This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 442353

Digitized by Google

Library of the University of Michigan
The Coyle Collection.
Miss Jean L. Coyle
of Detroit
in memory of her brother
Col. William Henry Coyle.
1894.

E.F.FABER

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

II
1
.R55

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. LXXVIII. 1er JUILLET 1905.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

FONDÉE PAR M. LE MARQUIS DE BEAUCOURT

QUARANTIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XXXIV

(LXXVIIIe DE LA COLLECTION)

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

1905

Digitized by Google

Digitized by Google

HINCMAR & L'EMPEREUR LOTHAIRE

Le partage de Verdun avait fait délicate la situation de l'archevêque de Reims qui succéderait à Ebbon, l'une des victimes des mésintelligences de Louis le Pieux et de ses fils. La province ecclésiastique dont il prendra en main le gouvernement n'appartient pas tout entière à l'un des royaumes dont les limites ont été tracées à Verdun. La plus grande part de la province, avec la cité de Reims, a été attribuée à Charles, mais le diocèse de Cambrai et quelques *pagi* mêmes du diocèse de Reims ont été rattachés au royaume de l'empereur Lothaire. L'archevêque de Reims aura donc deux maîtres à la fois.

Il était, dans ces conditions, malaisé de pourvoir au siège de Reims après les événements qui en ont entraîné la vacance. Ebbon l'avait perdu en effet une première fois en 835, parce qu'il avait trop bien servi la cause de Lothaire révolté contre son père. Rétabli à la fin de l'année 840 par Lothaire, à la faveur de ses premiers succès, Ebbon avait été contraint d'évacuer Reims sitôt que la fortune eut abandonné son protecteur. Le roi Charles ne pouvait en aucun cas autoriser le rétablissement à Reims de l'évêque qui avait trahi et déposé son père, coupable seulement d'un trop vif attachement pour ce dernier-né. Si Charles établit à Reims un autre évêque en place d'Ebbon, le nouvel archevêque sera en butte à l'inimitié de l'empereur, du maître d'une part de sa province et de sa propre Église.

L'empereur ne renonçait pas à rendre à Ebbon son siège. Il avait accueilli près de lui le fugitif, l'avait pourvu de plusieurs abbayes, lui confiait diverses missions de confiance [1]. Lothaire n'aurait pu, sans rompre avec son frère, donner à Ebbon les moyens de rentrer à Reims où il conservait encore des partisans, mais sa diplomatie travaillait secrètement à lui frayer la

[1] Lettre synodale du concile de Troyes à Nicolas, Mansi, XV, c. 793.

145700

Digitized by Google

voie du retour. L'empereur avait songé à faire prononcer par le pape la réintégration d'Ebbon à Reims.

En 844, l'année qui suit le traité de Verdun, Ebbon part pour Rome avec Drogon, évêque de Metz, et Louis, le fils de l'empereur [1]. Il y rencontrera Barthélemy de Narbonne, qui s'était enfui comme lui de son Église en 835 et pour les mêmes motifs [2]. L'ambassade avait pour but avoué de faire reconnaître par le pape nouvellement élu Sergius et par les Romains le droit impérial de confirmation dont ils avaient fait fi. Mais elle devait concourir à l'accomplissement de plans plus vastes soigneusement dissimulés. Drogon sollicitera pour lui-même la charge de vicaire apostolique. Ebbon et Barthélemy prieront le pontife de leur rendre le pallium et de les reconnaître comme légitimes évêques de Reims et de Narbonne. On saisit aisément la suite du dessein de l'empereur. Drogon, oncle de Lothaire et archichapelain de son royaume, en qualité de vicaire apostolique, fait désormais prévaloir auprès de tous les évêques francs les vues et les intérêts de son maître. Dans l'empire divisé, l'unité religieuse, rétablie au profit de l'empereur, favorise et couvre son action politique. Ebbon, en vertu de l'autorité apostolique, reprend possession du siège de Reims et de la plus haute situation ecclésiastique du royaume de Charles. Barthélemy de Narbonne fait pénétrer l'influence impériale dans les régions méridionales, comme Ebbon dans le nord de ce royaume.

Les frères de Lothaire ne pourront pas l'accuser de faire revivre d'anciennes visées [3]. C'est à la prière de l'empereur que le vicariat apostolique est accordé à Drogon, mais le diplôme pontifical n'en dira rien [4]. En apparence, c'est spontanément que Sergius se donnera un vicaire et prononcera le rétablisse-

[1] *Ibid.* et L. P., *Vita Sergii*, Ed. Duchesne, p. 90.

[2] Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.*, II, 20, éd. Lejeune, p. 354.

[3] Louis et Charles n'ont pas, en effet, protesté, au moins en face, contre la préséance accordée à Drogon et ont paru l'accepter au synode de Yütz : « cui synodo Drogo praesedit, consensu eorumdem regum (Capit., éd. Boretius-Krause, II, 112). L'opposition partira du synode de Ver, où les évêques du royaume de Charles font entendre qu'ils soupçonnent un calcul politique secret : « alia quae praetenditur latet causa » (Capit., II, 385).

[4] La lettre de Sergius aux évêques transalpins se borne à rappeler que Drogon est l'oncle de Lothaire, de Louis et de Charles et à réserver, avec le privilège de l'Église romaine, les droits de l'empereur (*Epist. Kar. aevi*, III, p. 583).

Digitized by Google

ment des archevêques. On compte que pour apaiser le courroux de l'empereur offensé, le pape en passera par toutes ses volontés. Mais il devra prendre en outre toute la responsabilité de ses décisions, et c'est l'empereur qui en aura tout le profit sans paraître y être pour rien.

Sergius n'osa pas en effet refuser le vicariat apostolique au chef de l'ambassade. Peut-être n'avait-il pas pénétré le dessein impérial et ne croyait-il accorder à Drogon qu'une faveur toute personnelle [1]. Peut-être aussi prévoyait-il l'échec où courait l'empereur. Mais les envoyés de Lothaire n'obtinrent que le diplôme demandé pour l'évêque de Metz [2]. Ebbon était trop compromis par son passé pour que le pape pût se méprendre sur la portée de l'acte que l'empereur attendait de sa complaisance. Il eût servi à souhait à Reims et à Narbonne les intérêts de Lothaire en rendant le pallium à Ebbon et à Barthélemy, mais offensé en même temps le roi Charles. Sergius refusa de se prononcer sur ces points en litige entre l'empereur et son frère, il entendit réserver la question [3] et se contenta, par déférence pour la recommandation impériale, d'accorder à Ebbon et à Barthélemy la communion laïque. La manœuvre secrètement dirigée par l'empereur autour du siège de Reims était ainsi déjouée.

Charles, de son côté, ne se pressait pas de pourvoir au remplacement d'Ebbon. Quoiqu'il fût maître de la cité de Reims et libre d'y faire sacrer un métropolitain par les évêques de la province qui tous, sauf l'évêque de Cambrai, étaient ses sujets, il était aise de prolonger une vacance qui lui permettait de puiser dans les biens de la riche Église de saint Rémi de quoi récompenser ses fidèles [4]. Pendant les années qui suivent immédiatement le

[1] C'est ainsi que l'interprète Léon IV dans la lettre à Lothaire dont il sera question plus loin (*Neues Archiv*, t. V, *coll. brit. epist. Leonis IV*, Ep. 12, p. 382; *Epist. Kar. aevi*, III, p. 591).

[2] La *Vita Sergii* (*Lib. Pont.*, éd. Duchesne, p. 80, 81) montre qu'il y a eu de laborieuses négociations, que le pape, très défiant, n'a cédé que pied à pied. Les envoyés de Lothaire ont obtenu que le pape prêterait serment de fidélité à l'empereur et ferait de Drogon son vicaire. Sur les autres points, ils ont été obligés de rabattre de leurs prétentions.

[3] Nicolas Ier prête expressément cette intention à Sergius : « talem sedes apostolica debuit Ebbonem, donec synodali ejus examine caussa discuteretur, habere, qualem ab aliis habitum non ignorabat » (Lettre aux évêques du IIIe concile de Soissons, Mansi, XV, c. 744). Ebbon demandait à être rétabli par un acte d'autorité, sans que sa cause fût instruite canoniquement; aussi Sergius a-t-il refusé.

[4] « Quando tres fratres regnum.... inter se diviserunt, episcopium Remense

Digitized by Google

traité de Verdun, Charles et Lothaire sont ou paraissent être en parfaite intelligence ; ils étaient tenus de garder l'un vis-à-vis de l'autre des ménagements. Lothaire n'avait espéré rétablir Ebbon à Reims qu'à la faveur d'un travail souterrain. Charles laissait peut-être aussi à Reims toutes choses en suspens pour ne pas blesser les susceptibilités de son frère, dont il savait qu'Ebbon conservait la faveur.

Mais l'échec que l'infortuné prélat avait éprouvé à Rome refroidit à son égard son protecteur. Lothaire, désespérant de revoir jamais à Reims l'homme qui s'était perdu pour le servir, se lassa d'un instrument maladroit et inutile. Ebbon aurait lui-même, dit-on, montré de la fatigue [1]. Le refus de remplir une mission en Orient décida sa disgrâce. Lothaire le dépouilla de ses abbayes, dont il fit don à l'impératrice Ermengarde. Ebbon trouva refuge dans le lointain évêché d'Hildesheim, accordé par pitié à son ancien complice de l'année 835 par Louis le Germanique [2]. Dans cet exil, l'archevêque déchu ne renonçait pas à revendiquer le siège de Reims [3], mais le bras de l'empereur, son unique appui, semblait s'être à jamais retiré de lui.

L'insuccès d'Ebbon à Rome, sa disgrâce, sa fuite, son installation à Hildesheim, tous ces événements simplifiaient singulièrement le règlement des affaires de l'Église de Reims. Ebbon avait été débouté de ses prétentions par le siège apostolique [4], et en prenant en main le gouvernement d'une autre Église, paraissait les abandonner lui-même. Sa translation à un autre siège établissait la vacance de celui de Reims [5]. L'empereur, après avoir chassé Ebbon de sa présence, ne trouvera pas mauvais que Charles procure son siège à un autre. Le roi de la France occidentale peut, sans paraître chercher querelle à son frère, déférer au vœu des évêques et pourvoir à ses propres intérêts en don-

Karolus inter homines suos divisit. » Hincmar, *Vita Remigii*, éd. Krusch, *Script. rer. merov.*, III, p. 324.

[1] Hincmar à Nicolas, Migne, 126, c. 82 ; Mansi, XV, c. 777. Épître synodale du concile de Troyes à Nicolas, *ibid.*, c. 794.

[2] Ibid. et Flod., II, 20, éd. Lej., I, 365. *Narr. cler. Rem.*, *Hist. de Fr.*, VII, 280.

[3] « Adspirans semper ad propriam sedem ». *Narr. cler. Rem.*, *ibid.*

[4] Hincmar s'autorise de la décision de Sergius pour prouver qu'en 845 les évêques étaient en droit de le sacrer archevêque de Reims. Hincmar à Nicolas, Mansi, XV, 775.

[5] Suivant Hincmar, c'est l'une des raisons qui ont déterminé le synode de Beauvais à pourvoir au remplacement d'Ebbon. Mansi, XV, 776. Les évêques du synode de Troyes font valoir le même motif, *ibid.*, c. 794.

Digitized by Google

nant à l'Église de Reims un archevêque de son choix. Tels sont les événements qui ont retardé et finalement permis l'élévation du moine de Saint-Denis, Hincmar, au siège de Reims. Il était indispensable de les rappeler, car ils éclairent toute l'histoire des relations de l'archevêque avec l'empereur.

I.

L'horizon s'était éclairci au moment où Hincmar montait sur le siège de Reims. Son élévation, qu'il devait exclusivement à la faveur de Charles, ne le mettait pas en mauvaise posture auprès de l'empereur. Une année entière s'écoulera avant que Lothaire témoigne à son égard du mauvais vouloir [1]. Le nouvel archevêque, préoccupé de la situation critique de sa province et de son Église partagées entre deux rois [2], soucieux de ne pas rallumer les espérances mal éteintes d'Ebbon, cherche à s'insinuer dans les bonnes grâces de l'empereur. Au lendemain de son sacre, il écrit des lettres flatteuses à l'impératrice Ermengarde [3], qu'il sait défavorable à son prédécesseur, puisqu'elle recueillait les abbayes d'Ebbon au temps où Hincmar lui ravissait son siège épiscopal. Il se recommande aux personnages influents du royaume de Lothaire, à Drogon de Metz [4], Hetti de Trèves [5], Amolus de Lyon [6]. Il écrit à Eberard, l'un des principaux officiers du palais impérial, pour lui demander son amitié [7]. Si les deux maîtres d'Hincmar avaient continué à s'entendre, l'archevêque de Reims eût su trouver faveur auprès de tous les deux.

Mais le régime de la concorde inauguré par les arrangements de Verdun est à la merci du moindre incident et ne résiste pas à l'épreuve d'un simple malentendu. L'année qui suit l'élection

[1] « Emenso autem anno post ordinationem meam. » Hincm. à Nic., Mansi, XV, 776. Cf. épître syn. du conc. de Troyes, *ibid.*, c. 794.

[2] C'est pour ce motif qu'Hincmar sollicitera un privilège du siège apostolique : « Privilegia sedis apostolicae.... petii.... quia non solum dioecesis (ma province) verum et parochia mea (mon diocèse) inter duo regna sub duobus regibus habetur divisa » Hincm. à Nic., Mansi, XV, c. 782. Migne, 126, c. 88.

[3] Flod., III, 27, éd. Lejeune, II, 371, *Registrum Hincmari*, dressé par Schroers en appendice de son *Hinkmar Erzbischof von Reims* (Freiburg, 1884), n° 3.

[4] Flod., III, 21, p. 220, Reg. 6.

[5] Flod., III, 21, p. 203, Reg. 14.

[6] Flod., III, 21, p. 204, Reg. 10.

[7] Flod., III, 26, p. 332, Reg. 48.

Digitized by Google

d'Hincmar, une fille de l'empereur est enlevée par Giselbert, un vassal de Charles. Lothaire, à tort ou à raison, accuse son frère d'être complice du ravisseur. La querelle s'envenime aussitôt, et, sans en venir à une guerre ouverte, les deux rois ne manquent pas une occasion de se faire pièce l'un à l'autre [1].

Hincmar et l'Église de Reims sont les premières victimes des inimitiés de leurs deux seigneurs. Les riches propriétés que l'Église de saint Rémi possédait dans le royaume de Lothaire [2] permettaient à l'empereur de vivre sur l'ennemi sans sortir de ses États. Le commencement des hostilités entre Charles et ses frères est toujours le signal d'une mise au pillage des domaines de l'Église de Reims situés dans les autres royaumes [3]. Dans le diocèse même de Reims et le propre royaume de Charles, Berthe, fille de l'empereur, possédait l'abbaye d'Avenay. Depuis que la princesse était arrivée dans ce royaume, les moines et les hommes du monastère d'Hauvilliers, les hommes des autres *villae* de l'Église de Reims souffraient mille vexations [4]. A cette petite guerre les hommes de l'Église de Reims répondaient en faisant, eux aussi, du dégât. L'abbesse d'Avenay réclamait à grands cris une terre que l'archevêque de Reims, disait-elle, avait injustement distraite des biens de son monastère [5].

Le conflit d'Hincmar avec le palais impérial avait pris un caractère très aigu. L'archevêque était desservi près de l'empereur par toutes sortes de gens et par l'impératrice elle-même. On n'accusait pas seulement Hincmar d'usurper les biens d'une abbaye impériale, on lui prêtait et on rapportait à Lothaire des

[1] Cf. Parisot, *Le royaume de Lorraine*, p. 36; Calmette, *La diplomatie carolingienne*, p. 10.

[2] La villa de Douzy (Flod , III, 20, éd. Lej., II, p. 199, 201 ; 26, p. 335), des biens dans les Vosges (Flod., III, 20, p. 198 ; 21, p. 208 ; 23, p. 302 ; 26, p. 357), des biens dans la province de Vienne et d'Aix (Flod., III, 18, p. 181), en Provence (Flod., III, 21, p. 207; 26, p. 337; 27, p. 385; 28, p. 401), en Cisalpine (Flod., III, 21, p. 212).

[3] « Qui reges (Lothaire et Louis qui ont accueilli Ebbon) apud apostolicam sedem.... laqueorum tendicula injicere, et res ipsius Rhemensis ecclesiae, quae in diversis regnis sitae sunt, a pluribus usurpari coeperunt » Hincmar, *De jure metrop.*, 22, Migne, 126, c. 201. Louis, qui est resté neutre dans le conflit soulevé par l'affaire de Giselbert en 846 entre ses frères, n'a probablement autorisé ces pillages qu'au temps de sa brouille avec Charles à propos des affaires d'Aquitaine en 854. Hincmar résume en effet ici tous les maux soufferts par son Église avant qu'il ait obtenu le privilège de Benoît III (en 855 au plus tôt).

[4] Hincmar à Berthe, Flod., III, 27, éd. Lej., II, p. 374, Reg. 11.

[5] Hincmar à Ermengarde, Flod., III, 27, p. 371-372, Reg. 12.

Digitized by Google

propos qu'il n'avait pas tenus. Tout ce qu'il essayait de faire entendre à sa décharge était interprété en mal. L'empereur ajoutait foi à ces dénonciations, et au lieu de demander à l'archevêque des explications, lui envoyait un messager à seule fin de l'insulter [1].

Un différend relatif à des biens ecclésiastiques, tel qu'il s'en produisait tous les jours, n'était certainement pas la cause d'une si bruyante querelle; tout au plus pouvait-il en être le prétexte. Les rapports qu'on avait faits à l'empereur devaient surtout dénoncer en la personne d'Hincmar le serviteur dévoué de Charles. C'est avec raison qu'Hincmar attribuait l'hostilité de l'empereur à son égard exclusivement à la rivalité des deux princes [2].

L'empereur ne se contenta pas d'adresser un message impertinent à Hincmar. Désireux d'affaiblir la situation d'un archevêque fidèlement attaché au roi Charles, Lothaire accueillit de nouveau la plainte qu'Ebbon, de son évêché d'Hildesheim, apprenant les différends qui se sont élevés entre son nouveau rival et son ancien protecteur, s'empressait de lui faire parvenir [3]. L'empereur n'eut, du reste, qu'à se faire l'écho à Rome des plaintes qui s'élevaient dans l'Église même de Reims contre Hincmar. Ce dernier, aussitôt après son élévation [4], avait suspendu de leurs fonctions les clercs qu'Ebbon avait ordonnés quand il eut repris possession pour quelques mois, en 841, du siège de Reims. N'espérant plus rien que de la réintégration de leur consécrateur, ces clercs commençaient dès lors leurs sourdes menées contre Hincmar. Sollicité peut-être par eux, et dès les premiers mois de l'année 846 [5], Lothaire se chargea

[1] *Ibid.*, p. 372-374.

[2] « Pro contentione regni quam erga fratrem suum habebat » Hincm. à Nic., Mansi, XV, 773. « Causa fratris sui erga me commotus. » *Ibid.*, Mansi, XV, 776.

[3] « Quia frequenter ad nos pro hoc ipso Ebbonis facta est conquestio, caussantis inique sibi adhuc superstiti successorem attributum fuisse : instantissima ejus petitione commoti. » Lothaire à Léon IV, Mansi, XIV, c. 885.

Le témoignage de Lothaire lui-même établit qu'Ebbon, malgré sa disgrâce, s'est adressé de nouveau à l'empereur. On conçoit qu'en apprenant l'élévation d'Hincmar, Ebbon ait cru devoir protester auprès de l'empereur. Le conflit qui s'est élevé entre Lothaire et Hincmar permettait à Ebbon de signaler discrètement à l'empereur la faute politique qu'il avait commise en abandonnant la cause de l'ancien archevêque.

[4] Hincmar à Nic., Migne, 126, c. 84; Mansi, XV, c. 778.

[5] Bœhmer Muehlbacher (*Reg. Imp.*, 2e éd., 1899, I, p. 461) rapporte le message de l'empereur à Sergius au mois de mai 846. Hincmar, qui a été sacré

Digitized by Google

d'informer le pape que dans l'Église de Reims on ne s'accordait pas au sujet de son ordination [1]. Il priait Sergius de convoquer un concile pour examiner dans quelles conditions on avait procédé à la déposition d'Ebbon et à l'ordination d'Hincmar [2].

Sergius fit à cette nouvelle proposition meilleur accueil qu'à la requête que, par l'intermédiaire d'Ebbon, l'empereur lui avait adressée deux ans plus tôt. En 844, Lothaire pressait le pape de prononcer d'autorité et de prendre par conséquent à son compte le rétablissement d'Ebbon. On ne demandait plus, en 846, à Sergius que de provoquer la réunion d'un tribunal qui

le 3 mai 845, déclare en effet que l'empereur a écrit *emenso anno post ordinationem meam* (Migne, 126, c. 82). Mais il ne faut pas entendre à la lettre la date qu'indique Hincmar en écrivant à Nicolas en 866, vingt ans plus tard. La lettre de l'empereur est, en réalité, arrivée à Rome avant les fêtes de Pâques de l'année 846 (18 avril). La brouille avec Charles remonte au début de l'année, car en mars déjà échoue une tentative faite pour rapprocher les deux frères (*Ann. Fuld.*, 846, SS , I, 364), et l'empereur a pu écrire à Sergius avant avril. Les lettres expédiées par le pape après la réception de ce message prouvent que les fêtes de Pâques sont proches. Le pape annonce qu'après ces fêtes il enverra ses *missi* tenir un concile à Trèves. Il serait singulier qu'au mois de mai 846 le pape songeât déjà aux Pâques de 847. Hincmar dit qu'on a attendu ces légats *usque ad condictum terminum*. Le terme passé, c'est-à-dire en mai au plus tôt, Guntbold a convoqué un concile à Paris. Il a envoyé Erpoin auprès d'Ebbon pour le sommer d'y paraître, voyage qui nécessite un délai de deux mois environ. C'est donc à l'automne au plus tôt que s'est tenu le concile de Paris. Sergius est mort le 27 janvier 847 (*Ann. Bert.*). Or, le concile de Paris a rédigé une épître synodale destinée à Sergius, et c'est à l'issue du concile qu'on apprit sa mort. Il n'est pas possible qu'à l'automne de 847 on n'ait pas eu connaissance de la mort du pape survenue en janvier. Au reste, s'il s'agissait des Pâques de l'année 847, on n'aurait pas lieu de s'étonner que Sergius n'ait pas envoyé de légats, puisqu'il est mort en janvier. Or ni Hincmar, ni les évêques, ni Lothaire, ne paraissent soupçonner une explication si simple (Hincm. à Nic., Migne, 126, c. 82; Épître du concile de Troyes, Mansi, XV, 795; Loth. à Léon IV, Mansi, XIV, c. 885). Il ne peut donc s'agir des Pâques de 847; c'est avant Pâques 846 que Lothaire a écrit à Sergius, et le concile de Trèves était convoqué pour cette même année.

[1] C'est la version que donne Hincmar, qui nie d'ailleurs le bien fondé de ce rapport : « quasi discordia esset in Rhemensi ecclesia pro mea ordinatione, quod nullatenus consistit. » Hincm. à Nic., Mansi, XV, 776 (cf. *Epist. synod, conc Tricass.*, Mansi, XV, 795). Hincmar ne fait aucune mention d'une démarche d'Ebbon auprès de Lothaire et rappelle ici même la disgrâce qu'il a encourue (c. 777).

[2] *Ibid.* Louis de Germanie, dont Ebbon est devenu le sujet, l'a peut-être aussi recommandé à Sergius. Au dire d'Hincmar, en effet, les deux rois lui ont tendu des embûches près du siège apostolique. *De jure metr.*, 22. Migne, 126, c. 201. On croira pourtant difficilement que Louis, qui, en mars et en mai, se rencontre avec Charles et s'efforce de le réconcilier avec l'empereur, ait pris position contre Hincmar. Ces mauvais rapports présentés par Louis au siège apostolique eurent trait peut-être seulement à l'affaire de Fulcric.

Digitized by Google

serait saisi de l'affaire. Une initiative aussi réduite ne répugnait pas à l'attitude expectante que le pape avait adoptée. Sergius, un an après le sacre d'Hincmar, ne lui avait pas encore envoyé le pallium, cet emblème de communion avec le siège apostolique dont l'expédition équivaut à la reconnaissance par le pape d'un nouvel archevêque. Peut-être la demande n'en avait-elle pas été faite encore par l'intéressé. On croira plus volontiers qu'Hincmar, se conformant à l'usage [1] et pressé d'ailleurs de se prémunir contre les manœuvres d'un rival remuant, s'était empressé de solliciter cet insigne. Sergius, qui avait réservé la question quand Ebbon la lui avait soumise, n'a pas sans doute voulu davantage la trancher en faveur d'Hincmar. La solution qui consiste à faire instruire le procès devant un concile qui entendra les deux parties répondait donc aux vues du pape, et la proposition de l'empereur ne pouvait être rejetée par lui.

Un messager pontifical partit sur-le-champ pour les Gaules, porteur de lettres apostoliques [2]. Elles convoquaient à Trèves [3], dans les États de l'empereur, un concile qui se réunira après les fêtes de Pâques, à l'arrivée des *missi* que le pape se propose d'envoyer à cette date pour le service de Lothaire [4]. D'une part, l'archevêque de Rouen, Guntbold, s'y rendra et désignera les évêques du royaume de Charles qui devront y venir avec lui [5]. Mais au concile siégeront sans doute aussi des évêques des royaumes de Lothaire et de Louis. Drogon de Metz, Hetti de Trèves, Otger de Mayence, seront, avec Guntbold, les juges du différend [6]. Hincmar reçut une convocation person-

[1] Nicolas Ier déclare aux Bulgares que l'usage des archevêques de Gaule et de Germanie est de ne pas s'asseoir sur leur trône et de n'accomplir, en dehors de la messe, aucune fonction sacrée avant d'avoir reçu le pallium (*Responsa ad cons. Bulg.*, LXXIII, Mansi, XV, 416 ; Migne, 119, c. 1007).

[2] Hincmar à Nicolas, Migne, 126, c. 83.

[3] Héfelé (*Histoire des conciles*, trad. Delarc, t. V, p. 323) estime que le concile n'est pas convoqué à Trèves, que cette ville est simplement le rendez-vous où se rencontreront les *missi* du siège apostolique et les évêques. C'est bien à Trèves que l'assemblée doit se réunir, car Guntbold reçoit ordre « ut.... ad praedictum locum cum episcopis *hanc causam diffiniturus* adiret. » *Loc. cit.*, Migne, 126, c. 82.

[4] « Missos suos in servitium imperatoris mitteret. » *Ibid.*, c. 82.

[5] Hincmar à Nicolas, Migne, 126, c. 83. Sergius à Charles, Jaffé, 2589 (1965).

[6] Narratio clericorum Remensium, *Recueil des historiens de la France*, t. VII, p. 280. Les clercs affirment que ces juges, Hincmar les a obtenus de Léon IV. L'erreur commise rend quelque peu suspect aussi leur témoignage sur la personne des juges. Lothaire, écrivant à Léon IV, dit qu'il a prié son

Digitized by Google

nelle [1] et vraisemblablement pareille invitation fut adressée à Ebbon.

Le pape faisait part aussi de ses intentions au roi Charles [2]. Il lui prescrivait d'envoyer à Trèves Guntbold et de faire en sorte qu'Hincmar se présentât devant les évêques. Faire agréer au roi cette procédure était le point délicat. Charles avait le droit de n'être pas satisfait que la légitimité d'Hincmar fût ainsi mise en question, alors qu'il avait cru régler définitivement l'attribution du siège de Reims. Il ne pouvait lui échapper qu'il y avait là une manœuvre de l'empereur dirigée, par-dessus la tête d'Hincmar, contre son maître. Ce qui devait surtout lui être désagréable, c'est que l'affaire, engagée déjà en dehors de lui, fût soumise en outre à un tribunal où siégeront des évêques étrangers à son royaume et qui tiendra ses séances à Trèves, sous la main et vraisemblablement en la présence de l'empereur.

Charles, toutefois, ne crut pas pouvoir s'opposer à l'exécution des ordres du pape. Dans le temps même où il les recevait, au mois de mars 846, il se rencontrait avec son frère Louis et publiait, de concert avec lui, la déclaration qu'il n'était pour rien dans l'attentat commis par Giselbert [3]. Louis devait faire après Pâques, d'accord avec lui, une nouvelle tentative pour désarmer Lothaire [4]. Vraisemblablement Charles se prêta à la réunion du concile convoqué après les fêtes pascales dans une pensée de conciliation, afin de ne pas fournir un nouveau grief à l'empereur et pour lui témoigner sa déférence et son bon vouloir. Mais il est à présumer que Charles se plaignit amèrement à Sergius du concours prêté par le siège apostolique à des machinations dirigées contre lui.

prédécesseur d'envoyer des *missi* pour statuer sur le cas d'Hincmar après en avoir délibéré avec les évêques de sa province. Mansi, XIV, c. 885. Lothaire semble donc n'avoir pas demandé que des évêques étrangers au royaume de Charles fussent chargés de l'examen. Mais il est vraisemblable que Sergius a voulu convoquer un concile général. Guntbold n'était pas évêque de la province de Reims. Si le pape n'avait convoqué que des évêques du royaume occidental, il ne leur eût pas donné rendez-vous à Trèves. Hetti de Trèves ne pouvait pas être absent d'un concile tenu dans sa cité. Il est donc vraisemblable que les clercs rémois ont sur ce point des souvenirs exacts.

[1] Hincmar à Nicolas, Migne, 126, c. 82. — Narrat. cleric. rem., *Hist. de Fr.*, VII, 280; Jaffé, 2591 (1967).

[2] Hincmar à Nicolas. — Jaffé, 2589 (1965).

[3] *Ann. Fuld.*, 846

[4] *Ibid.*

Digitized by Google

Hincmar et Guntbold n'attendirent plus que l'arrivée des légats pour remplir les instructions du pape. Mais Sergius, averti sans doute du mécontentement du roi, peu soucieux de s'engager à fond et de se compromettre inutilement dans cette épineuse affaire où il ne pouvait satisfaire l'empereur sans blesser son frère, n'envoya pas ses légats [1]. Les évêques attendirent vainement jusqu'au terme indiqué [2], le concile convoqué à Trèves ne put se réunir.

Du coup, l'intrigue ourdie par l'empereur contre Hincmar et son maître tourna à leur avantage. Le roi autorisa Guntbold et sans doute l'invita lui-même à réunir à Paris un synode. On feignit de voir dans ce concile celui dont la réunion avait été prescrite par Sergius [3]. Faute de pouvoir, en compagnie des légats, se rendre à Trèves dans les États de l'empereur pour examiner la cause d'Ebbon et d'Hincmar, les évêques sujets du roi Charles s'assemblent dans son propre royaume. Le concile avait bien le même objet et se composait, en partie du moins, des mêmes évêques, mais réuni à Paris, sous les regards du roi, affranchi de toute ingérence impériale, libéré même de la présence d'envoyés pontificaux qui, tenus à des égards pour Lothaire et Louis, eussent exigé une discussion approfondie et pesé peut-être sur l'assemblée en faveur d'Ebbon, le concile prenait une autre face et ne répondait plus guère aux instructions du pape.

[1] Hincmar à Nic., Migne, 126, c. 82; Épître du concile de Troyes, Mansi, XV, c. 795. On adopte ici l'hypothèse présentée par Schroers (*Hinkmar*, p. 53). Héfelé (trad., t. V, p. 323) suppose que le départ des légats a été empêché par l'invasion des Sarrasins, mais ceux-ci n'ont débarqué à Ostie qu'à la fin d'août (*Ann. Bert.*, 846; *Vita Sergii*, *L. P.*, éd. Duchesne, t. II, p. 99). Lothaire, dans sa lettre à Léon IV, dit aussi que les légats ne sont pas venus. Léon, ajoute-t-il, ne peut ignorer pourquoi son prédécesseur ne les a pas envoyés (Mansi, XIV, 885). Cette formule cache-t-elle, comme le croit Schroers, une allusion au souci qu'avait Sergius de ne pas se compromettre? Elle exprime plutôt l'ignorance où se trouve l'empereur des motifs que le pape pouvait avoir. Peut-être Léon les connaît-il; quant à lui, il les ignore.

[2] « Nos autem exspectavimus eosdem missos usque ad condictum terminum. » Hincmar s'est-il rendu à Trèves, et est-ce là, comme le croit Héfelé (t. V, p. 324), qu'il attend les légats? Attendait-il à Reims leur passage ou la nouvelle de leur arrivée? Le texte ne le dit pas, mais il est vraisemblable qu'Hincmar ne s'est pas aventuré dans les États de l'empereur avant l'arrivée des légats.

[3] Hincmar présente comme tel le synode de Paris à Nicolas Ier (Migne, 126, c. 82). C'est aussi ce que les évêques et le roi Charles font entendre en envoyant à Léon IV les actes de ce synode. Ces actes déclaraient, en effet, que l'absence des légats n'avait pas permis de tenir le synode à Trèves (Hincmar à Nic., Migne, 126, c. 83; Lettre du concile de Troyes, Mansi, XV, 795). C'est également ce que va soutenir Hincmar à l'empereur.

Digitized by Google

Ebbon, auquel on dépêcha l'évêque de Senlis pour le sommer d'y paraître [1], fit naturellement le mort, et le concile s'ouvrit en décembre [2], sans qu'Ebbon ou ses procureurs aient paru. Les évêques lui écrivirent pour lui interdire l'entrée du diocèse de Reims et toute communication avec son ancienne Église [3]. L'enquête faite au sujet de l'ordination d'Hincmar démontra, comme on pouvait s'y attendre, qu'elle avait été faite suivant toutes les formes canoniques. Les évêques la déclarèrent régulière et valable et rédigèrent une lettre synodale adressée à Sergius, pour en faire foi [4]. Le roi, présent au concile, écrivit, lui aussi, une lettre qui confirmait et authentiquait du sceau royal le rapport des évêques. La nouvelle de la mort de Sergius (27 janvier 847) et de l'élévation de Léon IV (10 avril) arriva au moment même où ces lettres allaient être expédiées et, par les soins d'Hincmar, c'est au nouveau pontife qu'elles furent adressées [5].

On s'attend que les messagers du roi et des évêques se rencontrent à Rome avec des gens de l'empereur. Lothaire, qui a mis l'affaire en mouvement, n'a pu se dispenser de faire con-

[1] Hincmar à Nic., Migne, 126, c. 82.

[2] Le concile de Paris n'a pu se tenir avant l'automne de 846 (cf. p. 11, note 5). Mansi (XIV, c. 848) a remarqué que deux jours avant Noël, l'évêque de Bayeux assistait à un concile convoqué par le roi Charles. Il s'agit de la fête de Noël qui clôt l'année 846 et non, comme l'a cru Mansi, des derniers jours de l'année 847 (Héfelé, V, p. 325). Ce concile convoqué par le roi Charles est sans doute celui que Guntbold a réuni à l'invitation du roi. Le concile qui absout Hincmar a dû se terminer en effet en janvier 847. Hincmar dit expressément, non pas que la nouvelle de la mort de Sergius (27 janvier) est arrivée à l'issue du concile, ce qui permettrait de la retarder jusqu'en février, mais que le pape est mort peu après la clôture du concile (Mansi, XV, 719). C'est donc en décembre 846-janvier 847 que le concile s'est réuni. Il en résulte qu'il y a bien eu deux conciles de Paris, comme l'ont pensé Sirmond et Mansi. L'un, le concile réformateur dont parlent la préface des canons dits du concile de Meaux (Mansi, XIV, c. 815) et le privilège de Corbie (*Ibid.*, c. 843), s'est tenu le 14 février 846; l'autre, celui qui s'occupa de l'affaire d'Hincmar et entendit la cause de l'évêque de Bayeux, en janvier 847. Ce dernier ne peut être identifié avec le concile qui délivra à l'abbaye de Corbie un privilège. Flodoard nous apprend, en effet, que Lantran, archevêque de Tours, et ses suffragants siégeaient au concile qui condamna Ebbon (III, 2); or, le nom de Lantran ne figure pas parmi les signataires du privilège; Aldric du Mans est le seul évêque de la province de Tours présent à l'assemblée qui rédigea le diplôme en faveur de Corbie (Mansi, XIV, 846, 847).

[3] Flod., III, 2, éd. Lejeune, II, p. 6.

[4] Cette lettre exposait aussi au pape tous les griefs qui justifiaient la déposition d'Ebbon, en dehors même de sa conduite à l'égard de Louis le Pieux en 835. Cf. Flod., II, 20, éd. Lej., I, p. 357.

[5] Schedula présentée par Hincmar au troisième concile de Soissons, 4. Mansi, XV, c. 719.

Digitized by Google

naître au nouveau pontife ce qu'il pense de la conclusion qu'elle vient de recevoir. C'est ici que la question des relations de Lothaire et d'Hincmar, jusqu'à présent parfaitement liquide, devient matière à discussion. Nous possédons, en effet, une lettre de l'empereur adressée à Léon IV par laquelle Lothaire, après avoir retracé l'histoire d'Ebbon, s'excuse des démarches faites en sa faveur auprès de Sergius, recommande Hincmar à la bienveillance du pontife et sollicite pour lui le pallium [1]. On croyait cette lettre écrite dans les premiers temps du pontificat de Léon IV, en 847 [2]. M. Parisot, dans une note additionnelle à son histoire du royaume de Lorraine, déclare cette date inacceptable. C'est en 849 au plus tôt [3], et vraisemblablement en 851, que cette lettre a été envoyée [4].

Lothaire, en effet, n'a pu demander le pallium pour Hincmar qu'après avoir fait la paix avec son frère, puisqu'il ne poursuivait en Hincmar que le fidèle serviteur du roi Charles. L'épître synodale du concile de Troyes nous apprend du reste que Lothaire écrivit cette lettre à Léon IV quand la concorde eut été rétablie entre son frère et lui [5]. Or, à la date de 847, malgré l'entrevue des frères à Meerssen, Lothaire n'était pas sincèrement réconcilié avec Charles. C'est l'entrevue de Péronne, en 849, qui fit disparaître les causes de mésintelligence, et le rapprochement ne fut scellé qu'au second congrès de Meerssen, en 851. L'empereur, au temps de l'avènement de Léon IV, était sous le coup de l'échec qu'avait subi la nouvelle tentative faite par lui pour rendre à Ebbon le siège de Reims. Il n'a pu solliciter, à cette date, le pallium pour un évêque qui avait le double tort d'être une créature de Charles et d'usurper la place d'Ebbon [6]. Lothaire aurait donc continué,

[1] Mansi, XIV, c. 884 et suiv.; *Epistolae Kar. aevi*, t. III, p. 609 et suiv.

[2] Schroers, *Hinkmar*, p. 55.

[3] *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, p. 738.

[4] M. Parisot se prononce en fait pour cette date, p. 37, note 5. M. Calmette, qui a consacré à la question du pallium d'Hincmar un appendice de son ouvrage : *La diplomatie carolingienne* (135e fasc. de la *Bibl. de l'École des hautes études*), adopte les idées de M. Parisot et accepte la date de 851 (p. 21 et 188).

[5] « Sicut Hlotharius imperator in epistola Leoni papae, postquam cum fratre suo rediit in concordiam, directa demonstrat » (Mansi, XV, 794). Le détail signalé dans cette lettre (longue vacance du siège de Reims), détail qu'on retrouve dans la lettre écrite par Lothaire pour demander le pallium en faveur d'Hincmar (Mansi, XIV, 885), prouve qu'il ne peut s'agir d'une autre lettre impériale. M. Parisot et M. Calmette n'ont pas utilisé ce texte.

[6] Parisot, *op. cit.*, p. 738.

Digitized by Google

après l'élévation de Léon IV, d'agir à Rome contre Hincmar, et M. Calmette croit reconnaître, dans un passage d'une lettre de cet archevêque, la preuve formelle que l'empereur, en 847, intriguait encore contre lui auprès du pape Léon [1].

« Au commencement de mon pontificat, écrit Hincmar, l'empereur, à cause de sa rivalité avec son frère, que je servais fidèlement, m'a incriminé auprès de Sergius et postérieurement auprès de Léon ; mais il s'en est ensuite repenti, et, dans d'autres lettres adressées au siège apostolique, Lothaire a réparé sa faute [2]. » Il y aurait donc eu, dans les rapports de Lothaire avec Hincmar, une succession de deux périodes très tranchées : l'une, de malveillance discontinuée, qui correspond au pontificat de Sergius et aux premiers temps du pontificat de Léon ; l'autre, de faveur perpétuelle, à partir de l'année 851. Mais le langage d'Hincmar peut être entendu aussi autrement : au début de son pontificat, il a été desservi par l'empereur auprès de Sergius. Plus tard encore, l'empereur lui a fait de nouveau opposition, cette fois auprès du successeur de Sergius, le pape Léon. Mais chaque fois qu'il eut ainsi fait tort à Hincmar, l'empereur ne tarda pas à reconnaître qu'il avait péché, et l'une et l'autre fois il a exprimé son repentir dans des lettres adressées au siège apostolique. Dans les dispositions de l'empereur à l'égard d'Hincmar, il y aurait eu plusieurs revirements, des disgrâces suivies chaque fois d'un retour de faveur. C'est entre ces deux interprétations qu'il faut choisir.

Or, c'est la seconde qu'exige la suite de cette même lettre d'Hincmar à Nicolas. L'archevêque, qui a résumé d'abord en quelques mots toutes les difficultés qu'il a eues avec l'empereur, en donne plus loin le récit développé. Hincmar explique d'abord en quelle manière Lothaire l'a desservi auprès de Sergius [3]. Il narre toutes les péripéties du procès qui lui fut engagé : les démarches de Lothaire en faveur d'Ebbon, la convocation par Sergius d'un concile à Trèves, la réunion et les décisions du

[1] *La diplomatie carolingienne*, p. 187, n. 4.

[2] « Lotharius in initio ordinationis meae apud Sergium et postea apud successorem ipsius Leonem, pro contentione regni quam erga fratrem suum habebat domnum Carolum, cujus obsequiis fideliter adhaerebam, sategit. Unde postea poenitentiam egit et litteris ad sedem apostolicam missis quod excesserat corrigere studuit. » Hincm. à Nic., Migne, 126, c. 78.

[3] Migne, 126, c. 82, 83.

Digitized by Google

concile de Paris. Le nom du pape Léon n'est prononcé, à ce propos, par Hincmar qu'une seule fois, et c'est pour signaler la lettre par laquelle Lothaire demandait pour lui le pallium. Ainsi, au cours de cette première affaire, on ne voit pas que l'empereur ait agi contre Hincmar auprès de Léon IV. Celui-ci n'a reçu, au sujet de ce procès, d'autre lettre impériale que celle que nous connaissons. C'est donc au temps même de la mort de Sergius que s'est produit l'un de ces revirements qui furent coutumiers à l'empereur.

C'est plus loin, et à propos d'une affaire entièrement étrangère à celle-là, qu'Hincmar rapporte comment l'empereur l'a desservi aussi auprès du pape Léon [1]. Lothaire a écrit, en 854-5, à Léon IV pour le dissuader de confirmer la déposition prononcée par Hincmar et par le concile de Soissons contre les clercs ordonnés par Ebbon, mais il s'est ensuite rendu aux représentations que lui ont adressées Hincmar et ses collègues, et il a rétracté sa lettre. Il n'y a donc pas eu seulement dans l'attitude de l'empereur, vis-à-vis d'Hincmar, un temps d'inimitié et un autre de bienveillance. La campagne menée contre Hincmar sous le pontificat de Sergius et la démarche hostile faite auprès de Léon ont été séparées par une période de faveur qui correspond aux premières années du pontificat de Léon IV. Chaque fois que l'empereur s'est élevé contre Hincmar, il a regretté et réparé sa faute, en écrivant au pontife romain dans un sens opposé. En effet, en 847, l'empereur s'excuse auprès de Léon IV des démarches qu'il a faites en faveur d'Ebbon, au temps de Sergius. Plus tard, en 855, après avoir agi auprès de Léon IV, à l'encontre d'Hincmar, il envoie au pape une nouvelle lettre de rétractation. C'est ainsi que le commentaire étendu donné par Hincmar lui-même à un passage équivoque nous en offre la clef [2].

[1] Migne, 126, c. 85.

[2] Le sens essentiel de la phrase est celui-ci : « Au début du pontificat d'Hincmar, l'empereur, à cause de sa rivalité avec son frère, a dénoncé comme intrus au pape Sergius l'archevêque de Reims, mais il en a eu du regret et a adressé en sa faveur au siège apostolique (à Léon, successeur de Sergius) la demande du pallium. » Hincmar ajoute, comme entre parenthèses, que plus tard, au temps de Léon IV, Lothaire, qui, après l'avoir desservi, l'avait recommandé, a renouvelé cette palinodie. Ce « plus tard » est en opposition avec le début du pontificat d'Hincmar. L' « initium ordinationis, » c'est le temps du pape Sergius; « postea » nous reporte à l'année 854-5, aux dernières années du pape Léon.

Le membre de phrase « propter contentionem regni » ne s'applique qu'à

Digitized by Google

Le texte d'Hincmar, invoqué pour démontrer que le pallium n'a pu être demandé pour lui, en 847, par l'empereur, nous autorise donc à penser plutôt que les dispositions de Lothaire avaient changé déjà au temps de l'avènement de Léon. Dans une autre pièce adressée aux évêques du troisième concile de Soissons, Hincmar établit ainsi la succession des faits qui ont déterminé Léon à lui expédier le pallium. Le concile de Paris a souscrit une lettre adressée à Sergius, le roi Charles l'a confirmée. Avant qu'Hincmar ait eu le temps de l'envoyer, Sergius est mort, la lettre a été expédiée à Léon. Cette lettre a été appuyée par l'empereur Lothaire, et alors Léon a accordé à Hincmar l'usage du pallium [1]. Ce récit laisse difficilement supposer qu'entre l'envoi de la lettre des évêques, qui date des premiers temps du pontificat de Léon IV, et l'intervention de Lothaire, il se soit écoulé quatre ans ou même deux ans. Hincmar met toujours sur la même ligne les trois pièces: la lettre des évêques, celle de Charles, celle de Lothaire [2], et il lui arrive même de citer celle-ci la première [3]. Or, les lettres de Charles et des évêques ont été expédiées en 847, c'est donc aussi vraisemblablement à cette date que Lothaire écrivait la sienne.

Le simple examen de la missive impériale conduit à penser qu'elle a été envoyée très peu de temps après l'élévation de Léon IV. L'empereur parle jusqu'à quatre fois de Sergius, son prédécesseur, et ne fait mention d'aucun acte accompli par Léon. Si, pendant les premières années du pontificat de Léon IV, l'empereur avait intrigué à Rome contre Hincmar en faveur d'Ebbon, il n'aurait nul besoin de retracer au pape, comme il le fait, toute

la démarche faite auprès de Sergius, comme le montre le récit développé que fait ensuite Hincmar de ses disgrâces auprès de l'empereur. Ce récit ne signale, en effet, la rivalité des deux frères qu'à propos du procès intenté à Hincmar au temps de Sergius. En 854, l'empereur et Charles étaient parfaitement d'accord, et ce n'est pas leur rivalité qui a pu armer de nouveau Lothaire contre l'archevêque.

[1] Schedula ad synodum Suessionensem, IV, Mansi, XV, c. 719; Migne, 126, c. 53.

[2] Hincmar à Nicolas (Migne, 126, c. 83; Mansi, XV, 777); Hincmar au synode de Soissons, *loc. cit.*; Hincmar à Anastase (Migne, 126, c. 257). Cf. lettre du synode de Troyes, Mansi, XV, 795; autre lettre des mêmes évêques utilisée par Flodoard, III, 11, éd. Lejeune, II, p. 67.

[3] Hincm. à Nic., Migne, 126, c. 83; Lettre du synode de Troyes, Mansi, XV, 795. La lettre à Anastase cite la lettre de Lothaire entre l'épître des évêques et celle du roi Charles. Migne, 128, c. 257.

Digitized by Google

l'histoire de ce personnage. Ce long récit témoigne que Lothaire entretient pour la première fois Léon de cette affaire. Il lui rapporte qu'il a transmis à son prédécesseur les plaintes d'Ebbon, sans qu'un seul mot autorise à penser que l'empereur ait jamais écrit ou fait parler en sa faveur au nouveau pontife. Puisqu'il juge nécessaire de rappeler, pour s'en excuser, les démarches faites par lui auprès de Sergius, s'il en avait fait aussi auprès du pape Léon, il ne manquerait pas, à plus forte raison, d'en exprimer ses regrets.

L'empereur prie le pape, si Hincmar se présente en personne devant lui, de lui faire bon accueil. Or, nous savons qu'à une date antérieure au 27 mai 847 [1], Hincmar songeait à se rendre à Rome. C'est sans doute à ce projet que l'empereur fait allusion et c'est un nouvel indice que la lettre a été écrite dans la première moitié de l'année 847.

Il est sensible, enfin, que l'empereur écrit peu de temps après la clôture du concile de Paris. Les actes synodaux de cette assemblée viennent, en effet, de lui être remis. Ces actes, dit-il, étaient destinés à Sergius, mais il vient d'ordonner leur expédition au pape Léon, par les soins d'Hincmar [2]. De ce passage on conclura que les actes du concile de Paris ont été envoyés à Léon IV par Hincmar, à l'invitation expresse de l'empereur. Or nous savons, par Hincmar lui-même, que les actes adressés au pape Sergius ont été expédiés par lui, à la nouvelle de sa mort, à son successeur Léon, c'est-à-dire à la fin d'avril 847 [3]. Comme c'est l'empereur lui-même qui lui a prescrit cette expédition, il s'ensuit qu'à cette date Hincmar avait renoué avec Lothaire de bonnes relations et qu'on ne peut rapporter à une époque plus tardive l'intervention de l'empereur auprès du pape Léon, démarche qui suit nécessairement de près l'ordre donné à l'archevêque.

En adoptant la date de 847, nous nous trouvons d'accord avec l'historien de l'Église de Reims. Flodoard croit que Léon IV a

[1] Hincmar fait part de son projet à Hetti de Trèves, mort le 27 mai 847. Flod., III, 21. Registrum dressé par Schroers, n° 14.

[2] « Gesta synodalia provinciarum cisalpinarum novimus, quae etiam et antecessori vestro mitti debuerunt, destinanda vobis, ipsius (Hincmari) cura decrevimus. » Mansi, XIV, c. 885.

[3] « Quae omnia Sergio, antequam mittere ad eum concurrerem, in brevi defuncto, Leoni papae sunt missa. » IIIe Conc. de Soissons, Mansi, XV, 719. Le « mittere concurrerem » marque qu'Hincmar s'était chargé de l'expédition.

Digitized by Google

confirmé l'ordination d'Hincmar par l'envoi du pallium, sitôt après avoir reçu les lettres du concile de Paris et celles du roi Charles [1], c'est-à-dire dans les premiers temps de son pontificat. Flodoard ajoute qu'Ebbon survécut environ cinq ans à ces événements et mourut en l'an 851. La date de 847 [2] concorde avec la période d'environ cinq ans, close à la mort d'Ebbon. Celle de 851 ou de 849 ne se concilie plus du tout avec les données de Flodoard.

Tenant pour exacte la date de 851, on s'est attaché à ruiner la valeur du témoignage de Flodoard. On estime que son information est médiocre. Cet historien ne dit pas que Lothaire a, conjointement avec les évêques et Charles, sollicité le pallium pour Hincmar. Il sait en revanche, ou croit savoir, que Lothaire a plus tard procuré à l'archevêque l'usage quotidien du pallium. Pourquoi Flodoard, qui mentionne cette seconde démarche, passe-t-il la première sous silence [3]? Il est manifeste que Flodoard l'a ignorée et qu'il n'a pas eu connaissance de la lettre par laquelle Lothaire demande, pour Hincmar, le pallium ordinaire [4]. M. Calmette pense même que Flodoard n'avait aucun renseignement au sujet de la collation du pallium ordinaire à Hincmar. Tout ce qu'il nous en rapporte serait dû à une série de raisonnements dont le point de départ est facile à découvrir. Flodoard connait la lettre de Léon IV qui accorde à Hincmar le pallium quotidien. Il en infère qu'antérieurement Hincmar avait reçu le pallium ordinaire. Flodoard ne sait pas qui le lui a octroyé, mais il lit, dans une pièce présentée par Hincmar aux évêques du concile de Soissons, que les actes du concile de Paris destinés à Sergius ont été expédiés à Léon IV [5]; il en conclut que c'est Léon IV qui a gratifié Hincmar du pallium ordinaire [6].

Mais Flodoard, s'il a eu sous les yeux la cédule lue par Hincmar

[1] Flod., III, 2, éd. Lej., II, 7.

[2] Léon IV ayant été sacré le 10 avril 847, il n'est pas possible d'accepter la date de 846 qui concorderait mieux avec la période de cinq ans; Flodoard parle d'ailleurs de cinq ans *environ*.

[3] Parisot, *op. cit.*, p. 738.

[4] Calmette, *op. cit.*, p. 189. « En effet, ajoute M. Calmette, s'il l'avait connue, il n'aurait pu placer au début du pontificat de Léon IV la collation du pallium. » Cet argument suppose la question déjà tranchée. On n'a pas ici à en tenir compte, puisqu'on résout la question autrement.

[5] Mansi, XV, 719. Cf. plus haut, p. 21, n. 3.

[6] Calmette, *op. cit.*, p. 189.

Digitized by Google

à Soissons, n'a eu aucune conjecture à faire. La phrase qui suit celle où est rapportée l'expédition faite à Léon IV des actes du concile de Paris, apprend expressément à Flodoard que Léon approuva ces actes, en accordant à Hincmar l'usage du pallium [1]. Flodoard parle à deux reprises de la concession du pallium ordinaire à Hincmar. Au chapitre II on ne saurait indiquer sûrement à quelle source il emprunte ce renseignement. Mais au chapitre X il se sert d'une lettre de Léon IV, que nous possédons, au début de laquelle le pape rappelle qu'il a déjà envoyé à Hincmar le pallium ordinaire [2]. A supposer que Flodoard ne sache pas d'ailleurs que c'est Léon IV qui a expédié à Hincmar le pallium, il l'a au moins appris là positivement.

Si Flodoard n'a pas eu à sa disposition la lettre de Lothaire qui sollicite le pallium ordinaire pour Hincmar, les pièces sur lesquelles il travaillait l'avertissaient de l'existence de ce document. Il cite en effet lui-même la lettre de Lothaire en compagnie des actes du concile de Paris et de la lettre du roi Charles, quand il copie les pièces adressées par le concile de Troyes à Nicolas [3]. Il trouvait également, dans la lettre d'Hincmar à Nicolas, qu'il utilise au chapitre II [4], mention du document im-

[1] « Quae omnia, Sergio.... defuncto, Leoni.... sunt missa. Indeque a Hlothario...., favoribus prosecuta.... *ab eodem Leone papa* et usu pallii et privilegio sedis apostolicae.... sit multoties approbata. » Mansi, XV, 719.

[2] La concordance suivante établit suffisamment qu'ici Flodoard analyse la lettre de Léon IV insérée dans la Collection britannique.

Hincmarus.... per interventionem Lotharii.... pallium ad quotidianum suscepit usum a IV° Leone papa.	*b*) In diebus festis.... aut alio quocumque tempore pallium, uti cupitis sit vobis.... licentia concessa.
	d) Quod cotidianis usibus vobis permisimus.
A quo jam aliud perceperat in designatis sibi solemnitatibus debite fruendum.	*a*) Pallium jam vobis misisse recolimus et quantis eo festivitatibus vel diebus debuissetis uti, indicavimus.
Quem quotidianum pallii usum nulli unquam archiepiscopo se concessisse vel deinceps concessurum esse idem papa in epistola tunc ad eum directa testatur.	*b*) Usquequoque nulli archiepiscoporum ut vobis simile concessimus beneficium, nec concedere deinceps quoquomodo suspicemini.
Flod., III, 10, éd. Lej., II, 43.	Epist. Leonis papae, Collect. brit., 13, *N. Archiv*, V, 382; Epist. Kar. aevi, t. III, p. 591.

[3] « Quae etiam in gestis episcoporum.... Leoni papae directis.... sed et in epistolis Lotharii imperatoris et Karoli regis exinde directis continentur. » Flod , III, 11, éd. Lej., II, 66. Cf. épître syn. du conc. de Troyes. Mansi, XV, 795.

[4] Flodoard, racontant au chapitre II du livre III le procès entamé sous Sergius à la requête de l'empereur, reproduit textuellement les passages de la

Digitized by Google

périal qu'Hincmar place, lui aussi, dans le même dossier; mais cette fois, résumant la pièce au lieu de la copier, il passe sous silence la lettre de Lothaire et se contente de citer les actes du concile et la lettre de Charles. Or, au rapport de Flodoard, c'est l'examen de ces pièces qui a déterminé Léon IV à gratifier Hincmar du pallium ordinaire. L'historien pouvait donc malaisément ignorer qu'une lettre de Lothaire avait contribué à le procurer à l'archevêque. Comment donc n'en fait-il pas état, alors qu'il mentionne les deux autres lettres et que ses sources les lui signalent toutes les trois [1]?

Mais, qui plus est, Flodoard avait sous les yeux la lettre même de l'empereur. Énumérant les lettres de recommandation adressées par Lothaire à Léon IV en faveur d'Hincmar, il en signale d'abord une qui, dit-il, le devançait à Rome au temps où l'archevêque se disposait à s'y rendre [2]. La lettre de Lothaire que nous possédons suppose précisément qu'Hincmar aurait cette intention [3]. Le résumé d'une seconde lettre de Lothaire à Léon nous apprend qu'Hincmar avait songé à se rendre à Rome en 855, mais que Lothaire avait obtenu qu'il y renonçât [4]. Il ne s'agit donc pas de ce projet dans la lettre que l'empereur envoyait à Rome pour préparer bon accueil à Hincmar. Nous savons qu'en 847, l'archevêque avaît eu dessein d'aller à Rome [5]. On croira difficilement qu'Hincmar qui projetait un voyage en 847, un autre en 855, ait annoncé encore le dessein d'aller à Rome à une autre date, publiant sans cesse des intentions que jamais il n'exécutait. C'est donc du projet de voyage de 847 qu'il s'agit dans la lettre de Lothaire que nous possédons, et dans celle que résume Flodoard; c'est un premier indice que l'historien ne fait que résumer la première. Dans cette même lettre, rapporte Flodoard, l'empereur priait le pape de recevoir Hincmar avec égards et avec bonté. Il l'invitait, en outre, à lui accorder généreusement et de bonne grâce tout ce qu'il lui demanderait. Or

lettre d'Hincmar à Nicolas relatifs aux lettres de convocation du concile de Trèves. Flod., III, 2, éd. Lej , II, p. 5. Hincm. à Nic., Migne, 126, c. 82.

[1] Si on admet que Flodoard utilisait au chapitre II la cédule présentée par Hincmar au concile de Soissons, il y trouvait aussi mention de la lettre de l'empereur à côté des deux autres pièces. Mansi, XV, 719.

[2] Flod., III, 10, Lej , II, p. 45.

[3] Mansi, XIV, c. 885, 886.

[4] Flod., III, 10; éd. Lej., p. 46.

[5] Cf. plus haut, p. 21.

Digitized by Google

la lettre de Lothaire qui nous est conservée invite le pape à recevoir bénignement Hincmar et à lui accorder tout ce qu'il demandera. Les trois seuls traits que Flodoard ait fait passer dans son analyse, nous les trouvons dans la finale de la lettre adressée, en 847, par l'empereur à Léon IV [1]. L'historien, résumant cette pièce, n'en a rapporté que la conclusion.

Il est étrange que Flodoard ne songe pas à dire que le pallium est l'une, et la principale, des faveurs sollicitées par Lothaire pour Hincmar, alors que la finale de cette lettre le stipule expressément. Mais faut-il s'en étonner quand on a vu Flodoard ne pas faire état de cette même lettre quand, à propos du pallium d'Hincmar, il mentionne deux autres pièces qui, dans les textes qu'il utilise, ne sont jamais séparées de celle-là ?

La négligence de Flodoard, étant un fait notoire, n'a pas besoin, pour être admise, d'être expliquée, mais il n'est pas impossible d'en rendre raison. La concession du pallium ordinaire faite par Léon IV, en 847, à Hincmar n'est pas une faveur aux yeux de son historien. Un archevêque légitimement ordonné recevait toujours le pallium. Pour établir qu'Hincmar est archevêque légitime, Flodoard ne pense pas que le témoignage de Lothaire soit nécessaire. Il suffit du rapport des évêques du concile de Paris, chargés par le pape de faire enquête sur l'ordination d'Hincmar, et des lettres testimoniales du propre roi de la cité de Reims. Aussi, l'historien se contente de citer ces pièces, bien qu'à côté d'elles mention soit faite dans ses sources d'une lettre de Lothaire.

De cette lettre qu'il a sous les yeux, Flodoard donne ailleurs une analyse très sommaire, comme il en est coutumier quand le document ne lui parait pas présenter intérêt. La lettre retra-

[1] Lettre de Lothaire à Léon IV. Mansi, XIV, 885, 886.

Deposcimus ut sive memoratus archiepiscopus per seipsum vestram adierit sanctitatem, sive legatos direxerit,	Flodoard, III, 10, éd. Lejeune, II, 45. QuandoRomam petere idem pontifex disposuerat, epistolam suam idem imperator pro eo praemittens,
affabilitatis et colloquii, familiaritatisque vestrae eis integerrimam copiam non negetis : sed benignissime tam ipsum quam etiam suos pro amore nostro tractetis,	suggessit praefato papae ut ipsum decenter amabiliterque susciperet,
et quidquid ex vobis ... poposcerit, cum largitione pallii impleatis.	et quidquid ab eo postulasset, libenter ei liberaliterque tribueret.

Digitized by Google

çait à grands traits l'histoire d'Ebbon, bien connue par ailleurs. Il n'a pas jugé utile d'en rien rapporter. Ce qui l'a frappé dans cette missive, ce sont les termes très bienveillants de la finale, l'empressement de l'empereur à faciliter à Hincmar le voyage de Rome, à lui préparer bon accueil et plein succès pour toutes ses requêtes. Que Flodoard n'ait pas remarqué que l'empereur demandait pour Hincmar le pallium, ce peut être l'effet d'une lecture peu attentive. Il semble plutôt que l'intervention de l'empereur ne lui ait pas paru mériter d'être signalée.

Mais quand il s'agira du pallium quotidien, d'un privilège extraordinaire qui est accordé à Hincmar et refusé à tous les autres, Flodoard ne manquera pas de dire que c'est l'empereur qui l'a sollicité pour lui. Le privilège a été demandé par l'empereur tout seul, et délivré à sa seule recommandation. L'historien ne pouvait manquer de noter dans ce cas l'intervention impériale, qu'il eût été peu intéressant de mentionner quand il s'était agi d'un insigne ordinaire, auquel Hincmar avait droit et que son souverain et ses collègues avaient sollicité pour lui.

Flodoard a donc connu la lettre de l'empereur, ce qui ne l'a pas empêché de rapporter aux premiers temps du pontificat de Léon IV la collation du pallium à Hincmar [1]. Il n'a pas raisonné sur des bases fragiles, et sur ce sujet il était, à tout le moins, aussi bien renseigné que nous. Avait-il en main des pièces que nous ne possédons plus et qui établissaient clairement que c'est l'année même de l'avènement de Léon IV qu'Hincmar reçut le pallium ? C'est ce qu'il n'est pas possible d'établir sûrement [2].

[1] Cf. p. 22, note 4.

[2] La question se ramène à celle des sources du chapitre II du livre III de Flodoard. L'historien utilise ici la lettre d'Hincmar à Nicolas (p. 23, n. 4), et peut-être aussi la lettre des évêques du synode de Troyes (Mansi, XV, 795). Ces sources ne lui fournissent que le récit des événements antérieurs à la réunion du concile de Paris. Flodoard est très bien renseigné au sujet de cette assemblée : il donne la liste des évêques présents et résume la lettre qu'ils adressèrent à Ebbon. L'historien puise peut-être directement ces renseignements dans les actes du concile envoyés à Léon IV, auxquels Hincmar et le synode de Troyes se réfèrent fréquemment. Peut-être aussi Flodoard les tient-il d'une seconde épître du concile de Troyes que nous avons perdue et qu'il utilise au chapitre XX du livre II (Cf. notes de Waitz, éd. de Flodoard, des *M. G.*, SS., XIII, p. 471, 473), épître qui résumait l'histoire d'Ebbon et devait parler de la lettre à lui adressée par le concile de Beauvais et qui anéantissait ses dernières espérances.

Flodoard sait que Léon a confirmé les actes du synode en envoyant le pallium à Hincmar. Il a pu apprendre la relation qui existe entre la réception

Digitized by Google

Aussi, renonçant à invoquer son témoignage comme une autorité, on constatera du moins que Flodoard a compris, lui aussi, à la lecture des textes, ce que nous croyons y découvrir.

Les données de la lettre de l'empereur et des écrits d'Hincmar, dont l'accord établit, à défaut même du témoignage de Flodoard, le changement qui s'est brusquement produit en 847 dans les dispositions de Lothaire vis-à-vis d'Hincmar, doivent l'emporter sur les raisons de convenance inspirées par les relations politiques des deux rois et qui reporteraient la lettre impériale à une date postérieure. On connaît trop mal les dessous de la politique carolingienne pour être en droit de subordonner aux idées qu'on s'en peut faire les faits qui se dégagent directement des textes.

Le témoignage de l'épître du concile de Troyes ne suffit pas à établir que le pallium n'a été demandé par Lothaire qu'après qu'il eut fait la paix avec son frère. On conçoit qu'en 866 les évêques n'avaient plus d'événements qui se sont passés vingt ans plus tôt, et auxquels la plupart d'entre eux sont restés étrangers, un souvenir très précis. Ils savent que Lothaire, par animosité contre son frère, a incriminé Hincmar auprès de Sergius; ils en infèrent que lorsque l'empereur écrit à Léon une lettre flatteuse pour Hincmar, il s'est réconcilié avec Charles. A vingt ans de distance, les évêques ont pu fort bien associer deux faits qui semblent en relation naturelle et nécessaire et qui sont, dans tous les cas, à peu près contemporains (847-849).

En 847, d'ailleurs, une tentative de rapprochement a été faite entre les deux frères ennemis, dont le souvenir a pu aussi tromper les évêques du concile de Troyes. Lothaire et Charles se sont

de ces actes et l'expédition du pallium en lisant la cédule présentée au concile de Soissons par Hincmar (cf. p. 22 et 23); Flodoard, toutefois, ne fait nulle part mention de cette pièce. Quant aux cinq ans qui se sont écoulés jusqu'à la mort d'Ebbon en 851, Flodoard a pu trouver cette date dans une lettre d'Hincmar à Nicolas (Migne, 126, c. 91), et supputer une période de cinq ans en rapprochant la date de la mort d'Ebbon de la date du concile de Paris. Il est possible encore que tous ces renseignements soient empruntés eux aussi à la lettre du concile de Troyes que Flodoard avait sous les yeux, et que nous ne possédons plus. On remarquera que ces détails ne sont donnés qu'incidemment et à propos d'Ebbon, qui occupe dans ce passage de Flodoard le premier plan comme dans la lettre synodale. « *On rapporte*, ajoute Flodoard, qu'Ebbon vécut encore cinq ans. » Cette expression semble indiquer qu'il a sous les yeux un texte où le fait est mentionné. Flodoard paraît bien dépendre d'une source quelconque et non pas présenter ici une simple conjecture.

Digitized by Google

rencontrés en février, sous la médiation de Louis, à Meerssen [1].

M. Parisot fait observer non sans raison que le premier congrès de Meerssen ne rétablit pas pleinement la concorde. Le capitulaire, écho des conversations royales, garde le silence sur le principal sujet de la querelle des deux frères : l'affaire de Giselbert [2]. Lothaire a fait pourtant des concessions. Il s'est engagé à intimer l'ordre à ses vassaux de ne plus inquiéter le roi Charles et ses fidèles [3]. L'article trouvait application dans le diocèse de Reims. Les hommes de l'abbesse d'Avenay ne devront plus tracasser les hommes de l'Église d'Hincmar. Si l'empereur promet que ses vassaux ne feront plus acte d'hostilité, à plus forte raison devra-t-il cesser lui-même d'intriguer contre Hincmar, le fidèle serviteur de Charles. Le fait seul que les frères ont conféré et ont pris des engagements mutuels montre qu'une détente s'est produite. Les rois décident de se réunir de nouveau en juin, à Paris [4]. L'entrevue de Meerssen a donc établi une sorte de trêve tacite en renvoyant le règlement des affaires en litige à un prochain congrès.

Hincmar avait trop besoin de se concilier l'empereur pour ne pas user de l'occasion que lui offrait cette suspension d'hostilités. En apaisant l'empereur, il éteignait tout le bruit fait autour de la déposition d'Ebbon, se prémunissait contre toute intrigue semblable à celle que le concile de Paris a fait échouer. L'Église de Reims ne jouira paisiblement des biens qu'elle possède dans le royaume de Lothaire que quand l'archevêque aura reconquis ses bonnes grâces. La province et l'Église, dont l'empereur détient une part, n'auront la paix que quand Hincmar l'aura faite avec lui. L'évêque de Cambrai vieillissait. S'il venait à mourir, il fallait s'attendre à un conflit entre l'archevêque et l'empereur. Quand Hincmar sera rentré en faveur, il écrira au comte Maion pour le prier de bien disposer en cette occurrence son maître [5]. Il est donc vraisemblable que l'archevêque ait saisi aussitôt l'opportunité que lui présentait l'entrevue des deux frères pour se rappocher de l'empereur.

[1] Cf. Parisot, p. 38; Calmette, p. 12.
[2] Le paragraphe 8 interdit cependant le rapt. Bor., II, p. 69.
[3] Adn. Hludov., 4. Bor., II, p. 70.
[4] Adn. Kar., 1, p. 71.
[5] Flod , III, 26, éd. Lej., II, 344, Reg. 69.

Digitized by Google

Hincmar s'était mis, du reste, en mesure de profiter d'une accalmie dans la petite guerre que se font à ses dépens ses deux seigneurs. Bien qu'un concile tenu à Trèves présentât pour lui des dangers, il n'a pas cru devoir s'y dérober; il n'a pas tenu à lui que son procès ne fût instruit sous les yeux mêmes de l'empereur. Même au plus fort du conflit, il s'est gardé soigneusement de rompre toute relation avec le palais impérial. Il ne croit pas pouvoir écrire à l'empereur lui-même, craignant que du côté de Charles on ne l'accuse de trahison, mais il reste en correspondance avec l'impératrice, et, par son intermédiaire, fait passer sous les yeux de l'empereur des témoignages de ses intentions conciliantes [1]. Il est étranger, dit-il, aux déprédations commises par ses hommes sur les terres de l'abbesse d'Avenay; jamais il ne lui a fait tort sciemment et il lui offre de s'en remettre à un arbitrage. L'archevêque proteste de sa fidélité à l'égard de son seigneur Lothaire [2], il n'ose le blâmer, parce que Lothaire est son seigneur. C'est bien volontiers qu'il lui donnerait des explications si l'empereur envoyait à Reims un messager, non pour l'insulter, mais pour l'écouter. L'impératrice lui suggère de faire attester à l'empereur sa fidélité par un *missus*. Hincmar ne peut se permettre encore une démarche excellente en elle-même, mais qui serait mal interpretée à l'heure où le roi Charles est au plus mal avec Lothaire [3]. Puisqu'il s'excuse de ne pas la faire encore, c'est qu'il est prêt, sitôt qu'il le pourra, à s'acquitter de ce devoir.

Or, au temps de l'entrevue de Meerssen, une explication d'Hincmar avec l'empereur avait cessé d'être impossible. Lorsque Charles va en personne conférer avec Lothaire et lui donne un rendez-vous ultérieur, nul ne peut reprendre le dévoué serviteur de Charles d'entrer, lui aussi, en relations avec un roi qui est son seigneur et possède une partie de sa province et de son diocèse. Hincmar, sans nul doute, accomplit alors la démarche que, dans sa lettre à l'impératrice, il déclarait ne pouvoir, à son grand regret, se permettre encore. La lettre de

[1] Hincm. à Ermengarde, Flod., III, 27, éd. Lej., p. 371 à 374.

[2] « Si vult credere domnus meus Lotharius, potest veraciter cognoscere quia non.... illi.... sum infidelis. » *Ibid.*

[3] « Ne mali interpretes male bonum interpretentur, hoc adhuc facere non possum. » *Ibid.*

Digitized by Google

Lothaire à Léon IV nous apprend qu'Hincmar a présenté à l'empereur les actes du concile de Paris et l'a prié d'appuyer auprès du pape la demande que les évêques faisaient pour lui du pallium [1]. Ce courrier renfermait sans doute ou suivait immédiatement les explications d'Hincmar et ses protestations de fidélité. Peut-être même Hincmar s'était-il rendu en personne auprès de l'empereur pour le mieux désarmer.

A cette heure, Lothaire n'avait plus à cœur les intérêts d'Ebbon. On ne voit pas que l'évêque d'Hildesheim soit rentré en faveur auprès de l'empereur au temps où celui-ci porte de nouveau son affaire à Rome. Ebbon ne reparait pas au palais impérial et n'a pas quitté un instant son lointain évêché. On s'explique qu'il n'ait pas comparu devant le concile de Paris; mais s'il avait compté sur l'appui de l'empereur, il n'eût pas manqué de se rendre à Trèves. A voir ainsi Ebbon se dérober quand sa cause est mise en jeu par l'empereur, il apparait que ce n'est pas par bienveillance pour Ebbon que Lothaire a entrepris cette nouvelle campagne. Hincmar ne s'y trompait pas, et, dans le récit qu'il en fait, rappelle qu'Ebbon venait précisément d'encourir la disgrâce de l'empereur [2]. Lothaire n'avait eu en vue que ses intérêts propres. Il s'agissait moins de rendre à Ebbon son siège que de créer des embarras à un serviteur de Charles et peut-être d'amener Hincmar à changer de camp.

Lothaire n'avait jamais eu à l'égard d'Hincmar d'animosité personnelle. L'impératrice estimait même que si, au fort de leurs démêlés, Hincmar l'eût fait assurer de sa fidélité, un tel message eût pu rétablir entre eux la bonne harmonie [3]. L'invitation qu'elle adresse à Hincmar de se mettre en relation avec l'empereur, au risque de compromettre l'archevêque auprès de Charles, semble indiquer qu'au palais impérial on eût été fort aise de détacher de lui cet influent personnage, et que peut-être on s'en flattait. A défaut d'Ebbon, Hincmar ne pouvait-il pas devenir un

[1] Loth. à Léon IV, Mansi, XIV, 885.
Le congrès de Meerssen s'est tenu à la fin de février 847.
C'est dans le même temps que s'est assemblé le concile de Paris, probablement en janvier. Hincmar a fait sans doute ses démarches près de l'empereur en avril, quand la nouvelle de l'élévation de Léon IV lui fut parvenue.
[2] Hincm. à Nic., Migne, 126, c. 82.
[3] Hincm. à Ermeng., Flod., III, 27, éd. Lej., II, p. 374.

Digitized by Google

auxiliaire de la politique impériale? Au IXe siècle, rien n'est moins solide et plus inconstant que la fidélité des grands et des évêques. Lothaire pouvait espérer gagner Hincmar comme, quelques années plus tard, Louis le Germanique provoquera la défection de Wenilon, archevêque de Sens, réputé jusqu'alors l'un des plus fermes soutiens de Charles. L'empereur avait prise sur le diocèse et sur la province d'Hincmar et même sur sa personne, puisqu'il pouvait à sa guise faire apparaître et évanouir le fantôme d'Ebbon. Répondant à Ermengarde, Hincmar a cru nécessaire d'insister fortement sur ce point, qu'il est résolu à garder toujours une entière fidélité à son seigneur Charles [1]. Sur ces entrefaites, l'inimitié des deux frères s'est assoupie au début de l'année 847. L'empereur est plus que jamais prêt à accueillir les avances d'Hincmar; il ne lui demandera pas de trahir son maître, avec lequel l'empereur a des pourparlers de paix, mais il s'efforcera de gagner l'archevêque à ses vues en s'en faisant un obligé.

C'est, au reste, le seul parti à prendre après l'échec de toutes les tentatives faites en faveur d'Ebbon. Le pape a refusé de le rétablir et voici qu'un concile, qui a examiné le différend, a prononcé en faveur d'Hincmar. Ebbon, qui a personnellement encouru la disgrâce impériale, a cessé, en outre, d'être bon à rien.

L'arrêt rendu contre lui par le concile de Paris permettait précisément à Hincmar d'offrir à l'empereur un moyen de sortir de cette impasse avec dignité. Hincmar affectait de voir dans le concile de Paris celui-là même dont Lothaire avait provoqué la réunion. Lothaire n'avait pas demandé au siège apostolique qu'Hincmar fût déposé et Ebbon rétabli. Il s'était borné à prier le pape, en raison du dissentiment qui règne dans l'Église de Reims au sujet de l'élection d'Hincmar, de faire examiner dans un concile comment avait été prononcée la déposition d'Ebbon. Le concile de Paris a soi-disant répondu aux intentions de l'empereur, revisé le procès, et décidé qu'Ebbon était validement déposé et Hincmar ordonné légitimement. L'archevêque pouvait donc, sans offenser l'empereur, lui présenter les actes du concile

[1] « Quantam merito domno meo velim servare fidelitatem. » Flod., III, 27, éd. Lej., II, 374.

Digitized by Google

de Paris; Lothaire était en droit de s'en autoriser pour désavouer ses précédentes démarches. Dans sa lettre à Léon, il déclare que, se trouvant en Italie au temps où Ebbon fut déposé, il n'a jamais bien su ce qui s'était passé. Les actes que lui présente Hincmar l'ont édifié à ce sujet; il s'en remet pleinement à la décision des évêques et recommande, avec eux, Hincmar à la bienveillance du pape afin qu'il lui octroie le pallium [1]. L'humble requête d'Hincmar avait ainsi déguisé l'échec de l'empereur sous les traits d'une déférente exécution de ses ordres. Dégoûté d'Ebbon, l'empereur, qui sent sa colère contre Hincmar s'apaiser devant ses protestations de fidélité, et fonde déjà sur son zèle à le servir des espérances illimitées, peut, sans avouer sa défaite, reconnaître, en 847, Hincmar comme archevêque de Reims et solliciter pour lui le pallium.

Au cours de l'année 847, l'archevêque semble, au reste, avoir rétabli déjà ses relations épistolaires avec l'empereur. Un vassal de Lothaire, Fulcric, a été excommunié par Hincmar à une date antérieure au 27 mai 847 [2]. Or nous savons que l'archevêque écrivit à l'empereur pour lui faire part de la sentence portée contre son vassal et lui indiquer à quelles conditions Fulcric en obtiendrait la levée [3]. Cette lettre a dû être écrite peu de temps après la condamnation de Fulcric [4] et elle constitue un nouvel indice que le rapprochement de l'archevêque et de Lothaire est antérieur à la réconciliation des deux frères.

Hincmar en fut sans doute l'un des artisans, à la faveur de sa propre rentrée en grâce auprès de l'empereur. Une lettre d'Hincmar à Charles l'instruisait des affaires de l'empereur pendantes à Rome et faisait connaître au roi l'époque où Lothaire irait le trouver dans son royaume [5]. Cette lettre est sans doute de la fin

[1] Mansi, XIV, 885.

[2] Hincmar a écrit au sujet de Fulcric à Hetti de Trèves, mort à cette date.

[3] Hincmar à Lothaire, « de Fulcrico quem excommunicaverat, qualiter ad poenitentiam venire debeat. » Flod., III, 10, éd. Lej., II, p. 47; Reg., 50.

[4] Schroers (Reg., 50, 51, et p. 59) rapporte les deux lettres écrites par Hincmar à Lothaire (Flod., III, 9) au sujet de Fulcric à l'année 850-851, au temps où Fulcric, après avoir fait pénitence, était retombé dans sa faute. C'est bien à cette date que se rapporte la deuxième, dans laquelle Hincmar énumère les crimes de Fulcric et signale son refus de faire pénitence. La première, dans laquelle Hincmar suppose que Fulcric s'amendera (qualiter ad poenitentiam venire debeat), doit être antérieure à sa feinte soumission et être de très peu postérieure à sa première excommunication.

[5] Flod., III, 18, éd. Lej., II, 179; Reg. 45.

Digitized by Google

de l'année 848 [1]. Hincmar annonçait à Charles que l'empereur se rendrait près de lui, à Péronne, au mois de janvier de l'année suivante. Il lui apprenait, sans doute, l'effet des deux démarches faites par l'empereur en 847 à Rome : l'issue des négociations qu'avait entrainées le sacre de Léon IV, célébré sans l'autorisation de Lothaire [2]; le succès de la requête présentée au pape par l'empereur en faveur de l'archevêque. Hincmar est devenu, entre Lothaire et Charles, un médiateur qui s'emploie activement à aplanir les différends qui séparent ses deux seigneurs.

Après l'entrevue de Péronne, qui rétablit entre eux la bonne harmonie [3], Hincmar met tout en œuvre pour maintenir et consolider la paix. Il entreprend, pour le compte de Charles, une tournée diplomatique auprès de Lothaire et de Louis le Germanique. Au cours de ce voyage, l'archevêque ne cesse de correspondre avec son maître, lui donne son opinion sur les conditions proposées au cours de ces négociations [4]. C'est lui, visiblement, qui en conduit la trame. Ces efforts aboutirent sans doute à la réunion du congrès de Meerssen [5]. Grâce à lui, en 851, les trois rois frères paraissent indissolublement unis.

Entre le palais de Lothaire et celui de Charles, l'archevêque de Reims devient un intermédiaire ordinaire et empressé. Hincmar écrivait à un palatin de Lothaire pour le prier d'engager l'empereur à recevoir avec bienveillance et à lire en son particulier la lettre que lui écrivait le roi Charles [6]. La correspondance d'Hincmar avec Hilduin nous montre un message de Charles à Lothaire qui s'en va accompagné d'une lettre de l'archevêque [7]. Au temps

[1] Il ne peut s'agir dans ce message des entrevues de Meerssen, puisque cette localité est dans les États de Lothaire. Il faut écarter aussi la réunion annoncée pour le mois de juin 847 à Paris, puisqu'il n'a pas été donné suite au projet, et choisir entre l'entrevue de Péronne (janvier 849) ou celle de Saint-Quentin (852). Il s'agit plutôt de la première. En 851, 852, nous ne voyons pas quelles affaires pouvait avoir Lothaire à Rome ; en 848, le règlement de deux affaires qui l'intéressent, et dont l'une au moins, le pallium d'Hincmar, intéresse aussi le roi et l'archevêque, est tout récent encore et fait sans doute l'objet de la communication d'Hincmar au roi.

[2] Cf. Bœhmer Muehlbacher, 2e éd., ad ann. 847, p. 464, 465.

[3] Cf. Calmette, p. 17.

[4] Flod., III, 18, éd. Lej., II, 179 ; Reg. 35, 36.

[5] Cf. Calmette, p. 18, n. 2.

[6] Hincm. à Vulfing, Flod., III, 26, p. 334 ; Reg. 55. Cette lettre est de l'année même où fut tenu le congrès de Meerssen, ou de l'année suivante, mais antérieure à la dédicace de la crypte de Saint-Remi (1er oct. 852).

[7] Flod., III, 24, p. 313 ; Reg. 56.

Digitized by Google

sans doute où la bonne harmonie a cessé de régner entre Charles et Louis, un personnage du palais d'Aix lui écrivait au sujet de la paix à rétablir entre les rois. Hincmar répondait qu'il a toujours désiré et conseillé la paix, qu'il ne cessera jamais de travailler pour elle [1]. Hincmar était sans doute d'accord avec Lothaire, dans les dernières années de la vie de cet empereur, pour travailler avec lui à rétablir la concorde entre les deux frères puînés.

II.

Ce rôle d'intermédiaire et de conciliateur, rempli avec un tel zèle et un tel succès par Hincmar, devait lui valoir, auprès de l'empereur, faveur et crédit croissants. L'année 851 surtout, qui marque le temps où prévaut la politique soutenue par Hincmar, celui où les rois furent le plus parfaitement d'accord, rapporta sans doute à l'archevêque des marques de la bienveillance impériale. L'empereur, qui en 847 s'est entremis pour lui obtenir le pallium ordinaire, songe à présent à lui procurer une situation exceptionnelle. Une lettre de Léon IV à l'empereur [2] nous apprend que Lothaire a demandé pour Hincmar l'usage du pallium pour tous les jours de l'année et la fonction de vicaire apostolique. En cette qualité, il devait exercer la principale autorité, être établi juge de tous les archevêques, évêques et abbés. La dignité que demande pour lui Lothaire est, au dire du pape, celle-là même que Sergius a jadis accordée à Drogon, à la requête du même empereur. Drogon avait reçu juridiction sur l'épiscopat de toute la Francia, la Gallia, la Germania, c'est-à dire de tous les pays francs. C'est d'une juridiction aussi vaste que Lothaire voulait qu'Hincmar fût investi.

Léon IV ne croit pas devoir, alors que Drogon vit encore, accéder à la requête impériale. Par respect pour l'ouvrage de son prédécesseur, par crainte aussi de blesser l'évêque de Metz, il

[1] Hincm. au comte Maion, Flod., III, 26, p. 344 (Reg. 69). Il est possible que cette lettre soit antérieure à l'entrevue de Péronne et se rapporte encore au différend de Lothaire et de Charles qu'Hincmar et Maion s'accorderaient à vouloir apaiser. Il semble plutôt que le familier de l'empereur doive être l'interprète de la politique de son maître. Or, avant 849, Lothaire ne voulait pas se réconcilier avec Charles, et au contraire, à partir de 852, s'efforçait d'accorder Charles avec Louis.

[2] *Collect. brit. epist. Leonis IV*, 12, *N. Archiv*, V, p. 381 ; *Epist. Kar. aevi*, t. III, p. 591.

Digitized by Google

ne fera pas d'Hincmar son vicaire. Mais par un diplôme qu'il expédie à l'empereur, il accorde à Hincmar le privilège de porter tous les jours le pallium.

Nous possédons aussi des fragments de ce privilège délivré à Hincmar [1]. Le pape rappelle à l'archevêque qu'il lui a envoyé déjà le pallium en lui désignant les fêtes où il pouvait le porter. Il lui permettait à présent de s'en revêtir en tous temps à sa volonté, faveur qu'il n'a concédée encore à aucun autre archevêque et qu'il ne renouvellera pour personne. Léon IV exhortait enfin Hincmar à user du pallium avec la crainte du Seigneur et avec révérence.

De ces deux lettres, insérées dans la Collection britannique, Flodoard n'a pas connu la première : la réponse de Léon IV à l'empereur. Non seulement il n'en fait pas mention, mais il ignore même que l'empereur ait demandé pour Hincmar le vicariat apostolique. Il n'a pas connu davantage la lettre de l'empereur qui a provoqué la réponse du pape. Il analyse pourtant diverses lettres écrites par Lothaire à Léon, en faveur d'Hincmar [2]. Il n'aurait pu passer sous silence, s'il l'avait connue, la lettre impériale si flatteuse, qui demandait pour Hincmar le vicariat apostolique et le pallium quotidien. Il analyse avec liberté ces lettres [3], et s'il lui avait plu de taire la demande faite du vicariat parce qu'elle a essuyé un refus, il eût signalé du moins l'autre requête. Flodoard sait que Lothaire a sollicité pour Hincmar le pallium quotidien, mais il n'a pas eu sous les yeux la lettre qui le demandait pour lui, puisqu'il mentionne toutes les autres, sauf celle-là.

On comprend aisément que cette lettre n'ait pas été trouvée par Flodoard dans les archives de son Église. L'empereur a communiqué à Hincmar les autres lettres qu'à diverses époques il a écrites en sa faveur à Léon IV, et Flodoard les a retrouvées dans les archives de l'Église [4]. Mais l'empereur n'a certainement pas envoyé à Reims les lettres relatives au vicariat. La réponse que lui adressait Léon IV était trop peu favorable pour qu'il en fît

[1] *Epist.*, 13, *N. Archiv*, V, p. 382 ; *Epist. Kar. aevi*, t. III, p. 591, 592.
[2] Flod., III, 10, éd. Lej., p. 45.
[3] Cf. plus haut, p. 24 et 25.
[4] La lettre écrite en 847, cf. plus haut, p. 24 et 25 ; la lettre écrite en 855, cf. plus loin, p. 55. (Flod., III, 10 ; éd. Lej., II, 45, 46.)

Digitized by Google

part à Hincmar. S'il lui avait communiqué la demande, il n'aurait pu se dispenser de lui faire connaître la réponse. Lothaire n'a fait passer à Hincmar ni l'une ni l'autre de ces pièces. Elles n'ont pas été déposées aux archives de l'Église de Reims et le silence de Flodoard ne saurait témoigner contre leur authenticité. L'empereur s'est contenté de transmettre à Hincmar le privilège par lequel le pape accordait à l'archevêque l'usage quotidien du pallium — diplôme que le pape délivrait à Hincmar par considération pour Lothaire et que, par égard pour lui, il expédiait à l'empereur et non directement à l'intéressé [1] — diplôme que Flodoard a trouvé tout seul dans les archives formées à Reims au temps d'Hincmar.

L'historien a en effet sous les yeux le privilège octroyé par Léon IV à Hincmar [2]. Ce qu'il nous en rapporte permet même de restituer la teneur de cette lettre dont il n'a subsisté que quelques fragments très courts. Dans ces coupures, le nom de Lothaire n'est pas prononcé [3]. Mais Flodoard sait que c'est à la demande de l'empereur qu'Hincmar obtint le pallium quotidien [4]. Ce renseignement, il ne le peut tenir ni de la lettre de Lothaire à Léon IV ni de la réponse de ce pape à l'empereur, puisqu'il ne connaît ni l'une ni l'autre. Il n'a donc pu l'emprunter qu'au diplôme adressé à Hincmar. C'est, en effet, dans le passage où il résume ce privilège que Flodoard note l'intervention de l'empereur. La lettre de Léon IV informait, comme il est naturel, l'archevêque que cette faveur exceptionnelle lui était accordée à la demande expresse de l'empereur.

D'autre part, Léon IV ne mentionnait pas dans ce diplôme la demande faite pour Hincmar du vicariat apostolique. La preuve en est dans l'ignorance de Flodoard. Il eût été peu délicat, en effet, de la part du pontife, d'écrire à Hincmar tout exprès pour lui apprendre qu'il ne lui accorde pas le vicariat apostolique. Point n'était besoin de le lui refuser, puisque Hincmar ne l'avait

[1] « Hincmaro.... pallii usum secundum exemplar quod serenitati vestre direximus.... » Léon IV à Loth., *Collect. brit.*, IV, 12, *N. Arch.*, V, 382, *epist. Leonis.*

[2] Cf. plus haut, p. 23, note 2.

[3] On comprend très bien que le compilateur de la collection britannique qui rassemble des matériaux pour une collection canonique (Ewald, *N. Archiv*, V, p. 277) n'ait pas recueilli le nom de Lothaire, qui n'avait aucun intérêt pour lui.

[4] Flod., III, 10, éd. Lej., II, p 43.

Digitized by Google

pas sollicité. Envoyant une lettre gracieuse, le pape n'a pas voulu la charger d'un refus inutile et blessant.

Flodoard témoigne donc directement en faveur de l'authenticité de la seconde de ces deux lettres, et son silence ne peut être invoqué contre la première. M. Parisot a cru pourtant devoir rejeter ces lettres parmi les documents apocryphes, en raison des données invraisemblables qu'elles renfermeraient [1]. L'empereur n'a pu songer, observe-t-il, à procurer à un évêque, qui n'est pas son sujet, les pouvoirs de vicaire apostolique. On ajoute qu'Hincmar est trop hostile au vicariat pour l'avoir convoité [2]. Quant au privilège de porter le pallium en tous temps, Hincmar ne l'a jamais reçu, car il en témoigne lui-même.

Le pape Nicolas ayant entendu dire qu'Hincmar se parait du pallium en dehors des jours où les archevêques ont coutume de le porter, lui adressa à ce sujet une réprimande. Au lieu d'invoquer le privilège de Léon IV, Hincmar répond qu'il ne revêt le pallium que très rarement au contraire, qu'il se contente des privilèges des autres métropolitains, qu'il n'a jamais demandé d'autre faveur. La seule réponse à faire eût été pourtant la suivante : « Votre prédécesseur m'a accordé le droit de porter le pallium tous les jours [3]. » Pour faire justice de cet argument, il faut examiner successivement la lettre du pape et la réponse de l'archevêque.

L'argument qu'on pourrait tirer contre l'octroi du pallium quotidien des reproches adressés par Nicolas Ier à Hincmar, est fort affaibli par le contexte, comme l'a remarqué déjà M. Calmette [4]. Le pape, en effet, prévoit expressément le cas où Hincmar aurait reçu du siège apostolique le droit de porter en tous temps cet insigne [5]. Bien que le fait soit présenté sous une

[1] Parisot, *Le roy. de Lorr.*, p. 738, 739.

[2] M. Pfister *(L'archevêque de Metz Drogon)* remarque qu'Hincmar, en 876, a loué Drogon d'y avoir renoncé. Éloge singulier dans la bouche d'un archevêque qui y aurait prétendu jadis lui-même. *Mélanges P. Fabre*, p. 122.

[3] Parisot, p. 739.

[4] *La diplomatie carol.*, p. 190.

[5] « ....Cujus usus si fraternitati tuae a sede apostolica omni tempore concessus est, licet sit praeter ecclesiae consuetudinem perceptus, ac per hoc rationabiliter amittendus (nam privilegium meretur.... amittere qui concessa sibi abutitur potestate), tamen.... stude ita modeste hoc uti ut nec elatio mentis invadat, nec jactantia instet.... nec temperantia.... oblivioni tradatur. » Nic. à Hincm., Mansi, XV, c. 753 ; Migne, 119, c. 1110.

Digitized by Google

forme dubitative, toute l'argumentation de Nicolas suppose que la faveur du pallium quotidien a été réellement octroyée à l'archevêque. Le pape déclare qu'un tel privilège déroge aux usages de l'Église, et que, par conséquent, il doit rationnellement tomber. Si Nicolas était persuadé qu'Hincmar ne l'a pas reçu, il ne s'ingénierait pas à découvrir ce motif à cassation. Il ajoute que quiconque abuse d'un privilège mérite de le perdre. Nicolas reconnaît donc qu'Hincmar l'a reçu, puisqu'il l'accuse d'en abuser et de le rendre caduc par sa faute. Enfin, cette semonce n'a pas de conclusion. On s'attend que le pape fasse un devoir à Hincmar de s'en tenir désormais à l'usage des autres archevêques. Il se contente d'une exhortation vague à user du pallium modestement, sans jactance, avec modération.

Qu'Hincmar à présent en appelle à son privilège, le pape, on le voit, n'y oppose aucune marque d'incrédulité. Nicolas pourrait déclarer qu'à son sens, Hincmar n'a pu recevoir d'aucun pape semblable faveur, insinuer que l'archevêque répand de faux bruits, qu'il fait usage d'un privilège apocryphe. Il lui était facile de compulser les actes de ses prédécesseurs Léon et Benoît, de s'assurer qu'ils n'ont délivré à Hincmar aucun diplôme de cette teneur. Nicolas eût été bien plus fort alors pour tancer le présomptueux archevêque. S'il n'a pas fait cette enquête, c'est qu'il ne doutait pas de l'authenticité du privilège qu'Hincmar pouvait invoquer. Si la recherche a été faite, son résultat fut favorable à Hincmar, puisque le pape ne s'en prévaut pas. La réprimande de Nicolas, sous la forme qu'elle revêt, loin d'établir le caractère apocryphe de la lettre de Léon IV à Hincmar, prouve plutôt qu'il avait bénéficié d'un privilège exceptionnel.

Le pape qui, d'un bout à l'autre de cette longue lettre, accumule contre Hincmar les griefs et les charges, lui cherche, à propos du pallium, mauvaise querelle. Il a peine à admettre qu'un archevêque indocile et manifestement hostile à l'intervention pontificale dans les affaires ecclésiastiques des Gaules puisse porter plus souvent que les autres l'insigne de l'intime communion avec le siège apostolique. Le privilège de Léon IV embarrasse Nicolas. Il ne le cite pas, afin de ne pas paraître le reconnaître. Il lui répugne de casser l'acte d'un prédécesseur, et, peut-être, ne s'en croit-il pas le droit. De là cette singulière

Digitized by Google

indécision de langage, ces remarques qui tendent à affaiblir la valeur de ce malencontreux privilège, cette accusation vague d'user du pallium dans une pensée de vaine gloire [1], et cette conclusion peu ferme qu'il le faut porter modestement.

Aussi, la réponse que M. Parisot voudrait trouver sous la plume d'Hincmar serait sans valeur à l'égard des reproches que lui adresse Nicolas. Si le pape lui avait écrit : « Vous ne possédez que les droits des autres métropolitains et n'avez reçu aucun privilège particulier, » Hincmar aurait sans doute à lui répondre qu'il possède, au contraire, le privilège de porter tous les jours le pallium. Mais le pape ne nie pas qu'il l'ait reçu et il argumente expressément dans l'hypothèse qu'Hincmar l'a, en effet, obtenu. Il ne conteste pas le fait, mais le bien fondé du privilège. Il en dénonce surtout et en condamne l'usage abusif. Ce n'est donc pas l'existence du privilège qu'Hincmar devra opposer à Nicolas, mais l'usage modéré qu'il en fait.

Or, tel est exactement le sens de la réponse d'Hincmar. En dehors de Noël et de Pâques, c'est à peine s'il lui arrive de revêtir le pallium. En raison de ses occupations, il est rare qu'il se trouve dans son Église aux jours de fête où il est permis aux métropolitains de porter le pallium. Aussi, non seulement il ne prend pas le pallium aussi souvent qu'il lui a été permis, mais il le revêt très rarement, seulement lorsqu'il se trouve dans son Église en cesdits jours de fête [2]. L'archevêque ne s'explique pas sur la nature de son privilège, car ce qui est en question, ce n'est pas le fait qu'il l'a reçu, mais la manière dont il en use. Il s'exprime, au sujet de son privilège, comme s'il ne pouvait y avoir doute sur sa portée : « Toties sicut mihi concessum est. » Ce « toties » s'applique-t-il aux jours seulement où les métropolitains peuvent porter le pallium suivant le droit commun? S'applique-t-il à tous les jours de l'année en

[1] « Quod valde displicet si id a sanctitate tua fuerit elate commissum. » *Ibid.* Qu'Hincmar porte le pallium plus souvent que les autres, cela déplait au pape si c'est l'effet d'un esprit superbe, si Hincmar agit ainsi pour se distinguer des autres, « ad inanem gloriam. »

[2] « ....Nisi in die Natalis Dominici et in die sanctae Resurrectionis ejus, vix in toto anno eodem pallio utor. Quoniam.... raro in decretis festivitatibus quo pallio uti metropolitanis conceditur, in sede mea, propter multas occupationes.... esse mihi permittitur ; et nisi quando in eadem sede sum in decretis festivitatibus, non solum non toties sicut mihi concessum est, verum vix aut nunquam eodem pallio utor. » Hincm. à Nic., Migne, 126, c. 88, 89.

Digitized by Google

vertu d'un privilège spécial? Voilà ce qu'on voudrait savoir et ce qu'Hincmar ne précise pas.

Il semble bien pourtant qu'ici Hincmar fasse à un privilège exceptionnel une allusion discrète. Si Hincmar ne s'exprime pas plus clairement, c'est que la lettre de Nicolas marque que le pape est renseigné. Celui-là même à qui répond l'archevêque a précisément supposé qu'Hincmar peut invoquer un document du siège apostolique l'autorisant à porter le pallium tous les jours. C'est suivant ce que le pape en a dit qu'il faut comprendre ce qu'Hincmar laisse entendre ici de son privilège. L'archevêque ne dit pas que son privilège est identique à celui des autres métropolitains. Et pourtant, si Hincmar n'en avait pas obtenu d'autre, pouvait-il se dispenser de le dire expressément? A entendre Nicolas, le privilège du pallium quotidien lui a peut-être été accordé par ses prédécesseurs. S'il en est autrement, Hincmar s'étonnera du langage du pape et s'empressera de le détromper. Il n'a, dira-t-il, jamais reçu ce privilège, n'a jamais prétendu l'avoir obtenu; son privilège est de droit commun. N'est-il pas étrange, après les allusions du pape, que la seule fois où Hincmar parle de son propre privilège, cela puisse s'entendre précisément de facultés spéciales? Enfin, la pensée d'Hincmar n'a toute son ampleur et une parfaite force logique qu'à condition d'interpréter ainsi la dernière phrase : « Non seulement je ne porte pas le pallium, comme il m'est permis (tous les jours), mais je ne le revêts même pas à toutes les fêtes où l'usage commun le permet; je ne le porte que quand, à ces jours de fête, je suis à Reims, c'est-à-dire très rarement. »

Hincmar oppose son privilège propre (sicut mihi concessum est) au privilège ordinaire des métropolitains (decretis festivitatibus quo pallio uti metropolitanis conceditur). Le pape a grand tort de l'accuser d'en faire abus, puisque non seulement il n'use pas de son privilège propre, mais ne profite même que rarement des facultés qui lui sont communes avec tous les autres métropolitains.

Après s'être ainsi justifié sur l'usage qu'il fait du pallium, Hincmar s'explique sur le sens et le prix qu'il accorde à cet insigne. Relativement au pallium, il n'a rien demandé que de conforme avec la coutume de ses prédécesseurs, car il ne considère pas le pallium comme un insigne octroyé à sa personne

Digitized by Google

parce qu'elle en est digne, mais comme l'attribut de l'autorité métropolitaine. Le pallium, à son jugement, ne sert qu'à démontrer que le siège de Reims prime tous les autres sièges de la province [1].

Ce texte n'implique pas qu'Hincmar n'a pas obtenu le privilège de porter le pallium tous les jours, mais témoigne seulement du peu de cas que l'archevêque en fait. Hincmar ne dit pas ici qu'il n'a pas reçu ce privilège [2]; il déclare seulement que, satisfait de celui dont se contentaient ses prédécesseurs, il n'a rien demandé de plus — ce qui est tout à fait exact, car si Hincmar a sollicité, en 847, le pallium ordinaire, il n'est pour rien dans la demande qui fut faite pour lui, par l'empereur, du pallium quotidien [3]. Hincmar, après avoir rappelé, comme en passant, l'étendue du privilège qui lui est personnellement accordé (*toties sicut mihi concessum est*), s'empresse de déclarer qu'il ne l'a pas demandé et qu'il ne s'en soucie pas.

Voilà pourquoi encore Hincmar songe si peu à tirer ici parti de la lettre de Léon IV. Il pourrait opposer aux arguments de Nicolas une fin de non-recevoir, ne pas admettre que le privilège de Léon puisse être discuté, déclarer qu'il ne peut y avoir abus à user souvent d'un droit qu'on peut exercer tous les jours. En ne disant rien de tout cela, Hincmar est simplement fidèle à sa manière de voir ordinaire. Hincmar a répété ailleurs qu'il se contente de ce que les canons et les décrets du siège apostolique accordent à chaque métropole, qu'il ne prétend qu'aux privilèges qu'a toujours possédés son siège [4]. Il s'est toujours montré hostile à toute idée de primatie en dehors du ressort de la province ecclé-

[1] « Pro cujus usu apud sedem apostolicam nihil petii, nisi sicut decessores ac praedecessores mei eo uti et in episcopi ordinatione solebant. Non enim usum pallii esse meae dignitatis puto sed genii sedis metropolis esse cognosco.... Si excellentiorem caeteris Rhemorum provinciae sedibus metropolim sedem pallii usus demonstrat in oculis hominum.... » Migne, 126, c. 89.

[2] M. Calmette traduit « qu'il n'a sollicité et reçu, » p. 187, n. 2. Le texte porte seulement « nihil petii. »

[3] Flodoard dit qu'il a obtenu le pallium quotidien à la demande de Lothaire, empruntant ce renseignement au diplôme pontifical (cf. plus haut, p. 36). Il ressort aussi de la lettre de Léon IV à Lothaire que l'empereur seul a adressé cette demande au pape. Aucune mention n'est faite d'une démarche d'Hincmar. On verra plus loin que l'archevêque n'a probablement pas été consulté par l'empereur.

[4] Sufficiunt mihi quae per sacros canones unicuique sunt metropolitano collata. LV Capit., 16. Migne, 126, c. 339. Cf. Lettre à Hadrien II, *ibid.*, c. 178.

Digitized by Google

siastique de chaque métropolitain. Il est le champion de l'autorité métropolitaine, de l'autonomie des provinces, de l'égalité des métropolitains. Le pallium n'est pas accordé à l'homme, mais attaché au siège. Voilà pourquoi il ne fait pas état du privilège personnel que Léon IV lui a accordé, à la seule requête de Lothaire et sans que lui-même y soit pour rien. Il ne veut pas plus pour lui d'un privilège extraordinaire qu'il n'en veut pour les autres. Il n'en a pas besoin et n'en a pas souci et, gratifié d'un privilège de cette espèce, dédaigne d'y faire appel. Hincmar a donc deux excellentes raisons de ne pas bruyamment opposer à Nicolas le privilège délivré par Léon IV. Nicolas ne lui reproche que d'abuser de ce privilège, et sur ce point il lui a victorieusement répondu. Lui-même ne fait point cas de ce privilège et dédaigneusement accorde à Nicolas qu'en effet il peut et doit tomber.

Les lettres échangées entre Hincmar et Nicolas n'autorisent donc pas à affirmer qu'Hincmar n'a pas reçu le droit de porter le pallium tous les jours. Ces documents, loin d'entraîner la conviction que la lettre de Léon IV à Hincmar est apocryphe, prouvent bien plutôt que l'archevêque a obtenu d'un prédécesseur de Nicolas le privilège du pallium quotidien.

Qu'avec l'usage du pallium quotidien Lothaire ait demandé pour Hincmar le vicariat pontifical, le fait n'a rien non plus d'invraisemblable. On ne s'étonnera pas d'abord que l'empereur, aux environs de l'an 851, ait songé à instituer une primatie des pays francs. La meilleure preuve qu'il a pu prier Léon IV de se donner un vicaire, c'est qu'en 844 il avait adressé à Sergius demande semblable. Après de longs démêlés entre Lothaire et Charles, l'entente entre les trois rois assemblés en 851 à Meerssen semble plus cordiale et plus solide encore qu'au temps où, à Yütz, l'empereur cherchait à faire accepter de ses frères Drogon comme vicaire du siège apostolique et à faire revivre, sous ce détour, l'idée impériale vaincue à Fontanet. C'est le moment de reprendre le projet que la simplicité de l'évêque de Metz a laissé tomber [1]. Chaque fois que s'affermit le régime vacillant de la concorde, Lothaire, qui s'en contente faute de mieux, songe à l'étayer d'une institution ecclésiastique commune qui sera à son service.

[1] Hincmar, *De jure metropolitanorum*, 31, Migne, 126, c. 206.

Digitized by Google

Or, de tous les archevêques francs, Hincmar de Reims était le plus apte à remplir cette charge. Reims, comme Metz choisie tout d'abord, est au cœur des pays francs, sur la frontière de deux royaumes, bien située pour être le siège d'un surveillant de tout l'épiscopat franc. L'archevêque de Reims, dont la province et l'Église sont divisées entre deux royaumes et très exposées en cas de conflit, est particulièrement intéressé au maintien de la concorde. Personnellement Hincmar est dans les meilleurs termes avec chacun des trois souverains, il entretient avec eux une active correspondance, il a successivement visité de la part de Charles ses deux frères, c'est lui qui a scellé leur rapprochement en ménageant la deuxième entrevue de Meerssen. Il a marqué alors un tel zèle pour la paix que l'empereur le croit sans doute gagné déjà ou du moins facile à rallier à une politique d'empire qui suppose l'entente de tous les rois sous la prééminence de l'empereur. Hincmar, à la vérité, s'est montré plus tard très hostile à la politique d'empire, même quand elle est embrassée par Charles le Chauve. Mais, en 851, ses idées n'étaient pas fixées. La conduite qu'il tint plus tard fut le fruit de l'expérience et des leçons retirées des échecs multipliés de tentatives semblables. Ce n'était pas enfin l'homme pusillanime qu'avait été Drogon. Hincmar est de taille à défendre les privilèges qu'il aura pris à cœur. Si le vicariat apostolique lui avait été effectivement confié, peut-être eût-il eu une attitude très différente de celle qu'il adopta plus tard vis-à-vis de cette institution. En 851, personne n'avait, comme il la possédait déjà, autorité pour se faire accepter des évêques, aucun n'avait crédit semblable auprès des trois souverains; parmi les sujets de Lothaire, il n'en était pas un dont les intérêts et les idées parussent concorder mieux avec les desseins de l'empereur.

On objecte que Lothaire n'a pu solliciter le vicariat apostolique en faveur d'un évêque qui n'était pas son sujet et qui devait un jour ou l'autre se retourner contre lui. Mais on accordera que l'empereur a pu commettre une faute. Tous les souverains carolingiens ont comblé de faveurs, pour les retenir, des serviteurs qui les trahissent le lendemain. Au IXe siècle, un roi ne songe qu'à se faire des fidèles à quelque prix que ce soit, sans prévoir jamais l'abus qui sera fait de ses largesses. Un évêque n'est pas toujours du parti de son souverain. Ebbon, rétabli à Reims, eût

Digitized by Google

été sans doute fidèle à Lothaire. Wenilon de Sens sera gagné un jour par Louis de Germanie. Lothaire s'est efforcé déjà, nous l'avons vu, de rallier Hincmar à sa cause avant même de s'être réconcilié avec son frère.

Au reste, Hincmar n'était pas exclusivement le sujet de Charles, il reconnaissait aussi l'empereur pour son seigneur et ne le désavouait pas même au temps de sa disgrâce. L'archevêque, lorsqu'il était victime du dissentiment des deux frères, s'est abstenu de faire acte d'hostilité contre un roi qui a prise sur sa province, son diocèse, sur les biens de son Église; il n'a cessé de souhaiter un rapprochement de ses deux seigneurs et y a contribué. L'empereur, dont Hincmar a su présentement gagner la confiance, a en mains des gages et sait par expérience qu'Hincmar ne le combattra jamais de front.

Enfin il n'était pas à craindre qu'Hincmar retournât jamais contre l'empereur l'avantage qu'il lui procurait. Le vicariat pontifical ne pouvait s'établir, se maintenir, exercer une action politique, que s'il était mis au service de l'idée d'empire. Un vicaire du siège apostolique ne peut prétendre à remplir ses fonctions dans tous les pays francs que d'accord avec l'empereur, appuyé sur les traditions d'unité que l'empereur représente et défend encore. Cela est si vrai qu'à chaque fois qu'un empereur saisit le sceptre avec l'espoir de ne pas faire de l'empire un vain mot, on voit apparaître un vicaire du pape. Après Fontanet, en 844, Lothaire procure cette charge à Drogon. A peine sacré empereur en 875, Charles à son tour veut faire d'Anségise un vicaire apostolique primat de tous les pays francs. Si toutes ces tentatives échouent, c'est parce que la politique d'empire est condamnée. En procurant à Hincmar le vicariat, l'empereur se flattait de s'attacher décidément un homme énergique, capable de seconder son dessein de restaurer la prééminence impériale. Si l'archevêque se détache un jour de l'idée d'empire et de la personne de l'empereur, il devra renoncer, lui aussi, à la suprématie que le vicariat lui confère sur toutes les Églises franques : l'instrument fait pour servir une politique impérialiste, impuissant à seconder une cause adverse, se brise entre des mains infidèles.

A la vérité, Hincmar s'est montré hostile à l'érection des primaties ; il a formellement approuvé Drogon de n'avoir pas insisté

Digitized by Google

et a proposé son exemple à tout le monde [1]. Quand, en 876, il lui accorde cet éloge et marque son antipathie à l'égard du vicariat pontifical, il ne prend pas une attitude nouvelle parce qu'on lui a préféré Anségise. Ce n'est pas seulement à Ponthion, mais en toutes circonstances, qu'Hincmar s'est refusé à reconnaître une juridiction intermédiaire entre l'autorité des métropolitains et le privilège du siège apostolique. On ne peut suspecter sa sincérité, à l'entendre à tous propos défendre l'égalité des droits de tous les archevêques. Vers 847 déjà, il l'opposait à Theutgaud de Trèves, qui se prétendait primat de la Gaule Belgique [2]. Hincmar a, peut-être, forgé lui-même la fausse lettre d'Hormisdas à saint Rémi [3], qui n'est rien moins qu'un diplôme de vicaire apostolique décerné à son prédécesseur. Or il n'a pas même songé à déclarer ce privilège transmissible aux successeurs de saint Rémi, c'est-à-dire à lui-même. Hincmar, hostile de parti pris à l'érection de toute primatie, a-t-il pu s'y prêter quand Lothaire travaillait pour lui?

L'intérêt personnel, la tentation subitement éveillée d'un grand rôle à jouer, a pu faire dévier un instant l'archevêque de son attitude constante. Mais il n'est pas même nécessaire de supposer qu'Hincmar a cessé un jour au moins d'être d'accord avec lui-même. Il n'était peut-être pas de connivence avec l'empereur, quand Lothaire demandait pour lui le vicariat apostolique. Si on songe que les archives de Reims ne conservaient pas une seule pièce relative à cette affaire, que l'empereur n'a communiqué à l'archevêque ni sa lettre à Léon IV ni la réponse qu'il en obtint, mais seulement le diplôme relatif au pallium quotidien, il paraîtra très probable qu'Hincmar n'a pas été consulté. Peut-être, au cours des négociations qui précèdent le congrès de Meerssen, Lothaire a-t-il entretenu Hincmar en termes vagues de ses projets, mais il n'a parlé sans doute que de concorde et d'unité morale. Sur ce point, Hincmar entrait parfaitement dans ses vues. Lothaire s'est flatté alors d'en obtenir davantage et n'a pas douté qu'au jour où il lui aurait procuré la charge de vicaire aposto-

[1] *De jure metropolitanorum*, 31. Migne, 126, c. 206; cf. Pfister, *Drogon*, dans *Mélanges P. Fabre*, p. 122.
[2] Flod., III, 21, Lej., II, 206; Reg. 17.
[3] Cf. Krusch, *Reimser Remigius Faelschungen*, dans *N. Archiv*, t. XX, p. 527, 528

Digitized by Google

lique, il trouverait en lui un agent zélé de son influence impériale. A supposer que l'empereur ait parlé plus clairement, Hincmar n'a pas voulu le décourager dans ses intentions d'union et de paix dont témoignait son dessein d'établir un délégué du pape au-dessus de toutes les Églises de l'empire franc. Hincmar ne se faisait pas d'illusions sur les chances qu'avait ce projet d'aboutir. Il laissa faire l'empereur, peu soucieux de favoriser son succès, et indifférent à son échec.

Si on admet, sur la foi de Flodoard, que Lothaire a demandé à Léon IV le pallium quotidien pour Hincmar, il paraîtra vraisemblable qu'il a prié aussi le pape de désigner cet archevêque pour son vicaire. L'usage quotidien du pallium étant considéré comme une faveur exceptionnelle [1], devait être sans doute, dans l'intention de l'empereur, le signe d'une fonction extraordinaire. Léon IV, soucieux de plaire à l'empereur, mais aussi de ne pas se compromettre au service de ses desseins politiques, suivant la tradition que lui léguait Sergius, a accordé l'insigne honorifique sans la fonction. La lettre de Léon IV qui rapporte la demande faite par Lothaire du pallium et du vicariat, concorde ainsi parfaitement avec le privilège délivré à Hincmar. Puisqu'il n'y a pas lieu de suspecter ce privilège que Flodoard a trouvé dans les archives de l'Église de Reims et que suppose, loin de l'infirmer, la correspondance d'Hincmar et de Nicolas, on ne rejettera pas davantage la lettre de Léon IV à l'empereur parmi les pièces apocryphes.

Au reste, les arguments qu'il reste à présenter sont valables également pour les deux documents. S'ils sont apocryphes ou interpolés, il n'est pas possible d'assigner au faux un motif valable et une origine vraisemblable [2]. Pour l'un des deux, nous

[1] « Nulli.... simile concessimus beneficium, nec concedere deinceps quoquo modo suspicemini. » Léon IV à Hincmar, *Coll. brit.*, 13, *N. Archiv*, V, 382.

[2] M. Calmette (*La diplomatie carolingienne*, p. 189) pense que la lettre à Hincmar, relative au pallium quotidien, est un remaniement du courrier qui avait annoncé à l'archevêque et à l'empereur la concession faite à Hincmar du pallium ordinaire. La lettre incriminée renferme bien, en effet, la mention d'une lettre antérieure expédiée par Léon IV avec le pallium ordinaire, mais il est naturel que le pape rappelle cette faveur, et cela ne trahit pas la main d'un faussaire. Il eût été même maladroit de sa part d'appeler précisément l'attention sur le document dont il se serait servi. L'hypothèse est en somme gratuite et n'explique pas, du reste, dans quel but et par qui aurait été fait ce large remaniement.

Digitized by Google

possédons un point fixe. La lettre à Hincmar figurait au xe siècle, au temps où Flodoard l'a lue, dans les archives de Reims. Les deux lettres sont trop fragmentaires pour que le style puisse être un élément sérieux d'appréciation; mais ces fragments semblent bien être de la langue du ixe siècle. L'objet en est d'accord avec les idées d'un temps où fut si souvent agitée la question du vicariat apostolique. Quant au privilège du pallium quotidien, nous savons que Nicolas avait au moins quelque soupçon qu'Hincmar l'avait reçu. Un personnage étranger à l'Église et au temps d'Hincmar ne se fût pas mis en frais d'imagination pour procurer à cet archevêque le pallium quotidien, voire le vicariat apostolique. Les clercs du ixe siècle ont un lourd bagage de faux à leur actif et il en fut fabriqué dans l'entourage d'Hincmar. Si ces lettres sont fausses, elles ont dû être composées à Reims et au ixe siècle.

L'une d'elles cependant ne s'y trouvait plus au temps où Flodoard écrivait. Ces faux, qui n'intéressaient que l'Église de Reims, dont l'un n'est mentionné nulle part et l'autre, cité par le seul Flodoard, n'a laissé qu'une faible trace dans une lettre de Nicolas, n'ont pu obtenir une large divulgation. Comment supposer que le compilateur de la Collection britannique soit allé les chercher à Reims, alors surtout qu'au xe siècle il n'en restait plus qu'un aux archives de cette Église?

Ce qui est plus grave, c'est que ces lettres n'ont pu être composées par Hincmar ou par les gens de son entourage. Si la lettre à Hincmar qui lui accorde l'usage quotidien du pallium a été fabriquée sous son inspiration, c'est que ce privilège lui tenait à cœur. Or, au lieu de l'invoquer pour répondre aux accusations de Nicolas, il dédaigne d'y faire appel, si bien qu'on a tiré de la réserve d'Hincmar un argument contre l'authenticité de ce privilège, argument qui se retourne en sa faveur. Quand on prend la peine de composer un faux, c'est pour s'en servir; or Hincmar n'en fait pas usage, ne se soucie pas de porter le pallium et le revêt, en fait, moins souvent que les autres archevêques. A voir le parti qu'il tire du privilège apocryphe d'Hormisdas, on peut juger qu'il eût exploité non moins habilement le privilège de Léon IV si cette pièce sortait de la même officine. Ce privilège, déposé dans les archives de Reims, n'est donc pas l'œuvre d'Hincmar ni des siens.

Digitized by Google

C'est encore moins la lettre à Lothaire relative au vicariat qui a pu être fabriquée sous la direction d'Hincmar. Une main bien maladroite eût tenu la plume. Si on songe qu'Hincmar a sans doute fait composer une lettre d'Hormisdas à saint Rémi pour attribuer à son prédécesseur la qualité de vicaire apostolique, comment admettre qu'il en ait fabriqué une pour se faire refuser ce titre à lui-même? Un serviteur d'Hincmar n'eût pas composé un faux au seul effet de lui procurer cet affront. Au reste, Hincmar, si hostile aux prétentions émises jadis par Drogon à la préséance en sa qualité de vicaire du pape et qui approuve avec tant de force l'évêque de Metz d'y avoir renoncé, eût-il fabriqué un document qui suppose entiers au temps de Léon IV les pouvoirs accordés à Drogon, et ne refuse le vicariat à Hincmar que parce qu'il est exercé déjà par cet évêque? Cette défaite, si naturelle de la part d'un pape qui cherche un prétexte dont l'empereur ne puisse s'offenser, n'aurait pu être imaginée par un clerc qui travaille sous l'inspiration d'Hincmar.

On ne supposera pas davantage que ces faux sont l'œuvre de clercs rémois adversaires d'Hincmar, par exemple des clercs ordonnés par Ebbon. On conçoit, à la rigueur, qu'ils aient fabriqué une pièce pour le malin plaisir de lui faire refuser le vicariat apostolique. Encore le coup n'eût-il porté que si Hincmar le souhaitait, et nous savons qu'il ne s'en souciait guère. Mais les ennemis d'Hincmar ne lui eussent pas conféré ainsi gratuitement la moitié de ce que demandait pour lui l'empereur. Dans quel intérêt lui eussent-ils accordé le pallium quotidien, eux qui avaient toute raison de lui dénier même le pallium ordinaire, signe de sa confirmation et de la régulière déposition d'Ebbon qui les avait ordonnés.

Ces deux lettres n'ont donc pu être composées à Reims par aucun des deux partis. Elles n'émanent pas non plus de l'entourage de l'empereur. Des faussaires dévoués à ses intérêts ne lui eussent pas gratuitement infligé l'outrage que représente le refus fait par Léon IV du vicariat. Pour attribuer à Hincmar le pallium quotidien — et on ne voit pas pourquoi ils y eussent tenu si l'empereur n'en tirait pas profit, — les clercs du palais d'Aix-la-Chapelle eussent fait en vérité bien mauvaise besogne.

Drogon a-t-il inspiré le rédacteur de ces lettres pour faire revivre le souvenir de son privilège? Mais Hincmar témoigne

Digitized by Google

qu'il a patiemment souffert l'opposition de l'épiscopat [1], et n'a plus fait entendre aucune réclamation. Au reste, pourquoi eût-il fait attribuer à Hincmar le pallium quotidien?

Enfin, les faux auraient-ils été composés à Rome? Mais en quoi servent-ils les intérêts de l'Église romaine, quel besoin avait-on à Rome de composer de faux privilèges en faveur d'Hincmar? S'il avait eu des amis parmi les clercs romains, pourquoi eussent-ils fabriqué des pièces dont Hincmar faisait si peu de cas?

De ce raisonnement par l'absurde on peut tirer cette conclusion : Puisque ces lettres appartiennent sûrement au IXe siècle et qu'il est impossible d'assigner une raison à la composition d'un faux, comme dans les seuls lieux où les faux aient pu être produits, ils n'ont été l'ouvrage ni des amis ni des adversaires des personnages intéressés, il faut admettre que ces pièces sont authentiques. Les difficultés qu'on oppose à leur authenticité et dont nous avons montré le peu de fondement sont bien moindres que celles que soulèverait leur caractère apocryphe.

III.

Malgré l'échec de la tentative faite pour attacher étroitement Hincmar à sa cause, l'empereur lui continue sa confiance et sa faveur. Mais des ombres légères passent désormais de temps à autre sur leurs bonnes relations. A mesure que l'empereur pénètre mieux le caractère et les intentions d'Hincmar, il s'aperçoit qu'il s'est mépris sur son compte et que ses bonnes dispositions à l'égard de l'empereur n'iront jamais jusqu'à le préférer à Charles, son véritable souverain. L'estime que l'empereur fait de ce prélat ne le met plus à l'abri des négligences et des froideurs auxquelles on doit s'attendre de la part d'un empereur malheureux dans toutes ses entreprises, à présent vieilli et chagrin.

La bienveillance impériale s'est marquée comme d'ordinaire par des dons et des restitutions à l'Église d'Hincmar. L'empereur lui rend des biens sis à Menreval, Termes, Roseroles, qui

[1] « Patientissime, ut eum decuit, toleravit. » *De jure metr.*, 31. Migne, 126, c. 206.

Digitized by Google

lui avaient été enlevés au temps de Charlemagne et attribués au fisc [1]. Hincmar eut plus de peine à faire reconnaître les droits de son Église sur la villa de Douzy. Jadis l'archevêque Tilpin l'avait cédée en précaire à Charlemagne, en se réservant certains profits et à charge d'une redevance de douze livres d'argent pour le luminaire de l'église [2]. Cette rente avait cessé d'être acquittée. Hincmar veut bien n'exiger que la moitié de la redevance, mais ne consent pas à laisser périmer son droit. A plusieurs reprises il prie un palatin de Lothaire de se faire son avocat [3]. Il en écrit aussi à l'abbé Hilduin, archichapelain de Charles, afin d'intéresser à l'affaire le roi, devenu l'allié de l'empereur. Un envoyé du roi se rendit, en effet, au palais de Lothaire, accompagné d'un homme de l'archevêque. Le message d'Hincmar faisait entendre à l'empereur des vérités « utiles à son salut; » avec liberté, l'archevêque signalait à Lothaire ses négligences et le pressait de restituer à saint Rémi ce qui lui était dû [4]. La lettre du roi de France avait sans doute le même objet, car Hincmar priait son correspondant au palais d'engager l'empereur à la lire avec bienveillance et à envoyer à Hincmar le revenu du domaine [5]. Après s'être ainsi fait beaucoup prier, l'empereur finit par céder et rendit à saint Rémi non seulement la rente, mais la villa même de Douzy [6].

L'affaire de Fulcric donne lieu aux mêmes hésitations de la part de l'empereur, aux mêmes alternatives de mauvaise humeur et de complaisance. Dès l'année 847 [7], Hincmar avait excommunié Fulcric, coupable, à l'entendre, d'avoir abandonné sa femme, et qui, plus tard, eut même l'impudence de contracter un nouveau mariage [8]. Fulcric affirmait, au contraire, n'avoir brisé, pour contracter mariage, qu'une union irrégulière [9]. Ce

[1] Flod., III, 10, éd. Lej., II, p. 45.
[2] Flod., III, 20, éd. Lej., II, p. 199 ; Hincm. à Louis le Jeune de Germanie; Reg. 449.
[3] Flod., III, 26, éd. Lej., II, p. 335; Hincm. à Wulfing, Reg. 55, 62.
[4] Hincm. à Hilduin, Flod., III, 24, p. 313, Reg. 56.
[5] Flod., III, 26, p. 334, à Wulfing, Reg. 55. L'archevêque emploiera cette rente à la décoration du tombeau de saint Rémi. La lettre est donc antérieure à la translation du corps de saint Rémi (17 oct. 852).
[6] Hincm. au roi Lothaire, Reg. 151 ; Flod., III, 20, p. 201.
[7] Cf. plus haut, p. 32.
[8] Flod., III, 10, p. 44, Reg. 53; 26, p. 334, Reg. 28.
[9] *Collect. brit. ep. Leonis IV*, 22. *N. Archiv*, V, 386; *Ep. Kar. aevi*, III, p. 599.

Digitized by Google

personnage était un vassal de l'empereur et s'était réfugié dans ses États, au diocèse de Trèves [1]. Hincmar, en le frappant d'anathème, s'était empressé d'en faire part à Lothaire et de lui indiquer comment le coupable devait faire pénitence [2]. Lothaire, qui venait de se réconcilier avec l'archevêque, n'avait pas soutenu son vassal. Au congrès de Meerssen de 851, les rois décidèrent même, sans doute à la prière d'Hincmar, que les bigames ne pourraient plus trouver asile dans un royaume voisin, mais seraient livrés à leur évêque [3]. Fulcric s'était alors soumis.

Retombé dans sa faute, il fut excommunié une seconde fois par Hincmar, dans les premiers mois sans doute de l'année 852 [4]. Mais il sut cette fois intéresser à sa cause l'empereur son seigneur, refroidi déjà à l'égard de l'archevêque, et Louis de Germanie. Lothaire et Louis demandèrent des explications à Hincmar, qui s'empressa de leur représenter les fautes de Fulcric, son refus de faire pénitence, et soutint qu'il avait eu raison de l'excommunier [5]. Fulcric, pendant ce temps, s'était rendu à Rome. Dans une lettre adressée à un familier de Lothaire, l'archevêque le priait de mettre l'empereur en garde contre un bruit répandu par Fulcric, qui se vantait d'apporter de Rome au roi et à l'archevêque des lettres du pape pour son absolution. L'empereur ne devait pas se laisser tromper, mais si ces lettres lui étaient remises, les présenter à Hincmar et aux évêques [6].

La Collection britannique nous a conservé, en effet, une lettre de Léon IV qui invite Hincmar à absoudre Fulcric [7]. Cette pièce renferme, à la vérité, quelques passages suspects. Le pape invite Hincmar à être envers tous parfaitement indulgent comme ses prédécesseurs; il le frappera du cautère de l'autorité apostolique, s'il manque à la miséricorde de ses pères. Le

[1] Hincm. à Hetti, Flod., III, 21, p. 203, Reg. 15; à Theutgaud, p. 206, Reg. 44.

[2] Hincm. à Loth., Flod., III, 10, p. 46, Reg. 50.

[3] Conventus apud Marsnam secundus, 6, Bor., II, p. 73.

[4] Hincm. à Fulcric, Flod., III, 26, Reg. 61.

[5] Hincm. à Louis, Flod., III, 20, p. 188, Reg. 52; à Lothaire, Flod., III, 10, p. 47, Reg. 51.

[6] Hincm. à Wulfing, Flod., III, 26, p. 336, Reg. 62. Cette lettre est écrite vers le même temps qu'une autre lettre à Wulfing (Reg. 55), qui est antérieure au 27 oct. 852. C'est donc vraisemblablement en 852-853 que se déroulent ces événements.

[7] *Ep.*, 22, *N. Archiv*, V, p. 386; *Epist. Kar. aevi*, III, p. 599.

Digitized by Google

pape paraît surpris de la dureté avec laquelle l'archevêque traite ses ouailles (tam aspere). Il est étrange que Léon IV veuille qu'un évêque montre, dans tous les cas, une telle longanimité, et qu'il ajoute foi au récit fort sujet à caution de l'intéressé. Enfin, Hincmar soupçonnait un faux, éveillait la défiance de l'empereur et demandait que les lettres dont Fulcric se disait porteur fussent soumises à un examen de la part des évêques.

D'autre part, ce document renferme des données fort vraisemblables. Léon IV rapporte que Fulcric s'est présenté à lui avec des lettres d'introduction délivrées par Lothaire et Louis. Or, nous savons que ces rois ont pris parti pour lui. A supposer que la pièce soit un faux fabriqué pour le compte de Fulcric, comme elle devait être mise sous les yeux de l'empereur, on ne lui eût pas attribué des lettres qu'il n'avait pas écrites. La recommandation des deux rois donnait grand poids à la défense présentée par Fulcric, et on comprend que le pape ait pu admettre sa version. Au reste, par deux fois Léon IV fait cette réserve : « Si les faits sont tels qu'ils m'ont été exposés. » Un faussaire se fût bien gardé d'insérer dans la lettre cette formule restrictive. Les soupçons d'Hincmar, étant préventifs, ne peuvent établir qu'une lettre, qui ne lui a pas encore été remise quand il les émet, est apocryphe.

Hincmar a dû recevoir, en effet, une lettre de Léon IV à ce sujet. L'archevêque a écrit par deux fois au pape à propos de cette affaire [1]. C'est en rendant compte de l'une de ces lettres que Flodoard nous instruit des torts de Fulcric. Vraisemblablement, cette lettre d'Hincmar répondait à celle que Fulcric lui avait apportée. L'archevêque rétablissait les faits sous leur véritable jour et se disculpait auprès du pape.

La lettre de Léon IV n'a pas, dans tous les cas, rapporté à Fulcric le profit qu'il en attendait. S'il faut en croire Flodoard, le bigame n'obtint d'être absous qu'après avoir confessé sa faute [2]. Quant à l'empereur, Hincmar témoigne qu'il a toujours

[1] Flod., III, 10, p. 44, Reg. 53.

[2] Hincm. à Pardulus de Laon : « de recognitione, humiliatione et absolutione Fulcrici. » Flod., III, 21, p. 227. Cette lettre peut être relative, comme le croit Schroers (Reg. 43), à la pénitence apparente de Fulcric avant sa seconde excommunication. M. Parisot la rapporte à son absolution définitive, p. 741. Quoi qu'il en soit, Fulcric, abandonné, comme cela est certain, par l'empereur, n'a pu manquer de se soumettre.

Digitized by Google

été docile à ses instructions relatives au coupable. L'archevêque félicite l'empereur de son humilité, et, à sa prière, l'absout de la faute qu'il avait commise en entretenant des rapports avec cet excommunié [1].

On remarquera qu'à s'en tenir aux données de Flodoard et même de la lettre de Léon IV à Hincmar, cette affaire s'est traitée exclusivement entre Hincmar et les deux rois de l'est. Le nom de Charles n'a jamais été prononcé. Lothaire s'est contenté d'ailleurs d'accorder à Fulcric l'appui qu'un vassal se croyait en droit d'attendre de son senior. Il a écrit à Hincmar et à Léon IV en sa faveur, mais il a accueilli les explications de l'archevêque et lui a exprimé ses regrets d'avoir été entraîné à entretenir des rapports avec un excommunié. L'incident n'a pu altérer gravement les bonnes relations de l'empereur et de l'archevêque.

Aussi, comme l'a démontré déjà M. Parisot [2], il n'est pas possible de lui rapporter les données de deux lettres de Léon IV adressées à Lothaire et aux évêques des Gaules, et insérées dans la Collection britannique [3]. Hincmar aurait excommunié Lothaire, le roi Charles et leur famille. Le pape dénonce cet attentat à tous les évêques des Gaules et exprime à l'empereur son indignation.

Aucune des deux lettres ne fait allusion aux motifs qu'aurait eus l'archevêque d'anathématiser l'empereur. Le seul et fragile point d'attache qu'on puisse découvrir entre cet anathème et l'affaire de Fulcric, c'est la lettre d'Hincmar résumée par Flodoard qui accorde à Lothaire l'absolution de la faute commise en entretenant des rapports avec cet excommunié. Mais Flodoard ne laisse pas supposer que l'archevêque ait jeté l'anathème sur l'empereur, ni même qu'il l'en ait menacé. L'absolution accordée n'est pas la levée d'un anathème dont aurait été frappé l'empereur, mais le pardon accordé au chrétien qui a entretenu des relations avec un excommunié. Hincmar félicitait l'empereur d'avoir obéi docilement dans cette affaire aux avis de l'archevêque. Si, pour avoir raison de l'obstination de l'em-

[1] Hincm. à Loth., Flod., III, 10, p. 47, Reg. 76.
[2] *Op. cit.*, p. 740, 741.
[3] *N. Archiv*, V, ép. 37, 38, p. 390, 391; *Epist. Kar. aevi*, III, ep. 36 et 37, p. 605. Cf. Schroers, p. 60.

Digitized by Google

pereur, il avait fallu recourir à l'anathème, Hincmar eût eu mauvaise grâce à féliciter l'empereur de sa parfaite déférence à ses avis, Flodoard n'eût pas fait le silence sur cette énergique attitude de l'archevêque de Reims vis-à-vis des puissants de la terre. Alors que le roi Charles n'a eu aucune part dans cette affaire, comment l'anathème lancé contre l'empereur eût-il atteint aussi son frère et toute sa famille? Le léger dissentiment survenu entre Lothaire et l'archevêque au sujet de Fulcric n'a pu autoriser Hincmar à recourir à de pareilles extrémités.

Plus grave fut un incident qui parut réveiller entre Lothaire et Hincmar de vieilles causes de mésintelligence qui semblaient à jamais éteintes. Hincmar avait profité du rétablissement de la paix entre ses deux seigneurs et de la faveur qu'ils lui témoignaient tous deux pour abattre décidément le parti qu'il sentait toujours prêt, malgré la mort d'Ebbon, à lui faire opposition au sein de sa propre Église. Il avait fait comparaître devant un synode réuni à Soissons, en 853, les clercs ordonnés par Ebbon, et fait ratifier par cette assemblée l'interdiction « a sacris » qu'il avait prononcée contre eux dès le début de son pontificat [1]. Les actes étaient partis pour Rome et l'archevêque pressait le pape Léon de les confirmer [2], afin de terminer à tout jamais le débat.

Les clercs ordonnés par Ebbon conservaient-ils des amis auprès de l'empereur, l'ancien patron de leur propre protecteur? On ne sait. Toujours est-il que l'empereur prêta l'oreille aux suggestions d'un évêque qu'Hincmar ne nomme pas et qui est peut-être l'évêque de Grenoble, Ebbon, neveu du prédécesseur d'Hincmar [3]. Lothaire s'était déjà abstenu de recommander au pape les envoyés du concile de Soissons, et le silence de l'empereur était l'une des raisons dont le pape motivait son refus de ratifier les actes du concile [4]. L'empereur finit par se prononcer ouvertement contre Hincmar et, par l'intermédiaire de Pierre d'Arezzo, fit inviter le pape à ne pas confirmer la déposition des clercs [5].

[1] Cf. les actes du IIe conc. de Soissons, Mansi, XIV, 977 et seq.; Flod., III, 11, p. 51; Hincm. à Nic., Migne, 126, c. 84.

[2] Nicol. aux évêques du IIIe conc. de Soissons, Mansi, XV, 740; Hincm. à Nic., Migne, 126, p. 84.

[3] Hincm. à Nic., Migne, 126, c. 85. Cf. Schroers, p. 67.

[4] Fragments de la lettre de Léon IV cités par Hincmar dans sa lettre à Nicolas, Migne, 126, c. 84.

[5] Hincm. à Nic., Migne, 126, c. 85.

Digitized by Google

Hincmar se garda bien de rompre bruyamment avec l'empereur. La parfaite entente qui règne entre Lothaire et Charles [1] ne permet pas à Hincmar de s'insurger contre l'allié de son maître et l'autorise à espérer un revirement. L'empereur, vieilli et malade, cédait aisément aux suggestions de ses conseillers. Hincmar s'adressa aux évêques lotharingiens, parmi lesquels il comptait des amis [2], et les décida à faire une démarche auprès de leur seigneur. Lui-même envoyait à l'empereur des messagers [3]. Enfin Hincmar annonçait l'intention de se rendre à Rome pour donner à Léon IV les explications nécessaires [4].

Il se produisit alors dans les dispositions de l'empereur un changement semblable à la volte-face de 847. A cette date, Lothaire avait écrit à Léon IV pour en obtenir exactement le contraire de ce qu'il avait sollicité l'année précédente de Sergius. En 855, l'empereur, à quelques mois de distance, regrette la démarche qu'il vient de faire en faveur des clercs d'Ebbon, écrit au pape pour en détruire les effets et charge le même Pierre d'Arezzo, ainsi que Pierre de Spolète, d'agir en son nom auprès du pape, afin qu'il confirme les actes du concile de Soissons [5].

Cette lettre, qu'au dire d'Hincmar l'empereur lui accorda de bon cœur [6], et dont l'archevêque ne cite que quelques lignes, Flodoard en donne une assez longue analyse [7]. L'empereur notifiait au pape la commission donnée à ses envoyés de prendre en main la défense d'Hincmar. Quant à l'archevêque, d'accord avec le roi Charles, il n'avait pas voulu le laisser partir pour Rome, jugeant sa présence indispensable pour apaiser les troubles qui se sont élevés [8]. L'empereur rappelait tous les titres

[1] Les deux frères sont alors alliés contre Louis de Germanie, dont le fils, Louis le Jeune, cherche à enlever à Charles l'Aquitaine. Cf. Parisot, p. 43-47.

[2] Hincmar est en correspondance avec Theutgaud de Trèves, Flod., III, 21, p. 206, Remi de Lyon, *ibid.*, p. 212, Drogon de Metz, *ibid.*, p. 220.

[3] « Per missos meos obtinui. » Hincm. à Nic., Migne, 126, c. 85.

[4] Loth. à Léon IV, Flod., III, 10, p. 46.

[5] Hincm. à Nic., Migne, 126, c. 85. Mansi (XIV, c. 887) a, par erreur, attribué à Léon IV les fragments de cette lettre de Lothaire adressée à ce pape.

[6] « Ipso ex animo largiente. » *Ibid.*

[7] Flod., III, 10, éd. Lej., II, 45, 46.

[8] Il s'agit peut-être du refroidissement survenu en 855 dans les relations de Charles et de Lothaire (*Ann. Bert.*, 855), et auquel Hincmar pouvait mieux que tout autre porter remède. Peut-être aussi s'agit-il des « multa catholicae fidei contraria » qui se sont élevés dans le royaume de Charles et que signale Prudence à l'année 855 (*Ann. Bert.*).

Digitized by Google

qu'avait l'Église de Reims à la bienveillance du siège apostolique. Il priait le pape de ratifier la décision rendue par le concile de Soissons au sujet des clercs d'Ebbon et l'invitait à accorder certains privilèges à Hincmar et à l'Église de Reims. Cette lettre ne devait pas parvenir à Léon IV. Comme les messagers de l'empereur et ceux d'Hincmar se rendaient à Rome, la nouvelle de la mort du pape leur arriva en chemin (17 juillet 855) [1].

Cette amende honorable satisfaisait entièrement l'archevêque. L'empereur, malade depuis le commencement de l'année, avait éprouvé une légère amélioration. Hincmar lui adressa une lettre tout épiscopale, dit Flodoard, dans laquelle il l'invitait à songer au salut de son âme [2]. L'empereur déférait à ce dernier avis quand, le 22 septembre, il se faisait moine à l'abbaye de Prüm, où il expirait six jours plus tard [3].

Hincmar ne devait pas lui tenir rigueur des démarches faites à son détriment et dont l'empereur avait marqué du regret. L'archevêque de Reims n'avait jamais, au reste, témoigné à son endroit ressentiment ni colère. Chaque fois qu'il était entré avec lui en conflit, Hincmar s'était efforcé de l'apaiser et de le gagner par des protestations de fidélité et de dévouement qui semblent n'avoir pas été feintes. Maintes fois, du reste, l'archevêque avait reçu de l'empereur des marques d'estime et de déférence et des bienfaits du plus haut prix. Hincmar lui devait en partie le pallium et la reconnaissance de sa légitime élévation au siège de Reims ; c'est l'empereur qui lui a procuré le privilège du pallium quotidien. L'archevêque lui devra encore la confirmation que Benoît III prononcera bientôt des actes du concile de Soissons. Hincmar conservait de Lothaire un souvenir reconnaissant et l'empereur est toujours sous sa plume *Hlotharius bonae memoriae* [4].

Il est inadmissible qu'un archevêque qui a toujours professé à l'égard de l'empereur de tels sentiments ait jamais jeté sur lui l'anathème. Les deux lettres de Léon IV de la Collection britan-

[1] Hincm. à Nic., Migne, 126, c. 85.

[2] Flod., III, 10, éd. Lej., II, 47, Reg. 78. L'empereur a fait recommander à Hincmar sa personne et son âme (*Lettre d'Hincmar à Lothaire II*, Flodoard, III, 20, p. 202).

[3] Parisot, *Le roy. de Lorr.*, p. 76.

[4] Hincm. à Nic., Migne, 126, c. 78; Flod., III, 15, éd. Lej., II, 141 ; *ibid.*, p. 153.

Digitized by Google

nique, relatives à cet anathème, qui ne se rapportent pas, nous l'avons vu, à l'affaire de Fulcric, ne conviennent pas davantage à aucune époque des relations de Lothaire et d'Hincmar dont nous découvrons à présent tout le cours. Jamais, sous le pontificat de Léon IV, dont l'avènement est contemporain de la réconciliation qui suivit leur plus sérieux dissentiment, leurs rapports n'ont été assez tendus pour laisser croire qu'Hincmar ait pu excommunier l'empereur.

A plus forte raison n'a-t-il pu anathématiser le roi Charles, dont il est, dans toute sa carrière, l'un des plus fermes appuis, et, dans les premières années de son épiscopat du moins, le conseiller le plus écouté. Il est sans exemple enfin qu'au IXe siècle un archevêque ait pris sur lui de lancer l'anathème sur un roi. L'indignation qu'étale l'auteur de ces deux lettres témoigne du scandale énorme qu'eût soulevé pareil attentat contre un oint du Seigneur [1]. En dehors de ces deux lettres suspectes, aucun texte n'en a conservé le souvenir.

Ces pièces renferment d'autres invraisemblances, signalées aussi par M. Parisot [2]. Léon IV, qui a accordé le pallium à Hincmar en signe de confirmation, après avoir reçu le rapport fait par les évêques sur son ordination, qui plus récemment lui adressait le pallium quotidien, regarde ici Hincmar comme un intrus, lui reproche d'avoir violé ses vœux monastiques, d'avoir usurpé le siège d'un évêque qui vivait encore [3]. L'une de ces lettres présente une contradiction : Léon écrit à l'empereur qu'il blâme l'anathème jeté sur lui par Hincmar. Il avertit ensuite l'empereur qu'il défend à Hincmar de le frapper d'anathème. Ainsi un fragment porte interdiction d'un acte qu'un autre fragment suppose perpétré déjà [4].

[1] *N. Archiv*, V, 390, 391. L'anathème jeté par l'évêque de Laon sur le roi Charles a causé grand scandale (Hincm. de Reims à Hincm. de Laon, Migne, CXXVI, c. 500).

[2] *Op. cit.*, p. 741.

[3] Léon IV aux év. des Gaules, *N. Archiv*, V, n° 37, p. 390 ; Léon IV à Lothaire, *N. Archiv*, V, n° 38, p. 391.

[4] Schroers, p. 60, note 42, a remarqué cette singulière contradiction. Il émet l'hypothèse que le second fragment appartient à une autre lettre pontificale où il ne s'agirait plus de Lothaire et d'Hincmar, mais de Louis le Pieux et d'Ebbon. Mais comment le compilateur eût-il pu fondre une lettre de Grégoire avec une lettre de Léon IV, alors qu'il ne s'attache pas à l'ordre méthodique, et ne dépouille le regeste que de quelques papes, parmi lesquels ne figure pas Grégoire?

Digitized by Google

On a essayé d'établir, au cours de cette étude, l'authenticité des lettres de la Collection britannique relatives au pallium quotidien et au vicariat apostolique. Celle qui traite de l'affaire de Fulcric n'a pas paru devoir être rejetée. Il n'en est pas de même des deux lettres qui mentionnent l'anathème dont Lothaire aurait été frappé. Nous sommes ici manifestement en présence de faux au moyen desquels des adversaires d'Hincmar ont essayé de le charger, en exploitant le souvenir des différends qui, à diverses reprises, se sont élevés entre Hincmar et l'empereur. Il sera peut-être possible de découvrir à quel propos et par qui le faux a été commis, et aussi comment ces lettres ont pu parvenir à Rome, où vraisemblablement le compilateur de la Collection britannique les a trouvées.

E. Lesne.

Digitized by Google

LE CURSUS

SON ORIGINE, SON HISTOIRE, SON EMPLOI DANS LA LITURGIE

Depuis vingt ans, le domaine dont M. Noël Valois a ouvert l'accès aux savants et aux littérateurs par son *Étude sur le rythme des bulles pontificales* [1], n'a pas cessé d'être exploré avec succès. Nous voudrions mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue* le fruit de ces recherches. Les trouvailles sont dispersées, si je puis m'exprimer ainsi, en différentes collections [2]. Il n'est pas sans utilité de les rapprocher, de les réunir, pour en offrir

[1] Dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLII (1881), p. 161 et 257.

[2] 1° Gabrieli, *L'epistole di Cola di Rienzo e l'epistolografia medievale*, dans *Archivio della Reale Società romana di Storia patria*, XI (1888), p. 381-479; 2° Duchesne. *Note sur l'origine du cursus*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. L (1889), p. 161 ; 3° L. Couture, *Le cursus du rythme prosaïque, du IIIe siècle à la Renaissance*, dans *Compte rendu du congrès international des catholiques*, 5e section. *Sciences historiques*, p 103. Paris, Picard, 1891, cf. *Revue des questions historiques*, t. XXVI (1892), p. 253-261 ; 4° L. Havet, *La prose métrique de Symmaque et les origines du cursus*, Paris, Bouillon, 1892; 5° P. Lejay, article sur le livre de M. Havet, dans *Revue critique d'histoire et de littérature*, 6 mars 1893, p. 186; 6° W. Meyer, *Die rythmische lateinische Prosa und L. Havet : « La prose métrique de Symmaque et les origines du cursus, »* dans *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1893, Band I, p. 1-23; 7° Dom Mocquereau, *Le cursus et la psalmodie*, dans *Paléographie musicale*, Solesmes et Paris (Picard), t. IV, p. 27 ; 8° *La métrique et la prose rythmique, à propos d'un ouvrage récent*, par le P. Bainvel, dans les *Études*, mai 1893 ; 9° Dabin, *Nos « Oremus », paroles et chant*, dans *Revue du chant grégorien*, Grenoble, 1895, février et suiv. ; 10° Grospellier, *Le rythme des oraisons*, dans *Revue du chant grégorien*, Grenoble, 1897, février et suiv. ; 11° E. de Jonge, *Les théories récentes sur la prose métrique en latin*, dans *Musée belge*, t. VI (1902), n°s 2 et 3 ; 12° du même auteur, *Les clausules de saint Cyprien*, dans *Musée belge*, t. VI (1902), n° 4, p. 344-363. — Notre travail était déjà envoyé à l'impression et annoncé par la *Revue des questions historiques*, quand parurent dans la *Civiltà cattolica* une série d'articles sur *Il « Cursus » nella storia litteraria e nella liturgia ;* juillet, août, septembre, octobre, novembre 1903. Nous n'aurons d'autre ressource que de discuter dans les notes quelques-unes des théories exposées par l'auteur de ces articles, Angelo de Santi, S. J., qui a revu, depuis, son travail et l'a publié en volume, Roma, 1903.

Digitized by Google

une vue d'ensemble. C'est à peu près à cela que se bornera notre effort. Si quelques idées personnelles se mêlent à notre exposé, le mérite en revient tout entier à ceux qui nous les ont suggérées par leurs travaux.

Le *cursus* qui doit nous occuper veut d'abord être défini. Quintilien appelait *cursus* une marche accélérée du discours, qui s'arrêtait sur une cadence agréable [1]. Un écrivain du XIIe siècle donna le nom de *cursus* au style de saint Léon le Grand, dont il louait la grâce et l'élégance, en même temps que la marche claire et rapide [2]. Bien qu'il s'agisse ici du rythme de la phrase, on ne voit pas bien encore en quoi il consiste. Buon-Compagno, qui écrivait au XIIIe siècle, ne nous éclaire pas beaucoup davantage quand il définit le *cursus* « une habile et harmonieuse combinaison de mots, » *artificiosa dictionum structura* [3]. Mais si l'on entre dans le détail des préceptes que donnent les auteurs de *Dictamina* du XIIe et du XIIIe siècle, on voit que le *cursus* médiéval est une façon d'arranger le début, le corps et la fin des phrases d'après les règles de l'harmonie, ou plus précisément, comme parle Ponce le Provençal, « un mélange agréable des dactyles et des spondées [4]. » En fait, le mouvement initial des phrases préoccupait beaucoup moins les grammairiens de cette époque que les cadences finales et les cadences des incises. Si bien que les modernes ont pu définir le *cursus* sans tenir compte des lois qui régissaient en principe les premiers mots de toute composition rythmée. « On entend par *cursus*, dit Dom Mocquereau, certaines successions harmonieuses de mots et de syllabes, que les prosateurs grecs ou latins employaient à la fin des phrases ou des membres de phrase, afin de procurer à l'oreille des ca-

[1] Il donne comme exemple : *criminibus accusari Verrem ;* mauvaise finale, dit-il, « durum, si desinas. » Mais si vous ajoutez ce qui suit : *Nova postulat, inaudita desiderat*, la cadence est bonne : « Salvus est cursus. » *Instit. orat.*, IX, 4.

[2] « Leporis et elegantiae stilum reformaret ac *Leoninum cursum* lucida velocitate reduceret. » *Vita Gelasii*, dans *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, t. II, p. 311.

[3] « Appositio quae dicitur esse *artificiosa dictionum structura* ideo a quibusdam *cursus* vocatur, quia, cum artificiose dictiones locantur, *currere* sonitu delectabili per aures videntur cum beneplacito auditorum. » Cité par M. Ch. Thurot, *Notices et extraits*, t. XXII, 2e partie, p. 480.

[4] « Cursus est matrimonium spondeorum cum dactilis perlatione lepida celebratum. » Il faut remarquer qu'il désignait par *spondée* le polysyllabe accentué sur la pénultième, et par *dactyle* le polysyllabe accentué sur l'antépénultième.

Digitized by Google

dences *nombreuses* et d'un agréable effet. Si ces agencements de syllabes sont basés sur la quantité, le *cursus* est *métrique;* s'ils sont basés sur l'accent et le nombre des syllabes, le *cursus* est *rythmique* [1]. » Le mot *rythmique* a été pris dans un autre sens par les grammairiens [2]. Mais il suffit de s'entendre; nous nous en tiendrons à la définition que nous donne ici la *Paléographie musicale.*

I.

LES ORIGINES DU CURSUS

La langue latine est régie à la fois par les lois de la quantité et par celles de l'accent. De la combinaison de ces deux éléments est sorti le *cursus.*

Eu égard à la quantité, on distingue les syllabes en longues, brèves et communes. Si l'on mesure leur durée, la longue vaut deux brèves. Le groupement de ces syllabes, selon leurs différentes valeurs, forme le pied métrique. D'après leur mesure, les pieds se divisent en trois genres [3], dont nous devons indiquer ici les principales espèces, parce qu'elles doivent servir à notre démonstration, dans le cours de cet article.

Il y a d'abord le genre dactylique, dont la mesure est dans le rapport de 2 à 2; exemple : le dactyle (- ⏑ ⏑), l'anapeste (⏑ ⏑ -), le spondée (- -); on y rattache le pyrrhique (⏑ ⏑).

Le genre ïambique (rapport de 2 à 1) comprend l'ïambe (⏑ -), le trochée ou chorée [4] (- ⏑), le tribraque (⏑ ⏑ ⏑), et les pieds composés : le molosse (- - -), l'ionique majeur (- - ⏑ ⏑) et l'ionique mineur (⏑ ⏑ - -).

Puis vient le genre *sesquialtère* ou péonique (rapport de 3 à 2), auquel appartiennent le péon (- ⏑ ⏑ ⏑) et le crétique (- ⏑ -) [5].

[1] *Paléographie musicale*, t. IV, p. 27.

[2] Cf., sur le *rythme*, Salomon Reinach, *Manuel de philologie classique* (Paris, Hachette, 1880), livre IX, p. 176.

[3] Il y a même un quatrième genre d'un emploi rare, l'épitrite (rapport de 4 à 3).

[4] « Les grammairiens appellent trochée le pied dont la première syllabe est longue de nature (sumĕ) et chorée celle où elle est longue de position (ĕsse). » S. Reinach, *Manuel de philologie classique*, p. 183, note 12. Quintilien cependant ne fait pas cette distinction. *Instit. orat.*, IX, 4.

[5] Nous ne citons pas le bacchius (⏑ - -), parce que l'emploi en est condamné dans le *cursus* ecclésiastique.

Digitized by Google

Un seul pied ne peut former un nombre, déterminer une cadence (*clausula*) ; toute cadence requiert la succession de plusieurs pieds [1]. Les combinaisons de pieds sont très variées à l'époque classique. Cicéron et Quintilien l'attestent [2]. Voici les principales, celles qui ont exercé le plus d'influence sur la formation des divers *cursus* métriques ou rythmiques dans le style des prosateurs chrétiens :

1° Le *dichorée* (- ⏑ - ⏑) est recommandé d'une manière toute spéciale. Il suffit à lui seul, dit Quintilien, car on peut le considérer comme composé de deux chorées :

....filii cōmprŏbāvĭt.
....pœnas pērsŏlūtās.

Ce dernier mot est un *dichorée*, parce que, remarque Cicéron à propos du crétique, « il importe peu que la dernière syllabe soit longue ou brève [3]. » Cette observation s'applique à toutes les cadences.

Dans le système de Cicéron et de Quintilien, il n'y avait pas lieu d'indiquer la nature du pied qui devait précéder le dichorée. Nous verrons que les prosateurs ecclésiastiques placèrent presque toujours avant le dichorée un mot composé d'au moins trois syllabes avec pénultième brève ; par exception, ils le faisaient précéder d'un trochée.

2° Le molosse (- - -) convenait également à la fin d'une phrase, pourvu qu'il fût précédé d'une brève appartenant à un pied quelconque [4], d'ordinaire à un chorée :

ēssĕ fācturōs
cōrdĕ cūrrāmŭs

L'ionique mineur, qui correspond à un chorée précédé d'un pyrrhique (⏑ ⏑ - ⏑), était très goûté : c'était encore un chorée (ou trochée) qui, de préférence, devait précéder une telle finale :

ēssĕ vĭdĕātŭr.

[1] Cicéron, *De Oratore*, 50 ; Quintilien, *Inst. orat.*, IX, 4.
[2] Cf. Cicéron, *Orator*, 57 et suiv. ; *De Oratore*, III, 46 et suiv. ; Quintilien, *Instit. orat.*, IX, 4.
[3] « Nihil enim ad rem, extrema illa longa sit, an brevis. » *Orat.*, 63.
[4] « Ex iis quae supra probavi, apparet molosson quoque convenire, dum habeat ex quocumque pede ante se brevem. » Quintilien, *Instit. orat.*, IX, 4.

Digitized by Google

Quintilien recommande cette cadence, tout en déplorant l'abus qu'on en faisait de son temps.

3° Le *péon* formait aussi une clausule regardée comme heureuse, mais il fallait qu'un chorée le précédât [1] :

Continuātă præsĭdĭă.
Dōnă pērfĭcĭăt.
Sōrtĕ pārtĭcĭpēs.

Plus tard on rapprocha de cette cadence l'ionique majeur, également précédé d'un trochée, *cursus* métrique qui se présentait à l'époque classique sous cette forme très appréciée [2] :

Nīxŭs īn lĭttŏrĕ.
Servārĕ quām plūrĭmōs.

Le sacramentaire léonien reproduit le même type près de cent fois de la manière suivante :

Lārgă prōtēctĭŏ

Une page empruntée à un auteur ecclésiastique du IVe siècle nous fera voir comment la tradition de ces principes de style s'était conservée, même en Gaule, chez les bons écrivains. La citation est tirée du *De Laude Sanctorum* de saint Victrice, évêque de Rouen [3].

Superest, amantissimi, ut et peccatorum nostrorum con*fessio subsequatur*. Non quod divinae potestates secessus animorum et se*creta non norint* : sed facile elicit misericordiam judicantis non ex*torta confessio* Nullus sit, carissimi Fratres, dies, quo non his *fabulis immoremur*. Ille martyr sub tor*tore non palluit* : ille percussoris moras festinati*one praecessit*, ille flammas avidus bibit; ille sectus est, sed integer stetit, ille felicem se dixit, cui *contigit cruciari* : ille inter manus carnificum, ne qua mora *fieret properanti*, jussit red*ire fluminibus*. Illa patris lacrimas doluit ut filia, con*tempsit ut martyr* ; illa irritatione iram in se leonis mortis *avida concitavit* ; illa, jejunante filio, feris ubera *plena porrexit* : illa virgo monilia aeternitatis ornamenta (?) percussori *colla subjecit*. Millia sunt, carissimi fratres, *exempla virtutum*, quae pagina *sancta commemorat*. Sed nos hortandi magis quam docendi gratia carpsimus *pauca de multis*. Fidelibus enim *pauca sufficiunt*, infidelibus *multa non prosunt*. Non sunt sanctorum desi*deria differenda*. Cur moramur?

[1] « Cludet et pyrrychius, choreo precedente, nam sic paeon est. » *Ibid.* A noter que Cicéron et Quintilien recommandent le péon, de préférence au commencement des phrases.

[2] Quintilien, *Ibid.* Quintilien y voyait plutôt un double crétique.

[3] Migne, *P. L.*, t. XX, p. 443 et suiv. (dernier chapitre).

Digitized by Google

Divinis pateat *aula martyribus* : jungantur reliquiae, jun*gantur et gratiae* : in unum conveniant primae resurrecti*onis exordia*. Interea confessio *nostra subripiat*. Indulgentia criminum est gratu*latio potestatum*. Haud immerito, carissimi fratres, basilicae spatium cupidus ædifi*cator arripui*. Appetentiam meam sanctorum ex*cusat adventus*. Ipsi sibi aulam parari occulta desiderii mei rati*one jusserunt*. Sic est profecto, sic est. Nam fundamenta fecimus, parietes in longum duximus et hodie discimus quibus nostri operis cres*cebat intentio*. Qua de re omnes sunt morae castigati*one pulsatae* ; nihil me pigrum tar*dumque delectat*. Juvat manibus volvere et grandia humeris *saxa portare*. Sudorem meum bibat terra, atque utinam sanguinem biberet pro *nomine Salvatoris !* Sudorem interim bibat terra al*taria susceptura*. Si nos fideles Apostoli et Martyres nostri in hoc la*bore perspexerint*, *alios invitabunt*.

Sur trente-cinq finales de phrases ou d'incises que renferme cette page, vingt-neuf sont conformes aux règles de métrique posées par Quintilien. Ce sont les suivantes :

Molosse précédé d'un trochée	Secrētă nōn nōrīnt Festinatiōně præcēssīt Contēmpsĭt ūt mārtȳr Plēnă pōrrēxĭt Cōllă sūbjēcĭt Exēmplă vīrtūtūm Paūcă dē mūltīs Mūltă nōn prōsūnt Excūsăt ādvēntŭs Ratiōně jūssērūnt Castigatiōně pūlsātæ Tardūmquě dēlēctăt Sāxă pōrtārě
Ionique majeur ou péon précédé d'un trochée	Extōrtă cōnfēssiŏ Tortōrě nōn pāllŭĭt Redīrě flūmĭnĭbŭs Sānctă cōmmĕmŏrăt Paūcă sūffĭcĭūnt Aūlă mārtȳrĭbŭs Jungāntŭr ēt grātĭæ Nōstră sūbrĭpĭăt Ædificātŏr ārrĭpŭī Crescēbăt īntēntĭŏ Labōrě pērspēxĕrīnt

Digitized by Google

Dichorée précédé d'un mot de trois syllabes (ou plus) avec pénultième brève	Confēssĭŏ sūbsĕquātŭ̄r Fābŭlīs īmmŏrēmŭ̄r Avĭdă cōncĭtāvĭ̄t Desidĕrĭă dīffĕrēndă

Les six cadences qui ne rentrent pas dans ces classifications purement métriques sont :

Cōntĭgīt crŭcĭārī
Fīĕrēt prŏpĕrāntī
Gratulātĭŏ pŏtēstātūm
Nōmĭnĕ Sālvātōrĭ̄s
Altārĭă sūscēptūră
Alĭōs īnvītābūnt

Mais nous verrons plus tard que ces tétrasyllabes (ou dispondées, comme on les appela) forment aussi des cadences rythmiques régulières au même titre que les dichorées. L'accent leur conféra cette valeur.

Outre les cadences que nous avons ainsi rangées sous trois chefs (ou même sous quatre chefs, en y comprenant la forme : ēssĕ vĭdĕātŭ̄r) [1], Quintilien indique encore une finale qu'il considère comme excellente. C'est le spondée précédé d'un crétique [2], exemple : *crīmĭnīs cāusā*. Il importait de signaler cette cadence, car on la rencontre, bien que rarement, chez les meilleurs prosateurs, notamment chez saint Cyprien et chez saint Léon ; le sacramentaire léonien en fournit pareillement des exemples [3].

Selon nous, il y aurait peut-être lieu de la rattacher à la forme molossique - ⏑, - - -, *cōrdĕ cūrrāmŭ̄s*. Dans la prononciation, en effet, l'accent des mots *críminis cáusa* tombe de

[1] Cette forme se trouve dans Ammien Marcellin *quinze* fois sur *huit cents* finales ; dans Sedulius, *onze* fois sur *mille ;* Ennodius l'affectionne particulièrement. Ces remarques sont dues à W. Meyer, *ouv. cit.*, dans *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1893, Band I, p. 17.

[2] « Spondeus quoque moram per se habet, optime praecedet eum creticus. » *Ouv. cit.*, IX, 4. Lui-même donne l'exemple : *criminis causâ*.

[3] Cf. Cyprien : *Bājŭlās rēpūnt*, dans Ep. 1, Migne, *P. L.*, t. IV, col. 193 ; saint Léon, *ōmnĭbūs nāscī*, dans premier Sermon pour l'Épiphanie ; Sacramentaire léonien : oraison : « Accipe, Domine, quaesumus, nostrae servitutis officia.... perpetuam nobis *c^{o}nfĕrānt vitām*. » Migne, *P. L.*, t. LV, col. 102.

Digitized by Google

telle façon qu'on pourrait y retrouver un trochée suivi d'un molosse : *crīmĭ | nīs cāusā* [1].

[1] L'auteur des articles : *Il « Cursus, »* dans la *Civiltà cattolica*, conçoit les choses d'autre façon. Il ne s'en tient pas à la règle de Quintilien, mais propose des équivalences pour le spondée qui termine notre clausule. Comme une longue vaut deux brèves, au lieu de cōnfĕrānt vītām pourquoi n'admettrait-on pas comme régulière la cadence *suffragāntĭbūs mĕrĭtīs* ou *corporātĭtēr sūmpsĭmŭs ?* En fait, ces dernières formules se rencontrent assez fréquemment dans les membres de phrase ou les incises du Sacramentaire léonien. Le fait équivaut-il à un droit ? En d'autres termes, les écrivains du ve et du vi^e siècle considéraient-ils ces clausules comme une des formes du *cursus ?* Meyer (*ouv. cit.*, p. 17) ne le croit pas ; il fait même remarquer que Venance Fortunat, dans tous ses ouvrages, et Victorius d'Aquitaine, dans son *Cursus paschalis*, évitent de les employer. Dom Mocquereau estime pareillement (*Paléographie musicale*, t. IV, p. 53) « qu'il n'est pas du tout prouvé qu'elles appartiennent au *cursus.* » Nous nous en tenons à ce sentiment. Ces cadences, en effet, ne se justifient par aucune autorité ; elles vont même à l'encontre de la théorie de Quintilien, qui recommande la finale *crīmĭnīs cāusā*, parce qu'elle s'achève sur un spondée. Ce n'est pas à dire que, pour donner de la variété et de la souplesse à la phrase, on ne puisse les employer comme le veut l'auteur de *Il « Cursus, »* sept. 1903, p. 565-566 ; octobre 1903, p. 42 et suiv. ; mais il ne faudrait pas y voir une cadence véritable, recherchée comme telle par les écrivains de l'antiquité ecclésiastique. La fréquence relative de telle ou telle finale (surtout si elle est inusitée dans les fins de phrase) n'est pas, en soi, une preuve que les auteurs chez qui on la rencontre l'aient traitée comme une cadence régulière et voulue. J'irai même plus loin ; j'estime que la cadence *crīmĭnīs cāusā*, qui est pourtant régulière selon Quintilien, a pu être employée fréquemment, très fréquemment, dans un ouvrage, sans être pour cela intentionnelle. C'est le cas, selon moi, du *Quicumque*, où on la trouve *quinze* fois, sur *quarante* finales. Il n'est pas vraisemblable qu'un écrivain qui aurait voulu observer les cadences métriques eût, par exception, adopté justement celle-là, qui est si rare, de préférence aux autres qui étaient communément employées.

Nous ajouterons une remarque sur une cadence brève que l'auteur de *Il « Cursus »* considère comme intentionnelle chez les liturgistes de la bonne époque. Elle se composerait d'un ïambe (⏑ –) précédé d'une syllabe longue appartenant d'ordinaire à un mot polysyllabique, par exemple *sanctīs tŭīs* (*Civiltà cattolica*, octobre 1903, p. 46 et suiv.). Reconnaissons d'abord que cette forme se rencontre assez fréquemment dans les clausules de moindre importance des oraisons : *Praesta nobis, Domine, misericordiām tŭām ; Adesto, Deus noster, famulīs tŭīs ; Protege, Domine, plebēm tŭām.* Faut-il en conclure, je ne dis pas qu'elle ait été voulue, mais qu'elle ait été traitée comme ïambe (précédé d'une longue) par les auteurs qui l'ont employée ? M. Meyer ne semble pas disposé à le croire. Et nous partageons son doute. Qui aurait pu déterminer les liturgistes à adopter ce mètre ? Quintilien recommande volontiers l'ïambe comme finale, mais à la condition qu'il soit précédé d'un spondée ou d'un bacchius (⏑ – –) ; dans ce dernier cas, on obtiendrait un dochmius, qui est une bonne cadence (*Instit. orat.*, IX, 4). Ce n'est guère le cas des oraisons du type léonien ; le mètre qui precède l'ïambe final n'est presque jamais un bacchius ni un spondée ; les exemples que fournit le

Digitized by Google

C'est ici qu'il convient de marquer l'influence que l'accent exerçait, en concurrence avec le mètre et quelquefois au détriment de la métrique, sur les cadences de la phrase latine.

L'accent est une inflexion de la voix qui se porte particulièrement sur une syllabe pour lui donner plus d'acuité ou plus de force.

Il forme en quelque sorte l'âme du mot, comme il est l'âme de la voix [1]. La quantité constitue *l'élément matériel* du mot, l'accent en est *l'élément logique*. Sans l'accent, les éléments du mot sont simplement juxtaposés ; l'accent les unit, leur donne un sens et la vie.

Tout mot latin, ayant par lui-même un sens distinct, possède donc une syllabe accentuée. Les grammairiens sont d'accord sur ce point [2].

Les monosyllabes reçoivent l'accent, sauf exceptions. Parmi ces exceptions, citons les conjonctions placées en tête d'une phrase, les prépositions (ou adverbes-prépositions) lorsqu'elles précèdent immédiatement leur régime (autrement elles auraient l'accent, par exemple : *te própter*), les pronoms relatifs qui ont leur antécédent exprimé (*Déus qui fécit*), les enclitiques *que*, *ve*, etc. [3].

P. Angelo de Santi en sont la preuve : *Popŭlŭm tŭum ; sperantĭŭm Dĕus ; supplĭcĕs tŭos ; misericŏrs Dĕus ;* etc. Nous estimons donc que l'ïambe qui forme cette cadence métrique, bien qu'assez fréquent, n'a pas été recherché et employé comme tel. Le P. de Santi rattacherait facilement les cadences de cette époque à un type principal, qui serait le crétique et qui admettrait, dans les formes secondaires, un système d'équivalences assez fréquent. Dans l'espèce, l'ïambe précédé d'une longue constitue fort bien un crétique, au point de vue métrique. Mais, à notre sens, les liturgistes, qu'il étudie plus spécialement, tenaient toujours grand compte de l'accent, et ils n'auraient pas traité comme un crétique (lequel a son accent sur la première syllabe longue) un ïambe (précédé d'une longue) qui a nécessairement son accent sur la syllabe brève. La théorie du P. de Santi ne rend donc pas raison des faits qu'il veut expliquer.

[1] « Accentus est velut anima vocis. » Diomède, cité par Salomon Reinach, *Manuel de philologie classique*, p. 131, note 1. A noter que « l'accentuation antique est constituée par le mélange de syllabes plus aiguës et plus graves, à la différence de l'accentuation moderne constituée par le mélange de syllabes plus fortes et plus faibles. » *Ibid.*

[2] « Omnis vox aliquid per se significans aut acuetur, aut flectetur. » Diomède, cité par dom Pothier, *Les Mélodies grégoriennes d'après la tradition*, Tournai, 1890, p. 111. Cicéron disait de même : « Ipsa natura quasi modularetur hominum orationem, in omni verbo posuit acutam vocem. » *Orator*, 18.

[3] Cf., sur ce point, dom Pothier, *ouv. cit.*, p. 111-113.

Digitized by Google

Les mots de deux syllabes sont toujours accentués sur la première, qu'elle soit brève ou longue : *páter*, *máter*. Et déjà l'on devine la concurrence que l'accent va faire à la quantité dans les mots dissyllabiques. Les finales, en effet, n'ont jamais l'accent. Par suite, elles tendent à s'assourdir et à se perdre. Que les mots soient ïambiques (⏑ -) ou spondaïques (- -), la première syllabe, que la voix accentue, domine la seconde, en dépit de la quantité; la première est tonique, la seconde est atone; la première est forte, la seconde faible.

Dans les mots de trois syllabes ou plus, l'inflexion de la voix se marque sur la pénultième ou sur l'antépénultième, selon que la pénultième est longue ou brève. Si la pénultième est longue, elle a l'accent (*beátus*, *ventúri*) ; si elle est brève, c'est l'antépénultième qui le reçoit : *spíritus*, *spirítui*.

Les mots de quatre syllabes, accentués sur la pénultième, appellent une remarque de très haute importance. Cicéron et Quintilien ont déclaré, sous forme de règle qui ne souffre pas d'exception, que dans un mot il ne peut y avoir plus d'une syllabe accentuée [1]. Cette loi a été légèrement modifiée, et non sans raison, par les écrivains qui sont venus après eux. On sait avec quelle autorité M. Gaston Paris a établi le principe, aujourd'hui classique, de l'accentuation secondaire. « Il est naturel à la voix humaine, dit-il [2], d'entremêler également les *arsis* et les *thesis*, les syllabes fortes et les syllabes faibles, les toniques et les atones, si bien que l'accent principal d'un mot étant déterminé par les lois qui lui sont propres, la voyelle qui suit ou précède immédiatement cet accent est notablement plus faible (toniquement) que la seconde en avant ou en arrière; en d'autres termes, le mouvement rythmique est naturellement binaire et non ternaire. » La première conséquence à déduire de cette loi, c'est que parmi les syllabes qui précèdent la syllabe accentuée, une sur deux doit être affectée d'un accent secondaire, *invitábunt dominátiónem* [3].

[1] « Nec plus una, » dit Cicéron ; « sed numquam plus una, » écrit Quintilien, cités tous deux par dom Pothier, *ouv. cit.*, p. 113.

[2] Lettre à M. Léon Gautier *Sur la versification latine rythmique*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, t. II (1866), p. 584.

[3] Noël Valois (*ouv. cit.*, p. 176) et dom Mocquereau (*Paléographie musicale*, t. IV, p. 32) considèrent ce principe comme incontestable et définitivement acquis.

Digitized by Google

« On en vint tout naturellement, ajoute M. Gaston Paris, à assimiler les syllabes qui ont l'accent secondaire à celles qui ont l'accent principal. » On voit de suite quel fut le sort des tétrasyllabes accentués sur la pénultième ; ils reçurent sur la première syllabe un accent secondaire. Cela les rapprochait singulièrement des dichorées. N'est-ce pas pour cette raison qu'ils en tinrent lieu dans les cadences rythmiques? Les six finales que nous avons signalées comme irrégulières dans la page citée de saint Victrice n'ont donc plus maintenant de quoi nous étonner. D'après la théorie de l'accent secondaire, les mots *crŭcĭārī*, *prŏpĕrāntī*, *pŏtēstātūm*, *Sālvātōrĭs*, *sūscēptūrā*, *īnvītābūnt*, sonnent à l'oreille absolument comme des dichorées.

C'est ce que sentirent l'évêque de Rouen et nombre de prosateurs du IVe et du Ve siècle. A cette époque, l'ancienne prosodie disparut à peu près complètement de la prononciation ordinaire, pour faire place au principe de l'accentuation. Cette « transformation se fit d'une manière progressive et presque insensible, peut-être même (au moins dans les premières phases du changement) à l'insu des auteurs. » Il serait difficile de bien marquer les lois d'une telle évolution. « Disons seulement que la prononciation *accentuée* et rythmique des cadences mesurées fut, ce nous semble, la première voie irrégulière par laquelle s'infiltra le pouvoir de l'accent. Les cadences étaient encore soumises au mètre, que déjà pratiquement l'accent les dominait et leur donnait une forme rythmique. En parlant, au lieu de mesurer les syllabes d'après la quantité, on appuyait sur les accents : au lieu de prononcer *cōrdĕ cūrrāmŭs* en neuf temps, on disait *córde currámus* en cinq temps, dont deux forts et accentués. C'est ainsi que l'accent, comme le dit M. Meyer [1], vainquit la quantité, mais ne parvint pas à la bannir; il se l'assujettit et se la subordonna [2]. »

Les preuves de cette évolution du langage abondent chez les prosateurs chrétiens les plus élégants, tels que saint Léon le Grand ou saint Maxime de Turin (Ve siècle). Le Sacramentaire léonien (pour prendre un exemple liturgique), qui est sûrement

[1] *Göttingische gelehrte Anzeigen*, janvier 1893, p. 20.
[2] Dom Mocquereau, *Paléographie musicale*, t. IV, p. 30-31.

Digitized by Google

antérieur à saint Grégoire le Grand († 604), en fournit également de copieux témoignages. Je cite les cadences des finales et des incises du premier sermon de saint Léon sur l'Épiphanie :

1. ēdĭdīt Sālvātōrēm.
2. perseverāntĭām gaŭdĭōrūm.
3. fīdĕī nōn tĕpēscăt.
4. detinerētŭr ŏppĭdŭlō.
5. famīlĭām dēlēgīssĕt.
6. humanitātĭs āssūmĕrĕt.
7. latērĕ prīmōrdĭă.
8. ōmnĭbūs nāscī.
9. claritātĭs āppārŭĭt.
10. animōsquĕ cōnvērtĕrĕt.
11. insōlĭtūm vĭdēbātŭr.
12. fēcĭt īnquīrī.
13. ōbtŭlĭt īnquīsĭtūs.
14. ēssĕ quærēndūm.
16. Jerosōlymām pāssĭōnī.

Sur ces *seize* finales, *onze* sont métriquement régulières ; ce sont les numéros 2, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 12, 14, 15, 16. Le numéro 8 forme une cadence à part, qui est également métrique [1]. Les *quatre* autres, les numéros 1, 5, 11, 13, ne sont réguliers que rythmiquement [2].

Dans le sacramentaire léonien, sur *mille trente* cadences, dom Mocquereau signale *trois cent soixante-dix-huit* finales du type molossique : *cōrdă cūrrāmūs; deux cent quarante-deux* du type péonique : *sōrtĕ pārtĭcĭpēs; vingt-six* du type ionique mineur : *nōstrā cŭmŭlēntūr; quatre-vingt-quinze* du type ionique majeur : *lārgă prōtēctĭō*. Ces neuf cent vingt-quatre clausules sont rigoureusement métriques [3]. Mais les finales des types suivants :

[1] C'est la cadence du type *crīmĭnĭs cāusā*, reconnue bonne par Quintilien, *Inst. orat.*, IX, 4.

[2] Dans le type dichoraïque, le mot qui précède le dichorée n'est pas toujours un dactyle, mais indifféremment un crétique, un tribraque, ou un anapeste.

[3] *Paléographie musicale*, t. IV, p. 36-38.

Digitized by Google

căpĕrĕ vălĕāmŭs,	au nombre de	3.
mūnĕrĕ rĕlĕvātī,	—	14.
prĕcĭbūs fŏvĕāmŭr,	—	3.
prāebĕānt căvĕāmŭs,	—	2.
rēddĭtŭr ēxōrāntēs,	—	10.
sērvĭāt lĭbērtātĕ,	—	10.
mĕrĭtă sūffrāgāntŭr,	—	9.
vĕnĭām pēccātōrūm,	—	7.
cōnfĕrāt crĕātūrām,	—	13.
făcĭās săcērdōtēm,	—	7.
dīrĭgĕ vŏlūntātēs,	—	4.
mĕrĭtă rĕcēnsēmŭs,	—	3.

en tout *quatre-vingt-cinq* autres clausules, rentrent aussi dans la classe des finales dichoraïques si on les traite au point de vue de l'accent et du rythme. Elles ont, comme les dichorées, l'accent principal sur la pénultième et l'accent secondaire sur la première syllabe. On voit que, par rapport aux cadences métriques, les cadences rythmiques sont dans la proportion de *un* à *onze*. Évidemment, les auteurs du sacramentaire léonien étaient toujours sous la dépendance des règles de la prose métrique.

Sur les *quinze* clausules qui restent des *mille trente*, il en est encore *six* qui furent mises plus tard sur le même pied que les cadences du type ionique mineur, sous le nom de trispondaïques : *dōnă sēntĭāmŭs* (qui est plutôt un trichoraïque) et *redemptiōnis ēxĕrcĕtŭr* [1].

Si nous traduisons ces formules dans le style des *Dictatores* du moyen âge, nous aurons les combinaisons suivantes :

1° *Cursus planus*. Les cadences métriques du type molossique :

cōrdĕ cūrrāmŭs,
ēssĕ cōnsŏrtēs,

appartiennent au *cursus planus* qui se marque ainsi :

córde currámus
ésse consórtes.

[1] Nous aurons l'occasion de parler des neuf autres un peu plus loin.

Digitized by Google

Le *cursus planus* se compose donc d'un molosse précédé d'un trochée, l'un et l'autre accentués sur la pénultième. Les mots accentués sur la pénultième sont dits *paroxytons*.

2° *Cursus tardus*. — Les cadences métriques du type péonique ou ionique majeur :

sōrtĕ pārtĭcĭpēs
lārgă prōtēctĭō

forment un *cursus tardus* ainsi accentué :

sórte partícipes
lárga protéctio.

Le *cursus tardus* comprend par conséquent un tétrasyllabe (équivalent, un monosyllabe et un trissyllabe) accentué sur l'antépénultième et précédé d'un trochée. Les mots accentués sur l'antépénultième sont dits *proparoxytons*.

3° *Cursus velox*. — Tout tétrasyllabe accentué sur la pénultième et précédé d'un mot proparoxyton (accentué sur l'antépénultième) forme un *cursus velox*, « ainsi nommé peut-être parce que les syllabes atones y sont plus nombreuses que les syllabes accentuées [1]. »

Cursus velox
- múnere congregántur
- cápere valeámus
- rédditur exorántes
- cónferat creatúram

4° A ces trois types qui embrassent plus de *mille* clausules sur *mille trente* du sacramentaire léonien, il convient d'ajouter, comme nous l'avons dit, un type plus rare qu'on a nommé *trispondaïque*, soit un tétrasyllabe, précédé d'un trochée [2] :

Nóstra cumuléntur,
redemptiónis exercétur.

On remarquera que, si l'accent domine toute ces cadences, la quantité y est presque toujours respectée. Dans le *cursus planus*, le *cursus tardus* et le *cursus trispondaïque*, la première cadence

[1] Noël Valois, *ouv cit.*, p. 192.
[2] Il serait aussi bien nommé trichoraïque, mais le moyen âge n'admettait plus que deux sortes de pieds : le spondée et le dactyle : toute cadence qui n'était pas dactylique était dite alors spondaïque

Digitized by Google

est régulièrement formée par un trochée. C'est la caractéristique de la période primitive [1].

Les *Dictatores* du moyen âge furent moins scrupuleux. Ils remplacèrent volontiers le trochée par n'importe quel dissyllabe : un spondée (*vūltūs*), un pyrrhique (*pĕdĕ*), un ïambe (*dĭēs*), parce que, la première syllabe étant accentuée et la seconde atone, le mot sonnait dans tous les cas comme un trochée.

Un exemple fera mieux comprendre la portée de cette observation. Prenons l'oraison de prime : *Domine Deus omnipotens, qui ad principium hujus diei*, etc. On y peut noter les cadences suivantes :

pervenire fecísti
sálva virtúte
declinémus peccátum
procédant elóquia
cogitatiónes et ópera

Les trois premières clausules appartiennent, par l'accent et le rythme, au *cursus planus ;* les deux dernières au *cursus tardus*. Cependant l'on peut dire que cette oraison ne remonte pas à l'époque de saint Léon, ni même à celle du sacramentaire léonien. La première cadence seule, du type molossique, forme un bon *cursus planus ;* les quatre autres n'ont pas le trochée qui caractérise soit le *planus*, soit le *tardus* de cette période.

Et à ce propos, nous ferions quelque difficulté de nous ranger à l'avis de dom Cabrol, qui estime que le *Non intres in judicium*, en usage pour l'absoute des morts, suit les règles liturgiques du *cursus* [2]. Les preuves qu'il en donne :

tribuátur remíssio (tard.)
christiánæ comméndat (pl.)
sánctæ Trinitátis (trisp.)

ne nous paraissent nullement convaincantes. Le hasard seul, selon nous, a voulu que ces cadences correspondissent par l'ac-

[1] Dans le Sacramentaire léonien, dom Mocquereau signale seulement trois *planus* et trois *tardus* qui n'ont pas de trochée : *dígni reddámur* et *dígnos efficiant*. Il ne nous souvient pas d'avoir rencontré de semblables exceptions dans saint Victrice ni dans saint Léon.

[2] *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Paris, Letouzey et Ané, t. I, col. 203.

Digitized by Google

cent aux différentes formes du *cursus* indiquées. Le défaut de trochée dans les trois cas est, ce nous semble, très significatif. L'oraison peut remonter à une assez haute antiquité. Elle n'appartient pas à la période où parurent les oraisons que renferme le sacramentaire léonien. Et il se peut que le liturgiste qui les composa n'ait eu aucun souci des règles du rythme. En traçant l'historique du *cursus*, nous reviendrons sur ce point et le mettrons en plus vive lumière.

II.

HISTORIQUE

M. Noël Valois écrit : « Je craindrais de me tromper en me prononçant pour ou contre l'origine africaine du rythme. Arnobe et Tertullien semblent bien, en quelques passages, employer avec intention le *cursus ;* mais ils le méconnaissent si souvent ! Saint Cyprien n'en tient nul compte [1]. »

En ce qui regarde saint Cyprien, la remarque porte à faux, comme le fait observer l'abbé Couture [2]. L'usage du *cursus* est visible dans plusieurs écrits de l'évêque de Carthage, notamment dans le *De Lapsis* et surtout dans la célèbre épître à Donat. Nous donnerons les cadences des finales et des incises du premier alinéa de ce dernier ouvrage [3].

1. Donātĕ chārĭssĭmĕ (*t.*).
2. Promisĭssĕ mē mĕmĭnī (*t.*).
3. Prōrsŭs (?) hōc tēmpŭs (est) (*pl.*).
4. Indulgēntĕ vīndēmĭā (*t.*).
5. Indūcĭās sōrtĭātŭr (*v.*).
6. Amoēnă cōnsēntĭt (*pl.*).
7. Pēctŏrĭs ērūdīrĕ (*v.*).
8. Profānŭs īmpĕdĭăt (*t.*).
9. Strepēntĭs ōbtūndăt (*pl.*).
10. Petāmŭs hānc sēdēm (*pl.*).
11. Vicīnă sēcrētă (*pl.*).

[1] *Ouv. cit.*, p. 259, note 1.
[2] *Ouv. cit.*, p. 106.
[3] Migne, *P. L.*, t. IV, col. 193.

Digitized by Google

12. Bājŭlās rēpūnt (?).
13. Tēctă fēcērūnt (*pl.*).
14. In āurēs dămŭs (*dochmius*).
15. Ocŭlōs ămœnāmŭs (*v.*).
16. Pāscĭt ōbtūtūs (*pl.*).
17. Cūră sērmōnĭs (est) (*pl.*) [1].
18. Visiōnĭs īllĕcĕbrīs (*t.*).
19. Tŭūs fīxŭs ēst.
20. Tōtŭs aūdītŏr (es) (*pl.*).
21. Amōrĕ quō dīlĭgĭs (*t.*).

Sur ces *vingt et une* cadences, *quinze* (les nos 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 15, 16, 18, 21) sont absolument régulières et conformes aux trois types principaux du *cursus* métrique; les nos 3, 6, 9, 10, 11, 13, 16, 17, 20 constituent un *cursus planus*, qui se décompose en un molosse précédé d'un trochée; les nos 1, 2, 4, 8, 18, 21, répondent au *cursus tardus*, composé d'un péon ou d'un ionique majeur précédé d'un trochée; les nos 5, 7, 15, forment un *cursus velox* qui comprend un tétrasyllabe accentué sur la pénultième et précédé d'un trisyllabe proparoxyton (accentué sur l'antépénultième). Restent les nos 12, 14, 19. Le no 12 est du type plus rare: *crīmĭnīs cāusā,* approuvé par Quintilien [2]. Le même grammairien louerait fort le no 14, qui forme un dochmius, décomposé en un ïambe final (*dămŭs*), précédé d'un bacchius: *in aūrēs*. Le no 19 pourrait à la rigueur se ramener au même type, bien qu'il soit un peu suspect [3]. En tout cas, ces trois dernières formes ne sont que des cadences d'incises et non des cadences achevant la phrase. Il est manifeste que saint Cyprien a voulu s'assujettir aux règles du rythme, voire de la métrique, dans cet alinéa. L'examen du reste de l'épître aboutirait à la même conclusion [4].

[1] « Le monosyllabe final, qui doit être une forme de *sum*, ne compte pas. » Lejay, *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1893, p. 187. On rencontre de ces monosyllabes, formant quantité négligeable, dans les meilleurs auteurs, par exemple dans saint Léon le Grand.

[2] *Inst. orat.*, IX, 4.

[3] La ponctuation nous paraît défectueuse après *fixus est*.

[4] Le P. Angelo de Santi, dans son article *Il Cursus*, octobre 1903, p. 51, donne une page du *De Mortalitate*, cap. 26, de saint Cyprien, comme fidèle aux règles du *cursus* métrique. Mais la grande variété des cadences qu'il

Digitized by Google

Au IVe siècle, les principaux écrivains chrétiens observent le *cursus* métrique dans leurs ouvrages en prose. Citons saint Zénon de Vérone [1], africain de naissance († 380); saint Ambroise de Milan († 397), notamment dans son commentaire sur l'Évangile selon saint Luc; saint Gaudence de Brescia [2] († vers 420); saint Paulin de Nole [3] († 431); Nicétas de Remesiana ou Romatiana [4], en Dacie, ami de saint Paulin; saint Jérôme (dans ses lettres) [5]; saint Victrice, évêque de Rouen [6] († vers 409); les papes saint Sirice († 398) et saint Anastase († 401). Ainsi le *cursus* ne connaît guère de frontières : on le rencontre en Dacie aussi bien qu'à Milan, sur les rives de la Seine aussi bien que sur les bords du Tibre [7].

Le Ve siècle garda les mêmes traditions. Julien Pomère les transmit à son disciple saint Césaire d'Arles (470-542), tant par la parole que par l'exemple, témoin son beau traité *de Vita contemplativa*, qui, bien que de forme très étudiée, se termine par une sorte de condamnation du style apprêté, dans laquelle nous retrouvons les bonnes cadences rythmiques [8] :

Ea mihi visa compositio satis ornata, quae conceptiones animi cum necessaria quadam perspicui | *tātĕ prōfērrĕt* (pl.), — non quae illecebris *āurĭum dēsērvīrĕt* (vel.). — Ea est enim, ni fallor, judi | *cātă lātīnĭtās* (tard.), quae *brĕvĭtĕr ĕt ăpērtē* (vel.).... res intelli | *gēndās ēnūntĭāt* (tard.), — non quae ver-

signale dans le cours des phrases nous paraît suspecte. Saint Cyprien voulait-il s'assujettir aux lois du *cursus* dans le *De Mortalitate*, comme dans l'épître à Donat? Pourquoi alors cette variété de cadences, au lieu des formes plus usitées que nous remarquons dans l'épître?

[1] Voir ses discours ou *Tractatus*, dans Migne, *P. L.*, t. XI, p. 244 et suiv.

[2] L. Couture (*ouv. cit.*, p. 108) cite un passage de son Sermon XVII dans Migne, *P. L.*, t. XX, col. 966.

[3] Voir les lettres dans Migne, *P. L.*, t. LXI, col. 237 et suiv.

[4] La page que M. Burn (*An Introduction to the Creeds and to the Te Deum*, London, 1899, p. 264) extrait de son *De Psalmodiae bono* est conforme au *cursus*. Sur les œuvres de Nicétas, cf. Bardenhewer, *Patrologie*, trad. franç., t. II, p. 336.

[5] Nous avons contrôlé quelques lettres généralement conformes au *cursus*. Les leçons du Bréviaire, extraites de saint Jérôme, ne suivent pas les mêmes règles.

[6] *De Laude Sanctorum*. Migne, *P. L.*, t. XX, col. 443. Victrice est un observateur scrupuleux des lois du rythme et de la métrique.

[7] L. Couture le signale encore dans saint Hilaire de Poitiers († 368), mais non régulièrement suivi. Il ajoute : « Il est rare dans saint Augustin, et pourtant telle lettre de ce dernier y est régulièrement assujettie. » Il s'agit de l'épître 222 de la deuxième classe des Bénédictins. *P. L.*, t. XXXIII, col. 470-472.

[8] Migne, *P. L.*, t. LIX, col. 520.

Digitized by Google

nantis eloquii venustate atque amoeni | *tāte lūxūrĭāt* (tard.). Et prudentibus viris non placent phale | *rāta, sēd fŏrtĭă* (tard.), — quando non res pro verbis, sed pro rebus enuntiandis *vĕrbă sūnt īnstĭtūtă* (vel.).

Sauf le *cursus tardus :* « intelligéndas enúntiat », qui n'est pas de bonne marque pour cette période [1], toutes les autres cadences, même la dernière [2], sont classiques et métriques.

Au nombre des prosateurs du ve siècle fidèles au *cursus*, il faut citer encore saint Césaire d'Arles, saint Valérien de Cimiez [3], saint Pierre Chrysologue, saint Maxime de Turin et saint Léon le Grand. Avec saint Césaire nous atteignons le vi^e siècle. Saint Avit de Vienne († 526) est aussi un représentant autorisé du rythme classique. La première épitre (de l'édition Ul. Chevalier) est scrupuleusement assujettie aux règles du *cursus* métrique. Nous en avons fait la vérification [4]. On connaît le beau mot de saint Avit : « Mettez le pape en question, et l'épiscopat tout entier chancelle sur sa base. » Cette sentence est exprimée dans une phrase régulièrement cadencée [5] :

Si papa Urbis vo | *cātŭr īn dūbĭūm* (tard.), episcopatus jam videbitur, non e | *pīscŏpŭs vācillāre* (vel.).

Entre tous ces écrivains de marque, saint Léon le Grand († 461)

[1] C'est déjà sans doute un commencement de l'époque de transition. Le *trochée* du *tardus* fera insensiblement place au *spondée* de la seconde période.

[2] Ce cas est assez embarrassant. M. Lejay (après M. L. Havet) formule à ce propos la règle suivante : « Le monosyllabe pénultième forme avec le dernier mot un seul groupe, sauf le cas d'un monosyllabe étroitement lié par le sens et par la grammaire au mot précédent (*factus est*). » *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1893, p. 187. Dans le premier Sermon de saint Léon, sur la Nativité, nous trouvons en effet ce *cursus velox : nátus est, gaudeámus*. Le premier sermon de saint Maxime sur l'Épiphanie (*feria V^a Epiphaniae*) nous offre pareillement : *spes dáta est adorándi*. Cela serait très régulier. Mais d'autre part dans l'oraison du dimanche dans l'octave de l'Épiphanie, qui est soigneusement mesurée, nous trouvons la phrase suivante : « ut et quae a | *génda* | *sunt vídeant* (t.), et ad implenda quae *víderint, convaléscant* (vel.) » Le *tardus* est sûrement voulu, et cependant le monosyllabe *sunt*, qui se rattache à *agenda* par le sens et la grammaire, se joint nécessairement à *videant* pour le rythme. Par contre, dans le sermon cité de saint Maxime, nous trouvons un *velox* sous cette forme : *múnus est dedicátum*, où *est* est rattaché à *munus* et non à *dedicatum*. C'est là sans doute une licence, que s'accordaient les meilleurs prosateurs. Pomère en aurait usé pareillement en rattachant *sunt* à *verba* pour obtenir un *cursus velox*.

[3] Cf. Migne, *P. L.*, t. XL, col. 1219, et LII, col. 686.

[4] *Œuvres complètes de saint Avit*, Lyon, 1890, p. 117.

[5] *Ép.* VI, éd. Chevalier (34, Peiper).

Digitized by Google

tient, selon nous, le premier rang. Et nous ne sommes aucunement surpris qu'un historien du moyen âge, voulant qualifier le style qui se recommande par l'emploi des différentes formes du *cursus*, l'ait appelé *leoninum cursum*. Celui qui parle ainsi semble avoir été lui-même initié au secret des cadences léonines. Du moins la phrase où il montre le pape Urbain II chargeant le futur Gélase II, Jean Caetani, de réformer le style de la chancellerie romaine sur le modèle de la belle latinité, offre-t-elle de justes cadences [1]. Ce qu'il admire dans le *cursus leoninus*, c'est un tour accéléré, *velocitas*. Entendait-il par cette *vélocité* les cadences de forme dactylique [2] qui caractérisent le *cursus tardus* et le *cursus velox?* Cela est assez probable. En tout cas, ces deux *cursus* prédominent assez souvent dans les Sermons de saint Léon le Grand. J'ai sous les yeux le quatrième Sermon sur l'Épiphanie (Dimanche dans l'octave de l'Épiphanie); j'y relève les cadences suivantes, soit dans les finales, soit dans les incises :

Miseri | *cōrdĭæ prōtēstāntŭr* (vel.).
Cōrdĕ gāudērĕ (pl.).
Gēstă sūnt, celĕbrārĕ (vel.).
Dōmĭnī cōnsĕcrātūm (vel.).
Di | *vīnă cōnstĭtŭĭt* (tard.).
Salva | *tōrĭs īnfāntĭă* (tard.).
Ortă nātūră (pl.).
Cre*dātŭr hūmānĭtās* (tard.).
Æ | *quālĭs ēst Pātrī* (pl.).
Un | *ĭtŭs ēst hōmĭnī* (tard.).
Pronuntia | *bātŭr ĕrrōrēs* (pl.).
Pie | *tātĕ cōnsĭlĭī* (tard.).
Regi | *ōnĕ cōnsīstēns* (pl.).
Ārtĕ pōllēbāt (pl.).
Regna | *tūrŭs āccĭpĕrĕt* (tard.).
Illustri | *ōrĭs āppārŭĭt* (tard.).
Splen | *dōrĭs īmplēvĭt* (pl.).
Crēdèrēnt nēglĭgēndūm (vel.).
Nuntia | *bātŭr īndĭcĭō* (tard.).

[1] *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, t. II, p. 311.
[2] Nous entendons par dactyle, au sens du moyen âge, tout mot ayant l'accent sur l'antépénultième.

Digitized by Google

Sur *dix-neuf* cadences, *sept* seulement sont molossiques ou spondaïques ; les *douze* autres renferment des mots dactyliques ou accentués sur l'antépénultième, et parmi ces *douze* les *cursus tardus*, où la cadence finit par une succession de syllabes brèves, se trouve dans la proportion de *deux à un*, soit *huit tardus* contre *quatre velox*. C'est bien là ce qui donne à la phrase un ton accéléré. On retrouverait aisément dans nombre de Sermons de saint Léon des clausules semblables, avec prédominance des cadences dactyliques.

Jusqu'à quelle époque les règles du *cursus*, telles que nous venons de les déterminer, furent-elles observées strictement ? Nous ne saurions le dire avec une précision rigoureuse. La tradition paraît s'en être perdue aux environs de l'an 600, ou peu de temps après [1]. A Rome, saint Grégoire le Grand († 604), dont les homélies sont si précieuses, ne connaît plus ou n'applique pas le *cursus*. En Gaule, Grégoire de Tours († 593-594), qui se plaint de la décadence des lettres latines [2], ne s'astreint pas davantage aux clausules cadencées [3]. Sans doute on trouverait aisément chez les écrivains de cette époque des pages où les phrases tombent avec des finales conformes au *cursus*. Cela fait l'illusion de passages intentionnellement mesurés. Seulement ce sont des coïncidences heureuses dans lesquelles l'oreille des écrivains joue un certain rôle, mais où l'observation réfléchie des règles n'entre pour rien.

Le *cursus* subit donc une éclipse de plusieurs centaines d'années. Du VIIe siècle à la fin du XIe, il est à peu près impossible d'en retrouver la trace [4]. Puis, tout d'un coup, il renaît, et son

[1] « M. W. Meyer, dont les recherches se sont étendues à un grand nombre d'auteurs de tous les pays, a constaté l'abandon général du *cursus*, du VIIIe au XIIe siècle. M. Noël Valois, dans son *Étude* plus restreinte sur *Le rythme des Bulles pontificales*, remarque la prédominance du style rythmique dans les lettres des papes, de la fin du IVe siècle jusque vers le milieu du VIIe ; à partir de cette époque, le *cursus* est « plus ou moins mal observé, souvent entièrement méconnu. » De son côté, l'abbé Couture témoigne qu'à « partir de saint Grégoire le Grand le rythme semble s'exiler pour quatre siècles de la prose *littéraire*. » Dom Mocquereau, *Paléographie musicale*, t. IV, p. 34.

[2] *Hist. Franc.*, Praefatio.

[3] On rencontre encore chez lui de bonnes cadences ; mais pour le rythme il est bien inférieur à Sulpice Sévère.

[4] Le Sacramentaire gélasien, qui s'achève au VIIe siècle, offre déjà un nombre considérable de finales mal cadencées au point de vue métrique. Cf. *Paléographie musicale*, t IV, p. 37-39.

Digitized by Google

berceau nouveau paraît avoir été le Mont-Cassin. Albéric, moine de cette abbaye, qui vécut entre 1075 et 1110, rédigea un *Ars dictandi*, en vue de rendre à l'art épistolaire toute son élégance et un air d'antiquité. Sa tentative ne demeura pas isolée. Les *Dictatores* se multiplièrent et firent école ; d'Italie ils se répondaient à l'étranger ; l'école d'Orléans fut, en France — de toutes — la plus renommée. On essaya de rattacher les types renouvelés du *cursus* à des noms anciens et célèbres ; c'est ainsi qu'on eut le *cursus cicéronien*, le *cursus isidorien* (de saint Isidore de Séville), le *cursus hilarien* (imitation prétendue du style de saint Hilaire de Poitiers [1]). Mais de tous ces essais de renaissance littéraire un seul devait obtenir un succès étendu et se ménager un avenir de plusieurs siècles : ce fut celui qui s'élabora à la cour papale sous le pontificat d'Urbain II. Ce pontife chargea son chancelier Jean de Gaëte ou Caetani, disciple d'Albéric du Mont-Cassin, et futur Gélase II, de modeler son style sur celui de saint Léon. Voici en quels termes le biographe de Gélase rapporte ce fait important d'histoire littéraire :

Tunc papa litteratissimus et facundus fratrem Joannem, virum utique sapientem ac providum sentiens, ordinavit, admovit, secumque cancellarium ex intima deliberatione constituit, ut per eloquentiam sibi a Domino traditam antiqui leporis et elegantiae stilum in sede apostolica, jam paene omnem deperditum, sancto dictante Spiritu, Johannes Dei gratia reformaret, ac *Leoninum cursum* lucida velocitate reduceret [2].

Le XIe siècle vit donc renaître officiellement, à Rome, le *cursus*. La plus ancienne des bulles qui mentionnent Jean Caetani comme chancelier est du 23 août 1088.

Comment s'est accomplie cette Renaissance ? Les néo-classiques retrouvèrent-ils par un effort personnel et une étude attentive des textes le secret des cadences antiques ? Ou bien n'eurent-ils qu'à remettre en honneur les règles du *cursus* rédigées en bonne et due forme dans une grammaire jusque-là négligée et enfin retrouvée ? La seconde hypothèse ne nous paraît guère vraisemblable, car si le *cursus* du moyen âge ressemble en plusieurs points à celui des écrivains du IVe et du Ve siècle, sur

[1] Sur cette renaissance et ces différentes formes de *cursus*, cf. Noël Valois, *ouv. cit.*, et Angelo de Santi, *Il Cursus nella storia letteraria e nella liturgia*. Rome, 1903, p. 12-19.

[2] *Liber Pontificalis*, t. II, p. 311.

Digitized by Google

Tous trois étaient nommés *nuncii, oratores et commissarii cum potestate legati de latere pro nonnullis magnis et arduis causis tractandis*. Ils emportaient des instructions détaillées, telles que les comportait l'objet de leur mission, mais dont la remise de Djem entre leurs mains constituait le premier article, des facultés étendues et variées. Et à ces commissions s'ajoutaient la levée d'une décime, des pouvoirs disciplinaires pour réprimer les agissements de certains clercs du royaume, lesquels, avec l'appui des cours souveraines, se permettaient d'absoudre, sans le moindre pouvoir légitime, des excommunications et interdits, même prononcés par le pouvoir pontifical [1].

Les facultés, au nombre de vingt-six, faisaient l'objet d'autant de brefs, selon une pratique de chancellerie qui n'a guère persévéré après le xve siècle. Outre les privilèges d'un usage commun, à caractère fiscal, que tout nonce recevait, et dont nous avons relevé les principaux dans les missions précédentes, il y en avait d'autres, qui étaient plus de circonstance, et qui avaient pour but de rehausser le prestige des nonces, comme le pouvoir d'absoudre de toute excommunication, suspense et interdit, avec mention spéciale pour l'irrégularité *ex effusione sanguinis*, qu'encourait quiconque participait à une sentence de mort. Les deux nonces (Oriol n'est presque pas nommé dans les brefs) disposaient en un mot de tous les droits dont jouissait le grand pénitencier à Rome; ils pouvaient autoriser les aliénations de domaine ecclésiastique, sous quelque forme que ce fût, hypothèques, pensions, etc., qu'ils jugeraient utiles *pro bono Ecclesiae;* disposer librement des bénéfices détenus par leurs familiers passés, présents et futurs; enfin faire jouir ceux-ci, ainsi que leurs commensaux et domestiques, de toutes les faveurs obtenues par eux-mêmes, ou qu'ils obtiendraient dans la suite de leur nonciature.

Partis de Rome en novembre 1487, les ambassadeurs aposto-

Regesta Vaticana, prouveraient plutôt qu'il était né dans le diocèse de Lyon, t. 753, fol. 184 ; 765, 246 ; 771, 60.

[1] Pouvoirs et facultés, du 9 novembre, *Innocentii VIII Secreta. Vaticana*, 696, fol. 120-126, 145-162, la décime 22-24, et son renouvellement 215-216. Des instructions il existe des copies un peu partout, Bibl. nat., Dupuy, 594, fol. 91-100. Arch. du Vat., *Varia politicorum*. 55-56, fol. 402-415, et dans la plupart des recueils si nombreux d'instructions pontificales, que possèdent les collections de tout pays.

Digitized by Google

liques n'arrivèrent à Paris qu'au mois de janvier de l'année suivante; ils furent bien reçus à la cour, et, le 20, Cheregato prononça devant le jeune Charles VIII, dans l'audience solennelle de réception, un discours en latin, qui fit du bruit, sur l'objet de la légation, la remise de Djem au pape, la nécessité de supprimer les abus de l'administration royale, de rétablir la paix dans la chrétienté [1]. Mais, dès que les négociations commencèrent, on vit poindre les difficultés qui les firent traîner dans des lenteurs interminables. Le gouvernement encore mal établi du jeune roi, même sous l'habile direction d'Anne de Beaujeu, se voyait obligé de ménager les parlements, de fermer les yeux sur leur intrusion dans les causes bénéficiales, contre la juridiction ecclésiastique. Il se faisait bien davantage encore le complice des officiers royaux du Dauphiné, qui retenaient toujours les comtés de Valence et de Die.

Les nonces, dont cependant le principal historien de la mission [2] a vanté l'habileté, le savoir-faire, et avec raison, procédèrent lentement, et chaque débat les occupa des mois. Ils obtinrent cependant quelques résultats, mais au prix de quels efforts! Ce ne fut que dans le courant de l'année que le gouvernement se décida à faire relâcher les évêques du Puy et de Montauban (le célèbre Georges d'Amboise), emprisonnés pour leur participation à la récente révolte du duc Louis d'Orléans.

Du reste, on voyait bien que les conseillers royaux, inspirés par la fine princesse qui avait hérité de l'esprit politique de Louis XI, traînaient tout en longueur, ne lâchaient pour ainsi dire les concessions qu'une à une, par contrainte et avec le moins de désavantage possible. Après de longs pourparlers avec eux et le grand maître de Rhodes, Pierre d'Aubusson, Djem-Sultan fut remis aux agents pontificaux en octobre 1488 [3],

[1] Imprimé en appendice dans Sigismondo de' Conti, *Le storie de suoi tempi*, in-8, Rome, 1883, I, p. 428-435.

[2] L. Thuasne, *Djem-sultan*, in-8, Paris, 1892, chap. VI, raconte une partie des négociations avec beaucoup de détails. Voir aussi Pastor, *Histoire des papes*, traduction Furcy-Raynaud, V, p. 286-290. La correspondance des nonces, qui se trouve à Venise, Bibl. Saint-Marc, classe XIV, t. XCVIII et XCIX, en partie imprimée par Thuasne, Pièces justificatives, et Ljubics, *Dispacci di Luca di Tollentis*.... Zagrabia (Agram), 1876, p. 48-64, en partie publiée en sommaires par Rawdon-Brown, *Calendar of State Papers, Venise*, I, nos 529-593, et IV, 993-1041.

[3] Convention passée le 5 entre les nonces, le conseil et le grand maître,

Digitized by Google

et arriva à Rome l'année suivante. La décime, ce tribut ecclésiastique pour lequel les fidèles éprouvaient une répugnance toujours croissante, à cause du mauvais usage qu'on en faisait, la décime dut être décrétée à nouveau en février et en juillet, et ne donna de résultat appréciable qu'après l'adjonction aux nonces de l'archevêque de Bordeaux, André d'Épinay. Encore fallut-il stimuler le zèle de celui-ci par l'octroi du chapeau rouge, et ce fut un des moyens sur lesquels les nonces appuyèrent le plus pour assurer le succès de leurs négociations.

Ils n'obtinrent à peu près rien contre la Pragmatique sanction et, en général, pour les mesures disciplinaires à prendre, la répression des clercs et des juges royaux. Restait la pacification entre les princes chrétiens. Le souverain pontife leur avait recommandé de se prêter avec empressement aux offices de médiation que la cour de France solliciterait de leur bonne volonté. Ils apportaient d'ailleurs, dans leurs instructions, un véritable réquisitoire contre Ferdinand de Naples, à propos de ses démêlés avec les barons du royaume, qu'Innocent VIII avait dû prendre sous sa protection. Le pape estimait que le moment était venu de remettre en cause les droits de la maison d'Anjou, et il engageait Charles VIII, comme héritier de ces droits, à faire la conquête de Naples, pour marcher ensuite sur Constantinople. Mais le conseil royal se retranchait avec raison derrière les difficultés dans lesquelles se débattait alors la monarchie, prise entre les grands vassaux et de puissants voisins. C'était inviter les nonces à rechercher eux-mêmes la solution de ces difficultés, et, en effet, la cour les pria expressément d'intervenir dans les démêlés avec l'Angleterre (juin 1489).

Le problème le plus embarrassant provenait de la succession de Bretagne et du mariage de la duchesse Anne, dont Charles VIII se voyait disputer la main par Maximilien d'Autriche et plusieurs autres compétiteurs. A ce grand débat, les nonces consacrèrent près de deux années (1489-1491) et réussirent peu d'ailleurs. Cheregato passa même en Angleterre, d'où il revint au bout de deux mois (mars-avril 1490), ayant décidé la cour de Londres à une conférence pour la paix, qui se tint sur

texte dans Lamansky, *Secret d'État de Venise*, Saint-Pétersbourg, 1884, in-8, p. 281-288.

Digitized by Google

la frontière des deux pays, entre Calais et Boulogne. Il la présida lui-même comme médiateur (août-septembre), mais n'aboutit qu'à une suspension d'armes. Les débats diplomatiques se traînèrent encore une partie de l'année suivante, non seulement avec l'Angleterre, mais avec la Bretagne et Maximilien. Puis, tout à coup, furent publiées les fiançailles secrètes entre ce dernier et la jeune duchesse (mars 1491), pendant que Charles VIII envahissait la Bretagne, et l'arrachait à la domination étrangère. Il ne fallait plus rien attendre de la diplomatie, et le renvoi de l'archiduchesse Marguerite, depuis plusieurs années engagée avec le roi, puis le mariage de Charles VIII et d'Anne en décembre, rendirent l'accord impossible entre la France et la maison d'Autriche.

Dès lors, Innocent VIII se rendait bien compte qu'après avoir longtemps travaillé en vain sur le même objet, les deux nonces n'avaient plus chance de réussir; que par suite leur mission était terminée. Il les rappela donc, mais, ne désespérant pas encore de la pacification générale, il leur enjoignit de désigner eux-mêmes un homme de confiance, qui après leur départ achèverait les négociations engagées. Leur choix tomba sur le doyen de Saint-Martin d'Angers, Olivier Juan, Français d'origine, personnage inconnu, mais qui les avait secondés dans leurs travaux, et qu'ils affirmaient être également versé dans la pratique des affaires curiales et de la politique (septembre 1491) [1]. Nous savons au moins qu'il entretenait des relations assez étroites avec la cour de Rome, puisque le pape l'avait admis depuis plusieurs années parmi ses familiers [2].

Le choix d'un sujet de Charles VIII inspira quelque crainte au pape, et en effet Juan ne pouvait invoquer auprès de la maison d'Autriche que les attaches qu'il avait avec la Bretagne, à titre de voisinage. Quelques jours après, le 16 octobre, Innocent VIII lui donnait donc un auxiliaire, Raimondo de Raimondis, archiprêtre de Soncino en Lombardie [3], non moins inconnu que son collègue. Les nonces sortants quittèrent la France vers cette

[1] Lyons (Lyon), le 19, Calendar...., t. IV, n° 1041. Tout entière sur le *curriculum vitae* de Juan.

[2] D'après plusieurs actes pontificaux, notamment *Vaticana*, 761, fol. 353-354, mars 1491, se référant à un autre du 1er avril 1486.

[3] Passeport, *ibid.*, 689, fol. 3, XVII kal. novembris.

Digitized by Google

époque et firent leur entrée à Rome le 11 novembre, avec l'ambassade solennelle envoyée par Charles VIII, dont Florès faisait d'ailleurs partie [1].

L'action des nouveaux nonces passa inaperçue dans les annales de l'époque, qui ne nous en ont conservé aucun témoignage. Raimondo revint en Italie dans les premiers mois de l'année suivante, vers mars 1492 [2], mais il se laissa circonvenir par Ludovic le More, son suzerain, qui sut lui soustraire l'authentique de ses instructions et des aveux complets sur les intrigues qu'il avait nouées contre lui à la cour de France. Le messager infidèle ne pouvait plus compter sur la bienveillance du pontife. Quant à Juan, nous en savons encore moins sur son rôle; nous ignorons même s'il fut agréé par Innocent VIII, s'il eut quelque part dans la perception de la décime.

Cette dernière affaire avançait aussi péniblement que les précédentes de même nature. Le 1er novembre 1492, Alexandre VI en confiait l'achèvement au cardinal André d'Épinay, et lui adjoignait comme second le chevalier de Rhodes Girolamo Lopis, frère du dataire, évêque de Pérouse, Juan Lopis [3], du royaume de Valence. Cet agent résidait alors en France, sans caractère officiel, *in regno commorantem*, et il venait d'y remplir une mission secrète, dont le pape l'avait chargé dès les premiers jours de son pontificat [4].

Avec Alexandre VI, le développement de la nonciature de France subit un temps d'arrêt. Pendant les deux premières années de son règne, ce pape, qui tantôt conseillait, tantôt dissuadait l'expédition de Charles VIII en Italie, n'eut pas de représentant à demeure auprès de ce prince, bien qu'il eût intérêt à diriger, à surveiller ses démarches. Une mission rapide de son confesseur, le carme Graziano de Villanova, en janvier 1494, ne

[1] *Diarium Burkhardi*, éd. Thuasne, Paris, 1883, in-8, t. I, p. 430. Leur dernière dépêche est datée de Florence le 2, Bibl. de Saint-Marc à Venise, classe XIV, t. XCVIII.

[2] Détails donnés par l'agent florentin à Milan, Agnolo Niccolini, dépêche du 12 mai à Piero de Medici. Desjardins, *Relations de la France et de la Toscane*, I, p. 356, 357. Il place l'incident avant la mort de Lorenzo de Medici, Laurent le Magnifique, arrivée le 8 avril.

[3] *Vaticana*, 863, *Secreta Alexandri VI*, fol. 23-24, au cardinal d'Épinay.

[4] D'après Zurita, *Anales de la Corona di Aragon*. *Çaragoça*, 1610, in-4, t. V, fol. 27. Cet historien affirme que Lopis avait pour mission d'exciter Charles VIII à la conquête de Naples.

Digitized by Google

put détourner l'orage qui menaçait l'Italie [1]. Dès lors Alexandre VI fut pendant longtemps l'adversaire déclaré de Charles VIII, jusqu'au moment où il crut que le parti français ne mettait plus en danger l'indépendance italienne, celle du pouvoir pontifical, sa sécurité et son repos personnels.

D'ailleurs il ne s'était pas beaucoup soucié d'entretenir un ambassadeur en France; celui qui résidait à Rome au nom de Charles VIII suffisait à l'expédition des affaires, même pour les questions bénéficiales. En général, l'établissement de légations étrangères auprès du Saint-Siège retarda le progrès des nonciatures, tellement cette institution, qui semblait rabaisser les pontifes au rang de simples princes temporels, se trouvait à la merci, non seulement des circonstances, mais des besoins momentanés de l'Église romaine et de chaque pontife. Sous Alexandre VI, qui négociait avec le sultan de Constantinople, à l'exemple des autres princes de la péninsule, les projets de croisade n'entrèrent plus que comme de simples expédients passagers dans une diplomatie qui se sécularisait, s'italianisait de plus en plus, et les agents apostoliques ne furent la plupart du temps que des ambassadeurs purement politiques, traitant d'affaires temporelles, sans facultés, sans pouvoirs spirituels, sans autres privilèges ecclésiastiques que ceux de leur condition personnelle, enfin sans action sur les affaires bénéficiales.

Cette situation nouvelle se précisa davantage, lorsque Alexandre VI rétablit en faveur du cardinal Georges d'Amboise la fonction de légat *a latere* national pour le royaume de France (avril 1501) [2]. Jules II la lui renouvela dès son exaltation, et y joignit la légation d'Avignon. Amboise en jouit de fait jusqu'à sa mort (mai 1510). Il put dès lors disposer de tous les bénéfices consistoriaux ; d'après les règles de la chancellerie pontificale, lui seul exerçait les facultés spirituelles, et les agents de la curie, les nonces pas plus que les autres, n'eurent de privilèges que selon

[1] Desjardins, *ibid.*, p. 269. En mars, Graziano était de passage à Milan. Balan, *Storia d'Italia*, nouvelle édition, 1896, V, p. 395-396, 398.

[2] Nonis aprilis. Bibl. nat., fonds latin, 11803, fol. 331-332. Sanuto, *Diarii*, t. IV, col. 19, Rome, 7 avril. La bulle, concédée à terme, fut ensuite renouvelée plusieurs fois. J'aurai l'occasion de revenir sur cette institution des légats nationaux : les pouvoirs de Georges d'Amboise furent encore conférés sous François Ier aux cardinaux de Boisy et Duprat.

Digitized by Google

son bon plaisir, bien plus, ne remplirent aucune fonction que sous son autorité.

En effet, bien que ce grand dignitaire exerçât une juridiction exclusivement spirituelle, il devenait l'intermédiaire pour ainsi dire obligé, entre la curie et la cour de France, pour tous les principaux débats politiques et même diplomatiques. Les nonces étaient réduits au rôle de simples commis d'affaires, avocats de l'Église romaine, chargés par leur office de défendre ses intérêts, mais ne pouvant réussir qu'avec le concours et l'appui du légat national.

Et précisément les origines de ce nouveau pouvoir coïncident avec la présence du seul nonce à demeure qu'Alexandre VI ait tenu en France, l'archevêque d'Arles, Giovanni Ferreri. Le rapprochement entre Rome et la monarchie (1498) fut préparé par plusieurs agents qui ne firent que passer : l'archevêque de Raguse, Giovanni Zacchia, apporta les félicitations du pape au nouveau roi Louis XII, dans une ambassade solennelle et extraordinaire qui, en quelques jours, engagea Rome avec la France (juillet) [1]. L'évêque de Ceuta, Fernando d'Almeida, remplit les fonctions de commissaire pontifical au procès de divorce entre Louis XII et Jeanne de Valois [2], puis seconda très activement César Borgia dans les négociations pour la signature d'une ligue entre les deux puissances et Venise, négociations qui aboutirent en février 1499 [3]. Mais immédiatement après, Almeida cesse d'intervenir autrement qu'en simple particulier [4].

Ainsi, à cette époque de grande activité diplomatique, qui voyait aux prises des politiques comme Ludovic le More, Ferdinand le Catholique, Maximilien d'Autriche, les Borgia, les princes de la maison d'Aragon, les hommes d'État vénitiens, la papauté

[1] Sur cette nonciature et ses suites immédiates, voir les deux articles de L.-G. Pélissier, *Sopra alcuni documenti relativi all' alleanza tra Alessandro VI e Luigi XII*, publiés dans *Archivio della Società romana di storia patria*, t. XVII, 1895. Maximilien d'Autriche s'étonnait, p 319, note, que le pape, ayant déjà un nonce en France, y envoyât une nouvelle ambassade. Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu trouver aucune autre indication sur ce nonce résident. L'empereur aurait-il été mal renseigné ?

[2] Maulde la Clavière, *Procédure politique au temps de Louis XII*, dans *Collection des documents inédits*, 1895, *index*, *verbo* Almeida.

[3] Sanuto mentionne l'activité de ce nonce, II, col. 453-454, etc.

[4] Par exemple, témoin de la donation de la châtellenie d'Issoudun à César, avril 1499, *Archives nationales*, X^{1b}, t. 8, 610, fol. 66-67.

Digitized by Google

n'avait pas de représentation ordinaire dans notre pays, pas plus qu'ailleurs du reste. Les *Diarii* de Sanuto, ces annales officielles de la république de Venise, nomment en toute occasion des ambassadeurs résidant à Venise, à Rome, en France, surtout à propos des cérémonies et représentations où ils devaient figurer : le nombre en est grand. C'est à peine si jusqu'à Léon X, ils mentionnent deux ou trois nonces, dont les noms reviennent fréquemment, parce qu'ils passaient des années à leur poste : Leonello Cheregato en Allemagne, l'évêque de Cagli, Caspare Gulfi, en Hongrie et Pologne, celui de Tivoli, Angelo Leonini, à Venise, puis en France. La représentation pontificale n'existait donc que sous forme de cas isolés, lorsque les souverains d'Italie et de la chrétienté, un petit duc de Ferrare lui-même, avaient déjà organisé leurs relations diplomatiques avec la plupart des cours européennes.

Cependant Alexandre VI, comme Sixte IV, essaya, sur la fin de sa vie, d'assurer la régularité des siennes avec la France, après la conclusion de la ligue dont nous venons de parler. Ménagée par un condottiere ambitieux et égoïste, cette alliance consolidait la fortune des Borgia, plus qu'elle ne garantissait les intérêts de l'Église romaine. L'évêque de Melfi, Giovanni Ferreri, fut donc plutôt l'ambassadeur de César. Après avoir servi deux fois de messager et d'intermédiaire entre la curie et ce dernier, pendant son séjour prolongé en France, où il recherchait un mariage princier, Ferreri, devenu archevêque d'Arles, s'établit en avril 1500 à la cour de Louis XII, avec la charge, dit l'ambassadeur vénitien, de patronner les vues personnelles de César, mais aussi de négocier les affaires de la curie, surtout dans les questions bénéficiales [1].

En fait, il résida plus de trois années, avec les facultés de légat *a latere*, et Sanuto le mentionne à chaque instant, toujours sous le titre d'*orator pontificio*, *orator*, *legato dil papa* : il s'appuie sur son autorité, rapporte ses opinions, ses actes, ses intrigues, dans toutes les circonstances qui mettent en cause la politique du pape ; il donne le sommaire de ses lettres et de ses négociations, et l'on voit que le nonce arrange les faits à la commodité

[1] « Orator dil papa al roy a ricomandar il duca Valentinoys, et etiam per li benefitii. » Sanuto, III, 295. Archevêque d'Arles en juillet 1499. *Vaticana*, 827, fol. 292.

Digitized by Google

de son maître, assure les avantages de César, le succès de sa campagne en Romagne, et s'efforce d'enrayer le mouvement en faveur de la croisade, qui pourrait déranger les plans de celui-ci [1]. Il lui obtient la connivence de la cour et du roi, des secours en troupes, et donne en retour la légation de France au cardinal d'Amboise, la perception d'une décime et des indulgences de la croisade. En un mot, il mérite la réputation d'homme entendu, *saputo*, que lui fait l'ambassadeur vénitien [2], obligé de défendre contre lui la politique d'empiétement de la Seigneurie.

L'établissement de la légation nationale, qui faisait du cardinal d'Amboise, chargé en même temps de percevoir les pardons et décimes, un vrai patriarche de l'Église gallicane (janvier 1502), amoindrit le prestige avec les facultés de Ferreri. L'influence de César Borgia le maintint à son poste jusqu'à la mort d'Alexandre VI, mais les papes suivants ne lui renouvelèrent pas ses pouvoirs, qui étaient devenus caducs par cette mort même. Ainsi, chose curieuse, le premier nonce ordinaire qui ait réellement résidé en notre pays a dû ce caractère moins à un acte officiel, bulle de création ou bref d'envoi, qu'à une mesure de circonstance, et l'institution a été organisée par un hasard de la politique de népotisme, au moment où elle portait ses fruits les plus détestables.

Un fait, assez insignifiant en lui-même, accentuait encore ce progrès de la chancellerie romaine : c'était l'établissement des mensualités ou du traitement des nonces. Jusqu'alors les agents apostoliques recevaient une somme en provision au moment de leur départ. Les revenus de leurs facultés, les caisses des collecteurs apostoliques, les aidaient à couvrir le surplus de leurs dépenses; si la mission se prolongeait, la Chambre apostolique leur envoyait des suppléments, ou les remboursait de leurs frais au retour. Ferreri est le premier qui ait reçu un traitement fixe, 125 florins, que le trésorier de la Chambre lui expédiait chaque

[1] Sanuto, t. III et IV, *passim;* voir à l'index des noms propres, *verbo* Giovanni Ferreri; nommé pour la dernière fois, IV, 826, en mars 1503.

[2] Ibid., III, 1430. On trouve dans les *Dispacci d'Antonio Giustiniani*, éd. Villari, Florence, 1876, I, p 44, ce document : Réponse que l'agent pontifical en France (sans autre indication) a obtenue du cardinal d'Amboise, au sujet des Orsini révoltés contre le pape, 1er juillet 1502.

Digitized by Google

mois, ordinairement par avance [1]. Jules II maintint cet usage, pour la France comme pour les autres pays. C'était un élément des ambassades permanentes que la curie fixait dans sa représentation diplomatique.

Ce mouvement vers une organisation qui existait partout, ce progrès que les Borgia provoquaient à Rome, la papauté allait le poursuivre désormais, de manière à jeter les fondements d'une tradition. Jules II, politique de grande envergure, avait de hautes visées, dont la diplomatie surtout devait procurer la réalisation. Il s'agissait de combattre et de ruiner les uns par les autres les ennemis du pouvoir temporel et les conquérants de l'Italie, pour établir la sécurité de l'un et l'indépendance de l'autre. La première pensée du pontife fut d'envoyer des nonces aux trois grandes puissances chrétiennes : France, Espagne, Autriche, et de réclamer la restitution des villes que Venise avait occupées en Romagne, pendant les deux dernières vacances du Saint-Siège, sous prétexte de les protéger contre les attaques de César, et en outre Ravenne et Cervia, que la république détenait depuis plus longtemps.

L'ambassadeur destiné à la France, Carlo di Caretto, marquis de Final en Ligurie, archevêque élu de Thèbes, servait la papauté depuis près de vingt ans; condottiere ou capitaine des bandes pontificales dès 1485, il figura plus tard parmi les clercs de la curie, fut fait évêque par Innocent VIII et administra même le diocèse d'Angers pendant quelque temps, après la mort du cardinal Balue [2]. C'était un de ces Italiens de la Renaissance, fins, consommés dans l'art de la diplomatie, comme la papauté en compta beaucoup à son service, et il figure dignement à côté de ses meilleurs hommes d'État, les Péraud, les Sinibaldi, les Cheregato, les Leonini.

Il reçut sa mission dans les derniers jours de décembre 1503,

[1] Traitement inscrit pour chaque mois aux *Int. et ex.*, t. 532 et 533; la dernière mensualité le 7 août 1503, *ibid.*, fol. 214. La Chambre avait commencé ce système dès 1496, avec le nonce en Allemagne, Cheregato, évêque de Concordia, a raison de 150 florins par mois. *Ibid.*, t. 528, fol. 131, etc.

[2] Administrateur d'Angers, VII Id. oct. 1491, *Vaticana*, 758, fol. 3, 271, 356 : *Electo Thebano et Andegavensi*. Était auparavant archevêque de Cosenza en Calabre, depuis 1489. Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi*, II, *verbis* Andegavenses et Cusentini.

Digitized by Google

et arriva le 12 janvier à Lyon, où se tenait la cour de France. Il avait reçu expressément le caractère de nonce résidant, *per starvi*, ou comme il est dit ailleurs, *per residere per alcun tempo per le pratiche che occorrerano fra il Papa et il Re* [1]. Il commença aussitôt à rechercher l'appui du roi, pour le recouvrement des territoires perdus. Mais il lui fallut d'abord réconcilier les deux anciens compères, Louis XII et Ferdinand d'Aragon, qui se disputaient le royaume de Naples. Tout ce qu'il put obtenir pour le moment, ce fut la signature d'une trêve de trois ans, sur le pied du *statu quo* entre les belligérants. Cependant les Français étaient à peu près expulsés du royaume [2].

Force fut donc de se contenter de bonnes paroles, car Louis XII exhortait le pape et les Vénitiens à se faire des concessions mutuelles. Caretto revint à Rome chercher des instructions nouvelles et des pouvoirs plus étendus (fin avril 1504), et repartit aussitôt le 16 mai, avec une seconde mission dans le même sens que la première [3]. Il avait cette fois le mandat formel de conclure une ligue contre Venise entre la France et le pape, l'Espagne, l'empereur.

On lui avait donné un auxiliaire, installé déjà en France depuis le mois de mars, le trésorier d'Avignon Pierre le Filleul, originaire d'Auvergne, qui fut immédiatement promu à l'évêché de Sisteron [4]. Dès les premiers jours d'août, ils étaient en fonction à la cour, et recevaient de nombreux brefs touchant diverses questions politiques et religieuses, adressées *Electis Thebano et Cistariensi*. Ils ne réussirent d'ailleurs qu'imparfaitement dans leur tâche, en faisant signer le traité de Blois, 22 septembre, entre le roi de France et l'archiduc Philippe le Beau représentant son père Maximilien. Caretto emporta la convention à Rome en

[1] *Dispacci d'A. Giustiniani*, II,364, le 27 décembre. Rapprocher de ces dépêches les sommaires correspondants de Sanuto, V, 638, 652, 744, 750, etc.

[2] Sur ces négociations, voir les trois longs brefs des 7-17 février 1504, *Brevia Julii II*, Armar. XXXIX, 22, fol. 17-20. C · manuscrit et les suivants, 23-25, se rapportent aux affaires pontificales jusqu'en 1506.

[3] *Giustiniani*, 27 avril-16 mai, III, p. 81-99, *passim*. Les instructions données à Caretto le 14 (sommaire dans J. d'Auton, *Chronique de Louis XII*, Société de l'histoire de France, III, 357, en note) se rencontrent souvent; Pastor, *Histoire des Papes*, VI, p. 236, note 1.

[4] Albanès, *Gallia christiana novissima*, 1899, I, p. 113, 756-757, notices sur ce personnage, avec les pièces justificatives.

Digitized by Google

novembre, et en rapporta la ratification du pape [1]. De France il suivit le cardinal d'Amboise à la diète d'Haguenau, où Maximilien confirma aussi le traité, avril 1505. Le mois suivant nous le retrouvons auprès de Louis XII, mais il s'arrêta peu. En août il rentrait pour la dernière fois à Rome, où il recevait bientôt le chapeau de cardinal [2].

Le Filleul dirigea seul la nonciature à partir d'octobre 1504, et géra l'ordinaire des affaires diplomatiques pendant environ dix-huit mois. Les brefs de Jules II permettent de reconstituer son rôle [3]. Le pape le fait intervenir dans une foule de circonstances, dans les détails les plus divers, le mêle journellement à ses négociations avec Louis XII et le cardinal d'Amboise, les renvoyant sans cesse à lui pour les éclaircissements nécessaires. Les deux souverains le nommèrent d'un commun accord à l'archevêché d'Aix, vers les premiers mois de 1506, et, non contents de l'employer pour leurs relations habituelles, se le renvoyèrent mutuellement comme intermédiaire, porteur d'ouvertures plus secrètes et plus importantes.

Il fit ainsi plusieurs fois le voyage de Rome en France, toujours avec la qualité de nonce résidant, que Jules II lui avait assignée dès le mois de mai 1505, car le 27 il lui écrivait : *Volumus ut continues et permaneas donec te duxerimus revocandum* [4]. Il succédait donc directement à Caretto, qui allait quitter la France. En novembre cependant, il était auprès du pape, lui annonçant le mariage de Claude de France avec François d'Angoulême, héritiers, l'une du duché de Bretagne, l'autre de la couronne royale, union qui mettait fin au traité de Blois [5]. Le pape le renvoyait immédiatement présenter ses félicitations, avec de nouveaux brefs crédentiels de résidence.

Nous avons déjà signalé l'usage de la chancellerie, de faire

[1] *Giustiniani*, 21 octobre-9 novembre, *ibid.*, 269, 288, 291.

[2] Sanuto : références dans Pieper, *Entstehungsgeschichte der ständigen Nuntiaturen*, p. 40, notes 3-5. Caretto toucha les mêmes mensualités que l'archevêque d'Arles, de janvier 1504 à juillet 1505. *Int. et ex.*, t. 535, 536.

[3] Armar. XXXIX, t. 22-24. Il faut y joindre Sanuto, VI, et l'ambassadeur florentin, d'après Desjardins, longue note dans Pieper, 41. Les *Int et ex.* ne donnent aucune indication sur le traitement de le Filleul. Il passa plus tard au service de la France, remplit quelques fonctions publiques sous François Ier, et mourut plus que centenaire en 1540, dans son archevêché.

[4] *Brevia Julii II*, *ibid*, 22, fol. 316.

[5] Sanuto, VI, 257, 265, 279, 282, l'agent vénitien à Rome, 20 nov.-2 déc.

Digitized by Google

porter par un nonce entrant en fonction ces brefs, ou lettres de recommandation aux principaux personnages de la cour auprès de laquelle il était accrédité. Dans les neuf qu'emportait le Filleul [1], pour les grands seigneurs, ministres et conseillers influents de Louis XII, Jules II ajoutait la formule déjà employée, que son agent avait charge de résider auprès du monarque, *ut apud aulam moram trahat*. Il consacrait ainsi, s'il ne le créait pas complètement, un autre élément des nonciatures permanentes du XVIe siècle, et sous cette forme les brefs seront employés couramment par la chancellerie, puis par la secrétairerie d'État.

Cependant la résidence de le Filleul ne devait guère se prolonger. Il avait une mission précise, détacher Louis XII des Bentivogli de Bologne, que Jules II voulait ramener à l'obéissance. En juin 1506, il revenait auprès du pape, ne rapportant qu'une réponse évasive. Néanmoins il reçut comme récompense de ses travaux le poste de majordome du pape. Cette fonction ne l'empêcha pas de remplir deux nouvelles ambassades. Il s'avança jusqu'à Milan pour prendre la direction des hommes d'armes que Louis XII permettait au pape d'enrôler contre Bologne (septembre). Les derniers jours de l'année, il retournait encore en France, et y restait quelques mois (janvier-avril 1507). Ce fut le terme de sa carrière diplomatique, et Sanuto, annonçant son départ de la cour, ajoutait ce détail, comme un fait anormal : personne ne demeure auprès du roi pour représenter le pape [2]. En effet, la nonciature de France fut sans titulaire pendant quelque temps.

Les deux derniers, Caretto et le Filleul, n'avaient pas reçu de facultés, parce que le cardinal d'Amboise accaparait tous les pouvoirs spirituels. Il en fut de même pour l'évêque de Tivoli, qui vint ensuite. C'étaient de simples ambassadeurs ordinaires, des agents purement politiques, et l'institution des nonciatures se trouva par le fait diminuée sous Jules II. D'ailleurs ce pape, dont la politique s'inspirait surtout des nécessités du moment, se souciait peu de laisser ses représentants à demeure, et les faisait volontiers circuler entre les deux cours, nous l'avons vu,

[1] *Brevia* ..., 429-431, 24 décembre.
[2] « Sichè per nome dil papa niun è rimasto col roy. » VII, 50.

Digitized by Google

comme de simples intermédiaires, exécuteurs de projets qui réclamaient de la rapidité dans l'exécution. Il n'a pas plus fait pour la succession régulière des nonces que pour leur stabilité ; toutefois, sous lui, les contours de l'institution se dessinent plus nettement, avec de nouveaux traits que nous avons signalés. Tout au moins voit-on très bien, dans la pratique de ce pontife, que l'usage des nonciatures à résidence, dont Sixte IV avait pris l'initiative sur le tard, que ses successeurs avaient un peu négligé, est entré complètement dans les traditions de la curie.

Après la mission momentanée d'Achille de Grassis, évêque de Città di Castello et frère du maître des cérémonies (octobre 1507-mars 1508) [1], qui roulait encore sur l'affaires des Bentivogli, ce ne fut qu'en 1509, la ligue de Cambrai conclue, que Jules II se soucia d'entretenir un agent auprès de son nouvel allié, pour assurer l'avenir de ses avantages diplomatiques (mars 1509). Il choisit un de ses serviteurs les plus habiles et les plus expérimentés, Angelo Leonini, évêque de Tivoli, qui, pendant quatre années et plus, s'était escrimé contre les roueries de la politique vénitienne, au plus fort des embarras qu'elle suscitait à la curie. Les hommes d'État florentins, Machiavel tout le premier, prisaient fort ses talents politiques, notamment sa prudence [2].

Il eut d'ailleurs l'occasion de les déployer auprès de Louis XII, car sa nonciature fut des plus mouvementées, pendant les dix-huit mois qu'elle dura. Après avoir, cette même année 1509, suivi le roi dans la campagne d'Agnadel, il vit, dès le mois de mars 1510, les difficultés s'envenimer et la brouille poindre entre Jules II, qui voulait chasser les étrangers d'Italie, et un vainqueur toujours plus exigeant, qui prétendait dominer la péninsule et régenter la cour de Rome comme les petits princes d'alentour. Les affaires ecclésiastiques compliquaient encore celles de la diplomatie : Louis XII laissait appliquer la Pragmatique, et ne faisait pas de différence entre les bénéfices du Milanais et ceux du royaume. En remplissant le rôle d'accommodement et de pacification que lui dictaient les circonstances, le nonce ne pouvait

[1] On trouve quelques brefs le concernant dans Armar. XXXIX, 28, *Brevia Julii II communia*.

[2] « Quale in verità governa la cosa con prudenza. » Desjardins, I, p. 441, et le témoignage de Machiavel, *Opere complete*, Milan, 1820, dépêches de France, le 21 juillet 1510, p. 22.

Digitized by Google

plus se faire écouter ni de l'un ni de l'autre, et se voyait en butte aux défiances de son maître.

Déjà, en octobre 1509, il avait eu une vive altercation avec Louis XII, à propos de l'évêché de Vence, que le pape conférait sans consulter le monarque [1]. Celui-ci se contint à peine dans la limite des convenances. Lorsque arriva la nouvelle de la réconciliation entre Jules II et Venise (février 1510), Leonini dut ferrailler de plus belle, car le roi se plaignit acrimonieusement, accusant le pape de l'avoir trompé et d'avoir trahi la ligue. En mai, la crise atteignait son paroxysme. Jules II tournait ses efforts contre son vassal le duc de Ferrare, qui, malgré des injonctions réitérées, continuait la lutte avec Venise. Louis XII prit ce prince sous sa protection et menaça d'envoyer des troupes à son secours, au delà du Pô. Il semblait disposé à rétablir dans Bologne les Bentivogli, qui avaient trouvé un asile en Milanais,

Pendant qu'il négociait avec beaucoup de peine au milieu de ces complications, Leonini encourait la disgrâce du pape. Les Vénitiens, qui avaient l'oreille de celui-ci, l'accusèrent de travailler contre eux, et surent persuader à Jules II que les Français l'avaient acheté à prix d'argent, et qu'il s'entendait avec le cardinal de Pavie, Francesco Alidosi, et l'ambassadeur de Louis XII à Rome, Alberto Pio da Carpi, pour réconcilier les deux souverains au détriment de la Seigneurie. De fait, il écrivit plusieurs fois en ce sens, à partir de juin (du moins d'après l'ambassadeur vénitien, qui donne le résumé de ses dépêches, tel que le lui transmettait le pape) [2]. Jules II répondait au contraire qu'il voulait chasser les Français d'Italie, et finit par lui défendre de parler d'accommodement.

En juillet, le nonce sollicita son rappel, sous prétexte qu'il n'était plus en sûreté à la cour, mais le pape lui enjoignit de rester quand même et demeura sourd aux sollicitations de ses amis, qui demandaient pour lui le cardinalat en récompense de

[1] Sur cet incident, correspondance des agents florentins, Desjardins, p. 417-423, 474.

[2] Outre les indications données par Pieper, notes des p. 42-43, voir les dépêches des ambassadeurs vénitiens à Rome depuis le mois de juin, Sanuto, X, 311-880 ; XI, 466 ; XII, 301, 398 ; XIII, 459. Dans les deux derniers volumes on confond Angelo Leonini avec son neveu Camillo, nonce à Venise, qui l'avait remplacé à l'évêché de Tivoli. Pour le traitement du premier, *Int. et ex.*, t. 546, 548.

Digitized by Google

ses services. Il avait échangé son évêché de Tivoli contre l'archevêché de Sassari, en Sardaigne (3 août 1509), Jules II estima que c'était suffisant.

Cependant, le nonce continuait à défendre son maître avec énergie, justifiait l'emprisonnement du cardinal d'Auch, François de Clermont-Lodève, jeté au château Saint-Ange, et reprochait même aux Français d'encourager la félonie et la désobéissance d'un vassal. Mais il ne put empêcher la convocation du synode d'Orléans, qui devait juger le pontife romain. Louis XII lui donna lui-même son congé, et il se retira dans la vice-légation d'Avignon, qui lui avait été attribuée après la mort de Georges d'Amboise (septembre).

L'année suivante, il reçut une autre mission, temporaire celle-là, qui se prolongea de juillet en octobre. Jules II semblait chercher les occasions de trouver les Français intraitables, pour conclure sans scrupule la sainte Ligue, qui avait pour but de les chasser d'Italie. Le nonce reprit ses manèges de conciliation et de rapprochement; dès le début il annonçait que le roi était prêt à signer l'accord, même en abandonnant Ferrare et Bologne (août). Mais les deux adversaires jouaient au plus fin.

Le 4 octobre, Jules II concluait la sainte Ligue avec l'Espagne et Venise; l'empereur et le roi d'Angleterre promettaient de s'y adjoindre. Leonini rentra alors dans sa légation. Après la bataille de Ravenne (1512), il en sortit une dernière fois et vint encore amuser Louis XII [1]. La nonciature de France se trouvait par le fait suspendue. Quand les deux pouvoirs se combattaient avec le dernier acharnement, par les armes spirituelles tout autant que sur les champs de bataille, il ne pouvait être question entre eux de rapports diplomatiques ni d'ambassades. La mort de Jules II vint seule mettre fin à cet état de choses (21 février 1513).

On peut dire que dès lors il ne manquait qu'un élément primordial à l'organisation des nonciatures ordinaires en France, la permanence, c'est-à-dire la succession régulière des agents. Il est vrai que cet élément était d'une importance capitale, qu'il constituait sinon l'essence, au moins la caractéristique de l'institution. On connaissait les ambassadeurs à demeure, avec

[1] Guichardin, *Storia d'Italia*, livre X, chap. v.

Digitized by Google

viaire par les leçons empruntées à saint Thomas d'Aquin, à saint Bonaventure et à saint Pierre Damien [1].

F. Le Te Deum. — Le *Te Deum* est une composition qui tient à la fois de l'hymne, de l'acclamation et de la prière On peut d'ailleurs le décomposer en deux parties très distinctes, l'une qui s'achève par le verset : *Æterna fac cum sanctis tuis in gloria munerari*, l'autre qui contient une série d'invocations tirées des psaumes; la première en prose rythmée, la seconde en prose ordinaire.

L'auteur de cette œuvre remarquable n'est pas connu d'une façon absolument certaine. Les plus grandes probabilités sont en faveur de Nicétas, évêque de Remesiana ou Romatiana, en Dacie, un ami de saint Ambroise et de saint Paulin de Nole. Nicétas se fit remarquer entre tous les évêques de son temps (fin du IVe siècle et commencement du Ve) par son talent de prosateur et d'hymnographe. Le *Te Deum* n'est donc pas indigne de lui, et il y a lieu d'attacher une grande importance aux nombreux manuscrits qui le lui attribuent [2]. C'est sur un de ces manuscrits que M. Burn en a tout récemment établi le texte.

Persuadé que le *Te Deum* est une œuvre soumise aux lois du *cursus*, le docte critique a imaginé des coupes, selon nous, tout à fait arbitraires [3]. Il obtient, par exemple, les cadences suivantes :

áposto | lorum chórus (vel.).
laudábi | lis númerus (tard.).
in glóri | à Pátris (plan.).

Ce sont là des combinaisons vicieuses que les Pères du IVe et du Ve siècle, qui s'astreignaient à l'observation du *cursus*,

[1] Nous avons cité plus haut une leçon de saint Thomas. Le nouvel office de saint Odilon, abbé de Cluny, contient trois leçons tirées des opuscules de saint Pierre Damien et régulièrement soumises au *cursus*. Déjà l'abbé Couture (*ouv. cit.*, p. 109) avait remarqué que les règles du *cursus* étaient observées dans les *Opuscules* de saint Pierre Damien, contemporain de la renaissance opérée en Italie à la fin du XIe siècle. L'office des Stigmates de saint François d'Assise contient, au 17 septembre, des leçons de saint Bonaventure qui sont conformes au *cursus* rythmique.

[2] Cf. dom G. Morin, *L'auteur du Te Deum*, dans *Revue bénédictine* t. VII (1890), p. 151-159 ; *Nouvelles recherches sur l'auteur du Te Deum*, *Ibid.*, XI (1894), p. 49-77 ; *Notes additionnelles à l'étude sur l'auteur du Te Deum*, *Ibid.*, p. 337-345 ; Burn, *An Introduction to the Creeds and to the Te Deum*, London, Methuen, 1899, p. 258 et suiv.

[3] *Ouv. cit.*, p. 272.

Digitized by Google

n'auraient jamais admises. Il n'est pas cependant invraisemblable que le *Te Deum* ait été composé selon les formules du *cursus*. Mais, dans cette hypothèse, il faudrait que les coupes reçues subissent quelques modifications assez importantes [1]. Pour obtenir des cadences absolument régulières, voici les coupes que nous proposons :

1. Te Deum laudamus, te *Dominum confitemur* (vel.).

2. Te aeternum Patrem omnis *terra veneratur* (trisp.).

3. Tibi omnes Angeli, tibi coeli et universae potestates, tibi Cherubim et Seraphim incessabili *voce proclamant* (pl.).

4. Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus Sabaoth.

5. Pleni sunt coeli et terra majestatis gloriae tuae.

6. Te gloriosus apostolorum chorus, te prophetarum laudabilis numerus, te martyrum candidatus *laudat exercitus* (tard.).

7. Te per orbem terrarum sancta confi | *tetur ecclesia* (tard.).

8. Patrem immensae majestatis.

9. Venerandum tuum verum unigenitum Filium.

10. Sanctum quoque Paraclitum Spiritum.

11. Tu rex gloriae, Christe ; tu Patris sempi*ternus es Filius* (tard.).

12. Tu ad liberandum suscepturus hominem non horruisti *Virginis uterum*.

13. Tu, devicto mortis aculeo, aperuisti credentibus *regna coelorum* (pl.).

14. Tu ad dexteram Dei sedes in gloria Patris, judex crederis *esse venturus* (plan.).

15. Te ergo, quaesumus, tuis famulis subveni, quos pretioso *sanguine redemisti* (vel.).

16. Aeterna fac cum sanctis in *gloria munerari* (vel.).

Inutile de citer les versets suivants, qui sont des emprunts faits aux psaumes XXVIII, 9; CXIV, 2; CXXIII, 3; XXXIII, 22; XXXI, 1 [2].

[1] Cf. *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. VII (1902), p. 187.

[2] « La seconde partie, depuis *Salvum fac populum tuum*, est une mosaïque d'invocations empruntées aux psaumes, peut-être une espèce de psaume-répons ajouté par la liturgie. Ce développement est comparable, à mon avis, à celui qu'a reçu le *Gloria in excelsis* dans la *Magna laus angelorum* ambrosienne. On retrouve même dans celle-ci les versets suivants du *Te Deum* : « Per singulos dies benedicimus te, et laudamus nomen tuum in aeternum et in saeculum saeculi. Dignare, Domine, die isto, sine peccatis nos custodire.... Benedictus es, Domine Deus patrum nostrorum, laudabilis et gloriosus in saecula saeculorum » (je cite d'après le ms. de l'Antiphonaire ambrosien, *Paléographie musicale* de Solesmes, V, fac-similé, p. 267). Lejay, *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. VII, p. 187.

Digitized by Google

L'hymne proprement dit s'achève avec le *cursus velox* que forment les mots *glória munerári* [1].

On nous demandera peut-être comment se justifient nos coupes. En tout état de cause, les versets 4, 5, 8, 9, 10, doivent être mis à part. Ce sont des formules didactiques que M. Burn a soulignées comme nous l'avons fait. Elles se détachent nettement de l'ensemble du texte. A notre sens, l'auteur a pu ne pas vouloir le soumettre, comme le reste, aux lois du *cursus* [2]. Le verset 3 comprend deux versets de la coupe ordinaire du *Te Deum*. Si nous les avons joints ensemble, c'est que le premier présente une phrase sans verbe, que complète seulement le second [3]. Nous dirons la même chose du verset 6, divisé ordinairement en trois phrases distinctes : ces trois membres ne sont régis que par un seul verbe, qui forme en quelque sorte leur lien nécessaire [4]. Même règle pour le verset 11 [5]. Si le verset 14 contient deux verbes, les deux phrases s'appellent l'une l'autre et se correspondent [6]. Il nous est donc permis de penser que cette division textuelle se justifie logiquement.

Or cette division offre l'avantage de ramener toutes les cadences du *Te Deum* aux formes ordinaires du *cursus* métrique. Toutes sont ainsi d'excellente marque, sauf celle du verset 12, que nous ne rencontrons guère chez les bons prosateurs de cette période.

On nous objectera peut-être que nos coupes ne correspondent

[1] *Munerari* et non *numerari*, qui est la leçon reçue. A remarquer que les Bréviaires de Rouen portaient, au XVIIe siècle : *Munerari*. Cf. Collette, *Histoire du bréviaire de Rouen*, Rouen, 1902, p. 271.

[2] Saint Victrice, si soucieux du rythme, a formulé de même son *Credo* sans s'astreindre aux règles du *cursus*. *De Laude Sanctorum*, Migne, t. XX, cap. IV, p. 446.

[3] En le décomposant, on aurait, pour la première finale, un mauvais trispondaïque : *univérsae potestàtes*, que la bonne époque du cursus (le IVe ou Ve siècle) ne comporte guère.

[4] Peut-être n'est-il pas inutile de faire observer que cette formule à trois membres paraît avoir été empruntée à saint Cyprien (258), qui, parlant du ciel, dit : *Illic apostolorum gloriosus chorus, illic prophetarum exultantium numerus, illic martyrum innumerabilis populus. De Mortalitate*, cap. 26, éd. Härtel, 1868, p. 313-314.

[5] Dans un manuscrit de Darmstadt, cité par dom Morin et après lui par M. Burn (*An Introduction to the Creeds*, p. 257), ce texte est ponctué ainsi : *Tu es rex gloriae, Christus, tu patris sempiternus es filius*. Si on tenait à donner deux cadences principales à cette formule, on pourrait rattacher la première : *gloriae, Christus*, au type *criminis causa* approuvé par Quintilien. Mais l'hypothèse d'une telle coupe ne nous paraît guère plausible.

[6] Peut-être faut-il joindre de même les deux premiers versets.

Digitized by Google

pas aux divisions du chant qui fut adapté au texte. Le verset 6, par exemple, offre trois cadences musicales pour une cadence textuelle. Si le chant traditionnel remonte aux origines, l'objection n'est pas sans valeur. Toutefois, nous pouvons supposer que le texte a été composé sans souci de la mélodie qu'on devait ensuite lui appliquer. En tout cas, nous ne présentons cette division du *Te Deum* qu'à titre d'hypothèse [1].

CONCLUSION

La découverte des règles du *cursus* métrique et du *cursus* rythmique a ouvert un vaste champ à la critique littéraire. Ce n'est pas ici le lieu de signaler tous les avantages qu'offre cette science nouvelle. Nous ne pouvons cependant nous défendre de remarquer que les questions de date et d'authenticité (pour certains ouvrages), d'interpolation ou d'interversion de mots (pour quelques autres), se trouvent quelquefois, grâce à ce moyen de contrôle, facilement tranchées. « Je puis annoncer, écrivait M. l'abbé Lejay en 1893, que toute la lettre de Pline relative aux chrétiens est rédigée avec des cadences régulières. Le secrétaire pontifical Pogge, qui rejetait le *cursus* comme un errement barbare du moyen âge, sans se douter qu'il répudiait une des dernières traditions de l'antiquité, ne peut avoir interpolé ce document conforme à la rigueur des observances classiques [2]. » Les fautes commises par les éditeurs des Pères de l'Église dont les ouvrages sont assujettis aux lois du rythme peuvent être relevées de la même façon. Je trouve par exemple, dans la sixième leçon de l'office de l'Épiphanie tirée d'un Sermon de saint Léon le Grand, la finale : *lumen suum invexit.* Il y a là évidemment une distraction de copiste : il faut lire *lūmèn īnvēxĭt*, pour obtenir le *cursus planus* ou cadence molossique (avec trochée) que voulut, à coup sûr, l'impeccable écrivain.

Et ce n'est pas la puérile satisfaction de trouver un éditeur en défaut qui peut porter un critique à relever de telles fautes. Le respect dû à l'œuvre d'art exige absolument cette sévérité. « Si on lit une page de prose oratoire comme une page d'un traité

[1] Hypothèse déjà proposée par M. l'abbé Lejay, *Revue critique d'histoire et de littérature*, 6 mars 1893, p. 192, note 5.

[2] *Ibid.*, p. 192.

Digitized by Google

de science, si on n'est pas sensible aux concordances du rythme et aux alternatives du nombre périodique, au chant des longues et des brèves [1], » on a le droit de déclarer que toutes ces chicanes sur l'exactitude d'un texte sont œuvre frivole et passe-temps inutile. Mais il faut croire qu'un saint Léon, qui tâchait de donner à ses phrases un tour si harmonieux, ne se désintéressait pas du charme que l'auditeur ou le lecteur pouvait y trouver. Et ce charme, il n'est permis à personne de le supprimer ou seulement de le diminuer. Or, comme l'a remarqué Cicéron, une simple interversion de mots suffit pour le faire disparaître [2]. Il importe donc que l'on maintienne dans toute sa sincérité la teneur des ouvrages de nos grands prosateurs chrétiens, si l'on ne veut en amoindrir la beauté.

Cette règle s'applique naturellement aux œuvres liturgiques. Ce n'est pas sans raison que les écrivains des bonnes époques, en composant des oraisons ou des préfaces, prenaient soin d'observer les lois de l'eurythmie. Ces compositions offraient déjà par leurs cadences un commencement de chant. La prière qu'elles mettaient ainsi sur les lèvres du prêtre devenait plus aisément un hymne pieux. Il a suffi de placer quelques notes sur les finales si harmonieusement rythmées pour en faire une mélodie pénétrante. Dom Mocquereau a montré « l'influence manifeste de l'accent tonique sur la formation mélodique et rythmique d'un certain nombre de cadences grégoriennes de style simple, orné ou neumé. » Il ne nous appartient pas de refaire le chapitre qu'il a écrit sur *Le Cursus et la psalmodie* [3]. Mais, on ne saurait trop le dire, quiconque voudra pénétrer dans le secret du chant ecclésiastique devra préalablement s'initier à la science du rythme ou du *cursus*.

Cette science est surtout nécessaire à qui entreprend de composer des oraisons nouvelles. On a cru trop longtemps que, pour faire un liturgiste excellent, il suffisait d'être un excellent latiniste. La connaissance de la langue latine et un goût très fin n'ont malheureusement pas toujours préservé les liturgistes mo-

[1] Lejay, *Ibid.*, p. 191.
[2] Qu'importe l'ordre des mots ? disait-on : *ast eadem verba, eadem sententia.* Cicéron répond : *Animo istuc satis est, auribus non satis* (*Orat.*, 214), cité par M. Lejay, *loc. cit.*, p 191.
[3] *Paléographie musicale*, t. IV, p. 27 et suiv.

Digitized by Google

dernes de fautes très graves. Il faut bien admettre qu'une composition liturgique peut avoir ses règles spéciales, ainsi que toute œuvre d'art. A cet égard, l'œil le moins exercé, s'il considère de près les oraisons d'origine récente, verra sans peine combien elles sont inférieures à celles du moyen âge, à plus forte raison à celles du IVe ou Ve siècle, où la science liturgique était dans toute sa fleur et produisit ses meilleurs fruits. C'est donc dans l'antiquité ecclésiastique qu'il convient d'aller chercher les règles à suivre pour la composition des offices nouveaux. Les bonnes oraisons sont à ce prix. On ne saurait prétendre avoir atteint ou seulement poursuivi la perfection, si on ne s'inspire des modèles que nous ont donnés les contemporains de saint Léon le Grand.

E. VACANDARD.

Digitized by Google

ORIGINES

DE LA

NONCIATURE DE FRANCE

NONCES RÉSIDANTS AVANT LÉON X

1456-1511

Le système des ambassades permanentes s'établit en Italie vers le milieu du xve siècle et se répandit rapidement à travers la chrétienté [1]. Mais la représentation pontificale par les nonciatures, telle qu'elle a fonctionné depuis, était soumise à des conditions spéciales, qui en rendirent les progrès lents, le développement difficile. Non seulement le caractère et le rôle de ces institutions furent cause que certaines circonstances, qui auraient dû les favoriser, en retardèrent plutôt la marche, mais elles se formèrent par la combinaison d'éléments divers, provenant d'institutions préexistantes, entre lequels l'unité ne se fit qu'à la

[1] Ce point d'histoire a été mis en lumière par A. de Reumont, dans *Italienische Diplomatie und diplomatische Verhältnisse*, t. I de ses *Beiträge zur italienischen Geschichte*, Berlin, 1853, p. 1-270; bon sommaire de l'état de la question par A. Schaube, *Zur Entstehungsgeschichte der ständigen Gesandtschäften*, dans les *Mittheilungen des Instituts für Œsterreichische Geschichtsforschungen*, t. X, 1889, p. 501-552 : bibliographie du sujet, indication des premiers ambassadeurs envoyés de Venise, de Florence, par le duc de Milan, Francesco Sforza, etc. Je publierai prochainement, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* de Louvain, une étude sur le développement des nonciatures à travers la chrétienté pendant le xve siècle, sujet qui n'a été qu'effleuré par Pieper, dans son travail, *Zur Entstehungsgeschichte der ständigen Nuntiaturen*, in-8, Munster, 1894. Je m'abstiendrai donc, dans cet article-ci, de tout ce qui a trait à la question générale.

Digitized by Google

longue, avec les modifications consacrées par l'usage et l'expérience.

De tout temps, les souverains pontifes, chefs de la république chrétienne, n'avaient exercé leur rôle de suzeraineté, de surveillance et de médiation parmi les princes qu'au moyen d'envoyés, légats apostoliques et autres, à mission limitée quant à l'objet, quant aux pouvoirs, par l'intermédiaire desquels ils réglaient les différentes affaires religieuses, politiques, militaires ou de finances, qui mettaient en jeu le bien de la chrétienté. Ils ne sentirent qu'assez tard la nécessité d'avoir auprès de chaque souverain un agent à demeure pour l'universalité des négociations, un ambassadeur attitré, avec la fonction de renseigner le maître, en même temps que de défendre ses intérêts.

Les transformations politiques de la république chrétienne, au XIVe et au XVe siècle, en compliquant la tâche de l'Église romaine, l'obligèrent de multiplier les missions extraordinaires, mais ne l'amenèrent pas tout d'abord à fonder les nonciatures permanentes. L'exemple des États italiens, Venise, Florence, Milan, qui dès 1450 établissaient le système des ambassades mutuelles comme un moyen de consolider l'équilibre politique de la péninsule, modifia peu la manière de faire des papes, et il se produisit ce fait singulier qu'à la fin du XVe siècle, la plupart des princes chrétiens avaient à Rome des représentants qui se succédaient avec une certaine régularité, alors que nulle part, à proprement parler, on ne voyait de nonce en résidence.

Léon X est en réalité le premier pape qui se soit occupé d'organiser les services de sa diplomatie, en établissant la permanence de la représentation pontificale par la succession des agents à demeure. Il y avait eu avant lui quelques tentatives en ce sens, par exemple sous Sixte IV, mais qui ne furent pas poursuivies avec persévérance. C'est que les relations de la cour romaine, qui se présentaient sous tant d'aspects divers, embrassant les problèmes les plus disparates de la politique et de la religion, les intérêts de la société comme ceux des consciences, se faisaient de toutes les manières et par toute sorte d'intermédiaires, consacrés depuis des siècles par les traditions de la curie. Celle-ci aurait cru se manquer à elle-même, si elle avait accepté sans résistance les innovations de la diplomatie italienne, que des papes trop séculiers traitaient avec plus de complaisance.

Digitized by Google

S'il y eut des souverains avec lesquels les pontifes durent avoir des relations suivies, ce furent assurément les rois de France. Depuis le séjour d'Avignon, la guerre de Cent ans et le Grand schisme avaient établi entre les deux cours un échange perpétuel de négociations, où l'on ne s'occupait que du repos et de la paix de la chrétienté. Puis la Pragmatique sanction de Bourges (1438) les rapprocha encore plus, par la nécessité qui s'imposait à l'Église de faire abolir ce règlement schismatique. Enfin l'intervention de Charles VII, et surtout de Louis XI, dans la péninsule, le protectorat que ce dernier exerça sur Milan et Florence, les compétitions entre les maisons d'Aragon et d'Anjou à propos de Naples, fief du Saint-Siège, en un mot les affaires italiennes, compliquant les questions internationales et religieuses, rendirent indispensable la création d'une nonciature dans le royaume, mais ne suffirent pas à l'assurer.

Un quatrième fait, qui contribua davantage aux origines de cette institution, mérite d'être mis à part, je veux dire la prédication de la croisade, reprise avec une grande activité après la chute de Constantinople. Les agents envoyés dans ce but travaillaient à réconcilier les Valois avec leurs voisins; ils percevaient les deniers imposés pour la guerre sainte, prêchaient les indulgences, les pardons, réglaient les difficultés de divers genres qui pouvaient s'y rapporter, ainsi qu'à la croisade, s'occupaient même de préparatifs militaires et maritimes, des enrôlements de soldats. Ces affaires, longues et compliquées partout ailleurs, rencontraient en France une opposition particulièrement vive, qui se traduisait en des débats interminables. Les premiers nonces qui résidèrent réellement chez nous furent les commissaires de la croisade, *oratores et nuncii, commissarii decimarum cruciatae*.

Ces agents, diplomatiques et financiers, voyaient leurs fonctions rehaussées la plupart du temps par les facultés insignes ou pouvoirs spirituels de légats *a latere*, que depuis plusieurs siècles les papes accordaient, pour des ambassades plus solennelles, à des personnages même non revêtus de la pourpre. Mais les attributions de ces commissaires n'en étaient pas moins limitées par d'autres fonctions apostoliques, qui finirent cependant par se fondre avec elles pour former les nonciatures ordinaires. Sans parler des légats d'Avignon, qui avaient pouvoir sur une

Digitized by Google

partie du royaume, des légats nationaux, qui commençaient à paraître, les collecteurs de la chambre apostolique, *nuncii et collectores redditiuum, fructuum, jurium et omnium bonorum S. Sedis et Camerae apostolicae*, établis dans chaque province ecclésiastique, y représentaient les intérêts locaux de la papauté, financiers et autres. Bien qu'originaires du pays, ces officiers, investis d'une délégation pontificale, pouvaient terminer beaucoup d'affaires de détail, qui étaient du ressort des nonces apostoliques.

On voit de combien de difficultés secondaires s'embarrasse cette question des origines de la nonciature en France. Sans pouvoir fixer une époque précise où elle commenca réellement, il faut marquer par des étapes les diverses phases de progrès qu'elle suivit l'une après l'autre, avant d'arriver à son organisation définitive. Nous en trouvons une dans la tentative essayée par Sixte IV pour établir des agents ordinaires, chargés de la généralité des affaires. Elle fut la véritable transition entre l'ancien système des missions temporaires, à but délimité, et le moderne, celui des nonciatures en résidence.

Ne serait-il pas possible d'en déterminer une autre dans le progrès insensible qui prépara immédiatement cette première tentative? Sans doute il y eut de tout temps des ambassades curiales, que l'importance et la longueur des affaires qu'elles eurent à traiter contraignirent à séjourner un certain temps dans le royaume, qui par conséquent peuvent être considérées pour cela comme des missions à demeure. Toutefois, des cas de ce genre durent se présenter de plus en plus fréquemment, à mesure que les envois de nonces se multipliaient davantage, lorsque les grands faits d'ordre politico-ecclésiastique, qui mettaient le roi de France en contact avec le pape, agirent plus fortement sur la conduite de l'un et de l'autre. C'est à cette période seule qu'on peut faire remonter raisonnablement les origines les plus lontaines de la nonciature de France.

I.

Un peu après le milieu du xve siècle, les trois faits que nous avons indiqués ci-dessus prennent une plus grande importance dans la politique réciproque de la France et du Saint-Siège. Constantinople prise par les Turcs, Mahomet II menace directe-

Digitized by Google

ment la chrétienté occidentale, et en particulier l'Italie; Nicolas V, Calixte III, Pie II emploient tous leurs efforts à organiser la résistance, les légats apostoliques sillonnent les routes de l'Europe, prêchent la paix, la pénitence, appellent les princes à prendre les armes contre l'infidèle, tous les dévouements à s'employer pour combattre le danger que court la civilisation chrétienne.

En même temps, Pie II engageait vigoureusement la lutte contre le gallicanisme et la Pragmatique, que ses prédécesseurs avaient négligés. D'ailleurs, à mesure que Charles VII vieillissait avant l'âge, victorieux, affranchi de l'invasion anglaise, son héritier le dauphin Louis prenait pied dans la politique, laissait entrevoir qu'il terminerait par la diplomatie l'œuvre que son père avait commencée par les armes, et inaugurait ces relations suivies avec les princes de la péninsule, que ses successeurs devaient transformer en d'aventureuses expéditions et soixante-cinq années de lutte.

C'est donc aux débuts de Louis XI, le plus politique de nos rois, que l'on peut reporter les origines de la nonciature de France. Ce monarque, si différent de son milieu et de son entourage, ne prisait que la finesse des Médicis et des Sforza; il leur emprunta les armes dont il se servit contre ses adversaires, l'Anglais et le Bourguignon. Il n'est pas étonnant que la cour romaine, de plus en plus engagée avec celle de France pour la solution des trois grands problèmes dont nous venons de parler, la pacification de la chrétienté et la croisade, l'abolition de la Pragmatique, l'équilibre italien, ait eu le souci d'organiser ces relations, en créant un service réciproque de correspondance, de manière que l'ambassade française à Rome eût pour équivalent la nonciature de Paris.

Nicolas V venait de mourir (1455); Calixte III entreprit avec une fiévreuse activité l'organisation de la croisade, que celui-ci n'avait eu que le temps d'ébaucher. A côté des légats qui s'en allaient partout réveiller les nations, il installait ces commissaires de la croisade dont nous avons signalé l'apparition. En France du moins, sinon ailleurs, ils exerçaient réellement des pouvoirs *ad multas et diversas res*, pourrait-on dire. Il sera facile d'en juger. Mais bien d'autres circonstances les transformeront promptement en nonces ordinaires, tout d'abord avec les fonctions mêmes de ces légats dont ils n'étaient auparavant que les sous-ordres.

Digitized by Google

Pendant que le cardinal d'Avignon, Alain de Coëtivy, débattait auprès de Charles VII, avec plus ou moins de bonheur, les grandes questions politiques qui mettaient la croisade en jeu (octobre 1455-avril 1458), le pontife chargeait un chevalier de Rhodes, Louis Cescases, de commissions plus pressantes, avril 1456 [1], et bientôt il lui confiait la gestion des finances de la croisade (octobre), avec le titre usité dans l'administration camérale, de *dépositaire général de la décime et de la croisade* [2] pour tout le royaume. Cette fonction enfermait le pouvoir de nommer des sous-collecteurs, de les surveiller, de punir leurs fautes, d'examiner leurs comptes, contrats et engagements, de régler par le menu l'emploi de l'argent pour les préparatifs militaires.

Dans sa correspondance avec le pape, Cescases reçoit l'appellation, déjà réservée aux ambassadeurs apostoliques, de *nuncius et orator S. Sedis.* Calixte III avait pleine confiance en lui, et s'en remettait à son expérience des affaires maritimes pour les armements de la flotte pontificale. Il le chargeait encore de négociations purement diplomatiques, et même de résoudre les conflits bénéficiaux.

Ces diverses attributions nécessitaient une résidence prolongée, mais Cescases ne séjourna pas longtemps dans le royaume. Le légat prit ombrage d'un pouvoir qui contre-balançait le sien, qui en était à peu près indépendant, et il entra en conflit avec lui. Le pape fut contraint de délimiter leur autorité respective, février 1457 : celle du chevalier fut bornée aux duchés de Bourgogne et de Savoie, d'où cependant il s'occupa encore de la France, jusqu'à son retour à Rome en décembre [3].

Le cardinal, laissé libre de ses mouvements, choisit pour collecteur un de ses neveux, nommé Alain comme lui, puis le proto-

[1] Il revenait d'une première mission, lorsque le pape le renvoya le 21 avril. Voici ce qu'il dit, entre autres choses, dans le bref crédentiel : « Nec miretur tua Celsitudo quod dicto Lud. instructionem eorum quae sibi commisimus in scriptis non dedimus; cognovimus enim ipsum ita providum et in agendis expertum, quod sine alia instructione existimamus ipsum ea quae sibi commisimus bene fideliter et diligenter tuae Serenitati relaturum. » Original, Bibl. nat. Fonds latin, 8993, pièce 63, XI kal. maii.

[2] Outre la décime sur les revenus ecclésiastiques, la caisse de la croisade s'alimentait du produit des indulgences et pardons, ou redevances payées par les fidèles pour avoir part aux mérites de l'expédition. Le pouvoir de Cescases est du 29 oct. *Regesta Vaticana*, 458, fol. 105-106 ; les brefs qui lui sont adressés, Armar., XXXIX, t. 7, notamment fol. 13-143, *passim.*

[3] Ibid., fol. 141 v°.

Digitized by Google

notaire Jean Hémery, que nous trouvons encore en fonction l'année suivante, 8 juin 1458 [1]. Celui-ci s'intitule *nuncius apostolicus, et collector generalis, et commissarius ad imponendum, taxandum, colligendum, levandum et exigendum decimam omnium fructuum in Francia.*

On connaît le peu de succès qu'obtinrent les projets de croisade, sous Pie II comme sous Calixte III. Outre la levée de nouvelles décimes, le premier poursuivit l'abrogation de la Pragmatique. Dans l'espace de deux ans, au début du règne de Louis XI, il n'envoya pas moins de huit agents en France, et parmi eux le canoniste Théodore de Lellis, évêque de Feltre, un des premiers avocats de Jeanne d'Arc [2]. A l'avènement du roi, il y en avait trois en même temps, dont deux légats *a latere*, l'évêque de Terni, Francesco Coppini, qui négociait en France et en Angleterre, et le célèbre Jean Jouffroy, évêque d'Arras.

Ce dernier ne remplit qu'une mission de circonstance, mais que le pape avait grandement à cœur (août 1461-janvier 1462), et il obtint des lettres patentes qui supprimaient la Pragmatique. Pie II lui avait donc conféré des pouvoirs étendus: outre les facultés de légat, et celle de pourvoir aux bénéfices consistoriaux [3], le droit d'inspecter les comptes des collecteurs apostoliques, le pouvoir de procéder sans appel contre quiconque troublerait, empêcherait en quelque manière l'exercice de la juridiction pontificale, parlerait mal du pape et du Saint-Siège. Son autorité s'étendait, en dehors de France, aux royaumes d'Angleterre et d'Ecosse, aux États du duc de Bourgogne.

Ses facultés de légat se bornaient en réalité à quelques privilèges de peu d'importance, faveurs spirituelles ou du for contentieux; nous aurons l'occasion de revenir sur cette anomalie. Et le pontife lui rappela expressément qu'il ne devait pas les exercer en dehors des limites fixées et pendant la durée de son séjour. Cette mission, qui avait tous les caractères d'une ambassade extraordinaire, *pro nonnullis arduis S. Sedis negotiis*, nous

[1] Deux actes de lui, 2 août 1457, 8 juin 1458. Arch. nat. à Paris, Registres du Parlement, X[1a], 8605, fol. 186-188.

[2] Il composa deux mémoires en sa faveur. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, II, 22, et V, 426.

[3] Conférés par le pape en consistoire. Sur la nonciature de Jouffroy, Combet, *Louis XI et le Saint-Siège*, in-8°. Paris, 1903, p. 4-9. Ses pouvoirs. *Reg. Vatic.*, t. 518 et 519, *passim*. *Pie II, de curia et cruciata.*

Digitized by Google

donne l'idée de ce qu'était alors une nonciature solennelle, avec ses privilèges d'ordre ecclésiastique et pouvoirs particuliers, appropriés aux circonstances et variant avec elles.

La première nonciature à résidence de cette époque, qui mériterait réellement cette appellation par sa durée, l'importance et la variété des affaires dont elle s'occupa, fut l'ambassade de Stefano Nardini, archevêque de Milan, sous Paul II (avril 1467-juin 1468). Ce personnage tint une place considérable parmi les serviteurs de l'Église romaine au xve siècle. Il avait déjà fourni une assez longue carrière à la curie, lorsqu'il fut nommé vice-camerlingue, gouverneur de Rome en 1462, commissaire inspecteur des offices de la chambre et trésorerie en 1465. Pie II l'avait député en Allemagne (1459); il avait représenté le duc Francesco Sforza à Rome (1464), et il allait encore représenter son fils Galeazzo-Maria auprès de Louis XI, en même temps que le pape. Et la France ne lui était pas inconnue, car il y avait rempli une première mission sous Nicolas V [1].

Celle de 1467 se rattachait aussi à la croisade : Nardini était créé nonce, *cum potestate legati de latere*, auprès du roi et de ses vassaux, le duc de Bourgogne Philippe le Bon et son fils le comte de Charolais, Charles le Téméraire, pour les réconcilier ensemble et les unir contre le Turc [2]. Parmi ses pouvoirs figurait celui de châtier les officiers publics ou les conseillers récalcitrants, dont l'opposition contrecarrerait ses efforts. Il réussit peu en fait, bien qu'il eût conclu un traité entre le roi et François, duc de Bretagne. Promptement enlacé dans les « rets de l'universelle aragne (Louis XI), » il devint suspect au nouveau duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, qui ne voulut rien entendre [3].

Il exerçait des pouvoirs fiscaux comme ses prédécesseurs, celui, par exemple, de procéder par toutes voies de droit contre les collecteurs établis par le cardinal de Coëtivy, dont la chambre apostolique, malgré de nombreuses mises en demeure, n'avait

[1] Bref de Calixte III au cardinal de Coëtivy, Armar., XXXIX. 7, fol. 67; sur la mission en Allemagne, *ibid.*, 9, *passim*, brefs à Nardini; nomination aux offices curiaux, *Vaticana*, 512, fol. 149, IV kal. sept. 1462, et 542, fol. 78, XIII kal. aug. 1465.

[2] Pouvoirs, *ibid.*, 519, fol. 221, 227, le 18 avril.

[3] *Œuvres de Georges Chastellain*, éd Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1863, V, p. 349-351; dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, I, p. 703.

Digitized by Google

pu obtenir les rendements de compte. Paul II lui confia aussi la levée de la décime décrétée en septembre 1467, mais il n'y a pas de doute qu'il n'ait été mis de côté par son collègue, le nouveau cardinal Jean Balue, évêque d'Angers, dont le nom figure seul dans les actes de perception [1]. Des conflits s'élevèrent entre eux à propos de la décime, des privilèges de légat dont Nardini jouissait, ou d'une promotion au cardinalat.

Il est probable que Balue réussit à circonvenir le roi, qui se tourna contre le nonce, l'accusant d'écrire de faux rapports au pape. Louis XI se répandit en plaintes amères, et pria même son allié Galeazzo-Maria de rappeler l'ambassadeur [2], après l'avoir cependant recommandé pour le chapeau de cardinal. Paul II, étonné de ce revirement, protesta contre les procédés du monarque, dans un bref significatif à Balue, dont il avait bien l'air de suspecter les intrigues et la mauvaise foi (juin 1468). Nardini dut se retirer, et la rancune du roi le poursuivant toujours, il ne put trouver une hospitalité à Lyon. Il obtint cependant plus tard (1473) le chapeau que Louis XI lui avait fait manquer.

Il reçut un successeur, quoique non immédiatement, car ce ne fut qu'en juillet [3] que le clerc de la chambre Falco de Sinibaldi fut envoyé pour achever la perception de la décime en cours. Avec les fonctions de collecteur général des deniers de la croisade, celui-ci nous apparaît comme le principal négociateur des affaires romaines en France, pendant les dernières années de Paul II, avant d'être, sous Sixte IV et Innocent VIII, un des premiers organisateurs des finances papales, en qualité de trésorier général de la Chambre. Nous le voyons revenir à plusieurs reprises auprès de Louis XI, non seulement pour régler les comptes de la dernière décime, dont Balue avait abandonné la gestion lors de son emprisonnement, mais pour recueillir les arrérages de la précédente [4]. En quelques mois il versait quarante et un

[1] Comme Arch. nation., X^{1a}, 8606, fol. 148, mandement du 11 avril 1468.

[2] Sur ces incidents, lettres de Louis XI au duc, les 7 janvier, 13 mai et 12 août 1468, éd. Vaesen, III, p. 193, 214-217, 260, et note de 217. Le bref à Balue, 12 juin, Bibl. nat., Fonds latin, 8993, pièce 75, original. Les plaintes du pape, bien que ne précisant rien, laissent clairement deviner sa pensée.

[3] Le 17, *Introitus et exitus* des Archives du Vatican, 472, fol. 198. Sur les missions de Falco, Combet, p. 71-94 et 233-236.

[4] Trois bulles de pouvoirs fiscaux : kal. junii 1469, pridie kal. jun. 1470, V id. jan. 1471. *Vaticana*, 540, fol. 68, 98, 108.

Digitized by Google

mille florins dans les caisses de la croisade [1]. Enfin il recevait, en janvier 1471, des pouvoirs généraux pour recouvrer les créances du saint-siège.

Il ne resta pas étranger aux affaires de la politique. En avril 1469, il soumettait à Louis XI un projet de ligue sainte, et lui offrait le protectorat de la confédération italienne qui devait la faire aboutir [2]. N'ayant rien obtenu, il se retira dans le Comtat venaissin, mais le roi le rappela pour lui soumettre le procès de Balue, dont Falco refusa de s'occuper. Il rentrait à Rome sur la fin de l'année, avec l'ambassade Cousinot.

En juin 1470, il accompagnait la commission pontificale qui devait examiner sur les lieux l'accusation contre le même cardinal. Il résida dès lors, remplissant les fonctions d'un nonce ordinaire, envoyé pour la généralité des affaires, sans autre pouvoir officiel que celui de collecteur, mais avec le titre de *nuncius et orator*. Il est le premier agent pontifical dont on puisse préciser le rôle en ce sens. Le fait est d'autant plus significatif que l'évêque Alfonso de Ciudad-Rodrigo, qui séjournait en même temps que lui, mais comme commissaire dans le procès Balue, passait à peu près inaperçu [3].

C'était en effet à Sinibaldi que Paul II recommandait, en de nombreux brefs [4], les débats sur les affaires bénéficiales, source de perpétuels conflits entre les deux pouvoirs. Il s'agissait, par exemple, de régler la succession du cardinal Richard de Longueil, laquelle comportait de riches dignités cléricales. Le pape conféra la principale, c'est-à-dire l'évêché de Coutances, à Benoit de Montferrand, abbé de Saint-Antoine des Viennois, dont le roi lui avait instamment recommandé la fortune. Aussi ne fut-il pas peu étonné d'apprendre que Louis XI refusait de confirmer son choix. Il envoya des instructions plus pressantes et des brefs

[1] Quatre quittances datées de son premier séjour, début de 1469, Arch. du Vatic., Armar., XXIX, *Diversa cameralia*, t. 34, fol. 203-204, et 35, fol. 52-57.

[2] Dépêches de l'agent milanais, le 6 et le 20, en appendice dans les *Lettres de Louis XI*, IV, p. 337, 345.

[3] Combet, Pièces justificatives, XIV. Le 1er octobre, tous deux recevaient des provisions d'argent pour six mois, *Introitus et exitus*, 484, fol. 150. Falco se trouvait alors en France, car le 10 septembre le pape lui recommandait une affaire bénéficiale, Armar., XXXIX, 12, fol. 206.

[4] Jusqu'au 28 mai 1471, *Ibid.*, fol. 76-273, *passim*.

Digitized by Google

aux principaux de la cour, mais Sinibaldi échoua, et Montferrand ne put jouir de son évêché que vers 1473 [1].

Quand le roi se plaignait que le pape disposait de trop de bénéfices en France, Paul II lui envoyait par Carlo Manelli des remontrances sur plusieurs nominations que les officiers royaux empêchaient d'aboutir (avril 1471). Il intéressait à ses affaires l'archevêque de Lyon Charles de Bourbon, en lui donnant le choix entre la légation d'Avignon et le chapeau de cardinal (juin) [2].

Falco défendait encore les droits du pape contre le père de ce dernier, Charles de Bourbon-Montpensier, qui osait évincer un candidat pontifical de l'abbaye de Saint-Symphorien, à Thiers en Auvergne. Pour le stimuler, Paul II lui reprochait d'avoir donné sur le compte de ce prince des renseignements qui étaient en désaccord avec sa conduite présente. Sinibaldi ne suivit pas cette affaire jusqu'au bout, car son ambassade prit fin dans le courant d'octobre, quand il apprit la nomination de son successeur.

Il ne rentra en Italie que dans les derniers mois de l'année, puisque le 27 décembre son ami le cardinal de Pavie, Jacobo Piccolomini, en le félicitant de son heureux retour, lui reprochait de ne s'être pas détourné de son chemin pour rendre visite à son protecteur, alors légat de Pérouse [3]. D'un autre côté, Sixte IV désignait, le 5 octobre, Carlo Manelli, chanoine de Marseille, comme nonce pour la décime en France, Provence et Bretagne, avec les mêmes pouvoirs que Sinibaldi, comme de faire rentrer les créances provenant des contributions pour la croisade, décrétées par Paul II et ses prédécesseurs [4].

Manelli était en France depuis le mois d'avril [5], et secondait Sinibaldi dans sa charge. Il dut le remplacer directement, mais son rôle diplomatique fut tout à fait effacé, et il ne s'occupa

[1] Plusieurs brefs entre septembre 1470 et janvier 1471. L'affaire durait encore en octobre 1472, *ibid.*, t. 14, fol. 28-31. brefs à divers.

[2] Combet. p. 94, note 6. Cet ouvrage, d'une importance capitale pour la question présente, malgré de nombreuses inexactitudes de détail, donne des renseignements précieux sur les nonciatures au temps de Louis XI.

[3] *Epistolae Jac. Piccolomini Papiensis.* . , in-fol., Milan, 1521, fol. 216-217.

[4] Armar. XXXI, t. 62, fol. 2.

[5] Le 21 août, la Chambre envoyait 200 florins, payables à Sinibaldi ou bien à *Manelli*. par l'intermédiaire des Médicis, dépositaires du trésor apostolique à Lyon. *Int. et ex* , 487, fol. 130. Si Manelli était à Rome, quand il reçut ses pouvoirs, il venait d'arriver, et repartit aussitôt.

Digitized by Google

même pas d'affaires bénéficiales [1]. Il ne paraît d'ailleurs nulle part dans les documents contemporains.

Sixte IV se soucia donc, dans les débuts, d'établir en France une représentation permanente. Bien plus, l'évêque de Valence, Gérard de Crussol, qui avait négocié auprès de lui le concordat de 1472 au nom de Louis XI, repartait en août avec le titre de nonce, et le pontife le déléguait pour la généralité des affaires ecclésiastiques : *Te apud regem predictum.... nuncium, procuratorem, factorem et negotiorum gestorem facimus, constituimus et deputamus, tibique in omnibus et singulis causis et negotiis nos et prefatam sedem concernentibus in quocumque loco comparendi, ac omnia et singula faciendi, procurandi et gerendi quae ad nostrum et prefatae Sedis honorem cedant, facultatem concedimus* [2]. En réalité, cet agent ne s'occupa que de faire ratifier le concordat par Louis XI.

A vrai dire, le saint-siège n'avait jusqu'ici procédé, dans l'organisation des services de sa diplomatie, que d'une manière incohérente, avec beaucoup d'incertitude, et même des contradictions. Depuis longtemps on distinguait les *nuncii et oratores* des *nuncii collectores*, mais la distinction n'existait plus guère que dans les formules de chancellerie. Plus encore que ses prédécesseurs, Sixte IV considérait la fonction de *nuncius* comme un office curial bien déterminé, pouvant s'étendre à tout, avec attributions effectives et honorifiques, droits, privilèges, émoluments. En diverses occasions, les premières années de son pontificat, il conféra cet office par acte spécial à des personnes qui remplissaient la charge de collecteur [3]. Le titre de *nonce* restait synonyme d'agent ou délégué apostolique *ad omnia* : un religieux est chargé, avec ce titre, de la conversion des infidèles

[1] Il n'est pas nommé une seule fois dans le volume de brefs qui va d'octobre 1471 à septembre 1472, et où il est souvent question de ces affaires. Armar XXXIX, 14.

[2] Id. aug., *Vaticana*, 662, fol. 6-7. Sur cette mission et le concordat, Combet, p. 108-120.

[3] Il maintient ses privilèges à un ancien commissaire pour la croisade, lui conservant ainsi le titre de *nonce honoraire*, 18 janvier 1472. Armar. XXXIX, 14, fol. 109. On peut voir quatre décrets, conférant l'office de nonce apostolique, de 1471 à 1474, dans les *Diversa cameralia*, Arch. du Vat., Armar. XXIX, t. 46, fol. 49, 146, 288 ; nomination d'un nonce pour les missions dans *Vaticana*, 570, fol. 17-21, 307-314, 3 non. septemb. 1475 ; et 575, fol. 118-120, prid. non. aug. 1476.

Digitized by Google

aux îles Canaries et sur les côtes nouvellement découvertes de l'Afrique.

Cependant, Sixte IV ne persévéra pas dans le programme qu'il s'était tracé; il reprit bientôt les anciens errements des missions extraordinaires. Néanmoins, les faits et les circonstances, plutôt qu'un acte formel de sa part, maintinrent en résidence, pendant un temps assez long, les agents qu'il envoyait, transformant ainsi en nonciatures ordinaires, pour l'ensemble de la politique, des missions temporaires, qui auraient dû prendre fin après l'accomplissement de leurs instructions.

Tel fut le cas du protonotaire André de Spiritibus, clerc de la Chambre, d'une famille illustre de Viterbe, dont tous les historiens ont fait un évêque de sa ville natale [1]. Il intervint d'abord comme simple médiateur pontifical entre le roi de France, Charles le Téméraire et les autres grands vassaux. Le pape l'avait créé légat *à latere*, et lui avait confié des pouvoirs étendus, même d'excommunier celui des deux princes qui refuserait de conclure un accord (janvier 1473).

Lorsqu'il se présenta, en mai, Louis XI refusa de se soumettre à une procédure qui violait l'immunité de ses ancêtres en matière de censures ecclésiastiques, reçut mal l'envoyé, qui ne négligeait rien pour faire prévaloir les prérogatives de son maître. Puis, se ravisant en apparence, il le combla d'honneurs, prévenances et cadeaux, et le renvoya à son adversaire. Ce qu'il avait espéré arriva. Le Téméraire refusa d'admettre un ambassadeur qu'il estimait vendu à son rival. Aussi André, de retour dans le royaume, promulgua-t-il l'excommunication devant le chancelier de France et autres officiers royaux, à Cléry en Orléanais, le 13 octobre [2].

Malgré l'inutilité de cette démarche et les protestations que le duc envoya à Rome, le pape maintint le nonce, qui avait

[1] Depuis Duclos jusqu'à Combet, p. 126, 127. Sur les premières négociations d'A. de Spiritibus, voir les dépêches de l'ambassadeur milanais en France, sans date, mais de mai-juin. Bibl. nat., fonds ital., t. 1649, fol. 320, 323.

[2] *Vidimus* de la promulgation, *ibid.*, Mélanges Colbert, pièce 473. Elle comprend la sentence portée par le pape, les brefs aux deux intéressés et les pouvoirs donnés au nonce. La protestation de Charles le Téméraire a été publiée par Lenglet-Dufresnois, dans les *Mémoires de Commines*, III, 262-270. Actes curieux, à cause des renseignements qu'ils donnent sur les faits. Nous apprenons par exemple qu'après la légation Bessarion en France, Sixte IV envoya le cardinal d'Estouteville.

Digitized by Google

cependant échoué sur toute la ligne, à demeure pendant plus d'une année. Celui-ci put exercer ses facultés de légat, et, devant l'opposition que lui faisaient le Châtelet et le Parlement, Louis XI valida en bloc toutes les nominations de bénéfices obtenues en vertu de ses facultés. Il est qualifié dans l'acte : « *Orateur et commissaire du Saint-Siège, tant pour traiter de la paix entre nous et nos vassaux et sujets, que pour plusieurs autres grands matières concernant le bien et utilité de notre mère sainte Église, de nous et de notre royaume* [1]. »

Nous sommes assez peu renseignés sur le rôle de ce nonce, et nous ignorons même si, en qualité de clerc de la Chambre, il s'occupa des revenus de l'Église romaine. Les questions financières ne furent assurément pas en dehors de son champ d'action, pas plus que les affaires bénéficiales, sur lesquelles nous avons des brefs qui lui furent adressés. Sixte IV lui faisait en outre présenter des remontrances au roi, qui n'observait déjà plus le concordat de 1472 [2]. Le 20 novembre 1474, en lui recommandant le cardinal d'Estouteville pour l'abbaye de Saint-Denis, que Louis XI, du reste, refusa d'accorder, il lui signifiait qu'il eût à revenir au plus tôt [3]. Sa mission dut prendre fin vers cette époque, après avoir duré environ vingt mois.

Celle de l'évêque de Modène, Nicolo San Donnino, expédié en août 1475, « *nuncio et oratori nostro cum potestate legati de latere ad regnum Galliæ et partes adjacentes, pro nonnullis nostris et Romanae ecclesiæ negotiis,* » présente les mêmes caractères. Ce fut une ambassade de circonstance, de médiation entre les princes, que certaines fonctions secondaires, fiscales et autres, rendirent durable. Son rôle de pacificateur mettait Modène en relation avec Louis XI et les grands vassaux, avec le roi d'Angleterre, qui venait de descendre à Calais, mais les

[1] Copie des lettres patentes, sans date, *ibid.*, fonds franc., 6979, fol. 188. Collection Legrand.

[2] Bref à Louis XI, dans d'Achery, *Spicilegium*, III, 844, du 30 décembre 1474, anno III : il faut lire 1473.

[3] « Curabis, si in itinere non es, litteras nostras Suae Majestati reddere, et simul omnes animi tui vires intendere studiumque et operam adhibere, ut prefatus rex desiderio in hoc nostro non repugnet ; si autem itineri accinctus es, ad nos statim veni. » Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. II, col. 1474. Dans les registres caméraux, *Diversa cameralia*, *Introitus et exitus*, A. de Spiritibus n'est pas mentionné jusqu'au 26 décembre 1475. Armar. XXIX, 38, fol. 252.

Digitized by Google

moyens sur lesquels le pape comptait pour assurer le succès de la mission la retenaient plutôt en France, où elle avait plusieurs affaires à régler, non seulement pour la croisade, mais dans l'intérêt du royaume [1].

Parmi les négociations qui devaient, dans la pensée de Sixte IV, préparer la pacification générale, venait en première ligne la prédication du jubilé séculaire, institué par Boniface VIII, renouvelé par ses successeurs, et qui tombait cette année même. Il n'avait pas encore été publié en France, et le pape voulait que son agent amenât la cour à le solliciter elle-même. Il en avait fixé la durée dans le royaume aux derniers mois de l'année, du 1er décembre à la fête de Pâques 1476. L'application de l'indulgence, avec les négociations préparatoires, imposait au nonce une résidence de plusieurs mois, et sa mission, loin de se borner, comme celles qu'on avait vues jusqu'alors, à des débats diplomatiques momentanés, embrassait un vrai programme d'œuvres qu'il fallait organiser dans le royaume.

La prédication du jubilé n'était pas la seule. Le pape et le roi s'étaient mis d'accord pour sévir contre l'usure, dont les excès pesaient sur le royaume. Il s'agissait de faire une enquête, de prendre des mesures contre les coupables et de consacrer à la croisade l'argent mal acquis. Modène, nommé commissaire pontifical, dirigeait cette enquête, de concert avec les officiers royaux. Le pape répartissait les fonds qu'elle procurerait en trois parts égales, dont deux réservées à la guerre sainte, sous la garantie respective de l'un et l'autre souverain. La troisième devait être consacrée à créer en France un mont-de-piété, sur le modèle de ceux qui commençaient à fonctionner de l'autre côté des Alpes. Le nonce avait encore la charge d'organiser cette institution, d'en assurer le fonctionnement, en surveillant pendant quelque temps les administrateurs qu'il aurait désignés lui-même [2].

[1] Instructions du 13 août, Combet, pièces justificatives, XVIII, nombreux détails p. 132-133. Pouvoirs et facultés Arch. du Vat., *Regesta*, 679. *Liber legationum et facultatum Sixti IV*, 1-12, id. aug. 1475; et 18-20, non. maii 1476. Pièces curieuses, surtout celles qui concernent l'usure et le jubilé. On fait l'historique de l'indulgence depuis les origines.

[2] Cette tentative pour établir les monts-de-piété en France est au moins curieuse

Digitized by Google

Un supplément d'instructions, qui lui fut expédié en décembre 1475, abordait certaines questions secondaires de caractères divers, notamment le conflit sur la légation d'Avignon, pendant depuis plusieurs années entre Louis XI et la cour romaine. Sixte IV voulait retirer cette importante dignité à son titulaire, Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, en lui donnant le chapeau à titre de dédommagement, pour en revêtir son neveu, le cardinal Julien de la Rovère [1].

L'évêque de Modène nous apparaît donc comme délégué à toutes les affaires pontificales, financières, spirituelles et disciplinaires, en même temps que diplomatiques. Mais le rôle qu'il joua ne fut pas en proportion avec l'importance et l'étendue de sa charge. Louis XI ne cherchait dans la répression de l'usure qu'un moyen de battre monnaie, il n'avait nul souci d'exécuter le programme pontifical, le mont-de-piété ne fut pas établi, et les quelques amendes qui furent prononcées contre les usuriers allèrent enrichir le trésor royal.

La lutte entre Louis XI et Charles le Téméraire, dans laquelle Rome prit plutôt parti pour le dernier [2], avait atteint ce point de crise où l'un des deux adversaires doit être anéanti. Un nouveau légat, Julien de la Rovère lui-même, qui venait s'occuper des affaires de Bourgogne, prit une grande influence sur l'esprit de Louis XI, et relégua Modène au second plan. Celui-ci cependant avait reçu le renouvellement de ses pouvoirs (mai 1476), en particulier pour la négociation de la paix générale, et maintenant il avait juridiction sur les États savoyards.

Ses facultés se trouvaient pareillement réduites à peu de chose, puisque Louis XI venait de déclarer par lettres patentes que le cardinal Julien aurait seul le droit de s'occuper de collations bénéficiales dans le royaume [3]. Modène se renferma dès lors dans ses attributions financières Il avait autorité sur les collecteurs apostoliques, de quelque caractère qu'ils fussent, il percevait les deniers de la croisade, les revenus pontificaux

[1] Combet, Pièces justificatives, XIX, sans date.

[2] *Ibid*, p. 134-140 Depuis longtemps les pontifes romains favorisaient la maison de Bourgogne, qui avait toujours répondu à leurs ouvertures pour la croisade.

[3] Acte du 15 juin 1476. Papiers Legrand. Bibl. nat., fonds franç., 6983, fol. 124. Modène avait cependant reçu, le 4 janvier, autorisation de se servir des siennes, *ibid.*, 125.

Digitized by Google

dans le royaume, annates, décimes, etc., et c'est à ces modestes fonctions que se réduisit dès lors son ambassade. Nous le retrouvons, donnant des quittances d'agent fiscal, à Saint-Jean-de-Maurienne en Savoie, le 1er octobre 1476, à Paris le 28 février 1477 [1]. On perd ensuite sa trace.

Sa mission prit fin avant le mois de mai de cette année, puisque le 4 le pape validait en masse tous les actes de sa légation [2], ce qui prouve que le nonce ne s'était pas cru enchaîné par les pouvoirs du cardinal de la Rovère. La teneur du document pontifical, adressé aux chrétiens de France, prouve que Modène n'était plus en fonction, autrement le pape ne se serait pas contenté d'une mesure de réparation, il aurait renouvelé les pouvoirs, comme il l'avait fait l'année précédente, en une circonstance analogue.

Modène ne reçut pas de successeur, et le pape n'eut pas de représentant en France pour surveiller Louis XI, à une époque où son triomphe définitif sur la maison de Bourgogne et la ruine de cette dernière lui permettaient de tout oser, de tout entreprendre. Il ne tenait aucun compte du concordat de 1472, et ses empiétements sur les riches bénéfices se renouvelaient plus nombreux que jamais [3]. Deux nonces résidaient cependant depuis plusieurs années, l'un, Alexandre Nanni, évêque de Forli, auprès de l'empereur et des princes allemands; l'autre, Luca de Tollentis, évêque de Sebenico, dans les États bourguignons. On voit que les pontifes romains n'avaient pas encore d'idées bien arrêtées sur l'organisation nouvelle de leurs rapports avec les princes chrétiens.

Cependant, les éléments des institutions futures se préparaient et se transformaient en se coordonnant peu à peu. La nonciature de France pouvait être constituée moins au moyen d'innovations, qu'en soudant ensemble les éléments qui existaient déjà dans les traditions curiales. Telles étaient les facultés, ou privilèges spirituels, dont jouissaient les cardinaux légats

[1] Quittances données par lui. Archives du Vatican. Armar. XXIX, t. 40, fol. 17 v°, et 39, fol. 128.

[2] IV non. maii, *Reg. Vaticana*, 574, fol. 264-265. Le doute portait sur le renouvellement des facultés donné en mai 1476, par conséquent provenait du conflit entre les deux légations.

[3] Combet, p. 148-151.

Digitized by Google

à latere, et que les souverains pontifes étendaient d'ordinaire à leurs ambassadeurs d'un rang inférieur. Celles qui avaient procuré à l'évêque de Modène autant de déboires que de profits nous apparaissent comme une première ébauche des pouvoirs dont les papes enrichirent plus tard leurs nonces ordinaires.

Elles présentent une anomalie assez facile à expliquer, qui semble tenir au style, aux formalités de la chancellerie, plutôt qu'à la réalité des choses. Elles sont à la fois limitées, en quoi elles ressemblent aux pouvoirs dont nous venons de parler, et générales. Nous avons déjà relevé cette anomalie à propos de Jean Jouffroy, nonce en 1461. Outre la faculté d'accorder le choix d'un confesseur et l'autel portatif, de permettre dans n'importe quel cas l'union des bénéfices incompatibles, Modène avait d'autres privilèges qu'il ne pouvait appliquer qu'à un nombre limité de fidèles : créer six notaires apostoliques; dispenser vingt personnes des empêchements de parenté aux troisième et quatrième degrés, trente de celui *de defectu natalium*, incapacité à recevoir les ordres sacrés; autoriser dix clercs séculiers à posséder en commende des abbayes et autres bénéfices semblables. Et l'énumération se terminait par une formule générale : « *Omnia et singula quae cardinales, dum legationis funguntur officio, mandare, statuere, ordinare, decernere et reformare possunt quomodolibet virtute legationis suae mandandi, decernendi, facultatem concedimus per praesentes.* »

En vertu de l'adage juridique *Favores sunt ampliandi*, cette anomalie n'avait pas de quoi gêner beaucoup l'évêque de Modène. Mais comme elle provoqua des difficultés, si bien qu'il fallut expliquer et généraliser ces privilèges en mai 1476, elle disparut dans les bulles postérieures de facultés. Celle du protonotaire Francesco Petrucci, de Sienne, qui parut un moment à la cour de France, janvier-février 1479, à l'occasion des démêlés entre Sixte IV et les Florentins, après la conjuration des Pazzi, se rapprochaient davantage des facultés de nonce ordinaire. Elles étaient réparties en plusieurs brefs, onze en tout, à chacun desquels correspondait un privilège. On n'en limitait pas l'application a un nombre fixe de personnes, et Petrucci pouvait octroyer ses faveurs aussi souvent qu'il le jugeait nécessaire. Mais aucune

Digitized by Google

clause ne généralisait ces privilèges, en les assimilant à ceux des légations [1].

Leur importance dépendait de la durée de la mission, qui était tout à fait passagère; ils ne dépassaient donc nullement la portée de grâces honorifiques et lucratives, rehaussant le prestige du nonce et l'aidant à supporter les frais de voyage. A ceux qu'avait reçus Modène on en joignait quelques autres, dont les plus considérables autorisaient la collation des bénéfices non réservés, d'un revenu inférieur à cent florins de la Chambre, et permettaient de commuer les vœux ou d'en relever. De pareilles facultés, avec les instruments diplomatiques, brefs, instructions et pouvoirs, préparaient, mieux que tant de délégations dont étaient chargés alors les agents pontificaux, l'avènement encore lontain des nonciatures permanentes.

Lointain, il l'était effectivement, puisque les nonces à demeure ne reparurent plus en France, jusqu'à la dernière année du pontificat. Le conflit entre Rome et Florence, dont nous venons de parler, et qui faillit embraser l'Italie, fit l'objet de plusieurs missions extraordinaires, Louis XI ayant saisi cette occasion d'interposer son arbitrage. Quelques-uns de ces agents, comme Petrucci que nous avons nommé, parlèrent haut et ferme [2]; Sixte IV sut sauvegarder la dignité du pontificat. Mais ces ambassades ne firent que passer dans le royaume.

On pourrait à la rigueur classer parmi les nonciatures à demeure la seconde légation du cardinal Julien de la Rovère (juin 1480), plus longue et plus importante que la première. Elle avait plutôt un caractère international, il est vrai, comme les missions pacificatrices de cette époque, puisque son but était de réconcilier Louis XI avec ses adversaires du moment, l'archiduc Maximilien d'Autriche, héritier de la maison de Bourgogne, et Édouard IV d'Angleterre. Mais le premier reçut mal le légat, qu'il soupçonnait gagné à la cause de son ennemi, et Julien dut rentrer en France, où de fait il passa la plus grande partie de son temps, au milieu de péripéties qui tour à tour le brouillaient et le réconciliaient avec le vieux monarque. Entre autres résul-

[1] *Regesta Vaticana*, 679, fol. 166-171.

[2] Dépêche de l'agent ferrarais en France, 10 février 1479, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, t. XXIV, p. 173-174, année 1904. Sur les missions de cette époque, Combet, chapitre VII.

Digitized by Google

tats, il obtint la libération du cardinal Balue, qui gémissait depuis douze ans dans les cachots. A partir du mois d'août 1481, Julien résida dans sa légation d'Avignon, d'où il s'achemina vers l'Italie à la fin de l'année.

A cette mission se rattachent plusieurs incidents qui ont leur place dans l'histoire du développement des nonciatures. Le pape lui avait adjoint un officier de finances, Gabriel de Sclafenatis [1], avec le titre de *trésorier général des revenus apostoliques en France et autres royaumes*. Comme l'attestent de nombreux actes émanant de sa main, Sclafenatis contrôlait la gestion des collecteurs pontificaux signait au nom du légat les versements opérés entre ses mains, pour les annates et autres droits [2]. Il recueillait de l'argent pour la croisade, car l'irruption des Turcs en Pouille et la prise d'Otrante avaient ramené les préoccupations de la chrétienté du côté de l'Orient.

Encouragé par les brillantes promesses que lui faisait le roi, Sixte IV chargeait son légat de la perception d'une nouvelle décime, décrétée le 9 avril 1481 [3]. Il arrêtait le départ de Falco de Sinibaldi, vice-trésorier général de la Chambre, chargé d'abord de prendre la place de Julien avec les pouvoirs de collecteur [4]. Mais la mort de Mahomet (mai 1481), qui calmait les appréhensions de l'Europe, changea l'orientation de la politique pontificale et modifia le développement de sa représentation. En s'affranchissant davantage des questions du moment, et même de la croisade, celle-ci allait devenir régulière.

II.

L'envoi projeté de Sinibaldi annonçait que Sixte IV s'essayait à fonder la permanence des services diplomatiques de la curie, par la succession régulière d'un nonce à l'autre, préoccupation qui ne l'abandonna guère dans les dernières années de son pontificat. Louis XI lui-même l'y poussait, en lui faisant exprimer, par

[1] Le même qui fut évêque de Gap pendant quarante-deux ans, 1482-1526.
[2] Arch. du Vatican. Armar. XXIX, t. 40, fol. 168-226 ; 41, 42, etc.
[3] La bulle dans *Reg. Vaticana*, 548, fol. 192-195.
[4] D'après l'ambassadeur milanais à Rome, 7 avril 1481. Combet, p. 181, note 2. On lit dans les *Introitus et exitus*, Arch. du Vat., t. 505, fol. 152, le 3 août, que Sinibaldi restitua le subside qu'il avait reçu pour le voyage, parce que celui-ci n'eut pas lieu.

Digitized by Google

ses ambassadeurs extraordinaires de 1481, le désir d'avoir à ses côtés un homme de confiance, envoyé direct du souverain pontife [1].

Sixte IV ne répondit à ce vœu que l'année suivante. La mission française Rochechouart-Rabot arrivait auprès de lui, lorsqu'il était pressé par les troupes de Ferdinand de Naples, qui couraient la campagne romaine (juin 1482). Immédiatement après le départ des ambassadeurs, le pontife expédiait l'archidiacre d'Aunis, le Saintongeois Raymond Péraud ou Péraudi, avec des instructions analogues à celles dont il avait chargé les agents français [2].

Ce personnage n'était pas un inconnu à la cour de Rome : depuis plusieurs années, collecteur apostolique pour les provinces d'Auch et de Bordeaux, il avait fait partie de l'ambassade solennelle de l'année précédente, et Sixte IV lui avait alors confié une première mission en France [3]. Il commençait au service de Rome un rôle politique qui devait être brillant, aboutir au cardinalat et lui mériter la confiance des papes et des empereurs.

Il pouvait débuter par une nonciature à longue échéance dans notre pays. Après avoir invoqué l'appui de Louis XI auprès du roi de Naples et contre la tentative schismatique d'André Zamometiç, archevêque de Cranea en Albanie [4], Sixte IV le priait

[1] Combet, p. 185-186 ; et pour les événements qui suivent, 184, 190. L'auteur brouille tout, d'une manière plus qu'étrange.

[2] Il suffit, pour s'en convaincre, de les comparer. Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, in-fol., Paris, 1684, p. 312-314. Celles de Péraud n'existent, à ma connaissance, qu'en un seul texte, d'écriture moderne, assez fautif, Bibl. nat., Dupuy, 760, fol. 80-83. Combet, qui nomme l'agent Perrard, p. 190, rapporte le sommaire donné dans l'*Histoire de Louis XI*, par l'abbé Legrand, *ibid.*, fonds franç., 6991, p. 880-881 Sur la date de la mission, *ibid.* Péraud partit sans doute dans le courant de juin.

[3] Buser, *Die Beziehungen der Mediceer zur Frankreich*, in-8, Leipzig, 1879, p. 500, 502. Nonce auprès de Maximilien, de 1486 à 1491, Péraud entra à son service, fut fait évêque de Gurk en Carinthie, cardinal, 1493, et mourut en 1505. Cet homme d'État, à la fois Français et Allemand, pourrait faire l'objet d'une étude importante sur la politique papale au XVe siècle. On n'en a que des biographies fort incomplètes. Schneider, *Die kirchliche und politische Wirksamkeit des Legaten Raimund Peraudi*, Halle, 1882, in-8 de XII-126 p., fait au point de vue allemand.

[4] Sur ce curieux personnage, et la tentative d'un nouveau conciliabule de Bâle, voir Schlecht, *Andrea Zamometiç und der Basler Konzilsversuch vom Jahre 1482*. Paderborn, 1903, dans les *Quellen und Forschungen* de la Société la Görres-Gesellschaft. Ouvrage intéressant, plein de science, et qui éclaircit une question d'histoire restée jusqu'ici assez obscure.

Digitized by Google

d'établir entre eux une entente et des relations amicales suivies, en acceptant qu'un nonce, Italien ou Français, à son choix, résidât à demeure auprès de sa personne: *Sit semper atque continuo in curia suae regiae Majestatis, ex parte Sanctissimi Domini nostri aliquis nuncius ex Gallis aut Italis, ad beneplacitum regiae Majestatis, medio cujus possit utrique de mutua voluntate constare plenissime, et possit Sanctissimus Dominus noster, quod maxime optat, regiae Majestatis beneplacitum exequi.*

La démarche de Sixte IV ne réussit guère ; Louis XI ne prit pas sa requête en considération, et ni Péraud, ni personne, n'occupa la nonciature de France, qui resta vacante encore une année. Cependant le pontife, plus que jamais en désaccord avec les princes italiens, puisqu'il s'aliénait même les Vénitiens, ses anciens alliés contre Naples et Florence, ne trouvait plus de sûreté que dans la protection de la France, et il fit, avant de mourir, une nouvelle tentative pour y organiser la nonciature permanente, comme le prouvent deux faits importants.

Dans les derniers jours de Louis XI, il envoya son majordome, le Génois Giovandrea Grimaldi, remettre au monarque les reliques qu'il avait sollicitées (juillet 1483). Cette mission, d'un intérêt fort secondaire, se transforma par le fait en une nonciature d'intérêt général, car Grimaldi négocia jusqu'à la mort de Sixté IV [1]. Il assista au changement de règne, et sut acquérir de l'influence, à travers les difficultés et les agitations que faisait naître la faiblesse du nouveau gouvernement, entre les mains d'un enfant dirigé par une femme. L'arrivée de la légation Balue, dont Grimaldi ne fut plus qu'un auxiliaire, le relégua au second plan, mais amoindrit à peine son rôle, car le cardinal se confina dans le domaine des intrigues politiques.

Le nonce continua donc à s'occuper des affaires de l'Église, surtout pour le détail, par exemple pour les matières bénéficiales. Il réagissait de toutes ses forces contre les empiétements des cours souveraines et des officiers royaux, qui, profitant du

[1] Bref d'envoi à Louis XI, 7 juillet, *Brevia Sixti IV*, Armar. XXXIX, 15, fol. 662 ; bref de rappel au nonce lui-même, le 12 juillet 1484, *ibid.*, 16 A, fol. 208. Ce dernier manuscrit et le tome XVI, *Brevia S. IV ad principes*, renferment plusieurs brefs d'affaires à Grimaldi; instructions dans Combet, Pièces justificatives, XXXV. Je n'ai rien dit de la mission Ricci, à laquelle se rapportent les numéros XXXIII et XXXIV, et qui avait un objet limité, les droits de l'Église romaine en Provence et Dauphiné.

Digitized by Google

changement de règne, empêchaient la restitution, ordonnée cependant par Louis XI un peu avant sa mort, des comtés de Valence et de Die en Dauphiné au domaine de l'Église. Il intervenait dans les litiges entre les deux pouvoirs, contre les manifestations gallicanes des États généraux de 1484, dont il était un des membres actifs, comme évêque nommé de Grasse, représentant le clergé de Provence.

Sixte IV le rappela le 12 juillet 1484, mais il séjourna plus longtemps. Nous ne connaissons le terme de sa nonciature que par les comptes de la Chambre apostolique, qui mentionnent à plusieurs reprises sa résidence, et encore le 13 août, au lendemain de la mort du pape [1].

Il fut maintenu dans ce poste moins, ce semble, par un acte officiel, décret ou mandat du souverain pontife, que par la suite des circonstances. Ce qui le prouverait, c'est que, sans le rappeler formellement, Sixte IV voulut lui adjoindre un agent à demeure, dont le caractère fût précisé par l'acte même qui l'établissait, et le rapprochât des ambassadeurs politiques accrédités déjà dans la plupart des cours. Le pape réalisait ainsi un nouveau progrès, et faisait un pas de plus vers l'organisation des nonciatures.

Jusqu'ici nous n'avons rencontré que des nonces qui, sans avoir le titre ni les fonctions de représentants ordinaires, appartenaient à cette catégorie d'agents, au moins par la durée et l'étendue de leur rôle. Nous avons ainsi marqué le développement des missions apostoliques en France, avec leurs éléments ordinaires, brefs d'envoi et de créances, instructions, pouvoirs spirituels. Nous avons mis en lumière le double aspect de leur objet, qui doit embrasser l'ensemble des affaires purement ecclésiastiques, en même temps que les débats de la politique et de la diplomatie. Il leur manquait un dernier élément, celui même sur lequel repose la constitution des nonciatures ordinaires, et c'est avec le règne de Charles VIII qu'il se manifeste pour la première fois, je veux dire l'obligation de résider auprès de la personne du roi, expressément formulée dans le bref d'envoi.

[1] Les 30 juillet, 24 décembre 1483, 5 février, 19 mai et 13 août 1484; *Int. et ex.*, t. 508, fol. 189, 229 et 240; 510, fol. 162 et 206. Dans ce dernier passage, Grimaldi est encore mentionné *nuncio in Gallia*, et le paiement se fait au dataire, évêque de Maurienne, *numeratis Rever*..... mandement du 7 août. Grimaldi n'était donc pas de retour.

Digitized by Google

En octobre 1483, le pape adjoignit à la légation Balue le Pérousin Barzio de Barziis, notaire apostolique, nommé nonce et collecteur général des revenus et créances de la Chambre apostolique, annates, décimes, indulgences, etc., en France, dans les régions de l'ancienne Gaule, jusqu'au Rhin, et dans le duché de Bretagne [1]. Il revenait de ce dernier pays, où il avait, les années précédentes, recueilli les collectes de la croisade, et son dévouement aux intérêts généraux de la chrétienté avait même soulevé les protestations du clergé indigène [2]. Ses nouveaux pouvoirs lui donnaient dans la légation de Balue le même rôle que Gabriel de Sclafenatis avait tenu auprès du cardinal Julien de la Rovère.

Au mois d'avril 1484, il était de retour à Rome, et transmettait au pape une requête du sire de Beaujeu, devenu duc de Bourbon. Le 9, Sixte IV, qui venait de le promouvoir au petit évêché de Cagli, dans les Marches, le renvoyait comme nonce et ambassadeur résidant en France, *ibidem permansurum pro multis et diversis negotiis honorem et dignitatem hujus S. Sedis concernentibus* [3]. Sa mission avait été annoncée plusieurs semaines à l'avance, dès le 16 mars, et le nouvel agent n'emportait pas moins de quinze brefs de créance, au Conseil royal, à des cardinaux, princes, etc. Enfin, comme les fonctions de collecteur, dont Barzio restait revêtu, pouvaient paraître incompatibles avec le caractère épiscopal, le pontife les renouvelait le 7 avril, *ad beneplacitum*, pour couper court à toute contestation et difficulté. Rarement une nonciature avait été préparée avec autant de soin.

Grimaldi fut chargé de mettre son collègue au courant des affaires. On ne le rappela pas toutefois, et les deux nonces travaillèrent ensemble jusqu'à l'avènement d'Innocent VIII (29 août 1484). Le séjour de Barzio se prolongea même au delà; nous ne savons rien de plus sur son compte, sinon qu'il rentra à Rome

[1] *Vaticana*, 549, fol. 286-288.

[2] Protestation du 30 juin 1481, dans Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. II. Pièces justificatives, col. 1392-1393. Une autre mission de Barzio en Bretagne se place à l'année 1482-1483, *Brevia Sixti IV*. Armar. XXXIX, t. 15, fol. 238, 292-293, 373.

[3] *Ibid.*, 16 A, fol. 68, au conseil royal. On lit encore dans plusieurs autres brefs : « Ut illic permaneat pro multis.... » Voir, fol. 26-27, les trois brefs du 16 mars annonçant le départ prochain de Barzio, et d'autres brefs crédentiels, fol. 63, 68, sous deux formulaires communs, pour les prélats et pour les grands seigneurs.

Digitized by Google

sur la fin d'octobre, après une absence de six mois et demi, selon les comptes de dépense de son voyage [1].

On ne les remplaça ni l'un ni l'autre, et la mort de Sixte IV arrêta dans ses débuts le progrès qu'il avait voulu réaliser en envoyant Barzio. C'était la faiblesse de la politique romaine, de n'avoir pas de traditions fortement enracinées, comme on en rencontre dans les monarchies héréditaires, de dépendre trop des circonstances, des hommes, en un mot des changements de pontificat. Et son instabilité s'étendait aux institutions sur lesquelles elle s'appuyait. Dans l'un et l'autre cas, les grandes lignes persistaient, mais les détails et les applications variaient avec chaque nouveau pape. Les problèmes vitaux de la politique chrétienne, tels que la croisade, la pacification générale, restaient la préoccupation première de tout pontife; de même, l'emploi des nonciatures et des légations constituait toujours le grand moyen d'action de l'Église. Mais la marche des faits, comme le progrès des institutions, était si peu sensible qu'on semblait piétiner sur place.

La représentation pontificale n'avait donc subi que quelques transformations, depuis quarante ans et plus que la diplomatie séculière marchait à pas de géant. Elle dépendait des vues de chaque pape, de la manière dont il dirigeait la chrétienté, non moins que des rapports qu'il entretenait avec la France. En somme, l'institution des nonciatures permanentes existait à peine, puisque les éléments restaient incertains, flottants, sans lien solide et durable, tant que les ambassades à demeure ne se transformeraient pas d'une manière plus radicale, c'est-à-dire tant que la succession ne serait pas régulièrement établie entre les nonces.

Innocent VIII, absorbé par d'autres soucis, attendit trois années avant de se faire représenter en France. Certes, la matière ne manquait pas pour les négociations interminables ; sans parler des empiétements des cours souveraines sur la discipline ecclésiastique et les droits du clergé, au nom de la Pragmatique, remise en honneur par la réaction gallicane des États généraux, la cour romaine avait encore à combattre les compétitions sans

[1] C'est en effet la durée qu'ils donnent à ce voyage. Armar. XXIX, *Diversa cameralia*, 45, fol. 199. — Entretien de dix chevaux, qui lui avaient été alloués le 5 avril 1484. *Ibid*, 42, fol. 312.

Digitized by Google

cesse renaissantes entre les maisons de France et de Bourgogne-Autriche, chaque fois qu'elle voulait assurer le repos de la chrétienté. Mais le nouveau pontife était embarrassé dans les complications de la politique italienne, avec les intrigues de son vassal Ferdinand de Naples, et il ne se mêla activement aux grands débats internationaux que le jour où les Ottomans, appelés par Boccolino Guzzoni, gouverneur d'Osimo, menacèrent directement la sécurité de l'Église romaine. C'est alors que fut décidée la mission solennelle de novembre 1487.

Un second voyage de Grimaldi en avril avait eu pour objet de réconcilier Charles VIII avec les révoltés de la Guerre folle [1]. Leonello Cheregato, évêque de Trau en Dalmatie, et le protonotaire espagnol Antonio Florès, envoyés ensuite, reçurent des pouvoirs limités à quelques affaires, dont l'importance et la difficulté prolongèrent leur mission de près de quatre années (novembre 1487-octobre 1491). Cette ambassade marquait donc un recul sur ce qu'avait tenté Sixte IV, et devenait une simple nonciature à résidence, comme celle de l'archevêque de Milan sous Paul II, ou celle de l'évêque de Modène, mais avec un caractère diplomatique plus prononcé.

Aux grands faits de politique ecclésiastique, que nous avons énumérés plus haut, qui mettaient la papauté en contact avec la monarchie française, s'ajoutait la question de la croisade, devenue plus spécialement italienne, depuis que les Turcs menaçaient la péninsule de trois côtés, par le sud, par l'est et par le nord, en Istrie. Innocent VIII désirait surtout se faire remettre Djem-Sultan, frère de Bajazet II, alors prisonnier en France, et s'en servir contre le remuant successeur de Mahomet II, pour prévenir de nouvelles incursions des janissaires en Italie.

Les solennités exceptionnelles, dont fut entourée l'ambassade qui avait à négocier ces différents points, la mettent hors de pair parmi les nonciatures du xve siècle. Les agents reçurent un collègue, dans la personne d'un sujet du roi, plus au courant qu'eux des affaires de France et de la langue du pays, le protonotaire Jean Oriol [2], que, du reste, ils surent mettre de côté.

[1] *Documents historiques de la principauté de Monaco*, in-4. Monaco, 1888, II, p. CCLXVIII-CCLXIX.

[2] Il est qualifié de *clericus Narbonensis* dans les pouvoirs de la légation, mais les nombreux actes pontificaux le concernant, que j'ai relevés dans les

Digitized by Google

Tous trois étaient nommés *nuncii, oratores et commissarii cum potestate legati de latere pro nonnullis magnis et arduis causis tractandis.* Ils emportaient des instructions détaillées, telles que les comportait l'objet de leur mission, mais dont la remise de Djem entre leurs mains constituait le premier article, des facultés étendues et variées. Et à ces commissions s'ajoutaient la levée d'une décime, des pouvoirs disciplinaires pour réprimer les agissements de certains clercs du royaume, lesquels, avec l'appui des cours souveraines, se permettaient d'absoudre, sans le moindre pouvoir légitime, des excommunications et interdits, même prononcés par le pouvoir pontifical [1].

Les facultés, au nombre de vingt-six, faisaient l'objet d'autant de brefs, selon une pratique de chancellerie qui n'a guère persévéré après le xve siècle. Outre les privilèges d'un usage commun, à caractère fiscal, que tout nonce recevait, et dont nous avons relevé les principaux dans les missions précédentes, il y en avait d'autres, qui étaient plus de circonstance, et qui avaient pour but de rehausser le prestige des nonces, comme le pouvoir d'absoudre de toute excommunication, suspense et interdit, avec mention spéciale pour l'irrégularité *ex effusione sanguinis*, qu'encourait quiconque participait à une sentence de mort. Les deux nonces (Oriol n'est presque pas nommé dans les brefs) disposaient en un mot de tous les droits dont jouissait le grand pénitencier à Rome; ils pouvaient autoriser les aliénations de domaine ecclésiastique, sous quelque forme que ce fût, hypothèques, pensions, etc., qu'ils jugeraient utiles *pro bono Ecclesiae ;* disposer librement des bénéfices détenus par leurs familiers passés, présents et futurs; enfin faire jouir ceux-ci, ainsi que leurs commensaux et domestiques, de toutes les faveurs obtenues par eux-mêmes, ou qu'ils obtiendraient dans la suite de leur nonciature.

Partis de Rome en novembre 1487, les ambassadeurs aposto-

Regesta Vaticana, prouveraient plutôt qu'il était né dans le diocèse de Lyon, t. 753, fol. 184 ; 765, 246 ; 771, 60.

[1] Pouvoirs et facultés, du 9 novembre, *Innocentii VIII Secreta. Vaticana*, 696, fol. 120-126, 145-162, la décime 22-24, et son renouvellement 215-216. Des instructions il existe des copies un peu partout. Bibl. nat., Dupuy, 594, fol. 91-100. Arch. du Vat., *Varia politicorum*. 55-56. fol. 402-415, et dans la plupart des recueils si nombreux d'instructions pontificales, que possèdent les collections de tout pays.

Digitized by Google

liques n'arrivèrent à Paris qu'au mois de janvier de l'année suivante; ils furent bien reçus à la cour, et, le 20, Cheregato prononça devant le jeune Charles VIII, dans l'audience solennelle de réception, un discours en latin, qui fit du bruit, sur l'objet de la légation, la remise de Djem au pape, la nécessité de supprimer les abus de l'administration royale, de rétablir la paix dans la chrétienté [1]. Mais, dès que les négociations commencèrent, on vit poindre les difficultés qui les firent traîner dans des lenteurs interminables. Le gouvernement encore mal établi du jeune roi, même sous l'habile direction d'Anne de Beaujeu, se voyait obligé de ménager les parlements, de fermer les yeux sur leur intrusion dans les causes bénéficiales, contre la juridiction ecclésiastique. Il se faisait bien davantage encore le complice des officiers royaux du Dauphiné, qui retenaient toujours les comtés de Valence et de Die.

Les nonces, dont cependant le principal historien de la mission [2] a vanté l'habileté, le savoir-faire, et avec raison, procédèrent lentement, et chaque débat les occupa des mois. Ils obtinrent cependant quelques résultats, mais au prix de quels efforts! Ce ne fut que dans le courant de l'année que le gouvernement se décida à faire relâcher les évêques du Puy et de Montauban (le célèbre Georges d'Amboise), emprisonnés pour leur participation à la récente révolte du duc Louis d'Orléans.

Du reste, on voyait bien que les conseillers royaux, inspirés par la fine princesse qui avait hérité de l'esprit politique de Louis XI, traînaient tout en longueur, ne lâchaient pour ainsi dire les concessions qu'une à une, par contrainte et avec le moins de désavantage possible. Après de longs pourparlers avec eux et le grand maître de Rhodes, Pierre d'Aubusson, Djem-Sultan fut remis aux agents pontificaux en octobre 1488 [3],

[1] Imprimé en appendice dans Sigismondo de' Conti, *Le storie de suoi tempi*, in-8, Rome, 1883, I, p. 428-435.

[2] L. Thuasne, *Djem-sultan*, in-8, Paris, 1892, chap. VI, raconte une partie des négociations avec beaucoup de détails. Voir aussi Pastor, *Histoire des papes*, traduction Furcy-Raynaud, V, p. 286-290. La correspondance des nonces, qui se trouve à Venise, Bibl. Saint-Marc, classe XIV, t. XCVIII et XCIX, en partie imprimée par Thuasne, Pièces justificatives, et Ljubics, *Dispacci di Luca di Tollentis*.... Zagrabia (Agram), 1876, p. 48-64, en partie publiée en sommaires par Rawdon-Brown, *Calendar of State Papers, Venise*, I, nos 529-593, et IV, 993-1041.

[3] Convention passée le 5 entre les nonces, le conseil et le grand maître,

Digitized by Google

et arriva à Rome l'année suivante. La décime, ce tribut ecclésiastique pour lequel les fidèles éprouvaient une répugnance toujours croissante, à cause du mauvais usage qu'on en faisait, la décime dut être décrétée à nouveau en février et en juillet, et ne donna de résultat appréciable qu'après l'adjonction aux nonces de l'archevêque de Bordeaux, André d'Épinay. Encore fallut-il stimuler le zèle de celui-ci par l'octroi du chapeau rouge, et ce fut un des moyens sur lesquels les nonces appuyèrent le plus pour assurer le succès de leurs négociations.

Ils n'obtinrent à peu près rien contre la Pragmatique sanction et, en général, pour les mesures disciplinaires à prendre, la répression des clercs et des juges royaux. Restait la pacification entre les princes chrétiens. Le souverain pontife leur avait recommandé de se prêter avec empressement aux offices de médiation que la cour de France solliciterait de leur bonne volonté. Ils apportaient d'ailleurs, dans leurs instructions, un véritable réquisitoire contre Ferdinand de Naples, à propos de ses démêlés avec les barons du royaume, qu'Innocent VIII avait dû prendre sous sa protection. Le pape estimait que le moment était venu de remettre en cause les droits de la maison d'Anjou, et il engageait Charles VIII, comme héritier de ces droits, à faire la conquête de Naples, pour marcher ensuite sur Constantinople. Mais le conseil royal se retranchait avec raison derrière les difficultés dans lesquelles se débattait alors la monarchie, prise entre les grands vassaux et de puissants voisins. C'était inviter les nonces à rechercher eux-mêmes la solution de ces difficultés, et, en effet, la cour les pria expressément d'intervenir dans les démêlés avec l'Angleterre (juin 1489).

Le problème le plus embarrassant provenait de la succession de Bretagne et du mariage de la duchesse Anne, dont Charles VIII se voyait disputer la main par Maximilien d'Autriche et plusieurs autres compétiteurs. A ce grand débat, les nonces consacrèrent près de deux années (1489-1491) et réussirent peu d'ailleurs. Cheregato passa même en Angleterre, d'où il revint au bout de deux mois (mars-avril 1490), ayant décidé la cour de Londres à une conférence pour la paix, qui se tint sur

texte dans Lamansky, *Secret d'État de Venise*, Saint-Pétersbourg, 1884, in-8, p. 281-288.

Digitized by Google

la frontière des deux pays, entre Calais et Boulogne. Il la présida lui-même comme médiateur (août-septembre), mais n'aboutit qu'à une suspension d'armes. Les débats diplomatiques se traînèrent encore une partie de l'année suivante, non seulement avec l'Angleterre, mais avec la Bretagne et Maximilien. Puis, tout à coup, furent publiées les fiançailles secrètes entre ce dernier et la jeune duchesse (mars 1491), pendant que Charles VIII envahissait la Bretagne, et l'arrachait à la domination étrangère. Il ne fallait plus rien attendre de la diplomatie, et le renvoi de l'archiduchesse Marguerite, depuis plusieurs années engagée avec le roi, puis le mariage de Charles VIII et d'Anne en décembre, rendirent l'accord impossible entre la France et la maison d'Autriche.

Dès lors, Innocent VIII se rendait bien compte qu'après avoir longtemps travaillé en vain sur le même objet, les deux nonces n'avaient plus chance de réussir; que par suite leur mission était terminée. Il les rappela donc, mais, ne désespérant pas encore de la pacification générale, il leur enjoignit de désigner eux-mêmes un homme de confiance, qui après leur départ achèverait les négociations engagées. Leur choix tomba sur le doyen de Saint-Martin d'Angers, Olivier Juan, Français d'origine, personnage inconnu, mais qui les avait secondés dans leurs travaux, et qu'ils affirmaient être également versé dans la pratique des affaires curiales et de la politique (septembre 1491) [1]. Nous savons au moins qu'il entretenait des relations assez étroites avec la cour de Rome, puisque le pape l'avait admis depuis plusieurs années parmi ses familiers [2].

Le choix d'un sujet de Charles VIII inspira quelque crainte au pape, et en effet Juan ne pouvait invoquer auprès de la maison d'Autriche que les attaches qu'il avait avec la Bretagne, à titre de voisinage. Quelques jours après, le 16 octobre, Innocent VIII lui donnait donc un auxiliaire, Raimondo de Raimondis, archiprêtre de Soncino en Lombardie [3], non moins inconnu que son collègue. Les nonces sortants quittèrent la France vers cette

[1] Lyons (Lyon), le 19, Calendar...., t. IV, n° 1041. Tout entière sur le *curriculum vitae* de Juan.

[2] D'après plusieurs actes pontificaux, notamment *Vaticana*, 761, fol. 353-354, mars 1491, se référant à un autre du 1er avril 1486.

[3] Passeport, *ibid.*, 689, fol. 3, XVII kal. novembris.

Digitized by Google

époque et firent leur entrée à Rome le 11 novembre, avec l'ambassade solennelle envoyée par Charles VIII, dont Florès faisait d'ailleurs partie [1].

L'action des nouveaux nonces passa inaperçue dans les annales de l'époque, qui ne nous en ont conservé aucun témoignage. Raimondo revint en Italie dans les premiers mois de l'année suivante, vers mars 1492 [2], mais il se laissa circonvenir par Ludovic le More, son suzerain, qui sut lui soustraire l'authentique de ses instructions et des aveux complets sur les intrigues qu'il avait nouées contre lui à la cour de France. Le messager infidèle ne pouvait plus compter sur la bienveillance du pontife. Quant à Juan, nous en savons encore moins sur son rôle; nous ignorons même s'il fut agréé par Innocent VIII, s'il eut quelque part dans la perception de la décime.

Cette dernière affaire avançait aussi péniblement que les précédentes de même nature. Le 1er novembre 1492, Alexandre VI en confiait l'achèvement au cardinal André d'Épinay, et lui adjoignait comme second le chevalier de Rhodes Girolamo Lopis, frère du dataire, évêque de Pérouse, Juan Lopis [3]. du royaume de Valence. Cet agent résidait alors en France, sans caractère officiel, *in regno commorantem*, et il venait d'y remplir une mission secrète, dont le pape l'avait chargé dès les premiers jours de son pontificat [4].

Avec Alexandre VI, le développement de la nonciature de France subit un temps d'arrêt. Pendant les deux premières années de son règne, ce pape, qui tantôt conseillait, tantôt dissuadait l'expédition de Charles VIII en Italie, n'eut pas de représentant à demeure auprès de ce prince, bien qu'il eût intérêt à diriger, à surveiller ses démarches. Une mission rapide de son confesseur, le carme Graziano de Villanova, en janvier 1494, ne

[1] *Diarium Burkhardi*, éd. Thuasne, Paris, 1883, in-8, t. I, p. 430. Leur dernière dépêche est datée de Florence le 2, Bibl. de Saint-Marc à Venise, classe XIV, t. XCVIII.

[2] Détails donnés par l'agent florentin à Milan, Agnolo Niccolini, dépêche du 12 mai à Piero de Medici. Desjardins, *Relations de la France et de la Toscane*, I, p. 356, 357. Il place l'incident avant la mort de Lorenzo de Medici, Laurent le Magnifique, arrivée le 8 avril.

[3] *Vaticana*, 863, *Secreta Alexandri VI*, fol. 23-24, au cardinal d'Épinay.

[4] D'après Zurita, *Anales de la Corona di Aragon. Çaragoça*, 1610, in-4, t. V, fol. 27. Cet historien affirme que Lopis avait pour mission d'exciter Charles VIII à la conquête de Naples.

Digitized by Google

put détourner l'orage qui menaçait l'Italie [1]. Dès lors Alexandre VI fut pendant longtemps l'adversaire déclaré de Charles VIII, jusqu'au moment où il crut que le parti français ne mettait plus en danger l'indépendance italienne, celle du pouvoir pontifical, sa sécurité et son repos personnels.

D'ailleurs il ne s'était pas beaucoup soucié d'entretenir un ambassadeur en France; celui qui résidait à Rome au nom de Charles VIII suffisait à l'expédition des affaires, même pour les questions bénéficiales. En général, l'établissement de légations étrangères auprès du Saint-Siège retarda le progrès des nonciatures, tellement cette institution, qui semblait rabaisser les pontifes au rang de simples princes temporels, se trouvait à la merci, non seulement des circonstances, mais des besoins momentanés de l'Église romaine et de chaque pontife. Sous Alexandre VI, qui négociait avec le sultan de Constantinople, à l'exemple des autres princes de la péninsule, les projets de croisade n'entrèrent plus que comme de simples expédients passagers dans une diplomatie qui se sécularisait, s'italianisait de plus en plus, et les agents apostoliques ne furent la plupart du temps que des ambassadeurs purement politiques, traitant d'affaires temporelles, sans facultés, sans pouvoirs spirituels, sans autres privilèges ecclésiastiques que ceux de leur condition personnelle, enfin sans action sur les affaires bénéficiales.

Cette situation nouvelle se précisa davantage, lorsque Alexandre VI rétablit en faveur du cardinal Georges d'Amboise la fonction de légat *a latere* national pour le royaume de France (avril 1501) [2]. Jules II la lui renouvela dès son exaltation, et y joignit la légation d'Avignon. Amboise en jouit de fait jusqu'à sa mort (mai 1510). Il put dès lors disposer de tous les bénéfices consistoriaux ; d'après les règles de la chancellerie pontificale, lui seul exerçait les facultés spirituelles, et les agents de la curie, les nonces pas plus que les autres, n'eurent de privilèges que selon

[1] Desjardins, *ibid.*, p. 269. En mars, Graziano était de passage à Milan. Balan, *Storia d'Italia*, nouvelle édition, 1896, V, p. 395-396, 398.

[2] Nonis aprilis. Bibl. nat., fonds latin, 11803, fol. 331-332. Sanuto, *Diarii*, t. IV, col. 19, Rome, 7 avril. La bulle, concédée à terme, fut ensuite renouvelée plusieurs fois. J'aurai l'occasion de revenir sur cette institution des légats nationaux : les pouvoirs de Georges d'Amboise furent encore conférés sous François Ier aux cardinaux de Boisy et Duprat.

Digitized by Google

son bon plaisir, bien plus, ne remplirent aucune fonction que sous son autorité.

En effet, bien que ce grand dignitaire exerçât une juridiction exclusivement spirituelle, il devenait l'intermédiaire pour ainsi dire obligé, entre la curie et la cour de France, pour tous les principaux débats politiques et même diplomatiques. Les nonces étaient réduits au rôle de simples commis d'affaires, avocats de l'Église romaine, chargés par leur office de défendre ses intérêts, mais ne pouvant réussir qu'avec le concours et l'appui du légat national.

Et précisément les origines de ce nouveau pouvoir coïncident avec la présence du seul nonce à demeure qu'Alexandre VI ait tenu en France, l'archevêque d'Arles, Giovanni Ferreri. Le rapprochement entre Rome et la monarchie (1498) fut préparé par plusieurs agents qui ne firent que passer : l'archevêque de Raguse, Giovanni Zacchia, apporta les félicitations du pape au nouveau roi Louis XII, dans une ambassade solennelle et extraordinaire qui, en quelques jours, engagea Rome avec la France (juillet) [1]. L'évêque de Ceuta, Fernando d'Almeida, remplit les fonctions de commissaire pontifical au procès de divorce entre Louis XII et Jeanne de Valois [2], puis seconda très activement César Borgia dans les négociations pour la signature d'une ligue entre les deux puissances et Venise, négociations qui aboutirent en février 1499 [3]. Mais immédiatement après, Almeida cesse d'intervenir autrement qu'en simple particulier [4].

Ainsi, à cette époque de grande activité diplomatique, qui voyait aux prises des politiques comme Ludovic le More, Ferdinand le Catholique, Maximilien d'Autriche, les Borgia, les princes de la maison d'Aragon, les hommes d'État vénitiens, la papauté

[1] Sur cette nonciature et ses suites immédiates, voir les deux articles de L.-G. Pélissier, *Sopra alcuni documenti relativi all' alleanza tra Alessandro VI e Luigi XII*, publiés dans *Archivio della Società romana di storia patria*, t. XVII, 1895. Maximilien d'Autriche s'étonnait, p 319, note, que le pape, ayant déjà un nonce en France, y envoyât une nouvelle ambassade. Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu trouver aucune autre indication sur ce nonce résident. L'empereur aurait-il été mal renseigné ?

[2] Maulde la Clavière, *Procédure politique au temps de Louis XII*, dans *Collection des documents inédits*, 1895, *index*, *verbo* Almeida.

[3] Sanuto mentionne l'activité de ce nonce, II, col. 453-454, etc.

[4] Par exemple, témoin de la donation de la châtellenie d'Issoudun à César, avril 1499, *Archives nationales*, X[1a], t. 8, 610, fol. 66-67.

Digitized by Google

n'avait pas de représentation ordinaire dans notre pays, pas plus qu'ailleurs du reste. Les *Diarii* de Sanuto, ces annales officielles de la république de Venise, nomment en toute occasion des ambassadeurs résidant à Venise, à Rome, en France, surtout à propos des cérémonies et représentations où ils devaient figurer : le nombre en est grand. C'est à peine si jusqu'à Léon X, ils mentionnent deux ou trois nonces, dont les noms reviennent fréquemment, parce qu'ils passaient des années à leur poste : Leonello Cheregato en Allemagne, l'évêque de Cagli, Caspare Gulfi, en Hongrie et Pologne, celui de Tivoli, Angelo Leonini, à Venise, puis en France. La représentation pontificale n'existait donc que sous forme de cas isolés, lorsque les souverains d'Italie et de la chrétienté, un petit duc de Ferrare lui-même, avaient déjà organisé leurs relations diplomatiques avec la plupart des cours européennes.

Cependant Alexandre VI, comme Sixte IV, essaya, sur la fin de sa vie, d'assurer la régularité des siennes avec la France, après la conclusion de la ligue dont nous venons de parler. Ménagée par un condottiere ambitieux et égoïste, cette alliance consolidait la fortune des Borgia, plus qu'elle ne garantissait les intérêts de l'Église romaine. L'évêque de Melfi, Giovanni Ferreri, fut donc plutôt l'ambassadeur de César. Après avoir servi deux fois de messager et d'intermédiaire entre la curie et ce dernier, pendant son séjour prolongé en France, où il recherchait un mariage princier, Ferreri, devenu archevêque d'Arles, s'établit en avril 1500 à la cour de Louis XII, avec la charge, dit l'ambassadeur vénitien, de patronner les vues personnelles de César, mais aussi de négocier les affaires de la curie, surtout dans les questions bénéficiales [1].

En fait, il résida plus de trois années, avec les facultés de légat *a latere*, et Sanuto le mentionne à chaque instant, toujours sous le titre d'*orator pontificio*, *orator*, *legato dil papa* : il s'appuie sur son autorité, rapporte ses opinions, ses actes, ses intrigues, dans toutes les circonstances qui mettent en cause la politique du pape ; il donne le sommaire de ses lettres et de ses négociations, et l'on voit que le nonce arrange les faits à la commodité

[1] « Orator dil papa al roy a ricomandar il duca Valentinoys, et etiam per li benefitii. » Sanuto, III, 295. Archevêque d'Arles en juillet 1499. *Vaticana*, 827, fol. 292.

Digitized by Google

de son maître, assure les avantages de César, le succès de sa campagne en Romagne, et s'efforce d'enrayer le mouvement en faveur de la croisade, qui pourrait déranger les plans de celui-ci [1]. Il lui obtient la connivence de la cour et du roi, des secours en troupes, et donne en retour la légation de France au cardinal d'Amboise, la perception d'une décime et des indulgences de la croisade. En un mot, il mérite la réputation d'homme entendu, *saputo*, que lui fait l'ambassadeur vénitien [2], obligé de défendre contre lui la politique d'empiétement de la Seigneurie.

L'établissement de la légation nationale, qui faisait du cardinal d'Amboise, chargé en même temps de percevoir les pardons et décimes, un vrai patriarche de l'Église gallicane (janvier 1502), amoindrit le prestige avec les facultés de Ferreri. L'influence de César Borgia le maintint à son poste jusqu'à la mort d'Alexandre VI, mais les papes suivants ne lui renouvelèrent pas ses pouvoirs, qui étaient devenus caducs par cette mort même. Ainsi, chose curieuse, le premier nonce ordinaire qui ait réellement résidé en notre pays a dû ce caractère moins à un acte officiel, bulle de création ou bref d'envoi, qu'à une mesure de circonstance, et l'institution a été organisée par un hasard de la politique de népotisme, au moment où elle portait ses fruits les plus détestables.

Un fait, assez insignifiant en lui-même, accentuait encore ce progrès de la chancellerie romaine : c'était l'établissement des mensualités ou du traitement des nonces. Jusqu'alors les agents apostoliques recevaient une somme en provision au moment de leur départ. Les revenus de leurs facultés, les caisses des collecteurs apostoliques, les aidaient à couvrir le surplus de leurs dépenses; si la mission se prolongeait, la Chambre apostolique leur envoyait des suppléments, ou les remboursait de leurs frais au retour. Ferreri est le premier qui ait reçu un traitement fixe, 125 florins, que le trésorier de la Chambre lui expédiait chaque

[1] Sanuto, t. III et IV, *passim;* voir à l'index des noms propres, *verbo* Giovanni Ferreri; nommé pour la dernière fois, IV, 826, en mars 1503.

[2] Ibid., III, 1430. On trouve dans les *Dispacci d'Antonio Giustiniani*, éd. Villari, Florence, 1876, I, p 44, ce document : Réponse que l'agent pontifical en France (sans autre indication) a obtenue du cardinal d'Amboise, au sujet des Orsini révoltés contre le pape, 1er juillet 1502.

Digitized by Google

mois, ordinairement par avance [1]. Jules II maintint cet usage, pour la France comme pour les autres pays. C'était un élément des ambassades permanentes que la curie fixait dans sa représentation diplomatique.

Ce mouvement vers une organisation qui existait partout, ce progrès que les Borgia provoquaient à Rome, la papauté allait le poursuivre désormais, de manière à jeter les fondements d'une tradition. Jules II, politique de grande envergure, avait de hautes visées, dont la diplomatie surtout devait procurer la réalisation. Il s'agissait de combattre et de ruiner les uns par les autres les ennemis du pouvoir temporel et les conquérants de l'Italie, pour établir la sécurité de l'un et l'indépendance de l'autre. La première pensée du pontife fut d'envoyer des nonces aux trois grandes puissances chrétiennes : France, Espagne, Autriche, et de réclamer la restitution des villes que Venise avait occupées en Romagné, pendant les deux dernières vacances du Saint-Siège, sous prétexte de les protéger contre les attaques de César, et en outre Ravenne et Cervia, que la république détenait depuis plus longtemps.

L'ambassadeur destiné à la France, Carlo di Caretto, marquis de Final en Ligurie, archevêque élu de Thèbes, servait la papauté depuis près de vingt ans ; condottiere ou capitaine des bandes pontificales dès 1485, il figura plus tard parmi les clercs de la curie, fut fait évêque par Innocent VIII et administra même le diocèse d'Angers pendant quelque temps, après la mort du cardinal Balue [2]. C'était un de ces Italiens de la Renaissance, fins, consommés dans l'art de la diplomatie, comme la papauté en compta beaucoup à son service, et il figure dignement à côté de ses meilleurs hommes d'État, les Péraud, les Sinibaldi, les Cheregato, les Leonini.

Il reçut sa mission dans les derniers jours de décembre 1503,

[1] Traitement inscrit pour chaque mois aux *Int. et ex.*, t. 532 et 533 ; la dernière mensualité le 7 août 1503, *ibid.*, fol. 214. La Chambre avait commencé ce système dès 1496, avec le nonce en Allemagne, Cheregato, évêque de Concordia, a raison de 150 florins par mois. *Ibid.*, t. 528, fol. 131, etc.

[2] Administrateur d'Angers, VII Id. oct. 1491, *Vaticana*, 758, fol. 3, 271, 356 : *Electo Thebano et Andegavensi*. Était auparavant archevêque de Cosenza en Calabre, depuis 1489. Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi*, II, *verbis* Andegavenses et Cusentini.

Digitized by Google

et arriva le 12 janvier à Lyon, où se tenait la cour de France. Il avait reçu expressément le caractère de nonce résidant, *per starvi*, ou comme il est dit ailleurs, *per residere per alcun tempo per le pratiche che occorrerano fra il Papa et il Re* [1]. Il commença aussitôt à rechercher l'appui du roi, pour le recouvrement des territoires perdus. Mais il lui fallut d'abord réconcilier les deux anciens compères, Louis XII et Ferdinand d'Aragon, qui se disputaient le royaume de Naples. Tout ce qu'il put obtenir pour le moment, ce fut la signature d'une trêve de trois ans, sur le pied du *statu quo* entre les belligérants. Cependant les Français étaient à peu près expulsés du royaume [2].

Force fut donc de se contenter de bonnes paroles, car Louis XII exhortait le pape et les Vénitiens à se faire des concessions mutuelles. Caretto revint à Rome chercher des instructions nouvelles et des pouvoirs plus étendus (fin avril 1504), et repartit aussitôt le 16 mai, avec une seconde mission dans le même sens que la première [3]. Il avait cette fois le mandat formel de conclure une ligue contre Venise entre la France et le pape, l'Espagne, l'empereur.

On lui avait donné un auxiliaire, installé déjà en France depuis le mois de mars, le trésorier d'Avignon Pierre le Filleul, originaire d'Auvergne, qui fut immédiatement promu à l'évêché de Sisteron [4]. Dès les premiers jours d'août, ils étaient en fonction à la cour, et recevaient de nombreux brefs touchant diverses questions politiques et religieuses, adressées *Electis Thebano et Cistariensi*. Ils ne réussirent d'ailleurs qu'imparfaitement dans leur tâche, en faisant signer le traité de Blois, 22 septembre, entre le roi de France et l'archiduc Philippe le Beau représentant son père Maximilien. Caretto emporta la convention à Rome en

[1] *Dispacci d'A. Giustiniani*, II,364, le 27 décembre. Rapprocher de ces dépêches les sommaires correspondants de Sanuto, V, 638, 652, 744, 750, etc.

[2] Sur ces négociations, voir les trois longs brefs des 7-17 février 1504, *Brevia Julii II*, Armar. XXXIX, 22, fol. 17-20. C· manuscrit et les suivants, 23-25, se rapportent aux affaires pontificales jusqu'en 1506.

[3] *Giustiniani*, 27 avril-16 mai, III, p. 81-99, *passim*. Les instructions données à Caretto le 14 (sommaire dans J. d'Auton, *Chronique de Louis XII*, Société de l'histoire de France, III, 257, en note) se rencontrent souvent; Pastor, *Histoire des Papes*, VI, p. 236, note 1.

[4] Albanès, *Gallia christiana novissima*, 1899, I, p. 113, 756-757. notices sur ce personnage, avec les pièces justificatives.

Digitized by Google

novembre, et en rapporta la ratification du pape [1]. De France il suivit le cardinal d'Amboise à la diète d'Haguenau, où Maximilien confirma aussi le traité, avril 1505. Le mois suivant nous le retrouvons auprès de Louis XII, mais il s'arrêta peu. En août il rentrait pour la dernière fois à Rome, où il recevait bientôt le chapeau de cardinal [2].

Le Filleul dirigea seul la nonciature à partir d'octobre 1504, et géra l'ordinaire des affaires diplomatiques pendant environ dix-huit mois. Les brefs de Jules II permettent de reconstituer son rôle [3]. Le pape le fait intervenir dans une foule de circonstances, dans les détails les plus divers, le mêle journellement à ses négociations avec Louis XII et le cardinal d'Amboise, les renvoyant sans cesse à lui pour les éclaircissements nécessaires. Les deux souverains le nommèrent d'un commun accord à l'archevêché d'Aix, vers les premiers mois de 1506, et, non contents de l'employer pour leurs relations habituelles, se le renvoyèrent mutuellement comme intermédiaire, porteur d'ouvertures plus secrètes et plus importantes.

Il fit ainsi plusieurs fois le voyage de Rome en France, toujours avec la qualité de nonce résidant, que Jules II lui avait assignée dès le mois de mai 1505, car le 27 il lui écrivait : *Volumus ut continues et permaneas donec te duxerimus revocandum* [4]. Il succédait donc directement à Caretto, qui allait quitter la France. En novembre cependant, il était auprès du pape, lui annonçant le mariage de Claude de France avec François d'Angoulême, héritiers, l'une du duché de Bretagne, l'autre de la couronne royale, union qui mettait fin au traité de Blois [5]. Le pape le renvoyait immédiatement présenter ses félicitations, avec de nouveaux brefs crédentiels de résidence.

Nous avons déjà signalé l'usage de la chancellerie, de faire

[1] *Giustiniani*, 21 octobre-9 novembre, *ibid.*, 269, 288, 291.

[2] Sanuto : références dans Pieper, *Entstehungsgeschichte der ständigen Nuntiaturen*, p. 40, notes 3-5. Caretto toucha les mêmes mensualités que l'archevêque d'Arles, de janvier 1504 à juillet 1505. *Int. et ex.*, t. 535, 536.

[3] Armar. XXXIX, t. 22-24. Il faut y joindre Sanuto, VI, et l'ambassadeur florentin, d'après Desjardins, longue note dans Pieper, 41. Les *Int et ex.* ne donnent aucune indication sur le traitement de le Filleul. Il passa plus tard au service de la France, remplit quelques fonctions publiques sous François Ier, et mourut plus que centenaire en 1540, dans son archevêché.

[4] *Brevia Julii II*, *ibid*, 22, fol. 316.

[5] Sanuto, VI, 257, 265, 279, 282, l'agent vénitien à Rome, 20 nov.-2 déc.

Digitized by Google

porter par un nonce entrant en fonction ces brefs, ou lettres de recommandation aux principaux personnages de la cour auprès de laquelle il était accrédité. Dans les neuf qu'emportait le Filleul [1], pour les grands seigneurs, ministres et conseillers influents de Louis XII, Jules II ajoutait la formule déjà employée, que son agent avait charge de résider auprès du monarque, *ut apud aulam moram trahat*. Il consacrait ainsi, s'il ne le créait pas complètement, un autre élément des nonciatures permanentes du XVIe siècle, et sous cette forme les brefs seront employés couramment par la chancellerie, puis par la secrétairerie d'État.

Cependant la résidence de le Filleul ne devait guère se prolonger. Il avait une mission précise, détacher Louis XII des Bentivogli de Bologne, que Jules II voulait ramener à l'obéissance. En juin 1506, il revenait auprès du pape, ne rapportant qu'une réponse évasive. Néanmoins il reçut comme récompense de ses travaux le poste de majordome du pape. Cette fonction ne l'empêcha pas de remplir deux nouvelles ambassades. Il s'avança jusqu'à Milan pour prendre la direction des hommes d'armes que Louis XII permettait au pape d'enrôler contre Bologne (septembre). Les derniers jours de l'année, il retournait encore en France, et y restait quelques mois (janvier-avril 1507). Ce fut le terme de sa carrière diplomatique, et Sanuto, annonçant son départ de la cour, ajoutait ce détail, comme un fait anormal : personne ne demeure auprès du roi pour représenter le pape [2]. En effet, la nonciature de France fut sans titulaire pendant quelque temps.

Les deux derniers, Caretto et le Filleul, n'avaient pas reçu de facultés, parce que le cardinal d'Amboise accaparait tous les pouvoirs spirituels. Il en fut de même pour l'évêque de Tivoli, qui vint ensuite. C'étaient de simples ambassadeurs ordinaires, des agents purement politiques, et l'institution des nonciatures se trouva par le fait diminuée sous Jules II. D'ailleurs ce pape, dont la politique s'inspirait surtout des nécessités du moment, se souciait peu de laisser ses représentants à demeure, et les faisait volontiers circuler entre les deux cours, nous l'avons vu,

[1] *Brevia* ..., 429-431, 24 décembre.
[2] « Sichè per nome dil papa niun è rimasto col roy. » VII, 50.

Digitized by Google

comme de simples intermédiaires, exécuteurs de projets qui réclamaient de la rapidité dans l'exécution. Il n'a pas plus fait pour la succession régulière des nonces que pour leur stabilité ; toutefois, sous lui, les contours de l'institution se dessinent plus nettement, avec de nouveaux traits que nous avons signalés. Tout au moins voit-on très bien, dans la pratique de ce pontife, que l'usage des nonciatures à résidence, dont Sixte IV avait pris l'initiative sur le tard, que ses successeurs avaient un peu négligé, est entré complètement dans les traditions de la curie.

Après la mission momentanée d'Achille de Grassis, évêque de Città di Castello et frère du maître des cérémonies (octobre 1507-mars 1508) [1], qui roulait encore sur l'affaires des Bentivogli, ce ne fut qu'en 1509, la ligue de Cambrai conclue, que Jules II se soucia d'entretenir un agent auprès de son nouvel allié, pour assurer l'avenir de ses avantages diplomatiques (mars 1509). Il choisit un de ses serviteurs les plus habiles et les plus expérimentés, Angelo Leonini, évêque de Tivoli, qui, pendant quatre années et plus, s'était escrimé contre les roueries de la politique vénitienne, au plus fort des embarras qu'elle suscitait à la curie. Les hommes d'État florentins, Machiavel tout le premier, prisaient fort ses talents politiques, notamment sa prudence [2].

Il eut d'ailleurs l'occasion de les déployer auprès de Louis XII, car sa nonciature fut des plus mouvementées, pendant les dix-huit mois qu'elle dura. Après avoir, cette même année 1509, suivi le roi dans la campagne d'Agnadel, il vit, dès le mois de mars 1510, les difficultés s'envenimer et la brouille poindre entre Jules II, qui voulait chasser les étrangers d'Italie, et un vainqueur toujours plus exigeant, qui prétendait dominer la péninsule et régenter la cour de Rome comme les petits princes d'alentour. Les affaires ecclésiastiques compliquaient encore celles de la diplomatie : Louis XII laissait appliquer la Pragmatique, et ne faisait pas de différence entre les bénéfices du Milanais et ceux du royaume. En remplissant le rôle d'accommodement et de pacification que lui dictaient les circonstances, le nonce ne pouvait

[1] On trouve quelques brefs le concernant dans Armar. XXXIX, 28, *Brevia Julii II communia*.

[2] « Quale in verità governa la cosa con prudenza. » Desjardins, I, p. 441, et le témoignage de Machiavel, *Opere complete*, Milan, 1820, dépêches de France, le 21 juillet 1510, p. 22.

Digitized by Google

plus se faire écouter ni de l'un ni de l'autre, et se voyait en butte aux défiances de son maître.

Déjà, en octobre 1509, il avait eu une vive altercation avec Louis XII, à propos de l'évêché de Vence, que le pape conférait sans consulter le monarque [1]. Celui-ci se contint à peine dans la limite des convenances. Lorsque arriva la nouvelle de la réconciliation entre Jules II et Venise (février 1510), Leonini dut ferrailler de plus belle, car le roi se plaignit acrimonieusement, accusant le pape de l'avoir trompé et d'avoir trahi la ligue. En mai, la crise atteignait son paroxysme. Jules II tournait ses efforts contre son vassal le duc de Ferrare, qui, malgré des injonctions réitérées, continuait la lutte avec Venise. Louis XII prit ce prince sous sa protection et menaça d'envoyer des troupes à son secours, au delà du Pô. Il semblait disposé à rétablir dans Bologne les Bentivogli, qui avaient trouvé un asile en Milanais,

Pendant qu'il négociait avec beaucoup de peine au milieu de ces complications, Leonini encourait la disgrâce du pape. Les Vénitiens, qui avaient l'oreille de celui-ci, l'accusèrent de travailler contre eux, et surent persuader à Jules II que les Français l'avaient acheté à prix d'argent, et qu'il s'entendait avec le cardinal de Pavie, Francesco Alidosi, et l'ambassadeur de Louis XII à Rome, Alberto Pio da Carpi, pour réconcilier les deux souverains au détriment de la Seigneurie. De fait, il écrivit plusieurs fois en ce sens, à partir de juin (du moins d'après l'ambassadeur vénitien, qui donne le résumé de ses dépêches, tel que le lui transmettait le pape) [2]. Jules II répondait au contraire qu'il voulait chasser les Français d'Italie, et finit par lui défendre de parler d'accommodement.

En juillet, le nonce sollicita son rappel, sous prétexte qu'il n'était plus en sûreté à la cour, mais le pape lui enjoignit de rester quand même et demeura sourd aux sollicitations de ses amis, qui demandaient pour lui le cardinalat en récompense de

[1] Sur cet incident, correspondance des agents florentins, Desjardins, p. 417-423, 474.

[2] Outre les indications données par Pieper, notes des p. 42-43, voir les dépêches des ambassadeurs vénitiens à Rome depuis le mois de juin, Sanuto, X, 311-880 ; XI, 466 ; XII, 301, 398 ; XIII, 459. Dans les deux derniers volumes on confond Angelo Leonini avec son neveu Camillo, nonce à Venise, qui l'avait remplacé à l'évêché de Tivoli. Pour le traitement du premier, *Int. et ex.*, t. 546, 548.

Digitized by Google

ses services. Il avait échangé son évêché de Tivoli contre l'archevêché de Sassari, en Sardaigne (3 août 1509), Jules II estima que c'était suffisant.

Cependant, le nonce continuait à défendre son maître avec énergie, justifiait l'emprisonnement du cardinal d'Auch, François de Clermont-Lodève, jeté au château Saint-Ange, et reprochait même aux Français d'encourager la félonie et la désobéissance d'un vassal. Mais il ne put empêcher la convocation du synode d'Orléans, qui devait juger le pontife romain. Louis XII lui donna lui-même son congé, et il se retira dans la vice-légation d'Avignon, qui lui avait été attribuée après la mort de Georges d'Amboise (septembre).

L'année suivante, il reçut une autre mission, temporaire celle-là, qui se prolongea de juillet en octobre. Jules II semblait chercher les occasions de trouver les Français intraitables, pour conclure sans scrupule la sainte Ligue, qui avait pour but de les chasser d'Italie. Le nonce reprit ses manèges de conciliation et de rapprochement; dès le début il annonçait que le roi était prêt à signer l'accord, même en abandonnant Ferrare et Bologne (août). Mais les deux adversaires jouaient au plus fin.

Le 4 octobre, Jules II concluait la sainte Ligue avec l'Espagne et Venise; l'empereur et le roi d'Angleterre promettaient de s'y adjoindre. Leonini rentra alors dans sa légation. Après la bataille de Ravenne (1512), il en sortit une dernière fois et vint encore amuser Louis XII [1]. La nonciature de France se trouvait par le fait suspendue. Quand les deux pouvoirs se combattaient avec le dernier acharnement, par les armes spirituelles tout autant que sur les champs de bataille, il ne pouvait être question entre eux de rapports diplomatiques ni d'ambassades. La mort de Jules II vint seule mettre fin à cet état de choses (21 février 1513).

On peut dire que dès lors il ne manquait qu'un élément primordial à l'organisation des nonciatures ordinaires en France, la permanence, c'est-à-dire la succession régulière des agents. Il est vrai que cet élément était d'une importance capitale, qu'il constituait sinon l'essence, au moins la caractéristique de l'institution. On connaissait les ambassadeurs à demeure, avec

[1] Guichardin, *Storia d'Italia*, livre X, chap. v.

Digitized by Google

pouvoirs et instructions pou
distinguait des agents extra
au temps, quant à l'objet. I
simplement résidants, qui,
se trouvaient appelés, par s
la prolongation de leur séjo
affaires, et même de l'enser

Ces résidants s'étaient t
sous Jules II, en nonces or
pouvoirs ne limitèrent plus
ralisant dans l'ordre politiq
brasser les finances, et il y
collecteurs apostoliques.
personne du souverain plu
les nonces ordinaires, et e
lecteurs, suivaient-ils le ro

Ainsi transformée, la r
déjà comme un corps co
teurs, secrétaires, courri
aussi nombreux que l'exig
cour et, dans l'intérieur du
de la correspondance ave
intermittence, mais par
comme le montrent les *Di*

Ce qui distinguait les no
tiques, ce n'étaient pas seu
ou des pouvoirs spirituels
tant consistait dans la disp
fices consistoriaux, à la n
part qu'ils prenaient à la
par exemple lorsqu'il s'
grands bénéfices vacants,
tains prieurés, canonicats
représentant le chef de l'É
lés à débattre les litiges
auxquels la cour de Rome
questions politiques, italie

Les conflits de ce genre
concordats n'avait pas en

Digitized by Google

avaient, dans ces nominations, des droits également imprescriptibles. Le débat pouvait devenir aigu, quand il s'agissait des bénéfices vacants en cour de Rome, possédés par des cardinaux ou des officiers de la curie. Dans ce cas, le pontife prétendait bien ne nommer qu'une personne attachée à son service.

Il n'était pas nécessaire que le débat se prolongeât, pour que le nonce, résidant ou temporaire, fût obligé d'intervenir. Quand il jouissait de quelque crédit, de quelque réputation, le pape lui enjoignait de recommander ses candidats. Les collections qui nous ont été conservées des brefs de Sixte IV et d'Innocent VIII, de Jules II, abondent en instructions détaillées sur les affaires bénéficiales. Nous avons vu le conflit pour l'évêché de Vence, qui marqua la première étape du désaccord entre Jules II et Louis XII. Les négociations de ce genre avaient d'autant plus d'importance qu'aucune convention n'avait encore délimité les droits respectifs des deux pouvoirs, que la Pragmatique restait ce que l'avait faite Louis XI, une arme de la politique royale contre la cour romaine.

Les nonces ne se mêlaient des affaires intérieures de l'Église gallicane qu'autant qu'elles engageaient l'autorité pontificale. Celle-ci devait, il est vrai, intervenir trop souvent, à une époque où le pouvoir royal empiétait sans cesse dans l'ordre de la discipline ecclésiastique. Il convenait donc que ses représentants eussent des pouvoirs spirituels, gracieux ou coercitifs, et c'est une des raisons pour lesquelles on leur attribua des facultés analogues, sinon égales à celles des légats. On les maintint ensuite, à cause des droits de chancellerie qu'elles comportaient, qui augmentaient les revenus des nonces et de leurs officiers. Même après l'établissement des mensualités, le traitement ordinaire de 125 florins ne suffisait pas à couvrir toutes les charges et frais de la nonciature.

Nous avons signalé en son lieu l'apparition de ce traitement fixe, maintenu sous Jules II. Jusqu'alors la Chambre était obligée de recourir souvent à des expédients pour payer les agents apostoliques. C'est ainsi qu'on la voit dispenser Giovandrea Grimaldi des annates que devaient ses nombreux bénéfices de Provence, en déduction de ce qu'il avait dépensé [1]. La

[1] A la date du 10 juin 1488, *Ini. et ex.*, t. 516, fol. 241.

Digitized by Google

régularité dans le traitement était une garantie de la régularité du service, permettait de prolonger le séjour des agents, et faisait présager l'établissement prochain de leur permanence ou succession régulière. Cet élément marquait, on peut le dire, l'avant-dernier progrès des nonciatures ordinaires.

A la mort de Jules II, celle de France possédait donc la plupart de ses institutions, mais elle n'était pas organisée d'une manière suffisante et ne fonctionnait pas encore véritablement. Il existait une tradition, celle d'envoyer des représentants a demeure, mais qui n'était soumise à aucune règle fixe, et la pratique des pontifes n'était pas uniforme, il s'en faut : nous avons pu le montrer surabondamment. D'ailleurs, les documents incomplets, dont nous nous sommes servis, ne nous révèlent rien sur le fonctionnement de la nonciature, le rôle, l'importance, ou même le caractère des officiers subordonnés, secrétaires et autres, qui secondaient l'agent, sur la rédaction et l'expédition des dépêches, etc. Sous ce rapport, il restait sans doute beaucoup de progrès à réaliser, de même que pour la correspondance de la curie avec ses représentants. Ce dernier service avait été cependant inauguré par la création en 1487, sous Innocent VIII, du *secrétaire intime*, pour les lettres en langue vulgaire, *secretarius domesticus*, origine lointaine de la secrétairerie d'État.

En résumé, depuis quelque cinquante ans, chaque pontificat avait marqué un progrès dans la voie où les papes s'étaient laissé devancer par les souverains temporels. Après les commissaires pour la croisade de Calixte III, les agents pacificateurs de Paul II, Sixte IV avait imaginé les nonces à demeure, dont les premiers toutefois ne fonctionnèrent que sous les papes qui vinrent ensuite. Jules II s'en était servi assez fréquemment, mais au gré des circonstances, sans établir de succession entre les nonces qu'il envoyait. Ce fut l'œuvre de Léon X, le pontife diplomate par excellence, et l'on peut dire que, sous lui, la nonciature de France se trouva réellement organisée.

P. Richard.

Digitized by Google

LE RÉTABLISSEMENT DES AIDES

EN 1382-1383

LES DERNIÈRES OPPOSITIONS — LA RÉPRESSION [1]

LA RÉSISTANCE CONTRE LES IMPOSITIONS ET LES ÉTATS PROVINCIAUX EN L'ÉTÉ DE 1382. — LA DEUXIÈME HARELLE. — L'OPPOSITION PARISIENNE.

La répression des émeutes rouennaises ne pouvait, toutefois, non plus que le compromis signé avec les Parisiens, mettre fin aux embarras du pouvoir. La question des impositions subsistait entière; de toutes parts, les soulèvements, éclatant dans les diverses provinces, laissaient voir les véritables sentiments du peuple. N'était-il pas à craindre que la cohésion, qui jusqu'alors avait manqué aux émeutiers, ne les rassemblât dans un même mouvement d'opposition, dans un même instinct de défense commune, au moment même où la révolte semblait triompher à Gand? Certes, il n'y avait aucune ressemblance et, par suite, aucun intérêt direct entre les Gantois et les émeutiers français, mais il était à craindre que l'exemple des premiers ne fortifiât la résistance des seconds, alors que de divers côtés on criait : « Vive Gand! Vive Paris, no mère! », et que l'on déclarait que les sujets révoltés de Louis de Male étaient les alliés de Paris et de Rouen.

Or, à ce moment, comment le pouvoir royal aurait-il pu se contenter des ressources limitées que l'on mettait ainsi à sa disposition? Les subsides accordés en 1381 n'avaient pas été suffisants. Il avait fallu les augmenter, et l'on s'était heurté à la difficulté d'un déficit budgétaire. On avait alors songé au rétablissement des droits sur les breuvages et sur les marchandises;

[1] Voir le numéro d'avril.

Digitized by Google

on sait quel avait été le résultat de cette tentative. Cependant, de toutes parts, l'argent était nécessaire.

Le duc d'Anjou était, à la vérité, parti pour la conquête du royaume de Naples, mais on lui fournissait toujours des subsides, alors surtout qu'il négociait, à Avignon, la soumission pacifique de la Provence, prélude de l'établissement définitif de l'influence française dans la basse vallée du Rhône [1]. Mais ces pourparlers, autant que les négociations et l'achat des alliances dans la Péninsule, nécessitaient des sommes d'argent considérables, qui provenaient en majeure partie du trésor royal. Le duc obtenait même l'abandon pour un an des aides perçues dans son apanage [2]. Et ce n'était pas seulement cette campagne de Louis d'Anjou, commencée au reste sous d'heureux auspices, qui sollicitait l'attention du roi; de tous côtés, il fallait veiller à la sécurité du royaume.

La révolte des Gantois contre le comte de Flandre augmentait d'importance. L'échec des négociations d'Harlebeke, le meurtre des envoyés gantois par Pierre Van der Bosch et par Philippe Artevelde, avaient été le signal d'une reprise acharnée de la lutte. Louis de Male, après de nouvelles conférences à Tournai, après avoir vainement essayé de réduire les Gantois par la famine, allait à son tour être attaqué et complètement battu le 3 mai 1382; victorieux, Artevelde allait mettre le siège devant Audenarde [3]. Dès ce moment, il devenait dangereux

[1] Noël Valois, *La France et le Grand Schisme*, t. II, p. 20 et suiv.

[2] *Ibid.*, p. 14-15.

[3] Après une défaite des Gantois à Roulers le 27 août 1380, Louis de Male s'était emparé d'Ypres le 28 août, de Courtrai le 29, et avait entrepris un investissement partiel de Gand le 1er septembre. Soutenus par les Liégeois, les Bruxellois et les Brabançons, les Gantois résistèrent longtemps. Après une série d'escarmouches, ils furent battus à Audenarde et à Eenaeme (octobre 1380), puis à Nevele le 13 mai 1381. Pierre Van der Bosch et Philippe Artevelde, qui avaient eu à repousser un nouveau siège entrepris par le comte en juillet 1381, envoyèrent alors Gilbert de Grutere et Simon Bette à Harlebeke en octobre pour négocier avec Louis de Male. Au retour, les deux ambassadeurs gantois furent assassinés par Artevelde et Van der Bosch, qui les accusèrent d'avoir trahi la ville. La guerre continua, Gand étant de plus en plus affamé et manquant de vivres. De nouvelles conférences furent ouvertes à Tournai le 13 avril 1382. Les exigences de Louis de Male, le désir d'Artevelde de prolonger la lutte, les firent échouer. C'est alors que les Gantois attaquèrent Bruges à l'improviste le 3 mai, jour de la procession ; le comte s'échappa à grand'peine, s'enfuit à Lille sous un déguisement. Ses partisans furent massacrés, les villes du Franc de Bruges et du littoral durent jurer fidélité aux Gantois. Pendant ce temps, Louis de Male, réfugié à Lille, envoyait Daniel d'Halwyn défendre Audenarde menacée par les ennemis.

Digitized by Google

pour la France, et le duc de Bourgogne avait lieu d'espérer que Charles VI serait tout disposé à intervenir en Flandre, le chef des Gantois se rapprochant de Richard II.

Tout semblait en effet, de ce côté, pousser à une rupture avec l'Angleterre. Les conférences, en cours depuis 1381, menaçaient d'être interrompues, les Anglais refusant les conditions, cependant fort avantageuses, de la cour de France [1]. On s'apprêtait à reprendre la lutte; les vaisseaux français et espagnols se trouvaient massés à l'embouchure de la Seine ; on prévoyait de nouvelles campagnes militaires. En même temps, le comte de Lancastre, oncle de Richard II, réclamait la Castille, comme héritier de Pierre le Cruel, et s'alliait au Portugal. Pour s'opposer à cette tentative d'occupation anglaise, Charles VI offrait des secours au roi de Castille, et, en mai 1382, des troupes étaient prêtes à passer les Pyrénées [2].

[1] Les négociations entreprises dès 1381 (voir *Revue des questions historiques*, 1903, p. 453, note 4) furent poursuivies jusqu'au début de 1382. Des ambassadeurs anglais dont Jean, évêque de Hereford, étaient encore au 26 mai envoyés « en France *ad tractandum de pace inter regem et adversarium suum de Francia.* » (Cf. Mirot et Déprez, *Les ambassades anglaises pendant la guerre de Cent ans*, n° CDLIX). Le duc de Lancastre, le comte de Buckingham, le comte de Kent, étaient aussi au nombre des négociateurs anglais (Rymer, *Foedera*, R. E., t. IV, p. 141). Fin mars 1382, des dispositions étaient prises pour éviter le rassemblement toujours dangereux des troupes des deux nations, et une trêve était signée jusqu'au 7 juin (*Ibid.*, p. 143); d'autre part, en avril, Richard II négociait avec Urbain VI et Charles de Duras en vue d'une alliance et confédération (*Ibid.*, p. 145), ce qui ne l'empêchait pas le 4 juin de donner des sauf-conduits, valables pour quatre mois, au duc de Bourgogne, au comte de Flandre, au comte d'Eu, au comte de la Marche, à l'évêque de Bayeux, à Enguerrand de Coucy, à Arnaud de Corbie, à Robert de Béthune, au vicomte de Meaux, à Nicolas Braque, à Jean de Sempy, à Regnaud de Dormans et à Jean Tabary, envoyés en Picardie pour traiter de la paix (*Ibid.*, p. 147). Pour quel motif ces négociations échouèrent-elles? Faut-il y voir un résultat de la révolte gantoise et du départ de Louis d'Anjou pour l'Italie? Le mariage de Richard II, les événements de Castille et de Portugal, les embarras causés au gouvernement de Charles VI par les émeutes populaires, le désir des Anglais d'obtenir des conditions territoriales plus avantageuses que celles offertes par la France, provoquèrent-ils la rupture? Il est vraisemblable que toutes ces causes y contribuèrent. En tout cas, elle fut bientôt complète, car, en août, une ligue était conclue entre le roi d'Angleterre et l'Empereur, contre Charles VI, le comte de Valois, les ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne, le roi Jean de Castille, et Robert, roi d'Écosse (*Ibid.*, p. 151) ; et le 29 août, le roi d'Angleterre s'alliait avec le roi de Navarre (*Ibid.*, p. 153). Dès ce moment, du reste, il semble bien, d'après l'envoi de messagers dépêchés en Flandre « pro secretis negociis, » que des pourparlers étaient engagés avec les Gantois (Mirot et Déprez, *ouvrage cité*, n°s CDLXI-CDLXIV).

[2] Après la mort de Henri de Trastamare, son fils Jean II avait été attaqué par Ferdinand de Portugal, défenseur des droits des deux filles de Pierre le

Digitized by Google

Mais toutes ces expéditions ne pouvaient être exécutées que si le trésor royal était capable d'y subvenir. Pour ce faire, il fallait demander de nouveaux subsides.

Paris avait refusé de se soumettre. De tous côtés, ce n'étaient que murmures, protestations, émeutes. Cependant, on ne pouvait se dispenser de rétablir les impositions. La Normandie avait bien, dès la fin d'avril, laissé percevoir les aides établies lors de la réunion des États à Rouen, par Charles VI [1]; le Sénonais semble d'autre part s'être également soumis aux exigences du pouvoir [2]. Mais une province avait jusqu'alors résisté : la Picardie. On résolut de s'adresser à elle.

C'est dans ce dessein qu'une convocation des États provinciaux eut lieu entre le samedi 12 et le jeudi 17 avril, à Compiègne [3]. Que furent exactement ces États? Certains chroniqueurs ont cru y voir une session d'États généraux de la langue d'oïl; à les croire, le président du parlement de Paris, Arnaud de Corbie, aurait supplié les députés d'accorder au roi les sommes nécessaires à son état et à l'entretien d'hommes d'armes. Mais ces démarches seraient demeurées sans résultat : la mauvaise volonté des députés l'emporta, et ils répondirent par un refus [4].

Cette interprétation du rôle des États paraît inexacte. D'autres contemporains, d'ordinaire fort précis et fort bien renseignés, parlent exclusivement d'une convocation provinciale de Picardie [5]. D'autre part, nous savons qu'à cette même date, les villes

Cruel. Les Portugais, bien que soutenus par les Anglais, ayant été battus en 1381, le comte de Cambridge fut envoyé au secours de Ferdinand. Le fils du comte de Cambridge, Édouard, fut fiancé à la fille du roi de Portugal, Béatrice, et c'est alors, après une expédition des Anglais en Estramadure, que le roi de Castille demanda des secours à Charles VI.

1 Voir *Revue des questions historiques*, avril 1905, p. 455.

2 *Chronographia regum Francorum*, t. III, p. 32 : « ....qui talem secum inierent concordiam qualem facerent illi de provincia Senonensi. »

3 Charles VI résida, en effet, à Compiègne du samedi 12 au jeudi 17 avril (Petit, *Séjours de Charles VI*, p. 13).

4 *Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 148 et seq. « ....Rex quibusdam ex potentioribus urbibus regni diem dixit circa medium aprilis, ut apud Compendium accedentes.... »

5 *Chronographia*, t. III, p. 31. — « Rex abiit Compendium, ubi mandavit nobiles, clerum et homines bonarum villarum provincie Remensis tantum. » — *Froissart* (S. H. F.), t. X, p. 170 : « et fist (Charles VI), finance ailleurs, parmi l'aide de ses bonnes villes de Picardie. » — *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 301 : « ....et aucuns des bonnes villes d'icellui pais (la Picardie) acordèrent l'imposicion. »

Digitized by Google

de la province furent plusieurs fois sollicitées, dans des assemblées particulières, d'accorder une aide au roi; rien, dans ces derniers textes, ne permet de trouver trace d'une convocation générale des diverses provinces de langue d'oïl. Du reste, qu'y eussent fait certains députés, ceux de Normandie et de Paris, par exemple? Les premiers s'étaient, dès le mois d'avril, soumis aux impositions fixées par le roi; quant aux seconds, leur présence n'eût sans doute fait que rendre encore plus difficile, sinon impossible, le consentement de l'assemblée. D'autre part, rien, dans les comptes si détaillés que l'on possède pour Chartres, ne laisse voir que cette dernière ville y ait été représentée. Tout semble donc concorder pour laisser à cette réunion le caractère d'une assemblée provinciale de Picardie.

Elle ne fut pas, pour cette province, un fait isolé, mais de longues négociations et des réunions préparatoires l'avaient précédée. Ce sont les habitants et échevins de Reims qui demandent des indemnités pour ce que « on avoit plusieurs fois mandé aux bourgoiz, eschevins et habitans d'icelle ville qu'ils envoiassent devers nous [le roi] aucuns d'eux tant à Compiègne comme ailleurs [1]. » De même, les habitants de Laon, dont le mauvais

[1] « Charles...., au premier nostre sergent qui sur ce sera requis, salut. Noz bien amez les eschevins de Reins nous ont fait exposer que comme puis an et demi en ça ou environ, nous aions plusieurs fois mandé aux bourgois, eschevins et habitans d'icelle ville, qu'il envoiassent devers nous aucuns d'eulz tant à Compiengne comme ailleurs, où nous ou noz gens estions pour certaines choses touchant nostre roiaume, lesquelz bourgois, eschevins et habitans, en obéissant à nous envoièrent devers nous; et pour nous ce leur convint paier et despendre grant somme d'argent, montant à la somme de quatre cens frans ou environ, que prestèrent et baillièrent les diz exposans, laquelle somme les habitans de ladite ville sont refusans et delaians de rendre et paier à iceulx exposans, qui est en leur grant dommage et préjudice, se par nous ne leur est sur ce pourveu de remède convenable, pour quoy, requise sur ce nostre provision, te mandons et commettons que tu faces commandement de par nous à iceulx bourgois et habitans et à chascun d'eulx, qu'ils paient et facent satisfaction de ladite somme aux diz exposans et à ce les contraigne vigoureusement et sans despart par toutes voies et manières deues, et en cas de refus ou opposicion attendu que lesdiz eschevins ne plaident ailleurs qu'en nostre parlement, s'il ne leur plaist, tu adjournes les opposans à certain et compétent jour en nostre présent parlement, nonobstant qu'il siet, et que les parties ne soient du baillage ou sénéchaussée dont l'en plaidera lors, pour dire la cause de leur refus ou opposicion, et pour respondre ausdiz oposans à tout ce qu'il leur vouldront demander sur les choses dessus dites, circonstances et despendances d'icelles, et procéder en oultre selon raison en certiffiant souffisamment noz amez et feaulz gens tenant nostre dit parlement, de ce que fait en auras, auxquels nous mandons par ces présentes que aux parties icelles oyes facent sur tout bon et bref accom-

Digitized by Google

vouloir s'était déjà manifesté en 1380-1381, s'opposaient de nouveau aux tentatives d'impositions. En vain, Arnaud de Corbie leur fut-il envoyé, avec mission de leur persuader qu'il était urgent d'aider le roi. Ils répondirent par un premier refus ; poussés à bout, ils s'engagèrent à payer deux cents francs d'or ; finalement ils ne donnèrent rien [1].

Mais ce fut surtout à Amiens que les discussions et les troubles furent violents. Depuis longtemps, une lutte des plus vives divisait les échevins et les maïeurs des bannières, les premiers représentant l'oligarchie, les seconds la bourgeoisie et le peuple [2]. C'était, au fond, toujours la même protestation contre la gestion financière de la haute bourgeoisie. Le Parlement, devant qui le conflit avait été porté, rendit en 1381 un arrêt ordonnant la perception d'un emprunt destiné à acquitter les dettes de la ville. Comment cet emprunt serait-il établi? sous forme de taille ou d'aide indirecte? Les gens du commun optaient pour la seconde solution, la haute bourgeoisie pour la première. D'où aggravation du conflit, qui, n'ayant pu être réglé amiablement dans les réunions des bourgeois et du peuple, revint au Parlement. Ce dernier, en janvier 1382, ordonna la perception pour six années d'une aide, remaniée suivant un principe tout démocratique, et offrant certaines garanties à la masse de la population. Cette solution ne donna satisfaction à aucun des partis, et la lutte continua. Bientôt, les événements qui surexcitaient tout le royaume, venant se greffer sur ces querelles intestines, les envenimèrent. Lorsqu'on parla d'établir une imposition sur les marchandises, le peuple protesta, comme on avait fait à Rouen et à Paris; et quand, au début d'avril, à la veille des États de Compiègne, on assembla plusieurs fois les habitants, les discussions recommencèrent. Comme partout ailleurs, on déclara qu'il valait mieux payer une taille qu'une imposition ; et munis de ces instructions, obéissant

plissement de justice, nonobstant quelsconques lettres empetrées ou à empetrer à ce contraires. Car ainsi le voulons nous estre fait, et ausdiz exposans l'avons octroyé et octroyons de grâce espécial par ces présentes. Donné à Paris, le XIIe jour de may, l'an de grâce mil CCC IIII^xx et trois, et de nostre regne le tiers, sous nostre scel ordenné en l'absence du grand. — Par le conseil » *Arch. munic. de Reims. Renseignements.*

[1] Voir *Revue des questions historiques*, octobre 1903, p. 412, note 1.

[2] Sur ces événements, consulter Édouard Maugis : *Essai sur le régime financier de la ville d'Amiens*, p. 73 et suiv.

Digitized by Google

aux exemples venus d'ailleurs, les maïeurs des bannières décidèrent d'accorder seulement la même somme que d'autres villes; et pour bien montrer leurs sentiments, quelques-uns criaient à haute voix : « Vive Paris, vive Gand, no mère [1] ! »

Cette opposition, dans diverses villes, devait par avance faire craindre que les États provinciaux n'accordassent pas volontiers les subsides demandés. Et si, en effet, quelques cités se montrèrent favorables aux requêtes qui leur furent exposées, la majorité d'entre elles, Reims, Châlons, Laon, Soissons et Tournay, s'y refusèrent, leurs députés objectèrent n'avoir pas de pouvoirs suffisants. L'assemblée se sépara, sans que l'on eût réussi à rien obtenir. Il fallait se retourner ailleurs [2].

Il semble que l'on songea alors à s'adresser à chaque province en particulier, et que des réunions provinciales ayant été individuellement convoquées, des négociations furent entreprises, afin de s'entendre sur la question des subsides. Il en fut ainsi pour Paris. Faut-il croire le Religieux de Saint-Denis dans l'énumération qu'il fait des conditions imposées par le roi pour revenir dans la ville, ou faut-il, ce qui parait bien plus vraisemblable, les rattacher, soit aux négociations de mars 1382, soit à celles qui précédèrent le retour victorieux en janvier 1383 [3]?

[1] « Charles...., de la partie des amis de Jehan Faussart, povre laboureur chargié d'enfans, demourant nagaires à Amiens, nous avoir esté exposé, comme pour le temps de la rebellion de Gant, de Paris, et de pluseurs autres villes de nostre royaume, furent pluseurs foiz assemblez les maires de baniere des mestiers et commune de nostre ville d'Amiens, entre lesquelz maires ledit suppliant avoit esté li uns. Si avint que aux dictes assemblées, qui pour lors se faisoient en ladicte ville d'Amiens. pour avoir collacion quel ayde nous seroit fait, ledit suppliant dist que les gens de sa banière lui avoient dit et enchargié de dire qu'ils ameroient mieulx taille que imposition, et conseilla d'accorder taille et non imposition. Item, à une autre foiz, en un lieu où il estoit, dit « Vive Gant ! vive Paris ! no mère ! » Et en oultre ce, pour lors que ordené fu que noz bonnes villes envoieroient par devers nous à nostre parlement à Compiengne, dist ledit suppliant à ceulx qui de par nostre dicte ville estoient pour ce ordenéz : « Vous accorderez taille aussi que gens d'église, nobles et bonnes villes accorderont, et non autre chose. Pour lesquelles paroles par lui ainsi dictes ... » [Cité par les Réformateurs, il s'enfuit.] Paris, mai 1386. *Arch. nat.*, JJ, 128, n° 287, fol. 162 v°.

[2] *Chronographia*, t. III, p. 32.

[3] D'après le Religieux (t. I, p. 150 et suiv.), Charles VI aurait imposé les conditions suivantes pour rentrer à Paris : dépôt des armes appartenant aux habitants, au moment de l'arrivée du roi et de sa suite ; — ouverture des portes de la ville ; — suppression, durant son séjour, des chaines tendues dans la rue ; — autorisation aux seuls Parisiens faisant partie de la suite des princes, de porter des armes ; — entrée du roi en costume de guerre. Toutes ces conditions res-

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, il est certain que Charles VI, dès l'assemblée de Compiègne terminée, ou même avant la fin de la réunion, écrivit aux Parisiens, leur exposant la situation présente, et leur demandant de fixer le montant de l'aide qu'ils seraient disposés à lui accorder [1]. La réponse devait être apportée à Meaux, le dimanche 30 avril 1382. On espérait que l'on accorderait une aide semblable à celle octroyée par la province de Sens. A la réception des lettres royales, quarteniers, dizainiers, cinquanteniers, savamment organisés depuis l'émeute du 1er mars, furent convoqués ; une assemblée de bourgeois, dont malheureusement nous ne savons fixer ni la date ni le lieu de convocation, fut réunie. Nous ignorons ce que fut la discussion : le résultat seul nous est connu. On refusa d'accéder aux demandes du pouvoir, et, à la date fixée par le roi, aucun des bourgeois ne se rendit à Meaux.

Sans recourir aux moyens violents, le conseil de Charles VI, qui, après l'échec des assemblées provinciales de Picardie, et en présence des émeutes gantoises et de la rupture imminente avec l'Angleterre, redoutait des complications intérieures, résolut d'user de diplomatie. On dépêcha alors à Paris un homme que sa naissance et sa vie passée désignaient comme l'un des plus fidèles auxiliaires du roi : Enguerrand de Coucy [2]. Fils d'Enguerrand VI et de Catherine d'Autriche, le sire de Coucy avait été otage à Londres pour la rançon de Jean II. Gendre d'Édouard III, il était, lors de la rupture de 1369, demeuré neutre entre les deux

semblent à celles que l'on imposa au mois de janvier suivant, ce qui permet de croire à une confusion de la part du chroniqueur. Au reste, c'eût été un déplorable moyen d'obtenir des subsides que de traiter à ce même moment la ville en pays conquis, surtout après le pardon accordé dans le courant de mars 1382.

[1] *Chronographia*, t. III, p. 32. Le fait que le roi ait demandé une réponse à Meaux le 20 avril, — date à laquelle il se trouvait en effet dans cette dernière ville (cf. Petit, *Séjours de Charles VI*, p. 13), — permet de supposer que l'assemblée provinciale de Picardie avait été réunie dès l'arrivée de Charles VI à Compiègne. En effet, il fallait que l'on sût déjà que la réunion ne se prolongerait pas de manière à retarder le départ du roi, et que l'on eût le temps nécessaire pour envoyer un message aux Parisiens, et leur donner un délai suffisant pour discuter et envoyer une réponse à Meaux le 20 avril. Ces lettres durent être envoyées cinq ou six jours au moins avant le 20, c'est-à-dire vers le 15 au plus tard. D'autre part, le fait que la demande de subside adressée aux Parisiens soit concomitante à la réunion tenue à Compiègne implique nécessairement que Paris n'était pas représenté à cette assemblée.

[2] Sur Enguerrand de Coucy, voir les Positions de thèse de M. Lacaille, dans *Positions de thèses de l'École des chartes*, 1890, p. 83 et suiv.

Digitized by Google

adversaires ; pendant la guerre anglo-française, il avait successivement exercé son activité en luttant contre les ducs d'Autriche auxquels il réclamait une partie de l'héritage de sa mère, et en servant Grégoire XI en Italie. A la mort d'Édouard III, il avait définitivement rompu tous liens avec l'Angleterre, avait renoncé à tous les domaines qu'il tenait de Richard II, et renvoyé l'ordre de la Jarretière. Gouverneur de Picardie, il avait pris part aux campagnes de 1379-1380. A la mort de Charles V, il était entré dans le conseil de régence, et avait secondé les projets du duc d'Anjou. Enguerrand de Coucy était populaire, et fut par suite fort bien accueilli des Parisiens ; presque sans suite, il descendit en son hôtel, et aussitôt s'entremit auprès des bourgeois. Mais, quel que fût son crédit, il ne put obtenir qu'une somme dérisoire, douze mille francs, pour l'hôtel du roi, et la promesse d'une aide pour la guerre [1].

A cette nouvelle, le duc de Bourgogne rassembla les troupes et, accompagné de Charles VI, quitta Meaux, se rendant à Melun ; la cour s'y trouvait dès le 28 avril, menaçant d'occuper les ponts de Charenton et de Saint-Cloud, afin d'affamer la ville rebelle [2]. Déjà, on escomptait l'investissement de Paris et « aucuns nobles envoièrent en places vuides et foraines des charettes vuides où il n'avoit que ung pou d'estrain ou feurre affin de avoir, chergier et emporter aucun pillage de la dicte ville, si le cas s'offroit [3]. »

Mais de nouvelles négociations furent entreprises ; de part et d'autre, on redoutait d'en arriver à une décisive extrémité. Cependant les Parisiens s'armaient [4], organisaient, complétaient

[1] *Chronographia*, t. III, p. 32.

[2] *Ibid.* — Le *Religieux de Saint-Denis*, de son côté, rapporte (t. I, p. 152) que le duc d'Anjou (*sic*) rassembla des troupes et fit piller et rançonner les bourgeois sans merci.

[3] *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 302. C'est probablement à ces craintes que se rattachent les passages des lettres de rémission, où il est question des menaces de pillage de la ville en 1382.

[4] Les preuves de ces préparatifs des Parisiens abondent. Voir en particulier les textes ci-joints : « Charles...., de la partie de Gile Labat, nous avoir esté humblement exposé que comme durant le temps des rebellions, commocions et désobeissances qui nagueires ont esté en nostre ville de Paris, ledit Giles, qui est jeunes homs, se soit plusieurs fois armez et le plus souvent par le commandement et ordenance des quarteniers, cinquanteniers et dizeniers de nostre dicte ville ou d'aucuns d'iceulx, et soit alez aux gués que l'en a fait en ycelle de jour et de nuit, et en plusieurs des assemblées et aussi soit alez avecques eulz, en et devant plusieurs hostelz

Digitized by Google

les troupes civiques de cinquanteniers, dizainiers, quarteniers, réparaient les remparts et les portes, tendaient les chaînes dans les rues, faisaient le guet sur les murs et dans les carrefours. L'émotion populaire s'excitait, au moment où d'étranges rumeurs couraient sur les événements flamands; on racontait la victoire des Gantois, la fuite du comte. On se réunissait, on discutait, on protestait ne pas vouloir souffrir d'impositions. Mais la partie la plus calme de la population, sinon la moins décidée à soutenir ses prérogatives et ses franchises, ne

d'osteliers et autres pour veoir s'il avoit aucunes gens d'armes en yceulx, pour ce que l'en disoit qu'il en avoit plusieurs en nostre dicte ville et doubtoient aucuns qu'il n'y vousissent malfaire et la damagier, et pour doubte que l'en ne feist injure ou villenie à aucuns qui y furent trouvez, ayda ledit Giles à les conduire et mener d'ostel en autre, pour leur seurté et sanz leur meffaire ne dire autre injure, et avec ce ycellui Giles ait esté pluseurs foiz avec aucuns desdiz quarteniers, cinquanteniers et dizeniers et autres de ladicte ville ou aucun d'eulz pour visiter la forteresse d'icelle et ordonner de y faire barrières et autres defenses et enforcemens tant par eaue come par terre, et ait parlé de les y faire par doubte que par effroy ladicte ville ne peust estre soudainement pilliée ou damagiée, mesmement que l'en disoit ou temps desdictes commotions qu'il avoit en ycelle ville pluseurs personnes et estrangers qui s'efforcoient de y faire commocion pour la pillier et damager. Et en aucuns lieux et assemblées ait ledit Gilles parlé largement et dit plusieurs paroles sur le fait et gouvernement de nostre dicte ville, pour lesquelles il doubte qu'il ne peut estre repris, combien toutesvoiez que les choses dessus dites il ait faites et dites en grant partie pour doubte du pueple de ladicte ville et pour luy cuider complaire, afin qu'il ne feust en leur indignation où il cheoit lors grant péril et pour savoir le propos et entencion d'aucuns, et aussi par jeunesse et simpleste, sanz ce que à la commocion des Maillez, pris en Greve, à brisier noz prisons de Chastellet et autres de nostre ville ne à pillier les juifs il ait aucunement esté ne envoyé, ne qu'il ait fait aucun serement contre nouz et nostre magesté et il soit ainsi que pour occasion des choses dessus dites, faictes et dictes par ycellui Giles, comme dessus est, au retour de Flandres.... » [Il s'absente malgré le cri fait par le roi; puis craignant d'être banni et d'avoir ses biens confisqués, il demande rémission, car il a été déjà taxé à 100 livres d'amende]. — Saint-Germain en Laye, 1383, 2 juillet. *Arch. nat.*, JJ. 123, n° 14, fol. 10 v°.

De même un nommé Jaquot de Bauville, aumussier, confesse que « aucunes fois avoit esté armé à la bastide Saint Denis, avec son cinquantenier, lui estant à ladicte bastide à un jour, duquel il n'est record, oy que Colin Bataille et Jaquet du Puis dirent audit cinquantenier qu'il alast chiez Garnier Rabiolle querir des charpentiers pour faire la herce de ladite bastide. Et à une autre foiz qu'il vint soy esbattre en ladicte bastide il trouva gens qui parloient l'un à l'autre de ladicte herce, auxquels icellui Jacquet dist qu'il ne tenoit que audit cinquantenier que ladite herce ne feust faicte. » — Provins, août 1388. *Ibid.*, JJ. 135, n° 291, fol. 156.

Pierre de Mennecourt déclarait que « par commandement de son cinquantenier et dizenier il se fust armé et fait guet avec plusieurs autres es quarrefours et au terrail Nostre-Dame. » L'Ecluse, 4 novembre 1383. *Ibid*, JJ. 129, n° 251, fol. 150.

Digitized by Google

cessait de négocier avec le roi. Des délégués des quarteniers, dizainiers, cinquanteniers et quelques bourgeois furent, à la requête de Charles VI, envoyés à Melun. Par quels arguments parvint-on à les convaincre ? Toujours est-il qu'ils répondirent que l'on consentirait en principe à accorder une aide. Le roi leur fixa alors un jour pour en déterminer la nature [1].

Finalement, et après sans doute de nouvelles délibérations des bourgeois, on finit par s'entendre. Le sire de Coucy fut encore l'intermédiaire du roi, tandis que Jean des Marés représentait les Parisiens. L'on aurait, suivant un chroniqueur, offert au roi 100,000 fr. d'or. Enfin, Charles VI étant venu à Saint-Denis pour les obsèques de la comtesse douairière de Flandres, on en profita pour terminer cette importante affaire. Le 1er mai, les députés de Paris et du diocèse, ayant à leur tête le prévôt des marchands, donnèrent la réponse attendue, et octroyèrent une taille se montant à 80,000 fr. [2] ; 12,000 fr. étaient affectés à l'entretien du roi et de son hôtel, 8,000 étaient employés aux réparations de la ville, le reste était laissé à la disposition des Parisiens, qui percevraient cette taille, en surveilleraient l'emploi, et ne la distribueraient aux troupes que lors des cas de guerre. En échange, on avait demandé à Charles VI une abolition générale des délits commis dans les dernières émeutes, l'éloignement des gens d'armes, et surtout des lettres de non-préjudice, de manière que l'on ne pût un jour se servir de cette concession de 80,000 fr. pour imposer de nouvelles taxes sur la ville. Satisfac-

[1] *Chronographia*, t. III, p. 33. — La *Chronique des quatre premiers Valois* (p. 302) rapporte seulement que le roi et le duc de Bourgogne négocièrent de Melun avec les Parisiens, demandant une imposition que les bourgeois se refusèrent à payer, mais « firent par aultre composition ». — D'autre part, les Parisiens étaient mécontents de ce que le roi s'abstint de venir dans la ville (*Partie inédite des chroniques de Saint-Denis*, p. 6). Cet auteur ne parle que de la démarche faite à Saint-Denis par le prévôt des marchands et les députés de Paris, désireux de voir Charles VI « aler visiter sa bonne ville de Paris. » — Le récit du Religieux de Saint-Denis est peu exact. L'auteur y raconte que la question de l'impôt fut débattue entre Arnaud de Corbie et Jean des Marés, le premier envoyé par le roi à Saint-Denis ; du reste, dans toute cette négociation, il attribue à Jean de Villiers le rôle joué par Coucy.

[2] Publié par Douët d'Arcq : *Choix de pièces inédites*, etc., t. I, n° XVIII, p. 36. Cet acte confirme bien la date du 17 mai donnée par la *Partie inédite des chroniques de Saint-Denis*, et non du 18, comme le veut la *Chronographia*, et fixe bien le montant du subside à 80,000 fr. et non à 100,000, chiffre indiqué par le Religieux de Saint-Denis.

Digitized by Google

tion fut accordée à ces demandes, et le roi « promit que l'octroy à nous fait aujourd'huy par les bourgeois et habitans de nostre bonne ville et diocèse de Paris, de la somme de quatre vins mille frans d'or, pour une année commençant le premier jour de mars derrenièrement passé. .. ne porte ou face au temps advenir aucun préjudice à nostre dicte ville, ne à leurs libertés, privilèges, franchises en aucune manière. »

L'administration de cette taille restait en somme entièrement aux mains de la ville. Mais, après les événements de mars, après la résistance qui se manifestait depuis lors, n'était-ce pas déjà un heureux résultat pour le duc de Bourgogne et Charles VI? Et, en échange de ce subside, qu'accordait-on? une promesse vague de respecter des libertés, privilèges et franchises, promesse qui ne revêtait pas une forme solennelle et perpétuelle, puisqu'elle était faite dans un acte scellé du scel ordonné et sur queue de parchemin; en mars précédent, les Parisiens avaient failli se rebeller, lorsque les lettres de pardon avaient été ainsi expédiées, au lieu de l'être sur lacs de soie et munies du grand sceau en cire verte. Cette fois, on ne semble pas avoir protesté. Quelques jours plus tard, le roi vint à Paris, où il ne fit au reste qu'un très bref séjour [1]. La paix semblait assurée.

Ce que l'on venait d'obtenir avec peine des Parisiens, on comptait bien que la Normandie l'accorderait plus facilement. Plus que toute autre, cette province avait à souffrir de la guerre; aussi espérait-on toujours y trouver plus de docilité à l'obtention des subsides. Les États provinciaux furent convoqués à Pontoise dans les premiers jours de juin. Étienne du Moustier porta la parole au nom du roi, comme il l'avait fait précédemment aux États de décembre 1381; il demanda l'octroi de 30,000 fr. d'or pour l'entretien du roi et l'administration du subside et la somme nécessaire à l'entretien de six cents hommes d'armes,

[1] La présence du roi était désirée vivement par les Parisiens, ainsi que l'attestent tous les chroniqueurs. Quant à la date de son séjour, elle doit être localisée entre le 17 et le 20 mai, car à ce dernier jour, Charles VI était de retour à Melun (Petit, *ouvrage cité*, p. 18). Le Religieux de Saint-Denis, dont malheureusement l'exactitude est très contestable pour cette période, dit que Charles VI séjourna à Paris deux jours après l'octroi des 80,000 fr., c'est-à-dire le 19 mai, et qu'il en repartit le lendemain 20; dans ce cas, la cour ne serait passée à Paris qu'en retournant à Melun.

Digitized by Google

pour un an commençant au 1er mars 1382 [1]. Cette proposition fut adoptée : Étienne du Moustier, Robert d'Estouteville, Girard Tournebu, le sénéchal d'Eu, furent nommés gouverneurs généraux [2], et, pour parfaire cette aide, on établit une imposition sur les breuvages, les draps et les marchandises, pour un an à partir du 1er juillet 1382 [3].

Cette nouvelle concession faite au roi semble avoir été généralement accueillie sans protestations dans la province. Mais à Rouen, on trouva que les députés s'étaient trop engagés ; aussi furent-ils mal accueillis et « il fut débattu d'aucuns [4]. »

Ce mécontentement devait se traduire par des actes. Le vendredi 1er août, jour où l'on devait lever les impositions, déjà les percepteurs et collecteurs avaient dressé leurs tables et ouvert leurs registres, quand les habitants de Rouen et ceux des faubourgs se rassemblèrent. Drapiers et bouchers, ayant à leur tête un nommé Cornette, se précipitèrent vers la halle aux draps, renversèrent les bureaux des comptables, forcèrent les impositeurs à s'enfuir [5]. C'était une véritable émeute. Mais, instruit par la Harelle et l'insurrection des Maillets, le gouvernement royal était devenu prudent [6]. On craignait des troubles ; aussi le

[1] Cette assemblée provinciale eut lieu au début du mois de juin. Le 29 mai, Charles VI était encore à Melun, et le 9 juin nous le trouvons à Creil (Petit, *ouvrage cité*, p. 14). C'est entre ces deux dates qu'il convient de la placer. « Puis bien brief vint le roy à Maubuisson pour ce que à Pontoise avoit ung parlement de Normans sur le fait de faire aide au roy. » *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 303.

[2] *Ibid.* Cet impôt était levé ainsi qu'il suit : 6 deniers par livre sur les ventes ordinaires de marchandises, et 1/10 sur la vente des breuvages vendus au détail, et 20 sols par muid de sel (Coville, *Les États de Normandie....*, p. 193).

[3] Coville, *ibid.*, p. 134-135, et pièce justificative XLVII, p. 398.

[4] *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 304.

[5] *Ibid.*, et *Chronique de Pierre Cochon*, p. 168.

[6] « Charles.... Comme le vendredi, premier jour du mois d'aoust derrein passé, que certains aides par nous ordenez pour le fait de noz guerres devoient par nostre mandement et ordenance avoir cours en nostre bonne ville de Rouen, auquel jour de venredi le marchié est de tout temps en icelle ville, pluseurs des habitans de ladite ville et des fourbours d'icelle se fussent esmeuz et assemblez par manière de monopolle et conspiracion, afin de rompre et empeschier que lesdiz aides eussent cours et feussent levez en ladite ville, et eussent abatu un buffet sur lequel ledit premier jour d'aoust yceulx aides devoient estre receuz, et toutes noz gens, officiers, sergenz et fermiers estanz au lieu, eussent effraiez et mis en tel doubte, que les en convint fouyr et eulz mucier, et que de fait lesdiz aides cessièrent, et furent lors empeschiez en nostre dicte ville, et n'orent cours en ycelle jusques à

Digitized by Google

capitaine de Rouen, Guillaume de Ballengues, avait-il pris des mesures pour éviter qu'ils ne devinssent dangereux. Six mille viretons avaient été, six semaines auparavant, fournis à la forteresse, à la demande de Mouton de Blainville. Certains drapiers dont on redoutait l'influence furent emprisonnés [1]. Quinze cents matelots espagnols, destinés à appuyer par une démonstration navale la campagne probable contre les Gantois, et à s'opposer à toute tentative offensive de l'Angleterre, avaient été concentrés près de la ville. Aussi la révolte ne put-elle s'étendre. Elle dut cependant persister pendant quelques jours. Le 31 juillet, en effet, on avait décidé de livrer à Cabeza de Vaca, capitaine des navires espagnols, une galère du clos de Rouen, et l'artillerie nécessaire à l'armement de six vaisseaux. Or cette livraison ne put lui être faite qu'une semaine plus tard, une fois la révolte apaisée [2]. Elle n'eut d'ailleurs aucune répercussion.

Toutefois, à ce même moment, le gouvernement de Charles VI allait être obligé de demander de nouveaux subsides.

La révolte des Gantois avait pris une dangereuse importance. Victorieux de Louis de Male, Philippe Artevelde avait poursuivi sa politique agressive. Pendant qu'il mettait le siège devant Audenarde, des troupes gantoises pillaient les habitations seigneuriales de la campagne, passaient la Lys et, entrant en territoire français, détruisaient les moulins environnant Lille et brûlaient Helchin. La Flandre semblait appartenir à Philippe Artevelde et aux Gantois. Ils parlaient en maîtres, et cherchaient à rendre définitif leur triomphe [3]. Artevelde était-il sincère, lorsqu'il

certain temps après ensuivant, lesquelles choses furent faictes, en commettant encontre nous rebellion et crime de leze-majesté, et en ce eussent yceulx des autres bonnes villes et lieux d'icellui pays pris mauvais exemple.... Pour lesquelles.... » [Rémission, Paris, 18 juin 1383]. (*Arch. nat.*, JJ. 123, n° 56, fol. 31 v°).

[1] *Chronique de Pierre Cochon*, p. 168.

[2] Charles de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. II. *La guerre de Cent ans. Révolution maritime*, p. 74.

[3] Le siège d'Audenarde par les Gantois commença le 30 mai. Pendant ce temps, un certain nombre de Flamands s'attaquèrent aux châteaux des nobles et saccagèrent celui de Male, passèrent la Lys à Warneton, ils brûlèrent les moulins devant Lille. Mais repoussés par la garnison, ils repassèrent en Tournesis et à Audenarde, après avoir brûlé Helchin. C'est à ce moment, le roi étant à Compiègne, du 8 au 11 juillet, que Louis de Male lui fit demander secours par son gendre le duc de Bourgogne. Suivant la *Chronographia*, t. III, p. 34, les Gantois auraient, vers la Saint-Jean-Baptiste, écrit à Charles VI, lui demandant de forcer le comte à revenir en Flandre, sinon que

Digitized by Google

écrivait au roi de France, en lui demandant de prendre en main le gouvernement du pays aux lieu et place du comte de Flandre, faute de quoi les Gantois se retourneraient du côté de l'Angleterre? ou bien ne voulait-il pas ainsi masquer les négociations déjà entamées avec Richard [1]? En tout cas, c'eût été une étrange illusion que de croire que le roi de France, complètement gouverné par le duc de Bourgogne, se prêterait à une simple intervention pacifique dont le résultat le plus immédiat eût été de soustraire la Flandre à la puissance de Louis de Male et, par suite, de Philippe le Hardi. Ce dernier prince, en effet, tentait tout pour provoquer une expédition militaire. Louis de Male, si mal disposé jadis pour Charles V, ne voyait aujourd'hui de secours que dans l'intervention française. Charles VI, jeune, hardi, désireux de connaître l'ardeur de la guerre, fut facile à décider ; n'était-ce pas là excellent moyen et de combattre l'erreur urbaniste en conquérant la Flandre à la foi clémentine, et de reprendre glorieusement la lutte contre l'Angleterre protectrice d'Artevelde et des Gantois, et d'écraser les émeutes françaises en supprimant le déplorable exemple qui devait les inciter à la résistance?

Dès le mois de juillet, la décision était prise. Le duc de Bourgogne, accompagné de l'amiral Jean de Vienne et de Guy de la Trémoille, vint trouver le roi à Senlis [2], vers la mi-juillet, et, au nom de son beau-père, requit son intervention. Un mois plus tard, le

lui-même prît le comté en sa main, et le gouverner par un sage chevalier ; sinon, ne pouvant demeurer sans danger privés de seigneur, ils se donneraient au roi d'Angleterre. D'après le même chroniqueur, le duc de Bourgogne aurait fait arrêter et emprisonner le messager. Voir aussi sur cet envoi d'un messager en France le *Récit de la campagne de Flandres*, publié par le baron Pichon à la suite de la *Partie inédite des chroniques de Saint-Denis*, p. 49. Il est à remarquer que les Flamands n'ont jamais refusé l'immixtion du roi de France, mais indépendamment et contrairement à celle de Louis de Male.

[1] Les négociations des Gantois avec Richard II furent entreprises dès la fin du mois de juin 1382, au moment même où Artevelde aurait envoyé un messager auprès de Charles VI. A qui en revient l'initiative? Fut-ce Richard II qui espéra trouver de ce côté un appui contre la France? Dès le 28 mai, deux jours après l'envoi de l'évêque d'Hereford en France, Edmond Halford, citoyen de Londres, était dépêché en Flandre ; un mois plus tard, alors aussi que l'on continuait à négocier à Calais, le même Halford, George Felbrigg et Thomas Stanley étaient de nouveau députés vers les Flamands (Léon Mirot et Eugène Deprez, *Ouvrage cité*, nos CDLX à CDLXIII). D'après Kervyn de Lettenhove (*Œuvres de Froissart*, t. X, p. 462, note), dès le mois de mai des pourparlers auraient été engagés entre Artevelde et Richard II.

[2] Charles VI était à Senlis le 13 et le 15 juillet (Petit, *ouvrage cité*, p. 14).

Digitized by Google

conseil royal était réuni à Compiègne [1], et l'on prenait toutes les mesures en vue de la guerre. Tandis qu'à Orléans Jean de Vienne rassemblait des troupes [2], à Rouen la flotte espagnole s'apprêtait à s'opposer à toute tentative de l'Angleterre [3], qui, ayant rompu les négociations, contractait à ce moment même des pactes d'alliance dirigés contre la France. Le roi, de son côté, qui n'était pas revenu à Paris depuis le mois de mai, faisait son entrée dans la ville, et, le 25 août [4], accompagné des ducs de Bourgogne et de Bourbon, du connétable de Clisson, du comte d'Eu et d'autres seigneurs, faisait solennellement déclarer à la table de marbre, que, ne pouvant avoir paix avec l'Angleterre et voyant tous ses efforts de conciliation repoussés, il se disposait à diriger une campagne contre les ennemis du royaume. S'agissait-il d'une expédition en Aquitaine, ou de la guerre de Flandre? C'est ce que l'on ignorait.

Cette proclamation royale devait être bientôt suivie d'effet. Après avoir pris l'oriflamme à Saint-Denis, après avoir vainement essayé d'entamer de nouvelles conférences avec les Gantois [5], —

[1] L'assemblée de Compiègne eut lieu vraisemblablement le 15 août. A ce moment, les négociations étaient rompues avec l'Angleterre, et l'on devait savoir en France les échanges de messages entre les Gantois et Richard II. «.... Le duc de Bourgongne, à qui la chose touquoit, pria au roi et au conseil que le roi vausist aler en Flandres et fust chief de la besogne, pour che que si le duc de Bourgogne y fust alé sans la compagnie du roi, il n'eust mie eu, sans comparaison, tant de genz d'armes qu'il eut. Li Rois, pour le temps, estoit à Compiengne et fist-on un mandement de gens d'armes et se fist l'assamblée à Arras, à l'entrée d'iver, ung pau devant la Saint-Martin » (*Récit de la campagne de Flandres*, publié à la suite de la *Partie inédite des chroniques de Saint-Denis*, p. 49-50). Voir aùssi *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 174.

[2] Marquis Terrier de Loray, *Jean de Vienne, amiral de France* (1341-1396), p. 167.

[3] Ch. de la Roncière, *ouvrage cité*, t. II, p. 75.

[4] La date du séjour de Charles VI à Paris est assez incertaine. M. Petit (*ouvrage cité*) signale sa présence les 26, 28, 30 août; le 4 septembre, il aurait été encore à Vincennes. D'après la *Chronographia* (t. III, p. 38), le roi aurait fait son entrée le 22; le 25, jour de la Saint-Louis, il aurait fait proclamer le ban de guerre à la table de marbre. Le Religieux (t. I, p. 174) place au 18 août la prise de l'oriflamme à Saint-Denis.

[5] Ces nouvelles négociations eurent lieu en octobre 1382. Le roi de France envoya le chancelier Miles de Dormans, évêque de Beauvais, l'évêque d'Auxerre, Guillaume d'Estouteville, l'évêque de Laon, Aycelin de Montagu, Guy de Honcourt, Tristan de Bos, et peut-être aussi Arnaud de Corbie et Enguerrand de Hedin, seigneur de Châteauvillain. Deux fois ils demandèrent un sauf-conduit à Artevelde, qui le refusa (cf. *Chronographia*, t. III, p. 40; et *Partie inédite des chroniques de Saint-Denis*, p. 9-11). — Le récit de Froissart diffère quelque

Digitized by Google

ce qui eût épargné la dévastation d'un riche pays, — Charles VI fit publier le ban de guerre, pour le 20 octobre. Lui-même se mit en marche et le 29 octobre quittait Compiègne. La guerre était alors inévitable. Les Gantois avaient appelé à leur secours le roi d'Angleterre. Louis de Male, de son côté, faisait hommage de son comté à Charles VI, le 1er novembre, à l'abbaye d'Arrouaise. La Flandre allait bientôt être envahie, et, le 27 novembre, la victoire de Rosebecke consacrait le triomphe des Français et de Philippe le Hardi, et marquait le terme de la puissance gantoise. Artevelde était tué, la révolte flamande disparaissait avec lui [1].

Mais avant d'arriver à ce résultat, et afin de pouvoir conduire son armée au secours de Louis de Male, Charles VI avait dû, une fois encore, recourir aux impositions et aux aides. On n'avait pu songer, avec les ressources en somme fort limitées du trésor, faire face à toutes ces nouvelles dépenses succédant à tant d'autres. On avait dû escompter le bon vouloir et le patriotisme des provinces.

L'une des premières à qui l'on s'adressa fut, malgré la récente émeute rouennaise, la Normandie. Mais, cette fois, il n'y eut même pas de consultation des États provinciaux. Les gouverneurs généraux, en vertu de lettres royales d'août 1382, se rendirent dans les diocèses de Basse Normandie, conférèrent avec les seigneurs et les bourgeois, et obtinrent l'octroi d'une « crue » du quart de l'aide précédemment consentie à Louviers, l'année précédente. Le 19 septembre, ils mandaient à Jean le Vavasseur qu' « en vertu des lettres du roy n. s., et pour l'accomplissement et examen d'icelles, » ils s'étaient transportés « ès villes de Caen, Baieux, Vire, Sainct Lô, Coutances, Carentan, Avranches, Sainct James de Beuvron, Séez, Falaise, Lisieux, Bernay, Louviers, » afin de parler à certains seigneurs, bourgeois et gens desdites villes, qui, d'un commun accord, avaient octroyé au roi « pour accomplir au bon plaisir de nostred. seigneur et pour accomplir en partie ce qui est deu aus gens d'armes qui ont esté et sont en la frontière, » une augmentation du quart de l'aide

peu. Cet auteur rapporte que trois messagers, envoyés vers Artevelde pour demander des sauf-conduits, auraient été arrêtés; et le 20 octobre, Philippe aurait répondu par un refus.

[1] Nous étudierons en détail la campagne militaire de 1382, dans un travail actuellement en préparation sur les campagnes militaires de Charles VI en Flandre et en Gueldre, de 1382 à 1389.

Digitized by Google

des blancs votée l'an passé, sans y comprendre la crue faite à Vernon [1].

Cette aide fut bientôt étendue au diocèse de Rouen et aux terres de la reine Blanche, du comte d'Alençon et du comte d'Eu, ainsi qu'aux villes de la Haute Normandie, sous forme d'imposition indirecte de douze deniers par livre, douzième et treizième des biens vendus, et était exigible à partir du 1er octobre. Bien qu'elle ne paraisse pas avoir soulevé de difficultés sérieuses, il fallut toutefois, en certains endroits, en établir directement l'assiette, faute de fermiers.

Bientôt, elle ne suffit plus ; le 2 décembre, les conseillers se réunirent à Pont-de-l'Arche, et firent imposer dans la vicomté de Gournay et dans le Vexin un tiers ou un quart des blancs; cette taxe, perçue dès la fin de décembre en Vexin, était également établie dans la comté d'Aumale à la fin de janvier 1383 [2].

Ainsi, en Normandie, non seulement les impôts établis après l'assemblée d'avril 1382 n'avaient pas été suffisants, mais il avait fallu s'ingénier à les augmenter encore. Dans cette circonstance, les États, dont le rôle avait été si considérable l'année précédente, ne paraissent plus. Tous les pouvoirs, initiative, perception, contrôle, sont concentrés aux mains des conseillers généraux, qui sont des agents du pouvoir central. En face d'eux il n'y a rien, et rien ne s'oppose à l'omnipotence de leur rôle.

Rencontra-t-on semblable résignation dans les autres provinces ?

Partout, en langue d'oïl, on peut constater, à la fin de 1382, l'existence d'une nouvelle aide ou, plus exactement, l'accroissement d'une aide, très vraisemblablement établie en raison de la campagne de Flandre. A Laon [3], c'est le compte de « Jehan Matrouille, » receveur de la ville, compte adressé à « honnorables personnes et saiges le prevost de la cité et gouverneur de la ville et païs de Laon, des receptes et mises de la taille et doublement fait environ la Chandeleur mil trois cent quatre vins et deux (1383), sur les habitants de la ville et païs de Laon, pour l'aide du roi n. s.. lors

[1] *Bibl. nat.*, ms. fr. 26019, n° 349.

[2] *Ibid.*, ms. fr. 26019, n° 345 ; — 26017, n° 21 ; — 26019, n° 349 ; — 26019, n° 362 ; — 26019, n° 300. — Coville, *ouvrage cité*, p. 399-400 (pièces justificatives, nos XLVIII et XLIX).

[3] *Arch. municip. de Laon*, CC. 4.

Digitized by Google

nouvelle ordenée, icelle taille et doublement pareil et semblable à l'assiette faite environ la Sainct-Nicolas (6 décembre), devant, l'an mil trois cent IIII^xx et deux, à cause dudict aide. » Ailleurs c'est l'existence de receveurs des aides qui est, à la fin de 1382, attestée en Normandie, à Amiens, Abbeville, Reims [1], Orléans [2]. A Chartres [3], dès le mois de septembre, un trésorier de France était envoyé « pour mettre sus les aides [4], » et en novembre le bailli de la ville était dépêché au roi « pour la paye des hommes d'armes d'un moys, pour servir le Roy n. s., en ces présentes guerres [5]. » Il y a lieu de supposer qu'il en fut de même à Dreux et à Nantes, c'est-à-dire, en résumé, dans toute la langue d'oïl [6].

[1] *Arch. nat.*, KK. 34, fol. 18.

[2] *Bibl. nat.*, ms. fr. 6740, fol. 17 v°.

[3] Dès le mois d'août, Philippe de Chartres et Pierre Germain étaient « ordenez en assemblée général pour aler à Soissons par devers le roy, pour savoir si l'on pourroit avoir II^m fr. sur ces presentes aides » (*Arch. munic. de Chartres*, Ld[1], fol. 97 v°).

[4] « Present faict à sire Philippe de S. Père, trésorier de France, commissaire du roy n. s., lequel estoit venu de Chartres pour mettre sur les aides » (*Ibid.*, Ld[1], fol. 98 v°).

[5] « A Mons. Pierre de Negron, chevalier, bailli de Chartres, pour porter devers le roi n. s. pour la paie des hommes d'armes d'un moys, pour servir le roy n. d. s. en ses présentes guerres, comme mandé l'avoit par ses lettres à ladicte ville, pour ce, par mandement de Pierre Germain, et lui seul de ladicte ville.... donné le XVIe jour de novembre 1382 » (*Ibid.*, Ld1[2], fol. 10).

[6] « A Guillaume Barbou, pour une despence faicte par les procureurs de ladicte ville, lesquels assemblèrent avecques les bourgois de Dreux et de Mante pour porter et avoir advis entre eulx du fait des nouvaux aides. » 17 août 1382 (*Ibid.*, Ld1[1], fol. 98).

Les aides que l'on demanda pour la guerre de Flandres paraissent avoir eu cours dans tout le royaume. A Chartres, le document ci-dessus désigné semble témoigner que dès la fin d'août on avait tenté de les établir, et le 3 septembre le trésorier de France venait les imposer. A Soissons, dès le 1er septembre, elles étaient établies (*Arch. nat.*, JJ. 121, n° 242, fol. 148 v°); en Artois (*Bibl. nat.*, Clairambault, vol. LXXXIII, n° 6495) 13 octobre 1382; à Reims (*ibid.*, Clairambault, vol. XV, 100), 23 décembre 1382; en Vexin (*Ibid.*, fr. 26019, n° 300), 24 décembre 1382; à Amiens (*Ibid.*, fr. 6740, fol. 16 v°, 1383), 15 janvier). A Séez, nous possédons le compte « des voiages et despense faite par Fralin Fouillet et Jehan Chièvre, esleuz au diocèse de Séez des aides ordenées pour la guerre, pour un an commençant le premier jour de septembre l'an mil CCC IIII^xx et deux, pour mettre sur les aides et tailles qui eurent cours pour le temps de leur eslection » (*Ibid.*, fr. 26019, n° 345). Ces aides portaient des droits sur les breuvages, les draps et autres marchandises. Cette imposition avait été établie à la suite de lettres de Charles VI, datées de Soissons, et les généraux gouverneurs à leur réception allèrent à Caen, Bayeux, Saint-Lô, Vire, Coutances, Avranches, Séez, Lisieux, Evreux, « parler à pluseurs seigneurs desdiz dyocèses, et aussi aux bourgois et gens des dessus dictes villes; lesquielx tout d'un consentement et accord,

Digitized by Google

Mais il ne faut pas en conclure que la perception de ce nouveau subside se soit faite sans résistance. Venant après les événements de 1381 et après les émeutes de 1382, cette aide ne paraissait pas rentrer dans les cas prévus de l'aide féodale. On ne voulait pas considérer les Flamands comme des ennemis du royaume. L'opposition que le comte de Flandre avait maintes fois manifestée contre Charles V le rendait peu populaire, et l'on se plaisait à voir, dans les Gantois, des protagonistes de la cause de la liberté, qui avait poussé les villes de France à s'insurger contre les impôts. Sans doute, on ne refusait point d'aider le roi, mais on en profitait pour continuer la lutte entreprise depuis deux ans. On refusait l'imposition, on acceptait la taille ou le service personnel. Et surtout on tentait d'en profiter pour se soustraire aux charges nouvelles.

A Amiens, la lutte engagée à la fois sur le terrain municipal et le terrain politique se poursuivait, ouvrant les portes de l'Hôtel de ville à deux meneurs, Hue le Gorrelier et Henri de Roye, l'un nommé échevin, l'autre grand compteur. Le roi ayant destitué ce dernier, ce fut le signal de nouvelles scènes violentes [1]. En Normandie, nous avons vu qu'en certains endroits on ne put trouver de fermiers de l'imposition et qu'il fallut établir d'office l'assiette [2]. A Chartres, où l'on ne parait pas avoir opposé grande résistance, on n'hésita cependant pas à demander des diminutions, des allégements, et à s'assembler avec les bourgeois de Dreux et de Nantes « pour parler et avoir advis sur le fait des nouveaux aides [3]. » Cette opposition semble avoir existé par-

sanz nul contredit, consideré tout ce qui à considerer faisoit, et pour accomplir au bon plesir de nostredit seigneur à sa vraie obcissance, et pour contenter en partie ce qui est deu aux gens d'armes.... que un quart des aides des blans qui ont eu cours pour un an passée de la première assiette sanz y comprendre la creue qui mise y fust à Vernon, soit mis sus, levé et cuelli es diz dioceses jouxte le contenu des lettres de nostre dit seigneur, sanz prejudice et retardement des aides octroyées pour ceste année, etc.... » (*Bibl. nat.*, fr. 26019, n° 349). A ce même moment, les États de Bourgogne, réunis à Châtillon-sur-Seine, accordaient, le 29 août, à Philippe le Hardi une aide sous forme de fouages et d'impôt du 1/8 du vin, pour un an, commençant le 1er octobre 1382, « pour le fait de la guerre de Mons. le roy » (Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. III, preuves, p. LXII, n° 75).

[1] Maugis, *ouvrage cité*, p. 85.

[2] Voir plus haut, p. 166, note 6.

[3] « A Guillaume Barbou, pour une despense faicte par les procureurs de ladicte ville, lesquelz assemblèrent avecques les bourgois de Dreux et de

Digitized by Google

tout, jusque dans les moindres pays, ce qui tend à faire croire que, de tous côtés, le peuple suivait anxieusement les événements financiers. Lorsque le seigneur d'Athechy, convoqué pour suivre le roi dans la guerre projetée, demanda ainsi qu'il était coutume, à ses vassaux, un char attelé de chevaux suffisants, et les assembla à ce fait, plusieurs d'entre eux, Matthieu Pigay et Robin de Rieux entre autres, protestèrent, disant « que si lesdits habitans les creoient que l'on ne imposeroit pas nouvelles servitudes sur eulx, et que ceulx de Gand n'estoient point ennemis du Roy, mais estoient alliés avec ceulx de Paris et à ceulx de Rouen, et que le roy estoit très faulsement conseillé d'aller en Flandres de sa personne [1]. » Ailleurs les gens de Senlis après avoir envoyé, sans doute à contre-cœur, quelques hommes d'armes à l'armée, rappelèrent leur contingent dès le mois de novembre.

Ces divers exemples suffiraient à montrer combien peu était populaire l'expédition de Flandre et combien, de toutes parts, les sentiments de mécontentement et de résistance qui depuis deux ans se développaient librement, se faisaient jour. Nulle part cependant nous ne trouvons plus cette organisation de l'opposition, qui avait caractérisé les mouvements de 1380-1381. Les États provinciaux, les hautes classes, se désintéressent des événements : la noblesse suit le roi dans une expédition où elle espère trouver quelque gloire ; le clergé est tout entier absorbé par le schisme ; la bourgeoisie s'émeut des revendications populaires, et les luttes intestines de chaque cité l'empêchent de

Mantes, pour porter et avoir advis entre eulx du faict des nouvaux aides.... Donné le XVIIe jour d'aoust » (*Arch. munic. de Chartres*, Ld[1], fol. 98).

[1] « Entre le procureur du roi et Mathieu Pigay. Le procureur dit « que toutesfoiz que le roy n. s va en guerre contre ses ennemis et le seigneur d'Achessi va avec lui, les habitans de la ville d'Athechy doivent audit seigneur un chair attelé de souffisans de chevaux ; si avint que à la première fois que le Roy ala en Flandres, ledit seigneur d'Athechi fist assambler lesdis habitans en une certaine place et leur exposa qu'il vouloit aler en Flandres avec le roy n. s., et qu'il eust ledit chair atelé... ; mais tantost un appellé Robin de Rieux et ledit Mahieu dirent que se lesdis habitans le créoient, que l'on ne imposeroit pas nouvelles servitutes sur eulx, et que ceulx de Gand n'estoient pas ennemis du Roy, mais estoient alliés avec ceulx de Paris et à ceulx de Rouen, et que le roy estoit très faussement conseillés d'aler en Flandres de sa personne, et que jamais pié n'en peust retorner.... » Mathieu riposte et invoque l'abolition faite aux gens de Paris, au retour du roi, et le pardon des émeutiers, 15 février 1385-1386. *Arch. nat.*, X[2a] 10, fol. 222 v°.

Pour ce refus des impôts, voir aussi le procès des habitants de Montpolin, déjà mentionné (*Revue des questions historiques*, octobre 1903, p. 401, note 1).

Digitized by Google

s'unir avec les autres villes dans un mouvement commun. Les quelques tentatives de Chartres, de Dreux, de Nantes semblent n'avoir guère été que de vaines et théoriques protestations. Une seule ville parait avoir jusqu'au bout résisté et organisé tout un plan de défense : ce fut Paris.

Il est vraisemblable qu'après la décision prise d'intervenir en Flandre, on tenta d'obtenir des Parisiens, comme on le fit ailleurs, de nouveaux subsides [1]. Aussitôt la résistance, qui n'avait jamais complètement cessé, reprit. Les meneurs et les chefs de l'opposition, que nous avons vus agir précédemment, se mirent à nouveau à la tête du mouvement. Patrouilles, guets, mise en état des portes et des fortifications tout recommença. On alla même jusqu'à établir des taxes pour subvenir à l'entretien et à la défense de la ville [2]. Mais ce fut surtout dans les assemblées que cette fois encore toute la résistance se concentra. Déjà au moment de l'émeute de mars, les bourgeois s'étaient assemblés à plusieurs reprises, afin de résister aux impositions. Cette fois, ils recommencèrent, conduits par Aubert de Dampierre, Guillaume Rousseau, deux drapiers, Henriet de Pons, orfèvre. Chefs d'un parti plus avancé sans doute que la majorité des bourgeois, ces derniers espéraient intimider le pouvoir en lui suscitant de graves ennuis, au moment d'une guerre pouvant devenir des plus dangereuses, au cas où l'Angleterre secourait les Gantois [3].

[1] Cette supposition est corroborée par les discussions qui eurent lieu dans les assemblées de septembre et octobre 1382. Partout on agitait la question d'impôts et on décidait de ne rien payer. Toujours on parlait des nouvelles taxes que le pouvoir réclamait, ce qui ne peut s'entendre que de nouveaux subsides réclamés pour la guerre de Flandre. Voir les lettres de rémission publiées aux pages suivantes.

[2] Voir plus loin, p. 189, note 2.

[3] Cette réunion eut lieu au moment où le roi, avant de partir pour la Flandre, vint à Paris demander des subsides. Cf. rémission pour Perrin de Montivilliers, dit Maillard, qui, déjà compromis lors de l'émeute du 1er mars, où « les maulz conseilliez eussent pris ledit Perrin.... sur le seil de son huis et emmené avec eulz jusques en Grève, dont il se parti desdiz maulz conseilliez sanz ce qu'il feust avec eulz ne à rompre huis, fenestres, le chastellet...., et le jour de la mi-août derrein passée ot un an, ledit Perrin qui avoit servi au disner de la conflarrie Nostre-Dame de Boulongne à Saint Jaques de l'Ospital et avoit bien beu, ainsy qu'il s'en aloit en sa maison dist, sans autre chose faire, à la porte Sainct Denys « que ne sont ses chaînes tendues? » Emprisonné et relâché, il s'enfuit lors du retour du roi. — Paris, février 1383-1384. *Arch. nat.*, JJ 124, n° 130, fol. 77 v°

« Charles.... avoir reçeue l'umble supplication de la femme et amis charnelz de Jehan Goude.... contenant que par le temps de la commocion....,

Digitized by Google

Dans ces réunions, on discuta sur les impôts et sur la résistance. Les uns étaient partisans de « ne rien paier, » car il leur sem-

mais par la contraincte de son dizenier fut aux assemblées, que se faisoient en nostre dicte ville, où il lui fu demandé se il vouloit paier imposicion, lequel respondi que sept ans avoit que riens n'en avoit paié, ne ne pensoit à riens en payer, pour ce que ne vendoit ne n'achetoit aucunes denrées, ou marchandises, mais se vivoit de la paine de son corps, sanz autre marchandise faire, et en oultre dist qu'il lui sembloit estre le meilleur pour eulz touz de nous venir servir en Flandres, où nous estions lors à l'encontre de noz ennemiz que faire autre choses, et qu'il y estoit prest de son povoir, et aussi fu verité que a un jour de dimanche, après ce qu'il ot bien beu et soupris de vin, et qu'il avoit oy dire que un grant homme estoit es Halles de nostre dicte ville de Paris et ensengne de sa figure en une banière monstrée à un chacun qui veoir la vouloit, il feust illec venuz et en l'hostel où il estoit pour lui veoir, lui fu demandé par aucuns qui l'uiz gardoient de l'ostel où il estoit, deux deniers parisis, à quoy il respondi « je n'en pense riens paier ; Et si le poura bien un chacun veoir sanz qu'il faille point d'argent pour », et tout incontinent pluseurs personnes qui dedens ledit hostel estoient et en la chambre où estoit ledit grant homme, de fait et de force le firent descendre de ladite chambre et l'enmenèrent en bas, devant en chemin et tant que un nostre sergent appelé le Bourc le mena en son hostel ou en un autre hostel, illec près ou environ, lequel nostre sergent, si comme on disoit, estoit l'un diceulz qui recevoit les deniers pour ycellui grant homme veoir, lequel nostre sergent en comptent de ce ou autrement que ledit Jehan Goude avoit achaté son office de sergenterie et que le marchié n'avoit pas bien agreable, si come advis estoit audit Jehan, lui gecta une pierre enmy la rue où il estoit et que gueres ne s'en falut ne le ferit dicelle pierre, pour lesquelles choses ledit Jehan Goude surpris de vin, come dessus dit est, et ainsi que aucuns disoient que nostre dit oncle de Bourgongne avoit fait venir ledit grant homme en nostre ville, dist ces paroles ou semblables en substance : « Ce grant homme là est ce cellui que l'en dit que Mons. de Bourgongne a fait venir en ceste ville, par ma foi, quant il vouldra et il lui plairay, il y feray bien venir plus bel joel, et autres choses qui seront plus agréables et proufitables à la ville », ne oncques plus ne dit, ne aussi à ycellui grant homme ne toucha ne ne mist la main ou fist aucun mal. » [Il est appelé le mercredi suivant devant le prévôt de Paris, arguë de sa qualité de clerc, est rendu à l'évêque et par lui emprisonné et peu après délivré. Au retour du roi, il est de nouveau saisi et enfermé au Châtelet.] Paris, 4 juillet 1385. *Arch. nat.*, JJ 127, n° 65, f° 42.

« Charles.... de la partie de Perrin Hure, graveur de seaux, ja piéça demourant à Paris, comme pour le temps de la commocion avenue derrenièrement en nostre ville de Paris...., ycellui suppliant eust esté en aucunes assamblées et armées à Montmartre, à Sainte Catherine, à Saint Éloy, et en l'ostel de nostre très cher et très amé oncle le roy de Jérusalem et de Cécile, lesquelles assemblées estoient lors faictes pour empescher que les aides de la guerre ne courussent ne n'eussent plus cours, sanz que ycellui.... feust des conseillers ne du conseil de ceulz qui pour lors faisoient et conseilloient lesdictes assemblées. » Paris, juin 1389. *Ibid.*, JJ 136, n° 3, f° 1 v°.

Pierre de Mennecourt, à une réunion à Saint-Christophe, déclarait « aimer mieulx paier taille que imposicion. Et aussi en nostre Palais royal où on parloit de paier six solz pour teste, et là eust esté respondu par plusieurs, dont ledit suppliant estoit l'un : « Nous sommes François et ne devons pas six solz par teste. » L'Écluse, 4 nov. 1386. *Ibid.*, JJ 129, n° 251, f° 150.

Digitized by Google

blait le meilleur « pour eux tous, de venir servir en Flandres à l'encontre des ennemis ». C'est le sentiment de la majorité. Que ce fût à Montmartre, à Saint-Eloi, à Sainte-Catherine, à Saint-Jacques de l'Hôpital, partout il s'agissait d'empêcher que les aides n'aient cours, de fortifier la ville avec des barrières et des chaines, de faire les murs de défense. Une taille plutôt qu'une aide, et quelquefois même un refus absolu, tel était l'état d'esprit de la population. En même temps un violent mécontentement se dessinait contre le duc de Bourgogne. Aux Halles, un jour où on allait voir un géant peint sur une bannière, à la mode flamande, géant envoyé par le duc de Bourgogne, un nommé Jean Goude, s'y rendant comme tout le monde, et sollicité de payer son entrée, déclarait qu'il ne voulait pas et proférait des paroles injurieuses à l'adresse de Philippe le Hardi : « Ce grant homme la est cellui que l'en dit que Mons. le duc de Bourgogne a fait venir en ceste ville, par ma foi, quant il vouldra et il lui plaira il y ferait bien venir plus bel joel et autres choses qui seront peu agréables et proufitables à la ville. » C'était toujours le même sentiment d'opposition et de protestations contre un pouvoir que l'on trouvait trop exigeant.

Bientôt ces assemblées, qui tout d'abord n'avaient peut-être été que des réunions et des conciliabules de protestation, prirent bientôt un caractère plus grave. Il s'y fomenta une véritable révolte, un vaste complot destiné à mettre la ville aux mains des émeutiers, ou plutôt des conspirateurs.

Après un conciliabule tenu à Montmartre, certains bourgeois et habitants furent convoqués par Guillaume Rousseau et Henriet de Pons à se trouver, vers le 1er octobre, à l'hôtel de la Coupe, près Saint-Sulpice [1]. De quoi s'agissait-il? Lorsqu'ils y

[1] « Charles.... avoir receu l'umble supplication de Jehan Fernile, nagaires demourant à Paris, contenant que comme un certain jour après la commocion en nostre ville de Paris le premier jour de mars l'an mil CCC IIIIxx et un, ledit Fernile estant avec un sien voisin, ledit voisin lui dit : « Alons à Sainct Suplice, et nous y trouverons bonne compaignie. » Et lors ledit Fernille à la simple parole dudit voisin, qui aucun mal n'y pensoit, ala a Sainct Supplice pour esbattre comme il lui avoit dit, et eulx là venuz trouvèrent plusieurs compaignons de Paris, drappiers et autres d'autres mestiers, les uns jouanz aux boules et les autres aux quilles, et les autres à divers jeux, après lesquelx jeus ilz burent ensemble et parlèrent de plusieurs choses, entre lesquelles choses un des compaignons qui là estoient, dist aux existens ces parolles en substance : « Nous ne voulons en ceste compaignie que gens qui soient mariés et qui aient leur chevance en la ville de Paris, et s'il

Digitized by Google

arrivèrent, ils se trouvèrent en présence d'individus jouant aux quilles et aux boules. La manière même dont quelques-uns avaient été prévenus semblait convier à un jeu quelconque. « Venez aprez disner à Saint-Supplix et là verrez bon esbattement [1], » disait à Laurent de la Grève Guillaume Rousseau. Lau-

y a nul autre s'il s'en aille hors. » Et pour ce ledit suppliant qui estoit mariez à Paris et qui ne savoit que on vouloit dire, demoura en la compaignie, et lors un de ladicte assemblée proposa en effect ces paroles ou semblables : « On a remises les imposicions et maintenant on les vuelt ravoir et toutes foiz il nous semble que c'est le dommage de la ville de Paris, se elles sont arrières mises sus et ne le souffrirons point. Et aussi depuis le premier jour de mars on a exécuté par justice pluseurs qui furent aux maillés, mais il l'avoient bien gaignié, ce que nous n'avons pas. Neantmoins se d'aventure il avenoit que aucun de ceste compaignie eust dit aucunes paroles touchans le fait desdictes imposicions et pour ce il se feust mis en Chastellet, nous avons proposé d'aler devers le prevost et de lui supplier de rendre celui qui pour ce aura esté prisonnier. Et se il ne le vouloit rendre, et qu'il le voulsist exécuter et faire mourir, nous aiderons l'un l'autre comment il ne soit point exécuté, se il n'avoit fait autre chose et aussi le promettez-vous tous et par la foy de voz corps. » Et lors ausi ledit chascun bailla sa foy et aussi ledit suppliant la bailla, pour ce qu'il ne l'osa refuser ; lesquelles choses ainsi proposées, un de la compaignie dist « cecy soit tenu secret, car en vérité, se je scey homme qui le revèle, je le tuerai en la première place que je le trouveray. » Et lors plusieurs dirent que ce seroit bien fait, et aussi en y ot pluseurs qui dirent que s'il savoient que le revelast, qu'ilz le tueroient aussi ; et après ce chascun se desparti et fust ledit Fernicle moult doulent d'y avoir esté, ne depuis ne fut en aucune assemblée, ne par avant n'avoit esté, excepté aux carrefours du commandement de son quartenier et dizainier, etc. » [Il se sauve et est banni.] Melun, décembre 1904. *Arch. nat.*, JJ 125, n° 19, fol. 12 v°.

Semblable rémission fut, en novembre 1383, accordée à un orfèvre, Adam Pélerin, qui lui aussi avait pris part à cette réunion de Saint-Sulpice « environ la Saint-Remy, » imprimé dans Douët d'Arcq, *Choix de pièces....*, t. II, n° 26. L'auteur de cette publication a confondu Saint-Sulpice avec deux villages de l'Oise et de Seine-et-Marne, où se trouvent deux localités du même nom.

[1] « Charles.... de la partie de aucuns des amis charnelz de Laurens de la Grève, naguères demourant à Paris, povre homme chargié de femme et d'enfans, à nous avoir esté humblement exposé que comme environ a VI. ans, Guillaume Rousseau eust encontré ledit Laurens, qui venoit de l'église de sa paroisse, auquel il dist : « Lorens, venez après disner à Saint Supplix et là verrez bon esbattement. » Et ledit suppliant qui a mal n'y pensoit ala audit lieu. Et quant il fu là, il fu moult esbahiz quant il vit l'assemblée qui là estoit. Et adonc dist ledit Laurens audit Guillaume Rousseau : « Se je eusse cuidé et vous m'eussiez dit ce que je voy aujourd'huy, ne feusse ci venu et m'en vueil r'aler. » Et adonc lui dist ledit Rousseau : « Laurens, ne vous esbahissiez mie, car je en auroy bien X^m toutes foiz qu'il me plaira. » Et après ces mots dirent ceulx de l'assemblée : « Nous vous certiffions ainsi chascun en droit soy et par son serement que se le prévost ou autre vient en la maison de nous ou de l'un de nous, que cellui à qui il adrécera sonne un bacin, et nous tous lui irons aidier a oster de prison ou de peril. » Et lors ledit Laurens, qui en ce ne se accorda point, leur dist que ja ne s'en entremettroit en aucune manière. Et adonc ledit Rousseau lui dist de rechief qu'il estoient bien X^m de tel

Digitized by Google

rent y alla, et sut bientôt à quoi s'en tenir, à la vue de la foule qui s'y trouvait rassemblée. Comme il manifestait son étonnement, protestant que s'il avait su, il ne serait point venu, et qu'il désirait partir : « Ne vous esbahissez mie, lui répondit Rousseau, car je en auroy bien x^m toutes foiz qu'il me plaira. » Le véritable but de l'assemblée était évident. Mais avant que les conjurés abordassent le véritable objet de leur réunion on eut soin de s'informer et de veiller à ce qu'il n'y eût « en ceste compaignie que gens qui soient mariez et qui aient leur chevance en la ville de Paris. » Les autres devaient sortir, et cette restriction montre bien le caractère plus pondéré, plus réfléchi, mais aussi plus dangereux dans ses conséquences de la conspiration qui se tramait. Ce ne sont plus des ouvriers et gens de la basse classe, mais bien des bourgeois et individus que leur intérêt et leur situation de famille rendaient aptes à délibérer sur des questions importantes de la cité.

La sélection ainsi faite, lorsqu'il ne resta plus que des bourgeois, drapiers et marchands, on aborda le véritable sujet de la réunion. Naturellement, il s'agissait des impositions que l'on

accord, et que puisque il ne vouloit estre avec eulx, qu'il leur promettroit et feroit serement qu'il ne les encuseroit point, où ilz le courrouceroient du corps. Et convint que par force d'eulx et pour eschever le péril de son corps, qu'il feist ledit serement, et fu par le fait des Maillés. Et quant ledit Rousseau et les autres se partirent du lieu, si s'en alèrent aux champs faire voler un dragon, afin que l'en ne s'aperceut qu'ilz eussent faicte assemblée. Et tantost ledit Laurens se departi d'entre eulx, ne oncques puis ne fu en leur compaignie. Lequel Guillaume et ses complices ont esté depuis exécutez pour leurs démérites.... » [Il se sauve ; rémission.] Maubuisson, décembre 1388. *Arch. nat.*, JJ. 135, n° 8, fol. 5.

Voir de même, à ce sujet, des lettres de rémission en faveur de Jaquet de Montpele, qui prit part à la réunion de Saint-Sulpice. Paris, juillet 1389. *Ibid.*, JJ. 136, n° 35, fol. 18, et celle relative à Jean de Louvres, valet orfèvre qui « par l'introduction et admonestement de feux Aubert de Dampierre, Guillemin Rousseau et Henriet du Pont...., se fust transporté en un hostel à Sainct Suplice, dehors nostre ville de Paris, ouquel il fut parlé par lesdiz deffuncs et pluseurs autres qui y estoient sur ce que l'imposicion ne couroit point, afin de garder les libertez et franchises que octroyées et données avions à nostre ville de Paris, ouquel lieu fu fait serement les uns aus autres que se aucun d'eulx estoit pour ce pris, ilz feroient quil seroit délivré, et pour ce se mestier estoit se assembleroient à Saint Ynocent, et après ce se feussent yceulx despartis, et par aucun d'iceulx eust esté fait vouler le dragon, sanz ce que ledit de Louvres feust oncques du conflict ni de l'assemblée des Mailléz, a tuer ne voler impositeurs ne juifs, mais fu en grand peril de mort à Sainct-Germain des Prez, etc.... » [Banni, condamné, dépouillé de ses biens, il est gracié.] Paris, juillet 1383. *Ibid.*, JJ. 123, n° 235, fol. 119.

Digitized by Google

venait de rétablir. « On a remises les impositions et maintenant on les veult ravoir, et touttefois il nous semble que c'est la damage de la ville de Paris, si elles sont arrière mis sus et ne le souffrirons pas. » Sans doute, on protestait de la fidélité au roi, on répudiait toute connivence avec les Maillets, qui avaient été exécutés et « l'avoient bien gaigné ». Mais, cette réserve faite, on était tout à fait décidé à agir comme eux. Si l'on voulait percevoir quelque impôt et que l'on pénétrât, prévôt ou autre, dans ce but, chez un bourgeois, ce dernier devait sonner de suite de la trompe. A cet appel, tous s'assembleraient pour le défendre [1] ; s'il était emprisonné, ils supplieraient qu'on le rendît à la liberté ; si on voulait malgré tout l'exécuter, ils feraient tous leurs efforts pour le sauver. Au besoin même, s'ils apprenaient que leur dessein était ébruité, ils s'armeraient, et de crainte d'être réduits à l'impuissance, mettraient à mort tant le prévôt de Paris que le prévôt des marchands. Enfin, pour éviter toute attaque inopinée contre la ville, soit par l'armée du roi, soit par les troupes qui couraient le pays, ils devaient, en cas de danger, se rassembler aux Innocents [2]. Puis,

[1] « Charles.... de la partie des amis charnelz de Jehan de Louvres, povre varlet orfèvre, que ledit Jehan fu ja pieca à Montmartre en la compaignie de Guillaume Rousseau, Henriet de Pons, un orfèvre nommé Girart, et pluseurs autres qui là estoient assemblez pour avoir advis comment ilz pourroient empescher que noz aides ne feussent mis sus et eussent cours, et depuis, pour ce que Aubert de Dampierre, qui estoit un des principaux ne fu là présent, fu autre journée prinse avec les dessus diz par entre eulx à Saint Supplice, ouquel lieu ilz firent voler un signe de dragon, et determinèrent entre eulx que ilz ne paieroint aucunes aides, et en firent serment l'un à l'autre sur un pain que ledit Girart tenoit, et que se pour ce aucuns d'iceulx estoit prins, les autres le feroient délivrer et se assembleroient devant Saint Innocent au son de leurs bacins, et oultre determinèrent que se aucune rumeur en venoit contre eulx, ilz se assembleroient comme dit est, et tueroient le prevost de Paris, le prevost des marchans, et maistre Pierre de Chatou, et derechief determinèrent et ordenèrent à assembler une foiz aux Cordeliers, une foiz à Sainct Eloy, et une foiz à Sainct Julien le Povre outre petit Pont, à certaine journée, pendent laquelle chascun d'eulx se devoit mettre en peine de traire et faire venir à celle fin le plus de gens quilz pourroient et les mener auz lieux dessus diz. » [Banni, il se sauva, mais est gracié grâce à Le Bègue de Villaine, dont il a sauvé le fils le jour de l'insurrection des Maillés.] Saint-Denis en France, juillet 1384. *Arch. nat.*, JJ. 125, n° 129, fol. 77 v°.

[2] « Charles.... de la partie de Dimenche Cruchet, lormier.. ., comme ou temps des commocions de nostre ville de Paris, il ait esté aus assemblées des genz du commun avec les autres habitans d'icelle, et se soit armez par ladicte ville, si come les autres, avec son cinquantenier, et esté durant lesdictes commocions à une assemblée faicte par pluseurs dudict commun en une taverne nommée La Couppe devant Sainct Supplice de lez Paris ; en la-

Digitized by Google

de crainte que le secret ne fût découvert, on obligea chacun des assistants à prêter un solennel serment de ne rien dévoiler et de s'engager à soutenir les bourgeois menacés au point de vue financier. L'on se sépara ensuite, et pour masquer le véritable objet de la réunion, on alla aux champs « faire voler le dragon. »

Ce conciliabule, le seul sur lequel nous ayons quelques détails et grâce auquel nous pouvons juger de ce que purent être les autres, eut des suites, et successivement à Saint-Eloy, au palais du duc d'Anjou, à Saint-Christophe, à Saint-Julien le Pauvre, on se réunit afin de compléter le plan de résistance contre les impôts. Nous ne connaissons cette conspiration que par les quelques détails sur l'assemblée de Saint-Sulpice. Mais, quel que fût le secret demandé, il ne fut pas absolument gardé. Les projets de Guillaume Rousseau et d'Aubert de Dampierre furent connus : on décida d'arrêter ce dernier, et quelques-uns de ses complices songèrent même, comme Jean Filleul, un notaire au Châtelet, à « crier de nuit alarme pour esmouvoir le peuple », et à obtenir une rémission générale. Dampierre repoussa cet avis, trouvant que « c'estoit trop perilleuse chose à faire et en porroit mourir trop de peuple, s'il n'estoit fait par bonne manière [1]. » Le souci et l'incertitude dans l'issue de la ré-

quelle assemblée fut dit par Aubert de Dampierre, Guillaume Rousseau et aucuns autres qui là estoient, et buvoient ensemble, que le prevost de Paris prenoit et faisoit prendre plusieurs gens en nostre dicte ville. Et pour ce accordèrent et promistrent l'un à l'autre, que se aucuns d'eulz estoit prins par ledit prevost, que les autres le pourchasseroient jusques à sa délivrance. Et aussi se aucuns gens pilloient par ladicte ville de Paris ou faisoient aucun grief, dont on avoit lors doubte et paour, ils se devoient assembler à Saint Innocent. Et oultre ce accordèrent ensemble que nulz d'eulz ne seroit d'accord que l'imposicion eust cours en ladicte ville de Paris. Durant lequel temps ledit suppliant fist pluseurs haches de fer, lesquelles, pour avoir sa vie et sustentacion de lui, de sa femme et de ses petiz enfans, il vendi à pluseurs de Paris et autres. Et aussi que ledit suppliant, après que il et les dessus nommez et autres eurent beu ensemble au lieu dessus dit, ala avec ledit Aubert de Dampierre et pluseurs de ses voisins veoir voler un dragon que portoit le varlet dudit suppliant, comme autres foiz avoit fait par avant lesdictes commocions.... » [Banni]. Saint-Germain en Laye, février 1392-1393. *Arch. nat.*, JJ. 146, n° 71, f° 31 v°.

[1] « Charles.... de la partie des amis de Jehan Filleul, nagueires notaire de nostre Chastellet de Paris, poure homs de l'age de XXVI. ans ou environ, chargié de jeune femme, que comme ledit Jehan ou temps passé eust grant acointance avec feu Aubert de Dampierre, drapier, lors demourant en nostre ville de Paris, par cause de ce que ledit Jehan comme lors nostre notaire ou-

Digitized by Google

volte retenaient seuls ces hommes qui dépassaient peut-être dans leurs desseins les projets et les espoirs des premiers chefs de la résistance. Ils arrêtaient les chariots destinés à l'armée, de même que les Rémois empêchaient le maréchal de Bourgogne, Guy de Pontailler, de poursuivre sa route vers Arras [1]. Ils escomptaient le succès des Gantois, la force que cette victoire donnerait aux Parisiens, les soulèvements qui ne pouvaient, à la suite, manquer d'éclater en France. Ils voyaient Charles VI et le duc de Bourgogne vaincus, obligés d'accepter les conditions qui leur seraient faites. N'attendaient-ils, comme l'assure Froissart, que l'annonce d'une défaite pour se jeter sur les châteaux et les résidences royales, et mettre la ville en état de résistance? L'hésitation seule de savoir si leurs vœux seraient exaucés les rendait-elle obéissants aux paroles que le chroniqueur prête à Nicolas le Flament : « Abstenez-vous de ce faire tant que nous verrons comme li afaires dou roi n. s., se portera en Flandre. Si chil de Gand viennent à entente, ensi que nous espérons bien qu'il i venront, adonc sera-il tems d'en faire et temps assez, ne commençons pas cose dont nous nous puissions repentir? » L'avis était sage, mais il eût été préférable pour les Parisiens

dit Chastellet avoit accoustumé de passer souventesfois lettres audit Aubert. et depuis la commocion et rebellion derrein advenues en nostre dicte ville, il feust advenu à la cognoissance dudit Jehan qu'il estoit ordené que ledit Aubert devoit pour ladicte commocion estre prins, ycellui Jehan pour ladicte acointance et sanz aucun mal penser par la simplece et jeunesce, cuidans en ce non mesprendre envers nous, se feust trait devers ledit feu Aubert en luy disant qu'il avoit oy dire à certainnes personnes qu'il estoit ordonné qu'il seroit prins, et en peril de son corps, se il ne metoit provision de soy en aler ou fere autre chose, et pour ce que ledit Aubert lui respondy qu'il n'en faisoit aucun doubte, ledit Jehan lui dist qu'il ne si fiast point, et derrechief ledit Jehan pour ce que de ce oy plus plainement parler, il ala devers ledit feu Aubert et lui dist ces paroles ou samblables en substance: « vous ne metez aucun remède à ce dont je vous ay parlé, et le remède seroit bon, afin que on eust remission générale et bien seure, de crier de nuit alarme pour esmouvoir la ville. » Sur quoy fu respondu par ledit Aubert que ce seroit trop perilleuse chose à fere et en pourroit morir trop de pueple, s'il n'estoit fait de bonne manière. Et a ledit Jehan esté armé parmi nostre dicte ville de Paris et aux assemblées avec les quarteniers, cinquanteniers et dizeniers, et en ensuivant l'oppinion de la plus grant partie dist la sienne plusieurs foiz.... » Il se sauve de Paris, lors du retour du roi ; rémission. Saint-Denis, août 1383. *Arch. nat.*, JJ. 123, n° 83, fol. 46 v°. — Voir sur ce personnage la note de la page 135 du tome I du *Ménagier de Paris* (Paris, 1846, 2 vol. in-8), au sujet d'une anecdote concernant un bourgeois de Paris, victime de l'émeute des Maillets.

[1] *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. X, p. 474.

Digitized by Google

qu'ils n'eussent point commencé. Au lieu d'une victoire, ce fut une défaite qui leur fut annoncée. Rosebeke vit la fin de leurs espérances ; le pillage de Courtrai leur apprit comment Charles VI et son armée entendaient triompher. Le roi revenait victorieux, décidé à réprimer l'esprit de révolte et d'opposition qui, depuis deux ans, s'était librement développé La répression allait commencer, elle devait être terrible.

LA RÉPRESSION DES ÉMEUTES A PARIS

Victorieux à Rosebeke [1], Charles VI ne poursuivit cependant pas la conquête de la Flandre; l'hiver l'arrêta, ainsi que les instances du duc de Bourgogne, peu soucieux, la révolte des Gantois réprimée, de laisser l'armée française ravager ses futurs États, et de s'associer à une campagne religieuse dirigée contre les Flamands urbanistes. Les troupes royales, après avoir mis à sac Courtrai [2] et ainsi lavé l'affront infligé quatre-vingts ans plus tôt à l'armée de Philippe le Bel, campèrent près de Tournai, où Charles VI célébra les fêtes de Noël [3]. Une partie de l'armée fut alors, au dire de certains chroniqueurs, licenciée. Seuls les Bretons et les Normands furent gardés afin de coopérer au châtiment des Parisiens. Le roi et le duc de Bourgogne entendaient bien punir rigoureusement Paris et les autres cités rebelles, et agir à leur égard comme, en avril 1382, on avait agi envers les Rouennais.

Par Arras, Péronne, Noyon, Charles VI arriva le 2 janvier 1383 à Compiègne [4] pour n'en repartir que le 7. Durant son séjour dans cette ville, de graves mesures, qui pouvaient déjà laisser voir quelle serait l'attitude du pouvoir royal, furent prises. Miles de Dormans, évêque de Beauvais, qui, le 1er octobre 1380, avait été nommé chancelier par le duc d'Anjou en remplacement de

[1] La victoire fut connue à Paris le 1er décembre : « littere in crastino sancti Andree sequenti ad tabulam marmoream in palacio coram Parisiensibus, preposito mercatorum, Jacobo de Hangest, scabino Parisiensi, et magistro Johanne de Maresiis, advocato regis, stantibus erectis supra predictam marmoream tabulam, lecte sunt. » *Chronographia*, t. III, p. 46.

[2] Le roi séjourna à Courtrai du 1er au 18 décembre 1382 (Petit, *ouvrage cité*, p. 16).

[3] La présence de Charles VI à Tournai est signalée du 19 décembre au 29 (*Ibid.*).

[4] Du vendredi 2 au mercredi 7 janvier 1383 (Petit, *ibid.*).

Digitized by Google

Pierre d'Orgemont, dut rendre les sceaux [1]. Très attaché à Louis d'Anjou, il pouvait élever la voix pour s'opposer aux mesures de rigueur que l'on entendait prendre. Il fut écarté, et cet exemple laissait bien penser que d'autres partisans du roi de Naples, ceux surtout qui s'étaient compromis par leur participation dans les troubles populaires, ne seraient pas épargnés. Miles de Dormans ne fut remplacé qu'en juillet 1383; et, en attendant, ce furent l'évêque de Laon, Aycelin de Montaigu, le premier président au Parlement, Arnaud de Corbie, le chantre de Notre-Dame, Philippe des Moulins, que l'on commit au gouvernement du scel ordonné. En même temps, la cour prenait ses dispositions pour que l'entrée du roi dans la ville rebelle fût minutieusement réglée. Le prévôt des marchands, Jean de Fleury, était, ainsi que les échevins, mandé à Compiègne [2], afin d'arrêter les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité et l'obéissance dans Paris, et se voir signifier que le roi exigeait des Parisiens la même soumission que des Rouennais. Au reste, il importe d'ajouter de suite que le prévôt des marchands, dont le nom ne fut jamais mêlé aux troubles de 1382, ne fut pas tenu pour responsable; sa charge supprimée, Jean de Fleury fut nommé conseiller au Parlement.

Le roi quitta Compiègne le 7 janvier; le 8 il était à Senlis, le 9 à Louvres en Parisis, le 10 à Saint-Denis [3]. Dans ce même temps,

[1] *Partie inédite des chroniques de Saint-Denis*, p. 25 Cet événement aurait eu lieu le 7 janvier, et on aurait décidé de sceller du scel ordonné jusqu'à la nomination d'un nouveau chancelier, qui fut Pierre de Giac, nommé le 10 juillet 1383. Aucun autre chroniqueur ne parle de cette destitution; cependant il est certain que Miles de Dormans n'était pas chancelier en mars 1383, car Pierre d'Orgemont, chancelier du Dauphiné, et que le *Religieux de Saint-Denis* appelle par erreur chancelier de France, prononça à sa place le réquisitoire contre les Parisiens. M. Debraye, auteur d'un travail encore manuscrit sur la *Chancellerie et les lettres royaux sous le règne de Charles VI* (voir *Positions de thèses de l'École des chartes, promotion de 1904*, p. 23 et suiv.), a bien voulu me confirmer l'exactitude de la destitution de Dormans en janvier ou février 1383. Il est possible de préciser plus encore et de contrôler de très près l'exactitude de la chronique. En effet, un acte daté de Compiègne en janvier 1383, c'est-à-dire du 3 au 7, porte mention du grand sceau (*Arch. nat.*, JJ. 122, n° 12, fol. 11). Au contraire, un acte daté de Paris du 12 janvier est scellé du scel ordonné (*Ibid.*, n° 38, fol. 22 v°). C'est donc entre le 7 et le 11 que Miles de Dormans se vit enlever les sceaux, ce qui rend très probante la date donnée par l'auteur de la *Partie inédite des chroniques de Saint-Denis*.

[2] *Bibl. nat.*, ms. fr. 6740, fol. 16 v°. « Jehan Audel, dit la Caille, envoié porter lettres du roi de Compiègne à Paris, aux prevost des marchans et eschevins de ladite ville. »

[3] Petit, *ouvrage cité*, p. 16. La *Partie inédite des chroniques de Saint-Denis*

Digitized by Google

les troupes s'échelonnaient entre Senlis et Estrées-Saint-Denis, entre Estrées-Saint-Denis et Meaux, tandis qu'un troisième groupe s'avançait entre la Seine et la Marne [1].

L'on peut se figurer les sentiments qui agitaient les habitants. Les souvenirs de leurs entreprises et de leurs conspirations, l'exemple de Rouen et de Courtrai, l'aspect menaçant de l'armée royale, devaient leur faire amèrement regretter leur attitude. Ils attendaient anxieusement l'arrivée du roi; déjà le maréchal de Sancerre et le connétable de Clisson, précédant le gros de l'armée, avaient, deux jours auparavant, occupé militairement la ville, et opéré un certain nombre d'arrestations [2]. Enfin, le dimanche 11 janvier, Charles VI ayant rendu grâces à Dieu pour l'heureuse issue de la campagne, et ayant remis en la basilique de Saint-Denis l'oriflamme, se disposa à faire son entrée à Paris [3].

retarde au 9 le départ de Compiègne, et fait arriver le roi le 10 à Saint-Denis, où l'oriflamme fut remise sur l'autel.

[1] Froissart (S. H. F.), t. XI, p. 74.

[2] *Chronographia*, t. III, p. 47, et Froissart, t. XI, p. 76.

[3] Les récits du châtiment de Paris sont nombreux. Certains cependant ne méritent qu'une créance très minime. Tel Froissart (t. XI), dont les détails sur les sentiments et les détails des entrevues des Parisiens et de l'armée royale sont des plus fantaisistes. Tel aussi le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 232 et suiv.), qui place l'entrée de Charles VI au 11 février, et rajeunit d'un mois tous les événements ; telle aussi la *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 307. Les récits les plus précis et les plus exacts sont ceux de la *Chronographia*, de la *Partie inédite des chroniques de Saint-Denis*, et de Buonaccorso Pitti.

Voici en quels termes ce dernier, qui prit part à la campagne de Flandre et au châtiment de Paris, raconte cette entrée : « Torniamo a la tornata che lo Rè fecie al suo Parigi rubellato. Egli se ne venne a S. Dionigi una sera, e la mattina con tre schiere, al modo che fu a la sopradetta battaglia; la quale cosa sentendo i Borgiesi di Parigi, deliberarono di venire dinanzi al Rè a chiedere perdono. Venono ben 500 de' maggiori, e arivati a la sua presenzia, se gittarono in terra chegiendo perdono. Lo Rè disse : tornate a Parigi, e quand' io sarò a sedere in luogho di giustizia, venite, e domanderete, e parte troverete. E quando lo Rè fu presso a Parigi a mezzo miglio, tutt' i Cavalieri et Scudieri, e huomini d'arme smontarono a piè in tre schiere, eccietto lo Rè, e suoi Reali, che nella sua schiera, ch'era la siconda, entrano a cavallo, e tutti gl'altri entramo a piè, co' bacinetti in testa, dubitando di tradimento. Andamone al Palagio magiore, e smontato lo Rè, mandò il bando, che ciascuno Cittadino, o vero Borgiese, portasse innanzi il corichare del Sole, tutte sue arme da ofendere, e da difendere a una grande e bella fortezza, e abitazione reale, che è in Parigi, alla pena della forcha. Il quale bando fu a pieno, e tosto ubidito; e comandò, che tutte le chatene della Città fossono tolte, e levate via, e cosi fu fatto. E vidi uno Scudiere del Rè, che gli domandò, e chieseli in dono tutte le dette chatene. Lo Rè, che mai non disse di nò di cosa, che gli fosse chiesta, disse, che volea che fossono sue. Non parve alora, che il dono fosse molto di valuta, ma dipoi fu veduto, e saputo, che il detto Scudiere trasse di

Digitized by Google

Le prévôt des marchands, les échévins et cinq cents bourgeois, vêtus de costumes de fête, s'étaient avancés à une demi-lieue de la ville, jusqu'au bas des collines de Montmartre, pour recevoir le souverain et fléchir, s'il se pouvait, sa colère et son ressentiment. Lorsqu'ils aperçurent l'armée royale, forte, assure-t-on, de douze mille hommes [1], lance au poing, bassinet en tête, et divisée, comme à Rosebeke, en trois batailles, leurs craintes redoublèrent et ce fut humblement que, se jetant à terre, ils présentèrent leur révérence, attendant un mot de pitié ou de pardon. Victorieux, maître d'une ville dont les habitants et les représentants l'acueillaient en souverain craint et tout-puissant, le jeune roi laisserait-il tomber de ses lèvres quelques paroles de bonté et d'oubli, qui accroîtraient encore la gloire de son retour ? Il n'en fut rien, et ce fut froidement que, s'adressant aux Parisiens prosternés devant lui, il leur dit : « Retournez à Paris, et quand je serai assis au lieu de justice, venez et demandez, et vous trouverez partie. » On devait bientôt, hélas ! savoir ce que cela voulait dire [2].

Le sire d'Albret, le sire de Coucy, Guy de la Trémoïlle, Jean de Vienne, amiral de France, accompagnaient le roi, qu'entouraient les ducs de Bourgogne, de Berry et de Bourbon. A une demi-lieue de la ville, toutes les troupes, chevaliers et gens d'armes,

quelle catene circa di frà. x. milia d'oro. Furono presi circha a xl. cittadini e Maglietti, di quelli, che erano stati de' capi a ribelarsi de la Corona : fu loro tagliata la testa a la piazza d'Alle. E fatta quella giustizia, perdonò la morte a tutti gl' altri, che l'avessono ofeso ; ma fecie mandare per tutti i Borgiesi, e mercatanti ricchi, e a tutti fecie porre la taglia a paghare danari sicondo la loro possibilità. Ebbevi posta di frà. x. milia, e molte, e gran quantità da 2 milia in su ; e diegli per creditori a tutti i Signori, e Baroni, che con lui erano stati alla battaglia. E vidi, che il Duca di Borbon, a chui lo Rè n'avea assegnati, e donati tanti, che montavano circha a frà. xl. milia, acciettò il dono, e poi il seghuente dì mandò per tutti quelli, che gl' erano stati assegnati, e liberogli di quello debito, e feciene loro la fine. Tutti gl' altri signori si feciono paghare, che montaro la somma di quelle taglie circha a f. 500 migliaia. » *Cronica di Buonaccorso Pitti*, p. 32.

[1] 18,000 hommes d'après la *Chronique du bon duc Louis de Bourbon*, éd. Chazaud (S. H. F.), p. 176, et d'après la *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 38.

[2] D'après Froissart (t. XI, p. 75), le roi aurait à l'avance envoyé préparer le Louvre, et ses oncles et les autres seigneurs en auraient usé de même pour leurs hôtels. Les Parisiens s'armèrent afin de montrer au roi leur force, et au nombre de 20,000, s'avancèrent entre Saint-Lazare et Montmartre avec leurs arbalétriers et maillets, « enssi que pour tantos combattre et entrer en bataille. » A cette nouvelle, l'on dépêcha le connétable, le sire d'Albret, Coucy, la Trémoïlle et Jean de Vienne, accompagnés de quelques soldats. Les Parisiens, interrogés, répondirent qu'ils se mettraient en l'obéissance du roi ;

Digitized by Google

mirent pied à terre, à l'exception de Charles VI [1], de ses oncles et de certains grands seigneurs, qui, au milieu du second groupe des troupes, entrèrent à cheval par la porte Saint-Denis [2]. Le cortège ainsi composé se dirigea jusqu'au parvis Notre-Dame. Là on mit pied à terre ; le clergé, Aimery de Magnac, évêque de Paris, en tête, attendait, en costumes sacerdotaux, le roi et sa suite. On chanta un *Te Deum ;* Charles VI fit ses oraisons, remercia Dieu de sa victoire, alla dévotement prier au pied d'une statue de la Vierge et déposer sa bannière [3], portée devant lui dans la lutte ; puis il rentra au Louvre [4].

La ville fut alors occupée militairement. Le maréchal de Sancerre garda le petit pont, proche du Châtelet [5] ; le connétable de Clisson fut chargé de veiller au grand pont ; un troisième corps de troupes fut caserné vers le Louvre. Des patrouilles faisaient en outre le guet du Châtelet à Saint-Pol, à Saint-Antoine, aux Innocents, parcouraient la ville, saisissaient et pendaient les malfaiteurs et tous ceux que l'on soupçonnait de vouloir troubler l'ordre [6]. Pour bien marquer le caractère de conquête que Charles VI entendait donner à son entrée dans Paris, on avait traité la ville comme pays ennemi : les battants des portes avaient été arrachés de leurs gonds [7], jetés à terre, afin

mais qu'ils avaient voulu, en ce faisant, lui montrer leur puissance. On leur enjoignit de rentrer, ce qu'ils firent. Le roi pénétra alors dans Paris, tandis que le gros des troupes demeurait hors de la ville. Le *Religieux* rapporte seulement que le prévôt des marchands vint la veille au soir à Saint-Denis, à l'insu du même peuple, assurer le roi de la fidélité des bourgeois, et qu'il marcha en tête de l'armée royale, lors de l'entrée à Paris.

[1] Le *Religieux* (p. 234) mentionne également que seul le roi fit son entrée à cheval.

[2] *Chronographia*, t. III, p. 47 ; *Partie inédite des chroniques de Saint-Denis*, p. 26.

[3] *Chronographia*, t. III, p. 47. — *Partie inédite des chroniques de Saint-Denis*, p. 26-27. — *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 234. Ce dernier auteur raconte que le roi déposa devant l'autel de la Vierge une bannière fleurdelisée d'or ; et la *Partie inédite* rapporte aussi que Charles VI donna la bannière portée devant lui à la bataille.

[4] *Le Religieux de Saint-Denis* dit « ad Palacium Regium. » (p. 234) ; — la *Chronographia* mentionne « ad palacium suum, » p. 47 ; — « en son palais, » dit la *Partie inédite*. — Tous ces témoignages semblent bien désigner le Louvre, d'où Charles VI partit en effet pour venir tenir sa cour au palais, dans toutes les circonstances importantes de la répression.

[5] *Chronographia*, p. 47. Les autres chroniqueurs se contentent de raconter que la ville fut occupée militairement.

[6] *Chronique du bon duc Louis de Bourbon*, p. 177.

[7] C'est, pour la porte Saint-Denis du moins, ce qui semble résulter du témoi-

Digitized by Google

que le roi les foulât aux pieds ; les chaînes des rues, qui avaient tant aidé à la résistance, durent être enlevées et portées au Louvre [1]. Le nombre en devait être assez considérable, pour qu'un chevalier à qui Charles VI en avait, sur sa demande, accordé la propriété, ait pu en retirer par la suite trente mille francs d'or.

En même temps, les arrestations commencèrent. Déjà, quelques jours auparavant, certains bourgeois des plus compromis avaient été arrêtés et incarcérés au Châtelet [2]. Quarante autres furent alors emprisonnés, et parmi eux Guillaume de Sens [3], conseiller au Parlement, Aubert de Dampierre, Nicolas le Flamand, riches drapiers, Jean de Vaudetar [4], Henriet de Pons, orfèvre, Guillaume Rousseau, Martin Double [5], Jean le Noble [6] et Jean Filleul [7], que l'on enferma au Châtelet comme coupables « d'avoir esté des principaux faisans et conseillans les rebellions, et desobeissances » contre le roi. Certains des plus fortunés virent leurs biens saisis et leurs demeures occupées par les gens du roi. Trois d'entre eux, Henriet de Pons, Guillaume Rousseau, Aubert de Dampierre, furent exécutés [8]. Jean des Marés lui-même fut arrêté et enfermé à Vincennes. De toutes parts ce n'étaient que perquisitions, arrestations et plaintes. L'Université, craignant pour les biens des clercs et des étudiants, envoyait dès le 12 une délégation auprès du roi afin de le prier d'épargner ses membres [9].

gnage de divers auteurs (*Chronographia*, p. 47 ; Froissart, t. XI, p. 79 ; *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 234) ; le cortège royal aurait, à l'entrée dans la ville, foulé ces portes aux pieds, en signe de conquête. Le cri fait le lendemain se serait, en ce cas, appliqué seulement aux autres portes de la ville.

[1] Elles ne furent rendues qu'en 1405. *Chronographia*, t. III, p. 204.

[2] Suivant le *Religieux de Saint-Denis*, il y aurait eu trois cents arrestations.

[3] Guillaume de Sens fut élargi peu après, et on le retrouve dans ses fonctions le 12 novembre 1383.

[4] Jean de Vaudetar, valet de chambre de Charles V, ne périt pas dans cette réaction et fut bientôt relâché.

[5] Sur Martin Double, voir Paul Lacroix, *ouvrage cité*. Ce personnage vivait encore en 1390.

[6] Jean le Noble, valet de chambre et épicier du roi, revint ensuite à la cour.

[7] Jean Filleul fut gracié. Voir plus haut, p. 175, note 1. Il était par alliance neveu de François et de Pierre Chanteprince. *Bibl. nat.*, P. O., vol. 1673.

[8] *Chronographia*, p. 48. *Partie inédite des chroniques de Saint-Denis*, p. 27.

[9] Voir Denifle et Châtelain : *Cartularium Universitatis*, t. III, p. 314, n° 1477. « Multa habuit [Gilles d'Apremont, recteur depuis décembre] agere in sua rectoria, quia tunc Universitas sepius adivit regem et dominos duces ad supplicandum pro illis de villa qui erant in maxima turbatione

Digitized by Google

Ce même jour, une série de proclamations royales était publiée dans toute la ville, augmentant encore la terreur et l'effroi des habitants. Il était enjoint à tous d'apporter leurs armes et harnais, les uns au Louvre, les autres au Palais [1]. Les chaînes

et afflictione, et etiam pro facto Universitatis, quia aliqui magistri, scolares, et servitores Universitatis fuerunt impositi ad taxam cum illis de villa ; sed Universitas obtinuit quod nihil solverent. » — « Item XIIe die mensis januarii, facta congregatione generali Universitatis apud S. Martinum.... fuit deliberatum quod dicto domino regi per deputatos eosdem humiliter supplicaretur pro conservatione salubri facienda sue filie Universitatis Parisiensis ab violentia, turbacione et molestia omnium suorum hominum armorum secum Parisius congregatorum, quibus et ipsorum singulis inhibitio conferretur displicandi quovis modo predicti ejus filii Universitatis supposita ejus offerenda bona ipsorum auferendi sui domos eorum violenter ingredi. » (*Ibid*, *Cartularium*, t. I, p. 644). Les officiers royaux devaient rendre 8,000 fr. à l'évêque de Paris de ce chef, mais en novembre 1382 rien n'avait encore été payé. Toutefois, le 18 avril 1383 (*Ibid.*, p. 316, n° 1479), Charles VI déclara l'Université, ses collèges, maîtres, écoliers, bedeaux, libraires, leurs demeures, écoles, quittes de toutes les aides récemment établies à Paris sur les demeures et locaux, à cause des guerres.

[1] Les habitants outre le grand pont devaient les apporter au Louvre, ceux de la cité et d'outre le petit pont, au Palais et aussi au Châtelet, d'après la *Chronographia*. Ces armures avaient été remises aux gens de la Chambre des comptes et confiées à Colart de Tanques, ainsi que le prouve la pièce ci-contre :

« De par le Roy, Colart de Tanques, premier escuyer de nostre escurie, nous voulons et vous mandons que tous les harnois et armeures que noz améz et feaux gens de nostre dite chambre des comptes, tresoriers à Paris, les notaires et changeurs d'icelle chambre et de nostre dit tresor et Pierre de Sens, nostre receveur, desquels les noms s'ensuivent, c'est asçavoir : Me Jean Pastourel, Me Renault de Coulons, Me Pierre du Castel, Me Arnaud Remondée, Me Guillaume Hamecel, François Chanteprime, Jean de Rueil, Me Yves Darien, Estienne Bracque, feu Jacques de Reims, Philippe de Saint-Père, Regnauld de la Chapelle, Me Jehan Maulin, Me Regnauld Raoul, Me Jehan Fassier, Me Jehan Munier, Me Robert Coiffe, Me Hugues de Colombe, Me Oudard de Trigny, Me Jehan le Roy, Me Adam Richeuse, Me Guy Brocher, Me Jacques de Dussy, Me Gracet de Montagu, Me Hugues de Guingamp, Me Jehan le Breton, Me Robert d'Achrées, Me Raoul Lamoureux, Me Pierre le Clerc, Pierre de Soissons, Pierre de Sens, receveur de Paris dessus dit, lesquelz dessus nommez, selon l'ordenance par nous sur ce faicte en nostre bonne ville de Paris, quand nous y entrasmes après nostre retour de Flandres apportèrent et firent apporter les harnois et armeures dessus dictes en nostre palais ou en nostre castel du Louvre à Paris, et desquels harnois et armeures nous avons commis la garde, vous à nosdites gens des comptes et officiers rendéz et restituéz et faictes rendre et restituer tantost, veües ces presentes et par raportant lesdictes lettres de reconnaissance des dessus dits d'avoir ainsy receu de vous lesdis harnois et armeures et ces présentes nous voulons et mandons que d'iceulx harnois et armeures soyez tenus quitte et deschargé par tout où il appartiendra et vous en quittons du tout et deschargeons par ces presentes. Donné à Meleun, le 5 jour de may l'an de grace 1383, et le tiers de nostre regne. » — *Arch. nat.*, P. 2296, fol. 115. Seules les épées furent laissées à leurs propriétaires (*Partie inédite....*, p. 27).

Digitized by Google

des rues devaient être de même toutes brisées et portées au Louvre et à Vincennes ; les barrières de la ville brûlées [1] ; la porte Saint-Antoine abattue. C'était là, en effet, que, au mois de mars 1382, les émeutiers s'étaient portés en foule, surveillant la campagne, empêchant les gens de sortir, coupant toutes communications avec Vincennes et Beauté, arrêtant, appartinssent-ils même aux oncles du roi, les chariots que l'on voulait conduire hors de la ville. Aussi, pour éviter à l'avenir semblable danger, résolut-on d'abattre toute la porte ancienne et la muraille du travers de la rue [2], et de renforcer la bastille entreprise par Charles V pour en faire un fort et solide château, grâce « auquel le roi pourrait avoir librement rentrée et yssue dans la ville. » Du côté du Louvre, au bout des murs qui surplombaient la rivière, on fit également une bastille et on renforça une tour afin d'assurer également libre entrée et sortie. Des gens d'armes occupèrent ces nouvelles défenses élevées contre les Parisiens.

Enfin ordre fut donné à tous ceux qui s'étaient, par crainte de châtiment, enfuis de Paris trois jours avant l'arrivée du roi, d'y revenir avant le dimanche suivant, sous peine de bannissement et de confiscation des biens [3]. Les

[1] La porte Saint-Denis et une partie des chaînes paraissent cependant avoir été jetées à terre et descellées dès le dimanche soir. D'autre part, la *Chronographia*, p. 48, reporte au mardi l'enlèvement des chaînes des rues.

[2] *Chronographia*, p. 48 ; — *Partie inédite*, etc., p. 28. — Bournon : *ouvrage cité*, p. 5. Ces travaux furent aussitôt commencés, « le roi pour don fait aux charpentiers de la bastille Saint-Antoine, lequelz il estoit allé veoir pour veoir l'ouvrage de la dernière bataille » (samedi 28 mars 1383). *Bibl. nat.*, ms. fr 6740, fol. 24 v°.

[3] *Chronographia*, p. 48. Le nombre des bannis fut considérable, et les fugitifs appartenaient à toutes les classes de la société. C'est ainsi que l'on pourrait, d'après les lettres de rémission, dresser une liste des Parisiens qui partirent pour éviter le châtiment.

Dimenche Cruchet, *lormier* (JJ. 146, n° 71, fol. 31 v°) ; — Adam Pellerin, *orfèvre ouvrier d'imagerie* (JJ. 123, n° 210, fol. 105 v°) ; — Giles Labat (JJ. 123, n° 14, fol. 10 v°) ; — Freminet Godard, *pionnier* (JJ. 122, n° 110, fol. 55) ; — Guillaume Herice, *vendeur de vins* (JJ. 122, n° 361, fol. 174) ; — Guillaume Langlois, *chaudronnier* (JJ. 122, n° 368, fol. 176 v°) ; — Guillaume le Maire (JJ. 118, n° 274) ; — Gilet de Gand, dit Bridoullet, *clerc non marié* (JJ. 123, n° 190, fol. 97) ; — Guiot Manglout, *pelletier* (JJ. 128, n° 235, fol. 135) ; — Guillaume Cabot, *cordonnier* (JJ. 128, n° 256, fol. 146) ; — Jaquet de Montpele (JJ. 136, n° 35, fol. 18) ; — Jaquot de Bauville, *aumussier* (JJ. 135, n° 291, fol. 156) ; — Jean Bernard, *marchand*, gendre d'Alain Guarnapin, *valet de chambre* de Charles V (JJ. 122, n° 201, fol. 100) ; — Jean Fernile (JJ. 125, n° 19, fol. 12 v°) ; — Jean de Louvres, *valet orfèvre* (JJ. 123, n° 235, fol. 119 v°) ; — Jean Filleul, *notaire au Châtelet* (JJ. 123, n° 83, fol. 46 v°) ; — Jean du Moutiers, *baudrieur* (JJ. 122, n° 233, fol. 117 v°) ; — Jean

Digitized by Google

délinquants étaient en grand nombre, et la plupart obtinrent rémission de l'amende et de la confiscation : bourgeois fortunés, officiers royaux, ouvriers, apprentis, tous ceux qui avaient sur la conscience quelque méfait, soit de l'insurrection du 1er mars, soit même des mouvements antérieurs, soit des complots de l'été dernier, ne paraissent avoir eu d'autre souci que de se mettre à l'abri des représailles.

La semaine tout entière fut remplie par les arrestations et les perquisitions. On espionnait, on dénonçait; les vengeances privées se satisfaisaient ; tous étaient suspects. Les moindres faits, les plus légères paroles imprudemment prononcées suffisaient pour faire naître un délit passible de punition. Des commissaires spéciaux étaient créés pour instruire sur les événements insurrectionnels, sur les pillages contre les juifs, et devant eux comparaissaient tous ceux qu'atteignait le moindre soupçon. L'amende, la confiscation, étaient la sanction ordinaire de ces jugements. Les gens d'armes, arrachés trop tôt au pillage des grasses plaines flamandes, se dédommageaient en faisant nombre de prisonniers, et non des moins riches, qu'ils relâchaient ensuite moyennant une forte rançon [1].

le Comte, dit de Preel, *vendeur de vinaigre* (JJ. 131, n° 48, fol. 27 v°) ; — Jean de Poitiers, *valet* (JJ. 123, n° 146, fol. 77 v°) ; — Jean Polet, *pourpointier* (JJ. 122, n° 223, fol. 110) ; — Jean de Romilly (JJ. 122, n° 278, fol. 138) ; — Jean Soulas (X1a 1472, fol. 44 v°) ; — Jean Yvorin (JJ. 124, n° 107, fol. 62) ; — Jeannin le Feure (JJ. 124, n° 332, fol. 188 v°) ; — Laurent de la Grève (JJ. 135, n° 8, fol. 5) ; — Philippe Mélite, *valet pelletier* (JJ. 142, n° 64, fol. 38) ; — Pierre Hure, *graveur de sceaux* (JJ. 136, n° 3, fol. 1 v°) ; — Pierre de Mennecourt (JJ. 129, n° 251, fol. 150) ; — Pierre de Montivilliers, dit Maillard (JJ. 124, n° 130) ; — Pierre de la Motte, *pâtissier* (JJ. 125, n° 86, fol. 51 v°) ; — Philippotte Mahaudine (JJ. 147, n° 236, fol. 108) ; — Raoulin le Fevre, *tavernier en l'hôtel des Marmousets* (JJ. 122, n° 334, fol. 162 v°) ; — Richard du Val, *potier d'étain* (X1 1472, fol. 54) ; — Robin Arragon, *couturier* (JJ. 122, n° 318, fol. 156 v°) ; — Thomas le Barellier, dit Dangiers, *tendeur de draps* (JJ. 124, n° 137), etc. La plupart d'entre eux revinrent peu après, moyennant une amende.

[1] La grande majorité des coupables furent taxés à des amendes très lourdes, qui frappèrent même des individus appartenant à la petite bourgeoisie et au monde des ouvriers.

Richard du Val, pour avoir pris part aux commotions, vit ses biens confisqués (JJ. 122, n° 359, fol. 173, rémission de juin 1383) ; — Jean de la Carrière, qui fut au reste exécuté, eut ses biens confisqués, et sa maison sise « en la rue de la Tonnellerie, au bout devers la rue de la Croix du Tirouer, en laquelle feut l'enseigne du croissant, tenant d'une part à la maison Jacques de Solenges, drappier, et d'autre part à la maison Regnaut Francmolin, aboutissant sur ladicte rue de la Tonnellerie, par derrière tenant à la maison Jehan le Pelé et Raoul le Borgne, dit Païs, » fut donnée à Guillaume de Gaillonel,

Digitized by Google

Cependant un certain nombre de bourgeois ne purent obtenir que le châtiment criminel fût transformé en une peine civile, et ils furent exécutés. Le lundi 19 janvier, Nicolas le Flamand, dont le rôle dans les derniers événements rappelait l'attitude qu'il avait eue jadis en 1358, fut décapité aux halles avec cinq de ses complices [1], et le samedi 24, huit autres *maillés* [2] subirent la peine capitale.

maître de l'hôtel du roi (JJ. 122, n° 147, fol. 74 v°, 1383, Paris, 2 mars) ; — de même les biens de Jean de Vaurichier, exécuté pour ses démérites, furent mis en adjudication (JJ. 122, n° 268, fol. 133 v°, 2 mars 1383) ; — les biens de Richard du Val furent donnés à Pierre de Bournasel, conseiller du roi (X1a 1472, fol. 54, 14 mars 1383-1384) ; — la maison de Jean Bernard, marchand, compromis dans les émeutes, maison « sise cloître Sainte Opportune, à l'enseigne du barillet, » et valant 203 fr., 145 fr., fut également confisquée (JJ. 122, n° 201, fol. 100, Paris, 1er avril 1383). — Semblable mesure avait été prise au sujet des biens de Jean Polet (JJ. 122, n° 223, fol. 110, Orléans, 21 avril 1383) ; — Colin Brun, drapier et bourgeois de Paris, fut condamné à 2,000 fr. d'amende et banni (JJ. 122, n° 217, fol. 108, rémission d'avril 1383) ; — deux hôtels sis l'un à Saint-Leu-le-Petit, l'autre à Savigny, bailliage de Melun, confisqués sur Me Jean de Romilly, furent donnés à Nicolas Braque et à Pierre de Chevreuse (JJ. 122, n° 278, fol 138, Melun, 4 mai 1383) ; — Hermann Schelderwalt, sergent d'armes, reçut en don une maison sise à Vaugirard avec un courtil de 1/2 arpent, et 6 arpents 3/4 de vigne, appartenant à Pierre de Mennecourt, absenté à cause des rebellions (JJ. 122, n° 300, fol. 147 v°, Paris, 27 mai 1383). — Les biens de Jean Filleul furent aussi mis en la main du roi (JJ. 123, n° 83, fol. 46 v°, Saint-Denis, août 1383) ; — Jean de Chamoisy fut ainsi mis en possession des propriétés de Jean Soulas (X1a 1472, fol. 44 v°, 29 fév. 1383) ; — Regnier Pot et Boucicaut reçurent des gratifications et des dons sur les biens, meubles et héritages de feu Helot, femme Jean Yvorin, dont les héritiers s'étaient compromis « tenant le party des Gantois » (JJ. 124, n° 107, fol. 62). La terre d'Epineuil appartenant à Jean de la Carrière, drapier, fut donnée à Gilles le Gallois (JJ. 123, n° 203, fol. 102). — Oudard le Perrier, bourgeois de Paris, compromis dans les commocions qui eurent lieu après la mort de Charles V, vit ses biens confisqués et adjugés pour 916 l. à Jean Potier ; en outre, il fut condamné à une amende de 4,000 fl. d'or. Ses biens lui furent rendus, moyennant l'abandon de 1,000 fr. et de ses biens meubles (JJ. 122, n° 280, fol. 138 v°, Paris, 21 mai 1483). — Gilet de Gant ou Bridoulet (JJ. 123, n° 190, fol. 97), Jean de Poitiers (JJ. 123, n° 146, fol. 77 v°), Gilles Labat (JJ. 123, n° 14, fol. 10 v°), Jean de Louvres (JJ. 123, n° 235, fol. 119), Adam Pellerin (JJ. 123, n° 210, fol. 105 v°), etc, et tous ceux qui s'enfuirent au mépris de l'ordre du roi eurent leurs biens confisqués comme rebelles.

[1] *Chronographia*, p. 48 ; — *Partie inédite....*, p. 29.

[2] *Partie inédite....*, p. 29. Le nombre des bourgeois exécutés s'éleva à 100, d'après le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 244). En évaluant les chiffres donnés par la *Partie inédite des chroniques de Saint-Denis*, à savoir le 12 janvier (Aubert de Dampierre, G. Rousseau, Henriet de Pons), ou 3 ; — le 19, Nicolas le Flament et 5, ou 6 ; — le 24, 8 autres ; — le 31, Jean Maillard et 6, ou 7 ; — le 28 février, des Marets, soit 24, et l'indication à deux reprises de plusieurs autres ; — la *Chronographia* donne les chiffres suivants : 3, le 12 janvier ; — 6, le 19, dont Nicolas Flament ; — 16, le 28 février, dont Jean

Digitized by Google

Mais ces exécutions n'empêchèrent pas que la ville tout entière ne fût soumise à une dure répression. Les coupables individuellement punis, il n'en restait pas moins ce fait que les Parisiens avaient refusé de se soumettre aux impositions et que les corps de métiers, bourgeois organisés en troupes d'armes, avaient prolongé la résistance. C'était donc pécuniairement et politiquement qu'il fallait frapper la ville en l'atteignant dans ses finances et dans son organisation municipale. C'était, au reste, le système adopté précédemment à Rouen. On l'appliqua à Paris.

Le mardi 20 janvier, Charles VI fit crier par toute la ville les nouvelles impositions, qui devaient avoir cours à partir du 1er février, à savoir : douze deniers par livre sur toutes les marchandises ; vingt francs par muid de sel ; douze sous pour chaque queue de vin vendue en gros ; huit deniers pour chaque queue vendue au détail [1].

C'étaient les impositions de 1382, contre lesquelles on s'était insurgé, et qui avaient provoqué les émeutes et les conspirations. Cette fois, la ville était terrorisée par les exécutions, par les emprisonnements, par les confiscations et les bannissements; elle était surtout réduite au silence par la présence de troupes

des Marés et 15 autres. Ces chiffres et les dates indiquées concordent assez bien :

12 janvier,	3 (*Chronographia*)	3 (*Chroniques de Saint-Denis*)
19 —	6 —	6 —
24 —	—	8 —
31 —	—	7 —
		(nombre indéterminé)
février	(nombre indéterminé)	
28 —	16 —	des Marés et plusieurs.

On arrive ainsi à un total de 45 pour la *Chronographia*, plus un nombre indéterminé d'exécutions en février ; — et à un total de 24 pour les *Chroniques de Saint-Denis*, plus un nombre non précisé. D'autre part, Buonaccorso Pitti qui assista à ces scènes, rapporte que 40 coupables furent exécutés, et il parait bien que ce dut être à peu près le nombre des victimes.

[1] *Chronographia*, t. III, p. 49, et *Partie inédite....*, p. 30. Dès le 17 février, un mandement était adressé aux conseillers sur le fait de l'aide « que nous avons mises de nouvel sus pour le fait des guerres » (*Ordonnances*, t. VI, p. 687). — Le 27 avril, le roi ordonnait, pour achever les travaux relatifs à la ville, que l'on percevrait, outre les aides déjà mises sus, 4 sols p. sur chaque queue de vin vendue à Paris et dans la banlieue, 2 s. sur chaque queue vendue au détail. Cette aide était perçue dès le lendemain jusqu'à la Saint-Michel et de là pour l'an. Elle devait servir aux réparations de la ville de Paris ; la perception était surveillée par le prévôt de Paris. *Arch. nat.*, P. 2296, p. 103-104. Cf. *Chronographia*, t. III, p. 52.

Digitized by Google

que l'on avait peine à détourner du pillage. Les impôts furent perçus sans opposition.

Le 27 janvier, la ville fut frappée daus ses privilèges et ses franchises municipales. Après une délibération du grand Conseil, le roi fit lire en la grande salle du Palais, par le chancelier de Dauphiné, Pierre d'Orgemont, et en présence du prévôt des marchands, des échevins, et des quarteniers, dizainiers, et de nombreux bourgeois, une ordonnance confisquant entre les mains du roi la prévôté des marchands « pour les rebellion, monopoles, desobeissance.... qui estoient toutes notoires au Roy et à tout le peuple [1]. »

Rappelant tous les crimes dont les Parisiens s'étaient rendus coupables, le roi prenait et mettait en sa main la prévôté des marchands, échevinage et clergie de la ville, avec toute la juridiction appartenant au prévôt des marchands. Elle était désormais soumise au prévôt de Paris « tant au fait de la rivière et de la marchandise, comme en toutes autres choses que iceulz prévôt, eschevins et clers faisaient, » sauf toutefois la recette des rentes et revenus de la ville, remise au receveur ordinaire de Paris. Les maîtres des métiers et de communauté, « comme le maistre et communaulté des bouchers, les maistres des mestiers du change, d'orfavrerie, drapperie, de mercerie, de pelleterie, du mestier du foulon de draps et de tixerands » étaient supprimés ; à l'avenir, le prévôt de Paris nommerait trois preudommes pour visiter chaque métier, que l'on appellerait visitateurs; les délinquants aux ordonnances et règlements des métiers seraient appelés devant la juridiction du prévôt de Paris. Il était interdit de faire aucune assemblée par manière de confrérie ou autrement, sauf pour aller à l'église et en revenir, sans le consentement du roi, ou, en son absence, du prévôt de Paris. Les quarteniers, cinquanteniers, dizainiers, établis pour la défense de la ville, étaient supprimés ; le roi pourvoirait en l'occurrence à la défense de la ville ; toute assemblée illicite serait rigoureusement punie. Les délinquants seraient réputés « rebelles et desobeissans, » et punis par la perte du corps et des biens. L'ordonnance respectait les juridictions telles que celles des connétable, chambrier, panetier, bouteiller, des seigneurs ter-

[1] *Partie inédite* ..., p. 30 ; — *Chronographia*, t. III, p. 49.

Digitized by Google

riens séculiers et clercs, sans cependant « souffrir faite pour ce aucunes assemblées et congrégations [1]. »

Ce même jour, et comme conséquence de l'abolition de la prévôté des marchands et de son union à la prévôté de Paris, Charles VI, « considérant estre chose convenable, expédiente et nécessaire que nosd. prévots [de Paris] quant ils venront au gouvernement de lad. prevosté, ayent honnorable demeure et maison, où ils puissent tantost retraire et leurs biens, et qui soit en lieu public et apparent, » donnait au prévôt de Paris la maison « qui souloit estre pour l'office de la prevosté des marchans et estoit appelée la Maison de Ville, assise en la place que l'on dit de Grèves, » et qui devait être appelée la maison de la prévôté de Paris [2].

La juridiction de la prévôté des marchands supprimée, la répression ne s'arrêta pas. Durant tout le mois de février, les Parisiens furent en proie aux mêmes terreurs et aux mêmes menaces. Les exécutions continuèrent; toutefois, les principaux chefs des émeutes ayant été châtiés, on songea surtout à obtenir le plus d'argent que l'on put [3]. Mais parmi les exécutions les plus marquantes, celle qui devait faire le plus d'effet sur la population était celle de Jean des Marés.

Le rôle de cet homme, partisan du duc d'Anjou, longtemps

[1] *Ordonnances*, t. VI, p. 685.

[2] *Ibid.*, p. 688. Ce texte existe aussi en copie à la Bibl. nat., ms. fr. 2835, fol. 373 v°; et Bibl. de Rouen, coll. Leber, extraits de la Chambre des comptes, vol. 1, fol. 124 v°. — Après la suppression de la prévôté des marchands, les sceaux enfermés dans une bourse de broderie semée de fleurs de lis et écussonnée aux armes de Paris, avec une cédule contenant la date de la remise au roi, furent déposés au Trésor des chartes, le 13 décembre 1383 (*Chronographia*, t. III, p. 49, note 3).

Quelques mois après, et en conséquence de la suppression de la prévôté des marchands, Charles VI transférait le patronat de la maison des Haudriettes du prévôt des marchands à l'aumônier du roi (*Arch. nat.*, K. 53, n° 18, Orléans, avril 1383).

Le 5 mars 1383, Charles VI déclarait les gens des comptes et du trésor quittes de tout ce à quoi ils pouvaient être tenus comme « imposez par les quarteniers et cinquanteniers et aultres de nostre ville de Paris, si comme entendu avons, en plusieurs tailles et assises, assiettes ou autres subvencions, qui ont esté faictes et levées, au nom de la ville de Paris, depuis la mort de n. très cher seigneur et père, à grosses et excessives sommes de deniers en haine de nostre service » *Arch. nat.*, P. 2296, p. 149-150.

[3] Sur des Marés, voir surtout l'excellente brochure déjà citée de Bourquelot : *Jean des Marés, avocat général au Parlement de Paris au XIVe siècle, notice biographique.*

Digitized by Google

avocat du roi au Parlement, réputé pour sa sagesse et sa modération, est peu et mal connu. Fut-il réellement coupable de trahison ? Excita t-il les Parisiens à la résistance même criminelle contre les ordres et les volontés royales, ou bien, pénétré de son rôle de modérateur, disciple timoré d'Étienne Marcel, se fit-il illusion sur l'influence qu'il pourrait avoir entre Charles VI et ses sujets révoltés ? Quoi qu'il en soit, son rôle parut suspect, alors surtout que le duc de Bourgogne était au pouvoir. Des Marés avait joué un rôle important. Il devait être une des victimes les plus désignées. Arrêté dès l'entrée du roi à Paris, il était depuis lors réclamé par l'évêque de Paris, en vertu du privilège de clergie ; finalement, après plusieurs discussions, on le lui rendit pour faire raison et justice, mais il n'en demeura pas moins enfermé au château de Vincennes, interrogé par des commissaires royaux. On l'accusait d'avoir été l'instigateur des troubles, de les avoir encouragés, d'être la cause de leur trop longue durée. De nombreux témoins furent appelés, qui tous, naturellement, conclurent et déposèrent contre l'inculpé. Aussi jugea-t-on que le procès de l'official durerait trop longtemps. Peut-être se souvint-on d'Aubriot, et des conséquences fâcheuses qui eussent pu résulter de la mansuétude de la juridiction ecclésiastique, si le condamné ne s'était de lui-même soustrait à l'amour trop intéressé des émeutiers. On pensa que la justice royale serait plus impartiale, parce que plus expéditive. On rattacha l'affaire à la juridiction civile. Le prévôt de Paris fut averti d'avoir à s'en saisir, et, le samedi 28 février, Jean des Marés fut extrait du donjon de Vincennes par Jean de Nant, bailli de Sens et amené à cheval au Châtelet. La première porte passée, on lui fit dépouiller sa cotte et son chaperon, on le fit monter dans une charrette avec quinze autres condamnés, on le conduisit aux Halles, où il fut décapité, puis pendu [1].

Cette dernière mesure de rigueur marqua, semble-t-il, le terme

[1] *Partie inédite....*, p. 31 ; *Chronographia*, p. 50. Les biens de Jean des Marés, consistant en une maison sise à Bruyères-lez-Paris, et en une maison ou motte appelée la Folie Nicolas Quipié, « avec ses terres arables, vignes, bois, jardins, rentes, revenus, » d'une valeur de 100 l. t. de rentes, furent en juin 1383 données par Charles VI à son chambellan Guillaume de la Trémoïlle (*Arch. nat.*, JJ. 122, n° 364, fol. 175), publié dans *Archives de la maison de la Trémoïlle*, t. I : *Guy de la Trémoïlle et Marie de Sully*), p. 173. Des Marés possédait en outre un hôtel à Paris, rue de Jouy, et un à Provins.

Digitized by Google

des vengeances corporelles infligées par Charles VI aux Parisiens On rançonna les habitants. Des officiers royaux furent institués, qui évaluèrent la fortune de chacun, et taxèrent une amende, suivant le montant des revenus. On rassembla les habitants, et le connétable de Clisson ainsi que et le sire d'Albret leur donnèrent à choisir « justice ou miséricorde [1]. » Ils choisirent « miséricorde, » c'est-à-dire le rachat. Le 1er mars, dimanche de *Lætare*, le roi avait fait crier et ordonner qu'un habitant au moins de toute maison de Paris se trouvât au Palais. On n'eut garde d'y manquer, et tous arrivèrent sans chaperon, ainsi qu'il avait été ordonné, « et estoit toute la court du palais pleine de tous costés, et si serrez comme ils povoient, et toutes les rues d'environ le palais. » Le roi était venu du Louvre, accompagné de ses oncles et de sa cour, et avait fait dresser un échafaud sur le perron de marbre du palais. L'assemblée réunie, il fit lire, par Pierre d'Orgemont, un violent réquisitoire où il rappelait tous les méfaits et tous les crimes commis depuis la mort de Charles V, les émeutes lors des états de 1380, qui avaient provoqué l'abolition des aides, le refus d'aider le roi en s'imposant de nouveaux subsides, les assemblées destinées à se concerter contre les collecteurs d'impôts, les travaux de fortifications exécutés dans la ville, les attaques contre les fonctionnaires royaux et les juifs, la révolte de tout l'été de 1382. Cependant, malgré tout cela, le roi, obéissant à sa bonté naturelle, imitant la mansuétude de ses prédécesseurs, inclinant aux prières de ses proches, consentait à leur pardonner aux conditions suivantes :

1° Si jamais les habitants de Paris retombaient dans leurs méfaits, la présente grâce serait de nulle valeur.

2° Ceux qui ont déjà été mis à composition paieront l'amende.

3° Vingt des prisonniers seront réservés, au choix du roi, pour être à son gré punis criminellement ou civilement.

[1] *Chronographia*, t. III, p. 50-51. Les coupables furent tous taxés à une amende relative à leur fortune. C'est ainsi que Colin Brun fut condamné à 2,000 fr. d'amende, Giles Labat à 100 l. — Le *Religieux de Saint-Denis* évalue à 100,000 l. le montant des sommes perçues sur les Parisiens ; le tiers seulement en serait entré au trésor, le reste ayant été distribué entre les officiers du roi (*Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 246) Voir ci-dessus p. 185, note 1.

Digitized by Google

4° Tous ceux qui se sont absentés de Paris trois jours avant son entrée ou depuis, et qui n'y retourneront pas avant le dimanche suivant, seront bannis et leurs biens confisqués [1].

Les amendes et les confiscations furent payées, et servirent non pas à enrichir le trésor royal, mais à récompenser le dévouement des hommes d'armes et des seigneurs qui avaient suivi le roi en Flandre. Maisons, propriétés, domaines, leur furent distribués, et les rançons pécuniaires leur furent partagées. Le duc de Bourbon, à lui seul, se vit attribuer environ quarante mille francs ; il les accepta, mais le lendemain envoya prévenir ses débiteurs qu'il leur donnait quittance. Son exemple ne fut guère suivi ; les autres seigneurs se firent au contraire payer, et l'amende totale se monta environ à cinquante mille francs. Certains bourgeois avaient été taxés à deux, à trois, et même à dix mille francs [2].

A ce prix, le roi pardonna la révolte, ou mieux il pardonna alors que le châtiment était complet. Paris avait été puni comme Rouen l'avait été, alors que les habitants avaient été frappés dans leur fortune et dans leurs privilèges municipaux. C'était le même système que l'on allait appliquer dans les diverses provinces.

LA RÉPRESSION DES ÉMEUTES EN PROVINCE. LES RÉFORMATEURS GÉNÉRAUX LE RÉTABLISSEMENT DES IMPÔTS

La répression devait être en effet générale, ainsi que l'avait été la révolte. Le danger couru par le pouvoir royal avait été trop grand pour qu'on ne voulût pas partout en tirer un châtiment exemplaire. L'exécution de ces mesures fut confiée à des réformateurs généraux, lorsque le roi lui-même ne se chargea pas de la besogne. Charles VI, en effet, décida de visiter certaines villes, et d'y châtier lui-même les coupables.

Orléans fut l'une des premières victimes de la colère royale [3].

[1] *Partie inédite....*, p. 33 et suivantes. — *Chronographia*, t. III, p. 51.

[2] *Buonaccorso Pitti*. voir plus haut, p. 179, n. 3. Les amendes servirent aussi à acquitter les gages d'officiers, à qui on n'avait pu payer leurs émoluments depuis 1380, tels Clisson et Bureau de la Rivière. Voir *Revue des questions historiques*, octobre 1903.

[3] Charles VI se rendit lui-même à Orléans. Il quitta Paris le 4 avril, et,

Digitized by Google

Parti de Paris le 7 mars, le roi, par Bièvres, Chevreuse, Rambouillet, Gallardon, arriva à Chartres le 10, s'y arrêta jusqu'au 14, magnifiquement reçu par les habitants, dont le loyalisme ne s'était pas démenti lors des événements de 1382, et fit son entrée à Orléans le 16 mars. Il y demeura jusqu'au dimanche 26. La ville fut cruellement châtiée : défense fut faite de sortir de l'enceinte et de s'absenter, pour quelque motif que ce fût ; tous ceux qui s'étaient enfuis devaient, sous menace de bannissement, revenir dans les trois jours ; les habitants que l'on soupçonnait d'avoir pris part à l'émeute furent arrêtés, dix d'entre eux furent réservés pour faire le bon plaisir du roi [1]. La ville fut taxée à une amende de trente mille francs, à payer par les habitants d'Orléans lors de la commotion [2] ; sur cette amende, une forte partie fut donnée par le roi au maréchal de Sancerre [3], tandis qu'une autre somme assez considérable était employée aux réparations

après avoir séjourné à Vincennes, en partit le 8 pour Bièvres, Chevreuse, dîna le 9 à Rambouillet, coucha à Gallardon, et le 10 arriva à Chartres, où il demeura jusqu'au 14. Le 16, il entra à Orléans. Son séjour s'y prolongea jusqu'au 26 ; le 27, il était à Yèvre-le-Châtel, le 28 à Malesherbes, le 29 à Melun, qu'il quitta le 11 avril, pour être de retour à Vincennes le 13 (Petit, *ouvrage cité*, p. 17). Sur le séjour du roi à Chartres, voir H. de Lépinois, *Histoire de Chartres*, t. II, p. 46.

[1] Rémission pour : Pierre Caquo désigné, lors de la rémission faite par le roi, comme un des dix réservés, comme ayant été en l'assemblée faite au château d'Orléans contre les impositions (*Arch. nat.*, JJ. 124, n° 361, fol. 204 v°, 1384, Melun, 19 juin) ; — pour Guillaume Lermède qui, à l'entrée de Charles VI, fut emprisonné « pour cause et occasion de ce que l'en disoit contre lui qu'il avoit esté en une assemblée qui avoit esté faicte en nostre sale à Orléans avecques autres d'icelle nostre ville, pour vouloir contredire les aides ordenés pour le fait de noz guerres, pour laquelle chose il fu un des dix qui depuis furent reservéz à faire nostre plaine voulenté, pour cause et occasion des assemblées, congrégations, rebellions et contradictions faictes par les habitans d'icelle ville » (*Ibid.*, JJ. 125, n° 200, fol. 114). Cf. aussi JJ. 124, n° 19, fol. 15, rémission pour Étienne Thorel, boucher, qui s'est enfui à l'entrée du roi ; — et un procès entre le procureur du roi et celui de l'Université d'Orléans d'une part, le gouverneur du bailliage d'Orléans. Laurens le Gastellier, maître du guet, d'autre : « les défendeurs ont proposé qu'ils furent le jour de l'effroy à la porte du cloistre de Saincte-Croix avec le guet, pour le son des cloches et des trompettes, et aussi lendemain au guet avec le gouverneur » (*Ibid.*, X^{2a} 10, fol. 156 v°, 1383, 9 avril).

[2] *Ibid.*, JJ. 124, n° 19, fol. 15.

[3] Le maréchal de Sancerre, à la suite de la campagne de Flandre, reçut ces 30,000 fr., « à laquelle composèrent lesdits habitants à l'égard du roi, somme levée par le gouverneur d'Orléans, le bailli de Melun et certains bourgeois de la ville commis à lever la taille ainsi imposée », la somme de 6,000 l. t. Certains habitants, se prétendant mal et trop taxés, protestèrent et furent condamnés (*Ibid*, X^{1a} 1472, fol. 105, 108 v° et 177).

Digitized by Google

du château de Montargis [1], sans compter six mille francs abandonnés au duc de Berry [2].

Il en fut de même dans toute la France du nord, où le roi institua des conseillers généraux réformateurs, investis des plus larges pouvoirs, pour enquerir sur toutes choses, taxer, condamner, relaxer à leur volonté. Dans les lettres de commission, on rappelait les rébellions, désobéissances, ports d'armes, méfaits et crimes de lèse-majesté commis contre le roi et ses officiers. Les commissaires étaient constitués pour instruire sur ces faits ; ils avaient pleins pouvoirs de punir les coupables, criminellement ou civilement ou par composition ; — de rappeler les absents, de les bannir ou de les restituer dans leurs biens ; — de confisquer et mettre dans la main du roi les biens des coupables et ceux des nobles qui ne s'étaient pas rangés sous la bannière royale lors de l'expédition de Flandre ; — d'en percevoir les rentes et revenus ; — de juger souverainement, le roi s'engageant à considérer leurs jugements comme s'ils étaient rendus par le Parlement ; — de faire toutes les enquêtes qui seraient nécessaires ; — de se saisir des coupables ; — de faire administrer leurs biens par des personnes qui en seraient responsables ; — de requérir aide et confort de tous les officiers royaux ; — de se transporter partout où ils jugeront nécessaire de ce faire ; — d'instruire sur tous les coupables, fussent-ils officiers du roi ; — et de punir comme ils l'entendraient [3].

[1] Mandement de Charles VI aux conseillers généraux sur le fait des aides, de prendre pour réparer le château de Montargis, 1,000 fr. sur la somme imposée aux habitants d'Orléans (*Bibl. nat.*, ms. fr. 25705, n° 40).

[2] Mandement de Charles VI aux généraux conseillers de payer au duc de Berry 6,000 fr. sur la somme des amendes reçues (*Ibid.*, fr. 20589, n° 51). Enfin, le 27 avril, le roi ordonnait d'ordonnancer sur les deniers résultant de l'amende payée par les habitants d'Orléans, 1,000 fr. d'or dus à Minele de Viterbe, pour achat de chevaux (*Ibid.*, fr. 20589, n° 52).

[3] « Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à nos amez et feaulz conseillers Tristan du Boys, chevalier, maistre des requestes de l'hostel, et Regnault de la Chapelle, notre trésorier, salut et délection. Comme par nos aultres lettres, nous, entre les autres choses, vous ayons ordenné et commis avec aucuns autres nos conseillers généraulx refformateurs ès cité et diocèse et province de Reims, pour enquerir et savoir la vérité par vous et eux et vos commis ad ce, des commocions, rebellions, désobéissances, port d'armes contre nous et nos officiers, et de plusieurs autres meffais et delitz en commettant crime de leze majesté et autrement, et de tous caz d'exès et maléfices, qui oudit pays auront esté commis, tant par nos officiers comme autres, et touz les coupables, qui trouvez pourront estre, pugnir et corrigier criminelment ou civilement ou par composition ou autrement, selon l'exigence des

Digitized by Google

Dans toutes les provinces du nord et du centre, nous les retrouvons dès le printemps de 1383, et leurs fonctions dureront pendant plus d'une année. Au mois d'avril, ils exerçaient déjà leur charge en Beauvaisis [1], et procédaient contre des habitants réfractaires au paiement des tailles.

En Picardie, ce fut au maréchal de Sancerre [2], à Tristan du Bois maître des requêtes de l'hôtel, à Giles le Gallois, général conseiller sur le fait des aides, à Jean de Montagu, chevalier, et à Regnaut de la Chapelle, trésorier royal, que furent confiées ces fonctions, et

cas, les absens faire appeler et bannir de nostre royaume, yceulx rappeler et remettre en leur estat biens et pais comme bon semblera, et les biens d'iceulz coupables par bons inventoires prendre ou faire prendre en nostre main et les appliquer ou faire appliquer ou à nostre prouffit, comme à nous confisquiez, et aussi de touz nobles à nobles autres qui ont accoutumé de porsuir les guerres, qui après nostre cry sur ce fait n'ont esté en nostre armée et chevauchée que nagairez avons fait en Flandres, se ilz n'ont juste cas de excuzacion, leurs rentes et revenus ou dit cas lever et recevoir pour nous et à nostre prouffit par vous ou vos depputés a ce, et sur tout sommairement et de plain jugier ou ordonner comme bon vous semblera, lequel jugement ou ordonnance nous voulons valoir comme à noz de nostre parlement, et si pour certaines causes tous lesdiz généraulx refformateurs ne puissent bonnement vaquer oudit fait si hastivement que mestier en est, nous vous mandons et à chascun de vous commettons que, sur tous les cas dessus diz et autres que trouver pourrez, touchant nous ou nostre juridiction oudit pais, et leurs circonstances, vous vous informez diligemment et secrettement par toutes les meilleures voies et manières que faire pourrez, et touz les coulpables ou vehementement souspçonnez des diz cas ou aucuns diceulx, faites prendre et emprisonnés comme le cas le diovent, et leurs biens, et aussi desdiz nobles et anoblis et autres qui ont poursuy les guerres et n'ont esté en ladite armée de Flandres mettez ou faites mettre par bons inventoires en nostre main, et les faisant garder et gouverner par personnes convenables, qui en rendent bon et loyal compte où et si comme il appartendra, et toutes les informacions et inventoires que sur ce seront faiz, baillez ou faites bailler ausdiz refformateurs pour en ordenner comme il appartiendra, ce faites si diligemment que aucun deffaut n'y ait, sens ce que à quelques appellacions vous obéissez ou obtemperez aucunement en cois nonobstant icelle appellacions procedez diligemment en ceste commission. Mandons à tous nos justiciers, officiers et subgiez et a chascun d'eulz que, à vous et à vos depputez et commis en ce faisant obeissent et entendent diligemment, et prestent conseil, confort et aide et prisons se mestier est et requis en sont. Donné à Paris soubz nostre scel ordenné en l'absence du grant, le xxviie jour de febvier l'an de grâce mil ccc. iiii^xx et ii, et le tiers de nostre règne. Ainsy signé par le roy, à la relacion de messeigneurs les ducs de Berry, de Bourgoingne. J. Gesse. » (Laon, *Archives municipales*, CC, liasse 633.)

[1] *Arch. nat.*, JJ. 124, n° 264, fol. 154. Information contre Jean Britaut, condamné pour refus de payer la taille.

[2] Le 18 mai, le comte de Sancerre donnait, à Tournai, quittance de 450 fr. par lui reçus sur ses gages de reformateur en la province de Reims, entre les mains de Jean le Riche, receveur de Vermandois, commis à recevoir les amendes de ladite réformation. (*Bibl. nat.*, Clairambault, vol. C, n° 144.)

Digitized by Google

nous les trouvons les exerçant à Reims en juin 1383 ; ils se font apporter les chartes de la ville [1], emprisonnent certains émeutiers [2], enquièrent sur leurs cas, taxent des amendes, rendent des sentences de bannissement et de confiscation, forcent les habitants à acquitter les deux tiers d'une somme de quatre mille francs par eux due sur les fouages abolis en 1380 [3], condamnent la ville et la communauté à payer une forte amende pour leurs rébellions [4].

A Laon, Jean le Tourneur, prévôt de la ville, fut chargé d'enquêter sur les révoltes, et, après une enquête approfondie, la ville fut taxée à une amende de deux mille cinq cents francs d'or, moyennant quoi le roi pardonna la rébellion [5].

A Amiens, les enquêteurs reprirent en main le procès engagé entre l'échevinage et les maïeurs des bannières [6]. A la suite des troubles de 1382, et de l'établissement d'une taxe sur les marchandises, la situation des divers partis était demeurée des plus hostiles les uns contre les autres. Le roi, sur les instances de la majorité de l'échevinage, avait révoqué Henri de Roye, représentant la partie démocratique de la ville, et qui avait été élu grand prieur. Pendant qu'on lui donnait un successeur, le bailliage le condamna à mille francs d'amende. Henri de Roye en appela au Parlement ; le commun alors se déclara ouvertement

[1] Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. III, p. 527. Lettres mentionnant que Jean de Montagu, chevalier, Regnaut de la Chapelle, commissaires réformateurs, ont vu et rendu saines et entières les chartes de la ville.

[2] *Arch. nat.*, JJ. 123, n° 64, fol. 35, rémission pour Jean le Mariot, dit de France.

[3] Varin, *ouvrage cité*, t. III, p. 522, 15 décembre 1383. Lettres de Charles VI mandant de faire payer aux défaillants ce en quoi ils sont tenus pour le tiers des fouages jadis imposés par Charles V, et qu'ils refusent d'acquitter, objectant la remise faite par le roi à son lit de mort.

[4] « Charles.... au premier de noz sergens d'armes ou à Estienne de Jussy, contrerolleur de nostre grenier à sel de Chaalons, salut. Nous avons seu que pluseurs des habitans de Rains doivent encore grosse somme du reste de la composition qu'il ont naguères faicte à nous, pour quoy nous vous mandons et commettons par ces présentes que, senz aucun depit ou faveur, vous exécutez et contraingnez et par vente de biens et prinse de corps, et comme il est accoustumé de faire pour les deniers à nous deus, tous ceulx desdiz habitanz que les collecteurs ou receveurs de ladicte composition vous bailleront par escript, à paier auxdiz collecteurs ou receveurs ce en quoy ils seront tenus de reste par la cause dessus dicte. » 1383, Palais, à Paris, 8 juillet (*Bibl. nat.*, fr. 20589, n° 53).

[5] *Arch. nat.*, JJ. 123, n° 85, fol. 47 ; JJ. 124, n° 295, fol. 168 v°, et *Arch. mun. de Laon*, CC. 5.

[6] Maugis, *ouvrage cité*, p. 85 et suiv.

Digitized by Google

et violemment contre l'échevinage. C'est à ce moment qu'intervinrent les réformateurs. La ville dut être occupée militairement, et les réformateurs procédèrent comme on avait fait à Rouen, à Paris, à Reims. Arrestations, bannissements, confiscations furent décidés et prononcés; mais surtout on agit contre les libertés municipales.

Les maïeurs des bannières, cause des troubles, par suite de leurs protestations contre l'oligarchie bourgeoise, furent supprimés, leurs pouvoirs furent concentrés entre les mains de la haute bourgeoisie, sous le contrôle des officiers royaux. Chaque année, l'on devait solliciter l'autorisation royale pour renouveler « la loi; » le bailli, le receveur du bailliage, présidaient aux redditions de comptes et choisissaient les bourgeois reconnus aptes à prendre part à ces délibérations. Le magistrat président recevait le serment des élus et donnait décharge valable aux compteurs. Enfin, sous prétexte de conflits et de procès, le roi s'attribua le droit de poursuite et de remise déférées en 1382 aux maïeurs des bannières [1].

Ce n'était autre chose, en fait, que la mainmise absolue sur l'organisation municipale et financière de la ville, l'ingérence de la royauté et l'application du système suivi à l'égard de Rouen, de Paris et de Caen. Partout l'idée maîtresse de la réaction était la centralisation au profit du pouvoir central.

En Sénonais et en Auxerrois, Pierre de Jeurre, lieutenant du bailli de Sens, et Pierre Mansard, conseiller au Parlement, étaient, en mai 1383 [2], commis à « l'effect d'exercer ausdiz

[1] Voir Bouthors, *Coutumes locales du bailliage d'Amiens* (dans *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 1845-1853, in-4), t. I, p. 43.

[2] Mandement de Charles VI nommant Pierre de Jeurre, lieutenant du bailli d'Auxerre et de Sens, réformateur avec Philippe Mansart, en remplacement de Jean de Nant, bailli d'Auxerre, envoyé en Picardie avec Jean de Vienne. Paris, 1383, 29 mai (*Bibl. nat.*, fr. 25705, n° 46).

Nous connaissons le nom d'une des victimes des réformateurs : Jean Roche, boucher, qui fut cité devant eux pour avoir été en plusieurs assemblées audit lieu de Sens « environ l'an mil ccc IIII^xx et II, et y saché sa dague et dit certaines paroles de menaces de tuer et au hestant à noz officiers comme à autres audit Sens. » Les réformateurs le condamnèrent à être « mis et tourné ou pillory oudit Senz, tenant à sa main une figure de dague et ayant sur la teste une figure de miche ronde en papier, où il auroit en escript au dehors en effect ces paroles : « il menaça de tuer en l'assemblée, en tenant sa dague. » Il fut en outre banni. 1384, Paris, 14 mars (*Arch. nat.*, JJ. 124, n° 180, fol. 101 v°). — Voir aussi JJ. 124, n° 205, fol. 116, rémission pour Pierret Coch, drapier à Sens.

Digitized by Google

bailliages le fait des refformacions que nous avons ordenées, » et en remplacement de Jean de Nant, bailli d'Auxerre. Comme on faisait en Rémois et en Laonnais, ils poursuivirent les habitants soupçonnés de complicité dans les émeutes, et imposèrent de lourdes amendes aux villes et localités coupables.

L'on connait peu ce que firent les réformateurs au diocèse de Meaux; l'on sait seulement les noms des fonctionnaires royaux chargés de cette mission : Jean des Barres, chevalier, maître Aubry de Trie, Pierre le Vaasseur [1].

En revanche, l'on est pleinement renseigné sur les événements qui se déroulèrent en Normandie. La révolte du 1er août 1382 avait, aux yeux du roi, annulé le pardon accordé en avril de cette même année. Les Normands devaient être châtiés au même titre que les Parisiens et les habitants des autres provinces du nord. Des commissaires généraux réformateurs, investis, comme partout, des plus larges pouvoirs, furent institués pour instruire sur les commissions, rébellions, désobéissances, ports d'armes et délits commis à l'encontre du roi. Jean Pastourel, président de la Chambre des comptes, Jean le Mercier, sire de Noviant, Nicolas Painel, Jean de Vienne, amiral de France, Étienne de Moutiers, furent, en cette qualité, envoyés en Normandie. Robert Thoroudè était le secrétaire de cette commission [2]. Ils étaient accompagnés de troupes suffisantes

[1] *Arch. nat.*, X1a 10, fol. 173 v°.

[2] Chéruel, *ouvrage cité*, t. II, p. 451-474. — Un acte nous donne le nom d'un émeutier à qui l'on fit remise de la peine capitale :

« Cy après s'ensuient les amendes tauxées par nosseigneurs les généraux commissaires par le roy nostre sire ordenez ou pays de Normendie, bailliées à exécuter à Symon de Baigneux, viconte de Rouen, le xxiie jour de juing, l'an mil ccc quatre-vins et trois.

« Robert Marie, prisonnier à Rouen, pour souspeçon d'avoir esté à la première et seconde harele faite à Rouen, et aussi d'avoir donné deux coups de poing à Regnaut le Barbier, dit Coul de taille, considéré que combien que l'informacion le rende chargié, toutesvois par preuves ne par confession et par le procès n'est-il pas montré ne actainct coulpable d'avoir esté à la seconde harele faicte a Rouen le premier jour d'aoust l'an mil ccc iiiixx et deux, fors que de la bature Regnaut le Barbier dit Coul de taille, la longue prison en laquelle il a esté et les paines qu'il a euz et souffert, veue la grace, remission du roy nostre sire, sur le premier faict de la première harelle, l'amende que faicte en a ledit Robert Marie a esté tauxée à six livres tournois, par laquelle paiant ou en baillant bons plesges souffisans et solvables, ledit Robert sera délivrés, autrement tendra prison sans tant qu'il ait payé » (*Bibl. nat.*, ms. fr. 26019, n° 410). — D'autre part, nous savons qu'un nommé Colin le Mire fut, le 18 juin 1384, exécuté au marché pour ses démérites (*Ibid.*,

Digitized by Google

pour enlever aux Rouennais toute velléité de révolte [1]. Ils arrivèrent à Rouen, salués par les habitants, qui se confiaient dans le pardon octroyé l'année précédente et qui comptaient ainsi désarmer leur colère. Les principaux bourgeois étaient au-devant d'eux, les assurant de leur fidélité au roi, de leur soumission, et de leur désir de complaire au pouvoir. Mais ce fut en vain. Les commissaires avaient des instructions précises, et, à peine arrivé, Pastourel fit réunir les principaux et les anciens Rouennais. Là, il réédita le discours de Pierre d'Orgemont aux Parisiens, leur rappela leurs désobéissances, leurs crimes, déclara que le châtiment n'était pas complet, et qu'à côté des émeutiers violents et manifestes, il y avait tous ceux qui avaient laissé faire le mal sans s'y opposer. Ces derniers, ajouta-t-il, devaient être punis comme complices. C'était nettement désigner la bourgeoisie.

Trois cents et plus furent arrêtés et la ville divisée en trois catégories. Les uns, qui s'étaient opposés à la perception des impôts, furent condamnés à mort; d'autres furent bannis et eurent leurs biens confisqués; d'autres, enfin, achetèrent la liberté à prix d'argent [2]. Terrorisés, les Rouennais, ne pouvant rien obtenir des commissaires, s'adressèrent à la clémence royale. Ce ne fut pas à tort, car, le 27 mars, Charles VI manda à ses agents de laisser les bourgeois « jouir et user paisiblement et entièrement de la grâce et rémission qu'il leur avoit faite [3]. » Malheureusement, les commissaires ne tinrent guère compte du pardon royal. Au moment de Pâques, ils permirent à grand'peine aux prisonniers de remplir leurs devoirs religieux, et

ms. fr. 26020, n° 53); — et un compte non daté, mais de la même époque, contenant les sommes versées au bourreau de Rouen, nous fait connaître le nom de quelques individus pendus à Rouen : Jean d'Épinay, le 26 novembre; — Jean le Boucher, le 16 décembre; — Colin le Boucher, le 21; — Robert du Moulin, le 9 février; — Jean Bouquet, le 29 janvier; — Robert Loret, le 10 février; — et Jean du Fay, le 11 (*Ibid.*, ms. fr. 26018, n° 159). — S'agit-il de criminels ordinaires, ou de fauteurs des émeutes de 1382?

[1] Terrier de Loray, *ouvrage cité*, p. 171. Jean de Vienne reçut pour ses gages 2,000 fr. d'or (*Ibid.*, pièces just., n° II).

[2] *Chronique de Pierre Cochon*, p. 170; — *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 301; — Chéruel, *ouvrage cité*, t. II, p. 451-474. — Le Carpentier, *la Harelle, émeute rouennaise* [dans le *Moyen âge*, année 1903], en se méfiant toujours de certaines opinions trop rapidement avancées, et d'une certaine méconnaissance de l'histoire générale.

[3] Chéruel, *ouvrage cité*, t. II, p. 538, pièces just., VII.

Digitized by Google

encore les forcèrent-ils à donner caution sur leurs biens [1]. Enfin, en juin, ils furent avertis par une nouvelle lettre du roi que, vu le châtiment exercé, Charles VI accordait grâce et rémission [2], sauf à ceux qui s'étaient enfuis à l'approche des commissaires, et sauf les droits de juridiction et de mairie qu'il gardait en sa main. C'était la confiscation définitive des libertés municipales.

En outre, la question financière ne fut pas non plus oubliée. La ville fut taxée à une amende de cent mille francs, le roi en remit cinquante mille ; de plus, une somme complémentaire de dix mille francs était imposée aux habitants. Les termes de paiement étaient ainsi échelonnés : en mai, vingt-cinq mille francs; cinq mille en juillet, dix mille en décembre, dix mille à l'Épiphanie suivante [3]. Rouen éprouvait de grandes difficultés pour s'acquitter, et les commissaires se montraient intraitables pour le paiement. Si, en juillet, le séquestre qui, depuis la Harelle, pesait sur les biens de la ville était levé [4], cependant les réformateurs refusaient, malgré leurs promesses, de rendre aux bourgeois une somme de cinq mille cinq cents francs empruntée par Charles VI, au moment de la campagne de Flandre. L'on implora de nouveau la clémence royale, et, le 24 octobre, le roi fit remise des dix mille francs exigés en plus des cinquante mille, car, disait-il, l'on ne pouvait supporter cette somme « sans estre en tout mis à pauvre et petite chevance et conviendroit que un peu de marchandises de quoi ils [les Rouennais] ont acoustumé de vivre cessant, de quoi nosdis aides ayant cours en icelle vaudroient moult moins [5]. » En plus, il ordonnait de faire remise des cinq mille cinq cents livres empruntées précédemment.

Malgré cet adoucissement à leurs charges, le paiement de l'amende pesait lourdement sur les pauvres bourgeois. Certains d'entre eux furent délégués pour la percevoir : ce furent Jacques Bourel, Gervais Dessaulx, Pierre le Tavernier, Thomas de Greiges. Une taille de vingt-cinq mille livres fut imposée, et un

[1] *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 252.
[2] *Arch. munic. de Rouen*, série A, reg. III, nos 2 et 3.
[3] *Chronique normande de Pierre Cochon*, p. 169.
[4] Chéruel, *ouvrage cité*, p. 447.
[5] *Arch. munic. de Rouen*, liasse 128.

Digitized by Google

emprunt levé sur les riches. Les premiers percepteurs, qui étaient responsables de leurs comptes, ne réussirent pas ; la communauté de Rouen se chargea alors directement du recouvrement [1]. Dans chaque paroisse on institua des receveurs, ce qui ne hâta point le règlement des comptes. En 1389, il en était encore question, et jusqu'en 1407, on trouve trace de poursuites contre ceux qui n'avaient point payé l'impôt pour l'amende faite au roi [2].

En même temps, d'autres difficultés surgissaient. Charles VI avait, dans ses lettres de pardon, réservé les droits des parties lésées, admises à intervenir comme parties civiles. Le chapitre de la cathédrale, les religieux de Saint-Ouen en profitèrent [3]. Un

[1] « A nosseigneurs des comptes et trésoriers. — Supplient humblement Jaques Bourel, Gervais Dessaulx, Pierre le Tavernier et Thomas de Greiges. Comme ja pieça les diz supplians eussent esté commis par les bourgoiz, habitans de la ville de Rouen a cueillir et recevoir une taille de xxv^m livres tournois, pour paier l'amende de lx^m livres tournois, en quoy les bourgoiz, manans et habitans d'icelle ville furent, pour le temps des commocions, condempnez envers le Roy nostre sire, et aussi pour cueillir et lever la somme de viii^m livres tournois, pour empruns fais sur aucuns bourgoiz particuliers de la ville de Rouen, pour aidier à paier et avancier le paiement des dictes xxv^m livres tournois, et pour ce que ladicte somme de xxv^m l. ne se pot paier ne fournir si promptement que nécessité estoit, nonobstant ledit emprunt de viii^m livres tournois pour les paroisses qui n'avoient de quoy lors paier, il convint que icellui emprunt se montast jusques à la somme de ix^m livres tournois ou environ, dont lesdictes paroisses demourèrent en reste de ce à quoy ilz avoient esté assiz de ladicte somme de vint et cinq mille livres tournois, et quilz ne porent paier, comme dit est, en la somme de iii^m xi l. vii s. vi d. t., si comme par la fin des comptes que lesdiz supplians en ont rendu par devant vous puet apparoir, et combien que depuiz icellui compte rendu devant vous, le bailli, conseillers, et procureur de la ville de Rouen aient esté commis à faire venir ens ladicte somme de iii^m xl l. vii s. vi d., par certaine commission sur ce faite, par laquelle et pour icelle enteriner lesdiz commis ont tans fait qu'ilz ont traicté desdictes iii^m xi l. vii s. vi d. t. avec les paroissiens desdictes paroisses en deschargeant les uns sur les autres desdiz empruns : tant que, si comme l'en dit, ceulz qui avoient faiz lesdiz empruns, se tiegnent pour contens et agréez, au moins presque tous contens, lesdiz supplians, qui de ce n'ont riens reçeu sont adjournez par devant vous pour en rendre compte, ce qu'ilz ne pourroient faire... , » ils supplient les trésoriers de leur faire donner quittance et décharge par les baillis et procureurs (*Bibl. nat.*, ms. fr. 26020, n° 621).

[2] *Arch. munic. de Rouen,* série A, reg. 1. Cf. inv. sommaire, p. 3.

[3] « Eodem die fuit unanimiter et concorditer deliberatum in pleno capitulo quod fieret supplicatio pro ista ecclesia dominis reformatoribus generalibus ex parte domini nostri regis in Normannia deputatis, videlicet super facta injuriarum, dampnorum et malefactorum per communitatem ville Rothomagensis in ultima commocione ipsius ville huic ecclesie factorum, et juraverunt omnes domini supradicti tenere factum istud secretum. » *Arch. départ. Seine-Inférieure*, G. 2, fol. 112.

Digitized by Google

procès fut intenté en 1384 par le chapitre devant l'échiquier ; les demandeurs gagnèrent, et les moines alors demandèrent une indemnité pour les pertes par eux subies lors de la Harelle. Les chartes de renonciation arrachées par l'émeute leur furent rendues, on restitua à l'abbé ses droits de baronnie, les fourches patibulaires de Bihorel furent relevées; enfin, après de longues négociations et d'interminables procès, Rouen rentra en possession de quelques-uns de ses privilèges commerciaux, sans cependant recouvrer son autonomie municipale.

La capitale de la Normandie une fois châtiée, les réformateurs exécutèrent leur mission dans la province. Déjà en avril 1383, ils demandaient au bailli de Gisors les noms des gentilshommes qui n'avaient pas répondu à l'appel du roi [1]. Après Pâques 1383, ils se rendirent à Caen. Avant leur arrivée, ils firent proclamer une défense générale de s'absenter de la ville, et enjoignirent aux fugitifs de rentrer sous huit jours [2]. Puis, de même qu'à Rouen, ils assemblèrent les habitants, firent un long réquisitoire de leurs crimes ; trois cents individus furent à la suite emprisonnés, quelques-uns subirent la peine capitale ; finalement un

[1] Mandement de Guy Chrétien, bailli de Rouen, au vicomte de Gisors, lui enjoignant de faire parvenir, par ordre des commissaires réformateurs, le nom des nobles qui n'ont pas été au service du roi en Flandre, et de mettre leurs biens en la main du roi. 1383, jeudi...., Rouen (*Bibl. nat.*, fr. 26019, n° 389).

[2] *Arch. nat.*, JJ. 124, n° 59, fol. 38 : « Charles.... de la partie de Jehan du Chellier, povre varlet, demourant en nostre ville de Caen, comme il fust et soit tenu en nostre debte par lettres obligatoires et autrement envers plusieurs personnes d'icelle ville en certaines sommes de deniers et autres choses, pour certaines et justes causes, dont les termes de paier estoient passéz, et pour ce qu'il estoit povre et n'avoit de quoy faire satisfaction à ses créanciers, doubtant que son corps ne fust emprisonnez, il se absenta de ladicte ville ou moys de janvier l'an mil ccc mlxx et deux, environ lequel temps noz officiers dudit lieu, par le commandement et ordenance des generaulx commissaires par nous ordenez au pais de Normendie, firent prendre et emprisonner en nostre chastel de Caen grant quantité des gens du commun d'icelle ville, qui furent illecques detenuz ou la plus grant partie, jusques à ce que lesdiz generaulx commissaires ordonnassent de leurs delivrances, lesquelz generaulx, eulx estanz en ladicte ville de Caen, firent illec es lieux ou tel cas accoustumez crier et publier de par nous, que les jurez, bourgois et habitans d'icelle ville et forbours d'icelle ne s'en partissent aucunement sans le congié de nous ou de eulx, et que tous ceulx qui absentez estoient depuis aucunes rebellions et desobeissances faictes en ladicte ville, faictes contre l'estat de nous et de nos officiers, retournassent audit lieu dedens huit jours après led. cry, sur paine de bannissement du royaume et de confiscation de biens. » [Il s'enfuit et on lui fait rémission.] Paris, novembre 1363.

Digitized by Google

pardon général fut accordé, moyennant une amende de vingt-deux mille florins d'or [1]. En outre, comme partout ailleurs, « les privilèges, noblesses, franchises, libertez, droiz, usages dont lesdiz bourgeois, habitanz et communautez joissoient avant la venue desdiz commissaires [2] » furent confisqués, c'est-à-dire

[1] *Bibl. nat.*, ms. fr. 25705, n° 97.

[2] « Charles.... comme pour raison des rebellions, commocions, armées, monopoles et assemblées que depuis le trespassement de nostre tres chier seigneur et père dont Diex ait l'âme, avoient esté faictes encontre nous et nostre royal magesté en nostre bonne ville de Caen par les bourgoiz, habitans, et communalté d'icelle ville ou aucun d'eulx noz amez et feaulx conseillers les generaulz commissaires et refformateurs par nous ordennées en la province de Rouen aient fait prenre et emprisonner pluseurs desdiz bourgoiz et habitans, et avec ce aient pris ou fait prendre et mettre en nostre main les previllèges, noblesces, franchises, libertez, droiz et usaiges dont lesdiz bourgoiz habitans et communalté joyssoient avant la venue à ladite ville de Caen desdiz generaulz commissaires et refformateurs, et de tout temps avoient accoustumé joir et user et yceulx bourgoiz, habitans et communalté pour ce trais en cause et volu metre en procès par devant eulz, et finablement pour cause des faiz et cas dessus diz lesdiz bourgoiz, habitans et communalté d'icelle ville de Caen aient composé et accordé avec lesdiz generaulz, commissaires et refformateurs à la somme de xxii^m florins d'or frans que pour ce il nous durent paier, lesquielz generaulz, commissaires et refformateurs parmi ladite composition leur aient promis comme par aucuns desdiz commissaires et reformateurs auxquelz nous adjoustons plaine foy nous a esté tesmoingnié faire avoir de nous pardon et remission de touz lesdiz cas et restitution de touz leurs diz privileges, noblesces, franchises, droiz et usaiges, desquelz xxii^m florins lesdiz bourgeoiz, habitans et communalté ont ja paié à noz gens a ce ordenez x^m francs et les autres xii^m nous devoient paier a certains termes parmi ce qu'ils nous en doivent pour x^m frans dedens la fin de ce présent mois de juillet, nous leur avons quittié les autres ii^m frans, si comme plus a plain est contenu en noz autres lettres sur ce faictes. Savoir faisons à touz presens et avenir que parmi la composition dessus dicte, nous, oye sur ce la relacion desdiz generaulx, commissaires et refformateurs aux dessus diz bourgoiz et habitans et communalté et chascun d'eulz, excepté toutesvoies ceulx desdiz bourgois et habitans que quant il sentirent la venue à ladicte ville de Caen desdiz generaulz, commissaires et refformateurs se absenterent d'icelle ville...., lesquielz nous ne voulons estre compris en nostre presente grace, avons quittié, pardonné et remis, quittons, pardonnons et remettons par la teneur de ces lettres de grâce espécial et de nostre autorité royal et plaine puissance les faiz et cas dessus diz et chascun d'iceulz et toute peine corporelle, criminelle et civile. .., et les restituons à leurs bonnes fames et renommée et a leurs biens, et avec ce nous les restituons entièrement à leurs diz previlèges, nobleces, franchises, libertéz et usages, dont avant nostre dicte main mise à yceulx par lesdiz generaulz, commissaires et refformateurs, ilz avoient joy paisiblement et sanz contredit, en rappelant et mettant au neant tout ce qui depuis nostre dicte main mise a esté fait au contraire par nous ou nos genz.... » Paris, juillet 1383 (*Arch. nat.*, JJ. 123, n° 51, fol. 29).

La poursuite de cette somme se prolongea assez longtemps, car en mars 1384, le roi mandait au vicomte de Caen de porter au receveur général des aides, Bertaud Aladent, tous les deniers provenant de la réformation (*Bibl. nat.*, fr. 25705, n° 37).

Digitized by Google

que là aussi les libertés municipales furent mises en la main du roi.

Après Caen, Ouistreham, Bernières furent touchées par les enquêteurs, qui ensuite, par eux-mêmes, ou par les fonctionnaires royaux, continuèrent à parcourir la Normandie entière, enquérant partout où ils le pouvaient [1]. C'est ainsi que l'on peut suivre leur itinéraire et savoir le montant des amendes imposées [2] : le

[1] *Bibl. nat.*, ms. fr. 26020, n° 591.

[2] « Amendes et explois de la reformacion général de Normendie, commencée dès le mois de juillet l'an M. CCC. IIIIXX et quatre, extraites des registres de ladicte reformacion depuis ledit commenchement, jusques au VIIe jour de décembre oudit an, quant est de celles gagées pour les rebellions contre les aides.

Les bourgoyz et habitans de la ville de Loviers, du XXe jour de juillet audit an...., IIIm l. t.

Les bourgoyz et habitans de la ville et des faulxbourgs d'Evreux, les habitants et subjects de l'évesque et du doyen et chapitre d'Evreux, les habitans de la vicomté d'Évreux et ceux de ladicte vicomté qui sont du ressort du bailliage d'Évreux, XVe jour d'aout oudit tems, III m. l. t.

Les habitans des villes et paroices des vicontéz de Breteuil, Conches, Beaumont le Roger, Orbec et Pont Audemer, XVIe jour dudit mois d'aoust, III m. l. t.

Les habitans de la ville et des fauxbours de Vernon et des lieux de Saint Père, de Saint Just et de Saint Marcel, de Bisy qui est de la paroyce de Sainte Geneviève en Vernon, et à Vernommel, ledit XVIe jour d'aoust, VIII l. t.

Les habitans de la ville et paroyce de Maineval, VIe jour de juillet oudit an, III l. t., et depuis moderées par messeigneurs, pour la povreté des gens, C l. t.

Les habitans des villes et paroyces de Gaillon et Aubevoye, le XVIIIe jour d'aoust oudit an, LXX l. t.

Les habitans des villes et paroyces de la vicomté de Rouen, hors ladite ville et les faulsbours de Rouen seulement, le XXIIe jour d'aoust oudit an, IIm IIIIc fr. dor.

Les habitans de la ville et chastellerie de Dauville, XVIIe jour dudit moys d'aoust, IIIIXX fr.

Les habitans de la viconté du Pontautou, ledit XXIIe jour dudit moys d'aoust, mil frans.

Les habitans de la viconté d'Auge, le XXVIe jour dudit moys d'aoust, mil et Vc frans.

Les habitans de la ville et banlieue de Lisiex, le XXVIIe jour dudit moys d'aoust, mil francs.

Les habitans de la ville de Faulsguernon, ce dit XXVIIe jour d'aoust, L frans.

Les habitans de la viconté de Caen, hors la ville et les faulsbours de Caen, derein jour dudit moys d'aoust, IIm CCC fr.

Les bourgoys et habitans de la ville, faulsbours, banlieue et toute la viconté de Baiex, le tiers jour de septembre oud. an, IIIm IIIc fr.

Les bourgoys et habitans de la ville de Torigny, le Ve jour dudit moys de septembre, IIIIXX fr.

Les habitans de la vicomté de Carenten et la terre que vouloit tenir le roy de Navarre, VIIIe jour oud. mois de septembre oud. an, VI fr.

Digitized by Google

6 juillet 1384, Menneval était taxé à 100 l. t. ; — le 6 août, les vicomtés de Breteuil [1], Beaumont, Orbec, Pont-Audemer, à 3,000 l. t. ; — le 16, Vernon, Saint-Père, Saint-Just, Saint-Marcel, à 800 l. ; — le 18, Gaillon et Aubevoye, à 70 l ; — le 22, la vicomté de Rouen (moins la ville), à 2,400 l.; — Deauville, à 80 l.; — la vicomté de Pontautou, à 1,000 fr.; — le 22, la vicomté d'Auge, à 1,500 fr.; — Lisieux, à 1,000 fr.; — Faulgernon, à 50 fr.; — le 31, la vicomté de Caen (moins la ville), à 2,000 fr. ; — le 3 septembre, la vicomté de Bayeux, à 3,400 fr. ; — le 5, Thorigny, à 80 fr. ; — la vicomté de Carentan [2], à 500 fr. ; — le 11, la vicomté de Cou-

Les habitans de la ville et viconté de Coustances, hors la ville et faulsbours de Saint Lô, le xie. jour dudit moys de septembre, vi fr. d'or.

Les habitans de la viconté de Saint Sauveur Lendelin, le xiie jour de septembre, iiii francs.

Les habitans de la viconté de Gaurey, oud. xiie jour de septembre, xiii fr.

Les habitans de la viconté d'Avrenches, en ce que le Roy nostre Sire en a toujours tenu et tient, hors les villes et faulsbours d'Avrenches, et de Saint Jame de Bevron, le xve jour oud. moys de septembre, vi fr.

La ville et les faulsbours dudit Saint Jame de Bevron, cedit xve jour de septembre, vi fr.

Les habitans de la viconté d'Avrenches, es terres que vouloit le roy de Navarre dudit xve de septembre, iiii fr.

Les habitans de la viconté de Condé sur Noire Eaue, xixe jour dudit moys de septembre, vi^xx v l. t.

Les habitans de la viconté de Vire hors la ville et faulxbours de Faloyse led. xxvie jour de septembre oud. an, xvii fr.

Les habitants de la viconté de Mortaing, ledit xixe jour, mil fr.

Les habitans de la viconté de Faloyse, hors la ville et faulsbourgs de Faloyse, le xxvie jour de septembre audit an, xvi fr.

Philippot le Roux de Widefontaine en la viconté de Carentan, pour avoir batu Guillaume Clerembaut qui aidoit à cueillir l'amende gagée au Roy nostre sire pour lesdictes rebellions des aides, xx fr.

Somme des parties cydessus escriptes, xxi^m vi xxx l. t. » (*Bibl. nat.*, ms. fr. 26020, n° 525).

[1] Cette amende fut assise par Guillaume le Mire, vicomte de Breteuil, et perçue par les sergents de la vicomté (*Bibl. nat.*, fr. 26020, n° 558).

[2] L'assiette de l'amende de Carentan fut faite et établie par le vicomte de Carentan, assisté d'habitants dudit lieu, en vertu d'une commission des réformateurs généraux, le 8 septembre 1384 :

« L'assiete de la recepte faicte par le viconte de Carenten, pour certaines amendes faictes par les habitans d'icelle viconté sur le fait des rebellions et désobeissances par eulx commises contre le roy nostre sire pour les refus et contredis de ses aides, laquelle assiete a esté faicte par ledit viconte à ce commis par nos seigneurs les généraux commissaires, comme par leur lettre peut aparoir, desquelles la teneur ensuit :

« Les généraulx commissaires du roy nostre sire, ordennéz au pays de Normendie et province de Rouen, au viconte de Carenten, en la terre que souloit tenir le roy de Navarre, ou à son lieutenant, salut. Oye la supplicacion des habitans d'icelle viconté, contenant que pour asseoir sur eulx la somme de cinq cens frans d'or, par eulx deubz au roy nostre dit seigneur, sur les refus

Digitized by Google

tances, à 500 fr. ; — le 12, Saint-Sauveur-Lendelin, à 300 fr. ; — Gainy, à 1,200 fr. ; — le 15, Avranches, à 500 fr. ; — Saint-James-de-Bevron, à 500 fr. ; — la vicomté d'Avranches, à 300 fr. ; — le 19, Condé-sur-Noireau, à 120 fr.; — le 26, la vicomté de Vire, sauf Falaise [1], à 1,600 fr. ; — Louviers, à 300, et Falaise, à 1,600 l. t. D'autre part, la vicomté d'Arques était taxée à une amende par suite des désobéissances faites au roi.

Il en fut ainsi dans toute la langue d'oïl, et les réformateurs, munis de pouvoirs illimités, agirent en maitres durant toute l'année 1383-1384. Par les exécutions, les bannissements, les confiscations, les amendes, ils terrorisèrent la province, et firent disparaitre toute tentative, tout esprit de révolte. Mais leur administration trop rigoureuse ne tarda pas à susciter des plaintes. Déjà ruinées par les guerres et les famines, les populations furent oppressées par le zèle exagéré de ces fonctionnaires extraordinaires. Aussi, en mars 1384, Charles VI, « oyes les plaintes de plusieurs de nosdiz subgiez sur les griefs que les refformateurs que nous envoyasmes naguerres ès provinces et ès baillaiges de

et contredis de ses aides, et les fraiz, missions et despens que faire convient et conviendra pour avoir pour eulx sur ce remission du roy nostre dit seigneur, par nous à eulx octroyié en certaine fourme et manière et pour autres choses touchans ceste fait, commissaire leur soit donné adfin que justement et deuement y soit procédé, nous vous mandons et cometons que, appelez avec vous tel nombre des habitans, comme bon vous semblera, avec les sergens, vous de ladicte somme de 8 frans et des frais, missions et despens dessus diz, faictes assiete deue et convenable, et à un chascun d'yceulx habitans imposez suivant sa faculté et coulpe sa part et porcion légitimes, et tout ce que ainsi imposés et assiz sera, cuilliez et levez ou faictes cuillir et lever sans depost, faveur ou espargne, si comme pour les propres debtes du roy nostre dit seigneur est accoustumé à faire, et ladicte sonne de florins apportez ou envoiez à Symon de Chardennes, bourgez de Rouen, receveur general des amendes, proufis et exploiz sur le fait de la visitation du demaine ou pais de Normendie et des provinces de Reins et de Rouen, et des reformacions d'icellui pais de Normendie, pour icelle convertir et emploié là ou ordené sera. Et le démourant des deniers qui y estent de ladicte assiette baillez ou faictes bailler là où il appartiendra pour estre converti en iceulx frais, mises et despens et en ces choses procedez et faictes procéder le plus briesvement que faire se pourra, mandant à tous les justiciers et officiers du roy nostre dit seigneur et autres à qui il appartiendra, que a vous et a vos commis en ceste partie, en ce faisant entendant et obéissant diligemment et prestent conseil, confort et aide se mestier en avez et requis en sont. Donné à Saint-Lo, le viiie jour de sept., l'an mil ccc iiii^xx et quatre. Ainsi signé par messeigneurs : Hennin » (*Bibl. nat.*, fr. 26020, n° 566).

[1] « Quittance à Robert Brigaut, à Regnaut Bigaud, vicomte de Falaise, de 9 l. t. à lui dues pour avoir porté à Paris 200 fr. d'or, complément de la somme de 1,600 fr., imposee aux habitants de la vicomté hors Falaise, et aux faubourgs, pour rebellions. » 22 nov. 1384 (*Ibid.*, fr. 26020, n° 606).

Digitized by Google

nostre dit royaume leur ont fait en plusieurs cas qui ne touchent pas fait de refformation, » ordonna que la réformation cessât, que les procès en cours restent en suspens jusqu'à ce que le roi en ait ordonné autrement, que les prisonniers soient élargis sous caution, et défendu « aux refformateurs que par avant avons ordonnés, que plus ne s'entremettent de tenir court ni congnoissance, et à noz subgiez que plus ne leur y obeissent, jusques à ce que autrement en aions ordonné [1]. »

L'effet matériel était toutefois atteint, et ainsi qu'il se passa pour la Normandie, les amendes civiles continuèrent à être perçues. Les divers centres de révolte avaient été successivement frappés, en même temps que Charles VI, revenant sur toutes ses concessions antérieures, allait rétablir les impôts tels qu'ils existaient sous Charles V. Plus même que la répression criminelle, que les amendes pécuniaires, le rétablissement de l'impôt devait être la marque du triomphe définitif.

Aussi, dès le 21 janvier 1382, publiait-on « des instructions sur la manière de lever la nouvelle aide pour la guerre, commençant le premier jour de février, l'an 1382 [2]. »

Toutes sortes de denrées et marchandises devaient payer douze deniers par livre, sauf le pain, le boulanger payant pour la farine.

Les vins et breuvages vendus en gros seront soumis à une taxe de douze deniers par livre ; les vins et breuvages vendus au détail, la huitième partie du prix, payée par le vendeur.

Le sel vendu dans les greniers du roi paiera vingt francs d'or par muid à la mesure de Paris.

L'aide devait être criée aux lieux accoutumés, et être mise à ferme, sauf le sel.

De minutieuses précautions réglementaient et garantissaient le fermage, qui ne devait être baillé à aucun officier royal, mais à des personnes fournissant bonne et solide caution. Au cas où il serait impossible de trouver des fermiers, les clercs et receveurs devaient procéder à la perception de l'aide au mieux que faire se pourrait.

Enfin un chapitre spécial de l'ordonnance réglait la perception de la gabelle du sel.

Quelques jours après, le 26 janvier, une ordonnance détermi-

[1] Douët d'Arcq, *Choix de pièces....*, t. I, n° XXIX, p. 54.
[2] *Ordonnances*, t. VII, p. 746.

Digitized by Google

nait le pouvoir, l'autorité et la juridiction des généraux conseillers sur le fait de l'aide [1].

Le roi, « pour contester à la male voulenté et emprise de noz ennemis et adversaires, et de leurs alliés et adherenz, qui contre raison s'efforcent d'entreprendre sur nous et usurper nos drois et seigneuries, et grever nos bons et loyaux subgiez et nostre royaume, et aussi pour maintenir et gouverner le fait de nostre guerre et deffendre nostre dit royaume, » nommait Philippe de Moulins, Jean le Mercier, Gilles le Galloys, chevaliers, Nicolas de Fontenay et François Chanteprince, généraux conseillers sur le fait des aides nouvellement établies dans le royaume.

Ils avaient pouvoir de les mettre sus, gouverner, maintenir ; — d'ordonner, établir élus, receveurs, grènetiers, contrôleurs, commissaires, sergents, et tous autres officiers, de les substituer et renouveler en tout le royaume où les aides auront cours ; — de nommer des visiteurs généraux ou particuliers lorsqu'il sera besoin ; — de faire lever, recevoir les deniers de l'aide, de les apporter au receveur général, Berthaut Aladent ; — de fixer les gages des officiers, de les révoquer et changer quand bon leur semblera ; — d'affermer ou de lever directement les aides ; — de donner des délais aux fermiers ; — de fixer le salaire de ceux qui conduiront les deniers ; — de faire payer par le receveur général les frais et dépenses occasionnés par ladite aide ; — de faire passer, signer par les notaires royaux, et sous le grand sceau, lettres sur les choses dessus dites. Le roi défendait qu'aucune lettre se rapportant aux aides ne fût exécutée si elle n'était revêtue de la signature et du sceau des conseillers généraux, ou de trois ou quatre d'entre eux ; et que nulle cédule ou décharge d'argent ne fût payée et rabattue au compte de quelque receveur ou commis des aides, si elles ne sont semblablement signées. Il leur accordait le droit de correction et punition des élus, receveurs, grènetiers, contrôleurs, officiers des aides, et de tous autres, en ce qui toucherait les aides. Toute fixation de gages des élus, receveurs, notaires, clercs, visiteurs, commissaires sur le fait des aides, par eux déterminée, toutes dépenses, toute dilation et répit par eux faits et accordés, devaient valoir et avoir plein effet, et être passés en la chambre des comptes,

[1] *Ordonnances*, t. VI, p. 705.

Digitized by Google

comme si le roi lui-même les avait faites, sans que les gens du Parlement, de la chambre des comptes, réformateurs, commissaires, juges et officiers puissent s'y opposer. De même il confirmait par avance tout ce qu'ils décideraient, du fait de justice, concernant les aides, comme « ce qui est faict et jugié par arrêt du parlement ; » s'il y a erreur, les conseillers généraux la répareront avec quatre à six des membres du conseil du roi. Ordre était donné aux gens du parlement, de la chambre des comptes, aux réformateurs, commissaires, justiciers, de tenir et faire tenir ferme et stable tout ce qui aura été « fait, ordené, jugié et sentencié » par les conseillers généraux, et d'allouer aux comptes de ceux à qui il appartiendra tous les gages, salaires et dépenses par eux fixés.

Le 3 avril suivant, Charles VI leur accordait le pouvoir d'augmenter ou de diminuer les instructions sur le fait des aides, d'en interpréter les articles anciens, et ceux qu'ils jugeraient bon d'y ajouter, en appelant avec eux certains conseillers royaux, tels que Pierre d'Orgemont, chancelier du Dauphiné, Nicolas Bracque, Pierre de Chevreuse [1].

Leurs pouvoirs étaient des plus étendus, ils avaient une véritable délégation de l'autorité royale. Ils constituaient une administration supérieure des finances, indépendante de tout contrôle et fonctionnant souverainement. Leurs pouvoirs rappelaient ceux des officiers similaires institués à la suite des ordonnances de mars 1381. Mais tandis que ces derniers agissaient sous le contrôle des États généraux et provinciaux, dont ils émanaient, et en dehors du gouvernement royal, les conseillers généraux de 1383 relevaient du roi seul. Dans l'ordonnance qui les institue, il n'est plus question ni de supplique, ni d'avis, ni de consultation des États. Si, en certaines provinces, on convoqua encore les assemblées locales [2], elles n'eurent aucune influence et accordèrent, sans protestations, les subsides qui leur furent demandés. Les impôts furent ainsi et rapidement rétablis dans toutes les

[1] *Ordonnances*, t. VI, p. 746.

[2] Le 23 janvier, Tristan du Bois, maître des requêtes de l'hôtel, bailli d'Amiens, et Hue de Garencières, receveur des aides d'Artois, ordonnançaient le paiement de 8 s. par jour de gages aux nobles et gens d'église convoqués par l'évêque d'Arras (Jean de Montagu) pour le vote des aides et subsides (*Bibl. nat.*, Clairambault, vol. XIX, 1281). — « Quittance de Gilles de Cheresy, sergent d'armes du roi, de 24 s. par. pour son salaire, d'avoir adjourné les nobles,

Digitized by Google

provinces de langue d'oïl [1], tels qu'ils existaient du vivant de Charles V. Et même, sous ce dernier prince, on s'abritait derrière un vote des États de 1369. En 1383, le roi paraît seul, ordonne seul, dans la plénitude de sa toute-puissance, et c'est en vertu de sa seule autorité qu'il nomme les fonctionnaires chargés d'asseoir et de percevoir un impôt, qui sera perçu, sans résistance, dans un pays terrorisé, ruiné par les amendes pécuniaires, désarmé par la confiscation des libertés municipales.

CONCLUSION

En résumé, le pouvoir royal triomphait de la double réaction qui avait suivi le règne de Charles V, et qui avait gravement menacé l'œuvre péniblement et patiemment élaborée par ce dernier prince. L'alerte avait été chaude, et s'était produite dans des conditions qui auraient pu lui donner la victoire : le pays ruiné par les guerres, appauvri par les impôts, était mécontent du gouvernement ; partout on se plaignait et l'on songeait à résister ; les assemblées provinciales et les États généraux étaient avides de ressaisir une partie, sinon la totalité

gens d'église et bonnes villes, par 3 jours,... 1er février 1383. » (*Ibid.*, vol. XXXI, n° 2319). — Quittance à Jean Blandras, receveur des aides, par Geffroy Herault, élu au diocèse d'Avranches, sur le fait des aides octroyées à Pontoise par les gens d'église, bourgeois et nobles de Normandie, de 8 l. t. pour ses voyages à Saint James de Bevron, Avranches, Pontorson, Mortain, pour bailler les fermes desdites aides, 12 févr. 1382 (*Ibid.*, fr. 26019, n° 377). — « Thomassin de Mareschon, envoié porter lettres du roi, de Paris aux villes de Laon, Rains, Chaalons et ailleurs, aux bourgeois et habitans desdictes villes. » 16 février 1383 (*Ibid.*, fr. 6740, fol. 17). — Quittance de Pierre Caflit, sergent du roi au bailliage d'Amiens, de 5 fr. 1/2, pour 11 jours passés à adjourner et convoquer devers l'évêque d'Arras le bailli d'Amiens et Jean de Montagu, commissaires du roi sur le fait des aides. » 1383, 20 février (*Ibid.*, Clairambault, vol. XXIV, 1717). — Quittance donnée par Gilbert de la Fayette, maréchal de France, à Jean Tannet, receveur de l'aide octroiée par les États de Bourges, 8 avril 1383 (*Ibid.*, XLVI, 3447).

[1] Dès le 22 janvier, Perrin de Chambly, messager de la Chambre des comptes, était envoyé porter ses lettres à Jean Coquel, receveur des aides a Noyon (*Ibid.*, fr. 6740, fol. 17) ; — Jean Happede, à Meaux et à Troyes, auprès des receveurs (*ibid.*) ; — Guillaume Ambroise, à Pontoise et à l'Ile-Adam (*ibid.*) ; — le 31 janvier, Guillaume le Pelletier, au receveur de Mâcon (*ibid.*) ; — Jean de Villiers, à cette même date, était receveur général au diocèse de Séez, de la nouvelle aide sur le fait de la guerre (*ibid.*, fol. 10) ; — Nicolas Brac était envoyé en Normandie, à Orléans, Arras, Chartres, Troyes, aux receveurs (*ibid.*, fol. 17) ; — Rolin Renier, sergent royal à Amiens, recevait 24 s. pour frais de voyages pour l'imposition des aides (*Ibid.*, Clairambault, vol. XCIV, n° 732).

Digitized by Google

des privilèges dont ils s'étaient vu peu à peu dépouiller; et en face de ce multiple et universel mécontentement, le gouvernement était aux mains d'un enfant de douze ans, environné de factions rivales. Cependant il triomphait, sans avoir ouvertement résisté au mouvement qui l'avait failli emporter, sans avoir fait autre chose que de céder devant les États, que de négocier avec l'émeute, attendant le moment propice de l'écraser séparément. Comment expliquer cet échec d'un double mouvement qui avait semblé devoir tout d'abord aboutir?

C'est que depuis trop longtemps le pouvoir royal était devenu le centre de toute la vie sociale et politique du pays, et avait groupé toutes les énergies autour de son autorité, même aux jours de défaite et de malheurs, pour que, d'un seul coup, on pût secouer ce joug séculaire. D'autre part, les opposants n'avaient aucun lien entre eux, aucune idée commune qui pût les rassembler sur un même terrain de protestation : divergence dans leurs aspirations, défiance les uns des autres, crainte que le triomphe de l'un ne marquât la défaite de l'autre, désaccoutumance d'union, telle fut la cause de leur échec. Chacun désirait ressaisir une portion de la liberté qu'il prétendait lui avoir été ravie, mais il entendait la reconquérir suivant ses propres désirs, s'inquiétant peu du voisin, lorsqu'il ne le redoutait pas. Aussi ne sut-on ni se grouper ni s'unir. Les états de 1380-1381 triomphèrent au premier moment, mais à peine en possession des privilèges réclamés, ils ne surent pas en user, et, moins d'un an après, le pouvoir royal avait repris possession de l'administration des aides. De même, les émeutes urbaines victorieuses ne surent pas s'unir ni profiter de l'avantage remporté. L'élément populaire ayant violemment satisfait ses passions, la moyenne bourgeoisie entra en scène, tentant de dépouiller la haute aristocratie urbaine d'une partie de ses privilèges ; le roi alors arriva, châtia et surtout confisqua les libertés et les franchises municipales, les distribuant ensuite, comme hochet, aux représentants de la haute bourgeoisie, qui devinrent ainsi des fonctionnaires du pouvoir central.

Partout l'opposition échoua ; elle consacra l'inanité du rôle des États et l'impossibilité d'une entente commune ; elle montra qu'aucune union n'était possible en dehors du pouvoir royal, et cela permit à ce dernier de continuer plus librement la politique de Charles V, et de poursuivre son œuvre centralisatrice.

LÉON MIROT.

Digitized by Google

FRÉDÉRIC-AUGUSTE DEVANT NAPOLÉON

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(*Suite*)

XI.

Il semblerait superflu et presque naïf de dire que la campagne de Russie portait une rude atteinte au prestige napoléonien, si nous ne devions noter ici les conséquences particulières qui allaient en résulter pour l'alliance franco-saxonne.

Lors du court passage de Napoléon à Leipzig, le 15 décembre 1812, le consul de France, M. Théremin, avait ainsi exprimé à l'empereur le nouvel état d'esprit de l'armée saxonne : « J'ai vu tout récemment à Leipzig des lettres d'officiers du contingent saxon qui a fait avec nous la campagne de Russie. Ces officiers racontent qu'ils ont perdu leurs bagages personnels, et ils en concluent naturellement, avec beaucoup de mauvaise humeur, que tout est perdu [1]. » Cette déclaration de M. Théremin avait d'autant plus de valeur qu'il était l'agent de l'empereur dans une ville ayant eu moins à souffrir que les autres du poids de la guerre. Napoléon, poussé par un pressentiment instinctif, avait en effet, depuis longtemps, affecté de prendre sous sa protection spéciale les habitants de cette cité industrieuse et lettrée, principal centre de la librairie et du journalisme [2] ; il connaissait l'influence que ses écrivains exerçaient sur l'esprit public de l'Allemagne, n'ignorait pas les sentiments de la célèbre univer-

[1] *Souvenirs intimes du baron de Bourgoing.*

[2] Parmi les mesures ou décrets étrangers à la politique et à la guerre que Napoléon data de Moscou, on remarque un ordre adressé le 23 septembre 1812 aux autorités compétentes, pour que l'exemption qu'il avait accordée deux ans auparavant à la ville de Leipzig, relativement au logement obligatoire des troupes de passage, fût scrupuleusement maintenue.

Digitized by Google

sité de Leipzig, foyer de ces nombreux érudits qu'il accusait de s'occuper beaucoup plus de politique que de métaphysique, de philologie ou de philosophie, ennemis secrets ou déclarés qu'il désignait fréquemment par le mot *idéologues*.

De la simple phrase de M. Théremin, Napoléon pouvait déduire l'état d'âme des officiers saxons. Jusqu'ici admirateurs du génie de l'empereur, ceux-ci se trouvaient désabusés par les récents désastres. Il n'était donc pas invincible, ce capitaine pour lequel tant d'entre eux avaient péri dans les neiges de la Russie ou sur les champs de bataille de la Moskowa et de Biala ! La gloire de nos armes avait pâli ; elle allait s'effacer peut-être. Pourquoi s'obstineraient-ils, eux Allemands, à combattre et mourir sous les aigles françaises, pour le plus grand profit de Napoléon, au mépris des intérêts et des sentiments de leurs frères germains ?.... Déjà beaucoup d'officiers de Frédéric-Auguste lisaient et commentaient avec passion les libelles gallophobes du Prussien Massenbach. On voyait les plus connus d'entre leurs chefs, comme les Thielman et les Langenau, coqueter avec nos pires ennemis et manifester à tout propos cette mauvaise humeur dont avait parlé le consul de Leipzig. Le malheur avait subitement changé à notre égard les dispositions du contingent saxon. Les tendances s'accentuaient rapidement ; elles devenaient inquiétantes, tournaient à l'hostilité. Si nos auxiliaires n'étaient pas encore mûrs pour la trahison, du moins ils ne demandaient qu'une occasion de se dérober à ce joug napoléonien, naguère porté avec tant d'enthousiasme.

La politique française de Frédéric-Auguste aurait-elle résisté à l'évolution des sentiments de l'armée saxonne ? On peut croire que l'honnête et loyal souverain, s'il eût senti derrière lui l'appui des cabinets prussien et autrichien, eût pu, confiant dans l'inaltérable affection de ses sujets, s'opposer longtemps à une orientation nouvelle. Mais aujourd'hui, l'ancien électeur n'en était plus à deviner la volte-face imminente du roi de Prusse. La défection du général Yorck était significative [1]. D'un autre

[1] Bien qu'en cette étude nous n'ayons point à examiner l'état d'âme du roi de Prusse, il n'est pas inutile de faire remarquer que Frédéric-Guillaume ne pardonna jamais, dans le fond du cœur, au général Yorck l'exemple de défection donné au monde par les troupes prussiennes, le 30 décembre 1812. Le général Yorck ne fut créé feld-maréchal qu'*honorairement*, en passant à la retraite.

Digitized by Google

côté, la puissance sur laquelle Frédéric-Auguste comptait tout particulièrement pour le maintien de l'alliance française allait précisément l'influencer dans un sens inattendu.

Travaillée par les idées germaniques qui devaient aboutir au mouvement national de cette année 1813, l'Autriche accusait, depuis l'issue malheureuse de la guerre de Russie, des dispositions incertaines, chancelantes et contradictoires : de la part de l'immense majorité des sujets de l'empereur François, un fonds incontestable de mauvais vouloir ; dans le cœur du monarque autrichien, un sentiment flottant entre l'intérêt que devaient lui inspirer le sort de Marie-Louise et l'avenir du Roi de Rome, et d'implacables ressentiments. A Vienne, centre du réseau des intrigues européennes, un parti nombreux s'est formé, hostile à la France et menaçant Metternich d'une chute prochaine s'il ne se jette dans ses bras. M. de Stadion est tout prêt à relever le portefeuille. Dès ce moment, l'ambitieux ministre a adopté une politique à double fin qui doit le maintenir aux affaires, quelle que soit l'issue des événements. Si le cabinet de Vienne demeure fidèle à la France et que celle-ci sorte victorieuse d'une lutte nouvelle, de grands avantages pourront lui être accordés par Napoléon. Que l'Autriche, au contraire, passe dans les rangs de la coalition, la partie ne sera plus égale ; la France sera probablement écrasée et François Ier verra son pays reconquérir ses provinces perdues. De quel côté penchera l'astucieux Metternich?.... Il prolongera, traînera les pourparlers, attendant l'occasion favorable pour se déclarer, ouvertement du moins, car, de fait, l'hostilité des Autrichiens est connue, et il faut être naïf comme Otto ou aveugle comme Serra pour se laisser prendre aux belles paroles de Metternich et ne pas dénoncer à Napoléon les menées d'un cabinet qui, sous le prétexte d'armer à notre profit, met toutes ses troupes sur le pied de guerre. Posée en médiatrice, l'Autriche montre donc une politique toute française par les apparences, mais toute russe et anglaise par le fond. Pendant que Metternich dit à Otto : « Le rétablissement de la paix est le vœu le plus cher de mon pays, » Schwarzenberg, après une entrevue avec le conseiller russe d'Anstett, abandonne la Pologne et se replie sur la Galicie.

Plus franche que l'Autriche, la Prusse vient de se démasquer. Le 21 février, le prince de Hardenberg a signé avec la Russie

Digitized by Google

un traité offensif, et, le 20 mars, Frédéric-Guillaume invite ses sujets à se soulever contre la France, ce qui fait dire à Napoléon, plus perspicace que ses agents : « J'aime mieux un ennemi déclaré qu'un ami toujours prêt à m'abandonner. »

Un des principaux espoirs caressés par Metternich était de détacher Frédéric-Auguste de l'alliance française. A la poursuite de ce but, ce n'était pas tant l'appoiut de quelques milliers de soldats qu'il avait en vue que le considérable appui moral que, selon lui, donnerait à la cause de l'Allemagne la défection de l'ancien Électeur de Saxe, le plus important souverain de la Confédération du Rhin, cette œuvre napoléonienne qu'il s'agissait de désagréger. Le ministre autrichien avait la partie belle. Pour favoriser ses intrigues, Metternich avait en effet pour lui toute la population et l'armée de ce royaume créé par Napoléon. Et près de Frédéric-Auguste, qui voyait-on pour maintenir le pays dans la voie si fidèlement suivie jusqu'alors?.... Le prince Antoine, séduit par les avances réitérées de l'Autriche, avait, sans esprit de retour, ainsi que Marcolini lui-même, oublié ses enthousiasmes napoléoniens. Quant au premier ministre, Senfft de Pilsach, lui si longtemps dévoué à notre cause, il était aigri par les mesures maladroites de Davoust [1] et accusait un revirement certain contre les Français. En comptant Frédéric-Auguste, il n'y avait plus, au dire de Gersdorf, que quatre Saxons favorables à notre alliance [2]. Si, au moins, nous avions eu à Dresde, pour contre-balancer l'influence autrichienne, un agent hors de pair! Mais Bourgoing, « l'irremplaçable Bourgoing, » était, on le sait, mort depuis longtemps, et le baron de Serra n'était pas de taille à le faire oublier. Par ailleurs, le ministre de Frédéric-Auguste à Vienne, le général de Watzdorf, accueilli avec distinction et adroitement circonvenu par Metternich, renchérissait sur les avantages d'une neutralité devant amener cette paix du monde rêvée par son honnête souverain.

Lors de cette lente évolution qu'accomplissait la politique de

[1] Davoust faisait décacheter à la poste la correspondance des principaux fonctionnaires saxons. Le 19 mars, sous prétexte de faciliter la défense de Dresde, il n'hésite pas à faire sauter deux arches du pont monumental dont les Saxons étaient si fiers.

[2] « 21 mars.... Tous sont contre lui (Napoléon). Mon bon roi, Gablenz, Zeschau et moi, voilà maintenant ses seuls amis ! » Notes Gersdorf. *Souvenirs inédits du chevalier de Cussy.*

Digitized by Google

la Saxe et dont Serra était peut-être le seul personnage à ne pas s'apercevoir, il ne faut pas voir dans l'âme de Frédéric-Auguste une idée, si vague qu'elle fût, de défection Le roi saxon n'entend même pas être désagréable à Napoléon. Bien plus, il désire et croit sincèrement lui rendre service, car ce qu'il espère, c'est amener, par la force des choses, son allié à accepter la médiation de l'Autriche. Frédéric-Auguste ne s'est livré à aucune démarche hostile à la France. Devant les progrès des armées russes, il a quitté Dresde pour Plauen et repoussé les conseils insidieux du général Benkendorf. Les Russes et les Prussiens envahissent la Saxe ; il s'enfuit à Ratisbonne. C'est alors que les habitants de Dresde, voyant Reynier évacuer leur ville, ont poursuivi les Français de cris de mort et acclamé l'entrée des Prussiens. Prise de l'enthousiasme national, l'armée saxonne frémit dans l'attente de la délivrance germanique; déjà ses rangs se sont ouverts pour laisser passer les transfuges; les chefs ne guettent qu'un signe, qu'un encouragement de leur roi, pour faire cause commune avec les coalisés. Ce signe, Frédéric-Auguste ne le fait pas. A ce moment, il révèle même une énergie insoupçonnée en prescrivant à ses généraux de n'obéir qu'à ses ordres personnels. S'il a refusé à Durutte, puis à Ney, sa cavalerie, il décline aussi les propositions de la Prusse (16 avril). Il veut prouver à la face de tous sa neutralité et, de cette résolution, il a informé Napoléon lui-même.

Ceci n'est pas pour satisfaire son allié. La fable des os de Cadmus a renouvelé ses merveilles; le grand capitaine a frappé du pied la terre de France et près de 600,000 hommes ont été debout en quelques mois. Mais d'autres milliers de soldats doivent se joindre aux siens. Que fait donc le contingent saxon? Et l'armée de Poniatowski? Celle-ci, qui avait été séparée du 7e corps après le combat de Kalisch, restait dans les environs de Cracovie sous la protection apparente de l'Autriche, à la suite de l'armistice conclu entre cette puissance et la Russie. Les troupes polonaises ne semblent pas près de rejoindre nos aigles, car le perfide Metternich traîne en longueur les démarches engagées à ce sujet avec Frédéric-Auguste. A ce déboire va s'en ajouter un autre plus pénible encore au grand empereur. L'armée française manque de chevaux et la magnifique cavalerie saxonne est le point de mire des ardents désirs de

Digitized by Google

Napoléon. Frédéric-Auguste l'a refusée aux généraux français; à lui on la donnera. L'empereur n'est pas accoutumé à voir repousser ses demandes, et profonde est sa stupéfaction quand il reçoit l'aide de camp de son allié, porteur d'une lettre déclinatoire. A lui, Napoléon, Frédéric-Auguste ose notifier un refus catégorique! Quoi! tout est-il changé à ce point? C'est là, suivant le témoignage de l'impérial intéressé lui-même, le seul grief sérieux dont il fasse reproche au roi de Saxe au cours de cette année mémorable [1].

Enfin Metternich a lieu de triompher. Frédéric-Auguste s'est décidé à accueillir les propositions de l'Autriche. Le 19 avril, emmenant avec lui sa cavalerie, il informe Napoléon de sa résolution de se rendre à Prague, appuie sur les considérations qui doivent engager l'empereur lui-même à se prêter aux instances de l'Autriche pour ramener la paix. Il envoie en même temps à son ministre à Vienne l'ordre de terminer par la signature les négociations entamées avec cette cour et quitte Ratisbonne le 20, pour se rendre par Linz à Prague, où l'empereur François lui a offert un asile pour lui, sa famille et ses troupes. La déclaration de Serra, que cette détermination l'oblige d'interrompre ses fonctions, a aussi peu d'effet que les instances renouvelées de Napoléon contenues dans une lettre que le général Flahaut remet au roi de Saxe à Linz [2].

Jusqu'ici, en dépit de la politique équivoque de la Saxe à cette époque, rien ne nous choque particulièrement dans l'attitude de Frédéric-Auguste. Même dans ce nouvel exode à Prague, il est dans son rôle : persister dans une ligne de conduite qui parait seule pouvoir s'accorder avec ses sentiments et les intérêts de son peuple. Tout prouve sa loyauté. Il n'a agi que par amour de sa patrie; il n'a pas rompu avec son allié, n'a pas traité avec les coalisés, mais a seulement accédé au système de neutralité préconisé par l'Autriche. Dans cette manœuvre, il est victime de l'erreur du général de Watzdorf, trompé par un perfide collègue. La veille du départ de Ratisbonne, le 19 avril, Senfft de Pilsach a en effet écrit à Serra : « ....Le roi ne saurait se refuser à l'espoir

[1] ..... Le refus de sa cavalerie au printemps, voilà la seule peine que m'ait causée votre roi ! » Napoléon à Gersdorsf, 27 août 1813. Notes Gersdorf. *Souvenirs inédits du chevalier de Cussy.*

[2] *Exposé de la marche politique du roi de Saxe.*

Digitized by Google

de voir approuver par son auguste allié une marche qui a pour but un objet d'intérêt commun, celui de contenir, en levant, par la proximité du séjour de Sa Majesté, tous les doutes sur ses véritables intentions, l'essor dangereux que les esprits menacent de prendre en Saxe et d'empêcher ainsi la propagation de ce vertige qui serait si fort à craindre par ses suites dans le nord de l'Allemagne. Le roi désire et espère vous voir bientôt à Prague et voir justifier, par votre témoignage sur l'événement, la convenance de ses mesures et le succès de la marche qu'il croit devoir suivre [1]. » Quant à Watzdorf, il a signé à Vienne avec Metternich un concert portant en substance « que tous les moyens à la disposition du roi seraient employés, d'accord avec l'Autriche, pour l'appui de la médiation qu'elle avait offerte; que Sa Majesté consentirait à la cession du duché de Varsovie, si ce point devenait une condition indispensable de la paix et que, dans ce même cas, l'Autriche s'obligeait à faire obtenir au roi une indemnité convenable en territoire, d'après ce que permettraient les circonstances [2]. »

Sans doute, il est pénible de constater la désinvolture avec laquelle l'honnête Frédéric-Auguste sacrifie d'avance le pays sur lequel ses aïeux et lui ont régné. Mais il était écrit que la pauvre Pologne servirait d'enjeu à toutes les intrigues et à toutes les compromissions et qu'elle serait toujours la grande crucifiée des nations. Moins d'un an auparavant, lorsque le sénateur Wibiecky, chargé par la diète de Varsovie d'exprimer les vœux de ses concitoyens, a dit à Napoléon : « Sire, dites que la Pologne existe, et votre décret sera pour le monde l'équivalent de la réalité, » le conquérant, au lieu de répondre les trois mots attendus : « La Pologne existe, » s'est dérobé dans un long discours rempli de témoignages de sympathie et de vagues promesses, verbiage insignifiant dont la seule phrase catégorique est une déclaration déconcertante pour les patriotes polonais : « J'ai garanti à la cour de Vienne l'intégrité de ses domaines. » Comme on le voit, dans cet abandon éventuel de la Pologne, Frédéric-Auguste ne fait que suivre un illustre exemple.... Connaissant la réelle affection du roi de Saxe pour ses

[1] Senfft de Pilsach à Serra, 19 avril 1813. *Archives de l'auteur.*
[2] *Exposé de la marche politique du roi de Saxe.*

Digitized by Google

sujets polonais, le sacrifice de la cession du duché de Varsovie, porté à la cause de la paix, doit suffire à prouver le dévouement de Frédéric-Auguste pour ce but sacré et la pureté de ses intentions. Nous n'allons pas toutefois jusqu'à dire avec ce monarque : « Cette conduite était la seule assortie aux circonstances [1]. »

Arrivé à Prague le 27 avril, Frédéric-Auguste s'empresse d'expédier à Vienne le général Langenau pour concerter avec le ministre de l'empereur François les mesures militaires conformes au système commun qu'on va suivre, et il renouvelle en même temps au gouverneur de Torgau l'ordre donné à Ratisbonne de n'ouvrir cette place à aucune troupe étrangère, sans exception. Le 3 mai, il reçut une lettre du duc de Weimar l'avertissant du passage de Napoléon par cette capitale, ainsi que des dispositions marquées par l'empereur à son égard. Le duc disait rendre les propres paroles du souverain français, conformément à la demande expresse de ce dernier. « Je veux que le roi de Saxe se déclare ; je saurai alors ce que j'aurai à faire ; mais, s'il est contre moi, il perdra tout ce qu'il a [2]. » Le baron de Serra était à Prague depuis le 6 mai. Sous prétexte d'être chargé d'une lettre de son maitre, il obtint de Frédéric-Auguste une audience dans laquelle, lui exposant tout le danger de sa position vis-à-vis de la France, il lui réitéra la demande de l'Empereur de lui expédier sans délai tout ce qu'il avait de troupes avec lui. Ce que ce ministre avait dit au roi de Saxe dans la matinée, il le répéta dans une note remise l'après-midi, et il y joignit l'avis « qu'à moins d'une prompte accession à la demande de Napoléon, il se trouverait dans l'obligation de remettre une nouvelle note rédigée dans des termes plus péremptoires [3]. » Rien de tout cela n'influençait Frédéric-Auguste. Il attendait, en effet, depuis plusieurs jours, un envoyé autrichien qui devait lui fournir certaines explications complémentaires sur les mesures militaires prises par sa cour, ainsi que sur le résultat des négociations entamées entre le cabinet de Vienne et les puissances coalisées. On conçoit que le retard de l'agent de Metternich devait singulièrement embarrasser le roi de Saxe dans un moment aussi critique.

[1] *Exposé de la marche politique du roi de Saxe.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

Ce ne fut que le 7 mai qu'on apprit à Prague le résultat de la bataille de Lutzen par le comte de Hohenthal, qui avait été auprès de Napoléon en députation de la ville de Leipzig, et envers lequel l'empereur s'était expliqué en des termes qui laissaient tout appréhender pour les Saxons et leur souverain. Le virulent discours de Napoléon était bientôt confirmé par un rapport officiel de la commission exécutive de Dresde. Ce gouvernement provisoire s'était présenté au vainqueur à son arrivée dans la capitale, et on sut que Napoléon s'était surtout montré irrité du refus du gouverneur de Torgau d'ouvrir la place aux troupes françaises, d'autant plus que le général saxon avait été jusqu'à parler, à cette occasion, d'une alliance intime avec la cour d'Autriche. S'il fallait encore d'autres preuves de la colère de l'empereur, voici qu'arrivaient à Prague le comte Georges d'Einsiedel et le colonel de Montesquiou, chargés d'annoncer à Frédéric-Auguste que Napoléon était à Dresde, et qu'il proposait au roi de Saxe l'alternative péremptoire : ou de retourner dans sa capitale, de remettre aux Français la place de Torgau avec toutes les troupes saxonnes, et satisfaire à ses obligations comme membre de la Confédération du Rhin, ou de voir traiter ses États comme conquis par la France. On accordait à Frédéric-Auguste *deux heures seulement* pour une réponse catégorique [1]. Dans quelles affres devait se débattre le pauvre roi de Saxe !. La plus grande partie de son pays se trouvait à la merci du vainqueur et exposée à toutes les violences que pouvait lui suggérer son ressentiment. Les armées alliées ayant abandonné l'Elbe, il était à prévoir que Napoléon étendrait sous peu ses opérations sur tout le royaume. A peine restait-il une lueur d'espérance de pouvoir employer ses ressources pour la cause de la paix. D'ailleurs, Frédéric-Auguste ne pouvait alléguer envers Napoléon son arrangement avec la cour d'Autriche, sans le consentement de celle-ci ni sans la compromettre mal à propos, tandis qu'en cédant aux sommations du souverain français, il conservait ses États et ménageait au cabinet de Vienne le loisir et la spontanéité indispensables pour aboutir au but rêvé. Enfin, le sort d'un peuple chéri dépendait peut-être pour longtemps de la décision de ce moment.

[1] *Exposé de la marche politique du roi de Saxe.*

Digitized by Google

Le 9 mai, se produisait un nouveau et subit revirement de la politique de Frédéric-Auguste. Devant les notes comminatoires de Napoléon, il retournait à l'alliance française abandonnée le 19 avril. Étant donnée la haute idée qu'on avait de la droiture du caractère du roi de Saxe, ces évolutions successives à des dates aussi rapprochées sont faites pour déconcerter. Cependant, ne nous montrons pas plus sévères que les contemporains, acteurs ou spectateurs, et non des moindres, de ces événements. Alors que, dans son entourage, Metternich commentait aigrement la nouvelle détermination de Frédéric-Auguste, il entendait le prince de Ligne s'écrier hautement « que tout autre, à la place du roi de Saxe, n'eût pu faire autrement [1]. » Le conseiller d'État saxon Augustus Wendt, dans le rapport qu'il présenta au congrès de Vienne, pour plaider près des souverains coalisés la cause de son maître, s'exprima ainsi sur le retour inattendu de Frédéric-Auguste à l'alliance napoléonienne : « Tout homme impartial qui se rappelle les sensations douloureuses que le résultat de la bataille de Goerschen [2] fit naître parmi les esprits les plus courageux et les plus dévoués à la grande cause de la coalition, jugera avec indulgence le parti que prit le roi de se rendre à Dresde, après avoir informé de sa résolution l'empereur d'Autriche, le seul monarque avec lequel le roi eût un engagement. Il n'appartient qu'aux grandes puissances de persévérer, dans des circonstances pareilles, dans leurs conceptions et de tenir ferme aux principes qu'elles ont embrassés, fût-ce même dans la perspective de sacrifices certains et pénibles, puisqu'elles conservent, avec ce qui leur reste de pouvoir, l'espoir consolant de réparer leurs pertes dans des conjonctures plus favorables. Pour un État comme la Saxe, la question se réduisait, dans les circonstances d'alors, à la triste alternative de la conservation ou de la perte de son existence politique [3]. » Quant au personnage qui, sans contredit, devait être le plus sensible à ces avatars, Napoléon lui-même, s'il en voulait aux Saxons, et notamment aux habitants de Dresde, en raison de leurs bruyantes et cyniques manifestations gallophobes au cours de la présente campagne, il ne tint pas rigueur à Frédéric-Auguste. Lorsque le

[1] *Souvenirs inédits du chevalier de Cussy.*
[2] Nom donné par les Allemands à la bataille de Lutzen.
[3] *Exposé de la marche politique du roi de Saxe.*

Digitized by Google

souverain français, couvert de ses lauriers de Lutzen, est rentré à Dresde le 8 mai, il a déjà oublié sa colère contre celui qu'il nomme toujours un allié fidèle. Le conquérant qui a lancé le violent ultimatum du 7 mai est-il bien le même que celui qui, le lendemain, pardonne aux Dresdois en leur disant : « Bénissez votre roi, il est votre sauveur [1] ? »

Napoléon, si exigeant d'habitude et si entier dans ses jugements, réfléchissait-il aux vicissitudes humaines ? Averti par les désastres de Russie, pressentant peut-être de nouvelles catastrophes, ouvrait-il son cœur à la pensée consolante de se ménager pour l'avenir un défenseur, si faible fût-il ? Des défenseurs ? Certes, Napoléon n'avait qu'à prendre au hasard parmi tous ceux qu'il avait, semble-t-il, attachés à sa cause par les liens de la reconnaissance. Mais la reconnaissance était-elle de ce monde ? Parfois le soldat couronné devait amèrement songer à Bernadotte, l'ancien sergent qui, de maréchal d'empire devenu prince royal de Suède, se révélait son plus mortel ennemi. Sans doute, pensait-il plus tristement encore à quelqu'un qui le touchait de plus près, à Murat, qui, comblé d'honneurs, avait lâchement abandonné les aigles françaises en péril, pour sauver sa royauté au milieu du grand naufrage redouté [2] ! Ces avant-goûts des défaillances et des pires trahisons ne sont-ils pas suffisants pour faire comprendre combien le conquérant, enfin désabusé, se considérait sincèrement heureux de se retrouver aux côtés de Frédéric-Auguste, ce prince qu'il avait depuis longtemps appris à estimer, et auquel il lui était agréable de témoigner hautement son amitié ? S'il est, en effet, une chose digne de remarque, c'est de constater qu'en dehors des appréciations inconsidérées de sa fameuse lettre du 7 mai, Napoléon, soit dans le cours de sa carrière d'empereur, soit dans le triste isolement de Sainte-Hélène, n'a jamais porté sur Frédéric-Auguste que les jugements les plus laudatifs.

[1] *Histoire de Napoléon.* T. V. Maurin.

[2] Le 5 décembre 1812, à Smorgoni, Napoléon avait laissé le commandement de l'armée à Murat. Mais celui-ci avait honteusement quitté nos aigles pour regagner son royaume de Naples. C'est à ce propos que l'empereur écrivit à la reine Caroline : « Votre mari est un fort brave homme sur le champ de bataille, mais il est plus faible qu'une femme ou qu'un moine quand il ne voit pas l'ennemi. Il n'a aucun courage moral. » On ne pouvait apprécier plus justement Murat.

Digitized by Google

Rentré à Dresde le 12 mai, le paisible roi de Saxe ne comptait plus ses exodes. De cette crise, la plus aiguë de son règne, il sortait sans être diminué dans l'amour de ses sujets si éminemment loyalistes Au reste, en ces graves circonstances, qu'avait-il fait, sinon « céder à la force dans un temps où la condescendance envers la puissance prépondérante était devenue une maxime à peu près générale [1] ? » Et cependant, en dépit de la mansuétude témoignée par Napoléon, et malgré cette « raison du plus fort » et les louches dessous de la politique dans lesquels avait été entrainé l'honnête Frédéric-Auguste, il sera, selon nous, au regard d'un Français, toujours pénible pour la mémoire du premier roi de Saxe de rapprocher ses attitudes si différentes à ces deux dates du 19 avril et du 9 mai 1813.

XII.

Le retour de la Saxe à l'alliance française avait eu, entre autres conséquences, celle de déterminer la retraite de Senfft de Pilsach qui, après avoir été un des plus ardents champions du système de Napoléon, en était devenu, sous la pression de l'opinion saxonne, l'ennemi déclaré. Il était remplacé par le comte Detlev d'Einsiedel.

La victoire de Bautzen (20 mai) n'avait pu reconquérir le cœur des soldats saxons définitivement acquis à la grande cause germanique. Servie par les dures nécessités de la guerre et les maladroites rigueurs des généraux de Napoléon, la propagande du Tugendbund et les agissements de Stein avaient aujourd'hui accompli leur œuvre. De nombreuses et inquiétantes démissions d'officiers se produisaient. On voyait deux des chefs les plus en vue, les généraux Thielman et Langenau, sortir avec éclat des rangs saxons pour aller servir, le premier en Prusse, le second sous les drapeaux du tsar.

L'armée que Frédéric-Auguste allait maintenir difficilement sous les aigles françaises pendant quelques mois encore nous donnait, à la date du 25 mai, un appoint réel de 13,000 hommes, défalcation faite des non-valeurs [2].

Il ne nous appartient pas d'examiner en cette étude certains

[1] *Exposé de la marche politique du roi de Saxe.*
[2] Extrait de l'effectif des troupes saxonnes à la date du 25 mai 1813, signé

Digitized by Google

événements, tels que l'armistice de Pleswitz et le congrès de Prague, événements auxquels Frédéric-Auguste ne prit aucune part. Franchissons l'espace de trois mois, et nous retrouverons à Dresde Napoléon et le roi de Saxe, ayant devant eux 700,000 hommes auxquels ils n'ont à opposer que la moitié, mais compensant, il est vrai, l'infériorité numérique de leurs troupes par leur position avantageuse, tenant l'échiquier stratégique compris entre l'Elbe et l'Oder. A cette place même, nous avons donné, d'après le journal du lieutenant général de Gersdorf, quelques aperçus particuliers sur la bataille de Dresde [1]. Nous ne nous y arrêterons donc qu'en passant, dans le seul but de renseigner le lecteur sur l'état d'âme des officiers saxons à cette époque.

A la date du 26 août, Gersdorf écrit : « ....Le roi de Naples [2] loua mon zèle ; mais avec quel sentiment pénible ne remplissais-je pas en cette circonstance ce que je regardais comme mon devoir?.... Là, en face, étaient mes amis, mes camarades, qui se sont séparés de moi. Ici, combien me considèrent comme

par le lieutenant général de Gersdorf, chef de l'état-major général de l'armée saxonne. *Archives particulières de l'auteur.*

A. Troupes faisant partie du 7e corps de la Grande Armée et du corps de cavalerie du général Latour-Maubourg	État-major .	8	8,614
	Génie . . .	96	
	Artillerie. .	654	
	Infanterie .	5,425	
	Cavalerie. .	2,431	
B. Troupes en garnison à Torgau et à Eilenbourg (y compris 1,300 malades) . . .	État-major .	6	4,958
	Génie . . .	91	
	Artillerie. .	772	
	Infanterie .	4,089	
C. Troupes en garnison à Dresde	Artillerie. .	11	886
	Infanterie .	775	
	Cavalerie. .	100	
D. Troupes détachées à Schmiedefeld . . .	Artillerie. .	32	57
	Cavalerie. .	25	
E. Dépôts de cavalerie			485
F. Troupes sous les ordres du général de Gablenz (y compris les malades qui sont en arrière).	État-major .	4	1,157
	Artillerie. .	151	
	Infanterie .	476	
	Cavalerie. .	344	
	Ambulances.	182	
G. En garnison à Glogau et Danzig	Artillerie. .	280	280
Total général			16,437

[1] *La bataille de Dresde. Revue des questions historiques*, d'octobre 1901.

[2] Revenu à des idées plus saines, Murat était enfin accouru d'Italie pour mettre son épée au service des aigles françaises.

Digitized by Google

un mercenaire et me maudissent ! Sois ferme, reste conséquent ; cela seul peut te conduire au but : voilà ma doctrine.... O mon bon roi ! jamais tu ne pourras me récompenser pour ces heures de pénibles réflexions ! Ce que je fais n'est rien ; c'est mon devoir ; mais ce que je souffre, ce que je dois supporter [1] ! » Pauvre Gersdorf ! combien l'on comprend ses lamentations ! Le zélé chef d'état-major de l'armée saxonne sera, hâtons-nous de le dire, fidèle jusqu'au bout à Napoléon ; mais comme il doit lui être pénible de sentir cette armée ronger son frein à nos côtés, et comme on s'explique ses perplexités croissantes, son embarras, son malaise, à certaines questions posées coup sur coup par l'empereur des Français ! « Il y a, lui dit Napoléon, deux généraux saxons dans les rangs ennemis : Thielman et Langenau. Que pensez-vous d'eux ? Peuvent-ils être utiles à l'ennemi ? Croyez-vous qu'ils se montrent très actifs ? Ce serait mal de leur part, car ils combattent en ce moment contre leur patrie. » Et Gersdorf de répondre loyalement : « Leur sort et leurs convictions les ayant placés dans les rangs ennemis, ils rempliront leurs devoirs actuels aussi bien qu'ils les eussent remplis s'ils fussent restés ici [2]. » Le lendemain 27, Gersdorf note « qu'un officier d'ordonnance de l'empereur vint annoncer au roi (de Saxe) que l'aile gauche de l'ennemi était culbutée et que *les cuirassiers saxons s'étaient couverts de gloire* [3]. » Juste éloge ou simple flatterie, Gersdorf peut écrire ceci avec orgueil, car c'est la dernière fois que les troupes de Frédéric-Auguste mériteront dans les rangs français une pareille mention.

Après la bataille de Dresde, quelqu'un complimentait Napoléon sur un si grand succès. « Ce n'est rien, observa-t-il, Vandamme est sur les derrières de l'ennemi. C'est là que vont être les grands résultats [4]. » Hélas ! l'étoile pâlissait. Vandamme qui, selon l'expression de l'Empereur, devait « ramasser l'épée du vaincu, » allait être battu, et aussi les autres lieutenants de Napoléon. Chaque jour serait marqué pour nos armes par quelque fatalité.

La magnifique victoire de Dresde devait, en effet, rester sté-

[1] *La bataille de Dresde. Revue des questions historiques*, d'octobre 1901.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Notes sur Napoléon par M. de Montvéran.

Digitized by Google

rile. Dès ce moment, Napoléon ne comptera plus que des échecs, des désastres souvent. Partout où il ne sera pas, ses lieutenants deviendront mous, gauches et maladroits. « Ils avaient été gorgés de trop de considération, de trop d'honneurs, de trop de richesses ; ils avaient bu à la coupe des jouissances, et désormais ils ne demandaient que du repos [1]. » La Katzbach, Kulm, Gross-Beeren, Dennevitz, sont des défaites irréparables. Le prestige des Français est détruit, leur moral attaqué ; la valeur numérique reprend ses droits et tout s'achemine vers une catastrophe. Liées entre elles désormais, les masses ennemies gagnent constamment du terrain et forment un demi-cercle qui se resserre sans cesse autour des Français acculés sur l'Elbe. Le fatal armistice de Pleswitz portait ses fruits. Les Russes avaient reçu l'armée attendue, les Prussiens s'étaient doublés, les subsides anglais étaient arrivés et l'armée suédoise avait rejoint.

Nos aigles se mouvaient dans une atmosphère de trahison. Secouée déjà par le vent des défections, la Confédération du Rhin allait perdre ses principaux et derniers soutiens. La Westphalie, qui, du reste, n'avait jamais marché avec nous qu'à contre-cœur, venait de s'insurger et de chasser l'incapable Jérôme. Le Wurtemberg et la Bavière devaient suivre le mouvement, puis enfin ce serait la Saxe elle-même. Les 26 et 27 août, à la bataille de Dresde, le contingent de Frédéric-Auguste avait pu voir en face de lui bien des transfuges de la cause française. C'étaient les Saxons Thielman et Langenau, le Suisse Jomini, notre compatriote Moreau. N'ayant plus pour les retenir de cœur sous nos drapeaux le prestige de la victoire, les soldats de Frédéric-Auguste frémissaient, guettant l'occasion de passer à l'ennemi. A Dennevitz, le 4 septembre, prudemment encadrés dans les troupes de Ney, les Saxons ne peuvent répondre comme ils voudraient aux pressantes objurgations de Thielman, mais ils se débandent et donnent la victoire à Bernadotte [2].

Napoléon passe tout le mois de septembre en marches et contremarches continuelles, évoluant autour de Dresde dans un cercle fatal, s'épuisant en combats multipliés où les avantages sont sans résultats, où les échecs sont définitifs, tandis que, vic-

[1] *Mémorial de Sainte-Hélène.* T. VI.
[2] Un bataillon saxon, avec le major de Bunau, passe à l'ennemi.

Digitized by Google

torieuse ou battue, la grande armée de la coalition se renforce chaque jour en bataillons et en matériel. L'Empereur conçoit alors un projet digne de son génie. Laissant une forte garnison à Dresde et trois corps pour garder la route de Leipzig, il marchera sur Berlin, balaiera la Silésie et portera la conquête, la dévastation et la ruine dans les capitales des rois coalisés, qui déjà se croient maîtres de nos positions [1]. Mais la trahison subite de la Bavière vient ruiner les espérances impériales. Alors Napoléon, changeant de nouveau sa tactique, fait résolument face à la France, passe l'Elbe et s'avance contre les alliés, comptant arriver assez tôt à Leipzig pour percer la ligne ennemie et franchir l'Elster. Le 15 octobre, il est à Leipzig, ne disposant que de 140,000 hommes contre 360,000. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'entrer dans une des grandes capitales de l'Europe après la bataille; une retraite honorable, voilà tout le bénéfice qu'il pourra retirer d'une victoire inespérée !

La journée du 16 s'est terminée d'une manière brillante pour nos armes. Ce n'est que le 18 que recommence cette lutte gigantesque. Pour contre-balancer le nouvel appoint apporté aux coalisés par l'armée suédoise, Napoléon n'a à compter que sur les divisions saxonnes de Reynier, postées à Reudnitz. Or, la veille même, la majorité des officiers de Frédéric-Auguste a discuté sur l'arrivée de Bernadotte, « cette victime de Napoléon [2], » et proposé d'enthousiasme de se réunir à leur ancien chef de Wagram. Une dernière pudeur les retient encore [3]. Mais le prince royal de Suède a franchi le Partha et s'avance contre Reynier. C'est le moment si longtemps attendu par le contingent saxon. Triste moment ! car il marque la trahison la plus infâme que l'histoire ait à enregistrer. Dix mille Saxons, emmenant quarante canons, quittent nos rangs, joignent les Suédois, et, se retournant, tirent sur les soldats aux côtés desquels ils marchaient tout à l'heure, et les foudroient de leur artillerie. C'est ainsi que les troupes saxonnes se séparaient de compagnons d'armes de sept années !

Les historiens allemands auront beau essayer de justifier l'abandon des Saxons par des considérations de nationalité et de

[1] *Histoire de Napoléon.* T. V. Maurin.
[2] Notes du général de Gablenz. *Souvenirs inédits du chevalier de Cussy.*
[3] Notes du comte Holzendorf.

Digitized by Google

patriotisme, ergoter sur les sentiments poussant irrésistiblement les soldats de Frédéric-Auguste dans les bras de leurs frères germains ; ils ne pourront effacer la honte que cette défection emprunte à sa forme particulièrement odieuse. Oui, quoi qu'ils fassent, ce sera toujours un dur souvenir pour le premier âge du patriotisme d'outre-Rhin, que la traitrise évoquée par la bataille des nations. Car l'acte des Saxons fut bel et bien contraire à l'honneur militaire et mérite rigoureusement le nom de *félonie*. Nous en prendrons pour preuves, non les assertions indignées des Français, non les appréciations sévères d'écrivains d'une nationalité neutre, mais seulement les témoignages des contemporains *saxons* eux-mêmes.

A tout seigneur, tout honneur. Voici comment le conseiller d'État Augustus Wendt s'exprime quelques mois après, au sujet de cet événement : « Le 18 octobre, pendant la bataille, un officier vint rapporter au roi que la plus grande partie de la cavalerie saxonne, attachée au corps du général Reynier, avait passé à l'ennemi, et que l'infanterie paraissait résolue à suivre cet exemple, si elle ne recevait pas l'ordre de se séparer des Français. Le roi répondit par un ordre écrit : *Que ses troupes ne pouvaient mieux prouver leur attachement à sa personne qu'en remplissant strictement leur devoir, et que, du reste, il plaçait une confiance entière dans leur fidélité.* Rien n'aurait pu engager le roi à dissoudre autrement que d'une manière franche et ouverte les liens politiques qui l'attachaient encore à Napoléon. Le roi apprit peu d'heures après, par le général de Zeschau, que ses régiments d'infanterie avec toute l'artillerie avaient passé dans les rangs des alliés, à l'exception près de sept cents hommes, que leur chef avait réussi à ramener à Leipzig, où ils furent réunis aux grenadiers de la garde du roi [1]. » Au reste, nous avions une trop haute idée de la loyauté de Frédéric-Auguste pour supposer qu'en quelques années ses sentiments sur l'honneur militaire eussent radicalement changé. Et, ne nous rappelons-nous point qu'après le traité de Posen, *son âme répugnait au spectacle de ses propres troupes se tournant contre ses alliés de la veille?* Or, le 18 octobre, à Reudnitz, les Saxons ont accompli un acte autrement monstrueux.

[1] *Exposé de la marche politique du roi de Saxe.*

Digitized by Google

Du monarque saxon, passons à ses officiers généraux. Il est notoire que, le 17 octobre, le lieutenant général de Zeschau s'était élevé avec force contre la proposition de défection, en la qualifiant d' « attentatoire à l'honneur militaire [1]. » Comment dut-il donc juger ses troupes le lendemain, lorsqu'il les vit, en pleine bataille, faire volte-face dans nos propres rangs et mitrailler cyniquement les soldats de Durutte? Quant au lieutenant général de Gersdorf, dont nous empruntons fréquemment le témoignage au cours de ces pages, c'est toujours avec une véritable douleur qu'il parlera de la défection saxonne [2]. Voici maintenant une lettre écrite en 1822. Le lieutenant général de Gablenz y rappelle avec éloge, au comte de la Ferronnays, la conduite de l'escadron saxon qui refusa de participer à la célèbre traitrise. Le général de Frédéric-Auguste proclame cette troupe *fidèle à son devoir militaire* et réclame pour les officiers qui existent encore la croix d'honneur [3]. Si l'on réfléchit que cet écrit d'un général saxon, bien en cour et jouissant de l'estime de ses compatriotes, est une lettre officielle rédigée neuf ans après la défection de Leipzig, du vivant de Frédéric-Auguste, et adressée à un ministre de Louis XVIII, un Bourbon, parent du roi de Saxe et vieil ennemi de l' « usurpateur ; » si l'on veut considérer qu'à un certain point de vue, le roi de France doit sembler disposé à atténuer la vilenie d'un

[1] Notes du comte Holzendorf. *Souvenirs inédits du chevalier de Cussy.*

[2] « .... Combien de fois ai-je entendu le lieutenant général de Gersdorf déplorer, pour l'honneur de la Saxe et les conséquences de toute nature qui en sont résultées, la défection de l'armée saxonne sur le champ de bataille de Leipzig! » *Souvenirs inédits du chevalier de Cussy.*

[3] « .... Après la bataille de Leipzig, un escadron de la garde cuirassière saxonne suivait l'empereur Napoléon jusqu'à Altrandstadt en Thuringe, et fut attaché dès la fin de la bataille à la personne de ce monarque, faisant partie de son escorte. L'empereur étant arrivé à Altrandstadt, et ne voulant pas séparer *cette troupe fidèle à son devoir militaire* de ses camarades qui furent déjà dans le pouvoir de l'ennemi, ne tarda pas à la congédier et à parler aux officiers dans les termes les plus flatteurs. Il demanda lui-même leurs noms et ordonna de les noter. De ces officiers existent encore trois, savoir : le capitaine Eckardt, le lieutenant Pilz et le lieutenant comte Holzendorf.... Comme Sa Majesté le roi ne s'empêche pas de reconnaître tous les services rendus à la France, je crois bien pouvoir nommer ces officiers qui, jusqu'au dernier moment, *remplissaient les devoirs de l'alliance militaire* qui, pendant sept années de campagne, avaient attaché la Saxe au destin de la France ; et j'ose proposer que Sa Majesté daignât accorder au capitaine Eckardt et au lieutenant comte Holzendorf la croix de chevalier, et au lieutenant Pilz, en ce temps-là déjà membre de la Légion d'honneur, la croix d'officier.... »

Lieutenant général de Gablenz au comte de la Ferronnays, 25 mars 1822. *Archives particulières de l'auteur.*

Digitized by Google

acte qui peut avoir hâté son avènement au trône, on est amené à conclure — n'en déplaise aux Allemands — que la félonie des Saxons sur le champ de bataille de Leipzig a été frappée d'une réprobation unanime par les hommes de cette époque.

Dans la nuit du 18 au 19, Napoléon fit prévenir le roi de Saxe, par le duc de Bassano, qu'il avait pris la résolution de se retirer sur Erfurt, et il lui fit demander en même temps s'il préférait suivre son quartier général ou rester à Leipzig. Frédéric-Auguste déclara sans hésiter qu'il optait pour ce dernier parti et qu'il se remettrait à la générosité des coalisés [1]. Le matin, à la première heure, Napoléon venait en personne prendre congé du roi de Saxe. Douloureuse entrevue s'il en fut ! Le conquérant, maintenant abandonné par la fortune, allait-il exhaler des plaintes inutiles et reprocher amèrement à Frédéric-Auguste la honteuse conduite de ses troupes, l'une des causes de la catastrophe? Mais le malheur avait adouci ce cœur jusqu'ici fermé à la compassion. Sur le bord de l'abîme où il se sentait glisser, Napoléon avait, en effet, pitié du faible prince qu'il venait d'entraîner à sa perte, et, loin d'articuler quelque grief, il lui proposait de l'emmener avec lui, pour le soustraire à la colère possible de l'ennemi. Frédéric-Auguste maintint le refus qu'il avait déjà exprimé au duc de Bassano. Sa place en ce moment était, pensait-il, en Saxe et non en France [2]. Pourquoi, au reste, prolonger un entretien pénible? Napoléon et celui qu'il avait fait roi n'avaient plus rien à se dire. Et ces alliés de sept années se séparèrent pour ne plus se revoir.... Une heure ne s'était pas écoulée, qu'une formidable explosion retentissait. C'était le grand pont de Lindenau qui sautait prématurément, coupant la retraite à 15,000 Français et consommant la catastrophe de Leipzig. Peu après, les flots de l'Elster charriaient le cadavre de Poniatowski. Le fier descendant des rois de Pologne terminait en paladin une vie qui n'avait été qu'une longue épopée. En se refermant sur lui, le fleuve allemand devenait aussi le tombeau des espérances d'une nation sacrifiée.

[1] *Exposé de la marche politique du roi de Saxe.*

[2] Certains historiens avancent qu'au contraire, dans la matinée du 19 octobre, Frédéric-Auguste avait l'intention de suivre le quartier général de Napoléon, et que ce dernier, ne voulant pas y consentir, fut obligé, pour faire renoncer à son généreux projet le roi de Saxe, de le délier de ses engagements. Nous n'avons trouvé nulle part la preuve de cette allégation.

Digitized by Google

Isolé désormais, Frédéric-Auguste dut alors être en proie à de cruelles angoisses. De quelque côté qu'il envisageât les événements, sa position était affreuse. Comme dernier allié du vaincu, qui, durant dix ans, avait fait trembler la vieille Europe, le monarque saxon se savait désigné à la vindicte des coalisés, et ne devait avoir qu'un bien faible espoir en leur magnanimité. Implorerait-il les triomphateurs? La défection de la veille ne plaiderait-elle pas en sa faveur? Mais l'âme loyale du malheureux roi ne pouvait s'arrêter longtemps à la pensée du bénéfice qu'il pourrait retirer de cette flétrissure, et s'il songeait à la trahison, ce n'était que pour la réprouver. Hélas! il allait boire jusqu'à la lie le calice d'amertume.... Entré dans Leipzig à la tête des premières colonnes, Bernadotte, l'ancien maréchal d'empire, aujourd'hui prince royal de Suède et traître à sa patrie, se présentait bientôt devant Frédéric-Auguste pour l'assurer de ses sentiments d'amitié. Pendant une conversation que l'on peut supposer pénible, retentissaient les cris d'allégresse des habitants annonçant l'arrivée des souverains de Prusse et de Russie. Bernadotte se levait aussitôt pour aller saluer les monarques alliés, et le pauvre roi de Saxe était obligé de descendre à la suite de l'ex-jacobin!

Cependant, Frédéric-Auguste ne devait point encore se trouver face à face avec les souverains vainqueurs. Ceux-ci n'avaient fait que traverser la ville sans s'arrêter. Il envoya sans délai ses aides de camp chez les monarques pour leur demander une entrevue. De Frédéric-Guillaume, il ne reçut aucune réponse. Quant à l'empereur de Russie, il lui fit tenir « qu'il aurait de ses nouvelles, » et ces quelques mots inquiétants furent expliqués l'après-midi par une visite du conseiller privé d'Alexandre, le baron d'Anstett. Ce dernier annonçait à Frédéric-Auguste, de la part du tzar, « que son maître déclarait le roi de Saxe son prisonnier, et qu'une entrevue ne pouvait être que désagréable pour les deux parties. » Le 21 au soir, le tzar invita Frédéric-Auguste à quitter Leipzig et à se rendre avec sa famille dans les États du roi de Prusse, où l'un des aides de camp impériaux et le baron d'Anstett l'accompagneraient [1]. S'il eût eu jusqu'alors

[1] Toutes ces démarches sont relatées dans l'*Exposé de la marche politique du roi de Saxe.*

Digitized by Google

quelque illusion sur la générosité des coalisés, le malheureux Frédéric-Auguste devait maintenant être fixé. Il serait la victime expiatoire.

Obligé de se mettre en route le 23 octobre, le dernier allié de Napoléon arrivait en prisonnier à Berlin le 26, sous la garde du baron d'Anstett.

XIII.

Il faut se montrer, à bon droit, sévère pour la dure conduite tenue par les coalisés envers le roi de Saxe en détresse. Ces souverains victorieux qui abusent de la faiblesse de Frédéric-Auguste, pour le charger de tous les péchés d'Israël et le déclarer « traître à la patrie allemande, » n'ont-ils, en effet, rien à se reprocher? Qu'on les prenne un à un! Ne les a-t-on pas tous vus, à différentes époques, s'allier à Napoléon, alors que la condescendance — pour ne pas dire la servilité — envers l'empire français, puissance triomphante, était devenue chose usuelle? Érigés aujourd'hui en justiciers, ils ne sont pas sincères. Ce qu'ils imputent à Frédéric-Auguste, ce crime qu'ils lui feront payer cher, c'est précisément d'avoir suivi une politique moins instable et plus loyale que la leur. Il faut un responsable. Le souverain de ce pays qu'ils envahissent, roi créé par Napoléon, dernier allié de la France si longtemps invincible, n'est-il pas tout désigné?

Cependant, tout en s'apitoyant sur le triste sort de Frédéric-Auguste au lendemain de Leipzig, on s'étonne de certaines démarches du royal prisonnier. A défaut du brillant courage du champ de bataille, le paisible monarque avait maintes fois prouvé son courage moral. Pourquoi donc, au départ de Berlin de son gendarme d'occasion, le baron d'Anstett, lui remet-il, pour les souverains alliés, une note implorant la faveur d'entrer dans la coalition? Et, deux mois après, est-il vraiment de sa dignité de demander à l'empereur de Russie la permission pour le prince Frédéric, son neveu, de faire campagne contre la France? Mais, où l'étonnement devient de la stupéfaction, c'est quand on le voit, quelques semaines plus tard, offrir au tzar de remettre aux coalisés la forteresse de Kœnigstein, puis le supplier de faire parvenir au ministre de Saxe à Paris l'ordre de suspendre ses fonctions ! Et enfin, lorsque la nouvelle de

Digitized by Google

la prise de Paris arrive à Berlin, Frédéric-Auguste a la navrante inconscience de féliciter par écrit les monarques alliés ! On ne pourrait croire à des actes pareils, s'ils n'étaient relatés dans des documents irréfutables [1]. Pour qualifier de telles défaillances, il vient à l'esprit un mot qui n'a rien de commun avec *fierté*. Alors que son pays envahi est sous la férule d'un gouvernement provisoire étranger, et que, selon l'expression même du confident de Frédéric-Auguste, « ce gouvernement se livre à des mesures inconvenantes et attentatoires à sa dignité [2], » n'eût-il pas été plus décent de s'abstenir de démarches aussi humiliantes ?

Au reste, ce qui caractérise Frédéric-Auguste dans la deuxième moitié de son règne, c'est une contradiction déconcertante entre ses sentiments et ses actes. Personnellement, il est d'une droiture incontestable, et sa politique se manifeste souvent par de louches manœuvres. Sans doute, il est beau pour un monarque de ne connaître d'autre désir que le bonheur de ses sujets, mais il ne faut cependant pas, dans ce but louable, abdiquer toute dignité. Les étranges démarches auxquelles nous venons de voir le premier roi de Saxe se livrer abaissent singulièrement son caractère. Et combien plus lourde encore pour sa mémoire sera son attitude à la fin de son long règne, lorsque, sur la simple injonction de la Prusse, il fera procéder à l'inconcevable extradition du Français Victor Cousin, puis que, deux années après, pour plaire cette fois au tzar, on le verra expulser brutalement de ses États le héros polonais Kniasewicz ! Frédéric-Auguste voulait sans doute se faire pardonner par ses puissants voisins ses anciennes relations avec la France et la Pologne. L'épopée napoléonienne, le duché de Varsovie, le culte pour le conquérant, son bienfaiteur, tout cela était loin ! En regard des cinquante-huit ans que comptait alors son règne, qu'avait duré l'alliance franco-saxonne ? Sept années à peine. Oui, sept années seulement, mais quelles années !.... Quand Frédéric-Auguste s'interrogeait, il devait trouver qu'en ces sept années il avait vécu plus que pendant toutes les autres.

Malgré tout, l'impartiale histoire n'a pas trop tenu rigueur au

[1] *Exposé de la marche politique du roi de Saxe.*
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

monarque saxon de ses défaillances. Peut-elle être pour lui beaucoup plus sévère que Napoléon? Et celui-ci, au temps de sa puissance, aussi bien que dans son triste exil, n'a-t-il pas toujours désigné Frédéric-Auguste comme le plus fidèle des alliés, et comme un prince loyal et digne de tous les respects?.... En résumé, devant Napoléon, le premier roi de Saxe a bénéficié de la comparaison avec les autres alliés du conquérant. Celui-ci, si peu accessible cependant aux considérations sentimentales, resta toujours frappé de la pureté des intentions du souverain saxon et il était profondément touché de l'affection et de la confiance témoignées par cet admirateur de son génie. Quand son étoile pâlissait, Napoléon avait vu autour de lui tant de lâchetés et de trahisons, qu'il pouvait bien oublier les faiblesses d'un roi de Saxe livré à ses propres moyens.

Quant aux sujets de Frédéric-Auguste, en dépit des événements, ils avaient constamment prouvé leur attachement à leur prince, et l'époque troublée de l'alliance franco-saxonne ne pouvait faire oublier à ce peuple industrieux et commerçant les longues périodes de prospérité du règne de Frédéric-Auguste.

La mode est aux centenaires. Quand, le 11 décembre 1906, les Saxons célébreront celui de l'érection de l'ancien électorat en royaume, on les entendra pousser d'enthousiasme les *hoch!* traditionnels à l'adresse de l'empereur allemand, le prestigieux souverain de cette Prusse qui naguère fit tant souffrir leur pays. Et qui, parmi eux, osera rappeler que le royaume de Saxe fut édifié par des mains françaises, et que, si ce royaume subsista après le congrès de Vienne, c'est encore à l'intervention d'un souverain français qu'il le doit?

Comte Marc Le Bègue de Germiny.

PRINCIPAUX OUVRAGES ET DOCUMENTS CONSULTÉS

Souvenirs inédits du chevalier de Cussy (Archives de l'auteur). — *Exposé de la marche politique du roi de Saxe* (Archives de l'auteur). — *Souvenirs intimes du baron de Bourgoing.* — *Mémorial de Sainte-Hélène.* — *Notes attribuées à des fonctionnaires saxons sur le séjour de la cour impériale à Dresde, 1812* (Bibliothèque nationale). — *Souvenirs (Pamientnicki) du comte Dunin Wonsowicz.* — Lettres de Bassano à Serra (Archives de l'auteur). — Lettres de Gablenz au comte de la Ferronnays (Archives de l'auteur). — Lettres de Senfft de Pilsach à Serra (Archives de l'auteur). — *Un allié de Napoléon*, par Bonnefons. — *Histoire de Napoléon*, par Maurin.

Digitized by Google

MÉLANGES

I.

M. HARNACK ET LE NOMBRE DES MARTYRS

I.

Quand on étudie l'histoire des persécutions dirigées contre les premiers chrétiens, une question vient tout de suite à la pensée : quel a été le nombre des martyrs ? La plupart des érudits modernes admettent que ce nombre fut très considérable ; il suffira de renvoyer sur ce point à l'opinion de M. Renan [1] et à celle de M. Boissier [2]. Cependant M. Harnack a récemment, dans son livre si « fouillé » sur *La mission et la propagation du christianisme aux trois premiers siècles*, émis un jugement un peu différent [3]. L'autorité qui s'attache aux travaux de l'éminent critique ne permet point d'ignorer son avis, et nous oblige à soumettre toute la question à un nouvel et rapide examen.

Dire le nombre des martyrs, indiquer, même par hypothèse, un chiffre quelconque, est évidemment impossible, et ceux qui l'ont tenté sont restés dans le domaine de la pure fantaisie : car nous manquons de tous les documents statistiques qui permettraient de l'établir. Personne n'en saurait être surpris, quand on se rappelle la difficulté où l'on est d'évaluer le nombre des victimes de la Terreur, bien que celle-ci n'ait duré qu'un an, que nous n'en soyons séparés que par un peu plus d'un siècle, que cette crise sanglante ait affecté un seul des pays de l'Europe, et que sur elle abondent les documents.

[1] Renan, *L'Église chrétienne*, p. 314-317.

[2] Boissier, *La fin du paganisme*, t. I, p. 456-457. — Voir mon opuscule sur *Les persécutions et la critique moderne*, Paris, Bloud, 1904, p. 9-19.

[3] Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christenthums in den ersten drei Jahrhunderten*, Leipzig, 1902, p. 345.

Digitized by Google

Les noms les plus illustres parmi ceux ou celles qui périrent alors ont surnagé : mais l'immense foule des anonymes demeure impossible à dénombrer. Il en est de même, et à bien plus forte raison, des martyrs qui versèrent leur sang dans toutes les parties du monde alors civilisé, dont les exécutions, soit individuellement, soit en masse, se répartissent sur deux siècles et demi, et dont tant de siècles aujourd'hui nous séparent.

Les listes tenues par les Églises, et au sujet desquelles nous avons des témoignages du IIe et du IIIe siècle [1], étaient loin d'être complètes : elles faisaient seulement mémoire des martyrs dont l'anniversaire était célébré, c'est-à-dire d'un nombre de martyrs comparativement très restreint. Ce qui nous est resté de ces listes primitives, enfoui, mais reconnaissable encore, dans la vaste compilation qui porte le nom de *Martyrologe hiéronymien* [2], représente, en général, l'état de la tradition, dans le cours du IVe siècle, en Orient et en Occident [3] : mais il est visible que déjà, à cette époque, les noms de beaucoup, même parmi les plus illustres, de ceux qui périrent dans les premières persécutions étaient oubliés. En veut-on des exemples pour Rome ? Ni dans le *Martyrologe hiéronymien* ni dans les deux textes des *Depositiones* [4] de 354, on ne trouve le nom du pape Télesphore, dont le martyre est attesté par saint Irénée [5] ; ceux de saint Justin et de ses compagnons, dont on possède des Actes authentiques [6] ; ceux des victimes aristocratiques de la persécution de Domitien, Clemens, Domitille, Acilius Glabrio [7] ; celui d'un autre consul, Liberalis, dont une inscription, aujourd'hui perdue elle-même, mais copiée au VIIe siècle par un pèlerin, atteste à la fois la qualité et le martyre [8]. De telles omissions font comprendre la rapidité avec laquelle s'effaçait la trace de ceux-là mêmes des martyrs dont la mort dut faire le

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 4, 3 ; Tertullien, *De corona militis*, 13 ; saint Cyprien, *Ep.* 34, 37.

[2] De Rossi-Duchesne, *Martyrologium hieronymianum*, extrait du tome III des *Acta sanctorum* de novembre.

[3] *Martyrologium hieronymianum*, p. L, LI ; Duchesne, *Les sources du martyrologe hiéronymien*, p. 17, 23, 30, 33 ; De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1888-1889, p. 32-39.

[4] *Kalendarium romanum : Depositio episcoporum, depositio martyrum*, dans Ruinart, *Acta martyrum sincera et selecta*, 1689, p. 692-693.

[5] Saint Irénée, *Haeres.*, II, 31 ; Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 6.

[6] *Acta S. Justini philosophi et sociorum ejus martyrum*, dans Ruinart, p. 43-47. — Ces Actes « tragen den Stempel der Echtheit, man möchte sagen, fast in jedem Wort, » dit M. Harnack, *Chronologie der altchristlichen Litteratur bis Eusebius*, t. II, Leipzig, 1904, p. 282, note 2.

[7] Dion Cassius, LXVII, 13 ; Suétone, *Domit.*, 10 ; Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 18, 4 ; *Chron.*, ad Olymp. 218 ; saint Jérôme, *Ep.* 108. Cf. mon *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, 3e éd., p. 109-119.

[8] De Rossi, *Inscriptiones christianae urbis Romae*, t. II, p. 102.

Digitized by Google

plus de bruit et frapper le plus l'attention des contemporains [1]; et l'on comprend mieux encore comment a sombré dans l'oubli la multitude des obscurs « dont Dieu seul sait les noms, » *quorum nomina Deus scit*, pour employer une vieille formule chrétienne.

II.

Le seul écrivain antique qui ait porté un jugement d'ensemble sur le nombre des martyrs est Origène. A les prendre à la lettre, les expressions dont se sert le docteur alexandrin supposent que ce nombre n'était pas très élevé. « Ceux, dit-il, qui furent mis à mort pour la foi chrétienne ont été peu nombreux et sont faciles à compter, car Dieu ne voulait pas que toute la race des chrétiens fût anéantie [2]. » On aurait tort de tirer de ces paroles des conclusions trop absolues L'ouvrage dans lequel elles se lisent est le livre d'Origène contre Celse, écrit sous le règne du tolérant empereur Philippe, vers 249 [3]. Il est antérieur à la première des grandes persécutions par édit, celle de Dèce, qui commença précisément l'année suivante. Origène ne parle donc que des premières persécutions, celles où l'on ne poursuivait pas encore d'office les chrétiens, où ils n'étaient jugés qu'après une accusation régulière, individuelle, et où le nombre des martyrs fut certainement moindre que sous le régime de la proscription générale. Et encore faut-il se souvenir que les expressions employées par Origène n'ont probablement qu'un sens relatif. Dans un autre passage du même livre, il dit que les chrétiens sont très peu nombreux (πάνυ ὀλίγοι), comparés à la population totale de l'Empire romain [4]. Et cependant, à plusieurs reprises, il insiste ailleurs sur leur grand nombre [5]. Il semble bien aussi, dans le passage sur les martyrs, dire que ceux-ci sont peu nombreux par rapport à l'ensemble des chrétiens, et cela est de toute évidence, car s'il en eût été autrement, tout le peuple chrétien aurait couru risque de disparaître, et c'est, ajoute Origène, ce que Dieu ne voulait pas.

Conclure des paroles d'Origène, comme le fait M. Harnack, que

[1] De même les inscriptions découvertes en Afrique indiquent assez souvent des martyrs qui ne sont point nommés dans les martyrologes ou les documents dont ils procèdent; Duchesne, *Les sources du martyrologe hiéronymien*, p. 36-37.

[2] Ὀλίγοι κατὰ χαιροὺς καὶ σφόδρα εὐαρίθμητοι ὑπὲρ τῆς Χριστιανῶν θεοσεβείας τεθνήκασι, κωλύοντος θεοῦ τὸ πᾶν ἐκπολεμηθῆναι αὐτῶν ἔθνος. Origène, *Contra Celsum*, III, 8.

[3] Neumann, *Der Römische Staat und die allgemeine Kirche bis auf Diocletian*, p. 232, 265-273.

[4] Origène, *Contra Celsum*, VIII, 69.

[5] *Ibid.*, I, 57; III, 9, 15; VIII, 68.

Digitized by Google

dans la première période de l'histoire des persécutions il y eut peu de martyrs, me paraît une erreur. « Un regard jeté à l'aide des ouvrages de Tertullien sur Carthage et l'Afrique du Nord — écrit le savant critique allemand — montre qu'avant l'année 180 il n'y eut dans ces régions aucun martyr, et que depuis lors jusqu'à la mort de Tertullien (après 220) elles n'en comptèrent, même en joignant la Numidie et les Maurétanies, guère plus de deux douzaines [1]. » Tertullien dit, en effet, qu'avant 180 « le glaive n'avait pas été tiré » contre les chrétiens de l'Afrique romaine [2], où l'on sait que l'évangélisation était encore de fraîche date. Entre 180 et l'époque où l'on n'entend plus parler de Tertullien (car la date précise de sa mort est inconnue), nous ne possédons que deux Passions de martyrs africains, celle des chrétiens de Scillium et celle de Perpétue, de Félicité et de leurs compagnons, plus quelques noms isolés de martyrs. Cela représente à peu près les « deux douzaines d'Africains » dont parle M. Harnack. Mais il oublie que Tertullien, dans l'*Exhortation aux martyrs*, les livres *Aux nations* et l'*Apologétique*, qui sont de 197 [3], parle de nombreux fidèles attendant en prison l'heure d'être mis à mort [4], d'autres qui ont été lapidés ou brûlés par la foule ameutée des païens [5], de beaucoup d'autres qui ont péri par le glaive, le feu, les bêtes, les fouets [6], et cite même une femme chrétienne contre laquelle a été prononcée une condamnation outrageante pour sa pudeur [7]; il oublie encore que la Passion de Perpétue, après avoir donné les noms de plusieurs fidèles brûlés vifs ou morts en prison quelque temps auparavant, rappelle sans les nommer « beaucoup d'autres frères martyrs, » *multos fratres martyres* [8]. Cela nous conduit, pour l'Afrique de la fin du IIe siècle, bien au delà des « deux douzaines. »

Pour les deux cents premières années de l'histoire des persécutions, de 64 à 250, c'est-à-dire de Néron à Dèce, quelques indications empruntées à des sources tout à fait sûres nous permettront, malgré la

[1] Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christenthums*, p. 345.

[2] Tertullien, *Ad Scapulam*, 3, dit de Vigellius Saturninus, proconsul d'Afrique en 180 : Primus hic gladium in nos egit.

[3] P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. I, p. 208.

[4] Tertullien, *Ad martyres*, 1.

[5] *Apolog.*, 37.

[6] *Apolog.*, 11, 12, 31, 50. Cf. *Scorpiac.*, 1; *De fuga in persecut.*, 1, 11, 12, 13; *Ad Scapulam*, 4.

[7] *Apolog.*, 50; cf. *De pudicitia*, I, 1.

[8] Et coepimus illic multos fratres cognoscere, sed et martyres. *Passio SS. Perpetuae, Felicitatis*, 13; Ruinart, p. 92. Dans la vision de Perpétue, *ibid.*, 4, il est question des *candidati millia multa* qui escortent le Pasteur dans le paradis: la comparaison avec *Apocalypse*, VII, 9, montre que par *candidati* il faut dans ce passage entendre martyrs.

Digitized by Google

pénurie des documents, de juger qu'il y eut beaucoup de martyrs. On vient de le voir en ce qui concerne les provinces africaines, où nous n'avons de souvenirs chrétiens qu'à partir de la dernière moitié du IIe siècle Mais pour d'autres parties du monde romain, anciennement évangélisées, la même constatation est facile, en remontant à des dates beaucoup plus lointaines. On renverra d'abord aux deux passages si connus de Tacite et de saint Clément sur « la grande multitude, » — *multitudo ingens*, πολὺ πλῆθος — des chrétiens massacrés à Rome par Néron en 64 [1] : par une coïncidence singulière, l'historien païen et l'évêque chrétien emploient, l'un en latin, l'autre en grec, la même expression [2]. Pour la persécution de Domitien, en 95, on n'a pas le souvenir de semblables exécutions en masse : le mot « beaucoup, » πολλούς, dont se sert Dion Cassius, parlant des chrétiens de l'aristocratie immolés alors [3], peut avoir un sens assez restreint : mais le langage de saint Jean, dont l'*Apocalypse* fut écrite à la fin de cette persécution [4], ne s'expliquerait pas si le sang de nombreux fidèles n'avait alors été versé en Asie : « J'ai vu sous l'autel les âmes de ceux qui ont été tués à cause de la parole de Dieu et du témoignage qu'ils ont rendu. Ils criaient d'une grande voix : « Jusques à quand, Seigneur, vous qui êtes juste et vrai, vous abstiendrez-vous de juger et de venger notre sang sur les habitants de la terre ? » Et à chacun d'eux il fut donné une robe blanche, et il leur fut dit de patienter un peu, jusqu'à ce que fût rempli le nombre de leurs coserviteurs et frères qui doivent être tués comme eux [5]. »

Il dut y avoir aussi beaucoup de martyrs en Asie sous le règne d'Hadrien, car saint Justin, alors étudiant en philosophie [6], fut amené au christianisme, ainsi qu'il le raconte lui-même, par la vue de l'intrépidité avec laquelle ils affrontaient la mort pour le Christ [7]. Les lettres que de « nombreux » gouverneurs de province adressèrent au

[1] Tacite, *Ann.*, XV, 44; saint Clément, *ad Corinth.*, 6. — Il y a bien des vraisemblances pour que le nombre traditionnel des chrétiens immolés en août 64 soit celui des neuf cent soixante-dix-huit martyrs commémorés au 29 juin en même temps que saint Pierre et saint Paul. Leur souvenir est rattaché par un des manuscrits du martyrologe hiéronymien à la voie Aurélia, laquelle partait du Vatican, où se trouvait le cirque de Néron. De Rossi-Duchesne, *Martyrol. hieronym.*, p. LXXXIV.

[2] Lightfoot dit de même : « The Roman historian's expression *multitudo ingens* is the exact counterpart to Clement's πολὺ πλῆθος. » *S. Clement of Rome*, t. II, p. 31, note. 2.

[3] Dion Cassius, LXVII, 13.

[4] Saint Irénée, *Haeres.*, V, 30. Voir *Hist. des persécutions pendant les deux premiers siècles*, 3e éd., p. 120, note 1.

[5] *Apocalypse*, v, 9-11.

[6] Entre 132 et 136.

[7] Saint Justin, *II Apol.*, 12.

Digitized by Google

même empereur pour lui dire leur répugnance à verser par obéissance aux sommations de la foule tant de sang chrétien [1] attestent encore le grand nombre des exécutions capitales pour crime de christianisme. « Juifs et païens nous persécutent de tous les côtés : ils nous privent de nos biens, et ne nous laissent la vie que quand ils ne peuvent nous l'ôter. On nous coupe la tête, on nous attache à des croix, on nous expose aux bêtes, on nous tourmente par les chaînes, par le feu, par les supplices les plus horribles. Mais plus on nous fait souffrir de maux, plus augmente le nombre des fidèles, » s'écrie plus tard saint Justin, sous le règne d'Antonin le Pieux [2]. A Smyrne, en 155, dans les jeux qui précédèrent le supplice de saint Polycarpe, douze chrétiens sont ensemble exposés aux bêtes [3]. On voit, par la seconde *Apologie* de saint Justin, l'extraordinaire facilité avec laquelle était prononcée, sous Marc Aurèle, la condamnation d'un chrétien : pendant le procès du catéchiste Ptolémée, régulièrement déféré au tribunal par un mari dont il avait converti la femme, un assistant élève la voix pour protester contre la condamnation : il est sur-le-champ envoyé aussi à la mort comme chrétien [4]. Un fidèle est rarement jugé seul : quand Justin, accusé de christianisme par le philosophe Crescens, comparaît devant le préfet de Rome, on lui adjoint six compagnons [5]. Le polémiste Celse montre, sous Marc Aurèle, les chrétiens pris de peur, et « se cachant parce qu'on les cherche partout pour les conduire au supplice [6]. » En Gaule, où les chrétiens sont encore si peu nombreux à cette époque, quarante-huit sont mis à mort dans la seule ville de Lyon, à la suite des fêtes d'août 177 [7]. Soit à la fin du IIe siècle, soit au commencement du IIIe, l'élégant apologiste Minucius Felix fait allusion, comme à une chose de pratique courante, à des martyres de femmes et d'enfants [8]. « Chaque jour, — écrit sous Septime Sévère, et probablement au commencement de son règne, Clément d'Alexandrie, — chaque jour nous voyons de nos yeux couler le sang des martyrs brûlés vifs, mis en croix ou décapités [9]. »

Ces citations, que j'aurais pu aisément multiplier, montrent que les deux premiers siècles de persécution furent déjà très meurtriers.

[1] Méliton, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 26, 10.
[2] Saint Justin, *Dialog. cum Tryph*, 110.
[3] *Martyrium Polycarpi*, 19 (Lightfoot, *S. Ignatius and S. Polycarp*, t. II, p. 397, et la note 17, sur ce passage).
[4] Saint Justin, *II Apol.*, 2.
[5] *Acta S. Justini*, 1.
[6] Origène, *Contra Celsum*, VIII, 69.
[7] De Rossi-Duchesne, *Mart. hieron.*, p. LXVII-LXVIII.
[8] Minucius Felix, *Octavius*, 37.
[9] Clément d'Alexandrie, *Stromata*, II, 125.

Digitized by Google

Elles font surtout sentir la situation précaire des chrétiens de ce temps. C'est ce que M. Renan a très bien exprimé par ces mots : « De Néron à Commode, sauf de rares intervalles, on dirait que le chrétien vit toujours en ayant sous les yeux la perspective du supplice [1]. » M. Harnack, tout en concédant aux premières persécutions un trop petit nombre de martyrs, dit de même : « Sur chaque chrétien pendait l'épée de Damoclès : il avait la sensation d'être toujours sous le glaive, même si celui-ci tombait rarement [2]. » C'est à peu près la situation des « suspects » sous la Terreur, à la merci d'un hasard qui les fait découvrir, d'une délation qui les traîne devant le tribunal révolutionnaire. Mais il y a cette différence, que pour le « suspect » la condamnation était certaine, car le tribunal révolutionnaire ne lâchait pas sa proie; tandis que d'un mot, d'un geste, le chrétien pouvait s'assurer l'impunité. Aussi fallait-il un grand courage moral, parfois même un véritable héroïsme, pour se faire chrétien ou pour le rester [3]. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier quand on étudie l'histoire des persécutions aux deux premiers siècles. Elle peut se résumer ainsi, en dépit des défaillances individuelles dont on ne peut non plus évaluer le chiffre, mais qui étaient inévitables : martyrs déjà nombreux ; plus nombreux encore les martyrs de désir ou de résignation, ceux qui d'avance sont résolus à accepter la mort plutôt que de renoncer à leur foi.

III.

S'il y a eu quelque contestation pour les deux premiers siècles,

[1] Renan, *L'Église chrétienne*, p. 316.

[2] Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christenthums*, p. 345.

[3] C'est ce que reconnaît M. Harnack : « On peut donc, dit-il, malgré le petit nombre des martyrs, estimer à sa valeur le courage qu'il fallait pour devenir chrétien et vivre en chrétien ; on doit avant tout louer la conviction du martyr qu'un mot ou un geste pouvait rendre indemne, et qui préférait la mort à l'impunité. » *Ibid.* Mais le savant critique ajoute cette phrase que je ne comprends pas très bien : « La situation d'être toujours sous le glaive, même s'il tombait rarement, était peut-être un grand danger moral. Les chrétiens pouvaient se plaindre d'être comme des troupeaux poursuivis, et pourtant cela n'avait pas lieu d'ordinaire; ils pouvaient se considérer tous comme des modèles d'héroïsme, et cependant étaient rarement mis à l'épreuve ; ils pouvaient se placer au-dessus des grandeurs du monde, et, en fait, s'accommodaient toujours plus à lui. La littérature chrétienne montre que cette situation malsaine eut de fâcheuses suites. » La « littérature chrétienne » montre en effet qu'il y eut de regrettables moments de relâchement, mais principalement aux époques où les chrétiens ne se sentaient plus « sous le glaive, » dans les grandes trêves du IIIe siècle. Les textes que j'ai indiqués prouvent que ces moments furent plus rares pendant la période précédente que ne le dit M. Harnack, et que presque toujours, selon l'expression déjà citée de M. Renan, les chrétiens, « de Néron à Commode, » eurent « sous les yeux la perspective du supplice. »

Digitized by Google

personne n'essaie plus de nier le grand nombre des victimes faites par les persécutions de la seconde moitié du IIIe.

Sans doute ces persécutions durèrent peu, puisque Dèce mourut un an et demi après avoir promulgué l'édit de 250, et que Valérien tomba du trône deux ans et demi après avoir signé celui de 257. Mais elles furent très violentes, et s'il y eut alors beaucoup de renégats, il y eut aussi beaucoup de martyrs. Les Passions, souvent de très bonne marque, qui sont restées de cette époque montrent des chrétiens exécutés sur tous les points de l'Empire. Dans une de ses précieuses lettres, qui ont la valeur de vrais mémoires, saint Denys d'Alexandrie indique beaucoup de martyrs, sous Dèce, pour la grande métropole égyptienne, et ajoute que « d'autres, en très grand nombre[1], » furent massacrés par les païens dans les villes et dans les villages[2]. Une seconde lettre du même contemporain dit : « Je ne vous indiquerai pas les noms de ceux des nôtres qui ont péri : sachez seulement que des hommes et des femmes, des jeunes gens et des vieillards, des jeunes filles et des vieilles femmes, des soldats et des citoyens, des personnes de toute condition et de tout âge, les uns par les fouets, d'autres par le feu, d'autres par le fer, ont vaincu dans le combat et gagné la couronne du martyre[3]. » Un détail fera juger des procédés expéditifs qu'on employait quelquefois : la Passion des saints Jacques et Marien, dont l'authenticité n'est pas contestée, raconte qu'au printemps de 259, sous Valérien, les exécutions de chrétiens furent continuées pendant plusieurs jours à Cirta[4] : comme, le dernier jour, il restait encore beaucoup de condamnés, le bourreau les fit agenouiller en longues files, au bord d'une rivière, où le sang pourrait s'écouler : passant alors entre chaque file, il abattit toutes les têtes[5]. Sans relever de traits aussi caractéristiques, la correspondance de saint Cyprien met en un vif relief le caractère sanglant des persécutions à Rome et en Afrique sous Dèce et Valérien. Le même témoin nous apprend que durant le court règne de Gallus, successeur de Dèce, une étincelle de persécution se ranima pendant quelques mois, et que cela suffit pour qu'en Afrique il y eût de nouveau des chrétiens « dépouillés de leur patrimoine, chargés de chaînes, jetés

[1] Ἄλλοι πλεῖστοι.

[2] Saint Denys d'Alexandrie, lettre à Fabius d'Antioche, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 41.

[3] Lettre à Démétrius et à Didyme ; *ibid.*, VII, 11, 20.

[4] Per dies plurimos effusione sanguinis transmittebatur ad Deum numerosa fraternitas. *Passio SS. Mariani et Jacobi*, 10, dans Ruinart, p. 230. — Voir la dissertation de M. Franchi de'Cavalieri sur l'authenticité de cette Passion, dans *Studi e Testi*, 3, p. 15-26.

[5] *Passio*, 12, p. 231.

Digitized by Google

en prison, tués par le glaive, le feu et les bêtes [1]. » Saint Cyprien nous montre à Rome, en 258, les préfets (de la ville et du prétoire) occupés « tous les jours à condamner des fidèles et à confisquer leurs biens [2]. » Un martyr africain du même temps avait le sentiment très vif du grand nombre des chrétiens immolés pour la foi : au moment d'être décapité, Montan, adressant au peuple ses dernières recommandations, dit aux hérétiques ce mot bien digne d'être retenu : « Que la multitude des martyrs vous apprenne où est la véritable Église [3] ! »

Pour la dernière persécution, qui dura avec des accalmies et des reprises, selon les souverains et les contrées, de 303 à 313, mais qui n'eut point d'interruption pour l'Europe orientale, l'Asie romaine et l'Égypte, nous avons la bonne fortune de posséder le récit d'ensemble écrit par un contemporain, qui fut aussi un témoin, Eusèbe de Césarée : bien que ce récit ne concerne que l'Orient, il suffit à faire mesurer l'énorme quantité de sang chrétien [4] qui fut versé en ces dix « années terribles. » Eusèbe donne même quelquefois des chiffres, qui sont trop rares pour fournir les éléments d'une statistique, mais qui montrent, par des exemples très frappants, la grandeur des massacres accomplis.

Non seulement, dit-il, les témoins du Christ se comptent alors par milliers [5], mais le langage humain ne saurait exprimer combien de martyrs il y eut dans les villes et dans les provinces [6]. En mars 303, à Nicomédie, « une foule compacte [7] » de chrétiens a la tête tranchée ; d'autres sont brûlés ; « une autre foule [8], » selon l'expression du chroniqueur, est jetée à la mer. « Qui pourrait dire, continue Eusèbe, combien fut grand alors le nombre des martyrs dans toutes les pro-

[1] Saint Cyprien, *Ad Demetrianum*, 12, 13.

[2] Sed et huic persecutioni *quotidie* instant praefecti in Urbe, ut si qui sibi oblati fuerint, animadvertantur, et bona eorum fisco vindicentur. Saint Cyprien, *Ep.* 80.

[3] Contestans eos, ut vel de copia martyrum intelligerent Ecclesiae veritatem. *Passio SS. Montani, Lucii*, 14. — Cette Passion est authentique, et tout à fait contemporaine ; voir Franchi de' Cavalieri, *Studi e Testi*, 3, p. 7-14 ; Harnack, *Chronologie der altchristlichen Litteratur bis Eusebius*, t. II, p. 471.

[4] Après avoir dit, à tort, que « la persécution réglée et systématique, en somme, ne se trouva guère appliquée avant Dioclétien, dans les années 303 et suivantes, » — ce qui est oublier les persécutions « réglées et systématiques » de Dèce et de Valérien, — M. Victor Chapot, dans son très remarquable livre sur *La province romaine proconsulaire d'Asie* (Paris, 1904), ajoute, p. 522 : « Cette fois, le carnage dut être énorme, et une notable partie des chrétiens d'Asie y succomba. »

[5] Μυρίους. Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 4.

[6] *Ibid.*

[7] Πλῆθος ἄθροον μαρτύρων. *Ibid.*, VIII, 6, 6.

[8] Ἄλλο τι πλῆθος. *Ibid.*

Digitized by Google

vinces, mais particulièrement en Afrique, en Maurétanie, dans la Thébaïde et dans l'Égypte[1]? » Entrant dans le détail, il estime qu'en Égypte « plus de dix mille hommes[2], sans compter les femmes et les enfants, » périrent dans cette phase de la persécution. La Thébaïde vit des exécutions en masse : « tantôt dix victimes et davantage, quelquefois vingt, une autre fois non moins de trente, tantôt près de soixante, souvent même jusqu'à cent dans un seul jour, hommes, femmes et enfants.... Moi-même, étant sur les lieux, j'ai vu périr en un même jour un grand nombre, les uns par le fer, les autres par le feu : les épées s'émoussaient, ne coupaient plus, se brisaient, et les bourreaux, succombant à la fatigue, étaient obligés de se remplacer les uns les autres[3]. » Les exécutions en masse sont un des caractères de la dernière persécution. Lactance, qui est aussi un contemporain, nous apprend que lorsque les condamnés au feu étaient trop nombreux, on ne brûlait pas isolément chacun d'eux, mais on les brûlait par troupes[4]. Célèbres sont les quarante soldats martyrisés ensemble à Sébaste, lors de la courte reprise de la persécution sous Licinius[5]. De toutes ces exécutions, aucune n'égale en horreur celle des habitants d'une ville phrygienne, dont la population entière avait embrassé le christianisme, et fut livrée aux flammes[6].

Si rares que soient pour l'Occident, où elle dura beaucoup moins longtemps, les renseignements sur la dernière persécution, il est difficile de douter qu'à Rome beaucoup de fidèles aient été martyrisés ensemble[7]. Des cimetières souterrains y ont contenu des tombes sur lesquelles, au lieu de noms, était un chiffre, celui des martyrs dont les cendres ou les ossements y reposaient mêlés. Le poète Prudence,

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 6, 10.

[2] Μυρίοι τὸν ἀριθμὸν ἄνδρες ἅμα γυναιξὶ καὶ παισίν. *Ibid.*, 8. Cette expression indique bien que μυρίοι n'a pas ici le sens vague de « milliers, » mais sa signification précise de « myriade, » dix mille. Eusèbe se sert de cette formule quand il veut donner un chiffre exact; parlant ailleurs de l'exécution de trente-neuf martyrs, il dit de même : ἑτέροις ἑνὸς δέουσι τὸν ἀριθμὸν τεσσαράκοντα. *Hist. eccl.*, VIII, 13, 5.

[3] *Ibid.*, 9, 3-4. — Eusèbe parle, ailleurs, de quarante hommes décapités un même jour en 310, par l'ordre de Maximin ; *De mart. Palestinae*, 13.

[4] Lactance, *De mortibus persecutorum*, 15.

[5] Saint Grégoire de Nysse, *Oratio II in XL martyres*. — Il est impossible de ne pas rappeler ici le massacre, probablement à la fin du IIIe siècle, de la *legio Thebaea* (Ruinart, p. 290) : quel que soit le nombre des soldats qui la composaient (probablement une simple *vexillatio*), ils durent être plusieurs centaines. Malgré les objections opposées au récit de saint Eucher, je ne crois pas que le fait soit douteux, même si tous les détails ne sont pas assurés. Voir *La persécution de Dioclétien*, 2e éd., t. I, p. 27, et t. II, p. 345-376.

[6] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 11.

[7] Voir les traditions recueillies à ce sujet par De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 155-161, 176-179, 231.

Digitized by Google

qui visita la ville éternelle à la fin du IVe siècle, à une époque où les tombeaux des martyrs étaient en place et intacts, et où l'on connaissait le sens des inscriptions qui s'y lisaient, raconte ainsi ses impressions à l'un de ses amis d'Espagne : « J'ai vu, dans la ville de Romulus, d'innombrables sépultures de saints. Veux-tu connaître les noms écrits sur chacune d'elles? Il m'est difficile de te répondre, tant fut nombreuse la population de justes qu'immola une fureur impie, alors que la Rome troyenne adorait ses dieux nationaux. Beaucoup de tombes sont parlantes, et nous racontent le nom ou l'éloge du martyr. Mais il est aussi des tombes silencieuses, que ferment des marbres muets, marqués d'un seul chiffre. On peut connaître par lui le nombre des corps anonymes qui gisent là amoncelés. Je me rappelle avoir appris ainsi que, sous une seule pierre, étaient enfermées les reliques de soixante hommes, dont les noms sont connus du Christ seul, qui les a tous unis dans son amour [1]. » Les martyrs ainsi enterrés ensemble, sans qu'on ait pu recueillir leurs noms, avaient très probablement été immolés en troupeau, *gregatim*, pour employer une expression de Lactance. Dans les poèmes épigraphiques dont il a orné les catacombes, le pape Damase fait allusion à des sépulcres contenant des corps entassés de martyrs, *hic congesta jacent* [2], et célèbre dans le cimetière de Thrason un groupe de soixante-deux chrétiens immolés le même jour [3].

Les pèlerins qui, du VIe au VIIIe siècle, vinrent de loin visiter les catacombes romaines, dont les tombes n'avaient point encore été ouvertes, ont vu aussi de ces groupes anonymes : un de soixante-deux martyrs, un de trois cent soixante-deux, dans les cimetières de la voie Salaria nova [4] ; un de quatre, un de trente, un de quarante, dans le cimetière de la voie Labicane [5] ; un de quatre-vingts dans le cimetière de la voie Appienne [6]. En rappelant ces chiffres, qui appartiennent à Rome seule, nous ne devons pas oublier que Rome ne fut pas la ville où il y eut le plus d'exécutions en masse, et que, surtout dans la dernière persécution, elles furent autrement fréquentes en Orient.

Si des martyrs qui ont succombé au supplice nous passons aux confesseurs de la foi qui ont encouru diverses condamnations : bannissement, déportation, travaux forcés, sans être mis à mort, *mar-*

[1] Prudence, *Peri Stephanôn*, XI, 1-16.

[2] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 22-24 et pl. I, IA, II. Cf. ma *Rome souterraine*, 2e éd., p. 216 et pl. XI.

[3] De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romae*, t. II, p. 84, 87, 101, 121.

[4] *Epitome de locis SS. martyrum*, dans De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 176.

[5] *Itinerarium ex unico codice Salisburgensi*, *ibid.*, p. 178.

[6] *Ibid.*, p. 180 ; l'*Epitome de locis SS martyrum* dit même 800.

Digitized by Google

tyres sine sanguine [1], la multitude de ces témoins du Christ paraîtra vraiment innombrable. Pour ne pas allonger cet article, je renvoie aux renseignements que donnent sur eux saint Cyprien pour le IIIe siècle et Eusèbe pour le IVe [2]. Si grande était la place tenue dans les premiers siècles par les prisonniers, les exilés et les forçats, que toute l'Église, en Orient et en Occident, priait pour eux. Un débris de cette tradition liturgique est venu jusqu'à nous. Le rituel milanais contient encore une prière *pro fratribus in carceribus, in vinculis, in metallis, in exsilio constitutis* [3]. C'est un souvenir et comme un fragment archéologique du temps des persécutions.

J'ai volontairement écarté de cet exposé tout texte légendaire ou douteux, bien que les textes de cette espèce conservent quelquefois la mémoire de traditions réelles. Je ne me suis servi que de documents d'une sincérité et d'une sécurité incontestables. Ils auront suffi à montrer que la thèse du grand nombre des martyrs, même aux deux premiers siècles, est l'exacte traduction de la vérité historique.

PAUL ALLARD.

II.

LES HEURES DE CHANTILLY

ET L'EXPOSITION DES PRIMITIFS FRANÇAIS

Je ne crois pas qu'il y ait au monde de livre plus magnifique et plus troublant que le fameux livre d'*Heures de Chantilly*. Ce manuscrit, commencé au début du XVe siècle pour Jean de France, duc de Berry, frère du roi Charles V, a beau n'avoir été terminé, quelque quatre-vingts ans plus tard, que par un artiste de deuxième ordre, ses pages primitives sont d'une telle beauté, qu'aussitôt le volume ouvert, l'admiration vous saisit. Il y a là des tableaux véritablement

[1] Ansaldi, *De martyribus sine sanguine*. Venise, 1757.

[2] Saint Cyprien, *Ep.* 13, 18, 77, 78, 79, 80; Eusèbe, *De martyribus Palestinae*, 7, 8. — Voir le bel article de M. de Rossi, *Dei cristiani condemnati alle cave dei marmi nei secoli delle persecuzioni, e della cura ch' ebbe di loro la Chiesa romana*, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, 1868, p. 17-25.

[3] Cité par De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1868, p. 22.

Digitized by Google

merveilleux : ce Paradis terrestre, ce Couronnement de la Vierge, cette Chute des anges rebelles surtout, à mon sens l'une des plus prodigieuses créations de l'art. Et que dire du célèbre Calendrier, qui orne les premières pages du manuscrit, qu'en dire qui n'ait été dit et redit, de ce Calendrier, prototype du genre, où les occupations spéciales à chacun des mois de l'année sont au premier plan, tandis que des châteaux, des monuments disparus forment les fonds, tels ce vieux Louvre du temps de Charles VI, ou cette Pointe de la Cité, représentés ici avec une précision admirable pour la plus grande joie des archéologues? La partie décorative acquiert ainsi parfois, dans les *Heures de Chantilly*, une valeur documentaire; d'autres fois, elle se présente spirituelle ou grotesque, et quels délicieux moments vous passez alors à regarder ces figurines, ces ours, ces escargots, qui égaient les marges de ce splendide volume, l'un des plus beaux joyaux déposés par le feu duc d'Aumale dans l'écrin du musée Condé !

On s'étonne que la partie primitive d'un tel manuscrit n'eût pas encore été reproduite intégralement, que quelques-unes de ses pages seulement aient eu les honneurs de la publicité, que le soin d'éditer l'ensemble ait failli échoir à l'étranger. Grâce à l'initiative des chefs de la maison Plon et Nourrit, cet accident a pu être évité, et toutes les miniatures peintes au début du xve siècle dans les *Heures de Chantilly* viennent de paraître [1], et de paraître en France. A la reproduction de ces miniatures, la maison Plon a ajouté celle de quelques spécimens des pages peintes dans le manuscrit à la fin du xve siècle. L'ensemble comporte soixante-quatre planches exécutées en héliogravure par M. Paul Dujardin, avec cette habileté qu'on lui connaît et qui s'est ici comme surpassée. Ces planches superbes sont du meilleur effet et seraient absolument parfaites si, avec l'idée de la composition, elles pouvaient donner celle du coloris. Dans les *Heures de Chantilly*, ce coloris est d'une gaieté charmante, d'un éclat surprenant dont, il faut le dire, l'unique planche en couleurs que comporte la splendide publication de la maison Plon ne donne qu'une faible idée. Assurément cette planche est très réussie ; mais elle reproduit précisément une des pages qui ont le moins d'éclat dans le manuscrit de Chantilly, et, pour si belle que soit cette Curée dans le bois de Vincennes, elle ne peut que donner, à ceux qui n'ont pas vu les *Heures*, une idée plutôt fausse de leur coloration.

En manière d'accompagnement et de commentaire pour les plan-

[1] *Les très riches Heures de Jean de France, duc de Berry*. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1904, in-fol. de 264 pages de texte avec 1 planche en couleurs et 64 pl. en héliogravure.

Digitized by Google

ches dont je viens de parler, le comte Paul Durrieu a écrit une étude magistrale sur les *Heures de Chantilly*. En 260 pages in-folio, le savant conservateur honoraire au musée du Louvre a retracé d'abord l'histoire du manuscrit. Puis, après avoir insisté sur la répartition en deux séries des peintures de ce volume, il s'est livré à des considérations générales sur les miniatures de la série primitive, exécutées avant 1416, sur leurs caractères, sur leur place dans l'histoire générale de l'art, etc. Il a fait ensuite, autant qu'il est possible, la biographie des créateurs de ces pages immortelles Enfin, il a consacré un chapitre aux miniatures de la seconde série, exécutées vers 1485, pour le duc Charles Ier de Savoie, et à leur auteur, le maître de Bourges Jean Colombe.

Il va de soi que le comte Durrieu a soulevé ainsi toute une série de questions dont plusieurs veulent être discutées. Et d'abord l'auteur, suivant en cela M. Léopold Delisle, identifie les *Heures de Chantilly* avec ce manuscrit que l'inventaire après décès du duc Jean de Berry, en 1416, désigne en ces termes : « Item en une layette plusieurs cayers d'unes très riches heures que faisoient Pol et ses frères, très richement historiez et enluminez. » Je dois dire que les raisons que donne ici le comte Durrieu, en faveur de l'opinion de M. L. Delisle et de la sienne, me paraissent difficilement discutables. Car enfin le manuscrit de Chantilly correspond exactement à la mention que je viens de rappeler de l'inventaire après décès du duc de Berry. En 1416, en effet, les *Très riches Heures* sont encore en cahiers et elles sont inachevées. Or, le comte Durrieu nous démontre péremptoirement qu'en 1485 encore elles sont en cahiers, à l'époque où le duc de Savoie les fait terminer par le peintre Jean Colombe. D'autre part, un aussi beau volume ne peut avoir été passé sous silence dans les inventaires du duc de Berry. Or, dans ces inventaires, y a-t-il aucune autre mention qui se puisse appliquer au manuscrit de Chantilly? L'examen attentif des documents interdit de le croire. Pour soutenir une opinion contraire à celle de MM. Delisle et Durrieu, pour ne pas admettre avec eux que les *Heures de Chantilly* s'identifient avec les *Très Riches Heures* de l'inventaire de 1416, il faudrait donc former cette double et presque absurde hypothèse, que le duc Jean de Berry aurait eu deux manuscrits d'*Heures* tout pareils matériellement, et que, de ces deux manuscrits, l'un aurait été inscrit dans l'inventaire de 1416 et ne se retrouverait plus, tandis qu'un autre se retrouverait, qui ne serait pas inscrit dans cet inventaire.

On aperçoit toute l'importance de cette discussion : l'inventaire après décès du duc de Berry nomme les artistes qui travaillaient aux *Très Riches Heures* au moment de la mort du duc; si donc les *Heures de Chantilly* s'identifient, comme il faut le croire, avec les

Digitized by Google

Très Riches Heures du duc de Berry, les auteurs des merveilleuses miniatures qui décorent celles des pages de ces *Très Riches Heures* qui ont été exécutées avant 1416 sont « Pol et ses frères. » Ce que c'était que ces maîtres, le comte Durrieu nous le dit dans son chapitre VI. Nous apprenons ainsi que Pol, appelé ailleurs Pol de Limbourg, a été un maître célèbre et l'un des plus choyés par le duc de Berry. Toute une série de documents d'archives, groupés par le comte Durrieu, le prouve surabondamment et donne à penser, en même temps, que Pol de Limbourg et ses frères pourraient avoir été neveux du peintre Jean Malouel. Cette dernière question, toutefois, reste douteuse, et le comte Durrieu, qui montre une très louable préoccupation de ne jamais rien affirmer que sur des textes décisifs, est le premier à indiquer que nous sommes encore ici dans le domaine des hypothèses.

Les *Heures de Chantilly* sont donc l'œuvre de maîtres qui peuvent avoir été d'origine étrangère, mais qui ont travaillé en France et, bien probablement, n'auraient pas atteint le niveau d'art auquel ils sont arrivés s'ils étaient restés dans leur pays d'origine et n'étaient venus, comme tant d'autres artistes de tous les genres et de tous les temps, s'affiner à Paris. Aussi est-ce à très juste titre que les *Heures de Chantilly* ont été classées parmi les productions les plus parfaites de l'art de notre France et qu'on a vu des reproductions de certaines de leurs pages à cette Exposition des primitifs français qui a eu, l'an dernier, le succès que l'on se rappelle. Organisée avec un soin, une activité, une science également remarquables par l'excellent conservateur des estampes de la Bibliothèque nationale, M. Henri Bouchot, cette Exposition a été pour beaucoup comme une révélation. Dès lors, rien de surprenant si la plupart des critiques d'art ont d'autant plus senti le besoin de dire leur mot au sujet des primitifs français qu'ils les ignoraient davantage avant l'Exposition. Il y a donc maintenant toute une *littérature* sur la question des primitifs français. On me permettra d'en dire quelques mots. Je ne retiendrai que les mémoires émanant d'auteurs qui s'étaient préparés par des études antérieures à traiter la question avec autorité.

Voici d'abord les deux volumes signés de M. Henri Bouchot. Le premier [1] constitue une publication de grand luxe, comprenant cent planches de reproductions des œuvres exposées, avec notices explicatives. L'autre [2] est plus modeste. Dans la pensée de son auteur, il est destiné à compléter, à rectifier même parfois le Catalogue officiel de

[1] *L'exposition des primitifs français*. Paris, librairie centrale des beaux-arts, 1904, pet. in-folio.

[2] *Les primitifs français* (*1292-1500*) Paris, librairie de l'art ancien et moderne, 1904, in-8.

Digitized by Google

l'Exposition des primitifs français, sorti de la même plume. C'est un livre plein d'idées, de paradoxes ingénieux, d'affirmations audacieuses. M. H. Bouchot y étudie successivement les Écoles de Paris, d'Avignon, de la Loire, le portrait du roi Jean le Bon, le Parement de Narbonne du musée du Louvre, la question des Van Eyck, etc. Dans ces divers chapitres, on retrouve les qualités de notre très savant confrère et ami. Il n'y a point de plus grand émetteur d'idées, et je ne lui reprocherai certes pas d'émettre parfois ses idées à l'aventure, car, en dernière analyse, les hypothèses, voire même les paradoxes, en suscitant la discussion, finissent toujours par faire marcher la science. Mais ce que je souhaiterais, c'est que M. Bouchot voulût bien ne pas nous présenter trop souvent comme vérités acquises ce qui n'est encore que simples hypothèses.

Comme M. Bouchot, M. G. Lafenestre a consacré deux ouvrages aux primitifs français. Dans le premier [1], il a groupé les articles publiés par lui dans la *Gazette des Beaux-Arts* sur l'Exposition. Dans le second [2], le très distingué conservateur des peintures du musée du Louvre, unissant les primitifs, qu'ils soient de Flandre ou de France, a reproduit divers articles écrits par lui, à l'occasion, soit de l'Exposition universelle de 1900, soit de l'Exposition des primitifs flamands à Bruges en 1902, soit enfin de l'Exposition des primitifs français au pavillon de Marsan. Ce dernier article est le brillant morceau qui a servi de préface au Catalogue de l'Exposition des primitifs français ouverte à Paris le 15 avril 1904.

C'est également la série des articles qu'il a fait paraître pendant l'Exposition, dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, que le comte Paul Durrieu a groupée dans le charmant volume, illustré avec un goût parfait, qui porte le titre de *La Peinture à l'Exposition des primitifs français* [3]. De toutes les publications consacrées aux primitifs, c'est peut-être celle qui sera le mieux accueillie par le grand public. Fait sans prétention de discussion critique, encore que très documenté, ce livre, d'un prix modeste, a pour lui des chances de succès que n'ont pas les publications plus coûteuses de MM. Bouchot et Lafenestre, que n'a pas non plus le petit livre de M. Marcel Poëte.

Celui-ci [4], en effet, comme son titre déjà l'indique, offre un caractère spécial, puisque l'auteur n'y parle que des primitifs parisiens. Revenant

[1] *L'exposition des primitifs français*. Édition de la *Gazette des beaux-arts*, Paris, 1904, gr. in-8, avec 20 planches hors texte.

[2] *Les primitifs à Bruges et à Paris. Vieux maîtres de France et des Pays-Bas*. Paris, librairie de l'art ancien et moderne, 1904, in-8.

[3] Paris, librairie de l'art ancien et moderne, 1904, in-4, avec 10 planches hors texte et nombreuses illustrations dans le texte.

[4] *Les primitifs parisiens*. Paris, Champion, 1904, in-8.

Digitized by Google

sur une idée qui ne lui est pas personnelle, mais qu'il a eu le mérite de s'assimiler, M. M. Poëte a insisté à nouveau sur le grand rôle joué par la ville de Paris comme foyer d'art pendant les XIVe et XVe siècles. Il a cherché à mettre ce rôle en lumière et a signalé certains documents, les uns inédits, les autres publiés déjà, mais auxquels on n'avait pas encore prêté une suffisante attention. M. M. Poëte est donc arrivé à quelques remarques d'importance dans son petit volume où sont reproduites trois leçons d'introduction à l'histoire de Paris, professées les 27 avril, 4 et 11 mai 1904, et consacrées à la peinture et à la miniature parisiennes depuis le XIVe siècle jusqu'à la Renaissance.

Parmi tous les mémoires qui, depuis un an, ont été consacrés aux primitifs français, j'en pourrais citer encore de fort intéressants, tels celui qu'a publié M. Paul Vitry dans la revue *Les Arts* [1], ou celui de M. Georges Hulin [2], qui s'est fait connaître lors de l'Exposition des primitifs flamands, à Bruges, en 1902, comme un bon critique. Mais je crois en avoir dit assez pour atteindre mon but. J'ai voulu consigner ici le souvenir d'un événement artistique notable et marquer en même temps que l'Exposition des primitifs français de l'an de grâce 1904 a été comme le coup de fouet qui a remis en marche l'équipage trop longtemps embourbé. Nous vivions sur des idées fausses. La démonstration de leur fausseté est désormais surabondante : nos peintres, nos enlumineurs ont précédé les peintres flamands ou italiens; ils ont été les maîtres de ces étrangers, et leurs chefs-d'œuvre, ceux qui s'épanouissent dans les *Heures de Chantilly*, à la cathédrale d'Aix, à l'évêché d'Autun, à Moulins, au musée d'Avignon, n'ont aucune peine à supporter la comparaison avec les plus belles œuvres sorties des Flandres ou de l'Italie. Mais en même temps les Expositions du pavillon de Marsan et de la Bibliothèque nationale ont montré tout ce qu'il reste à faire pour mettre les noms au bas des œuvres, pour attribuer les œuvres à leurs auteurs. Déjà, depuis l'ouverture de l'Exposition, et grâce aux efforts combinés de MM. Bouchot et Durrieu, un précieux tableau conservé à Chantilly, au musée Condé, qui avait jusqu'ici défié les efforts de la critique, a pu être restitué d'une manière certaine à son auteur, le peintre Enguerrand Charonton [3]. Par l'étude attentive, sincère, sans parti pris, des

[1] Paul Vitry, *L'exposition des primitifs français*. Numéro d'avril 1904 du recueil *Les arts*. Paris. Manzi, Joyaut et Cie, avec nombreuses illustrations.

[2] *L'exposition des primitifs français au point de vue de l'influence des frères Van Eyck sur la peinture française et provençale*. Gand et Paris (H. Floury), 1904, in-8.

[3] Voyez à ce sujet l'article du comte P. Durrieu : *La « Vierge de miséricorde » d'Enguerrand Charonton et Pierre Villate au musée Condé*, paru dans la *Gazette des beaux-arts* de juillet 1904.

Digitized by Google

œuvres et des documents, il n'est pas douteux qu'on doive et qu'on puisse arriver à d'autres résultats du même genre.

ARMAND D'HERBOMEZ.

III.

CRÉATION ET ORGANISATION

DES DIX PREMIERS BATAILLONS DE « CHASSEURS A PIED [1] »

La création des bataillons de chasseurs à pied a eu pour point de départ la formation, à Vincennes, d'un bataillon appelé à l'origine « chasseurs de Vincennes. »

Ce bataillon type avait été constitué dans le but de poursuivre plus spécialement le perfectionnement de l'armement, la tactique du tir, le service d'éclaireur en campagne, la rapidité d'exécution des mouvements.

A une certaine époque, vers 1838-1839, le gouvernement du roi Louis-Philippe, pouvant craindre des complications extérieures, désireux d'affirmer au dehors comme au dedans la force militaire de la France, de l'accroître même, songea tout d'abord à augmenter l'effectif des régiments. Puis on y renonça, en adoptant alors l'idée de créer des bataillons de chasseurs à pied, sur le modèle du bataillon des chasseurs de Vincennes.

S. A. R. Mgr le duc d'Orléans fut spécialement chargé de diriger l'organisation du nouveau corps de troupes. Le ministre de la guerre plaça sous les ordres du duc d'Orléans le général de Rostolan, retour d'Algérie. Celui-ci avait été colonel du 16e de ligne, et, sous son action personnelle, ce régiment avait fait des progrès remarqués. Le 16e de ligne était cité comme un régiment modèle, et la réputation acquise par son ancien colonel avait valu au général de Rostolan sa nomination comme commandant des

[1] Note rédigée d'après un récit fait, en juillet 1903, par le général de brigade P.-J. Robert, du cadre de réserve, ancien capitaine d'état-major, aide de camp du général de Rostolan (1840-1844), ancien chef d'état-major général du 1er corps de l'armée du Rhin (1870), décédé à Fécamp le 28 avril 1904.

Digitized by Google

troupes formant le camp d'Helfaut et la garnison de Saint-Omer. C'était, en effet, le camp d'Helfaut — situé au sud de Saint-Omer, sur les hauteurs dominant l'Aa, — qui avait été choisi pour la formation des bataillons des chasseurs à pied.

L'occupation du camp eut lieu dans les premiers mois de l'année 1840. Un petit état-major fut constitué sous les ordres du général de Rostolan, qui rappela d'Afrique son ancien aide de camp, le capitaine P.-J. Robert, et l'attacha à nouveau, au même titre, à sa personne. Des soldats, des caporaux, des sous-officiers exercés, recrutés avec soin dans les régiments d'infanterie, fournirent le contingent et les cadres des bataillons de chasseurs à pied. On ne reçut pas de conscrits. Des officiers d'avenir furent placés à la tête des troupes. Chacun d'eux fournit, par la suite, une belle carrière et justifia les choix heureux qui avaient été faits. La plupart devinrent officiers généraux, tels : Mellinet, Decaen, Soumain, de Négrier, d'Exéa. D'autres furent tués à l'ennemi. Deux maréchaux de France ont été officiers de chasseurs à pied : Canrobert et Mac-Mahon. François (ou Jean) Uhrich, décédé colonel en retraite, fut un des premiers capitaines nommés au bataillon des chasseurs de Vincennes.

Dix bataillons furent créés dans le principe. Leur instruction se développa suivant le programme primitivement adopté pour le bataillon de chasseurs de Vincennes. Chaque bataillon eut son organisation propre, formant un corps administré par lui-même. Cette conception manquait peut être de logique ; quoi qu'il en soit, elle a continué à être mise en pratique jusqu'à nos jours.

Perfectionner le tir, expérimenter les armes nouvelles que l'on proposait, vérifier leur puissance sur les formations militaires, étudier le pas gymnastique inventé au bataillon de chasseurs de Vincennes, donner aux exercices physiques une prépondérance particulière ; voilà quels étaient les différents sujets d'étude.

Les études sur l'armement amenèrent l'invention de la carabine Minié, à laquelle resta attaché le nom de son inventeur, lieutenant de chasseurs à pied. Avec cette carabine apparaissent pour la première fois le projectile cylindro-conique et la cartouche toute faite. La hausse est inventée également, ou, tout au moins, mise en usage.

Jusque-là, il était admis que les soldats en troupe tiraient par salves, droit devant eux. L'officier commandant dirigeait le tir. L'arme était placée horizontalement à une hauteur qui devait correspondre à la hauteur de poitrine de l'ennemi. L'emploi de la hausse étant adopté définitivement, le tir se trouva réglé d'après l'appréciation des distances, et cette appréciation devint le point essentiel. — Elle avait lieu, soit à l'œil nu, soit à l'aide d'un petit instrument appelé *stadia*.

Digitized by Google

En 1840, on n'avait pas la prétention de tirer aux distances admises aujourd'hui. Le maximum de portée effective des armes était évalué à six cents mètres. Au delà de six cents mètres, c'était l'artillerie qui avait à intervenir. — Le but en blanc primitif pour l'infanterie était cinquante mètres. Pour les bataillons de chasseurs à pied, on parvint à éloigner à deux cents mètres le but en blanc, sans faire usage de la hausse ; puis à six cents mètres, avec l'emploi de la hausse. De Failly, appelé par le général de Rostolan à servir comme officier aux bataillons de chasseurs à pied, essaya le premier le fusil des chasseurs, vers 1848, à Rome.

La charge en douze temps n'ayant plus de raison d'être avec la carabine Minié, cessa de figurer dans les règlements, en ce qui concerne les bataillons de chasseurs à pied.

Le pas gymnastique constituait une allure cadencée d'une certaine vitesse. On chercha tout d'abord à augmenter de plus en plus cette vitesse, puis on en vint à la réduire en raison des différences de constitution physique des hommes. Le pas gymnastique n'était pas seulement une allure individuelle pour le soldat isolé. On obtint la marche au pas gymnastique du bataillon tout entier. Pour les changements de front, pour les assauts, le pas gymnastique, combiné avec le pas accéléré, donna des résultats pratiques.

L'uniforme primitivement donné aux chasseurs à pied était composé comme il suit : tunique bleu de roi, fermant sur la poitrine ; passepoils jonquille au collet, aux parements et à la jupe — pantalon gris de fer avec passepoils jonquille — veste bleu de roi — bonnet de police phécy, fond bleu, avec passepoils jonquille — manteau noir en toile vernie. — La seule coiffure adoptée tout d'abord fut le képi. Puis le shako de drap bleu à passepoils jonquille devint d'ordonnance.

Huit mois environ suffirent à organiser les dix bataillons. Commencée en l'année 1840 et continuée pendant l'hiver 1840-1841, — hiver particulièrement rigoureux, — la tâche de cette organisation fut conduite avec une remarquable promptitude et dans des conditions vraiment exceptionnelles alors, de bonne instruction et d'entrain. Officiers et soldats rivalisèrent de zèle et d'efforts. L'esprit de corps s'affirma dès l'origine et amena les « petits chasseurs » à se considérer comme autre chose qu'une « troupe à pied. » A propos de cet esprit de corps : « Savez-vous ce que disent nos hommes en désignant la ligne ?.... » racontait un jour le général de Rostolan au capitaine P.-J. Robert, « ils disent : Ça, c'est de l'infanterie ! »

On dota le corps de chasseurs à pied d'une fanfare. Cambriels, alors officier au corps, et qui fut par la suite promu général, composa la « Fanfare des chasseurs à pied. »

Digitized by Google

Le duc d'Orléans, pour accomplir la mission dont le gouvernement l'avait chargé, vint souvent au camp d'Helfaut en 1840 et 1841, et toujours sans apparat. Il avait constamment demandé, d'ailleurs, à être reçu simplement et seulement avec les honneurs dus à un général inspecteur. Dans une des correspondances adressées au général de Rostolan par Son Altesse Royale, elle indique, sous une forme spirituelle et familière, sa volonté, par ce post-scriptum :

« *P.-S.* — Je compte arriver à Saint-Omer sans tambour ni trompette. Je vous ferai savoir l'heure. »

Lors d'une des visites du duc d'Orléans, la traversée de la rivière la Lys, grossie par les pluies, présentait quelque danger. Or, le duc, se rendant à cheval à Saint-Omer par Aire, devait franchir à gué la rivière. Le général de Rostolan envoya son aide de camp, le capitaine P.-J. Robert, près de Son Altesse Royale pour la prier de différer sa venue. Le capitaine, après avoir lui-même traversé à la hâte la Lys, rencontra le duc d'Orléans, et s'acquitta de la mission que lui avait donnée son général. « Comment êtes-vous passé ? » demanda le prince. L'aide de camp répondit qu'il avait traversé la Lys à cheval. « Puisque vous êtes passé, je passerai bien aussi, » répliqua Son Altesse Royale ; et elle se risqua. La traversée s'effectua, du reste, sans accident.

Le lieutenant E. Dubuisson (que l'on retrouve, en 1842, lieutenant instructeur du tir au 7e bataillon de chasseurs à pied, à Strasbourg) prit occasion d'une des visites du duc d'Orléans au camp d'Helfaut pour en fixer le souvenir dans un dessin qui fut plus tard, après la mort du prince, reproduit en lithographie à Strasbourg (1842), par la maison E. Simon, et dédié aux « chasseurs d'Orléans. »

A la fin d'avril 1841, Mgr le duc d'Orléans se vit en mesure et jugea utile de faire paraître devant le roi et les membres du gouvernement les dix bataillons de chasseurs à pied. Ceux-ci quittèrent le camp d'Helfaut et une revue eut lieu le 4 mai 1841, aux Tuileries, dans la cour du Carrousel. Son Altesse Royale présenta au roi les troupes placées sous le commandement actif du général de Rostolan. Le ministre de la guerre et les autres membres du gouvernement assistèrent à la revue. Un drapeau fut donné le jour même par le roi au corps des chasseurs à pied, qui n'avait, jusque-là, possédé qu'un guidon.

A la suite de la revue, un tableau avait été, sur commande, exécuté par le peintre E. Lami. Ce tableau fut offert plus tard par Madame la duchesse d'Orléans au général de Rostolan. Cet officier général le légua — lorsqu'il mourut, le 3 décembre 1862, dans sa propriété de la Rostolane — au musée de sa ville natale, Aix (Bouches-du-Rhône). Le tableau n'a pas cessé, depuis cette époque, de figurer au musée.

Digitized by Google

La Société de Saint-Omer avait accueilli avec empressement et sympathie les officiers du camp d'Helfaut, appelés à former les cadres des dix bataillons de chasseurs à pied. Ce corps de troupes devint lui-même promptement populaire. Feuilloley, alors grand fabricant de pipes en terre, avait créé la « pipe des chasseurs à pied. »

Dans les jours qui suivirent la revue du 4 mai 1841, chaque bataillon reçut une garnison. Presque immédiatement on décida d'envoyer cinq bataillons en Algérie et d'en garder cinq en France. Un dépôt général des dix bataillons fut institué à Grenoble. Les garnisons de France furent : Metz, Strasbourg, Vincennes, Besançon, Toulouse. Les cinq autres bataillons furent répartis entre les garnisons d'Algérie : trois bataillons à Alger, deux bataillons à Oran.

Après la mort tragique du prince royal, en 1842, et pour rendre hommage à sa mémoire, on donna, sous une poussée flatteuse de l'opinion publique, le nom de « chasseurs d'Orléans » au nouveau corps de chasseurs à pied, nom qu'il conserva jusqu'à la révolution de 1848. Ces troupes d'élite furent alors désignées, à nouveau, sous le nom de chasseurs à pied.

ROBERT.

IV.

LA LUTTE DES LOMBARDS CONTRE LES AUTRICHIENS

D'APRÈS LES MÉMOIRES DE M. VISCONTI-VENOSTA [1]

On connait peu, à l'étranger, l'histoire du parti politique qui, en Italie, prit le nom de *droite* et eut, au cours du XIXe siècle, une grande influence sur les destinées de la péninsule. Les résistances des anciens pouvoirs, presque tous étrangers à la tradition italienne, excitèrent dans les pays voisins un intérêt sympathique qui étonna les Italiens, mais qui fut assez répandu en France, en Angleterre, en Espagne, et, naturellement, dans les contrées de langue allemande. D'autre part, les relations internationales des révolutionnaires et les conspirations que Mazzini nouait sans cesse d'un côté à l'autre de la péninsule éveillèrent des échos bruyants et rencontrèrent une soli-

[1] *Ricordi di gioventù, cose vedute o sapute* (1847-1860). Milan, Cogliati, 1904.

Digitized by Google

darité très affichée, à Paris plus qu'ailleurs. La *droite*, de plus en plus le représentant autorisé des éléments conservateurs nationaux, ne parvint que beaucoup plus lentement à conquérir l'attention d'une large partie de l'opinion publique européenne.

Certes, ces hommes qui vouaient, avec un sacrifice entier et conscient, toute leur vie à la cause nationale, qui étaient capables des actes les plus audacieux, et savaient souvent contenir ces mêmes flots qu'ils avaient déchaînés, ne faisaient rien pour obtenir que l'Europe suivît de près leurs œuvres. Ils étaient, comme individus, trop fiers et trop humbles pour cela. La tâche à laquelle ils s'étaient consacrés était trop lourde, trop féconde en résultats, pour ne pas leur donner l'envie d'y travailler en silence. Le *risorgimento* de l'Italie fut, par le fait de la *droite*, une véritable surprise pour l'Europe, il lui fut presque imposé et elle ne l'accepta d'abord qu'à contre-gré. Les autres nations reconnurent dans cette œuvre, obtenue avec un esprit de suite et une opiniâtreté révélateurs d'une direction aristocratique, la marque du sens politique des Italiens.

On applaudit alors ou l'on hua, selon le point de vue où l'on se plaçait, ceux que l'on considérait à tort comme les fils, les héritiers légitimes de Machiavel. C'est que l'on connaissait très vaguement les origines du mouvement qui aboutissait, vers 1860, à ce que l'on pouvait appeler en même temps un miracle et une hérésie diplomatiques. Là où les souffrances endurées avec une résignation chrétienne, digne des premiers martyrs, par Silvio Pellico et par Enrico Tazzoli, l'ardeur mystique des Dandolo, d'Emilio Morosini, et la sûreté de vue et de main, le calme hardi dans la persévérance de Ricasoli, des Poerio, de d'Azeglio, de Cavour, avaient été les forces fécondantes, on ne voulait voir que les manifestations de l'esprit rusé des tyrans et des politiciens du xve siècle. Aujourd'hui encore, tandis que la droite, à de très rares exceptions près, a perdu le pouvoir en Italie depuis une trentaine d'années, son rôle dans l'histoire de la réorganisation italienne est encore très peu connu du public étranger.

Les sources, les documents publiés jusqu'ici, sont si rares ! En dehors des *Souvenirs* de d'Azeglio et de Minghetti, des *Mémoires* des généraux Govone, La Marmora, Pianell, de Revel, plus spécialement militaires, et de quelques publications des sénateurs Chiala et Gadda, le silence s'est rapidement fait autour de cette grande œuvre accomplie avec le moins de bruit possible. Ces conservateurs, trempés pour conduire les hommes, savaient se taire et ont dédaigné de rappeler aux nouvelles générations leurs efforts pour la reconquête de la patrie.

Don Giovanni Visconti-Venosta est issu d'une famille romande mêlée depuis dix siècles à l'histoire des Alpes ; il est le frère cadet du

Digitized by Google

ministre des affaires étrangères, l'un des rares survivants d'une grande école diplomatique. Par sa situation dans la société italienne encore largement hiérarchisée, élevé à l'école des plus grands patriotes lombards, M. Visconti-Venosta se trouva, dès sa jeunesse, au premier rang des adversaires de la domination autrichienne. Poussé par le désir de conserver, pour ses neveux, le souvenir d'une époque glorieuse, et obéissant au désir de nombreux amis, il a consenti à raconter sa jeunesse, de 1847 à 1860. La source est de premier ordre; et M. Visconti-Venosta s'est appliqué à multiplier les garanties d'exactitude. Il a fouillé dans ses vieux carnets, il a interrogé les survivants de sa génération, il a contrôlé, du fond de sa retraite, à la lumière de l'histoire plus récente, les opinions de ses jeunes années, pour éviter tout danger et même tout soupçon de partialité. En dépit de ces honorables préoccupations, et si grande que soit l'objectivité des *Mémoires* de M. Visconti-Venosta, on y trouvera les plus précieux témoignages pour l'histoire de la dernière phase de la résistance des Lombards à leurs dominateurs étrangers.

Le vieillard alerte et tout pétillant d'esprit nous introduit, d'une main très sûre et très souple, au foyer de ces anciennes familles de l'aristocratie lombarde, qui élevaient leurs enfants dans la haine de l'étranger, qui en repoussaient les faveurs et en défiaient les menaces. Rude et fière école! Emilio Visconti-Venosta, aujourd'hui marquis et chef de la famille, se sentait déjà poussé par ses tendances naturelles vers cette carrière diplomatique qui devait lui réserver de si beaux lauriers. Mais son père refrénait d'un mot douloureux ses nobles désirs d'adolescent : « Rappelle-toi, lui disait-il, que dans notre pays, nous avons un gouvernement que nous ne devons pas servir. » Ce fier patricien mourut très jeune, dans ces vallées de la haute Valteline qui eurent, de tout temps, avec les Visconti-Venosta des rapports d'intérêts, des liens très étroits de dévouement et souvent de clientèle. Ses fils se trouvèrent jetés au milieu de la révolution de 1848 sans l'appui précieux des conseils paternels. Les *Mémoires* de J. Visconti-Venosta confirment, avec les témoignages les plus précis, le caractère presque idyllique du mouvement ordonné, généreux, unanime et très largement religieux qui aboutit aux cinq journées de Milan.

Le premier coup de clairon fut donné par des funérailles. L'année 1846, qui avait vu l'avènement de Pie IX salué par les acclamations enthousiastes de toute l'Italie, touchait à son terme. Le comte Confalonieri, compagnon de Pellico dans les cachots du Spielberg, venait de mourir à Hospenthal, presque en vue de cette terre italienne dont il avait rêvé la délivrance. La police autrichienne empêcha toute manifestation solennelle; sur la façade de l'église, elle permit seulement que l'on écrivît : « Paix à Frédéric Confalonieri. » Ses affiliés

Digitized by Google

osèrent répandre des pamphlets qui voulaient jeter des ombres sur la jeunesse de l'exilé. Mais la population milanaise ne se laissa pas dérouter par ces manœuvres. Lorsque l'on célébra, pour le repos de cette noble âme, les rites touchants de la religion catholique, l'église paroissiale ne suffit pas à contenir les citoyens accourus en foule, leur élite en tête.

Mais le jalon le plus important sur la route des revendications nationales fut posé dans l'automne de 1847, lorsque le nouvel archevêque de Milan entra solennellement dans sa ville. Le cardinal Gaisruck, qui venait de mourir, avait été un pasteur admirable. M. Visconti-Venosta lui rend pleine justice dans ses *Mémoires*. Sur les ruines d'un clergé qui n'avait pas fait bonne contenance pendant la tourmente révolutionnaire, l'archevêque Gaisruck en sut reconstituer un nouveau, pieux, cultivé, maintenu dans un rapport intime et affectueux avec son peuple. Son successeur, Mgr Romilli, jusqu'alors évêque de Crémone, n'était au fond qu'un bon prêtre, doux mais très faible. Le gouvernement autrichien le savait mieux que personne, puisqu'il consentit à sa nomination, mais à ce moment psychologique, au lendemain des premières démarches patriotiques du Saint-Père, on ne prit pas garde à cela. L'archevêque Gaisruck avait été un Carinthien, étroitement lié à la maison des Habsbourg; Romilli était au contraire un Italien. On ne voulut considérer que sa naissance et on lui prépara une triomphale réception. Le soir du 4 sep tembre, jour de l'entrée à Milan de Mgr Romilli, une grande illumination eut lieu ; la foule se massa sous les fenêtres de l'archevêché et acclama très vivement son nouveau pasteur. L'on cria beaucoup : « Vive Pie IX ! » et même un peu : « Vive l'Italie ! » La police fut impuissante à contenir l'enthousiasme populaire. La municipalité, interprète du désir universel, voulait recommencer le lendemain l'illumination; les autorités gouvernementales, se défiant des réjouissances publiques, firent la sourde oreille, mais la municipalité, sentant toute la population derrière elle, insista, et le gouvernement, de guerre lasse, finit par céder. On illumina donc une seconde fois. Les esprits étaient plus échauffés et les acclamations à l'archevêque furent plus imposantes encore. Les alentours de son palais furent envahis par une jeunesse bouillante qui chantait en chœur des hymnes en l'honneur du souverain pontife. La police perdit patience devant ce spectacle, qui était réellement un défi : elle dispersa à la baïonnette la foule sans armes et en fête, laissant sur le pavé des blessés et des morts.

Les vieilles et riches familles de Lombardie consacrent l'automne à la vie de campagne. Cette année-là, on en profita, avec un entrain que l'espoir rendait joyeux et communicatif, pour répandre la nou-

Digitized by Google

velle des massacres de Milan parmi les populations rurales, et les conquérir à la cause de la résistance. Les Visconti-Venosta avaient gardé une grande influence dans la haute Valteline, ils la mirent très largement à profit pour exciter les montagnards contre les Autrichiens. L'auteur des *Mémoires* nous décrit ses excursions de hameau en hameau, au cours desquelles on causait avec les paysans, on leur expliquait en termes très simples la question nationale. On fit aussi une énorme distribution de médailles avec le portrait de Pie IX, on apprit à tous les chants composés en l'honneur du saint-père, et les murailles des moindres masures de Lombardie furent tellement recouvertes des inscriptions : « Vive Pie IX ! » qu'encore aujourd'hui ces caractères tracés au charbon percent çà et là au milieu du lierre ou dans le haut des parois blanchies à la chaux.

On a souvent cité les mille moyens, d'apparence puérile parfois, par lesquels les Milanais sans armes parvinrent à troubler le calme confiant du prince de Metternich. Les *Mémoires* racontent beaucoup de ces anecdotes, où l'on voit le fort joué par le faible, et une ville entière réunie, sans distinction de classes, dans un sentiment commun. La dernière et la plus originale de ces manifestations de patriotisme consista dans l'obligation volontairement et rigoureusement acceptée par les citoyens de ne plus fumer, pour diminuer les bénéfices des finances autrichiennes. Le 1er janvier 1848, même les fumeurs les plus endurcis renoncèrent à leur cigare : c'était un samedi. Le lendemain dimanche, l'armée d'occupation voulut prendre sa revanche. Officiers et soldats parcoururent les rues, un cigare et même deux cigares à la bouche ! Une foule anonyme et insaisissable les sifflait. Le 3 janvier, les soldats continuèrent leur course à travers la ville, en provoquant les passants. Le sang coula. Des bandes indisciplinées frappèrent au hasard. De vieux magistrats furent tués, ainsi qu'un domestique du comte de Ficquelmont, un des chefs de la bureaucratie autrichienne. On était à la première page de la célèbre insurrection de 1848, qui triompha au mois de mars, après une lutte acharnée.

Les récits de ces événements, faits par M. Jean Visconti-Venosta, qui en fut témoin oculaire, sont pleins d'émotion et de grandeur. Le jeune homme enthousiaste assista à la construction des premières barricades :

« J'entendis ensuite sonner le tocsin par les cloches de l'église de Saint-Damien qui était à côté; puis le bruit sec des coups de fusil; puis un cri haut, terrible, que je crois entendre encore aujourd'hui pendant que j'écris après de si longues années : « Vivent les morts ! »

Des jeunes gens, issus la plupart des plus illustres familles de la Lombardie, s'étaient exercés en cachette, pendant l'hiver, à l'usage des

Digitized by Google

armes. Une ardente piété s'alliait en eux à une grande ferveur patriotique. Le matin même, avant de paraître dans les rues, presque les premiers en armes, ils étaient allés à l'église recevoir l'absolution *in articulo mortis;* ils marchaient avec intrépidité à une mort très probable, conduits par le P. Piantoni, un barnabite qui était le directeur spirituel de plusieurs d'entre eux, et par le professeur Fava, précepteur des fils du comte Dandolo.

M. Visconti-Venosta a raison de rappeler de tels traits, qui témoignent du caractère presque mystique que revêtit souvent en Lombardie la lutte contre les Autrichiens. Les grandes émotions de ces jours de combat meurtrier favorisaient naturellement ces tendances, en enlevant toute cette jeunesse dans une poussée irrésistible, qui chassa les troupes impériales. Les insurgés, cependant, fraternisaient dans le sens le plus strict; chaque maison s'ouvrait aux combattants et leur offrait repos et nourriture. Les plus grandes familles rivalisaient de zèle et de générosité dans les distributions aux ouvriers, forcés d'interrompre les travaux dont ils vivaient. Les jeunes générations qui, heureusement, n'ont pas connu les horreurs de la guerre civile, devront lire les pages émues où sont rappelés, par une plume encore frémissante, les événements qui signalèrent ces cinq journées.

Devant cet élan de toute une grande ville insurgée, les Autrichiens, on le sait, finirent par battre en retraite. Cinq jours de tocsin continuel, dont les cent clochers de Milan se renvoyaient sans cesse le son grave et menaçant, les marches dangereuses au milieu des maisons d'où partait tout à coup une balle meurtrière, ou tombait une grêle de pierres et de tuiles, l'accord qui se manifestait à toute occasion contre l'armée impériale, avaient démoralisé celle-ci. Le maréchal Radetzky se contenta de bombarder pendant une nuit la ville, puis l'abandonna en traînant à sa suite des otages, presque tous des patriciens. L'un des plus en vue de ces otages, le comte Porro, qui était un savant naturaliste, fut tué en route par un acte de brutalité militaire, dont les autorités civiles autrichiennes repoussèrent la responsabilité, mais qui parut à l'opinion italienne un crime épouvantable.

Victorieux, les chefs de l'insurrection affichèrent des placards qui ordonnaient de laisser libres les agents de police, les espions faits prisonniers pendant la lutte : « Offrez-les à Pie IX ! » fut la formule chevaleresque adoptée par le peuple encore docile à la voix de l'élite du pays. La pression des sentiments généreux était si forte que même les plus réfractaires s'y ralliaient. Le fameux conspirateur Mazzini, qui croyait en Dieu, mais qui s'éloignait chaque jour davantage du catholicisme, défila à la suite de l'archevêque et du gouvernement provisoire dans la grande procession de la Fête-Dieu. C'est là

Digitized by Google

que le jeune Visconti-Venosta, en contact avec les groupes mazziniens par une certaine partie de la jeunesse au milieu de laquelle il vivait, mais très éloigné d'eux par son entourage de famille, vit pour la première fois le célèbre agitateur.

Les descriptions, éparses dans ses *Mémoires*, de la vie saine, honorable, austère même que l'on menait dans les vieilles maisons patriciennes, ont un grand intérêt. On oublie les événements extraordinaires d'où sortit l'indépendance italienne, en contemplant le tableau de cette vie d'ancien régime, devenue si étrangère à presque tous les contemporains, malgré le très peu de temps qui nous en sépare. M. Visconti-Venosta esquisse avec beaucoup d'art ses souvenirs de jeunesse et sait dessiner des portraits tour à tour sérieux ou amusants. Voyez celui de la tante Campeggi : « Donna Giuseppina (le *don* et le *donna* sont des titres réservés en Lombardie aux nobles et aux ecclésiastiques) avait été, évidemment, dans sa jeunesse, une très belle femme, elle avait un air sévère de matrone qui lui venait, peut-être, de ce qu'elle avait longtemps vécu avec son mari jadis président d'une cour d'appel pendant le royaume napoléonien. Je me rappelle encore cet oncle, toujours habillé en noir, avec la cravate blanche nouée à deux tours et la perruque poudrée. Lorsque j'étais tout petit, l'oncle et la tante Campeggi désiraient parfois m'avoir à dîner, mais j'étais tellement intimidé que je n'ouvrais pas la bouche tant que je restais avec eux. » Une aïeule de quatre-vingt-dix ans paraît à l'arrière-plan de ces souvenirs. La Révolution française avait été le grand effroi de sa jeunesse et demeurait encore pour elle le plus horrible des cauchemars. Puisque le nom seul de révolution lui aurait rappelé les jacobins, les soins affectueux de sa famille parvinrent à lui faire croire que les cinq journées de Milan n'avaient été qu'un orage prolongé ; les coups de canon avaient joué le rôle du tonnerre. Son grand âge et sa surdité permirent à la bonne vieille dame d'accueillir cette fable ; seulement elle ne cessa de rappeler, tant qu'elle vécut, les cinq jours d'orage qui avaient dispersé sa petite et fidèle société.

Imaginez-vous ces vieilles dames tranquilles et sédentaires, ce monde antique et peu remuant, jetés sur la route de l'exil, laissant leurs maisons exposées aux pillages des soldats croates, tandis que les jeunes gens protègent la retraite en faisant les derniers coups de fusil, et que les paysans, poussés à une sorte de jacquerie, se soulèvent dans les campagnes. Il en fut ainsi en 1848, lorsque la témérité, l'enfantillage, le désordre survenus au cours de la campagne contre l'Autriche, donnèrent beau jeu à Radetzky, qui ne fut sérieusement contrecarré que par la petite armée du roi Charles-Albert. Plutôt que voir revenir les Autrichiens, presque tous

Digitized by Google

les Milanais prirent la fuite. Ce que fut cette fuite, nous le savons tous dans nos familles lombardes, car les récits des grand'mères ne sont pas encore oubliés. Il faut lire les descriptions animées et poignantes de M. Visconti-Venosta. Les vainqueurs mettaient une sorte d'affectation à faire sentir leur main de fer aux classes élevées, n'exceptant de ces rigueurs que quelques obséquieux chambellans. Le maréchal Radetzky confisquait les palais et les domaines des grandes familles, mettait au cachot les grands d'Espagne, les chevaliers de Malte, les professeurs de séminaire, les plus riches négociants. A son retour, en 1848, il ordonna une contribution immédiate de vingt millions, qui devait tomber exclusivement sur cent quatre-vingts des citoyens les plus distingués, et cela au lendemain d'une guerre qui avait tari toutes les ressources et englouti toutes les épargnes. La liste commençait par la princesse de Belgiojoso, très connue en France, qui venait d'armer un corps de soldats pour la guerre nationale : on lui infligea un impôt extraordinaire de huit cent mille francs.

A la fin de 1848, l'on voyait encore les canons, braqués sur la ville, alignés sur ses remparts, et des hussards bivouaquaient dans les jardins publics. A peu près tous les palais servirent à loger des militaires. Les Italiens, avec leur orgueil de Latins, considéraient ces troupes, et tout spécialement celles de la Croatie, comme composées de barbares. Les soldats s'amusèrent à piller les appartements de leurs hôtes et à allumer le feu sous les colonnades avec les débris de vieux meubles artistiques, sans besoin, par simples représailles. Ce fut pis encore dans les campagnes. L'autorité militaire, investie de tous les pouvoirs, y était trop souvent représentée par de simples subalternes, qui se livraient à tous leurs caprices. Les malheureux passés par les armes furent sans nombre. On eut recours à toutes les formes de répression violente. Des étudiants subirent la bastonnade. Des femmes furent frappées à coups de verges sur la place publique. Le commandant militaire envoya la relation de cette brutale opération à la municipalité de Milan, mais le podestat refusa de la recevoir.

La vie morne et dure des années de gouvernement militaire, les insurrections violentes, mal préparées et sectaires, que Mazzini s'obstina à organiser et qui provoquèrent de sévères répressions, les procès sanglants des conspirateurs, ont, en M. Visconti-Venosta, un historien très renseigné. Il échappa, ainsi que son frère, aux condamnations prononcées par le tribunal militaire de Mantoue, mais ce ne fut que grâce au silence fidèle et héroïque de quelques amis, aussi menacés qu'eux. Par des renseignements de première main, l'auteur des *Mémoires* nous apprend beaucoup de choses sur ces victimes de Mantoue, parmi lesquelles le clergé

Digitized by Google

eut une grande part. L'Autriche punissait les prêtres lombards pour avoir béni le mouvement national de 1848 et pour avoir refusé de devenir les chapelains des étrangers. Elle fut impitoyable pour eux; on fusilla un pauvre curé pour avoir remis deux francs à un soldat qui les lui avait demandés; la police bâtit sur ce simple fait un procès en propagande de désertion, et envoya sans aucune preuve au supplice le bon prêtre don Giovanni Grioli. Don Enrico Tazzoli, professeur de séminaire, était vraiment un grand patriote; il fut pendu, après une année de prison, en même temps que d'autres ministres du Christ. L'histoire de ses derniers mois, écrite par Mgr Martini, rappelle le livre de Pellico et offre une lecture des plus édifiantes.

Les frères Visconti-Venosta devinrent des interprètes très écoutés de la nouvelle politique lombarde, qui, ayant renoncé aux conspirations sanglantes, suivait chaque jour davantage le mot d'ordre du gouvernement piémontais. Le salon célèbre de la comtesse Maffei Carrara Spinelli fut le centre d'où rayonna surtout ce mouvement, qui atteignit peu à peu presque toutes les classes cultivées. On sait que les événements de 1855-1856, dans lesquels l'Italie, grâce à M. de Cavour, réapparut en quelque sorte dans le concert européen, furent un coup de clairon pour les populations de la Lombardie, qui l'accueillirent avec une joie pleine d'espoir. A Milan, les milieux cultivés dirigeants, voire même mondains, se confondaient de plus en plus dans une attitude hostile à tout ce qui touchait au gouvernement autrichien. Désormais, toutes les portes des salons milanais furent closes pour les serviteurs de l'étranger, et l'on faisait bonne garde pour empêcher les exceptions. Il y eut alors des incidents célèbres que l'on raconte encore dans les vieilles maisons lombardes, et dont le souvenir fait pétiller de joie les yeux des vénérables survivants.

La résistance opiniâtre des patriotes lombards eut bientôt d'autres occasions de se montrer. Vers 1856, le gouvernement autrichien changea sa tactique et s'efforça, trop tard désormais, de gagner les hautes classes par des politesses et des concessions de pure forme. L'archiduc Maximilien, mort depuis si cruellement au Mexique, fut chargé de cette mission sans espoir. L'élite de la population, obéissant à un mot d'ordre sévère, se déroba littéralement aux yeux du prince, contraint à se remuer dans le vide que l'on faisait autour de lui. Les jeunes gens liront avec un vif intérêt les pages où M. Visconti-Venosta expose les moyens variés et ingénieux qui furent employés alors, et qui pourront être imités avec profit dans des circonstances analogues, car il est oiseux de répéter en France aujourd'hui qu'il n'y a pas seulement les tyrans d'en haut à isoler de la vie nationale. Par l'exemple de ces patriciens qui, apparentés avec des maisons autrichiennes, sous la menace des confiscations, refusaient les invi-

Digitized by Google

tations de la cour et bravaient la police impériale, on pourra apprendre que les résultats véritables ne s'obtiennent qu'avec une constance absolue et par le sacrifice de bien des plaisirs et des intérêts sur l'autel du bien public. Cette défense passive sauva les patriotes lombards du danger nouveau qui, encore plus que les potences dressées sur les murs de Mantoue, aurait pu leur faire perdre le fruit de dix années d'opposition à la domination étrangère, et cela à la veille de la victoire.

Il est inutile de rappeler les événements qui suivirent, et la guerre de 1859, à laquelle prirent part, dans les rangs de l'armée piémontaise, dix mille volontaires lombards. M. Jean Visconti-Venosta fut au premier rang de ceux qui réglèrent le mouvement insurrectionnel contre l'Autriche et empêchèrent les garibaldiens et les sectateurs de Mazzini d'en prendre la direction et de le dénaturer. Commissaire du roi Victor-Emmanuel dans la Valteline, il fut pendant quelque temps le maître absolu de sa vallée natale. Il serait impossible de rappeler les épisodes de la lutte sur lesquels l'auteur des *Mémoires* donne les renseignements les plus intéressants et les plus sûrs. J'en citerai un seul. Au lendemain de la déclaration de guerre, lorsque M. Visconti-Venosta devait travailler toute la journée comme secrétaire de la commission chargée de l'organisation provisoire des pays à délivrer, il s'échappait souvent à la porte de Turin qui s'ouvre sur le chemin de France. Il y attendait, anxieux, les premières troupes alliées. A côté de lui se tenait un jeune officier de cavalerie, animé aussi de la plus grande impatience. Mais lorsque, un matin, les Français attendus arrivèrent, et que la foule les acclama avec enthousiasme, le jeune officier, resté à l'écart et regardant le régiment qui défilait, pleura en silence. C'était Mgr le duc de Chartres.

Les *Souvenirs* de M. Visconti-Venosta s'arrêtent à l'année 1860; ils donnent encore une esquisse du premier établissement du gouvernement national en Italie. L'auteur évoque naturellement avec joie et fierté ces premiers jours de victoire, mais il n'est pas aveugle et reconnaît de bonne grâce les torts du nouveau régime, par exemple la centralisation excessive qui est contraire à toutes les traditions italiennes. M. Visconti-Venosta n'a pas voulu faire de la littérature, tout en étant un bon élève de cette école lombarde qui aime la prose simple et claire et se réclame des enseignements du grand Manzoni. Mais un très grand nombre de lecteurs, en Italie et ailleurs, se sentiront réconfortés en contemplant le tableau tracé par lui. Quelle différence avec les faits et gestes d'une trop grande partie des générations nouvelles, qui ne connaissent plus ni Dieu ni patrie, et semblent exclusivement absorbées par le souci des intérêts matériels !

GIUSEPPE GALLAVRESI.

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND

(*Suite*)

— Les recherches de M. Wilhelm Reisner sur la population des villes allemandes ne manquent point d'intérêt, bien que pour les époques anciennes les calculs soient toujours difficiles à établir avec quelque certitude [1]. Parmi les résultats atteints par l'auteur, nous citerons les chiffres suivants : Nüremberg, 1449, plus de 20,000 habitants ; Lübeck, 1460, 20,436 ; 1487, 22,172 ; Strasbourg, 1475, 26,000.

— La collection des *Monographien zur deutschen Kulturgeschichte*, qui se publient sous la direction de M. Georg Steinhausen, à la librairie E. Diederichs de Leipzig, s'est enrichie de deux nouveaux volumes. Dans l'un, M. Theodor Hampe poursuit à travers les siècles l'histoire de tous les vagabonds d'Allemagne : danseurs et chanteurs ambulants, bohémiens, etc. [2]. L'autre est un tableau vivant de la condition des juifs en Allemagne, dû à M. Georg Liebe [3]. Dans l'un et dans l'autre volume, une illustration assez abondante et bien choisie vient éclairer un texte fort nourri.

— Sur l'histoire des juifs d'Allemagne, nous signalerons encore deux monographies, l'une très restreinte dans le temps, puisque M. L. Rothschild n'y étudie qu'un siècle de la vie des communautés juives de Mayence, de Spire et de Worms [4] ; — l'autre, beaucoup plus ample, mais consacrée à la seule ville de Hambourg, par M. Grünwald [5].

— De proportions beaucoup plus vastes est le recueil purement documentaire que, sous le titre de *Monumenta Hungariae judaica*, entreprennent MM. M. Weiss et A. Friss. Le tome Ier, le seul qui nous

[1] *Die Einwohnerzahl deutscher Städte in früheren Jahrhunderten mit besonderer Berücksichtigung Lübecks*. Jena, G. Fischer, 1903. In-8, VIII-153 p. (*Sammlung nationalökonomischer und statistischer Abhandlungen des staatswissenschaftlichen Seminars zu Halle a. d. S.*, 36.) — [2] *Die fahrenden Leute in der deutschen Vergangenheit*. 1902. Gr. in-8, 128 p., illustré. — [3] *Das Judentum in der deutschen Vergangenheit*. 1903. Gr. in-8, 128 p., illustré. — [4] *Die Judengemeinden zu Mainz, Speyer und Worms von 1349-1438*. Berlin, Rathausen und Lamm, 1904. In-8, VII-118 p. — [5] *Hamburgs deutsche Juden bis zur Auflösung der Dreigemeinden 1811*. Hamburg, A. Janssen, 1904. In-8, V-357 p.

Digitized by Google

intéresse et le seul, d'ailleurs, qui soit publié, contient les documents relatifs aux Juifs de Hongrie, de 1092 à 1539 [1].

— Dans le troisième volume de son excellent manuel d'archéologie domestique de l'Allemagne au moyen âge, M. M. Heyne s'occupe des soins donnés au corps et de l'habillement : mesures de propreté, hygiène, cure des maladies, étoffes et industries qui s'y rattachent, modifications du vêtement, sont tour à tour passées en revue. L'illustration est sobre, mais bien choisie [2].

— M. K.-G. Stephani consacre plus de sept cents pages à l'habitation en Allemagne depuis Charlemagne jusqu'à la fin du XIe siècle [3].

— Comme toujours, l'histoire locale s'est enrichie, dans ces deux dernières années, de nombreux travaux : ouvrages descriptifs ou publications de textes. Les commissions et sociétés savantes ont la principale part dans cette œuvre et leur activité ne se ralentit pas. — La commission d'histoire badoise se voit obligée de donner une nouvelle édition de son excellent dictionnaire topographique du grand-duché [4]. Elle en a profité pour soumettre à une revision attentive son travail primitif. Le résultat de ces remaniements a été d'augmenter considérablement les articles.

— La même Société poursuit la publication des Registres des margraves de Bade. Il a paru deux nouveaux fascicules du tome III, destiné aux actes de 1431 à 1453 [5].

— La direction des archives grand-ducales de Bade, de son côté, poursuit la publication de ses inventaires. Il vient d'en paraître un demi-volume consacré à inventorier les actes relatifs aux membres des familles princières : Bade ancien, Hochberg et Bade-Bade [6]. Le travail est fait par M. O. K. Roller et Fr. Frankenhauser.

— Dans le tome III des *Monumenta historica ducatus Carinthiae* [7] M. A. von Jaksch a réuni toutes les sources de l'histoire de ce duché depuis 811 jusqu'en 1202.

— Pour les huit années qui vont de 1463 à 1470, M. Walther Stein a rassemblé huit cents actes qui remplissent le tome IX du Cartulaire hanséatique [8]. Ce vaste recueil, avec les index soigneusement

[1] I. Budapest, Franklin, 1904. In-8, XLI-524 p. — [2] *Fünf Bücher deutscher Hausaltertümer*. III. *Körperpflege und Kleidung*. Leipzig, S. Hirzel, 1903. In-8, 373 p., ill. — [3] *Der älteste deutsche Wohnbau und seine Einrichtung*. II. Leipzig, Baumgärtner, 1903. In-8, XV-705 p., ill. — [4] *Topographisches Wörterbuch der Grossherzogthums Baden*. I. Heidelberg, Winter, 1903-1904. In-8, 1,290 col. — [5] *Regesten der Markgrafen von Baden und Hochberg*. III, 3-4. Innsbruck, Wagner, 1904. In-4, p. 161-321. — [6] *Inventare des grossherzoglichen badischen General-Landesarchivs*. II, 1. Carlsruhe, 1904. In-8, 194 p. — [7] Klagenfurt, F. von Kleinmayr, 1904. Gr. in-8, LIX-1, 500 p. — [8] *Hansisches Urkundenbuch*. IX. Leipzig, Duncker und Humblot, 1903. In-4, XLIII-751 p.

Digitized by Google

faits qui l'accompagnent, est une source précieuse pour l'histoire économique et commerciale, non seulement de la Hanse, mais des pays avec lesquels elle était en relations.

— Un quatrième fascicule, contenant les années 1434 à 1437, complète le tome II du *Codex diplomaticus Lusatiae superioris*, que publie M. R. Jecht [1].

— M. H. Grotefend poursuit régulièrement la publication du Cartulaire mecklembourgeois. Le tome XXI renferme plus de cinq cents actes (nos 11742-12251) pour les années 1386-1390. Les tables, toujours fort développées, n'embrassent pas moins de cent quarante-huit pages [2].

— Deux nouveaux volumes du *Codex diplomaticus et epistolaris Moraviae* [3] ont paru par les soins de M. Berthold Bretholz; le tome XIV, qui nous apporte près de deux cents actes sans grande importance pour l'histoire générale, pour les années 1408-1411; le tome XV, qui contient des additions en assez grand nombre aux volumes antérieurs et un index chronologique.

— M. H. V. Sauerland pousse activement son recueil documentaire sur les pays rhénans. Le tome II ne nous donne pas moins de douze cent quatre-vingt-dix-huit articles pour les années 1327 à 1341 [4].

— Les sept cent soixante documents, pour la plupart non seulement inédits, mais inutilisés, que M. F. X. Glasschröder a recueillis sur l'histoire de l'Église rhénane du XIIIe au XVIe siècle [5], se répartissent ainsi entre les diocèses : Spire, 450; Worms, 120; Mayence, 120, et Metz, 70.

— Le tome XXII du *Codex diplomaticus Silesiae* [6] renferme les regestes dressés par MM. X. Grünhagen et K. Wuttke pour l'histoire de ce pays de 1327 à 1333.

— M. J. von Zahn a enrichi d'un troisième volume son Cartulaire du duché de Styrie, qu'il conduit de l'année 1246 à l'année 1260 [7].

— Dans le tome III, première partie, de ses *Regesta diplomatica necnon epistolaria historiae Thuringiae* [8], M. Otto Dobenecker nous amène de l'année 1228 à l'année 1247.

— Deux nouveaux fascicules du tome VII du Cartulaire westphalien ont paru. Ce tome VII est consacré aux actes du pays de Cologne pendant le XIIIe siècle, et les deux nouveaux fascicules em-

[1] Görlitz, H. Tzscheschel, 1903. In-4, p. 531-745. — [2] *Mecklenburgisches Urkundenbuch*. XXI. Schwerin, Bärensprung, 1903. In-4, IV-441 et 148 p. — [3] Brünn, O. Winiker, 1903. In-4, XIV-194 et XLIV-440 p. — [4] *Urkunden und Regesten zur Geschichte der Rheinlande aus dem Vatikanischen Archiv*. II. Bonn, Hanstein, 1903. In-8, 647 p. — [5] *Urkunden zur pfalzischen Kirchengeschichte im Mittelalter*. München, l'auteur, 1903. In-8, XII-403 p. — [6] Breslau, P. Wohlfarth, 1903. In-4, IV-281 p. — [7] *Urkundenbuch des Herzogtums Steiermark*. III. Graz, Lauschner und Lubensky, 1903. In-4, 466 p. — [8] Jena, G. Fischer, 1904. In-4, 240 p.

Digitized by Google

brassent, dans leurs quatre cents pages, un quart de siècle (1256-1280) [1].

— Le Cartulaire wurtembergeois, avec son huitième volume, préparé par M. Eugen Schneider, n'arrive pas encore à la fin du XIIIe siècle. Pour les huit années qui vont de 1277 à 1284, l'éditeur a recueilli la masse considérable de sept cent soixante-sept actes (nos 2635-3401) [2].

— Le recueil entrepris par M. le baron R. von Mansberg sur les possessions de la maison de Wettin depuis le XIIe siècle jusqu'au milieu du XVIe siècle, ne comprend pas, dans son second volume consacré à la marche de Misnie, moins de cinq mille huit cent trente articles; quinze planches et quarante-trois figures sur bois ornent ce magnifique ouvrage [3].

— A ces recueils de documents, nous rattacherons le volume, d'un intérêt plutôt généalogique et archéologique, dans lequel M. Th. Walter a recueilli les épitaphes de la Haute Alsace antérieures à 1820 [4].

— Les ouvrages d'exposition que nous avons à signaler sont moins nombreux. Nous noterons d'abord trois aperçus d'ensemble consacrés à la Bukowine, à la Hongrie et à la Poméranie. — M. Fr. Kaindl résume à grands traits toute l'histoire de la Bukowine depuis les origines jusqu'à nos jours [5]. — C'est un ouvrage de grande vulgarisation que M. Acsady offre aux lecteurs allemands sur l'histoire du royaume de Hongrie. Le tome Ier embrasse tout le moyen âge de 996 à 1490 [6]. — C'est aussi à l'ensemble du moyen âge que se rapporte le premier volume de l'histoire de la Poméranie, par M. M. Wehrmann [7], divisé comme suit en dix chapitres : 1. Origines ; 2. l'époque wende ; 3. christianisation ; 4. germanisation ; 5. luttes pour l'indépendance, 1278-1348 ; 6. l'effloraison des villes ; 7. la fin du XIVe siècle ; 8. lutte avec le Brandebourg ; 9. succession de Stettin (1464-1472) ; 10. Bogislas X (1474-1523).

— M. A. Dopsch entreprend une nouvelle collection sur l'histoire intérieure de l'Autriche [8]. On ne peut que bien augurer de la collection par le premier ouvrage qui y prend place, les recherches de M. H. Srbik sur les relations de l'État et de l'Église en Autriche pen-

[1] *Westfälisches Urkundenbuch.* VII, 3-4. Münster, Regensburg, 1903-1904. In-4, p. 401-800. — [2] *Wirtembergisches Urkundenbuch.* Stuttgart, H. Enderlen, 1903. In-4, XV-551 p. — [3] *Erbarmannschaft wettinischer Lande.* II. Dresden, W. Baensch, 1904. Gr. in-8, VIII-590 p. — [4] *Die Grabschriften des Bezirks Oberelsass von den ältesten Zeiten bis 1820.* Gebweiler, J. Boltze, 1904. In-8, XV-293 p. — [5] *Geschichte der Bukowina von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart.* Czernowitz, H. Pardini, 1903. In-8, IV-36, 115 et 79 p. — [6] *Geschichte des ungarischen Reiches.* I. Budapest, Athenaeum, 1904. In-8, 792 p. — [7] *Geschichte von Pommern.* 1. (*Deutsche Landesgeschichten.* V.) Gotha, Perthes, 1903. In-8, XII-258 p. — [8] *Forschungen zur inneren Geschichte Oesterreichs.*

Digitized by Google

dant le moyen âge[1] et particulièrement sur les efforts du pouvoir civil pour dominer et assujettir le pouvoir ecclésiastique.

— Bien qu'elle ne se rapporte qu'à un pays déterminé, la Bavière, et à une période relativement restreinte, celle des Agilulfingiens, l'étude de M. Max Fastlinger[2] sur l'importance économique des monastères dans le haut moyen âge n'en offre pas moins un intérêt général La matière était assez neuve et l'auteur l'a fort bien traitée dans les deux parties, générale et spéciale, de son livre. Il a pris soin de faire ressortir les motifs qui ont amené les donations territoriales aux couvents, il a étudié l'organisation de ces derniers, leurs procédés de culture, les services rendus par eux pour l'amélioration de la terre.

— M. Hans Fehr recherche comment s'est constituée en Brisgau la souveraineté territoriale[3].

— M. A. O. Meyer nous donne un tableau intéressant, quoique peut-être trop poussé au noir, de l'état religieux et moral de la Silésie à la veille de la réforme[4].

— Le Tyrol a fourni la matière de deux publications d'histoire économique, l'une de M. Wolfstrigl-Wolfskron sur l'exploitation des mines depuis le XIVe jusque vers la fin du XVIIe siècle[5]; l'autre de M. Hermann Wopfner sur le fermage perpétuel dans le Tyrol allemand. Il en fait remonter l'origine principalement aux anciens contrats de précaires et fournit d'abondantes indications sur la situation juridique et économique de ces fermiers héréditaires[6].

— M. Georg von Detten consacre une monographie bien étudiée, pleine de renseignements, à la vie économique de la Westphalie au moyen âge[7].

— L'ouvrage de M. Franz Jostes sur les costumes westphaliens déborde de beaucoup le cadre du titre; on y trouvera de curieux détails sur l'habitation, les ustensiles de ménage, la nourriture, les usages de la population[8].

— Voici sur l'histoire des villes, des monastères ou des diocèses

[1] *Die Beziehungen von Staat und Kirche in Oesterreich während des Mittelalters.* Innsbruck, Wagner, 1904. In-8, 229 p. — [2] *Die wirtschaftliche Bedeutung der bayrischen Klöster in der Zeit der Agilulfinger.* Freiburg i. B., Herder, 1903. In-8, XII-182 p. (fasc. 2-3 du t. II des *Studien und Darstellungen aus dem Gebiete der Geschichte.*) — [3] *Die Entstehung der Landeshoheit im Breisgau.* Leipzig. Duncker und Humblot, 1904. In-8, VI 186 p. — [4] *Studien zur Vorgeschichte der Reform aus schlesischen Quellen.* München, R. Oldenbourg, 1903. In-8, XIV-179 p. (Historische Bibliothek, XIV.) — [5] *Die Tiroler Erzbergbaue, 1302-1665.* Innsbruck, Wagner, 1903. In-8, XV-473 p. — [6] *Beiträge zur Geschichte der freien bäuerlichen Erbleihe Deutschtirols im Mittelalter* (fasc. 76 des *Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte*) Breslau, Markus, 1903. In-8, XVIII-239 p. — [7] *Westfälisches Wirtschaftsleben im Mittelalter.* Paderborn, Junfermann, 1903. In-8, 188 p. — [8] *Westfälisches Trachtenbuch.* Bielefeld, Velhagen und Klasing, 1904. In-4, VIII-208 p., 24 pl. en couleur et fig. dans le texte.

Digitized by Google

quelques volumes de commentaires. Le tome IV des sources de l'histoire de la cité hongroise de Brassó, que l'on connaît davantage sous son nom allemand de Kronstadt, nous donne les chroniques et les journaux jusqu'au milieu du XVIe siècle [1].

— Dans les publications de la commission historique hessoise a pris place un important cartulaire de Friedberg en Wettéravie, la vieille ville impériale où les Hohenstaufen se plaisaient à séjourner. Dans un premier volume, M Foltz a réuni les chartes des années 1216 à 1410 [2].

— La deuxième partie du cartulaire de Hameln [3] embrasse les actes relatifs à cette cité et au monastère qui lui a donné naissance pendant presque tout le XVe et le XVIe siècle.

— Le troisième volume du cartulaire du chapitre et des évêques d'Hildesheim s'étend de 1260 à 1310. Pour cette période où le siège n'a été occupé que par deux évêques, le savant éditeur M. H. Hoogeweg n'a pas réuni moins de dix-sept cent quarante et un documents reproduits *in extenso* ou analysés [4].

— Quand on sait le rôle qu'ont joué à la fin du XVe siècle les Frères de la vie commune et l'objet tout intellectuel qu'ils se proposaient dans leurs statuts, on pense à tout ce que l'on peut trouver d'intéressant sur la vie intellectuelle d'Hildesheim dans le gros volume de documents, patiemment recueillis par M. Richard Doebner, sur l'histoire de cette association dans cette cité [5]. Les Annales commencées par le quatrième recteur de la congrégation, Pierre Dieppurch, ont plusieurs continuations jusqu'en 1568; des actes, des lettres, des documents de divers ordre remplissent la fin du volume, avec les statuts et le nécrologe.

— Le cartulaire d'Iéna, publié pour la Société d'histoire et d'archéologie thuringienne par M. E. Devrient, comprend dans son tome II le XVe siècle à peu près entier et le quart du XVIe siècle (1406-1525) [6].

— M. P. Bœhme a achevé la publication du tome Ier du cartulaire du célèbre monastère cistercien de Pforte en Saxe. Le fascicule qui vient de paraître contient les chartes des cinquante premières années du XIVe siècle [7].

[1] *Quellen zur Geschichte der Stadt Brassó.* IV. Brasso, A. Gust, 1903. In-8, XCVII-647 p. — [2] *Urkundenbuch der Stadt Friedberg.* I. Marburg, N. G. Elwert, 1904. Gr. in-8, XVIII-698 p. — [3] *Quellen und Darstellungen zur Geschichte Niedersachsens.* X : *Urkundenbuch des Stiftes und der Stadt Hameln.* II. Hannover, Hahn, 1903. In-8, LX-809 p. — [4] *Urkundenbuch des Hochstiftes Hildesheim und seines Bischofs.* III. Hannover, Hahn, 1903. In-8, VII 949 p., pl. (t. XI des *Quellen und Darstellungen zur Geschichte Niedersachsens*). — [5] *Annalen und Akten der Brüder des gemeinsamen Lebens im Lüchtenhofe zu Hildesheim*, t. IX des *Quellen und Darstellungen zur Geschichte Niedersachsens.* Hannover, Hahn, 1903. In-8, XLVI-446 p. — [6] *Thüringische Geschichtsquellen.* VI. *Urkundenbuch der Stadt Jena und ihrer geistlichen Anstalten.* Jena, G. Fischer, 1903. In-4, XLIV-608 p. — [7] *Geschichtsquellen der Provinz Sachsen.* XXXIII. *Urkundenbuch des Klosters Pforte.* I, 2. Halle, O. Hendel, 1904. In-8, VII p. et p. 341-732.

Digitized by Google

— Le chanoine de Ratisbonne André (mort vers 1438), dont M. Georg Leidinger [1] nous offre les Œuvres complètes, était un infatigable historien : chronique des souverains pontifes et des empereurs, poussée jusqu'à 1438; chronique des Hussites, de 1419 à 1429; chronique des princes bavarois jusqu'en 1436; journal de six années (1422-1427); travaux sur le concile de Constance et sur les conciles provinciaux de Salzbourg et de Ratisbonne (1418 et 1419), dialogue sur l'hérésie des Tchèques, etc., son œuvre est extrêmement complexe et l'une des sources importantes pour l'histoire du xve siècle. Un glossaire et des index terminent l'édition fort soignée de M. Leidinger qui, dans une longue préface, nous fait connaître l'auteur.

— Voici, après une longue interruption, la seconde partie du tome II des *Necrologia Germaniae*, consacrée au diocèse de Salzbourg. L'éditeur en est M. S. Herzberg-Fränkel [2].

— La Société historique du Schleswig-Holstein a publié, comme tome VI de son recueil de sources, les documents recueillis par MM. R. Hansen et W. Jessen sur l'histoire de l'évêché de Schleswig [3], le premier, comme on sait, qui ait été fondé en Danemark.

— M. Robert Ebeling nous donne une bonne édition du registre hypothécaire de Stralsund pour les années 1310-1342, dont déjà, en 1896, MM. Christian Reuter, Paul Lietz et Otto Wehner nous avaient fait connaître la première partie. Le registre comprend trois sections : *Liber de hereditatum obligacione*, *Liber de hereditatum resignacione*, *Liber de arbitrio consulum et eorum specialibus negociis*. Pour être consultée avec fruit, une telle publication exige des tables développées; celles que M. Ebeling a jointes à son édition semblent fort soignées [4].

— Les sources de l'histoire de Vienne se sont augmentées d'un nouveau volume, le troisième de la deuxième section, consacrée, comme on sait, aux regestes des actes des archives municipales : ce nouveau volume, dû à M. K. Uhlirz, se réfère aux années 1458-1493 [5].

— Le P. L. Helmling nous donne [6] l'histoire du monastère bénédictin d'Emaus à Prague, fondé en 1348 par Charles IV pour des bénédictins du rite slave et qui passa au xviiie siècle à ceux d'Espagne.

[1] *Andreas von Regensburg sämtliche Werke*, t. I de la nouvelle série des *Quellen und Erörterungen zur bayerischen und deutschen Geschichte*. München, M. Rieger, 1903. In-8, cxx-752 p. — [2] *Monumenta Germaniae historica. Necrologia Germaniae*. II, 2. Berlin, Weidmann, 1904. In-4, p. 285-804, pl. — [3] *Quellensammlung der Gesellschaft für schleswig-holsteinische Geschichte*. VI. *Quellen zur Geschichte des Bistums Schleswig*. Kiel, Universitäts-Buchhandlung, 1904. In-8, x-447 p., carte. — [4] *Das zweite stralsundische Stadtbuch (1310-1342)*. Stralsund, Regierungs-buchdruckerei, 1903. Gr. in-8, viii-391 p. — [5] *Quellen zur Geschichte der Stadt Wien*. II. 5. Wien, Konegen, 1903. In-4, viii-650 p. — [6] *Emaus, kurzgefasste Geschichte und Beschreibung*. Prag, Calve, 1903. In-8, 162 p.

Digitized by Google

— C'est un excellent ouvrage de topographie historique que M. H. Flamm a consacré à Fribourg en Brisgau, des débuts du xve siècle à ceux du xixe [1].

— Une bonne monographie de Hall en Tyrol [2], par un franciscain, le P. Max Straganz, sans faire remonter ce lieu, qui n'existe à l'état de commune que depuis 1303, jusqu'au viiie siècle, comme on l'a prétendu parfois, signale la mention qui en est faite en 1073 dans un acte de l'abbaye de Rot sur l'Inn.

— Il y a beaucoup à prendre dans l'ouvrage, d'ailleurs mal composé, de M. J. Hartwig, sur l'histoire des impôts à Lübeck avant la Réforme, sur leur organisation et leur administration. On y verra combien les charges pesaient lourdement sur la population au xve siècle, pour diminuer ensuite progressivement jusqu'au premier quart du xvie [3].

— Nous ne pouvons guère que nommer les monographies consacrées à Arnstadt, capitale de la principauté de Schwarzburg-Sondershausen, par M. Johannes Bühring [4]; — à l'histoire municipale et industrielle d'Augsbourg, par M. Christian Meyer [5]; — à Besigheim [6], vieille ville wurtembergeoise, à laquelle on a attribué une origine romaine, par M. Fr. Breining; — à Bindersleben [7], par M. Max Paul Bertram; — à la bibliographie de Breslau, par l'administration de la bibliothèque de cette ville [8]; — à l'endettement du chapitre de Constance aux xive et xve siècles, par M. Fr. Keller [9]; — à Demmin, l'une des plus vieilles villes de la Poméranie, par M. K. Gotze [10]; — à Ditfurt, par M. Fr. Schrienert [11]; — à l'histoire constitutionnelle et économique d'Erfurt, par M. Wilhelm Horn [12]; — au monastère de Freckenhorst, par J. Schwieters [13]; — à Gera, la capitale de la principauté de

[1] *Veröffentlichungen aus dem Archiv der Stadt Freiburg.* B. IV. *Geschichtliche Ortsbeschreibung der Stadt Freiburg i B.* II. *Häuserstand, 1400-1806.* Freiburg, 1903. In-8, xlvi-417 p. — [2] *Hall in Tirol.* 1er Band. *Geschichte der Stadt bis zum Tode Kaiser Max I.* Innsbruck, H. Schwick, 1903. In-8, viii-415 p. — [3] *Der Lübecker Schoss bis zur Reformationszeit,* t. XXI, fasc. 6 des *Staats- und sozialwissenschaftlichen Forschungen.* Leipzig, Duncker und Humblot, 1903. In-8, xiv-237 p. — [4] *Geschichte der Stadt Arnstadt, 704-1904.* Arnstadt, E. Frotscher, 1904. In-8, iv-213 p., carte, pl. et fig. — [5] *Beiträge zur ältesten Verfassungs- und Gewerbegeschichte der Stadt Augsburg.* München, C. Meyer, 1904. In-8, 88 p. — [6] *Alt-Besigheim.* Stuttgart, O. Gerschel, 1903. In-8, vi-236 p. — [7] *Bilterisleybin. Geschichte des Dorfes Bindersleben bei Erfurt.* Bindersleben, 1904. In-8, v-160 p. — [8] *Katalog der Druckschriften über die Stadt Breslau.* Breslau, E. Morgenstern, 1903. In-8, xv-509 p. — [9] *Die Verschuldung des Hochstifts Konstanz im XIV. und XV. Jahrh.* Freiburg i. B., Herder, 1903. In-8, vii-104 p. — [10] *Geschichte der Stadt Demmin.* Demmin, A. Frantz, 1903. In-8, xii-520 p., ill. — [11] *Ditfurtische Chronik.* Quedlinburg, H. Schwanecke, 1903. In-8, 161 p., cartes. — [12] *Sammlung nationalökonomischer und statistischer Abhandlungen.* 45. *Erfurts Stadtverfassung und Stadtwirtschaft in ihrer Entwicklung.* Jena, G. Fischer, 1904. In-8, xiii-271 p. — [13] *Das Kloster Freckenhorst und seine Aebtissinnen.* Warendorf, Schnell, 1903. In-8, 288 p.

Digitized by Google

Reuss [1]; — aux deux antiques villages de Grosskühnau et de Ziebigk, par M. Johannes Grape [2]; — à Gütersloh, par H. Eickhoff [3]; — à Hanau, par M. Ernst J. Zimmermann, qui s'est placé surtout au point de vue de l'histoire de la civilisation [4]; — à Hohenaltheim, par O. Erhard [5]; — à Klosterkamp, jusqu'au XIVe siècle, par M. Ludwig Van Laak [6]; — à l'abbaye des chanoines prémontrés de Knechtsteden, par M. Ehlen [7]; — au couvent des riches clarisses de Mayence, ainsi nommées en opposition aux pauvres clarisses, par M. Schrode [8], depuis leur fondation, en 1272, jusqu'à leur suppression, en 1781, par l'électeur Frédéric Charles; — à l'histoire de Neumarkt jusqu'à la guerre de Trente ans [9], par M. P. Kindler; — à Parchim, par M. O. Weltziel [10]; — à Reichenau, par M Ludwig Engelmann [11]; — à Recklinghausen, par M. L Rietz [12]; — à Roetteln, par M. Fr. Holdermann [13]; — à l'ancienne commanderie des Templiers de Schöneck, dans la Prusse occidentale, par M. E. Waschinski [14]; — aux corporations de Strasbourg [15], par M. W. Detmering; — à Thorn, de 1345 à 1547, par M. Albert Voigt [16]; — à Vienne, par M. Schimmer, qui, écrivant pour le grand public, n'a joint à un ouvrage bien illustré aucune référence [17]; — à Weissenhorn, en Bavière, par M. Joseph Holl [18].

Histoire étrangère. — *Angleterre.* — M. O. Jensen résume les derniers travaux sur le denier de saint Pierre en Angleterre et en Irlande au moyen âge [19].

[1] *Die Stadt Gera.* Gera, H. Kanits, 1904. Gr in-8. xv-267 p., plan et vues. — [2] *900 Jahre anhaltischer Dorfgeschichte. Bilder aus der Vergangenheit von Grosskühnau und Ziebigk.* Dessau, C. Dünnhaupt, 1904. In-8, VIII-217 p. — [3] *Geschichte der Stadt und Gemeinde Gütersloh.* Gütersloh, C. Bertelsmann, 1904. In-8, VIII-325 p — [4] *Hanau, Stadt und Land.* Hanau, F. König, 1904. In-8, LXXXVI-796 p., fig. — [5] *Geschichte von Hohenaltheim.* Erlangen, F. Junge, 1904. In-8, VIII-116 p. — [6] *Klosterkamp.* Rheinberg, Küpper, 1904. In-8, 57 p. — [7] *Die Prämonstratenser-abtei Knechtsteden.* Cöln, H. Theissing, 1904. In-8, VII-161 p, pl. — [8] *Geschichte des Reichklaraklosters in Mainz.* Mainz, Kirchheim, 1904. In-8, IV-111 p — [9] *Geschichte der Stadt Neumarkt.* I. Breslau, Müller und Seiffert, 1904. In-8, IV-208 p. — [10] *Geschichte Parchims.* Parchim, H. Wehdemann, 1903. Gr. in-8, 163 p. — [11] *Geschichte von Reichenau.* I. Zittau, W. Fiedler, 1904. In-8, 275 p. — [12] *Die ältere Geschichte des Vestes und der Stadt Recklinghausen.* Essen, G. D. Baedeker, 1903 In-8, VIII-184 p. — [13] *Aus der Geschichte von Roetteln.* Lörrach, C. R. Gutsch, 1903. In-8, VIII-183 p., 6 pl. — [14] *Geschichte der Johanniterkomturei und Stadt Schöneck.* Danzig. F. Brüning. 1904. In-8, XXIII-206 p. — [15] *Historische Studien.* XL. *Beiträge zur älteren Zunftgeschichte der Stadt Strassburg* Berlin, E. Ebering, 1903. In-8, 138 p. — [16] *Thorner Denkwürdigkeiten von 1345-1547.* Thorn, E Lambeck, 1904. In-8, XXIII-253 p. — [17] *Alt- und Neu-Wien.* Wien, A. Hartleben, 1904. In-8, VII-714 et VI-688 p, fig. et pl. La partie médiévale est aux p. 80-536 du t. I. — [18] *Geschichte der Stadt Weissenhorn.* Kempten, I Kösel, 1904. In-8, VII-258 p., fig. — [19] *Der englische Peterspfennig und die Lehenssteuer aus England und Irland an den Papststuhl im Mittelalter.* Heidelberg, Hörning, 1904. In-8, 107 p.

Digitized by Google

— On rattachera immédiatement à ce travail l'essai dans lequel M. J. Lehmann s'efforce de fixer les traits de la vilaine mais curieuse physionomie de Jean sans Terre, le roi qui a déclaré l'Angleterre vassale du Saint-Siège [1].

— Ce sont précisément les relations de l'Angleterre avec la papauté à cette époque qui font l'objet d'une étude spéciale de Mlle Else Gütschow [2].

— *Religion et Église en Angleterre au XVe siècle*, de M. Eduard Fueter, n'est qu'une simple esquisse, intéressante sans doute, mais qui ne semble pas s'appuyer sur des études bien approfondies [3].

France. — L'étude de M. J. von Walter sur Robert d'Arbrissel forme la première partie d'un travail que l'auteur se propose de faire sur les premiers prédicateurs ambulants de France [4]. Ce n'est d'ailleurs pas seulement le missionnaire zélé dont il nous retrace le rôle, mais aussi le fondateur d'ordre.

Italie. — Sans avoir épuisé toutes les sources d'information, puisque ses recherches personnelles ont porté presque exclusivement sur les archives florentines, M. Alfred Doren a réuni, sur l'industrie et les corporations allemandes en Italie au moyen âge, des données fort curieuses [5]. Autant que l'état actuel de nos connaissances nous permet d'en juger, c'est surtout depuis la seconde moitié du XIVe siècle que s'est produite la pénétration de l'élément ouvrier allemand. L'ouvrage de M. Doren, bien composé, comporte six chapitres : 1° Première immigration ; 2° Généralités ; 3° Professions particulières : *a*) imprimeurs ; *b*) architectes, maçons, peintres ; *c*) gens de service ; 4° Corporations allemandes : *a*) sans caractère professionnel ; *b*) avec caractère professionnel (emballeurs, — cordonniers, — boulangers, — tisserands) ; 5° Pays d'origine des artisans allemands ; 6° Situation des étrangers en Italie : Importance de l'élément allemand.

— L'histoire de la Sicile a fourni la matière de deux ouvrages importants : l'un de M. Erich Caspar, sur la fondation de la monarchie normande [6], l'autre sur les Vêpres siciliennes, dû à la plume de M. Otto Cartellieri [7].

[1] *Historische Studien*, XLV. *Johann ohne Land.* Berlin, E. Ebering, 1904. In-8, 259 p. — [2] *Historische Bibliothek.* XVIII. *Innocenz III und England.* München, R. Oldenbourg, 1904. In-8, x-198 p. — [3] *Religion und Kirche in England im XV. Jahrhundert.* Leipzig, Siebeck, 1904. In-8, 78 p. — [4] *Die ersten Wanderprediger Frankreichs, Studien zur Geschichte des Mönchtums.* I. Leipzig, Dieterich, 1903. In-8, IX-195 p. (t. IX, fasc. 3 des *Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche.*) — [5] *Deutsche Handwerker und Handwerkerbruderschaften im mittelalterlichen Italien.* Berlin, R. L. Prager, 1903. In-8, v-160 p. — [6] *Roger II (1101-1154) und die Gründung der normannisch-sizilischen Monarchie.* Innsbruck, Wagner, 1904. In-8, XIX-652 p. — [7] *Peter von Aragon und die sizilianische Vesper.* Heidelberg, C. Winter, 1904. In-8, XII-261 p., tableaux généal.

Digitized by Google

— Sur un contemporain de Dante, qui a joué un certain rôle dans l'ordre franciscain, Ubertino de Casale, M. Johann Chrys. Huck nous offre une étude dans laquelle on trouvera un intéressant exposé des rapports du personnage avec Joachim de Flore et du mouvement doctrinal des fraticelles et des spirituels qui a tant ému l'opinion à l'époque [1]. On en rapprochera la biographie consacrée au même personnage par M. E. Knoth [2].

— M. Carl Ilgner nous présente un aperçu, un peu pénible à lire, des idées économiques de saint Antonin de Florence [3].

— M. J. Schnitzer donne la suite de ses recherches sur Savonarole [4]. D'une part, il examine si c'est par la faute de Savonarole que l'épreuve du feu à laquelle il devait se soumettre n'a pas eu lieu; et il conclut à un complot de ses adversaires. D'autre part, il publie la *Storia fiorentina* et la *Storia in dialogo* de Bartolomeo Cerretani, historien florentin, contemporain de Savonarole, et qui raconte les faits dont il a été témoin oculaire.

Suisse. — Le P. Odilo Ringholz consacre au monastère et au pèlerinage d'Einsiedeln un ouvrage bien digne de cette illustre maison. Le tome Ier, seul paru, embrasse l'histoire du monastère depuis sa fondation par saint Meinrad au IXe siècle jusqu'à l'époque de la Réforme [5].

— M. Robert Ehrbar nous donne un texte critique des lettres fédérales des anciens confédérés suisses de 1291 à 1513, avec des annotations de M. Robert Durrer [6].

— Le tome VIII des *Fontes rerum Bernensium* [7] est dû à la collaboration de MM. Türler, von Mülinen et A. Plüss. Ce gros volume, où les actes ne sont en général pas donnés intégralement, s'étend sur quatorze années seulement (1353 à 1366), et pour cette courte période, les éditeurs n'ont pas réuni moins de dix-sept cent trente-deux pièces.

— *Hans von Rechberg von Hohenrechberg* [8] (1414-1454) a joué un certain rôle dans l'histoire de la Suisse, où il a bataillé pour l'Autriche contre les confédérés. La biographie que nous en fait

[1] *Ubertin von Casale und dessen Ideenkreis.* Freiburg i. B., Herder, 1903. In-8, 108 p. — [2] *Ubertino von Casale.* Marburg, N. G. Elwert, 1903. In-8, VIII-163 p. — [3] *Die volkswirtschaftlichen Anschauungen Antonins von Florenz* (1389-1459). Paderborn, F. Schöningh, 1904. In-8, XII-268 p. — [4] *Quellen und Forschungen zur Geschichte Savonarolas.* II : *Savonarola und die Feuerprobe.* III. *Bartolomeo Cerretani.* München, J. J. Lentner, 1904. In-8, VIII-175 et LX-110 p. — [5] *Geschichte des fürstl. Benediktinerstiftes U. L. F. von Einsiedeln.* I. Einsiedeln, Benziger, 1904. In-8, XIII-755 p., pl. — [6] *Die Bundesbriefe der alten Eidgenossen,* 1291-1513. Zürich, Zurcher und Furrer, 1904. In-8, IV-62 p. — [7] Bern, Stämpfli, 1903. In-8, XVI-880 p. — [8] Zürich, Schulthess, 1903. In-8, 181 p.

Digitized by Google

M. E. W. Kanter forme un bon chapitre de l'histoire suisse au xve siècle.

— Ulrich Rösch, né en 1426, mort en 1491, a tiré le monastère de Saint-Gall, qu'il a administré pendant près de vingt ans (1463-1491), d'une telle décadence et lui a rendu un tel éclat qu'il mérite à bon droit le nom de second fondateur que lui décerne son biographe, M. Scheiwiler [1].

Autres pays. — M. Reitemeyer a extrait des géographes arabes du moyen âge ce qui a trait à l'Égypte pendant cette période [2].

— M. S. Weber s'est fait l'historien de l'Église catholique d'Arménie jusqu'au schisme du ve siècle; c'est à tous égards l'ouvrage le plus considérable qui ait paru jusqu'ici sur la matière [3].

— Les nouveaux documents recueillis par M. E. Gerland [4] sur l'histoire de l'archevêché latin de Patras intéressent surtout ses relations avec Rome, l'Italie, les Hospitaliers.

Histoire des beaux-arts. — Le tome XI de la nouvelle série des sources sur l'histoire de l'art est formé de documents empruntés aux archives du conseil de ville de Nuremberg pour les années 1449 et 1474-1570 [5], documents recueillis et coordonnés par M. Th. Hampe.

— On en rapprochera l'étude du comte S. Pückler Limpurg sur la sculpture nurembergeoise au xive et au xve siècle [6].

— Deux volumes de l'histoire de l'architecture, de MM. R. Borrmann et J. Neuwirth, ont paru : l'un sur l'histoire de cet art dans l'antiquité et dans le moyen âge musulman, l'autre sur le moyen âge occidental [7].

— Sur l'architecture byzantine l'on consultera avec fruit deux ouvrages de M. O. Wulff [8].

[1] *Abt Ulrich Rösch der zweite Gründer des Klosters Sankt Gallen.* Sankt Gallen, Zollikofer, 1903. In-4, 72 p. — [2] *Beschreibung Egyptens im Mittelalter aus den geographischen Werken der Araber.* Leipzig, Seele, 1903. In-8, III-238 p. — [3] *Die katholische Kirche in Armenien, ihre Begründung und Entwicklung vor der Trennung.* Freiburg i. B., Herder, 1903. In-8, xx-532 p. — [4] *Neue Quellen zur Geschichte des lateinischen Erzbistums Patras.* Leipzig, Teubner, 1903. In-8, 292 p., fasc. V des *Scriptores sacri et prophani.* — [5] *Nürnberger Ratsverlüsse über Kunst und Künstler im Zeitalter der Spätgotik und Renaissance.* I (*Quellenschriften für Kunstgeschichte und Kunsttechnik des Mittelalters und der Neuzeit.* Neue Folge. XI.) Wien, K. Grässer, 1904. In-8, xxxiv-618 p. — [6] *Die Nürnberger Bildnerkunst um die Wende des XIV. und XV. Jahrhunderts* (*Studien zur deutschen Kunstgeschichte.* XLVIII.) Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904. In-8, xi-180 p. — [7] *Geschichte der Baukunst.* Leipzig, E. A. Seemann, 1904. In-8, viii-386 et vii-407 p., ill. — [8] *Die Koimesiskirche in Nicäa und ihre Mosaiken nebst den verwandten kirchlichen Baudenkmälern* (*Zur Kunstgeschichte des Auslandes.* XIII.) Strassburg, J. H. E. Heitz, 1903. In-8, viii-329 p., pl. et fig. ; — *Das Katholikon von Hosios Lukas und verwandte byzantinische Kirchenbauten.* (*Die Baukunst,* II, 11.) Berlin, W. Spemann, 1903. In-fol., 24 p. et 6 pl.

Digitized by Google

— Maulbronn possédait autrefois un couvent cistercien fondé en 1137. M. P. Schmidt nous en expose, dans un volume des *Studien zur deutschen Kunstgeschichte* [1], l'histoire architecturale et recherche l'influence qu'il a exercée sur l'architecture souabe et franconienne.

— Une autre église cistercienne a été étudiée par M. Wilh. Jung dans un autre volume de la même collection, celle de Zinna en Brandebourg [2].

— M. Ernst Sauermann consacre aux fonts baptismaux du moyen âge dans le Schleswig-Holstein une curieuse dissertation; ce pays ayant eu la chance d'être assez à l'abri des guerres qui ont dévasté l'Allemagne au moyen âge et au XVIIe siècle, a conservé des matériaux d'étude assez nombreux, dont l'auteur a tiré un excellent parti [3].

— M. J. Kirchner [4] étudie la représentation d'Adam et d'Ève dans l'art plastique depuis les origines jusqu'à nos jours; — la monographie de M. O. Sinding sur la mort et l'assomption de la sainte Vierge se restreint à l'époque du haut moyen âge [5]; — les rois mages font l'objet de recherches analogues de M. H. Kehrer [6].

— M. H. von der Gabelentz étudie la sculpture vénitienne du moyen âge [7]; — M. K. Franck Oberaspach, le maître à qui l'on doit l'église et la synagogue de la cathédrale de Strasbourg [8], qu'il rapproche de la sculpture française de la même époque; — MM. Brach [9] et Sauerlandt [10], les deux Pisano.

— M. A. Schmarsow étudie l'école de peinture du Haut Rhin et des pays circonvoisins de 1430 à 1460 [11].

[1] XLVII. *Maulbronn, die baugeschichtliche Entwicklung des Klosters im 12. und 13. Jahrhundert.* Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904. In-8, xv-128 p., 11 pl. — [2] LVI. *Die Klosterkirche zu Zinna im Mittelalter.* Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904. In-8, iv-98 p., 6 pl. et fig. — [3] *Die mittelalterlichen Taufsteine der Provinz Schleswig-Holstein.* Lübeck, B. Nöhring, 1904. In-8, 72 p., 52 fig. et pl. — [4] *Die Darstellung des ersten Menschenpaares in der bildenden Kunst von der ältesten Zeiten bis auf unsere Tage.* Stuttgart, F. Enke, 1904. In-8, xvi-284 p., ill. — [5] *Mariä Tod und Himmelfahrt, ein Beitrag zur Kenntniss der frühmittelalterlichen Denkmäler.* Christiania, Steen, 1904. In-8, x-134 p., pl. — [6] *Die heiligen drei Könige in der Legende und in der deutschen bildenden Kunst bis Albrecht Dürer.* (*Studien zur deutschen Kunstgeschichte.* LIII.) Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904. In-8, ix-132 p., pl. — [7] *Mittelalterliche Plastik in Venedig.* Leipzig, K. W. Hiersemann 1903. In-8, vi-274 p., fig. — [8] *Der Meister der Ecclesia und Synagoge am Strassburger Münster.* Düsseldorf, L. Schwann, 1904. In-8, x-115 p., 12 pl. — [9] *Nicola und Giovanni Pisano und die Plastik des XIV. Jahrh. in Siena.* (*Zur Kunstgeschichte des Auslandes.* XVI.) Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904. In-8, vi-123 p., ill. — [10] *Ueber die Bildwerke des Giovanni Pisano.* Düsseldorf, K. R. Langewiesche, 1904. In-8, vi-112 p. — [11] *Die oberrheinische Malerei und ihre Nachbarn um die Mitte des XV. Jahrhunderts.* Leipzig, B. G. Teubner, 1904. Gr. in-8, 112 p., 5 pl.

Digitized by Google

— Le peintre florentin fra Bartolommeo ou Baccio della Porta et l'école de Saint-Marc fondée par lui ont trouvé un historien consciencieux dans M. Fritz Knapp[1].

— Sur l'illustration des livres et la gravure nous signalerons les ouvrages de MM. J. Poppelreuter[2], L. Baer[3] et M. Geisberg[4].

— Nous donnons en note les monographies artistiques de villes ou de provinces[5].

[1] *Fra Bartolommeo della Porta und die Schule von S Marco.* Halle a. S., W. Knapp, 1903. In-8, vii-326 p., ill. — [2] *Der anonyme Meister des Poliphilo.* (*Zur Kunstgeschichte der Auslandes.* XX.) Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904. In-8, vii-62 p , fig. — [3] *Die illustrierten Historienbücher des 15. Jahrhunderts.* Strassburg, J. H. E. Heitz, 1903. In-4, 216-xcvi p , ill. — [4] *Der Meister der Berliner Passion und Israhel van Meckenme.* (*Studien zur deutschen Kunstgeschichte.* XLII). Ibid., 1904. In-8, vii-135 p., 6 pl. — [5] S. Hausmann et E Polaczek, *Denkmäler der Baukunst im Elsass vom Mittelalter bis zum 18. Jahrhundert.* Strassburg, W. Heinrich, 1903. 100 pl. in-fol. — A. Brinkmann, *Beschreibende Darstellung der älteren Bau- und Kunstdenkmäler der Stadt Aschersleben* (*Beschr. Darstell. der älteren Bau- und K.-Denkm. der Provinz Sachsen.* 25). Halle, O. Hendel, 1904. In-8, viii-136 p., 26 pl., fig. — B. Riehl, *Augsburg* (*Berühmte Kunststätten.* XXII). Leipzig, E. A Seemann, 1903. In-8, iii-148 p. — G. v. Bezold, B. Riehl, G. Hager, *Die Kunstdenkmale des Königreiches Bayern vom 11. bis zum Ende des 18. Jahrhunderts.* I. *Reg.-Bez. Oberbayern.* 23. Lief. München, Verein Kunstanstalten, 1903. In-fol., 12 pl. et texte. — *Topographie der historischen und Kunstdenkmale im Königreich Böhmen.* II, X, XV. Prag, Bursik und Kohout, 1903-1904. In-8, vi-216, v-310, 127 et vi-386 p. — L. Weber, *San Petronio in Bologna.* Leipzig, E. A. Seemann, 1904. In-8, viii-96 p., pl. — Franz Pascha, *Kairo* (*Berühmte Kunststätten.* XXI. Ibid., 1904. In-8, v-160 p., ill. — *Amt Cloppenburg und Amt Friesoythe* (*Bau- und Kunstdenkm des Herzogtums Oldenburg.* III). Oldenburg, G. Stalling, 1903. In-8, viii-176 p., fig. — Gurlitt, *Amtshauptmannschaft Döbeln* (*Beschreib. Darstellung der älteren Bau- und Kunstdenkmäler der Provinz Sachsen.* XXV). Dresden, C. C. Meinhold, 1903. In-8, ii-291 p., ill. — C. Gurlitt, *Stadt Dresden* (Même recueil, 23). Ibid., 1903. In-8, viii p. et p. 585-793. — C. Gurlitt, *Amtshauptmannschaft Dresden Altstadt* (Même recueil, 24). Ibid., 1904. In-8, II, 141 p., ill. — E. Renard, *Die Kunstdenkmäler der Kreise Erkelenz und Geilenkirchen* (*Kunstdenkmäler der Rheinprovinz.* VIII, 2). Düsseldorf, L. Schwann, 1904. In-8, vi-223 p., fig. et pl. — A. Philippi, *Florenz* (*Berühmte Kunststätten,* 20). Leipzig, E. A. Seemann, 1903. In-8, viii-244 p. — Fr. X. Kraus et E. Wagner. *Kreis Freiburg. Die Kunstdenkmäler der Amtsbezirke Breisach, Emmendingen, Ettenheim, Freiburg* (*Land*), *Neustadt, Staufen und Waldkirch* (*Die Kunstdenkmäler des Grossherzogtums Baden.* VI, 1). Tübingen, J. C. B. Mohr, 1904. In-8, vi-556 p., carte, fig. et pl. — H. Lemcke, *Der Kreis Greifenhagen* (*Bau- und Kunstdenkmäler der Provinz Pommern.* II, 6). Stettin, L. Saunier. In-8, p. 157-316. — H. Bergner, *Die Stadt Naumburg* (*Beschreibende Darstellung der älteren Bau- und Kunstdenkmäler des Königreichs Sachsen.* 24). Halle, O. Hendel, 1903. In-8, viii-322 p., fig. et pl. — F. Hölscher et A. Ludorff. *Kreis Olpe* (*Bau- und Kunstdenkmäler von Westfalen.* 16). Paderborn, F. Schöningh, 1903. In-4, vii-113 p., cartes, pl. et fig. — P. Lehfeldt et G. Voss, *Herzogtum Sachsen- Meiningen* (*Bau- und Kunstdenkmäler Thüringens.* 29-31). Jena, G. Fischer, 1903-1904 In-8, xviii-viii-vi-viii-479 p., fig. et pl. — A. Ludorff et Heinzerling, *Kreis Siegen (Bau- und Kunstdenkmäler von Westfalen.* 14). Paderborn, F. Schöningh, vii-95 p., cartes, pl. et

Digitized by Google

— C'est une simple esquisse de l'histoire de la musique dans l'antiquité et au moyen âge que nous donne M. H. Riemann dans le tome Ier de son Manuel historique [1].

Sciences auxiliaires et droit. — Sous le titre de *Paléographie latine* [2], M. Fr. Steffens nous donne un recueil de fac-similés destinés à l'étude et à l'enseignement de cette science. Des soixante-dix planches publiées, trente-cinq ont pour objet de montrer l'évolution de l'écriture jusqu'à Charlemagne et trente-cinq poursuivent cette évolution de Charlemagne jusqu'à la fin du XIIe siècle.

— Les *Monumenta palaeographica* [3] de M. Chroust en sont à leur seizième livraison.

— Une nouvelle série de la collection de dissertations historiques publiée sous la direction de M. A. Meister, les *Münstersche Beiträge zur Geschichtsforschung*, a été inaugurée par une étude de M. J. Heimen sur la diplomatique d'Engelbert, le saint archevêque de Cologne de 1216 à 1225 [4].

— Le tome Ier, seul paru, de l'ouvrage de M. O. Posse sur la sigillographie nobiliaire du pays de Wettin au moyen âge, comprend les sceaux : 1° des comtes de Kafernburg-Schwarzburg ; 2° des avoués de Weida, de Plauen et de Gera ; 3° les nobles commençant par A [5].

— M. A. Kral von Dobra Voda publie un nobiliaire de Bohême, Moravie et Silésie [6].

— Le tome II du Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Dantzig [7] contient, avec un supplément au répertoire des manuscrits sur l'histoire de Dantzig, l'inventaire de ceux qui se rapportent à l'histoire de la Prusse et de la Pologne ; — puis les autres manuscrits de caractère historique.

fig. — H. Lutsch, *Verzeichnis der Kunstdenkmäler der Provinz Schlesien. V. Register zu den B. I-IV.* Breslau, W. G. Korn, 1903. In-8, xv-812 p. — H. Lutsch, *Bilderwerk schlesischer Kunstdenkmäler.* Breslau, W. Richter, 1903. In-fol., x p., le reste pag. col. 1-369, p. 370-401, 9, 10 et 10 p., 232 pl. — A. Ludorff et Döhmann, *Kreis Steinfurt* (*Bau- und Kunstdenkmäler von Westfalen.* 17). Paderborn, F. Schöningh, 1904. In-4, VII-106 p., fig. et pl. — G. Biermann, *Verona* (*Berühmte Kunststätten.* 23). Leipzig, E. A. Seemann, 1904. In-8, VIII-190 p., ill. — A. Ludorff et Heinzerling. *Kreis Wittgenstein* (*Bau- und Kunstdenkmäler von Westfalen.* 15). Paderborn, F. Schöningh, 1903. In-4, VII-74 p., cartes, fig. et pl.

[1] *Handbuch der Musikgeschichte.* I. Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1904. In-8, XVI-258 p. — [2] *Lateinische Paläographie* Freiburg i. S., Universitätsbuchhandlung, 1903. Gr. in-fol., pl. 1-70. — [3] München, Bruckmann. — [4] *Beiträge zur Diplomatik Erzbischof Engelbert des Heiligen von Köln.* Paderborn, Schöningh, 1903. In-8, 49 p., 4 pl. — [5] *Die Siegel des Adels der Wettiner Lande bis zum J. 1500.* I. Dresden, Verlag des Apollo, 1904. In-4, 65 p. et 50 pl. — [6] *Der Adel von Böhmen, Mähren und Schlesien.* Prag, J. Taussig, 1904. In-8, VII-311 p. — [7] *Katalog der Danziger Stadtbibliothek.* II. Danzig, L. Saunier, 1903. In-8, VII-588 p.

Digitized by Google

— Le tome IV, première partie de l'histoire de la littérature romaine, dont M. M. v. Schanz a enrichi l'*Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft*[1], est consacré au IVe siècle de notre ère; la littérature chrétienne y est traitée aussi largement que la littérature païenne.

— Sur l'histoire du droit germanique, nous noterons la suite — malheureusement posthume — des recherches de Julius Ficker sur la succession chez les Germains de l'est[2]; — l'étude de M. E. Goldmann sur l'affranchissement[3]; — celle de M. Alex. Gal sur l'exclusion des ascendants de la succession[4]; — celle de M. P. Koehn sur le droit des moulins jusqu'à la fin de l'époque carolingienne[5].

— M. Ignaz Fahrner nous donne une bonne et solide étude sur un point de la discipline religieuse[6] : il établit notamment qu'à la fin du XIe siècle le principe de l'indissolubilité du lien conjugal était admis dans toute la chrétienté.

E.-A. GOLDSILBER.

[1] VIII. *Geschichte der römischen Litteratur bis zum Gesetzgebungswerk des Kaisers Justinian*. IV, 1. München, Beck, 1904. In-8, XVI-470 p. — [2] *Untersuchungen zur Rechtsgeschichte*. VI, 1. Innsbruck, Wagner, 1904. In-8, XI-151 p. — [3] *Beiträge zur Geschichte der germanischen Freilassung durch Wehrhaftmachung* (*Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte*. LXX). Breslau, M. und H. Marcus, 1904. In-8, IX-73 p. — [4] *Der Ausschluss der Ascendenten von der Erbenfolge und das Fallrecht, ein Beitrag zur Geschichte des Erbrechts* (Même collection, 72). Ibid., 1904. In-8, X-196 p. — [5] *Das Recht der Mühlen bis zum Ende der Karolingerzeit* (Même collection. 71). Ibid., 1904. In-8, VIII-48 p. — [6] *Geschichte der Ehescheidung im kanonischen Recht*. I. *Geschichte der Unauflöslichkeitsprincips und der vollkommenen Scheidung der Ehe*. Freiburg im Breisgau, Herder, 1903. In-8, XII-340 p.

Digitized by Google

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Communications de MM. Clermont-Ganneau, H. Rouzaud, Collignon, Cumont, Hamy, Seymour de Ricci, L. Bréhier, Dieulafoy, L. Barry, Ph. Berthelot, G. Schlumberger, E. Cuq, L. Dorez, S. Reinach, Revillout, H. Omont, G. Villain, L. Léger, H. Derenbourg, G. Foucart, Ch. Kohler. — Académie des sciences morales et politiques. Lectures de MM. A. Waddington, Luchaire, Petit-Dutaillis, Gomel, F. Picavet, d'Haussonville. — Prix et concours. — Congrès des sociétés savantes. — Sociétés savantes. — Revues et publications nouvelles. — Nécrologie : M. Georges Rohault de Fleury, Mgr Strossmayer, M. Hermann Hueffer.

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Clermont-Ganneau a communiqué, le 24 février, de nouveaux détails sur les monnaies juives des années 2, 3 et 4 de l'indépendance de Sion, trouvées à Tell el Herr en Égypte, par M. Clédat. — M. H. Rouzaud a fait connaître la découverte à Montlaurès d'un vase attique à figures noires, le plus important qui ait été jusqu'ici rencontré en France : le sujet, incomplètement restitué, semble avoir été Apollon, Artémis et un cerf. — Une statuette gréco-égyptienne de bronze, appartenant à M. Dattari, rappelle, d'après M. Salomon Reinach, le type d'Alexandre le Grand. — M. Collignon a signalé un grand lécythe attique du Louvre, curieux par la façon dont les ombres y sont rendues par le modelé, et par la représentation perspective d'un monument funéraire; c'est un exemple des innovations introduites dans la peinture par les successeurs de Polygnote. — M. G. Schlumberger a présenté un reliquaire byzantin du XIIIe siècle conservé à Majorque et quatre bagues ayant la même provenance et ayant appartenu la première à la basilissa Irène Dukas; la deuxième peut-être à Théophane qui y avait gravé son nom et celui de Jean Tzimiscés, son amant; la troisième à un officier de la garde barbare; la quatrième à un chef des bandits apélates. — Le 3 mars, M. Cumont a fait connaître la découverte à Merida, en Espagne, d'un mithreum et d'une statue de Mithra — M. Hamy a commenté des inscriptions rupestres recueillies à In Salah par le commandant Deleuze. — Le 10 mars, une lettre de M. Seymour de Ricci a fait connaître quelques inscriptions d'Égypte inédites ou mal publiées ; la plus importante est relative à une expédition dirigée, sous le règne d'Hadrien, contre des tribus du

Digitized by Google

désert entre Thèbes et Bérénice, dites agriophages. Dans une autre lettre, le même érudit a présenté la traduction d'un papyrus acheté par lui à Ghizeh et qui renferme un fragment du procès-verbal d'une séance tenue par le sénat de la cité grecque d'Antinooupolis ou Antinoé en Égypte, fondée par Hadrien en l'honneur d'Antinoüs ; ce fragment nous apprend qu'à Antinoé le code en vigueur était le même qu'à Naucratis et qu'entre autres privilèges les habitants jouissaient de celui de contracter des mariages légaux avec les indigènes. — Une note de M. L. Bréhier, lue par M. Schlumberger, établit que la chancellerie impériale romaine a usé successivement de deux types de protocoles : celui du Ier siècle comprend le *praenomen*, *imperator*, le *nomen*, l'énumération des pouvoirs, le *cognomen*, *augustus* et la série des *cognomina* d'honneur. Sous le règne d'Héraclius et dans un diplôme de 629 apparaît un nouveau protocole, définitivement fixé au XIe siècle, et qui est ainsi constitué : *praenomen*, *basileus* et *autocrator*, *nomen*. — M. Dieulafoy a achevé dans cette séance la lecture, commencée dans la précédente, d'un mémoire sur la phalange grecque classique. — Le 17 mars, M. Héron de Villefosse a lu, au nom de M. Léon Barry, membre de l'École française du Caire, un mémoire sur une pétition de fermiers égyptiens de Soknopaion Nesol au stratège ; cette pétition se rapporte à des faits qui avaient motivé de la part de ces mêmes fermiers une requête à un centurion, requête dont on doit la connaissance à M. Nicole, dans ses *Papyrus de Genève*. — M. Philippe Berthelot a entretenu l'Académie des inscriptions arabes, persanes et chinoises, recueillies par lui au cours d'une mission en Chine, documents intéressants surtout pour l'histoire du mahométisme à Si-ngan-fou, et de la communauté juive de Kaï-fong-fou. — M. Gustave Schumberger a présenté et commenté les sceaux d'Amauri II, roi de Jérusalem, d'un vicomte de Tripoli, d'un seigneur de Naplouse et d'un seigneur de Maradée, qui font partie d'une précieuse collection de sceaux des croisés qu'il recueille depuis trente ans et qu'il destine à notre Cabinet des médailles.

Dans un mémoire présenté à la séance du 24 mars, M. Édouard Cuq a étudié le mariage à Babylone d'après les lois d'Hammurabi : les Babyloniens ne pratiquaient pas le mariage par achat ; le père donnait une dot à sa fille. — A propos d'un ouvrage inédit de Budé, le *De canonica soliditate*, M. Léon Dorez a montré les variations politiques et religieuses du célèbre humaniste. — A la séance du 31 mars, M. Seymour de Ricci a envoyé de nouveaux renseignements sur les papyrus recueillis par lui en Égypte ; il y a notamment toute une série de contrats provenant de Lykoupolis (aujourd'hui Siout), qui jusqu'ici n'avait pas encore fourni de papyrus. — Dans la scène de l'embarquement des Romains à Ancône,

Digitized by Google

sur la colonne Trajane, M. S. Reinach pense retrouver des représentations de Neptune, d'Hercule, de Palémon Portunus et une réplique de la Vénus Genitrix; celle-ci lui semble surtout importante, comme confirmant l'emploi à Rome de l'original comme objet du culte; il émet l'opinion que la Vénus Genitrix du Louvre ne proviendrait pas de Fréjus, comme on le croit, mais aurait été trouvée près de Naples en 1530 et offerte à François Ier par Renzo da Ceri. — Les pèlerins venus au temple fameux d'Osiris à Abydos de tous les points du monde antique y ont laissé des traces de leur passage dans les proscynèmes gravés en toute langue sur les parois du sanctuaire. M. Clermont-Ganneau en étudie quelques-uns qui avaient résisté aux essais d'interprétation de M. H. Müller de Vienne : l'un, notamment, émane d'un certain Abdo d'Arvad ou Aradus, la célèbre cité phénicienne, et contient l'expression de l'admiration éprouvée par le pèlerin devant les merveilles du sanctuaire égyptien ; d'autres portent des dédicaces à Osiris. — Les études sur les origines du droit égyptien, dont M. Revillout a terminé la lecture dans cette même séance, représentent l'Égypte comme ayant formé, dès la plus haute antiquité, une nation dont le monarque était le directeur, l'ingénieur et le seul propriétaire éminent du sol, où la corvée était obligatoire pour tous, où la propriété individuelle n'a pu exister qu'exceptionnellement et par faveur du roi. — Le 7 avril, M. H. Omont a lu une notice sur un recueil de poésies françaises de la bibliothèque de Dijon, copié à Paris dans la seconde moitié du XIVe siècle, lacéré sans doute à la fin du XVIIIe siècle et dont on a retrouvé récemment une douzaine de feuillets. — L'étude du traité de paix signé le 14 février 1271, entre Jaime Ier d'Aragon et l'émir de Tunis, a permis à M. Hamy d'établir que le royaume de Tunis, au moment de l'attaque dirigée contre lui par saint Louis en 1270, comprenait, outre la Tunisie, la Tripolitaine et le Maghreb jusqu'au territoire des Oulad Nendol, et qu'il s'étendait, de l'ouest à l'est, de Milianah à Sivecha. — Le 14 avril, une lettre du P. Delattre, communiquée par M. le marquis de Vogüé, fait connaître une nouvelle épitaphe de prêtresse punique, « Safanbaal, femme de Hannon le suffète et grand prêtre, » trouvée dans la nécropole des râbs. — Parmi les papyrus découverts et acquis par M. Seymour de Ricci au cours de sa mission en Égypte, se trouve un fragment d'un roman historique sur le roi Petonbaslis, dont le reste a été acheté l'an dernier par M. Spielberg, et un recensement de maisons, dans lequel est mentionné Furius Victorinus, préfet du prétoire et préfet d'Égypte sous Marc Aurèle en 159-160. — Les fouilles du Collège de France, dont M. Georges Villain a ensuite entretenu l'Académie, ont fait retrouver les substructions de grands thermes gallo-romains composés de plusieurs salles rectangulaires et circulaires, reposant sur des piliers d'hypocauste et offrant une lar-

Digitized by Google

geur d'au moins trente mètres ; on a relevé en même temps vingt-trois mètres de petits égouts. — M. Salomon Reinach émet l'opinion qu'en racontant que Xerxès aurait fait frapper l'Hellespont à coups de verges et y aurait jeté des chaînes pour le punir d'avoir détruit son pont de bateaux, Hérodote et les Grecs ont commis une méprise, provenant de l'ignorance où ils étaient du rituel persan ; Xerxès aurait voulu simplement se concilier l'Hellespont par des opérations magiques ; l'offre de chaînes symboliserait son alliance avec la mer ; il en serait de même de l'anneau de Polycrate, par le jet duquel ce tyran aurait accompli le rite du mariage avec la mer que l'on retrouve plus tard à Venise. — A la séance du 19 avril, M. Louis Léger a raconté les invasions tartares en Russie aux XIIIe et XIVe siècles, d'après les anciennes chroniques russes, dont il constate le caractère impersonnel ; d'autres cependant, qu'il a étudiées dans un mémoire lu le 12 mai, sont plus littéraires et affectent même une allure épique.

Une inscription sabéenne, récemment offerte au Louvre par M. Camoin, mérite de retenir l'attention, comme M. Hartwig Derenbourg l'a exposé le 28 avril, par la triple mention de la déesse Ouzza, divinité arabe condamnée par le Coran, chassée de la Kaâba comme une adversaire du monothéisme mahométan. — Des registres de comptes privés de Paul III, pour les années 1535-1538, 1544-1545, acquis en Italie par M. de Navenne, ont fourni à M. Léon Dorez des détails précieux sur la réfection de l'ancien jardin du Belvédère au Vatican, sur les statues antiques qui y furent installées, sur l'établissement du nouveau jardin, et surtout sur la célèbre fresque du Jugement dernier de Michel-Ange ; M. Dorez a pu établir que l'illustre artiste ne se mit à l'œuvre réellement qu'entre le 10 avril et le 18 mai 1536, et par conséquent que son travail, achevé le 18 novembre 1541, lui prit non pas huit ans, mais cinq ans et demi ; ce ne fut que le 4 février 1537 que Paul III fut admis à visiter la Sixtine ; les comptes fournissent encore, entre autres, des renseignements sur un voyage du pape à Nice en mai et juin 1538, pour tenter une réconciliation entre Charles V et François Ier. — A la séance du 5 mai, M. Seymour de Ricci a fait connaître à l'Académie la découverte, sur la route de Rome à Porto, d'une catacombe juive, contenant des inscriptions latines et grecques intéressantes. — L'étude faite par M. Georges Foucart des vases à peintures préhistoriques de Neggadeh l'a conduit à penser que ces figures expriment, dans un langage symbolique, les mêmes dieux et les mêmes idées de la race future que les monuments de la période pharaonique. — Une lettre de M. H. Rouzaud, communiquée le 19 mai par M. E. Pottier, a exposé les fouilles de cet érudit dans la nécropole de Montlaurès ; bien que les huit cents sépultures en aient toutes été violées, il y a retrouvé des fragments de poterie analogue à celle que

Digitized by Google

MM. Paris et Engel ont trouvée en Espagne ; comme elle lui paraît moins barbare que les œuvres de travail indigène, il y voit une importation étrangère et la preuve de relations commerciales entre la Gaule et l'Espagne avant le VIe siècle de notre ère. — M. Henri Omont a établi que la bibliothèque de Pedro Galès, érudit espagnol, arrêté en 1593 à Marmande par les ligueurs, sous l'inculpation d'hérésie, et mort deux ans après dans les prisons de l'Inquisition espagnole, fut recueillie pour la plus grande partie par les jésuites d'Agen et passa en Angleterre dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. — M. Charles Kohler a retiré au dominicain allemand Burcard, pour la restituer à l'archevêque français de Sultanieh, puis d'Antivari, Guillaume Adam, mort vers 1338, la paternité du *Directorium ad passagium faciendum*, l'un des plus célèbres parmi les traités du XIVe siècle sur la croisade.

L'Académie des sciences morales et politiques a entendu, le 25 février, la lecture par M. Albert Waddington d'un portrait de l'électeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume : vigoureux, plein de santé et de bonne humeur, un peu massif et matériel, l'électeur vit l'âge mettre sur son visage sévère et aux traits accentués un cachet de grandeur et de sérénité. A une intelligence ouverte il joignait une étonnante puissance de travail et une grande énergie. Impatient et colère, rendu, par le malheur et les difficultés de la vie, défiant et dissimulé, sa politique intéressée ne recula pas devant la duplicité. — M. Luchaire a terminé son mémoire sur le Midi et les hérétiques au commencement du XIIIe siècle. — Le 11 mars, M. Petit-Dutaillis a communiqué un nouveau document sur l'histoire de l'Église de Paris à la fin de la guerre de Cent ans. — Le 18 mars, M. Gomel a étudié les taxes révolutionnaires sous la Convention : taxes établies d'une manière arbitraire, très onéreuses pour la population et rendues presque sans profit pour le trésor, par les dilapidations auxquelles elles donnèrent lieu. — Le 1er avril, M. François Picavet a lu un mémoire sur *deux directions de la théologie et de l'exégèse catholique au XIIIe siècle : saint Thomas d'Aquin et Roger Bacon*. Il lui semble que si l'Église était entrée dans la voie indiquée par Bacon au lieu de s'en tenir à celle de saint Thomas d'Aquin, si ses théologiens et ses exégètes, pratiquant l'étude constante des langues grecque et orientales, se fussent tenus au courant des travaux philologiques, il n'y aurait eu place ni pour la Réforme ni pour la Renaissance, qui lui apparaissent comme une rupture ou une guerre entre les théologiens d'une part, les purs historiens, savants ou philologues de l'autre. On voit combien cette théorie prête matière à discussion. — Le 8 avril, M. le comte d'Haussonville a lu un fragment, relatif au 3 et au 4 septembre 1870, du journal de son père.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a partagé le prix

Digitized by Google

Saintour entre MM. le comte Paul Durrieu *(Les très riches Heures du duc de Berry)*, et Fernand Mazerolle *(Les médailleurs français)*.

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix Estrade-Delcros (8,000 fr.) à M. Armand Brette pour son recueil de documents sur la convocation des États généraux en 1789.

La Société d'histoire hanséatique met au concours (délai : 1er oct. 1909; valeur : 3,000 m.) une histoire de la navigation maritime allemande.

La Faculté de droit de Fribourg en Brisgau décernera l'année prochaine (délai : 1er mars) un prix de 1,000 m. à la meilleure histoire des corporations de cette ville.

La fondation théologico-philosophique de Bâle a prorogé au 31 mars 1907 le concours sur les biens d'Empire en Suisse (2,000 fr.).

C'est dans Alger que s'est tenu cette année le congrès des sociétés savantes, sous la présidence de M. Héron de Villefosse. Nous noterons, suivant notre usage, les communications de nature à intéresser nos études faites dans les diverses sections.

Section d'histoire et de philologie. Mercredi soir 19 avril. M. le docteur Bertholon par l'analyse des noms, d'origine non latine ou punique, des inscriptions de l'Afrique du Nord, cherche à établir la parenté du libyen avec la langue hellénique. — M. Pierre Boyé a donné de curieux détails sur les animaux africains : lions, autruches, panthères, civettes, que les ducs de Lorraine et notamment René II se plaisaient à posséder dans leur ménagerie. — L'étude d'une enquête faite en 1392 et de diverses pièces de comptabilité a permis à M. Max Bruchet d'éclaircir le mystère de la mort du comte rouge Amédée VII de Savoie et de laver de cet assassinat la mémoire de Bonne de Bourbon, mère de ce prince ; le principal auteur du crime serait Otton de Grandson, furieux de voir son influence en décroissance. — M. Coquelle a montré qu'en exécutant la mission qui lui avait été confiée en 1638 de rétablir la paix entre la Tunisie, l'Algérie et la France, J.-B. de Cocquiet s'occupa surtout des intérêts de la Compagnie marseillaise pour le commerce de la Barbarie dont il était l'un des directeurs. — D'anciens nécrologes, et notamment l'obituaire primitif de Saint-Denis, ont fourni à M. Joseph Depoin des indications pour rectifier la chronologie des rois mérovingiens de Paris. — *Jeudi 20 avril. Matin.* Une communication de M. Pierre Boyé sur les essais de culture du riz tentés en Lorraine, au début du XVIIe siècle, par Charles III, Henri II et sa femme Marguerite de Gonzague, est particulièrement intéressante par les détails qu'elle nous fournit sur les procédés de culture usités à l'époque dans la Lombardie, d'où les souverains lorrains firent venir les cultivateurs dont ils avaient besoin. — M. Lefébure a recherché dans les documents anciens quel était, dans l'Afrique du

Digitized by Google

Nord, l'état de l'apiculture. — M. Veuclin a recueilli quelques coutumes de mariage dans les diocèses de Chartres, Évreux et Lisieux aux XVIIe et XVIIIe siècles; la bénédiction du lit nuptial notamment est mentionnée dans le registre d'état civil d'une petite paroisse rurale en 1610. — *Samedi 22 avril.* M Bonet-Maury a étudié le rachat des captifs à Alger de 1684 à 1694 ; leur nombre annuel, dans cette période, a varié de huit à quinze cents ; les agents de rédemption étaient les Trinitaires, les Pères de la Merci, les Lazaristes et les consuls ou agents du roi de France; le prix moyen de rachat était de 732 livres. — M. l'abbé Arnauld d'Agnel a raconté un épisode de la rédemption : le rachat fait par le sieur Trubert d'esclaves provençaux, en vertu du traité de paix du 17 mai 1666 : les chiffres cités par M. Arnaud d'Agnel montrent que l'on rachetait plus chèrement les captifs employés dans la construction des navires, comme les charpentiers.

Section d'archéologie. Mercredi 19 avril. M. Toutain a fixé le tracé du *limes tripolitanus* entre Telmine (*turris tamallini*) et Lebda (*Leptis magna*). Il suivait d'abord le pied oriental de la crête montagneuse qui sépare le Sahara de la région littorale jusqu'aux environs de Deibat pour remonter sur le plateau saharien et en longer l'extrémité septentrionale jusqu'à Lebda. — De son côté, le capitaine Lebeuf a exploré la voie romaine entre Tacapes et Aquae Tacapitanae. — Une étude historique de M. Ernest Mercier sur les Berbères montre que ni l'influence romaine ni l'influence arabe n'ont eu d'action profonde sur leur civilisation. — M. Paul Monceaux a essayé de déterminer les altérations subies par le texte primitif de la *Passio* de Félix, évêque martyr de Thibiuca. — Un intéressant mémoire de M. l'abbé Leynaud sur les catacombes chrétiennes d'Hadrumète, dont une inscription permet de faire remonter l'établissement jusqu'au IIIe siècle, en établit l'analogie avec celles de Rome. — *Jeudi 20 avril. Matin.* Un mémoire de M. Ben Attar sur le Coran cherche à montrer que le caractère qui ressort de ce livre est un caractère de tolérance religieuse; que l'interprétation contraire doit être repoussée; que l'intolérance ne s'introduisit réellement chez les musulmans qu'à la suite des croisades. — M. le capitaine Benet a découvert à Tabarca les restes d'une basilique dont l'abside est entière, et d'un cimetière à deux étages au-dessous du sol, qui ont peut-être appartenu au monastère de femmes, voisin de celui des hommes, dont parle Victor de Vite; au même monastère pourrait appartenir la mosaïque de la nonne Castula, découverte il y a quelques années. La basilique a été détruite et remplacée par une nécropole byzantine. — M. le lieutenant Bernard a dressé le catalogue et étudié les caractères des cent dix représentations de cheval qui figurent sur les mosaïques

Digitized by Google

de l'Afrique du Nord. – M. le docteur Carton a rendu compte de ses fouilles dans la triple nécropole libyque, romaine et chrétienne d'Henchir Zoura. — M. Lafon a découvert à Bulla Regia une maison romaine, dans un état de conservation que n'offre encore aucun monument de ce genre en Afrique. — M. Robin a exploré à Upenna une basilique byzantine, du début du VIe siècle, toute pavée de mosaïques et d'épitaphes. – *Soir.* M. l'abbé Arnaud d'Agnel a étudié, d'après les découvertes récentes, les relations entre Marseille et Carthage, à l'époque romaine et chrétienne. Aux relations d'affaires fort actives jusqu'au IIIe siècle succèdent alors des relations de caractère religieux, attestées par des lampes, des carreaux ou fragments de plats à décor chrétien, des balsamaires, etc. – M. Déchelette a dressé l'inventaire des antéfixes céramiques de fabrique gallo-romaine, conservés dans les collections de la France centrale. — Le temple de Caelestis à Dougga, dont le dégagement et la restauration se poursuivent sous la direction de M. Gauckler, est le seul temple antique dont la cella centrale soit entourée d'un portique semi-circulaire ; cette forme avait peut-être pour objet de rappeler le croissant de la lune : le temple central était d'ordre corinthien hexastyle, le portique corinthien du pourtour était voûté en voûtes d'arêtes ; le temple était précédé d'un nymphée à ciel ouvert qui n'est pas encore dégagé. — M. le docteur Rouquette a trouvé dans la nécropole de Thagaste (Souk Ahras) une lanterne de bronze fort bien conservée. — Le théâtre de Carthage, dont M. Gauckler a ensuite entretenu la section, mesurait plus de cent quatre mètres de diamètre ; il y avait quatre étages de gradins ou *maeniana ;* les gradins étaient des blocs massifs de marbre blanc ; le mur de fond de la scène était composé de trois étages superposés de colonnades composites ou corinthiennes, des marbres les plus précieux ; au-dessus des trois portes du fond, des niches abritaient trois statues colossales dont deux, Hercule et Apollon, ont été retrouvées ; on a également retrouvé seize des statues qui décoraient le fond de la scène et le proscenium. — *Samedi 22 avril.* M. l'abbé Arnaud d'Agnel a fait connaître les principales pièces du trésor de la cathédrale de Marseille. — M. Émile Bonnet a rapproché le sarcophage de saint Aphrodise, à Béziers, d'un sarcophage de saint Félix de Girone. — M. Maurice Raimbaud a fait connaître Machault d'Arnouville sous un jour nouveau, comme collectionneur de médailles. — *Mardi 25 avril.* Un mémoire de MM. le docteur Chassaigne et Levistre a rendu compte de l'exploration de la nécropole du Nador, composée de dolmens fort simples. — M. Ulysse Dumas a présenté les résultats de ses recherches dans plus de onze cents tumulus des environs de Belvezet (Gard), qui appartiennent partie à l'époque néolithique, partie à l'époque du bronze et

Digitized by Google

partie à l'époque hallstattienne. — M. René Lemoine a fait connaître une nouvelle sépulture à char de Châlons-sur-Marne.

Section des sciences économiques et sociales. — Mercredi 19 avril. M. Hauser a étudié la controverse des monnaies de 1566 à 1578, à propos du célèbre opuscule de Bodin. — M. Alexandre Adam a présenté un tableau des industries en Basse Normandie il y a un demi-siècle : verreries, moulins à papier, trafic de cheveux, etc. — M. Hinglais a retracé l'histoire du lycée de Constantine, fondé en 1847 par l'initiative privée, élevé tour à tour au rang de collège communal (1860) et de lycée (1883) ; — M. Nicollet celle de l'École centrale des Bouches-du-Rhône à Aix, créée en l'an IV, inaugurée seulement en l'an VI et qui ne fit que végéter jusqu'à sa brusque disparition en l'an XI. — M. Angély Pezières a fait connaître le résultat de ses recherches sur les anciennes verreries de Ferrières (Hérault), presque toutes exploitées par une famille de La Roque. — M. Souchon a recherché comment les autorités administratives et les habitants de l'Aisne ont accueilli les instructions officielles de l'an X qui laissaient prévoir la restauration du culte. L'opinion de la grande majorité des municipalités semble favorable aux projets du Premier Consul ; dans beaucoup de communes, d'ailleurs, le culte était déjà rétabli officieusement. — *Jeudi 20 avril. Matin.* M. Gandilhon a étudié les causes de la dépopulation du Berry en 1783 et les moyens proposés pour y remédier : relèvement de l'agriculture, morcellement du sol entre un plus grand nombre de propriétaires, substitution de la taille réelle à la taille personnelle, création d'un enseignement agricole, établissement d'un Code rural, etc. — *Samedi 22 avril. Matin.* M. Jules Maguelonne a exposé les essais de colonisation militaire en Algérie de 1830 à 1848. C'est Clauzel qui donna le premier essor à la colonisation. Le nombre d'hectares accordés à chaque cultivateur fut promptement porté de quatre à vingt. — *Soir.* M. Léon Salefranque a fait l'histoire commerciale du Havre de 1763 à 1803, du traité de Paris à la rupture de celui d'Amiens. L'auteur évalue à 275,000 tonnes le commerce de cette ville, qui entretenait surtout des relations avec l'Espagne et le Portugal. Naturellement l'activité du port eut à souffrir de la Révolution. Sur le commerce avec les colonies, sur la traite, M. Salefranque a recueilli d'intéressantes indications.

Section de géographie historique et descriptive. — Mercredi 19 avril. Soir. Contrairement à une thèse récente, M. Pierre Buffault a produit des textes (procès-verbaux, lettres de maires et de particuliers, pièces judiciaires) qui prouvent la marche envahissante des dunes avant leur fixation. — M. Pawlowski a présenté l'histoire géographique de l'île d'Oléron ; deux faits dominent cette histoire : l'érosion par la mer du littoral occidental, l'envasement de la côte

Digitized by Google

intérieure par l'atterrissement progressif. — *Jeudi 20 avril. Matin.* M. Joseph Fournier a étudié la défense des côtes de Provence contre les pirates barbaresques au XVIIe siècle. Dès 1624, le duc de Guise, amiral des mers du levant, chargeait le premier consul d'Aix de procéder à la visite générale du littoral ; et M. Fournier a retrouvé et analysé le procès-verbal de cette visite. — C'est aussi à la défense du pays contre les pirates que se rattache sans doute l'érection par François Ier en faveur de Bertrand d'Ornezan, baron de Saint-Blancard, des Iles d'or ou îles d'Hyères en marquisat, dont M. Fournier a ensuite entretenu le congrès. — M. Pierre Boyé a raconté le voyage de Palestine accompli en 1531 par quatre Lorrains, dont trois y trouvèrent la mort, tandis que le quatrième, dom Loupvent, moine de Saint-Michel, put écrire la relation de ce voyage. — *Samedi 22 avril.* MM. G.-B. Flamant et le colonel Laquière ont coordonné et complété les résultats des études faites jusqu'ici sur le préhistorique saharien ; le néolithique et le paléolithique se mêlent dans la plupart des stations ; plus on s'avance dans le sud, plus les formes sont précises, contrairement à la formule communément admise. — M. Demontès a retracé les curieuses négociations entamées en 1831 par le général Sébastiani pour remanier les traités conclus par Clauzel avec le bey de Tunis ; le ministre français songeait à confier le gouvernement des beyliks de Constantine et d'Oran à deux princes tunisiens qui feraient acte de vassalité envers la France et ne pourraient être considérés que comme des intendants. — M. le docteur Hamy a présenté le mémoire relatif au royaume de Tunis en 1270, dont nous avons parlé plus haut.

La Société française de paléologie, qui vient de se fonder à Paris (6, place du Palais-Bourbon) sous la présidence d'honneur de M. E. Dujardin-Beaumetz et sous la présidence effective de M. R. de Lespinasse, a pour objet de grouper toutes les personnes qui s'intéressent aux arts anciens et aux sciences anciennes (paléographie, archéologie, numismatique, héraldique, folklore, musicologie, etc.), pour leur faciliter les recherches nécessitées par leurs travaux ; pour leur aider à se tenir au courant des matières qui les intéressent ; pour procurer aux travailleurs de province, auxquels l'accès de Paris n'est pas facile, le moyen de se procurer des renseignements dans les dépôts scientifiques et artistiques de la capitale ; pour développer en France le goût des sciences et arts anciens. Outre le bulletin qui lui servira d'organe et une liste semestrielle de ses membres avec indication des études spéciales dont ils s'occupent, la Société compte manifester son activité par des conférences et des expositions ; elle organisera pour ses membres des réunions mensuelles, constituera à leur usage un dépôt de documents de tout ordre. La cotisation annuelle est fixée à 5 fr. par

Digitized by Google

an. Le secrétaire général, à qui devront être adressées les adhésions, est M. le comte d'Aurier de Piessac.

La Société de l'histoire de France a résolu la publication par fascicules d'un recueil des rapports et des pièces diverses relatives à la préparation de l'édition des *Mémoires* de Richelieu, qu'elle a entreprise sous les auspices de l'Institut. Le premier fascicule comprend le rapport présenté par la commission administrative de l'Institut, les trois rapports de M. Lair à la Société de l'histoire de France, et les curieuses notices dans lesquelles M. Robert Lavollée a mis en évidence la part prise dans la rédaction des *Mémoires* par Achille de Harlay, évêque de Saint-Malo.

L'excellent *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France*, que la Société d'histoire moderne publie sous la direction de MM. Gaston Brière, Pierre Caron et Henri Maistre, en est à son cinquième volume, qui répertorie les livres et articles parus en 1902 (Paris, Georges Bellais, 1904, gr. in-8, XXXVI-255 p.). Des raisons d'économie avaient obligé les directeurs du répertoire à en éliminer l'histoire des sciences, l'histoire littéraire et l'histoire des arts. Nous apprenons avec plaisir que de nouvelles combinaisons permettront de les réintroduire dans les fascicules subséquents et que les indications relatives à l'année 1902 seront fondues dans le répertoire de 1903. De même dans le fascicule pour 1902, les rédacteurs n'ont pas hésité — et il faut leur en savoir gré — à recueillir les ouvrages ou articles parus antérieurement qui avaient pu leur échapper. Le seul regret que nous ayons à formuler sur ce recueil fort bien fait et très complet, c'est qu'il paraisse avec un retard qui en diminue quelque peu l'utilité ; mais avec les difficultés que l'on éprouve à se tenir au courant et à dépouiller un aussi grand nombre de périodiques qui ne sont pas toujours d'un accès très facile, c'est un défaut presque inévitable.

Le fasc. 1 du tome XI de l'*Académie Sainte-Croix d'Orléans, lectures et mémoires*, qui vient de paraître (Orléans, Marcel Marron, 1905, in-8 de 186 p.), nous apporte une intéressante étude de M. l'abbé Bernois sur Étienne de Tournai (1128-1203), qui soit comme abbé de Saint-Euverte d'Orléans, puis de Sainte-Geneviève de Paris, soit comme évêque de Tournai, tient dans l'histoire politique et littéraire de la fin du XIIe siècle une place assez considérable. La note de M. l'abbé Saget sur Louis de France, fils aîné de Louis XI, n'est guère qu'un extrait d'un article donné en 1742 au *Mercure de France* par D. Polluche ; et la lecture de M. l'abbé Lemoine sur sainte Angèle Mérici n'est qu'un aperçu sommaire, sans rien de nouveau.

Le tome LVIII des *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai* (Cambrai, impr. Régnier frères, 1904, in-8, c-84 p.) est un peu maigre. Les *Quelques notes sur Dumouriez* que publie le comte de Proyart

Digitized by Google

de Baillescourt sont empruntées à un ouvrage, assez oublié, de l'abbé Proyart : *Louis XVI et ses vertus*. — M. le docteur Bombart a retrouvé la description du *tombeau d'Elbaut le Rouge*, fondateur de l'église Sainte-Croix. M. l'abbé H. Boussemart décrit une bulle en plomb de Grégoire X. Dans les procès-verbaux mêmes des séances, qui forment la première partie du volume, on glanera des renseignements assez intéressants, comme cette mention empruntée par le docteur Bombart à un livre de comptes des comtes de Hainaut sous la date du 1er janvier 1391 : « à Monseigneur en propres mains, pour jouer aux cartes avec son père qui était malade. »

Le tome IV, septième série, des *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente* (Angoulême, E. Constantin, 1905, in-8 de CLVIII-218 p.) se divise naturellement en deux parties, dont l'une, le *Bulletin*, contient l'état de la Société et les procès-verbaux des séances du 11 novembre 1903 au 13 juillet 1904, tandis que la seconde, les *Mémoires*, comprend trois morceaux : une étude de M. Depoin sur *les Comtes héréditaires d'Angoulême de Vougrin Ier à Audoin II (869-1032)*; — des *Notes*, de M. Émile Biais, *sur les entrées solennelles dans Angoulême et passages de personnages célèbres en cette dite ville, XVIIIe et XIXe siècles*, notes qui dans leur brièveté ne sont pas dépourvues d'intérêt, et un important *Recueil*, publié par M. J. P. G. Blanchet, de lettres missives adressées à *Antoine de Bourbon (1553-1562) et de documents divers du XVIe siècle*, parmi lesquels on remarque un inventaire des habillements du roi de Navarre au 1er janvier 1562-1563; une ordonnance de ce prince sur le service de sa maison (1er janvier 1556) ; une convention entre Antoine de Bourbon et Abdallah ben Mohammed Cheril. Ce précieux ensemble de documents est la reproduction d'un recueil formé au XVIIe siècle, pour être offert à Louis XIV, par Jean Brodeau, seigneur de Candé et marquis de Châtres. — Le *Bulletin* comprend, à la suite du procès-verbal de chaque séance, la reproduction de notes ou communications, trop courtes pour figurer dans les *Mémoires*, mais dont plusieurs sont assez curieuses. — En même temps que ce volume, la Société nous a donné la table des tomes parus depuis l'origine, 1845, jusqu'en 1900, qui forment un total de quarante-trois volumes. Ces *Tables générales*, dressées par les secrétaires, MM. Jules Baillet et Jules de la Martinière (Angoulême, E. Constantin, 1904, in-8 de XVII-365 p.), sont divisées en quatre parties : I. État des publications de la Société ; II. Index chronologique des planches, figures, etc. ; III. Table alphabétique des membres de la Société, auteurs de communications ou mémoires, donateurs ou collaborateurs; IV. Table alphabétique des noms de lieux et matières. Ces tables, sommaires, mais complètes, rendront de véritables services en mettant à la disposition des hommes

Digitized by Google

d'étude et des curieux les nombreux matériaux accumulés dans les volumes de cette active Société.

L'*Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique* pour l'année 1905 (Bruxelles, Hayez, 1905, in-16 de VI-382 p., 4 portraits), dans les quatre notices biographiques qu'il comprend, en a une qui rentre plus directement dans le cadre de nos études : c'est celle de François Laurent, l'un des professeurs les plus éminents de la faculté de droit de Liège, dont les ouvrages historiques, notamment les *Études sur l'histoire de l'humanité*, sont malheureusement empreints d'un esprit systématiquement hostile à l'Église catholique.

Deux nouvelles Sociétés historiques viennent de se fonder en Allemagne, l'une pour l'histoire de la Franconie, dont le siège est à Nuremberg; l'autre pour l'histoire de la Haute Silésie, qui aura pour organe un périodique : *Oberschlesische Heimat.*

Nous avons eu déjà l'occasion de signaler le développement croissant que prennent depuis quelques années les études franciscaines. Une nouvelle preuve nous en arrive d'Italie avec le *Bullettino critico di cose francescane* que publie l'éditeur florentin Francesco Lumachi, sous la direction de M. Luigi Suttina (Villa Suttina, Cividale del Friuli). La nouvelle revue. qui s'est assuré, entre autres collaborations, celles de MM. Barbi, H. Cochin, Vincenzo Crescini, L. de Kerval, F. Flamini, P. Mandonnet, F. Novati, P. Sabatier, se publie par fascicules trimestriels de 48 pages au moins (Abonnement : 6 fr. pour l'Italie; 7 fr. 50 pour l'étranger). Le premier fascicule comprend notamment une étude de M. de Kerval sur les sources de l'histoire de saint François et un travail de M. Suttina sur les manuscrits franciscains de la bibliothèque antonienne de Padoue.

M. H. Omont a été assez heureux pour faire entrer à la Bibliothèque nationale une grande bulle sur papyrus du pape Benoît VIII. Il a profité de l'occasion pour nous donner un nouveau catalogue des *Bulles pontificales sur papyrus* (IXe-XIe siècles), actuellement au nombre de vingt-trois (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1904, in-8 de 8 p.).

En signalant aux historiens du Gâtinais un *Recueil de pièces sur l'abbaye de Rozoi-le-Jeune* ou de Villechasson, qui forment les preuves d'une histoire manuscrite de cette abbaye rédigée au XVIIe siècle par le P. Jacques Vignier (Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique de Gâtinais*. Fontainebleu, impr. Maurice Bourges, 1905, in-8 de 15 p.), M. Lucien Auvray emprunte à ce recueil et nous fait connaître une pancarte de l'abbaye, due à Alexandre III (1164), précieuse par les indications géographiques qu'elle nous donne.

Dans de judicieuses *Observations sur un passage de la Chronique*

Digitized by Google

de Jean le Bel (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1904, in-8 de 3 p.), M. H. Moranvillé montre que, pour la campagne de la succession de Bretagne, ce chroniqueur semble avoir puisé à une source latine qui a servi en même temps à la *Chronographia regum Francorum*.

Certains articles du *Répertoire des sources historiques du moyen âge. Biobibliographie*, dont la publication se poursuit régulièrement, forment de véritables monographies bibliographiques ; aussi M. le chanoine Ulysse Chevalier a-t-il pensé qu'il y avait intérêt à les tirer à part, ce qui les rendra plus accessibles aux curieux et aux spécialistes ; tel est le cas pour *Jeanne d'Arc* (Extrait du *Répertoire*, 5e fascicule. Valence, Impr. valentinoise, mars 1905, in 16 de 71 p.). Dans l'énorme liste de travaux mentionnés ici, l'on en trouvera quelques-uns de tout récents, bien que dans l'ensemble de son travail le savant auteur ait pris comme terme extrême l'année 1900.

Nous devons à M. H. Omont la connaissance d'un beau *Portrait de Guarino de Vérone*, célèbre humaniste italien, qui est peut-être la copie d'un original, aujourd'hui perdu, qui autrefois décorait un manuscrit autographe de la traduction latine de Strabon, achevée en 1458 (Extrait du *Bulletin de la Société nationale des antiquaires*. Paris, 1905, in 8 de 3 p. avec pl.). — Signalons du même érudit une *Note sur un missel parisien de 1501 ayant appartenu au fondateur du collège de Sainte-Barbe* [1], Robert Dugast, qui l'acquit en 1519 et qui enrichit les marges du calendrier de quelques annotations tant sur sa famille que sur des accidents atmosphériques dont Paris eut à souffrir pendant les années 1514 à 1521.

On ne lira pas sans précaution la notice consacrée par M. F. Giroux à *Un cardinal ligueur au XVIe siècle, Pellevé, archevêque de Sens et de Reims* (Laon, impr. du *Rappel de l'Aisne*, 1905, in-12 de 61 p.). L'auteur puise principalement ce qu'il dit de son personnage dans des sources qui lui sont notoirement hostiles.

Le président Achille III de Harlay avait formé, au XVIIe siècle, un assez curieux recueil de « Lettres de cardinaux de touttes sortes de nations rangées par ordre alphabétique, » dont quelques-unes n'ont qu'un intérêt privé ou sont de simples compliments, mais dont plusieurs ont un caractère diplomatique. L'on saura gré à M. Lucien Auvray de nous en donner un état assez détaillé [2], où il a pris soin de rétablir les noms réels des cardinaux qui souvent ne se désignent que

[1] Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXXII. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1905, in-8, 6 p., planche.

[2] *Inventaire d'une collection de lettres de cardinaux des XVIe et XVIIe siècles.* (Manuscrits italiens 1183-1184 de la *Bibliothèque nationale.*) Extrait de la *Revue d'histoire diplomatique*. Paris, Plon-Nourrit, 1905, in-8 de 21 p.

Digitized by Google

par leur titre ou le nom de leur évêché. L'ordre alphabétique n'étant pas toujours rigoureusement suivi dans la collection dont il a conservé le classement, il a pris soin de prévenir son lecteur de ces interversions. Cent quarante cardinaux au moins figurent dans ce recueil, presque tous italiens ; il y en a vingt-sept français.

Le sixième et dernier volume des *Mémoires du maréchal de Villars*, publiés pour la Société de l'histoire de France par M. le marquis de Vogüé (Paris, H. Laurens, 1904, in-8, p. XI-XXXIV et 356 p., plan), comprend, avec une notice biographique destinée à être jointe au premier volume, des pièces justificatives du tome V, des additions aux volumes antérieurs et une table alphabétique des matières qui comprend plus de 70 pages. L'appendice au tome V se compose d'extraits de la correspondance de Villars : 1° comme gouverneur de Provence ; 2° pendant sa dernière campagne d'Italie ; — d'une note sur les origines de sa famille ; — de renseignements sur ses titres et brevets ; - de pièces de vers composés sur lui ; — d'une note sur les relations de Voltaire et de Villars et d'une autre sur l'hôtel du maréchal.

Ce qui touche Saint-Simon, l'auteur des fameux mémoires dont notre savant collaborateur M. de Boislisle poursuit la publication avec un zèle et une érudition qui ne se démentent pas, a trop d'intérêt pour que nous ne signalions pas ici à nos lecteurs la *Correspondance inédite de Saint-Simon avec le cardinal Dubois et l'évêque de Fréjus* que notre collaborateur M. Hyrvoix de Landosle a publiée dans le *Journal des Débats* du 9 décembre dernier. La correspondance se réduit à deux lettres de la part du duc ; il y plaide la cause de son gendre M. de Chimay. La seconde du 6 mars 1723 est particulièrement curieuse parce qu'elle montre que, contrairement à ce qu'il laisse entendre dans ses *Mémoires*, ce n'est pas sans amertume que Saint-Simon rendit le brevet qu'on lui redemandait.

M. l'abbé F. Uzureau consacre à l'*Enseignement secondaire en Anjou* un intéressant travail (Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, Angers, Germain et G. Grassin, in-8 de 79 p.). C'est principalement dans les *Affiches d'Angers* et dans l'*Almanach d'Anjou* qu'il a puisé les prospectus, programmes et réclames qu'il nous fait connaître en suivant l'ordre alphabétique des lieux.

Les curieuses *Notes sur les idées politiques de Rivarol*, que nous donne M. Jean de Ricault d'Héricault (Paris, librairie des Saints-Pères, s. d., in-8 de 27 p.), nous font voir le spirituel écrivain sous un jour assez neuf. Ce brillant esprit était en même temps un homme de réflexion ; l'on trouve épars dans ses écrits les traits divers d'une théorie de la constitution monarchique qu'il regardait comme seule adaptée à la nation française ; mais en même temps qu'un théoricien, c'était un

Digitized by Google

homme de sens pratique, et les conseils qu'il donnait à Louis XVI auraient pu, s'ils eussent été suivis, aider le roi à diriger le mouvement réformateur ; enfin M. d'Héricault nous montre chez Rivarol une véritable intuition politique qui lui permit de préciser le terme auquel devait aboutir la Révolution.

C'est un morceau fort instructif sur l'état de la Bibliothèque nationale peu avant le moment de sa réorganisation en 1795 que le rapport dressé sur la demande du Comité d'instruction publique en 1794 par une commission composée de Coupé, Prunelli et Grégoire. Comme l'observe M. Omont, qui le publie dans la *Revue des bibliothèques*[1], il est plein d'idées judicieuses.

C'est aussi M. Omont qui nous fait connaître *Quelques lettres*, — cinq, pour préciser, — *de B. Guérard à J. Desnoyers sur les premières années de la Société de l'histoire de France* (Extrait de l'*Annuaire-bulletin* de cette Société. Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur, 1904, in-8, 7 p.), notamment sur la rédaction du *Bulletin*, de l'*Annuaire*, sur des publications nouvelles à entreprendre.

Nos lecteurs reconnaîtront sans peine un de nos érudits collaborateurs, M. G. Clément-Simon, sous la marque du « Bibliophile corrézien, » qui fait passer sous nos yeux quelques *Curiosités de la bibliographie limousine* (Extrait du *Bibliophile limousin*. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1905, in-8, de 226 p.). Des cinquante articles dont se compose ce travail, — indépendamment de recherches intéressantes sur la « Bibliothèque bleue » de Limoges, — six sont consacrés aux de Selve. Le président Jean de Selve, le négociateur du traité de Madrid, dont M. Clément-Simon a si bien parlé à nos lecteurs en 1903, n'a guère laissé que des harangues que l'on ne trouve point imprimées *in extenso*; mais son frère, aussi nommé Jean (Petit-Jean pour le distinguer de Petit-Qui, le président), et qui, comme lui, fit partie du Parlement de Paris, a publié un traité des Bénéfices, fort estimé. Il n'est naturellement pas possible d'entrer ici dans le détail des notes vraiment curieuses que nous devons à la diligence et à l'érudition du « Bibliophile corrézien. »

Dans l'introduction qu'il a composée pour le catalogue des livres du Musée Condé antérieurs au milieu du XVIe siècle[2], M. Léopold Delisle a écrit à la fois un chapitre de la vie du prince et de l'histoire de la bibliophilie française. C'est en Angleterre, sur la terre d'exil, que la passion des livres s'empara du prince. L'acquisition en 1851 de

[1] Tirage à part : *Rapport sur la Bibliothèque nationale fait à la Commission d'instruction publique de la Convention nationale en 1794-1795*. Paris, Émile Bouillon, 1905, in-8 de 86 p.

[2] *Chantilly. Le cabinet des livres. Imprimés antérieurs au milieu du XVIe siècle. Introduction*. Paris, Plon-Nourrit, 1905, in-4, 95 p.

Digitized by Google

la collection Standish, où se trouvaient notamment des incunables et des éditions aldines jadis recueillies par le grand bibliographe italien Gaetano Melzi, poussèrent le duc d'Aumale à élargir le cadre de son programme ; préoccupé jusque-là surtout de ses manuscrits, il se bornait, dans ses achats de livres, à rechercher ceux qui pouvaient illustrer ces manuscrits ou lui servir dans ses études historiques. D'heureuses acquisitions eurent bientôt mis sa bibliothèque au rang des premières de l'Europe, tant pour l'intérêt intrinsèque des ouvrages qui y étaient conservés que pour la belle condition des exemplaires et la somptuosité des reliures. On trouvera, dans l'attachante étude de M. Delisle, des renseignements précis sur les goûts du prince, sur la manière dont s'accrut sa bibliothèque, sur le soin méticuleux qu'il apportait à l'acquisition et à la conservation de ses livres, sur la peine qu'il se donnait pour les habiller de belles et bonnes reliures, sur la façon dont il en avait conçu le catalogue.

L'on a pris soin déjà, à la tribune de la Chambre, de relever quelques-unes des erreurs grossières dont fourmillait le rapport de M. Briand sur la séparation des Églises et de l'État. L'Action libérale populaire a pensé qu'il pouvait être bon de les faire ressortir et de mieux marquer la faiblesse du travail historique qui sert de fondement à l'œuvre de M. Briand. On a relevé ainsi plus de cent soixante erreurs, dont quelques-unes sont tout à fait grossières [1].

Dans *les Premières étapes de l'anarchisme* (Extrait de la *Nouvelle Revue*. Auxerre, impr. A. Lanier, 1905, in-8 de 5 p.), M. Jacques Regnier jette un simple coup d'œil sur les progrès, au XIXe siècle surtout, de l'anarchisme théorique.

La Maison de la Bonne Presse, à Paris, a organisé une *Bibliothèque des conférences*, destinée à mettre à la disposition des conférenciers catholiques le texte de conférences faites par des conférenciers habiles ; elles peuvent rendre d'autant plus de services que l'on peut se procurer à la même maison de la Bonne Presse les vues qui servent aux projections. Parmi les dernières conférences parues, nous indiquerons les suivantes, qui rentrent plus particulièrement dans le cadre de cette revue : *Florence*, par Léopold des Gerbes (in-16, 24 p., 35 vues) ; *Autour de la Sicile*, par M. L. Christian (in-16, 37 p., 38 vues); *la Vie publique et la vie domestique à Pompéi*, par le même (in-16, 31 p., 36 vues).

Nos lecteurs savent déjà quelle perte l'histoire religieuse a faite par la mort de M. l'abbé Fouard (t. LXXV, p. 255), l'éminent historien de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des âges apostoliques. Ils liront avec

[1] *Action libérale populaire (section sociale). Quelques erreurs de M. Briand* (Paris, 7, rue Las Cases, 1905, in-8 de 79 p.).

Digitized by Google

plaisir la Notice que lui a consacrée, dans le *Précis* de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, un de ses amis, que ses propres travaux mettent à même d'apprécier plus justement tout ce qu'il y avait de science sûre et précise en même temps que d'art d'écrire dans les ouvrages, universellement estimés d'ailleurs, de M. Fouard [1].

Nous devons une mention toute spéciale, dans cette revue, à l'excellent archéologue Georges Rohault de Fleury, mort à soixante-dix ans. Outre le soin qu'il avait pris de terminer et de publier le grand ouvrage de son père, Charles Rohault de Fleury, sur la *Messe* (1883-1889, 8 vol. in-4), lui-même avait donné une série d'œuvres originales généralement estimées, parmi lesquelles il suffit de citer : *Les Monuments de Pise au moyen âge* (1866, in-8) ; — *La Toscane au moyen âge* (1874, 2 vol. in-fol.) ; — et surtout le *Latran au moyen âge* (1877, in-8 et album in-folio). Ses portefeuilles, mine précieuse pour les archéologues, ont été remis par sa famille à la Bibliothèque nationale.

Mgr Joseph Georg Strossmayer, évêque de Diakovar (Sirmium) depuis cinquante-cinq ans, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Il ne s'est pas seulement fait connaître par son rôle politique, par l'ardeur qu'il a déployée comme chef du parti nationaliste croate, mais aussi par son zèle pour l'enseignement et pour le développement de toutes les institutions intellectuelles chez les Slaves méridionaux : on lui doit la fondation de l'Université et de l'Académie d'Agram, l'établissement d'un séminaire pour les Croates de Bosnie et la publication d'ouvrages considérables comme les *Vetera monumenta Slavorum meridionalium historiam illustrantia*, préparés sous son inspiration par Theiner.

L'Allemagne a perdu un excellent historien dans la personne de M. Hermann Hueffer, mort dans le courant de mars, à soixante quinze ans. Bien que pendant cinquante années (1855-1905) il ait professé, à l'Université de Bonn, le droit des gens et le droit ecclésiastique, bien que ses ouvrages juridiques, tels que ses *Beiträge zur Geschichte der Quellen des Kirchenrechts und der römischen Rechts in Mittelalter* (1862) et ses *Forschungen auf dem Gebiete des französischen und des rheinischen Kirchenrechts* (1863), soient assez estimés, c'est surtout à des ouvrages d'histoire, pleins d'érudition et de critique, et presque tous relatifs à la période révolutionnaire, que M. Hueffer a dû sa grande notoriété. Il suffit de rappeler ici les suivants : *Oesterreich und Preussen bis zum Abschluss des Friedens von Campo Formio*

[1] Tiré à part : *Notice sur M. l'abbé Fouard*, par Paul Allard (s. l. n. d., in-8 de 8 p.).

Digitized by Google

(1868) ; *Die Politik der deutschen Mächte im Revolutions Krieg* (1869); *Reinisch-westfälische Zustände zur Zeit der französischen Revolution* (1873) ; *der Rastatter Kongress und die zweite Koalition* (1878-1879); *Der Rastatter Gesandtenmord* (1896); *Quellen zur Geschichte des Zeitalters der französischen Revolution* (1900) ; *Der Krieg des Jahres 1799 und die zweite Koalition* (1904).

L'un des meilleurs érudits qui se soient occupés de la Terre Sainte et de l'histoire des croisades disparaît avec M. Reinhold Röhricht que la mort nous a ravi dans le courant de mai. Qui n'a eu recours à sa savante et très complète *Bibliotheca geographica Palestinae* (1891) ? Qui ne connaît le *Corpus* des pèlerinages allemands en Terre Sainte qu'il a publié en 1880 avec la collaboration de M. H. Meisner (*Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande*)? Récemment encore il nous donnait une excellente histoire de la première croisade (*Geschichte des ersten Kreuzzuges*, 1901), et parmi les diverses publications consacrées par lui aux expéditions en Terre Sainte il convient de rappeler ses deux volumes de *Beiträge zur Geschichte der Kreuzzüge* (1874-1878).

E.-G. Ledos.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

I. — PÉRIODIQUES FRANÇAIS

Dans une thèse sur le concile de Turin soutenue en Sorbonne l'année dernière, M. Babut s'efforçait de prouver qu'il y avait eu deux conciles dans cette ville au ve siècle : l'un vers 405, l'autre en 417. Mgr Duchesne consacre une savante dissertation à l'examen des conclusions de M. Babut, qu'il rejette dans leur ensemble [1]. A l'aide de la correspondance du pape Zosime, il montre les invraisemblances de son système et estime qu'il n'y a eu qu'un seul concile de Turin, réuni pour régler les litiges ecclésiastiques que lui déférèrent les évêques de la Gaule méridionale, au plus tôt en 397, au plus tard en 411. Il n'admet pas non plus que la lettre de Valentinien III du 6 juin ou du 8 juillet 445 au maître des milices Aétius pour sanctionner les mesures prises par le pape Léon contre l'évêque d'Arles, Hilaire, puisse être considérée comme la charte de la papauté. La « monarchie ecclésiastique » n'a pas eu pour fondement une loi d'empire. La lettre de Valentinien est un rescrit de circonstance L'empereur met la force publique au service du pape, à sa demande et dans un cas particulier. Mgr Duchesne critique encore les appendices joints à l'étude de M. Babut. Il condamne certaines additions ou corrections faites au texte de la lettre synodale du concile de Turin, que le texte des manuscrits et le sens ne permettent pas d'adopter. Il fait valoir les raisons qui s'opposent à ce que l'évêque Remi ait occupé le siège d'Aix et en ait été chassé par Lazare, avec l'appui de l'usurpateur Constantin. Lazare n'a pas été un intrus et le siège épiscopal de Remi, dont le nom revient en divers documents relatifs à la Provence dans les premières années du ve siècle, reste à déterminer.

— Mgr Duchesne ne partage non plus l'opinion de M. Babut sur l'authenticité de deux lettres des papes Zosime et Léon que renferme le recueil de fausses lettres fabriquées à Vienne pour soutenir les revendications de ce siège On ne peut faire état de ces documents, qui sont une copie incorrecte des lettres de la collection arlésienne,

[1] *Revue historique*, mars-avril 1905 : *Le concile de Turin.*

Digitized by Google

à laquelle de maladroits plagiaires voulaient faire concurrence. Quant à la Chronique des évêques de Vienne, tributaire des faux privilèges viennois, que M. Babut attribue à Villicaire, mort en 771, elle est bien postérieure à l'époque où vivait cet évêque.

— M. E.-Ch. Babut a essayé de défendre ses conclusions [1], mais le nouveau développement qu'il donne à son argumentation, pas même son long commentaire de la lettre synodale du 22 septembre, n'affaiblissent la valeur des raisons invoquées par Mgr Duchesne pour le maintien de toutes les idées reçues jusqu'ici à propos du concile de Turin. Sur certains points d'ailleurs, M. Babut se borne purement et simplement à renvoyer le lecteur à son livre.

— Un consciencieux travail de M. Henry Quilgars nous fait connaître les origines de l'église Saint-Aubin de Guérande : l'église mérovingienne disparue pendant les invasions normandes au cours du VIIIe siècle ou au commencement du IXe ; l'église carolingienne élevée au IXe siècle et érigée en collégiale en 846 [2].

— Nous devons à M. F. Lot de très curieux détails sur le pont que Charles le Chauve fit élever, au confluent de la Seine avec l'Andelle, à l'endroit où l'action de la marée montante cesse de se faire sentir [3]. Par ce moyen, le roi espérait arrêter les incursions des Normands qui, pendant sept années consécutives, avaient ravagé la vallée de la Seine. Les travaux furent commencés dans l'été de 862, au moment du plaid annuel convoqué à Pistres (*Pistis*, *Pistas*, *Pistus*). L'année suivante, l'arrivée de cinquante barques normandes à Pistres même suspendit les travaux. Les Normands remontèrent même le fleuve jusqu'à Saint-Denis et à Melun, qu'ils pillèrent.

— Pendant plusieurs années, Charles convoqua des assemblées importantes à Pistres, poursuivant l'achèvement des travaux grâce aux fournitures en nature et aux dons que lui apportaient les fidèles. Soit que le pont ne fût pas encore achevé, soit qu'il manquât de défenseurs, la flotte normande remonta encore la Seine en 876. Il semble bien que lors de la terrible incursion de 885, le pont de Pistres était achevé, et que s'il n'empêcha pas les Normands de Rollon d'arriver jusqu'à Paris, il arrêta du moins leur marche et permit aux Parisiens de mettre leur ville en état de défense. Le traité de Saint-Clair-sur-Epte fit passer Pistres au pouvoir de Rollon, devenu duc de Normandie. M. Lot ne croit pas que ce soit à Pistres même que Charles le Chauve fit construire le pont fortifié qui porte ce nom, mais un peu

[1] *Revue historique*, mai-juin 1905 : *La date du concile de Turin et le développement de l'autorité pontificale au Ve siècle. Réponse à Mgr Duchesne et à M. Pfister.* — [2] *Revue de Bretagne*, avril 1905 : *L'église de Saint-Aubin de Guérande, ses origines, ses institutions.* — [3] *Le moyen âge*, janvier-février 1905 : *Mélanges carolingiens. Le pont de Pitres. Le nom ancien de la Bresle.*

Digitized by Google

en amont, à Pont-de-l'Arche. Le pont de bois de Charles le Chauve fut remplacé en 1195 par un pont de pierre que fit construire Richard Cœur de Lion pour défendre la Normandie contre les attaques de Philippe Auguste.

— Dans une seconde dissertation, M. Lot prouve qu'au IXe siècle la Bresle était désignée sous les noms de *Vinglena* et *Vinlena*. Comme la forme *Vinglena* eût donné en français Vinlene, Vilène ou Vilaine, il faut admettre que la rivière qui forme la limite entre la Normandie et la Picardie a changé de nom.

— Dans un très vivant récit de la victoire remportée par Philippe le Bel sur les Flamands à Mons-en-Pévèle, le 18 août 1304, M. Georges Six s'efforce de découvrir la vérité au milieu des contradictions que présentent les principales sources françaises et flamandes [1].

— A l'aide de registres pontificaux encore inédits, M. l'abbé A. Cergeac complète l'article de M. l'abbé Breuils sur Jean Ier d'Armagnac, publié dans la *Revue des questions historiques*, au mois de janvier 1895 (p. 49) [2]. Il insiste surtout sur les relations que les papes d'Avignon Innocent VI et Urbain V entretinrent avec Jean d'Armagnac. Il établit enfin que Gaston de Foix ne rendit la liberté au comte d'Armagnac, sur les instances du pape, qu'en 1365, à une date intermédiaire entre le 17 avril et le 12 mai.

— Malgré les bonnes dispositions du pouvoir royal à leur égard, les villages de la banlieue de Paris situés entre la Seine et la Bièvre, appartenant en grande partie à des seigneurs ecclésiastiques, furent tardivement affranchis des exactions féodales. M. H. Gaillard examine quelle fut à ce point la situation de Vitry-sur-Seine [3]. A deux reprises les serfs de Vitry furent affranchis, sous le règne de saint Louis, qui indemnisa les seigneurs ecclésiastiques de leurs sacrifices matériels, et la condition de serf y était certainement fort rare à la fin du XIIIe siècle. La royauté n'avait gardé que quelques droits domaniaux ; mais, « par une sorte de retour offensif de la servitude, les redevances pécuniaires de Vitry, dans le cours du XIVe siècle, se transformèrent en droit de prise. » Vitry fut une des localités les plus éprouvées par les bandes de mercenaires et par les Jacques qui ravagèrent les environs de Paris, pendant les dernières années du règne de Jean le Bon. Devenu roi, Charles V eut à cœur de remédier aux maux que Vitry avait soufferts : en mai 1370, il accorda l'exemption des prises à ses habitants, qu'il plaça bientôt après sous

[1] *Annales de l'Est et du Nord*, avril 1905 : *La bataille de Mons-en-Pévèle (18 août 1304)* — [2] *Revue de Gascogne*, mars 1905 : *Jean Ier d'Armagnac et les papes d'Avignon : Innocent VI et Urbain V.* — [3] *Bibliothèque de l'École des chartes*, janvier-février 1905 : *Les franchises de Vitry-sur-Seine sous les règnes de Charles V et de Charles VI.*

Digitized by Google

la protection du prévôt de Paris. Ce fut dès lors le prévôt qui se chargea de faire entendre raison aux seigneurs ecclésiastiques qui se partageaient le village. Sous le règne de Charles VI, malgré les prétentions contraires des chapitres de Notre-Dame et de Saint-Marcel et du prieuré de Saint-Éloy, le parlement reconnut aux habitants de Vitry le privilège de s'assembler avec la seule permission du prévôt de Paris et de prendre en commun des décisions. A côté des maires que les principaux seigneurs entretiennent à Vitry, les habitants ont des jurés, investis « du gouvernement de la ville » et qui rendent compte de leur gestion au Châtelet de Paris. Cette situation parut si avantageuse aux villages de la banlieue parisienne qu'ils sollicitèrent à l'envi des privilèges analogues. M. H. Gaillard note que les franchises de Vitry datées de mai 1370 constituent la première application, pour la banlieue, de l'ordonnance du 17 août 1367, par laquelle Charles V, s'inspirant des vœux des États généraux de 1355, fixait la jurisprudence restrictive des prises.

— M. Henri Moranvillé publie, en l'accompagnant d'une intéressante étude, le récit d'un voyage à Jérusalem et au mont Sinaï[1]. Le pèlerin qui a pris soin de noter ainsi ses impressions de route a certainement accompli son pieux voyage après 1415, car il parle de la muraille qui barrait l'isthme de Corinthe, dont la construction fut entreprise en 1415 sous l'empereur Manuel, vraisemblablement même après 1419, année où « dispost de Rommenie » (Théodore) se trouva être le « frère de l'empereur de Constantinople » (Jean associé à l'Empire en 1419), enfin avant 1425, date de la destruction par les Turcs de Baffo et de Modon, fait que le narrateur n'aurait eu garde de passer sous silence s'il eût été accompli. C'est moins la description des lieux saints que le soin minutieux avec lequel ont été relevées les étapes du voyage de Jérusalem au mont Sinaï et du mont Sinaï au Caire, qui fait l'intérêt de cet itinéraire. Une note du manuscrit prouve que Claude de Mirebel, considéré jusqu'ici comme l'auteur de ce récit, fut seulement le propriétaire du livre dont il se servit en 1552 pour accomplir le voyage de Jérusalem. Les remarques de l'auteur inconnu de l'itinéraire indiquent seulement qu'il avait beaucoup voyagé et séjourné longtemps dans le sud-est de la France, mais ne fournissent aucun détail sur sa personnalité.

— *Le meurtre de Jean Berry, secrétaire de Jean, duc de Bourbon*, fut une des causes célèbres de la fin du xve siècle[2]. Pendant plusieurs années elle passionna l'opinion en Bourbonnais et en Forez

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, janvier-février 1905 : *Un pèlerinage en Terre sainte et au mont Sinaï, au XVe siècle.* — [2] *Revue historique*, mars-avril 1905.

Digitized by Google

et excita même l'intérêt à Paris et à la cour. La brièveté exagérée et l'inexactitude des récits fournis sur cette affaire par les historiens locaux ont engagé M. Bernard de Mandrot à tenter d'en reconstituer la véritable physionomie d'après les registres du parlement de Paris. Après avoir rappelé la haine que la noblesse, écartée des affaires, avait vouée à l'heureux favori, maître de l'esprit affaibli de Jean II, il retrace en détail le guet-apens du 13 février 1488, préparé par le fils naturel du duc Mathieu, surnommé le grand bâtard, et par l'ancien ennemi de Louis XI devenu grand écuyer et bailli de Forez, Pierre d'Urfé. Saisi à table chez des amis, Berry fut traîné de château en château et enfin mis à mort. Dépouillée de ses biens, la veuve de Berry, Catherine Mijard, ne s'abandonna pas et poursuivit sans se lasser le châtiment des coupables, qu'elle finit par obtenir de la justice du parlement de Paris.

— Dans un mémoire sur la *Bretagne au XVIe siècle*, M. le vicomte Ch. de Calan [1] étudie les descentes que les Anglais firent dans cette province de 1491 à 1589, précisant sur certains points les travaux des historiens antérieurs.

— Saint-Simon, qui se piquait d'exactitude et de vérité, a indiqué assez souvent ses sources. Pour donner plus de valeur à son exposé de la politique extérieure de la France, il a eu soin de nous avertir qu'il a « parlé sur les affaires étrangères d'après Torcy, » l'homme de France qui de son temps les connaissait le mieux. M. Émile Bourgeois a eu la curiosité de vérifier sur ce point les assertions de Saint-Simon, et le résultat de cet examen ne fait point honneur à la franchise de l'auteur des Mémoires [2]. Pour les dernières années du règne de Louis XIV (1692-1715), Saint-Simon a prétendu s'être *toujours* inspiré des indications de Torcy. Or, pour cette période, il a surtout employé le Journal de Dangeau, qu'il suit rigoureusement sans le citer, et n'a jamais eu recours aux souvenirs de Torcy, dont il invoque le témoignage. Il a cependant connu des Mémoires de Torcy relatifs aux négociations des dernières années du règne de Louis XIV, et il nous est même parvenu une copie de ces Mémoires faite de sa main et annotée par lui. Cette copie devait faire partie du recueil de pièces justificatives qu'il se proposait d'ajouter à ses Mémoires et auquel il renvoie fréquemment ses lecteurs. S'il n'a point fait usage de cette source de renseignements, c'est que vraisemblablement son récit était presque achevé lorsqu'il en a eu connaissance. En ce qui concerne les passages de son œuvre relatifs à la

[1] *Revue de Bretagne*, mai 1905. — [2] *Revue historique*, mars-avril 1905 : *La collaboration de Saint-Simon et de Torcy. Étude critique sur les Mémoires de Saint-Simon.*

Digitized by Google

politique extérieure depuis la mort de Louis XIV jusqu'au début de l'année 1718, il affirme les avoir empruntés, en les abrégeant, au recueil de lettres réunies par Torcy, lorsqu'il était surintendant des postes.

La comparaison du texte de Saint-Simon avec celui du recueil de Torcy, conservé à la Bibliothèque nationale sous le titre de « Mémoires » de 1715 à 1716, 1717 et 1718, prouve que Saint-Simon ne s'est même point donné la peine d'abréger. Il a purement et simplement introduit dans son œuvre le texte de Torcy avec quelques coupures. Ce n'est que pour les sept premiers mois de l'année 1718 qu'il avoue avoir « copié fidèlement et mot à mot » les *Nouvelles* de Torcy sur les affaires étrangères. Après avoir montré que les détails sur la politique extérieure de la France à l'époque de la Régence que nous donne Saint-Simon sont une transcription littérale des *Nouvelles* de Torcy, M. Émile Bourgeois examine la valeur de ce recueil. La similitude frappante du texte de Torcy avec la correspondance échangée entre Alberoni et le duc de Parme, de 1714 à 1718, conservée aujourd'hui aux archives du palais San Severino à Naples, l'a amené à admettre, avec Saint-Simon, que les documents réunis par ce surintendant sont des « extraits des lettres originales que le secret de la poste lui ouvrait. » Sur l'ordre du Régent, Torcy aurait fait un dépouillement méthodique de la correspondance de tous les agents diplomatiques dont les courriers traversaient la France; ses Nouvelles auraient donc la valeur d'une publication complète et fidèle des archives secrètes des cabinets européens.

— Incapable de soumettre la Corse, qui la tenait en échec, la république de Gênes céda à la France ses droits sur l'île par le traité de Versailles (15 mai 1768); mais la conquête du pays restait à faire. L'expédition de 1768, menée par le marquis de Chauvelin, ayant échoué, Louis XV chargea le lieutenant général comte de Vaux d'en tenter une nouvelle. A l'aide des archives particulières de la famille de Vaux et des archives de la guerre, M. le général F. Canonge nous retrace en détail la campagne de 1769, insistant particulièrement sur le combat décisif de Ponte-Novo (8 mai)[1]. De Vaux fit preuve d'autant d'habileté que de courage dans une guerre rendue particulièrement difficile par la nature du pays et la bravoure de ses habitants. Quant à Paoli, il ne répondit pas à ce que ses compatriotes attendaient de lui. Son indécision et son manque d'énergie rendirent inutile le dévouement de ses soldats.

— Dans un travail fait d'après les registres de la communauté de Lamballe, M. A. Botrel recherche quelle fut, au moment de la Révo-

[1] *Le Carnet*, avril-mai 1905 : *La campagne de 1761 en Corse et la journée de Ponte Novo*.

Digitized by Google

lution, l'attitude de cette communauté, une des plus anciennes de la Bretagne[1]. Dès le règne de Louis XVI, cette communauté aspirait à un changement de régime. Lors du conflit entre le parlement et Brienne, elle s'était hautement prononcée pour le parlement et avait accueilli avec joie la nouvelle du rétablissement des parlements par Necker. Lorsque Louis XVI invita les corps de ville du royaume à formuler leurs observations sur la formation des États, elle se prononça pour le tiers, « véritable soutien de l'État, » et appuya ses revendications. Les vœux que ses représentants furent chargés d'exposer à la réunion du tiers, où devait se faire la rédaction d'un cahier commun, témoignent d'un réel souci du bien public. La communauté de Lamballe applaudit « au zèle patriotique des députés des communes » qui, dans les premières réunions des États généraux, entrèrent en lutte contre le pouvoir royal. Après la prise de la Bastille et le rappel de Necker, les Bretons étaient persuadés qu'une ère de paix et de concorde allait commencer pour le pays. Le 24 juillet 1789, la population de Lamballe, unie dans un même sentiment de patriotisme, acclama le roi et la nation et prêta serment. Quelques jours plus tard, les officiers municipaux formèrent une garde nationale, composée de citoyens de bonne volonté. L'enthousiasme de la communauté ne se ralentit point un instant, et, avant de disparaître, elle veilla avec le plus grand soin à ce que toutes les formalités prescrites pour la formation des nouvelles municipalités fussent scrupuleusement observées à Lamballe.

— M. P. Coste publie les procès-verbaux officiels de l'élection, de l'institution canonique et l'acte de consécration de Jean-Pierre Saurine, évêque constitutionnel de Dax[2].

— L'Assemblée législative inaugura le régime de la persécution contre les prêtres insermentés. M. l'abbé F. Uzureau nous dit ce que fut cette persécution dans le département de Maine-et-Loire[3]. Un arrêté illégalement rendu par le Directoire, le 1er février 1792, enjoignit à tous les prêtres insermentés de se fixer à Angers et de se rendre tous les jours à une revue d'appel, sous peine d'emprisonnement. La protestation adressée à l'administration départementale par les prêtres d'Angers et la supplique envoyée au roi n'empêchèrent pas l'arrêté de recevoir son effet. Cependant quatre cent quatre-vingt-dix-huit prêtres angevins seulement consentirent à se soumettre à l'arrêté du 1er février, les autres préférèrent demeurer ca-

[1] *Annales de Bretagne*, avril 1905 : *La communauté de Lamballe en 1788, 1789 et 1790.* — [2] *Revue de Gascogne*, avril 1905 : *Comment se faisait un évêque constitutionnel.* — [3] *L'Anjou historique*, mars 1905 : *La persécution contre le clergé angevin : arrêté du directoire du département* (*1er février 1792*).

Digitized by Google

chés dans leurs paroisses et s'exposer aux peines qui frappaient toute rébellion contre la loi.

— A l'aide des papiers de Goujon et des notes prises dans les dépôts d'archives de Seine-et-Oise par feu M. Thénard, M. R. Guyot s'est attaché à faire revivre la physionomie de ce conventionnel [1]. Les premiers chapitres nous retracent l'enfance et la jeunesse de Jean-Marie Goujon, qui s'écoulèrent assez tristement à Provins, où son père remplissait les fonctions peu lucratives de directeur des droits réunis à la ferme des aides et à Saint-Domingue, auprès d'un riche parent qui devait associer l'enfant à ses entreprises agricoles ; ses débuts comme clerc chez un procureur au Châtelet, lorsqu'il doit soutenir sa mère devenue veuve ; sa vive amitié pour René-François Tissot, et enfin ses débuts comme orateur politique. Admirateur enthousiaste de Rousseau, il ne rêvait que de liberté et de vertu, et comptait sur la révolution pour régénérer la France. Lors de la cérémonie funèbre organisée en l'honneur de Mirabeau par la municipalité de Meudon, Goujon prononça un éloge du grand orateur qui lui valut un certain renom. Encouragé par ce premier succès, il adressa à l'Assemblée constituante une protestation indignée contre la lettre que l'abbé Raynal avait envoyée à cette même assemblée, pour lui reprocher d'avoir annulé le pouvoir royal et persécuté la religion. Ce ne fut qu'après des opérations électorales, longues et compliquées, que le canton de Sèvres parvint à constituer la liste des électeurs chargés de nommer les membres de l'Assemblée législative. Goujon, déjà connu, passa le cinquième de la liste. Pour préparer l'esprit public en vue des futures élections, la Société des amis de la constitution établie à Sèvres, imitant l'exemple des sociétés similaires, chargea Goujon de faire des *cours de constitution*. Dans six conférences, où l'orateur donna libre carrière à son éloquence, il expliqua la déclaration des droits de l'homme, s'attachant « à présenter le nouveau système politique comme une construction rationnelle, appuyée sur des vérités évidentes, un tout logique, menant à des conclusions nécessaires par des raisonnements rigoureux. »

— Plein de confiance dans son droit, le comte de Provence se crut, pendant toute la durée de son exil, à la veille de prendre possession du trône. La victoire du parti jacobin au 18 fructidor n'ébranla pas sa confiance et il continua avec la même ardeur à préparer son retour. A l'aide de la correspondance inédite de Louis XVIII avec ses agents en Europe, M. Ernest Daudet retrace les actives menées du parti royaliste à la fin du Directoire et sous le Consulat [2]. Une restaura-

[1] *Revue historique*, mai-juin 1905 : *Le conventionnel Goujon*. — [2] *Le Correspondant*, 25 février et 10 mars 1905 : *Louis XVIII et Bonaparte, d'après des documents inédits*.

Digitized by Google

tion n'était possible qu'avec l'appui d'un chef d'armée populaire. Si Bonaparte eût consenti à jouer le rôle de Monk, c'eût été le succès assuré. Le comte de Provence n'hésita point à écrire lui-même à Bonaparte pour lui révéler les espérances qu'il fondait sur lui. Tandis qu'il cherchait le moyen de faire parvenir sa missive au général par l'entremise de Berthier ou de Joséphine, l'entourage du comte d'Artois s'agitait et, jaloux de diriger le parti royaliste, entravait toutes les démarches dont il n'avait pas eu l'initiative. C'est ainsi que l'abbé de La Marre dut renoncer à la mission dont il avait été chargé en Angleterre. A Paris il trouva les royalistes prêts à accepter la direction de celui qu'ils considéraient comme le souverain légitime. Royer-Collard, alors député aux Cinq-Cents, lui représenta la nécessité d'organiser un conseil de trois ou quatre membres, connus seulement de Louis XVIII, et de chercher à gagner à la cause de la monarchie non seulement Bonaparte, mais encore certains personnages occupant des places importantes dans l'État. Le comte de Provence approuva le projet, mais Royer-Collard et La Marre n'avaient pu encore le mettre à exécution, que les agents de Monsieur constituaient à Paris un comité anglais. Ce comité disparut bientôt, mais non sans avoir compromis la situation du parti royaliste. Cependant, dès le mois d'avril 1800, le conseil royal, composé du marquis de Clermont-Gallerande, de l'abbé de Montesquiou et de Royer-Collard, put entrer en fonctions. Tandis que le conseil, sur de vagues indices, comptait sur Joséphine pour amener le Premier Consul à servir les intérêts du Roi, celui-ci s'exaspérait et formait les projets les plus chimériques, comme celui d'envahir la Bretagne à la tête d'une armée russe. Au commencement d'août Montesquiou, après s'être décidé à faire remettre à Bonaparte et à Le Brun les lettres du comte de Provence, obtint une audience de Le Brun et de Talleyrand. Aux offres de Louis XVIII, Bonaparte répondait en promettant sa protection, Le Brun en invoquant son devoir et Talleyrand en donnant d'ironiques conseils et de vagues encouragements. Lorsque le résultat de ces négociations parvint à Louis XVIII, il venait de recevoir du tsar l'ordre de quitter Mittau et de se réfugier à Varsovie. Une note écrite à ce moment nous montre l'indignation et la colère qu'excita en lui l'offre d'une pension ou du trône de Pologne. L'attentat de la rue Saint-Nicaise, ourdi par les royalistes, rendit impossible la poursuite de nouvelles négociations. A la veille de se faire couronner empereur, Bonaparte essaya vainement d'obtenir du comte de Provence une renonciation au trône. A son tour le Roi refusait toute transaction.

— Dans la première partie d'un mémoire sur la politique suivie par Napoléon à l'égard de l'Italie, M. E. Driault étudie l'organisation de la république cisalpine après les foudroyants succès de la campagne

Digitized by Google

de 1800 [1]. Redevenus les maîtres de l'Italie en 1799, les Autrichiens y avaient maintenu leur pouvoir par la terreur. Dès son entrée à Milan, Bonaparte eut soin de se concilier le clergé en promettant le libre et public exercice du culte catholique. Par sa politique de persécution, le Directoire s'était aliéné une population fermement attachée à ses croyances et dévouée à ses prêtres; Bonaparte s'affirma protecteur d'une religion à laquelle il se glorifiait d'appartenir. Il était moins pressé de répondre aux vœux des Cisalpins qui souhaitaient une constitution et un gouvernement régulier. Il se contenta d'établir dans la république cisalpine un régime provisoire. Il était malaisé d'ailleurs de satisfaire les aspirations souvent contradictoires de peuples qui, après avoir eu pendant des siècles les destinées les plus diverses, avaient été réunis tout à coup par les hasards de la guerre. Modénais, Vénitiens, Bolonais, Milanais, ne voulaient pas les mêmes choses. Un seul sentiment leur était commun : la haine de l'étranger, Français ou Autrichien. Bonaparte n'était pas fâché des rivalités locales et des désordres qui en résultaient, pour qu'il apparût clairement que lui seul était capable de rétablir l'ordre dans la Cisalpine. M. Driault nous retrace le rôle que joua à cette époque Francesco Melzi d'Eril, un des premiers et des plus chauds partisans de la révolution, en qui les Cisalpins voyaient le champion de la liberté contre l'ambition de Bonaparte.

ALBERT ISNARD.

II. — PÉRIODIQUES ITALIENS

L'année 1904 du *Nuovo Bullettino di archeologia cristiana* a paru en une seule fois, formant un volume de trois cent quatorze pages, avec sept planches. La découverte et l'exploration de la catacombe de Commodilla ont été en partie cause de ce retard, amplement compensé par l'intérêt des articles.

— Le premier est une étude de M. Franchi de' Cavalieri [2], qui, à propos du second volume de la *Chronologie der altchristlichen Litteratur* de Harnack, passe en revue les Passions de Perpétue, de Nestor, de Philéas, d'Agape, Chionia et Irene, de Claude, Astère et Néon, de Félix de Tubiaca, de Jules, de Nicandre et de Marcien, de Théodote. A noter son jugement sur celle de Nestor, évêque de Magydos, qu'il rapproche de la médiocre Passion de Conon, mais dont il retient, comme pièce authentique de procédure, le rapport de

[1] *Revue historique*, mai-juin 1905 : *Napoléon Ier et l'Italie. 1re partie : Bonaparte et la république cisalpine.* — [2] *Osservazioni sopra alcuni Atti di martiri, da Settimio Severo a Massimino Daza*, dans *Nuovo Bullettino*, 1904.

Digitized by Google

l'irénarque. En ce qui concerne Théodote d'Ancyre, M. Franchi de' Cavalieri accepte en partie la récente critique négative du R. P. Delehaye, tout en insistant sur les nombreuses marques d'antiquité, ou, selon l'expression de Harnack, « le noyau de vieille tradition » que contient cette pièce contestée.

— Le mémoire de M. Marucchi sur le cimetière de Commodilla est un vrai traité, de cent vingt pages [1]. Ce cimetière renfermait la sépulture d'une martyre de la persécution de Valérien, sainte Merita ou Emerita, de deux martyrs de celle de Dioclétien, saints Félix et Adauctus, et d'un groupe composé de Nemesius et de plusieurs compagnons. Il est situé près de la voie d'Ostie. M. de Rossi le connut, mais ne put y faire de fouilles. La commission d'archéologie sacrée fut plus heureuse en 1903 et 1904. Aujourd'hui l'on a retrouvé l'escalier antique, la basilique souterraine de Félix et Adauctus, et une longue galerie partant de cette basilique, qui renferme des sépultures encore intactes, ornées de très intéressantes inscriptions du IVe siècle.

L'exploration de la catacombe paraît avoir justifié les critiques dirigées contre la Passion de basse époque qui joint à la martyre Merita une compagne du nom de Digna. On a trouvé plusieurs peintures et inscriptions en l'honneur de sainte Merita, aucune mention de sainte Digna, et il est très probable que celle-ci est due tout entière à l'imagination du passionnaire, qui a pris une épithète pour une personne. Quant à Félix et Adauctus, si mauvais que soient leurs Actes, ils sont l'un et l'autre parfaitement historiques; saint Damase a écrit leur éloge : ils sont représentés dans plusieurs peintures du cimetière. Mais il est probable qu'Adauctus n'est pas un vrai nom, et qu'un martyr dont le nom resta inconnu fut immolé en même temps que Félix et enterré avec lui : *Adauctus*, ajouté. L'éloge damasien semble faire allusion à cette circonstance, rapportée par les Actes. De Nemesius et de ses compagnons, on n'a encore retrouvé aucune trace monumentale.

— Trois peintures de la basilique ont été décrites par Mgr Wilpert [2]. L'une, à gauche, près de l'entrée, représente le Sauveur entre saint Pierre, saint Paul, saint Félix, saint Étienne, saint Adauctus, sainte Merita, donnant les clefs symboliques au prince des apôtres. Elle peut être du commencement du VIe siècle. Beaucoup plus remarquable est une autre fresque, également à gauche, près de l'abside. D'une conservation merveilleuse, elle représente la Vierge, presque de grandeur naturelle, assise sur un trône et tenant son

[1] *Il cimitero di Commodilla e la basilica cimiteriale dei SS. Felice e Adaucto ivi recentemente scoperta;* ibid., 1904. — [2] *Di tre pitture recentemente scoperte nella basilica dei santi Felice ed Adautto nel cimitero di Commodilla;* ibid., 1904.

Digitized by Google

divin Fils. A ses côtés sont saint Adauctus et saint Félix. Dans la tombe creusée au-dessous reposa une veuve chrétienne, Turtura, dont son fils a écrit l'éloge funèbre, en vers. La fresque paraît aussi du commencement du VIe siècle. Une troisième peinture, du VIIe, est l'image de saint Luc, qui tient d'une main son Évangile, de l'autre une trousse contenant quatre instruments de chirurgie.

— Le P. Bonvenia [1] commente l'inscription commémorant les travaux faits à la fin du IVe siècle dans le cimetière par le pape Sirice, et en conclut, contrairement à Marucchi, que Félix et Adauctus furent enterrés, non dans le même tombeau, mais en deux endroits distincts de la basilique.

— On a vu que saint Étienne est parmi les saints représentés dans la catacombe de Commodilla. Son image en ce lieu s'explique par l'existence, au VIe siècle, d'un oratoire en son honneur sur la voie d'Ostie. Le P. Schüster écrit une notice sur cet oratoire [2].

— Les fouilles entreprises en novembre 1903 dans le cimetière de Priscille, et interrompues presque aussitôt par l'exploration de la catacombe de Commodilla, ont fait découvrir à l'étage inférieur, du commencement du IVe siècle, de remarquables inscriptions, dont l'une mentionne une sépulture située *in undecima crypta*; ici *crypta* a le sens de galerie [3].

— On lira avec grand intérêt l'étude de M. Antonio Muñoz sur « quelques sources littéraires pour l'histoire de l'art byzantin [4]. » C'est l'étude de descriptions imaginaires de peintures, ἔκφρασεις, analogues à la fameuse galerie antique de Philostrate, qui se rencontrent dans les ouvrages de nombreux écrivains ecclésiastiques orientaux, parmi lesquels saint Grégoire de Nysse, saint Basile, saint Asterius d'Amasée, du IVe au XVe siècle.

— Qui étaient les Mages ? Telle est la question posée par le P. Bonnacorsi, dans la nouvelle Revue historico-critique des sciences théologiques [5]. Les Mages furent une caste sacerdotale, originaire de Médie, vouée aux spéculations religieuses, et représentant par excellence la religion de Zoroastre, « l'une des plus semblables au judaïsme et au christianisme qui aient jamais existé, » selon l'expression de l'abbé de Broglie. Il est très probable qu'à cette classe d'hommes appartenaient les Mages que saint Matthieu nous montre amenés au berceau du Christ. Ils venaient « de l'Orient, » dit l'évangéliste. De

[1] *Iscrizione metrica Siriciana nel cimitero di Commodilla;* ibid, 1904. — [2] *L'oratorio di Santo Stefano sulla via Ostiense dal secolo sesto all' undecimo;* ibid., 1904 — [3] Marucchi, *Di alcune iscrizioni recentemente scoperte nel cimitero di Priscilla;* ibid., 1904. — [4] *Alcune fonti letterarie per la storia dell' arte byzantina;* ibid., 1904. — [5] *Chi eremo i Magi?* dans *Rivista storico-critica delle Scienze theologiche*, janvier 1905.

Digitized by Google

quelle partie de l'Orient? La plupart des anciens écrivains ecclésiastiques penchent pour la Perse, et les plus vieilles peintures des catacombes romaines montrent que la tradition fut de bonne heure fixée dans ce sens, puisque, en représentant la scène de l'Épiphanie, elles donnent toujours aux Mages le costume persan.

— Savante étude du P. Grisar sur les évêques des campagnes dans l'antiquité chrétienne [1] : très nombreux en Occident, c'est-à-dire dans l'Italie centrale et méridionale, et dans l'Afrique romaine, où, bien que résidant dans de simples bourgades, ils jouissent de la plénitude des pouvoirs épiscopaux; très nombreux aussi, à partir du IIIe siècle, en Orient, mais là, subordonnés aux évêques des villes, dont ils ne sont que les auxiliaires, avec le titre de chorévêques et des pouvoirs très limités. Ils disparaissent en Orient vers le VIIIe siècle. — Au VIIIe siècle, précisément, on voit apparaître chez les Francs des chorévêques, qui sont aussi les auxiliaires des évêques urbains, mais qui ne durent guère au delà du IXe siècle. — Revenant à l'Italie, l'auteur étudie les sièges des sept cardinaux-évêques (quelques-uns étaient de petits évêchés de campagne, d'autres étaient attachés à des cités importantes, comme Ostie et Porto) et les origines du cardinalat.

— M. Gatti commente une inscription du IVe siècle, découverte à Préneste (Palestrina) [2]. Elle était gravée sur la base d'une statue élevée sur le forum de la ville en l'honneur d'un jeune homme de dix-huit ans. L'inscription raconte que celui-ci, qui n'avait pas la capacité juridique de tester, pria son père, ancien préfet de Corse, de donner aux corporations de Préneste une de ses terres, et de leur en vendre une autre à bas prix, à condition que ces immeubles, devenus corporatifs, seraient à jamais inaliénables (les Romains n'avaient pas peur des biens de mainmorte), et que les associés honoreraient chaque année sa mémoire par deux repas publics. Le père accomplit les intentions de son fils, et les corporations, reconnaissantes, élevèrent à celui-ci la statue qui le montrait revêtu de la toge. — L'inscription ne paraît pas chrétienne; l'expression : « désiré par le ciel, il a été libéré de la prison de son corps, » est plutôt un écho de la philosophie stoïcienne, dont probablement le père et le fils faisaient profession : mention est faite des bonnes mœurs de ce dernier et de son excellente éducation littéraire.

[1] *I vescovi di campagna nell' antichità cristiana*, dans *Civiltà cattolica*, 15 octobre 1904; *Vescovi di campagna e corepiscopi*, ibid., 21 janvier 1905; *Vescovi di campagna e vescovi cardinali nell' antichità*, ibid., 18 mars 1905. — [2] *Di una antica iscrizione recentemente scoperta in Palestrina*, dans *Studi e Documenti di Storia e Diritto*, janvier-juin 1904. — M. Edouard Cuq a consacré une étude à la même inscription dans *Nouvelle Revue historique du droit*, t. XXVIII, 1904, p. 265-272.

Digitized by Google

— En 1900, fut découvert à Lucques, dans l'église de Saint-Paulin, un sarcophage de marbre, contenant une urne. Sur celle-ci était gravée une inscription, avec la date de 1197, disant qu'y reposaient les reliques de saint Paulin, *episcopi et martyris*, de saint Sévère, *martyris*, de saint Théobald, *martyris*. C'est la plus ancienne mention connue de saint Paulin : il n'y est pas dit que ce saint ait été le premier évêque de Lucques, et disciple de saint Pierre, comme l'affirment ses Actes et le récit d'une autre invention de ses reliques, advenue en 1261. Le P. Fedele Savio demande que cette assertion, qui est en opposition avec le catalogue du XIe siècle des évêques de Lucques, soit l'objet d'un examen nouveau, fait sans idée préconçue et d'une manière tout à fait objective [1].

— M. L. Schiaparelli défend contre les objections de Mgr Duchesne (*Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, 1902, p. 421 et suiv.) l'opinion [2] qu'aux temps antiques certaines pièces, donations, lettres de souverains, etc., étaient déposées dans un local dépendant de la Confession de saint Pierre, — probablement dans la chambre intermédiaire, située entre l'autel majeur et le caveau sépulcral, — et y restaient un certain temps. Ce *Scrinium confessionis sancti Petri*, selon l'expression de M. de Rossi, était distinct de l'*Archivium* pontifical de Latran. Après un séjour plus ou moins long dans le voisinage des reliques de l'Apôtre, ces documents passaient probabement, selon M. Schiaparelli, dans les archives ou la bibliothèque de la basilique vaticane.

— La boussole a-t-elle été inventée par Pacificus, archidiacre de Vérone, mort en 846 [3] ? Plusieurs l'ont pensé, interprétant dans ce sens un vers assez obscur de son épitaphe, qui se voit encore dans la cathédrale de Vérone. M. A. Spagnolo démontre que cette interprétation s'appuie sur un mot mal compris, et que *carm*, au huitième vers, est une abréviation de *carmen* et non de *cardinem*. L'épitaphe, gravée dans ces beaux caractères qui marquent la renaissance épigraphique du IXe siècle, est reproduite en fac-similé.

— Après avoir donné une notice très précise de l'*Archivium Liberianum*, c'est-à-dire du dépôt d'archives encore conservé dans deux salles dépendant de la basilique de Sainte-Marie Majeure, montré les pertes que ce dépôt a subies au cours des âges, et les lumières qu'il répand sur beaucoup de questions intéressant l'histoire et la topographie de la ville de Rome, M. G. Ferri commence la publication des

[1] *S. Paolino fu primo vescovo di Lucca?* dans *Rivista di Scienze storiche*, janvier 1905. — [2] *Alcune osservazioni intorno al deposito archivistico della Confessio S. Petri*, dans *Archivio storico italiano*, 4e fasc. de 1904. — [3] *L'archidiacone di Verone Pacifico inventore della bussola?* dans *Nuovo Archivio Veneto*, 3e fasc. de 1904.

Digitized by Google

documents de ces archives compris entre le xe et le xve siècle [1].

— Avant de reproduire ce qui reste, soit en original, soit en copie, du *Regestum* de l'abbaye de saint Alexis, sur l'Aventin, M. A. Monaci parle des Actes de saint Boniface, auquel l'église avait été d'abord consacrée, et qui lui paraissent être du viie siècle, puis de la légende de saint Alexis, combinaison d'une vie syriaque écrite entre 450 et 475, et d'une vie grecque apportée à Rome vers le déclin du xe siècle (cf. *Analecta Bollandiana*, t. XIX, 1898, p. 241-256). Il donne ensuite une idée générale du cartulaire de l'abbaye, dont il commence la publication [2].

— M. Arrigo Sommi décrit la constitution sociale et la propriété foncière en Sardaigne pendant le moyen âge [3]. La domination romano-byzantine a laissé peu de traces dans l'Ile. Quand celle-ci fut délivrée de toute crainte d'invasions barbares ou sarrasines, elle se réorganisa spontanément, vers le ixe siècle, par les seules forces locales, sous le curieux régime de ses quatre juges souverains, au pouvoir desquels participaient les membres de leur famille. Disputée, du xiie au xive siècle, entre les républiques de Pise et de Gênes, la Sardaigne fut pénétrée alors par les bienfaisantes influences de la civilisation italienne. Mais le dur régime de la conquête aragonaise, au xive siècle, comprima et arrêta pour longtemps ce mouvement de renaissance.

— M. V. Frederici commente, au point de vue paléographique et historique, le palimpseste d'Arborea, conservé à la bibliothèque de Cagliari [4], et y voit, dans toutes ses parties, l'œuvre d'un faussaire, qui l'aurait composé dans l'intention d'assurer à l'Église de Cagliari la primauté de toute la Sardaigne. L'article est précédé d'une préface de M. W. Foerster.

— M. V. Lazzarini étudie les caractères des plus anciens documents publics émanés de la chancellerie vénitienne [5], et publie quatre de ceux-ci, de 1090, de 1098, de 1100 et de 1108. Reproduction phototypique des dernières lignes et des signatures de l'acte de 1098.

— M. M. Roberti publie les noms de tous les juges vénitiens du xe au xiiie siècle, dont on a conservé les signatures [6]. Voici ses conclusions sur cette magistrature primitive : l'origine des juges véni-

[1] *Le carte dell' Archivio Liberiano dal secolo X al XV*, dans *Archivio della R. Società romana di Storia patria*, fasc. I-II, III-IV de 1904. — [2] *Regesto di S. Alessandro all' Aventino*, dans *Archivio della R. Società di Storia patria*, fasc. III-IV de 1904. — [3] *La constituzione sociale e la proprietà fondiaria in Sardegna*, dans *Archivio storico italiano*, 4e fascicule de 1904. — [4] *Il palinseste d'Arborea*, dans *Archivio storico italiano*, 3e fascicule de 1904. — [5] *Originali antichissimi della cancellaria veneziana*, dans *Nuovo archivio Veneto*, 4e fascicule de 1904. — [6] *Dei giudici veneziani prima del 1200*, dans *Nuovo archivio Veneto*, 4e fasc. de 1904.

Digitized by Google

tiens remonte au xe siècle ; le plaid vénitien, à cette époque, a des analogies avec le plaid franc ; la charge de juge n'est pas héréditaire, mais dure plusieurs années ; le nombre des juges siégeant ensemble est le plus souvent de trois, quelquefois de quatre, de cinq ou même de six ; souvent les *boni homines* qui assistaient au plaid et contresignaient la sentence obtiennent à leur tour la dignité de juge ; jusqu'en 1172 il n'y a qu'un tribunal, et à partir seulement de cette date les juridictions se fractionnent.

— M. P. Fedele reconstitue la généalogie d'une famille romaine, les Pierleoni, qui joua un grand rôle dans les affaires de l'Église à la fin du xie siècle et au commencement du xiie. Le chef de cette famille de banquiers romains fut un juif converti. Il était l'arrière-grand-père du pape Anaclet II. Peut-être la mère de Grégoire VII fut-elle aussi une Pierleone. Il se peut que Grégoire VI ait appartenu à la même famille, et soit un fils du juif converti. — La seconde partie de l'article, moins intéressante, est consacrée à prouver que le pape Gélase II appartenait à la famille des Caetani [1].

— M. G. Giovannoni étudie les marbriers romains des xiie et xiiie siècles [2], et particulièrement la généalogie des « Cosmati », dont se sont occupés beaucoup d'érudits, entre autres De Rossi. Il passe en revue les inscriptions des membres de cette famille, et propose quelques solutions nouvelles. La dernière partie de son étude est consacrée à l'un des plus habiles et des moins connus de ces mosaïstes en marbres découpés, « magister Drudus. »

— M. M. Antonelli termine ses études sur les vicissitudes de la domination pontificale dans les terres de l'Église en Toscane [3] (voir *Revue*, t. LXXIV, p. 269; LXXV, p. 668), et montre comment la restauration de l'autorité des papes dans cette contrée par Albornoz rendit possible le retour d'Urbain V et le rétablissement du siège apostolique à Rome. D'importantes pièces inédites sont publiées en appendice.

— M. G. Bourgin publie, d'après deux listes dressées au moment des obsèques du pape Eugène IV (1431-1447), une notice sur les fonctionnaires de sa maison [4]. On remarque parmi eux beaucoup de Français, chose assez surprenante, puisque le pape était d'origine

[1] *Le famiglie di Anacleto II e di Gelasio II*, dans *Archivio della R. Società di Storia patria*, fasc. III-IV de 1904. — [2] *Note sui marmorarii romani*, dans *Archivio della R. Società romana di Storia patria*, fasc. I-II de 1904. — — [3] *Vicende della dominazione pontificia nel patrimonio di S. Pietro in Tuscia dalla translazione della Sede alla restaurazione dell' Albornoz*, continuaz. e fine, dans *Archivio della R. Società romana di Storia patria*, fasc. I-II, III-IV de 1904. — [4] *La « familia » pontificia sotto Eugenio IV*, dans *Archivio della R. Società di Storia patria*, fasc. I-II de 1904.

Digitized by Google

italienne, et qu'à ce moment même la Pragmatique Sanction avait affaibli les liens qui unissaient la France au Saint-Siège.

— M. Zanino Volta extrait de la Chronique inédite du jurisconsulte milanais Bartolomeo Morone les passages qui ont trait à l'histoire politique de son temps, de 1411 à 1449, en les accompagnant d'une savante annotation [1].

— M. Arthur Legre publie la fin de son mémoire (voir *Revue*, t. LXXVI, p. 627) sur « les prodromes de la retraite de Naples du roi Charles VIII, essai sur les relations entre Venise, Milan et Rome, durant le printemps de 1495 [2]. » Il le fait suivre de quinze pièces justificatives, tirées pour la plupart des Archives d'État de Venise.

— On ne connaissait pas exactement l'année où mourut le grand peintre florentin Benozzo Gozzoli. M. A. Chiappelli établit d'une manière à peu près certaine qu'il fut enlevé par la peste, à Pistoie, en 1497 [3].

— Parmi les comptes rendus, toujours intéressants, publiés par la *Rivista storica italiana*, je citerai (3e fasc. de 1904) l'analyse par M. G. Capasso du livre de M. J. Schnitzer sur les manuscrits de Bartolomeo Redditi et de Tommaso Ginori relatifs à Savonarole. Ginori appartenait à la faction de ceux qui condamnèrent Savonarole : le journal tenu par lui le montre regrettant cette condamnation, hésitant sur le jugement à porter, et rendant définitivement hommage à la vertu du célèbre dominicain.

— Le P. Tacchi Venturi termine la publication du Journal consistorial tenu par le cardinal Santori [4] (voir *Revue*, t. LXXIV, p. 623; t. LXXV, p. 669). Les notes de ce précieux témoin vont, cette fois, du 2 novembre 1575 au 17 décembre 1576. On voit tous les grands événements de l'époque se refléter dans les délibérations du pape et des cardinaux : guerres en France avec les huguenots, dissentiments de Henri III et du duc d'Alençon, projets de croisade contre les Turcs, élection de Rodolphe comme roi des Romains, et de l'empereur Maximilien comme roi de Pologne, mort de Maximilien, etc. Conseils fréquents du pape aux cardinaux, à qui il recommande de mener une vie pieuse et de dire plus fréquemment la messe. A propos d'évêques proposés pour les pays étrangers, distinction faite plusieurs fois par Grégoire XIII entre les princes à qui a été concédé

[1] *Note di Bartolomeo Morone sulla storia politica del suo tempo*, dans *Archivio storico lombardo*, 4e fasc. de 1904. — [2] *I prodromi della ritirata di Carlo VIII, re di Francia, da Napoli*, dans *Archivio storico italiano*, fasc. III et IV de 1904. — [3] *In quale anno e in qual luogo morì Benozzo Gozzoli?* dans *Archivio storico italiano*, 3e fasc. de 1904. — [4] *Diario consistoriale di Giulio Antonio Santori, cardinale di S. Severino*, cont. e fine, dans *Studi e Documenti di Storia e Diritto*, janvier-juin 1904.

Digitized by Google

(*concessum*) le droit de *nommer* et ceux qui ont reçu seulement le privilège de *présenter* les évêques auxquels le pape donnera l'institution canonique. Remarquable réponse du pape, à propos d'un candidat auquel on reprochait d'avoir, au concile de Trente, soutenu des opinions contraires aux droits et aux intérêts du Saint-Siège : « Au concile, chacun disait ce qu'il pensait, » *in Concilio unusquisque dicebat quod sentiebat;* aussi Grégoire XIII ne s'arrêta-t-il pas à l'objection, et préconisa-t il le personnage ainsi critiqué.

— La *Rivista di Scienze storiche*[1] a consacré tout son numéro de mai 1905 à l'histoire de saint Alexandre Sauli, évêque de Pavie de 1590 à 1592, et récemment canonisé : biographie du saint, par l'évêque actuel, Mgr Francesco Ciceri ; canevas latin de six de ses sermons sur l'Eucharistie, très intéressant pour montrer comment il préparait ses prédications ; documents inédits sur lui et sur sa famille ; notice sur son père, Domenico Sauli, sénateur milanais ; reproduction photographique de monuments, et d'une page autographe de sermon : réunion de renseignements d'un très vif intérêt.

— Entre ses condamnations de 1616 et de 1633, Galilée fut gratifié, en 1630 et en 1631, de deux pensions ecclésiastiques. Mais pour en jouir, il fallait être entré dans la cléricature. M. L. Andreani publie, d'après un registre de l'archevêché de Florence, un document montrant que le 5 avril 1631 l'illustre astronome, alors âgé de soixante-sept ans, reçut la tonsure, qui lui fut conférée par Mgr Alessandro Strozzi, évêque d'Andria[2].

— Le comte L. F. Marsili mérite une place dans la liste des voyageurs célèbres du XVIIe siècle. A l'âge de vingt et un ans, il partit de Venise, en 1679, pour se rendre à Constantinople, et revint en 1680, par la Roumélie, la Bulgarie, la Serbie et le Montenegro. M. L. Frati publie ou résume son journal de voyages, qui contient de curieuses observations, particulièrement sur les usages et les mœurs des Turcs à cette époque[3]. Un détail bizarre : dans la seconde partie de son voyage, Marsili, avant d'arriver à Philippopoli, rencontra un village habité par des Bulgares, qui priaient sous un arbre, et y sacrifiaient des porcs dont ils mangeaient ensuite la chair. Le métropolite de Philippopoli lui dit que ces gens étaient « des Pauliniens, c'est-à-dire des sectateurs de Paul de Samosate. » Cela n'est pas très clair.

— L'instruction était très répandue, au XVIe, au XVIIe, au XVIIIe siècle, dans la république de Saint-Marin, comme le prouvent les documents

[1] Revue publiée à Pavie par la *Società cattolica italiana per lei Studi scientifici*. — [2] *Galileo tonsurato*, dans *Archivio storico italiano*, 4e fasc. de 1904. — [3] *Il viaggio di Venezia a Constantinopoli del conte Luigi Ferdinando Marsili* (1679), dans *Nuovo Archivio Veneto*, 3e et 4e fasc. 1904.

Digitized by Google

publiés par M. A. Bernardy [1]. On a, pour 1543, des registres scolaires, qui nous disent les noms des élèves d'une école, et même ce que chacun savait faire : on voit qu'ils peinaient beaucoup sur les participes latins. Au XVIIIe siècle, le désir d'apprendre fut si vif, pendant un moment, que des écoliers pétitionnent, en 1744, pour que les vacances soient abrégées. Il est vrai qu'en 1769, en 1770, en 1772, en 1775, on pétitionne encore, mais en sens contraire, et l'on demande des vacances *pro relaxandis animis in studiorum occupatione fere hebetatis*... .

— Le Milanais Angelo Maria Durini fut nonce en Pologne, gouverneur d'Avignon, poète, homme du monde, ami et protecteur de tous les lettrés italiens de son temps, et si peu ecclésiastique, que, nommé cardinal par Pie VI, il ne se donna pas la peine d'aller à Rome recevoir le chapeau, et n'y mit pas les pieds une seule fois depuis sa promotion. Il passa les vingt dernières années de sa vie dans un fastueux repos, occupé à bâtir de belles villas, à recevoir ses amis, et à faire des vers latins. Il mourut de peur, en 1796, dans sa villa du lac de Côme, en apprenant l'approche des Français. Il fut enterré à Côme, dans l'antique église de San Abbondio ; mais quand, en 1865, son tombeau fut accidentellement ouvert, on n'y trouva qu'une perruque. S'il eût été moins paresseux, Durini eût pu être, sinon un véritable homme d'Église, du moins un bon diplomate, comme le prouvent les lettres écrites pendant sa nonciature, que publie son biographe, M. G. B. Marchesi [2].

— Sous ce titre, *le Prince de Canino, Napoléon, les Napoléonides et Pie VII à l'époque des Cent-Jours*, le P. Rinieri raconte [3] un des épisodes de cette période critique de notre histoire. Pendant que Louis, l'ex-roi de Hollande, demeurait tranquillement à Rome, tous les autres « Napoléonides, » Joseph en Suisse, Jérôme en Italie, le cardinal Fesch à Rome, Élisa Baciocchi à Bologne, Murat et Caroline à Naples, Hortense à Paris, s'agitaient avec fièvre. Lucien, devenu, par la grâce de Pie VII, prince de Canino, s'efforça de compromettre le souverain pontife, en se rendant secrètement à Paris, et en se faisant passer pour un ambassadeur du pape, chargé de négocier avec l'empereur, ce qui entraînait la reconnaissance implicite de celui-ci. La mission était fausse, Lucien fut désavoué, chassé de Suisse, emprisonné à Turin, et obtint enfin de la pitié du pape la permission de reprendre son séjour et son rang à Rome. Quant au cardinal Fesch, il n'avait point cessé, depuis le départ de l'île d'Elbe, de correspondre

[1] *Frammenti Sanmarinesi e Feltreschi*, dans *Archivio storico italiano*, 4e fasc. de 1904. — [2] *Un Mecenate del settecento. Il cardinale Angelo Maria Durini*, dans *Archivio storico Lombardo*, fasc. III de 1904. — [3] *Civiltà cattolica*, 5 nov. 1904.

Digitized by Google

avec Napoléon et avec Murat : la manière dont le délégué pontifical à Civita-Vecchia démasqua ses intrigues paraîtra sans doute assez machiavélique, mais il faut avouer que le cardinal tomba naïvement dans le piège. Lui aussi, après le désastre des Cent-Jours, retrouva à Rome l'hospitalité que la papauté accorda toujours si généreusement aux grandeurs déchues. — A noter une lettre curieuse de Consalvi prédisant le 15 février 1815, c'est-à-dire neuf mois d'avance, qu'en punition du meurtre du duc d'Enghien, Murat, à son tour, mourrait fusillé.

— Les promoteurs de la réimpression des *Rerum italicarum Scriptores* de Muratori ont résolu de tenir les érudits au courant des recherches nécessitées par cette grande œuvre, en faisant paraître un recueil périodique, l'*Archivio Muratoriano*. Le premier fascicule de cette savante publication contient le rapport présenté en 1903 par son directeur, M. Vittorio Fiorini, au congrès historique de Rome, sur la nouvelle édition de l'œuvre de Muratori, et une notice nécrologique sur l'éditeur, M. Scipione Lapi. Le second fascicule renferme un article de M. M. Vattasso « sur le ms. bénédictin de San Nicolo dell' Arara de Catane, contenant l'*Historia* ou *liber de regno Sicilie* et l'*Epistola ad Petrum Panormitane ecclesie thesaurarium* de Ugo Falcando, » — un article de M. G. Guerrieri « sur une falsification probable entrée dans le recueil de Muratori (le *Breve Chronicon Nortmannicum* (1041-1085), » — un article de M. N. Rodolico sur « le ms. Guadagni della *Cronaca fiorentina* de Marchionne di Coppo Stefani. » Ajoutons que ce recueil, imprimé, comme la nouvelle édition de Muratori, dans la petite ville de Città di Castello, est une merveille de typographie[1].

PAUL ALLARD.

[1] *Archivio Muratoriano, studi e ricerche in servigio della nuova edizione dei* « Rerum italicarum Scriptores » *di L. A. Muratori*, fasc. I et II, 1904 et 1905.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — BIBLIOGRAPHIE

Meyers grosses Konversationslexikon. 6ste Auflage. IX. *Hautgewebe* bis *Ionicus*. Leipzig und Wien, bibliographisches Institut, 1905. In-8 de 906 p., cartes, plans, planches et fig.

Ce neuvième volume n'est pas l'un des plus considérables au point de vue de nos études, du moins en articles de longue haleine. Le seul pays qui prête matière à d'amples développements est la Hesse (39 col. et deux cartes, pour la Hesse ducale, la Hesse-Cassel, la Hesse-Nassau, etc.). Le Hainaut (*Hennegau*, 1 col.), l'Indo-Chine (*Hinterindien*, 3 col.), la province de Hollande (4 col.), le Holstein (3 col.), le Honduras (4 col.), sont moins largement traités. L'Inde même n'occupe qu'une colonne ; il est vrai qu'il n'y est guère question que de l'Inde antique, l'article principal étant renvoyé à *Ostindien* (Indes orientales) ; il y faut rattacher l'article *Indianer*, où il est question surtout de la civilisation indienne (3 pl.) et ceux qui ont trait à l'art, à la philosophie et à la religion de ce pays ; quant à la littérature, elle est naturellement renvoyée à l'article *Sanskrit*.

Parmi les villes les mieux traitées, nous noterons la Havane, le Havre, Heidelberg, Hérat, Hermannstadt, Hildesheim, Hochkirch (avec plan de la bataille de 1758 entre Frédéric II et les Autrichiens), Hochstädt (plan de la bataille du 13 août 1704, funeste à nos armes), Iglau, Innsbruck.

Les Hereros doivent aux événements récents qui ont attiré sur eux l'attention un article assez développé, avec une carte fort claire qui permet de suivre le détail des opérations jusqu'à la fin de 1904.

Comme on le pense, les Hohenzollern ont fourni également la matière d'une notice fort complète (5 col.), accompagnée d'excellents tableaux généalogiques. Plus court naturellement, mais fort précis, est l'article des Hohenstaufen. Les Henri des différents pays sont traités en 34 col. ; quatre sont consacrées aux Innocents. Jean Huss (2 col. 1/2) et les Hussites (4 col.), les Huguenots (5 col.) et le *Hugenottenverein* d'Allemagne (1 col.), les sorciers (*Hexe*, 5 col.), l'Inquisition (3 col.), sont traités avec ampleur ; naturellement nous aurions quelques réserves à faire sur certains points : l'on s'étonne, par exemple, au dernier de ces articles, de ne pas voir cité dans la bibliographie le nom de Mgr Douais ni celui d'Hefele.

A un autre point de vue, l'absence, à l'article Hélène, de l'ouvrage de Toupin, à l'article Hildegarde du re-

Digitized by Google

cueil considérable du cardinal Pitra, sont des lacunes regrettables.

Nous terminerons en signalant de bons aperçus sur les Hiéroglyphes (9 col. avec pl.) et les Inscriptions (*Inschriften*, 5 col.), à rapprocher de l'article épigraphie ; sur la science du blason (*Heraldik*, *Heroldsfiguren*, pl. et fig.), sur l'iconographie et sur la gravure sur bois (*Holzschneidekunst*).

E.-G. Ledos.

II. — HISTOIRE GÉNÉRALE

Études de critique et d'histoire religieuse, par E. Vacandard. Paris, Lecoffre, 1905, in-12 de VIII-390 p.

On trouvera dans ce recueil l'érudition précise et sûre, la probité scientifique, qui caractérisent tous les écrits de M. l'abbé Vacandard, et l'on admirera la souplesse d'esprit qui a permis à l'auteur de traiter, avec une égale maîtrise, des sujets très disparates. Sur aucun des points qu'il a étudiés, M. l'abbé Vacandard n'a prétendu apporter des lumières nouvelles et originales ; toutes ses recherches ne sont point de première main ; mais il a consulté les meilleurs des travaux contemporains, et, avec la justesse accoutumée de son sens critique, il a discerné dans chacun les principes des solutions exactes, qu'il fait siennes et qu'il propose après mûr examen. Ses études sur les *Origines du symbole des apôtres* et les *Origines du célibat ecclésiastique* me paraissent résumer ce qu'il est possible de savoir sur ces deux sujets. En lisant le chapitre sur *les Élections épiscopales sous les Mérovingiens*, on reconnaît l'érudit qui a longtemps pratiqué cette époque, et lui a consacré des ouvrages de premier ordre, comme on retrouve l'historien de saint Bernard dans le chapitre sur *l'Église et les ordalies*. Mais surtout les deux études sur *les Papes et la Saint-Barthélemy* et sur *la Condamnation de Galilée*, qui forment près de la moitié du volume, éveilleront un vif intérêt : la première est l'utile complément du beau livre du P. Baudrillart sur le catholicisme et le protestantisme ; la seconde qui rectifiera, dans tous les sens, beaucoup d'idées fausses, montre comment on peut défendre utilement l'Église en se tenant loin des banalités d'une aveugle apologétique.

Paul Allard.

—

Excursions artistiques et littéraires, par Gaston Sortais. Première et deuxième séries. Paris, P. Lethielleux (1904), 2 vol. in-12 de XV-257 et 287 p.

M. Gaston Sortais nous apparaît comme vraiment doué de belles et multiples aptitudes. Il a débuté dans les lettres historiques et critiques par un livre justement remarqué sur Homère : *Ilios et Iliade*. D'un enseignement philosophique dont il fut chargé plus tard est issu un important *Traité de philosophie*. Les questions actuelles, doctrinales, sociales et même politiques, ont aussi attiré son attention et exercé sa plume. Il se montre, de plus, dans les deux volumes que nous signalons en ce moment, un *essayiste*, comme on dit, très distingué, dans le triple domaine de l'archéologie, des beaux-arts et de la littérature. Le premier volume

Digitized by Google

comprend les essais suivants : I. Le beau d'après saint Augustin. II. Ruines antiques : le temple d'Élatée ; Ithaque et l'Odyssée ; l'acropole préhistorique. III. L'acropole de Périclès. IV. Le Parthénon d'Athènes et Notre-Dame de Paris. V. La mort de Laocoon ; poètes et sculpteurs. VI. Les jeux séculaires d'Auguste et le *Carmen saeculare* d'Horace. VII. La plus ancienne représentation du sacrifice eucharistique. *Fractio panis*. VIII. Les trois Romes IX. Deux poètes de Notre-Dame : Adam de Saint-Victor et Jacopone da Todi. X. Le dôme d'Orvieto. — Les études qui composent le second volume ont pour sujets : I. B. Pinturicchio et l'école ombrienne. II. La physionomie morale et littéraire de La Bruyère. III. Le génie de Buffon. IV. Souvenirs de Slough. Thomas Gray (1716-1771). V. Berryer, orateur politique et judiciaire. VI. La collection Dutuit. — Le premier volume est précédé d'une *introduction* où l'auteur insiste sur la nécessité pour la jeunesse d'une « éducation esthétique, » et l'on voit par elle que si M. Sortais adresse son ouvrage à toutes les classes de lecteurs (toutes les classes en peuvent en effet profiter), il souhaiterait particulièrement de le voir entre les mains des jeunes gens. Nous le souhaitons aussi, car il en est digne par ses qualités de fond et de forme. La critique strictement impartiale et objective ne devra peut-être pas souscrire à tous les jugements portés sur notre histoire contemporaine dans l'étude sur Berryer. Il y a là, ce semble, quelque parti pris sur certains points. Mais cette partialité même vient d'une inspiration noble et ne tient d'ailleurs que bien peu de place dans l'ouvrage entier. L'ensemble de ces deux volumes est d'un penseur judicieux et fin, d'un archéologue d'information précise et récente, d'un artiste et d'un lettré au sentiment vif et au goût délicat, et enfin, sauf dans quelques pages versifiées, qui sont faibles, et dans un très petit nombre de pages de prose, où il y a effort et excès de rhétorique (t. II, p. 256 et suiv.), d'un bon, d'un très bon, parfois d'un charmant écrivain.

M. S.

III. — ANTIQUITÉ. — ORIGINES CHRÉTIENNES

La Société israélite d'après l'Ancien Testament, par le Dr Frants Buhl. Traduit et adapté de l'allemand par Bertrand de Cintré. Paris, Lethielleux, in-16 de xvi-220 p

On serait mal venu à chercher dans ce petit volume sans prétention un tableau d'ensemble sur la société israélite. L'auteur ne nous donne qu'une série de brèves études, un peu trop émiettées peut-être, qui ne visent pas au fini, mais sont, par contre, éminemment suggestives. C'est un travail sobre, exact, objectif, en dehors des hypothèses hasardées et des interprétations conjecturales. Le docteur Buhl ne craint pas d'ailleurs d'exprimer son avis personnel sur certains points particuliers. Quand il le fait, comme, par exemple, au sujet du droit de rachat des terres connu sous le nom de *geulla*, son étude peut être recommandée comme un modèle de discussion précise et rigoureuse.

Il y a quelques lacunes. Ainsi, au chapitre Ier, on aurait dû s'étendre davantage sur le régime des eaux, le

Digitized by Google

désert, les routes; une ou deux cartes schématiques du climat, des productions, des altitudes, auraient aussi rendu grand service. P. 46-47, la thèse et les arguments sur le matriarcat n'ont pas de valeur; et, d'ailleurs, dans ce même chapitre III, la situation réciproque de la première femme et des femmes secondaires n'est pas suffisamment exposée. On aurait pu utiliser à ce propos l'histoire d'Agar, avec le commentaire du Code de Hammurabi. — P. 73-74, il semble bien difficile d'admettre que les 60,000 *gibbore hail* du pays d'Ephraïm soient tous de grands propriétaires fonciers, exceptionnellement riches. Si l'on accepte pour ce pays une superficie d'à peu près 12,000 kilomètres carrés, même a supposer que ces *gibbore hail* fussent seuls à posséder, il ne resterait pour chacun d'eux qu'une moyenne de vingt hectares. Ce n'est pas suffisant pour les établir dans la situation de fortune que suppose M. Buhl, et, ici, l'opinion de Meyer qui fait d'eux de simples propriétaires fonciers, semble s'imposer.

M. B. de Cintré a fait son travail avec soin, et son adaptation se lit avec plaisir. Toutes les notes dont il a enrichi le volume ne sont pourtant pas également intéressantes. Celles qui concernent Tell-el-Amarna (p. 23) et les Ptolémées (p. 42) restent bien vagues. Quelques autres, comme celles qui ont pour objet le matriarcat (p. 46) et l'année sabbatique (p. 174), avec une intention apologétique louable, sont vraiment par trop insuffisantes : l'étudiant un peu au courant des choses bibliques n'y trouve à peu près aucun renseignement précis; quant au simple catholique qui se contente de lire sa Bible, il ne peut qu'être déconcerté et dérouté par leur caractère hésitant.

Hâtons-nous de dire que ces détails faciles à modifier laissent au manuel du docteur Buhl toute sa valeur et que la collection *Foi et Raison*, pour laquelle il a été traduit, rendra de très réels services si elle compte beaucoup d'ouvrages aussi sérieux et soignés.

D. E. Bouvet.

—

Kaiser Titus und der jüdische Krieg, par Bruno Wolff-Beckh : Berlin-Steglitz, Friedrich G. B. Wolff-Beckh, 1905, in-8 de 38 p.

Ce travail a paru d'abord dans les *Neue Jahrbücher für das klassische Altertum* de 1903; il valait la peine d'être tiré à part et mis sous les yeux d'un public plus étendu. L'auteur s'est proposé de réfuter une légende et de résoudre une énigme. Titus passe pour le modèle des empereurs romains, le meilleur des hommes, le plus doux et le plus débonnaire des princes. En réalité, l'étude de sa vie avant son avènement et en particulier de son rôle dans la guerre des Juifs montre qu'il avait les pires instincts et l'étoffe d'un tyran; il a donné les preuves sanglantes d'une impitoyable cruauté; il annonçait un autre Néron; sa haute vertu n'est qu'une fable. Comment se peut-il donc que pendant son règne si court il ait fait illusion aux contemporains et que la postérité à son tour se soit laissé tromper? Titus n'a pas joué la comédie; ses quelques mois de gouvernement furent marqués vraiment par un changement radical dans son caractère; il s'est montré tout autre à la fin de sa vie qu'il n'était jusqu'alors M. Wolff-Beckh attribue ce changement subit et singulier à la santé de l'empereur : il était malade et c'est son état de dépression physique qui l'empêchait de

Digitized by Google

donner libre cours à ses mauvais penchants. On ne saurait dire d'ailleurs de quelle maladie exactement il souffrait. Peut-être le remords d'avoir empoisonné son père Vespasien, comme l'en accusait une rumeur publique rapportée par Dion Cassius, était-elle l'une des causes déterminantes de cet ébranlement nerveux qui lui ôtait la force de faire le mal. M. Wolff-Beckh présente habilement ses hypothèses ingénieuses et sait tirer un bon parti des textes anciens qu'il invoque. Il ne semble pas tenir assez grand compte des travaux modernes sur le peuple juif et la dynastie flavienne ; il ne cite que Beulé et la *Geschichte der Juden* de Graetz ; on s'étonne de ne pas voir mentionné le grand ouvrage de Schürer. Cette brochure est dédiée à Sa Majesté Abdul-Hamid « sous le sceptre duquel musulmans, chrétiens et juifs vivent également heureux. » M. Wolff-Beckh est un aimable ironiste : il était piquant de rapprocher ainsi l'auteur des massacres de Jérusalem et celui des massacres d'Arménie.

MAURICE BESNIER.

—

Études sur l' « Histoire Auguste, » par Ch. LÉCRIVAIN. Paris, Fontemoing, 1904, in-8 de 422 p.

S'écartant des hypothèses plus ou moins radicales de Dessau, de Seeck et de Mommsen, M. Ch. Lécrivain, bien connu par sa remarquable thèse sur *le Sénat romain depuis Dioclétien*, établit dans ce nouveau livre que les biographies qui composent l'*Histoire Auguste* ont été rédigées sous Dioclétien et sous Constantin, de 293 aux années qui suivent immédiatement 325. Il admet l'existence des six biographes traditionnels : Spartien, auteur des vies d'Hadrien à Macrin ; Lampride, auteur des vies d'Elagabale et d'Alexandre Sévère ; Vulcacius Gallicanus, auteur de la vie d'Avidius Cassius ; Capitolin, auteur des vies d'Aelius, de Verus, de Pescennius Niger, d'Albinus, de Geta, de Diadumenus, des deux Maximins et des trois Gordiens ; Pollion, auteur des vies des Valériens, des Galliens, des trente tyrans, de Claude le Gothique ; Vopiscus, auteur de celles d'Aurélien, de Tacite, de Probus, de Florus, Saturninus, Proculus et Bonosus, de Carus, Numerianus et Carinus. Les vies rédigées par Spartien sont bonnes, et ont pour sources principales le continuateur anonyme de Suétone et Marius Maximus. Ce dernier est également la source principale des vies composées par Lampride. Les vies écrites par Capitolin (même celles d'Ælius, de Verus et de Niger, qui étaient de Spartien, mais que Capitolin a presque complètement refaites) contiennent souvent des faits inventés et des documents faux. De même celles qui ont Pollion pour auteur, bien que ce dernier ait utilisé directement des sources grecques, surtout Dexippe. De même encore les vies rédigées par Vopiscus. Le tout a été, sous Constantin, remanié par Capitolin, qui a composé la collection telle que nous la possédons. L'ensemble des biographies est défavorable aux empereurs, excepté à ceux qui ont pu être représentés comme animés de déférence envers le Sénat : toute la compilation porte l'empreinte de la tradition sénatoriale.

Telle est la thèse de M. Lécrivain, qui semblera fort vraisemblable à quiconque a lu avec soin son livre. Je dis : lu avec soin, car le livre est péniblement composé, suppose chez le lecteur une connaissance anticipée

Digitized by Google

du sujet, et semble une collection de notes plutôt qu'un ouvrage destiné à une lecture courante. Il y aurait avantage, ce me semble, à rendre l'érudition plus aisée, moins rébarbative, plus vraiment française, et à se souvenir que tout lecteur n'est pas obligé d'avoir fait d'avance les mêmes études et les mêmes recherches que l'auteur.

J'ajoute que la critique est souvent arbitraire et subjective. Dans l'analyse très minutieuse de chaque biographie, M. Lécrivain déclare tel détail authentique ou apocryphe, sans le plus souvent donner ses raisons. C'est assez la mode dans l'exégèse contemporaine, mais cela ne satisfait pas tous les esprits. Ce qui paraît apocryphe à tel exégète semble authentique à tel autre, sans que ni l'un ni l'autre ait souvent d'autre règle de son jugement qu'une impression toute personnelle. Deux exemples seulement, entre beaucoup d'autres. A propos de la notice de Vopiscus sur la mère d'Aurélien, prêtresse du Soleil, M. Lécrivain (p. 354) déclare ce morceau « évidemment apocryphe, » bien que le récent biographe d'Aurélien, M. Homo (*Essai sur le règne d'Aurélien*, p. 28), ne fasse aucune difficulté pour l'accepter. Plus loin, M. Lécrivain dit (p. 328) que Posthume jeune, dont Pollion a écrit la vie, est une invention de celui-ci, puisqu'il n'y a pas une seule médaille à son nom, et il renvoie à Eckhel et à de Witte; mais précisément de Witte (*Recherches sur les empereurs qui ont régné dans la Gaule au IIIe siècle de l'ère chrétienne*, nos 11 et 12 et p. 7 du texte descriptif) publie deux médailles portant au revers trois têtes, une de face au milieu, deux de profil de chaque côté, et y reconnaît « la femme de Posthume au milieu, son fils à droite, sa fille à gauche ; » il convient de remarquer, d'ailleurs, que plusieurs des pièces attribuées à Posthume père peuvent appartenir à Posthume fils, de même qu'il est impossible de distinguer entre les monnaies latines représentant Gordien Ier et Gordien II (voir Ch. Robert, dans *Revue archéologique*, janvier 1881, p. 40; Cohen, t. V, p. 60 et 75). J'indique ces exemples, non pour infirmer les conclusions de M. Lécrivain, mais pour montrer le danger qu'il y a, selon moi, à biffer de l'histoire tel fait ou même tel personnage, là où il y aurait seulement lieu à proposer un doute. Je me demande quel intérêt Pollion a bien pu avoir à inventer un *Posthumus junior* : il n'en avait même pas besoin pour compléter la série des « trente tyrans, » puisqu'il trouvait dans Dexippe les noms de plusieurs personnages qu'il n'a pas utilisés. Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'à l'époque où écrivit Pollion, il n'y avait pas quarante ans que les Posthumes avaient régné en Gaule.

Quelques fautes d'impression : p. 25, au lieu de 353, lire 313; p. 332 et 333, Macrianus appelé tantôt Macrien, tantôt Macrin. Style parfois négligé, par exemple, p. 91 : « Capitolin attribue cette lettre à Cordus : en réalité elle est de lui » (de Cordus ou de Capitolin ?).

Mais, malgré quelques défauts, très bon livre et très utile.

PAUL ALLARD.

—

Saint Irénée, par Albert DUFOURCQ. Paris, Bloud, 1905. Collection de la « Pensée chrétienne, » in-8 de 276 p.

La collection de « la Pensée chrétienne » a pour objet de réunir les

Digitized by Google

passages les plus saillants des œuvres des philosophes, des théologiens et des docteurs chrétiens. M. Albert Dufourcq s'est chargé de dépouiller saint Irénée. Il l'a fait avec sa compétence ordinaire. Les textes sont groupés sous trois rubriques : 1° Description du gnosticisme; 2° réfutation du gnosticisme (critique négative) : discussion des théories dualistes et panthéistes; 3° réfutation du gnosticisme (critique positive) : Dieu et Jésus-Christ, Israël et l'Église, le salut dans la chair. Aucun passage important n'a été laissé de côté par M. Dufourcq; pour les plus remarquables, il ajoute en note le texte original. La traduction est très exacte et fort lisible. Les notes sont sobres, mais d'une information très sûre. L'introduction est très suffisante pour donner au lecteur une idée générale du système théologique d'Irénée. Elle est presque littéralement extraite de la dissertation plus étendue que M. Dufourcq a publiée chez Lecoffre, dans la collection « Les saints » (voir *Revue*, t. LXXVII, p. 658), et à laquelle on fera bien de se reporter pour comprendre pleinement l'ouvrage que nous signalons aujourd'hui. Il est à peine besoin de rappeler que saint Irénée est, parmi les docteurs primitifs, l'un des plus importants au point de vue de l'histoire du dogme, et que son œuvre renferme des passages classiques, notamment en ce qui concerne le Canon biblique et la primauté de l'Église romaine. Il faut donc remercier M. Dufourcq de l'avoir rendu accessible non seulement aux théologiens de profession, mais à tous les amis de l'antiquité chrétienne.

J. Labourt.

—

Apollinaris von Laodicea und seine Schule, Texte und Untersuchungen, par Hans Lietzmann. I. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1904, in-8 de xvi-323 p.

Apollinaire, évêque de Laodicée, qui vivait au IVe siècle, a joué un rôle important dans les controverses religieuses de son époque et composé un certain nombre de traités didactiques ou polémiques dont nous possédons des fragments; il avait groupé autour de lui des disciples (Vitalis, Polémion, Eunomius, Timothée, etc.), qui ont écrit eux-mêmes pour propager et défendre la doctrine de leur maître. Cette doctrine, l'apollinarisme, apportait une solution nouvelle au problème si discuté de la christologie. Pour combattre l'arianisme, qui donnait à la nature humaine dans le Christ une place prépondérante et excessive, Apollinaire tombait dans l'excès contraire : d'après lui, des trois éléments de la nature humaine, corps, âme, esprit (νοῦς), le Christ possédait seulement les deux premiers; il n'avait qu'un seul esprit, le νοῦς divin. Apollinaire et son école méritaient une étude critique, dont une édition complète et correcte des fragments conservés devait être la base solide. M. Hans Lietzmann, privat-docent à Bonn, et bien connu déjà par sa publication des *Kleine Texte für theologische Vorlesungen und Uebungen*, s'est chargé de cette tâche, qui n'allait pas sans difficultés : en effet, l'apollinarisme, plusieurs fois condamné par les conciles orthodoxes, n'a pas duré longtemps; les écrits de ses adeptes ont été détruits de bonne heure et ne sont plus connus que par les analyses, les extraits et les réfutations qu'en ont faits ses adversaires. La seconde partie de ce premier volume comprend le

Digitized by Google

recueil des œuvres d'Apollinaire (p. 167-270) et de ses disciples (p. 273-322); le texte grec est établi rigoureusement et accompagné d'un apparat critique renvoyant aux divers manuscrits; l'auteur a reproduit en outre quelques textes en langue latine et la traduction allemande des fragments connus uniquement par une version syriaque. La première partie (p. 1-163) nous donne, sous forme d'introduction, tous les renseignements nécessaires pour bien comprendre l'œuvre qu'elle précède : histoire d'Apollinaire et de son école, sources et chronologie, histoire de la tradition littéraire, examen sommaire des écrits d'Apollinaire et de ses élèves. Le livre de M. Lietzmann témoigne de recherches approfondies, en une matière fort aride; il est présenté avec beaucoup de méthode et de clarté.

MAURICE BESNIER.

Saint Paulin, évêque de Nole (353-431), par André BAUDRILLART. Paris, Lecoffre, 1905. Collection « Les Saints. »

C'est un charmant et exquis petit livre que celui dont M. Baudrillart vient d'enrichir la collection des « Saints. » Il a été écrit avec autant de science que d'amour, avec autant de goût que de sûre érudition. Et certes saint Paulin méritait une étude de la sorte. Il n'eût pas rejeté la grâce un peu aristocratique dont l'a paré son biographe, et eût souri avec lui des discrètes railleries dont est parfois émaillé le récit. C'est qu'aussi bien saint Paulin était du nombre de ces esprits de premier second ordre dont la décadence romaine nous a donné quelques exemples. Né sur terre gauloise d'une illustre et antique famille, il a aimé dès son enfance cette littérature dont Ausone, son maître, était un des meilleurs représentants. La vie pourra mûrir son âme et son talent, la foi chrétienne pourra jeter en lui ses plus profondes racines, les deuils privés et nationaux pourront attrister la candeur de son regard, l'amitié des Augustin et des Jérôme pourra enfin avoir sur ses idées une féconde influence, rien ne modifiera son tempérament premier. Toujours saint Paulin restera ce qu'il fut de par sa naissance et de par son éducation : un grand seigneur lettré. Parce que grand seigneur, qu'il soit encore laïque ou qu'il soit évêque, il aimera le beau, le grand, qu'il exprimera et réalisera en ces basiliques dont le souvenir est parvenu jusqu'à nous comme des œuvres d'art accomplies, que M. Baudrillart s'essaie à reconstituer; il sera sagement et judicieusement dispensateur de sa grande fortune paternelle; il sera homme de gouvernement, d'administration, de diplomatie; il se fera tout à tous avec générosité, grandeur et bonté, et quand il écrira, parce que grand seigneur lettré, sa plume encore laissera deviner l'homme de goût, l'homme de race qui la tient. Ce n'est pas chez lui qu'il faut aller chercher les grandes conceptions théologiques de ses amis d'Hippone et de Bethléem; ce n'est pas en son âme que se livrent les douloureux combats que d'autres purent connaître. Paulin, un peu superficiel peut-être, était par ailleurs trop maître de lui. Cela n'empêcha pas son influence d'être profonde, cela lui permit d'être mieux et plus vite compris et partant d'être plus aimé. Autour de sa vieillesse comme autour de son berceau, il retrouva le peuple qu'il affectionnait et qui s'attache

Digitized by Google

instinctivement aux familles qui savent mettre à son service les privilèges dont Dieu les a comblées. Le nom de Paulin resta vivant dans le cœur de ses ouailles bien après sa mort et c'est à son tombeau, placé à côté de celui du saint qu'il aima tant, — saint Félix, — que chacun se plut longtemps à venir demander les grâces qu'on espérait obtenir par son intercession.

Nous avions déjà sur saint Paulin une étude de Mgr Lagrange et un chapitre charmant de M. Boissier dans *la Fin du paganisme*. Je crois ne dire rien de trop en affirmant que désormais le *Paulin de Nole* de M. Baudrillart pourra les remplacer. Agréable et utile pour les uns, la lecture en sera nécessaire pour les autres, pour ceux qui travaillent et qui font de l'histoire ou de l'archéologie leur étude de tous les jours.

ALBERT VOGT

—

Les Martyrs, par Dom H. LECLERCQ. T. III. *Julien l'Apostat. Sapor, Genséric*. Paris, Bloud, 1904, in-12 de CCXXIV-422 p.

Voici le contenu de ce troisième volume de l'œuvre si remarquable de Dom Leclercq :

Premièrement une introduction où, parmi des conseils de tolérance et de modération qui ne sont peut-être pas exempts de malice, j'ai le plaisir de relever des phrases comme celle-ci : « Mieux vaudrait ne jamais entendre, à l'égard des générations qui nous ont précédés, ces anathèmes virulents, ces paroles de dédain, qui ne sont nulle part à leur place » (p. IX). Nous sommes loin de la *cloaca medievalis*, et de l'époque « qu'*une généreuse nausée* du passé lui substitua. » J'ai l'assurance que les siècles du moyen âge, que le Révérend Père sera amené à traiter dans les volumes suivants, le seront avec sympathie. — Puis viennent quelques mots sur trois savants dont l'auteur, trop modeste, prétend n'avoir fait que résumer les travaux : D. Ruinart, J.-B. de Rossi, E. Le Blant. — Ensuite trois mémoires, le premier, sous le titre : *Sur quelques martyrs dont les noms sont connus de Dieu*, est une sorte d'histoire rapide de l'expansion du christianisme et un aperçu du « martyrologe ignoré qu'elle recèle » (p. XI). Le second a trait à *L'unité du mobile surnaturel chez tous les martyrs ;* il présente un caractère semi-apologétique et tend, par le rapprochement des réponses faites aux juges par les martyrs, à montrer dans les héros de la foi l'action du Saint-Esprit. Le troisième est intitulé : *De quelques supplices et de leur représentation dans l'antiquité ;* c'est plutôt une étude archéologique.

Parmi les textes rapportés, deux seulement, pour cette période, ont été jugés dignes de figurer dans la catégorie des « authentiques : » ce sont des extraits du traité de Lactance *Sur les morts des persécuteurs*, et l'apologie par saint Athanase de sa fuite sous la persécution arienne. Tous les autres documents, par un scrupule peut-être excessif pour quelques-uns d'entre eux, ont été rejetés, comme rédactions postérieures ou interpolées, dans un appendice qui se trouve ainsi former les trois quarts du volume.

Ce recueil est si bien rempli que c'est à peine si j'ose exprimer le regret que les notes et la bibliographie se fassent de plus en plus sommaires

Digitized by Google

autour des textes : les explications sont souvent utiles, et Dom Leclercq les donne avec tant de science qu'on ne peut s'empêcher de trouver qu'il en est un peu sobre.

LÉONCE CELIER.

IV. — MOYEN AGE

Fidèles ou vassaux ? *Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la couronne depuis le milieu du IXe jusqu'à la fin du XIIe siècle*, par Ferdinand LOT. Paris, Bouillon, 1904, 1 vol. in-8 de XXXIV-287 p.

L'hommage lige est nécessaire pour que le vassal soit compté au nombre des pairs de France, et la ligeance seule peut créer un lien et une union entre le pair et le souverain.

Sauf le duc de Normandie, tous les grands vassaux du XIIe siècle descendent de fonctionnaires carolingiens, tous commandés au roi, c'est-à-dire placés sous son mundium ; or, la filiation est incontestable entre cette commendation et l'hommage lige du XIIe siècle.

Cette thèse a jadis été défendue par M. Lot ; aujourd'hui il la reprend, la développe et maintient ses premières conclusions, en étudiant successivement pour chacune des pairies laïques du royaume (Flandre, Bourgogne, Aquitaine, Toulouse et Gothie, Champagne et Brie, Normandie), les manifestations du lien de vassalité ; ce qui le conduit à de très intéressantes dissertations sur chacune d'entre elles.

Sa conclusion est celle que nous devions attendre, à savoir que, du IXe au XIIIe siècle, tous les pairs laïques du royaume ont été les vassaux et hommes liges du roi, par suite « de rites que l'antiquité seule rendait vénérables. »

Cette très intéressante et importante étude, accompagnée de notes très curieuses, se termine par la publication de quelques textes importants, et par une table où l'on eût été heureux de trouver quelques déterminations géographiques plus précises.

L. M.

—

Les chartes du Clermontois conservées au musée Condé, à Chantilly (1069-1382), par André LESORT. Paris, Champion, 1904, in-8 de 271 p.

Le pays appelé le Clermontois fut seulement formé au milieu du XVIIe siècle pour désigner une circonscription territoriale nouvelle, artificiellement composée des prévôtés lorraines de Clermont, Varennes, Vienne-le-Château, les Montignons, Dun, Stenay et Jametz. Toute cette partie de l'Argonne qui, avec le pays de Verdun, joua pendant longtemps un grand rôle dans les relations de la France avec l'Empire au sujet de nos frontières de l'Est, fut réunie définitivement à la France au commencement du XVIIe siècle, et donnée ensuite en 1648 au prince de Condé. Cet apanage, qui fut pour lui une source de revenus très importants, resta en la possession de la maison de Condé jusqu'au 11 mars 1784, date à laquelle le prince de Condé céda au roi, moyennant une rente perpétuelle de 600,000 livres et une somme de 7,600,000 livres, les droits de gabelle, tabac, aides, traites, contrôles et autres, qui se perce-

Digitized by Google

vaient à son profit dans le Clermontois. Un certain nombre de droits et de prérogatives lui furent encore conservés, mais tous furent éteints en 1791. Après avoir ainsi fait connaître ce qu'était le Clermontois, et donné de cette région une bonne notice historique, M. Lesort nous apprend comment furent formées les archives de cette province, et fournit quelques détails sur leur composition et leurs vicissitudes.

A la suite, vient la publication très soignée et accompagnée d'un grand nombre de notes intéressantes, de cent vingt-neuf chartes, allant de 1059 à 1352. En appendice, il publie un inventaire des comptes et pièces comptables des prévôtés de Clermont, Dun, Stenay et Varennes, de la seigneurie de Jametz et de la châtellenie de Marville et Arrancy. Un bon index bibliographique et une table des matières très détaillée terminent ce travail, appelé à rendre souvent service aux érudits qu'intéresse l'histoire des pays de l'Est.

J. Viard.

Le Moine Guibert et son temps (1053-1124), par Bernard Monod, avec une préface de M Emile Gebhart. Paris, Hachette, 1905, in-18 de xxviii-342 p.

M. Bernard Monod, qu'une mort prématurée a enlevé aux études historiques il y a quelques mois, faisait concevoir de belles espérances : la thèse qu'il avait soutenue à l'École des chartes avait été signalée par ses juges comme l'une des meilleures de la promotion ; le chapitre qu'il en avait publié, et dont j'ai eu l'occasion de parler dans la chronique de janvier de cette revue, montrait assez l'intérêt du sujet et les qualités dont l'auteur avait fait preuve en le traitant.

Voici aujourd'hui tout un volume sur Guibert de Nogent, qui nous rend sa perte encore plus sensible. Ce volume, dont il comptait faire la surprise à son père auquel il le dédiait, c'est ce père qui nous le présente et qui vient « le déposer, comme une funèbre offrande, sur son tombeau. »

Guibert de Nogent est une des figures les plus curieuses du moyen âge et méritait bien qu'on le fît connaître au grand public. Fils d'un chevalier du Beauvaisis, entré jeune au couvent, où il sut se faire remarquer du grand abbé du Bec Anselme. Doué d'une intelligence qu'il développa par d'assez vastes lectures, abbé du monastère de Nogent-les-Vierges, il s'est recommandé à nous par des ouvrages relativement nombreux et surtout par cette confession ou ces mémoires qu'il a intitulés *De vita sua sive Monodiarum libri tres.*

L'ouvrage historique qu'il a consacré à la première croisade, dont il a été non pas un acteur ni un témoin, mais du moins un contemporain, a été jugé sévèrement par Sybel ; d'autres en ont fait au contraire ressortir la valeur et l'intérêt. M. Lefranc, dans une étude récente sur le traité des reliques de l'abbé de Nogent, y a cherché les origines de la critique historique.

L'ouvrage de M. B. Monod comprend deux livres : le premier, en six chapitres, nous raconte la *Vie de Guibert;* le second nous donne un tableau de la *Société française d'après l'œuvre de Guibert.* Le cinquième chapitre de ce deuxième livre, sur *Guibert écrivain, sa méthode, son esprit,* en aurait été détaché avec avantage pour former un troisième livre. Peut-être le jeune historien eût-il agi ainsi,

Digitized by Google

si la mort, qui l'a surpris inopinément, ne l'avait pas empêché de mettre la dernière main à son œuvre : de ci de là, dans cette seconde partie, on trouve des défauts et notamment des répétitions qui trahissent une œuvre inachevée.

La sympathie que M. B. Monod éprouvait pour son sujet lui a fait écrire un volume fort intéressant et fort vivant. Il s'est efforcé de se mettre dans l'esprit de son personnage et n'a pas hésité à le suivre d'aussi près que possible, à le traduire au besoin pour le faire mieux connaître. Peut-être même la sympathie l'a-t-elle entraîné un peu loin et lui a-t-elle fait quelque peu exagérer le mérite et les qualités de Guibert.

Sur divers points de détail, j'aurais quelques critiques à formuler : dans le récit de l'élection de Gaudry au siège de Laon et de sa confirmation par le pape, M. Monod ne me paraît pas fort exact ; quand il insinue que le siège du pape était fait (p. 120) et que toute discussion devenait inutile, représente-t-il les choses telles que Guibert même nous les montre ? Du récit de ce dernier, il résulte que Pascal II attendait qu'Anseau soutînt publiquement les accusations qu'il avait formulées. Si ni Guibert ni Anseau n'eurent le courage de leur opinion, pourquoi en faire retomber la faute sur le pape ? — Le passage relatif aux hérétiques Évrard et Clément (Clementius est-il exactement rendu par Clément ?) prête aussi matière à la critique : l'historien montre à leur égard une indulgence étrange ; il est un peu hardi de comparer la continence commandée au clergé par le pape et la condamnation générale et absolue portée contre le mariage par les hérétiques ! Pourquoi M. Monod tait-il la grossière ignorance de ce paysan (*rusticus*), Clementius, qui, s'entendant reprocher d'être un hérétique, invoque le texte évangélique « Beati eritis, » croyant qu' « eritis » veut dire hérétique et confondant par surcroît ce mot avec celui d'héritier, les héritiers de Dieu ! — A propos du *De Pignoribus sanctorum*, il eût été nécessaire de noter plus nettement que ne l'a fait M. B. Monod, — si du moins l'on voulait donner une idée exacte de la pensée de Guibert, — qu'il ne condamne pas le culte des reliques, mais simplement l'abus qu'on en a fait. Il en est un peu de Guibert comme de ces critiques qu'on a pensé flétrir de l'épithète de dénicheurs de saints, non pour s'en être pris aux saints en général, mais pour avoir très raisonnablement éliminé de l'histoire des légendes sans fondement. On trouvera par exemple dans Guibert, *De vita sua*, III, 18, un témoignage de ses sentiments à l'égard des reliques.

Des dissentiments ou des critiques sur des points de détail ne sauraient modifier notre impression d'ensemble et le jugement très favorable que nous portons sur un volume auquel Guibert, suivant les termes mêmes de M. Gebhart, « devra.... de faire, parmi nos vieux chroniqueurs, figure originale et vénérable. »

E.-G Ledos.

Examen de quelques travaux sur les opuscules de saint François, par Paul Sabatier. Paris, Fischbacher, 1904, in-8 de 48 p.

Cette brochure forme le fascicule X des Opuscules de critique historique. Elle contient l'opinion de M. Sabatier sur les récentes publications

Digitized by Google

qui concernent les écrits du patriarche d'Assise : Quaracchi, Bœhmer et Gœtz. C'est, en somme, un éloge. M. Sabatier aurait une tendance à se rapprocher davantage de Wadding. Je suis loin de l'en blâmer. Le savant auteur a surtout parfaitement saisi l'unité que forment avec la vie de saint François tous ces opuscules, et comprend la valeur de l'office de la Passion.

P. Ubald d'Alençon.

—

Pouillés de la province de Lyon, publiés par Auguste Longnon. Paris, C. Klincksieck, 1904, in-4 de LIII-313 p.

Le volume que vient de faire paraître M. Longnon est le premier d'une longue et importante série, qui comprendra la publication des pouillés des diverses provinces ecclésiastiques de France, suivant l'ordre de la *Notitia dignitatum*. Il est à peine besoin de faire ressortir l'importance capitale de cette œuvre considérable. Les nombreux érudits qui ont eu à utiliser les textes de ce genre ont trop souvent regretté de n'avoir sous la main que des travaux particuliers, d'époques diverses et de valeur inégale. La publication méthodique des anciens comptes de décimes et de procurations fournira pour la topographie et l'histoire des divisions ecclésiastiques de l'ancienne France et de leurs modifications, non moins que pour l'étude de la valeur des divers bénéfices, des éléments d'une toute particulière importance. M. Longnon a réuni les textes originaux et les copies de pouillés existant tant dans les dépôts d'archives et les bibliothèques de France, que dans les très riches fonds de l'*Archivio segreto Vaticano;* il les a comparés avec la méthode et la maîtrise qui lui sont coutumières, et a donné dans sa publication ceux de ces textes qui lui ont paru, après examen, les plus importants. Il a fait précéder le nom ancien de chaque localité du nom moderne. Un index très considérable, fait avec grand soin par M. Noël Thiollier, permet d'identifier et de retrouver chacun des lieux figurant dans le corps du volume. C'est encore là une mine des plus précieuses pour les variations toponomastiques et pour les recherches des travailleurs. On se figure aisément quelle aide et quelle facilité ces index fourniront aux chercheurs, lorsque la série si savamment commencée sera activement continuée par son éminent auteur. L. M.

—

Pouillés de la province de Tours, publiés par Auguste Longnon. Paris, C. Klincksieck, 1903, in-4.

Les *Pouillés de la province de Tours*, publiés par M. Auguste Longnon, membre de l'Institut, forment le tome III de la collection des Pouillés que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décidé de faire paraître dans une des nouvelles séries in-4 du *Recueil des historiens de la France*.

La province ecclésiastique de Tours, à laquelle est consacré ce volume, correspond exactement à la province romaine désignée, au IVe siècle, dans la Notice des provinces et des cités de la Gaule, sous le nom de Troisième Lyonnaise. Cette province ne renfermait pas moins de douze diocèses, correspondant aux provinces de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et de la Bretagne en entier.

Le présent volume est, par conséquent, deux fois plus étendu que le

Digitized by Google

précédent, relatif à la province ecclésiastique de Rouen, correspondant, à l'époque romaine, à la Seconde Lyonnaise, et, depuis l'époque féodale, à la Normandie et à une portion du Perche.

La méthode, les soins méticuleux qui ont présidé à l'élaboration de ce grand ouvrage, font de sa publication un véritable chef-d'œuvre que l'érudition anglaise et allemande peut nous envier.

L'identification des anciens noms de lieux, grâce aux Pouillés des différentes provinces, sera désormais facile. On ne verra plus les éditeurs de chroniques et de cartulaires confondre entre eux des noms de forme identique, mais s'appliquant à des localités différentes : *Alençon* (Orne) et Alenson (aujourd'hui *Allenson*) (Maine-et-Loire), *Méheudin* (canton d'Ecouché) et *Méhoudin* (canton de la Ferté-Macé) C'est ainsi que M. Longnon a rejeté, faute d'éclaircissements suffisants, une trentaine de noms du IXe siècle dont M. Th. Cauvin, dans sa *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, avait admis l'identité avec des noms modernes, d'après de simples conjectures, plus ou moins plausibles.

Parmi les identifications de noms du IXe siècle dont M. Longnon a vérifié l'exactitude se trouve *Aloncionnum :* Saint-Pierre-de-Montsort, faubourg d'Alençon (Orne). M. Longnon va plus loin (p. XVII, n. 1) et admet que la ville même d'Alençon, dans l'origine, dépendait également du diocèse du Mans. Cette opinion absolument nouvelle demanderait à être appuyée sur quelques preuves. On sait, en effet, que l'église de Notre-Dame d'Alençon fut donnée à l'abbaye de Notre-Dame de Lonlay par Guillaume de Beltime, dans le premier quart du XIe siècle. Or, l'abbaye de Lonlay était elle-même située sur le territoire du diocèse du Mans. On ne voit pas que les moines de Lonlay aient eu intérêt à ce que le prieuré qu'ils établirent à Alençon fût détaché du diocèse du Mans pour être rattaché à celui de Sées. Si cette modification des limites des deux diocèses avait eu lieu à cette époque, on s'étonnerait de n'en trouver aucune trace dans les chartes et dans les chroniques.

Voici un autre détail, sur lequel M. Longnon est revenu, dans ses *Additions et Corrections*, et sur lequel nous croyons pouvoir appeler son attention. Parmi les chapellenies du doyenné de Passais, mentionnées dans le Pouillé rédigé vers 1508, il mentionne celle de *Lohelin* ou *Loheline*, qu'il avait cru d'abord pouvoir rattacher à Notre-Dame de Lonlay (p. 139 c). Aux additions et corrections, il indique qu'il ne connaît pas la situation de cette chapellenie. C'est donc un point encore à éclaircir dans notre topographie de l'ancien diocèse du Mans. Tout ce que ce Pouillé nous apprend, c'est que l'évêque du Mans présentait à cette chapelle et que, depuis quelque temps, elle avait été annexée à l'église paroissiale, laquelle, évidemment, devait être également à la nomination de l'évêque du Mans Or, parmi les dix cures du doyenné de Passais, à la nomination de l'évêque du Mans, nous trouvons, au premier rang, Ceaucé, où tous les ans, le lundi de la Pentecôte, se célèbre la fête de la *Holine*, nom dont personne jusqu'à ce jour n'avait pu deviner la signification. Cette fête consiste en une procession qui a pour terme le mont Margantin, près Domfront, et dans laquelle on porte solennellement une

Digitized by Google

châsse qui renferme le bras d'un saint local, saint Ernier, considéré comme le protecteur du pays.

Parmi les inconnus, figure encore la chapelle de Saint-Jean de Vassonnelle, au doyenné de la Roche-Mabile, dont M. Longnon n'a pu déterminer la situation. Le pouillé de 1508 nous apprend seulement que cette chapelle dépendait de l'abbaye de la Palice. On devrait donc la trouver mentionnée parmi les possessions de cette abbaye. Les archives de la Sarthe pourraient être utilement consultées dans l'intérêt de cette recherche.

Il est d'autres noms dont M. Longnon aurait pu serrer de plus près l'identification. La chapelle de la *Hérouandière*, dans le même doyenné (p. 141), n'est connue que sous le nom de la Sainte-Trinité de la Héraudière. M. le comte de Contades a consacré une très intéressante notice à cet établissement religieux, sur lequel les archives de l'Orne renferment d'anciens et précieux documents.

En résumé, les cinq départements de la Bretagne et les départements de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne, et enfin le département de l'Orne, trouveront dans la nouvelle publication de M. Longnon ample matière à des recherches, à des revisions, à des éclaircissements sur une foule de questions intéressantes, relatives à la géographie historique de la vaste région qu'embrasse la période ecclésiastique de Tours. LOUIS DUVAL.

—

Chronique de Jean le Bel, publiée par Jules VIARD et Eugène DÉPREZ (*Société de l'histoire de France*, t. I). Paris, Renouard, 1904, in-8, 356 p.

Il suffit aujourd'hui de signaler l'apparition du premier volume de la *Chronique de Jean le Bel*, si importante pour l'histoire de la guerre de Cent ans, avant l'œuvre de Froissart, dont il fut le modèle et l'inspirateur. M. Viard a entrepris, avec la collaboration de M. Déprez, une réédition de cette œuvre capitale, publiée une seule fois par Polain. L'introduction et la table paraîtront avec le second volume, mais dès ce jour il importe de signaler le soin méticuleux avec lequel le texte a été établi et surtout la richesse, la précision et l'abondance des notes qui, mises au bas de chaque page, permettent au lecteur de suivre avec un plus vif intérêt le récit du chroniqueur wallon, en même temps que de s'instruire d'une manière sûre et complète sur les personnages et les localités mentionnés dans la chronique. L. M.

—

Le pape Clément VI et les affaires d'Orient (1342-1352), par Jules GAY. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904.

Si la réforme universitaire qui abrogea, il y a quelques mois, la thèse latine au doctorat ès lettres, pour la remplacer par un travail écrit en langue « vulgaire, » produit toujours d'aussi excellents résultats que l'éclosion des deux thèses de M. Gay, on ne pourra que l'en louer. Je n'ai à parler ici que du mémoire destiné à tenir lieu de thèse latine, et ce mémoire est de tous points intéressant. D'abord par son défaut, dont il ne faudrait pas faire remonter la responsabilité à l'auteur, mais au régime de l'examen. N'est-il pas, en effet, un peu ridicule d'obliger un jeune homme à écrire deux livres — l'un grand, l'autre petit — avant de le déclarer

Digitized by Google

docteur? Il semble qu'un seul travail devrait suffire. Car à quoi arrive-t on? Si le candidat fait un mémoire dans le genre de celui que j'examine, il est obligé de le faire court, de condenser ses lectures, ses observations, son exposition, au point de lui sacrifier tout le reste. Et c'est parfois grand dommage. Le travail de M. Gay est dans ce cas. Il me semble que ces dix années de pontificat, avec les matériaux dont disposait l'auteur et dont beaucoup sont inédits, pouvaient faire l'objet d'une étude plus ample, plus détaillée et moins touffue que celle qu'il nous présente. Mais tel qu'il est, le travail de M. Gay est aussi très intéressant par son objet. Malgré les difficultés de l'époque, le pape vivait à Avignon. La France était en pleine guerre de Cent ans. Nous pouvons suivre les efforts du souverain pontife pour continuer quand même la tâche que la papauté s'est assignée en Orient, et constater une fois de plus combien ténu est le fil qui rattache entre elles les deux Églises. On parle toujours d'union; on rappelle encore le souvenir du concile de Lyon, en attendant qu'on parle de celui de Florence; mais c'est toujours à l'heure où l'on croit aborder au port qu'on se retrouve jeté en pleine mer. En fait, si les Basileis ont tous, plus ou moins sincèrement, désiré l'union pour lutter contre le Turc et fortifier leur empire, l'Église grecque, elle, ne l'a jamais voulue, et après les croisades moins encore qu'auparavant. Clément VI avait reçu une tâche singulièrement difficile. Sans argent, il lui fallait venir au secours des chrétiens orientaux; privé de l'aide des Valois, il lui fallait établir un point d'appui, non plus en France, mais à Venise et en Orient même, auprès des princes latins. Ce fut toute la politique de Clément VI. Il essaya de former entre Venise et les Latins d'Orient une fédération maritime pour combattre les Turcs: il essaya, en s'appuyant sur les intérêts commerciaux et politiques de Byzance, de la ramener à l'union définitive. L'une et l'autre de ces deux grandes pensées eurent leur époque de succès. La première triompha avec la prise de Smyrne, l'autre par une union plus étroite et plus amicale entre Avignon et Byzance. Malheureusement, l'éternelle lutte qui périodiquement s'engageait entre Gênes et Venise arrêta soudain tout espoir d'achever l'œuvre commencée. Du reste, chacun alors cherchait à se retirer : on commençait partout à s'apercevoir de la décadence du pouvoir politique de la papauté comme de la diminution de son influence en Occident; on commençait à comprendre aussi qu'entre les rêves de Byzance et ceux d'Avignon pour le présent comme pour l'avenir, la divergence était trop grande pour qu'on pût réellement s'entendre. Si on ne réussit pas, si même, sous Urbain V, Jean Paléologue se décide à aller à Rome faire profession de foi catholique, ce fut, comme à Florence, parce que, menacés de toutes parts, les Basileis essayèrent de tous moyens pour conserver et refaire leur empire chancelant. Ce ne fut jamais sincèrement, ou, du moins, ce ne fut jamais de la seule façon qui eût pu être efficace : escorté par les vœux de son peuple et de son Église tout entière.

ALBERT VOGT.

—

Digitized by Google

Le Butin de Nancy (5 janvier 1477) ; étude d'histoire e d'archéologie, par Pierre Boyé. Paris - Nancy, Berger - Levrault, 1905 ; in-8 de 100 p. et 2 pl.

La déroute qui coûta la vie à Charles le Téméraire a dispersé les trésors, objets de prix, matériel de guerre, que le duc de Bourgogne conservait avec lui dans tous ses déplacements. Les vainqueurs s'étaient déjà partagé le butin à Morat et à Grandson ; il en fut de même à Nancy.

Étudiant les chroniques suisses et allemandes, comparant les textes, faisant çà et là quelques utiles remarques et rectifications, M. Boyé a recherché quel fut le sort des principales dépouilles, et ajouté des indications nouvelles à tout ce que les archéologues suisses avaient déjà publié sur ces objets. Son enquête démontre qu'il est fort malaisé d'établir la part des trois batailles dans le butin, et que quelques rares pièces proviennent incontestablement et authentiquement de la dernière journée. Les planches représentent les drapeaux conservés à Soleure et la coupe (restaurée) que l'on peut voir à Liestal, près de Bâle.

On connaît trop la méthode de travail de M. Boyé pour n'être pas certain que sa critique a parfaitement élucidé les points sur lesquels le doute planait encore ; ses conclusions sont celles d'un historien compétent et autorisé. H. S.

—

Études critiques sur la vie de Colomb avant ses découvertes, par Vignaud. Paris, Welter, 1905, in-8 de xvi-544 p.

M. Vignaud s'efforce, dans ce volume, de résumer et de mettre à la portée du public les résultats les plus sûrs du grand travail d'érudition qui s'est fait en Italie, en Allemagne et en France autour de Colomb. Dans une introduction fort nette, il montre l'existence de deux sources différentes d'information pour l'histoire colombienne : les documents colombiens de Fernand Colomb et de Las Casas, et les documents d'archives, les actes des notaires italiens ; de la première série est sortie une légende colombienne qui, avec Las Casas et Roselly de Lorgues, aboutit à la conception du caractère surhumain providentiel de Christophe Colomb, et à la tentative faite au milieu du xixe siècle pour obtenir sa canonisation ; de la seconde est sortie l'histoire de Colomb, moins poétique, moins séduisante, mais qui nous révèle, à défaut du héros légendaire, un homme plus authentique et qui est plus proche de la vérité. De la confrontation des deux séries de témoignages, il résulte, — et c'est la conclusion la plus importante de M. Vignaud, celle sur quoi il insiste le plus, — que ni Fernand Colomb ni Colomb lui-même n'ont dit la vérité, l'un par vanité et amour-propre, l'autre par respect filial. Puis viennent six études consacrées à : I. la famille de Colomb, descendance et parenté imaginaires, armoiries chimériques, la famille véritable ; II. les deux Colombo, parents supposés de Christophe (le pirate Guillaume de Casenove dit Coullon, et Georges de Bissipat dit Colombo le jeune, l'archipirate) ; III. les dates assignées à la naissance de Colomb ; IV. l'instruction et les premiers voyages de Christophe Colomb ; l'action navale du cap Saint-Vincent et l'arrivée de Christophe Colomb en Portugal ;

Digitized by Google

V. le voyage prétendu de Christophe Colomb en Islande, la prédiction de Sénèque, Thyle, Thulé et Frislande; et VI. l'établissement de Colomb en Portugal; son mariage, sa femme, sa famille portugaise. Le procédé d'exposition et de discussion est lent et lourd, mais précis et impartial : M. Vignaud cite sur chaque détail les textes, les opinions critiques, et apporte sa propre façon de penser. A défaut d'agrément littéraire, cette méthode a le charme de la sécurité scientifique. Par ces menues discussions, à petits pas, l'auteur aboutit à des conclusions négatives importantes. Il montre qu'il faut élaguer de la vie de Colomb plusieurs légendes non fondées : 1° il n'est pas d'une famille de navigateurs ni d'une famille noble : ses parents, ses proches, lui-même, sont tisserands; 2° il n'a aucune parenté avec les deux amiraux Colombo, l'un Français, l'autre Grec; 3° il est né en 1451 et non en 1435 ou 1436, ni en 1446 ou 1447; 4° il n'a suivi aucun cours d'université; il n'a qu'une instruction primaire toute superficielle; il n'a pas été embarqué à quatorze ans, à vingt-deux ans il est encore tisserand; il n'a jamais fait campagne pour le roi René (il était encore tisserand à l'époque où, d'après lui, il aurait commandé un vaisseau de ce prince); il va en Portugal en 1476 seulement et non 1470, et s'y établit en 1477; il n'a jamais fait le voyage d'Islande. Les conclusions positives de M. Vignaud, l'affirmation des dates et des faits précis, incontestables, ne sont pas moins vigoureusement démontrées. Ce volume, d'une lecture difficile, est un excellent manuel critique de l'histoire de la jeunesse de Colomb, et fait désirer la publication du second, qui sera relatif à l'histoire critique du grand projet, et dont on peut déjà pressentir l'esprit scientifique et la dialectique rigoureuse.

L.-G. Pélissier.

V. — RENAISSANCE. — RÉFORME

Le opere di Leonardo, Bramante e Raffaello, par G. Carotti. Milan, V. Hœpli, 1905, 1 vol. grand in-8 de XII-370 p. et 188 figures.

Quelques dizaines d'années avant la fin du XVe siècle, l'art italien avait accompli sa grande période d'élaboration et de développement; en même temps les sciences et la littérature nationale touchaient à leur apogée, on n'attendait plus que l'apparition des grands génies qui devaient personnifier la puissance et l'éclat de cette nouvelle phase de l'histoire du monde civilisé. Ils parurent enfin et ce furent d'abord Léonard de Vinci, Bramante, Raphaël. Réunissant et synthétisant en eux les qualités de leurs devanciers, résumant toute cette efflorescence d'art qui, de l'Ombrie et de la Toscane, s'était étendue sur la péninsule, ils ont été depuis longtemps l'objet des études les plus variées, et la seule énumération de ce qui fut écrit à leur endroit formerait un volume; aussi M. Carotti veut-il seulement nous les faire connaître par leurs œuvres, en classant celles-ci, autant que possible, par ordre chronologique. Toutes n'ont pas l'authenticité de la *Joconde*, bien peu portent une date certaine comme le *Sposalizio*,

Digitized by Google

et c'est ici que s'exerce la critique de l'auteur qui, dans un tableau d'ensemble, donne des aperçus nouveaux. A Léonard sont dus la Vierge aux rochers de Londres (National Gallery), et le portrait de Cecilia Gallerani. Le premier tableau, réplique, avec quelques variantes, de celui du Louvre, nous offrirait, dans la tête de l'ange, un morceau original et sans retouche; le reste, ainsi que les deux anges jouant des instruments qui complétaient le triptyque, étant d'Ambrogio de Pretis, comme il ressort d'une supplique adressée par les deux peintres à Ludovic le More. Le portrait de Cecilia Gallerani, mentionné par les contemporains, a été reconnu, sous de nombreuses et regrettables retouches, et retrouvé à Cracovie, dans le musée fondé par le prince Czartoriski. La jeune femme, représentée de face, à mi-corps, tourne la tête à gauche et tient dans ses bras une fouine. Faut-il y voir un symbole? On pense à l'animal que portaient, dans leurs armes, les Morosini de Milan. En revanche, le portrait de la belle ferronnière serait de Boltraffio, élève de Léonard, et la tête de Christ, dessin du musée Brera, de Cesare da Sesto.... La tête en cire du musée de Lille, après avoir été attribuée à Raphaël, puis au maître de l'école milanaise, et tout au moins à la Renaissance, serait, d'après M. Carotti, du XVIIIe siècle, ou tout au plus de la fin du XVIIe : « Le type est précisément celui que les artistes italiens du « XVIIIe siècle donnaient à leurs figures de femmes; le triangle renversé et très large dans lequel est « inscrite la tête de Lille nous « donne justement la proportion « alors adoptée de préférence pour « les têtes.... Entre la sainte Cécile « de Maderna et les œuvres de Canova, l'Italie pouvait bien donner « le buste de Lille. » L'idée est nouvelle, et si beaucoup s'étonnent, peut-être non sans regret, que cette époque ne nous ait pas laissé de chefs-d'œuvre comparables, c'est que nous aurions ici un travail de premier jet que l'artiste n'a pas eu le temps de ramener au style alors en vogue, ainsi qu'il advint à Canova pour la tête de sa statue funéraire du pape Clément XIII, de style si différent de ses autres œuvres.

Bramante architecte a fait oublier Bramante peintre, et non sans raison : ses peintures, presque toutes à fresque et de caractère décoratif, ont pour la plupart disparu. Le Christ à la colonne de l'abbaye de Chiaravalle, seul tableau de chevalet qui nous reste de lui, les figures de barons conservées au musée Brera, l'Argus découvert il y a peu d'années au château de Milan, ces anges enfin de la Chartreuse de Pavie où M. Carotti reconnaît le faire large et grandiose, la peinture solide de Bramante, deviennent pour nous d'autant plus précieux; mais quel qu'en soit l'intérêt, d'ailleurs incontestable, ils n'auraient pu attirer au protégé de Ludovic Sforza et de Jules II toute la gloire que lui méritèrent les monuments élevés en Lombardie, à Abbiategrasso, à Milan, à Pavie, à Come, à Vigevano, ou à Rome, au Vatican et à Saint-Pierre.

C'est là aussi que devait trouver sa note personnelle, atteindre son plein épanouissement et recevoir, sous Jules II et Léon X, sa plus éclatante consécration, le talent du peintre d'Urbino. On peut suivre, depuis l'atelier de Pérouse jusqu'aux bords du Tibre, à travers l'influence sans cesse plus atténuée du Pérugin, de

Digitized by Google

Léonard de Vinci et des maîtres florentins, les transformations du génie de Raphaël, mais nous ne connaissions pas encore les premiers balbutiements d'un art qui devait s'exprimer avec tant d'éloquence dans les chambres vaticanes. M. Carotti nous les révèle dans cet album de croquis et d'esquisses de l'Académie de Venise. Par le caractère des dessins qui s'y trouvent renfermés, dessins originaux où figure, entre autres, une vue d'Urbino, ou bien copies d'œuvres d'artistes tels que Pinturicchio, le Pérugin, Signorelli, Pollaiolo, Mantegna et Juste de Gand, il le restitue à Raphaël tout jeune et débutant. Le livre de M. Carotti n'est donc pas, on le voit, une compilation ; par les résultats originaux qu'il présente et que nous signalons, par les éléments nouveaux qu'il offre à la critique, par les discussions mêmes qu'il pourra soulever, par les listes chronologiques qu'il donne, par la suite de reproductions très nombreuses et parfois excellentes qui, presque à chaque page, accompagnent le texte, il ne saurait passer inaperçu aux yeux de ceux, si nombreux aujourd'hui, qui s'intéressent à l'histoire de l'art.

AUG. COULON.

—

La Reine Margot et la fin des Valois (1582-1615), par Charles MERKI. Paris, Plon-Nourrit, 1905, in-8 de 448 p.

Une histoire de Marguerite de Valois ne pouvait être une œuvre nouvelle. Trois éditions critiques des *Mémoires* de la dernière reine de Navarre ; beaucoup de ses lettres, publiées par MM. Guessard, Tamizey de Larroque, Ph. Lauzun, ont rendu difficile la découverte de documents inconnus. M. Ch. Merki ne s'est pas donné la mission d'en chercher ; il a profité avec sagacité des travaux de ses devanciers, et il a résumé, dans un exposé agréable, à peu près tout ce qui a été écrit sur la « reine Margot » et son époque. Peut-être a-t-il fait quelque abus des citations du texte même des *Mémoires* ou des *Journaux* de P. de l'Estoile. Très utile pour la chronologie, l'annaliste parisien ne semble guère sûr comme historien ; ce n'est qu'un enregistreur d'anecdotes souvent grivoises, — besogne facile quand il s'agit de la première femme de Henri IV. Observons toutefois que M. Ch. Merki a été assez réservé sous ce rapport, et qu'il n'a rappelé qu'autant que cela était nécessaire les aventures étranges de Marguerite de Valois.

L'analyse d'une histoire de ce genre étant inutile, nous relèverons seulement un certain nombre d'erreurs typographiques ou d'indications fausses de noms propres, qu'il eût été possible d'éviter : p. 24, d'Argennes, au lieu d'*Angennes ;* p. 133, Chambourg, pour *Chambord* ; p. 162, d'Escarts, pour *d'Escars*, ou mieux *des Cars ;* p. 155, Dumont-Corps, pour Dumont, *Corps diplomatique ;* p. 207, Langebaston, pour *Largebaston ;* p. 222, de Rebours, pour *Le Rebours ;* p. 236, Bertrand de Bayleux, pour *de Baylens ;* p. 316, Guiches, pour *La Guiche ;* p. 416, Fourquevaut, pour *Fourquevaux ;* p. 407, Craims, pour *Crems ;* p. 299, Clairvaut et Clervaut, pour *Clervant ;* p. 421 et 422, Tallement des Réaux, pour *Tallemant ;* p. 346 et 354, Cavrina, pour *Cavriana ;* p. 428, Fresnes, pour *Fresne*. Partout, Tamisey de Larroque est mis pour *Tamizey*, Chamvallon pour *Chanvallon* ou *Champvallon*, Danville pour *Damville* Enfin, les pièces ma-

Digitized by Google

nuscrites, citées de seconde main, sont indiquées avec la vieille cote du fonds Béthune, depuis longtemps abandonnée pour le catalogue de la Bibliothèque nationale.

M. Ch. Merki s'étonne quelque part (p. 25, note) de ce qu'on n'ait pas consacré *un* volume dans la collection de « Documents inédits » aux « Lettres et instructions qui nous restent de Henri III. » Ce n'est pas un volume qu'il faudrait, mais cinq ou six, tant la correspondance de Henri III est vaste et intéressante. Ce qui serait plus facile serait de faire un recueil définitif et complet des lettres de Marguerite de Valois, — dont beaucoup n'ont pas encore été publiées; — et personne ne mènerait à bien ce travail mieux que M. Ph. Lauzun, qui a déjà tant étudié le « sujet. »

G. Baguenault de Puchesse.

—

Ambassade en Espagne de Jean Ebrard, seigneur de Saint-Sulpice, de 1562 à 1565, et mission de ce diplomate dans ce même pays en 1566. Documents classés, annotés et publiés par Edmond Cabié. Paris, Picard, 1903, in-8 de xxv-472 p.

Cette publication nous fait remonter, dans l'histoire des relations diplomatiques entre la France de Catherine de Médicis et l'Espagne de Philippe II, au delà de l'ambassade du baron de Fourquevaux (1565-1572), naguère mise au jour par Mgr Douais. Saint-Sulpice fut le prédécesseur immédiat.

C'est un personnage plutôt de second ordre, mais qui fit bonne figure dans les phases diverses de son existence de grand seigneur. Après avoir étudié à Cahors et à Toulouse, puis s'être fait recevoir docteur *in utroque* à l'Université de Ferrare, il avait suivi la carrière militaire, assisté à la prise de Metz sous le connétable de Montmorency (1552), et à sa défense par le duc de Guise contre Charles-Quint. Sur ces entrefaites, il avait épousé Claude de Gontaut, sœur du futur maréchal de France Armand de Biron. Employé avec succès, après la paix de Cateau-Cambrésis (1559), dans plusieurs missions, il fut enfin envoyé comme ambassadeur en Espagne, au mois d'avril 1562; il gardera ce poste jusqu'en juillet 1565.

Son rôle à la cour de Madrid était difficile. En face de lui, Philippe II, toujours jaloux de la France. Mais notre diplomate sut déployer, dans ses rapports avec le maître tout-puissant de l'Europe, tant de prudence et de souplesse qu'il parvint à déjouer toutes ses ruses et toutes ses ses intrigues. Il eut l'habileté, comme Fourquevaux plus tard, de s'appuyer sur la reine Élisabeth de Valois, cette Française associée aux grandeurs du redoutable souverain, et même, quoi qu'on en ait dit, à sa tendresse. Dans un curieux mémoire où Saint-Sulpice raconte les buts les plus importants poursuivis par lui et les résultats obtenus, il n'a garde d'omettre qu'il « a heu principallement esgard a nourrir une grande et privée amytié entre le roy catholique et la reine sa femme, n'ayant jamais eu audience de luy qu'il ne luy aye tenu bien exprès propos et à elle pareillement, avecques touz les advis qu'il lui pouvoit donner pour se faire aymer, rendre privée et estimée de luy, et luy administrer argument et matière de quoy l'entretenir, quand ils seroient ensemble » (p. 6). Nouvelle preuve, après celles fournies par Mgr Douais, que la mère de don

Digitized by Google

Carlos avait été abondamment éclairée sur ses devoirs d'épouse.

L'apogée de l'ambassade du baron de Saint-Sulpice fut l'entrevue célèbre de Bayonne, en juin 1565, où la reine Élisabeth vint à la rencontre de sa mère, la reine Catherine, et de son frère, le roi Charles IX. Leur séjour dura dix-huit ou vingt jours. On y traita « des moyens de conserver la religion et l'autorité de Catherine, sans permettre d'enfreindre les édits » (p. 397).

La publication des papiers de Saint-Sulpice avait été préparée par un autre que M. Edmond Cabié ; mais il ne faut pas se plaindre qu'elle ait été achevée par ses soins. Bien que son travail témoigne un peu partout de quelque inexpérience, il est exécuté, en effet, avec une réelle conscience. A ce mérite réel, l'auteur ajoute celui de la modestie ; il avoue dans sa préface que ces documents ne changeront rien, malgré leur part d'inédit, à la connaissance déjà très approfondie de cette époque ; il espère cependant qu'ils aideront à atteindre sur plus d'un point de détail la vérité rigoureuse. Quoique M. Cabié n'ait connu qu'assez tard le manuscrit de la Bibliothèque nationale (fonds fr. 3163) contenant une copie des dépêches de Saint-Sulpice, il s'en est servi à temps pour rectifier et compléter le classement chronologique de ses dossiers de pièces originales.

HENRI CHÉROT.

VI. — DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

Mémoires de Saint-Simon, nouvelle édition par A. DE BOISLISLE, membre de l'Institut, avec la collaboration de L. LECESTRE. Tome XVIII. Paris, Hachette. 1905, in-8 de 561 p.

Le XVIIIe volume des *Mémoires* comprend la fin de 1709 et le commencement de 1710. On y trouvera, p. 252-282, à propos de la destruction de Port-Royal des Champs, le jugement de Saint-Simon sur le jansénisme, et, p. 304-400, raconté avec une incroyable verve, tout le drame intérieur, où Saint-Simon joua un si grand rôle, de la rupture du duc d'Orléans avec Mme d'Argenton. L'appendice contient, pour la même époque, les additions au Journal de Dangeau et douze pièces inédites, parmi lesquelles plusieurs fragments de Saint-Simon. Il est superflu de louer ce nouveau volume, édité par M. de Boislisle avec la collaboration de M. Lecestre : dire qu'il est digne des précédents est la seule forme d'éloge qu'on puisse employer.

P. A.

La sorcellerie et la science des poisons au XVIIe siècle, par le docteur A. MASSON. Paris, Hachette, 1904, in-16 de 342 p.

Cette question des empoisonnements est devenue obsédante. Après les historiens de profession, elle hante maintenant les médecins. Assurément les docteurs d'aujourd'hui ont le droit d'avoir et d'exposer leur opinion, tout comme ceux du temps de Molière étaient maîtres de prescrire la saignée, *et postea purgare*. Mais il ne faut pas abuser des meilleures choses, et encore moins des pires. Ne voir dans nos aïeux que des empoisonneurs ou des empoisonnés, est une conception morbide du passé que

Digitized by Google

l'état actuel des connaissances permet de regarder comme une malsaine monomanie. M. Masson a beau nous dire : « Même en n'ayant à sa disposition que des documents que l'on *sent* tronqués, on *devine* tant de cadavres, tant de crimes, tant de morts violentes par le fer et le poison, que l'esprit le plus prévenu hésite à tout croire s'il n'a pas au préalable étudié les mœurs, les traditions, les habitudes et la mentalité de la société de cette époque » (p. 16). Ce n'est pas avec du sentiment, et encore moins avec de la divination, qu'on établit un pareil diagnostic. Quant à l'étude du tempérament social des vieilles générations, elle révèle à un observateur positif et impartial tout le contraire de ce que conjecture l'auteur. Le milieu moral était plutôt sain et vigoureux.

Parler de « rumeur publique » ou « d'instinct populaire, » pour aboutir à cette proposition qu' « à distance *toutes les hypothèses* sont permises, » et finalement rejeter la faute sur les microbes auxquels les savants, les médecins surtout, jusques et y compris les contemporains de Pasteur, refusèrent si longtemps de croire, c'est simplement — qu'on nous pardonne le mot, — « se payer la tête » des lecteurs, ce qui est un genre de violence plus anodin, mais aussi condamnable que les autres, à n'envisager que les résultats. Est-il plus licite d'empoisonner les esprits que les corps et le toxique de l'erreur est-il moins passible d'interdiction que les poudres et les drogues des devineresses ? Or tout cet ouvrage nous paraît de nature à vicier le jugement de quiconque le lira de confiance et sans contrepoison. D'autre part, ce serait un long et fastidieux travail de le réfuter. C'est à l'auteur de nous démontrer que Louis XIII et Richelieu moururent empoisonnés et Marie de Médicis suicidée. Pour le roi notamment, il nous paraît qu'on doive s'en tenir encore aux conclusions beaucoup mieux justifiées du docteur Guillon, dans sa *Mort de Louis XIII* (1897). Une bonne réponse aux allégations fantaisistes de l'école à laquelle appartient M. Masson a paru dans le *Correspondant* (25 décembre 1903), sous la plume de M. de Lanzac de Laborie. Il n'y a pas à revenir sur les macabres facéties de ce docteur Tant-Pis. Le pessimisme est une philosophie ; ce n'est pas une méthode historique ni critique.

HENRI CHÉROT.

Les Théâtres libertins au XVIIIe siècle, par Henri D'ALMÉRAS et Paul D'ESTRÉE. Paris, Daragon, 1905, in-8 de 350 p., avec 8 planches hors texte.

Ce n'est pas de la grande histoire ni de la haute littérature, certainement ; c'est de l'anecdote, un peu superficielle et où manquent à peu près totalement les idées générales.... Mais qu'on ne croie pas, parce que les parades et les grosses farces analysées ou citées dans ce livre sont d'un genre très spécial, dont les titres seuls et les noms donnent une idée plutôt fâcheuse (la *Bouteille au cul*, *Sirop-au-cul*, le *Remède à la mode*, la *Vérité dans le vin*, le *Marchand de merde*, *Mme Engueule*, *Morvenbouche*, *Merdencour*, *Cubreneux*, etc.), que le sujet soit futile et sans portée.

C'est une contribution fort utile à l'histoire de l'immoralité qui a rongé la haute société du XVIIIe siècle, que cet aperçu du répertoire grivois et même obscène des théâtres d'hôtel et de château.

Digitized by Google

Si à Versailles, aux « petits cabinets » de Mme de Pompadour, et au Trianon de Marie-Antoinette, les représentations n'eurent rien de libertin, à Choisy-le-Roi, *regnante la Dubarry*, on joua la *Vérité dans le vin* de Collé, et Audinot, mandé avec ses comédiens de bois, donna telle de ses pièces fort croustillante.

Au Palais-Royal, à Saint-Cloud, à Villers-Cotterets, et dans toutes leurs maisons de Paris, au faubourg Saint-Martin, à la rue Cadet, à la rue du Roule, le duc et la duchesse d'Orléans, d'ailleurs dissipateurs tous deux et tous deux débauchés, eurent ou des salles de spectacle somptueusement aménagées, ou au moins des théâtres portatifs, des *guignols*, où, sous l'intendance de Collé, qui fit pour eux son *théâtre de société*, de « misérables godelureaux, » dont ils se faisaient eux-mêmes parfois les camarades, représentaient, aussi bien et mieux que des tragédies et des opéras-comiques, des parades tabarinesques assaisonnées du poivre le plus brûlant : en voici une, probablement inédite, *Isabelle précepteur*, qui met à nu le cynisme de cette cour, et une farce en argot, le *Benjamin d' la Daronne* (de la patronne), qui est tirée aussi des manuscrits de la Nationale.

A Berny et à la Roquette, chez le comte de Clermont, grand collectionneur d'actrices et de danseuses, Adrienne Lecouvreur, la Camargo, la Gaussin, etc...., une troupe où les gens du monde se mêlaient aux gens de théâtre jouait les mêmes pièces (*Isabelle précepteur* fait partie du répertoire, tel que l'ont reconstitué MM. d'Alméras et d'Estrée) et des parades, ou des chansons grivoises spécialement composées par Laujon, le secrétaire intime.

Au Temple et en son magnifique château de l'Ile-Adam, chez le prince de Conti, c'est Audinot qui était l'impresario ; et si ses pièces de boulevard, études de mœurs populaires, paraissent assez anodines d'ordinaire, on nous dit qu'elles « s'agrémentaient, quand on les représentait chez les grands, de gravelures supplémentaires, dont toute trace est perdue.... » Il est vrai que le contraire est possible (je signale en passant la difficulté à résoudre) et que lorsqu'on imprima en 1756 les trois volumes du *Théâtre des boulevards*, Charles Collé se plaignit vivement qu'on eût altéré son texte et « substitué des cochonneries de la Halle à des gravelures agréables qui avaient le ton de tout le monde. »

Et c'était encore le comte de Provence, avec son théâtre de Brunoy éphémère, parce que Louis XVI l'avait trouvé un peu trop libre ; puis les grands seigneurs, comme le duc de Vaujours, à Champs, qui avait commandé à Collé sa tragédie « badine » d'*Alphonse l'Impuissant* pour la jouer avec ses amis le duc de Duras, le marquis de Surgères, le comte de Saxe, le *vendredi saint* de 1737, et qu'un ordre du Roi seul put obliger à plier bagage ; comme le duc de Grammont, avec ses théâtres de Puteaux et de la rue de Clichy, comme le ministre de Maurepas, qui avait pour acteurs le garde des sceaux Miromesnil et le comte de Vaudreuil ; les fermiers généraux, comme Titon du Tillet, Trudaine et surtout La Popelinière en son magnifique château de Passy, etc., etc. Jusqu'aux comédiens qui avaient parfois chez eux un théâtre monté, comme Grandval et la Dumesnil jouant, rue Blanche, des polissonneries des Grandval père ou fils qui s'appellent l'*Eunuque* ou la *Chaste princesse*, comme la Guimard,

Digitized by Google

la célèbre ballerine, qui, voulant de danseuse passer actrice, fit à grands frais construire, en sa maison de campagne de Pantin et en son hôtel de la chaussée d'Antin, deux coquettes salles de théâtre où se donnaient rendez-vous, pour y voir représenter des saynètes érotiques, des princes du sang, des seigneurs de la cour, des présidents au Parlement, et souvent des prélats dans les loges grillées.... Tant il est vrai que la frénésie du théâtre libertin mêlait ensemble toutes les classes, et qu'on prenait par tous les moyens revanche contre la censure qui, depuis 1702, maintenait aux spectacles publics quelque décence !....

On voit que, même fragmentaire, un peu décousu, et s'amusant volontiers en bavardages à côté, cet exposé ne laisse pas d'être instructif. Et tout n'est pas neuf ; mais avec un fureteur comme M. Paul d'Estrée, on est toujours sûr d'avoir sa provision d'inédit, et un joli choix de révélations piquantes qu'il sait tirer des rapports de police conservés à l'Arsenal !....

G. Audiat.

—

La Bohême, depuis la Montagne Blanche, par Ernest Denis. Paris, Leroux, 1903, 2 vol. in-8 de 644 et 675 p.

Si la Bohême, après la Montagne Blanche, subit un sort que la Hongrie, après Mohács et malgré l'invasion ottomane, n'éprouva pas, la raison en est simple et l'historien de la Bohême en donne une explication fort plausible quand il dit : « Cette escarmouche de la Bila-Hora devint un désastre irréparable, parce que les vaincus acceptèrent aussitôt l'arrêt du destin. »

Ils eussent cependant pu se défendre, car la Hongrie n'était pas soumise et le prince de Transylvanie, Gabriel Bethlen, luttait encore contre Ferdinand, mais la Bohême n'était pas dans un état moral qui lui permît de comprendre la nécessité de la résistance. « Aucune sécurité. L'excès de la misère étouffe toute dignité.... une grande partie de la population était dans un état intellectuel et moral qui n'était pas très supérieur à celui des animaux. » Dans les hautes classes, là où le sentiment, sinon encore du patriotisme, mais tout au moins de l'indépendance, eût dû exister, on n'était pas plus disposé à lutter, « la nouvelle noblesse, affaiblie et domestiquée, ne s'enhardissait, dans les circonstances les plus graves, qu'à des remontrances très humbles. »

Et cependant, Ferdinand II, « ce petit homme roux, rubicond, souriant, bedonnant, buvant peu, parlant peu, pensant peu, » n'était pas, d'après l'auteur, un adversaire très redoutable. Ses vertus sont celles d'un moine .. , mais ce « moine » avait un idéal ; à Loretto, devant l'autel de la Vierge, il avait fait le serment solennel de rétablir le catholicisme dans ses États. Il n'y parvint pas, mais la cour sut profiter de l'état d'esprit de la noblesse pour interpréter à sa façon la charte octroyée en 1627, et déclarer que c'est par pure grâce qu'elle demande aux États le vote de l'impôt et réclame, pour le roi, « l'exercice absolu de l'autorité suprême dans les tributs publics. » Les nobles ne protestent pas, il leur semble que la sécurité règne dans le pays, ils recherchent les bonnes grâces de l'empereur et vont à Vienne montrer leurs richesses, au point d'exciter l'envie. « Leurs rivalités s'équilibrent dans une sorte d'effacement de la puissance

Digitized by Google

publique, et, pendant cet intérim, les ressources du pays achèvent de s'user dans une anarchie somnolente. »

Anarchie en haut, misère en bas, tel est le navrant tableau que l'auteur trace de la détresse des paysans, du serf si malheureux « qu'il a bien le droit d'être mis au rang des martyrs, » des exploits du fouetteur qui ne marche que le knout à la main, de la rapacité des seigneurs dont les exigences ne connaissent pas de limites, de la férocité de ce comte Bredaw qui, « quand ses paysans n'avaient plus rien à donner, faisait raser les têtes de leurs femmes et de leurs filles et vendait leurs cheveux aux perruquiers. »

« L'abaissement moral n'était pas moins profond que la ruine matérielle : ignorance et misère, toute la vie de la Bohême, au XVIIe siècle, tient dans ces deux mots. »

Quand les guerres éclatent, et elles durèrent longtemps entre Louis XIV et la maison d'Autriche, la Bohême ne se réveille pas. « Jamais la vie n'a été plus plate, l'apathie plus universelle, le niveau intellectuel et moral plus bas. » Quelques émeutes populaires se produisent, mais elles sont vite réprimées ; la révolte rurale de 1680 effraya beaucoup les nobles, qui sentirent se réveiller une ardeur que la terreur inspirait, et ils décidèrent l'empereur à envoyer une expédition militaire contre les paysans.

Dans le pays que Jean Huss avait soulevé contre l'Église, les querelles religieuses ne pouvaient qu'être ardentes ; le protestantisme y avait trouvé de nombreux adeptes, mais la Réforme traversait, à ce moment, une crise et l'auteur de *La Bohême* consacre de nombreux chapitres à ces luttes qui avaient divisé le pays dès le commencement du XVe siècle, et qui se poursuivirent avec tout autant de passion quand les souverains de la maison d'Autriche combattirent le protestantisme. Pour lutter contre la Réforme et rétablir le catholicisme dans le pays de saint Wenceslas, les évêques durent s'adresser à des auxiliaires et ils firent appel aux Jésuites. M. Denis les traite avec une étrange dureté : « Ils mutilent la créature de Dieu et la ravalent à une condition inférieure.... Tant que la Compagnie a conservé son autorité, tout progrès réel est demeuré impossible, et une époque nouvelle n'a commencé que le jour où l'Ordre a disparu. »

Même en prenant les affirmations de l'auteur pour empreintes d'une parfaite impartialité, il est assez difficile d'admettre que les onze cents religieux dont il parle aient, dans leurs vingt collèges, contribué à l'abêtissement d'un peuple qui, selon le tableau qu'il en trace, ne pouvait plus guère faire de progrès dans cette voie. Au commencement du XVIIIe siècle, les idées avaient pourtant marché, puisqu'il se trouva des hommes pour comprendre ce qu'était la franc-maçonnerie, car ce fut en 1726 que l'on fonda, à Prague, la première loge maçonnique « où les peuples oublieraient leurs haines, les sectes leurs rancunes, les écoles leurs vanités, et réaliseraient l'œuvre de progrès infini et de paix que le Créateur du monde propose à ses créatures ! »

C'est cependant avec équité que l'auteur trace l'histoire du peuple tchèque, au cours de ces trois derniers siècles, mais son amour pour cette nation l'entraîne à quelques appréciations peu justifiées à l'égard des peuples voisins ; c'est ainsi qu'il dit : « La Hongrie resta jusqu'au commencement du XVIIIe siècle un pays à demi sauvage. » Il est vrai

Digitized by Google

qu'il reconnaît plus loin qu'à la fin du XVIIe siècle, en 1681, Léopold avait été obligé de convoquer une Diète « pour rétablir la liberté du royaume » et qu'il avait dû reconnaître l'autonomie absolue de la Hongrie. « Ce serait beaucoup dépasser la mesure, dit cependant l'auteur, que de prétendre qu'à ce moment l'individualité politique de la Bohême est aussi nettement accentuée que celle de la Hongrie. » Il est évident que les concessions que dut faire Léopold aux Magyars ne s'accordent pas, en général, à un peuple « demi-sauvage. »

L'histoire de la Bohême, c'est l'histoire de l'empire d'Autriche, avec la succession de ses souverains, Léopold, Joseph, Charles VI, Marie-Thérèse, « qui n'avait apporté ni idée grandiose ni vaste système; » Joseph II, « ce roi dont les intentions furent hautes et l'intelligence courte; » Léopold II, François Ier, etc , etc. La Révolution française, les guerres napoléoniennes, tenant l'Europe haletante, provoquèrent partout un mouvement d'idées qui obligea les peuples à sortir de leur torpeur. En Bohême, il s'est trouvé quelques hommes qui essayèrent de réveiller, dans l'âme de leurs concitoyens, le souvenir du passé; leur labeur fut rude, le progrès lent, mais leur courage et leur persévérance étaient à la hauteur de la tâche qu'ils s'étaient imposée et, si les précurseurs n'eurent pas la satisfaction de voir leurs efforts couronnés de succès, ceux qui les suivirent purent assister au réveil du peuple. Malgré les progrès qu'a faits depuis la Bohême, une lutte subsiste encore, aujourd'hui, entre Tchèques et Allemands. « Il est arrivé quelquefois aux Tchèques, « sans en avoir une conscience claire, « de dépasser la mesure, et certaines « de leurs revendications, légitimes « en principe, leur semblaient sur« tout précieuses parce qu'elles étaient « désagréables à leurs compatriotes « d'autres races. »

Malgré ces mesquines préoccupations, peu dignes d'un peuple appelé, par la situation géographique de son pays, à jouer un rôle entre les deux États qui l'enserrent, la Bohême a son importance politique : elle est, selon l'expression de M. Leroy-Beaulieu, « comme la borne, mise par la nature et par l'histoire à l'expansion de l'Allemagne prussienne. »

La *Bohême depuis la Montagne Blanche* s'arrête aux derniers événements contemporains; l'auteur envisage l'avenir de l'Autriche au moment de la transmission de la couronne, et conclut par ces lignes : « Il m'est impossible d'admettre « que les Pangermanistes, quelque « bruyante que soit leur propagande « et quelque retentissants que soient « leurs succès actuels, ne reculent « pas eux-mêmes d'horreur devant « les sacrifices par lesquels ils de« vraient acheter la victoire. »

Il y a d'autres raisons encore au maintien de l'empire des Habsbourg : l'Autriche-Hongrie n'est pas appelée à disparaître, car l'Europe entière a un intérêt vital au maintien du grand empire que les siècles ont formé; les différents peuples qui le composent ont des aspirations nationales distinctes, mais, au jour du péril, ils n'auraient qu'un sentiment : sauver la patrie commune du danger qui la menacerait.

Avec « Huss et la guerre des Hussites, » « Fin de l'Indépendance bohême, » et les deux volumes, bien documentés, que M. E. Denis vient de donner, on possède, en français, l'un des ouvrages les plus complets qui

Digitized by Google

aient été publiés sur le royaume de saint Wenceslas.

E Horn.

La Cour et le règne de Paul Ier, par le comte Fedor Golovkine. *Portraits, souvenirs et anecdotes.* Avec introduction et notes par S. Bonnet. Avec cinq portraits. Paris, Plon, 1905, in-8 de v-448 p.

Le comte Fedor Golovkine ne tient à la Russie que par les origines de sa famille Son père était déjà de « nationalité mixte », sa mère Hollandaise, lui-même devint un parfait cosmopolite, de religion réformée. Licencié en théologie à Berlin et pasteur manqué, il fut envoyé à Pétersbourg, où son nom plutôt que sa méchante pièce de vers lui valut d'être créé gentilhomme de la chambre. Sauf les années passées à la cour de Catherine II, et, après l'exil de Pernau, à celle de Paul Ier, le reste de sa vie s'est écoulé à l'étranger, soit comme ambassadeur éphémère à Naples, soit comme simple particulier.

M. Bonnet a eu la chance de retrouver au manoir de Monnaz, près Lausanne, une partie des archives Golovkine. Il en a extrait les mémoires du comte Fedor sur le règne de Paul Ier, des portraits, des souvenirs, des anecdotes. L'auteur se peint lui-même dans ses écrits : brillant causeur, fort galant homme et un peu mauvaise langue, dilettante du grand monde, sachant beaucoup de choses et peu soucieux de les approfondir, médiocrement infatué de sa personne, au reste, d'un bon naturel, apprécié par ses nombreux amis. Ses habitudes d'esprit le faisaient exceller surtout dans le genre épistolaire. Les lettres de Florence adressées à sa cousine, Mme de Mestral d'Aruffens, en sont la preuve. Mais la pièce de résistance du volume est certainement le mémoire, malheureusement inachevé, sur Paul Ier, dont quelques fragments ont déjà été publiés par M. Lucien Perey. Témoin oculaire, placé aux premières loges pour bien voir, le comte Golovkine s'est attaché de préférence aux faits extérieurs. Les dessous de cartes lui restaient souvent inconnus, il ne savait pas la langue du pays, et on ne tenait peut-être pas à l'initier à tous les détails. Malgré cela, son mémoire est d'une lecture non seulement agréable, mais encore instructive. On peut trouver beaucoup de choses entre les lignes, et se rendre compte de la vie d'un courtisan à cette époque. Il est entendu que ce n'est pas la grande histoire qu'il faut y chercher. Que l'on compare, par exemple, les pages consacrées à l'ordre de Malte en Russie et aux deux Litta avec les correspondances du Vatican sur le même sujet, avec les archives Litta à Milan, et l'on verra comment l'auteur effleure son sujet. Rien que la biographie du bailli Litta, publiée récemment par M. Greppi, peut en donner une idée.

M. Bonnet a soigneusement annoté tous les écrits de Golovkine, et les a pourvus d'une introduction détaillée. Il cite souvent le regretté M. Schilder. A la vérité, des trois vies d'empereur écrites par Schilder, celle de Paul Ier est la plus faible, mais elle peut servir pour vérifier les dates et la série des faits. Je n'en dirai pas autant des Mémoires du prince Dolgoroukov, cités également, et qui sont fort sujets à caution. Une critique pour finir : pourquoi suspecter, à la page 165, le mot *caravane ?* C'est bien le terme dont se servaient les chevaliers de Malte pour désigner leurs croisières.

Pierling.

Digitized by Google

VII. — RÉVOLUTION

Histoire de l'émigration pendant la Révolution française. I. De la prise de la Bastille au 18 fructidor, par Ernest DAUDET. Paris, Poussielgue, 1904, in-8 de VII-406 p.

M. Ernest Daudet était désigné à l'avance pour être l'historien de l'émigration; ses nombreux et remarquables travaux sur cette époque si curieuse et encore si mal connue, les sources abondantes auxquelles il a pu puiser, les documents inédits qui lui ont été communiqués, lui imposaient en quelque sorte cette étude. Il l'a faite avec un grand souci de la vérité et un non moins grand souci de l'impartialité. On n'envisage bien souvent qu'une des faces de la question. On peint les émigrés étourdis, vaniteux, légers et, suivant un mot célèbre, n'ayant rien appris et rien oublié. On ne voit pas leur courage, leur misère, leur fidélité, la nécessité inéluctable qui bien souvent les a forcés de quitter la France avant que l'émigration fût devenue une affaire de mode. Les premiers émigrés sont partis sur l'ordre formel des souverains; la jacquerie qui a sévi après les décrets du 4 août, l'insécurité qui régnait dans les provinces, la mollesse de l'Assemblée qui, pour réprimer les désordres, parlait mais n'agissait pas, ce que M. Taine a si bien nommé l'anarchie spontanée, le décret contre les prêtres insermentés, tout cela a singulièrement grossi le courant de ceux qui, menacés dans leur pays, allaient demander un asile à l'étranger. Mais il est bien rare que, dans les affaires politiques, l'éloignement donne une vue claire et nette des événements et des choses. De là l'aveuglement des princes et de leurs amis, leur méconnaissance de ce qu'il y avait de légitime dans les aspirations du pays, les dissentiments qui grandissaient chaque jour entre leurs projets et ceux du roi et de la reine. Sous ce rapport, le comte de Provence n'était au début ni plus éclairé ni mieux conseillé que le comte d'Artois. Ces dissentiments servaient de prétexte aux puissances pour ne pas intervenir et encourageaient merveilleusement leur égoïsme. L'illusion des princes et celle aussi de la reine fut de croire que les souverains se regarderaient comme solidaires du roi de France.

Là où les émigrés voyaient une question monarchique, Léopold comme Frédéric et même Catherine ne voyaient qu'une question de politique générale et une occasion de s'agrandir au détriment d'une France démembrée. Depuis la retraite inexpliquée de Brunswick après Valmy jusqu'à la sanglante et mystérieuse expédition de Quiberon, pas un autre motif qu'un motif personnel n'a dirigé les chefs de l'Europe coalisée. Pendant ce temps, le malheureux comte de Provence, devenu régent après la mort de Louis XVI, roi après celle du Dauphin, errait de tous côtés, cherchant un abri pour reposer sa tête de Coblentz à Vienne, de Vienne à Dillingen, de Dillingen à Blanckenberg, mais toujours négociant avec les puissances près desquelles il avait des représentants attitrés et revendiquant avec une inlassable énergie et une incomparable dignité les droits de sa couronne. Nous le laissons aujourd'hui s'apprêtant à un nouvel exode sous la protection du nouvel empereur de Russie, Paul Ier.

Digitized by Google

Ce premier volume s'arrête à la journée du 18 fructidor. Il a déjà eu une deuxième édition, et le second volume est près de paraître. C'est dire le succès de l'ouvrage.

MAX DE LA ROCHETERIE.

—

Étude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution, à propos d'une correspondance inédite (1782-1790). par J. BAUDRY. Paris, H. Champion, 1905, 2 vol. in-8.

Il existe peu de documents authentiques sur la noblesse bretonne vivant dans ses terres, loin des intrigues de la cour, au moment de la Révolution. C'est donc une excellente idée qu'a eue M. Baudry de publier la correspondance des châtelains de Trégarantec, en Millionnet, à la limite des trois départements des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan. On disait jadis dans ce pays : Pour faire une demeure royale, il faudrait réunir la forêt de Lorges, le château de Coatanfao et les jardins de Trégarantec. Il reste encore des débris magnifiques de cette seigneuriale demeure où habitait depuis 1745 Michel-Marie Jégou du Laz (1726-1799), qui avait épousé en secondes noces à Morlaix, en 1782, Marie-Jeanne de Kersauson, veuve de Charles-François de Villiers de Lisle-Adam. C'est à la comtesse du Laz que sont adressées presque toutes les lettres de ce recueil, dont la première est datée de septembre 1782; mais il y en a d'autres aussi, et parfois assez originales dans la forme, comme celle du comte du Laz, alors âgé de cinquante-huit ans, écrivant à son beau-fils Lilly, jeune élève de quinze ans au collège de Sainte-Barbe, et signant : Votre très humble serviteur. Qu'on n'y cherche pas le récit de graves événements politiques : les premières préoccupations de cet ordre n'apparaissent que vers l'an 1788; jusque-là, sauf une relation du siège de Gibraltar par un témoin oculaire, le vicomte de Belizal, ce sont surtout des détails de vie privée et d'intérêt biographique, nous dévoilant la vie profondément honnête et chrétienne de ces gentilshommes de terroir. Aussi M. Baudry a-t-il cru devoir encadrer ces lettres dans des notices très complètes sur les personnages cités et sur leurs familles : mais si plusieurs de ces notices apportent des renseignements nouveaux et même des rectifications aux recueils de M. de Courcy et de M. de Kersauson, quelques-unes sont passablement encombrantes, alourdissent l'ouvrage et auraient gagné à être rejetées en appendice à la fin du volume, au lieu de séparer les lettres, dont l'intérêt est ainsi beaucoup trop coupé. L'auteur paraît, du reste, s'en être rendu compte lui-même, car il prend parfois, pour les présenter, de curieuses précautions oratoires. C'est ainsi que voulant insérer une notice sur les États de Bretagne dans le cours du second volume, il dira : « Cette étude, inutile pour la plupart de nos lecteurs, aura peut-être le don d'intéresser quelques-unes de nos lectrices, moins au courant de ce qui constituait jadis l'administration politique de notre petite patrie. » En somme, ouvrage intéressant et rempli d'excellentes intentions, mais trop touffu. C'est un livre à consulter qui aurait pu être un livre à lire, et qui se termine heureusement par un bon index alphabétique des noms de personnes et des noms de lieux.

RENÉ KERVILER.

Digitized by Google

Le district de Redon (1er Juillet 1790-18 ventôse an IV). *Essai sur l'administration d'un district pendant la Révolution*, par Léon Dubreuil. Rennes, Plihon et Hommay, 1903, in-8 de 218 p.

Ce travail intéressera surtout les Bretons d'Ille-et-Vilaine, mais il offre aussi une contribution très utile à l'histoire générale par la précision des faits particuliers qu'il met en lumière. L'auteur, après un coup d'œil (pessimiste) sur la situation du pays de Redon avant 1789, expose la « formation » du district à la Révolution, son organisation, l'administration du « Directoire élu, » les « affaires ecclésiastiques, » ce ce que furent là-bas la Terreur et la Chouannerie, le gouvernement révolutionnaire et la réaction thermidorienne, l'agitation dans les campagnes en l'an III et jusqu'en l'an IV; il conclut par l'examen de l'œuvre et du caractère de la Révolution dans le district de Redon (p. 159). Il montre que, « en somme, la masse n'avait rien compris au mouvement qui se déchainait sur la France; » il termine par une phrase qui peut susciter des réserves : « La Révolution n'eût-elle été qu'un profond bouleversement, qu'une crise terrible, elle aurait déjà une valeur infinie, car il est bon que ces chocs effroyables viennent réveiller un jour les masses qu'endormait une obéissance trop passive, avec son cortège de préjugés et d'injustices. » — On doit souhaiter à M. Dubreuil de ne se trouver jamais au milieu de ces « réveils » qui déchainent la guerre civile et font couler des flots de sang. — Il ajoute : « La probité scientifique nous oblige à dire que nous n'avons pu consulter que des documents de source révolutionnaire. » C'est sans doute l'explication naïve de son enthousiasme ou de sa résignation.

Cette étude est précédée d'une assez bonne bibliographie (p. 5 et 9) des manuscrits et des imprimés consultés; mais l'auteur, ici encore, ne paraît avoir lu de préférence que les ouvrages révolutionnaires ou à peu près. Une carte du district facilite l'examen des questions traitées et la connaissance des lieux; vingt-cinq appendices, copiés dans les Archives départementales, et un index alphabétique terminent utilement le volume. — Il ne reste plus à M. Dubreuil qu'à étudier maintenant les documents « blancs » pour faire la comparaison avec les documents « bleus; » de ce choc jaillira sans doute la lumière.

G.

Études sur l'histoire de la Révolution. La fondation du département de l'Yonne en 1790, par Charles Porée Paris, Picard; Auxerre, impr. de l'*Indépendant auxerrois*, 1905, in-8 de 208 p. et 1 planche.

L'origine géographique de nos divisions administratives actuelles est encore malheureusement peu connue. Toutefois, depuis quelques années, des travailleurs se sont attachés à l'étude de cette importante formation qui, en certains cas, a complètement altéré l'aspect ancien de nos provinces. A ces travaux, trop rares encore, M. Porée vient d'apporter une contribution d'un haut intérêt et d'une parfaite méthode.

Son ouvrage comprend trois parties.

Dans la première, il a étudié les anciennes circonscriptions de la région de l'Yonne avant la Révolution, au point de vue administratif, judiciaire, ecclésiastique, c'est-à-dire les

Digitized by Google

bailliages, élections, généralités, intendances et subdélégations, greniers à sel, maîtrises des eaux et forêts, provinces, départements intermédiaires, diocèses.

A cet exposé très précis fait suite un récit très curieux des tâtonnements et des hésitations qui ont présidé à la formation du nouveau département : prétentions d'Auxerre, légitimées par son importance historique et commerciale, — difficultés résultant de l'impossibilité de tailler un ressort à la limite de trois généralités, quatre diocèses et six bailliages ; — formation d'un département au nord de l'actuelle division administrative, avec Sens comme chef-lieu ; — protestations qui n'aboutirent pas ; — et enfin établissement du département de l'Yonne.

Dans une troisième partie et suivant la même méthode, M. Porée a étudié l'organisation des divisions intérieures en districts et cantons.

Des tables et une carte très bien faites terminent ce bon travail.

L. M.

—

Histoire de la Révolution dans le Louhannais. 2e partie. *La Convention nationale jusqu'au 9 thermidor (21 septembre 1792-27 juillet 1794)*, par Lucien Guillemaut. Louhans, impr. Romand, 1903, in-8 de 523 p., avec une grav.

Nous avons parlé ici même (livr. du 1er janvier 1901, p. 292-293) du tome Ier de cet ouvrage. Voici le tome II qui embrasse la période allant du 21 septembre 1792 au 27 juillet 1794. La méthode de l'auteur n'a pas varié : il a accumulé les documents dans son texte même, ce qui en rend la lecture pénible et diffuse. On croirait vraiment que M. Guillemaut n'a voulu être qu'un simple précurseur se reposant sur un écrivain à venir du soin de rédiger en un petit volume, bien suffisant, l'histoire plus claire du coin de Bourgogne qui est son pays d'origine.

M. Guillemaut a divisé le présent volume en seize chapitres, où il nous parle tour à tour des députés régionaux à la Convention, des premiers actes de la république récemment proclamée, de la société populaire de Louhans en 1792, du vote des députés dans le procès de Louis XVI, de la lutte des montagnards contre les Girondins et de ses conséquences dans le Louhannais, du fédéralisme, des levées militaires de 1793, prescrites pour la défense nationale, de l'action du gouvernement révolutionnaire dans la région, de la disette, du maximum et des réquisitions. Les six derniers chapitres sont tout entiers consacrés au tableau du régime de la Terreur à Louhans et aux environs.

L'ensemble ne manque pas d'intérêt ; mais, pour suivre l'auteur, il ne faut pas craindre la fatigue : les copies de pièces, en nombre excessif d'ailleurs, coupent fâcheusement le récit, à tout propos ; il convient d'insister sur ce point. On voit trop que M. Guillemaut n'a pas su se borner en choisissant dans cet énorme amas les documents les plus utiles. Nous avons déjà noté, dans le compte rendu du tome Ier de l'*Histoire de la Révolution dans le Louhannais*, que l'auteur est un arrière-petit-fils du marquis de Mailly-Châteaurenaud, conventionnel qui vota la mort de Louis XVI ; aussi, pour continuer les traditions de l'ancêtre, a-t-il composé son œuvre d'une façon très nettement révolutionnaire.

E.-C. Gaudot.

Digitized by Google

VIII. — TEMPS MODERNES

Bibliothèque internationale de l'enseignement supérieur, publiée sous la direction de François PICAVET. Vol. IX. — **Une nouvelle conception des études juridiques et de la codification du droit civil,** par Alexandre ALVAREZ, docteur en droit de la Faculté de Paris, diplômé de l'Ecole des sciences politiques, professeur de législation civile comparée à l'Université de Santiago du Chili, avec une *Préface* de Jacques Flach, professeur d'histoire des législations comparées au Collège de France, professeur à l'Ecole des sciences politiques. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, F. Pichon et Durand-Auzias, 1904, 1 vol. in-8 de v-234 p.

L'étude qu'a fait récemment paraître M. A. Alvarez sur la codification du droit civil, telle qu'elle a été réalisée par le législateur de 1804, présente tout d'abord un très réel intérêt en ce qu'elle est bien conduite, qu'elle est empreinte d'un esprit philosophique fort élevé et qu'elle dénote chez son auteur une véritable hauteur de vues; elle offre ensuite cet attrait qu'elle émane d'un étranger qui, bien que diplômé de nos grandes écoles et quoique familiarisé avec nos mœurs, ne peut cependant pas considérer notre droit sous le même angle que nous.

S'il ne nous est pas possible de partager les idées de M. Alvarez, soit sur notre Code, soit sur le droit civil en général, soit sur la manière de le comprendre et de l'enseigner; si nous sommes de ceux qui gardent encore pour le vénérable centenaire qu'est aujourd'hui devenu notre Code civil une respectueuse admiration; si, enfin, tout en reconnaissant qu'il est susceptible d'améliorations et qu'il n'est point resté à l'abri des injures du temps, nous souhaitons que sa verte vieillesse demeure, quant à présent, à l'abri des retouches et des rajeunissements, plus redoutables encore pour lui que le temps, que seraient tentées de lui infliger des mains inhabiles, maladroites ou inexpérimentées, tout au moins devons-nous reconnaître que des livres tels que celui de M. Alvarez ont un indéniable mérite et une utilité certaine : c'est de mettre en évidence des défauts qui appellent dans l'avenir un remède nécessaire.

Après avoir montré que la codification de 1804 a subi l'influence des doctrines philosophiques du XVIIIe siècle, l'auteur recherche comment le droit privé écrit dans nos Codes a été apprécié par le XIXe siècle et comment il a été enseigné dans nos facultés. Cette recherche le conduit à condamner l'enseignement de nos écoles, qui a le triple tort, à ses yeux, d'être « empirique, fractionné et incomplet. » Aussi bien, il est arrivé à se demander ce que doit être la science juridique qui, d'après lui, « n'a pas encore d'assise positive; » quelle doit être sa véritable base et quel est son but.

Ces différents chapitres, qui se suivent logiquement, ne manqueront pas de piquer au vif la curiosité de ceux, en particulier, qui ne partagent pas les idées de M. Alvarez. Mais, quelle que soit l'opinion que l'on professe à leur égard, il n'est que juste de féliciter le savant professeur du Chili qui a su les soutenir avec autant de talent que de conviction.

P. L.-L.

Digitized by Google

Armand MARQUISET (1798-1859) : **A travers ma vie.** Souvenirs classés et annotés par le comte MARQUISET. Paris, Champion, 1904, in-8 de XVIII-293 p.

Ce livre n'offre, à la vérité, ni des « Mémoires » suivis ni un « Journal, » mais il présente un réel intérêt et, sous les yeux du lecteur, fait passer des tableaux successifs très curieux, sincères et souvent amusants. Armand Marquiset fut et demeura un modeste fonctionnaire pendant la Restauration et le gouvernement de juillet. Un caractère sans doute assez difficile, probablement trop caustique, ainsi que le révèle sa plume, nuisit à son avancement; son travail, ses connaissances administratives, sa probité, lui méritaient de gérer une préfecture; il n'y parvint jamais, s'en consolant par ses goûts littéraires, gardant néanmoins une certaine aigreur contre les pouvoirs — Bourbons ou Orléans — qui l'avaient oublié. L'agrément de ces Souvenirs est dans la simplicité, la belle humeur du récit; il donne bien l'impression de cette société d'autrefois, où la vie était facile, demeurait insouciante à travers les crises de la politique et se trouvait embellie par une gaieté que notre mélancolie moderne ne connaît plus.

Secrétaire à la préfecture de Versailles, au retour de Louis XVIII, sous-préfet à Mende, sous-préfet à Dole aux débuts de Louis-Philippe, Armand Marquiset peint très agréablement les villes où il résida. A côté des mille détails sur les gens du monde qu'il fréquentait, il brosse des portraits dignes d'être regardés : La Fayette, « vieux roué, vieil hypocrite » (p. 95) ; le duc de Richelieu et sa pipe (p. 98); le mariage du maréchal Augereau (p. 177); le général de Brack (p. 142) ; Pons de l'Hérault, en 1830, ce bonhomme « très libéral en fait de despotisme » (p. 210); le lieutenant de gendarmerie Noirot, mêlé à l'affaire du duc d'Enghien (p. 266). Contre certains ministres de cette monarchie de juillet, qu'il avait cependant saluée avec enthousiasme, notre sous-préfet a gardé une belle rancune, si on en juge par le regret qu'il exprime tout bonnement de n'avoir pas vu puni au moins de l'exil Guizot et Duchatel, « deux hommes aussi corrompus » (p. 228). La Providence a bien fait d'épargner à la sensibilité de M. Marquiset l'émotion de vivre en notre temps.

Des notes, une table des noms cités et une préface dues au comte Marquiset, petit-neveu de l'auteur, complètent très bien ce manuscrit de famille, où l'historien glanera plus d'une anecdote instructive, racontée sous une forme loyale, piquante et humoristique.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

—

Vie du vénérable Justin de Jacobis, de la congrégation de la Mission, dite des Lazaristes, premier vicaire apostolique de l'Abyssinie, par M. DEMIMUID, protonotaire apostolique, directeur général de l'œuvre de la Sainte-Enfance. Paris, P. Téqui, 1905, in-8 de VI-415 p.

Excellent ouvrage d'édification, cette biographie d'un apôtre, due à la plume élégante de Mgr Demimuid, l'historien de Jean de Salisbury et de Pierre le Vénérable, a aussi l'intérêt d'un livre d'histoire. Par elle-même, la vie du vénérable de Jacobis (1800-1860) offre la matière d'un récit hagiographique tout à fait digne de prendre place dans les annales de l'Église catholique au XIXe siècle. Mais le milieu où

Digitized by Google

s'est écoulée cette sainte existence ajoute au récit une valeur spéciale comme source d'information historique et ethnographique sur l'Abyssinie contemporaine, et l'auteur n'a pas négligé d'y joindre quelques utiles notions sur le passé de cette région et de la nation qui l'habite. Il a quelquefois, et avec raison, laissé à la plume même du saint évêque le soin de retracer le tableau des mœurs abyssines. C'est ainsi que nous avons lu avec un plaisir particulier l'agréable description par Mgr de Jacobis des habitudes toutes primitives des Iros nomades, dont il fut, six mois durant, l'hôte aimé et le zélé catéchiste (p. 226-229). Grâce au talent d'écrivain de Mgr Demimuid, l'ouvrage entier se lit d'ailleurs avec agrément. Nous sommes heureux de le signaler et de le recommander à nos lecteurs. M. S.

—

Ernest Lelièvre et les fondations des Petites Sœurs des pauvres (1826-1899), par Mgr Baunard. Paris, Poussielgue, 1905, in-8 de xv-496 p.

Ernest Lelièvre appartient à cette aristocratie industrielle et commerciale du département du Nord qui a dépensé au service de l'Eglise un dévouement et une activité infatigables pendant le xixe siècle. Né à Valenciennes (1826), il fit ses études de théologie à Rome (1852-1854), où il connut l'élite des catholiques du monde entier que Pie IX attirait autour de lui. La rencontre de l'abbé Lepailleur détermina sa vocation. Il se mit au service des Petites Sœurs des pauvres peu de temps après son ordination sacerdotale. Personne n'a contribué autant que lui au développement de cet institut en France et à l'étranger. Il leur donna sa fortune, son temps, sa vie, tout lui-même, sans jamais rien leur reprendre, de 1855 à 1899. Ce fut au prix de douloureuses épreuves. La plupart de leurs établissements d'Angleterre sont le fruit de son zèle (1860-1866). Il les introduisit en Irlande (1867), en Amérique (1868-1870), en Espagne (1876), en Italie (1877). Durant ces excursions charitables, le pieux apôtre fut en relation avec les plus hautes personnalités ecclésiastiques. Partout il se donne sans réserve aux intérêts des pauvres et de leurs servantes. L'abbé Lelièvre avait des amis fidèles et chers ; il leur écrivait beaucoup. Sa correspondance garde l'empreinte de ses préoccupations, de son travail et de sa vie tout entière. On l'y retrouve. Mgr Baunard a su mettre à profit ces lettres, qui s'échelonnent pendant des années, avec l'art que tout le monde lui reconnaît. Le lecteur vit de l'existence de son héros dans tous les milieux et dans tous les pays où la Providence le place. Autour de sa personne déjà si sympathique et de quelques-unes des plus admirables parmi les servantes des pauvres, on voit se succéder des laïques éminents comme M. Kolb, son oncle, Augustin Cochin, L. Veuillot, Epitalon, le charitable lyonnais, les membres les plus distingués des Conférences de Saint-Vincent de Paul, des prêtres, des évêques, des cardinaux, qui deviennent pour lui des amis et des protecteurs. « Ce récit d'une vie belle et sainte » est une belle et sainte œuvre ajoutée à la liste des œuvres de Mgr Baunard. M. B.

—

Histoire du second Empire, par Pierre de la Gorce. T. VI. Paris, Plon-Nourrit, 1903.

Commencée en 1894, la magistrale

Digitized by Google

Histoire du second Empire, de M. Pierre de la Gorce, est arrivée à son terme. Véritable monument historique, cet ouvrage est de ceux qui ne passent point. L'auteur, parvenu à l'âge d'homme au moment où l'Empire n'était déjà plus, n'avait point été mêlé aux passions et aux luttes qui s'étaient donné carrière pendant tout le cours du règne du second Bonaparte. Il était ainsi dans d'excellentes conditions d'impartialité ; aussi ses jugements sont-ils tous empreints de cet esprit de modération et de justice, qui n'exclut pas une légitime indignation pour les actes répréhensibles, d'où qu'ils viennent, qu'il peut rencontrer sur son chemin.

Les cinq premiers volumes nous avaient conduits jusqu'à la constitution du ministère Ollivier, au 2 janvier 1870 Le sixième, après avoir exposé les graves événements accomplis depuis cette date jusqu'à celle de la déclaration de la guerre à la Prusse, 19 juillet suivant, raconte les inquiétantes péripéties de l'entrée en campagne, nos premiers revers et la marche des événements de la guerre jusqu'à la malheureuse défaite de nos troupes, le 6 août, à Forbach et à Frœschwiller, après Wissembourg.

Pendant la période de paix qui a précédé les fatales journées du 15 au 19 juillet, quatre faits d'importance inégale sont à signaler, tous caractéristiques de la première moitié de cette année, célèbre entre toutes, qui fut 1870.

Le meurtre de Victor Noir par le prince Pierre Bonaparte, bien que de peu d'importance en soi, tirait de la qualité du meurtrier et de sa parenté avec le chef de l'État, comme aussi des circonstances qui l'accompagnaient et l'ont suivi, une importance particulière en tant que symptôme de l'état d'esprit d'une partie considérable de la population à l'égard de la dynastie régnante.

Un autre fait, autrement grave et important, bien qu'étranger à la politique, consiste dans les délibérations du concile œucuménique réuni au Vatican par les soins du pape Pie IX. Les passions qui furent soulevées à cette occasion, les inquiétudes qu'en éprouvèrent un grand nombre de catholiques, l'ombrage, peu justifié au fond, qu'en prirent les gouvernements, notamment le gouvernement français et personnellement l'empereur lui-même, trompés par certaines apparences, tout cela prend une place considérable dans l'histoire des derniers mois du règne de Napoléon III. La proclamation du dogme de l'infaillibilité du pape parlant comme docteur de l'Église dans les choses de foi et de mœurs, qui a été, en fait, l'œuvre principale du concile, eut lieu le 18 juillet, au moment même où la funeste guerre ne pouvait plus être évitée.

Entre temps, les modifications profondes qu'avait subies la constitution impériale, certaines anomalies qui en étaient résultées, les difficultés qui s'ensuivaient, avaient amené le gouvernement, sous la pression surtout de la droite bonapartiste, à demander au peuple français, « réuni dans ses comices, » la ratification du nouveau régime adopté. Une fois cette décision prise, les passions politiques entrant en jeu, l'objet et la formule du plébiscite furent vite oubliés; et quand, le 8 mai, se leva le jour du vote, personne n'y songeait plus : tout se bornait à voter pour le maintien ou pour le renversement de l'Empire. Finalement, si Paris et les grandes villes donnèrent la majorité aux votes négatifs, l'ensemble de la

Digitized by Google

nation, par plus de sept millions de suffrages contre moins de seize cent mille, confirma la politique de Napoléon et renouvela ainsi son ancienne adhésion à l'Empire.

Le quatrième fait, celui-là d'importance majeure, a occupé les derniers mois antérieurs à la guerre, qui entraîna la fin du règne; il tire son importance précisément de cette guerre qui en fut la conséquence; ce fut la révélation, au gouvernement français et au public, de la candidature d'un prince de Hohenzollern au trône d'Espagne, devenu vacant par le renversement de la reine Isabelle de Bourbon. Cette candidature était en négociation secrète depuis près de deux ans. Dès le mois de mars 1869, la vigilance de M. Benedetti, notre ambassadeur à Berlin, en avait eu soupçon et avait été chargé par le gouvernement de l'Empereur de poursuivre son enquête. Mais ce fut seulement le 2 juillet que la nouvelle en fut donnée par le maréchal Prim, président du ministère espagnol, à M. Mercier de Lostende, notre ambassadeur à Madrid. Déjà les membres des Cortès prononçaient entre eux le nom du prince allemand. La divulgation s'ensuivit. Le 3 juillet arrivait à Paris un secrétaire d'ambassade envoyé par M. Mercier pour informer notre gouvernement.

Que d'événements mémorables entre cette date du 3 juillet et celle du 19, où se fit la déclaration de guerre! Et surtout avec quelle infernale duplicité avait manœuvré le comte de Bismarck, recourant, en dernier lieu, jusqu'à une sorte de faux diplomatique pour envenimer la situation, rendre la guerre inévitable et se donner l'apparence de ne la vouloir pas en se la faisant déclarer!

L'état de guerre notifié à la Prusse, les jours suivants furent occupés de part et d'autre à prendre les dernières dispositions pour l'entrée en campagne. Mais, tandis que du côté de l'Allemagne tout était préparé de longue main en vue de cette guerre, chez nous rien n'était prêt; aucun plan n'était définitivement arrêté; les effectifs étaient incomplets, les approvisionnements insuffisants. Une inutile escarmouche avait eu lieu le 2 août à Sarrebruck, dirigée par l'Empereur lui-même; et l'on en était encore, à Saint-Avold, près de Metz, où Napoléon avait établi son quartier général, à se demander quels pouvaient bien être le plan et les dispositions de l'ennemi, lorsqu'on apprit, le 4 au soir, le désastre de Wissembourg, où avait péri le général Douay, et où avait succombé sous le nombre, et devant une incontestable supériorité de plan et d'organisation, notre vaillante armée d'Alsace, avec un héroïsme que s'étaitp lu à reconnaitre le prince royal de Prusse lui-même.

Mac-Mahon, arrivé en hâte de Strasbourg, employa la journée du 5 à se préparer à une nouvelle attaque qui se produisit effectivement le 6 en deux endroits simultanément.

Avec 42,000 hommes environ, dont 6,000 cavaliers et 130 canons, il s'agissait d'engager la lutte contre des forces plus que doubles. Déjà, en présence d'une disproportion aussi forte, on se décidait, sur l'avis de Ducrot, à battre en retraite pour se replier sur les Vosges, lorsque le canon ennemi se faisant entendre, la bataille se trouva engagée. Ce ne fut pas sans des pertes cruelles et sans avoir eu à triompher d'une résistance aussi héroïque qu'opiniâtre que l'ennemi, après une sanglante journée mêlée de quelques revers, fut enfin victorieux sur toute la ligne, dans les

Digitized by Google

champs de Wœrth et de Frœschwiller.

Hélas! ce n'était là qu'une partie du désastre de la journée douloureusement mémorable du 6 août. Tandis que sur la rive droite de la Sauer, notre armée d'Alsace était ainsi taillée en pièces, l'armée de Lorraine, sur la rive droite de la Sarre, ne subissait pas, sous le haut commandement de l'Empereur et la direction de Frossard, une fortune moins contraire. Avec un effectif de 28,000 hommes seulement, non secourue, faute d'ordres donnés à propos, par le corps d'armée de Bazaine qui se tenait en seconde ligne, la petite armée de Frossard eut à lutter contre les forces sans cesse renouvelées de trois corps d'armée ennemis mieux dirigés, mieux commandés, mieux approvisionnés ; et la défaite de Forbach compléta le désastre de Frœschwiller.

Au lieu de garder nos positions, il nous fallut rétrograder sur Metz. C'était le commencement de la débâcle, douloureux épilogue du règne d'un prince naturellement bon et bien intentionné, mais dont la politique extérieure ne fut jamais dirigée que par des rêves d'utopiste.

Là s'arrête le tome sixième de l'*Histoire du second Empire*. Il nous reste à rendre compte du septième et dernier volume.

C. DE KIRWAN.

—

De la criminalité en France dans les congrégations, le clergé et les principales professions, par l'abbé Georges BERTRIN. Paris, maison de la Bonne Presse, 1904, in-16 de 158 p.

Étant donné un nombre de cent mille personnes de la profession, de 1898 à 1901, annuellement, les notaires, avoués, avocats ont subi en moyenne plus de 48 condamnations criminelles, les artistes près de 28, les médecins et chirurgiens près de 16, les membres de l'enseignement laïque un peu plus de 6, les membres de l'enseignement congréganiste un peu plus de 5, le clergé séculier et les congréganistes réunis en un seul groupe à peine 3. Ces chiffres sont significatifs par eux-mêmes. Mais la leçon qu'ils donnent paraîtra encore plus frappante si l'on songe qu'ils sont tirés de documents officiels; que sûrement les poursuites sont plus facilement engagées et les condamnations plus sévères contre les congréganistes que contre les laïques; que par un prodige vraiment singulier, la criminalité des instituteurs laïques a, dans les statistiques, brusquement diminué de moitié en 1885 et n'a jamais remonté depuis, au contraire. Il est impossible de méconnaître où est l'élite morale du pays. Et rien ne montre mieux que ce petit volume combien est cynique la campagne de calomnies que mènent les ennemis de l'Église contre ceux qui la représentent. Voilà des documents que les historiens de l'avenir devront consulter.

Baron J ANGOT DES ROTOURS.

Le Gérant : L. PIQUET.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

Digitized by Google

L'EXPANSION DU CHRISTIANISME

A L'ÉPOQUE DES PERSÉCUTIONS

I.

L'expansion du christianisme commence dès le jour de la Pentecôte.

Comme « enivrés » par l'effusion de l'Esprit, les apôtres rendent témoignage en présence de la foule des pèlerins qui remplissaient alors Jérusalem. Dans cette foule sont des gens de tous les pays, qui entendent chacun dans leur langue la parole divine. L'auteur des *Actes* prend soin d'énumérer les contrées auxquelles appartiennent ces auditeurs Les uns sont venus de l'Orient, au delà des limites de l'Empire romain : Parthes, Mèdes, Elamites, Mésopotamiens. D'autres sont des sujets asiatiques de l'Empire, habitants de la Judée, de la Cappadoce, du Pont, de l'Asie proconsulaire, de la Phrygie, de la Pamphylie. D'autres sont des sujets africains, gens de l'Égypte et de la Cyrénaïque. Il y a des Arabes. Il y a des insulaires de la Méditerranée, venus de l'île de Crète. Il y a même des pèlerins de Rome [1]. Beaucoup de ces étrangers firent certainement partie des trois mille hommes convertis et baptisés par saint Pierre [2]. Quand ils rentreront dans leur pays d'origine, ils y seront les premiers missionnaires de la nouvelle foi.

Un second essaim sortit de la vieille ruche judaïque après la mort du premier martyr, le diacre saint Étienne. « Il y eut alors, disent les *Actes des apôtres*, une grande persécution dans

[1] *Act. apost.*, II, 5-11.
[2] *Ibid.*, 41.

Digitized by Google

l'Église qui était à Jérusalem [1]. » Les apôtres demeurèrent seuls dans la ville : les fidèles furent dispersés sur toutes les routes de la Judée, de la Galilée et de la Samarie [2]. Le littoral, l'ancien pays des Philistins, la Phénicie, furent alors évangélisés. Des disciples portèrent la foi jusqu'à Damas, et même tout au nord de la Syrie, jusqu'à Antioche : d'autres s'embarquèrent pour l'île de Chypre [3].

Cependant, malgré les issues qu'elle s'était déjà ouvertes sur le monde extérieur, la prédication primitive ne recherchait encore que les Juifs et les prosélytes, c'est-à-dire les aspirants au judaïsme. Une direction nouvelle lui est tout à coup donnée. Voici que la semence va être jetée aux païens. Pierre vient de quitter Jérusalem, et parcourt pour les visiter et les confirmer les Églises naissantes [4]. Pendant ce premier voyage apostolique, instruit par une vision, il baptise de nombreux païens [5]. Vers le même temps, des « Grecs, » c'est-à-dire des païens, sont aussi catéchisés à Antioche par des disciples originaires de Chypre et de la Cyrénaïque [6]. Bientôt, tiré par Barnabé de sa retraite, l'ancien persécuteur, le grand converti, Paul, arrive dans la métropole syrienne. Là se marque, sous son inspiration, la scission entre le judaïsme et la foi nouvelle, par le nom de chrétiens donné aux adhérents de celle-ci [7].

Vers l'an 44, Paul commence les grands voyages apostoliques qui lui font parcourir, en quinze ans, tout le versant occidental de l'Asie Mineure, Cilicie, Lycaonie, Pisidie, Isaurie, Phrygie, Mésie, Asie proconsulaire, les îles de Chypre, de Salamine et de Paphos, la Macédoine et l'Achaïe [8], peut-être l'Illyrie [9]. Ces voyages de l'apôtre ne sont pas une course errante, et comme livrée au hasard : Paul y choisit certaines villes pour être comme autant de points stratégiques et, selon son expression,

[1] *Act. apost.*, VIII, 1.
[2] *Ibid.*, 5, 31-37; IX, 32, 36, 40.
[3] *Ibid.*, XI, 19.
[4] *Ibid.*, 31.
[5] *Ibid.*, X, 9-29, 47-48.
[6] *Ibid.*, XI, 20.
[7] *Ibid.*, 26.
[8] *Act. apost.*, XIII-XXI.
[9] L'évangélisation de l'Illyrie paraît résulter de *Rom.*, XV, 19. Saint Paul en conçut au moins le projet.

Digitized by Google

de « portes ouvertes sur le dehors [1] : » Éphèse, où il séjourne pendant deux années, et d'où la foi se répand sur tout l'ouest de l'Asie romaine, depuis la Lycie jusqu'à la Propontide [2]; Antioche, qui met l'Église naissante en communication avec la mer et avec l'Orient; Thessalonique, d'où elle rayonnera sur la Macédoine [3]; Corinthe, qui sera le centre de la propagande chrétienne en Achaïe [4].

Cependant, en Asie Mineure la foi n'avait encore atteint, par saint Paul, qu'une moitié de la péninsule. Restait le versant oriental, avec les grandes provinces situées entre l'Euxin et le Taurus : la Bithynie et le Pont, la Galatie proprement dite [5], la Cappadoce. Saint Paul ne semble pas y être allé. La conjecture qui en attribue l'évangélisation à saint Pierre est très vraisemblable [6]. La première épître du prince des apôtres, écrite de Rome après 64 aux chrétiens « du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, de l'Asie et de la Bithynie [7], » suppose des Églises déjà établies de longue date, possédant un clergé constitué [8], ayant souffert ou sur le point de souffrir la persécution [9]. Pierre parle à ces chrétientés pontiques, galatiques, cappadociennes et bithyniennes, du ton d'un homme qui les connaitrait personnellement : il y joint celles de l'Asie proconsulaire, parce que, probablement, il traversa cette province dans sa route vers l'Occident.

[1] Saint Paul, I *Cor.*, XVI, 9.

[2] Saint Paul, *Coloss.*, I, 7, 8; IV, 12, 13; *Philem.*, I, 2. — *Act. apost.*, XIX, 10, 26. — Un détail donné par les *Actes des apôtres* (*ibid.*, 19) fait deviner quelle fut, dès ces premiers jours, la multitude des conversions opérées à Éphèse : ceux des convertis qui possédaient des livres traitant des sciences occultes les réunirent pour les brûler publiquement; l'inventaire qui fut dressé des manuscrits ainsi détruits en estime la valeur à 50,000 drachmes (près de 50,000 fr.).

[3] Saint Paul, I *Thess.*, I, 7, 8.

[4] Saint Paul, II *Cor.*, I, 1.

[5] Sur la question de savoir si l'épître de saint Paul aux Galates est adressée à des fidèles de la partie méridionale de cette province, Lycaoniens, Phrygiens, Pamphyliens, ou à des habitants de la Galatie proprement dite, c'est-à-dire de la région du nord, voir Jacquier, *Histoire des livres du Nouveau Testament*, t. I, p. 171-185.

[6] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. I, art. XXVIII et note 26 sur saint Pierre; Fouard, *Saint Pierre et les premières années du christianisme*, p. 329-331.

[7] I *Petri*, I, 1.

[8] *Ibid.*, V, 1-3.

[9] *Ibid.*, IV, 14-16.

Digitized by Google

Nous ignorons les détails des voyages de saint Pierre à Rome : en revanche, le premier voyage de saint Paul dans la capitale du monde romain est parfaitement connu. Arrêté à Jérusalem en 59, captif pendant deux ans en Judée, et ayant interjeté appel à César, il commença vers l'automne de 61, en compagnie d'autres prisonniers, cette navigation pleine de péripéties et de périls dont le livre des *Actes* nous fait une narration si vivante ou, pour employer une expression moderne, si « vécue [1]. » Quand il toucha au sud de l'Italie, il trouva, en débarquant à Pouzzoles, toute une colonie chrétienne déjà établie, qui l'hébergea pendant plusieurs jours [2]. Sur la voie Appienne deux députations de chrétiens de Rome vinrent successivement le saluer, aux lieux dits Forum d'Appius et les Trois Tavernes [3].

Le livre des *Actes des apôtres* se termine ici : il faut reconstruire d'après d'autres documents la fin des voyages de saint Paul [4]. Je rappelle, en deux mots, qu'il paraît avoir recouvré sa liberté, après une captivité de deux ans à Rome, et avoir repris sa vie de missionnaire, visitant le sud de l'Espagne [5], touchant peut-être, à l'aller et au retour, quelque point de la côte méridionale de la Gaule [6], revoyant l'île de Crète, l'Asie Mineure, la Macédoine, le Péloponèse, évangélisant l'Épire, et revenant, dans des circonstances que nous ignorons, soit libre, soit captif, à Rome [7]. Plusieurs des disciples qui l'avaient accompagné dans ce dernier voyage en Orient y restèrent. Crescent prêchait alors chez les Galates [8] et Tite, après avoir organisé les Églises de Crète [9], étendait vers l'ouest l'œuvre de son maître en évangélisant la Dalmatie [10].

Nous voici arrivés à l'un des points saillants du premier siècle. Plaçons-nous, pour jeter un regard d'ensemble, à cette date

[1] *Actus apost.*, XXVII-XXVIII.
[2] *Actus apost.*, XXVIII, 13-14.
[3] *Ibid.*, 15.
[4] Cf. Fouard, *Saint Paul, ses dernières années*, p. 263-296; Jacquier, *Histoire des livres du Nouveau Testament*, t. I, p. 413-414.
[5] Saint Paul, *Rom.*, XV, 24; saint Clément, *Cor.*, 5; canon de Muratori.
[6] Renan, *L'Antéchrist*, p. 108.
[7] Saint Paul, I *Tim.*, I, 3; II *Tim.*, IV, 13, 20; *Tit.*, I, 5; III, 12.
[8] II *Tim.*, IV, 10.
[9] *Tit.*, I, 5.
[10] II *Tim.*, IV, 10.

Digitized by Google

célèbre de 64, où les chrétiens sont distingués comme tels par l'autorité romaine, où Néron prend contre eux la première mesure de persécution, et où Pierre et Paul sont à la veille d'arroser de leur sang les fondements de l'Église romaine. Nous pouvons aisément mesurer de là le chemin déjà parcouru par la prédication chrétienne, trente ans environ après la mort de Jésus-Christ.

Tous les Évangiles ne sont pas encore écrits, et déjà l'Évangile a été prêché dans les parties les plus diverses de l'Empire. Il est connu dans toutes les provinces de l'Asie romaine, depuis les sables de l'Arabie jusqu'aux flots du Pont-Euxin. Non seulement dans ces régions il possède des fidèles, mais il y compte, déjà organisées, de nombreuses Églises. Il a pénétré sur le continent africain, porté en Égypte et en Cyrénaïque par des témoins de la Pentecôte. Il est entré en Europe par la Macédoine, l'Achaïe, l'Épire, l'Illyrie, la Dalmatie. Il a des groupes de croyants au sud de l'Italie : ses fidèles et déjà ses martyrs forment à Rome, selon le mot d'un contemporain chrétien, Clément, et d'un contemporain païen, Tacite, « une immense multitude [1]. » Enfin, dit encore Clément, il a été porté « jusqu'aux extrémités de l'Occident [2], » c'est-à-dire jusqu'au sud de l'Espagne, là où les anciens plaçaient les colonnes d'Hercule [3]. Dans le court espace de trente ans, la foi nouvelle a sillonné en tous sens l'Asie romaine, et fait le tour du bassin de la Méditerranée. Comme l'a dit M. Renan, « un rapide éclair partant de Syrie, illuminant presque simultanément les trois grandes péninsules de l'Asie Mineure, la Grèce, l'Italie, et bientôt suivi d'un second reflet qui embrasa presque toutes les côtes de la Méditerranée, voilà ce que fut la première apparition du christianisme [4]. »

II.

Ce « second reflet, » pour employer l'ingénieuse métaphore de l'historien rationaliste, ne vient plus de l'Orient seul : c'est de

[1] Πολὺ πλῆθος ἐκλεκτῶν. Saint Clément, *Cor.*, 6. — Multitudo ingens. Tacite, *Ann.*, XV, 44.

[2] Ἐπὶ τὸ τέρμα τῆς δύσεως. Saint Clément, *Cor*, 5.

[3] Voir la note de Lightfoot sur ce passage. *Saint Clement of Rome*, t. II, p. 30-31.

[4] Renan, *les Apôtres*, p. 284.

Digitized by Google

Rome qu'aux deux siècles suivants la lumière achève de se répandre, avec une vivacité toujours croissante, sur une partie de ce bassin méditerranéen, où nous venons de voir se lever l'aube de l'Évangile.

Rome devient à partir du second siècle le centre de l'évangélisation de l'Occident [1]. Sans doute, dans la primitive Église de Rome l'hellénisme paraît d'abord dominer. Une grande partie de ses fidèles parle grec. Ses premiers écrits sont composés dans cette langue [2]. Dans ses cimetières les épitaphes grecques l'emportent en nombre sur les latines jusqu'au troisième siècle [3]. Celles mêmes que nous possédons des papes du troisième siècle sont écrites en grec [4], à l'exception d'une seule [5]. Cependant on se tromperait en pensant que l'Église romaine eut besoin d'un effort pour se délivrer de ces influences exotiques. Elle les a moins subies que transformées, en les marquant tout de suite du caractère qui était le sien. Elle se sert du grec, parce que le grec était alors la langue universelle, portant beaucoup plus loin que le latin [6]. Ses écrits sont en grec, mais le premier d'entre eux est une lettre pastorale, où elle parle en maîtresse à une ville de l'Orient. Dans toute l'Italie du sud et du centre, les chrétientés obéissent à un signe de Rome. Au milieu du troisième siècle, le pape Corneille convoque en concile soixante évêques italiens [7]. L'épiscopat italien est si solidement groupé autour de son chef que, même aux yeux de l'autorité païenne, leur union est la marque de l'orthodoxie. Quand, en 272, l'empereur Aurélien eut à juger entre les catholiques et les hérétiques de la ville d'Antioche une question de propriété, il rendit cette sentence : « L'immeuble

[1] Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 81.

[2] L'épître de saint Clément, *le Pasteur* d'Hermas, les *Philosophumena*, sont écrits en grec. Les titres grecs des ouvrages d'Hippolyte se lisent sur la chaire où est assise sa statue. Probablement le fragment de Muratori fut originairement en grec (voir Lightfoot, *S. Clement of Rome*, t. II, p. 405-413). L'édit du pape Calliste sur la pénitence, les lettres des papes jusqu'à saint Corneille inclusivement, furent aussi en grec (voir Batiffol, *Anciennes littératures chrétiennes. La littérature grecque*, p. 125-126).

[3] De Rossi, *Inscriptiones christianae urbis Romae*, t. I, p. cx; *Roma sotterranea*, t. II, p. 250, 288, 308; t. III, p. 96, 102, 106, 110, 123, 132, etc.

[4] *Roma sotterranea*, t. II, pl. I, II, III; p. 115.

[5] *Ibid.*, t. I, p. 277-279 et pl. IV.

[6] Graeca leguntur in omnibus fere gentibus, latina suis finibus, exiguis sane, continentur. Cicéron. *Pro Archia*, 10.

[7] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 43, 8.

Digitized by Google

contesté appartiendra à ceux qui sont en communion avec les évêques d'Italie et l'évêque de Rome [1]. » L'importance et la cohésion de cet épiscopat italien montrent les puissantes racines poussées par le christianisme dans la péninsule. Quand on réfléchit à la difficulté des communications à cette époque, les soixante évêques rassemblés par le pape Corneille paraissent indiquer en Italie une centaine d'évêchés [2]. Ceux-ci, du reste, ne sont pas également répartis : très nombreux depuis la pointe sud jusqu'à l'Apennin, ils paraissent, au contraire, même à la fin du troisième siècle, très clairsemés entre l'Apennin et les Alpes [3]. Le christianisme se répandit beaucoup moins vite dans l'Italie du nord que dans celle du centre et du midi.

Portons maintenant nos regards sur l'autre grande contrée méditerranéenne, la Gaule. Nous verrons le christianisme y suivre une marche à peu près semblable. En Narbonnaise, au sud de la Lyonnaise, c'est-à dire dans les contrées formant le bassin du Rhône et de la Saône, on trouve une première couche de fidèles, de qui la provenance hellénique ou asiatique est évidente. Le commerce maritime, dont Marseille, grecque d'origine et de mœurs, était le grand port et Lyon le principal entrepôt, avait semé ces régions de véritables colonies, qui y entretenaient l'esprit de l'Orient. Le christianisme dut s'y insinuer par cette voie. La Gaule chrétienne entre tout à coup dans l'histoire par l'admirable lettre que les Églises de Lyon et de Vienne écrivent, en 177, à celles d'Asie et de Phrygie [4], et qui indique d'intimes relations et comme une sorte de parenté entre ces chrétientés si distantes. Parmi les martyrs alors immolés à Lyon, la moitié environ porte des noms grecs [5] : quelques-uns sont indiqués comme venant d'Asie [6] : beaucoup répondent en grec aux magistrats qui les interrogent [7]. La plus ancienne épitaphe chrétienne

[1] *Ibid.*, VII, 30, 19.

[2] Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christenthums in den ersten drei Jahrhunderten*, p. 501. Cette statistique ne saurait prétendre à une rigoureuse exactitude, mais n'est probablement pas loin de la vérité.

[3] Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 33-35. — Bologne et Imola ont eu des martyrs peut-être avant d'avoir eu des évêques.

[4] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 1.

[5] De Rossi-Duchesne, *Martyrologium hieronymianum*, p. LXVII-LXVIII.

[6] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 1 (17, 19).

[7] La relation contemporaine fait remarquer que l'un des martyrs, qui portait le nom latin de Sanctus, répondit τῇ Ρωμαϊκῇ φωνῇ, ce qui semble indi-

Digitized by Google

trouvée dans les Gaules, la célèbre inscription de Pectorius, au polyandre d'Autun, est non seulement grecque de langue, mais encore tout orientale de symbolisme et de pensée : elle forme, dans l'épigraphie chrétienne, le pendant de celle d'Abercius, à Hiérapolis de Phrygie [1]. Cependant, sur ce fond primitif l'influence romaine, le « second reflet, » se reconnaît tout de suite. L'évêque de Lyon, Irénée, naquit à Smyrne : mais il a fait deux fois le voyage de Rome, et est en relations personnelles avec les papes. Le concile présidé par lui en 196 atteste que, pour la date de la célébration de la Pâque, les Églises des Gaules suivent l'usage romain, et non l'usage asiatique [2]. Cela suffit à montrer que si leurs premiers groupes de fidèles sont vraisemblablement venus d'Orient, les traditions occidentales se sont vite imposées à eux. L'évangélisation postérieure de la Gaule va être toute latine, et sera vraisemblablement due pour une grande part à des missionnaires de Rome.

A mesure que l'on quitte ce qu'on pourrait appeler la zone grecque pour entrer au sud-ouest, à l'ouest, à l'est, au nord, dans les pays de tradition celtique, l'Aquitaine, la plus grande partie de la Lyonnaise, la Belgique, on voit le christianisme se propager beaucoup plus lentement, parce que les cités y sont peu nombreuses, et comme noyées au sein d'immenses campagnes, où les dieux nationaux demeuraient très puissants. Cependant, vingt ans après les scènes de Lyon, Tertullien dit déjà que « les diverses nations des Gaules » ont entendu parler du Christ [3]. Ces paroles doivent s'entendre des régions que je viens de nommer. Les évêchés commencent en effet à y apparaître vers la fin du second siècle [4] et au cours du troisième [5]. Sans doute, on ne

quer que la plupart des autres répondirent en grec (*ibid.*, 20). Plus loin (44), la lettre dit que le Phrygien Attale répondit aussi τῇ Ρωμαϊκῇ φωνῇ : mais celui-ci, bien qu'originaire de l'Asie, était ci oyen romain.

[1] Sur les rapports entre l'épitaphe de Pectorius, au « polyandre » d'Autun, et l'inscription du Phrygien Abercius, voir De Rossi, *Inscript. christ. urbis Romae*, t. II, p. XVII-XXIV.

[2] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 23.

[3] Galliarum diversae nationes. Tertullien, *Adv. Judaeos*, 7. — Mgr Batiffol fait observer que ces paroles doivent être autre chose qu'une amplification de rhétorique, car à Carthage on était aisément renseigné sur l'état du christianisme en Gaule. *L'extension géographique de l'Église*, dans *Revue biblique*, avril 1895, p. 139.

[4] Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christenthums*, p. 508.

[5] Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 3-33.

Digitized by Google

verra encore représentés, en 314, au concile d'Arles que seize évêchés gaulois [1]. Bien que ce nombre soit loin de comprendre tous ceux qui existaient alors dans notre pays [2], il suppose un chiffre très bas, comparé à celui des évêchés italiens au milieu du siècle précédent. Mais il convient d'ajouter que dans plusieurs villes, où il n'y avait probablement pas encore d'évêchés, il y eut des martyrs soit pendant la dernière persécution, soit même avant elle [3]. La foi gagnait donc de proche en proche, plus vite que ne se constituaient les Églises.

Deux faits montrent d'ailleurs qu'au moment où va cesser l'ère des persécutions, le christianisme, sans être uniformément répandu dans notre pays, dont beaucoup de parties demeurent encore en dehors de son influence, y avait déjà cependant une situation considérable. L'un de ces faits est le grand nombre des fidèles qui appartenaient, à la fin du troisième siècle, à la cour du césar Constance Chlore [4]. L'autre est l'acte décisif de Constantin, faisant, au moment de passer de Gaule en Italie, les réflexions qui l'amenèrent à quitter le paganisme pour embrasser la nouvelle foi. Il est probable que « ce fait psychologique, » selon l'expression de M. Harnack [5], ne se serait pas produit, si le christianisme n'avait eu dès lors en Gaule un grande apparence de diffusion et de force.

Une contrée baignée, comme la Gaule, par la Méditerranée et l'Océan, l'Espagne, semble dépendre plus directement encore de l'Église de Rome. A part le rapide voyage de saint Paul en Bétique, tout à la fin de sa carrière, on ne voit pas qu'elle ait subi les influences de l'Asie chrétienne, qui avaient été si puissantes dans le sud de la Gaule. Les chrétiens ne paraissent pas avoir jamais parlé grec, dans ce pays si complètement romanisé, qu'au premier et au second siècle il donna à l'Empire ses écrivains les plus illustres [6] et quelques-uns de ses meilleurs sou-

[1] Arles, Vaison, Nice, Orange, Marseille, Apt, Lyon, Vienne, Rouen, Bordeaux, Eauze, Mende, Bourges, Reims, Trèves.

[2] Duchesne, ouvrage cité, p. 44.

[3] Valence, Besançon, Auxerre, Troyes, Nantes, Amiens, Augusta Veromanduorum (Saint-Quentin), Beauvais, Tournai, Agen, Bâle. Voir *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, 3e éd., p. 186; *Les dernières persécutions du IIIe siècle*, 2e éd., p. 243; *La persécution de Dioclétien*, 2e éd., t. I, p. 40, 41, 42.

[4] Eusèbe, *De vita Constantini*, I, 16, 17.

[5] Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christenthums*, p. 510.

[6] Sénèque, Martial, Quintilien.

Digitized by Google

verains [1]. Le christianisme y est tout latin. Son histoire, du reste, tient en quelques lignes. A la fin du second siècle, saint Irénée cite les Églises d'Espagne [2]. Quelques années plus tard, Tertullien dit que la foi est répandue sur « toutes les frontières de ce pays [3]. » Au milieu du troisième siècle, les persécutions de Dèce et de Valérien y sévirent, faisant des martyrs [4] et aussi des apostats [5]. A la fin du même siècle, un concile, tenu dans une ville de la Bétique, réunit les représentants d'une quarantaine d'évêchés [6]. Ceux-ci sont inégalement répartis, très pressés dans le sud, rares au centre et dans le nord. Tous les évêchés d'Espagne sont loin d'être représentés au concile. Il y a aussi des communautés chrétiennes qui n'ont pas d'évêques, et que des diacres administrent [7]. La persécution de Dioclétien fait sur tous les points du territoire, et même dans de très petites villes, de nombreuses victimes [8]. Cependant, malgré la grande extension de la foi chrétienne dans toute la péninsule ibérique, la résistance de l'idolâtrie y durera longtemps, à cause de l'attachement que les traditions païennes de l'Empire avaient inspiré à l'esprit tenace et profondément conservateur du peuple espagnol [9].

Traversons maintenant la Méditerranée, pour nous arrêter sur l'autre rive. Nous rencontrons l'Afrique romaine, composée de trois parties inégalement peuplées, la Proconsulaire, qui correspond à la Tunisie, la Numidie équivalente à notre Algérie, les Maurétanies, encore à demi indépendantes, qui sont à peu près le Maroc. Cette vaste contrée entre, comme la Gaule, tout à coup dans l'histoire chrétienne, adulte en quelque sorte, et laissant deviner un passé déjà long. Cependant ce passé ne paraît pas pouvoir remonter au premier siècle, puisque la persécution

[1] Trajan, Hadrien, Marc Aurèle.
[2] Saint Irénée, *Adv. Haeres.*, I, 10.
[3] Hispaniarum omnes termini. Tertullien, *Adv. Judaeos*, 7.
[4] *Acta SS. Fructuosi, Augurii, Eulogii*, dans Ruinart, *Acta martyrum sincera*, 1689, p. 220.
[5] Saint Cyprien, *Ep.* 67.
[6] Duchesne, *Le concile d'Elvire et les flamines chrétiens*, dans les *Mélanges Renier*, 1886.
[7] Voir le canon 77 du concile.
[8] Voir Prudence, *Peri Stephanón*, I, III, IV, IX. Cf. *La persécution de Dioclétien*, 2e édit., p. 141-144, 459-469.
[9] Lettre du pape Sirice, dans Migne, *Patr. lat.*, t. XIII, col. 1136 ; lois de 381, 392, 393, *Code Théodosien*, XVI, VII, 1, 2, 3, 5.

Digitized by Google

s'abattit pour la première fois sur les chrétiens de la Proconsulaire et de la Numidie, en 180 [1]. Mais, à cette date, l'Église de Carthage, qui est la mieux connue, apparait entièrement organisée, avec une importante population de fidèles, des lieux de réunions liturgiques, des cimetières, un clergé [2]. A la fin du même siècle, un concile de soixante-dix évêques de la Proconsulaire et de la Numidie s'y rassemble [3], et pendant tout le cours du troisième siècle sont fréquentes les assemblées religieuses réunissant un nombre égal ou même supérieur de prélats, ce qui fait supposer, comme en Italie, à cette époque au moins une centaine d'évêchés [4]. Comme l'a remarqué un sagace historien, au moment même où le christianisme s'organise et s'étend ainsi, les fouilles récentes nous montrent les sanctuaires de Baal, le Saturne africain, partout désertés : coïncidence significative, qui semble indiquer des conversions en masse [5]. Brusquement donc, le christianisme est apparu dans l'Afrique du Nord, sans qu'on sache à quelle date et par quelles mains il y a d'abord été planté. Il peut avoir des origines orientales, et être venu de l'Asie, avec laquelle Carthage, cette fille des Phéniciens, ne cessa jamais d'être en rapports de navigation et de commerce. Et en même temps, il est vraisemblable que Rome eut une grande part dans son établissement [6]. Cette multiple origine se marque entre autres signes par la concomitance du grec et du latin dans la première littérature chrétienne d'Afrique, trahissant ainsi une influence asiatique mêlée à une influence romaine [7]. Mais cette dernière parait avoir été la plus grande, car, ainsi que le remarquait, en 1867, M. de Rossi, — et les découvertes épigraphiques faites depuis lors n'ont pas démenti cette remarque, — toutes les inscriptions chrétiennes de la Proconsulaire et de la Numidie sont en latin [8].

[1] Tertullien, *Ad Scapulam*, 3.
[2] Paul Monceaux, *Hist. littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. I, p. 11-17.
[3] Saint Cyprien, *Ep.* 71, 73.
[4] Voir Paul Monceaux, t. II, p. 7-9.
[5] Paul Monceaux, t. II, p. 11.
[6] Tertullien, *De praescr.*, 36.
[7] Paul Monceaux, t. I, p. 4-8.
De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1867, p. 65.

Digitized by Google

III.

En arrière des rivages méditerranéens, une seconde ligne de provinces reçut en Europe le christianisme.

Ce sont d'abord les contrées voisines du Rhin, c'est-à-dire les deux Germanies, qui forment comme le boulevard militaire de la Gaule, qu'elles couvrent à l'est sur toute la longueur du fleuve, depuis sa source jusqu'à son embouchure, atteignant par leur pointe septentrionale la mer du Nord, et par leur extrémité méridionale touchant presque à Lyon. Elles ont des Églises dès la fin du second siècle [1], mais jusqu'au quatrième celles-ci demeurèrent rares et très éloignées les unes des autres [2]. La même chose doit probablement se dire d'une autre province militaire, la plus septentrionale de l'Empire, la Bretagne. Là, les Romains sont plus campés qu'établis, et leur civilisation est surtout représentée par leurs armées. C'est le poste avancé, destiné à refouler derrière le mur d'Hadrien ou le mur d'Antonin des hordes toujours menaçantes. Dans ce vaste pays (l'Angleterre de nos jours), il y avait aussi des chrétiens à la fin du second siècle, si l'on en croit Tertullien, qui ajoute même que la foi avait pénétré là où ne pénétraient pas les Romains, c'est-à-dire en Calédonie [3]. On cite, au temps de Dioclétien, des martyrs dans deux villes du sud [4]. Trois évêques, ceux de Londres, de Lincoln et d'York, prirent part, en 314, au concile d'Arles, et vraisemblablement il y avait alors en Bretagne d'autres évêchés. Cependant l'absence presque complète d'anciennes inscriptions chrétiennes semble indiquer que les fidèles y furent longtemps en petit nombre [5]. Origène, au milieu du troisième siècle, compte les Germains et les Bretons parmi les peuples où la foi chrétienne est encore peu connue [6].

Origène dit la même chose des Goths, des Sarmates et des

[1] Saint Irénée, *Adv. Haeres.*, I, 10, 2.

[2] Tongres, Cologne, Mayence, peut-être Besançon (qui faisait partie de la Germanie supérieure). Harnack, *Die Mission*, etc., p. 511-512.

[3] Et Britannorum inaccessa Romanis loca. Tertullien, *Adv. Judaeos*, 7.

[4] A Vérulam, à Caerléon, à Lichfield. *La persécution de Dioclétien*, 2e édit., t I, p. 43.

[5] Voir Hübner, *Inscr. Britann. christ.*; cf. Northcote, *Epitaphs of the Catacombs*, p. 184.

[6] Origène, *Comm series in Matth.*, 39, dans Migne, *Patr. Graec.*, t. XIII.

Digitized by Google

Scythes [1], c'est-à-dire des habitants des provinces qui s'étendent le long du Danube, et correspondent à ce qu'on appelle aujourd'hui les États des Balkans. Ce sont, de ce côté, les confins militaires de l'Empire romain. L'une de ces provinces, la Dacie, au delà du Danube, avait, depuis 274, cessé de lui appartenir : mais, pendant le siècle et demi qu'elle en fit partie, de Trajan à Aurélien, elle ne paraît pas avoir été évangélisée : les monuments du culte de Mithra y sont nombreux, et y marquent, en quelque sorte, les campements des légions : on n'y a pas trouvé, pour le même temps, de vestiges de communautés chrétiennes [2]. Peut-être faut-il reporter au dernier quart du troisième siècle l'époque où, par des missionnaires venus soit de l'Occident, soit de l'Orient, soit probablement des deux côtés, la foi se propagea dans les provinces que conservait Rome le long de la rive droite du Danube, le Norique, les deux Pannonies, la Dacie Ripuaire, la Scythie. Mais la semence jetée tardivement fructifia vite. Ces « jeunes chrétientés, » comme on les appelait encore au quatrième siècle [3], ont des groupes de fidèles, et même des Églises constituées, lors de la dernière persécution. Des évêques, des clercs, des laïques, des soldats y versent leur sang pour le Christ [4] : la mention des villes et des forteresses de la rive inférieure du Danube est fréquente dans le martyrologe oriental du quatrième siècle [5].

IV.

Pendant que Rome semait la foi en Occident, les Églises continuaient à se développer dans toute la partie orientale du bassin de la Méditerranée, où l'avaient d'abord plantée les apôtres.

Les chrétiens sont assez nombreux, au milieu du second siècle, dans la péninsule hellénique, pour que la tranquillité publique

[1] *Ibid.*

[2] F. Cumont, *Textes et monuments figurés des mystères de Mithra*, t. I, p. 250. — M. Cumont voit une hyperbole dans le passage de Tertullien (*Adv. Judaeos*, 7) où les Daces et les Scythes sont nommés parmi les peuples auxquels a déjà été annoncé l'Évangile.

[3] Τῆς τοῦ θεοῦ νεολαίας. Eusèbe, *De vita Const.*, IV, 43.

[4] Martyrs de Siscia, de Sirmium, de Cibalis, de Singidunum, de Dorostore. Voir *La persécution de Dioclétien*, 2e éd., t. I, p. 119, 122, 292, 295, 298 ; t. II, p. 143, 299.

[5] Cf. De Rossi-Duchesne, *Martyrologium hieronymianum*, p. LVI.

Digitized by Google

y paraisse, en beaucoup de lieux, troublée à leur sujet. L'empereur Antonin le Pieux fut obligé d'intervenir, à plusieurs reprises, pour empêcher les païens de faire contre eux des émeutes. Il écrivit dans ce but à l'assemblée de la province d'Achaïe, à la ville de Larisse en Thessalie, à celle de Thessalonique en Macédoine [1]. Les documents du second siècle nomment des Églises en Épire et en Thrace [2]. Dans cette dernière province les chrétiens sont, à la fin du siècle, si puissants à Byzance, que les adversaires de l'empereur Septime Sévère voient avec dépit leur loyauté politique, et, vaincus dans une tentative de révolte, poussent ce cri : « Chrétiens, réjouissez-vous [3] ! » S'ils le voulaient, les chrétiens pourraient former déjà un parti, mettre un poids appréciable dans la balance de l'Empire.

Byzance où, pour la première fois, dans la brusque lumière d'une guerre civile, fut aperçue cette force extérieure acquise par le christianisme, forme le trait d'union de l'Europe avec les provinces de l'Asie Mineure, dans lesquelles les sectateurs de l'Évangile sont depuis longtemps une masse compacte. Le Bosphore franchi, il semble qu'on entre en pays chrétien.

Telle avait été déjà l'impression éprouvée par Pline le Jeune, quand il arriva, vers 112, comme légat impérial en Bithynie et dans le Pont. Pendant une tournée administrative à travers cette immense province, dont les côtes se développaient sur la moitié du rivage méridional de la mer Noire, il fut surpris de rencontrer de très nombreux chrétiens de tout âge, de tout sexe et même de tout rang [4]. Il fut plus surpris encore, et tout à fait choqué, de l'état où, par la propagande chrétienne, était tombé le paganisme : les temples presque abandonnés, les sacrifices « depuis longtemps » interrompus, les victimes destinées aux dieux ne trouvant plus que de rares acheteurs [5]. Cette situation était ancienne, comme l'indique l'expression employée par Pline à propos des sacrifices, *diu intermissa*. Lui-même nous apprend que la persécution avait déjà, en Bithynie et dans le Pont, sévi

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 26, 10.
[2] *Ibid.*, VI, 16, 19.
[3] Tertullien, *Ad Scapulam*, 3.
[4] Pline, *Ep.*, X, 96.
[5] *Ibid.*

Digitized by Google

sous le règne de Domitien [1]. Le mot « contagion [2], » dont se sert dédaigneusement le magistrat romain pour faire comprendre les succès de la propagande évangélique dans les provinces confiées à ses soins, peint la manière dont la foi s'y répandait de l'un à l'autre, s'y « gagnait, » en quelque sorte, dans un air tout saturé de christianisme. Comme la lettre adressée par lui sur ce sujet à l'empereur Trajan paraît avoir été écrite à Amisus, dans le Pont [3], il avait déjà parcouru la presque totalité de son gouvernement lorsqu'il fait ces constatations [4]. Bien qu'il se flatte de mettre un terme à cet état de choses, les documents postérieurs à sa lettre montrent qu'à la fin du siècle la situation n'avait pas changé [5]. Sous Marc Aurèle, un autre païen, le charlatan paphlagonien Alexandre d'Abonotique, fait dire à un oracle que le Pont est « tout rempli d'athées et de chrétiens, » ce qui, dans le langage du temps, était synonyme [6].

Peut-être plus frappant encore est le spectacle offert par une province située au sud de la Bithynie, l'ancienne Phrygie, qui, au second siècle, dépendait administrativement de l'Asie proconsulaire. Elle fut, au moins dans sa partie méridionale [7], l'une des contrées le plus tôt et le plus complètement évangélisées. Bien qu'elle ait eu des martyrs sous Marc Aurèle [8], cependant les fidèles y vécurent, jusqu'aux grandes persécutions du IIIe siècle, dans une paix à peine troublée. Aussi ne cherchaient-ils pas,

[1] Il parle de renégats qui avaient apostasié « depuis plus de vingt ans, » ce qui reporte au temps de Domitien, et montre clairement que la persécution ordonnée par cet empereur, et dont il reste peu de documents, sévit hors de Rome, et même très loin de l'Occident.

[2] Superstitionis istius contagio.

[3] Cf. Pline, *Ep.*, X, 93, 99.

[4] La province Bithynia Pontus ne paraît pas s'être étendue au delà de l'Iris. Le Pont Polémiaque, qui suit, dépendait administrativement de la Cappadoce.

[5] En 196, les Églises du Pont se réunissent en concile, sous la présidence de l'évêque d'Amasée (Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 23, 3). Elles sont parmi celles avec lesquelles correspond Denys de Corinthe (*ibid.*, 23, 6). Marcion est le fils d'un évêque de Sinope (saint Épiphane, *Haeres.*, XLII).

[6] Lucien, *Alexandre*, 25.

[7] Dans la région que traverse la route allant d'Antioche de Pisidie à Éphèse, et aux environs d'Iconium. Le christianisme se répandit beaucoup plus tardivement au nord de la province.

[8] Thraseas, évêque d'Euménie; Sagaris, évêque de Laodicée. Lettre de Polycrate d'Éphèse, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 24; cf. IV, 26.

Digitized by Google

comme ailleurs, à dissimuler leur foi. L'inscription d'Abercius est célèbre [1] : elle ouvre avec éclat la série des épitaphes ouvertement chrétiennes qui se rencontrent dans ce pays, non parmi les ténèbres de quelque catacombe, mais à fleur de terre et à la clarté du soleil [2]. Dans ces épitaphes, on écrit des formules comme celle-ci : « Un chrétien a élevé ce tombeau à un chrétien [3]. » On y salue « les amis de Dieu. » On y menace les sacrilèges « de la vengeance de Dieu [4]. » Mais on y grave aussi la mention fréquente des charges municipales exercées par les fidèles [5]. On s'y dit attaché à sa ville natale, et l'on stipule contre les violateurs du tombeau des amendes au profit de la caisse municipale et du trésor public [6]. On est à la fois, sans difficulté comme sans embarras, et presque sans péril, Romain et chrétien. « En fait, écrit Mgr Duchesne, dans ce canton reculé de la province d'Asie, le christianisme est déjà libre et dominant [7]. » M. Renan avait dit, après avoir raconté l'évangélisation de ces contrées à l'âge apostolique : « La Phrygie fut dès

[1] Ne pouvant reproduire la bibliographie très étendue de cette inscription, je renvoie, pour le commentaire, à De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romae*, t. II, p. XII-XXIV, et pour le fac-similé aux pl. III-VII du *Nuovo Bullettino di archeologia cristiana*, 1895. Les arguments présentés par Ficker, Harnack, Dietrich, contre l'origine chrétienne de l'inscription d'Abercius ont été réfutés par De Rossi, Duchesne, Schultze, Zahn, Wilpert, Batiffol, Grisar, Wehofer, les rédacteurs des *Analecta Bollandiana*. M. Franz Cumont a résumé et, semble-t-il, clos la discussion en termes excellents : « La plupart des arguments qui ont été invoqués pour étayer cette thèse hasardée (la thèse du paganisme de l'inscription) sont détruits par une simple comparaison avec les inscriptions chrétiennes de la même époque, et les particularités de ce texte remarquable entre tous s'expliquent par la persistance d'usages et d'idées antiques dans les communautés primitives de Phrygie. » *Les inscriptions chrétiennes d'Asie Mineure*, dans *Mélanges d'histoire et d'archéologie* publiés par l'École française de Rome, 1895, p. 290.

[2] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 107; Duchesne, *Saint Abercius*, dans *Revue des questions historiques*, juillet 1883, p. 31; F. Cumont, article cité. « La Phrygie, dit celui-ci (*Mélanges d'histoire et d'archéologie*, p. 296), nous a conservé ce que Rome même ne peut nous offrir, une série de tombeaux chrétiens, antérieurs à Dioclétien, élevés à ciel ouvert. »

[3] Χριστιανὸς χριστιανῷ ἐποίησεν. Le Bas et Waddington, *Voyage archéologique*, t. III, n° 783.

[4] *Ibid.*, n° 1703.

[5] Ramsay, *Cities and bischopries of Phrygia*, n°s 359, 361, 364, 368, 391. Cf. Cumont, n°s 137, 141, 146, 162.

[6] Voir les inscriptions chrétiennes de Phrygie citées par H. Leclercq dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, art. *Amendes dans le droit funéraire*, p. 1582-1583

[7] Duchesne, dans *Revue des questions historiques*, juillet 1883, p. 31.

Digitized by Google

lors et resta trois cents ans le pays essentiellement chrétien [1]. »

La Phrygie représentait à peu près la moitié de la province d'Asie, qui comprenait en outre, sous l'autorité d'un même proconsul, à l'ouest la Mysie, la Lydie et la Carie. Ces régions, baignées par les flots tout grecs de la mer Égée, et remplies de souvenirs classiques, étaient pleines aussi des souvenirs chrétiens de la première heure, la prédication de saint Paul et le gouvernement de saint Jean. Les populations y sont plus fines, moins disposées aux enthousiasmes crédules, que celles de la montagneuse Phrygie : mais le christianisme est parmi elles aussi répandu et presque aussi influent. Toutes ces grandes villes aux noms harmonieux, Éphèse, Smyrne, Sardes, Pergame, Philadelphie, Thyatire, Troas, Magnésie du Méandre, Tralles, Parium, sont pleines de chrétiens. Il n'en est presque aucune qui ne se glorifie de « quelque grande lumière, » c'est-à-dire du souvenir d'un martyr ou d'un docteur illustre [2]. L'épiscopat y est très ancien, très puissant, étroitement uni au clergé et au peuple [3]. Les évêchés y sont, dès le second siècle, très rapprochés, ce qui montre la densité de la population chrétienne : on trouve des villes épiscopales à quinze, à dix-sept milles l'une de l'autre [4]. Les ménagements politiques, les sympathies mêmes que montrent aux chrétiens « beaucoup [5] » de magistrats, et dont témoignent la lettre du proconsul d'Asie Granianus à l'empereur Hadrien et la réponse d'Hadrien au successeur de ce proconsul [6], sont une marque de la puissance morale déjà acquise, dans ces régions, par les membres de l'Église. A la fin du second siècle, les évêques d'Asie ont si bien conscience de cette force des chrétiens, que l'un d'eux, l'apologiste Méliton de Sardes, écrivant à l'empereur Marc Aurèle, lui offre, en quelque sorte, le concours de l'Église, lui propose l'alliance de celle-ci comme un moyen de garantir la perpétuité de

[1] Renan, *Saint Paul*, p. 363.
[2] Polycrate d'Éphèse, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, V. 24.
[3] Voir la correspondance de saint Ignace.
[4] Magnésie, où il y a un évêque, est à quinze milles environ d'Éphèse, siège d'un évêché, et à dix-sept ou dix-huit milles de Tralles, autre ville épiscopale.
[5] Πολλοῖς. Méliton, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 26, 10,
[6] Méliton, *l. c.*; saint Justin, à la suite de la première *Apologie;* Rufin, *Hist. eccl.*, IV, 10.

Digitized by Google

sa dynastie [1]. Et déjà le grand nombre de chrétiens fait reculer les persécuteurs : sous Commode, l'indigne successeur de Marc Aurèle, dans une ville dont par malheur on ne nous dit pas le nom, un proconsul d'Asie est effrayé de la multitude des fidèles qui se présentent spontanément à son tribunal, et renonce à les juger [2].

On a des renseignements moins précis sur les origines chrétiennes de l'immense province de Cappadoce, qui s'allongeait depuis le Taurus jusqu'à la mer Noire, coupant diagonalement presque toute l'Asie Mineure. Mais quelques épisodes de son histoire y laissent deviner de bonne heure d'importantes chrétientés. Quand le philosophe saint Justin comparut, sous Marc Aurèle, devant le préfet de Rome pour crime de christianisme, plusieurs de ses disciples furent jugés avec lui. Interrogé par le magistrat, l'un d'eux répondit : « Je suivais les leçons de Justin, mais j'avais appris de mes parents la religion chrétienne. — Où sont tes parents? — En Cappadoce [3]. » Il y avait donc en Cappadoce, au second siècle, plusieurs générations de chrétiens. Leur influence fut assez grande pour convertir, dans les dernières années de ce siècle, la femme du gouverneur de la province [4]. Dans sa colère, celui-ci se vengea d'abord cruellement sur les fidèles; tombé malade, il s'inquiétait encore de leur opinion, et demandait qu'on leur cachât ses souffrances : « Je ne veux pas, disait-il, que les chrétiens se réjouissent et que les chrétiennes espèrent [5]. » Cette inquiétude de ce que penseront les chrétiens montre assez l'importance qu'ils avaient aux yeux de leur persécuteur. Au milieu du troisième siècle, ils étaient devenus si nombreux que les païens attribuaient à leur multitude toujours croissante et à l'abandon chaque jour plus marqué du culte des dieux les pestes et les famines, et dans leur colère mettaient le feu aux églises que l'on n'avait pas craint de construire ouvertement [6].

Mais la Cappadoce était trop vaste pour que la foi y ait été

[1] Méliton, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 26, 7-8.
[2] Tertullien, *Ad Scapulam*, 5.
[3] *Acta S. Justini*, 3, dans Ruinart, p. 44.
[4] Entre 180 et 196, selon Neumann, *Der römische Staat und die allgemeine Kirche*, t. I, p. 70, note 7.
[5] Tertullien, *Ad Scapulam*, 3.
[6] Origène, *Comment. series in Matth.*, dans Migne, *P. G.*, t. XIII, col. 1654.

Digitized by Google

prêchée partout en même temps. C'est ainsi qu'un de ses districts, le Pont Polémiaque, riverain de la mer Noire, n'avait encore qu'un nombre insignifiant de chrétiens [1], quand saint Grégoire le Thaumaturge l'évangélisa, avec un rapide succès, au milieu du troisième siècle; tandis qu'une autre de ses circonscriptions, la Petite-Arménie, renfermait dès le second siècle assez de chrétiens pour que la légion *XII Fulminata*, recrutée dans le pays même, en fût presque entièrement composée [2]. Quand, au commencement du IVe siècle, se déclara la dernière persécution, les environs de Mélitène, chef-lieu de la Petite-Arménie, sont, à cause de leur nombreux clergé, un des pays les plus tôt visés par les édits de Dioclétien [3].

V.

Longeant la Méditerranée, depuis les confins de l'Asie Mineure jusqu'à ceux de l'Arabie et de l'Égypte, la vaste province de Syrie semble la plus disparate de toutes les divisions de l'Empire romain. Elle comprend au nord la Célé-Syrie, avec Antioche pour capitale, débordant à l'est sur le territoire semi-indépendant de Palmyre; à l'ouest l'étroite bande du littoral phénicien, étranglé entre le Liban et la mer; vers le sud, la Palestine, avec la Galilée plus ouverte et plus riante, l'âpre Judée, le vieux rivage philistin. On y parle grec, latin, syrien, phénicien, hébreu; on y adore le Dieu d'Israël, les divinités helléniques, les Astarté et les Baal; aux sentiments religieux parfois exaltés jusqu'au fanatisme se mêle l'esprit industriel et mercantile avec tous ses calculs et toutes ses audaces, couvrant les mers de vaisseaux, fondant partout des comptoirs. La foi fut semée dans toutes les régions syriennes dès le temps des apôtres, par leurs

[1] Saint Grégoire de Nysse, *Vita S. Gregorii Thaum.*, dans Migne, *P. G.*, t. XLVI, col. 953.

[2] Si obscure que soit la tradition relative à la pluie obtenue par les prières d'un détachement de la *legio Fulminata*, pendant la guerre de Marc Aurèle contre les Quades, il est certain que cette tradition, rapportée par l'apologiste contemporain Apollinaire (cité par Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 5, 4), a un fondement historique. Voir Lightfoot, *S. Ignatius and S. Polycarp*, t. I, p. 492; Harnack, *Die Quelle der Berichte über das Regenthunder im Feldzuge Marc Aurel's gegen die Quaden*, dans les Comptes rendus de l'Académie des sciences de Berlin, 19 juillet 1894, p. 835-882.

[3] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 6, 6.

Digitized by Google

mains et par celles de leurs disciples : mais le sol s'y montra plus inégal, moins apte à faire fructifier partout la semence, que les bonnes et franches terres d'Asie Mineure. Trop de civilisations à moitié éteintes, mais toujours fumantes, trop de passions exaspérées s'y disputaient les âmes.

C'est au nord de la province, sous la double influence de l'esprit grec et de l'esprit syrien, que le christianisme se répand le plus. La Célé-Syrie comptera presque autant de chrétiens que la Bithynie et le Pont. Depuis le jour où saint Paul la visita jusqu'au milieu du IVe siècle, où la majorité de sa population se trouva chrétienne, Antioche ne cessa de s'ouvrir à la foi nouvelle. La sainteté et la haute valeur intellectuelle de ses évêques, dont, par une rare fortune, on possède la liste dès la fin du Ier siècle, contribuèrent sans doute à ce progrès ininterrompu : tous, les meilleurs et les moins bons, ont grande figure, depuis le martyr Ignace, s'exprimant en un grec dont la forme obscure, incorrecte, laisse déborder un flot superbe de sentiments et de pensées, image de ce que pouvait être l'enthousiasme chrétien dans une âme syrienne, jusqu'à l'hérésiarque Paul de Samosate, qui, par son intelligence politique comme par la magnificence de ses allures, donne, dès le milieu du IIIe siècle, l'image d'une sorte de prince-évêque. Lors de la dernière persécution, les environs d'Antioche sont tout peuplés de chrétiens, et dans presque chaque ville ou chaque bourg de la Célé-Syrie les persécuteurs n'ont qu'à étendre la main pour arrêter des évêques, des prêtres, des diacres, des clercs de tout ordre [1].

Très différente est la Phénicie. Elle a beaucoup de chrétiens sur le littoral, où l'Évangile avait été prêché dès les premiers temps, et où, dans les nombreuses cités commerçantes, l'élément indigène est comme submergé par l'élément hellénique. Mais à l'intérieur du pays, séparé en quelque sorte du reste du monde par les deux chaînes du Liban, dominent la sensualité et le fanatisme des anciens cultes. La population, demeurée phénicienne presque sans mélange, y est profondément attachée à ses dieux de sang et de boue. A Émèse, l'évêque ne peut demeurer dans la ville : il gouverne, de quelque village des environs, ses peu nombreux fidèles [2]. A Héliopolis, où la Vénus du

Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 3.

[2] Au temps de la dernière persécution, Silvanus n'est pas appelé par Eu-

Digitized by Google

Liban était honorée par d'infâmes pratiques, il n'y eut pas d'évêque avant le règne de Constantin [1] : la ville restait toute païenne à la fin du IVe siècle [2] : deux siècles plus tard, les païens y formaient encore la majorité, et l'on peut dire que cette ville obstinément fermée à l'Évangile passa presque sans transition du paganisme à la religion musulmane [3]. Dans cet étrange coin de terre, les vieux cultes naturalistes, difficilement matés par Constantin, puis débridés de nouveau par Julien [4], sont défendus avec une obstination dont il n'y a pas d'exemple ailleurs. Les seules villes qui s'y laissent pénétrer, lentement, par l'esprit chrétien, Damas, Panéas, sont des villes de commerce, par conséquent à demi grecques, traversées par des routes de caravanes, et mises, par la trouée qui sépare l'Hermon de l'Anti-Liban, en communication avec l'Orient.

La Palestine elle-même est beaucoup moins chrétienne qu'on ne le croirait à première vue : la province qui fut le berceau du christianisme paraît même avoir été l'une des contrées de l'Asie romaine où la foi eut le plus de mal à se répandre avant le règne de Constantin. Les sanglantes représailles qui suivirent les révoltes juives de la fin du Ier siècle et du commencement du IIe y avaient fait table rase, enveloppant dans une ruine commune les souvenirs de l'Évangile et ceux du judaïsme, et faisant disparaître presque toute trace de la première évangélisation. A la veille du siège de Jérusalem, les chrétiens d'origine juive que renfermait la ville sainte s'enfuirent dans la Pérée et dans le sud de la Syrie [5] : mais les petites communautés qu'ils y fondèrent paraissent avoir été peu florissantes, et le nombre des judéo-chrétiens ne cessa de décroître [6]. La plupart des chrétientés reconstituées en Palestine au IIe siècle se composent de chrétiens étrangers au pays, et prospèrent surtout dans les villes où l'élé-

sèbe l'évêque d'Émèse, mais τῶν ἀμφὶ τὴν Ἔμισαν ἐκκλησιῶν ἐπίσκοπος, l'évêque des Églises autour d'Émèse (*Hist. eccl.*, VIII, 1).

[1] Eusèbe, *De vita Const.*, III, 58; Socrate, *Hist. eccl.*, I, 18.

[2] Théodoret, *Hist. eccl.*, IV, 19; Sozomène, *Hist. eccl.*, VII, 15.

[3] Cf. Schultze, *Geschichte des Untergangs des griechisch-römischen Heidentums*, t. II, p. 251.

[4] Émeutes populaires, en 362, contre les chrétiens à Émèse, à Héliopolis, à Aphaque, à Aréthuse; saint Grégoire de Nazianze, *Orat.* IV, 88; V, 29; Julien, *Misopogon* (éd. Hertlein, p. 401); Théodoret, III, 3; Sozomène, V, 9, 10.

[5] Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 5; saint Épiphane, *Haeres.*, LIII, 1.

[6] Saint Justin, II *Apol.*, 53, 3.

Digitized by Google

ment grec est dominant. En 136, dans Jérusalem vide de toute population juive, et devenue la colonie romaine Ælia Capitolina, un évêque incirconcis s'assoit pour la première fois sur le siège de saint Jacques [1]. Mais, malgré l'importance que reprit, à partir du IIIe siècle, l'évêché de Jérusalem, le troupeau chrétien de cette ville doit avoir été, jusqu'au siècle suivant, peu nombreux et peu influent, puisqu'on ne lui voit faire aucun effort pour retrouver le tombeau du Christ. Certaines régions de la Palestine restèrent longtemps fermées aux chrétiens : jusqu'à la fin du IIe siècle, la Samarie rendit presque tout entière un culte à Simon le magicien, devenu une sorte de dieu local [2]. En Galilée, Tibériade et les villes voisines deviennent le siège d'une puissante école rabbinique et de toute une colonie juive, dont les haines de race y rendent le séjour insupportable aux fidèles [3]. Sur la côte maritime du sud, c'est une autre espèce de fanatisme qui les écarte : à Gaza, ville toute païenue, où les cultes les plus sensuels de l'Orient étaient pratiqués avec fureur, l'évêque n'osait habiter dans la cité [4] : la première église y fut bâtie sous Constantin [5]. Un demi-siècle plus tard, les païens de cette ville, et d'autres cités du littoral, Ascalon, Anthédon, n'ont rien perdu de leur intolérance [6] : ils restent longtemps encore dominants à Gaza. Bien que la Palestine ait fourni beaucoup de martyrs à la dernière persécution [7], et que la province comptât dès lors de nombreux évêchés, cependant, à l'exception de Césarée, devenue depuis Origène et Pamphile un des foyers de la science théologique, aucune de ses communautés chrétiennes ne paraît avoir été très puissante ou très influente avant la paix de l'Église.

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 6, 4; V, 12.

[2] Saint Justin, I *Apol.*, 26, 3: Origène, *Contra Celsum*, I, 57.

[3] Saint Épiphane, *Haeres.*, XXX, 4, 21; Socrate, *Hist. eccl.*, II, 3; Théodoret, *Hist. eccl.*, IV, 19.

[4] Silvanus, martyr, comme son homonyme d'Emèse, pendant la dernière persécution, n'est pas appelé par Eusèbe évêque de Gaza, mais évêque des environs de Gaza, ἐπίσκοπος τῶν ἀμφὶ τὴν Γάζαν ἐκκλησιῶν. *Hist. eccl.*, VIII, 13, 5.

[5] Cela résulte de la *Vita Porphyrii*, 20, dans *Acta sanctorum*, janvier, t. III, p. 648.

[6] Sozomène, *Hist. eccl.*, V, 9; Théodoret, *Hist. eccl.*, III, 3.

[7] Dans le *De martyribus Palestinae* d'Eusèbe, les noms grecs de martyrs sont beaucoup plus nombreux que les noms d'origine juive ou syrienne.

Digitized by Google

VI.

La dernière grande contrée méditerranéenne dont je n'ai pas encore parlé est l'Égypte.

Comme la Gaule et l'Afrique, l'Égypte chrétienne n'entre d'une manière tout à fait précise dans l'histoire que vers le dernier quart du second siècle. Mais plus encore que ces deux provinces, elle y entre déjà adulte, avec une pleine formation religieuse, qui laisse deviner une évangélisation déjà ancienne. La tradition rapportée par un écrivain du IVe siècle [1], qui donne saint Marc pour fondateur à l'Église d'Alexandrie, ne paraît pas devoir être écartée sans examen. Quand cette Église se montre tout à coup en lumière, sous le long épiscopat de Démétrius (188-231), avec son école supérieure de théologie où ont professé Pantène et Clément, où professera Origène, elle a déjà vu naître plusieurs hérésiarques [2], ce qui indique clairement des origines reculées. A la fin du IIe siècle ou au commencement du IIIe, Clément dit que la foi chrétienne est répandue « dans toute la population, dans tout lieu et dans toute ville [3]. » A la même époque, quand éclate la persécution de Septime Sévère, celle-ci fait des martyrs non seulement à Alexandrie, mais dans l'intérieur du pays, et, selon l'expression d'Eusèbe, dans toute la Thébaïde [4]. Au milieu du IIIe siècle, on voit, par de fréquentes allusions du même historien [5], que les Églises sont alors nombreuses dans toute l'Égypte : un des papyrus découverts dans ces dernières années mentionne, sous Dioclétien, une communauté chrétienne dans la Grande Oasis, c'est-à-dire à l'extrême sud [6]. Les Actes de saint Pierre d'Alexandrie rapportent que pendant

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 16.

[2] Basilide, Carpocrate, Valentin; Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 22; saint Épiphane, *Haeres.*, XXIV, 1; XXXI, 2.

[3] Clément d'Alexandrie, *Strom.*, VI, 18.

[4] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 1.

[5] *Ibid.*, VI, 11, 42; VII, 6, 24, 26; VIII, 9.

[6] *Nuovo Bull. di archeologia cristiana*, 1902, p. 15-26. — Il s'agit d'une chrétienne d'Alexandrie reléguée dans l'Oasis, et recommandée à un prêtre de ces régions. Un texte qui ne me paraît pas avoir été invoqué à l'appui de cette interprétation du papyrus est celui-ci : Est quoddam genus quasi in insulam relegationis in provincia Ægypto, in Oasin relegare. Ulpien, au *Digeste*, XLVIII, XXII, 1, 55.

Digitized by Google

son épiscopat, entre 300 et 311, il ne consacra pas moins de cinquante-cinq évêques dans la basse Égypte [1]. Le grand nombre des évêchés est un des traits caractéristiques de l'Égypte chrétienne au IIIe et au IVe siècle. Il en est un autre, plus particulier encore à ce pays, le développement du monachisme en Thébaïde à partir de 250, son grand succès dans les milieux populaires, dans les couches les plus profondément indigènes de la population. Ajoutons que dans aucune contrée, peut-être, la dernière persécution ne fit plus de victimes, et ne traita plus cruellement les fidèles [2] : en mémoire de ce temps, les chrétiens d'Égypte prirent l'habitude de dater leur ère du règne de Dioclétien, qu'on appela dans le pays « l'ère des martyrs. »

L'Égypte faisait, avec les provinces romaines d'Asie, partie du gouvernement du dernier et du plus obstiné des persécuteurs, Maximin Daia. Celui-ci a défini très exactement la situation religieuse des contrées qu'il venait de couvrir de sang chrétien. Quand, en 313, il fut contraint par son collègue Constantin de rendre la paix aux fidèles de ses États, il adressa au préfet du prétoire un rescrit, dont le texte a été conservé : il y fait précéder le dispositif d'une sorte d'historique, dans lequel il explique que ses prédécesseurs Dioclétien et Maximien Hercule, à la fin du siècle précédent, s'étaient flattés de ramener par la violence aux autels des dieux « la presque totalité des hommes qui s'en étaient écartés pour se confondre dans le peuple chrétien [3]. » Ces paroles ne seraient pas encore vraies de tout l'Empire : la situation et le caractère de l'écrivain en garantissent la véracité pour l'ensemble des provinces orientales. Et l'on peut déjà dire, d'une façon générale, pour le reste du monde romain, que ce ne sont plus les communautés chrétiennes qui surgissent, comme des îlots, au milieu de la mer du paganisme : ce sont maintenant les contrées ou les villes demeurées païennes qui forment autant de points noirs sur la carte de l'*orbis christianus*.

[1] Migne, *P. G.*, t. XVIII, col. 455. — Ces Actes, publiés par Mai, lui ont semblé de très bonne note. Ils sont cités par le P. de Smedt, *l'Organisation des Églises chrétiennes au IIIe siècle*, dans *Revue des questions historiques*, octobre 1891 (tirage à part, p. 25).

[2] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 8-10.

[3] Eusèbe, *Hist. eccl.*, IX, 9, 13.

Digitized by Google

VII.

Nous avons dressé la carte de l'expansion du christianisme dans le monde romain. Il reste quelques traits à ajouter au tableau, afin de dessiner plus complètement le théâtre où va se jouer le grand drame du martyre.

L'Empire romain s'étendait en Europe, en Afrique, en Asie, sur des peuples qui différaient par la race, par le séjour, par le degré de civilisation. L'unité politique y couvrait les tempéraments les plus divers. Il y avait presque autant de motifs d'éloignement que de points de contact entre un sujet de l'Empire, né en Espagne, en Gaule, en Afrique, et un sujet de l'Empire, né dans l'Asie grecque ou en Égypte. Si la langue officielle était la même, les langues parlées tous les jours restaient les unes pour les autres des langues étrangères. Les habitudes intellectuelles, les mœurs, les coutumes, la manière même de concevoir la vie, l'idéal de pensée et d'action, différaient autant que le langage. Le lien religieux paraissait non moins superficiel que le lien politique. Tout le monde s'accordait à rendre un culte aux dieux de Rome, qui étaient ceux de l'Empire : mais chacun honorait à côté d'eux, ou plus ou moins fusionnés avec eux, les dieux de son pays. Ce qu'on appelle l'unité morale n'avait pu, dans cet immense et disparate assemblage de nations et de villes, se faire qu'entre les classes supérieures de la société. Celles-ci sont les mêmes partout : les grands courants littéraires ou philosophiques, le pouvoir même de la mode, finissent toujours par les réunir. Mais le peuple, excepté dans quelques villes que le commerce international avait rendues cosmopolites, était resté peuple, c'est-à-dire inébranlablement attaché à ses habitudes, à ses traditions, à ses superstitions locales comme à son costume particulier et à son idiome national. Un docteur d'Alexandrie s'entendait aisément avec un poète ou un philosophe d'Athènes ou de Rome : un paysan celte et un montagnard de Phrygie n'auraient probablement eu ni une idée commune ni un mot pour l'exprimer.

La rapide diffusion du christianisme, se faisant accepter dans des milieux si différents, parfois même hostiles les uns aux autres, — s'adaptant aussi facilement et aussi exactement aux

Digitized by Google

intelligences les plus raffinées et aux esprits les plus frustes, — gagnant à la même heure un Grec de la brillante Ionie et un indigène de la brumeuse Bretagne, comme s'il n'y avait eu pour lui « ni Grec ni Barbare, » — c'est un des faits de l'histoire qui se dérobent le plus aux explications ordinaires ; surtout quand on réfléchit que cette diffusion se fit en dépit des obstacles, malgré les persécutions, et que tout nouveau croyant devenait, pour employer une expression de Tertullien, un candidat au martyre. Cependant l'histoire de l'expansion du christianisme aux premiers siècles ne serait pas complète, si on la considérait seulement dans les limites de l'Empire romain.

Tout en la combattant, Rome la servait à son insu. L'unité de l'Empire préparait providentiellement l'unité de l'Église. N'est-ce pas Lacordaire qui a dit que les grandes voies militaires, par lesquelles les contrées les plus éloignées étaient mises en communication, et qui coupaient de leurs chaussées de granit les sables de la Syrie comme les forêts de la Gaule, avaient été faites pour les pas des missionnaires autant que pour ceux des légions ? Les chrétiens n'ignoraient pas les avantages qu'ils devaient à la *pax romana*. « Par les Romains, écrit saint Irénée, le monde a la paix, et nous pouvons sans crainte voyager par terre et par mer dans tous les lieux où nous voulons [1]. » Cinquante ans plus tard, Origène dit plus éloquemment encore, car, devançant Bossuet, il découvre la main de Dieu dans ce bel ordre politique du monde romain : « La Providence avait réuni toutes les nations sous un seul Empire dès le temps d'Auguste, pour faciliter la prédication de l'Évangile par la paix et la liberté du commerce [2]. » Ces avantages cessaient pour les apôtres de la nouvelle foi, quand ils sortaient des contrées couvertes par l'ombre protectrice de Rome, et cherchaient à porter l'Évangile aux nations indépendantes ou ennemies de l'Empire. Cependant, dès le second siècle, et surtout au cours du troisième, les essais de ce genre furent nombreux, et, par certains côtés, étendirent considérablement les frontières du christianisme.

Naturellement, ces missions extérieures ne partirent que des pays où il était déjà très répandu. Les lieux où la population

[1] Saint Irénée, *Adv. Haeres.*, IV, 30.
[2] Origène, *In Jos.* Homil. III, dans Migne, *P. G.*, t. XII.

Digitized by Google

chrétienne était devenue très dense, où par conséquent l'évangélisation intérieure paraissait moins nécessaire, fournirent seuls les missionnaires qui allaient chercher au dehors un nouveau champ à leur zèle. Cela explique comment, en Europe, l'Évangile dépassa peu les bornes de l'Empire. Quand saint Irénée parle des Églises de Germanie [1], il vise seulement celles des deux Germanies romaines, la Supérieure et l'Inférieure, mais ne fait aucune allusion à des chrétientés établies chez les Germains indépendants. Ceux-ci ne reçurent pas le christianisme, mais vinrent plutôt le chercher quand ils s'établirent en terre romaine par concession des empereurs ou par droit de conquête. Le mot de Tertullien sur l'Évangile porté au delà des cantonnements romains de la Bretagne [2] contient peut-être plus de rhétorique que de faits réels : au moins n'est-il point resté de trace de ce qu'il avance. Les provinces frontières, en Europe, aussi bien les rhénanes que les danubiennes, furent celles où les chrétientés mirent le plus de temps à se constituer, où elles restèrent longtemps moins nombreuses et moins peuplées qu'ailleurs, et où par conséquent, entravées qu'elles étaient par cette croissance laborieuse, elles eurent le moins les moyens d'essaimer au dehors. Les confins militaires de l'Empire, en Occident, borneront pour longtemps encore de ce côté l'essor du christianisme.

Il y rencontrait, d'ailleurs, un obstacle de plus à vaincre. Une superstition étrangère, que sa dissémination rendait peu redoutable à l'intérieur de l'Empire, avait, en quelque sorte, reflué à ses limites, apportée par des fonctionnaires, des esclaves, des soldats. Sur toutes les lignes où furent établis les camps permanents des armées romaines, soit en Germanie, le long du Rhin, soit en Bretagne, au pied du mur d'Hadrien, soit en Pannonie ou en Dacie, dans les plaines qu'arrose le Danube, le culte de Mithra dresse ses monuments, creuse ses cavernes, comme s'il devait à la fois protéger le territoire romain contre la poussée des Barbares, défendre les Barbares eux-mêmes contre les bienfaits du christianisme. En fait, partout où s'étend la couverture de légions qui assure encore, en Occident, la sécurité de l'Empire, se déroule une zone de superstitions importées d'Orient,

[1] Saint Irénée, *Adv. Haeres.*, I, 10.
[2] Tertullien, *Adv. Judaeos*, 7.

Digitized by Google

qui sont devenues le culte préféré des soldats, que ceux-ci imposent aux populations, et dont on comprend la force de résistance, si l'on jette les yeux sur la carte des monuments mithriaques publiée par M. Franz Cumont [1]. C'est un mur épais, un suprême rempart du paganisme, qui comprima longtemps l'expansion des chrétientés, peu nombreuses ou tardivement nées à la foi, de ces pays de garnisons.

Ce ne sont point les mêmes causes qui empêchent les Églises africaines de se répandre vers le sud. Comme nous l'avons vu, elles sont très puissantes et très serrées dans la Proconsulaire et la Numidie, autour de Carthage et autour de Lambèse, et elles ont lutté contre les superstitions autochtones avec trop de succès pour que le mithriacisme, peu répandu d'ailleurs dans l'Afrique romaine, puisse leur être d'un sérieux obstacle. Mais elles rencontrent la double barrière de l'Atlas et du désert. Elles ont, dès le second siècle, débordé chez les Gétules, populations presque indépendantes du Sahara et de l'ouest de l'Atlas [2]. Mais elles ne sauraient s'étendre beaucoup au midi, vers des nomades aussi insaisissables que la poussière soulevée par le galop de leurs chevaux. Pour elles, le travail le plus pressant, et qui même demeura inachevé, fut d'évangéliser à l'ouest les Maurétanies, qui, malgré les garnisons et les évêchés, ne seront jamais que vaguement romaines et vaguement chrétiennes.

D'Égypte, le christianisme se montrera plus conquérant. Franchissant les limites de l'Empire, que marquait vers Syène la première cataracte du Nil, il descendra en Éthiopie, le long du fleuve et de la mer Rouge, jusqu'au détroit d'Aden. C'est probablement aussi par l'Égypte, plutôt que par la Syrie ou par la province romaine du nord de l'Arabie, qu'il se propagera au sud de la péninsule, dans les villes du Yémen. L'élan paraît avoir été donné, vers la fin du IIe siècle, par le célèbre fondateur de l'école chrétienne d'Alexandrie, Pantène. Pris de zèle apostolique, raconte Eusèbe, il abandonna sa chaire et s'en alla porter la foi aux Indes [3], — c'est-à-dire très probablement, dans le langage

[1] *Textes et monuments figurés des mystères de Mithra*, t. I. Cette carte a été reproduite dans l'abrégé que M. Cumont a publie en 1902 de son grand ouvrage.

[2] Tertullien, *Adv. Judaeos*, 7.

[3] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 10, 3.

Digitized by Google

du temps, au sud de l'Arabie, où les colonies juives étaient alors nombreuses. Eusèbe ajoute que Pantène commentait dans ses prédications l'Évangile de saint Matthieu, qui convenait en effet à des auditoires où les Juifs et les judaïsants devaient être en foule.

Mais pour assister aux grandes expansions du christianisme hors de l'Empire, il nous faut revenir à l'Asie romaine, source de propagande évangélique qui ne cessa de couler, pendant trois siècles, dans toutes les directions.

Les provinces du littoral asiatique de la mer Noire étaient, depuis la fin du premier siècle, trop remplies de chrétiens pour ne pas faire rayonner l'Évangile dans les contrées avec lesquelles des relations de voisinage ou même de hasard les mettaient en rapport. Leurs missionnaires, leurs captifs même, le portaient aux Barbares. Les demi-sauvages qui vivaient en tribus errantes sur des chariots le long des steppes de la mer Noire comptaient déjà des chrétiens à la fin du second siècle [1]. En 258, les Goths de ces parages, entre le Danube et le Dniester, furent évangélisés de nouveau par des prisonniers enlevés lors d'une invasion en Cappadoce : ces prisonniers célébrèrent le culte chrétien sous les tentes de leurs maîtres, en convertirent beaucoup, nouèrent un lien religieux entre les chrétientés naissantes de la Scythie indépendante et la vieille souche cappadocienne [2]. On est moins fixé sur l'époque où des rivages de la Bithynie et du Pont la foi atteignit, au nord de la mer Noire, la Chersonèse Taurique (Crimée) : mais on sait qu'avant la fin du IIIe siècle celle-ci formait déjà une petite principauté chrétienne, et que ses rois gravaient la croix sur leurs monnaies [3]. Tout un royaume, à l'est de la Cappadoce, se convertit, vers le même temps, au christianisme, l'Arménie indépendante, ou Grande-Arménie, qui domine de son massif montagneux les rives méridionales de l'Euxin. Le premier, ou au moins le plus célèbre apôtre de l'Arménie, fut Grégoire l'Illuminateur, qui, chassé de ce pays par une invasion des Perses, avait étudié à Césarée de Cappadoce tout ensemble la doctrine chrétienne et les lettres grecques. Rentré en Arménie, il gagna à la foi le

[1] Saint Justin, *Dial. cum Tryph.*, 117.
[2] Philostorge, *Hist. eccl.*, II, 5.
[3] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 5-6.

Digitized by Google

roi Tiridate II, et lui fit comprendre que le christianisme serait contre l'ennemi héréditaire, le Perse, un meilleur moyen de ralliement national et de défense que les anciens cultes arméniens, plus ou moins apparentés à la religion persane. La conversion officielle du pays suivit celle du prince : les temples des dieux furent détruits : les jeunes Églises arméniennes reconnurent pour métropole celle de Césarée, d'où, par l'intermédiaire de Grégoire, la foi leur était venue. Refusant de comprendre ce que l'intérêt romain bien entendu gagnait à cette union religieuse, qui mettait définitivement l'Arménie hors de l'orbite de la Perse, et la rattachait par les liens les plus étroits à une fraction considérable de ses sujets, le farouche persécuteur Maximin Daia déclara, en 313, la guerre à l'Arménie pour punir cette nation et son roi d'avoir adhéré au christianisme. C'est la première guerre de religion dont parle l'histoire : l'écrivain du quatrième siècle qui nous la fait connaître ajoute que Dieu y donna à la croix et au sentiment national la victoire sur le fanatisme païen [1].

Plus remarquable encore que ces conquêtes de l'Évangile au nord de l'Asie Mineure est la marche du christianisme vers l'Asie centrale. A part quelques tentatives qui remonteraient aux temps apostoliques, et que l'on ne connaît que par de vagues et légendaires traditions, nous avons vu l'évangélisation marcher, durant les deux premiers siècles, dans la direction de l'ouest, attirée par les facilités que lui offrait le bassin de la Méditerranée, portée par les courants commerciaux qui reliaient les ports asiatiques à Rome et aux grandes contrées occidentales. Mais, dès le milieu du second siècle, un autre mouvement se fait sentir, qui acquerra toute sa force au troisième, le mouvement vers l'est, à travers les frontières orientales de l'Empire. Le christianisme avait suivi d'abord les chemins ouverts par la navigation dans la mer intérieure qui unit les trois parties de l'ancien monde : il va tenter maintenant, dans la direction opposée, la route des caravanes, et refaire, en sens inverse, l'itinéraire des mages au berceau du Christ.

D'Antioche la foi gagna d'abord le petit royaume de l'Osrhoène, sur la rive gauche de l'Euphrate. Si quelques villes

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, IX, 8.

Digitized by Google

y demeurèrent longtemps réfractaires au christianisme, comme Carrhes, que l'on trouve encore païenne au IVe, au Ve, même au VIe siècle [1], sa capitale, Édesse, se remplit tout de suite de chrétiens. Vers l'an 150, la vie religieuse y est déjà si intense, qu'on y possède une version syriaque de l'Ancien Testament [2], et, quelques années plus tard, une traduction syriaque des Évangiles [3]. Le gnostique Bardesane, né en 154, écrit à Édesse ses livres et ses hymnes [4]. Vers 196, un concile se réunit dans cette ville, composé de représentants des Églises de l'Osrhoène, et même de celles des pays voisins [5]. Le roi lui-même, Abgar VIII ou IX, contemporain de Septime Sévère, se convertit, et commence à appliquer dans ses États une législation inspirée par la morale évangélique [6]. Malheureusement, le nouveau royaume chrétien brilla et s'évanouit comme un éclair : au commencement du IIIe siècle, Caracalla l'annexa à l'Empire romain. Mais Édesse demeura un ardent foyer d'évangélisation : tout ensemble de l'Osrhoène et de l'Arménie, plus encore peut-être que d'Antioche, le christianisme va s'étendre en Mésopotamie, et se répandre dans tout l'empire des Perses.

Ce serait là un des grands événements de l'histoire religieuse, si la fin, hélas! avait répondu aux commencements. Un écrit du commencement du IIIe siècle parle déjà des chrétiens vivant sur les divers points de l'immense territoire soumis à la domination persane : non seulement dans les provinces limitrophes de l'Empire romain, comprises entre l'Euphrate et le Tigre, mais dans la Perse proprement dite, dans la Mésie, dans la Gélie [7], c'est-à-dire sur tout le plateau iranien, entre le golfe Persique, la mer Caspienne et l'Indus [8]. On n'a pas de documents

[1] Ammien Marcellin, XXIII, 3; Sozomène, *Hist. eccl.*, VI, 1; Théodoret, *Hist. eccl.*, IV, 18; *Peregrinatio Silviae*, dans *Studi e Documenti di Storia e Diritto*, 1888, p. 135; Procope, *De Bello Pers.*, I, 13.

[2] *La Peschito*. Ruben Duval, *Anciennes littératures chrétiennes, La littérature syriaque*, p. 31-32.

[3] Le *Diatessaron* de Tatien. *Ibid.*, p. 44-47.

[4] *Ibid.*, p. 241-248.

[5] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 23, 4.

[6] Bardesane, dans Eusèbe, *Praep. evang.*, VI, 10; saint Épiphane, *Haeres.*, LVI, 1.

[7] Le pays des Gèles, au sud-ouest de la mer Caspienne, aujourd'hui la province persane du Guilan.

[8] Οἱ ἐν Παρθίᾳ χριστιανοὶ..., οἱ ἐν Μηδίᾳ..., οἱ ἐν Περσίδι..., παρὰ Βάκτροις καὶ Γήλοις. Bardesane, cité par Eusèbe, *Praep. evang.*, VI, 10.

Digitized by Google

précis permettant de mesurer l'importance de ces primitives chrétientés persanes. Dans les contrées mésopotamiennes, sans cesse disputées entre la Perse et l'Empire, il y avait, au milieu du IIIe siècle, des Églises assez florissantes pour être mises sur le même rang que celles de l'Asie Mineure [1] : romaines à l'époque de Dioclétien, elles donnèrent de nombreux martyrs à sa persécution [2]. L'historien Sozomène, qui avait les moyens d'être bien renseigné, dit que l'une des provinces septentrionales de la Perse, l'Adiabène, voisine de l'Arménie chrétienne, était, comme celle-ci, « presque entièrement peuplée de fidèles [3]. » Le contrecoup des persécutions se fit d'abord sentir heureusement en Perse : car beaucoup de chrétiens fugitifs des pays limitrophes vinrent y chercher un asile ; l'autorité persane les laissa d'autant plus librement prêcher leur foi, qu'elle voyait celle-ci proscrite par les empereurs romains, et qu'elle savait que plusieurs Persans, établis ou voyageant à Rome, y avaient subi le martyre [4]. Mais ces dispositions changèrent quand l'Empire eut passé au christianisme. La lettre écrite par Constantin au roi Sapor pour recommander à sa protection « les innombrables Églises de Dieu » et « les myriades de chrétiens » existant dans ses États [5] leur fut probablement plus nuisible qu'utile, et les hostilités qui reprirent, dès la fin du règne de Constantin, entre Rome et la Perse, ne purent que rendre suspects aux souverains de ce pays les chrétiens indigènes, en qui ils voyaient désormais les protégés et les alliés de l'étranger [6].

Ce fut la cause principale de la grande persécution qui éclata contre les fidèles de la Perse et dura quarante ans, de 339 à 379, c'est-à-dire plus longtemps qu'aucune persécution romaine, pour reprendre encore, après un court répit, et se prolonger jusqu'au milieu du Ve siècle. Mais telle était déjà la solidité du christianisme en Perse que les torrents de sang versés pendant

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 5, 2.
[2] *Ibid.*, VIII, 12.
[3] .... Κατὰ τὴν Διαβηνῶν χώραν· κλίμα δὲ τοῦτο Περσικὸν, ὡς ἐπίπαν χριστιανίζον, Sozomène, *Hist. eccl.*, II, 12.
[4] Abdon et Sennen, Marius, Marthe, Audifax et Abacuc, au IIIe siècle.
[5] Citée par Eusèbe, *De vita Constantini*, IV, 8.
[6] Ce reproche est adressé aux chrétiens par les persécuteurs dans les Actes des quarante martyrs du clergé de la province de Kaschkar, année 376; publiés par H. Leclercq, *les Martyrs*, t. III, p. 210, 211.

Digitized by Google

près de cent années ne parvinrent pas à y éteindre l'étincelle de la foi. La première phase de la persécution avait fait, selon Sozomène, seize mille martyrs dont les noms purent être recueillis, plus une immense multitude de martyrs anonymes [1]. Les Passions venues jusqu'à nous sont relatives à ceux de la Babylonie, de la Chaldée, de la Susiane, de l'Adiabène [2] : mais nous possédons trop peu de pièces de ce genre pour nous faire une idée complète des pays évangélisés avant cette première épreuve infligée aux chrétiens persans. Une liste contenant exclusivement des noms de membres du clergé, c'est-à-dire d'évêques, de prêtres et de diacres martyrisés pendant l'année 344-345, nomme un grand nombre d'évêchés, dont plusieurs avaient été probablement fondés bien avant cette époque [3].

De déplorables événements arrêteront en Perse l'essor du christianisme, que là comme ailleurs la persécution n'avait pu briser : mais les succès qu'il obtint d'abord dans cette seconde moitié du monde antique — ce « second œil de l'univers, » selon le mot d'un ambassadeur persan à un empereur romain [4] — montrent qu'entre les doctrines, les institutions, les mœurs chrétiennes et l'esprit de peuples aussi étrangers aux coutumes sociales de Rome qu'à la culture intellectuelle de la Grèce, aucune incompatibilité radicale n'existait. C'est là, sur un autre théâtre, un exemple de cette adaptation du christianisme à tous les milieux et à toutes les civilisations, que nous avons déjà constaté à propos des diverses parties du monde romain. Si les hérésies n'étaient venues, au cinquième siècle, affaiblir et diviser l'Église de Perse, et si l'invasion musulmane ne l'avait abattue au septième, les chrétientés établies dans l'empire persan auraient probablement eu, en extrême Orient, un rôle analogue à celui que jouèrent en Occident les chrétientés de l'Empire romain : elles se seraient développées vers l'est, comme les premières vers l'ouest : l'Asie entière aurait peut-être été gagnée par elles à la foi, car des missions parties des pays de l'Iran eurent le temps de porter l'Évangile dans l'île de Socotora, dans

[1] Sozomène, *Hist. eccl.*, II, 14.

[2] Voir J. Labourt, *le Christianisme dans l'empire des Perses sous la dynastie sassanide*, p. 42-82.

[3] Martyrologe syriaque du ve siècle; De Rossi-Duchesne, *Martyrologium hieronymianum*, p. LI, LXIII-LXV.

[4] A. de Broglie, *l'Église et l'Empire romain au IVe siècle*, t. II, p. 307.

Digitized by Google

l'île de Ceylan, sur la côte du Malabar, et même, à travers la Tartarie, jusqu'au cœur de la Chine [1].

VIII.

Consolons-nous du regret de ce qui eût pu être en regardant de plus près ce qui fut. L'expansion du christianisme dans les limites de l'Empire romain, où elle nous est mieux connue, offre encore plus d'un point de vue qu'il importe de considérer, si l'on veut se rendre un compte exact de la société où vécurent les martyrs des quatre premiers siècles.

Un mot d'abord sur les campagnes chrétiennes.

Quand Pline résume, pour l'empereur Trajan, les traits les plus caractéristiques de la propagation de la foi nouvelle dans la province de Bithynie, il insiste sur celui-ci : elle a envahi non seulement les villes, mais encore les bourgs et les champs, *neque civitates tantum, sed vicos etiam atque agros* [2]. L'importance du fait n'échappe pas à la sagacité du magistrat romain. Bien qu'il n'ait pas encore eu à s'occuper des chrétiens, puisque sa lettre a pour objet de demander à l'empereur comment il faut les traiter, il n'ignore pas que c'est dans les villes que leur religion s'implanta d'abord. Là seulement le commerce avait formé des colonies juives, qui furent le milieu le plus propice (quand il n'était pas le plus hostile) à la première prédication chrétienne. C'est aussi parmi les païens des villes que se rencontraient les esprits les plus éclairés, les plus ouverts aux inquiétudes religieuses, souvent les plus désabusés du culte des dieux, par conséquent aussi les mieux disposés à recevoir l'Évangile. Pour que des villes le christianisme débordât sur les campagnes, conquit l'âme indifférente ou grossière des paysans, il fallait qu'il eût acquis une force et une souplesse de propagande qui attestaient une sorte de domination. C'est là ce qui surprend et ce qui effraie le légat de Bithynie. Il se rend compte que le signe du complet succès de la foi chrétienne dans un pays, c'est sa diffusion dans les campagnes. L'impression de ce Romain du second siècle est pour nous très instructive : elle nous invite à

[1] Duchesne, *Églises séparées*, p. 24.
[2] Pline, *Ep.*, X, 96.

Digitized by Google

rechercher les provinces où le christianisme avait atteint les ruraux, celles où il était encore plus ou moins renfermé dans les villes : ce sera le meilleur moyen de faire la contre-épreuve de ce que nous avons déjà dit sur son influence dans les diverses contrées romaines à l'époque des persécutions.

Dans plusieurs grands pays de l'Occident, la foi se répandit tardivement hors des villes. Il en fut particulièrement ainsi en Gaule, où nous voyons encore, au temps de saint Martin, en plein quatrième siècle, la superstition maîtresse de toutes les campagnes du centre, et où d'autres missions furent nécessaires au cinquième, au sixième, au septième siècle, pour déraciner complètement l'idolâtrie dans les campagnes du nord et de l'est [1]. La persistance de ce paganisme rural y est encore visible : dans le peu qui reste des forêts primitives, qui couvraient à l'époque romaine une grande partie de nos contrées, ou sur les collines qui dominent le cours des fleuves, nombreux sont les petits temples, *fana*, dont on retrouve les restes, avec le logement du prêtre attenant à la *cella* rustique : les monnaies que l'on y recueille attestent leur destruction tardive. La situation était la même dans l'Italie du nord, entre les Alpes et le Pô : de farouches villageois y feront des martyrs à la fin du quatrième siècle et au commencement du cinquième [2] : à la même époque, bravant les lois d'alors, les statues des dieux se dresseront encore dans les campagnes de la Ligurie, où, sur des autels de bois posés devant les idoles, des prêtres rustiques continueront à immoler des victimes et à lire l'avenir dans leurs entrailles [3]. Cela s'accorde avec ce que nous avons dit du petit nombre des évêchés, par conséquent de la faiblesse de la population chrétienne, de l'insuffisance du clergé dans ces provinces : cela correspond aussi à la rareté des villes, qui, en Gaule, étaient plus espacées qu'ailleurs, et pouvaient exercer moins qu'ailleurs leur influence sur les campagnes.

Au contraire, dans l'Italie du centre et du sud, où les villes

[1] Voir Lecoy de la Marche, *Saint Martin ;* Bulliot et Thollier, *La mission et le culte de saint Martin, essai sur le paganisme rural ;* et l'article de M. l'abbé Vacandard, *l'Idolâtrie en Gaule au VIe et au VIIe siècle,* dans *Revue des questions historiques,* avril 1899.

[2] Tillemont, *Mémoires,* t. X, p. 542 et suiv., art. sur saint Vigile.

[3] Saint Maxime de Turin, *Sermo* 101.

Digitized by Google

épiscopales sont très multipliées, la situation nous apparaît toute différente, puisqu'au troisième siècle on y trouve dans d'humbles bourgades des évêques qui ressemblent à des paysans [1]. La même chose doit se dire des provinces de l'Afrique du nord, dans lesquelles les évêchés furent autant ou même plus nombreux qu'en Italie. Les campagnes africaines, très cultivées, étaient habitées par une population extrêmement dense. Au quatrième siècle, on y rencontre des évêques jusque dans des domaines (*fundi*, *saltus*) peuplés de chrétiens. Un incident de la dernière persécution nous fait connaître l'une de ces chrétientés rurales. Elle s'appelait la *possessio Cephalitana*, et était située près de Thuburbo, dans la Proconsulaire. Les paysans qui l'habitaient furent convoqués par le proconsul. Ils se rendirent en masse devant le magistrat. « Êtes-vous chrétiens ? » leur demanda-t-il. « Nous le sommes, » répondirent-ils d'une commune voix. « Les pieux et augustes empereurs, déclara le proconsul, ont daigné me donner l'ordre d'assembler tous les chrétiens et de les mettre en demeure de sacrifier; ceux qui auront refusé et désobéi seront punis par divers supplices. » Toute la population du domaine, comprenant, nous dit-on, non seulement les paysans, mais encore les prêtres, les diacres et les clercs qui y résidaient, eut la faiblesse d'offrir un sacrifice : seules deux jeunes filles, qui n'avaient point comparu, mais que dénonça une paysanne, refusèrent de renier leur foi, et souffrirent courageusement le martyre [2]. Nous devons à un document récemment découvert la connaissance de ce curieux épisode, qui jette un jour si vif sur l'organisation du christianisme dans les campagnes de l'Afrique romaine.

Les campagnes d'Égypte, très peuplées également le long de la Méditerranée et autour des bouches du Nil, mais couvertes d'une population beaucoup moins compacte à mesure que l'on descend vers le sud dans la direction des déserts, renfermaient aussi de très nombreux chrétiens. C'est un des pays où la foi

[1] Ἀνθρώπους ἀγροίκους καὶ ἁπλουτάτους. Lettre de saint Corneille, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 43, 8 Voir dans la *Civiltà cattolica*, 15 oct. 1904, l'article intitulé : *I vescovi di campagna nell' antichità cristiana*, p. 212-217. — Saint Alexandre, évêque de Baccano (*vicus Baccanensis*), martyrisé sous Caracalla, est un de ces évêques de campagne; *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 142-152.

[2] *Passio SS. Maximillae, Donatillae et Secundae*, dans *Analecta Bollandiana*, 1890, t. IX, p. 110-116.

Digitized by Google

demeura le moins confinée dans les villes, et se répandit le plus au dehors. Ceux des paysans qui n'étaient pas chrétiens étaient plutôt favorables au christianisme, et heureux de jouer de bons tours aux persécuteurs. D'où la facilité que les chrétiens fugitifs trouvaient en Égypte à se cacher. Saint Denys d'Alexandrie raconte, dans une de ses plus curieuses lettres, le piquant épisode de sa propre fuite, de son arrestation et de sa délivrance. Un chrétien, trouvant vide la demeure de l'évêque, et apprenant que celui-ci venait d'être arrêté dans la campagne, s'enfuit à son tour. Il rencontre un paysan qui se rendait à une veillée de noces, et lui fait le récit de ce qui se passe. Arrivé au lieu de la fête, le paysan redit aux convives le récit du chrétien. Tous se lèvent de table, courent au bourg où les soldats avaient emmené l'évêque, les chassent, délivrent celui-ci : et comme Denys refusait de profiter d'une liberté si illégalement recouvrée, ils le prennent par les pieds et par les mains, le portent au dehors, le mettent sur un âne, et s'en vont [1]. Ces paysans libérateurs, qui rossaient le guet avec un si bel entrain, paraissent avoir été des païens : mais il faut reconnaître que de telles gens ne devaient pas être très difficiles à conquérir au christianisme. Aussi la propagande chrétienne était-elle active dans les campagnes égyptiennes [2]. La persécution de Dèce y fit beaucoup de martyrs [3]. Deux papyrus découverts il y a quelques années montrent des chrétiens mis en demeure de sacrifier dans un village de la Cyrénaïque et dans un village du Fayoum [4]. Quand, dans la dernière persécution, l'évêque Mélèce, usurpant sur les droits de ses collègues prisonniers, se mit à faire illégalement des ordinations dans leurs diocèses, il donna pour excuse que « les villages étaient sans pasteurs ; » à quoi on lui répondit que des prêtres visiteurs, *circumeuntes*, avaient été nommés pour y suppléer jusqu'au retour de temps meilleurs [5]. L'Égypte était un pays de christianisme rural.

[1] Lettre de saint Denys d'Alexandrie, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 40.

[2] Τοὺς πρεσβυτέρους καὶ διδασκάλους τῶν ἐν ταῖς κώμαις ἀδελφῶν. Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 24, 6.

[3] *Ibid.*, VI, 42.

[4] Publiés par Krebs et par Wissely. Voir mon livre sur *le Christianisme et l'Empire romain*, 6e édit., p. 296-297.

[5] Voir les documents publiés et analysés par Héfélé, *Histoire des conciles*, trad. Delarc, t. I, p. 333 et suiv.

Digitized by Google

On ne sera pas surpris que dans l'Asie Mineure, où nous avons constaté tant de régions déjà chrétiennes à l'époque des persécutions, les campagnes se montrent, autant que les villes, remplies de fidèles. Je rappelais tout à l'heure le témoignage de Pline pour la Bithynie. Dans le Pont, un assez étrange épisode, raconté par saint Hippolyte, met en scène les paysans chrétiens. A la parole d'un faux prophète, qui annonçait la venue imminente du Seigneur, ceux-ci « abandonnèrent leurs champs et leurs cultures, » puis, découragés de ne voir rien venir, reprirent la vie commune et recommencèrent « à cultiver la terre [1]. » En Phrygie, beaucoup de villages avaient des chrétientés organisées. C'est surtout dans les campagnes, dans les cantons rudes et escarpés, que le montanisme recruta ses adhérents. Pépuze et Thymion, localités célèbres dans l'histoire de cette hérésie, sont de petits bourgs [2]. Comane, qui eut pour évêque un des adversaires les plus zélés du montanisme, n'est pas autre chose qu'un village [3]. M. Renan a dit que le christianisme était en Phrygie « une religion de bourgades et de campagnes [4] : » cette parole est vraie, bien qu'elle le soit seulement à moitié, puisque les inscriptions nous ont montré, dans la même province, le christianisme professé aussi par les « citoyens distingués » et les magistrats des villes. Dans la Petite-Arménie, de nombreux villages sont gouvernés, au point de vue religieux, par des prêtres et des diacres [5]. En Cappadoce, en Célé-Syrie [6], en Cilicie, en Isaurie, en Bithynie [7], dans tout l'Orient, commence, au IIIe siècle, l'institution des « chorévêques, » littéralement évêques des campagnes, qui ont pour mission d'y représenter et d'y suppléer l'évêque, quand son diocèse est trop peuplé pour

[1] Saint Hippolyte, *Comment. in Daniel.*, éd. Bonwetsch, Leipzig, 1897, p. 232.

[2] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 18, 2.

[3] Χώμη. *Ibid.*, 16, 17.

[4] Renan, *Marc Aurèle*, p. 211.

[5] Voir le *Testament des quarante martyrs de Sébaste*, dans H. Leclercq, *les Martyrs*, t. III, p. 388. Sur l'authenticité de cette pièce, cf. *Analecta Bollandiana*, t. XVIII, 1898, p. 467-469.

[6] Au synode d'Antioche, en 296, ἐπίσκοποι τῶν ὁμόρων ἀγρῶν τε καὶ πόλεων. Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 30.

[7] Quarante chorévêques de ces cinq provinces ont signé au concile de Nicée. Chorévêques martyrs en Cappadoce, en Syrie ; *Martyrologium hieronym.*, p. LXIII, 105, 115.

Digitized by Google

qu'il lui soit possible d'y exercer régulièrement son ministère hors des villes [1].

IX.

Voyons maintenant quelle situation les chrétiens avaient acquise dans celles-ci avant la fin des persécutions.

Une des dernières victimes de la grande persécution, le martyr Lucien, qui fut le chef de l'école exégétique d'Antioche, et eut Arius parmi ses élèves, prononça à Nicomédie, devant l'empereur Maximin, une sorte de plaidoyer pour le christianisme. Un fragment de cette apologie nous a été conservé par un historien du IVe siècle. « C'est déjà presque la moitié du monde, dit le martyr, qui adhère à la vérité, des villes entières, *urbes integrae*, et, si ce témoignage vous est suspect, la foule des ruraux, qui ne sait point feindre, atteste les mêmes choses [2]. » Il y avait donc dans l'Asie romaine, en 311, à côté de populations rurales entièrement converties, des villes dont toute la population avait embrassé le christianisme.

Eusèbe le rapporte d'Édesse, où, selon son expression, l'on n'adorait plus que le Christ [3]. Probablement faut-il en dire autant d'Apamée de Phrygie, qui dès le commencement du IIIe siècle avait mis un symbole biblique sur ses monnaies [4]. Un des adversaires intellectuels du christianisme, le philosophe Porphyre, qui écrivait à la fin du IIIe siècle, fait en termes pleins de mauvaise humeur allusion à une autre cité dans laquelle depuis longtemps déjà il n'y avait plus de païens. Cette ville venait d'être affligée par une épidémie : le philosophe y voit un châti-

[1] Il ne faut pas confondre les chorévêques orientaux, subordonnés aux évêques urbains, avec les évêques des bourgs ou des villages en Italie et en Afrique, pour lesquels n'existait pas cette subordination. Voir *Civiltà cattolica*, 15 oct. 1904, p. 205-206.

[2] Pars paene mundi jam major huic veritati adstipulatur, urbes integrae ; aut si in his aliquid suspectum videtur, contestatur de his etiam agresta manus, ignora pigmenti. Cité par Rufin, *Hist. eccl.*, IX, 6. — Tillemont (*Mémoires*, t. V, art. sur saint Lucien d'Antioche) pense que la harangue dont on vient de lire un passage « est de Rufin et non du saint. » Telle n'est pas l'opinion de Harnack, qui accepte comme réel le fait énoncé par saint Lucien, par conséquent admet l'exactitude de la citation (*Die Mission und Ausbreitung des Christenthums*, p. 374, 436).

[3] Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 1, 7.

[4] Eckhel *Doctrina nummorum vet.*, t. III, p. 137 ; François Lenormant, dans les *Mélanges d'archéologie* des PP. Cahier et Martin, t. III, p. 199.

Digitized by Google

ment des dieux abandonnés. « Maintenant, dit-il, on s'étonne que la maladie se soit emparée depuis tant d'années de la cité, lorsque ni Esculape ni aucun dieu n'y a plus d'accès ! Depuis que Jésus est honoré, personne n'a ressenti aucun bienfait public des dieux [1]. »

Combien il est regrettable de ne pas connaître, à une ou deux exceptions près, le nom des villes de l'Orient romain qui s'étaient entièrement données au Christ avant la fin des persécutions ! Le fait est d'une grande importance, non seulement pour l'histoire de l'expansion chrétienne, que l'on voit ainsi en beaucoup de lieux complètement achevée avant le règne de Constantin, mais encore pour l'histoire des martyrs. En présence de villes converties à la foi nouvelle, ou l'effort des persécuteurs dut reculer devant la résistance passive des habitants, ou il dut prendre les allures, non comme ailleurs de l'application judiciaire des lois existantes, mais d'une véritable opération de guerre dirigée contre des cités rebelles [2]. C'est ce qui eut lieu dans une occasion que rappellent deux contemporains, Eusèbe et Lactance. Il s'agit d'une ville de Phrygie, dont malheureusement ils ne disent pas le nom. Au mois de février 305, cette ville, dont tous les habitants étaient chrétiens, fut investie par une petite armée. On promit la vie sauve à ceux qui voudraient sortir; mais aucun des assiégés ne consentit à profiter de cette faveur, dont l'acceptation leur paraissait équivaloir à une sorte d'apostasie. Ils laissèrent les soldats et le gouverneur de la province pénétrer dans leurs murs. Mis en demeure de sacrifier aux dieux, ils refusèrent unanimement. On les enferma tous dans la principale église, vaste édifice qui, malgré les édits, n'avait pas été abattu. Les soldats y mirent le feu. Toute la population, depuis le curateur, les magistrats, les membres du sénat municipal, jusqu'au dernier des habitants, périt dans les flammes en invoquant le Christ [3].

On attendra longtemps encore avant de citer une ville toute chrétienne en Occident [4]. Mais dès le commencement du IIIe siè-

[1] Cité par Théodoret, *Graec. affect. curatio*, 13; Migne, *P. G.*, t. LXXXIII, col. 1150.

[2] Τῶν οὐκέτι μὲν κοινῷ νόμῳ, πολέμου δὲ τρόπῳ πεπελιορκημένων. Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 10, 12.

[3] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 11; Lactance, *Div. Inst.*, V, 11.

[4] Prudence (*Peri Stephanón*, IV, 65) cite à la fin du quatrième siècle une ville d'Espagne, Saragosse, dont les habitants professaient le christianisme.

Digitized by Google

cle on se rend compte de l'importance acquise là aussi dans les villes par le peuple des fidèles. Ils n'y sont plus comme noyés dans la masse de la population : ils en forment désormais une partie considérable, et leur présence influe maintenant sur le caractère et l'aspect même des cités qu'ils habitent. Donner des chiffres est ici difficile. Les anciens ne faisaient pas de statistiques, ou du moins peu de statistiques anciennes sont venues jusqu'à nous. Cependant deux indications fournies l'une par Tertullien, l'autre par le pape saint Corneille, permettent de se faire une idée approximative du nombre des chrétiens de Carthage aux environs de l'an 200, et de celui des chrétiens de Rome vers 250.

On connait les paroles célèbres par lesquelles Tertullien, dès 197, montre la société de son temps, les cités africaines, pénétrées de toutes parts et sur tous les points par l'élément chrétien. « Nous sommes d'hier, et nous remplissons tout, vos cités, vos maisons, vos places fortes, vos municipes, les conseils, les camps, les tribus, les décuries, le palais, le sénat, le forum, nous ne vous laissons que vos temples [1]. » L'apologiste ajoute : « Si nous nous séparions de vous, vous seriez effrayés de votre solitude, d'un silence qui paraitrait la stupeur d'un monde mort [2]. » Cette saisissante image du vide que produirait, en disparaissant, la population chrétienne fait sentir la grandeur de la place qu'elle remplissait déjà. Qu'il y ait quelque emphase ou même quelque exagération oratoire dans ces paroles, cela est possible : mais Tertullien, qui essaie de rendre l'opinion publique favorable aux chrétiens, ne prendrait point plaisir à la braver par l'étalage de faits manifestement faux. D'ailleurs, qu'il s'adresse à la foule ou qu'il écrive à un magistrat, c'est-à-dire à un homme renseigné d'avance, et qu'on ne saurait tromper, son langage est le même. Dans la lettre envoyée, vers 212, au proconsul d'Afrique Scapula pour protester contre une reprise de persécution, il parle dans les mêmes termes de « l'immense multitude » des chrétiens, exaltant d'une manière significative

Le Gallo-Romain Severus (*Carmen bucolicum*, Migne, *P. G.*, t. XIX, col. 800) dit : « Solus qui colitur magnis in urbibus — Christus, » attestant que dans les grandes villes de la Gaule, à la même époque, le Christ seul était adoré.

[1] Tertullien, *Apol.*, 37.

[2] *Ibid.*

Digitized by Google

« la divine patience » de ces hommes qui, « déjà presque la majorité de chaque cité, » *pars paene major civitatis cujusque* [1], vivent dans l'ombre et le silence, et ne se font connaître que par leurs vertus [2]. Cependant, dans un autre passage de la même lettre, il semble corriger ce que l'expression avait peut-être d'excessif. « Que feras-tu, dit-il au proconsul, de tant de milliers d'hommes et de femmes de tout âge, de toute condition, qui viendront offrir leurs bras à tes chaînes [3] ? » Et, précisant, il ajoute : « Quelles seraient les angoisses de Carthage, si on s'apprêtait à la décimer, et que chacun vînt à reconnaître parmi les victimes des parents, des habitants de la même maison, peut-être des hommes, des femmes de ton rang, les proches ou les amis de tes amis [4] ? » Prise à la lettre, cette phrase, où il est dit que la condamnation des chrétiens de Carthage « décimerait » la population de la cité, indiquerait que les chrétiens y représentaient, en 212, le dixième de la population totale. Quand on songe au peu d'années qui s'écoulèrent entre cette date et la première apparition du christianisme en Afrique, ce résultat, obtenu si rapidement dans une ville qui venait alors, pour le rang et pour l'importance, immédiatement après Rome et Alexandrie, serait déjà considérable. Mais on peut se demander si le mot « décimer » doit être pris dans une acception aussi étroite, surtout après la phrase où les chrétiens sont dits former, dans chaque ville, non pas tout à fait, mais presque la majorité des habitants. Les apparences seraient plutôt que dans cette phrase-ci doit être cherchée la vraie pensée de Tertullien. Dans ce cas, leur nombre eût notablement dépassé, et à Carthage, et dans les autres cités africaines, le dixième de la population.

Rome, à la même époque, est encore fort loin — plus loin peut-être que Carthage — d'être une ville peuplée de chrétiens. Mais c'est une ville où l'organisation ecclésiastique paraît déjà très complète. Les cadres sont préparés d'avance pour le jour

[1] Après avoir cité ce mot, M. Boissier ajoute : « N'oublions pas que l'auteur parle à un païen, à un haut fonctionnaire, qui doit savoir ce qui en est. » *La fin du paganisme*, t. I, p. 444.

[2] Tertullien, *Ad Scapulam*, 2.

[3] Quid facies de tantis millibus hominum, tot viris ac feminis, omnis sexus, omnis aetatis, omnis dignitatis, offerentibus se tibi ? *Ibid.*, 5.

[4] Quid ipsa Carthago passura est, decimanda a te ?.... *Ibid.*

Digitized by Google

où elle sera toute convertie. Il semble démontré que les vingt-cinq *tituli*, ou églises paroissiales, que citent les documents postérieurs à la paix de l'Église, existaient déjà au IIIe siècle [1]. L'organisation des œuvres de charité et des ressources temporelles est certainement de ce temps : sous le règne du tolérant empereur Philippe, entre 245 et 249, le pape Pontien superposa aux quatorze régions civiles de Rome sept régions ecclésiastiques, à la tête de chacune desquelles était placé un diacre, chargé du soin des pauvres et de la gestion des revenus de l'Église [2]. A cette organisation correspond celle des cimetières : une ou plusieurs nécropoles, devenues la propriété collective de l'Église, sont désignées pour le service de chacune de ces régions [3]. On sait quelle est l'immensité des cimetières souterrains, répartis dans un rayon de trois milles, par groupes de trois ou de quatre, le long des dix grandes voies qui rayonnent autour de la ville éternelle. Ils entourent Rome d'un inextricable réseau de galeries : à eux seuls ils font comprendre, mieux que toute statistique, le nombre et la puissance des chrétiens, qui, pour enterrer leurs morts, eurent besoin de creuser plusieurs centaines de kilomètres, et trouvèrent assez d'ouvriers pour accomplir ce travail gigantesque, comme assez d'habiles ingénieurs pour le diriger. La grandeur de la cité des morts, non seulement percée de tombeaux, mais encore plaquée de marbres, décorée de peintures, remplie de chapelles commémoratives et de lieux de réunion, fait comprendre la grandeur et déjà la richesse de la cité des vivants.

Le successeur de Fabien, le pape Corneille, parle dans une lettre « du grand et innombrable peuple » que formaient les chrétiens de Rome [4] : un chiffre vaudrait mieux pour nous que ces épithètes. Mais il donne, en revanche, la statistique détaillée du clergé romain. Il y avait à Rome, vers 250, quarante-six prêtres, sept diacres, sept sous-diacres, quarante-deux acolytes, cinquante-deux exorcistes, lecteurs et portiers [5]. Cela suppose

[1] Duchesne, *Notes sur la topographie de Rome au moyen âge*, II-III, dans *Mélanges d'histoire et d'archéologie* publiés par l'École française de Rome, 1887, p. 17-33.

[2] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 515-518.

[3] *Ibid.*

[4] Μεγίστου καὶ ἀναριθμήτου λαοῦ. Cité par Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 43.

[5] *Ibid.*

Digitized by Google

une vie religieuse très active, de nombreux lieux de culte, l'administration de fréquents baptêmes. Saint Corneille ajoute un renseignement plus précieux encore sur l'organisation de la charité ecclésiastique dans la ville de Rome : les deniers de la communauté servaient à l'assistance de quinze cents veuves, infirmes et pauvres, régulièrement immatriculés [1]. Ce dernier chiffre permet peut-être de se former une idée approximative du nombre des chrétiens de Rome. Un siècle et demi plus tard, saint Jean Chrysostome dit qu'il y avait à Antioche cent mille chrétiens [2], dont trois mille pauvres [3]. Si les proportions sont les mêmes, les quinze cents chrétiens assistés doivent correspondre, à Rome, à une population de cinquante mille fidèles [4]. Ce serait un vingtième environ de la population totale de Rome : chiffre élevé sans doute, mais cependant très inférieur encore à celui qu'on obtiendrait si l'on pouvait faire la statistique comparative des chrétiens et des païens dans les villes africaines, et surtout dans celles des provinces asiatiques.

Cinquante ou soixante ans plus tard, la population chrétienne a beaucoup augmenté à Rome. En 307, dans un des nombreux déchirements de la tétrarchie dioclétienne, Maxence, le fils du vieil empereur Maximien Hercule, a usurpé la pourpre et, devenu maître de l'Italie et de l'Afrique, s'est installé dans la capitale de l'Empire, où depuis longtemps aucun empereur n'avait résidé. Eusèbe raconte que le nouveau souverain « feignit alors de partager la foi chrétienne, afin de flatter le peuple romain [5]. » Pour qu'une telle pensée soit venue à l'usurpateur, il faut que les chrétiens de Rome aient été alors très puissants, ce qui ne peut s'expliquer que par un immense accroissement de leur nombre. Peut-être, cependant, l'assertion d'Eusèbe ne doit-elle pas être acceptée sans réserve. Cet historien, si bien informé des choses de l'Orient, où il vivait, ne connaissait que de seconde main celles de l'Occident. Cependant il n'y fait ordinairement que de rares allusions et, s'il en parle, ce n'est guère que quand il a sous les yeux des documents sûrs. Même s'il a ici quelque peu excédé

[1] *Ibid.*
[2] Saint Jean Chrysostome, *In Matth.* Hom. LXXXV.
[3] Saint Jean Chrysostome, *In Matth.* Hom. LXVI, 3.
[4] Voir *Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle*, 3e éd., p. 303, note 1.
[5] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 14, 1.

Digitized by Google

dans l'expression, il ne paraît pas s'être complètement trompé au sujet de Maxence. La conduite de ce prince en donne la preuve. Devenu maître de Rome, Maxence fit tout de suite cesser la persécution contre les chrétiens. Il reconnut même officiellement l'existence et les droits de l'Église romaine, en rendant à celle-ci ses biens confisqués [1]. Comme on ne peut attribuer ce fait à son humanité, car il était fort cruel, ou à une persuasion intime de la vérité du christianisme, car il agit toujours en païen grossier et licencieux, on est obligé d'y voir un acte de prudence politique. Il avait certainement trouvé à Rome les chrétiens assez nombreux et assez influents pour se croire obligé de les ménager. M. Harnack pense que, entre 250 et 307 — en un peu plus d'un demi-siècle — leur nombre avait à Rome au moins doublé, peut-être quadruplé [2], — ce qui le porterait à cent, ou même deux cent mille âmes. Bornons-nous à dire qu'il s'était accru dans de très grandes proportions, et que cet accroissement peut seul expliquer la conduite de Maxence. Il explique aussi comment, cinq ans plus tard, Constantin entrant avec le signe du Christ sur ses drapeaux, et bientôt même arborant la croix sur des monuments publics, ne suscita dans Rome aucune protestation : les païens de l'aristocratie étaient trop bons courtisans pour laisser entendre leurs murmures, et le sentiment populaire était devenu favorable au christianisme [3].

PAUL ALLARD.

[1] Saint Augustin, *Breviculus coll. cum donat.*, III, 34.
[2] Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christenthums*, p. 541.
[3] Ces pages font partie d'un volume intitulé *Dix leçons sur le martyre* (conférences faites en février-avril 1905 à l'Institut catholique de Paris) qui doit paraître ce mois-ci à la librairie Lecoffre.

Digitized by Google

VIE MONASTIQUE

DANS

L'ABBAYE DE SAINT-GERMAIN DES PRÉS

AUX DIFFÉRENTES PÉRIODES DE SON HISTOIRE

Comme toutes les institutions d'ici-bas, l'illustre et antique monastère de Saint-Germain des Prés eut, dans le cours des âges, au point de vue de sa vie régulière et spirituelle, tout aussi bien que pour sa prospérité matérielle, des périodes de progrès et d'épanouissement et des époques de décadence et de déclin. Bien que, par suite de la vie érémitique qu'il impose, l'ordre des Chartreux ait été en partie soustrait à ces influences terrestres et qu'il inscrive, parmi ses titres de gloire, celui « de n'avoir été jamais réformé, parce qu'il n'avait jamais été déformé [1], » nous estimons que la vitalité surnaturelle d'un institut religieux se manifeste bien plutôt par le nombre et la vigueur des réactions contre les descentes successives que par la stabilité paisible et permanente dans la ferveur des premiers jours. L'invasion progressive des vices de la société séculière venait, au bout d'un temps plus ou moins long, stériliser, dans l'intérieur du cloître, la fécondité religieuse et sociale de l'ordre monastique : la vue de ces dégénérescences lamentables provoquait, chez quelques-uns des fils de saint Benoît, inspirés par l'esprit de leur glorieux patriarche, d'énergiques réactions : parfois efforts éphémères et inefficaces; d'autres fois aussi, réformes venant donner un regain de vie au monastère et abriter sa vieillesse derrière l'efflorescence tardive d'une régularité et d'une splendeur qui semblaient à jamais disparues.

[1] *Nunquam reformata, quia nunquam deformata.*

Digitized by Google

Du reste, à l'encontre d'un grand nombre de monastères bénédictins, à part le saint et illustre évêque de Paris, qui fut son fondateur et sous le patronage duquel elle ne tarda pas à se placer, et un de ses premiers abbés, saint Droctovée, sur lequel planent beaucoup d'obscurités historiques, l'abbaye de Saint-Germain des Prés ne produisit guère de ces saints dont l'action surnaturelle imprime fortement son caractère dans une communauté et s'impose, après leur mort, comme un titre de noblesse et une obligation de vertu pour les générations monastiques de l'avenir. Aussi l'histoire temporelle et civile de ce monastère est-elle plus brillante et plus connue que son histoire intérieure et religieuse. Néanmoins, cette dernière mérite d'arrêter l'attention et présente un réel intérêt. Nous allons en parcourir les différentes périodes, malgré la difficulté que créent pour les primitives l'absence presque complète des documents, et leur surabondance pour les plus récentes.

I. — Période mérovingienne

Quelle fut la règle observée tout d'abord dans le monastère que fonda, en 558, le roi Childebert, sur les conseils et à la prière de saint Germain et que ce dernier dota à son tour de nombreux domaines et de précieux privilèges? C'est ce que les rares documents contemporains ne précisent pas, nous obligeant à contrôler, les unes par les autres, les opinions des historiens de l'abbaye sur ce problème et à nous contenter d'inductions tirées des circonstances extérieures.

Saint Germain a peuplé le nouveau monastère au moyen d'une colonie de religieux, essaimée par l'abbaye de Saint-Symphorien d'Autun. Il est impossible de ne pas admettre que saint Droctovée, le chef de cette phalange monastique, a dû apporter au moustier de Saint-Vincent la règle que lui et ses compagnons ont observée jusqu'à ce jour. Or, Gislemart, moine du IXe siècle, nous apprend, dans sa Vie de saint Droctovée, que cette règle était celle de saint Antoine et de saint Basile [1]. Pour compléter cette indication qui ne laisse pas que d'être un peu vague, surtout dans la période historique dont il s'agit,

[1] Act. SS. Ord. Bened., t. I.

Digitized by Google

Bouillard, dans sa préface, nous dit, d'après l'interpolateur d'Aymoin, que saint Germain avait établi, dans son monastère parisien, la *psalmodie telle qu'elle se pratiquait dans l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune*. Le second concile de Tours, qui se tint vers cette même époque, donne des éclaircissements précieux sur ce genre de psalmodie qu'il introduit dans le monastère de Saint-Martin : elle consiste, pour l'office de la nuit, à chanter douze psaumes sous six antiennes : cette règle, qui s'applique au temps pascal, reçoit des modifications fréquentes; chaque mois apporte à la psalmodie quelque accroissement nouveau : en septembre, les moines chantent quatorze psaumes sous sept antiennes; en novembre, vingt-sept psaumes sous neuf antiennes; en décembre, trente psaumes sous dix antiennes; et enfin aux mois de janvier, février et mars, autant que le temps ou leurs forces le leur permettront : à l'heure de Sexte, ils chantent six psaumes, sous l'antienne *Alleluia*, et à l'office du soir (vêpres), douze psaumes sous une seule antienne [1].

Tels sont les seuls renseignements qui nous soient parvenus sur la vie intérieure de l'abbaye durant la première période de son histoire. Quoiqu'il n'existe pas de document nous fixant sur l'introduction de la règle bénédictine à Saint-Germain, nous sommes portés à penser que l'arrivée de saint Maur en France, les témoignages de bienveillance que prodiguèrent au fils de saint Benoît les princes et les barons du royaume engagèrent l'abbé et les moines de Saint-Vincent à adhérer au mouvement provoqué déjà sur bien des points et, en embrassant la *sainte règle*, à entrer dans ce corps vigoureux et fécond qui se constituait pour la gloire de Dieu, le service de l'Église et l'intérêt de la société et qui s'appelle l'ordre monastique. C'est donc vers le milieu du VIIe siècle que nous sommes incliné à placer la date de l'adoption de la règle bénédictine dans le monastère de Saint-Vincent. Un document, postérieur de quelques années,

[1] *Concilium Turonense II* (XV kal. decembris, anno Chr. 567). — *XVIII can.* — *Item pro reverentia dni Martini vel cultu ac virtute, id statuimus observandum, ut tam in ipsa basilica sancta, quam in ecclesiis nostris iste psallendi ordo servetur. Ut in diebus festis ad matutinum sex antiphonae binis psalmis explicentur; toto Augusto manucationes fiant, quia festivitates sunt et missae Sanctorum; Septembri septem antiphonae explicentur binis psalmis : octobri, octo, ternis psalmis; novembri, novem ternis psalmis; decembri, decem ternis psalmis; januario et februario, itidem usque ad Pascha; sed ut possibilitas habet.* Mansi, *Ampl. coll. Concil.*, t. IX, 789 et seq.

Digitized by Google

vient prouver qu'alors cette transformation est déjà un fait accompli : c'est la charte par laquelle Gammon fonde à Limeux un monastère *bénédictin* de moniales, dont il établit sa fille Berta première abbesse et qu'il place sous la juridiction et la dépendance de l'abbaye de Saint-Vincent : de cette charte, datée de la troisième année du règne de Childebert II, c'est-à-dire de 697, nous pouvons conclure avec certitude qu'à cette époque l'abbaye de Saint-Vincent est bénédictine, comme le monastère des moniales qu'on vient de placer sous son autorité [1].

On aurait tort, croyons-nous, de s'imaginer que l'introduction de la règle de saint Benoît dans un monastère a suffi pour en transformer immédiatement les traditions, les usages et la vie, et pour en faire une reproduction exacte de l'abbaye du Mont-Cassin, d'autant mieux que ces changements sont plutôt subis que recherchés par les moines, qui ne renoncent pas facilement à leur ancienne existence. En admettant les points principaux, on cherche à obtenir des concessions de détail et à conserver, le plus qu'il est possible, des traces du passé. Ce sont ces divergences entre beaucoup des monastères bénédictins, aussi bien que les résistances obstinées de quelques-uns, qui provoquent, au commencement du IXe siècle, l'action réformatrice et féconde de saint Benoît d'Aniane. Ce saint moine, avec le zélé concours de l'empereur Louis le Débonnaire, par ses efforts personnels et par le prestige de ses vertus, triomphe de tous les obstacles, et, en 817, dirige le concile d'Aix-la-Chapelle, où l'assemblée des évêques et des abbés décrète et organise l'introduction de la sainte règle dans tous les monastères de l'Empire. C'est le fait capital de notre histoire monastique : en France, l'ordre bénédictin est désormais constitué dans sa puissante unité ; et, après avoir manifesté sa vitalité, en ne sombrant pas au milieu des tourmentes que nous allons voir assaillir sa jeunesse, il se trouvera préparé à produire, pendant la période suivante, ses admirables fruits dans l'Eglise et la société.

II. — Période carolingienne

L'abbaye de Saint-Germain n'a pas à adopter la règle de saint Benoît qu'elle a suivie, comme nous venons de le voir,

[1] Dom Bouillard, *Hist. de Saint-Germain des Prés*. Pièces just., n° 6.

Digitized by Google

depuis plus d'un siècle ; mais elle bénéficie dans une large mesure du mouvement de réforme inauguré par saint Benoit d'Aniane. Sous le gouvernement de plusieurs abbés, remarquables par leur valeur personnelle, leur régularité et leur zèle, elle prend des développements considérables aussi bien pour le spirituel que pour le temporel. Le *Polyptyque*, que dressa l'abbé Irminon au commencement du IXe siècle, nous donne le tableau complet de la propriété territoriale du monastère ; mais il laisse à peu près complètement dans l'ombre sa vie intérieure et son organisation religieuse. Le successeur d'Irminon, l'abbé Hilduin, personnage qui a joué un rôle prépondérant dans les affaires ecclésiastiques et civiles de son temps, est un saint religieux qui consacre son zèle, son intelligence et son influence auprès des papes et des empereurs au bien spirituel et à la régularité des communautés placées sous sa houlette abbatiale. Frappé des inconvénients de l'omnipotence de l'abbé qui pourrait, oublieux des devoirs de sa charge et avide, détourner à son profit les immenses richesses confiées à sa garde, en se dispensant de pourvoir à l'entretien de la communauté, en réduisant le nombre des moines et en préparant les ruines morales et matérielles du monastère, il cherche les moyens de prévenir ces dangers que la règle de saint Benoit laisse possibles et les mœurs de l'époque assez probables, comme un avenir prochain va le montrer. Le moyen qu'il imagine pour atteindre ce but, et qui prouve à tout le moins son zèle et son désintéressement personnel, est la limitation des pouvoirs de l'abbé sur le terrain de la gestion des intérêts matériels du monastère et la constitution d'une partie des biens aux mains d'une autorité souvent rivale de la sienne, celle du convent : c'est ce que l'on désigne sous le nom de la séparation des biens de l'abbaye en deux menses, la mense abbatiale et la mense conventuelle. Par cette organisation qui ne tarde pas à se généraliser, l'abbé se trouve privé d'une partie de ses revenus, mais aussi allégé d'une partie de ses charges, puisque le convent doit pourvoir, au moyen des revenus qui lui sont affectés, à l'entretien des moines.

Hilduin, abbé de Saint-Vincent et de Saint-Germain, archichapelain du palais impérial, est un trop puissant personnage auprès de Louis le Débonnaire pour ne pas triompher de tous les obstacles dans la réalisation de son plan. Par son diplôme daté

Digitized by Google

d'Aix-la-Chapelle, des ides de janvier de la seizième année de son règne (829), le *Sérénissime Empereur* prémunit contre toutes les entreprises ultérieures la charte de l'abbé Hilduin. Ce dernier s'engage, pour lui et pour ses successeurs, à fournir annuellement au convent, pour la nourriture des moines, quatorze cent quarante muids de pur froment, deux mille muids de vin, cent quatre-vingts muids de légumes, cent soixante fromages, vingt muids de graisse ou cinquante porcs des plus gras qu'on pourra se procurer, quatre muids de beurre, sept setiers de miel et deux livres de cire par mois, cent muids de sel, et de la volaille avec les œufs pour les fêtes de Noël et de Pâques; tout ce qui précède est destiné à la nourriture des cent vingt moines composant la communauté : leur entretien, qui consiste en chaussures, vêtements et *autres nécessités*, est fourni par les revenus des terres d'Antony, de la Celle, de Marolles, de Cachant, de Nogent-l'Artaud, d'Espinay-sur-Orge, de Valenton, d'Esmans, de la forêt *Otte*, qui sont cédées définitivement par l'abbé au convent [1].

Nous venons de dire le mobile qui a engagé l'abbé Hilduin à prendre cette grave détermination ; les événements qui sont sur le point de se produire vont manifester la sagesse de ces précautions et la connaissance que ce réformateur a eue des hommes et des événements de son temps : en considérant l'envahissement des sièges abbatiaux par les barons féodaux, on ne peut s'empêcher d'un sentiment de reconnaissance envers l'homme qui, prévoyant le danger, sauva de dilapidations effrénées les biens de la mense conventuelle et, par là, arracha à une mort inévitable les monastères ainsi sécularisés. Mais, à côté de ces résultats heureux obtenus par l'abbé Hilduin, la division des menses a de graves inconvénients et inaugure une voie nouvelle qui doit produire dans la suite tous les abus et toutes les ruines de l'avenir.

Saint Benoît, sous l'inspiration d'en haut, a, dans la sainte règle, organisé ses monastères comme de véritables familles, où l'abbé, le représentant de Dieu, est le *père*, chargé des âmes et des corps des moines, ses enfants, obligé de leur fournir leur nourriture spirituelle et leur entretien matériel; aucun des fils de saint Benoît, pas plus l'abbé que les moines, ne doit rien posséder en propre. La sollicitude paternelle de l'abbé pourvoit

[1] D. Bouillard, *Hist. de Saint-Germ.*, p. 25. Pièces justif., n° 15.

Digitized by Google

avec dévouement aux besoins des moines, qui lui doivent l'obéissance et la confiance filiales. Tout cet idéal de la vie religieuse disparait devant l'innovation de l'abbé Hilduin : l'abbé n'est plus le père qui se dévoue à sa famille religieuse; c'est le prélat, qui, débarrassé de ses charges, n'a qu'à jouir dans une irresponsabilité égoïste des gros bénéfices de sa mense. De là à tous les abus de la commende, il n'y a qu'un pas. Ce pas ne tardera pas longtemps à être franchi.

Le principe fondamental de la pauvreté monastique, attaqué par ces innovations dans la tête de la famille religieuse, ne tardera pas, d'après une loi générale, à succomber dans ses membres, comme la suite de cette histoire va nous le montrer. Pourtant, la charte de 829 nous permet de constater que la régularité subsiste entière à cette époque dans le monastère de Saint-Germain; car, si nous sommes surpris tout d'abord par l'abondance des provisions nécessaires à la nourriture de cent vingt moines, nous devons remarquer que nous n'avons guère les éléments pour apprécier cette abondance, vu que nous sommes peu fixés sur les mesures de capacité de la période carolingienne. Dom Bouillard fait observer judicieusement, à cet égard, que si nous nous en rapportons à l'évaluation qu'en donne saint Isidore, auteur presque contemporain, le *muid canonique* ne pesait que quarante-quatre livres; d'après quoi, il faudrait 96 muids pour équivaloir à la mesure de capacité qui a été en usage à la fin du XVIIe siècle, sous le nom de muid, pour les grains et les liquides; ce qui réduit singulièrement l'impression du début. Dans le reste de la charte, nous voyons que l'usage des œufs et de la chair des seuls bipèdes n'est autorisé que pour les fêtes de Noël et de Pâques, en se conformant aux prescriptions du concile d'Aix-la-Chapelle, en 817.

Bientôt après s'ouvre la période désastreuse et obscure des invasions normandes. Sous le règne de Charles le Chauve, la lutte est soutenue encore avec un mélange de succès et de revers. Tout prend alors une allure militaire; les abbayes ne sont plus des asiles de paix et de recueillement; ce sont des proies riches et faciles qui tentent la cupidité des envahisseurs : situées en général en dehors des enceintes fortifiées des villes, elles n'ont que des défenses bien insignifiantes pour mettre leurs communautés et leurs biens à l'abri des entreprises normandes.

Digitized by Google

L'année 850 est marquée par la mort de l'abbé Ebroïn, tué par les ennemis à Poitiers. En 857. l'abbaye de Saint-Germain est pillée par les hordes normandes qui, par un coup de main, s'en sont facilement rendues maîtresses ; l'abbé Gozlin, fait prisonnier, n'est racheté qu'au moyen d'une très forte rançon ; pendant que les religieux, emportant avec eux leurs reliques et surtout celles de saint Germain, se réfugient successivement dans leurs places de Coulaville, d'Esmans et de Nogent-l'Artaud. L'empereur Charles le Chauve parvient à vaincre les Normands et à débarrasser le pays de ces envahisseurs ; les moines s'empressent de rentrer dans le monastère en ruines. On n'aura pas de peine à s'imaginer les perturbations profondes apportées par tous ces événements dans la vie régulière. Comme les dévastations successives du pays ont presque totalement anéanti les revenus de l'abbaye, Gozlin, s'avançant plus loin dans la voie ouverte par Hilduin, modifie le partage de 829 et se débarrasse d'une nouvelle partie de ses charges par la cession d'autres propriétés à la mense conventuelle. Le diplôme de confirmation de l'empereur est daté du monastère de Saint-Denis, le douzième jour des calendes de mai de la vingt-deuxième année de son règne (20 avril 872) ; en échange des redevances en nature qu'il doit pour la nourriture des frères, l'abbé cède au convent les villes de Chalon dans le pays d'Etampes, de Thyais, de Bagneaux dans le Sénonais, de Champigny, etc. ; « pour le vêtement et la chaus-« sure des moines et autres frais du dortoir, de l'infirmerie, de « la cellérerie, pour les réparations aux bâtiments et pour les « réfections dues par lui les dimanches et fêtes solennelles, » il donne les villes d'Antony, d'Épinay, de Cachant, d'Esmans, de Marolles, de Nogent et de la Celle; Gozlin a soin de stipuler que, moyennant ces largesses, il est déchargé de la reconstruction des bâtiments claustraux ruinés par l'invasion ; le vin de la communauté doit être fourni par les vignes de Thyais et de Villeneuve-Saint-Georges ; l'abbé reste toujours chargé de fournir aux moines leurs réfections « à la fête de saint Germain du cin-« quième jour des kalendes de juin, au jour de la dédicace de « leur église qui est aussi l'anniversaire de la mort du roi Chil-« debert, à la fête de saint Vincent, à la Cène du Seigneur et à « la vigile de Paques, » les *volailles et gâteaux* qui doivent leur être servis les trois jours de Noël et les trois jours de Pâques ;

Digitized by Google

il doit continuer, d'après l'usage antique, de leur donner *les charités* deux fois pendant ces fêtes. Pour les autres jours de fête de Noël et de Pâques, les volailles et gâteaux seront fournis par le doyen, qui donnera également « les réfections pour le « jour de la translation de saint Germain, pour la fête de saint « Denis, ainsi qu'aux ides de juin, anniversaire de la naissance « de l'empereur, et au huitième jour des ides de juin, anniver- « saire de son couronnement. » Tout ceci ne fait qu'accentuer le système inauguré en 829 ; et, à l'exemple de l'abbé, le convent ne tarde pas à se libérer de ses charges au moyen de bénéfices attribués à chacun des officiers claustraux.

Mais tout ceci n'est que le prélude de la période guerrière que les invasions normandes vont constituer à l'état permanent pour l'abbaye de Saint-Germain. Saint Benoît reconnaitrait difficilement ses fils dans ces abbés, armés de pied en cap, s'élançant sur leurs destriers au fort de la mêlée, renouvelant les exploits du bon archevêque Turpin, le plus guerroyant entre les preux de la Table Ronde. A Gozlin nommé évêque de Paris, succède son neveu Ebble, le preux chevalier. Et l'histoire nous montre l'oncle et le neveu rivalisant de courage et d'énergie à la tête des défenseurs de Paris contre les Normands, nous dit les bons coups d'épée donnés par l'évêque, les trouées pratiquées dans les rangs ennemis par les flèches meurtrières de l'abbé de Saint-Germain. Pendant ce temps, les religieux se sont réfugiés dans l'enceinte de Paris avec leurs reliques et leur trésor, et continuent le chant de leur office dans l'église de Saint-Jean-Baptiste appelée depuis Saint-Germain-le-Viel ; les Normands s'emparent de l'abbaye, la pillent et en font leur place de guerre. Enfin, délivrés des horreurs du siège de 886, les Parisiens en rapportent l'honneur à la protection de saint Germain et à la vaillance de l'abbé Ebble, comme le redit dans ses vers enthousiastes le moine Abbon, témoin ému de ces scènes de carnage et de ces prouesses guerrières. Mais après avoir redit les hauts faits de l'abbé Ebble, qui meurt d'un coup de pierre à l'attaque du château de Brillac en Poitou, Dom Bouillard fait remarquer, non sans raison, que « s'il s'acquit de la réputation, ce fut par des « vertus étrangères à son état [1]. »

[1] Bouillard, *Hist. de Saint-Germain*, p. 60.

Digitized by Google

Que devient la discipline monastique dans cette séculaire et lamentable tourmente? Nous ne pouvons faire que de tristes suppositions à cet égard. L'abbé Gozlin, ne se faisant pas d'illusions sur ses aptitudes personnelles, a eu la sage pensée d'introduire dans l'organisation de son monastère, ainsi qu'en fait foi le diplôme de 872, l'office du *Doyen*, qui est là pour suppléer l'abbé, absorbé par ses occupations guerrières, dans le maintien de la discipline régulière et la direction spirituelle de la communauté. Le rôle du doyen va devenir de plus en plus indispensable, car, à partir de ce moment, nous voyons les abus s'accentuant d'une manière déplorable ; nous trouvons le monastère confié à des hommes qui n'ont de clérical que le titre d'abbé qu'ils ajoutent à ceux de leurs principautés séculières ; ces puissants barons deviennent, par le fait même, les défenseurs très intéressés des biens monastiques, dont ils perçoivent les revenus et qu'ils ne tardent pas à considérer comme faisant partie de leur patrimoine. Le premier dans cette série d'abbés féodaux est Robert, comte de Paris et frère du roi Eudes, qui l'a gratifié de ce riche bénéfice ; après lui, son fils Hugues le Grand, et enfin son petit-fils Hugues Capet, roi de France. Ces abbés d'un nouveau genre ne s'occupent évidemment que du temporel de l'abbaye, qui seul a de l'intérêt pour eux et dont ils disposent comme de leur propriété, aliénant certaines parties, inféodant d'autres au profit des barons de leur parti pour récompenser leurs services ou acheter leur dévouement ; leur gouvernement est un véritable désastre pour la prospérité matérielle de Saint-Germain, mais n'exerce qu'une influence indirecte sur la discipline régulière dont s'occupent exclusivement les doyens. Néanmoins, il est certain que le monastère n'est pas sans profondément ressentir les effets que produisent partout sur la vie monastique cette période de convulsions nationales et ce premier essai des abbés commendataires régissant le troupeau du Christ.

III. — Réforme clunisienne

Après être monté sur le trône de France, où sa race va opérer de si grandes et si glorieuses choses, Hugues Capet, obéissant à une inspiration de son bon sens et de sa foi, se démet de ses

Digitized by Google

fonctions abbatiales qu'il juge incompatibles avec la dignité royale; rendant aux religieux de Saint-Germain le droit d'élire leurs abbés, il met un terme à la période lamentable que vient de subir le monastère et qui a failli anéantir à jamais sa prospérité matérielle et sa discipline régulière. Les prélats, que les suffrages des moines vont porter tout d'abord sur le siège abbatial, sont de saints religieux qui se mettent résolument à l'œuvre pour relever les ruines temporelles et morales du monastère. Gualon, le premier abbé régulier après la cession d'Hugues Capet, dans son entreprise difficile de restauration monastique, a recours à un de ses amis, Airard, abbé de Saint-Thierry, et l'invite à venir implanter à Saint-Germain la réforme qu'il a introduite dans son propre monastère; mais les difficultés matérielles stérilisent les efforts des deux religieux, qui doivent se borner à corriger certains abus et à relever le nombre des moines, qui s'était singulièrement réduit dans les crises antérieures. Morard, qui lui succède, consacre son zèle à relever l'église saccagée et détruite par les Normands, ainsi que plusieurs des bâtiments claustraux dont les ruines jonchent encore le sol. Mais, si louables que soient ces tentatives, elles n'amènent que des résultats incomplets et temporaires; il suffit de l'avènement de l'abbé Ingond, qui, à l'exemple des anciens abbés féodaux, à qui il tient du reste par les liens du sang, n'a cure de la vie régulière de la communauté, pour compromettre les améliorations péniblement opérées par ses prédécesseurs. C'est alors que les moines de Saint-Germain, ne trouvant pas parmi eux l'homme capable de réagir contre le relâchement et de rendre la vie à ce corps religieux qui semble prêt à disparaître, se tournent vers Cluny.

Cluny est alors à l'apogée de sa merveilleuse efflorescence : Cluny, qui se pare de son appellation de *seconde Rome*, a dû à la succession providentielle sur son trône abbatial de quatre hommes, aussi remarquables par leur génie naturel que par l'éminence de leur sainteté, un prestige et un renom qui s'étendent partout et qui rendent possible sa mission de salut pour l'Église et de résurrection pour l'ordre monastique. Au milieu de la société à moitié barbare du xe siècle, qui ne reconnaît d'autre droit que celui de la force, en présence de la puissance séculière qui prétend asservir l'Église à sa domination et d'un

Digitized by Google

clergé qui, dans les turpitudes de la simonie et de la dépravation, est prêt à toutes les capitulations et à tous les marchés, le monastère de Cluny, où la règle et l'esprit de saint Benoît sont rétablis dans leur antique et féconde austérité par saint Odon, saint Odilon, saint Mayol et saint Hugues, forme une admirable réserve pour l'Église ; de son cloître sortent ces admirables papes du XIe siècle, saint Léon IX, saint Grégoire VII, le bienheureux Urbain II, qui, intraitables envers l'erreur et l'injustice, arrachent la sainte Église à ses ennemis du dedans et du dehors, réduisent la puissance terrestre des Empereurs à venir courber le front devant le pouvoir suprême du vicaire de Jésus-Christ, et, après avoir constitué la société chrétienne, la lancent dans les épopées chevaleresques et fécondes des croisades. Pour poursuivre leur œuvre d'épuration du clergé, ces saints pontifes vont demander des auxiliaires à ces monastères où ils ont appris eux-mêmes l'art surnaturel de paître le troupeau du Christ; l'on voit alors d'innombrables fils de saint Benoît revêtir au-dessus de leurs frocs monastiques les ornements pontificaux et porter toutes les vertus et tous les dépouillements du cloître sur des sièges épiscopaux que la hideuse simonie et tous les vices du siècle ont pendant longtemps désolés.

Pour que l'institut monastique ait pu exercer cette action prépondérante, il a fallu qu'il ait renouvelé lui-même ses principes de vitalité dans la restauration de sa discipline régulière; pour devenir ainsi une pépinière féconde et presque inépuisable où l'Église vint prendre ses papes et ses évêques, il a fallu que Cluny soit peuplé de moines pénétrés de l'esprit de leur bienheureux patriarche et vivant de sa vie. Saint Odon est l'initiateur de ce grand mouvement de réforme intérieure et d'expansion au dehors. Dans ses trois livres des *Collations*, il s'est posé comme le premier moraliste de son siècle : sous quelles sombres couleurs il dépeint les vices de la société, les déchéances du clergé, les dégénérescences du cloître ! Avec quelle éloquence il prêche le retour aux vertus chrétiennes, ecclésiastiques, monastiques! Lorsque la désignation de l'abbé Bernon le fait monter sur le siège abbatial de Cluny, il est tout préparé pour sa mission de réformateur. L'observance étroite de la règle, la doctrine austère qu'il a prêchée dans ses *Collations*, touchant la sobriété, le vêtement, le désintéressement des choses de la terre,

Digitized by Google

forment la base de son œuvre. Nous relevons, dans les points de discipline formulés par saint Odon, la célébration quotidienne de deux messes conventuelles où tous les religieux doivent assister et offrir les oblations pour le sacrifice ; le silence ne doit être interrompu que par la psalmodie ; les jeûnes et abstinences sont rétablis d'après les prescriptions littérales de la sainte règle. Odon laisse déborder les effluves de son cœur miséricordieux dans l'organisation de la charité légendaire de Cluny, dans les soins prescrits pour l'éducation des jeunes oblats confiés au monastère. Il couronne enfin son œuvre de réforme par la restauration du chant grégorien et des mélodies sacrées, qui se propage rapidement en France et en Italie.

Ce mouvement de réforme, sous l'influence de saint Odon, franchit les murs de clôture de Cluny et s'étend de toutes parts. Une grande partie des monastères de France vient puiser à sa source ce renouveau de vie religieuse. Sous les successeurs de saint Odon qui s'inspirent de son esprit et continuent ses traditions, ce rayonnement prend d'admirables extensions et se propage par delà les frontières du royaume, en Italie, en Espagne, en Angleterre.

Le moyen généralement employé pour faire adopter cette réforme dans un monastère est l'action directe de l'abbé de Cluny ; à l'appel qui lui est adressé, il va passer quelque temps au milieu de la communauté relâchée : par ses paroles et surtout par ses exemples, il amène les moines à l'adoption de la discipline régulière ; puis quand son action directe est accomplie, pour en assurer les effets, il désigne un religieux, pris en général à Cluny, qui doit continuer son œuvre et exercer, sous sa juridiction et sous sa dépendance, les fonctions abbatiales dans le monastère agrégé à Cluny. C'est ainsi que se forme cette immense congrégation clunisienne qui, durant cette période, jette un si vif éclat et exerce une si considérable influence. En dehors de cet immense groupement, certains monastères, pour se mettre à l'abri de cette absorption de leur autonomie ou se garantir peut-être des austérités de la réforme, se groupent autour d'une abbaye considérable qui devient à son tour, dans sa région, le centre d'une petite congrégation bénédictine. Il y a enfin quelques monastères qui se contentent de demander à Cluny la communication de sa sève monastique,

Digitized by Google

mais, voulant maintenir leur indépendance, refusent d'entrer dans la congrégation. C'est dans cette catégorie que se place Saint-Germain des Prés.

Cluny, sous l'abbatiat de saint Mayol, compte au nombre de ses moines un saint religieux, qui de l'Italie a été attiré par la régularité et l'austérité du cloître bourguignon : c'est le vénérable Guillaume. Après être devenu le modèle le plus accompli de toutes les vertus religieuses, il est distingué par son abbé et envoyé par lui pour porter la réforme dans les monastères qui, jusqu'à ce jour, sont restés à l'écart et commencent à sentir la nécessité de sortir de leur état de relâchement. Plus de quarante abbayes ou prieurés se mettent sous sa direction et ressentent les heureux effets de son zèle et de sa sainteté.

Grâce à l'influence du roi Robert, qui désire effacer dans l'abbaye de Saint-Germain les traces fâcheuses du gouvernement d'Ingond, Guillaume en est nommé abbé. Pendant un abbatiat qui ne dure guère que quatre ou cinq ans, le saint homme réussit à introduire sa réforme. En quoi consiste cette dernière? c'est ce que les documents laissent dans l'indécision ; mais d'après ce que nous venons de dire, il est certain que, dans son ensemble, c'est la réforme clunisienne de saint Odon. Nous ne connaissons que certains détails réglementés par Guillaume : il établit l'usage de lire au chapitre, le jour de leur anniversaire, les noms des moines décédés et de réciter cinq psaumes à leur intention ; il ordonne qu'après la mort d'un religieux, pendant trente jours on distribuera aux pauvres sa portion de réfectoire et on fera des prières pour lui à l'église [1]. En général, Guillaume, en même temps qu'il rétablit l'observance régulière dans un monastère soumis à son autorité, y institue des écoles destinées à préparer l'avenir et à perpétuer les traditions et la vie religieuse. Quoique les documents ne nous en aient pas conservé la trace, il est à supposer qu'il appliqua cette sage et féconde pratique à Saint-Germain des Prés.

Les effets de cette réforme ont-ils été considérables et surtout persistants ? C'est ce que nous ne pouvons préciser. Quoique les archives nous permettent de conclure à une période où l'observance religieuse a été satisfaisante à Saint-Germain des Prés,

[1] Bouillard, *Hist. de Saint-Germain*. Pièces justif., n° 28.

Digitized by Google

nous sommes assez portés à croire que, bientôt après la mort du réformateur, il se produisit dans les monastères une réaction qui vint abolir ou atténuer une partie des résultats obtenus par lui. Une sorte d'impatience contre les rigueurs du joug imposé se manifeste par plusieurs témoignages posthumes : le surnom d'*Ultra regulam* que lui ont donné les moines de Saint-Germain, la qualification de *nimiâ religiositate sollicitus* qu'ils ont ajouté à son nom sur le nécrologe, prouvent en tous cas que le zèle du saint abbé pour établir l'observance régulière était plus ardent que celui des religieux pour s'y soumettre ; il n'est donc pas téméraire de supposer que, dès qu'ils l'ont pu, ces derniers se sont débarrassés d'un joug qu'ils qualifient d'excessif, ou du moins ont atténué les résultats d'une réforme qu'ils proclament indiscrète.

Du reste, l'anéantissement de la prospérité matérielle de l'abbaye a eu, comme nous en avons déjà fait la remarque, une influence fâcheuse sur la régularité du monastère, chacun faisant ses efforts pour éviter de pâtir personnellement de cet état de gêne générale. Aussi les abbés qui veulent tenter de remédier aux abus sont-ils obligés en même temps de chercher les moyens de relever les revenus du monastère ; cette préoccupation légitime et nécessaire ne laisse pas que de porter ses atténuations à la lutte entreprise contre les dégénérescences monastiques ; on ferme les yeux sur certaines infractions à la pauvreté religieuse, quand ces infractions doivent avoir pour résultats l'acquisition de biens que le moine laissera au monastère après sa mort. Les archives contiennent plusieurs chartes par lesquelles l'abbé et le convent de Saint-Germain témoignent leur reconnaissance pour des donations de ce genre par la fondation d'anniversaires en faveur de ces moines propriétaires et bienfaiteurs du monastère ; nous constatons le même fait pour plusieurs dépendances de l'abbaye dont les prieurs ont, par leurs acquisitions personnelles, augmenté l'étendue et assuré la prospérité. C'est là le ver rongeur qui mine les bases de la vie monastique et dont les ravages ne vont pas tarder à se dévoiler au grand jour.

De temps en temps, quelques abbés tentent une réaction contre un tel état de choses, triste pour le présent, alarmant pour l'avenir. Ces tentatives se produisent généralement lorsque quelque

Digitized by Google

acte d'insubordination ou quelque scandale vient mettre au jour le mal intérieur. C'est ainsi qu'en l'an de grâce 1303, l'abbé Pierre de Courpalay, après avoir rassemblé au son de la cloche son chapitre, édicte ses statuts « pour la réformation de son « ordre, pour la glorification des bons et le châtiment des re- « belles. » Ces statuts méritent d'être analysés en détail, car ils nous font connaître la situation du monastère de Saint-Germain au point de vue de la discipline et nous font constater qu'il n'a pas été à l'abri de l'invasion des vices de l'époque, invasion que la période désastreuse de la guerre anglaise ne fait que développer.

Après avoir édicté quelques ordonnances relatives aux registres et pièces de comptabilité que doivent tenir les prieurs et autres administrateurs des dépendances de l'abbaye et qu'ils sont tenus de présenter au chapitre général dans sa session de mai, l'abbé défend aux moines détachés dans lesdits prieurés de s'éloigner de plus d'une lieue de leur résidence sans la permission du prieur. Il prohibe absolument, « au nom de la sainte obéissance, » l'usage des *chaperons petits et non réguliers* et des habits séculiers *tailladés avec des pointes*. Il défend rigoureusement, sous peine d'excommunication, aux moines de porter des armes dans l'intérieur ou à l'extérieur du monastère, à moins qu'ils n'en aient obtenu la permission de l'abbé ou qu'ils ne le fassent pour l'exercice de leurs fonctions ; mais, dans ces cas, ils doivent porter ces armes assez secrètement pour que personne ne s'en aperçoive. Nul religieux claustral ne pourra aller dans les rues de Paris à pied sans être accompagné d'un moine âgé dont la vie et l'honnêteté soient connues ; il ne pourra, sous peine d'excommunication, prendre de repas en ville « qu'aux tables « des maisons religieuses, des conseillers du monastère, ou de « personnes dont la renommée et les bonnes mœurs soient assez « notoires pour motiver une exception. » Les prieurs sont tenus de se rendre à l'abbaye pour les fêtes patronales de Saint-Germain et de Saint-Vincent, désignées pour la tenue des deux chapitres de l'année ; ils doivent de plus célébrer la messe dans ces deux fêtes et recevoir la bénédiction à leur arrivée et à leur départ. « Les religieux prêtres résidant dans le monastère doivent « dire la messe deux fois ou tout au moins une fois par mois. « L'hebdomadier pour la grand'messe doit la célébrer pendant

Digitized by Google

« toute la semaine, sans pouvoir se faire remplacer par d'autres, « à moins qu'après le premier ou le second jour, il ne soit pris « par un enrouement ou autre légère indisposition ; dans ce cas « même, il n'a pas la permission de sortir du cloître et doit pré- « sider le convent d'après l'usage. » L'abbé doit faire, par lui-même ou par ses commissaires, dans le mois qui précède la fête de saint Germain, la visite des prieurés et autres dépendances. Il est interdit aux moines « de porter des chemises de toile sous « leurs tuniques et de se montrer chaussés de bottes en dehors « des limites du monastère ; » pour de telles contraventions, les officiers claustraux, les prieurs et administrateurs seront privés de leurs charges et les simples religieux seront soumis aux peines régulières.

L'abbé prescrit en même temps une enquête sérieuse sur les points suivants, qui nous indiquent les préoccupations et les louables ambitions du réformateur : « Le service de Dieu est-il « célébré dans son entier aux heures prescrites ? — Les moines « se rassemblent-ils régulièrement au son de la cloche ? — Com- « bien de messes se disent par jour, proportionnellement au « nombre des moines ? — Ce nombre est-il inférieur à ce qu'il « devrait être, et pour quelle cause ? — Les moines sortent-ils « sans motifs du cloître du monastère pour vaguer d'une ma- « nière peu édifiante dans les rues ? — Les religieux dorment-ils « tous dans un même dortoir, excepté ceux qui en sont dispen- « sés à cause de leurs offices ? — Portent-ils des vêtements et « des chaussures régulières ? — Mangent-ils tous au réfectoire? « — Des soins spéciaux sont-ils régulièrement assurés aux « faibles et aux malades ? — Y a-t-il dans le monastère des « moines mauvais, rebelles, indisciplinés ou fauteurs de dis- « cordes, ou bien des religieux qui se seraient enfuis de chez « eux et que leurs abbés réclameraient justement ? — L'hospita- « lité est-elle observée et assurée par des revenus ? — L'aumône « est-elle exercée proportionnellement aux ressources du mo- « nastère ? — La règle est-elle lue pour les simples et pour les « novices en langue vulgaire au chapitre ? — A tout le moins « pour le premier dimanche de chaque mois, les religieux s'ap- « prochent-ils du tribunal de la pénitence et de la sainte table ? » Après l'énoncé de cette enquête, des mesures sévères sont prescrites contre ceux qui conserveraient des propriétés ou cache-

Digitized by Google

raient un pécule, contre les auteurs de libelles diffamatoires, contre ceux qui dilapideraient ou déroberaient les biens du monastère, contre ceux qui se livreraient à des chasses, à la fauconnerie, qui entretiendraient des chiens courants dans l'intérieur de l'enceinte, contre ceux qui porteraient des armes, sans la permission de l'abbé, dans l'enceinte, contre ceux qui chercheraient à préjudicier aux droits du monastère en les attaquant devant les juridictions civiles, contre les prieurs et administrateurs qui vivraient dans leurs résidences sans les religieux qui leur sont attribués, contre ceux qui se seraient fait nommer à un prieuré conventuel avant l'âge de vingt-cinq ans et à un prieuré simple avant celui de vingt ans, ou bien sans avoir fait leur profession monastique. Enfin les commissaires enquêteurs doivent constater si, dans les monastères dépendants de Saint-Germain, toutes les fois que les ressources le permettent, il y a un maître capable chargé de l'instruction des jeunes religieux [1].

Ce document, qui nous a paru digne d'une analyse détaillée, nous fait connaître, en même temps que l'effort très réel de l'abbé Pierre pour la réforme de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, la situation de cette dernière au point de vue de la discipline régulière et les vices qui commençaient à envahir l'institut monastique et qu'il était urgent d'enrayer. Cette réforme, malgré ses bonnes intentions, n'est pas assez radicale pour produire des effets bien durables et bien profonds. C'est ce que la suite de cette étude va nous faire voir.

Le principe fâcheux de la division des menses ne tarde pas à produire ses conséquences inévitables. Ce qu'a fait l'abbé en abandonnant au convent une partie de ses revenus et de ses charges, ces deux autorités, distinctes et ordinairement rivales l'une vis-à-vis de l'autre, vont l'étendre dans leurs domaines respectifs, en attribuant à chacun de leurs officiers des biens spéciaux, qu'il doit administrer et exploiter, dont les revenus sont destinés à subvenir aux charges de son office et à l'indemniser de ses soins. Il en est de même pour les prieurs et les prévôts, qui sont tenus, après l'acquittement de leurs charges locales, de payer à l'une des deux menses des redevances plus

[1] Bibl. nat., ms. lat. 12834, p. 198.

Digitized by Google

ou moins considérables en nature ou en deniers ; ce sont en définitive des fermiers exploitant pour l'abbaye sous certaines conditions, mais à leur profit, les domaines à eux confiés.

Le dénombrement de 1384 nous permet de constater la généralisation de ce système pour tous les degrés de la hiérarchie de Saint-Germain des Prés : il nous fait connaître les domaines et les obligations du pitancier, du trésorier, du chambrier, du cénier, de l'infirmier, de l'aumônier, des divers prieurs et prévôts [1]. On comprend sans peine l'influence d'un tel état de choses sur la discipline régulière. Tous ces moines qui, contrairement aux prescriptions formelles de la sainte règle, perçoivent des revenus, se préparent des pécules, sont absorbés par les soins matériels de leur gestion plutôt que par le souci de la louange divine ; les richesses qu'ils amassent pour la terre doivent sans doute les empêcher de penser beaucoup aux trésors qu'ils sont appelés par état à accumuler pour le ciel. Aussi la résidence au monastère n'existe plus pour eux : ils vivent d'une existence *très séculière* dans leurs demeures des champs et ne reviennent que de loin en loin à l'abbaye. Les chapitres généraux, qui se tiennent deux fois par an aux fêtes patronales de saint Germain et de saint Vincent et auxquels doivent assister tous les religieux, renouvellent sans cesse leurs prescriptions pour la présence des officiers claustraux, des prieurs et des prévôts et prononcent des peines sévères, voire même l'excommunication, contre les délinquants.

En 1406, le chambrier de Saint-Germain obtient l'autorisation de céder à frère Guillaume de Corbigny, à titre viager, toutes les rentes et revenus perçus à Pringy : « et, moyennant ce, il « sera tenu païer au pitancier, chascun an, la somme de quatre « solz parisis, en déduction de ce que le pitancier peut devoir « au convent [2]. »

Dans le compte rendu des actes du chapitre général de 1411, nous lisons « qu'il fu fait commandement au chambrier, sur « peine d'excommuniement, que, avant qu'il se parte pour aler « en son hostel à Nogent-l'Artauld, il face estouper et fermer

[1] Arch. nat., L 760, n° 29. En raison de son importance, ce document a été étudié et publié dans le Bulletin de la Société de l'histoire de Paris (1900).

[2] Arch. nat., L 753, n° 13.

Digitized by Google

« toutes les fenestres de son hostel de céans ou face mettre « treillis de fer, en telle manière que nulz ne y puisse entrer et « avec ce que il face couvrir la viz de son hostel de céans [1]. »

Il est évident que ces altérations de la vie monastique ne restent pas cantonnées dans le personnel des officiers de l'abbaye, mais qu'elles se sont propagées à leurs subordonnés. Aussi, quand l'abbaye de Saint-Germain des Prés va tomber sous le joug de la commende, les quelques moines qui vivent dans les immenses solitudes des bâtiments claustraux, jadis à peine suffisants pour abriter la population du monastère, ne conservent que des vestiges extérieurs d'une vie religieuse dont ils n'ont plus l'esprit et dont ils sentent le poids sans en comprendre le sens et le prix.

Néanmoins, il se produit de temps en temps à Saint-Germain des Prés des efforts pour arrêter cette dégénérescence de la sève monastique. A la tête de la communauté, au-dessous de l'abbé, se trouve le grand prieur claustral; à lui revient la charge de surveiller et d'entretenir la discipline régulière et la vie spirituelle des religieux : charge que ne lui dispute guère l'abbé, absorbé par d'autres soucis et généralement incompétent sur la matière. Les religieux, dont les votes ne sont guère libres et seront même supprimés par le fait de la commende, pour l'élection de leur abbé, entendent au moins avoir le droit de choisir celui qui doit être véritablement leur abbé, sans en porter le titre ni en avoir les prérogatives. Mais ici se présente une difficulté : la règle de saint Benoît attribue en termes formels la nomination du prieur à l'abbé [2]; or les abbés, même quand ils seront commendataires, ne sont guère disposés à abandonner leurs droits sur les offices du monastère. — Au mois de novembre 1392, l'abbé Guillaume l'Evesque, ayant privé un religieux de l'office de pitancier, prend acte, devant notaires, de la faculté qu'il a, *en vertu de sa crosse*, de déposer un officier *ad nutum;* un mois plus tard, ce même abbé ajourne le chambrier de l'abbaye de Saint-Germain des Prés à comparoir devant lui pour être jugé par lui sur plusieurs griefs. — Aussi, en 1476, l'abbé Robert de Lespinasse refuse-t-il

[1] Arch. nat., L 753, n° 13.
[2] *Reg. S. Bened.*, cap. LXV.

Digitized by Google

obstinément d'accéder à la requête des religieux et soutient-il que l'élection du grand prieur claustral lui appartient, et non à la communauté : l'affaire est portée devant les juges civils, érigés pour la circonstance en commentateurs de la sainte règle. Le 23 septembre 1476, une sentence du prévôt de Paris, confirmée par arrêt du Parlement du 22 juin 1478, reconnait aux religieux le droit d'élire leur grand prieur. Mais cette victoire, qui n'a qu'un effet temporaire et dont nous ne pouvons préciser la durée, ne peut que porter une bien faible atténuation au mal et qu'en enrayer la marche pendant quelque temps.

En 1502, une nouvelle tentative pour remonter le courant est faite à Saint-Germain des Prés, sur l'initiative du cardinal d'Amboise, légat du Saint-Siège, chargé par le pape de réformer les monastères de France. Après avoir sévi contre « les « frères Cordeliers estudians au collège des Jacobins, qui trou- « voient que tenir vie austaire et continuellement estudier es- « toient choses incompatibles, » le cardinal tourne son zèle du côté de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, où nous pouvons supposer que la vie régulière, par suite des influences que nous venons d'indiquer et des guerres que le pays a supportées, laisse beaucoup à désirer. Nous allons résumer les incidents de cet essai de *conversion violente*, d'après le récit que nous en fait, dans ses *Chroniques de Louis XII*, « frère Jean d'Arton, de l'ordre de Saint-Benoit, historiographe dudit seigneur. »

Le cardinal a confié la mission de réformer le monastère de Saint-Germain des Prés à deux religieux de l'ordre de Cluny : frère Jehan Raulin et Philippe Bourgoing ; le premier est un homme âgé, estimé pour sa science, professeur de théologie ; le second est, au dire de ses ennemis, un ambitieux qui convoite le siège abbatial de Saint-Germain des Prés. Quelles que soient, du reste, leurs vues personnelles dans le mandat qui leur est confié, on ne peut s'empêcher de reconnaitre que le mode d'exécution adopté par eux n'est guère conforme à l'esprit de saint Benoit ni de nature à produire des résultats heureux pour la régularité. Après avoir adressé aux moines copie de leur commission, sans attendre la manifestation d'une résistance qu'ils prévoient, ils envahissent le monastère à la tête d'une nombreuse troupe de « sergens et autres gens armés, » proclament les statuts de leur réforme, font jeter à la porte, en les dé-

Digitized by Google

clarant privés désormais de tous leurs droits monastiques, les trois religieux profès, connus pour leur hostilité au projet de réformation, Jehan Lome, chantre, Guillaume Guerry, infirmier, et Pierre Gringet. Ces trois expulsés se réunissent en présence de Pierre de Larc, abbé de Sainte-Marie de Lentenac, « comme personne constituée en dignité ; » ils adressent leurs plaintes au pape, au roi et au Parlement, contre Jehan Raulin et Philippe Bourgoing, « ces loups ravisseurs qui s'estoient cou- « verts de peaux de brebis pour mieux dévorer. » Dans leur acte, ils protestent contre l'ingérence des moines clunisiens qui n'ont aucune juridiction sur le monastère de Saint-Germain ; ils prétendent que la communauté n'a aucun besoin de réformation (ce qui parait un peu hasardé) ; ils exposent que les réformateurs, dans leur violente invasion, « n'ont observé en rien « les règles de la charité et de la prudence chrétienne et les « préceptes donnés par saint Benoit au sujet de la correction « fraternelle ; » ils font ressortir que « ces réformateurs d'un « nouveau genre, au lieu d'encourager à faire des fruits de « sainteté, forçoient à apostasier les moines qu'ils avoient « chassés sans motifs et qu'ils refusoient de laisser rentrer « dans le monastère ; » et ils ajoutent comme conclusion « que « ce ne sont pas des réformateurs, ces religieux qui réduisent « l'office divin de moitié, voulant ainsi gaigner la confiance des « jeunes. » Il parait que ce même Jehan Raulin s'est créé des ennemis puissants par la violence de son caractère et l'intempérance de son langage : témoin l'épitre que lui adresse, vers cette même époque, Antoine de la Haye, abbé de Saint-Denis, pour se plaindre en termes amers et ironiques des propos blessants tenus sur lui devant les religieux de Saint-Germain, et que nous ont conservée les chroniques du frère Jean d'Arton. Ce dernier termine son récit par cette phrase qui nous dit l'avortement de cette tentative de réforme : « Les religieux complai- « gnans plaidoyèrent leur cas, tellement que réintégrés furent « en leurs offices et bénéfices [1]. »

[1] Bibl. nat., coll. Dupuy, 626, p. 63-68.

Digitized by Google

IV. — Réforme de Chezal-Benoit

En 1503, meurt Geoffroy Floreau, évêque de Châlons et le dernier des abbés réguliers de Saint-Germain des Prés. Son successeur est Guillaume Briçonnet, cardinal du titre de Sainte-Pudentienne, archevêque de Reims, et en cette qualité premier pair de France. Quoique tout porte à croire que la faveur royale a dû intervenir, les formes régulières sont encore observées : libres ou forcés, les votes des religieux font choix pour abbé d'un personnage qui n'a jamais eu jusque-là de rapports avec eux, qui de loin ni de près n'a jamais appartenu à l'ordre bénédictin, mais dont la haute situation et la grande influence pourront être utiles. Des lettres de convocation sont en effet adressées le 5 septembre 1503, après une délibération capitulaire, aux prieurs des dépendances, les invitant à se rendre à Saint-Germain pour l'élection du nouvel abbé [1]. Malgré ce semblant d'élection, c'est bien un abbé commendataire et il en tient absolument l'attitude : il n'a de rapports avec l'abbaye, où il ne paraît presque pas, que pour en percevoir les revenus, et se décharge sur le grand prieur de la discipline et du soin des âmes. En 1507, étant devenu archevêque de Narbonne, il se démet de son abbaye de Saint-Germain, en faveur de son fils légitime, Guillaume Briçonnet, qui est évêque de Lodève et le sera plus tard de Meaux. Cette fois encore on veut faire confirmer par le vote des religieux cette cession anticanonique. Nous allons reproduire ici la traduction de quelques passages du procès-verbal dressé par les notaires publics ; en même temps que nous y trouverons des détails curieux sur les formes observées à Saint-Germain pour une élection abbatiale, nous y constaterons l'effort énergique fait par la communauté contre l'invasion de la commende et le maintien de la régularité :

« Le 11e jour de décembre de l'année 1507...., en présence de « nous...., notaires publics...., frère Jacques Le Painctre s'est con- « fessé a frère Jehan Le Congneux, dans la chapelle de Notre-Dame « de ce monastère, et il y a chanté la messe *de Beata*, les enfants « de la maîtrise du monastère formant le chœur ; frère Guillaume

[1] Bibl. nat., lat. 11829, p. 51.

Digitized by Google

« Guerry, infirmier, s'est confessé à dom Thomas Couynard, « dans le lieu de l'église appelé vulgairement *le Confessoir*, et « célébra dans la grande chapelle de la sainte Vierge une messe « basse du Saint-Esprit ;.... frère Jehan Poussin s'est confessé à « frère Jehan Le Congneux dans cette même chapelle de la « sainte Vierge ; il a ensuite célébré une messe basse à l'autel « de Saint-Germain, derrière l'autel de la nef, et distribué la « communion aux frères ;.... frère Jehan Lucas s'est confessé à « frère Jehan Lome, grand chantre, entre l'autel de la nef et la « grande sacristie ;.... et frère Olivier de Couderc s'est confessé « à dom Antoine Tonnelier, son religieux et chapelain de la « chapelle de la sainte Vierge....

« Après quoi, vénérable et religieux personnage, frère Maxi- « min Lyon, docteur ez décrets, pitancier du monastère et « prieur de Marolles, convoque les officiers et religieux pour le « vote. Répondent seulement à son appel, Philippe Cornouille, « grand prieur ; Jean Lome, grand chantre ; Pierre-Nicolas Pre- « vôt, Guillaume de Guèbes, aumônier, et Thomas Coignart, « qui déclarent qu'ils ne veulent pas d'autre abbé que l'évêque « de Lodève. — Les autres religieux, Henri de Cruzy, capicier, « Jacques Le Painctre, Louis Perrier, Blanchet de Bourdonnay, « Olivier de Cadore, trésorier, Jean Lucas et Jacques Huot, se « rassemblent au son de la cloche du *Tymbre ;* le frère Jean « Lucas célèbre la messe du Saint-Esprit dans la chapelle de « Notre-Dame et donne la communion à frère Olivier de Co- « dere. »

Puis l'acte nous montre les religieux se rendant processionnellement au chapitre ; ils commencent par nommer frère Guillaume Guerry et frère Jean Poussin vicaires généraux pendant la vacance du siège. Ces derniers font l'appel des moines et déclarent contumaces ceux de l'autre parti qui ne se sont pas rendus à la convocation. Après le chant du *Veni creator*, les électeurs prêtent serment. Ils nomment pour abbé frère Olivier de Couderc. Ce dernier est conduit à l'église au chant du *Te Deum*. Le frère Guillaume Guerry, debout devant l'autel de la nef, notifie l'élection à l'assemblée des fidèles par ces paroles : « Messieurs, par la volonté de Dieu et de Mgr saint Germain, « patron de l'église de céans, a esté aujourd'huy par les religieux « du convent de ladite église esleu abbé de ceste présente ab-

Digitized by Google

« baye frère Olivier de Couderc, trésorier de ceste église [1]. »

Mais les efforts des religieux sont condamnés d'avance : le Roi n'a qu'à interposer son autorité pour placer à la tête de la communauté le concurrent de l'abbé canoniquement légitime, frère Olivier de Couderc : le 16 décembre, Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève, prend possession du siège abbatial de Saint-Germain et prête son serment en cette qualité ; du reste, dans cet acte, il ne fait aucune allusion à son simulacre d'élection ; et, sans chercher à prétendre que les religieux qui lui ont donné leurs suffrages constituent une minorité prédominante par sa valeur morale [2], il s'intitule *abbas sive administrator perpetuus*, qualification adoptée par les abbés commendataires. La période des abbés réguliers est officiellement terminée pour Saint-Germain des Prés.

Malgré les déplorables résultats qui se manifesteront dans la suite de l'introduction de la commende, c'est au premier de ses abbés commendataires que l'abbaye de Saint-Germain doit en grande partie la rénovation de sa vie régulière. Au XVIe siècle, le souffle de la Réforme se fait sentir de toutes parts ; mouvement très salutaire et très légitime que les déchéances de l'époque rendent indispensable et qui produit sur certains points des résultats très heureux, jusqu'à ce que les ennemis de l'Église le détournent de son but et cachent, sous le prétexte de guerre à ses abus, la guerre contre son existence même. C'est pour l'institut monastique que ce mouvement se manifeste avec le plus d'ensemble et, se maintenant sur son terrain propre, aboutit, après plusieurs essais, à une véritable renaissance de la vie régulière dans la plupart des monastères bénédictins. Des réformes viennent d'être tentées déjà, et avec succès, à Sainte-Justine en Italie, à Burnsfeld en Allemagne. En France, Pierre du Mas, abbé de Chezal-Benoît, encouragé par les résultats obtenus en dehors des frontières, veut faire participer les monastères français à cette rénovation de la vie bénédictine et fait de son abbaye berrichonne le centre de la réformation monastique. Dans les statuts de la nouvelle congrégation, c'est surtout contre le vice de la propriété que se porte le principal effort du réfor-

[1] Arch. nat., L 778.

[2] *Sive etiam pars, quamvis parva, Congregationis saniori consilio elegerit.... Reg. S. Bened.*, LXIV.

Digitized by Google

mateur : tout sera commun dans le monastère; tous les offices claustraux et prieurés étant déclarés unis à la mense conventuelle, ni l'abbé ni les religieux ne peuvent avoir de revenus propres; enfin, pour couper court aux abus de la commende, les abbés nommés par la communauté, et plus tard par le chapitre général de la congrégation, n'exerceront leur charge que pendant trois ans, ne s'occuperont que du bien spirituel du monastère, laissant au cellérier la gestion du temporel. Tous les *sénieurs* qui doivent être élus par les religieux prêtres s'entendront avec le supérieur local pour la désignation des officiers chargés de l'administration; les autres officiers, le dépositaire, le trésorier, le chancelier, devront être nommés par le supérieur et la communauté. Quoique assez mitigées, les austérités de la réforme constituent une réaction énergique contre le relâchement contemporain [1].

Telles sont les grandes lignes de cette réforme dont les statuts sont approuvés en 1491 et qui s'étend bientôt après aux monastères de Saint-Allyre de Clermont, de Saint-Sulpice de Bourges, de Saint-Vincent du Mans et de Saint-Martin de Séez, en constituant la congrégation de Chezal-Benoît [2]. Évidemment cette tentative doit rencontrer de sérieux obstacles, soit de la part des abbés commendataires, soit de la part des religieux. Grâce au zèle désintéressé de son abbé commendataire, Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève et puis de Meaux, l'abbaye de Saint-Germain des Prés est une des premières à bénéficier de cette réforme. Les efforts faits par ce prélat pour le bien spirituel de son monastère sont trop à sa louange et rentrent trop directement dans notre cadre pour que nous n'en donnions pas un rapide aperçu.

Après avoir engagé l'affaire par une lettre reproduite dans Bouillard, Guillaume Briçonnet, à la date du 29 novembre 1512, écrit une nouvelle lettre aux Pères abbés de la congrégation de Chezal-Benoît; dans cette lettre, le prélat rapporte que « le Roi, « à son retour de Belgique, l'a interrogé sur son monastère et « sur l'affaire de la réformation et qu'il a exprimé son étonne- « ment et son mécontentement que la chose ne soit pas encore

[1] Bibl. nat. *Mémoires des religieux de Saint-Germain*, 1769. F. 24056, p. 5.
[2] Dom Ursm. Berlière, *Mélanges d'hist. bénédictine.*

Digitized by Google

« exécutée. » — Il ajoute « que ce prince attache une grande « importance à ce que la discipline régulière soit rétablie dans « cette abbaye fondée par les rois ses prédécesseurs, et située « auprès de l'Université, cette source de science et de bonne « littérature, et veut que les serviteurs de Dieu y fassent mon- « ter jour et nuit leurs prières pour la prospérité de son règne. » S'appuyant sur la véhémence des désirs royaux, Guillaume Briçonnet renouvelle ses instances personnelles pour que les abbés casaliens se hâtent de « prendre possession de ces lieux qui sont déjà à eux et prêts à les recevoir. » Cette lettre est datée du 3e jour des calendes de décembre (29 novembre) 1512 [1].

Les abbés de la congrégation de Chezal-Benoît ne peuvent pas résister plus longtemps; ils consentent à donner un premier noyau de trente religieux. Ces derniers arrivent à Saint-Germain le 23 janvier 1513, le dimanche de la Septuagésime, au coucher du soleil; l'abbé les reçoit et les garde tout un jour dans sa demeure abbatiale. Le matin du 25 janvier, les religieux vont, de par l'autorité de l'abbé, planter le drapeau de la réforme dans le monastère de Saint-Germain. Dom du Breuil, dans sa Chronique, nous les montre « allant processionnellement à l'é- « glise et les moines contraints de se rendre à leur rencontre « et de chanter, sinon de cœur, du moins de bouche : *Cives « apostolorum et domestici Dei advenerunt hodie, portantes fa- « cem et illuminantes patriam, dare pacem gentibus et liberare « populum Domini.* » — « Mais, ajoute le Mauriste, ces moines, « habitués à manger de la chair, ne désirent pas devenir ichthio- « phages ; accoutumés à courir dehors, ils redoutent la clôture ; « il leur paraît dur de ne plus avoir d'argent, d'observer le vœu « de pauvreté et de renoncer à toutes sortes de délices [2]. » Somme toute, la réforme décrétée par l'autorité n'est pas faite dans les volontés. Et ces moines ne sont nullement disposés à remplacer par une vie plus austère celle qu'ils ont menée jusqu'à ce jour et qu'ils ont entendu promettre par leurs vœux de profession.

Sans se laisser décourager par les difficultés, Guillaume Bri-

[1] Arch. nat., L 756.
[2] Bibl. nat. Dom du Breuil, *Chroniques*, p. 402.

Digitized by Google

çonnet écrit, le 3 mai 1513, une seconde épître aux abbés de la congrégation réunis alors à Bourges pour leur chapitre annuel. Après les avoir remerciés pour le passé, il les supplie de désigner « un religieux doué d'une très grande prudence, » qu'il puisse prendre comme son vicaire pour mener à bien l'œuvre entreprise; il expose que, parmi les anciens moines, quelques-uns sont décidés, par la grâce de Dieu, à embrasser la réforme, mais que les autres semblent prêts à secouer le joug de la vie monastique ; il y a donc urgence à sortir du provisoire, à stabiliser les religieux prêtés pour l'introduction de la réforme à Saint-Germain des Prés, et à renforcer leur nombre. Guillaume appuie sa démarche par l'intervention de la Reine, dont il est le grand aumônier, et qui fait écrire aux abbés casaliens la lettre suivante :

« De par la Royne,

« Chiers et bien amez, maistre Geoffroy Brussart, nostre aul-
« mosnier, docteur en théologie et chancellier de l'Église de
« Paris, vous desclairera le bon, sainct et grant vouloir que
« nous avons en la reformacion du monastère, dont il vous par-
« lera, duquel autant ou plus peult venir de fruict que de mo-
« nastère de nostre royaulme, accroissement et augmentacion
« de vostre congregation et assemblée, comme plus amplement
« pourrez entendre par les lettres et instructions que vous en-
« voye nostre ami et féal conseiller et grant aulmosnier, l'eves-
« que de Lodève. Nous vous prions sur tant que vous desirez
« nous complaire, que promptement y veuilliez pourvoir, sans
« plus mettre la matière en longueur ne dissimulation ; car de
« ce que sera nécessaire pour y parvenir, Monseigneur et moy
« y tiendrons la main jusques à l'extrémité. Si veuillez au sur-
« plus croire ledit Brussart nostre aulmosnier, de ce que vous
« dira de nostre part. Et à Dieu, que vous ait en sa garde.

« Escripte à Paris ce dernier jour de juillet.

« *Signé :* Anne [1]. »

La requête est trop instante et elle vient de trop haut pour ne pas mettre fin à toutes les hésitations. Le 12 janvier suivant est signé entre les parties un premier concordat ; il y est convenu : 1° que les moines de Saint-Germain se conformeront aux consti-

[1] Arch. nat., L 756.

Digitized by Google

tutions de Chezal-Benoît pour l'office divin, les cérémonies, le chant, les vêtements, la nourriture; 2° que le vicaire, les prieurs, sous prieurs et les autres officiers seront de ladite congrégation et seront tenus d'observer les statuts et ordonnances des chapitres généraux; 3° tous les ans, le vicaire de l'abbé et un moine délégué par le couvent se rendront au chapitre général; 4° les supérieurs de la congrégation, conformément aux statuts, pourront envoyer les religieux de Saint-Germain dans un autre monastère; 5° les visiteurs de Saint-Germain seront désignés par le chapitre général; 6° le vicaire général, les prieurs et autres officiers seront nommés par le chapitre général et l'abbé qui les instituera; 7° l'abbé commendataire, Guillaume Briçonnet, avec un désintéressement digne de tout éloge, se contente de la superintendance générale, promet de ne pas s'immiscer dans les affaires concernant les religieux, telles que la discipline, etc., il abandonne au vicaire régulier la charge de recevoir les professions; 8° les offices claustraux et les chapellenies appartiendront à la mense conventuelle, ainsi que la trésorerie, l'aumônerie et le prieuré de Bagneaux. Guillaume Briçonnet cède de plus à la mense conventuelle Villeneuve-Saint-Georges, Thyais, Choisy, Grignon, Antony (sauf les bois), Vaugirard, Issy, les cens du bourg Saint-Germain; pour compenser les revenus déjà aliénés de la foire, il abandonne des maisons et des terrains dans le voisinage des Chartreux. Les offrandes faites au monastère appartiendront aux religieux; l'abbé donne de plus à ces derniers, sur les revenus de la mense abbatiale, une redevance de 25 muids de blé. Enfin, pour faciliter l'installation des moines dans le monastère parisien, Guillaume Briçonnet leur fait cadeau de 80 muids de vin, de 40 muids de blé, de cent *mosles* de bois, plus d'une somme de 350 livres tournois [1]. Par suite de circonstances qu'il est difficile de préciser, ce concordat, conclu le 12 janvier 1513, n'est ratifié par le chapitre général de Chezal-Benoît que le 8 mai 1515 [2], après plusieurs lettres de cachet expédiées aux Pères pour exciter leur bonne volonté. Le 28 février 1516, le pape Léon X approuve par une bulle l'union de Saint-Germain-des Prés à la congrégation de Chezal-Benoît; dans cet

[1] Arch. nat., L 756.
[2] Arch. nat., L 777.

Digitized by Google

acte, le pontife cherche à soustraire le monastère parisien au régime néfaste de la commende : après avoir confirmé tous les privilèges de l'abbaye, il déclare qu'après la mort de l'abbé Guillaume, son successeur sera un religieux élu par le convent. A cause de cet article, la bulle ne sera jamais homologuée au Parlement; car le roi n'entend pas céder ici son droit de nomination, comme il a consenti à le faire pour les cinq autres abbayes de la congrégation de Chezal-Benoit; « il disoit par forme de gausserie que le morceau de Saint-Germain estoit trop gros [1]. »

Quelque temps après, la plupart des anciens religieux du monastère, ne pouvant s'accommoder à la réforme, s'enfuient de Saint-Germain : c'est ce que nous apprend une plainte adressée au pape par Guillaume Briçonnet : « Lorsque ses efforts avaient « réussi à semer dans l'abbaye de nouvelles pépinières de vertus, « à réformer les abus et à rétablir la vraie observance régulière, « quelques-uns des religieux, secouant le joug de l'obéissance, « s'étaient enfuis secrètement du monastère, d'autres avaient de- « mandé la permission de passer dans des cloîtres non réformés, « et un petit nombre enfin avaient embrassé avec ferveur les « austérités et la réforme. » Par sa bulle datée du troisième jour des calendes de mars 1516, le pape prononce l'excommunication majeure contre les premiers si, dans trois mois, ils ne sont pas rentrés dans le devoir; les seconds seront à jamais exclus de Saint-Germain [2]. Ce départ de la majorité des anciens moines, tout affligeant qu'il puisse être en lui-même, a les plus heureux résultats pour la réussite de l'œuvre entreprise, en débarrassant le monastère de tous les ferments d'indiscipline et de mauvais esprit [3]. Si le roi ne veut pas céder sur la question de son droit de nomination à la commende de l'abbaye, il consent à accorder des lettres royaux portant que pendant toute la durée de son règne, le monastère de Saint-Germain sera exempt de recevoir des *religieux laïques* [4].

Malgré toute la bonne volonté apportée par Guillaume Briçon-

[1] Arch. nat., L 330, nos 29, 31 *bis*. — Bibl. nat., du Breuil, *Antiquités de Paris*, p. 379.
[2] Arch. nat., L 330, no 32.
[3] Bibl. nat., Fr. 13816. — *Choses mémorables*, p. 24.
[4] Bibl. nat., Fr. 5086, p. 78.

Digitized by Google

net à l'œuvre de la réformation de Saint-Germain, et malgré tous les témoignages de désintéressement qu'il a prodigués, il reste encore un certain nombre de points où sa puissance abbatiale, tout atténuée qu'elle soit, ne laisse pas que d'apporter une certaine gêne à la régularité monastique. Il est trop dévoué à son œuvre pour la compromettre par des revendications personnelles et pour ne pas faire à son succès de nouveaux sacrifices. C'est ce que vient nous prouver le nouveau concordat conclu en 1532 entre l'abbé commendataire de Saint-Germain, d'une part, et, de l'autre, Yvon, abbé de Chezal-Benoit, et Simon, abbé de Saint-Sulpice de Bourges, visiteurs de la congrégation ; il est convenu que les visiteurs auront le droit de procéder à leur visite sans l'autorisation de l'abbé, que le vicaire général de Saint-Germain sera nommé par le chapitre et simplement institué par l'abbé, qu'il aura le droit de conférer les bénéfices et offices du monastère et de traiter toute les affaires spirituelles et temporelles de ce dernier. Ce concordat, qui contient encore de nouvelles concessions de domaines à la mense conventuelle [1], est confirmé par une bulle de Clément VII du 11e jour des calendes d'octobre de l'année 9e du pontificat (1532) [2]. Somme toute, ce dernier traité a rétabli les choses dans l'ordre normal et monastique. Saint-Germain des Prés se trouve replacé sous l'autorité de son prieur, qui, malgré son titre de vicaire général, n'en est pas moins le supérieur réel, légitimement et régulièrement élu et possédant, en dehors des privilèges honorifiques de l'abbatiat, la plénitude de la juridiction. L'abbé, dans son palais, doit intervenir rarement dans la vie de la communauté ; c'est dans les grandes fêtes et dans les cérémonies d'apparat, pour en augmenter la pompe ; sur les revenus considérables qui lui restent encore malgré les généreuses concessions faites à la mense conventuelle, il doit pourvoir à une part des charges : les réparations et entretien de l'église et des bâtiments, les procès à soutenir pour les droits de l'abbaye, etc.

Mais Guillaume Briçonnet, qui s'est consacré avec tant de zèle et de désintéressement à l'œuvre de la réforme de son monastère, meurt l'année suivante, et cet événement compromet irré-

[1] Arch. nat., LL 1131, p. 40.
[2] Arch. nat., L 339, n° 12.

Digitized by Google

médiablement les résultats acquis. Le roi qui, comme nous venons de le dire, n'a pas voulu se dessaisir de son droit de nomination, donne l'abbaye vacante à un prélat qui va jouer un rôle considérable dans les affaires de son temps, le cardinal de Tournon. Malgré sa science et ses vertus, qui lui assignent une place spéciale parmi les défenseurs de la foi contre les protestants, c'est lui qui va détruire tout ce qu'a fait son prédécesseur et stériliser toutes ses tentatives de réforme. Malgré le serment prêté par lui, lors de sa prise de possession, de maintenir tous les privilèges de Saint-Germain et de ne rien changer à l'ordre établi, après avoir lu attentivement les concordats de 1515 et de 1532, il se dit qu'il n'est plus abbé que de nom ; et il prend la résolution de le redevenir en fait et de se délivrer d'un joug qu'il estime intolérable pour son autorité. En 1534, il révoque le prieur nommé par la communauté, en désigne un autre à sa place ; il donne Suresnes à un séculier, et affecte de professer, en toutes circonstances, le plus profond mépris des concordats. Les religieux essaient bien quelques résistances, mais ces tentatives viennent se briser contre la volonté énergique et la haute influence du cardinal [1]. La guerre ne cesse d'exister entre l'abbé et la communauté de Saint-Germain et, malgré les largesses du cardinal et les embellissements qui lui sont dus dans les édifices, la bonne entente ne s'établit pas entre les puissances rivales. Déjà, le 22 septembre 1535, une commission est donnée à maître François Errault, conseiller au Parlement de Paris, « d'informer sur certains excès commis par des religieux « de l'abbaye de Saint-Germain des Prés contre leur abbé, le car- « dinal de Tournon [2]. »

Les différends ont pour objet la répartition des intérêts matériels, ou les questions de juridiction spirituelle. Nous allons nous contenter de dire un mot de ces derniers. En 1535, le cardinal obtint des autorités civiles et ecclésiastiques la nomination d'une commission composée de messires Pierre Lizet, premier président; François de Montholon, François de Saint-André, présidents du parlement de Paris ; du prieur de Saint-Martin des Champs, de celui de Blancs Manteaux et de l'abbé de Saint-Victor. Ces

[1] Bibl. nat., Fr. 20846, p. 95.
[2] Arch. nat., Z² 264.

Digitized by Google

commissaires, après avoir entendu les doléances de maître Quelin, vicaire général de l'abbé, sur la diminution de l'autorité de ce dernier et sur l'excessive richesse de la mense conventuelle, se mettent à l'œuvre et, somme toute, les statuts dressés par eux ne modifient pas essentiellement les précédents concordats : « 1° Le prieur devra être un homme de bon témoignage, puissant « par ses œuvres et par ses discours et pouvant utilement prési- « der les religieux du monastère ; il sera élu tous les trois ans « par les quatre *doyens* ou *seniores*, en présence du visiteur, « dûment convoqué un mois à l'avance ; le même religieux « pourra être élu trois fois de suite comme prieur. — 2° Le prieur, « ainsi nommé, recevra, le plus tôt possible, le vicariat général « de l'abbé ; il veillera, en cette qualité, sur l'observance et le « gouvernement de l'abbaye, et nommera aux offices et béné- « fices dépendants de la mense conventuelle. — 3° Le prieur ap- « pellera les religieux aux ordres sacrés et les recevra à l'habit « et à la profession. — 4° Le sous-prieur sera institué pour trois « ans par le prieur et le conseil des sénieurs; il aura les mêmes « pouvoirs que le prieur en l'absence de celui-ci. — 5° Les sé- « nieurs seront élus tous les trois ans par la communauté, en « présence du visiteur ou du prieur. — Tous les trois ans ils « seront absous de leurs charges et devront demander pardon « de leurs fautes ; le prieur et le sous-prieur en feront de même : « cette dernière coulpe se fera devant le visiteur. — 6° Les offi- « ciers vicieux pourront être déposés. — 7° Les religieux dormi- « ront dans un même appartement et mangeront au réfectoire ; « ils observeront l'abstinence et se conformeront aux usages et « cérémonies de Chezal-Benoit. »

Au lieu des cent vingt moines de Saint-Germain à la première période de son existence, il n'y en a plus, au XVIe siècle, que cinquante ; une redevance de cent livres tournois est assignée a chaque frère pour sa pitance et son vêtement; quatre cents livres tournois sont affectées annuellement aux frais de médecin et de médicaments ; deux cent cinquante livres tournois pour les hôtes, cinq cents pour les aumônes, trois cents livres tournois pour les réparations des lieux réguliers. L'argent de la communauté sera placé dans un coffre dont le prieur gardera les clefs. Le cellérier qui sera institué par le prieur, d'accord avec les sénieurs, remettra au chapelain du prieur l'ar-

Digitized by Google

gent qui sera nécessaire lorsque ce dernier partira en voyage [1].

Ce règlement n'a pas donné satisfaction aux prétentions de l'abbé. Usant de son influence à la cour, il reprend la lutte pour accroître ses droits et ses revenus. Le 29 mars 1536, des lettres royaux sont octroyés ordonnant de faire le partage des biens dépendants de Saint-Germain des Prés entre le cardinal de Tournon et le monastère [2]. Nous voyons la communauté, effrayée par les prétentions de son abbé et impuissante à lutter avec ce puissant adversaire, nommer une commission composée du P. Jean Massieu, vicaire claustral, du P. Placide Légier, prieur, et du frère Jean Boursier, qui doit se rendre à Lyon auprès du cardinal pour négocier avec lui et tâcher de le faire renoncer à quelques-unes de ses exigences. Mais l'abbé, s'il consent à céder quelques points de détail, repousse absolument le concordat de Guillaume Briçonnet, exige le retour de Villeneuve-Saint-Georges à la mense abbatiale, la justice dans toutes les dépendances de l'abbaye et enfin la collation de tous les bénéfices réguliers. Le 1er mars 1543, a lieu la signature du concordat imposé aux religieux de Saint-Germain par le cardinal de Tournon, et accepté par dom Quentin de Condé au nom de la Congrégation de Chezal-Benoît et par dom Boullenger au nom du convent. Il y est statué : « 1° Que l'abbé sera nommé par le roi et jouira de tous « les privilèges de sa charge abbatiale. — 2° Que les usages de « Chezal-Benoît relatifs aux cérémonies, au vêtement, à la nour- « riture, seront observés et que le prieur et autres religieux « doivent obéissance au chapitre général et aux visiteurs. — « 3° Ni le chapitre général ni les visiteurs ne pourront imposer « d'annate sur la communauté ; cette dernière ne sera tenue que « de défrayer les visiteurs de leurs dépenses à l'occasion de la « visite. — 4° Les visiteurs nommés par le chapitre général ne « pourront visiter le monastère de Saint-Germain des Prés sans « en avoir demandé et obtenu la permission de l'abbé. — 5° Le « chapitre général présentera le vicaire ou prieur claustral à « l'abbé, qui l'instituera : ce vicaire général aura seul le droit de « conférer tous les offices claustraux, les chapellenies et les « prieurés réguliers, dépendants de la mense conventuelle

[1] Arch. nat., L 756.
[2] Arch. dép. Puy-de-Dôme, Lay. I. A. 275.

Digitized by Google

« (chambrerie, trésorerie, infirmerie, aumônerie, prieurés de « Bagneaux, Montchauvet, Sèpteuil, Saint-Léger avec la chapelle « des Halles, Saint-Martin le Noir, les chapelles de Notre-Dame la « Désirée et de Saint-Thomas, à Paris, et toutes les chapellenies « dans la clôture du monastère). — 6° Toutes les dépendances « de la mense conventuelle doivent fournir à l'entretien de qua- « rante religieux (moines de chœur et convers), à la réparation « des bâtiments, à l'achat des ornements, etc. [1]. »

Ce concordat est approuvé par le pape Paul III, confirmé par François Ier au mois de juin 1544 et enfin enregistré par ordonnance de Henri II, le 18 juillet 1556 [2].

Malgré tout ce qu'elle a dû subir dans cette lutte contre le cardinal, la congrégation de Chezal-Benoît a sauvé le principe de la vie régulière qui est soustraite à l'abbé, et le monastère de Saint-Germain ne laisse pas de jouir d'un certain prestige à ce point de vue. C'est à deux religieux de ce monastère, dom Placide Léger, prieur, et dom Matthieu Bridou, moine de Saint-Germain, que le cardinal de Ferrare confie la mission de réformer son abbaye de Tyron [3]. Le 5 septembre 1547, le parlement lui demande son prieur pour le charger, avec celui des Chartreux, « de « faire la visite de l'abbaye de Montmartre, de faire l'enquête « sur la dissolution qui s'y est introduite et de la réformer, après « avoir fait le procès à l'abbesse Marguerite Havart et aux reli- « gieuses qui se trouveront coupables [4]. »

Dès lors, toutes les difficultés, tous les procès, tous les concordats entre l'abbé et les moines se résument en la fixation de leurs revenus réciproques, en leurs réclamations au sujet de l'inobservation des devoirs imposés à leurs charges respectives et, par suite, ont peu d'intérêt pour l'objet spécial de cette étude. Pour nous aider à comprendre l'influence néfaste de la commende sur un monastère, « les procureurs du cardinal de Tournon af- « ferment pour une période de neuf ans, à noble Pierre de Sal- « cède, écuyer, tous et chascun, les fruicts, proficts, revenus et « emolumens de l'abbaye, les appartenances et dependances, « *tant en spirituel que temporel.* » Ce fermier très laïque se subs-

[1] Arch. nat., L 1131, p. 231 et seq.
[2] Arch nat., L 756, n° 1.
[3] Arch. nat., L 768.
[4] D. Félibien, *Hist. de Paris*, p. 1028.

Digitized by Google

titue ainsi, moyennant le prix de 17,200 livres par an, au cardinal pour l'administration de l'abbaye et le soin des âmes qui lui sont confiées [1].

Le cardinal de Tournon meurt le 21 avril 1562, après un abbatiat qui a été plus fécond pour la prospérité matérielle de l'abbaye que pour son observance religieuse. Il est remplacé par Charles de Bourbon, prince de la maison de France et cardinal de la sainte Église romaine. Le nouvel abbé continue la tradition de son prédécesseur ; mais, absorbé par son rôle politique, il n'intervient qu'incidemment dans le gouvernement de l'abbaye et presque jamais dans sa vie spirituelle. Tous les concordats conclus par lui avec les religieux n'ont pour objet que les revenus de la mense conventuelle et pour cause les désastres des guerres religieuses. C'est ainsi que par le concordat du 27 octobre 1572, le cardinal de Bourbon, se trouvant accablé lui-même par les charges et les malheurs des temps et ne pouvant subvenir autrement à la détresse des religieux, cède à leur mense les prieurés et bénéfices réguliers de Suresnes, Saint-Michel de Chevandos, Notre-Dame de Romainvilliers, Bailly, Naintré, Marolles, Saint-Martin de Dreux, Saint-Michel de Vilhins ; les moines s'engagent à assurer le service religieux dans les églises qui leur sont adjugées et que le prieur claustral ne confiera qu'à des religieux de Saint-Germain ayant embrassé la réforme de Chezal-Benoît. Ce concordat est confirmé par une bulle de Grégoire XIII, datée du jour des nones de septembre 1573 [2].

Si les guerres religieuses ont des conséquences déplorables pour la prospérité matérielle de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, elles ne doivent pas en avoir moins au point de vue de l'observance régulière. Néanmoins la justice exige de citer ce fait édifiant que, pendant que l'armée protestante montait à l'assaut des murailles du monastère, les religieux étaient au chœur occupés à chanter leur office.

Mais bientôt les chants sacrés se perdent au milieu du fracas de la guerre. Les moines chassés de leurs cloîtres, poursuivis par les huguenots ou prenant la hallebarde pendant la Ligue, sont à chercher les moyens de soutenir leur existence matérielle au

[1] Arch. nat., L 760.
[2] Arch. nat., LL 1131, p. 284.

Digitized by Google

milieu de leurs immenses territoires dévastés et improductifs. Écoutons les lamentables plaintes qu'ils adressent au parlement en 1591 : « Par la prinse de faulxbourgs et le siège de ceste « ville, les terres de Thiais, Suresnes, Authoigny, Issy, Vaugirard « et autres situées en Brie et Champagne ont esté tellement « ruynées et les fermiers réduits à si grande pauvreté, qu'il n'a « esté possible en tirer aucune chose et y a peu d'espérance « pour l'advenir ; tellement que les supplians n'ont aucun moien « de vivre et entretenir le service divin [1]. »

V. — Réforme de Saint-Maur

Le XVIIe siècle inaugure pour l'abbaye de Saint-Germain des Prés une période de rénovation religieuse qui va être le couronnement de son existence et entourer d'un grand lustre son souvenir dans le passé de l'histoire. Soit à cause de son essence même, soit par suite des événements contemporains, la réforme de Chezal-Benoit n'a pas produit les résultats attendus. Le nombre des monastères qui l'ont embrassée est resté toujours très limité et la renaissance de vie monastique ne tarde pas à s'atténuer et disparaît peu à peu dans la vulgarité du relâchement antérieur. Mais cette tentative n'en a pas moins ouvert une voie féconde et d'autres congrégations vont surgir qui reprendront l'action de leur devancière en la complétant et en l'étendant et se substitueront à elle sur la plupart des points.

L'histoire de l'abbaye de Saint-Germain des Prés va se confondre tellement pendant cette dernière période avec celle de la congrégation de Saint-Maur, qui y établit son siège et son principal centre d'action, que nous devons résumer en quelques lignes les origines de ce mouvement de réformation que la Providence suscita pour le service de l'Église et l'honneur de l'ordre monastique.

Dieu a préparé, dans ses vues miséricordieuses, celui qui doit être son instrument béni pour cette œuvre de rénovation. Rien n'est touchant comme de suivre Didier de la Cour dans les différentes étapes de sa jeunesse mouvementée jusqu'aux portes du cloître de Saint-Vanne, où l'attirent son amour de Dieu, sa pas-

[1] Arch. nat., L 756.

Digitized by Google

sion enfantine pour la louange divine et les pompes de la liturgie; comme de voir ses douloureuses désillusions devant les défaillances de l'observance religieuse en même temps que l'énergie de la guerre qu'il déclare à ces dernières, dès son entrée dans la famille bénédictine. Nous le voyons envoyé par les moines qui veulent se débarrasser de son zèle et des exemples gênants de l'austérité de sa vie, d'abord à Pont-à-Mousson où il acquiert la science indispensable pour son œuvre, et puis à Rome où, malgré les efforts de son humilité, il se fait connaître et estimer. Le voici enfin nommé prieur du monastère, prenant la fuite pour se dérober à l'honneur, et ramené par Dieu au poste du devoir. Le 30 janvier 1599, les cinq novices qu'il a formés font leur profession. La réforme est accomplie et s'étend rapidement des abbayes de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe (Moyen-Moutier), qui sont le berceau de la congrégation naissante et lui donnent son nom, aux autres monastères de Lorraine qui, grâce au zèle du saint réformateur et à la coopération infatigable du cardinal Charles de Lorraine et du prince Erric de Vaudémont, évêque de Verdun, viennent se ranger sous sa direction. La réputation de sainteté de dom Didier de la Cour franchit les frontières de la Lorraine pour répandre son œuvre en France. Des circonstances providentielles amènent à Saint-Vanne des religieux français, qui, touchés par la régularité et les vertus des moines réformés, demandent à entrer au noviciat et deviennent les propagateurs dans leur patrie de la congrégation lorraine [1]. « Entre les bénédictins français qui viennent flairer la douce odeur qu'exhale la réformation de Saint-Vanne, » se trouve le R. P. dom Laurent Bénard, prieur du collège de Cluny à Paris, « personnage éminent par son rare savoir, sa piété et son zèle. » Plusieurs de ses élèves, attirés par le renom de la nouvelle congrégation, y sont entrés successivement, qui vont jouer un rôle important dans la réforme des monastères français, tels qu'Anselme Rolle, Athanase Mongin, Colomban Reynier, etc.; l'exemple de ses élèves que n'ont pas arrêtés les austérités de la discipline régulière, une visite qu'il vient leur faire à Saint-Vanne et surtout l'influence de dom Didier de la Cour, amené par les circonstances à Paris, triomphent

[1] *Vie de dom Didier de la Cour*, par le R. P. dom Didier Laurent.

Digitized by Google

de tous les obstacles et font de dom Bénard le précieux instrument de l'introduction de la réforme dans les monastères de France. Il commence par son collège de Cluny et n'agit qu'avec une prudente lenteur et une sage discrétion : il introduit dans sa communauté six moines de la congrégation lorraine, en stipulant « que les réformés seront gouvernés par un supérieur de « la même congrégation et exempts de la juridiction de Cluny : « ils ne sortiront pas du monastère pour aller aux leçons. Ceux « qui seront admis dans la suite au collège devront vivre comme « les réformés, accepter leur régime et s'unir à eux pour l'of- « fice divin. » Dom Bénard ne tarde pas à prêcher d'exemple, en embrassant lui-même avec une ardeur toute juvénile les austérités de la règle. Il se sert de son influence personnelle sur la reine Marie de Médicis pour répandre en France l'œuvre commencée au collège de Cluny ; c'est sur ses instances que cette princesse écrit à Rome pour demander la réforme de Saint-Germain des Prés.

Dans sa supplique datée de mai 1614, après avoir exposé l'état de décadence religieuse où était tombé le monastère de Saint-Germain des Prés, malgré l'illustration de ses origines royales et l'importance qu'aurait, au point de vue général, sa réformation, la reine proposait de le soustraire à la congrégation de Chezal-Benoît pour l'unir à celle de Lorraine ; elle disait son désir d'établir dans ce monastère, ainsi réformé, le centre de la nouvelle congrégation de *Saint-Germain, jadis de Saint-Vanne* [1].

Le pape Paul V s'empresse de donner satisfaction à la royale supplique ; il fait expédier le bref sollicité qu'il adresse aux cardinaux de Joyeuse, de Larochefoucauld et de Sourdis, et à l'évêque d'Orléans ; l'exécution en est confiée à M. de Montholon, grand ami des religieux ; le succès semble donc assuré. Mais les troubles survenus en France à cette époque et peut-être aussi quelque intrigue secrète fomentée par des moines font échouer un projet qui aurait donné, s'il eût abouti, un lustre tout spécial à l'abbaye de Saint-Germain des Prés [2].

[1] Bibliothèque de Solesmes. Cette supplique a été publiée par dom Piolin (Le cardinal de Richelieu dans ses rapports avec la Congrégation de Saint-Maur), *Revue des questions historiques*, t. XLIX, p. 130. — Bibl. nat., Hist. ms. de la congr. de Saint-Maur.

[2] Bibl. nat., Fr. 17670.

Digitized by Google

Un fait que rapporte dom Mège dans son histoire dévoile l'urgence de réformes dans le monastère parisien. « La maîtresse « du prince de Conty avoit usurpé l'administration des biens et « le titre d'abbé de Saint-Germain des Prés. Un jour de feste so- « lennelle, lorsque les religieux eurent accomply les cérémonies « sacrées, cette femme réprimanda les moines au chœur même, « avec des menaces et une légèreté féminine de langage [1]. » On comprend sans peine les sentiments d'indignation et de douleur provoqués dans les âmes des religieux par un pareil état de choses.

Pour favoriser le développement de leur œuvre sans heurter les sentiments nationaux, les Pères de Saint-Vanne, par un acte du 6 mai 1618, renoncent à leur juridiction sur leurs monastères français, et donnent procuration à dom Bénard pour la fondation d'une congrégation gallicane [2]. Après bien des négociations qui en retardèrent l'éclosion, la nouvelle congrégation fut érigée sous le titre de *Saint-Maur*, en 1621, par un bref de Grégoire XV et par la bulle d'Urbain VIII du 21 janvier 1628 [3].

Après ce rapide coup d'œil sur les origines de la congrégation de Saint-Maur, nous allons dire brièvement son introduction dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés qui va devenir le centre illustre de l'action prépondérante exercée par elle aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Le relâchement de la discipline et les abus, suites lamentables des convulsions du XVIe siècle, ont déjà, à l'époque de l'avènement (1623) sur le siège abbatial de Saint-Germain de messire Henry de Bourbon, évêque de Metz, prince du Saint-Empire, etc., incliné certains religieux à porter des regards d'espérance et d'envie vers ces congrégations de Saint-Vanne et de Saint-Maur qui viennent de surgir sur le sol béni de l'Église pour la rénovation de l'ordre monastique, et étendent de tous côtés leur bienfaisante influence ; et plusieurs ont fait des tentatives pour introduire ces réformes dans leur monastère ; mais ces bonnes volontés individuelles ne sont pas de taille à surmonter les obstacles ; ces moines, maltraités par leurs confrères, dont ils troublent la quiétude, et par la congrégation

[1] Bibl. nat., Lat. 13859, p. 175.
[2] Arch. nat., L 990.
[3] Arch. nat., LL 990.

Digitized by Google

casalienne, qui n'entend pas céder la place, sont relégués dans les monastères les plus éloignés de cette dernière. Par un concours de circonstances imprévues et providentielles, deux de ces religieux ainsi disgraciés sont rappelés et investis des fonctions de prieur et de sous-prieur de Saint-Germain des Prés, ce qui leur permet de reprendre avec plus d'efficacité leurs anciens projets. C'est une figure de moine intéressante à étudier que celle de dom Claude Cotton qui, élu prieur en 1629, va jouer un rôle important dans les destinées du monastère, devenir l'instrument le plus actif et le plus efficace de l'introduction de la réforme, et, sans entrer lui-même dans la congrégation de Saint-Maur, travailler jusqu'à sa mort à sa prospérité et à ses développements. Il use des pouvoirs de sa charge priorale pour supprimer bien des abus dès longtemps enracinés dans le monastère ; mais il sent combien ses efforts seront stériles et son œuvre sera éphémère, puisqu'au bout des six années de son gouvernement, le changement de régime peut tout réduire à néant. Il revient donc à son premier dessein, l'union de Saint-Germain à la congrégation de Saint-Maur. Il s'ouvre de ses vues à son sous-prieur, qui y entre avec empressement, et à son abbé, dont le concours est matériellement indispensable et qui, désintéressé dans la question, apporte aux réformateurs sa coopération dévouée. L'affaire est concertée dans le plus grand secret : en 1630, un premier concordat secret est signé entre Mgr Henry de Bourbon, abbé de Saint-Germain, et les Pères de la congrégation de Saint-Maur. Mais une sérieuse résistance est à craindre et à surmonter, celle de la congrégation de Chezal-Benoît, en possession de la place, et sans doute peu disposée à l'abandonner. Sur ces entrefaites, dom Cotton, prorogé, à l'expiration de son triennat, dans sa charge de prieur, est élu visiteur général de la congrégation de Chezal-Benoît. Malgré les oppositions de ces deux charges, dom Cotton réussit à en accomplir consciencieusement les devoirs ; en sa qualité de visiteur général, il ratifie le concordat et le soumet au chapitre général de Saint-Germain. Vingt-neuf religieux acceptent et trois seulement se déclarent opposants : de sorte que, le 14 février 1631, maître Pierre de Dreux, conseiller au grand conseil, vient mettre les religieux de la congrégation de Saint-Maur en possession du monastère.

Digitized by Google

Mais pendant ce temps les opposants, avec tous les supérieurs de la congrégation de Chezal-Benoît, adressent leurs protestations au Parlement qui, par son arrêt du 9 septembre 1631, condamne par défaut les Pères de Saint-Maur à vider la place et à rendre, dans les vingt-quatre heures, le monastère aux anciens religieux. Le 12 septembre, les conseillers de Montmagny et de Bougalle, délégués pour cette exécution, entrent dans le monastère par la porte du logis abbatial, et là, ils se trouvent en présence d'un spectacle inattendu : dans l'église, les Pères de Saint-Maur sont agenouillés devant le saint Sacrement, tout prêts à obéir à l'arrêt qui les frappe. Sur les murailles, on voit s'agiter les moines anciens qui se sont mis en état de défense, ont fait des provisions de pavés pour les jeter contre ceux qui voudront les forcer, et ont barricadé les portes, précaution qui, dans la circonstance, n'est pas inutile, vu que les archers des commissaires sont suivis d'une nombreuse populace venue dans le dessein de piller le monastère. Les commissaires se rendent au chapitre, où dom Cotton expose les motifs qui ont porté Mgr l'abbé et lui à appeler les Pères de Saint-Maur, assure du reste de son respect pour les arrêts de la justice et demande un délai de quelques jours pour renvoyer les religieux mauristes dans leurs monastères. Les partisans de la réforme sont moins conciliants et déclarent « que jamais ils « ne rentreront dans la congrégation de Chezal-Benoît, estant « plus tôt résolus de mettre le feu dans le monastère. » Les commissaires se contentent du départ de cinq religieux mauristes : l'affaire ne traîne pas en longueur ; quelques jours après, M. de Châteauneuf, garde des sceaux, qui a les Pères de Saint-Maur en grande estime, évoque la cause au conseil privé, ce qui met fin à toutes ces luttes, dont les premiers mauristes nous ont conservé le récit ému et détaillé [1].

Désormais, les concordats se bornent à fixer la situation, le logement, les moyens d'existence des *anciens*, c'est-à-dire des moines de la congrégation de Chezal-Benoît qui n'ont pas embrassé la réforme de Saint-Maur. Le Concordat de 1636, conclu sous l'influence du cardinal de Richelieu, a réglé la situation des différentes catégories de moines de Saint-Germain les unes vis-

[1] Bibl. nat., Lat. 13859-13860.

Digitized by Google

à-vis des autres. Après avoir déclaré d'une manière générale l'union de la congrégation de Chezal-Benoit à celle de Saint-Maur, pour empêcher de disparaître complètement le souvenir de la première, il déclare qu'on formera une province distincte comprenant le monastère de Chezal-Benoit et en conservant le nom : les moines casaliens qui voudront embrasser les austérités de la réforme de Saint-Maur, après un an de noviciat, pourront être admis à la profession. Ceux qui voudront garder leur observance recevront des logements et des pensions pour pourvoir à leurs nécessités après entente pacifique avec les réformés chargés de toutes les obligations des monastères. Aucun novice ne pourra être reçu que par les mauristes qui, seuls, auront le droit de le former et de recevoir ses vœux; à eux appartiendront également la célébration et la direction de l'office divin et les anciens doivent se conformer à eux pour le bréviaire, le chant et les cérémonies. Les anciens pourront élire un d'entre eux comme supérieur, pour trois ans ; mais tant le supérieur élu que les moines resteront soumis à la visite et aux corrections du visiteur réformé, qui pourtant n'aura le droit de prononcer le renvoi d'un moine dans un autre monastère qu'en cas de scandale et après avoir pris conseil des anciens moines [1] :

« Les religieux profès anciens assisteront à l'office et psalmo-
« dieront en la forme et règle de la congrégation de Saint-Maur,
« sans y apporter aucun changement, trouble ny discord et pour-
« ront être dispensés de ladite assistance par le prieur ancien.
« Les religieux anciens tiendront dans l'église leur rang et siège
« accoustumé, sçavoir le haut vers la nef et leur prieur ancien
« occupera la première chaize du costé gauche, et les Pères de la
« congrégation seront consécutivement ès sièges vers le grand au-
« tel ; pareil ordre sera gardé aux processions et partout ailleurs.

« Pourra le prieur ancien faire l'office et célébrer la messe ès
« sollempnitez de Pasques, de l'Assomption de la sacrée Vierge,
« de saint Vincent et de saint Germain, à la charge de s'accom-
« moder aux exercices et heures des Pères de la congrégation ;
« en ces jours, ledit prieur ancien fera le signe et donnera les
« bénédictions ; aux autres jours, ce sera le prieur claustral [2]. »

[1] Bibl. nat., Lat. 13861, p. 247.
[2] Bibl. nat., Fr. 24054.

Digitized by Google

Les anciens forment donc une sorte de communauté juxtaposée à la principale dans l'intérieur du même monastère. Cette situation, qui semble à première vue déplorable pour la régularité, n'a en réalité que peu d'influence sur la discipline, par le fait du petit nombre des anciens et de l'état de sécularisation où ils ne tardent pas à se réduire. Par le concordat de 1630, la pension des anciens est fixée, pour les plus âgés, à 400 livres, pour les autres, à 350 livres, et pour les frères convers, à 300 livres. En 1631, ces pensions sont toutes portées à la somme de 500 livres, et en 1654, à 650 livres ; outre ces pensions, les anciens ont leurs logements dans le monastère ; les mauristes leur ont concédé à cet effet une partie de l'hôtellerie et de l'infirmerie ; ces logements vastes et confortables constituent une source inépuisable de procès pour empêcher les occupations indues et faire rentrer ces logis dans l'usage commun à la mort du titulaire. Somme toute, bien qu'ils aient officiellement leur existence monastique, leur prieur spécial, leurs places au chœur, ce sont des prêtres qui vivent dans leurs prébendes et conservent une indépendance complète envers le monastère qui les abrite De temps en temps, quelques-uns, touchés par la grâce et par le souvenir de leur vocation, se détachent du groupe des anciens et viennent solliciter leur admission dans la congrégation de Saint-Maur ; mais ce n'est que l'exception : en général, les anciens se maintiennent jusqu'à leur mort, formant dans l'intérieur de l'abbaye leur groupe séparé, souvent hostile, lourde charge au point de vue matériel et obstacle pour la vie régulière.

Parmi eux, se trouve le P. Claude Cotton dont nous venons de dire la participation prépondérante et dévouée à l'œuvre de la réformation de Saint-Germain et qui, tout en conservant jusqu'à la fin, pour la congrégation de Saint-Maur, son concours, son affection et son zèle, ne se sent pas le courage de franchir le pas ou peut-être pense lui être plus utile en ne changeant pas sa situation personnelle. Les mauristes, mus par un sentiment de légitime reconnaissance, lui assignent une pension de 2,000 livres ; le 5 avril 1641, ils lui confient l'administration de la baronnie de Cordon en Brie, sur les revenus de laquelle il doit prélever sa pension et les charges de cet important domaine. C'est là qu'il fixe sa résidence habituelle, revenant, trois fois l'an, occuper pendant quelques jours son logement situé dans

Digitized by Google

l'hôtellerie de Saint-Germain et se livrant à son exploitation agricole, intelligente et prospère. Le 5 novembre 1654, il remet aux Pères de Saint-Maur la baronnie de Cordon, dont il a réparé tous les désastres et notablement accru la valeur. Il se retire alors dans son logement de Saint-Germain, menant une vie fort simple et fort régulière, profitant des ressources que son administration lui a procurées pour témoigner par ses largesses son dévouement à l'abbaye et son affection aux moines. Le journal de Claude Cotton, conservé parmi les papiers de Saint-Germain, nous fait connaître cette personnalité singulière et attachante; dans ce relevé journalier, nous pouvons constater la régularité et la simplicité de vie de ce *moine séculier*, les soins fréquents que, comme la plupart de ses contemporains, il prend de sa santé, se faisant *saigner*, *purger*, *déterger*, avec une abondance peut-être excessive ; nous lisons des détails charmants qui nous disent les sollicitudes du religieux envers ses serviteurs : « En « 1633, j'ai donné 32 sols par mois au sieur Noblin pour mon- « trer à lire et à écrire à Louis Tricot, mon serviteur. » — « En « 1651, Delecour, mon serviteur, a pris la résolution de se ma- « rier le 24 janvier : je lui ai donné, par aulmosne, deux dras, « quatre chemises, un manchon et deux brassières de fustaine « pour donner à sa femme, une marmite de fer avec son cou- « vercle et un marteau. » — « Le 5 avril 1654, jour de jeudi « saint, Charles Dauné, mon serviteur, s'en est allé, sans me « dire un mot, à cause que je voulais lui faire couper ses grands « cheveux. » — Nous le voyons largement contribuer de ses deniers aux réparations de l'église ; donner, en 1655, 1,600 livres « pour aider le monastère dans le paiement de la somme de « 10,000 livres, prix des nouvelles chaises (stalles) du chœur. » Il ne laisse pas passer une occasion de témoigner sa charité aux religieux : « Au mois de novembre 1654, j'ai donné 24 livres « pour faire faire une chaise pour servir à dom Luc d'Achéry, « bon et docte religieux de Saint-Germain des Prés de la con- « grégation de Saint-Maur, qui est fort maladif; » — et plus loin : « Le 7 septembre 1655, ayant été adverti que dom Luc « d'Achéry enduroit beaucoup de froid en hiver, à cause qu'il « n'y avoit pas de chassis en sa chambre, j'ai baillé 30 livres pour « en faire faire. » Au mois d'octobre suivant, il donne 100 livres au R. P. Guillaume de Flandre qui souffre depuis longtemps

Digitized by Google

d'une jambe et il envoie au R. P. Nicolas Gouffette « huit vieilles « pommes de l'année précédente qu'il a curieusement gardées. » Au mois de janvier 1656, il envoie « au R. P. prieur des anciens, « pour ses estrennes, un quarteron de pommes et une bougie « dorée, » tandis que « les Révérends Pères lui faisoient porter « par leur boulanger un gasteau et une bouteille de vin. » Durant ses séjours au monastère, il vit très simplement de sa part monastique du réfectoire ; mais les médecins lui ayant prescrit, à cause de son grand âge et de ses infirmités, un régime plus réconfortant, il tient à payer au monastère « la viande, la chi- « corée blanche et autres petites denrées, » qu'il ajoute au régime commun [1]. Après une vie si édifiante et si féconde, dom Cotton meurt pieusement à Saint-Germain des Prés, le 16 mars 1660, et est enterré solennellement dans la chapelle de Saint-Casimir; l'épitaphe suivante, gravée sur son sépulcre, résume sa vie et ses œuvres : *Hic jacet R. P. Claudius Cotton sacerdos et major quondam hujus monasterii, reformationis studiosissimus promotor, qui obiit die 16a martii anni Domini 1660.*

Peu à peu les rangs des anciens s'éclaircissent; la mort rend vacants bien des logements et bien des stalles au chœur. Nous trouvons à la date du 18 août 1695, dans le recueil des *Choses mémorables de l'abbaye de Saint-Germain*, la note suivante : « Ce jour est décédé dans la petite maison qui est vers la porte « de Saint-Benoît, dans l'enclos de ce monastère, dom Jacques « Douceur, prieur des anciens religieux de cette abbaye ; c'est « le dernier qui a exercé cet office et je pense que c'est tout le « dernier qui soit resté de toute la congrégation de Chezal-Benoît; « il était profès de ce monastère et âgé de quatre-vingt-cinq « ans [2]. »

Après avoir suivi jusqu'à sa disparition l'existence de ce groupe des *anciens*, il nous reste à reprendre l'histoire des mauristes, depuis leur introduction à Saint-Germain des Prés, au point de vue de la discipline et de la vie régulière.

Nous n'avons pas à exposer ici les détails des modifications aux constitutions adoptées successivement par la congrégation de Saint-Maur ; les réformateurs ont rétabli l'observance primi-

[1] Bibl. nat., Fr. 18822.
[2] Bibl. nat., Fr. 18816, p. 315.

Digitized by Google

tive dans ses grandes lignes, sapé par la base les vices qui se sont infiltrés dans l'institut monastique et en menacent l'existence ; malgré les mitigations que la discrétion leur a inspirées pour leurs constitutions, ces dernières n'en sont pas moins une réaction éclatante contre les déchéances de l'époque, et la société contemporaine contemple avec admiration les merveilles de sainteté, d'austérité, de régularité s'épanouissant dans ces cloîtres qu'un souffle vivificateur vient de relever de leurs ruines morales.

Les constitutions publiées en 1645 et en 1669 nous montrent les religieux mauristes se levant à deux heures de la nuit pour chanter matines et laudes, jeûnant tous les vendredis de l'année, ainsi que les mercredis, excepté pendant le temps pascal, et tous les jours dans la période s'étendant du 14 septembre à Pâques. La viande est absolument prohibée et n'est servie qu'aux malades de l'infirmerie.

Comme témoignage de l'esprit d'austérité et de ferveur qui régnait dans la congrégation, nous citons en passant les ordonnances du chapitre général de 1654 qui condamnent au feu les orangers ornant les terrasses du monastère de Marmoutiers, proscrivent les franges de soie des meubles de l'hôtellerie de Saint-Julien de Tours, confisquent à certains capitulants leurs chapelets « de forme non usitée. » Mais nous signalons surtout le *discours* que dom Matthieu Jouault, en vertu du mandat donné par ce même chapitre, adresse au R. P. Audibert, supérieur général, sur la formation du « vray moyne bénédictin. » Dans ce travail étendu et remarquable, l'auteur insiste surtout sur l'esprit surnaturel qu'il s'agit d'inculquer et de maintenir dans les âmes des fils de saint Benoît et sur les moyens à prendre dans ce but, conférences, instructions aux novices, aux jeunes profès, aux étudiants, exercices spirituels, méditations, retraites, récollections : il dresse pour chacune des catégories de jeunes moines le catalogue des ouvrages dogmatiques et mystiques qu'on devra mettre à leur disposition. Ce document, que nous aurions voulu pouvoir reproduire ici en son entier, nous fait connaître la vie bénédictine à cette époque, l'esprit si profondément religieux et surnaturel qui animait la congrégation de Saint-Maur à ses débuts, la sérieuse formation de ses membres pour leur existence de prière, d'étude et de savoir : dans ces pages, où le moine a condensé

Digitized by Google

toutes les lumières de son expérience et les ardeurs de sa piété, afin de maintenir l'ordre monastique dans son atmosphère surnaturelle, on sent percer une préoccupation pour un danger qui n'existe pas encore, mais qui pourra venir et qui viendra.

Dans la sainte règle, notre bienheureux Père saint Benoît a prescrit à ses moines, pour leur principale et fondamentale occupation, l'*œuvre de Dieu*, c'est-à-dire la louange divine, l'office liturgique ; cet office, quoique absorbant dans ses cérémonies, dans ses chants, dans sa psalmodie, une partie notable de la journée, laisse encore bien des heures libres : comme « l'oisiveté est l'ennemie de l'âme du moine, » saint Benoît a assigné à ce dernier, pour occuper ses loisirs, le travail des mains et l'étude qui doivent être exercés dans les monastères par tous en général et par chacun proportionnellement aux diverses aptitudes et aux circonstances locales. Au XIIe siècle, la réforme cistercienne, qui se proposa de revenir à l'observance primitive et littérale de la sainte règle, n'admit que le travail manuel pour occuper les moines en dehors de l'office divin, tandis que les Bénédictins, les moines noirs, soutenaient que le travail intellectuel devait accompagner celui des mains et avoir même une place prédominante dans l'emploi des journées monastiques. De là les discussions ardentes entre saint Bernard et Pierre le Vénérable au XIIe siècle, et entre Mabillon et l'abbé de Rancé au XVIIe siècle, discussions qui se terminèrent par les réconciliations édifiantes d'adversaires aussi saints que convaincus, et qui laissèrent les moines noirs et les moines blancs divisés dans leurs théories et dans leurs pratiques respectives, mais formant deux branches sœurs, issues du même tronc et répondant aux diversités des aspirations des âmes et des vocations de Dieu.

Certes, c'est une bien belle période de l'histoire monastique que cette efflorescence des débuts de la congrégation de Saint-Maur, alors que, dans leur vie austère et mortifiée, les Bénédictins, les d'Achery, les Mabillon, les Martène, etc , après avoir pieusement passé une partie de leurs nuits et de leurs journées à chanter les louanges de Dieu, vont se renfermer dans la calme et silencieuse retraite de leurs cellules pour travailler sur les documents, trésors incomparables de l'abbaye, et, après ce labeur obscur, obstiné, réglementé, lancer dans le public étonné leurs in-folio, devant lesquels l'érudition moderne s'incline avec admiration.

Digitized by Google

La place que tient l'étude dans la vie des moines de Saint-Germain va s'accroître avec les années; d'importante elle va devenir prédominante et finira par porter atteinte à leur esprit religieux et même à leur observance régulière. Nous verrons la suite de cette étude justifier les pressentiments signalés dans le mémoire de dom Jouaut. Dans ses remarquables travaux sur l'abbaye de Saint-Germain des Prés pendant cette période, M. le prince de Broglie a constaté ces résultats et a pu mettre en regard la vie monastique de Saint-Germain des Prés à la fin de son existence et celle qui y florissait dans les premiers temps de la réforme de Saint-Maur.

Les procès-verbaux et déclarations des diètes et des chapitres généraux pendant le XVIIIe siècle nous permettent de constater, de la part de la congrégation, de sérieux efforts pour lutter contre le relâchement ; et, bien que certaines ordonnances nous montrent que nous ne nous trouvons plus en présence des moines austères de la première période, nous pourrons conclure que l'observance religieuse subsista d'une manière générale et réelle à Saint-Germain des Prés, comme dans toute la congrégation de Saint-Maur, jusqu'à la fin de son existence.

Nous n'en assistons pas moins à un envahissement progressif par la vie séculière du vieux cloître de Saint-Germain, malgré les efforts si louables et si persévérants des supérieurs, des chapitres et des diètes de la congrégation contre ces dégénérescences. Ce n'est certes pas une facile tâche que de préserver une communauté de l'influence de l'air ambiant, surtout quand cette communauté est située à Paris, au milieu de la société élégante, incroyante et troublante du XVIIIe siècle. Les études qui ont rendu de si signalés services pour le maintien de l'observance régulière, et qui ont procuré un si grand lustre au monastère de Saint-Germain des Prés, ont fini, comme nous l'avons déjà dit, par prendre une place prépondérante dans les occupations et les préoccupations des religieux. Le corollaire est devenu le principal. Ce ne sont plus les Bénédictins des premiers temps de la réforme passant du chœur aux travaux de leurs cellules solitaires ou de la bibliothèque silencieuse. Ce sont encore des moines, mais ce sont surtout des savants, des savants reconnus et honorés. Saint-Germain est bien un monastère où l'office se chante régulièrement, c'est aussi et surtout

Digitized by Google

un centre littéraire et intellectuel où les érudits de l'époque viennent se grouper nombreux autour de ces moines si accueillants et si savants, et, en échange des lumières qu'ils leur demandent, ils leur apportent l'influence du souffle qui passe à l'extérieur. Cet état de choses ne peut manquer d'avoir de fâcheuses conséquences; il en a au point de vue de la doctrine de certains religieux; au XVIIIe siècle, pas plus que de nos jours, ce n'est pas impunément qu'on se classe dans la catégorie des *intellectuels;* il en a surtout au point de vue de l'esprit religieux.

Dans le monastère de Saint-Germain des Prés résidait, entouré des religieux nommés par le chapitre général et l'assistant, sous le nom du *Régime*, dans le gouvernement des deux cents monastères de la congrégation de Saint-Maur, le supérieur général de cette dernière. Ce n'est pas une personnalité vulgaire et insignifiante que celle du religieux investi de ces hautes fonctions et d'une juridiction si étendue. Voici le portrait qu'en donnent les déclarations du chapitre général de 1672 et les qualités qu'elles estiment inhérentes à cette charge :

« Le supérieur général doit être un homme uni avec Dieu, « adonné à l'oraison, désireux de l'accroissement de l'ordre, « plein de charité envers tous, d'humilité, d'affabilité, exem- « plaire de toutes les vertus et observances régulières, zélé de « l'observance des loix qu'il doit scavoir parfaitement, soi- « gneux à se faire rendre compte de la discipline qui se garde « dans les monastères, et à remédier aux accidents si tost qu'ils « se présentent, libre d'amour propre pour voir clair partout; « esgal envers tous sans partialité; circonspect en tout ce qu'il « fait et dit, et irrépréhensible dans sa vie et ses mœurs ; qu'il « mesle la sévérité avec la douceur ; qu'il ait une grandeur de « courage et d'esprit pour supporter toutes les infirmités et se « tenir esgal en l'adversité et la prospérité, sans fleschir ni « pour menaces, ni pour promesses, ni pour prières, *estant prêt « de mourir pour le bien public et pour la justice ;* fort expéri- « menté dans les choses spirituelles pour discerner les divers « esprits qui agitent les religieux et pour donner les secours « nécessaires à tant de personnes ; qu'il soit fort prudent et vi- « gilant pour les affaires afin qu'elles se poursuivent sans re- « tardements ou avec négligence : il doit être aussi doué de « belle taille et d'un bon âge. »

Digitized by Google

La déclaration énumère à la suite les devoirs sociaux qui s'imposent au supérieur général dans l'intérêt de la congrégation; elle lui recommande d'aller, dès son entrée en charge, établir ses relations avec les personnalités amies et influentes, d'avoir soin de temps en temps « de saluer le roy et la reine, « messieurs les cardinaux, l'archevesque de Paris, M. le chance- « lier, M. le premier président, les présidents et conseillers qui « sont de nos amis. Quand quelques-unes de ces personnes « qualifiées sont malades, il faut envoyer pour sçavoir l'estat de « leur santé, et, estans en convalescence, aller les congratuler. « Il est à propos que le Très Révérend Père général conserve « la faveur et protection de quelques cardinaux qui sont à « Rome et que, pour cet effect, il leur escrive à l'occasion; « quand le roy envoye à Rome quelque ambassadeur ordinaire « ou extraordinaire, il est nécessaire d'avoir quelques amis « pour luy recommander la congrégation et luy rendre visite. »

Et certes, ils ont réalisé en général le programme moral tracé par la déclaration, ces supérieurs qui ont dirigé la congrégation depuis sa fondation jusqu'à la fin, et lutté avec énergie contre les déchéances religieuses. Dans cette galerie d'hommes remarquables, nous trouvons de saints religieux comme dom Grégoire Tarisse qui, animé de l'esprit de dom Didier de la Cour, donna à la congrégation, dès son début, sa forte et permanente sève monastique ; des hommes marquants par leur érudition comme dom de Sainte-Marthe, et enfin des moines « prêts à mourir pour le bien public et pour la justice, » comme dom Chevereux, qui, après avoir joué un rôle considérable dans les affaires publiques, clôtura magnifiquement la liste des supérieurs généraux, en versant généreusement son sang pour sa foi dans l'église des Carmes, au mois de septembre 1792.

Mais bien qu'habitant dans une partie des bâtiments, les supérieurs généraux n'ont que peu de rapports avec le monastère de Saint-Germain : avec les religieux du Régime, ils forment un groupe à part qui ne se mêle au reste de la communauté que pour quelques actes de la vie conventuelle. Nous n'avons pas à étudier leur histoire, à dire les luttes qu'ils ont à soutenir pour maintenir leur autorité contre un parti d'opposition constitué au sein même de leur famille religieuse, la longue et pénible querelle des *triennalistes*, qui ne rentrent pas dans le cadre

Digitized by Google

limité que nous nous sommes tracé. Nous dirons seulement que la juxtaposition à Saint-Germain de ces deux communautés doit tendre naturellement leurs rapports réciproques. L'éclat du prestige qu'ont attiré à l'abbaye de Saint-Germain les travaux de certains de ses moines, l'orgueil intellectuel dont nous venons de signaler les dangers, finissent par inspirer à plusieurs des sentiments d'indépendance et presque d'hostilité vis-à-vis d'une autorité qui est trop rapprochée pour ignorer la situation et tâche de s'opposer à de dangereuses innovations.

Cette disposition des esprits va se produire au grand jour et non sans scandale, dans une affaire qui, à la fin du XVIIIe siècle, vient jeter une ombre fâcheuse sur les derniers jours de l'abbaye de Saint-Germain. Subissant l'influence délétère de l'air philosophique et révolutionnaire qui se fait sentir partout, cédant au désir de prendre la tête d'une réforme *large et intellectuelle* du vieil esprit monastique et surtout aux incitations perfides de quelques meneurs, les moines de Saint-Germain des Prés rédigent, à l'occasion de la diète de 1765, un mémoire sur les réformes à introduire dans la congrégation : ce mémoire réclame « la stabilité dans une abbaye, l'élection des supérieurs locaux par « les religieux de chaque communauté, un habillement religieux « et ecclésiastique modeste et décent, une nourriture simple et « commune, la majesté du culte dans l'office divin, l'étude des « lettres divines et humaines et l'éducation de la jeune noblesse « de la nation.... ; » il demande « la suppression de pratiques « minutieuses qui ont succédé à la noble simplicité de l'Évan- « gile, d'un habillement singulier et avili aux yeux du public et « d'austérités aussi étrangères à l'esprit qu'à la lettre de la « règle, qui ont fermé la porte à quantité de sujets de Sa Majesté « et enlevé à la noblesse une ressource qu'elle recherchait autre- « fois avec empressement. » Les religieux demandent en conséquence « à être soumis seulement aux jeûnes prescrits par l'Église et à restreindre l'abstinence aux mercredis de l'Avent. » Cette requête, signée par tous les religieux prêtres du monastère, à l'exception de dom Prieur, dont on connait trop les sentiments pour essayer auprès de lui une démarche jugée inutile, de dom Fuzelier, qui demande à réfléchir, et de dom Thomas, prédicateur, qui refuse positivement son adhésion, est portée par deux religieux au nom de la communauté chez Mgr l'évêque

Digitized by Google

d'Orléans, qui se charge de la présenter au Roi [1]. Cependant, le premier moment d'effervescence passé, les moines de Saint-Germain comprennent la gravité de l'acte qu'ils viennent de faire, retirent leurs signatures et ne poursuivent pas l'affaire.

Mais tout cela n'empêche pas que cette démarche imprudente n'ait des suites déplorables pour l'esprit religieux dans la congrégation et fâcheuses pour ses auteurs. L'abbaye de Saint-Germain jouit d'un prestige trop incontesté pour que son exemple ne soit pas suivi et que, par la porte qu'ils ont ouverte, d'autres ne veuillent passer à leur tour. L'année suivante, un mémoire est présenté au définitoire de la province de Chezal-Benoit, dans lequel on réclame que l'office des matines soit retardé à quatre heures en été et à cinq heures en hiver, que les repas gras et maigres soient servis dans le même réfectoire, qu'il soit défendu aux supérieurs d'ouvrir ou de supprimer les lettres et paquets de leurs religieux, qu'il soit accordé tous les ans un certain temps de vacances aux moines, plus deux après-midi de repos par semaine [2].

Le monastère des Blancs-Manteaux ne voit pas sans envie la prédominance de celui de Saint-Germain, qui l'a supplanté dans son rôle primitif de chef de la congrégation; aussi s'empresse-t-il de profiter de cette occasion pour déclarer la guerre à son rival. En 1768, de son sein sort un libelle diffamatoire qui a pour titre : *L'importance et l'étendue des obligations de la vie monastique, son utilité dans l'Église et dans l'État, pour servir de préservatif aux moines et de réponse aux ennemis de l'ordre monastique*. Dans ces pages, l'auteur porte les accusations les plus injurieuses contre les moines de Saint-Germain et va jusqu'à les traiter d'apostats ; ces derniers protestent avec indignation contre une attaque si passionnée et si injustifiée, puisque la communauté de Saint-Germain a désavoué et retiré sa propre requête. Mais le supérieur général répond à leurs réclamations en condamnant « les maximes scandaleuses de la requête de 1765 [3]. » Il va falloir du temps pour mettre un terme à ces luttes envenimées et pour effacer dans les sentiments des supérieurs et des chapitres généraux les préventions inspirées par cet inci-

[1] Arch. nat., Factum 24056
[2] Arch. nat., L 812.
[3] Bibl. nat., Fr. 16859, p. 338.

Digitized by Google

dent à l'égard de Saint-Germain. Pourtant il semble que la régularité se soit maintenue jusqu'à la fin d'une manière assez complète dans toute la congrégation, et à Saint-Germain en particulier. Nous arrivons à cette conclusion, en nous fondant, non sur les mémoires justificatifs publiés à l'occasion de la querelle précédente, mais plutôt sur les ordonnances des chapitres généraux de cette période qui ne sévissent pas contre des abus sérieux, mais qui, en corrigeant certaines imperfections, tentent de maintenir la congrégation dans l'atmosphère surnaturelle et l'observance des premiers jours.

En 1766, il est décidé « que les étoffes et habillements se-« roient de même forme, matière et qualité pour tous les reli-« gieux de la congrégation, supérieurs majeurs, prieurs, offi-« ciers et conventuels. » Le même chapitre fixe « le souper à « cinq heures et demie, la collation à six heures et les complies « à sept heures [1]. »

En 1772, un moine de Saint-Germain des Prés, natif de Vierzon, « étant allé voir sa famille, sans daigner aller voir ses con-« frères du prieuré de cette ville et sans assister aux offices mo-« nastiques, même les dimanches et fêtes, est réprimandé par « les définiteurs du chapitre général et privé de récréation pen-« dant une année [2]. »

Somme toute, quand la Révolution éclata, si l'influeuce pernicieuse du XVIIIe siècle et l'intellectualisme en honneur à Saint-Germain des Prés ont atténué l'esprit de saint Benoît dans la vieille abbaye parisienne, cette dernière garde jusqu'à sa fin une régularité trop souvent méconnue, compte dans son sein de saints religieux qui, dispersés par la tourmente, conservent l'intégrité et l'édification de leur vie monastique. C'est de son enceinte que le R. P. dom Chevereux fut entraîné au couvent des Carmes, transformé en prison, pour y couronner une vie pleine de vertus par un glorieux martyre.

Dom A. du Bourg, O. S. B.,
Prieur de Sainte-Marie.

[1] Arch. nat., L 812.
[2] Arch. nat., L. 812.

Digitized by Google

L'ÉDUCATION DES FEMMES EN ITALIE

I. — LES COUVENTS

L'utilité même de l'éducation des filles fut longtemps contestée, en Italie comme ailleurs. Ne leur suffisait-il pas de savoir ce que la nourrice avait pu leur apprendre, vaquer aux soins du ménage, coudre, laver, ravauder, faire la cuisine, réciter quelques oraisons ? Beaucoup le pensaient.

Philippe de Navarre avait écrit, au XIIIe siècle, dans les *Quatre Temps de l'homme* [1] : « Toutes les fames doivent savoir filer et coudre, car la pauvre en aura mestier et la riche conoistra mieux l'ovre des autres. A fame ne doit-on apprendre letres ne escrire, se ce n'est especiaument pour estre nonain : car par lire et escrire de fame sont maint mal avenue : car tiex li osera baillier ou envoier letres ou faire jeter devant li qui seront de folie ou de priere en chançon, ou en rime, ou en conte.... »

Barberino, au XIVe siècle, fait siennes ces conclusions [2]. Il est d'opinion, lui aussi, que le rôle de la femme doit consister uniquement à veiller au bon ordre intérieur de sa maison et il en donne la même raison : « Je ne prétends pas, dit-il, qu'on puisse garder la femme qui ne veut pas se garder elle-même, mais je pense que l'homme peut enlever à celle qui a un mauvais naturel les occasions de mal faire et écarter de l'âme de celle qui est bonne tout ce qui pourrait altérer sa pureté.... Le meilleur parti pour atteindre ce but est, selon moi, d'apprendre aux filles tout autre chose qu'à lire et à écrire. » Barberino fait,

[1] Charles Jourdain, *Excursions historiques*, p. 500. Article de Beugnot sur Philippe de Navarre, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, 1re série, t. Ier, p. 1.

[2] Francesco Barberino ou Barberini, *Del Reggimento e dei costumi delle donne*, Rome, 1815, p. 29 et suiv. Il naquit à Barberino, près de Florence, en 1264, et mourut en 1348.

Digitized by Google

comme Philippe de Navarre, exception en faveur des filles qui se destinaient à la vie conventuelle. En ce qui concerne les jeunes nobles, il ne sait trop à quel parti se résoudre. Toutefois il concède que, si leur intelligence s'y prête, on peut leur enseigner à jouer de la viole ou de quelque autre instrument « honnête et beau, » de la harpe surtout; toutefois, si elle est enseignée par une dame qui ne soit pas attachée à la maison, il faudra qu'une servante assiste à la leçon. En tout cas, on doit mettre les filles à même de suivre l'office de la Madone, qui est fort bref. Pour le surplus, Barberino est tout à fait d'accord avec le vieux dicton italien : « D'une mule qui brait et d'une fille qui parle latin, délivrez-nous, Seigneur [1] ! » Au XVIe siècle même, Tratto disait : « Que la femme sache lire, écrire, parler clairement et ce qui est utile de connaître pour le ménage et rien d'autre [2]. »

D'autres, tout au contraire, tenaient que l'éducation n'est point chose si superflue ni si nuisible, et Christine de Pisan, Italienne d'origine et de pensée, quoiqu'elle ait vécu toute sa vie à Paris, écrivait dans la *Cité des Dames* [3] : « Je me merveille trop fort de l'opinion de aucuns hommes qu'ilz ne vouldroient point que leurs filles, femmes ou parents aprenissent science et que leurs mœurs en empireroient...., car il ne doit mye estre presumé que de savoir les sciences morales et qui apprennent vertu, les mœurs doivent empirer, ains n'est point de doubte qu'ilz anoblissent.... »

Ce fut ce sentiment qui, finalement, l'emporta [4]. L'abbé Coyer disait, au XVIIIe siècle [5], « qu'un goût plus particulier aux Italiennes, plus répandu qu'en tout autre pays, c'est celui des lettres et des sciences; » or, ceci était vrai dès le XIVe siècle. D'ailleurs, l'instruction tout au moins élémentaire, la connaissance de l'écriture et du calcul, devinrent de bonne heure une nécessité pour les femmes italiennes des classes moyennes, de cette bourgeoisie commerçante si nombreuse en Italie. Tandis que le mari courait les pays lointains pour trafiquer, pour brocan-

[1] H. Bouchot, *Les femmes de Brantôme*, Paris, 1890, p. 171.
[2] *Dialoghi*, Turin, 1583, p. 193.
[3] Liv. IV, cap. XXXVI, Bibl. nat., ms. fr. 607. Jourdain, *Excursions historiques*, p. 502.
[4] Lod. Dolce, *Dialogo*, Venise, 1553, disait qu'il fallait instruire les femmes « parce qu'aucune femme instruite ne s'est montrée impudique. » P. 14.
[5] Abbé Coyer, *Voyages d'Italie et de Hollande*, II, 182.

Digitized by Google

ter, et, au hasard des occasions, pour s'enrichir aux dépens des étrangers avec lesquels il entrait en relations, ou bien pendant le temps que duraient les innombrables magistratures municipales dont les communes italiennes imposaient l'accomplissement à tous les citoyens, c'était à la femme qu'il incombait de continuer le commerce et de tenir la comptabilité. Boccace, qui avait dû prendre son modèle autour de lui, fait dire à un marchand, énumérant les qualités de sa femme, qu'elle savait « lire, escrire et tenir un papier de raison (livre de comptes) comme si elle eust esté un marchand [1]. »

Les statuts de Lucques, promulgués en 1362, imposaient à tous les membres de la corporation des tisserands, hommes ou femmes, d'être capables de tenir la comptabilité [2].

Pour les femmes des hautes classes, elles avaient, comme on verra, d'autres et de très suffisantes raisons d'être instruites.

Le plus souvent on envoyait les filles recevoir leur éducation au couvent [3]; elles y entraient à l'âge de sept ans ou quelquefois à l'âge de neuf ans seulement, et y demeuraient dix ans au moins [4]. Ce mode d'éducation était plus particulièrement en usage dans la bourgeoisie; toutefois, les grands n'y répugnaient pas non plus. Maria, fille naturelle du roi Robert, qui devint la maîtresse de Boccace, fut élevée au couvent de Bojano [5]; le duc Giuliano Cesarini plaça dans un couvent de Rome ses sept filles [6]; Caterina de Ricci passa sa jeunesse dans le couvent de San Pietro in Monticelli, près de Florence, où elle prit finale-

[1] Traduction Le Maçon, 1545. Deuxième journée, nouv. IX. « Elle estoit de beau corsage, et encore fort jeune, dextre et agile de sa personne et n'estoit aucune chose qui appartinst à femme (comme besongner d'ouvrages de soye et semblables choses) qu'elle ne fist mieux que nulle autre, et ne se trouvoit escuyer ou serviteur qui mieux servist, ne plus adroict à la table d'un seigneur qu'elle faisoit, qu'elle savoit très bien manier et picquer et chevaucher un cheval, porter un oyseau, davantage lire et escrire et tenir un papier de raison comme si elle eust esté un marchand. » P. 238.

[2] Cantù, *Histoire des Italiens*, VII, 34. Obligation de tenir un livre pour inscrire les toiles reçues des marchands, afin de pouvoir le confronter avec le registre de ces derniers.

[3] Gregorovius, *Lucrèce Borgia*, I, 60.

[4] *Ricordi di Cristofano di Galgano Guidini*, Archiv. stor. Ital., Florence, 1843, IV, 25, 41.

[5] C'est elle, on le pense, qui est l'héroïne de son roman *La Fiammetta*. *La Vita Italiana nel Trecento, Conferenze tenute in Firenze nel 1891*. Milan, 1892. Conférence de Adolfo Bartoli sur Boccace.

[6] Attilio Zuccagni-Orlandini, *Corografia dell' Italia*, Florence, 1844, V, 470, 471.

Digitized by Google

ment le voile [1]; Isabella, fille de Vespasiano Gonzaga, demeura sept ans au couvent et en sortit seulement pour se marier [2]; Francesca Baglioni Orsini fut également instruite dans un couvent, celui de San Bernardino de Sienne [3]. Catherine de Médicis erra de couvent en couvent, tantôt en Toscane, tantôt à Rome, selon les vicissitudes de la politique, jusqu'au jour où elle partit pour la France; il est vrai qu'il s'agissait plutôt de la cacher que de l'instruire [4].

Saluzzo di Castellar raconte, dans ses Mémoires, qu'il mit au couvent toutes ses filles [5]; le cardinal Bembo fit de même pour ses deux nièces, puis pour sa fille Elena dont il suivait l'éducation avec sollicitude. « Prends soin d'apprendre les lettres, lui écrivait-il, ne perds point ton temps, afin qu'en sortant du couvent tu aies conscience d'avoir profité de ton séjour » (2 décembre 1542) [6]. Elena suivit le conseil et poussa fort loin, à ce qu'il semble, ses études, car son père lui envoya quelque temps après une grammaire grecque, la grammaire de Constantin Lascaris [7], imprimée quelque cinquante ans auparavant [8]. Elle faisait de rapides progrès et bientôt Bembo put la féliciter d'en savoir autant que son frère [9].

[1] Alessandro Gherardi, *Le Lettere di S. Caterina de Ricci*, Florence, 1890, p. VIII.

[2] *Diario Sabbiacentino*, de Nicolò de Bordi, publié dans *Raccolta di Cronisti.... lombardi inediti*, Milan, 1857, vol. II, p. 321 : « A 5 agosto (1584) di Domenica la illma et eccellentissima signora donna Isabella figliola dell' illmo et eccmo Sigre Vespasiano Gonzaga Ducha di Sabbioneta venne fuora dal monastero delle suore di Sabbioneta, nel quale vi era stata sette anni, e venne fuora perche era promessa per moglie all' illmo et eccmo Don Aluigio Caraffa principe d'Astigliano. »

[3] Genoroso Salmoni, *Istoria della vita ed azioni di Francesca Baglioni-Orsini fondatrice del monistero di S. Maria dell' Umilità di Roma*, Rome, 1753.

[4] A. Reumont, *La jeunesse de Catherine de Médicis*, traduit, annoté et augmenté par A. Baschet, Paris, 1866, et Alberi, *Relaz. degli Amb. Veneti*, sér. II, vol. V (1529). Cf. Pasolini, *Caterina Sforza*, II, 330.

[5] *Miscellanea di storia Italiana*, sér. I, vol. VIII (1869). *Memoriali di Giovanni Andrea Saluzzo di Castellar*.

[6] V. Cian, *Un Decennio della Vita di Pietro Bembo*, Turin, 1885, p. 220.

[7] Bembo, *Let. vulg.*, II, liv. I, p. 98.

[8] Milan 1476.

[9] Éd. de Venise, 1729, IV, 237. Le 4 juin 1527, il lui adressait une lettre dont le tour est charmant (vol. III, 235) : « Ho veduta e letta la tua bella e lunga lettera molto volentieri, e paroni che tu sia già fatto valente assai secondo la tua brieve e picciola età, e lodoti che hai ben poste le tue fanciullesche giornatelle, e che oltra che sai scrivere latinamente, fai ancora assai bella e formata lettera. » Cf. p. 252.

Digitized by Google

Tous les pères n'étaient pas aussi soucieux de soutenir le zèle de leurs enfants. Pourvu qu'on leur enseignât « la vertu » et à tenir un ménage, peu importait le reste; quelques-uns même exigeaient qu'on bornât là leur éducation; ainsi le père de Maria Luisa Pisana, en confiant aux nonnes sa fille âgée de sept ans, leur fit défense expresse de lui donner aucune instruction, mais elle trouva moyen, en se servant de bâtons de bois trempés dans du vin, d'apprendre à lire et à écrire; à dix ans, elle composait et publiait des vers qui trouvaient des admirateurs [1] !

A vrai dire, les études n'étaient pas poussées très avant dans les couvents, et la fille de Bembo apprenant le grec dans le sien est une exception; généralement, on se contentait de montrer aux jeunes filles la lecture, l'écriture, les éléments du calcul, la couture et la cuisine [2].

Saint Charles Borromée borne l'éducation donnée dans les couvents à la lecture des livres saints, à l'enseignement de l'oraison mentale, à la pratique de l'examen de conscience, à l'écriture et au chant, réservant à celles des élèves qui montreraient de réelles dispositions l'étude de la musique instrumentale et de l'abaque. Toutes devaient apprendre la cuisine [3].

Ce ne fut que plus tard, au XVIIe siècle, quand l'Église, devenue toute-puissante, eut soumis complètement les consciences à sa discipline et qu'il n'y eut plus d'enseignement en dehors d'elle, que l'éducation devint plus complète et réellement sérieuse dans les couvents [4]. On y professa non seulement la grammaire, la théologie, l'arithmétique, mais le latin, l'histoire, le français, l'allemand, la musique, du moins dans les maisons conventuelles réservées aux filles de qualité [5].

Chaque ville de quelque importance eut un couvent ensei-

[1] *Diz. biografico universale*, Florence, 1842, II, 23.

[2] Zuccagni-Orlandini. Cf. *Le Cose meravigliose di Roma*, Rome, 1572, p. 12.

[3] *Costituzioni e Regole del Monasterio di S. Paolo di Milano formate da S. Carlo Borromeo*, Milan, 1626, p. 104 : *Della Maestra delle figlie di educatione*. Cf. Tamburinus, *De Jure abatissarum*, Lyon, 1668, p. 1.

[4] Cantù, VIII, 486 ; Sismondi, *Histoire des républiques italiennes*, XVI, 423.

[5] Zuccagni-Orlandini, *Corografia dell' Italia*, V, 499; Gabba, *Della condizione giuridica delle donne*, Turin, 1880, p. 554. Cf. *La Gamologia*, traité de Cerfool sur l'éducation des filles qui se destinent au mariage, traduit en italien et publié à Turin en 1778, et Frati, *La Donna italiana*, p. 156 et suiv.

Digitized by Google

gnant, certaines en possédèrent plusieurs [1]; à Bologne, par exemple, il s'en trouvait quatre [2]. Toutefois, le nombre des élèves n'en fut jamais très élevé; à la vérité, il ne devait pas dépasser la moitié de celui des sœurs [3]. Le couvent de San Luigi de Padoue, l'un des plus considérables d'Italie, comptait une soixantaine d'élèves [4].

A Rome, un grand nombre de couvents donnaient l'enseignement; celui de Sainte-Suzanne, dont la création remontait à la fin du XVIe siècle, et celui du *Bambino Gesù*, créé par Anna Moroni, en 1661, en étaient les principaux [5]. La règle y était dure. Celle du couvent de Sainte-Suzanne défend de donner aux élèves de la viande « d'aucun animal à quatre pattes, » à moins qu'elles ne soient malades, et enjoint de « battre fortement » celles qui paraîtraient incorrigibles [6]. Il se forma aussi, vers la fin du XVIe siècle, quantité de « maisons saintes » dans lesquelles des dames qui n'avaient pas fait de vœux définitifs mais s'étaient engagées à vivre chastement et saintement, les *bizzoche*, s'employaient à instruire des jeunes filles pauvres [7].

Le concile de Trente avait établi des règles très étroites pour les couvents où l'on élevait des jeunes filles [8]. Tout d'abord il fut décidé que ceux-là seuls où l'on avait accoutumé de s'occuper d'enseignement pourraient continuer à recevoir des élèves, dont le nombre fut d'ailleurs déterminé pour chaque couvent; elles devaient avoir des dortoirs séparés de ceux des nonnes et

[1] Querini, *La beneficenza romana*, Rome, 1892, p. 302; Molmenti, *La Storia di Venezia*, Turin, 1880, p. 469. Zuccagni-Orlandini, V, 502, 504, 506, 512. Giuseppe Ceci, *I reali educandati femminili di Napoli*, Naples, 1900.

[2] G. Priorato, *Notizie di Bologna*, Lucques et Florence, 1675, p. 53.

[3] *Regola della madre S. Chiara, fondatrice delle monache minori*, Lucques, 1712, p. 22, cap. II, § 7. Cette même prescription se retrouve dans d'autres règles.

[4] Zaccagni-Orlandini, p. 171.

[5] Querini, *La Beneficenza romana*, p. 328. Cf. Baretty, *Les Italiens....*, p. 212.

[6] *Regola del S^mo P. Benedetto con le Costituzioni quali si debbono osservare nel Monasterio delle Monache et Collegio delle zitelle di S. Bernardo in S. Sussana in Roma*, Rome, 1594. Art. XXX et XXXI. Cf. *Regole per la Congregazione delle oblate convittrici del S. S. Bambino Jesù in Roma*, Rome, 1725, p. 12 et seq.

[7] Querini, p. 221. Voir Camillo Fanucci, *Trattato di tutti le opere pie*, Rome, 1601, p. 157, et Morichini, *Delle Istituti di carità in Roma*, Rome, 1870, p. 547. Dans le volume relatif aux dépenses du couvent de Sainte-Suzanne, on voit qu'un grand nombre d'élèves prirent le voile.

[8] Ferraris, *Bibliotheca canonica*, Rome, 1889, V, 578.

Digitized by Google

des novices, ne pas être accompagnées de leur nourrice, ni vêtues contrairement à la modestie ou à la pudeur, ne pas avoir moins de sept ans, sortir avant vingt-cinq ans ou prendre le voile, respecter la clôture, et il leur était défendu, quand elles avaient une fois quitté le couvent, d'y plus rentrer. Si elles se fiançaient étant encore au couvent, la cérémonie ne pouvait avoir lieu qu'au dehors. Les parents étaient tenus de payer d'avance chaque semestre la pension. Les élèves dont les parents ne s'acquittaient pas en temps voulu de même que celles qui devenaient enceintes ou qui accouchaient, étaient expulsées.

Saint Charles Borromée, en appliquant cette règle dans le diocèse milanais, la compléta sur quelques points ; c'est ainsi qu'il décida que le costume des élèves serait ou tout noir, ou tout blanc, ou tout gris, qu'il n'y entrerait pas de soie et qu'il ne comporterait aucun ornement ; en outre, il fixa à neuf ans au moins et à quatorze ans au plus l'âge d'entrée dans les couvents [1].

Ce règlement s'inspirait de très vieilles traditions. Quelque huit cents ans auparavant, saint Benoit d'Aniano (mort en 821) avait énuméré, dans l'article XXIV de sa règle, les soins dont il convenait d'entourer les filles qui faisaient leur éducation dans les couvents ; il recommande de les faire constamment surveiller par une sœur âgée qui les maintiendra dans la voie de la crainte de Dieu, dans l'amour de la doctrine et le culte de la religion ; de les faire manger au réfectoire à une table à part ; de leur lire des ouvrages de piété [2].

Non seulement la pension était payée par anticipation chaque semestre et cela bien avant que le concile de Trente l'eût établi, mais, parfois, elle était exigée pour toute la durée du séjour ; tout au moins, il fallait payer d'avance une somme considérable. Lorsque Cristofano Guidini [3] mit sa fille dans le couvent de Saint-Bonda (1391), il eut à verser deux cents florins [4] et à fournir un

[1] *Costituzioni e Regole....*, part. I, cap. XIX, p. 73. Cf. *Costituzioni delle comittrici della sacra famiglia dell' Istituto della città di Sezze*, Urbin, 1729, p. 154, part. V, cap. VI, *Delle educande*. Cf. *Regola della madre S. Chiara, fondatrice delle monache minori*, Lucques, 1712, p. 6 et seq. Règles sur l'admission et le régime des élèves.

[2] L. Holstenius, *Regulas SS. Patrum Virginibus Sanctimonialibus praescriptas*, Rome, 1661, p. 124.

[3] *Ricordi di.... Guidini*, Archiv. stor. ital., 1843, IV, 41.

[4] La valeur du florin, monnaie d'or, fut très variable et elle est difficile à estimer ; on la fait osciller entre 15 et 25 fr.

Digitized by Google

trousseau valant cent florins. Au xve siècle, Lucca di Matteo conclut avec les nonnes augustines de S. Baldassare, dont le couvent était à Coverciano, un accord en vertu duquel ses deux filles devaient être soignées et instruites moyennant dix florins par an pour chacune d'elles, plus deux florins pour les deux maîtresses auxquelles elles étaient confiées, celles-ci se réservant le droit de filer, mais uniquement pour leur usage personnel. Lucca, ayant dû retirer ses filles au bout de onze mois, réclama la restitution de ses avances, ce qui lui fut refusé, et il s'ensuivit un procès dont les pièces ont subsisté [1].

Au xviiie siècle, la pension était, dans le couvent Sainte-Suzanne à Rome, de cinq écus par mois ; ailleurs elle était de quatre écus seulement. Certaines élèves se faisaient servir par d'autres élèves qui étaient pauvres et dont elles payaient, en retour, la pension ; quelques-unes avaient une femme de chambre [2].

II. — Les femmes savantes avant la Renaissance

Sans contredit, l'éducation donnée dans les couvents, pour recherchée et solide qu'elle ait été quelquefois, laissait le plus souvent à désirer. Qu'on se rappelle les paroles de Fénelon, aussi vraies en Italie qu'ailleurs : « J'estime fort l'éducation de bons couvents, mais je compte beaucoup plus sur celle d'une bonne mère [3]. » Ce ne fut pas effectivement dans les couvents, à quelques exceptions près, que se formèrent ces femmes supérieures par l'intelligence et le savoir qui ont donné à la société italienne d'autrefois un caractère si particulier et si attrayant de culture affinée, de distinction et d'élégance, et qui ont fait de leur pays la terre d'élection des fins esprits comme des beaux esprits, la patrie du gentil savoir, bril-

[1] Carlo Carnesecchi, *Un Fiorentino del sec. XV*, Archiv. stor. ital., sér. V, vol. IV (1889), p. 160.

[2] *Archiv. di Stato*, Rome, lib. I, *Spese del Monasterio di S. Suzanna*, vol. I, de 1704 à 1710 ; vol. II, de 1746 à 1772.

[3] *Avis de M. de Fénelon à une dame de qualité sur l'éducation de Mademoiselle sa fille*, qui fait suite au traité sur l'*Éducation des filles*. D'ailleurs cette même idée se trouve développée aux chapitres xi et xiii de ce traité. Le chevalier de Latour-Landry écrivait au xive siècle : « Pour ce que tout père et mère selon Dieu et nature doit enseignier ses enfans » (Prologue). Cf. Gabriel Compayré, *Histoire critique des doctrines de l'éducation*, t. I, p. 352.

Digitized by Google

lant et creux, qu'elles savaient revêtir de formes galantes, aimables et frivoles [1].

On ne sait rien de précis sur cette pléiade de poétesses, Nina Siciliana, Compiuta Donzella, Gaja da Canino, Ortensia di Guglielmo, qui auraient vécu au temps de Dante et de Pétrarque [2]. Peut-être que les vers qu'on leur attribue furent composés par ceux mêmes qui les publiaient et qui se flattaient de ménager, par cette supercherie, dont il y a bien des exemples, un accueil plus favorable. Toutefois, une femme au moins acquit alors une réputation littéraire incontestable, c'est cette Selvaggia dont parle Pétrarque dans le *Triomphe de la Mort :*

Ecco Dante e Beatrice,
Ecco Selvaggia, ecco Cio da Pistoya [3].

Si Pétrarque a ainsi rapproché ces deux noms, c'est qu'en effet le talent poétique de Selvaggia lui avait valu l'admiration passionnée de Cino et qu'elle était sa « dame poétique. »

Au siècle suivant, Christine de Pisan, qui elle-même peut être mise au rang des femmes doctes de l'Italie, et qui est une des premières femmes de lettres qui ait vécu de sa plume, cite la fille du jurisconsulte Giovanni d'Andrea, professeur à l'Université de Bologne, dont la science était si solide qu'au besoin elle remplaçait son père dont elle avait suivi les cours. Seulement, comme elle était fort belle, elle mettait en chaire « une petite courtine devant son visage afin de ne point distraire les escoutans. » Sa sœur Bettina était également très savante [4].

Une autre femme, Maddalena Bonsignori, enseignait aussi le droit à Bologne vers 1330. Caterina Bianchetti, dame de la cour du roi Charles de Bohême, professa vers le même temps ; elle possédait une connaissance approfondie du droit romain et du

[1] Cf. L. Frati, *La Donna italiana secondo i più recenti studi*, Turin, 1899, cap. VI, p. 76.

[2] A. Borgognoni, *Rimatrici italiane de primi tre secoli*, *Nuova Antologia*, sér. III, vol. IV (1886), p. 209. G. Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, Modène, 1775, vol. V, p. 464. Crescimbeni, *Storia della volgar poesia*, Basegio, 1730, vol. III, p. 211. E. Magliani, *Storia letteraria delle donne ital.*, Naples, 1885. Vittorio Rossi, *Gior. st. letter. ital.*, vol. XV, p. 183.

[3] Édition de Venise, cap. IV, p 151. Cf. Quadrio, *Della storia d'ogni poesia*, Milan, 1732-1752, vol. II, p. 176.

[4] *La Cité des Dames*, Paris, 1497.

Digitized by Google

droit italien, parlait l'allemand et le bohême, dissertait agréablement [1].

Il faut aussi citer sainte Catherine de Sienne (1347-1380), qui fut en relation épistolaire avec tous les grands personnages de son temps [2].

Il existait des écoles tenues par des femmes; ainsi on trouve mentionnée à Florence, en 1304, une maîtresse d'école enseignant aux petits enfants la lecture, la grammaire, les éléments de Donat [3].

Le nombre des femmes qui atteignaient à quelque célébrité par leurs talents ou leurs connaissances littéraires ne laissait pas toutefois d'être encore fort restreint. Boccace cite à peine le nom de trois ou quatre Italiennes dans son livre sur les Femmes illustres, encore l'une d'elles est-elle la papesse Jeanne, de fabuleuse mémoire [4]! Il ne s'en trouve guère plus dans l'ouvrage du même genre que publia, en 1479, Agostino Jacopo de Bergame [5]; il est juste de remarquer qu'Agostino était un pauvre admirateur du sexe féminin, car, tout en distribuant quelques louanges aux femmes qu'il célèbre, il n'oublie pas de rappeler, en l'approuvant, cette sentence d'Homère que le philosophe Pythagore trouvait, lui aussi, excellente : « La meilleure femme est celle qui file et qui aime la couche de son mari [6]. »

Au contraire, un recueil publié au commencement du siècle dernier, par une femme, il est vrai, Ginevra Canonici Fachini [7],

[1] Gio. Fantuzzi, *Notizie degli scrittori bolognesi*, Bologne, 1781, t. II, p. 172. Muratori, *R. Ital. Script.*, XVIII, 436. *Prospetto biografico delle donne italiane* di Ginevra Canonici Fachini, Venise, 1824.

[2] Capecelatro, *Storia di S. Caterina da Siena*, Florence, 1871.

[3] *Giorn. stor. della letter. italiana*, vol. VI, p. 189. F. Novati, *Nuovi Studi su Albertino Mussato*. « *Domina Clementia doctrix puerorum, docens legere Psalterium, Donatum....* » Il s'agit de la grammaire de Donat, si fort en honneur au moyen âge malgré sa médiocrité. Il avait publié une édition de *De claris mulieribus* de Boccace. Voir P. Luigi Tosti, Naples, 1836.

[4] *Liber Johannis Boccacii de Certaldo de mulieribus claris*, première édition, 1473. Gio. Sabadins degli Arienti, *gynevera*.

[5] Jacobus Bergamensis, *De memorabilibus et claris mulieribus*.

[6] Fol. 189. C'est l'éloge que contiennent si souvent les anciennes épitaphes : *Domum servavit, lanam fecit*.

[7] *Prospetto biografico delle donne italiane*, Venise, 1824. Les recueils de femmes illustres italiennes sont fort nombreux ; on peut citer, entre autres : Berlan, *Fanciulle celebre italiane*, 1872; L. Bergalli, *Poetesse italiane;* Cantù, *Il Libro d'oro delle illustri giovinette italiane*, 1852; E. Comba, *Donne illustri italiane;* Federici, *Ritratti di alcune donne veronesi*, 1826 ; Gamba, *Ritratti di donne ve-*

Digitized by Google

contient les noms de près d'un millier de femmes illustres dans les lettres !

A vrai dire, le nombre des femmes qui brillèrent par leur savoir se multiplia considérablement à partir de la fin du XIVe siècle. L'humanisme avait non seulement répandu en Italie le culte des littératures antiques, mais aussi indirectement réveillé le goût des autres connaissances, ainsi que la curiosité scientifique endormie au moyen âge par la recherche obstinée de l'allégorie.

Les femmes entrèrent dans le mouvement avec leur impétuosité coutumière ; elles voulurent acquérir des lumières sur les sciences les plus diverses ; on les vit partout assidues aux cours professés dans les universités. Dorotea Bucca (1400-1436) fut savante en mathématiques, en philosophie, dans les langues anciennes ; elle eut une chaire à Bologne. Laura Ceretta (1469-1499) cultiva avec éclat les sciences exactes et la théologie. Battista Berti (née en 1451) s'occupa également de sciences. Battista Malatesti Sforza (1459-1472), qui eut pour maître son père, se rendit fameuse par ses connaissances scientifiques [1]. Toutefois, le premier enthousiasme passé, ce furent les belles-lettres surtout qui les attirèrent et elles ne tardèrent pas à abandonner l'étude de la jurisprudence, de la métaphysique, de la théologie et des corps, afin de s'adonner exclusivement à celle des littératures grecque et latine, mieux faite pour les séduire et où leur science pouvait éclater davantage.

A partir du milieu du siècle, leur unique occupation fut de composer des vers, ou encore de traduire, de commenter, d'imiter, d'interpréter les classiques.

Chose singulière, l'Italie, qui a produit tant d'hommes illustres dans les arts plastiques et dans la musique, n'a presque pas eu de femmes peintres, sculpteurs ou musiciennes douées d'un réel talent [2].

neziane, 1826; Rumor, *Donne illustri vicentine*, 1881; De Gubernatis, *Antol. di poetesse ital.*, *del* sec. XVI, Florence, 1881.

[1] *Prospetto biografico*, de Ginevra Fachini.

[2] On pourrait, à la rigueur, tirer de l'oubli quelques noms Sofonisba. Anguisciola, de Crémone, qui naquit vers 1530 ; elle fit à Milan le portrait du duc d'Albe, et alla ensuite à Madrid, où l'on prisa fort son talent. Diana Ghisi, de Mantoue, qui grava sur le cuivre et naquit en 1536. Onorata Rodiani, de Crémone, qui vécut un peu avant et s'illustra par ses tableaux. Elisabetta Siraise (1638-1665), Properzia de' Rossi, femme sculpteur bolonaise, morte en 1530, citée par Vasari. Lavinia Fontana (1552-1612), qui travailla à la cour de

Digitized by Google

En revanche, les femmes de lettres firent merveille. Costanza Varano (1428-1447) débitait à seize ans un discours en latin composé par elle à l'occasion d'une fête célébrée dans la petite cité de Gradara, et le lendemain elle prononçait une harangue également en latin dans un banquet donné à Pesaro [1]. Sous la direction de sa grand'mère, Battista da Montefeltro [2], elle étudia aussi bien les grands poètes du siècle précédent, Dante et Pétrarque, que les auteurs anciens et surtout Salluste, Tite-Live, Virgile et Quintilien. Le comte d'Urbino s'intéressait à ses travaux et l'engageait à « entrer dans la voie des humanités ; » Giacomo de Pesaro lui donnait le même conseil. Plus tard, elle aborda l'étude de l'astronomie, de la géométrie, de la logique.

Après sa mort, un versificateur anonyme fit sur elle un poème où il disait [3] :

Dès sa première adolescence,
Elle n'étudia que pour s'instruire,
Bientôt elle n'eut plus d'égal.
Elle connaissait, non les fables françaises,
Mais la fleur de la langue latine
Et la semence du grec qu'ignorent tant de gens.
Non seulement elle se plaisait aux vers du grand Florentin,
Mais elle aimait aussi Cicéron et Virgile,
Et les histoires de Tite-Live,
Et ton cher volume, ô docte Jérôme.

Ippolita Sforza (1445-1488) conversait en latin à quatorze ans et adressa une allocution latine au pape Pie II à l'occasion du congrès de Mantoue (1459) [4]. Sa sœur Battista avait la même facilité (1459-1492); telle était la pureté de son style, quand elle

Grégoire XIII. Plantilla, fille de Luca Nelli, Irene di Spilimbergo, peintre et femme de lettres, née en 1541, élève du Titien, morte à dix-huit ans, Rosalba Carriera, de Venise (1671-1757), et Marietta Rabusti, de la même ville, née en 1560 Voir Marco Minghetti, *Le donne italiane nelle belle arti*, Florence, 1877. *Le donne più illustre del regno Lombardo Veneto*, Milan. Anonyme et sans date. Voir aussi quelques noms obscurs dans G. Giordani, *Notizia delle donne pittrici di Bologna*, Bologne, 1832.

[1] Feliciangeli, *Notizie sulla vita e sugli scritti di Costanza Varano*. Giorn. stor. della lett. ital., vol. XXIII (1894), p. 1.

[2] Battista était née en 1384.

[3] Feliciangeli, p. 72. Ce poème se trouve à la bibliothèque communale de Pérouse, sous la cote F. 20, c. 63, 67.

[4] Burckhardt, I, 290. F. Flamini, *Franc. Galeoto, gentiluomo napoletano del 1400. Giorn. stor. lett. Ital.*, vol. XX, p. 14. Gabotto, *Joviano Pontano e Ippolita Sforza*, *Vita Nuova*, II, 20. E. Motta, *Ancora di Elisabetta e delle altre figlie di Francesco Sforza*, Pise, 1886.

Digitized by Google

avait huit ans, qu'on la comparait à Cicéron. Laura Benzoni composait à dix ans, en grec et en latin, des vers saphiques [1] et, à treize ans, une autre fillette célébrait dans un poème latin l'entrée de l'empereur Sigismond à Mantoue (1433). A dix ans, Cecilia de Gonzague écrivait à merveille en grec et copiait fort habilement les manuscrits [2]. Margherita Scaravelli Solari, alors qu'elle avait à peine douze ans, salua en latin le roi Charles VIII à son entrée à Asti, et de si aimable façon qu'il tomba amoureux d'elle, à ce qu'on dit [3]. Cassandra Fedele fut déclarée par Politien « l'honneur de l'Italie [4]. » Quant à la célèbre Isotta Nogarola (1420-1466), elle composa des lettres et nombre d'écrits dont un éloge de saint Jérôme ; elle rédigea aussi une dissertation sur la question de savoir lequel d'Adam ou d'Ève était le plus coupable (1563) [5]. Margherita de Ravenne, quoique devenue aveugle à l'âge de trois ans, acquit des connaissances si étendues qu'on la consultait dans les controverses de théologie et de morale [6]. En 1495, une enfant de dix ans parla pendant deux heures devant la cour pontificale, sans hésitation ni trouble, dit Burchard, et avec autant de facilité, de cœur et de justesse dans les gestes qu'un orateur consommé [7].

Il y eut aussi abondance de poétesses au xve siècle, entre autres Medea Aleardi de Vérone [8], Girolama Corsi Ramos qui vécut en Vénétie [9], Battista da Montefeltro, la grand'mère de Costanza Varano [10]; Cleofe da Gabrielli, Antonia di Francesco Giannotti

[1] Frati, *La donna italiana*, p. 92.

[2] Rossi, *Il Quattrocento*, Milan, 1900, p. 41. Bayle, *Dict.*, VII, 138.

[3] Alberti, *Stor. d'Ital.*, p. 62.

[4] *Decus Italiae Virgo. Archiv. stor. Lombardo*, Sez. III, vol. IV, p. 387. Simonsfeld, *Zur Geschichte der Cassandra Fedele*. Hambourg, 1894.

[5] E. Abel, *Isotae Nogarolae Opera cur.*, Vienne, 1886. *Giorn. stor. della lett. italiana*, vol. VI, 1885, p. 163. R. Sabbadini, *Notizie sulla vita di alcuni umanisti del sec. XV. Giorn. storico della lett. italiana*, VI, 1885. L'abbé Luigi Federici, *Ritratti di alcune donne veronese*, Vérone, 1826, compte sept femmes illustres dans cette famille : Laura, Giulia, Lucia, Antonia, Ginevra, Isotta, Angela.

[6] Cantù. VII, 22.

[7] Burchard, II, 529. Tome III, 154, il est fait mention d'une jeune fille qui répond au cardinal de Lisbonne qu'elle sait écrire correctement.

[8] Tiraboschi, *Stor. della lett.*, VI, 111, lib. III.

[9] *Giorn. stor. della lett. ital.*, vol. XV, 1890, p. 183. *Di una rimatrice del sec. XV.*

[10] Carlo Tonini, *La Coltura letteraria.... in Rimini*, Rimini, 1884, I, 79. Ses vers ont été publiés par Zambrini, *Laudi ed altre rime spirituali*, Imola, 1847.

Digitized by Google

(1438-1488), qui composa des tragédies : *Le fils prodigue*, *Saint François*, *Sainte Guillemine* [1]. « A bien considérer ces temps-là, dit Joly [2] parlant du xve siècle, on peut dire qu'ils furent plus féconds en femmes savantes que d'autres, quoique l'ignorance fût grande alors parmi les hommes. »

La plupart de ces doctes personnes eurent leurs parents ou des hommes pour éducateurs; Christine de Pisan était l'élève de son père, astrologue de Charles V; la fille de Giovanni d'Andrea s'était formée en suivant les cours qu'il professait; Ippolita Sforza eut pour maîtres Constantin Lascaris que le duc Francesco Sforza avait appelé à Milan, Guiniforte Barizza, fils de Gasparino, et Baldo Martorelli, élève du fameux Vittorino da Feltre [3]. Celui-ci avait eu pour élève Cecilia Gonzaga [4]. Battista Sforza apprit « la grammaire et les beaux usages » d'un notaire de la commune de Pesaro, Antonio di Strullio da Codazzo [5].

Quant au programme des études, Leonardo Bruni, surnommé Aretino (1369-1444), en a tracé un à Isabella Malatesta : « Afin d'élever son esprit, il faut lire et méditer la vie de Cornélie, fille de Scipion l'Africain, celles de la poétesse Sapho et de la savante Aspasie ; afin de s'instruire en théologie, il faut pratiquer saint Augustin, saint Jérôme et Lactance; en tant qu'auteurs profanes, on doit connaître Cicéron, Virgile, Tite-Live et Salluste [6]. »

Maffeo Vegio, dont le traité sur l'éducation des enfants, rédigé en 1491, jouit d'une grande autorité, déclare qu'il convient d'ap-

[1] Rossi, *Il Quattrocento*, p. 179, 204, 208.... On pourrait encore citer Alessandra Scala-Moreale, Domitilla Trivulzi, Anna Spina. Voir Zuccagni-Orlandini, *Corographia*, V, 379. Jacques de Bergame mentionne : Paula Gonzaga, cap. CLV, fol. 136'; Isotta Nugarola, cap. CLXIII, fol. 143'; Bona Lombardo, cap. CLXV, fol. 145; Bianca Maria, cap. CLXVI, fol. 146; Constantia Sforza, cap. CLXVII, fol. 147; Baptista d'Urbino, cap. CLXVIII, fol. 147'; Cassandra Fedeli, cap. CLXXXI, fol. 156....

[2] Joly, *Voyage fait à Munster*, p. 163. Cf. Bayle, *Dict.*, VII, 138, qui essaie d'identifier les personnages cités sous des noms erronés.

[3] Carlo de' Rosmini, *Idea dell' ottimo precettore*, Bassano, 1801, p. 487. L'auteur retrace la vie de Vittorino et rapporte que son élève Martorello enseignait à Ippolita la grammaire latine et la rhétorique, tandis que Lascaris l'initiait au grec.

[4] Bayle, *Dict.*, VII, 337.

[5] Feliciangeli, p. 17.

[6] *H. Grotii et aliorum Dissertationes de Studiis instituendis*, Amsterdam, 1645, p. 414 et seq. Isabella, aussi appelée Battista di Antonio da Montefeltro, première femme de Galeazzo Malatesta, à qui était dédié le traité de Bruni, naquit en 1384, fut mariée en 1405, et mourut après avoir pris le voile, en 1448, à Foligno. Litta, Fam. Malatesta, tab. VII.

Digitized by Google

prendre aux filles à connaître les lettres grecques et latines, à danser avec grâce, à jouer de la guitare, mais en évitant de pousser trop loin ces études, de peur de les rendre présomptueuses. Il recommande aux pères d'écarter des yeux de leurs filles les œuvres des poètes, car la lecture en rend les femmes lascives [1].

A dire le vrai, les femmes savantes du xve siècle sont plutôt de petits prodiges que des intelligences supérieures. Avides à l'excès de savoir et trop adulées, leur organisme ne put supporter le travail prématuré et excessif qu'elles s'imposaient et presque toutes moururent jeunes. Ce ne fut qu'au siècle suivant que l'âme féminine, plus mûre, mieux préparée à recevoir la culture des lettres, eut son plein épanouissement.

III. — LES FEMMES SAVANTES A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE. LES PÉDAGOGUES

Ce qui distingue surtout les Italiennes de la Renaissance, c'est le caractère essentiellement viril de leur éducation.

La profonde distinction de goûts, d'occupations, d'idées, de caractère, d'objet dans l'existence qui s'est établie depuis entre les hommes et les femmes, n'existait pas alors, surtout en Italie ; ils partageaient les mêmes divertissements, s'imposaient les mêmes devoirs, avaient les mêmes occupations; leur existence était beaucoup plus semblable, beaucoup plus mêlée, qu'elle ne l'est maintenant, où tout concourt à leur faire mener une vie distincte. En toute chose, sauf au point de vue juridique, la femme allait de pair avec l'homme. La transformation de son rôle dans la société, cette progressive émancipation qui avait eu son commencement d'ailleurs dans les siècles lointains [2], parut un moment réalisée en Italie. On vit les femmes, à

[1] Mafei Vegii, *De educatione liberorum et eorum claris moribus*, Milan, 1491. Voir éd. Paris, 1511, fol. 18, 29, 43, 49. Traduit en français en 1508. Disciple de saint Bernardin de Sienne, il fut secrétaire du pape Martin V et exerça une certaine action dans le mouvement humaniste. Il ajouta un livre à l'Enéide. Giovio a fait son éloge.

[2] Roland prend Aude « pour épouse et pour pair » dans le roman de Girard de Viane composé au xiiie siècle. On lit, dans la chanson de Roland, v. 3709 : « O est Rollang le catanie — ki me jurat cum sa per à prendre ? » Les exemples sont fréquents. Cf. *Chroniques des ducs de Normandie*, v. 31, 323 et suiv. ; Gautier, *La Chevalerie*, p. 358, note 6 ; Viollet-le-Duc, *Dict. du mobilier*, IV, 474, qui cite le conte du roi Flore et de la belle Jeanne. Lecoy de

Digitized by Google

l'époque de la Renaissance, faisant la guerre, mêlées aux affaires publiques, secondant les hommes politiques par leurs conseils quand elles ne les dirigeaient pas par leur volonté. Le titre de *virago* fut un honneur et on l'accorda aux femmes qui réunissaient à l'énergie virile le charme féminin.

Bembo dans les *Asolani* [1], Castiglione dans le *Cortegiano* [2], ne posent la question de l'égalité entre l'homme et la femme que pour la résoudre tout aussitôt en faveur de celle-ci. « Que les femmes, dit Castiglione, soient des animaux imparfaits, et par conséquent de moindre dignité que les hommes, qu'elles ne soient capables de vertuz qu'ils ont, je ne le veux autrement affermer pource que la valeur des dames icy presentes suffiroit à me faire mentir. » Un livre fut composé tout exprès pour montrer que les femmes n'étaient en rien inférieures aux hommes : *Lettere di molte valorose donne nelle quali chiaramente appare non esser ne di eloquentia ne di dottrina alli huomini inferiori* (1548) [3]. Le thème plut apparemment, car, en quelques années, plusieurs ouvrages du même tour furent publiés [4].

Déjà, au temps de Boccace, les femmes « gouvernent un cercle spirituel et sont maîtresses dans l'art de la conversation légère

la Marche, *La Chaire française*, p. 432, dit : « Une fois mariée, la femme devient la compagne et l'égale de l'homme. » Les sermonnaires voyaient une preuve de l'égalité entre l'homme et la femme dans ce fait que la femme n'avait pas été tirée du pied de l'homme ni de sa tête, mais de son côté. Bossuet était conduit, il est vrai, à une tout autre conclusion quand il disait : « Vous ne devez pas oublier, Mesdames, que vous tirez votre origine d'un os complémentaire de l'homme. » Compayré, *Histoire des doctrines de l'éducation*, I, 342. Mais c'était en un temps où déjà le mouvement inverse se dessinait.

[1] Bembo, *Les Azolains*, traduction Jehan Martin, 1545, p. 70.

[2] Castiglione, *Il Cortegiano*, traduction G. Chapuis, 1580, p. 381. La discussion est longue, liv. III, §§ x à xviii, éd. V. Cian. Cf. Burckhardt, II, 142, 202.

[3] [Ortensio Lando]. Venise. Voir surtout fol. 46.

[4] Ercole Filogenio, *Dell' eccelenza della donna*, Fermo, 1538. Lodovico Domenichi, *La Nobilità delle donne*, Venise, 1549. Domenico Bruni, *Difesa delle donne*, Florence, 1551. Ortensio Lando, *Lettera a gloria del sesso femminino*, Venise, 1551. Luigi Dardano, *La bella e dotta difesa delle donne*, Venise, 1554. Sperone Speroni, *Dialogo della dignità delle donne*, Venise, 1588. Lucrezio Bursati, *La vittoria delle donne*, Crema, 1621. Cristoforo Bronzino, *Della dignità e nobiltà delle donne*, Florence, 1622. Et bien d'autres. Quelques auteurs se trouvèrent cependant pour contredire à ce débordement de louanges : Gio. David Tomagni, *Dell' eccelenza dell' uomo sopra quella della donna* ; Giuseppe Passi, *Dei Difetti delle donne*. Ercole Tasso, *Discorso, ovvero Escalamazione contro l'ammogliarsi*. Gio. Batt. Barbo, *Oracolo, ovvero Invettiva contro le donne*. Mais ils se dédirent par la suite. Voir Gabba, *Della condizione giuridica....*, p. 220.

Digitized by Google

et du récit pathétique [1]. » Plus tard, au xve siècle, dans les entretiens de la villa Alberti, elles prennent une part active aux débats qui roulent sur la morale, la politique et l'histoire.

Elles jouent un personnage important dans ces conversations qui étaient une des principales occupations de la société polie et où l'on discutait un peu languissamment et très superficiellement de troublants problèmes de psychologie le plus souvent amoureuse. Leur esprit plus avisé, plus souple, plus alerte, parfois aussi moins curieux de l'exactitude que celui des hommes, les servait à merveille dans ces aimables controverses où les rapprochements subtils, les raisonnements spécieux, les exemples tirés de l'antiquité, étaient le fond de toute argumentation, où les arguties, les bons mots, les traits, les pointes, prenaient de plus en plus d'importance [2].

Pour y prendre part, il leur fallait une culture sinon solide, du moins brillante. Antonio Galateo recommandait dans ses lettres à Bona Sforza [3] de s'instruire du mieux qu'elle pourrait, « afin de plaire aux hommes, » et il ajoute ce commentaire qui ne s'accorde guère avec ses prémisses, mais sent son habile homme : « car la femme est née pour leur commander [4]. » Sabba Castiglione parlait à peu près de même [5], ainsi que

[1] Gebhart, *Les origines de la Renaissance*, p. 268.

[2] Castiglione consacre à ces facéties toute la fin du liv. II. Domenichi fit un volume sur le même sujet. *Facetie, Motti*, Venise, 1558. Boccace avait déjà dit, trad. Le Maçon (et l'on voit par là l'importance qu'on attachait aux jeux d'esprit en Italie) : « Tout ainsi comme les estoilles sont l'ornement et la beauté du ciel et les fleurs tant que le printemps dure embellissent les prez, tant ainsi les gracieux mots et plaisantes rencontres entre les louables passe-temps et plaisants devis sont l'accoutrement de toute personne : lesquels plaisants mots parce qu'ils sont briefs et courts, sont trop mieux avenants aux femmes qu'aux hommes. » Jour. I, nov. X.

[3] Qui épousa le roi Sigismond de Pologne.

[4] *Spicileg. Rom.*, Rome, 1892, VIII, 522. Burckhardt, II, 145, note 2.

[5] *Ricordi ovvero Ammaestramenti di Mons. Sabba Castiglione, caval. gierosolimitano*, Venise, 1567, p. 217. *Ric.*, CXXI, Cerca (sic) il maritarsi : « Et se a caso, come giovane volenteroso et sensuale ci dira, non volete voi che questa fanciulla sappia ben leggere et scrivere, accioe chè leggendo il Dante, il Petrarca, il Boccaccio, et altri simili autori volgari, non sia tenuta una goffa, una da poco, una rustica, et male allevata dalle altre giovani, nobili, virtuose, ben nate, assentite de nostri tempi, le quali universalmente si dilettano molto di simili gentilezze et leggiadice ? Direte che voi assai laudate nelle donne il sapere leggere et scrivere, ma non già per leggere gli sonetti et canzoni del Petrarca, o le cento novelle, o la Fiammetta, o il Filo colo del Boccaccio, o la Vita novella di Dante, et altre simili opere lascive et non molto honeste ; ma per leggere la Bibia, l'Ufficio della Madonna, le leggende delli santi, le vite de santi Padri ed altri libri cattolici. »

Digitized by Google

Della Casa dans son traité sur l'éducation, qui fut fameux à l'époque [1].

Cette instruction devait en outre être très semblable à celle des hommes [2]. Castiglione écrit, dans la troisième partie du *Cortegiano* qui est consacrée à la dame de cour accomplie : « Et pour redire en partie et en peu de paroles ce qui déjà a esté dit, je veux que cete dame ait congnoissance des lettres, de musique, de peinture et qu'elle sache danser et festoyer, accompagnant de cete discrete modestie et d'une bonne opinion qu'elle donnera de soye tous les autres advis qui ont esté enseignez au courtisan [3]. » Ailleurs il dit encore : « Attendu que les mesmes règles qui ont esté données pour le courtisan servent aussi à la dame de court [4]. »

Inversement, faisant le portrait du courtisan, il demande « qu'il soit versé es poètes, es orateurs et historiens, qu'il soit duit a escrire et composer vers et prose, principallement en ceste langue vulgaire, car, outre le contentement que luy mesme en recevra, n'aura jamais faute de propos pour entretenir les dames lesquelles ordinairement ayment telles choses [5]. »

Cette éducation était non seulement identique mais souvent commune ; aux filles comme aux garçons, on enseignait le latin, le français, l'espagnol, la grammaire, la musique, ainsi que la danse [6] ; ils avaient les mêmes maîtres et souvent, malgré l'avis des moralistes, travaillaient ensemble. Maria, fille ainée de Cosme Ier, Caterina Sforza, furent élevées conjointement avec leurs frères [7]. Vivès recommande les professeurs plutôt que les maîtresses même pour les jeunes filles [8]. Isabella

[1] Giovanni della Casa, *Il Galatheo*, Rome, 1560. Il fait, dans son traité, une théorie aux femmes sur la façon de raconter. Voir Cantù, VIII, 207.

[2] Burckhardt, II, 143 ; Gregorovius, *Lucrèce Borgia*, I, 65 ; Minghetti, *La donna italiana*, Nuova Antologia, an XII, 1877, vol. V ; Ludovico Domenichi, *La donna di Corte ;* De Maulde, *Les femmes de la Renaissance*, p. 122.

[3] Traduction, p. 378.

[4] Pages 364, 367.

[5] Page 118.

[6] Castiglione, p. 90, 238.... et les auteurs cités plus loin.

[7] De Maulde, 134 ; Pasolini, I, 41 ; Guglielmo Enrico Saltini, *Tragedie Medicee*, Florence, 1898, p. 5. Maria parlait à huit ans l'espagnol, entendait le latin et traduisait Cicéron et Virgile. Son maître fut Pier Francesco Riccio, qui avait donné des leçons à son père.

[8] *De Institutione foeminae christianae.* Vivès fut le précepteur des filles de la reine Isabelle de Castille.

Digitized by Google

d'Este (1474-1525), qui fut si passionnée pour les arts et les lettres, eut pour premier maître Battista Garino, le fils du célèbre humaniste, puis un certain Jacobo Gallino qui, plus tard, le 25 mai 1490, lui rappelait en ces termes le temps de ses études [1] : « Il me souvient encore de l'attention avec laquelle vous écoutiez les fables et les histoires que je vous contais et du plaisir que vous y preniez. Que de soin vous mettiez à rédiger vos compositions ! Vous scandiez les vers de Virgile et vous vous appliquiez avec succès à reconstruire ceux dont j'avais interverti les mots. Vous mettiez en vers de belles sentences telles que celle-ci :

O dea quae summum meruisti ferre Tonantem
Visceribus, captis annue, virgo, meis.

« Quelle n'était pas votre mémoire ! Le samedi, vous me récitiez toutes les *Bucoliques* de Virgile, le premier, le deuxième et une partie du troisième livre de l'*Enéide*, plusieurs lettres de Cicéron, presque tout l'*Hérotimate* [2] et bien d'autres choses encore sur la grammaire. » Dans la même lettre, il lui annonce l'envoi d'un Virgile, des *Règles* de Garino [3], de quelques recueils de lettres.

Même après son mariage, Isabella conserva auprès d'elle un précepteur ; ce fut d'abord Sigismondo Golfo, qui devint par la suite le maître de sa fille aînée, Eleonora. Pendant un temps, pour des raisons que l'on ignore, Golfo fut écarté. Aussitôt un autre précepteur se proposa, Cosnico, lequel se faisait fort de diriger les études d'Isabella « sans nul auxiliaire, » à la condition qu'elle eût été préalablement instruite des rudiments de la grammaire. Plus tard, elle se fit donner des leçons par le précepteur de son fils, Francesco Vigilio (1504), et, lorsque l'éducation du jeune prince et les leçons que Vigilio professait publiquement à Ferrare absorbèrent tout son temps, elle eut recours à un autre érudit, Mario Equicola. Equicola l'accompagna quand elle vint en France et demeura auprès d'elle jusqu'à sa mort, survenue le 13 février 1539 [4]. Aussi eut-elle une réputation de

[1] Alessandro Luzio, *I Precettori d'Isabella d'Este*, Ancône, 1887, p. 11 et suiv. Luzio et Renier, *Urbino e Mantova*, p. 188, 216. De Maulde, p. 508.

[2] *Chrysolaras Erotemata* (grammaire), Venise, 1484 et 1491. Cf. *De anomalis verbis, de formatione temporum*, Alde, 1512. Voir Brunet, I, 1892.

[3] *Guarini Veronensis Regulae*, 1470.

[4] Equicola a fait une relation de ce voyage, en style pompeux et sans inté-

Digitized by Google

science que nulle autre n'égala et passait-elle pour manier la langue latine mieux que personne. Sachant bien lui plaire, Alde Manuce lui envoyait, en 1504, les éditions des auteurs grecs avec traduction latine qu'il venait de publier, puis, l'année suivante, Martial, Catulle, Tibulle, Properce, Horace, Perse et Lucain, qu'elle refusa d'ailleurs, en trouvant le texte trop fautif et le papier mauvais [1].

Le traité d'Equicola, *Libro de Natura de Amore* [2], dédié à Isabella et dans lequel il traite des diverses façons d'exprimer l'amour dont ont usé les écrivains grecs et latins, les jongleurs provençaux et les conteurs italiens, les trouvères espagnols et les rimeurs français, est peut-être le résumé des leçons qu'il lui faisait sur ce thème.

Lucrezia d'Este eut pour maître Bartolomeo Ricci qui, dans une de ses lettres, explique sa méthode et en vante les résultats [3].

Bona Sforza avait eu pour maître « un homme saint et, en même temps, très instruit, » dont Galateo lui recommandait de recueillir précieusement les enseignements, « au contraire des autres filles de son âge qui, le dimanche, passent leur temps à jouer au cerceau ou à lancer les dés, et, en semaine, ne savent s'occuper qu'à tisser le lin, la laine ou la soie. » Que sous sa direction, ajoute-t-il, elle se plonge dans la lecture de Virgile, de Cicéron, de saint Augustin, de saint Chrysostome et de saint Jérôme [4].

rêt. *De Isabella Estensis iter in Narbonensem Galliam*, s. d. (vers 1522). « Il est beau de voir, écrivait Semenza en 1512, avec quelle ardeur la marquise, quoique ses années soient déjà nombreuses, étudie, compose et traduit sous la direction d'Equicola. » A. Luzio, p. 43.

[1] A. Baschet, *Aldo Manuzio*, Venise, 1867, p. 16, 26. *Giorn. stor. della lett. ital.*, VI, 276, n. 4.

[2] Venise, 1525 et 1536. Il débute ainsi : « Nella mia più fervida gioventù ritrovandomi in lacci d'amor involto, de miei verdi anni il tempo migliore in amor dispensai. Scrissi dunque di quel che a Venere piacque. Amor me persuase, m'insequava Cupido, la età richiedeva, mia lieta sorte volse, et commando mia donna.... Gabriel Chapuis le traduisit en français en 1584. *Les six livres de la nature, de l'amour tant humain que divin.*

[3] *Epistolarum Familiarum libri VIII*, Bologne, 1554, p. 71. Dans l'épître par laquelle il dédie à Alfonso d'Este l'*Orlando furioso* qu'il publia à Venise en 1556, Girolamo Ruscelli dit, en parlant d'elle : « Que dans son âge le plus tendre elle était si versée dans les langues grecque, latine et vulgaire, et en toute science, que les plus érudits en demeuraient stupéfaits. »

[4] *Spicileg. Rom.*, Rome, 1892, VIII, 522. Dans une harangue adressée par

Digitized by Google

Les Pères de l'Église, et principalement saint Jérôme, tenaient, on le voit, une grande place dans l'éducation des jeunes filles, bien que les enseignements que renferment leurs écrits soient peu conformes à la règle de vie qu'on leur proposait, vie active, enjouée, de vanité et d'ambition [1]. Saint Jérôme, en effet, qui s'est occupé particulièrement d'éducation, considère les lettres profanes comme dangereuses pour la femme et veut qu'on la prépare surtout à une existence de retraite et de contemplation [2].

C'est que leur lecture était moins un objet d'édification qu'un sujet de dissertations, et qu'on y cherchait, non des leçons de morale, mais des exemples de rhétorique ; c'est aussi, et cela tient à la nature même du caractère des Italiennes, qu'elles faisaient une grande différence entre leur vie quotidienne et, si j'ose dire, pratique et leur vie de méditation, suivant assez librement leurs penchants et leurs caprices tout en pratiquant fort régulièrement les devoirs de la religion et en rendant hommage à ses préceptes, sincèrement dévotes et hardiment frivoles.

A côté des maîtres, il y avait les pédants. On en a un peu trop médit sans doute, quoique, en fait, ils aient souvent mérité les épigrammes dont on les accablait.

« Un' autre sorte de gens y a-il, dit Brantôme [3], qui a bien gasté les filles quand on les met à aprendre les lettres, sont estez leurs précepteurs. » Saliat, dans son adaptation du traité du cardinal Sadoleto sur l'éducation, semble s'être inspiré de ces paroles quand il écrit : « Pense maintenant combien perdent et gastent de bons esprits ces bourreaux indoctes et qui néantmoins sont enflez d'une persuasion qu'ils ont d'estre savans,

Francesco Prendilacqua à Barbara de Brandebourg, épouse du marquis Ludovico Gonzaga, pour la consoler de la perte d'une fille, il dit, après avoir loué ses mérites : « Non haec ignoras, princeps optima, quod latinis primum moribus ac litteris ornari cupiens, hunc tibi preceptorem sapientissime delegisti ; ad veram omnia philosophiam, ad bonos mores, ad continentiam, ad pudicitiam, ad laborem, ad virginitatem precipue referebat. » — Prendilacqua fut le précepteur des enfants du marquis ; il était l'élève de Vittorino de Feltre. Carlo de Rosmini, *Idea dell' ottimo precettore*, Bassano, 1801, p. 269.

[1] Carlo Tonini, *La Coltura letteraria in Rimini*, Rimini, 1884. *Epistole di L. Bruni*, Florence, 1871. Feliciangeli, *Notizie sulla vita di Costanza Varano*.

[2] Compayré, I, 349. *Epistola ad Laetam de institutione filiae ; Epistola ad Gaudentiam de Pacatulae infantulae educatione*. Sancti Hieronymi Opera omnia, t. IV.

[3] Édition Lalanne, IX, 570.

Digitized by Google

hommes fascheux et difficiles, cruelz et qui battent pour leur passe temps et qui certainement sont d'une nature si cruelle qu'ilz prennent plaisir du tourment d'autruy [1]. »

Du jour où l'Arétin mit en scène, en 1533, dans le *Marescalco*, le pédant grotesque et fat, ce fut la mode de les ridiculiser. « Que dire de leur sotte gravité, dit Garzoni [2], de leur manteau pelé qui a vu cinq jubilés, de leur façon de chanter la prose comme si c'était des vers, de psalmodier ceux-ci, de saluer les gens en latin : *Avete, Domini, et salvete*, de faire des révérences exagérées, de prendre des airs affectés comme s'ils étaient autant de Cicéron, de se draper dans une attitude qu'ils empruntent aux paons. »

Giberti, évêque de Vérone [3], recommandait aux parents la plus grande circonspection dans le choix des pédagogues, car, disait-il, « il est à observer que les défauts contractés dans la jeunesse par la faute des maîtres, des précepteurs ou des parents, sont les plus difficiles à déraciner et même croissent avec le temps. »

Grâce aux érudits et malgré les pédants, les femmes de cette époque surent le latin mieux que l'italien ; on vit des érudites comme Felice Raspani (1523-1579), qui « fit sienne » la langue latine, commentait Platon, Aristote et les Pères de l'Église ; Lorenza Strossi (1514-1591), qui savait en perfection le latin, le grec et la musique ; Olympia Morata (1526-1555), que ses malheurs autant que son érudition merveilleuse ont illustrée [4] ; elle écrivait élégamment en latin et en grec et traduisait sans peine Virgile et Homère ; on a d'elle des vers grecs qui sont une ingénieuse réminiscence de l'antiquité. Curione, l'ami de son père, rappelait en ces termes, longtemps après, ses triomphes littéraires : « Alors nous l'entendions déclamant en latin, improvisant en

[1] Traduction du traité de Sadoleto par Saliat ; *Declamation tenant la maniere de bien instruire les enfans...*, Paris, 1537, fol. 31.

[2] Thomaso Garzoni, *La piazza universale*, Venise, 1599, p. 91. Cf. A. Graf, *I Pedanti nel Cinquecento*, Nuova Antol., ser. III, vol. VI (1886), p. 401 et suiv.

[3] *Is. Matthei Giberti Ep. Veronensis Opera*, Vérone, 1733, p. 62. *Constitutionum Gibertinarum Titulus quartus*, cap. XVIII, an. 1542. *De puerorum magistris et paedagogis et ne in scholis legantur lascivi autores.*

[4] G. Agnelli, *Fulvia Olimpia Morata*, Ferrare, 1892. J. Bonnet, *La Vie d'Olympia Morata*, Paris, 1850. Cf. E. Rodocanachi, *Renée de France*, p. 179. *La Vita di Olympia Morata*, Florence, 1870, est une traduction arrangée de la biographie de J. Bonnet.

Digitized by Google

grec, répondant avec esprit à toutes les questions qui lui étaient adressées. On eût dit une de ces doctes vierges de la Grèce ou de Rome auxquelles on pouvait justement la comparer. » Lucrèce Borgia « parloit espaignol, grec, ytalien, françois et quelque peu tres bon latin et composoit en toutes ces langues, » dit le Loyal Serviteur [1]. Lorsque son père s'absentait de Rome, il lui confiait le soin d'ouvrir les lettres latines adressées à la Chancellerie et d'y faire réponse [2]. Elle écrivait parfois au cardinal Bembo en espagnol.

Les lettres des grandes dames, même de celles qui ne se piquaient aucunement de littérature, sont pleines de latinismes et de citations latines. Bien évidemment, on pensait en latin. L'italien était encore ou plutôt était redevenu, après un triomphe momentané dû à Pétrarque, Boccace et Villani, la « langue vulgaire » qu'on avait quelque scrupule, si ce n'est quelque honte, à employer pour exprimer les pensées relevées, les belles maximes de philosophie. Souvent, au défaut de l'expression exacte qu'on ne trouvait pas en italien, on avait recours au latin ; certains mots, comme *etiam*, étaient d'usage courant. Caterina Sforza, dont l'éducation fut sommaire, entremêle ses lettres de latin ; il en est de même dans la correspondance de Vittoria Colonna, de Veronica Gambara, de toutes les épistolières de ce temps. On sait que le cardinal Bembo poussa l'Arioste à écrire son *Roland furieux* en latin.

Les courtisanes mêmes pratiquaient couramment le latin. Alessandra Fiorentina intercale dans une de ses lettres l'aphorisme latin : *Regnum et amor non capit duos.* Camilla Pisana cite Caton dans sa langue ; une autre traite son correspondant de *Animae meae dimidium* ou de *Oculorum meorum lumen.* L'Arétin, fort instruit en ce qui touchait les femmes de cette sorte, rapporte de l'une d'elles qu'on ne la voyait jamais sans un Homère ou un Virgile sous le bras, d'une autre qu'elle savait tout Pétrarque et tout Boccace par cœur, ainsi que nombre de passages de Virgile, d'Ovide et d'Horace [3]. Tullia d'Aragona, dont les écrits

[1] *Histoire du gentil Seigneur*, éd. de la Soc. de l'histoire de France, p. 239. Cf. Gregorovius, *Lucrèce Borgia*, I, 74.

[2] Burckhardt, *Diarium*, t. III, année 1501, 30 juillet, 25 septembre.

[3] Arétin, *Ragionamento del Zoppino*, p. 327. Burckhardt, II, 148. Garzoni, *La piazza universale*, disc. LXXIV, p. 597. Coryat, parlant d'une célèbre cour-

Digitized by Google

furent célébrés à l'envi de son vivant, entendait le latin et en citait volontiers dans ses lettres [1]. Aussi leurs admirateurs leur adressaient-ils à l'occasion leurs compliments en latin [2].

Veronica Franco (1554-1599), cette « janti fame vénitiane » qui envoya ses œuvres à Montaigne lors de son passage [3], tenait pour la langue vulgaire. Son goût la portait vers les modernes; elle ne place que deux citations latines, d'ailleurs fort appropriées, dans toute sa correspondance. « Je ne puis entendre sans colère, écrivait-elle au Tintoret, ceux qui louent les anciens et ravalent les modernes de parti pris, comme si la nature avait été pour les uns une mère et pour les autres une marâtre. » Et elle finissait par cet argument persuasif : « Il y a actuellement des peintres qui égalent, s'ils ne les surpassent, les Apelle, les Apollodore, les Zeuxis et tous les plus célèbres artistes de l'antiquité, et vous en êtes, seigneur Tintoretto. » Ce qui ne l'empêchait pas de connaître Socrate, de disserter sur ses doctrines et d'être fort instruite en mythologie.

La bibliothèque d'une femme qui n'avait pourtant aucune prétention littéraire, Lucrèce Borgia, était ainsi composée [4] : un Donat, un Pétrarque, un Traité de philosophie, les Épîtres de sainte Catherine de Sienne, une Vie de Jésus en espagnol, des chansons espagnoles, un Livre de prières, un Livre de chroniques, tous au reste « fort bien reliés en velours ou en peau avec des garnitures de clous dorés et des fermoirs [5]. »

tisane vénitienne qu'il fut voir, rapporte qu'elle discourait « en rhétoricien » et jouait du luth à ravir. *Coryat's Crudities hastily gobled....*, Londres, 1611, II, 44. Voyage accompli en 1608.

[1] *Rime della Signora Tullia d'Aragona*, Venise, 1547. E. Celani, *Le Rime di Tullia d'Aragona*, Bologne, 1891.

[2] Par exemple, les vers du poète Maddaleno à Imperia. *Alcuni versi inediti di Fausto Evangelista Maddaleno de Capo di Ferro*, Cod. Vat., 3351, p. 100, publiés par O. Tommasini, *Archiv. della R. Soc. Romana di storia patria*, IV, 196.

[3] *Journal du voyage en Italie*, p. 92. C'était peut-être une invitation discrète. Veronica Franco est citée sur une liste des courtisanes vénitiennes qui fut dressée vers ce temps. *Catalogo di tutte le principali e più honorate cortigiane di Venetia, il nome loro ed il nome della loro pieze. .. et etiam il numero de li denari che hanno da pagar quelli gentilhuomini che desiderano entrar nelle sue gratie.* Ce catalogue singulier a été publié dans *Les courtisanes et la police des mœurs à Venise*, Paris, 1886. Voir Tassini, *Veronica Franco*, Venise, 1874, et notre article dans la *Nouvelle Revue* du 15 juin 1894.

[4] Gregorovius, *Lucrèce Borgia*, II, 423, app. 65. Burckhardt, II, 357, app. 3.

[5] Il est intéressant de rapprocher de ce bref inventaire l'énumération des

Digitized by Google

Les livres de comptes de Renée de France, duchesse de Ferrare [1], mentionnent les ouvrages suivants, achetés pour l'instruction de ses filles : trois rhétoriques d'Aristote, deux Pomponius Mela, deux Ptolémées, un Euclide, les œuvres d'Ovide et d'Érasme. On fit venir de Venise, à l'usage des princesses, quatre sphères de Proclus et une mappemonde. Le tout, y compris la reliure des livres et les frais de transport, coûta 79 livres (avril 1542).

Renée voulut d'ailleurs donner à ses filles, comme c'était la coutume pour toutes les jeunes princesses, une éducation complète. Elles eurent un maître à chanter. « A Milleville, chantre, tant pour sa peine d'avoir noté plusieurs livres de chansons pour le service et plaisir de Madame que pour avoir enseigné la musique à mesdames les princesses, 14 livres 8 bolagnini » (octobre 1544). Elles recevaient aussi des leçons d'épinette; le salaire de leur maître était, en 1553, de sept livres par mois. Sans doute, la duchesse fut satisfaite de leurs progrès, car elle donna une « grande épinette neuve » à Lucrèce l'année suivante, qui lui coûta quinze écus d'or.

ouvrages que propose Cardanus comme devant servir à une instruction complète :

En poésie, Homère, Virgile, Horace ;

En grammaire, Priscianus ;

En rhétorique, Cicéron, Quintilien ;

En histoire, Xénophon, l'Anabase, Salluste, la Conjuration de Catilina, Suétone, les Navigateurs de l'Inde (soit l'ouvrage de Marco Polo, soit celui de Giovanni Ramusio qui vécut de 1485 à 1577), les Vies de Plutarque, les Chroniques de Carivius, Argentré, Histoire de Bretagne ;

En mathématiques, Euclide, Apollonius, Archimède, Vitruve, Ptolémée ;

En médecine, Hippocrate, Galien, Avicenna, Rhasio, Discoride, Pierre Belon, Vésale, Gesnerus ;

En physique, Aristote, Théophraste, Plotin, Plutarque ;

Divers, Pausanias, Pline, Atheneus (*De machinis bellicis*), Pierre Belon, les Singularités, Valérian dit Pierius, les Hiéroglyphes, Natalis, Mythologie, Boccace, Fables, le Songe de Poliphile, Calcagninus, Cœlius Rhodiginus, *Antiquae lectiones*.

Cardanus vécut de 1501 à 1576.

Erasme, dans son traité *De ratione studii* (*H. Grotii et aliorum Dissertationes de studiis instituendis*. Amsterdam, 1645, p. 318 et suiv.), indique les ouvrages qui lui paraissent le plus propres à former l'esprit de la jeunesse; il cite parmi les grammairiens grecs : Théodore Gazæ, Constantin Lascaris; parmi les Latins, Diomède; parmi les modernes, Nicolaus Perottus. Il recommande Lucien, Hérodote, Démosthène, Homère, Aristophane, Euripide, Térence pour la pureté de sa langue, Plaute, si on a soin de choisir celles de ses comédies qui ne contiennent rien d'obscène, Horace, Virgile, Cicéron, Salluste, César, puis Laurent Valla le pamphétaire, « qui a écrit le plus élégamment sur l'élégance latine. »

[1] Voir notre ouvrage, p. 182.

Digitized by Google

Castiglione recommande à la dame de cour de jouer d'un instrument et de chanter [1], et la musique entrait, on l'a vu, dans le programme d'éducation des couvents. Un des instruments dont les femmes se servaient le plus volontiers après le luth était la harpe. Valentine de Milan, de même qu'Isabeau de Bavière, jouait de la harpe [2]. C'est aussi l'instrument préféré de Parisina [3]. Il s'agit de très petites harpes, telles qu'on en voit dans les tableaux de ce temps [4]. L'intendant de Parisina lui fournit « un cordon avec un gland de soie pour suspendre à son cou une harpe. » Cette harpe était un objet précieux, car il est question de cadenas pour l'enfermer et de housses pour la protéger. Ses filles apprirent à jouer de cet instrument, car on leur fit l'acquisition de deux harpettes qui valaient six écus (1427).

Les plus grands personnages s'intéressaient aux progrès des jeunes filles. Le cardinal Bembo, on l'a vu, suivait les études de ses nièces et de sa fille; il écrivait à Caterina Lando, en 1526 : « Tes lettres m'ont réjoui au delà de toute espérance, parce que, à un âge si tendre, tu écris le latin avec pureté et élégance, » et il disait au comte Agostino Lando (1529) qu'il aimait Caterina comme sa fille, parce qu'elle savait si bien le latin. Il parlait de même à Camilla di Simeone, en 1527, la louant d'employer « ses loisirs enfantins à apprendre le latin [5]. » Le comte d'Urbin, Giacomo de Pesaro, le cardinal Bessarione, encourageaient les études des érudites.

Les plus récalcitrants s'avouaient vaincus; Érasme écrivait à Budée, en 1521 [6] : « Il n'y avoit quasi personne jusqu'à présent qui ne fust très persuadé que les lettres sont inutiles aux femmes et pour la chasteté et pour la bonne renommée. Et je ne m'étois

[1] *Cortegiano*, liv. Ier, §§ XLVII-XLVIII. Trad., p. 126. « Je pense que la musique, avec plusieurs autres vanitez, soit convenable aux dames. »

[2] Jourdain, *Excursions historiques*, p. 496.

[3] Voir notre étude sur *Ugo et Parisina*, 1896, p. 13.

[4] Par exemple, dans un tableau de Dominique Bartoli qui est à Sienne et que reproduit Mercuri, pl. 90.

[5] Œuvres, édition de Venise, 1729, t. III, 235, 252, t. IV, 217.

[6] Lib. XVII, ép. 16, citée par Joly, *Voyage de Hollande*, p. 156. Page 150, il rappelle que Marie, fille aînée de Claude de Lorraine, duc de Guise, qui devint femme de Jacques V, roi d'Écosse (1515-1560), soutint devant un nombreux auditoire la thèse « qu'il était séant aux femmes de sçavoir les lettres et les arts libéraux. »

Digitized by Google

pas moy-mesme beaucoup éloigné de cette opinion, mais Morus me l'a tout à fait ôtée de l'esprit [1]. »

Il n'est pas contestable que la fréquentation assidue des meilleurs écrivains donna aux Italiennes de la Renaissance le désir d'imiter les grands exemples qu'elles y voyaient racontés et l'énergie nécessaire pour y réussir [2] ce style vif, ferme et précis qui fait le charme de leurs écrits [3], cet art consommé d'être spirituelles sans qu'on s'en avisât et instruites sans qu'on le redoutât. On vit des femmes comme Jeanne d'Aragon qui, discutant sur l'art, la philosophie et la science, composant des vers, « était éloquente sans emphase et sérieuse sans pédanterie [4], » des poétesses comme Gaspara Stampa (1523-1554), qui tira de sa douleur de si touchants accents, car « les plus désespérés sont les chants les plus beaux [5], » comme Maria Selvaggio Borghini [6], comme Tarquinia Molza [7], à laquelle le conseil communal de Rome conféra le droit de cité à cause de ses vers [8], comme Veronica Gambara [9] (1485-1550), l'amie de Bembo, de Molza de Mauro, qui, de même que Vittoria Colonna [10], dut sa célébrité à un veuvage éloquemment pleuré,

[1] Dans le *Christiani matrimonii Institutio*, Œuvres complètes, t. V, dédié à Catherine, reine d'Angleterre (1526), Érasme raille les jeunes filles qui ne savent que « faire la révérence, tenir les mains croisées, pincer les lèvres quand elles rient, boire et manger avec discrétion. »

[2] Par exemple, dans cette admirable remontrance adressée par Vittoria Colonna à son mari à qui l'on offrait un trône, celui de Naples, comme prix d'une trahison ; Brantôme la rapporte ainsi en son mâle langage : « Non, aurait-elle dit, avec la grandeur des royaumes, des grands Estats, ni hauts et beaux tiltres, sinon avec une foy illustre et claire vertu, l'honneur s'acqueroit, laquelle avec une louange tousjours vive alloit à nos descendans, et qu'il n'y avoit nul grade si haut qui ne fust vaincu ny gasté par une trahison commise et foy rompue.... » Brantôme, IX, 436. Et ceci était écrit au temps où la fourbe était portée au rang de vertu et généralement pratiquée par toute l'Italie.

[3] Burckhardt, II, 144.

[4] M. Paléologue, *Revue de Paris*, 1896, 1er avril, p. 591.

[5] Biographie de Pia Mastica Chiappetti en tête de ses poésies, Florence, 1877 ; A. Borgelli, *Una poetessa italiana*, Naples, 1888.

[6] J. D. Anguillesi, *Discorso sulla vita ... di M. Selv. Borghini*, Pise, 1828. Simonelli, *Elogio storico di M. S. Borghini*, Pise, 1731.

[7] G. Tiraboschi, *Stor. della letter. ital.*, VII, p. III, p. 51.

[8] Archiv. stor. nat. Capit., Cred. I, vol. 31, fol. 37. Séance du 5 décembre 1600.

[9] Fregonese, *Vita di Veronica Gambara*, Brescia, 1846. Pungileone, *Memorie intorno alla vita.... di V. Gambara*, Brescia, 1827.

[10] La bibliographie de Vittoria Colonna est nombreuse, son histoire reste à faire. Campori, Reumont, Luzio, Tordi surtout ont étudié sa vie ou édité ses œuvres.

Digitized by Google

Malaspina-Soderini (morte en 1571), Lucia Nogarola, d'une famille qui avait donné déjà une femme de lettres à l'Italie, Torella Bentivoglio, dont le second mari périt dans une obscure aventure, ce qui lui inspira un sonnet fameux; Torella Castiglioni, femme de l'auteur du *Cortegiano*, à qui elle adressa une élégie qui fit bruit alors qu'il était ambassadeur à Rome, car l'amour conjugal fut le grand inspirateur des poésies féminines à cette époque, où l'on s'imagine volontiers qu'il était en mauvais prédicament [1].

IV. — LES FEMMES SAVANTES APRÈS LA RENAISSANCE

Après cette période, il y eut encore des femmes savantes, mais elles le furent à la façon de celles de Molière; voulant étendre trop le champ de leurs connaissances parce qu'elles tenaient pardessus toute chose à éblouir leurs admirateurs, elles ne tardèrent pas à tomber dans le ridicule. Aux solides éducations des humanistes succédèrent les leçons superficielles de maîtres qui ne songeaient qu'à satisfaire la vanité de leurs élèves. Puis, les louanges exagérées dont on entourait les femmes qui se piquaient de littérature ou de science ne contribuèrent pas peu à fausser leur esprit et finalement à les perdre. Ce fut après le couronnement de la poétesse Corilla au Capitole (1775) que l'Arcadie et ses rites, les femmes de lettres et leurs fadeurs disparurent progressivement.

Gravina (1664-1718) a donné le plan d'une éducation telle qu'on la concevait en son temps dans un ouvrage didactique dédié à la princesse Isabella Vecchiarelli Santa-Croce, l'une des membres de l'Académie des Arcadiens [2].

« Les femmes, écrit-il, doivent étudier le latin, le grec et l'italien, les éléments de la philosophie morale telle que l'enseigne Cicéron, puis elles liront l'ouvrage de Della Casa, intitulé *Galatée*, qui les instruira dans l'art d'être aimables et de converser agréablement; ainsi Cicéron leur donnera les qualités intérieures et Della Casa, les qualités extérieures. Elles liront le *Traité des devoirs* du même auteur et le discours d'Isocrate à

[1] Sur les poétesses de cette époque : Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie*, IX, 388, et Ad. Gaspary, *Geschichte der italienischen Literatur*, II, 498.

[2] *Regolamento degli Studi di nobile e valorosa donna.... Isabella Vecchiarelli.*

Digitized by Google

Démonique. Il ne faudra pas négliger le *Cortegiano* de Badassare Castiglione. Elles étudieront la sphère céleste et le globe terrestre, car l'histoire ne se comprend pas sans la connaissance exacte de la géographie. Pour s'initier à l'histoire sainte, le meilleur auteur est Josèphe ; pour l'histoire profane, Scaliger et Hérodote; pour l'histoire de la Grèce, Thucydide et Xénophon, sans compter Hérodote; puis il faudra lire encore Tite-Live, Salluste, Tacite, Guicciardini.... Pour l'histoire des guerres civiles de France, Davila; pour l'histoire des Flandres, le cardinal de Bentivoglio; pour l'histoire universelle, à défaut de Tarcagnota, Torcellino. Pour s'instruire en politique aussi bien qu'en morale, les Vies de Plutarque sont une excellente lecture. En fait de poésies, il faut lire Ésope, « car la poésie est la science réduite en fantaisie et en mètre, » Homère, si toutefois on peut se passer de traduction, les *Métamorphoses* d'Ovide traduites par Anguillara, Virgile traduit par Caro. On pourra ne lire que les passages les plus faciles et les plus agréables de Dante, mais il conviendra de ne rien omettre dans Boiardo, Il sera bien de parcourir également Pétrarque, l'*Arcadie* de Sannazzaro, l'Arioste, le Tasse, Molza et Boccace, bien qu'il ne soit pas en vers. » Gravina propose en outre la lecture de quelques tragédies telle que la *Calandra* et la *Mandragora*, dont on sait pourtant la licence débordée.

Les femmes furent, en effet, alors universelles. Elena Cornaro Piscopia (1646-1684) parlait cinq langues, connaissait la logique et la morale, les mathématiques et la théologie, la musique [1]; Barbara Rizzi parlait le français, l'anglais, le hollandais, l'espagnol et était savante en toute chose [2]; Maria Porzia Vignoli (1632-1687) étudia l'arithmétique, le latin et fit des vers [3].

Le XVIIIe siècle ne le céda pas au XVIIe. Anna Morandi Mangolini, née en 1716, obtint, en 1760, à l'université de Bologne une chaire d'anatomie qu'elle conserva jusqu'à sa mort, en 1774; Laura Bassi-Verati soutint une thèse de philosophie, en 1732, devant d'illustres savants et deux cardinaux et professa égale-

[1] Bacchini, *Vita di Lucrezia Cornaro*, Padoue, 1688. A. Lupis, *L'Eroina veneta*, Venise, 1689. Deza, *Vita di E. L. Cornaro Piscopia*, Venise, 1689.

[2] Fr. Cavazza, *Le Scuole dell' antico studio bolognese*, Milan, 1896, p. 290, 289.

[3] Masi, *Studi e ritratti*, Bologne, 1881, p. 158. Elle fut « admirée non seulement de ses compatriotes, mais aussi des savants de toutes les autres nations, » dit un autre auteur.

Digitized by Google

ment à l'université de Bologne (1722). Elle devint « l'orgueil de la cité, la merveille dont on réservait la surprise aux étrangers de distinction, le charme des sénateurs, l'amour des Arcadiens, » auxquels son nom de Laura donnait occasion de pétrarquiser à l'envi. En 1776, on lui attribua la chaire de physique qu'elle conserva jusqu'à sa mort, survenue en 1778.

Maria Gaetana Agnesi (1718-1799) parlait à cinq ans le français, à neuf le latin, à onze le grec; elle apprit ensuite l'allemand et l'espagnol; le pape Benoît XIV lui accorda une chaire à titre honorifique; Gustave III et Marie-Thérèse ambitionnèrent de l'attirer à leur cour [1]. Clotilda Tambroni, née en 1758, fut désignée par le Sénat bolonais, en 1794, pour succéder à son père Aponte dans sa chaire de littérature grecque. Elle poursuivit son cours jusqu'en 1817 [2]. Ruffina Bathoni, morte en 1794, était savante en algèbre, mais étonnait surtout par sa science du contrepoint; Maria-Luisa Cicci, de Pise (1760-1794), composait des vers « avant de savoir exactement la différence entre la prose et la poésie; » elle fit des acrostiches, une ode et des *canzone* dans le goût de Pétrarque [3]. Il y eut même des femmes journalistes [4] !

Cependant, on dissertait toujours sur le mérite des femmes et sur l'avantage de les instruire. A vrai dire, la controverse avait surtout pour but de permettre à leurs admirateurs d'exalter leurs qualités tout en faisant briller leur propre talent. En 1723, Antonio Valisneri, professeur de médecine à l'université de Padoue, soumit à l'académie de Riceverati, dont il était alors président, la question suivante : « Les femmes devaient-elles être admises à l'étude des sciences et des autres arts nobles [5] ? »

A l'annonce de ce débat, toute l'Italie fut en mouvement, mais,

[1] A. Lucatelli, *Iconographia italiana*, Milan, 1836, III, n° 22. *Vita di M. G. Agnesi di Chiappetti-Mestica*, Imola, 1872. Milesi-Mojore, *Vita di M. G. Agnesi*, Milan, 1836.

[2] Pomba-Pacchiotti, *L'Apostolato della donna*, Turin, 1882. L. Villari, *Learned Women of Bologna*, International Review, New-York, mars-avril 1878.

[3] Ginevra Canonici Fachini, p. 183.

[4] Vittorio Malamani, *Una giornalista veneziana*, Venise, 1891.

[5] Gabba, *Della condizione giuridica della donna*, p. 230. P. Mantegazza, *Il problema dell' educazione della donna nel 1723*, Nuova Antol., vol. 124 (1892), p. 689. E. Frati, p. 80. *Discorsi accadem. di vari autori intorno agli studi delle donne*, Padoue, 1729.

Digitized by Google

soit que les académiciens fussent unanimes à reconnaître les aptitudes littéraires et scientifiques des femmes de leur temps, soit qu'aucun ne voulût encourir la disgrâce de leur déplaire, il s'en fallut peu que la discussion ne pût s'ouvrir, faute de contradicteurs. Pour décider Giovanni Antonio Volpi, professeur de philosophie, à se faire l'adversaire des femmes, on dut l'autoriser à déclarer, dans son exorde, qu'il parlait contre sa volonté et contre son cœur et uniquement à la fin de provoquer un hommage éclatant et mérité du génie des femmes. La dispute s'engagea donc. On cita abondamment les anciens, on disserta de nouveau sur la distinction entre l'âme des femmes et celle des hommes pour conclure qu'il n'y en avait pas, on décida que le relèvement, la régénération de l'Italie ne s'accomplirait qu'autant que les femmes y contribueraient et qu'il fallait, pour cela, qu'elles pussent instruire leurs enfants dans l'amour des belles-lettres et l'admiration des généreux exemples laissés par les anciens [1].

Plus la valeur réelle des femmes diminuait, plus on leur prodiguait les louanges. C'est le train habituel des choses.

Durant longtemps, la controverse se poursuivit sur ce ton galant. Aretofila Rossi Sevini et Maria Gaetana Agnesi composèrent des traités pour montrer que leur sexe était digne de s'instruire [2]. Diamante Medaglia Faini annota et commenta la harangue de Volpi [3], puis elle publia une apologie de l'éducation des femmes dans laquelle elle affirme que la culture de l'esprit développe la beauté du visage, préserve des vices et accroît le respect dont on entoure le sexe féminin; enfin, elle s'élève contre le vieux préjugé qui subsistait encore, que l'instruction porte atteinte à la retenue et à la décence. On ergotait encore quand survinrent les événements de la Révolution.

E. Rodocanachi.

[1] Bibl. Casanatense, Rome, Misc. 4° 448.

[2] Maria Agnesi, *Oratio qua ostenditur artium liberalium studia a femineo sexu neutiquam abhorrere*, 1727. Agnesi avait donc neuf ans quand elle composa ce traité.

[3] Medaglia Faini, *Degli studi convenienti alle donne*, Salò, 1774. *Orazione sopra gli studi delle donne*, dans *Versi e poesie di diversi autori*, Salò, 1774.

Digitized by Google

DEUX ÉPISODES

DE LA VIE DE LOUIS XV

D'APRÈS UN JOURNAL INÉDIT

Louis XV, dit un écrivain contemporain, parut « assister à son règne comme à une pièce de théâtre, en spectateur à peine curieux, à peine intéressé. Il se déroba à son histoire et abdiqua la France [1]. »

Cette exécution sommaire, à laquelle on souscrit généralement aujourd'hui, n'eût point été naguère du goût de tous, spécialement de ses ministres [2]. C'est ce qu'il nous sera facile d'établir à l'aide d'un *Journal* contemporain inédit et presque entièrement inconnu [3].

Cet intéressant document [4], écrit au jour le jour, sans prétention comme sans parti pris, avec une évidente sincérité et une bonne foi parfaite [5], est dû à la plume de M. Pierre-Étienne Bourgeois de Boynes [6], conseiller d'État, homme que ses fonc-

[1] M. H. Carré : *La France sous Louis XV*, p. 7.

[2] Il faudrait toutefois en excepter Choiseul, si l'on pouvait s'en fier à ses *Mémoires* haineux. Cf. *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 129.

[3] Actuellement, il est en la possession d'un des descendants de l'auteur, M. Xavier de la Servière, qui l'a gracieusement mis à notre disposition. M. de la Rocheterie en cite un mot dans son *Histoire de Marie-Antoinette*, I, 463.

[4] Malheureusement, il ne comprend guère qu'une année, du 13 mars 1765 au 21 avril 1766.

[5] L'auteur, fréquemment, accompagne son récit de remarques comme celles-ci : « Je n'ai aucune certitude de ce fait et je ne vous le mande que comme bruit public » (6 août 1765); « c'est là l'histoire qu'on débite dans Paris, » 14 août 1765; « je ne garantis pas cette nouvelle, » 25 avril 1765.

[6] Né le 30 novembre 1718, conseiller au parlement de Paris le 29 août 1739, maître des requêtes le 7 avril 1746, président au Grand Conseil le 13 février 1751, procureur général de la Chambre des vacations et de la Chambre royale en 1753, intendant de Franche-Comté en août 1754, premier président du parlement de Besançon de 1757 à 1761, conseiller d'Etat le 22 mai 1761,

Digitized by Google

tions mettaient en contact incessant avec les personnages les plus considérables de la cour et de la ville.

En écoutant un narrateur si bien informé, nous entendons ce qui se disait tout haut dans les bureaux des diverses administrations, se chuchotait tout bas, en secret, dans les salons des familles influentes, dans le cabinet des ministres et jusque dans les appartements royaux. Ce n'est donc point à des propos de peu d'importance, à des bavardages sans portée, que nous pouvons prêter l'oreille. Non. Les pensées, les vues, les jugements du souverain et de ses conseillers, des magistrats les plus en vue, des courtisans les plus en vogue, nous sont ainsi révélés.

Les deux épisodes que nous retracerons, à l'aide de ces pages curieuses, nous montreront que Louis XV, contrairement aux dires du grand nombre, sut, parfois du moins, faire acte de volonté et résister aux instances les plus pressantes de ses conseillers ; que loin de laisser les ministres « maîtres de tout le courant des affaires [1], » il s'occupait lui-même activement de chaque chose, se faisait renseigner sur tout, fallût-il s'exposer à de dures leçons ou même à des reproches.

Évidemment, nous ne visons pas à prouver par là qu'il fût pour l'ordinaire ce qu'il devait être; nous ne nous proposons ni de pallier ses crimes ni de couvrir ses fautes ; nous voulons seulement fournir à l'histoire un petit élément d'appréciation et de jugement, inconnu jusqu'ici ; présenter un témoin qu'on n'avait point encore interrogé.

I.

Au nombre des embarras qui se succédèrent sans interruption pour Louis XV, pendant tout le cours de son règne, il faut ranger en première ligne ceux qui lui furent suscités par les empiétements audacieux et incessants des parlements. Le prince avait beau punir ou fermer les yeux, résister ou céder, le calme un moment rétabli faisait bientôt de nouveau place à la tempête. Énervé par ces luttes incessantes, l'indolent monarque en vint à se persuader que, dans cette guerre toujours renaissante, il

ministre de la marine du 8 avril 1771 au 13 juillet 1774, décédé le 19 septembre 1783.

[1] H. Martin : *Histoire de France*, XV, 257.

Digitized by Google

n'était pas assez vigoureusement soutenu par le vieux chancelier, M. de Lamoignon [1]. En 1763, il lui écrivit donc, sur les conseils de Mme de Pompadour, poussée elle-même par le duc de Choiseul [2], pour lui demander sa démission. Le vieillard la refusa, habitué qu'il était à entendre répéter autour de lui qu'un chancelier mourait à son poste, les armes à la main. Cette détermination lui valut un ordre d'exil.

Les changements qu'entraîna cette disparition dans les hautes sphères gouvernementales n'amenèrent point la paix espérée; loin de là [3].

Les partisans de Lamoignon, et bientôt même ses adversaires, n'eurent pas de peine à remarquer cet avortement. Dès lors, pour des motifs divers et souvent peu désintéressés, ils se mirent à travailler sans relâche afin de combler le vide creusé par l'obstination de l'exilé en obtenant sa démission ou son rappel.

Ce sont ces efforts, tentés surtout pendant les années 1765 et 1766, que nous nous proposons de raconter ici. Ce récit nous découvrira chez Louis XV une ténacité souvent passive mais toujours inébranlable, à laquelle il ne nous avait guère habitués.

Avant d'engager la lutte contre les antipathies royales, les amis de Lamoignon crurent habile et peut-être même nécessaire d'attirer à leurs côtés dans la lice les auxiliaires du monarque alors les plus en vue, Choiseul et son frère, le duc de Praslin [4]; le premier, ministre de la guerre; le second, des affaires étrangères.

[1] Louis-Guillaume de Lamoignon de Blancménil, né le 6 mars 1683, avocat au parlement de Paris en 1702, conseiller au même parlement en 1704, avocat général en 1715, chancelier le 9 décembre 1750, exilé en 1763, donna sa démission le 15 septembre 1768, ne mourut toutefois que quatre ans plus tard, en 1772.

[2] « Il est échappé à M. de Choiseul de dire que c'était une lettre écrite par M. le chancelier à M. le premier président de Grenoble qui l'avait déterminé à presser Mme de Pompadour de faire renvoyer M. le chancelier. » *Journal*, samedi 4 janvier 1766.

[3] M. de Maupeou, qui le remplaça, avec le titre de vice-chancelier, « ne songeait qu'à se faire un appui des parlements en les tirant du défilé où ils s'étaient jetés par la conduite la plus irrégulière. Je ne dois point oublier que son fils m'a dit depuis, dans le premier moment de la joie indiscrète qu'il témoigna lorsqu'il devint chancelier : « Si mon père eût fait quelque chose, je ne serais pas parvenu où je suis : j'étais alors derrière le rideau et je le conduisais bien. » Moreau : *Mes souvenirs*, I, 125.

[4] Etienne-François, duc de Choiseul, né en juillet 1718, et d'abord appelé duc de Stainville; César-Gabriel, duc de Choiseul-Praslin, frère aîné du précédent, né en 1712; ils moururent tous les deux la même année, 1785.

Digitized by Google

Les circonstances semblaient favorables à cette tactique. Le ministère, on le sait, était divisé en deux camps irréconciliables : d'une part les Choiseul et leurs partisans, de l'autre Bertin [1] et ses amis. A qui appartiendrait la victoire définitive ? Qui l'emporterait? Il n'était point aisé de le prévoir. A ce moment, les Choiseul paraissaient fort menacés et quelques-uns allaient jusqu'à dire qu'il n'y aurait pas lieu de s'étonner si « d'ici à quatre jours, ils étaient renvoyés [2]. » Or, le seul moyen pour eux de reprendre le dessus était, croyait-on, d'obtenir le rappel de Lamoignon, dont la rentrée en grâce abattrait le vice-chancelier Maupeou [3], et partant toute la coterie Bertin, depuis longtemps dans une étroite union avec lui.

Daguesseau [4] était de ceux qui poussaient le plus à cette manœuvre. Sur ses instances, elle finit par être adoptée, et « les démarches les plus vives et les plus soutenues » se multiplièrent auprès des Choiseul « pour les faire revenir de leurs préventions (contre Lamoignon) et leur faire sentir la nécessité de ce rappel dans les circonstances présentes [5]. »

Le résultat cherché fut bientôt entrevu : les Choiseul se montrèrent « beaucoup moins éloignés que ci-devant » du plan vanté, et dès lors on ne désespéra pas d'arriver « à vaincre, à ce sujet, leurs répugnances [6]. »

Cette perspective enflamma le courage de Daguesseau, et M. de Boynes fut prié par lui de gagner et d'enrôler de nouveaux alliés, le contrôleur général Laverdy [7] notamment. Celui-ci serait spécialement utile pour détruire les dernières préventions des Choiseul.

Ce que ces deux ministres redoutaient surtout, c'étaient les empressements du vieux chancelier, ses manques d'entente avec ses collègues. « Il était si fort accoutumé à prendre tout seul son parti et à faire son petit travail particulier en se levant

[1] Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin, né en Périgord en 1719, lieutenant de police en 1757, secrétaire d'État à l'époque qui nous occupe, un moment ministre des affaires étrangères en 1774, mort en 1792.

[2] *Journal*, 18 mars 1765.

[3] Père de celui qui fut un peu plus tard ministre avec M. de Boynes.

[4] Jean-Baptiste-Paulin, né le 25 juin 1701, mort le 8 juillet 1784, doyen du Conseil.

[5] *Journal*, 18 mars.

[6] *Ibid.*

[7] Clément-Charles-François de Laverdy, né en 1723, jurisconsulte et conseiller au parlement de Paris, contrôleur général des finances en 1763, mourut sur l'échafaud en 1793.

Digitized by Google

à cinq heures du matin, qu'on devait toujours craindre qu'il n'écrivît des lettres particulières capables d'embarrasser, sans même que ce fût son intention, mais faute de prévoir suffisamment la suite des événements et d'être en garde contre les pièges qu'on pourrait lui tendre [1]. »

Les démêlés soulevés par les affaires ecclésiastiques semblaient de plus, aux yeux de Praslin spécialement, accroître le danger : le rappel désiré « ne ferait qu'augmenter le courage du clergé, » dont Lamoignon s'était toujours déclaré le protecteur, et susciter de nouvelles difficultés à l'assemblée prochaine.

Ces appréhensions parurent fondées, même aux partisans de l'exilé; mais le remède fut bientôt trouvé. On convint d'imposer au chancelier, comme condition de son retour, « de se concerter avec MM. de Choiseul et M. le contrôleur général, de lui faire sentir que cette union était très nécessaire dans la circonstance présente et que le seul moyen de l'entretenir, c'était que tout fût concerté entre eux quatre avant d'être porté au comité et que M. le chancelier ne prît rien sur lui-même dans les affaires qu'il croirait d'une moindre importance. Et comme il était difficile que ces quatre personnes pussent se voir aussi souvent que cela serait nécessaire pour entretenir une correspondance aussi étroite et se communiquer toutes les différentes affaires, ils imaginèrent qu'il faudrait proposer à M. le chancelier de se servir de son secrétaire pour la communication des affaires d'une moindre importance, et de choisir, pour celles qui exigeraient un plus grand secret, quelque membre du conseil en qui il aurait confiance [2]. »

Ces combinaisons plurent aux Choiseul, et on jugea les deux frères plus près que jamais de donner les mains au projet de rappel, d'autant qu'ils se sentaient incapables sans cela de triompher de leurs ennemis [3].

Il ne restait donc plus à dissiper que les inquiétudes relatives au clergé et aux trop favorables dispositions du chancelier à l'égard de ses membres [4]. On y réussit en assurant les défiants ministres, comme précédemment, que l'exilé ne s'avan-

[1] *Journal*, 22 mars.
[2] *Journal*, 22 mars 1765.
[3] 30 mars.
[4] 31 mars.

Digitized by Google

cerait en rien sans eux; d'ailleurs, il y avait lieu de craindre bien plus encore, ajoutait-on, « que M. de Maupeou ne leur suscitât des affaires [1], » et ne les renversât.

Ainsi parlaient les amis de Lamoignon : mais les idées qu'ils émettaient étaient-elles réellement celles de l'exilé? On ne tarda guère à être fixé sur ce point.

Vers ce temps, en effet, M. de Boynes, dont le rôle en ces négociations, quoique secondaire, fut cependant fort actif, se rendit à Malesherbes [2]. Dans une longue conversation avec le chancelier, il lui énuméra les motifs qu'il avait d'espérer son retour à la cour; il l'engagea conséquemment à « n'écouter aucune des propositions qui pouvaient lui être faites pour donner sa démission [3]. »

Tout cela fut du goût du vieillard et il parut à l'intermédiaire officieux « 1° très disposé à se concerter sur toutes les affaires avec M. le contrôleur général et avec MM. de Choiseul; 2° être très persuadé qu'il faudrait être fou pour songer actuellement à faire aucune démarche en faveur des Jésuites; 3° il était également décidé à ne pas prêter l'oreille à toutes les ouvertures qui pourraient lui être faites de la part du clergé [4]. »

Ces assurances suffirent au duc de Choiseul; Praslin prolongea davantage sa résistance; il chercha même à ramener à lui M. de Laverdy, « lui disant un jour crûment qu'il était un sot de désirer ce rappel, que M. le chancelier serait pour lui-même un personnage fort embarrassant, qu'à huit heures du matin il avait déjà écrit à tous les parlements et qu'on ne parviendrait pas à le faire changer de note sur cet objet [5]. »

Laverdy ne se rendit point à ces instances, car il voyait les choses d'un tout autre œil. « D'ici à six mois, répliquait-il, tous les parlements seront en combustion, l'on sera obligé de faire revenir M. le chancelier, qui se fera honneur de rétablir la paix dans toutes les compagnies pour pouvoir ensuite se retirer honorablement [6]. »

[1] *Ibid.*
[2] Résidence de Lamoignon, à quelque distance de Pithiviers (Loiret), et aussi de Boynes.
[3] 1er avril.
[4] 1er avril 1765.
[5] 20 avril 1765.
[6] 25 avril.

Digitized by Google

Ces affirmations ébranlèrent-elles M. de Praslin? C'est probable; du moins, on le sentit faiblir dans son opposition. M. de Laverdy se disposa sans retard à « lui porter les dernières bottes, » et l'on put espérer à brève échéance une victoire complète [1].

II.

Pendant que le prudent ministre hésitait encore, son frère et le contrôleur général, de plus en plus convaincus de la nécessité du retour du disgracié pour rétablir la paix intérieure, avaient commencé, pour ainsi parler, le siège de la volonté royale; car ce qu'ils voulaient, dans cette première période de la lutte, c'était le rappel sans conditions du chancelier écarté ; et ils espéraient bien l'obtenir de la faiblesse de leur maître. Lamoignon seul, dit un jour Choiseul à Louis XV, peut faire rentrer les rebelles dans le devoir, lui seul peut leur en imposer. Le souverain l'écouta avec attention, mais ne répondit rien [2].

Ce silence et les réflexions qu'il ne manqua pas de lui suggérer impressionnèrent sans doute le ministre, car ses inquiétudes d'autrefois reparurent un moment. Il se rassura bientôt cependant, « par la considération qu'il n'y avait aucune sorte d'apparence que M. le chancelier voulût rien entreprendre dans le moment de son rappel [3]. »

La lutte reprit donc d'autant plus résolue que Praslin se joignit aux deux premiers combattants et batailla dès lors à leurs côtés, malgré quelques courts retours de défiance. Du reste, escomptant le succès, ils prenaient leurs précautions contre le vieillard : une seconde fois, ils exigeaient de lui la promesse formelle qu'il ne ferait rien sans l'assentiment de M. de Boynes, et établissaient ce dernier « gardien du jardin des Hespérides, » comme ils parlaient.

Lamoignon se prêtait avec joie à toutes ces exigences, et se redisait « fort disposé à se concerter avec eux sur tout ce qu'il ferait [4]. »

Les trois alliés, charmés de tant de condescendance, avaient

[1] Cf. 10 mai.
[2] 18 avril.
[3] *Journal*, 1er mai 1765.
[4] 10 mai.

Digitized by Google

dépouillé toute inquiétude sérieuse [1] et se préparaient plus allégrement à ne rien négliger pour faire cesser un exil qu'ils jugeaient avoir déjà trop longtemps duré. L'hostilité du vice-chancelier Maupeou, nous l'avons noté, ne contribuait pas médiocrement à leur inspirer cette énergie.

Vers ce même temps, ils apprirent d'une manière positive que Lamoignon se portait très bien et que sûrement il ne donnerait pas sa démission. « Il avait écrit à ce sujet à quelqu'un, il y avait peu de jours, qu'il était trop âgé pour se mettre à la mode [2]. »

De telles nouvelles charmaient grandement ses partisans et déjà ils croyaient toucher au but. Dans la crise de révolte, en effet, où se trouvaient les parlements de Paris, Toulouse, Bordeaux et Rouen, le roi, pensaient-ils, se verrait bientôt contraint « de tenir un grand conseil, auquel seraient appelés tous les grands du royaume pour délibérer avec eux sur les moyens de remédier à l'état actuel de la magistrature ; » peut-être même lui faudrait-il réunir « son parlement de Paris en appelant les députés de tous les parlements. » Or tout cela supposait la présence d'un chancelier, seul capable d'exposer aux « grands du royaume l'état actuel des affaires. » A la vérité, M. de Lamoignon « avait perdu de vue la suite des événements, mais en les lui mettant sous les yeux, il serait fort en état de les rendre » et de faire sentir à tous la gravité de la situation, comme la nécessité des remèdes qu'il indiquerait. « A l'égard du parlement (d'autre part), il était bien évident qu'il n'y avait que lui qui fût en état de le tenir [3]. »

Assurément, pour le triomphe final, c'était beaucoup que le parti des Choiseul pensât de la sorte ; c'était pourtant trop peu, car cette fois, on le verra, la volonté royale allait compter pour quelque chose.

Sans retard, on se résolut à mettre tout en œuvre pour engager le prince dans la voie qui seule, croyait-on, pouvait conduire au terme. Nulle occasion ne devait être négligée, nul effort épargné.

Aussi bien, une conjoncture des plus favorables se présentait alors d'elle-même.

Les dissentiments violents entre le duc d'Aiguillon et le parle-

[1] 20 mai.
[2] 3 juin.
[3] *Journal*, 3 juin 1765.

Digitized by Google

ment de Rennes étaient arrivés au plus haut degré d'acuité ; il parut aisé d'en tirer parti pour obtenir du roi le retour désiré. On commencerait par « combiner secrètement un projet de conciliation avec tous ceux qui pouvaient le faire réussir ; » puis, lorsque le succès en serait bien assuré, on supplierait le roi d'envoyer M. de Lamoignon en Bretagne, ce que le prince ne refuserait certainement pas. Le chancelier partirait « avec un grand appareil, » remplirait « en huit jours » sa mission pacificatrice et reprendrait en triomphateur le chemin de Paris. Comment Louis XV continuerait-il alors de tenir en disgrâce celui dont la considération et l'habileté auraient été si profitables à ses peuples ?

Ce plan fut agréé de tous.

Toutefois, comme si la défiance eût toujours subsisté vivace au fond du cœur des partisans de l'exilé, ou plutôt comme si l'ambition ne se crût jamais assez assurée du succès, ils exigèrent, une fois encore, avant de s'engager à fond, des promesses positives d'une union intime et complète [1].

Sur ces entrefaites, l'empressement d'amis imprudents faillit compromettre une combinaison si habilement conçue. On apprit que « des membres du parlement de Paris étaient tentés, dans leurs remontrances pour Pau et pour Rennes [2], » de signaler à Louis XV les avantages du retour de Lamoignon. Cette démarche parut souverainement maladroite. Le résultat en serait infailliblement la prolongation de l'exil du chancelier, car personne n'oserait « conseiller au roi de le rappeler sur les instances du parlement [3]. » Par bonheur, on put conjurer le danger et empêcher cette désastreuse manœuvre [4].

La joie de cette conclusion s'accrut encore lorsqu'on sut qu'une lettre récemment écrite par le chancelier donnait, pour la troisième fois, toutes les garanties désirables et témoignait des meilleures dispositions. L'ardeur de ses partisans, alors momentanément refroidie, en fut notablement réchauffée, et ils s'engagèrent à soutenir dès le lendemain, devant leur maître, la nécessité du retour souhaité. Malheureusement, un chagrin domes-

[1] *Journal*, 23 juin.
[2] 9 juillet.
[3] 14 juillet.
[4] *Ibid.*

Digitized by Google

tique éprouvé par le roi [1] empêcha, le jour convenu, de toucher la question du rappel [2].

Choiseul, décidément bien exigeant, profita de ce répit pour demander à l'un des confidents de Lamoignon de nouvelles assurances des bons sentiments à son égard du vieux chancelier. Il l'avertit pareillement qu'à son sens l'exilé, afin de faciliter les négociations, devrait écrire au monarque « pour lui témoigner combien il était affligé d'avoir encouru sa disgrâce et combien il désirerait d'être à portée de mériter sa confiance. » Cette lettre lui pourrait être adressée à lui-même et il se chargerait de la présenter à Louis XV, en développant toutes les raisons qu'avait Sa Majesté de lui rendre ses faveurs [3].

M. de Laverdy, mis au fait de cette proposition, applaudit à l'idée de Choiseul; mais Boynes, leur confident, la jugea peu pratique. Il craignait qu'on ne pût décider le chancelier à cette délicate démarche, d'autant que jusqu'alors Lamoignon avait été dans l'inébranlable résolution de ne se prêter à aucune. En tout cas, cette grave affaire, à ses yeux, ne se pouvait traiter par écrit; il lui faudrait se rendre à Malesherbes pour s'y aboucher avec le vieillard [4].

Choiseul convint de la justesse de ces réflexions; il n'en persista pas moins dans son plan et, sur son désir, M. de Boynes écrivit deux projets de lettre au roi; le chancelier n'aurait plus qu'à choisir. Nous donnons le second que Lamoignon, nous le dirons tout à l'heure, préféra et adressa à Louis XV :

« Sire, je ne peux refuser à mon attachement et à mon respect pour Votre Majesté de lui témoigner, du fond de ma retraite, qu'elle y a un vieux serviteur qui ne s'y occupe que de ce qui peut intéresser Votre Majesté. Le triste événement que je viens d'apprendre [5] et la manière dont Votre Majesté a été affectée me forcent à rompre le silence respectueux auquel je m'étais voué depuis ma disgrâce. J'ose espérer que Votre Majesté voudra bien agréer en cette occasion les sentiments les plus sincères de tous ceux qu'elle recevra et trouver bon qu'un magistrat qui l'a servie

[1] La mort de l'Infant d'Espagne, Philippe, qui venait de succomber, emporté par la petite vérole.
[2] Cf. 23 juillet.
[3] *Ibid.*
[4] Cf. *Journal*, 23 juillet.
[5] La mort de l'Infant, dont nous avons parlé.

Digitized by Google

pendant tant d'années de tout son cœur, qui ne regrette dans sa retraite que de n'avoir pas été assez heureux pour lui consacrer tous les moments des longs jours qu'il a plu à la Providence de lui accorder et qui serait encore content s'il avait pu avant de finir sa carrière rentrer dans les bonnes grâces de Votre Majesté, l'assure encore une fois qu'elle ne peut trouver dans tout son royaume de sujet plus dévoué à son maître, plus sensible aux événements qui touchent son cœur et qui soit, avec un respect plus profond, de Votre Majesté, Sire [1].... »

Cette lettre devait être remise à Choiseul, accompagnée de longues explications, pareillement de la main de M. de Boynes. Lamoignon autorisait le ministre à la présenter à Louis XV, au cas où la chose semblerait opportune et avantageuse. « Si dans le triste état où les affaires sont venues et qui seul peut troubler mon repos, disait le chancelier, un reste de jours que Dieu a préservés jusqu'ici des accidents ordinaires d'un grand âge pouvait être utile à notre maître, je ne craindrais pas de les abréger peut-être, en les consacrant encore à l'État ; mais je serais également fâché et de le désirer et de faire la moindre démarche à ce sujet ; c'est au roi seul et à ceux en qui il met sa confiance à en juger. Je n'ai pas assez de présomption pour me promettre autre chose que de la bonne volonté, du zèle, de la fermeté et de la vérité [2]. »

Choiseul se montra très satisfait de la rédaction de M. de Boynes, si satisfait même qu'il fit partir sans retard pour Malesherbes cet habile intermédiaire. L'exilé ne se refusa pas aux démarches qu'on lui suggérait, après qu'on lui en eut développé les motifs. Il écrivit donc de sa main les deux lettres que nous avons reproduites en partie, se contentant d'y faire quelques changements insignifiants ; et le tout fut remis le jour même à M. de Boynes. Lamoignon remerciait en outre ce dernier de la marque d'amitié qu'il venait de lui donner, ajoutant qu'il ne l'oublierait jamais. Choiseul et Laverdy recevaient à leur tour des assurances de sa vive reconnaissance [3].

Les trois ministres s'applaudirent fort de ce résultat, d'autant qu'ils comprenaient de mieux en mieux, comme on le leur rap-

[1] *Journal*, 24 juillet. Le premier projet était plus court et moins alambiqué.
[2] *Journal*, 24 juillet 1765.
[3] Cf. 25 et 26 juillet.

Digitized by Google

pelait d'ailleurs, qu'ils ne pouvaient faire le bien, s'il ne régnait pas entre eux et le chef de la justice la plus parfaite intelligence [1].

Deux jours plus tard, dimanche 28 juillet, Choiseul remettait au roi la lettre qui lui était destinée. « Le prince mit ses lunettes et la lut sans témoigner aucune indisposition. » Choiseul dit alors que Lamoignon lui avait pareillement écrit à lui-même et à l'instant il tendit au monarque le pli qu'il tenait à la main. Louis XV le lut également. « Mais, qu'est-ce qu'il demande ? » dit-il en terminant. — Il me paraît, Sire, répliqua Choiseul, que l'objet de sa lettre est de témoigner tout le regret qu'il a d'avoir déplu à Votre Majesté, et le désir de rentrer dans ses bonnes grâces. — Mais aussi, répondit le prince, pourquoi n'a-t-il pas voulu donner sa démission ? — Il y a si peu d'exemples de chanceliers qui se démettent ! repartit Choiseul ; ils ne le font que lorsqu'ils y sont obligés par leurs infirmités. Quand M. Daguesseau prit ce parti, il était très infirme. D'autre part, sa famille l'en sollicitait vivement dans l'espérance de se voir récompensée de cette condescendance. — Mais alors, interrompit le roi, que veut-il que je fasse ? Le rappeler à son poste ? C'est impossible. Vous savez vous-même comme il me poussait. — Je le sais, reprit Choiseul ; mais je suis bien persuadé maintenant que les mêmes choses n'arriveraient plus, car son exil lui aura donné le temps de faire ses réflexions sur l'insolence de cette conduite. Au surplus, Sire, je ne cherche point à pénétrer quelles sont les vues de Votre Majesté, et si elle est dans l'intention de rappeler M. le chancelier ; mais je ne peux me dispenser de lui observer qu'il faut qu'elle en ait un, que les choses ne peuvent point aller, tant qu'il n'y aura pas un chef de la justice. »

Avant de se retirer, Choiseul demanda au prince en quel sens il devait répondre aux deux lettres reçues. « En mon nom, répondez avec bonté, au vôtre avec honnêteté, mais sans lui donner d'espérance. »

« Croyez-vous, ajouta Louis XV, qu'il voulût donner aujourd'hui sa démission ? — Je ne le pense pas, répliqua Choiseul, et à mon sens, il serait inutile de lui en faire la proposition [2]. »

La conversation se termina sur ces mots.

Cette première ouverture laissait peu d'espoir pour le succès

[1] Cf. 26 juillet.
[2] *Journal*, mardi 30 juillet 1765.

Digitized by Google

final. Le roi avait été blessé par les impertinences de son ministre [1] et la plaie était encore trop au vif pour qu'il lui fût possible de ne la point sentir.

Les lignes suivantes de M. de Boynes portèrent à Malesherbes la nouvelle de l'échec.

« Monseigneur,

Mes espérances s'éloignent, mais elles ne s'évanouissent pas tout à fait. La proposition a été faite. On n'a pas donné d'espérance, mais on n'a pas défendu de revenir à la charge. On m'a fait promettre de ne pas vous écrire le détail de la conversation. Vous en serez instruit par une autre voie. Au surplus, les épées sont tirées, les deux armées sont en présence. Il faut voir de quel côté sera l'avantage [2]. »

Les ministres, partisans de Lamoignon, jugèrent, comme M. de Boynes, que tout n'était pas perdu; et puisque, sans indiscrétion, l'on pouvait tenter une nouvelle attaque, il n'y avait pas lieu d'abandonner le champ de bataille; l'important était qu'on sût profiter de toutes les occasions, aller pas à pas sans rien brusquer [3].

Cependant Choiseul avait fini, après quelques jours de réflexion, par présenter au roi les réponses qu'il avait été chargé d'adresser à Lamoignon. Elles étaient écrites avec politesse et portaient même à l'exilé quelques témoignages de bonté.

Dans celle que ce ministre écrivait en son nom, il assurait notamment le chancelier « que le roi ne lui savait mauvais gré que de ce qu'il n'avait pas voulu donner sa démission. » En effet, interrompit le monarque, je suis fâché de son obstination; et il continua d'écouter « très tranquillement » la lecture qui lui était faite [4].

Si Lamoignon fut tenté de découragement à la réception de ces nouvelles, il ne tarda guère, sans aucun doute, à se sentir réconforté par une seconde lettre de M. de Boynes. « En total,

[1] Choiseul avoue avoir entendu le chancelier dire au roi « en fermant le poing : Votre Majesté ne peut pas faire cela. » *Ibid.*, 30 juillet. — « Le chancelier avait manqué bien singulièrement au roi en lui montrant le poing. » *Ibid.*, 10 décembre 1765.

[2] *Journal*, 30 juillet 1765.

[3] Cf. 11 août.

[4] 18 août.

Digitized by Google

écrivait ce dernier, on n'est pas encore déterminé à vous rappeler, mais je suis bien éloigné de perdre espérance. Le maître s'accoutume à entendre parler de vous et il en parle lui-même sans humeur. A l'occasion de la mort de M. Poulletier [1], il a dit que vous étiez plus jeune que lui. C'est une observation qu'il a faite de lui-même et qu'il n'eût certainement pas faite, s'il conservait de l'indisposition contre vous. Les affaires vont si mal qu'il faut un remède, et il paraît que le roi en sent vivement la nécessité [2]. »

De ces diverses communications, Lamoignon concluait qu'il lui fallait se tenir dans la tranquillité, en attendant ce que la Providence ordonnerait. Aussi bien, il avait lieu de n'être pas trop mécontent, puisqu'on avait agréé ses sentiments, reconnu son zèle et sa droiture pour le service du roi [3].

M. de Boynes se félicita de ces dispositions et des nouvelles qui les avaient fait naître : « J'ai été enchanté, lui mandait-il, de trouver dans votre lettre qu'on ne vous demandait pas à présent votre démission. Ce peu de mots dit, à ce qu'il me semble, beaucoup, et on n'aurait garde de s'expliquer ainsi, si le roi était déterminé à ne vous pas rappeler et s'il avait à cet égard un éloignement que l'on ne pût pas espérer surmonter. Car, en ce cas, on sentirait la nécessité de parvenir par quelque moyen à obtenir votre démission, attendu que l'on doit être bien convaincu que les affaires ne peuvent aller qu'au plus mal, tant que la machine sera montée comme elle l'est actuellement.... Cependant, bien loin de laisser échapper quelque mot pour insinuer que vous devriez donner votre démission, on vous marque qu'on ne vous la demande pas à présent. On ne veut donc plus que vous la donniez ; donc on espère remédier au mal actuel par votre retour [4]. »

Lorsque Boynes écrivait ces lignes, il aimait, comme il disait, à se persuader ce qu'il souhaitait. Effectivement, ses compagnons

[1] Conseiller d'État, mort le 8 août 1765. « Cet homme était assez aimé et on a été surtout fort content de lui à Lyon, où il a été longtemps intendant. Cependant c'était un homme fort caustique, ayant beaucoup d'humeur, fort peu de talents pour son métier. Je suis persuadé qu'il n'a eu une sorte de succès que parce qu'il n'a jamais pu avoir de rivaux. » *Journal*, 8 août 1765.

[2] 18 août 1765.

[3] 13 août.

[4] *Ibid.*

Digitized by Google

de lutte, plus à même de connaître le monarque, devenaient de jour en jour moins confiants dans le succès et, perdant leurs premières illusions, concluaient que le roi ne se déterminerait jamais au rappel conseillé, « parce qu'il n'avait pas oublié la force avec laquelle M. le chancelier lui parlait [1]. »

III.

En dépit de cette conviction, comme s'ils n'eussent pu se résoudre à croire à la fermeté royale, ils tentèrent deux mois plus tard un second assaut, toujours sur le même point. Cette fois encore ils visaient à obtenir purement et simplement le rappel de l'exilé. Voici quelques détails sur cette nouvelle passe d'armes.

Devant le soulèvement toujours plus audacieux des parlements, Louis XV songeait à agir avec vigueur ; la question des remontrances notamment lui paraissait devoir être définitivement réglée. Choiseul et Laverdy conseillaient une réponse très ferme à toutes celles qu'on avait présentées jusque-là et en même temps une déclaration nette et brève qui rétablirait les vrais principes sur l'autorité du roi.

Mais comment donner à ces actes la sanction légale? Si l'on se contentait de demander l'enregistrement aux magistrats, assurément ils le refuseraient. Un seul parti restait donc à prendre : le roi se rendrait en personne au milieu d'eux et imposerait l'enregistrement en sa présence.

Ainsi parlaient les conseillers royaux ; Louis XV approuva cette forme. C'est ce que voulaient ses ministres, c'est là qu'ils l'attendaient : enfin, pensèrent-ils, le moment était venu de faire triompher le plan qu'ils avaient élaboré depuis quelque temps et que nous connaissons.

A peine, en effet, eurent-ils entendu la réponse du monarque qu'ils remarquèrent que tout cela ne se pouvait exécuter sans un chancelier. M. le vice-chancelier de Maupeou, continuèrent-ils, n'est pas reconnu et l'on ne peut le faire reconnaître que par voie d'autorité ; pour cela, il faudrait donc débuter par un lit de justice. — « Comment voulez-vous que je fasse revenir M. le chancelier? » interrompit le roi qui avait deviné où l'on voulait en venir.

[1] 22 août.

Digitized by Google

Et, s'adressant à M. de Praslin : « Vous avez vu vous-même, dit-il, combien il était insupportable au conseil des dépêches [1]. Cela n'est pas possible. Il n'y a qu'à tenir le parlement sans chancelier. »

« La chose est impraticable, répliquèrent les partisans de Lamoignon : il faut lire le discours préparé pour détruire les principes mis en avant dans les différentes remontrances, et il ne serait pas décent que Votre Majesté fût obligée de le faire elle-même. — Eh bien, quelqu'un de l'assemblée le fera à ma place, » repartit aussitôt le roi. Choiseul et ses amis n'acceptèrent point cette solution. Ils représentèrent au prince : « 1° que cela serait contre tout usage ; 2° qu'il fallait quelqu'un instruit des formes qui veillât à ce qu'elles fussent exactement observées; autrement le parlement tirerait de furieux avantages de l'inobservation de la moindre formalité. »

« Je n'y contredis pas, remarqua le roi; avisez donc comme vous le jugerez bon, je vous seconderai ; mais je ne puis me déterminer à revoir cet homme au conseil, à mes côtés. Quant à le rappeler pour quelques jours et à l'exiler de nouveau, comme vous me le proposez, la réunion du parlement terminée, ce serait vraiment indigne de moi : je ne le ferai pas [2]. »

La seconde phase de la lutte avait pris fin. L'impression des partisans de Lamoignon est facile à dégager et à comprendre. A leurs yeux, « il n'y avait aucune apparence que l'on pût parvenir à surmonter la répugnance du roi qui paraissait invincible, puisqu'il avait résisté aux attaques particulières qui lui avaient été précédemment faites par M. le duc de Choiseul et à celles réunies de MM. de Choiseul et de Laverdy. » Ils n'en résolurent pas moins de continuer la bataille ; mais ils se rendirent compte qu'il leur fallait changer de plan et de tactique.

Jusque-là, en effet, l'on n'avait demandé presque aucun sacrifice à Lamoignon ; à peine si l'on s'était permis d'exiger de lui quelques marques de regret ou de condescendance. Il devint évident que son rappel lui coûterait davantage, qu'on ne pouvait tout attendre de l'insouciance et de la facilité du roi ; on comprit enfin que les deux antagonistes devaient se prêter à de mutuelles

[1] Appelé aussi conseil de l'intérieur; l'une des cinq sections, sous Louis XV, du conseil du roi.

[2] *Journal*, 14 octobre 1765.

Digitized by Google

concessions. Cette nouvelle conception de la lutte amena les négociations qu'il nous reste à exposer.

IV.

Avec l'âge, les infirmités s'accusaient plus apparentes chez le vieillard ; la faiblesse des yeux particulièrement augmentait ; des incommodités plus humiliantes se trahissaient même fréquemment. L'on crut trouver là le moyen de parvenir enfin au but poursuivi depuis si longtemps. Le roi donnerait un ordre de rappel ; mais au bout de quelques jours, Lamoignon offrirait sa démission, prétextant le dépérissement de ses forces. On lui assurerait d'ailleurs un traitement convenable et, de plus, il pourrait mettre comme condition de sa retraite « qu'il ne serait point remplacé par M. de Maupeou. »

Cette ingénieuse combinaison ménageait les susceptibilités et sauvegardait les intérêts de tous : le roi ne serait point contraint de subir une présence odieuse; le chancelier aurait la gloire d'une retraite qu'il serait impossible de ne pas juger généreuse et sage; enfin ses partisans, ce qui les touchait fort, remporteraient, en écartant Maupeou, un avantage signalé sur leurs adversaires [1].

Il ne restait qu'à faire agréer un plan si habilement conçu.

On commença par l'exposer à M. de Boynes qui continuait de passer, à bon droit, pour connaître les dispositions les plus intimes de l'exilé. Pensez-vous, lui dit-on, qu'il soit possible d'amener le chancelier à ce projet? Boynes répondit « qu'il lui paraissait très difficile d'avoir sur cela aucun engagement (du vieillard); qu'il était persuadé que M. le chancelier ne resterait pas longtemps en place après son retour; mais il doutait qu'il voulût prendre sur cela aucun engagement; qu'il regarderait alors son rappel comme une comédie dont le public ne serait pas la dupe et qui lui ferait perdre la considération qu'il s'était acquise [2]. »

Ce début n'était guère encourageant ; les ministres n'en persistèrent pas moins dans leurs vues. Il faut, répétaient-ils, il faut que M. le chancelier en vienne à résigner sa charge ; qu'il y mette des conditions même en faveur de sa famille, s'il le veut ;

[1] *Journal*, 14 octobre 1765.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

mais qu'il se décide à se retirer ; jamais il ne sera rappelé sans la promesse formelle de le faire au bout de quelques jours, « la répugnance du roi étant insurmontable. » Partez donc pour Malesherbes, dirent-ils, comme conclusion, à M. de Boynes, sans tenir compte de ses objections ; partez dès demain et faites les derniers efforts pour triompher de l'obstination du vieillard. — Partir dès demain, répliqua M. de Boynes, ce serait compromettant ; mon absence « ferait nouvelle dans Fontainebleau [1], » il me faut donc attendre quelques jours ; vos désirs seront alors entièrement et fidèlement suivis [2].

L'entrevue cherchée eut lieu le mercredi 16 octobre : « Je suis descendu chez M. le chancelier avant huit heures du matin, écrit de Boynes. Je lui ai expliqué l'objet de ma mission. Il m'a écouté très tranquillement, mais il m'a déclaré nettement qu'il ne croyait pas devoir donner à Malesherbes sa démission ; il n'a pas voulu non plus s'engager par une lettre écrite à M. de Choiseul à la donner dans un temps marqué.

« J'ai insisté pour lui faire sentir qu'il était important de ne pas rompre net une négociation qui était bien entamée et qu'il serait peut-être impossible d'en renouer une autre. Je lui ai dit sur cela tout ce que j'ai cru de plus propre à le déterminer. Je lui ai présenté un projet de pouvoir pour m'autoriser à faire une réponse de sa part à M. de Choiseul.... Le premier mouvement de M. le chancelier a été de refuser cet expédient. Au bout de quelque temps, je l'ai engagé à relire le pouvoir (que je venais de parcourir avec lui) en lui observant que ce projet était de moi, qu'il était le maître de le changer, que je ne l'avais rédigé que pour lui mieux faire entendre ma pensée. Il a commencé à discuter différentes phrases de ce projet. Entre autres, il m'a dit qu'il ne voulait pas parler du choix de son successeur, parce qu'il ne voulait pas dire du mal de M. de Maupeou. Je lui ai représenté qu'il n'était point capable de le faire par esprit de vengeance ; mais que je croyais qu'il y était obligé, s'il croyait qu'il ne fût pas propre à le remplacer.

« Il m'a répondu : à la bonne heure ; mais il ne doit pas être question de cela quant à présent.

[1] La cour s'y était installée à la fin du mois précédent, sur les instances du Dauphin malade.

[2] *Journal*, 15 octobre 1765.

Digitized by Google

« Au surplus, je ne lui ai pas dissimulé combien le roi était prévenu contre lui. »

Boynes continua longtemps encore à presser le vieillard et finit par en obtenir le pouvoir suivant:

« J'autorise M. de Boynes à assurer M. le duc de Choiseul que je n'aurais pas hésité à donner au roi ma démission, lorsqu'il me l'a demandée, si mon honneur et ma conscience m'eussent alors permis de faire cette démarche; mais comme les infirmités qui peuvent survenir à mon âge me font craindre de ne pouvoir continuer longtemps mes services, on peut compter que si le roi me rappelle, dès lors je croirai de même être obligé de remettre ma charge entre les mains de Sa Majesté. J'espère qu'elle voudra bien donner à moi et à ma famille des marques de ses anciennes bontés. DE LAMOIGNON.

« A Malesherbes, le 16 octobre 1765 [1]. »

Cette démarche rapprochait sensiblement du but.

Dans l'après-midi de ce jour, Lamoignon, pendant une promenade avec M. de Boynes, lui dit que, toutes réflexions faites, il n'avait pas lieu de regretter les concessions du matin, il les trouvait très bien. Il ajouta néanmoins que si on ne voulait pas le faire revenir qu'il n'eût donné sa démission, il était résolu à terminer ses jours dans son exil de Malesherbes.

Quelques heures plus tard [2], Boynes rentrait à Fontainebleau sans que son absence eût éveillé l'attention.

Aussitôt, il se mit en devoir de rendre compte de sa mission. Les Choiseul et Laverdy se dirent enchantés du résultat acquis. Boynes expliqua les raisons pour lesquelles Lamoignon avait refusé de donner sa démission et même de la promettre par lettre dans un temps déterminé; il le justifia ensuite si habilement qu'on se rangea sans trop de peine à son avis et que la conduite qu'il avait lui-même tenue en cette occurrence difficile fut hautement approuvée. Le pouvoir obtenu parut notamment très suffisant. Si le chancelier abusait de la concession qu'on lui avait faite en ne fixant pas l'époque exacte de sa retraite et demeurait, au gré du roi, trop longtemps en fonctions, on pourrait toujours lui rappeler le sens de l'engagement pris, et lui

[1] *Journal*, 16 octobre 1765.

[2] Parti un autre jour de Malesherbes à cinq heures, il arriva à Fontainebleau à sept heures trois quarts. Cf. 27 octobre.

Digitized by Google

laisser clairement entendre qu'il n'avait qu'à se démettre au plus tôt.

V.

Du côté de Lamoignon, tout donc était réglé au mieux du résultat final ; il ne restait qu'à gagner Louis XV à l'accord ébauché.

L'affaire se traita le vendredi 18 octobre. Ce jour-là, en ouvrant son portefeuille, au début de son travail avec le roi, Choiseul plaça ostensiblement près de lui le pouvoir rapporté de Malesherbes. « Est-ce la démission de M. le chancelier ? demanda le prince. — Non, Sire, fut-il répondu ; M. de Boynes n'a pu obtenir que cet écrit ; Votre Majesté aura peut-être quelque peine à le lire, ajouta-t-il en le lui tendant. — Si une lunette ne suffit pas, riposta le monarque, j'en mettrai deux ; » et aussitôt il parcourut la pièce présentée. « Eh bien, qu'en pensez-vous? dit-il à Choiseul, la lecture terminée. — Ce n'est pas « une démission, repartit le ministre, mais un engagement à la donner » aussitôt que les infirmités mettraient le chancelier hors d'état de remplir son devoir : ce qui ne peut tarder. Je pense donc qu'il n'y aurait aucun inconvénient à le faire revenir. — Mais croyez-vous, interrompit Louis XV, qu'il soit en état de m'accompagner au parlement ? — Je n'en doute pas, » affirma aussitôt Choiseul. Et l'entretien dévia sur d'autres sujets [1].

A la fin du travail, la conversation retomba sur le chancelier. « A quelle époque, interrogea le roi, serait-il nécessaire qu'il fût de retour? — Il est indispensable qu'il soit à Versailles, répondit Choiseul, le 12 novembre, afin qu'il ait le loisir de se mettre au fait de la besogne pour être en état de se rendre au parlement le 25. — Cela étant, continua Louis XV, il faut dire à M. de Boynes que j'y ferai mes réflexions, mais qu'il peut donner à M. le chancelier des espérances et lui dire que j'ai été content de cet écrit. »

Ces dernières paroles semblèrent-elles trop positives à Choiseul, vu l'inconstance ordinaire du souverain ? Le ministre voulut-il plutôt enchaîner le roi, en les lui faisant répéter ? Il n'est pas aisé de le savoir. En tout cas, il représenta au monarque que s'il n'était point déterminé à pardonner à l'exilé, il valait

[1] *Journal*, 19 octobre 1765.

Digitized by Google

peut-être mieux ne lui faire aucune réponse ; car si le rappel entrevu n'avait pas lieu, « cela suffisait pour occasionner au vieillard une révolution qui lui pourrait être mortelle. » Le souverain, après un moment de réflexion, conclut qu'on pouvait porter à Malesherbes des paroles d'espérance [1]. Sans doute la perspective de voir le chancelier se retirer de lui-même au bout de quelques jours, après avoir rendu un grand service à l'État, donnait au prince le courage de fouler aux pieds ses répugnances et de revenir sur ses refus d'autrefois.

De toutes parts, la solution s'annonçait heureuse et prompte : « la besogne même était (aux yeux de plusieurs) tellement avancée qu'il n'était plus possible de reculer, parce que les quatre [2] ministres étaient intéressés à soutenir la gageure [3]. »

Vers ce temps, se produisit un grave événement qui fit redouter un retard dans le dénouement, mais ne parut nullement le compromettre : le dauphin était tombé malade, et le roi ne croyait point pouvoir tenir son parlement tant que le danger persisterait [4]. Lamoignon comprenait cette délicatesse paternelle, il ne s'expliquait pourtant pas qu'on tardât pour cela à finir son exil. On avait beau lui redire que son rappel était essentiellement lié à cet acte d'autorité du monarque, lui clairement insinuer que s'il n'était pas nécessaire pour cette opération, le roi ne songerait point à le rappeler, nul ne pouvait se flatter d'avoir éclairé le vieillard sur sa véritable position, et dissipé ses illusions.

Pendant ces longs jours d'attente, Lamoignon se préparait avec une ardeur juvénile au rôle qu'on attendait de son dévouement devant le parlement [5], se prêtant d'ailleurs à toutes les combinaisons que lui suggéraient ses amis.

Il ne se doutait pas que le temps faisait son œuvre contre lui, que les anciennes préventions de Louis XV à son endroit reprenaient corps et qu'insensiblement le prince en revenait à l'idée de ne point se servir du hargneux vieillard, sa présence à la cour ne dût-elle être que de quelques jours [6]. Les partisans du

[1] *Journal*, 19 octobre 1765.
[2] M. de Saint-Florentin s'était joint aux trois que nous connaissons.
[3] 28 octobre.
[4] 30 novembre.
[5] Cf. 20 octobre, 11 décembre.
[6] *Journal*, 25 novembre 1765.

Digitized by Google

chancelier luttaient, il est vrai, pour étouffer de telles dispositions, ou du moins en empêcher le développement: leurs efforts échouaient misérablement.

C'est ainsi que M. de Saint-Florentin [1] eut, un jour, beau dire au roi qu'au jugement de ses meilleurs serviteurs, il n'était pas possible de finir « les affaires parlementaires, » tant qu'il n'y aurait point de chancelier; qu'il n'y avait pas, au surplus, de temps à perdre et que si l'on n'y mettait ordre promptement, « le feu s'allumerait partout et serait fort difficile à éteindre, » Louis XV laissa tomber la conversation sans même répondre un mot [2].

On apportait alors une nouvelle explication de ce revirement. « Le roi, disait Laverdy, a trompé M. le chancelier dans l'affaire des Jésuites, et il est rare qu'on pardonne à ceux vis-à-vis desquels on a des torts [3]. » Et l'on racontait que ce prince, bien qu'il fût décidé à ne point casser un arrêt rendu par le parlement contre ces religieux, avait néanmoins chargé Lamoignon de réunir le comité, comme pour annuler l'acte des magistrats; Louis XV, pourtant, savait parfaitement alors, continuait-on, que cette réunion serait inutile, ne pourrait que susciter des embarras au chancelier [4] et le mettre en fâcheuse posture.

On se répétait encore un autre fait de duplicité du souverain vis-à-vis de son auxiliaire. Au moment où il lui assurait qu'il voulait soutenir les Jésuites, le monarque, affirmait-on, entretenait une correspondance secrète avec M. de Laverdy pour consommer leur destruction [5].

Quoi qu'il en soit de ces accusations, on commençait, autour du roi, à désespérer d'un rappel que tout à l'heure on tenait pour prochain. Aussi les ministres songeaient-ils à de nouvelles combinaisons dans lesquelles, malheureusement pour leur gloire, les intérêts privés n'étaient pas oubliés [6].

La disparition prévue du Dauphin vint un instant ranimer

[1] Louis Phélipeaux, comte de Saint-Florentin, duc de la Vrillière, né en 1705, mort en 1777. Il était alors ministre d'État.

[2] 25 novembre 1765. — On voit, quoi qu'en dise Choiseul, qu'il n'était pas toujours « abandonné à la volonté des différents ministres qui travaillaient avec lui. » *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 218.

[3] 30 novembre.

[4] *Ibid.* Cf. 31 octobre.

[5] *Journal*, 30 novembre 1765.

[6] Cf. 13 décembre.

Digitized by Google

leur confiance. Sous l'inspiration de M. de Boynes, on prépara tout pour que l'exilé écrivit alors à Louis XV de manière à lui parler au cœur [1].

La mort fit promptement son œuvre, on le sait. Le programme arrêté ne s'exécuta que trop vite.

Lamoignon adressa au roi, par les mains de Choiseul, une lettre de condoléances. Le monarque la reçut bienveillamment, la lut, puis la mit dans sa poche sans rien dire. On croyait du moins qu'il y répondrait et qu'un mot d'espoir sortirait de sa plume. On apprit bientôt qu'on s'était trompé : le désir conçu ne se réalisa pas [2].

Cette fois encore, on aboutissait à un piteux échec. Les alliés de Lamoignon se résolurent néanmoins à poursuivre la campagne [3]. Mais comme il y avait lieu de redouter que le souverain ne finît par se fatiguer de tant d'instances, de sollicitations et d'avis, on convint que Choiseul, durant quelque temps du moins, agirait seul directement près du prince.

Il parut sage également de porter la lutte sur un autre terrain et de combattre avec des armes différentes de celles qu'on avait maniées jusque-là. Ce fut l'intérêt des finances du royaume que l'on mit alors surtout en avant. Impossible, disait-on, de mener à bien les opérations tentées en faveur du trésor, aussi longtemps qu'il n'y aurait point de chancelier [4] ; impossible même de songer à l'emprunt arrêté, tant que M. de Maupeou resterait en place [5].

D'ailleurs, se plaisait-on à répéter, à Malesherbes le chancelier ne démissionnerait jamais; mais à peine rentré à Paris, il se hâterait de donner toute satisfaction à son maître sur ce point; s'il le fallait, au surplus, on l'aiderait à cet acte de condescendance en puisant dans les coffres-forts royaux.

Et quand même il résisterait et oublierait ses engagements, les inconvénients n'en seraient pas très graves; car, quoi qu'on en dit, « il baissait considérablement, et du côté des jambes, et même du côté de la tête, » sa mémoire était devenue très infi-

[1] Cf. 17 décembre.
[2] 4 janvier 1766.
[3] *Ibid.*
[4] 27 janvier 1766.
[5] Cf. *Journal*, 13 décembre 1765.

Digitized by Google

dèle, sa vue diminuait; la mort partant ne pouvait donc guère tarder [1].

Tels étaient les principaux arguments développés alors. Mais seraient-ils suffisants pour triompher enfin de l'opiniâtre résistance du roi? On n'osait trop y compter. Quelques-uns même étaient-ils habiles? Choiseul en doutait. A force d'affirmer, disait-il, que l'on obtiendra la démission du chancelier peu de temps après son rappel, n'arrivera-t-on pas à déterminer le monarque à de plus longs retards, dans l'espérance que Lamoignon la donne sans être rappelé? D'abord on assurait que la retraite volontaire aurait lieu trois mois après le retour; si maintenant on garantit que tout sera terminé au bout de huit jours, n'est-ce pas forcer Louis XV, pour ainsi parler, à conclure qu'il ne lui faut plus qu'un peu de patience pour atteindre le but, sans se prêter à cet acte pour lequel il sent tant de répugnance [2]?

VI.

Pendant qu'on se débattait péniblement au milieu de ces difficultés, les esprits s'aigrissaient de plus en plus dans divers parlements, les audaces se multipliaient, et la nécessité pour le roi d'aller imposer sa volonté apparaissait plus urgente. C'était donc, pensaient les amis de l'exilé, redevenus confiants, c'était le retour à brève échéance : cette fois, on y touchait.

Il sembla qu'il fallait débuter, en ces indispensables exécutions, par les rebelles du parlement de Normandie. Mais comme le souverain ne pouvait se rendre au milieu d'eux qu'avec un cortège digne de la majesté royale, on ne douta point qu'il n'y donnât la première place au chancelier. En cette hypothèse, le rappel était donc certain. On craignit bien un moment que le vieillard ne pût supporter les fatigues de ce déplacement; mais Boynes vint bientôt dissiper ces inquiétudes : il assura que Lamoignon était en état de faire cette expédition; qu'il n'y avait aucun doute sur ce point [3]; Choiseul se chargea d'en informer le roi.

Le succès de cette première manœuvre ainsi préparé, on

[1] 14 février 1766.

[2] 12 février 1766. — M. de Boynes raconte, à la date du 22 novembre précédent, un curieux accident qui dura peu, il est vrai, mais ne laissa pas d'inquiéter ses partisans.

[3] *Journal*, 21 février 1766.

Digitized by Google

se tourna d'un autre côté. On s'ingénia à tout disposer pour que le monarque, s'il voulait d'abord régler les affaires de Paris, se vît encore contraint de se servir du chancelier. Deux plans lui furent proposés. Ils étaient combinés de telle façon que le rappel de Lamoignon s'imposait, qu'on s'arrêtât à l'un ou à l'autre [1].

Lorsque Choiseul les développa devant le prince et conclut au retour de l'exilé, Louis XV, qui avait écouté avec attention, garda, l'exposition terminée, le silence le plus complet; il se contenta de faire mettre de côté les deux pièces qu'on venait de lui lire. Quelques jours plus tard, le roi, qui, sans doute, les avait étudiées dans l'intervalle, en parla de lui même. Le ministre profita de cette occasion pour en faire ressortir les points importants, en bien montrer l'économie, puis il conclut en affirmant de nouveau la nécessité de faire revenir M. de Lamoignon. Cette fois encore il n'obtint aucune réponse.

De nouvelles instances, répétées peu après, eurent un meilleur résultat : le roi demanda à Choiseul s'il pouvait l'assurer que le vieillard fût « en état de faire les deux opérations de Rouen et de Versailles. » Le duc répondit par l'affirmative, promettant d'ailleurs, sur le désir exprimé par le souverain, de s'en informer encore près de M. de Boynes.

Il le fit, et une longue lettre de sa main avertit Louis XV qu'il n'était ni imprudent ni téméraire de compter sur les forces et la bonne volonté du chancelier. Choiseul marquait ensuite que Lamoignon pourrait seulement rester en place le temps « nécessaire pour convenir d'un traitement pour lui et pour sa famille; » car sa vue avait baissé au point que, s'il parvenait à lire les écritures grosses et distinctes, il devait recourir à un secrétaire lorsque les caractères étaient un peu fins. Du reste, ses infirmités exigeaient des soins qu'il lui serait difficile de trouver loin de Malesherbes. Il concluait en affirmant « la nécessité de prendre promptement un parti sur cet objet; » il était impossible, selon lui, d'agir vis-à-vis de la magistrature, si l'on n'avait pas un chancelier « pour diriger les opérations et en suivre la conduite. » Quant à M. de Maupeou, il n'était nullement propre à ce rôle; au surplus, il n'avait pas à se plaindre d'être laissé de

[1] *Journal*, 21 février 1766.

Digitized by Google

côté, et renvoyé ; depuis longtemps, en effet, il devait savoir qu'il n'avait sa place que précairement ; que, d'ailleurs, elle lui avait procuré l'avantage de faire son fils premier président ; ce qui, certes, était bien quelque chose [1].

Trois jours plus tard, Laverdy recommençait ce plaidoyer ; mais, moins heureux que son collègue, devant lequel le roi, du moins, s'était entièrement contenu, il aboutissait à avoir une nouvelle preuve de l'antipathie du prince contre Lamoignon [2].

Une lettre de Boynes porta ces nouvelles à Malesherbes : « Les ministres sur lesquels vous avez cru pouvoir compter, écrivait-il, sont toujours dans les mêmes dispositions à votre égard, et j'ai eu la semaine dernière deux conversations très longues à ce sujet avec le principal d'entre eux, dont le résultat, à chaque fois, a été de me demander mes réflexions par écrit ; ce que j'ai fait. Elles ont été communiquées au maître, qui paraît y avoir fait beaucoup d'attention ; mais quant à présent, il n'y a encore rien de décidé. Il faut cependant qu'il y ait une prompte détermination.... Vous vous doutez sûrement bien qu'un des grands obstacles vient de la prévention qui a été donnée et reçue contre vous, et qu'il est aujourd'hui fort difficile de surmonter. Je ne doute cependant pas que vous ne vous déterminiez à écrire à l'occasion de la mort du roi de Pologne [3] par la même voie dont vous vous êtes servi à la mort de don Philippe [4] et de M. le Dauphin [5]. »

Si cette nouvelle démarche eut lieu, elle demeura, comme les précédentes, complètement inutile. En dépit des avis pressants de ses conseillers, contrairement à tant de combinaisons plus ou moins désintéressées, le roi se rendit au parlement le 3 mars, sans se faire accompagner d'un chancelier.

C'était, à la lettre, un effondrement pour Lamoignon et ses amis.

Ces derniers pourtant parurent ne pas le sentir tout d'abord. Peu d'heures, en effet, après la démarche du roi, Laverdy, pendant son travail avec lui, se proposait de renouveler ses ins-

[1] *Journal*, 21 février 1766.
[2] 24 février 1766.
[3] Beau-père de Louis XV, on le sait.
[4] L'Infant d'Espagne dont nous avons rappelé la mort.
[5] 28 février.

Digitized by Google

tances. « Un chancelier est indispensable, devait-il affirmer au prince, quelque parti que prenne le parlement, soit pour le maintenir s'il est sage, soit pour le contenir s'il voulait continuer à faire des assemblées de chambres, soit enfin pour le rétablir s'il se portait à cesser le service [1]. » Et la conclusion était qu'il fallait rappeler Lamoignon, lui rendre ses fonctions au plus pour quinze jours.

On devine si le roi, après son succès récent, était disposé à prêter l'oreille à de pareils conseils.

La négociation, au bout d'une année d'efforts, était virtuellement rompue. Le faible Louis XV avait résisté à tout.

Il semble pourtant qu'on soit revenu une fois encore à la charge ; mais le souverain ferma la bouche à ces intercesseurs importuns par ce simple mot : « Comment voulez-vous que je fasse revenir M. le chancelier que je n'ai renvoyé que parce qu'on m'a fait entendre qu'il était trop vieux et nullement propre à sa place [2] ? »

Ceux des amis actuels de Lamoignon qui, comme Choiseul, avaient eu quelque part à sa disgrâce n'eurent plus qu'à se repentir avec ce dernier de leur manque de prévoyance [3].

Quant au chancelier, il demeura ferme dans son obstination, et ce ne fut que deux ans plus tard (1768) qu'il consentit enfin à se démettre.

VII.

La ténacité du prince avait donc, malgré tout, fini par triompher, et cette fois au moins Louis XV avait su vouloir, en secouant pour un instant le joug que son entourage imposait ordinairement à son indolence.

Il sut de temps en temps se souvenir encore d'une autre ma-

[1] *Journal*, 3 mars.

[2] 18 avril 1766. Cf. lettre du roi, *Mémoires de Choiseul*, p. 446. — Il semble que cette manière de juger Lamoignon fût assez générale. Voici ce qu'écrivait son contemporain Moreau, dès 1759 : « Je voyais alors le chancelier, M. de Lamoignon, dont je révérais la vertu. Il m'entretenait souvent des entreprises du parlement, du peu de secours qu'il trouvait chez les ministres pour le réduire.... ; mais il était trop vieux, et, n'ayant pas l'énergie de se faire rendre ce qui lui était dû, il manquait, à plus forte raison, de *celle qui fait accomplir des choses grandes et utiles.* » *Mes souvenirs*, I, 67.

[3] *Journal*, 4 janvier 1766.

Digitized by Google

nière qu'il était le roi, et prouver qu'il connaissait les devoirs qui lui incombaient de ce chef. Qu'il les ait malheureusement trop souvent négligés en leur dérobant les moments et l'application qu'ils réclamaient; que l'égoïsme et le découragement se soient parfois emparés de lui, que le dégoût des affaires l'ait trop fréquemment saisi et l'attrait du plaisir dominé, le *Journal* de Boynes l'insinue clairement et sans détours; mais qu'il ait toujours été le roi soliveau que nous peignent Michelet et Henri Martin; qu'il se soit complètement désintéressé de la France; qu'il n'ait pas même cherché, par intermittence, à connaître ses besoins et ses désirs, à diminuer ses souffrances et à panser ses plaies; que sa gloire et sa prospérité lui soient restées parfaitement indifférentes, c'est ce que nient formellement les pages que nous étudions.

Nous ne nous arrêterons pas à relever les multiples passages où le *Journal* nous le présente, par exemple, présidant plusieurs fois la semaine les divers conseils [1], se mêlant à la discussion [2], et, ce qui est meilleur encore, préparant avec les ministres respectifs les questions qui devaient être débattues, les étudiant avec eux avant qu'elles fussent soumises aux délibérations générales [3], cherchant les meilleures décisions à prendre [4], examinant les objections qu'on y pouvait opposer [5], demandant ou du moins recevant avec bonté et gratitude les mémoires et projets sur les affaires à régler [6], se faisant même rendre compte de détails dont l'importance nous échappe [7]; nous ne le montrerons pas imposant souvent ses idées et ses vues, quelque répugnance que ses auxiliaires eussent à les accepter, quelques efforts qu'ils tentassent pour les faire rejeter [8], s'occupant enfin avec grande

[1] C'étaient le conseil des affaires étrangères, des dépêches ou de l'intérieur, des finances, du commerce et de la justice administrative.

[2] « Le roi a très bien parlé; il a fait l'éloge de M. d'Auriac (président du Grand Conseil), a dit que c'était un homme de mérite, qu'il s'était très bien comporté dans les derniers démêlés. » 10 mai 1765.

[3] *Journal*, 16 mars 1765.

[4] « Le roi a décidé de ne rien faire et cependant de se concerter avec M. d'Auriac. Il a chargé M. de Viarmes, M. de Fleury et moi (M. de Boynes) de travailler avec M. d'Auriac et de former ensuite un plan dont nous puissions lui rendre compte. » 10 mai 1765; cf. 31 mars.

[5] Cf. 24 février 1766.

[6] Cf. 12 mai 1765. — Lire la lettre que le prince écrivit sur ce sujet à Choiseul, le 25 octobre 1765. *Mémoires de Choiseul*, p. 446.

[7] 16 octobre 1765.

[8] « .... M. le contrôleur général (Laverdy) m'a ajouté qu'il n'y avait aucune

Digitized by Google

attention du choix de ceux qui devaient partager l'autorité avec lui [1]. Il nous semble préférable de nous restreindre au récit d'un curieux épisode, suggestif entre tous.

Le duc de Broglie, après nous avoir révélé, dans *Le Secret du Roi*, la correspondance que l'un de ses ancêtres entretint, durant près de vingt ans, avec Louis XV sur les affaires étrangères, ajoutait, parlant encore d'un membre de sa famille, l'abbé de Broglie [2] : « On se racontait à l'oreille que le monarque recevait de lui « un petit journal des nouvelles de la cour, où chacun était drapé de la belle manière [3]. »

Les pages de M. de Boynes nous donneront le moyen non seulement d'établir le fait, mais encore de constater, en nous mettant à même d'entendre les interlocuteurs, que leur conversation était plus sérieuse que ne l'indiquent les lignes précédentes; que Louis XV, notamment, loin de s'isoler entièrement dans la paresse et la débauche, voulait être au courant de toutes les affaires du royaume. On nous excusera d'insister, d'autant que nous pénétrons sur un terrain presque absolument inconnu, croyons-nous.

Lorsque M. de Boynes commença son *Journal*, ces relations épistolaires dataient de trois ou quatre mois [4]; elles se prolon-

apparence que l'on pût parvenir à surmonter la répugnance du roi, » 14 octobre 1765; il pense que le silence du roi « annonce qu'il a des vues » sur cette affaire. 30 décembre 1765.

[1] « Le roi a parcouru tous ces différents noms (Molé, Maurepas, Miromesnil, Saint-Fargeau, etc.) et, après avoir écarté le plus grand nombre, il s'est fixé sur M. de Saint-Fargeau et ensuite a dit qu'il était trop jeune.... Il a dit beaucoup de bien de M. de Miromesnil.... (En somme), il a paru très décidé à choisir un homme d'ancienne magistrature et d'un certain âge. » 19 octobre 1765. « Lorsque l'intendance de Moulins vaqua, le contrôleur général eut envie de la donner à M. de Persan; mais le roi refusa nettement M. de Persan en disant que c'était une bête qu'il ne convenait pas d'employer. » Ainsi, conclut M. de Boynes, « c'est un homme noyé. » 16 juin 1765. Voir aussi *Mémoires de Choiseul*, p. 446.

[2] Voir le portrait qu'il en fait dans *Le Secret du roi*, I, 27. — Charles-Maurice de Broglie, docteur en théologie, abbé du Mont-Saint-Michel, de Beaume-les-Moines et des Vaux de Sernay, agent général du clergé de 1710 à 1720, promoteur à l'assemblée générale de 1723, était le quatrième fils de Victor-Maurice, comte de Broglie, maréchal de France, et de Marie de Lamoignon, fille de Guillaume de Lamoignon, premier président du parlement de Paris. Cf. H. Chérot : *Bourdaloue, sa correspondance et ses correspondants*, p. 113 et seq.

[3] *Le Secret du roi*, I, 28. — Boutaric est plus explicite. Cf. *Correspondance secrète inédite de Louis XV sur la politique étrangère avec le comte de Broglie*, I, 65.

[4] Cf. 13 mars 1765.

Digitized by Google

gèrent jusqu'au milieu d'avril 1766, c'est-à-dire tant que l'abbé vécut [1]. L'auteur du *Journal* affirme à plusieurs reprises avoir connu ces pages soit par la lecture que Broglie lui en faisait, soit par le résumé qu'il lui en donnait [2]. Les renseignements que nous y puiserons ne sauraient donc inspirer de défiances.

En tout cas, ce n'est pas la franchise qui manqua jamais à l'abbé. « J'ai été on ne peut plus étonné de cette correspondance et surtout du style des lettres, note M. de Boynes. Elles sont écrites avec tout l'esprit possible, mais je n'aurais jamais pensé qu'il y eût quelqu'un qui osât écrire au roi avec autant de fermeté et surtout de liberté sur tous les désordres des affaires, sur les plaintes de tous les états, et lui mettre sous les yeux un tableau aussi vif de l'état actuel des affaires [3]. » Une autre fois, remarque-t-il encore, l'abbé « dit insolemment au roi qu'il aurait grand tort de ne pas m'employer : ce sont les termes de sa lettre [4]. »

Or, c'était sur toutes les matières de quelque importance que l'abbé de Broglie s'expliquait ainsi [5], et sur chacun des points touchés, les conseils et les avertissements, les critiques et les éloges, les prévisions heureuses ou tristes, décourageantes ou favorables, se mêlaient et se complétaient toujours avec une véritable prodigalité, parfois avec une rare clairvoyance.

Écoutons-le d'abord parler de ceux que Louis XV avait placés le plus près du trône et faits dépositaires de la plus large part de son autorité, des Choiseul et de leurs amis. Certes, si le prince se trompa sur leur compte, la faute n'en fut pas à son correspondant.

L'abbé vient de présenter au monarque « la peinture la plus vive des désordres qui règnent dans toutes les affaires, (spécialement) dans les finances de la guerre et de la marine [6] ; » cette désorganisation lamentable, conclut-il, est l'œuvre de MM. de

[1] Il mourut le 21 avril 1766.

[2] Choiseul affirme de son côté que l'abbé lisait les minutes de ces lettres « à qui voulait les entendre. » *Mémoires*, p. 413.

[3] 13 mars 1765.

[4] 11 mai 1765.

[5] Depuis trois ou quatre mois que cette correspondance dure, l'abbé de Broglie a écrit vingt-quatre ou vingt-cinq lettres au roi, en forme de lettres ou de mémoires, et s'y explique à peu près sur tous les événements qui sont arrivés. 13 mars 1765.

[6] 17 mai 1765.

Digitized by Google

Choiseul et Laverdy. Le premier, en effet, a bouleversé tout ce qui tient au trésor, pour que « personne n'y pût rien connaître et qu'il fût impossible d'y démêler les rapines qu'il y a faites [1] ; » le second, « tout livré aux parlements [2], » veut mettre l'administration entre leurs mains « et réduire le roi à être le doge d'une république [3]. » Ce qu'il faut donc au plus tôt, c'est non seulement renvoyer le premier ministre, mais encore « s'assurer de sa personne et de ses papiers [4] ; » d'ailleurs, il agit en tout vis-à-vis du souverain avec une inconcevable légèreté, ou mieux une scandaleuse impudence [5].

Et à l'instant, comme s'il eût deviné la pensée royale, ou du moins voulu couper court à toute hésitation, l'abbé dresse pour le prince « une liste des sujets propres à placer dans le ministère [6]. » On n'y voyait figurer ni Molé, que « son peu de talent rendait peu propre à la place de chancelier, » ni Daguesseau de Fresnes, janséniste outré, « homme fin et dangereux [7]. » Par contre, les deux neveux de l'abbé, le duc et le maréchal de Broglie, avaient, selon lui, toutes les qualités requises pour être « l'un ministre de la guerre, l'autre des affaires étrangères [8]. »

Toutefois, ajoutait un peu plus tard l'audacieux correspondant de Louis XV, si cette combinaison n'aboutissait point, « il prenait la liberté de rappeler que son père avait commandé dans le Languedoc et que sa mémoire y était encore aujourd'hui aimée et respectée ; que son neveu (le maréchal) avait tous les talents nécessaires pour servir le roi aussi bien que son grand-père ; que cependant si Sa Majesté se déterminait à donner ce commandement au maréchal de Contades, le maréchal de Broglie aimerait encore mieux avoir celui d'Alsace, quoique moins lucratif, pour être à portée de vivre avec les militaires [9]. »

[1] 17 mai 1765.
[2] « Le parlement le regardait moins comme ministre que comme son député à la cour. » Moreau : *Mes souvenirs*, I, 133.
[3] 5 juin 1765. — C'est peut-être à ce mot que Laverdy faisait allusion quand il accusait l'abbé de l'avoir comparé à Cromwell dans ses lettres au roi. Cf. comte de Broglie à Louis XV. *Affaires étrangères*, Mémoires et documents, France, 539 *bis*, f. 204.
[4] 13 mars 1765.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.*
[9] 25 juin 1765.

Digitized by Google

Dans cette guerre médiocrement désintéressée, mais dont Louis XV visait à tirer profit pour éclairer son gouvernement, l'abbé recevait les encouragements de M. Bertin, le collègue de Choiseul dans le ministère et son antagoniste le plus puissant, nous l'avons dit ; même ils se voyaient souvent pour se concerter, se soutenir et se stimuler [1].

Évidemment il était impossible qu'une intrigue si peu dissimulée restât longtemps ignorée. En fait, toute la cour sut bientôt que Broglie écrivait plusieurs fois la semaine au monarque. L'intermédiaire chargé de transmettre ces fréquents messages se hâta d'ailleurs de tout révéler, il alla même, « par pure indiscrétion, » jusqu'à s'en ouvrir à Choiseul lui-même [2]. Louis XV se montra fort ennuyé de ce contretemps dont il rejeta d'abord la faute sur son correspondant; il lui en écrivit dans les termes suivants : « M. l'abbé de Broglie peut monter à cheval [3] tant qu'il voudra pour sa santé; mais il devrait savoir se taire. Sa langue aurait dû être cousue. On m'a rapporté une partie des choses qu'il m'a mandées surtout par une de ses lettres, dans laquelle il ne s'épargne pas sur les éloges qu'il fait de ses neveux. Ce n'est assurément pas moi qui l'ai dit. Il faut donc que ce soit lui. Je n'ai montré ses lettres à qui que ce soit, et on n'aurait pu les voir qu'avec une double clef de l'armoire où je les ai serrées. Que M. l'abbé de Broglie soit plus discret à l'avenir et qu'il continue à me mander ses services [4]. »

Ainsi le désir de nouveaux renseignements, fort utiles peut-être pour le bien du royaume, faisait tout oublier au monarque [5].

[1] « L'abbé de Broglie a eu, hier matin, une conférence très longue avec M. Bertin et lui a communiqué toute cette correspondance. M. Bertin l'a exhorté à ne point se décourager. » 13 mars 1765.

[2] Le comte de Broglie accuse plus vigoureusement cet intermédiaire, nommé Jeannelle, et le dénonce au roi. Cf. lettre du 1er avril 1767. *Affaires étrangères*, Mémoires et documents, France, 539 *bis*, f. 204. Les ministres d'ailleurs, s'il faut l'en croire, allaient jusqu'à ordonner des visites de police chez des particuliers pour surprendre ces correspondances secrètes. Cf. *Aff. étr.*, *ibid.*, lettres des 14 et 26 janvier 1767, ff. 89 et 170.

[3] Cette allusion est peu claire pour nous.

[4] 13 mars 1765. Le comte de Broglie croyait que les lettres de son oncle étaient ouvertes. Cf. *Aff. étr.*, comme ci-dessus.

[5] On sait d'ailleurs que le prince se plaisait à ces mystères. Rien sur ce point de plus instructif que la lettre suivante, qu'on nous excusera de reproduire ici : elle est adressée à l'un de ses agents occultes à l'étranger : « Le sieur Rossignol, conformément à l'instruction secrète qu'il aura reçue de ma part, me rendra un compte exact et le plus fréquemment qu'il lui sera pos-

Digitized by Google

Les Choiseul se montrèrent moins faciles à apaiser. Ils avaient surtout été froissés, semble-t-il, qu'on eût songé à leur ôter la direction des affaires. Ils s'en ouvrirent au prince et une explication suivit; mais, note M. de Boynes, elle ne produisit pas un grand effet. Les Choiseul le remarquèrent sans peine, et dès lors ils concertèrent avec Laverdy et la Borde [1] un plan de défense, tant ils craignaient les impressions produites sur un souverain qu'on nous dit pourtant indifférent à tout, même au bien de ses sujets ! « Il fut convenu que le moyen de rendre inutiles les démarches que l'on faisait contre eux auprès du roi était de lui persuader que la stabilité de ces trois ministres importait au bien du service, qu'il était dû très considérablement à M. de la Borde, lequel perdrait entièrement son crédit s'il y avait un changement dans le ministère ; qu'en conservant ces trois ministres, on entretiendrait la confiance publique et qu'on pouvait parvenir, dans le courant de cette année, à faire tomber l'intérêt de l'argent à quatre pour cent [2]. »

Dès le lendemain, 25 février, Laverdy et Choiseul travaillant avec Louis XV entrèrent en campage. Laverdy, le premier, fit ressortir les avantages d'un projet qu'il avait conçu, disait-il, pour l'amélioration des finances ; « mais ce plan ne pouvait réussir qu'autant que le roi ferait cesser les bruits qui couraient dans le public [3] » relativement à des changements prochains dans le gouvernement. Laverdy s'était à peine retiré que Choiseul parut

sible de tout ce qu'il saura se passer en Russie, des ordres qu'il recevra de mes ministres, de ses réponses et de ce qu'il pourra découvrir (en) ceux envoyés au marquis de Beausset (ambassadeur) et de ses réponses, le tout avec ménagement pour ce ministre, pour qu'il ne lui devienne pas suspect. Il observera le plus grand secret dans cette correspondance avec quelques personnes que ce puisse être, même avec mes ministres et notamment avec le marquis de Beausset, à qui il aura le plus grand soin de n'en rien laisser pénétrer. Il recevra mes ordres directement par la voie de M. le comte de Broglie ou du sieur Tercier et il regardera comme de moi tout ce qui lui sera adressé par eux avec des chiffres qu'il recevra en même temps que l'instruction, et il se servira des adresses qui lui seront indiquées. Je compte sur sa fidélité et son exactitude. LOUIS.

« A Versailles, ce 21 juin 1763. »

Archives nat., K 157, dossier 2, n° 35.

[1] Premier valet de chambre du roi et commis de Choiseul.

[2] 13 mars 1765. — En public, Choiseul affectait de mépriser « l'intrigue du vieux abbé de Broglie. » Cf. le comte de Broglie au roi. 1er avril 1767. *Aff. étr.*, Mém. et doc., France, 539 *bis*, f. 204. — Il n'en était rien pourtant. Cf. *Mémoire justificatif présenté au roi en 1765*, dans *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 413.

[3] Cf. 13 mars 1765.

Digitized by Google

pour travailler avec le monarque. Bientôt la conversation se rouvrit sur les modifications ministérielles dont on parlait. Choiseul en développa les inconvénients, sans doute avec éloquence, car Louis XV finit par déclarer qu'il n'y avait rien de fondé en tout ce qu'on racontait [1].

De ce côté, les nuages étaient donc entièrement dissipés, et le souverain, devant qui les antagonistes avaient pu s'expliquer en toute liberté, nécessairement mieux instruit de ses devoirs.

L'abbé de Broglie, malgré cet échec, ne se tint pas pour définitivement battu. Il continua la lutte, profitant de toutes les occasions pour attaquer ses adversaires et adresser au roi conseils et remontrances.

Ses lettres les plus intéressantes, semble-t-il, se concentrent autour de la résistance des cours de justice aux ordres du gouvernement, résistance que les pages précédentes ont suffisamment rappelée, sans qu'il soit utile d'insister. Apprenant d'abord qu'on propose au prince de réunir tous les parlements à celui de Paris, l'abbé commence par présenter « ce plan sous les apparences les plus spécieuses et finit par le réfuter avec la plus grande force en annonçant au souverain que ce serait le coup le plus funeste que l'on pût porter à son autorité, que le parlement de Paris réunissant alors l'autorité de tous les parlements de province deviendrait un corps plus redoutable que le parlement d'Angleterre. Il finit par dire au roi que tout sera bientôt sans remède s'il reste plus longtemps livré à des ministres comme MM. de Choiseul et de Laverdy, qui veulent élever l'autorité du parlement sur les débris de la sienne [2]. »

Choiseul et Laverdy demeurèrent en place [3], mais on sévit

[1] 13 mars 1765.

[2] 5 juin 1765.

[3] Choiseul se vengea fort habilement un jour de cette hostilité persistante. L'abbé lui avait écrit, demandant « une gratification pour le major du Mont-Saint-Michel. » Le ministre ne répondait point. Broglie en parla à Mme de la Vallière et celle-ci à Choiseul. Ce dernier adresse alors un mot à l'abbé. Il n'avait pu le faire plus tôt, car il devait auparavant prendre des informations sur le major patronné. Malheureusement, elles n'avaient pas été favorables : force était donc de ne lui rien accorder; ce qui n'empêchait pas qu'en toute autre occasion, il ne fût bien aise d'être agréable à M. l'abbé de Broglie. Je viens de lui « écrire de la manière la plus polie, dit-il à Mme de la Vallière, quoique je n'ignore pas qu'il envoie au roi des libelles contre moi. » 20 février 1766. — Dans la suite du moins, le ministre ne garda pas rancune à cette famille et s'employa même à la servir. Cf. lettre du 20 août 1767, Bibl. nat., FF. 11310, f. 15.

Digitized by Google

contre quelques-uns des magistrats coupables. De Broglie, informé, écrit au roi pour « applaudir au parti de sévérité que l'on venait d'employer » contre certains des membres du parlement de Pau [1] et conseiller « de faire de même vis-à-vis du parlement de Rennes [2]. » Qu'importe, poursuit-il, qu'il ne reste que douze magistrats dans chacune de ces cours [3], n'est-ce pas suffisant pour rendre la justice [4] ? La rigueur, voilà le seul remède aux maux dont nous souffrons. Mais je crains « que le parti de fermeté que l'on vient de prendre en cette occasion ne soit pas soutenu, » il y a dans le conseil de Sa Majesté tant de « gens qui sont entièrement dévoués aux parlements [5] ! »

Un mois plus tard, c'était du côté de Grenoble que l'abbé appelait la vigilance et la sévérité du monarque. En lui envoyant un arrêté du parlement de cette ville, « il lui faisait sentir toute l'indécence de cet acte, et combien il était nécessaire qu'il ne reculât pas dans cette affaire ; il l'excitait à suivre la même conduite vis-à-vis du parlement de Bretagne. Il lui exposait combien ce moment était critique pour son autorité et ne craignait pas de lui faire l'application de la révolution d'Angleterre [6]. »

Aux embarras suscités par les parlements s'en joignaient d'autres venant du Grand Conseil. Ce tribunal se plaignait qu'on n'assurât point l'exécution de ses décisions et qu'en outre on eût diminué ses attributions [7]. Des violents profitaient du mé-

[1] « M. le contrôleur général m'a dit que le dernier édit, portant suppression des offices du parlement de Pau, a été enregistré et que l'on a fait usage des lettres de cachet pour enfermer et exiler partie des membres de ce parlement. » 14 juillet 1765.

[2] 8 juillet. « Il insiste sur la nécessité de tenir ferme et de faire juger les huit prisonniers » arrêtés comme chefs des mutins. 30 janvier 1766.

[3] En conséquence, il conseillait de recevoir les démissions de ceux qui les avaient données. 20 juillet 1765.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] 16 août 1765.

[7] On ne lira pas sans intérêt, pensons-nous, la réponse de Louis XV aux remontrances qui lui furent présentées sur ces deux points : « J'ai déjà fait connaître, dit le prince, mes intentions à mon Grand Conseil. Il doit savoir qu'aucun des tribunaux de mon royaume ne peut se dispenser de continuer ses fonctions sous quelque prétexte que ce puisse être et c'est en se conformant à ce devoir indispensable qu'il continuera de mériter ma confiance. Mes ordonnances assurent l'exécution des arrêts de mes tribunaux. Les parties qui ont obtenu des arrêts de mon Grand Conseil ne peuvent méconnaître les voies de se pourvoir pour leur exécution. S'il y survenait quelque obstacle, leurs plaintes seront toujours écoutées en mon conseil, et je tien-

Digitized by Google

contentement de plusieurs pour essayer de jeter ses membres dans des démarches factieuses et des partis dangereux. La cour se préoccupait de cet état de choses et l'abbé de Broglie n'était pas des moins attentifs à cet incident. Il en écrit donc à maintes reprises au monarque. Il commence « par le prévenir de l'importance de cette affaire et l'engager à ne rien décider sans avoir l'avis (du président), M. d'Auriac [1]. » Puis, faisant allusion au projet de démission en masse que prônaient les membres les plus échauffés de ce tribunal, il conseille « de le conserver malgré lui-même. Il trouve occasion de dire (ensuite) au roi que dans tous les états de la magistrature, le nombre de ceux qui cherchent à avilir son autorité est plus grand que le nombre de ceux qui en prennent le parti. Il dit que cela est vrai même à l'égard du conseil privé ; que pour ce qui est du conseil d'État, il n'en parle pas, mais que le roi sait bien à quoi s'en tenir et qu'il connaît bien ceux qui cherchent à déprimer son autorité ; qu'au surplus, il ne faut pas être étonné de cette conduite, lorsqu'on voit que le président d'Éguilles [2] a été sacrifié, tandis que MM. de Montclar [3] et de la Chalotais [4] ont été récompensés, eux qui mériteraient d'être pendus, si on leur rendait justice [5]. »

Évidemment, la cause principale de cette lamentable situation, c'est « qu'il y a des gens qui brouillent tout dans l'État, pour tout avaler [6]. » Puis, revenant pour la centième fois sur l'affaire du parlement de Bretagne, il essaie de « persuader au roi que le duc de Choiseul et le contrôleur général cherchent à la faire échouer, et, pour cela, il lui a envoyé trois lettres de

drai la main à ce que la justice qu'ils auront obtenue ne leur devienne pas infructueuse. Au surplus, mon intention n'est pas de changer, quant à présent, l'ordre que j'ai établi par rapport à la compétence des maréchaussées. » 18 mars 1763.

[1] 9 mai 1765.

[2] Alexandre-J.-B. de Boyer, marquis d'Équilles, né en 1708, mort en 1783. Président à mortier au parlement d'Aix, il y souffrit mille déboires pour avoir courageusement défendu les Jésuites. Cf. *Mes souvenirs*, I, 139, par Moreau.

[3] Jean-Pierre-François de Ripert, marquis de Monclar, né en 1711, mort en 1773. A vingt et un ans, il succéda à son père comme procureur général près le parlement de Provence. Il se fit une bruyante renommée par ses maximes républicaines et sa haine contre les Jésuites.

[4] Louis-René-Alexandre de la Chalotais, né en 1701, mort en 1785. Procureur général au parlement de Bretagne, il devint fameux par ses attaques contre le duc d'Aiguillon et son hostilité contre la Compagnie de Jésus.

[5] 4 août 1765.

[6] *Ibid.*

Digitized by Google

M. Beaudouin [1], qui se plaint de ce qu'on n'a donné aucunes instructions aux commissaires et que toute l'affaire roule sur M. de Flesselles et sur M. de Calonne qui la conduisent très mal. Et, comme l'on sait, terminait M. de Boynes, qu'ils ont l'un et l'autre, et surtout M. de Calonne, la confiance du contrôleur général et de M. de Choiseul, le blâme qu'on jette sur eux tombe indirectement snr ces ministres [2]; » ce que l'abbé voulait assurément.

Il voulait plus encore, cependant. Non content, en effet, des remèdes qu'il avait précédemment indiqués, il en préconisait d'autres plus énergiques. Il mandait à Louis XV, par exemple, « que la seule façon de terminer l'affaire de Rennes était de supprimer les charges de ceux qui s'étaient démis, de transférer le parlement à Nantes et de le réunir à la Chambre des comptes, en y joignant ceux des membres qui n'avaient pas donné leur démission [3]. » Passant ensuite à des mesures plus générales, destinées à mettre tous les « parlements à la raison, » il poussait à « supprimer toutes les enquêtes et requêtes, à ne laisser subsister qu'une Grand'Chambre et une Tournelle, avec faculté à la Grand'Chambre de se partager en plusieurs bureaux, à rétablir le Grand Conseil, à le conserver avec deux semestres, pour qu'il y en eût un toujours prêt à remplacer un parlement, et à cet effet, à augmenter sa juridiction autant qu'il serait possible [4]. »

La question tout autrement délicate des remontrances recevait à son tour une solution presque aussi radicale. Afin de réprimer sur ce point « l'audace des parlements, il proposait (d'abord) au monarque de leur défendre de faire plus de trois remontrances sur le même objet; » il lui conseillait ensuite « d'ordonner que le premier président seul tint la plume » et ne remit point au greffe sa rédaction, de façon que personne ne pût en avoir connaissance et qu'elle ne devint point publique « par la voie de l'impression [5]. »

[1] Maître des requêtes, envoyé à Rennes pour tenter de tout faire rentrer dans l'ordre.
[2] 18 février 1766.
[3] 9 septembre 1765.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.* Cette idée était depuis longtemps celle des amis de la royauté. Cf. Barbier, *Journal*, IV, p. 469.

Digitized by Google

Lorsqu'il parlait ainsi, Broglie oubliait sans doute ce qu'il avait dit antérieurement. Après une assez longue excursion sur l'état de la France, en effet, il en était arrivé à proclamer « la nécessité de convoquer les États généraux du royaume [1]. » Il faisait à ce sujet une grande dissertation sur les avantages qui en résulteraient, et répondait à « différents inconvénients que l'on pourrait craindre de cette assemblée [2]. »

L'état des finances, notamment, demandait impérieusement cette convocation et, à ce sujet, l'abbé « ne s'épargnait pas sur les dernières opérations qu'il blâmait beaucoup; il assurait le roi qu'elles ne pouvaient pas réussir, qu'elles avaient soulevé tout le public, et singulièrement tous les notaires [3]. »

On constatera que Louis XV, loin de se désintéresser de ses devoirs de roi, recherchait et recevait des conseils sur tous les points de l'administration; que son correspondant secret, d'ailleurs, avait des vues à lui communiquer sur les questions les plus ardues et qu'il n'était point de difficultés pour lesquelles Broglie n'eût une solution.

VIII.

Toutefois, il ne s'en tenait pas aux affaires plus générales, et des détails d'une importance moindre, ou même secondaire, attiraient souvent son attention.

Informé des efforts, que nous connaissons, tentés par Choiseul et ses amis pour le rappel du chancelier Lamoignon, il se hâta de découvrir au monarque le piège qu'on lui tendait ainsi. Sans doute, Lamoignon « était un honnête homme et qui ne serait pas capable de trahir la confiance du roi; mais on ne voulait le faire revenir que pour avoir sa démission et faire passer sa place à

[1] Cette nécessité était assez généralement admise alors : « J'entends que pour rétablir l'ordre, il faut nécessairement en venir à une assemblée des États généraux du royaume. Il y a déjà longtemps que je l'ai entendu dire à gens en place. C'était le système du maréchal de Belle-Isle. Je me souviens que M. d'Ormesson, l'intendant des finances, m'a parlé sur le même ton, il y a quelques années...., les parlements ont acquis une trop grande importance, il est nécessaire de la réprimer. On ne voit rien qui puisse opérer cet effet plus efficacement que l'assemblée des États généraux, parce qu'il est bien certain que la force des parlements a pour base le principe qu'ils cherchent à établir: qu'ils représentent les États du royaume » *Journal*, 15 mars 1765.

[2] 29 avril 1765.

[3] *Ibid.*

Digitized by Google

M. Molé, dont on ferait tout ce qu'on voudrait, ou à M. de Laverdy, ou à M. de Fresnes. (Or) à l'égard de M. de Laverdy ou de M. de Fresnes [1], l'autorité du roi serait entièrement perdue si on leur confiait cette place [2]. »

C'est encore pour sauvegarder les droits de la couronne qu'il combat l'idée de donner séance au duc d'Orléans dans le conseil des dépêches. « Il marque (à Louis XV) que ce prince se laisserait conduire par le duc de Choiseul et que le roi pourrait se trouver contrarié, au lieu que M. le duc d'Orléans ne serait pas tenté de rien entreprendre (*sic*) qui pût déplaire à Sa Majesté tant qu'il n'entrerait pas au conseil [3]. »

Il n'est pas jusqu'aux mesures déjà mises à exécution qui ne fournissent à l'abbé thèmes à conseils, éloges ou blâmes, dans ses lettres au souverain.

Il s'élève, par exemple, contre la création et la destruction de la Chambre dite de l'Arsenal [4]. « C'est, écrit-il, une fausse démarche qu'on a fait faire à Sa Majesté, et qui est une suite de la perturbation actuelle du contrôleur général qui saute de branche en branche et qui n'a aucun système fixe et déterminé [5]. » Ailleurs, il « déclame contre le nouvel édit au sujet des offices municipaux, » heureux surtout, semble-t-il, d'y trouver un nouveau sujet d'attaques violentes contre Laverdy [6].

On devine sans peine qu'un ecclésiastique dont le regard curieux se portait ainsi sur toutes les affaires publiques ne pouvait se désintéresser des choses de l'Église, et priver sur ce point Louis XV de ses lumières. Effectivement, plusieurs de ses lettres au roi reflètent ses préoccupations, dévoilent ses tendances et ses désirs en ces matières.

Instruit que les Bénédictins ont présenté au prince une requête relative « à différents appels comme d'abus interjetés par un très grand nombre de religieux de la congrégation de Saint-Maur

[1] Second fils du chancelier d'Aguesseau. Né le 25 juin 1701, mort le 8 juillet 1784.
[2] 25 juin.
[3] 30 janvier 1766.
[4] Elle avait été établie pour juger « les différentes intrigues et complots, qui avaient été pratiqués tant à Paris qu'en Bretagne pour soulever les esprits et causer le trouble dans le royaume. » 18 juillet 1765.
[5] 20 juillet 1765.
[6] 5 juin 1765.

Digitized by Google

aux parlements de Paris, de Toulouse et de Bordeaux [1], » il écrit au monarque « pour lui rendre compte des propos que le public tient à ce sujet [2]. » Et comme si la contagion de la médisance l'eût saisi, il en prend occasion pour « dire tout le mal possible de l'archevêque de Reims [3], dont il fait le portrait le plus désavantageux ; » ainsi que de l'évêque d'Orléans [4], dont il attaque surtout les mœurs [5].

Il y aurait erreur à croire qu'il fût toujours aussi méchant. Le voici qui tente, quelques jours après la mort du Dauphin, d'adoucir la peine du roi. « Sire, lui mande-t-il, vous n'avez pas tout perdu. Dieu vous reste. » Il part de là pour rappeler au prince que la religion seule peut fournir des motifs de consolation, et, faisant ensuite « une excursion sur la frivolité de la philosophie, surtout de la philosophie moderne [6], » il affirme son impuissance à cicatriser les plaies du cœur. C'est donc pour vous, Sire, conclut-il, une véritable nécessité, un devoir rigoureux de protéger la religion et ses ministres, de ne pas fermer la bouche aux prédicateurs de l'Évangile, mais, par contre, de casser tous les arrêts qui s'opposeraient à la liberté de l'Église [7].

Nous trouvons ici l'ébauche d'une mise en scène à laquelle l'abbé, sans doute pour frapper davantage son royal correspondant, avait parfois recours. Un jour, dans la lettre adressée à Louis XV, « il supposait, en plaisantant, que Mme la duchesse de Bourgogne lui était apparue en rêve et lui avait remis un fouet pour chasser du trône ceux qui trahissaient les intérêts du roi et laissaient son autorité aux parlements. Il mettait dans la bouche de cette princesse les choses les plus fortes contre MM. de Choiseul et de Laverdy ; se faisait rappeler par elle les marques d'amitié et de confiance qu'elle lui avait données, les vues qu'elle avait sur lui pour le charger de l'éducation du roi ; se faisait faire un reproche de ce qu'il ne s'était occupé jusqu'à

[1] 31 janvier 1766.
[2] 20 juillet 1766.
[3] Charles-Antoine de la Roche-Aymon, né en 1697, mort en 1777. Prélat pieux et bon, mais souvent faible.
[4] Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, né en 1706, mort en 1788, prélat courtisan.
[5] 20 juillet 1766.
[6] 30 janvier 1766.
[7] 9 septembre 1765.

Digitized by Google

présent qu'à amuser le roi; qu'il fallait maintenant qu'il cherchât à lui être utile en lui faisant connaître ceux qui travaillaient contre ses intérêts [1]. »

Dans une autre lettre, nous retrouvons une semblable fantasmagorie. L'abbé de Broglie imagine cette fois avoir vu dans son sommeil le prophète David. Or, dit-il, il avait reçu de lui l'ordre « d'envoyer au roi une division du psaume XXI : *Deus, Deus meus, respice in me, quare me dereliquisti; ne discesseris a me, quoniam tribulatio proxima est*, et les versets suivants, jusque celui-ci y compris : *Salva me ex ore leonis, et a cornibus unicornium humilitatem meam.* Ensuite il compare M. de Laverdy aux veaux dont il est parlé dans ce psaume et MM. de Choiseul aux taureaux et au lion rugissant. Il fait l'allusion des autres versets de ce psaume et, entre autres, qu'ils cherchent à se diviser le vêtement de son autorité. Il les appelle tous ensemble le conseil des méchants. Il finit par dire au roi que Dieu lui fait donner des avis sur le bien de son peuple, qu'il lui a donné dix fois plus de talent qu'il n'en faut pour bien gouverner et qu'il lui en demandera compte un jour [2]. »

Ce langage ne manquait ni de franchise ni de force. Louis XV pourtant se plaisait à cette correspondance hardie [3]. C'est lui-même d'ailleurs qui, non content de l'avoir provoquée [4], l'entretenait avec soin, demandant sans détours à l'abbé « de continuer de lui écrire [5]; » et quand, au jour accoutumé, il n'avait pas reçu le message attendu, il s'en inquiétait. « Est-ce que vous n'avez pas de lettre de l'abbé? » disait-il à leur intermédiaire ordinaire [6].

Bien plus, comme s'il eût craint de le décourager en ne le faisant pas, le prince se soumettait aux exigences de son correspondant, lui renvoyant, par exemple, certaines pages redemandées par lui, répondant parfois aux diverses communications qui lui étaient adressées. C'est ainsi que dans l'espace de trois ou quatre

[1] 19 mars 1765.
[2] 25 juin 1765.
[3] « M. l'abbé de Broglie continue toujours à écrire de très longues lettres au roi qui les reçoit avec plaisir. » 30 mars 1765.
[4] Cf. 13 mars 1765.
[5] « Peu de jours avant ces deux lettres, le roi avait écrit à M. l'abbé de Broglie de continuer de lui écrire. » 5 juin 1765.
[6] 9 juin 1765. Cf. 25 juin.

Digitized by Google

mois le monarque lui écrivit « cinq ou six lettres, toutes pleines d'amitié et de confiance, et ce qui est à remarquer, note M. de Boynes, c'est que dans l'une de ces lettres le roi lui recommande de lui envoyer promptement une liste de tous les sujets que le public désigne pour le ministère et d'y joindre ses notes sur chacun [1]. »

Assurément, c'était là chercher la lumière, c'était noblement vouloir éclairer la route périlleuse dans laquelle la royauté absolue cheminait, entourée de flatteurs et d'intrigants. Louis XV, pour l'avoir fait, a droit à l'approbation, bien plus, aux applaudissements de tous. Pourtant ce premier pas vers le bien ne suffisait point ; il fallait s'engager plus avant, surtout ne pas revenir en arrière ; il fallait mettre à profit les renseignements reçus, en tirer les leçons qu'ils comportaient et agir en conséquence. Malheureusement, l'indolent monarque n'alla point pour l'ordinaire jusque-là. Un moment stimulé, soulevé [2] même par la vérité et la conscience de ses devoirs, par les conseils ou les reproches de véritables amis, il secouait sa torpeur, résistait à la tyrannie de son entourage et suivait ses propres inspirations. Mais bientôt, après ce court effort, il retombait sous le joug de ses passions et entre les mains de ceux qui le gouvernaient. En ces tristes instants, il croyait assez faire en essayant mollement d'attirer ses conseillers à ses conceptions, en tentant de briser les liens dont ils l'entouraient. Presque toujours leur opiniâtreté triomphait de sa faiblesse et de lui l'on pouvait dire alors avec une entière exactitude :

Video meliora proboque, deteriora sequor.

P. Bliard.

[1] 13 mars 1765.

[2] La lettre de l'abbé de Broglie contre l'entrée du duc d'Orléans au conseil des dépêches « fit effet, et Mesdames ayant parlé au roi du bruit qui courait à ce sujet, il leur avait dit affirmativement que sûrement cela ne serait pas. » 30 janvier 1766. C'est sans aucun doute à cause de ces résultats favorables que le Dauphin poussait parfois l'abbé de Broglie à continuer cette correspondance. Cf. 9 septembre 1765.

Digitized by Google

LE CLERGÉ DE FRANCE EN EXIL[1]

PAYS-BAS AUTRICHIENS

LIÈGE, TRÈVES ET LUXEMBOURG, HOLLANDE

1791 A 1794 ET 1795

En Espagne, malgré le trouble qu'apportèrent dans la vie d'une partie de nos exilés les combats dans la région du nord, et, après la paix, les exigences du Directoire, le caractère du séjour fut la stabilité et la durée : on put y rester du premier jour de la Révolution jusqu'au dernier, et même par delà.

Dans les États pontificaux, les alertes ne manquèrent pas; cependant, surtout dans les couvents, la vie fut presque à l'abri, et l'exil s'y prolongea jusque sous le pontificat de Pie VII, qui veilla paternellement au retour.

Le Piémont, à qui le voisinage de la France et l'approche de nos armées commandaient une légitime prudence, admit peu d'exilés et les congédia en 1794. Quant au comté de Nice et à la Savoie, rapidement conquis en septembre 1792, ils ne pouvaient garder leurs hôtes, qui durent s'enfuir précipitamment. C'est le sort des pays frontières, si commodes par leur proximité, et, à cause de cela même, si dangereux.

Nulle part plus que dans les Pays-Bas, on n'en eut la preuve. Les séjours y furent courts et deux fois suivis de fuites et de confuses paniques. On arrive : après quelques mois il faut par-

[1] Nous publions avec émotion ce dernier article de notre regretté collaborateur M. Victor Pierre, en exprimant le vœu que les remarquables études données par lui à la *Revue* sur le clergé français en exil puissent être réunies en volume.

Digitized by Google

tir. Pourtant, on revient; au moment où la tranquillité parait acquise, nouvelle victoire des Français, nouveau départ. Cette fois, on gagne la Hollande, et, au bout de quelques mois, la Hollande n'est pas plus sûre ni plus habitable que la Belgique. Quel désordre! quelle agitation! que de misères, d'humiliations, de fatigues! Trois années et quelques mois marquent la durée de ce régime d'alternatives que nous allons retracer.

Derrière cette frontière septentrionale que les guerres avaient souvent modifiée, il y avait, en 1789, plusieurs sortes d'États. A l'ouest, c'étaient les Flandres dont la guerre avait, sous Louis XIV, détaché quelques morceaux, et qui, avec le Brabant et le Hainaut, formaient, depuis la paix de Ryswick, ce qu'on appelait les Pays-Bas autrichiens : Gand, Bruges, Courtrai, Ypres, Anvers, Bruxelles, Malines, Louvain, Namur, Mons, Charleroi, en étaient les principales villes. La principauté ecclésiastique de Liège dépendait, comme celle de Luxembourg, du corps germanique et relevait de la diète de Wetzler. L'électorat de Trèves, qui s'étendait jusqu'au Rhin, était placé sous le gouvernement de Clément Wenceslas de Saxe, frère de la Dauphine, mère de Louis XVI; prince-archevêque de Trèves, il y ajoutait encore, par un abus qui n'était pas unique en pays allemand, le titre d'évêque d'Augsbourg. Tous ces pays se rattachaient, soit directement à l'Autriche, soit, comme appartenant au corps germanique, à l'empereur d'Allemagne et au roi de Prusse, que la diète chargeait d'exécuter ses décisions.

Entre ces pays et nos départements du nord et du nord-est, la frontière n'est que conventionnelle; aucun obstacle naturel n'en marque les limites : un pas ou deux en plaine, et l'on se trouve en territoire étranger. La similitude de langue était un autre attrait pour les Français d'alors, peu familiers avec les idiomes étrangers. Enfin, comme l'Espagne, comme le Piémont et la Savoie, comme les États pontificaux, ces pays étaient intégralement catholiques. Par l'importance de ses possessions foncières, le clergé belge (et j'entends le régulier plus encore que le séculier) jouissait d'une influence politique et d'une autorité sociale qui devaient tourner au profit de nos exilés. Les édits de réformes de Joseph II n'avaient eu dans les Pays-Bas qu'un effet passager : les résistances locales en eurent raison : les troupes mêmes de l'Empereur cédèrent à la révolte et firent retraite sur

Digitized by Google

le Rhin. Bien que la France commençât une révolution religieuse qui n'était pas sans analogie avec celle qu'avait tentée sans succès Joseph II, c'est vers elle que, par un entraînement assez peu logique, les mécontents des Pays-Bas tournaient les yeux. Ils voyaient en elle l'auxiliaire qui devait les aider à secouer le joug de l'Autriche et à recouvrer, avec leur indépendance, leurs libertés communales. Par ses origines flamandes, ses relations dans le pays, ses talents militaires, son esprit aventureux, Dumouriez était leur homme; lorsqu'il entra au ministère en 1792 et déclara la guerre à l'Autriche, les Belges saluèrent son avènement comme celui du libérateur qu'ils attendaient.

Les populations des Pays-Bas autrichiens jetaient un regard d'espoir vers la France monarchique : au contraire, dans la principauté de Liège, c'est à la France jacobine qu'on pensait recourir. Dans cette province ecclésiastique soumise à un prince-évêque, on criait : *A bas les prêtres! à bas le prince-évêque!* Les événements de France avaient inspiré plus d'audace aux agitateurs et leur servaient comme de programme. De même que, dans les journées des 5 et 6 octobre 1789, la populace de Paris avait fait au Roi et à la Reine un cortège de dérision, c'est avec un appareil analogue que les Liégeois avaient ramené de Seraing dans sa ville épiscopale le prince-évêque; plus heureux que le roi de France, il put bientôt se dérober par la fuite aux suites de son dangereux triomphe. Une émigration nombreuse l'accompagna. L'année 1790 se passa en désordres. Enfin, le 12 janvier 1791, les troupes du corps germanique rentrèrent à Liège; le prince-évêque y rentra avec elles : il accorda une amnistie, mais sans réussir à éteindre les rancunes révolutionnaires.

Ni la principauté de Luxembourg ni l'électorat de Trèves n'avaient connu ces désordres. Trèves n'était pas sans liens avec la France. Malgré la séparation politique opérée en 1552, Metz, Toul et Verdun (les trois évêchés) n'avaient pas cessé de reconnaître Trèves pour métropole, et les nouveaux évêchés de Nancy et de Saint-Dié, créés lors de la réunion définitive de la Lorraine à la France (1774, 1775, 1777), lui avaient été rattachés comme suffragants. Dans la nouvelle circonscription ecclésiastique, qu'avait établie la constitution civile du clergé, les évêchés de la Moselle, de la Meurthe et de la Meuse, c'est-à-dire de Metz,

Digitized by Google

Nancy et Verdun, avaient été attribués à Reims, métropole de l'Est; dans les Vosges, Toul avait été supprimé, et Saint-Dié attribué à Besançon. L'archevêque de Trèves avait immédiatement protesté contre une spoliation attentatoire à ses droits de métropolitain. Ne revendiquait-il qu'une autorité fictive? Ces clergés séparés avaient-ils réellement conservé avec leur archevêque quelques rapports, quelques liens hiérarchiques? Les faits répondront tout à l'heure.

Quelque attrait qu'exerçassent à divers titres ces provinces limitrophes sur nos déportés de France, n'est-il pas permis de se demander comment, au lendemain des répressions opérées dans les Pays-Bas et à Liège, les prêtres français osèrent s'y aventurer, ou bien encore, par quel esprit d'aveuglement, après la déclaration de guerre d'avril 1792 à la maison d'Autriche, alors que la Belgique paraissait devoir servir de champ de bataille aux deux nations, ils ne craignaient pas de la choisir comme lieu d'exil? Il ne semble pas qu'on se soit arrêté à ces considérations : on se voyait sous la protection et de la puissante maison d'Autriche et d'armées avec lesquelles on ne supposait pas que celles de France, désorganisées, pussent avantageusement se mesurer : la guerre, d'ailleurs, était encore sur le territoire français. Sans chercher à pénétrer l'avenir, on céda à l'urgence du présent, à la tranquillité qu'on espérait, à l'attrait d'une autre France dont on retrouverait le langage ; enfin, l'émigration politique avait montré la route et l'émigration ecclésiastique s'y engagea à sa suite.

I. — Avant Jemapes (1791-6 novembre 1792)

Lorsque arrivèrent de France les premiers émigrants, l'agitation belge était apaisée. C'était en 1791, à la suite des persécutions qui signalèrent l'application de la constitution civile du clergé. Le passage de la frontière était si facile sur la lisière des Flandres que les localités riveraines d'au delà se trouvèrent tout de suite envahies. On n'allait pas plus loin : de même qu'en avril 1791 M. de Couzié, évêque d'Arras, se retirait à Tournai et y publiait ses ordonnances et ses protestations contre l'élection des évêques constitutionnels, Primat et Porion ; de même que M. Asseline, évêque de Boulogne, se retirait à Ypres, à quel-

Digitized by Google

ques pas de son diocèse, de même les curés et les vicaires des paroisses frontières ne s'en éloignaient que de quelques lieues, uniquement pour mettre leurs personnes à l'abri, tout en continuant leur ministère. La Flandre occidentale se trouvait ainsi occupée ; Poperinghe, Menin, Courtrai, ralliaient les prêtres de mêmes diocèses, aussi disposés à rentrer qu'ils avaient été prompts à sortir, ne goûtant qu'un demi-exil qu'adoucissaient les rapports fréquents avec leurs paroissiens, les relations avec leurs familles, des ressources qui s'alimentaient par la facilité des communications, enfin le bon accueil des ecclésiastiques belges comme des habitants. Dans cette période de l'exil, nos prêtres étaient des locataires plutôt que des hôtes, ou, tout au moins, des hôtes qui payaient les frais de l'hospitalité qu'ils recevaient.

Bruxelles, ville française, siège de la cour de l'archiduchesse Marie-Christine, assez distante de la frontière, était comme un rendez-vous de choix, où l'on recherchait moins le voisinage et la commodité que l'agrément d'un séjour élégant. Les évêques y affluaient, les uns venant des diocèses voisins : Rouen, Reims, Amiens, Soissons, Senlis, Laon, Nancy, ou d'autres plus éloignés : Saint-Dié, Tours, Chartres, Coutances, Nantes, ou encore des diocèses méridionaux : Couserans, Béziers, Pamiers. Tous ces prélats portaient des noms illustres : La Rochefoucauld, Sabran, Montmorency, Talleyrand, de Nicolaï, Grimaldi, de Cicé, de Bourdeilles, etc. En comptant les émigrés laïques, non moins nombreux, on s'aperçoit que Bruxelles est devenue un grand salon français. Les ecclésiastiques du second ordre viennent surtout de Paris : c'est tout un groupe ; d'autres diocèses, il n'y a que des unités. Pour les religieuses, il y a des couvents ou des béguinages, où l'hospitalité n'est pas moins décente qu'empressée.

Par leur éducation comme par le nom qu'ils portaient, les évêques avaient tout naturellement conquis la faveur de leurs collègues de Belgique. Venant après eux, placés sous leur patronage, leurs prêtres profitaient de leur crédit. Instruits par les événements, édifiés aussi par la fermeté de leurs clergés, plusieurs de ces prélats qu'on avait connus en France un peu hautains et d'accès difficile, maintenant qu'ils étaient, comme d'autres, en proie à la mauvaise fortune, se montraient affables,

Digitized by Google

obligeants; ils veillaient sur le sort de leurs prêtres, leur procuraient d'utiles recommandations, mettaient leurs soins à les placer avantageusement; en un mot, ils leur rendaient tous les services qui étaient en leur pouvoir. « Il n'est point de démarche que ce charitable prélat n'ait faite pour placer ses prêtres émigrés ou pour leur procurer quelque secours. Depuis le plus petit jusqu'au plus grand, tout le monde le connaissait, on se le montrait les uns aux autres en disant : « C'est là ce saint archevêque qui aime tant ses prêtres. » Ainsi écrivaient de M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, les sœurs de la Providence de Charleville qui, elles aussi, avaient eu à se louer de ses paternelles sollicitudes [1].

Cependant le nombre des exilés augmentait sans cesse : les premiers avaient conservé quelques ressources; il n'en était pas de même de ceux qui arrivèrent plus tard. Un prêtre qui les voyait de près écrivait d'eux : « Figurez-vous, Monsieur, que le seul diocèse d'Arras nous donne cent dix prêtres, tous curés ou vicaires. Ces généreux confesseurs de la foi de Jésus-Christ, après avoir souffert toutes les persécutions, voyant que leur présence irritait les tigres démagogues, ont pris le parti de s'émigrer; mais la plupart sans argent, sans habits, sans chemises, sont venus se jeter entre les bras de la Providence. Je leur ai fait distribuer à peu près mille livres : *Quid hoc inter tantos* [2]? J'en fais habiller, on travaille de force à des chemises. J'ai acheté de la toile et nos dames sont les ouvrières. Nous avons des prêtres de plusieurs diocèses que nous soulageons. Beaucoup vivent à une plaquette (*sic*) par repas. Ah ! si vous voyiez comme ils sont couchés! En vérité, leur courage est digne des plus grands éloges. Ils se soumettent à toutes les privations sans murmure. Des vieillards blanchis sous le poids du ministère semblent, au milieu de l'extrême pauvreté, reprendre une nouvelle vigueur en pensant qu'ils souffrent pour la justice, et que bientôt ils rejoindront leur troupeau dont le souvenir leur est si cher [3]. » Nous parlions tout à l'heure de salons,

[1] *Histoire de la persécution et de l'émigration des religieuses de la Providence de Charleville*, Annales de Saint-Louis des Français, avril 1899, p. 366-372.

[2] Texte exact : *Sed haec, quid sunt inter tantos ?* (*Joann.*, vi, 9.)

[3] Lettre de l'abbé Lévis, secrétaire et agent du bureau présidé par l'évêque de Soissons, à M. Duviour, vicaire général de Malines, 1er juillet 1792 : communiquée par M. Paul Verhaegen.

Digitized by Google

d'agréments de société : à cette médaille séduisante, quel revers !

La lettre d'où j'extrais ces lignes est du 1er juillet 1792, c'est-à-dire antérieure au grand exode qui suivra la loi d'exil du 26 août suivant. Déjà, il y avait à Bruxelles des comités organisés autour des évêques et destinés non seulement à secourir et à placer les arrivants, mais à vérifier leur identité et leurs titres. Comme dans les États pontificaux, comme en Espagne, les autorités ecclésiastiques et même les autorités civiles ne voulaient donner de secours qu'à bon escient et ne pas les égarer sur des prêtres jureurs ou des jacobins déguisés. Le prêtre déporté avait donc pour premier soin de se munir de certificats auprès de son évêque ou d'un vicaire général de son diocèse. Moyennant cette précaution, il recevait immédiatement du comité épiscopal la désignation de la ville et des établissements religieux où il pourrait loger, à moins qu'il ne préférât vivre à ses frais chez quelque particulier.

L'évêque de Gand, Mgr de Lobkowitz, avait établi dans son palais un comité « composé, a écrit un des exilés [1], de tout ce qu'il y avait de plus vertueux et de plus compatissant dans son chapitre. Il avait envoyé une circulaire à tous les curés et à toutes les maisons religieuses pour les engager à venir au secours des prêtres persécutés. » A la tête de ce comité, il avait placé un prêtre français, l'abbé Hulot, dont le nom a conservé, même aujourd'hui, une notoriété méritée. Né à Avenay, diocèse de Reims, le 13 mars 1757, ordonné en 1781, docteur en théologie et professeur à l'Université et au grand séminaire de Reims, lorsqu'il fut invité à prêter serment, il préféra abandonner sa chaire; il passa la frontière, et, après un court séjour à Dinant, dans un couvent de capucins, il se retira à Gand. L'évêque le nomma grand vicaire et le chargea spécialement des prêtres émigrés.

[1] *Six années de la Révolution française*, ou Précis des principaux événements correspondant à la durée de ma déportation de 1792 à 1797 inclusivement, par F. D., prêtre, mort en 1798. Dentu, 1819, in-8 de 434 p. — Sous ce titre : *Un prêtre normand déporté en Belgique et en Allemagne* (1792-1797), d'après ses *Mémoires*, j'ai donné à l'assemblée annuelle de 1892 de la Société d'histoire contemporaine une analyse assez étendue de cet intéressant écrit qui paraissait oublié : c'était presque une exhumation. J'ai identifié l'auteur, qui n'était autre que François Delestre, ancien principal de collège à Neufchâtel en Bray. A peine rentré en France, il fut arrêté et déporté à la Guyane, où il mourut à l'hôpital de Cayenne, le 20 juillet 1798, à l'âge de trente-sept ans.

Digitized by Google

D'une adresse présentée par lui à ce prélat en avril 1793, il résulte que Gand et ses environs hébergeaient alors cent quatre-vingt-dix-huit prêtres français, dont cent trois dans la ville même et quatre-vingt-quinze dans les villages voisins ; le diocèse de Rouen, beaucoup plus vaste alors qu'aujourd'hui (il remontait sur la rive droite de la Seine jusqu'à Andrésy et comprenait le Vexin français), en comptait à lui seul cinquante-trois, c'est-à-dire le quart ; Amiens venait ensuite, trente-neuf ; Arras, dix-huit ; Évreux, Beauvais et Boulogne, chacun douze ; quarante-neuf autres provenaient de vingt-deux diocèses. Mais cette liste ne comprend que Gand et ses alentours ; bien supérieur était le nombre des exilés répandus dans tout le diocèse.

A Namur, c'étaient les prêtres du diocèse de Reims qui dominaient (cent quatre sur deux cent dix-huit). Châlons et Laon en comptaient l'un vingt et l'autre vingt et un. Puis, venaient Rouen, Verdun, Senlis, Saint-Dié, le Mans, qui en avaient chacun six ou sept. J'omets d'autres villes épiscopales comme Bruges, Malines, Anvers, Tournai, et d'autres encore : Louvain, Mons, Tirlemont, Enghien, etc. Toutes avaient leur contingent d'hôtes.

Dans la principauté ecclésiastique de Liège, les agitations de 1790 étaient, à l'époque de l'exil, ou apaisées ou tout au moins maîtrisées. Dans ce pays wallon, où l'usage du français n'est pas mélangé de flamand ; dans cette grande et belle ville, riche de tant d'églises et que gouvernait débonnairement un prince-évêque, il semblait qu'une vie agréable et facile dût attirer les émigrés. Cependant, soit que les pays voisins eussent comme accaparé la masse de l'émigration, soit que le souvenir des scènes de 1790 et la crainte des *patriotes* eussent d'avance discrédité cet asile, on n'y arriva qu'avec précaution et en petit nombre. Parmi les cent dix-huit déportés qu'on y compte, aucun diocèse n'a sur les autres une supériorité marquée : Reims ne compte que vingt-huit prêtres ; Metz, dix-sept ; Paris, Verdun et Châlons-sur-Marne, chacun onze. Les événements qui suivront justifieront cette prudence.

Dans les Pays-Bas, nous remarquons la variété d'origine des déportés ; tout au contraire, dans l'électorat de Trèves et dans le Luxembourg, nous sommes frappés de leur homogénéité. De ce côté, l'émigration ecclésiastique avait commencé avec l'an-

Digitized by Google

née 1791 : « M. l'évêque de Verdun (des Nos) est ici depuis deux jours, écrit de Trèves, en février 1791, Mme de Raigecourt; celui de Nancy (de la Fare) est arrivé hier; nous étions fort inquiets et plusieurs lettres nous l'avaient dit assassiné.... Non seulement tous les curés, mais tous les ecclésiastiques de Nancy ont refusé le serment; ceux de Metz en ont fait autant, et nous espérons que les curés de campagne auront eu la même fermeté [1]. » Mais qu'étaient ces venues d'évêques isolés en comparaison de l'entraînement général qui poussa en masse vers Trèves et les villes de l'électorat les clergés des cinq diocèses suffragants? Rien qu'à Trèves, on compte sept cent quarante-neuf ecclésiastiques : cent vingt-neuf de Nancy; trois cent trente-huit de Metz avec M. de Montmorency-Laval; cent trois prêtres de Toul et leur évêque; trente-quatre de Verdun; vingt-quatre de Saint-Dié. A Luxembourg, il y en a cent quarante-cinq; à Epternach, soixante-quatorze; à Deux-Ponts, cent un; à Saint-Yngbert, soixante-dix-neuf; à Mannheim, quatre-vingt-deux. Au total, venant presque uniquement de Lorraine et répartis dans l'Électorat et le Luxembourg, treize cent quatre-vingt-huit prêtres ou religieux. Ils s'abritaient sous la houlette du métropolitain [2].

On ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration en constatant l'unanimité qui entraîna tous ensemble et en même temps évêques et pasteurs de ces diocèses lorrains; les vicaires marchent avec leurs curés; les religieux mêmes qui, dans d'autres régions, ne se décident pas volontiers à l'exil, se joignent ici, en assez grand nombre, au clergé séculier. Les rangs des uns et des autres sont si pressés qu'on n'ose croire à des défections ou qu'elles semblent couvertes par la masse des prêtres fidèles. En octobre 1791, Mme de Raigecourt écrivait encore de Trèves : « L'émigration s'accroît tous les jours, et, bientôt, il y aura dans ce pays plus de Français que d'Allemands [3]. » Et ce qu'elle disait des émigrés proprement dits n'était pas moins vrai des ecclésiastiques.

[1] *Correspondance du marquis et de la marquise de Raigecourt*, publiée par M. de la Rocheterie pour la Société d'histoire contemporaine, Alph. Picard, 1892, p. 60.

[2] J'emprunte ces chiffres aux listes données par l'abbé Chatrian.

[3] *Ibid.*, p. 224.

Digitized by Google

Certains indices nous permettent de signaler quelques différences entre les prêtres placés à Trèves et ceux qui habitaient les Pays-Bas autrichiens.

A Trèves, groupés par diocèses et en grand nombre, ils maintenaient entre eux l'organisation hiérarchique; ils étaient près de leurs évêques; ils se rapprochaient les uns des autres d'après leurs affinités paroissiales ou leurs relations d'amitié. Les religieux s'étaient rendus dans les couvents de leurs ordres. Il y eut même, entre plusieurs groupes de ces prêtres, une association de prières, fondée par l'un d'eux, M. Galland. Du reste, résidants paisibles, plus jaloux de la tranquillité reconquise que d'intrigues politiques, ils n'en troublaient pas le prince-archevêque; son suffragant en comptait quatre-vingts dans son palais. Tandis que la cour d'Autriche se plaignait de l'agitation des émigrés laïques et prêtait l'oreille aux réclamations qui, contre ces derniers, lui venaient de France, au point qu'elle menaçait de les expulser, les ecclésiastiques, au contraire, étaient pour elle comme d'anciens sujets que les circonstances avaient ramenés à leur diocèse d'origine et à leur pasteur métropolitain.

Dans les Pays-Bas autrichiens, à part le premier contrôle qu'ils avaient à subir à leur arrivée, les prêtres vivaient en liberté et se groupaient de même. D'association de prières, on n'en voit pas plus que de règlements établis par l'autorité civile ou par l'autorité ecclésiastique. L'exil ne paraissait qu'un état provisoire et qui n'aurait pas de durée; comment faire des statuts pour une condition aussi fugitive? On ne prévoyait, on ne craignait ni un autre exil ni la prolongation de celui qu'on subissait; avant tout, on espérait rentrer bientôt en France et reprendre sa vie de paroisse. Les uns n'avaient emporté qu'une valise, les autres qu'un volume de bréviaire, comme pour marquer la courte durée qu'on assignait à cette promenade hors frontières.

Le trône s'écroula au 10 août, la loi d'exil contre les prêtres fut proclamée, d'horribles massacres inaugurèrent, à Paris et ailleurs, le mois de septembre; mais ces indignités, on les connaissait mal et l'on se consolait par l'espoir que les Prussiens et les régiments des émigrés auraient promptement raison des furies révolutionnaires. Longwy et Verdun venaient d'être

Digitized by Google

pris : encore quelques jours, et grâce à celui qu'on estimait le premier capitaine du temps, « l'adorable Brunswick, » comme l'appelaient les *émigrettes*, tout le monde allait rentrer, émigrés dans leurs châteaux, prêtres dans leurs paroisses, évêques dans leurs diocèses.

Au milieu de cette période de confiance, lorsque d'Angleterre commençaient à affluer des déportés qui lui préféraient les Pays-Bas ; lorsque les évêques prenaient de nouvelles dispositions charitables en faveur de tous ces ecclésiastiques que le décret du 26 août jetait en foule dans les diocèses de Belgique, la canonnade de Valmy (20 septembre) répandit l'alarme sur la sécurité de cet exil. Débarrassé des Prussiens, Dumouriez se retournait vers les Autrichiens et revenait à son plan favori d'invasion de la Belgique. Les Belges eux-mêmes l'appelaient. Bientôt, quatre corps d'armée, répartis entre Givet et Dunkerque, y pénètrent à la fois ; chacun de leurs pas trouble un groupe de prêtres. Ceux qui habitaient sur les bords de la frontière s'en retirent peu à peu et gagnent l'intérieur du pays. Insuffisante précaution ! Le 6 novembre, Dumouriez gagne la bataille de Jemapes : la Belgique est conquise, et c'est, pour les émigrés et les prêtres, la fin de la première période de l'exil dans les Pays-Bas.

II. — De Jemapes a Neerwinden (novembre 1792-avril 1793)

Pour les Belges, Dumouriez était un libérateur ; pour les Français émigrés, quels qu'ils fussent, c'était un messager de la vengeance nationale. Aussi, bien que, dans la soirée du 6 novembre, un bulletin répandu à profusion à Bruxelles prétendît rassurer les habitants, le jour venu, tous les quartiers de la ville furent en émoi : les rues, les places étaient encombrées de meubles, de caisses, de voitures ; de toutes parts, on se préparait à fuir. Déjà, dans la nuit, l'archiduchesse et son mari, le duc de Saxe-Teschen, les ministres et les personnes attachées à la Cour, avaient précipitamment abandonné la capitale.

Tandis que pour transporter les femmes, les enfants, les vieillards, les émigrés disputaient les véhicules à prix d'or, les prêtres, ou plus alertes, ou moins embarrassés de bagages, pre-

Digitized by Google

naient en hâte et à pied la route de la Hollande. A la vue de ces fugitifs, mal vêtus, couverts de poussière, se disant prêtres et portant à peine l'habit de leur état, les bourgmestres les traitaient en vagabonds et en mendiants que les lois des Provinces-Unies interdisaient de recevoir. Ainsi, à Hulst, la première ville hollandaise, il ne leur est pas même permis de séjourner : le bourgmestre les embarque d'office et sans façon pour l'île de Walcheren. Arrivés à Middelbourg, capitale de l'île, ils trouvent leur logis si triste et si dégoûtant qu'ils poursuivent jusqu'à Flessingue. Là, ce n'était guère mieux : maison à cinq pièces, mais sans meubles ; des lits ou plutôt des matelas raides de graisse ; un vrai corps de garde. Ce misérable logis leur est même disputé ; le bourgmestre leur signifie qu'on ne tolère pas de mendiants dans le pays et qu'ils devront partir sous trois jours. Des mendiants ! L'un des fugitifs étale sur la table vingt-cinq louis. A la vue de cet or, le bourgmestre se calme, et, après huit jours de délibération, on permet à ce groupe d'ecclésiastiques de rester et même d'exercer le culte, à la condition de n'admettre personne aux offices [1].

C'était la première fois, au moins sur le continent européen, que nos prêtres, habitués dans les Pays-Bas à traiter avec une puissante hiérarchie catholique comme à frayer avec des confrères de même foi, se trouvaient placés dans un pays où le protestantisme dominait et où les catholiques étaient en minorité. Les protestants en général et même leurs ministres parurent ne se souvenir, dans leurs rapports avec nos exilés, que de la foi commune à tous les chrétiens et de la charité qu'elle inspire. A Rotterdam, comme nous le verrons plus tard, ministres luthériens et missionnaires catholiques rivalisèrent d'égards et de générosité pour les sœurs de la Providence de Charleville. Parmi les premiers, se trouvaient d'anciens religionnaires français, réfugiés de 1685, ecclésiastiques ou laïques, qui ne virent dans ces prêtres forcés à l'exil comme l'avaient été leurs pères, que des compatriotes dont le malheur méritait leur compassion et leur assistance.

La Hollande, le Brabant et les provinces rhénanes étaient placés sous l'autorité d'un nonce, Mgr Cesare Brancadoro. L'arrivée

[1] F. D., *op. cit.*

Digitized by Google

de ces prêtres français qu'on soupçonnait de jansénisme alarma sa prudence, et, de même qu'au seuil des États pontificaux, les nonces, par ordre du Pape, faisaient signer aux réfugiés une adhésion formelle à la bulle *Unigenitus*, de même il y eut en Hollande des missionnaires catholiques (c'est le nom qu'y portent les curés) qui crurent devoir suivre cet exemple. Une déclaration, donnée dans le privé, ne leur suffisait pas, et tel d'entre eux voulait qu'agenouillés dans l'église, les prêtres qui réclamaient la faveur de dire la messe formulassent publiquement et à haute voix leur déclaration. Pareille démarche, en de telles conditions, eût suffi à les rendre suspects : ils s'y refusèrent. Hâtons-nous de dire que ces exigences furent rares; d'ailleurs Mgr Brancadoro, qui obéissait sans doute aux instructions du Saint-Siège, avait-il ordonné cette injurieuse publicité? Il est permis d'en douter [1].

Tandis que le plus grand nombre des fugitifs avaient gagné l'intérieur de la Hollande, où ils vécurent dans la paix, d'autres, allant au plus près, s'étaient retirés à Maëstricht, dont le séjour leur réservait de nouvelles émotions. Provisoirement, c'était un lieu d'attente que la guerre n'avait pas encore menacé, et qui, à tout hasard, offrait une issue commode vers l'Allemagne. Jusque-là, il n'y avait eu à Maëstricht qu'une cinquantaine de prêtres français. Après Jemapes, on s'y porta avec ensemble au point qu'on y compta bientôt 2,000 émigrés laïques et près de 600 prêtres, appartenant pour la plupart aux diocèses de la France septentrionale [2]. Les prélats que nous avons vus à Bruxelles se retrouvaient à Maëstricht : le cardinal de la Rochefoucauld et son neveu, M. de Lastic, évêque de Couserans ; M. de Marbeuf, archevêque de Lyon ; M. Chastenet de Puységur, archevêque de Bourges; M. de la Fare, évêque de Nancy; M. Champion de Cicé, évêque d'Auxerre ; M. de Lubersac, évêque de Chartres ; M. Asseline, évêque de Boulogne ; M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons-sur-Marne. Lorsque Dumouriez, vers la fin de novembre, gagna une nouvelle victoire sur les Au-

[1] *Mémoires de l'abbé Baston*, t. II.

[2] Quarante-neuf diocèses étaient représentés : Reims, le plus nombreux, comptait 83 prêtres; Cambrai, Arras, Rouen, Amiens, chacun de 55 à 49; Noyon, Laon, Châlons-sur-Marne, Boulogne, Séez et Paris, de 39 à 17; enfin, Saint-Omer, Langres, Soissons, etc.

Digitized by Google

trichiens près de Liège, les prêtres qui y vivaient se hâtèrent de venir à Maëstricht, qui n'en est qu'à quelques lieues; les princes français, le prince-évêque et les habitants qui ne partageaient pas la joie des *patriotes* liégeois étaient partis le soir même. Il ne semble pas que les réfugiés de Trèves aient, à cette époque, quitté leurs asiles : ils étaient encore à distance respectable du théâtre des hostilités.

La population de Maëstricht était aux deux tiers catholique, et, bien que le gouvernement fût protestant, la liberté, même extérieure, du culte était entière. On portait le Saint Sacrement dans les rues et les soldats sous les armes lui rendaient les honneurs. Prêtres en soutane, moines sous leurs divers costumes, ministres protestants au long rabat, se promenaient de compagnie sur la place, sous les yeux de la garnison hollandaise. La piété des habitants catholiques ne contribuait pas peu à leur sympathie pour les exilés et pour la France. Quand on apprit la mort du roi, ils y prirent la part la plus sensible. Le prince de Hesse, qui commandait la place, accorda la permission de faire des services, s'excusant seulement, comme protestant, de n'y pas assister. Le principal eut lieu dans l'église des Récollets, le 30 janvier; l'évêque de Boulogne officiait. Le chœur était tendu de draperies noires parsemées de fleurs de lis et de nœuds de ruban blanc [1].

La mort du roi, en provoquant l'indignation des nations, acheva de les soulever contre le gouvernement français. Celui-ci prit les devants, et, en même temps qu'à l'Angleterre, il déclara la guerre à la Hollande. Depuis longtemps, il entrait dans les plans personnels de Dumouriez d'envahir les Provinces-Unies. Retenu jusque-là dans sa course en avant par les embarras que lui suscitait le ministère, par le manque d'argent, de vêtements, de munitions, par la perte de sa cavalerie et les désertions de ses soldats, il donna enfin l'ordre au général Miranda de mettre le siège devant Maëstricht, de le pousser vigoureusement, et, une fois maître de la place, de remonter vers Venloo. Tandis que l'aile droite de son armée attaquerait la Hollande par l'est, Dumouriez se réservait de pénétrer avec l'aile gauche dans la Zélande et dans le Brabant hollandais.

[1] Abbé Baston, *op. cit.*, et *Tableau historique de la Révolution française*, par J.-B. Sylvestre, curé de Vaudémont (Haute-Marne), manuscrit dont je dois la communication à M. le comte Aymer de la Chevalerie.

Digitized by Google

Pour défendre les vastes fortifications de Maëstricht, il eût fallu une armée de vingt mille hommes; les Hollandais n'étaient que cinq mille. Bien que la place fût abondamment fournie de vivres, le prince de Hesse voulait en faire sortir les bouches inutiles : il appelait ainsi les émigrés, les femmes et les prêtres. C'était les livrer à l'ennemi. La population s'y opposa : le prince se rendit. On les recensa, on vérifia leur identité et leurs titres. Il y avait au moins un millier d'émigrés en état de porter les armes, et, dans le nombre, combien d'anciens officiers ou soldats de l'armée royale, et même officiers généraux, dont l'expérience militaire n'était pas à dédaigner! Après quelque hésitation, le prince de Hesse accepta leur concours, mais à deux conditions : l'une, qu'ils formassent un corps distinct, sans se mêler à l'armée hollandaise; l'autre, qu'ils portassent la cocarde orange, au lieu de la cocarde blanche qui les exposerait à la vengeance des Français, si, comme prisonniers, ils venaient à tomber entre leurs mains. Ils se partagèrent en compagnies : à leur tête, étaient les lieutenants généraux de Rosel de Beaumanoir et de Blangy [1]. Les ecclésiastiques, à qui leur état interdisait de prendre les armes, devaient se distribuer dans les différents quartiers, soit pour éteindre les incendies, soit pour porter les secours spirituels aux blessés et aux mourants. Les femmes étaient réservées aux hôpitaux.

Le 21 février 1793, Miranda, qui, depuis quelques semaines, tenait son armée à courte distance de Maëstricht, se présenta devant les remparts : il ouvrit immédiatement la tranchée, et, malgré le feu des assiégés, il eut, en quatre jours, achevé ses premières lignes et installé ses batteries. Le 24, avant d'ouvrir le feu, il somma la place de se rendre dans trois heures. Un groupe de *patriotes* hollandais, qui prenait le nom de *Comité batave*, prétendit aussi sommer la place, promettant en outre des grades à ceux de ses défenseurs qui passeraient dans le camp des assiégeants. La sommation repoussée, un bombardement furieux commença. Le 26, nouvelle sommation, nouveau refus.

[1] 1° *Revue des questions historiques*, avril 1898 : *Les émigrés au siège de Maëstricht en 1793*, par M. R Lavergne; 2° *Les émigrés français à Maëstricht*, dans les archives de la Société historique et archéologique du duché de Limbourg, 1891 (en hollandais); 3° *Souvenirs d'émigration*, de Mlle de Nédonchel. Caen, 1858.

Digitized by Google

Pendant six jours et six nuits, les bombes s'abattirent sur la ville ; les femmes s'étaient réfugiées dans les caves ; les ecclésiastiques couraient de tous côtés pour éteindre les feux qui s'allumaient ; les émigrés répondaient avec l'artillerie ou faisaient des sorties. L'ardeur des habitants égalait celle de leurs hôtes.

Au plus fort de ce bombardement, on apprit que le prince de Cobourg et le général de Beaulieu venaient de remporter une victoire sur les Français à Aldenhoven (près d'Aix-la-Chapelle) et qu'ils s'approchaient de Maëstricht. Tout à coup, dans la nuit du 2 au 3 mars, le bombardement cessa. Mais écoutons un témoin oculaire : « A peine le jour parut que l'on fut informé de la levée du siège. On eut d'abord peine à y croire, tant elle avait été subite et inattendue ; mais la nouvelle s'en étant bientôt confirmée, on entend des cris d'allégresse dans toute la ville ; chacun sort de sa maison, de sa cave, de son réduit, embrasse et félicite le premier qu'il rencontre : Flamands, Hollandais, Français, Liégeois, tous se mêlent, se confondent : vous eussiez dit un même peuple. On pleure de joie, on bénit le Seigneur ; on se presse aux portes de la ville pour aller culbuter les ouvrages des *patriotes*. Le prince monte à cheval pour aller au-devant du prince Charles qui arriva à midi avec le prince de Cobourg et le comte de Clurfayt. L'air retentit de bravos, de vivats, de mille acclamations : chacun voyait dans ces héros autant de libérateurs. La journée se passa dans une joie pure et sainte : car on n'oublia pas que c'était à Dieu particulièrement que l'on devait sa délivrance [1]. »

L'armée de Miranda avait disparu. Le lendemain 4 mars, un *Te Deum* solennel fut chanté à Saint-Servais ; le gouverneur et les généraux y assistaient ; auprès d'eux, la noblesse émigrée, les évêques, les prêtres ; l'abbé Jarry [2] prononça un sermon. Quelques jours après, dans l'église ci-devant des Jésuites transformée en salle de spectacle, on joua un drame dont le siège

[1] J.-B. Sylvestre, *op. cit.*

[2] L'abbé Jarry (1764-1820), ancien curé d'Écos (Eure), écrivain et orateur distingué, se réfugia plus tard à Münster ; il y prononça, en 1800, l'éloge funèbre du cardinal de La Rochefoucauld. Après un court séjour en France à l'époque du Concordat, il retourna en Westphalie, d'où il ne revint en France qu'après la Restauration. Il mourut le 31 août 1820. On a de lui une relation du siège de Maëstricht. — Cette ville, assiégée l'année suivante, capitula le 4 novembre 1794.

Digitized by Google

formait le sujet : le sermon, assure-t-on, valait mieux que la pièce. Quant aux habitants, assiégés de la veille, ils se hâtaient de franchir les remparts, de visiter les travaux, l'emplacement des batteries ; en même temps, ils recueillaient les blessés, même ennemis, et les rapportaient dans la ville.

Malgré la rage du bombardement (sept à huit mille bombes étaient tombées sur la ville), on n'y compta qu'une vingtaine de blessés. Mais il en vint d'autres, royalistes et impériaux, ou *patriotes* français, qu'on avait transportés des champs de bataille de Tirlemont et d'Aix-la-Chapelle, la plupart atteints de maladies contagieuses. Les dames françaises s'unissaient aux ecclésiastiques pour les soigner dans les hôpitaux : la tâche était souvent ingrate. « Un nous qualifiait de chiennes, un autre d'une autre dénomination semblable : nous faisions la sourde oreille à toutes ces gentillesses. L'un d'eux, plus dangereusement blessé, allait même plus loin et nous couvrait de malédictions : mais cela ne nous empêchait pas de lui donner les mêmes soins. Un jour, il nous dit : « Mesdames (au lieu de *citoyennes* dont il nous honorait), je vous demande pardon de vous avoir dit tant d'injures. Je ne vous en dirai jamais plus. Je vous remercie bien de tous vos soins. Si Monsieur votre abbé veut me confesser, cela me ferait plaisir. » Nous le dîmes à M. de Montmort (il était aumônier du prince de Condé). Non seulement cet homme se confessa, mais son exemple entraîna les autres, et tous se confessèrent, à l'exception d'un seul [1]. »

Cet empressement religieux, chez des soldats républicains de ce temps-là, nous laisserait un peu sceptiques, si l'abbé Baston, lui aussi témoin oculaire, ne nous apportait la même affirmation. Rappelant le rôle de charité que remplirent les prêtres dans les hôpitaux : « Un hôpital militaire, dit-il, formé à Maëstricht et où furent entassés des malades de tous les partis, leur ouvrit une carrière digne de leur zèle. Quoiqu'il régnât dans ce dépôt une maladie contagieuse, ils n'écoutèrent que la charité, qui les invitait à montrer de quels sentiments ils étaient animés à l'égard de leurs persécuteurs : confesseurs, gardes-malades, médecins même et consolateurs suprêmes de beaucoup de ces

[1] *Souvenirs inédits de Mlle Aglaé de Franclieu*, communiqués par sa petite-nièce, Mlle Aimée-Marie de Franclieu.

Digitized by Google

infortunés, qui mouraient loin de leur famille et de leur patrie, ils les entendaient souvent (et avec quelle joie!) bénir hautement ces mêmes prêtres dont, peu de jours auparavant, ces mêmes soldats avaient résolu la mort. Ils virent des impies, des parricides, mêler leurs larmes, les larmes de la pénitence, au sang qui coulait de leurs plaies, et mourir comme des saints. Pour qu'il ne manquât rien à la couronne de ces bons ministres de la miséricorde, plusieurs d'entre eux gagnèrent le mal qui immolait tant de victimes, et accompagnèrent au tombeau ceux qu'ils avaient eu le bonheur d'introduire dans la vie éternelle. » L'histoire doit conserver les noms de deux au moins de ces victimes de la charité sacerdotale : l'abbé Leborgne de Kermorvan, neveu de l'ancien évêque de Quimper, cousin germain de l'évêque de Laon, chanoine et official de Quimper, et l'abbé Fronteau, curé de Saint-Aubin aux Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire) : ce dernier, échappé aux massacres du 2 septembre aux Carmes, couronna sa vie par ce martyre d'un autre genre [1].

Le jour même de la levée du siège de Maëstricht fut marqué à Liège par d'horribles scènes dont furent victimes des prêtres français. Par les échecs des armées de la République, les *patriotes* de la ville comprenaient que leur tyrannie était près de son terme. Depuis que les Autrichiens en étaient partis, elle s'était donné carrière. Les plus belles églises avaient été souillées et profanées ; on avait brisé les autels, lacéré les images, profané les sanctuaires par des bouffonneries indécentes, des railleries sacrilèges et des plaisanteries obscènes. Émules de nos jacobins de France, ceux de Liège les avaient encore dépassés. A la nouvelle que les Autrichiens approchaient, ils envahirent les prisons et y massacrèrent une trentaine d'émigrés et de prêtres. Un épisode, particulièrement horrible, de cette journée du 3 mars 1793 est resté dans toutes les mémoires.

Trois prêtres français : Guidel, chanoine régulier prémontré de la maison de Pont-à-Mousson en Lorraine ; Dupuis, curé de la paroisse de Saint-Nicaise de Châlons-sur-Marne, et Lemoine, curé de Coligny, même diocèse, habitaient, ou plutôt étaient cachés à Liège chez la veuve Wilmotte, de la paroisse Saint-

[1] Abbé Baston, *Mémoires*, t. II. L'abbé Fronteau, ou Frontaut, a laissé quelques pages sur son arrestation et sur son passage à la prison des Carmes, d'où il réussit à s'évader.

Digitized by Google

Pholien. Quatre Liégeois de cette paroisse, dont l'un avait un sabre à la main, se présentent chez elle et demandent avec menace à voir « les espions, les émigrés » qu'elle recèle. Elle résiste : ils forcent l'entrée. Les prêtres s'offrent à leur vue : ont-ils prêté serment ? Veulent-ils le prêter ? Ils refusent ; on les entraîne à la maison de ville, au milieu d'une population immense. — « Avez-vous prêté serment ? demande l'un des officiers municipaux. — Non, Monsieur. — Voulez-vous le prêter et l'on vous renverra. — Non, Monsieur. — Eh bien ! vous allez voir ce qui vous en arrivera. » — Un autre dit au peuple : « Que faut-il faire de ces gens-là ? » Quelques-uns crièrent : « Il faut les guillotiner. »

Cependant, on les reconduisit en prison, au milieu des huées, des menaces et des coups de sabre. Des gardes nationaux du 1er bataillon de Paris s'étaient joints aux Liégeois. Les trois prêtres à peine arrivés à la prison, on les en arrache, et, tout meurtris, des lambeaux de chair se détachant même de leur corps, on les traîne devant la porte du concierge. — « Ou le serment ou la mort ! » — Ils persistent dans leur refus. On les fait mettre à genoux : des volontaires du bataillon de Paris les frappent les premiers : pendant une demi-heure, les uns leur jettent des pierres, les autres leur assènent des coups de sabre ou de crosse de fusil ; d'autres leur enfoncent des épées dans la chair. Guidel fut achevé d'un coup de fusil ; Lemoine fut traversé de part en part d'une lame de sabre ; Dupuis, en expirant, dit : « Vive Jésus-Christ ! » La tête de Dupuis fut jetée dans la boue, roulée du pied, puis promenée dans la ville ; on jeta son corps et ceux de ses compagnons, dépouillés de leurs vêtements, dans les fossés du rempart. Ils y restèrent du dimanche au mercredi. Les curés de Saint-Thomas et de Saint-Pholien les recueillirent et leur donnèrent la sépulture chrétienne. On les considéra dès lors comme des martyrs ; on se disputa leurs reliques ; des réfugiés de Maëstricht en conservèrent et les léguèrent à leurs familles, dont quelques-unes, à ma connaissance, les possèdent encore [1].

Le 5 mars, les Autrichiens se présentèrent devant Liège, et, sur des apparences de résistance, lancèrent quelques bombes

[1] Abbé Guillon, *Martyrs de la foi*, t. III. ; Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège*, t. II, p. 391 et suiv. ; *Actes des martyrs de Liège*, etc., plaquette in-8 de 4 p. ; *Conférences de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, 1889, 2e série, p. 20 et suiv.

Digitized by Google

sur la ville ; les Français l'évacuèrent et, avec eux, six mille patriotes. Le prince-évêque y rentra en triomphe.

Quelques jours après (18 mars 1793), Dumouriez, battu à son tour à Neerwinden, évacuait la Belgique et abritait ses troupes dans les places françaises de la frontière.

Dans cette courte période de cinq mois (6 novembre 1792-18 mars 1793) qu'avait duré l'invasion, les Belges, qui s'imaginaient avoir reconquis leur indépendance, avaient été traités en vaincus. Spoliations, emprisonnements arbitraires, taxes exorbitantes, violences de toute sorte, indignes profanations, odieuses insultes aux croyances, c'est sous toutes ces formes que la domination française avait traduit son avènement. Dumouriez avait promis de respecter les personnes et les propriétés, et les membres du clergé comme les autres citoyens ; mais, par son décret du 15 décembre, la Convention lui avait infligé un audacieux démenti. Six commissaires, envoyés par elle, avaient rigoureusement exécuté ses prescriptions [1]. Notre patriotisme souffrirait de détailler les actes de vandalisme et de tyrannie auxquels ils se livrèrent, eux et leurs agents, et auxquels la Convention applaudit. La désillusion du peuple belge fut complète : Jemapes, où les Français furent vainqueurs, Jemapes, qui devait apporter l'indépendance, n'avait été que le signal d'une ère de tyrannie ; Neerwinden, où les Français venaient d'être vaincus, apportait la délivrance.

III. — Entre Neerwinden et Fleurus (avril 1793-juin 1794)

Le territoire des Pays-Bas ainsi débarrassé des armées françaises, nous voyons s'ouvrir pour douze à quinze mois une pé-

[1] Dumouriez les qualifie dans ses Mémoires avec une sévérité que l'examen des faits et la correspondance même de ces commissaires ne contredisent pas : « C'étaient, dit-il, pour la plupart, des bêtes féroces et des scélérats.... qui dépouillaient les églises, les châteaux, pillaient les caisses, vendaient à vil prix le mobilier de tous les gens qui leur portaient ombrage, qu'ils désignaient sous le titre odieux d'aristocrates, et envoyaient comme otages dans des places fortes de France des pères de famille, des vieillards, des femmes, des enfants. » M. Paul Verhaegen, vice-président au tribunal de première instance de Bruxelles, a donné à la Société d'histoire contemporaine, assemblée annuelle de 1902, une communication très documentée sur les désordres qui accompagnèrent la première occupation française ; elle a pour titre : *Notice sur Estienne*, chef des sans-culottes de Bruxelles, en 1792.

Digitized by Google

riode de paix et de tranquillité à laquelle les Belges comme leurs hôtes se livrent avec d'égales illusions. Du temps passé, des souffrances de la veille, des douleurs de la fuite, de celles de l'occupation, il semble que personne ne s'en souvienne, sinon comme d'épreuves subies pour la même cause et qui resserrent les liens entre les cœurs.

De Maëstricht et d'ailleurs, les évêques rentrent à Bruxelles et s'y réinstallent ; les prêtres qui s'étaient retirés en Hollande en abandonnent volontiers le climat humide et malsain. Une ordonnance du grand conseil de Bruxelles obligeait les Français à se pourvoir d'une autorisation du commandant de la province ; mais elle était faite pour ceux qui avaient accompagné Dumouriez et qui s'attardaient en Belgique plutôt que pour les hôtes de la première heure. Ceux-ci retrouvaient leurs anciens asiles ; on les y rappelait, s'ils ne s'étaient déjà hâtés d'y revenir. Des prêtres français, anciens hôtes de l'abbé de Baudeloo, à Gand, lui dépêchent un des leurs pour lui demander de nouveau un abri ; mais leur impatience devance sa réponse : dans la semaine de Pâques, ils arrivent à Gand : « Le lendemain de notre arrivée, nous allâmes saluer M. l'abbé de Baudeloo. Le charitable prélat, en calculant ses charges, aurait désiré ne recevoir dans sa maison que cinq ou six d'entre nous ; mais il en coûtait à son excellent cœur de renvoyer les autres. Il nous garda tous et nous permit de reprendre nos anciennes places. Nous ne fîmes qu'un saut de l'abbatiale au dortoir des religieux. A peine furent-ils informés de notre retour que tous à l'instant sortent de leurs cellules. Comme ils nous accueillirent, ces vénérables cénobites ! C'était à qui ferait éclater plus de joie. La vivacité française contrastait assez plaisamment avec la gravité flamande, mais le plaisir était partagé [1]. »

L'évêque de Gand, Mgr de Lobkowitz, avait été, au cours de l'invasion, l'objet d'insultes et de calomnies ; on l'avait fait comparaître au club ; on avait expulsé les religieux de son diocèse, arrêté beaucoup de ses prêtres et le supérieur de son séminaire ; ses églises avaient été profanées. Les compatriotes de tous ces insulteurs n'en furent pas moins bien accueillis ; les curés, les chanoines, les abbayes imitèrent le premier pasteur. Nous en

[1] F. D., *op. cit.*, p. 100.

Digitized by Google

possédons le témoignage authentique dans une lettre en date du 4 mai 1793, c'est-à-dire au lendemain du retour, dans laquelle l'abbé Hulot, vicaire général pour les émigrés, et cent quatre-vingt-dix-sept signataires français remercient le prélat de ses bienfaits et lui rappellent les épreuves qui en avaient été la récompense. L'abbé Hulot sollicitait l'honneur de présenter cette adresse et exprimait le vœu qu'elle fût déposée dans les archives de l'évêché de Gand comme un monument de notre reconnaissance [1].

Telle était la sécurité qu'on se promettait alors d'un nouveau séjour dans les Pays-Bas que, d'Angleterre même, ce pays que la mer défend contre les invasions, accoururent des prêtres qui s'imaginèrent que, sur le continent, et spécialement en Belgique, ils seraient encore plus en sûreté. A la suite de Neerwinden, plusieurs fois la semaine, des paquebots partirent de Douvres, chargés d'ecclésiastiques français. Le gouvernement anglais leur accordait le passage gratuit, considérant cette transmigration comme un soulagement pour sa caisse de secours. Ces facilités multipliaient le nombre des passagers ; au 15 mai 1793, on en comptait déjà plus de six cents. Ce mouvement continua les mois suivants, jusqu'à l'hiver, époque où des lettres des Pays-Bas annoncèrent que l'engorgement y était extrême et que beaucoup de réfugiés restaient sans secours. — « Vous avez quitté le certain pour l'incertain, écrivait à l'un de ces transfuges un déporté plus sage qui restait fidèle à l'Angleterre, vous vous êtes exposé à errer à l'aventure et à courir des dangers dans toutes vos émigrations. »

Les Belges n'étaient pas moins confiants. En cette année 1793, l'évêque d'Anvers retenait au passage trois trappistes qui s'en allaient en Angleterre et sollicitait le prieur de la Val-Sainte de les autoriser à fonder un établissement dans son diocèse ; l'Empereur donnait les permissions nécessaires, le terrain était acheté,

[1] L'évêché de Gand a conservé en effet ce manuscrit, revêtu des cent quatre-vingt-dix-sept signatures ; M. l'abbé Huysman, secrétaire de l'évêché, a bien voulu s'en assurer, et m'en a fait délivrer une copie. Cette lettre a été imprimée sous ce titre : *Epistola presbyterorum aliorumque clericorum Gallorum in diocesi Gandavensi exsulantium ad celsissimum et illustrissimum Episcopum Gandavensem.* — In-8, 47 p., latin-français, à Gand, chez Charles de Goesin, 1793. Je n'ai trouvé cette brochure ni à la Bibliothèque nationale, ni à Reims, ni dans de grandes bibliothèques d'ordres religieux. La bibliothèque de l'Université de Gand la possède sous le numéro G' 13721.

Digitized by Google

et, le 6 juin, les religieux en prenaient possession. Un peu plus tard, en février 1794, les sœurs de la Providence de Charleville revenaient de Rotterdam, et, sur le désir du gouvernement impérial, fondaient un pensionnat de jeunes filles à Wavre, près de Bruxelles. Ainsi, un évêque, des municipalités, le gouvernement lui-même, prenaient l'initiative de fondations qu'ils espéraient durables, et c'était le temps où les armées étaient des deux côtés sur le pied de guerre, où les sièges de Dunkerque, de Maubeuge, de Landau venaient d'être levés, où l'on était à la veille d'une nouvelle campagne pleine au moins d'incertitudes.

La condamnation et la mort de la reine Marie-Antoinette (16 octobre) furent l'occasion d'une imposante manifestation à l'église Sainte-Gudule de Bruxelles. Le cardinal de la Rochefoucauld officia à la messe de *Requiem ;* parmi les assistants, on voyait vingt évêques, des princes, des ducs, des cordons bleus, des officiers généraux, des membres de la haute magistrature, des femmes de toutes les classes et de tous les rangs. Toute cette aristocratie s'y montrait dans un luxe plus fastueux que proportionné à son état présent. Cependant, comme si cette société royaliste gardait rancune à l'infortunée reine des dissentiments qu'elle avait eus avec l'émigration, il ne fut pas prononcé d'oraison funèbre ; on plaignit la femme, on esquiva l'obligation de louer la reine [1].

Loin de la frontière, à Bruxelles, à Gand, à Anvers, on était tranquille encore ; cependant, sur la frontière, l'état de guerre se continuait avec des alternatives de succès et de revers pour les deux partis. La prise du camp de Famars par les Autrichiens, le 9 mai 1793 ; celle de Condé et de Valenciennes, les 15 et 27 juillet ; la capitulation de Mayence, le 21, avaient marqué une série d'échecs pour les Français ; ils s'en relevèrent de septembre à décembre par la victoire d'Hondschoote, qui délivra Dunkerque (8 septembre), par celle de Wattignies (16 octobre), qui sauva Maubeuge, par celle du Geisberg (26 décembre), qui sauva Landau. Les mois d'hiver se passèrent sans hostilités ; la campagne reprit au printemps de 1794. Autant les coalisés montraient de mollesse et d'incertitude dans leurs mouvements, comme s'ils se défiaient et d'eux-mêmes et de l'avenir, autant,

[1] Abbé Baston, *op. cit.*, t. II, p. 143.

Digitized by Google

par suite d'une organisation plus méthodique et d'une politique plus décidée, l'armée française avait reconquis sa supériorité d'audace et d'élan.

Le 29 avril 1794, Pichegru était vainqueur à Mouscron ; à la nouvelle qu'il avait surpris Courtrai et qu'il marchait sur Deynze, l'alarme se répandit à Ostende, à Bruges, à Gand, et jusqu'à Bruxelles. A Gand, la panique gagna même les troupes anglo-hollandaises ; leurs avant-postes se replièrent avec tant de hâte qu'ils ne savaient par quelle porte sortir. Les émigrés suivirent ; les pères de famille entraînaient leurs enfants ; les dames, effarées, en pantoufles, en robe de chambre, s'échappaient en courant et gagnaient la campagne. Dans la ville même, dans toutes ces maisons subitement vides de leurs hôtes, les fuyards qui arrivaient d'ailleurs ne trouvaient pas de logement ou on le leur refusait, ou les portes étaient fermées, les habitants ayant fui avec les émigrés. Le clergé brabançon, régulier ou séculier, suivait la foule. On fait ainsi, les uns et les autres, deux ou trois lieues ; la fatigue suspend la fuite. On s'arrête, on s'informe, on reconnaît que l'alarme était fausse. Anglais et Hanovriens reprennent leurs anciens postes, les fuyards reviennent sur leurs pas [1]. Il y eut une alerte semblable le 3 mai.

Sur un autre point de la frontière, dans l'Ardenne et le Luxembourg, les réfugiés, placés comme au centre d'escarmouches continuelles et de fréquentes incursions des Français, ne s'obstinaient pas moins à rester dans leurs asiles situés à quelques lieues à peine des avant-postes, toujours en alerte, tantôt reculant avec les troupes autrichiennes, tantôt revenant avec elles. Des prêtres du diocèse de Langres s'étaient établis à Neufchâteau, à Arlon, ou dans des villages, habitant chez des curés ou même dans des abbayes de femmes, comme à Clairefontaine, ou encore chez des particuliers ; ils y étaient en pension, très bien traités et à bon compte. Entre avril et mai 1793, tranquilles du côté des Français, on les voit, pour se distraire d'une vie inoccupée, visiter les grandes villes voisines comme Luxembourg et Trèves. Ils rentrent et apprennent que les garnisons françaises réunies de Montmédy, Sedan et Longwy vien-

[1] F. D., *op. cit.*, p. 145 et 151-152. *Journal d'émigration de l'abbé Henry*, publié par M. Paul Verhaegen, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2e série, t. X, p. 207.

Digitized by Google

nent de franchir la frontière. Les habitants se réfugient dans les forêts ; les prêtres les y suivent ; les troupes françaises vont les y chercher. Les prêtres s'éloignent, font une tournée de vingt-cinq lieues à pied, ne rencontrant dans ce pays montagneux et sauvage que des cœurs rudes et sans pitié : les curés seuls sont hospitaliers. Cependant les troupes françaises s'éloignent, et, sans tenir compte de l'expérience, les réfugiés rentrent dans les villages qu'ils avaient abandonnés [1].

Dans une de ces incursions, le général Loison posta ses troupes et ses canons devant la fameuse abbaye d'Orval. Tout de suite, il en fait enlever les grains, les fourrages, les troupeaux ; ses soldats ravagent et pillent. Puis vient l'incendie : les pierres résistent ; le canon en a raison et jette à terre et les bâtiments et l'église. Cette glorieuse expédition dura dix jours (13-23 juin 1793) ; les ruines qui subsistent encore attestent ces hauts faits d'un général et d'une armée. Les simples particuliers n'échappaient pas à ces violences : aussi voyait-on des paysans irrités entrer en révolte, surprendre les soldats isolés, défendre comme ils pouvaient leur propriété et traiter enfin en ennemis ces Français qu'ils avaient considérés comme des alliés. Mais que pouvaient-ils faire en l'absence des troupes régulières ! Les prêtres réfugiés ne souffraient pas de ces haines locales ; s'ils s'éloignaient quelques jours, par ordre, derrière les avant-postes, l'alerte passée, ils revenaient, assistaient en curieux aux petites batailles qui se livraient, jusqu'au jour où ils voyaient les maisons du village et les églises ruinées, démolies. Cependant, quand les Français se furent emparés d'Arlon (20 mai 1794), les prêtres, cette fois, se décidèrent à s'éloigner et se retirèrent à Liège. Ils y trouvèrent un bureau établi en faveur des ecclésiastiques français ; deux cents prêtres environ y recouraient et recevaient chacun une allocation de trente francs par mois. On plaçait les uns dans des maisons religieuses où ils étaient nourris et vêtus gratuitement ; à d'autres on procurait des éducations dans les familles ou des places à la campagne chez des curés qui les employaient au ministère. Derniers jours de tranquillité, où se manifestèrent la générosité des Liégeois et la sollicitude du prince-évêque [2].

[1] J.-B. Sylvestre, *op. cit.*
[2] J.-B. Sylvestre, *op. cit.*

Digitized by Google

En effet, les victoires des Français se succédaient : tandis que Pichegru livrait des combats à Courtrai (11 mai 1794), à Tourcoing (18 mai), à Hooglide (17 juin), Jourdan, placé à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse, s'emparait de Charleroi, et, le 26 juin, gagnait la victoire de Fleurus. En quelques jours, poussant tous deux leur marche en avant, Pichegru se rendait maître de Gand et Jourdan entrait dans Bruxelles. Les Pays-Bas étaient reconquis : nos troupes y pénétraient de toutes parts.

On revit alors les scènes qui avaient suivi Jemapes. Comme alors, la fuite fut générale, avec des embarras et des incidents analogues et une confusion pareille. Les Français, émigrés ou ecclésiastiques, ne furent pas seuls à partir : le clergé belge lui-même, tout froissé, tout indigné encore de ce qu'il avait souffert dans la première invasion, n'attendit pas sur place les suites, trop faciles à prévoir, de la seconde. Combien de ses membres avaient autrefois blâmé leurs confrères de France d'avoir abandonné leurs ouailles ! Pour eux, sans souci de se contredire, sans loi expresse qui les obligeât, sans autre excuse que la nécessité et des terreurs trop légitimes, ils n'agissent pas autrement. Évêques, curés, vicaires, religieux, quittèrent leurs sièges, leurs paroisses, leurs couvents, et, dans ce torrent de fuyards, on vit se mêler jusqu'aux particuliers qui s'étaient distingués par leur hospitalité ou qui ne s'étaient pas associés à l'enthousiasme francophile de quelques-uns de leurs compatriotes.

Il y avait encore en Belgique, y vivant depuis deux cents ans, nombre de religieux et de religieuses que la persécution protestante avait chassés d'Angleterre. Les lois les protégeaient; mais, conquise par la France, la Belgique pouvait-elle être plus hospitalière aux religieux que ne l'était la France? Prêtres et religieux anglais, dominicains et carmes déchaussés, bénédictines, chanoinesses de Saint-Augustin, carmélites, dominicaines, dames du tiers ordre de Saint-François, retournèrent les yeux vers leur patrie d'origine ; ils s'enhardirent à repasser la mer et à demander asile à ces compatriotes qui, depuis deux siècles, les tenaient exclus de leur sol et du droit commun. A la faveur des lois anglaises de 1791, plus favorables aux catholiques, et de l'hospitalité généreuse qu'avait rencontrée en Angleterre le clergé français, les fils persécutés de la Grande-Bretagne se retirèrent devant la terreur qui précédait nos armées, et, soit

Digitized by Google

par Anvers, soit par les ports de la Hollande où le roi Georges III avait envoyé à leur intention des navires anglais, ils purent rentrer dans leur patrie.

Après Jemapes, lors de la première fuite, un certain nombre d'ecclésiastiques, de ceux surtout qui s'étaient réfugiés dans la Flandre occidentale, s'étaient hasardés à demeurer ; les officiers français avaient des égards pour eux et les traitaient en compatriotes. Ailleurs, les Carmélites de Reims, distribuées à Bruxelles et à Rosendael, s'étaient à peine aperçues de l'invasion et avaient été respectées dans leurs asiles. Cette fois, il n'en est plus de même : la confiance, ou plutôt l'illusion, est tombée ; la fuite ne souffre plus d'exceptions, et ces mêmes Carmélites prennent à pied le chemin de l'Allemagne. Ainsi font des Clarisses qui s'étaient abritées chez leurs sœurs flamandes ; ainsi des sœurs de la Providence qui ne s'étaient installées à Wavre, près de Bruxelles, que depuis quelques semaines ; ainsi ces Trappistes de Westmalle dont le monastère était à peine bâti.

Ce n'est pas seulement des Flandres, du Hainaut, du Brabant, que se retiraient les exilés : des villes du Luxembourg et de l'électorat de Trèves, ces prêtres si nombreux des Trois-Évêchés, de Nancy, de Saint-Dié, qui, après Fleurus, s'étaient sentis assez loin des champs de bataille pour ne pas s'éloigner de leurs asiles, sentirent cette fois que le flot venait jusqu'à eux et se répandirent plus loin dans l'Électorat. Bientôt, la retraite n'y fut pas plus sûre et ils durent gagner ou la Westphalie, ou la Bavière. Le général Moreau entra à Trèves le 10 août (1794).

L'année suivante, à la faveur de la paix, le clergé belge rentrera dans ses demeures : ce sera, il est vrai, pour y soutenir dans sa personne et dans ses biens les violences qu'on pouvait attendre de l'application des lois révolutionnaires qui sévissaient en France. Un jour même viendra où, par des arrêts collectifs de déportation qui frapperont en bloc presque tous ses membres, ils se verront forcés de fuir de nouveau de l'autre côté du Rhin, tandis que trois cents d'entre eux seront détenus à l'île de Ré ou à l'île d'Oléron et que d'autres iront mourir à la Guyane [1].

Pour les Français, émigrés laïques et prêtres, la fuite fut cette

[1] Voir *La Terreur sous le Directoire*, par Victor Pierre, ch. VI, p. 226 et suiv., et, du même, *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*, passim.

Digitized by Google

fois définitive et sans retour. C'en est fini de l'hospitalité belge si aimable, si empressée, si libérale. D'un pays intégralement catholique, il va falloir passer chez des nations ou entièrement protestantes, ou à demi catholiques, et où les protestants dominent ; même chez les peuples catholiques, il faudra affronter une langue étrangère, des mœurs et des caractères auxquels ils ne sont pas habitués ; ce sont deux races différentes qui vont se rencontrer. Quel agréable souvenir n'eussent-ils pas emporté de leur séjour en Belgique, s'il n'avait été si instable, si troublé et le douloureux préliminaire d'un nouvel exil !

IV. — En Hollande (juillet 1794-janvier 1795)

Parmi les fugitifs, les plus prudents gagnèrent directement les bords du Rhin et l'Allemagne, à travers quelles fatigues, quelles pénibles aventures, nous le dirons en son lieu ; la plupart allèrent au plus près et se rendirent en Hollande : nous allons les y suivre.

En avril 1794, M. de Fontenay, grand vicaire de l'évêque de Chartres, s'était présenté dans plusieurs villes de Hollande au nom des évêques français réfugiés en Suisse, pour y tenter une collecte en faveur des prêtres que ce pays, plus hospitalier que riche, avait accueillis en foule : il obtint cinq mille livres. Encouragés par son exemple et son succès, deux autres prêtres, délégués des mêmes évêques, eurent la pensée d'essayer la même œuvre, au moins dans les villes que M. de Fontenay n'avait pas visitées. Munis d'une lettre de recommandation de la princesse Galitzin, dont le mari avait été ambassadeur à la Haye, ils obtinrent une audience du prince d'Orange, Guillaume V, stathouder, et de son épouse. Leur cause était touchante : le prince leur offrit personnellement soixante livres en or ; mais il leur rappela les défenses prononcées par la Constitution et les invita à s'entendre avec l'ambassadeur d'Espagne : encore ne pourrait-il s'agir que d'une collecte secrète. L'ambassadeur, qui connaissait bien le terrain, leur conseilla de s'abstenir. Les deux collecteurs, qui avaient recueilli à la Haye une centaine de florins, renoncèrent à pousser plus loin leurs démarches [1].

[1] *Collectes*, p. 25. Amélie von Schmattau, fille d'un général prussien, princesse Galitzin en 1768, revint en 1786 à la foi catholique, sous la direction de

Digitized by Google

Ainsi, s'adressait-on en Hollande à la charité privée, elle répondait volontiers, et le prince en donnait l'exemple ; mais officiellement, les autorités objectaient la Constitution et rebutaient les réfugiés : les bourgmestres, généreusement accueillants lorsque les arrivants possédaient des ressources personnelles, se montraient plutôt revêches lorsque leurs hôtes portaient une livrée de besoigneux. C'est du moins sous cet aspect que nous est apparue l'hospitalité hollandaise dans sa première phase, lors de la fuite qui suivit Jemapes.

Celle d'après Fleurus eut le caractère d'une invasion à laquelle il n'était possible d'opposer ni constitution ni règlements. Les armées françaises n'apportaient pas seulement le trouble et le désordre qui accompagnent les opérations de guerre ; elles marchaient précédées de trois décrets de la Convention, véritables organes de la Terreur qui régnait en France. Par l'un, il était ordonné de ne pas faire de prisonniers anglais, c'est-à-dire de mettre à mort tout soldat anglais qui serait fait prisonnier ; un second commandait d'incendier le pays ennemi ; le troisième, qui concernait les émigrés et les prêtres, déclarait que tout Français trouvé sur le territoire envahi serait passé par les armes. Plusieurs exécutions à Mons, à Bruxelles, à Anvers, à Gand, montrèrent que ce dernier décret n'était pas une vaine menace [1].

En quelques jours, les premiers villages hollandais qui bordaient la frontière se remplirent de fugitifs : loin de les repousser, la population les recevait avec joie. Tels arrivent à Strekene : le curé en loge d'abord trente à lui seul ; puis, il s'entend avec ses paroissiens pour leur partager ceux qui vont suivre. Le lendemain, nouvelle affluence. L'un de ces prêtres raconte que les femmes se tenaient dans toutes les rues sur le seuil de leurs

Furstemberg et d'Overberg ; elle mourut le 27 avril 1806. Son fils Démétrius (1770-1840) passa aux États-Unis, y fut ordonné prêtre et se fit remarquer par son zèle apostolique.

[1] A Bruxelles, du 14 juillet 1794 au 15 février 1795, onze condamnations à mort, dont cinq prêtres, par la commission militaire. Par les tribunaux criminels, à Mons, le P. Richard, dominicain (15 août 1794) ; à Anvers, un prêtre d'origine française, chanoine de la cathédrale d'Anvers (son nom manque) ; à Bruxelles, sept condamnations à mort. — Cf. *Entre deux Terreurs*, par Victor Pierre (*Revue des questions historiques*, 1er janvier 1897, p. 71 et 83-86) ; et P. Verhaegen, *Le tribunal révolutionnaire de Bruxelles*, 1794-1795, et, du même, *Le procès et la mort de P.-J. d'Herbe*, de Bruges, 1794.

Digitized by Google

maisons. A chaque prêtre qui passait : « Monsieur ! Monsieur ! criaient-elles, vous cherchez un logement? entrez ici. » On l'introduisait dans la chambre réservée aux amis ou aux personnes de distinction ; il était poudreux, fatigué de la route : on lui offrait un bain de pieds, des rafraîchissements, on prenait soin de son linge et on ne le laissait partir qu'à l'approche des *Carmagnoles*, c'est-à-dire des soldats français, non sans lui avoir rendu ses effets propres et bien raccommodés ; encore s'excusait-on de n'avoir pas eu le temps de mieux faire.

En effet, il ne fallait pas s'attarder. On s'embarquait, on gagnait Berg-op-Zoom, ville forte, réputée imprenable jusqu'à ce que les Français s'en emparassent presque sans combat. On logeait dans un coin des casernes, on couchait sur la paille ; un peu de pain et de fromage composait le repas ; mais le sommeil qui succédait était si profond que, le matin, les tambours et les trompettes de la garnison ne réussissaient pas à réveiller le voyageur. Un bateau le transportait à Willemstadt ; à Rotterdam, il s'engageait sur la Meuse, la remontait jusqu'à Dordrecht, passait sous les murs de Gorkum, longeait l'île de Boumel ; il arrivait enfin (13 juillet) à Nimègue, où l'on se croyait protégé par les trois grands cours d'eau qui la couvrent. Nimègue avait du moins le double mérite d'être située assez loin de la frontière belge, et d'être toute voisine des provinces rhénanes. Et, tout de suite, plus d'un de ces fugitifs n'attendait pas l'ennemi et passait en territoire allemand. D'autres (et c'était la majorité), plus confiants, restaient à Nimègue pour y attendre les événements.

Malgré les courtes mais terribles épreuves du siège, nombre de Français n'avaient pas quitté Maëstricht : ils y goûtaient une hospitalité aimable et qu'avait fortifiée le souvenir de périls communs vaillamment supportés et des services qu'en ces pénibles jours, émigrés et prêtres avaient rendus à la cité. Comme pour remplacer ceux qui étaient partis, d'autres étaient venus, dont quelques-uns d'Angleterre. Maëstricht, située en dehors ou du moins assez loin des opérations militaires, était en outre voisine de l'Allemagne, où l'on aurait chance de trouver une issue et un dernier refuge. Ainsi avait fait, entre autres, l'abbé Baston, chanoine de Rouen, avec son ami le chanoine de Saint-Gervais et une famille rouennaise. Ils habitaient à Hère, petit

Digitized by Google

village près de Maëstricht, depuis la fin de mars 1794, et y vivaient agréablement.

Le 7 juillet (1794), courut le vague bruit d'une victoire française. C'en fut assez pour donner l'alarme. « Villes et bourgades, écrit l'abbé Baston, campagnes, tout fuit vers l'Allemagne. On ne voit à Maëstricht que voitures, chariots, charrettes remplis de monde, de meubles et couverts de poussière. Les files de ces transports occupent plusieurs lieues en longueur.... Ceux des Maëstriquiens qui ne veulent pas éprouver les angoisses et les dangers d'un nouveau siège déménagent à la hâte et partent. On descend la Meuse pour gagner Ruremonde, Venloo, Nimègue ; on court par terre à Düsseldorf et à Cologne. Sur les deux rives du Rhin, la foule est si grande qu'il faut dresser des tentes dans les rues, pour procurer de l'abri et du repos aux fuyards. On rencontre, de distance en distance et à pied, des groupes de prêtres et de moines, même des femmes, vêtues des restes de leur ancienne splendeur, le paquet sous le bras ou sur le dos.... Mais souvent on les en décharge. Malheur à qui rencontre des militaires! Ces hommes si doux, si honnêtes, si galants dans leurs quartiers, sont, en campagne, des oiseaux de proie [1]. »

L'abbé Baston vient de nous conter l'histoire des autres : voici la sienne. Au lieu de s'éloigner à la première alerte, il avait attendu quinze jours. « Cependant l'effroi augmente et gagne partout. D'un moment à l'autre, les Français et la guillotine peuvent arriver. Il faut partir. Les chevaux sont au poids de l'or, ils manquent, les barques de même. Liège couvre la Meuse de sa population fugitive.... Enfin, nous avons un bateau.... ayant payé huit louis, tout autant, au lieu de dix à douze francs, prix ordinaire, quand on n'est pas sous le coup de la nécessité. »

Le moyen de transport n'est ni propre ni confortable. « Notre voiture n'est autre chose qu'un de ces bateaux plats, longs et étroits, qui servent au transport de la tourbe fossile ou du charbon de terre, et qui peut-être s'en retournerait à vide, si nous ne l'eussions pas rempli. Aux deux bouts, les bagages; au centre, les humains, neuf hommes et neuf femmes, militaires, ecclésiastiques, maîtres et maîtresses, serviteurs et servantes,

[1] *Mémoires de l'abbé Baston*, t. II, p. 166-167.

Digitized by Google

étendus sur la même paille, tout à la fois leur lit et leur table.... On riait encore. On se félicitait mutuellement de se trouver en si bonne compagnie. On mangeait de bon appétit et l'on dormait avec calme [1]. »

Ils descendent le cours de la Meuse, dont, malgré leurs ennuis, ils admirent les rives verdoyantes et la majestueuse allure; ils visitent au passage Maeswyck, Ruremonde. « Nous trouvâmes Venloo engorgé de Français, de Liégeois, de Flamands, de Brabançons.... Tous les logements étaient pris.... Le plus sûr était de ne pas quitter le bateau. » Les territoires qu'ils traversent étaient tantôt d'Empire, tantôt du roi de Prusse ou de la Hollande; à chaque douane, il fallait payer un droit de 6 °/₀; malheur à ceux qui, comme tel chanoine de Liège, avaient emmené leur carrosse ! Il est vrai qu'on ne mettait pas de rigueur dans la perception. Ils arrivent enfin à Nimègue, et s'y trouvent assez bien pour s'y fixer.

Nimègue était comme un rendez-vous général : on y comptait un millier de prêtres. La population catholique y était très nombreuse, mais pauvre et sans droits politiques ou municipaux : ces catholiques étaient *habitants* sans être bourgeois; du reste, « très pieux, très fervents, très charitables dans leur médiocrité [2]. » Les protestants, presbytériens, c'est-à-dire rigoureusement calvinistes, se montraient plutôt indifférents qu'hostiles; quelques-uns pourtant se firent remarquer par leur obligeance. « Les magistrats nous permettaient l'exercice du culte aussi étendu que nous pouvions le désirer. Il leur semblait que ces concessions momentanées, faites à des étrangers, ne tiraient point à conséquence. Le missionnaire, curé des Augustins, nous prêtait sa chapelle. Nous avions des offices pour nous spécialement, des messes hautes, des saluts, des prédications. Nous exercions le ministère de la pénitence, tout cela sous l'autorité de l'évêque de Ruremonde dans le diocèse duquel Nimègue est enclavée [3]. »

Trois mois s'écoulèrent dans une quiétude relative : cependant les Français avançaient. D'un côté, Pichegru prenait Nieuport et Anvers (19 et 27 juillet) et le fort de l'Écluse le 28 août;

[1] *Ibid.*, p. 168.
[2] *Ibid.*, p. 177.
[3] *Ibid.*, p. 178-181 et 184-185.

Digitized by Google

il battait le duc d'York à Boxtel (14 septembre) et prenait Crèvecœur et Bois-le-Duc. De l'autre côté, Jourdan s'emparait d'Aix-la-Chapelle (18 septembre), gagnait la bataille d'Aldenhoven (2 octobre) et prenait Coblentz le 23. Une autre armée s'avançait sur Venloo et menaçait Nimègue. Déjà les troupes anglaises, campant sur les places et les glacis de Nimègue, organisaient les cuisines en plein air; la ville faisait réparer les fortifications, comme pour s'apprêter à un siège. Pour les émigrés, c'était le signal d'un nouveau départ. Cette fois, il s'agissait de passer en Westphalie; les moyens de transport étaient difficiles, mais la frontière était proche. Ils partent : de pénibles aventures de route, les pluies de la saison, les difficultés d'installation, leur feront regretter l'hospitalité qu'ils sont forcés d'abandonner (novembre 1794).

Un groupe important qui, après la première invasion de la Belgique, s'était réfugié en Hollande et qui avait habité Utrecht, Amsterdam, la Haye, s'empressa de partir à l'approche des Français. Ils remontèrent dans la Nord-Hollande, à Alkmaar, puis au Helder, dans l'espoir de s'y embarquer pour l'Angleterre ou pour Hambourg. C'était en janvier 1795. L'hiver, loin d'arrêter la marche des Français, l'avait plutôt facilitée : les fleuves, les lacs n'étaient plus une barrière : la glace en faisait des chemins. Utrecht avait capitulé; tandis que le stathouder, Guillaume V, s'embarquait pour l'Angleterre, les patriotes proclamaient la République batave; le 20 janvier, Pichegru entrait à Amsterdam, puis à la Haye, et Brune, poussant au nord, conquérait avec quelques hussards la flotte hollandaise, immobilisée dans les glaces.

Les conquérants étaient partout, dans la Groningue et la Frise comme dans la Nord-Hollande : si loin que s'avançassent les réfugiés, ils rencontraient une troupe française qui les avait devancés. Quelques jeunes émigrés partirent d'Amsterdam le 21 janvier et s'engagèrent sur le Zuyderzée, qui n'était qu'un champ glacé. Abandonnés par leurs guides, qu'ils avaient chèrement payés, perdus sur un espace immense, où des traces légères disparaissaient sous la neige; souffrant d'un froid terrible et d'un besoin de sommeil précurseur de la mort, ils étaient en proie aux plus poignantes angoisses. Enfin, le Zuyderzée traversé, ils arrivent à Harderwyck : on leur annonce que les

Digitized by Google

Français sont là. Heureusement, c'étaient des Français de la légion de Rohan, qui formaient l'avant-garde du duc d'York. Tout en bataillant en compagnie de ces compatriotes, ils parviennent à Groningue, de là à Brême, puis à Hambourg, qui fut le terme de leurs peines [1].

Pareil voyage ne pouvait être tenté que par des jeunes gens aventureux et endurcis à la fatigue. Le groupe des femmes, des vieillards, des prêtres, qui s'était rendu au Helder, c'est-à-dire à la pointe extrême de la Nord-Hollande, tomba entre les mains des avant-postes républicains. Ils étaient au nombre de cent cinquante-trois ; parmi eux, onze prêtres, parmi lesquels M. de la Sépouze, grand vicaire d'Arras et de Tours, qui a laissé une relation de ce pénible épisode, et M. de Bonal, évêque de Clermont. Parmi les émigrés laïques, se trouvaient le marquis de Chardonnay, le chevalier du Tertre, la comtesse de Neuilly et sa fille ; la comtesse de Vergennes, veuve du ministre de ce nom, et sa fille, la marquise d'Asfeld, etc. [2]. Suivant l'humeur des soldats qui les arrêtaient, les uns purent garder leurs effets, les autres en furent dépouillés. Tous furent expédiés à Amsterdam ; des prisons où on les plaça d'abord, ils passèrent sous surveillance dans les salles de l'hôtel de ville. On assure que, par l'influence de Pichegru, le général Vandamme et les officiers firent preuve

[1] *Mémoires de Dampmartin*, édition Didot, p. 333.

[2] J'emprunte les principales circonstances de cet épisode à la *Relation de la détention d'environ cent cinquante émigrés de tout âge et de tout sexe, arrêtés dans la Nord-Hollande au mois de juillet 1795*, rédigée en partie dans la maison d'arrêt de Bréda, et le surplus à Amsterdam, par M. l'abbé de la Sépouze, vicaire général du diocèse de Tours, l'un des détenus. — Publié par les *Précis historiques*, année 1859. Voir aussi les *Souvenirs et correspondance du comte de Neuilly*, par M. de Barberey (in-8, 1865, p. 166 et suiv.). La mère et la sœur du comte de Neuilly faisaient partie de ce groupe. Voici, d'après les *Précis historiques* (p. 402-403), les noms des prêtres : 1° *à Bréda*, 7 février 1795, 1° maison d'arrêt : M. de Bonal, évêque de Clermont, resté d'abord malade à Bois-le-Duc, et arrivé le 10 mars à Bréda ; M. l'abbé de Jobal, chanoine de Metz, vicaire général d'Angers ; M. l'abbé de Montfort, chanoine de Saint-Quentin ; M. Cottinard, curé de Villeneuve, diocèse de Soissons ; M. l'abbé Cany, prêtre de Bordeaux ; M. l'abbé de la Sépouze, vicaire général du diocèse de Tours. — Restés à Amsterdam : M. l'abbé Guyon, chanoine de Lille ; le P. Michel, carme déchaussé. — 3°.... ; 4° arrivés à Bréda le 11 février : M. l'abbé Montet, prêtre de Toulouse, précepteur des deux enfants de M. de Montgaillard ; 5° arrivés le 11 mars :.... ; 6° Arrivés quelques jours après : onze personnes, parmi lesquelles quatre prêtres, les seuls qui aient voulu dire leurs noms : MM. Macqueron, de Belval, vicaire dans le diocèse d'Amiens ; M. Lefranc, vicaire dans le diocèse de Lisieux ; M. Gillon, bénéficier à Cambrai ; M. Lachez ou Tachez, bénéficier à Lille.

Digitized by Google

d'égards envers ces prisonniers. A cette attitude nouvelle, on reconnaissait que Robespierre n'était plus; les mœurs devenaient plus clémentes que les lois [1].

Pourtant, à l'égard des émigrés et des prêtres, non seulement elles subsistaient, mais on les appliquait [2]. Quelque honte et quelque horreur qu'ils en ressentissent, les généraux, même victorieux, ne pouvaient se soustraire à cette nécessité. La troupe des prisonniers du Helder était donc destinée à passer devant une commission militaire, et il leur fallait même l'aller chercher. D'Amsterdam, on les dirigea sur Utrecht, puis sur Bois-le-Duc, enfin sur Bréda. A Bréda, il fut question de les renvoyer devant le tribunal criminel de Douai, dont l'histoire a enregistré les rigueurs envers les émigrés [3]. Il semblait que, dans le corps d'armée, on ne se souciât pas de convoquer cette commission; s'en décharger, c'était un moyen de se montrer humain. Cependant deux représentants du peuple, Richard et Cochon, décidèrent qu'elle serait constituée à Bréda; un sieur Girard fut nommé accusateur public.

Les réfugiés étaient en prison, tous mêlés, hommes, femmes, prêtres, jeunes filles. Ils réclamèrent contre ce mépris des convenances; l'accusateur public leur répondit par des grossièretés. Ce régime dura deux mois, au cours desquels quatre émigrés moururent : le marquis de Chardonnay, le chevalier du Tertre, MM. de Joigny et Brasseur. Pichegru insista, dit-on, auprès de l'accusateur public pour hâter la comparution des prisonniers; elle eut lieu le 27 mars. Tant de délais, tant d'angoisses, aboutirent à une sentence débonnaire : la commission se borna à ordonner que les réfugiés fussent déportés hors du territoire occupé par les armées françaises [4].

Ils ne souhaitaient pas autre chose. Dès le lendemain du jugement, on les fit partir de Bréda; ils arrivèrent le 30 mars à la Haye. De tous côtés, ils rencontrèrent le meilleur accueil. Des

[1] C'est ainsi qu'à Bois-le-Duc, au lieu d'appliquer le décret de la Convention, Pichegru favorisa l'évasion de six cents Anglais. C'était le 27 septembre 1794, deux mois après le 9 thermidor.

[2] Je crois en avoir fourni la preuve dans un article de la *Revue des questions historiques*, qui a pour titre : *Entre deux Terreurs. La justice révolutionnaire du 10 thermidor an II au 18 fructidor an V.*

[3] Wallon, *Les représentants en mission*, t. V, p. 69 et suiv.

[4] Deux furent condamnés, comme déserteurs, à être fusillés.

Digitized by Google

émigrés qui n'avaient pas craint d'y rester et qu'avait épargnés ou tolérés l'humanité française remise à la mode, félicitaient ces nouveaux venus qui venaient de traverser tant d'épreuves ; les soldats français les traitaient en compatriotes, ce qui changeait ces malheureux des insultes, des menaces, des huées que leur avaient prodiguées en certains endroits d'autres militaires que l'un appelle « l'écume de l'armée ; » le commandant français de la place eut pour eux les plus grands égards. Quant à la population, elle se montra charitable ; des inconnus, et qui le voulaient rester, les abordaient, leur faisaient des offres de service et y ajoutaient des cadeaux d'argent qu'on n'était plus assez fier pour repousser. Les malades eurent la permission de rester ; les autres furent embarqués le 13 avril 1795 pour Hambourg. Entassés sur d'étroits bâtiments, mal soignés, à peine nourris, ils eurent aussi à souffrir d'une pénible traversée. L'évêque de Clermont, malade lui-même, soutenait le courage de tous. L'accueil de la population de Hambourg leur fit oublier ces longs mois de fatigues et d'épreuves.

En résumé, le séjour en Hollande fut court et inquiet. Les premiers qui s'y retirèrent à la fin de juin 1794 durent en repartir dès le mois de novembre suivant ; pendant ces quatre mois, ils avaient eu sans cesse sous les yeux et dans l'esprit ces rapides progrès des armées françaises qui, s'avançant à la fois par le sud et par l'est, menaçaient de les surprendre et de leur fermer toute issue.

La plupart des prêtres, épuisés de ressources, voyageaient à pied. C'était en plein été (juillet 1794). « Qui se rappellera, a écrit l'un de ces voyageurs, les chaleurs brûlantes de cette année, la nécessité où nous nous trouvâmes de traverser des plaines immenses, des bruyères arides, des campagnes sablonneuses, sentira combien nous avons eu à souffrir pendant la durée de ce voyage. Je ne suis pas étonné que plusieurs y aient succombé [1]. » Quand il fallut repartir, c'était en hiver. On luttait contre le froid, la neige et le dégel. Les routes étaient impraticables ; on marchait sur le verglas. Dix-huit cents prêtres, venant de Hollande, roulèrent ainsi comme un torrent dans les plaines marécageuses de la Westphalie, ne trouvant nulle part

[1] F. D., *op. cit*, p. 190.

Digitized by Google

de place définitive, forcés de traîner de ville en ville leur fatigue et leur misère, et, au moment où ils croyaient avoir touché le but, recevant une assignation de résidence qui les renvoyait à quatre-vingts, à cent et même à cent cinquante lieues plus loin! Dans cette lamentable fuite où Flamands et Brabançons étaient mêlés aux Français, périrent Mgr de Lobkowitz, évêque de Gand (29 janvier 1795), qui avait mérité tant de reconnaissance de nos prêtres [1], et cet abbé de Baudeloo qui leur avait donné si généreusement l'hospitalité dans son abbaye. Voilà dans quelles conditions avait été inauguré pour beaucoup de nos prêtres leur séjour en Hollande; voilà dans quelles conditions il se termina.

Chassés de Belgique en juin 1794, les exilés le furent de Hollande en janvier 1795. Six mois suffirent pour leur fermer successivement ces deux pays.

VICTOR PIERRE.

[1] Le siège resta vacant jusqu'en 1802, où il fut occupé par M. Fallot de Beaumont, évêque de Vaison.

Digitized by Google

MÉLANGES

I.

CORRESPONDANCE INÉDITE

ENTRE JACQUES II D'ANGLETERRE ET L'ABBÉ DE RANCÉ

Pendant les quelques années que Jacques II passa sur le trône d'Angleterre, après la mort de son frère Charles II, il présenta dans sa vie un contraste malheureusement trop peu rare et bien fait pour exciter les railleries des sceptiques et des incrédules : d'un côté, un attachement inébranlable à la religion catholique et une foi profonde; de l'autre, des faiblesses coupables, tristes suites d'habitudes contractées au milieu de la licence des camps, et d'une cour plus corrompue que ne le fut jamais celle de Louis XV. Mais lorsque la révolution de 1688 l'eut forcé d'abandonner sa patrie, pour venir chercher un asile en France auprès de Louis XIV, on vit peu à peu se produire en lui une de ces heureuses et complètes transformations qui sont habituellement, pour les âmes éclairées par la foi, le fruit de l'adversité. Sans doute il ne cessa pas d'être, en politique, un prince incapable de prendre une vue nette et distincte des choses, au milieu de temps difficiles et troublés; il resta inconstant dans ses résolutions et, pour cela, fut souvent accusé injustement de mauvaise foi, alors qu'il subissait tour à tour les influences contraires de conseillers maladroits ou perfides. Mais, par ailleurs, on le vit successivement bannir de sa conduite privée tout ce qui aurait été capable d'exciter la critique des juges les plus sévères, se livrer à toutes les pratiques d'une piété presque monacale sans craindre les railleries de courtisans frivoles, donner l'exemple de toutes les vertus chrétiennes, en particulier de la charité et de la pénitence, et enfin ne descendre au tombeau qu'après avoir vaincu l'envie et obtenu, de l'estime publique, le surnom de *saint roi*.

Digitized by Google

Un des principaux instruments dont Dieu se servit pour opérer cette transformation, celui auquel Jacques se plaisait, en mainte circonstance, à attribuer sa conversion réelle et ses progrès dans la perfection chrétienne, fut l'abbé de Rancé, le pieux réformateur de la Trappe.

Jacques II n'avait point attendu l'exil pour apprendre à connaître le monastère du Perche et son digne abbé. Souvent, dans ses controverses religieuses en Angleterre, il avait opposé les merveilles de la Trappe aux déclamations ordinaires des protestants sur la corruption de l'Église romaine. Dès 1671, en effet, le P. des Mares, de l'Oratoire, avait composé pour la duchesse de Liancourt une description de cette abbaye, avec un tableau de la vie des religieux, traduit par Lord Drummond, qui devint plus tard grand chancelier d'Écosse et duc de Perth. Ce livre fut bientôt connu en Angleterre et lu avec une grande curiosité. Puis, ce fut, en 1677, l'arrivée à Londres de Paul de Barrillon d'Amoncourt, marquis de Branges, qui devait y occuper l'ambassade de France jusqu'en 1689. Alors qu'il menait dans le monde la vie d'un brillant abbé de cour, le futur réformateur de la Trappe était reçu dans l'intimité de la famille de Barrillon. Il avait contracté avec le diplomate et son frère Henri, devenu plus tard évêque de Luçon, une étroite amitié que n'altérèrent en rien sa conversion éclatante et sa retraite dans son abbaye du Perche. A Londres, l'ambassadeur recevait souvent des lettres où son ancien ami cherchait à le prémunir contre les dangers du monde et les entraînements d'une cour aussi voluptueuse que celle de Charles II, lui rappelait gravement ses obligations de chrétien et l'invitait à faire tous ses efforts « pour contenter le Roi du ciel aussi bien que celui de la terre. » Il en recevait encore de plus nombreuses de son cher frère Henri qui, depuis 1671, occupait le siège épiscopal de Luçon. Celui que Bossuet appelait « un saint et savant évêque » s'était mis sous la direction de l'abbé de Rancé. Aussitôt après son ordination, il était allé passer quelques jours dans la retraite auprès de lui, et solliciter ses conseils, auxquels il ne manquait pas de recourir plus tard, toutes les fois qu'il avait à entreprendre quelque chose d'important. Nombreuses sont les visites qu'il fit à la Trappe pour s'y renouveler, comme il le disait, « dans l'esprit de ferveur et dans l'amour du travail, de la pénitence et d'une dévotion solide, par l'exemple de ses admirables solitaires et de leur abbé. » Par lui, l'ambassadeur recevait donc encore des nouvelles du désert, et de celui qu'ils appelaient entre eux « le saint abbé. » Il les communiquait à Jacques; il lui donnait aussi à lire les ouvrages que l'abbé de Rancé se laissait entraîner, par les circonstances, à composer, et que l'évêque s'empressait d'envoyer à son frère. C'étaient, en particulier, les Relations de la mort de plusieurs

Digitized by Google

religieux de la Trappe, et le Traité de la sainteté et des devoirs de la vie monastique.

Rien d'étonnant que Jacques II, sollicité par Dieu de mener une vie vraiment chrétienne, dans sa retraite de Saint-Germain, ait songé à utiliser les premiers loisirs que lui imposa l'insuccès de son expédition en Irlande, pour aller voir à la Trappe, comme il l'a dit lui-même, si toutes les merveilles qu'il en avait entendu raconter étaient bien réelles. Il accomplit son pieux pèlerinage vers la fin de novembre 1690, et revint à Saint-Germain, charmé et édifié au delà de toute attente. Pour lui, ce fut désormais un besoin d'aller chaque année passer quelques jours à la Trappe, pour s'y reposer des soucis des affaires et s'y affermir dans ses saintes résolutions. Non content de ces visites régulières, il sollicita et obtint sans peine du pieux abbé la faveur d'entretenir avec lui une correspondance suivie, persuadé, comme il le disait, qu'il ne trouverait nulle part un directeur à la fois plus saint, plus éclairé et plus au courant des dangers que l'on rencontre dans le grand monde.

C'est cette correspondance que nous avons eu la joie de pouvoir nous procurer, et dont nous désirons entretenir un peu les lecteurs de la *Revue des questions historiques*, avant de la mettre à profit pour un travail assez considérable sur Jacques II.

Il y a peu d'années, un aimable érudit à qui Dieu a donné la noble inspiration et les moyens de partager sa vie entre des œuvres de bienfaisance et des travaux historiques, M. Tournoüer, aujourd'hui conseiller général de l'Orne, commençait à publier, sans explications et sans commentaires, un recueil de lettres de Jacques II d'Angleterre à l'abbé de Rancé, dans une revue trimestrielle locale qu'il a fondée avec l'un de ses amis, comme lui ancien élève de l'École des chartes, et qui porte le nom de *Documents sur la province du Perche*.

Ayant appris que nous avions commencé une histoire de la Trappe, aux temps glorieux de l'abbé de Rancé, et que nous nous proposions de consacrer une étude à Jacques II, l'un de ses hôtes les plus assidus et les plus illustres, il cessa la publication qu'il avait entreprise, et, avec autant de délicatesse que de désintéressement, mit son manuscrit à notre entière disposition [1]. Le seul renseignement qu'il put nous donner fut qu'il l'avait acheté en 1893 chez un libraire, M. Téchener. Nous n'en reçûmes pas avec moins de reconnaissance le précieux document. C'est un cahier de cinquante-deux feuillets, mesurant vingt-deux centimètres sur dix-sept, avec une de ces couvertures multicolores si usitées par les copistes du XVIIe et du

[1] Pour marquer toute notre gratitude à M. Tournoüer, nous devons ajouter que ses travaux sur la bibliographie et l'iconographie de la Trappe nous ont aidé considérablement pour nos études.

Digitized by Google

XVIIIe siècle. Il contient les copies de trente-huit lettres, soigneusement classées et numérotées, dont la première porte la date du 8 décembre 1690, et la dernière celle du 20 septembre 1700. A la suite est la reproduction d'un double cas de conscience posé par le roi à son directeur, sans indication de date. L'écriture est nette, très belle, et ressemble fort à d'autres copies qui se trouvent dans les archives de la Trappe, et qui sont du commencement du XVIIIe siècle.

Une première lecture, même superficielle, de ces lettres, permet d'affirmer que l'auteur est un Anglais peu habile à manier le style périodique du grand siècle, mais très au courant des particularités intimes des histoires de Jacques II et de la Trappe. Les idiotismes et les tournures anglaises s'y rencontrent fréquemment, par exemple : étant très sensible que, — qu'il lui plaise me donner, — ayant mené pour bien des années une vie peu édifiante, — je partis si à la hâte que je n'avais pas le temps, etc., etc. L'auteur connaît les dates précises des principaux événements de la vie de Jacques II, des divers membres de sa famille ; il marque les indispositions et les maladies qui leur surviennent, et les visites qu'ils font ou reçoivent, avec une exactitude que nous confirment les Mémoires du temps, en particulier ceux de Sourches. Non seulement il connaît bien la Trappe et ses dépendances, mais il est tenu au courant de tout ce qui s'y passe d'important : les entrées de postulants de marque, les morts des religieux, les maladies de l'abbé de Rancé, ses épreuves, ses difficultés au sujet des trois successeurs qu'il eut de son vivant. Sans doute, il n'y a encore rien jusqu'ici qui permette d'affirmer avec certitude que ces lettres sont bien l'œuvre de Jacques II. Maintes fois, pour des personnalités du XVIIe siècle, du XVIIIe et même de notre époque, la critique n'a-t-elle pas établi le caractère apocryphe de lettres auxquelles d'habiles faussaires avaient su donner des caractères intrinsèques d'authenticité ? Au sujet des lettres de Jacques II, ne pouvait-on pas supposer qu'elles avaient subi le sort de tant d'autres, brûlées par milliers, par l'abbé de Rancé, pour des motifs d'humilité ou de discrétion ?

Heureusement toute règle générale comporte des exceptions. A différentes reprises, il est vrai, l'abbé de Rancé, se croyant au terme de sa carrière, livra aux flammes les lettres qu'il avait reçues. Cependant il ne laissa pas d'en conserver un certain nombre, soit par vénération pour leurs auteurs, soit parce qu'il les croyait propres à servir plus tard à l'édification publique. C'est ainsi qu'en 1753, Dom Malachie, alors abbé de la Trappe, envoyait aux premiers éditeurs des Œuvres de Bossuet un petit cahier conservé actuellement au grand séminaire de Meaux, et contenant les copies de vingt-six let-

Digitized by Google

tres de Bossuet à l'abbé de Rancé, avec l'attestation qu'elles étaient bien conformes aux originaux conservés dans le monastère.

Il en fut certainement de même pour les lettres de Jacques II que l'abbé de Rancé regardait comme un véritable saint.

A peine le monarque était-il allé rejoindre dans l'éternité son pieux directeur qui l'y avait précédé d'à peine onze mois (16 sept. 1701-27 oct. 1700), que le duc de Perth, faisant au nouvel abbé de la Trappe, Dom Jacques de la Cour, le récit des derniers jours et de la mort de son maître, dans une lettre du 9 octobre 1701, lui disait : « La Reine m'a ordonné, Monsieur, de vous prier de faire copier au plus tôt les lettres que le Roy, son mary, a écrittes à feu M. l'abbé, votre saint Père, et de luy en envoyer les coppies marquées de votre seing et de celui de M. Maisne [1]. »

Ce désir ne tarda pas à être accompli, comme nous le voyons grâce à deux des nombreuses lettres adressées par l'infortunée reine d'Angleterre à des religieuses de Chaillot, et conservées aux Archives nationales. Le 1er février 1702, elle écrivait à la Mère Priolo : « J'ay bien cru que vous seriés charmée des lettres de nostre saint Roy. Je vous prie de me les renvoyer par M. d'Autun, quand il viendra ; ou bien si vous les avés assés leue, par ce messager [2]. » Il paraît que la Mère Priolo ne les avait pas encore assez lues, car le 17 février suivant, la Reine lui écrivait de nouveau : « Il n'y a rien de meilleur ni de plus juste à dire que tout ce que vous dites sur les lettres du saint Roy au saint abbé ; nous aurons le temps d'en parler ensemble, car je ne pense pas encore à les publier [3]. »

Les religieuses de Chaillot avaient une raison toute particulière pour chercher à garder plus longtemps les lettres de Jacques II, et à connaître les intentions de la reine relativement à leur publication. D'après une pieuse coutume qui fait communiquer par une maison, à toutes les autres de l'Institut, les nouvelles locales capables de les intéresser et de les édifier, elles préparaient une lettre circulaire où elles retraceraient les principaux traits des dernières années, de la maladie et de la mort de Jacques II. Pouvaient-elles moins faire pour le fils de leur royale bienfaitrice, Henriette de France ; pour l'époux d'une reine qui se plaisait à venir se reposer au milieu d'elles, avait choisi parmi elles ses meilleures amies, et les aidait en tout de son crédit et de son influence ; enfin pour un prince qui était venu maintes fois les édifier par sa piété et ses entretiens, et avait voulu qu'après sa mort son cœur reposât dans leur chapelle, auprès de celui de sa mère, en attendant qu'il y fût rejoint successivement par

[1] Arch. nat., K 1717, n° 26.
[2] Arch. nat., K 1302, n° 51.
[3] Arch. nat., K 1302, n° 52.

Digitized by Google

ceux de sa fille et de sa femme ? Or, quelle précieuse source d'informations était pour elles cette correspondance, où Jacques II avait épanché ses sentiments les plus intimes !

Dans une lettre circulaire qui parut imprimée le 1er juillet 1702, et à laquelle le libraire donna une publicité bien contraire à leurs désirs, on trouve des traits empruntés à ces lettres [1]. Vers le milieu même, voulant donner aux religieuses de leur ordre une preuve de l'amour de Jacques pour la souffrance, elles ne trouvent rien de plus à propos que de citer une partie d'une lettre adressée, disent-elles, à M. l'abbé de la Trappe. C'est la vingt-septième de notre recueil, et elle porte la date du 3 mai 1697. Il ne sera pas sans intérêt de voir les deux textes en regard l'un de l'autre. Le lecteur constatera que le soin des religieuses à faire disparaître certaines tournures anglaises, et à corriger quelques-unes des incorrections de style, est une preuve en faveur de l'exactitude de notre version.

TEXTE DE NOTRE RECUEIL	TEXTE DE LA LETTRE CIRCULAIRE
C'est aujourd'hui l'Invention de Sainte-Croix, et ce même jour aussy je fus sacré à Londres, et, quoique le bon Dieu eût la bonté de me donner quelques années après un fils, il eut la bonté aussi de me donner des croix pour me ramener à lui, en me faisant voir que c'est par luy que les roys règnent, qu'il dispose de tout comme il luy plaist et que tout en ce monde n'est que vanité et affliction d'esprit, et en même temps que les croix qu'il donne sont plus à souhaitter que tout ce que le monde peut promettre ou donner. Je ne puis jamais assé louer la divine bonté qui m'a fait sensible à ces véritez salutaires et si peu connues par la plupart de ceux qui vivent dans le grand monde, et qui ne se souviennent des parolles de Notre Seigneur, qu'il faut renoncer à soy-même, porter sa croix et le suivre. J'ay esté autrefois une brebis égarée, et je suis par la miséricorde du bon Dieu pénétré de	C'est aujourd'hui le jour de l'Invention de Sainte-Croix ; ce même jour je fus sacré à Londres. Dieu a eu la bonté de me donner depuis ce temps-là beaucoup de sortes de croix, qui m'ont ramené à luy, en me faisant connaître que c'est par luy que les Rois règnent, qu'il dispose de tout comme il lui plait ; que tout ce qui est en ce monde n'est que vanité et affliction d'esprit, et en même temps que les croix qu'il nous donne sont plus à souhaiter que ce que le monde peut promettre et donner. Je ne puis assez louer la divine miséricorde qui m'a fait sentir ces vérités salutaires, si peu connues de la plus part des hommes, surtout de ceux qui vivent dans le grand monde, lesquels ne se souviennent pas de ces paroles de Nostre Seigneur, qu'il faut renoncer à soy-même, porter sa croix tous les jours et le suivre. J'ay esté autrefois une brebis égarée, mais maintenant,

[1] Arch. nat., K 1302, n° 219.

Digitized by Google

mes égarements passez, et ne puis jamais assé reconnaître la bonté qu'il a eue pour moy en m'envoyant tant de croix, étant bien aise de souffrir en ce monde plutost que dans l'autre. Je vous demande la continuation de vos bonnes prières pour me soutenir dans les efforts que je fais pour me servir des grâces que Dieu m'a données de me soumettre entièrement et sans murmure à tout ce qu'il luy plaît ordonner de moy.

par l'infinie miséricorde de mon Dieu, je suis pénétré de mes égarements passez, et je ne puis assez reconnaître la bonté qu'il a eue pour moy en m'envoyant tant de croix, estant bien aise de souffrir en ce monde plutôt qu'en l'autre. Je prie pour obtenir la grâce de me soutenir dans les efforts que je fais, pour me servir des secours que Dieu m'a donnés, pour me soumettre entièrement et sans murmure à tout ce qu'il luy plaira d'ordonner de moy.

Au reste, les religieuses de Chaillot n'ont pas été les seules personnes à prendre connaissance des lettres de Jacques II, au commencement du XVIIIe siècle, et à les utiliser pour leurs écrits. Le 12 janvier 1707, un ordre de Jacques III faisait apporter à Saint-Germain « pour quelques mois » les papiers que son père Jacques II, sentant sa fin prochaine, avait mis en dépôt au collège des Écossais à Paris, le 24 mars 1701, et confiés à la garde du P. Louis Inès (ou Inese), directeur de cet établissement et aumônier de la reine Marie-Béatrice [1]. Ces papiers comprenaient quatre volumes in-folio et six volumes in-4 de mémoires écrits de la main même du défunt roi, et quatre volumes in-4 de lettres reçues par lui. Le 9 novembre 1707 [2], ces mêmes documents étaient remis en dépôt au collège des Écossais, après avoir été examinés, analysés et utilisés comme le portait l'ordre du 12 janvier 1707. C'est peut-être pendant ces dix mois (12 janvier-9 novembre 1707) que furent réunis les éléments d'une Vie de Jacques II, d'après ses Mémoires, attribuée souvent au P. Inès. Le manuscrit, pieusement conservé par Jacques III, annoté par son fils, Charles-Édouard, fut légué par ce dernier à sa fille, la duchesse d'Albanie, qui partagea alors avec son oncle, le cardinal Henry d'York, tous les papiers conservés jusqu'alors dans la famille royale des Stuarts.

Au commencement du XIXe siècle, le prince régent d'Angleterre réussit à acheter la plupart de ces documents, grâce à l'entremise du P. Waters, procureur général des Bénédictins anglais, à Rome. Un des premiers soins de son bibliothécaire, le révérend J.-S. Clarke, fut de publier, en 1816, la Vie manuscrite de Jacques II qu'il avait trou-

[1] Collection des Stuart Papers, conservés au château de Windsor, Entry Book, 4, p. 28, et Entry Book, 3, p. CXXI.
[2] *Ibidem*, Entry Book, 4, p. 74.

Digitized by Google

vée parmi ces documents. Trois ans plus tard (1819), elle paraissait à Paris en quatre volumes in-folio chez Arthur Bertrand, traduite par Jean Cohen, ancien censeur royal. L'auteur, quel qu'il soit, eut à sa disposition les lettres de Jacques II et y a fait d'assez nombreux emprunts [1]. La plupart du temps, les citations ne sont que de deux ou trois lignes; deux ou trois fois elles sont assez longues pour nous montrer la transformation que deux traductions successives (du français en anglais et de l'anglais en français) ont fait subir aux lettres de Jacques. C'est ainsi qu'à la page 452 du quatrième volume, l'auteur, voulant nous montrer comment ce roi trouvait partout matière à réflexions pieuses et édiflantes, cite une partie d'une de ses lettres; c'est évidemment la trente et unième de notre Recueil, qui porte la date du 26 septembre 1698.

TEXTE DE NOTRE RECUEIL	TRADUCTION DE CLARKE
J'ai fait un voyage à Compiègne pendant que le Roy y fut, et il y a quelques jours que je suis revenu, très content de la continuation de l'amitié du Roy, et de la beauté et bon état de ses troupes; lui-même et ceux qui les ont vues en sont très contents, et avec raison, et on ne saurait assé admirer le zèle de tous les officiers, qui ont fait tant de dépenses pour se mettre en estat, eux et leurs compagnies, pour plaire au Roy et gagner ses bonnes grâces. Cela leur est fort louable et leur devoir; je souhaite de tout mon cœur qu'ils voulussent faire de même pour plaire au Roy des Roys; l'un est leur devoir aussi bien que l'autre. Malheur à ceux qui ne le font pas, et heureux ceux qui font tous leurs efforts pour le faire.	J'arrive du camp de Compiègne. Je n'ai jamais rien vu d'aussi remarquable. Jamais une armée de cinquante à soixante mille hommes n'a été mieux choisie, mieux équipée, mieux montée. J'ai admiré le soin que les officiers avaient pris, et l'argent qu'ils avaient dépensé, pour se distinguer, eux, leurs régiments et même leurs compagnies, afin d'obtenir la faveur du prince. C'est une chose digne de louange, puisqu'ils ne font en cela que remplir leur devoir, mais je n'ai pu m'empêcher en même temps de faire une triste réflexion. Combien peu de personnes, me suis-je dit, dans cette armée, songent à leur devoir envers le Roy des Roys, lui qui a fait à leur profession l'honneur de s'appeler le Dieu des armées !

La possession du texte authentique des lettres de Jacques II ne nous faisait désirer qu'avec plus d'ardeur retrouver celles de l'abbé de Rancé au Roi. Tout d'abord nous avions pensé qu'elles avaient

[1] T. IV de la traduction française, p. 319, 320, 341, 364, 414, 434, 440, 452, 490, 492.

Digitized by Google

été détruites avec les autres documents conservés au collège des Écossais [1]. Bientôt nous apprîmes qu'elles existaient encore. En effet, dans le premier volume d'un ouvrage qui s'annonçait comme devant être considérable : *Les derniers Stuarts à Saint-Germain*, et qui commença à paraître pendant la guerre de 1870-1871, la marquise de Campana-Cavelli s'exprimait ainsi : « Nous avons trouvé, non sans peine, les belles lettres inédites de ce solitaire (l'abbé de Rancé), échappées à tous ses éditeurs; nous les offrirons à nos lecteurs avec une esquisse des traits du réformateur de la Trappe [2]. » Un jour, aux Archives de Paris, nous eûmes un moment de joie suivi d'une vraie déception. Sur l'enveloppe, déjà jaunie par le temps, d'un dossier qui renfermait quelques documents du fonds de la Visitation de Chaillot, nous lûmes, parmi d'autres indications, celle-ci : *Lettres de l'abbé de Rancé à Jacques II*. Nous ouvrîmes ce dossier avec empressement. Hélas! seules les lettres de l'abbé de Rancé faisaient défaut. Nos recherches dans d'autres dossiers ne furent pas plus heureuses, et personne, aux Archives, n'a pu nous dire ce qu'elles sont devenues. Peut-être ont-elles été dérobées; peut-être, ce qui arrive quelquefois, paraît-il, ont-elles été glissées dans quelque gros dossier peu consulté du public, et oubliées par un amateur qui voulait ainsi se mettre de l'inédit en réserve.

D'autres recherches dans les principales bibliothèques de France et d'Angleterre furent également sans résultat, jusqu'au jour où nous pûmes avoir connaissance de la riche collection de documents relatifs à l'histoire des Stuarts, que la reine Victoria, complétant l'œuvre du prince régent, devenu roi sous le nom de Georges IV, avait réunie au château de Windsor. C'est là que nous avons retrouvé les lettres de l'abbé de Rancé, dont la marquise de Campana avait pu sans doute prendre connaissance. Avec la permission du bibliothécaire en chef, M. Holmes, et grâce à l'extrême obligeance de M. Blackburne Daniell, chargé d'inventorier et de cataloguer les Stuart Papers, qui a bien voulu nous servir d'intermédiaire et surveiller le travail, nous avons pu nous procurer des copies très exactes

[1] Pendant la Révolution française, on avait transporté ces documents à Saint-Omer, d'où on devait les faire passer en Angleterre, à la première occasion favorable. A la veille d'une perquisition, le dépositaire, craignant d'être compromis, les fit tous brûler.

[2] Les deux seuls volumes parus en 1870-1871, Paris, Didier et Cie, s'arrêtent au milieu de l'expédition d'Irlande (1689-1690), bien avant la première visite de Jacques à la Trappe. L'ouvrage commence au mariage de Jacques II et de Marie-Béatrice d'Este, en 1673; il devait se terminer au mariage de Jacques III et de Marie-Casimir-Clémentine Sobieska, en 1719. Nous n'avons pu découvrir ce que sont devenus l'auteur et les nombreux matériaux qu'elle avait patiemment amassés.

Digitized by Google

des lettres originales de l'abbé de Rancé, conservées dans la bibliothèque privée du roi Édouard VII à Windsor. La collection comprend dix-huit lettres, plus deux pièces : une lettre d'association aux prières et bonnes œuvres des Trappistes en faveur de Jacques II, et le règlement de vie des religieux. Sur plusieurs d'entre elles, le nom de l'expéditeur et la date sont marqués de la main même du roi.

S'il en était encore besoin, elles suffiraient à établir l'authenticité de nos lettres de Jacques, car plusieurs sont des réponses manifestes à celles du roi. La première est du 21 décembre 1690; c'est une réponse à celle du 8 décembre 1690, où Jacques II dit les souvenirs édifiants qu'il a rapportés de sa première visite à la Trappe, et exprime à l'abbé de Rancé son désir de le prendre pour directeur. Elle est assez connue et a été publiée par Gonod et l'abbé Dubois, d'après des copies conservées à la bibliothèque d'Orléans (n° 650, folio 246), et dans un manuscrit de l'abbaye de Septfons. La dernière est du 12 novembre 1699. Malheureusement, la collection n'est pas complète. Il y a une lacune qui s'étend du 12 novembre 1691 au 25 juillet 1695, et par ailleurs, Jacques II accuse réception de lettres des 18 juillet 1692, 4 février 1694, 21 décembre 1695, 21 juin 1696, 4 octobre 1696, 15 octobre 1696, mi-septembre 1697, premiers jours de mai 1698, 22 novembre 1698, premiers jours de janvier 1700, 30 août 1700 ; ces lettres font complètement défaut.

D'après Chateaubriand [1], l'abbé de Rancé, le jour même de sa mort (27 octobre 1700), aurait prié son successeur, dom Jacques de la Cour, de faire ses excuses au roi exilé, pour qui il n'avait pu terminer sa réponse à une lettre du 20 septembre précédent.

Peut-être ces lettres perdues se retrouveront-elles un jour dans quelque bibliothèque publique ou privée ; en tous cas, celles que nous avons suffisent à nous faire connaître le caractère de cette correspondance.

L'abbé de Rancé n'a nullement la prétention, comme auraient pu l'avoir certains directeurs ambitieux ou politiques, d'indiquer à Jacques les moyens de triompher de ses ennemis et de reconquérir ses trois royaumes perdus ; il veut seulement lui enseigner à se vaincre lui-même et à s'ouvrir les portes du royaume céleste. Il le fait avec une noble assurance, avec une autorité grave que lui donne son titre de représentant de Notre-Seigneur, mais aussi avec ce tact exquis dont Bossuet avait su lui donner un modèle dans ses conseils à Louis XIV, et de plus avec le respect et la vénération que lui inspiraient les malheurs et les vertus du monarque exilé.

Le lecteur, hâtons-nous de le dire, ne trouvera pas, dans les lettres

[1] *Vie de l'abbé de Rancé*, p. 273.

Digitized by Google

de Jacques II et de l'abbé de Rancé, beaucoup de ces détails curieux au point de vue historique, qui donnent leur principale valeur à d'autres correspondances; mais ces entretiens d'un roi déchu avec un solitaire retiré du grand monde lui feront mieux comprendre la grave leçon de l'*Ecclésiaste*, que jadis Bossuet, lui aussi un ami de l'abbé de Rancé et un hôte assidu de la Trappe, commentait dans la chaire de Saint-Denis, en présence de la dépouille mortelle de la sœur même de Jacques II, Henriette d'Angleterre : *Vanitas vanitatum et omnia vanitas.... Deum time et mandata ejus observa : hoc est enim omnis homo.* — Vanité des vanités, tout est vanité.... Craignez Dieu et observez ses commandements, car c'est là le tout de l'homme.

P. Marie-Léon Serrant.

II.

PIE VII ET NAPOLÉON

M. Henri Welschinger vient d'ajouter un nouvel ouvrage à ses travaux, si justement estimés, sur l'époque napoléonienne. Sous ce titre : *Le Pape et l'Empereur* [1], il y étudie les relations de Pie VII et de Napoléon à partir de 1804. C'est un livre plein d'intérêt et d'utilité, qui ajoutera encore aux mérites de son auteur, et où l'on retrouve ses belles qualités historiques et littéraires. On y pourrait souhaiter sans doute une critique et une rédaction un peu plus serrées. Dans l'ardeur d'exposition et l'abondance d'élocution qui l'entraînent, non seulement l'auteur laisse échapper quelques *lapsus*, mais il n'étreint pas toujours sa matière avec autant de force qu'il le pourrait. Son information est d'ailleurs ample et solide, et son abondance même d'élocution, parfois excessive, demeure toujours animée. L'auteur tient son lecteur jusqu'au bout, lui plaît et l'instruit, et, la lecture achevée, le livre prend place parmi les ouvrages que l'on met en réserve, comme une source d'instruction qui demeure et un point de recours permanent. Il nous a paru, vu l'importance du sujet, que le travail de M. Welschinger nous offrait une occasion opportune d'esquisser et d'apprécier ici en quelques pages les rapports, les contrastes et les

[1] Paris, librairie Plon, 1905, in-8 de IV-473 p.

Digitized by Google

conflits de deux figures historiques dont la rencontre, l'entente et la lutte ont assurément été l'un des spectacles les plus instructifs de l'histoire du monde.

Il nous semble à propos de remonter jusqu'aux origines. Pie VII (Barnabé-Louis Chiaramonti) était né à Césène, le 14 août 1742. Dès l'âge de seize ans, après ses études classiques, il avait pris l'habit de saint Benoît. Il professa la philosophie et la théologie dans les couvents de son ordre. Quelques difficultés et désagréments avec ses supérieurs monastiques semblent indiquer qu'il joignait dès lors à sa mansuétude naturelle une notable indépendance de caractère. L'avènement au souverain pontificat de Pie VI, son parent, promettait à ses qualités un appréciateur, qui en effet ne leur manqua point. En 1782, il fut nommé à l'évêché de Tivoli, puis bientôt après (1785) créé cardinal et transféré en même temps à l'évêché d'Imola. Ce diocèse faisait partie des territoires enlevés au Saint-Siège par le traité de Tolentino et annexés à la République cisalpine, création de la République française et demeurée sous sa main. Les populations rurales, peu favorables à ce nouveau régime, étaient disposées à se soulever. Le cardinal Chiaramonti leur prêcha la résignation et l'obéissance. Il publia même, à l'occasion des fêtes de Noël de l'année 1797, une homélie, dont le passage suivant scandalisait encore, par sa hardiesse d'orientation, l'excellent chevalier Artaud de Montor, au moment où il écrivait son intéressante et utile *Histoire de Pie VII*, publiée dans les premières années de la monarchie de juillet : « La forme du gouvernement démocratique adoptée parmi nous, ô très chers frères, disait l'évêque d'Imola, non, n'est pas en opposition avec les maximes exposées ci-dessus, et ne répugne pas à l'Évangile; elle exige au contraire toutes les vertus sublimes qui ne s'apprennent qu'à l'école de Jésus-Christ et qui, si elles sont religieusement pratiquées par vous, formeront votre félicité, la gloire et l'esprit de votre république.... Que la vertu seule qui perfectionne l'homme et qui le dirige vers le but suprême, le meilleur de tous, que cette vertu seule, vivifiée par les lumières naturelles et fortifiée par les enseignements de l'Évangile, soit le solide fondement de notre démocratie[1] ! » Ce curieux document était d'ailleurs oublié peut-être quand, deux années après, au long conclave de Venise, l'habile et sagace influence du secrétaire de ce conclave, Hercule Consalvi, substitua aux candidatures des cardinaux Bellisomi et Mattei, dont la seconde, sans aboutir, faisait échec à la première, la candidature inattendue, mais promptement goûtée, du cardinal Chiaramonti, qui fut élu pape, à l'unanimité moins une voix, le 14 mars 1800, et prit le nom de Pie VII.

[1] Artaud, *Histoire du pape Pie VII*, troisième édition (1839), t. I, p. 62.

Digitized by Google

Né le 15 août 1769, à Ajaccio, Napoléon Bonaparte fut élevé dans la foi catholique, qui faisait partie intégrante des traditions profondément corses de sa famille, surtout de sa mère. Ce fut d'elle et de l'archidiacre Lucien, frère de son père, qu'il reçut les premiers éléments de doctrine et les premières habitudes de pratique religieuse. Sa première communion, faite en France, à l'école militaire de Brienne, confirma et renforça cette impression primordiale. Mais d'ailleurs ses maîtres, les religieux minimes, étaient, comme trop de communautés d'alors, assez peu zélés ; son instruction chrétienne ne fut pas, ce semble, très solide, et il sortit de leurs mains mal défendu contre le souffle de philosophisme tout-puissant à cette époque. Dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre politique, l'idée révolutionnaire s'empara de son esprit; elle y régna d'autant mieux que la marche des événements ouvrait toute large la carrière à l'ambition de ses adeptes. Ce qu'il en retint surtout, ce fut la pleine licence de sa propre pensée, de son action, de ses rêves, et le droit qu'il s'arrogea de développer librement, par tous les moyens, en dépit et aux dépens de tous les obstacles, ses facultés et ses forces. Mais après que vendémiaire l'ayant, pour ainsi dire, mis en selle, ses victoires d'Italie l'eurent ensuite placé à son gré dans une situation déjà dominante, son bon sens naturel, ses vues d'homme d'État et les intérêts transformés de son ambition lui firent concevoir les inconvénients gouvernementaux de l'irréligion. Il comprit pour autrui la nécessité de la règle morale à laquelle il s'était soustrait lui-même, et sentit en même temps, à l'occasion, se ranimer, d'une façon trouble mais assez puissante, les impressions catholiques de son enfance [1].

Il donna, en 1797, lors de son invasion des États pontificaux, des marques singulières, mais significatives, de ce curieux état d'esprit. Il faut entendre ici le récit du bon chevalier Artaud, judicieux toujours, souvent perspicace [2].

« Bonaparte parut à Ancône le 10 février, et il descendit au palais du marquis Trionfi; là, il fit convoquer le vicaire général, les curés, les chefs des ordres de moines et le vicaire de l'inquisition. Il les reçut avec gravité, leur recommanda de prêcher l'Évangile et de ne pas s'ingérer dans les affaires politiques, assurant que la religion serait respectée et protégée. Il reprocha au vicaire général la fuite du cardinal Ranuzzi, évêque d'Ancône. « Celui d'Imola, qui est aussi cardinal, ne s'est point enfui : je ne l'ai pas vu en passant, mais il est

[1] Cf. notre étude intitulée : *Napoléon, son caractère, son génie, son rôle historique* (Paris, Perrin, 1894, in-12), p. 7 et suiv, — Ce volume est la réimpression d'un article publié dans la *Revue*, t. LIV, p. 484 (livraison d'octobre 1893)

[2] Ouvrage cité, p. 26 et suiv.

Digitized by Google

à son poste. » Il dit au vicaire général qu'il fallait faire revenir l'évêque sur-le-champ. Ensuite il s'adressa au vicaire du Saint-Office, et croyant, ainsi que beaucoup de Français d'alors, que ce tribunal condamnait encore au feu, comme en Espagne il y avait à peu près quinze ans, il parla ainsi : « Votre tribunal est dès ce moment supprimé, il n'y aura plus de bûchers. » Peu de temps après, le vicaire général fut conduit dans la forteresse, pour y être détenu jusqu'au retour du cardinal-évêque. On voyait, à un air gêné de Bonaparte, qu'il voulait dire quelque chose d'important, mais qu'il n'était pas bien décidé à manifester le sentiment qui l'occupait. Enfin il se détermina, après avoir fait un effort sur lui-même, à communiquer sa pensée. Presque tous les détails que je vais rapporter ont été recueillis par M. Léoni, qui les a consignés, en les abrégeant, dans son histoire d'Ancône, publiée en 1832, et dédiée au roi Charles X.

« Qu'on m'aille chercher, s'écria le général, les chanoines Cyriaque Capoléoni, Joseph Cadolini et François Candélari. » L'ordre fut exécuté. A peine furent-ils entrés, qu'il leur dit : « Vous avez employé des moyens artificiels, pour faire ouvrir et fermer les yeux à la Madone de saint Cyriaque; avez-vous cru ainsi suspendre la marche de mes troupes? Je veux vous confondre; je saurai vérifier la chose : qu'on apporte la Vierge ! » La statue de la Vierge fut à l'instant apportée dans le palais Trionfi : il la fit enlever de son cadre en exigeant même qu'on détachât le cristal qui la couvrait, il se mit alors à la considérer attentivement, sans la toucher. Ne voyant aucune imposture, il se convainquit que le chapitre d'Ancône ne méritait pas de reproches. La Vierge avait sur la tête un diadème orné de riches joyaux, et son cou était paré d'un long collier de perles fines très précieuses; le général y porta la main, les détacha en disant qu'il en donnait la moitié à l'hôpital, et que l'autre moitié fournirait des dots à de pauvres filles. Ensuite il se tourna vers les chanoines et leur demanda combien de personnes étaient venues implorer le secours de la Vierge. — Mais une foule innombrable, dit un chanoine, quarante mille personnes. — On a fait un procès-verbal, qui l'a rédigé? — L'avocat Bonavia. — Où est cet avocat? — Dans votre antichambre. — Qu'on le fasse venir. — Le général interrogea l'avocat Bonavia, qui, sans se déconcerter, assura que soixante mille personnes étaient venues implorer la Madone. Sur-le-champ, Bonaparte ordonna qu'on allumât des bougies devant l'image, et il se mit à la considérer de nouveau avec une grande attention. On attendait ses paroles dans une grande anxiété. « C'est bien, dit-il, on ne donnera pas les perles et les joyaux, comme je l'avais ordonné. » Il les prit alors, les remit à un chanoine, en ajoutant : « Vous les replacerez, vous, où ils étaient. » Ensuite, il invita les chanoines et l'avocat Bonavia à dîner

Digitized by Google

avec lui. « Quant à la Madone, poursuivit-il, qu'on la porte dans l'hospice des femmes. » Bonavia interrompit le général : « Mais cela désobligerait tout le peuple ! — En ce cas, reprit Bonaparte, qu'on la reporte où elle était, seulement je veux qu'elle reste couverte. »

« Le lendemain, il frappa la ville d'Ancône d'une contribution de deux cent quarante mille écus romains, confisqua l'or et l'argent des églises, moins les vases sacrés, et nomma une municipalité dans laquelle on comptait huit nobles, deux avocats, entre autres l'avocat Bonavia, deux marchands et trois israélites.

« Le membre le plus distingué de la légation pontificale, le cardinal Mattéi, connaissait déjà le général. Cette connaissance avait commencé sous des auspices assez affligeants. Ce cardinal, archevêque titulaire de Ferrare, voyant que les Français évacuaient la ville, après l'armistice de Bologne, et sachant que depuis longtemps les Autrichiens se proposaient de tenir garnison dans la citadelle, avait ordonné qu'elle fût occupée par les troupes du Pape. Bonaparte, qui, lorsqu'il ne tenait pas garnison dans Ferrare, ne voulait pas y voir d'autres soldats, était entré en fureur, et il avait appelé le cardinal à son quartier général de Brescia. A la première entrevue, le général lui avait dit : « Savez-vous bien, monsieur le cardinal, que je pourrais vous faire fusiller ? — Vous en êtes le maître, avait répondu le cardinal, je ne demande qu'un quart d'heure pour me préparer. — Il n'est pas question de quart d'heure, avait repris Bonaparte, comme vous êtes vif ! Pourquoi avez-vous occupé ma citadelle ? Dans votre cour, Éminence, vous avez mauvaise opinion de mes dispositions, détrompez-vous ; que l'on traite avec moi, je suis le meilleur ami de Rome. »

Le traité de Tolentino (19 février) s'appliqua aux seules questions temporelles. Mais il est certain que Bonaparte avait aussi le désir d'aborder le règlement des affaires religieuses, bouleversées par la Révolution. Cela résulte de sa lettre même au Directoire pour lui envoyer le traité. « Je n'ai point parlé de religion, dit-il, parce qu'il est évident que l'on fera faire à ces gens-là, par la persuasion et l'espérance, beaucoup de démarches qui pourront être alors vraiment utiles à notre tranquillité intérieure. Si vous voulez donner vos bases, je travaillerai là-dessus, et je ferai faire à la cour de Rome les démarches que vous pourriez croire nécessaires. » Il ne paraît pas douteux qu'il y eut des négociations engagées, mais la politique étroitement sectaire et violemment révolutionnaire du Directoire les fit échouer et y substitua l'enlèvement et la captivité de Pie VI, mort à Valence, en confesseur, presque en martyr de la foi, dans la nuit du 28 au 29 août 1798 [1].

[1] Cf. Artaud, ouvrage cité, t. I, p. 37. — Cardinal Mathieu, *Le Concordat de 1801. Ses origines, son histoire* (Paris, Perrin, 1903, in-8), p. 31, 32.

Digitized by Google

Bonaparte, qui avait jugé utile à son intérêt de s'associer d'Italie au coup d'État révolutionnaire de fructidor, donna, durant l'expédition d'Égypte, une nouvelle marque de son indifférence extérieure sur le choix des moyens de succès, par ses proclamations aux populations musulmanes, auxquelles il parla le langage d'un admirateur, voire d'un adepte du Coran. Il alla jusqu'à s'y vanter d'avoir « fait abattre les croix. » Mais l'excès même de la pensée et de l'expression dénonce dans ces manifestes l'emploi, déplorable d'ailleurs, d'un prestige audacieux de charlatanisme voulu. On n'en saurait tirer un argument décisif contre l'existence réelle, quoique parfois voilée, dans le cœur de Bonaparte, de sentiments intimes d'une tout autre nature.

La question religieuse se posa nettement à lui après le 18 brumaire. La solution entrevue, souhaitée par le général de l'armée d'Italie, se présenta de nouveau comme la meilleure au génie du Premier Consul. En outre, sur le champ de bataille de Marengo, à l'heure où une défaite imminente parut devoir entraîner dans un abîme soudain la fortune de Bonaparte, les sentiments intimes, liés aux souvenirs d'enfance, se firent entendre sans doute avec quelque force, et qui sait quel dialogue silencieux s'établit dans l'âme du héros et quelle promesse secrète s'échappa de sa conscience? Quoi qu'il en soit, la victoire une fois gagnée par l'intervention de Desaix, qui la paya de son sang, la résolution du rétablissement de la religion catholique en France, par un accord avec le Saint-Siège, fut prise à l'heure même et sur le lieu de cette victoire [1].

La première rencontre, et la plus féconde, entre Bonaparte et Pie VII, ce furent la négociation et la conclusion du Concordat. Ce grand événement historique a été récemment étudié de près en d'excellents ouvrages, auxquels il suffit de renvoyer [2]. Bonaparte, qui avait eu l'initiative, la gâta dans une trop large mesure par l'é-

[1] Le discours adressé à Pie VII, aux Tuileries, le 30 novembre 1804, par M. de Fontanes, président du Corps législatif, débute ainsi : « Quand le vainqueur de Marengo conçut au milieu du champ de bataille le dessein de rétablir l'unité religieuse, et de rendre aux Français leur culte antique, il préserva d'une ruine entière les principes de la civilisation : cette grande pensée, survenue dans un jour de victoire, enfanta le Concordat. » Artaud, ouvrage cité, t. II, p. 137. — Cf. le projet de circulaire pour prescrire un *Te Deum* après la bataille de Wagram, dans Welschinger, p. 99.

[2] Outre l'ouvrage de S. Em. le cardinal Mathieu, déjà cité, on consultera avec fruit celui du P. Hilaire Rinieri : *La Diplomatie pontificale au XIXe siècle. Le Concordat entre Pie VII et le Premier Consul (1800-1802)*, traduction de l'abbé J.-B. Verdier. Albi, 1903, in-8. — Le fondement essentiel de toute étude sur le Concordat, c'est le précieux recueil de M. le comte Boulay de la Meurthe : *Documents sur la négociation du Concordat et sur les autres rapports avec le Saint-Siège, en 1800 et 1801*. Paris, Leroux, 1891-1895, 5 vol. in-8.

Digitized by Google

tendue de ses exigences, la violence et l'artifice de ses procédés. Mais une double considération diminue ce qu'il y eut de mauvais dans son action et rehausse le mérite de sa ferme résolution d'aboutir. Ce furent, d'une part, les difficultés extrêmes que lui créaient à la fois la nouveauté, l'étrangeté des circonstances, qui exigeaient vraiment des mesures spéciales, et la mauvaise volonté décidée de son entourage politique et militaire. Ce furent, d'autre part, les suggestions redoublées dont il fut particulièrement l'objet, dans le pire sens, de la part de Talleyrand, son ministre, dont les antécédents ecclésiastiques et épiscopaux faisaient ressortir à ses yeux la compétence. Laissé à lui-même, il y a lieu de croire qu'il y aurait été de plus grande âme et de plus franc jeu. C'est une belle et forte parole que sa réponse à Cacault, son représentant près du Saint-Siège, qui, en prenant congé de lui avant son départ pour Rome, lui demanda comment il fallait traiter le Pape : « Traitez-le, répondit le Premier Consul, comme s'il avait deux cent mille hommes [1]. »

Parmi tant de manœuvres brutales et insidieuses du gouvernement français, Pie VII, dans ses résolutions, tint toujours le plus grand compte, et par la suite n'oublia jamais le fond de bonne volonté et d'énergie pour le bien témoigné par Bonaparte en cette circonstance. Quant à lui, son unique mobile fut l'intérêt de la religion, et il y sacrifia tout ce qui pouvait être sacrifié sans compromettre cet intérêt même. Cette douce et timide nature, bien conseillée par la ferme et hardie perspicacité du cardinal Consalvi, fit céder, avec une résolution presque audacieuse, l'accessoire, même de première importance, au principal et à l'essentiel. Il passa outre aux objections, à l'opposition des « cardinaux théologiens [2]. » Il sut, chose si rare, tout en soutenant son propre point de vue, se placer autant que possible au point de vue de celui avec lequel il traitait, et comprendre les exigences de l'état des choses en France. En cela, il se conforma tout à la fois et à sa propre sagesse, qu'il puisait à la pure source de l'esprit apostolique et évangélique, et à cette haute et forte maxime de la diplomatie pontificale, exprimée un jour en ces termes au chevalier Artaud par le cardinal Consalvi : « Je ne connais, je ne connaîtrai jamais d'autre politique que celle qui est assise ouvertement sur un intérêt réciproque : la puissance de notre cour est là [3]. » Il a certes bien mérité l'éloge qui lui revient dans cette définition de Cacault au cours de la négociation pour le Concordat : « Ce sera l'ouvrage d'un héros et d'un saint [4]. »

[1] Artaud, ouvrage cité, t. I, p. 105.
[2] Cardinal Mathieu, ouvrage cité, p. 270 et suiv.
[3] Artaud, ouvrage cité, t. III, p. 225. Cf. cardinal Mathieu, p. 128.
[4] Cardinal Mathieu, p. 273.

Digitized by Google

L'idée de Napoléon, devenu empereur, de se faire sacrer par le Pape, devait être et fut moins bien accueillie par Pie VII que les ouvertures faites en vue du Concordat [1]. La démarche demandée était extraordinaire en elle-même, inouïe dans ses circonstances, et soulevait à divers égards les objections les plus fortes. Les tendances restrictives et envahissantes du gouvernement français dans la négociation et l'application du Concordat, et l'addition arbitraire faite à ce pacte des articles organiques, n'étaient pas de nature à justifier une aussi éclatante et aussi utile faveur. Mais le refus aurait été une rupture et le cardinal Fesch fit, au nom de Napoléon, les plus belles promesses. Pie VII jugea que l'intérêt de la religion se trouvait du côté de l'affirmative et cette seule raison, avant et pendant cette consécration solennelle de l'élévation de Bonaparte, où la main de la Providence semblait visible, le fit passer par-dessus tous les obstacles et se résigner à de pénibles déceptions. Selon son habitude, confirmée par sa fortune croissante, Napoléon prit tous ses avantages et, en échange, n'accorda que le moins possible. Les promesses faites furent éludées. Pie VII n'en obtint pas moins deux grands résultats : le sacre même de Napoléon était un public hommage à l'Église et à son chef, et la seule présence du vicaire de Jésus-Christ lui gagna le cœur de la France.

Le surlendemain de son retour à Rome, recevant à son audience le chevalier Artaud, secrétaire de l'ambassade française, il se plut à rapporter sur ce sujet une anecdote significative : « Nous voulons vous raconter un événement qui vous prouvera à quel point nous avons lieu d'être content de votre excellent peuple. Nous ne parlons pas de la bénédiction du musée à la fin de décembre : c'est surtout à notre retour que nous avons reçu des marques innombrables d'amour et de respect.

« A Chalon-sur-Saône, nous allions sortir d'une maison que nous avions habitée pendant plusieurs jours; nous partions pour Lyon : il nous fut impossible de traverser la foule; plus de deux mille femmes, enfants, vieillards, garçons, nous séparaient de la voiture, qu'on n'avait jamais pu faire avancer. Deux dragons (le Pape appelait ainsi nos gendarmes à cheval, parce que les seuls corps de cavalerie qu'il eût à son service étaient de l'arme des dragons), deux des dragons chargés de nous escorter nous conduisirent à pied jusqu'à notre voiture, en nous faisant marcher entre leurs chevaux bien serrés. Les dragons paraissaient se féliciter de leur manœuvre, et fiers

[1] Sur le sacre et les questions qui s'y rapportent, il faut joindre au livre de M. Welschinger trois intéressants articles de M. Paul Dudon dans les *Études*, 20 décembre 1904, 5 janvier et 5 février 1905 : *Le Sacre de l'Empereur. — Pie VII et les évêques constitutionnels. — Remontrances du Pape à l'Empereur.*

Digitized by Google

d'avoir plus d'invention que le peuple. Arrivé à la voiture, à moitié étouffé, nous allions nous y élancer avec le plus d'adresse et de dextérité possible, car c'était une bataille où il fallait employer la malice, lorsqu'une jeune fille, qui à elle seule eut plus d'esprit que nous et les deux dragons, se glissa sous les jambes d'un des chevaux, saisit notre pied pour le baiser, et ne voulait pas le rendre, parce qu'elle avait à le passer à sa mère, qui arrivait par le même chemin. Prêt à perdre l'équilibre, nous appuyâmes nos deux mains sur un des dragons, celui dont la figure n'était pas la plus sainte, en le priant de nous soutenir. Nous lui disions : « *Signor dragone*, ayez pitié de nous. » Voilà que le bon soldat (fions-nous donc à la mine), au lieu de prendre part à notre peine, s'empara à son tour de nos mains pour les baiser à plusieurs reprises. Ainsi entre la jeune fille (*la ragazza*) et votre soldat, nous fûmes comme suspendu pendant plus d'un demi-quart de minute, *nous redemandant*, et attendri jusqu'aux larmes ! Ah ! que nous avons été content de votre peuple [1] ! »

Le Pape était à bon droit moins content de l'Empereur. Il n'avait pas perdu pourtant toute espérance en lui. Sans doute, son bon sens était trop fin pour croire que Napoléon, parce qu'il avait voulu être sacré, fût disposé à gouverner en fils docile et convaincu de l'Église et du Saint-Siège. Il l'avait vu de trop près maintenant pour ignorer que le fond de foi catholique existant dans son âme était fort éloigné encore d'une soumission entière, même dans l'ordre purement spirituel, aux principes et aux préceptes de la religion. « Vous y viendrez, » lui avait-il dit avec sa douceur paternelle [2]. Il savait donc bien que Napoléon n'y était pas venu. Mais il comptait un peu, dans l'ordre au moins des choses d'État, sur l'élévation d'esprit et sur l'intérêt même, sainement entendu, de l'Empereur. Bien éloigné d'adjurer impérieusement Napoléon de se soumettre à ses remontrances, au nom de cette « irrésistible logique, » qui conduit quelquefois les théoriciens politiques et même théologiques à des conclusions peu sensées, parce qu'elles sont inapplicables, Pie VII, après lui avoir indiqué la voie à suivre, était disposé à discuter et à résoudre avec lui les questions pendantes en usant, principes et honneur saufs, d'une extrême patience, d'une extrême indulgence et de toute la condescendance compatible avec ses devoirs [3].

[1] Artaud, t. II, p. 204, 205.
[2] Artaud, t. III, p. 262.
[3] Un trait bien touchant de la prudente longanimité de Pie VII est rapporté par Artaud (t. II, p. 173, 174). Dans une discussion avec Napoléon, relative à la célèbre déclaration de 1682, le Pape s'abstint, de son propre aveu, de mettre en avant un décisif argument de fait, de peur d'irriter son impétueux inter-

Digitized by Google

Par malheur, les dispositions de Napoléon étaient tout autres. Outre la pensée de son profit personnel, chose capitale à ses yeux, une grande conception paraît s'être liée dans son esprit à l'idée du sacre, celle d'une alliance internationale qui aurait uni, au bénéfice de l'un et de l'autre, le Saint-Siège et son propre empire pour une influence commune à exercer dans le monde. Cette vue, bien suivie, était sage et belle, et pleinement conforme à la vocation traditionnelle de la France. Mais presque aussitôt Napoléon la faussa. Ce ne fut plus une alliance qu'il voulut, mais, sous la terrible impulsion de son caractère, une domination sur l'Église et la Papauté, condamnées à devenir l'instrument de ses desseins. Selon ses désirs, Pie VII ne devait plus être le vicaire de Jésus-Christ, mais celui de Napoléon. La question ainsi posée, le conflit était inévitable. Un incident de famille y mit tout d'abord de l'âpreté.

Le mariage de Jérôme Bonaparte avec Mlle Patterson était canoniquement valide. Pie VII ne put en conscience en concéder l'annulation (1805). Napoléon, qui avait fait valoir avec une fâcheuse hypocrisie le danger d'admettre une protestante sur les marches de son trône, ne pardonna pas ce refus au Pape. Après d'amères récriminations, il passa outre, grâce à une officialité complaisante, et, en 1807, conclut le mariage de Jérôme avec la princesse Catherine de Wurtemberg, protestante elle-même. Pie VII répondit à la notification qu'il en reçut avec un calme et une dignité parfaite : « Nous espérons encore qu'après l'examen fait par nous des raisons qui nous ont été déduites relativement à la nullité du premier mariage contracté par le prince, il peut s'être présenté de nouveaux et justes motifs qui ne nous ont point été exposés et qui nous sont inconnus, à la suite desquels sera venue la célébration dont Votre Majesté nous fait part. Cette espérance nous soutient, dans l'amertume et dans l'inquiétude dont nous ne pouvons nous défendre, en nous rappelant ce que, sur une pareille question, et après la plus mûre délibération, nous avons autrefois écrit à Votre Majesté. — Nous ne cessons et nous ne cesserons jamais d'offrir les vœux les plus ardents au dispensateur de tous biens, pour qu'il daigne répandre abondamment sur Votre Majesté et sur son frère chéri ses précieuses lumières, et qu'il lui accorde de bien connaître et accomplir les desseins d'une sainte et toujours adorable volonté, dans cette importante action [1]. »

« L'Empereur, était-il dit dans un mémoire remis au Pape, le

locuteur et de nuire à Portalis qui avait mal renseigné Napoléon sur ce point. « L'Empereur, mieux instruit, racontait-il, se serait indigné, il aurait tout renversé sur son passage, mandé M. Portalis, il l'aurait maltraité ; et nous, nous aimions M. Portalis. »

[1] Artaud, t. II, p. 312, 313.

Digitized by Google

11 mars 1805, a toujours pensé qu'il était utile à la religion que le Souverain Pontife de Rome fût respecté, non seulement comme chef de l'Église catholique, mais encore comme souverain indépendant[1]. » Oublieux de cette déclaration si sage, Napoléon prétendit engager directement Pie VII dans sa querelle avec l'Europe et transformer en une vassalité obéissante cette indépendance souveraine. « Votre Sainteté, osa-t-il lui écrire le 13 février 1806, est souveraine de Rome, mais j'en suis l'empereur. Tous mes ennemis doivent être les siens[2], » et il le fit sommer d'expulser de l'État pontifical les sujets russes, suédois, anglais et sardes. La réponse de Pie VII, en date du 21 mars, contient cette déclaration, aussi belle pour le moins que les plus fiers manifestes de Grégoire VII et d'Innocent III :

« Nous commençons par ce que Votre Majesté demande de nous : elle veut que nous chassions de nos États tous les Russes, Anglais et Suédois, et tout agent du roi de Sardaigne, et que nous fermions nos ports aux bâtiments des trois nations susdites; elle veut que nous abandonnions notre état pacifique, et que nous entrions avec ces puissances dans un état ouvert de guerre et d'hostilité. Que Votre Majesté nous permette de lui répondre avec une netteté précise, que non pas à cause de nos intérêts temporels, mais à cause des devoirs essentiels inséparables de notre caractère, nous nous trouvons dans l'impossibilité d'adhérer à cette demande : veuillez bien la considérer sous tous les rapports qui nous regardent, et jugez vous-même s'il est de votre religion, de votre grandeur, de votre humanité, de nous contraindre à des pas de cette nature.

« Nous, vicaire de ce Verbe éternel, « qui n'est pas le Dieu de la dissension, mais le Dieu de la concorde, qui est venu au monde pour en chasser les inimitiés, et pour évangéliser la paix tant à ceux qui sont éloignés qu'à ceux qui sont voisins » (voilà les expressions de l'Apôtre), en quelle manière pouvons-nous dévier de l'enseignement de notre divin instituteur? Comment contredire la mission à laquelle nous avons été destiné ?

« Ce n'est pas notre volonté, c'est celle de Dieu dont nous occupons la place sur la terre, qui nous prescrit le devoir de la paix envers tous, sans distinction de catholiques et d'hérétiques, de voisins ou d'éloignés, de ceux dont nous attendons le bien, de ceux dont nous attendons le mal. Il ne nous est pas permis de trahir l'office commis par le Tout-Puissant, et nous le trahirions si, pour les motifs déduits par Votre Majesté, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de puissances hérétiques qui ne peuvent nous faire que du mal (c'est ainsi que parle

[1] Artaud, t. II, p. 187.
[2] Artaud, t. II, p. 258, 259.

Digitized by Google

Votre Majesté), nous accédions à des demandes qui nous porteraient à prendre part contre elles dans la guerre.

« Si nous ne devons pas, comme dit Votre Majesté, entrer « dans le dédale de la politique, » dont nous nous sommes tenu, et dont nous nous tiendrons toujours éloigné, nous devons d'autant plus nous abstenir de prendre part dans les mesures d'une guerre qui a des objets politiques, d'une guerre dans laquelle on n'attaque pas la religion, d'une guerre dans laquelle se trouve d'ailleurs mêlée une puissance catholique.

« La nécessité seule de repousser une agression hostile ou de défendre la religion mise en péril a pu donner à nos prédécesseurs un juste motif de sortir de leur état pacifique. Si quelqu'un d'eux, par faiblesse humaine, s'est écarté de ces maximes, sa conduite, nous le dirons franchement, ne pourrait jamais servir d'exemple à la nôtre [1]. »

A la force de la raison Napoléon opposa la raison de la force. Rome fut occupée (2 février 1808), puis solennellement réunie à l'Empire français (décret du 17 mai 1809). Ce ne fut pas néanmoins sans de touchantes hésitations que Pie VII se décida, le 10 juin, à publier contre les envahisseurs une bulle d'excommunication où l'anathème était tempéré par cette réserve tout évangélique : « Pendant que nous sommes contraint de tirer du fourreau le glaive de la sévérité de l'Église, nous n'oublions pas que nous tenons sur la terre, malgré notre indignité, la place de Celui qui, même lorsqu'il déploie sa justice, se souvient de sa miséricorde. C'est pourquoi nous ordonnons et nous entendons, nous adressant à nos sujets, ensuite à tous les peuples chrétiens, en vertu de la sainte obédience, que personne ne présume apporter dommage, injure, préjudice ou tort quelconque à ceux que les présentes concernent, ou à leurs biens, droits, prérogatives, à l'occasion et sous le prétexte des présentes lettres. Car en infligeant à ceux que nous condamnons le genre de peines que Dieu a mis en notre puissance, et en vengeant tant et de si grandes injures, faites à Dieu et à son Église sainte, nous nous proposons particulièrement de voir *ceux qui nous tourmentent actuellement se convertir, pour être tourmentés avec nous* (S. Aug. *in Ps.* LIV, v. 1), si heureusement *Dieu leur envoie la pénitence afin qu'ils connaissent la vérité* (*II. ad Timoth.*, cap. XI, v. 25) [2]. »

L'extravagante tyrannie de la politique napoléonienne fut portée au comble par l'enlèvement brutal du pape (6 juillet 1809) et l'odieuse captivité que Napoléon lui fit subir à Savone, puis à Fontainebleau.

[1] Artaud, t. II, p. 266, 267.
[2] Artaud, t. III, p. 318. Cf. t. II, p. 342.

Digitized by Google

Le Concordat se trouva remis alors en question par le problème de l'institution canonique des évêques, que l'Empereur exigeait en dépit de tout, et pour laquelle il aurait bien voulu arriver à se passer du Souverain Pontife, sans toutefois (étant donné son caractère, ce dernier mais persistant scrupule est à son honneur) rompre d'une façon formelle et définitive avec l'orthodoxie de la véritable Église. Il voulait l'absorber, non la répudier, et se plaisait à redire en ses plus mauvais jours : « J'aurais pu imiter Henri VIII; mais je tiens à la religion catholique [1]. » Le récit des assauts livrés par le tout-puissant despote à la résistance du doux pontife, réduit à la misérable condition d'un prisonnier d'État tenu au secret, environné d'espionnage, enlacé dans un réseau de pièges incessants, est la partie la plus neuve comme la plus étendue de l'ouvrage de M. Welschinger. Quelques inexactitudes ou inadvertances, quelques défaillances de critique ou de rédaction, sur lesquelles nous préférons ne pas insister, ne sauraient nous fermer les yeux sur le mérite de cet exposé, où l'habile et vaillant écrivain nous retrace, d'après les pièces authentiques, en partie inédites, la lutte dramatique et complexe engagée entre la puissance servie par la force et par la ruse, et la conscience appuyée sur la foi et sur la raison. Les chapitres intitulés : *Le Conseil ecclésiastique de 1809. — Le Conseil ecclésiastique de 1811. — Le Concile national de 1811. — L'Intrigue de Savone. — Le Concordat de Fontainebleau*, sont une contribution non moins attachante qu'instructive à l'histoire de l'Église, en même temps qu'à l'histoire de l'époque impériale [2].

Dans cet étrange combat Napoléon déploya, comme dans ses étonnantes conceptions militaires, toutes les ressources d'un génie aussi subtil, aussi retors que vigoureux ; il mit en œuvre l'effrayante activité et servilité de zèle dont il avait eu le don de pénétrer ses auxiliaires politiques, administratifs, et même, hélas ! ecclésiastiques. Sauf deux courtes défaillances dont il expia presque aussitôt la dernière par une confession publique, Pie VII demeura fidèle à lui-même : inébranlable sur les principes et sur son devoir, prêt à toutes les concessions compatibles avec sa conscience, et non seulement exempt de toute colère et de toute haine, mais conservant dans son âme et ne pouvant même pas s'empêcher de laisser paraître un fond persistant de sympathie pour Napoléon. On en a conservé un bien curieux témoignage dans le rapport de M. de Lebzeltern, l'agent autri-

[1] Welschinger, p. 321.

[2] Il va sans dire, et M. Welschinger est certainement le premier à le reconnaître, que le bel ouvrage du feu comte d'Haussonville : *L'Église romaine et le premier Empire* (Paris, Lévy frères, 1868-1870, 5 vol. in-8), n'en conserve pas moins sa très grande valeur.

Digitized by Google

chien envoyé à Savone en 1810 pour essayer une médiation, non seulement acceptée, mais provoquée par l'Empereur. « Le Pape, rapporte M. Welschinger [1], le reçut avec une cordialité non équivoque. Il témoigna quelque surprise de la complaisance de Napoléon à le laisser venir auprès de lui, et sur l'assurance que l'Empereur n'empêcherait pas les fidèles de lui adresser leur recours, il eut un mouvement de joie réelle et s'écria : *E in sua mano, ravvicinandosi della Chiesa, di fare tutto il bene per la Religione.* »

Lebzeltern ne cacha point que Pie VII avait ressenti et ressentait encore « la plus grande partialité pour l'Empereur personnellement. Combien de fois, ajoute-t-il dans son rapport — cette phrase a disparu du texte publié par Metternich — n'ai-je pas relevé que cette partialité se manifestait bien plus sensiblement pour Napoléon que pour notre souverain? Il a fallu toutes les amertumes dont le Pape a été abreuvé pour l'obliger à adopter un système qui, au fond, répugnait évidemment à son cœur. » — Les vertus privées de Pie VII relevaient encore ses qualités apostoliques. Il vécut à Savone et à Fontainebleau avec la pieuse simplicité d'un moine enfermé dans sa cellule. Il a vraiment fallu toute la grossièreté soldatesque de Savary, devenu duc de Rovigo, pour se scandaliser des détails si touchants dont il parlait avec le dédain d'un policier malappris : « Le Pape s'occupait à des choses qu'on aurait de la peine à croire, si on ne l'avait vu. Il cousait et raccommodait lui-même quelques petites déchirures qui se faisaient à ses vêtements; par exemple, il remettait lui-même un bouton à sa culotte; il lavait le devant de ses simarres sur lesquelles il avait l'habitude de laisser tomber beaucoup de tabac, dont il faisait un grand usage. Il fallait avoir une bonne dose d'illusion pour croire à l'infaillibité d'un Souverain Pontife que l'on voyait si près des misères humaines [2]. »

Le dénouement est connu. L'humble moine bénédictin, devenu le successeur de saint Pierre, vainquit le terrible conquérant, qui avait été de pair avec César et Charlemagne. Suspendu déjà sur l'abîme, Napoléon dut céder et rendre la liberté à son captif, dont il avait emprisonné le corps et angoissé l'âme, mais dont il n'avait pu dompter la conscience. Au reste, selon son habitude, il mit dans l'aveu de sa défaite et dans la réparation de ses torts la plus mauvaise grâce. Cramponné, pour ainsi dire, jusqu'à la dernière minute aux éventualités branlantes de son intérêt et aux illusions de son orgueil, il retint aussi longtemps qu'il put le pontife à la portée de sa redoutable main, et finalement ne le relâcha tout à fait qu'avec un certain

[1] Ouvrage cité, p. 127, 128.
[2] Welschinger, p. 395.

Digitized by Google

espoir de le ressaisir. « J'ai donné ordre, écrivait-il au prince Eugène, le 12 mars 1814, que le Pape fût envoyé, par Plaisance et Parme, aux avant-postes. J'ai fait savoir au Pape que, ayant demandé, comme évêque de Rome, à retourner dans son diocèse, je le lui ai permis. Ayez donc soin de ne vous engager à rien relativement au Pape, soit à le reconnaître, soit à ne pas le reconnaître [1]. » Moins d'un mois après (6 avril 1814), dans ce même palais de Fontainebleau, dont il avait fait une prison pour son auguste victime, Napoléon signait, sous l'œil menaçant de ses maréchaux, las de lui, l'acte authentique de sa chute. Il ne put donc profiter des indulgentes dispositions de Pie VII, ainsi exprimées, le 21 janvier précédent, à M. de Beaumont : « Assurez l'Empereur que je ne suis pas son ennemi. La religion ne me le permettrait pas. J'aime la France, et lorsque je serai à Rome, on verra que je ferai tout ce qui sera convenable [2]. » La rentrée de Pie VII dans la ville éternelle (24 mai) eut un caractère pacifiquement triomphal.

Après ces surprenants cent jours de révolte contre l'inéluctable destinée et d'impériale agonie, qui furent pour Napoléon la transition agitée de l'île d'Elbe à Sainte-Hélène, ce terrible génie, captif à son tour, put méditer à loisir sur sa carrière. Là même, préoccupé de violenter l'opinion de l'avenir, comme il avait naguère asservi l'Europe, il ne sut point s'honorer par un complet aveu et une courageuse réprobation des fautes de sa politique et des chimères de son ambition sans frein. Du moins eut-il pour Pie VII des paroles d'estime presque tendre. « C'est, disait-il, un vieillard plein de tolérance et de lumière.... Pie VII est vraiment un agneau, un véritable homme de bien, que j'estime, que j'aime beaucoup et qui, de son côté, me le rend un peu, j'en suis sûr [3]. » Quant aux sentiments religieux de ses derniers jours, en dépit de certaines poussées de vertige oratoire et de taquinerie paradoxale, M. Welschinger, en admettant leur réalité, nous paraît avoir vu juste. En tout cas, il n'appartient à personne de s'inscrire en faux contre cette déclaration catégoriquement faite, en face du monde, au début de son testament : « Je meurs dans la religion apostolique et romaine, dans le sein de laquelle je suis né, il y

[1] Welschinger, p. 423. — Il est vrai que, le 20 janvier, Napoléon avait fait proposer à Pie VII par M. de Beaumont un projet de traité où il reconnaissait formellement le Pape « comme souverain temporel de Rome et des pays formant les ci-devant États romains, » sans cacher que cette résolution, « conforme à la politique de son Empire, » lui était indiquée par la trahison et les prétentions de Murat. Pie VII répondit que la restitution de ses États, étant un acte de justice, ne pouvait devenir l'objet d'aucun traité. Welschinger, p. 415, 416.

[2] Welschinger, p. 417.

[3] Welschinger, p. 446, 448.

Digitized by Google

a plus de cinquante ans. » — « A peine avait-il jeté son dernier souffle que des mains pieuses plaçaient sur son corps, avec l'image du Christ, le manteau bleu de Marengo [1]. »

Un peu plus de deux ans après (5 mai 1821-20 août 1823), Pie VII qui, depuis longtemps, avait tout pardonné, auprès de qui la mère de Napoléon, trois de ses frères et une de ses sœurs avaient reçu à Rome la plus bienveillante hospitalité, expirait à son tour, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Ce ne fut certes pas dans un sentiment de rancune, mais plutôt de pieuse componction, qu'on l'entendit murmurer, parmi ses prières, dans son agonie, ces deux noms de villes inséparables du sien dans l'histoire : « Savone!.... Fontainebleau ! »

MARIUS SEPET.

[1] Welschinger, p. 446.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

Le rôle du rédacteur du *Courrier*, dans cette Revue, est, nous semble-t-il, de tenir le lecteur au courant du mouvement historique dans un pays déterminé. On ne doit pas attendre en général de lui des jugements motivés, des appréciations, avec preuves à l'appui, sur la portée des ouvrages qui lui sont envoyés; pour cette tâche, la place lui est trop parcimonieusement ménagée; il est moins un juge qu'un rapporteur, et doit s'efforcer de dire en quelques lignes ce que contient un livre, les renseignements et les matériaux qu'il peut fournir aux historiens. A ce compte, son humble tâche pourra être utile. C'est ce que nous nous efforcerons de faire dans ce nouveau bulletin, qui complétera notre Revue des périodiques anglais.

Généralités, Bibliographies. — Les *Initia Operum Latinorum quae saeculis XIII, XIV, XV, attribuuntur*, édités par M. A. G. Little, font partie des publications de l'Université de Manchester, qui se distinguent par leur caractère pratique [1]. Ce n'est pas une petite besogne, quand on parcourt les manuscrits d'une bibliothèque soit pour en dresser le catalogue, soit pour rechercher de l'inédit, d'identifier les œuvres, sermons, traités ou autres pièces. L'ouvrage de M. Little sera d'un grand secours pour cette besogne; il contient six mille *incipit* ou *initia* des ouvrages attribués aux trois siècles mentionnés dans le titre, imprimés ou manuscrits. Naturellement, l'auteur n'a pas la prétention d'être complet, et il appelle à son secours les érudits et bibliothécaires; il a même eu l'idée, à laquelle nous applaudissons vivement, de faire interfolier son ouvrage de pages blanches; de la sorte, chacun pourra le compléter à son profit, ou au profit d'une édition postérieure. Nous indiquons dès maintenant à l'auteur une source où il pourra trouver probablement des renseignements abondants pour compléter son livre : c'est la collection des *incipit* sur fiches des sermons du moyen âge, léguée à l'Institut de France par Hauréau. Le livre étant de ceux qu'on emporte dans les pérégrinations scientifiques, nous aurions préféré un format plus portatif, comme le fascicule si connu des *Initia* de Vienne.

[1] Manchester, at the University Press, 1904, un vol. in-8 de XIII-275 p.

Digitized by Google

— *A Register of National Bibliography*, par William Prideaux Courtney [1], est une bibliographie des bibliographies qui se propose à peu près le même but que la bibliographie générale de Stein, sur un plan différent. Il suit l'ordre alphabétique. Malgré le titre de *National*, l'auteur s'est bientôt vu forcé de faire des incursions sur le terrain de la bibliographie étrangère. Si notre but était ici de faire la critique des ouvrages, nous aurions bien à signaler quelques omissions (l'auteur n'a-t-il pas oublié l'ouvrage si utile d'un de ses compatriotes, Weale, sur les éditions liturgiques, et Bardenhewer, pour la patristique!) ou à proposer quelques améliorations. Nous aimons mieux insister sur le côté pratique d'un ouvrage qui, sur tous les sujets intéressant l'Angleterre, et même, d'une façon générale, sur tous les sujets touchant à la bibliographie, fournira de précieuses informations.

— L'*Encyclopédie juive* est appelée à rendre des services de même genre pour toutes les questions qui concernent le peuple israélite [2]. C'est une grande entreprise qui marche rapidement, puisque chaque année voit paraître plusieurs volumes. Elle est aussi sous forme de dictionnaire alphabétique; un certain nombre d'articles intéressent l'histoire. Nous citerons pour ce volume: *Morocco* (Maroc), *Mortara*, *Moses* (Moïse), *Moses ben Maimon* (Maimonide), *Napoléon et les juifs*, *Nebuchadnezzar*, *Nineveh* (Ninive), *Numbers* (livre des Nombres), *Offenbach*, *Ophites*, *Oppenheimer*, *Oppert*, *Paris* (Juifs à), *Pharisees* (Pharisiens), *Phenicia*, *Palestine*, *Paleography* (juive), etc. Un certain nombre d'articles ont pour objet les mœurs, les coutumes, les cérémonies juives (dans ce volume, un article sur la *pâque*, Passover).

— Le *Thesaurus Linguae latinae epigraphicae*, dont nous recevons le premier fascicule, sera un admirable instrument de travail [3]. A en juger d'après ces vingt-quatre pages, A-AB, ce *Thesaurus*, par l'étendue du plan, l'ampleur et la précision des recherches, l'emporte sur tout ce que nous possédons en matière d'épigraphie. Le *Dizionario epigrafico* de Ruggiero conserve sa valeur et restera indispensable; mais le nouvel ouvrage lui sera supérieur. La lettre A comporte treize pages à deux colonnes d'un texte serré; c'est un chef-d'œuvre d'érudition précise. A peine si l'on pourrait citer de ci de là une lacune; le paragraphe 3 A-Ω aurait dû être complété par cet article de notre *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie;* pour les inscriptions

[1] In-8 de VIII-631 p. en deux tomes, Londres, Archibald Constable, 1905. — [2] *The Jewish Encyclopedia*, Funk and Wagnalls, Londres. Vol. IX, Morawczyk-Philippson, in-4 à 2 col. de 685 p. — [3] *A Dictionary of the Latin Inscriptions*, by George N. Olcott, Columbia University, New-York; Rome, Lœscher, 1904, in-4.

Digitized by Google

chrétiennes, on pourrait désirer des renseignements plus complets ; il y a lieu de dépouiller Bosio, Marangoni, Marini, Maffei, et même Boldetti (avec précaution). Au point de vue typographique, peut-être pourrait-on désirer aussi un peu plus de clarté. On est effrayé à la pensée de la somme de travail que devra s'imposer M. Olcott pour mener à bonne fin un pareil ouvrage.

— On ne s'étonnera pas de nous voir citer à cette place un manuel de l'Agence Cook [1], quand nous aurons dit que ce volume a pour auteur un spécialiste, M. E. A. Wallis Budge, et qu'il contient sur l'histoire, l'art et l'archéologie de l'ancienne Égypte et de l'Égypte moderne une mine de renseignements précieux. Paru d'abord en 1887 sous la forme d'un petit in-8, *The Nile*, il a été revu, augmenté, refondu, et paraît enfin sous sa forme définitive. On ne saurait trop le recommander aux voyageurs et même à ceux qui veulent avoir sur la religion, l'art, l'histoire et les langues de l'Égypte des notions précises et sûres. Les Coptes et les Mahométans ont aussi un chapitre ; la description du mont Sinaï et du couvent désormais fameux de Sainte-Catherine, l'excursion aux grands lacs ajoutent à l'attrait de ce volume. Enfin, les cartes et les plans qui accompagnent le texte ne laissent rien à désirer.

Origines chrétiennes. — *The Palace of Caïphas* [2] n'est que la traduction de l'ouvrage français du P. Urbain Coppens, O. F. M., *Le Palais de Caïphe et le nouveau jardin Saint-Pierre des Pères Assomptionnistes au Mont Sion* [3]. C'est une polémique contre les Pères de Notre-Dame de France, pour démontrer que le palais de Caïphe, témoin de la condamnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ et du reniement de Pierre, s'élevait bien sur le mont Sion, comme la tradition l'avait reconnu jusqu'ici. La discussion sur l'emplacement des lieux saints vient de se réveiller avec une nouvelle ardeur, et toute une série d'ouvrages pour l'attaque ou pour la défense ont déjà paru. Trop d'intérêts sont engagés dans l'affaire pour qu'on ne craigne pas que l'esprit de parti ne vienne obscurcir des questions déjà bien compliquées. Il faudra sans doute encore quelque temps pour que la critique désintéressée dise son dernier mot.

— La *Société romaine de Néron à Marc-Aurèle* est un livre largement composé et qui est en train d'obtenir un légitime succès [4]. S'il fallait le comparer à quelqu'un de nos auteurs, c'est Gaston Boissier que nous nommerions. Les chapitres sur les satiriques, sur la

[1] *Cook's Handbook for Egypt and the Sûdân*, Londres, Thos. Cook, 1905 ; 1 vol. in-18 de xviii-812 p. — [2] Un vol. in-8 de xix-71 p., chez Burns and Oates, Londres, 1905. — [3] Paris, Picard, 1904. — [4] *Roman society from Nero to Marcus Aurelius*, by Samuel Dill, 1 fort vol. in-8 de xxii-640 p. Macmillan, Londres, 1904. Une seconde édition vient de paraître.

Digitized by Google

société de Pline le Jeune, sur les collèges et la vie plébéienne, sur un philosophe directeur de conscience (Sénèque), sur le philosophe missionnaire, ceux sur le philosophe théologien (Plutarque), sur la superstition, sur la vieille religion romaine, sur le culte de Mithra, rappellent par leur portée à la fois littéraire, philosophique et psychologique les meilleures pages de la *Religion romaine*, de *La fin du paganisme*, ou des *Amis de Cicéron*. C'est assez dire la valeur et l'intérêt de ce livre.

— L'*Introduction* de Jülicher au Nouveau Testament présente un intérêt historique incontestable. La traduction anglaise que nous avons sous les yeux est faite sur la seconde édition allemande, non sur la troisième ; on peut s'étonner qu'on n'ait pas cherché à la mettre au courant. Nous ne dirons rien sur le caractère de cet ouvrage qui est, on le sait, d'une école avancée, et qui combat souvent les opinions conservatrices de Zahn. Il rendra néanmoins de grands services, comme on peut le voir par l'ouvrage français de M. le chanoine Jacquier qui en a fait grand usage [1]. — C'est encore à la période historique du Nouveau Testament que se rapporte l'ouvrage de M. Ramsay sur *Les lettres aux sept églises et leur place dans le plan de l'Apocalypse* [2]. Le célèbre professeur de l'Université d'Aberdeen n'est sans doute pas un inconnu pour les lecteurs de la Revue. Sa découverte de la stèle d'Abercins a fait connaître son nom du grand public. Dans ce nouvel ouvrage comme dans son *Christianisme dans l'Empire romain*, qui restera classique, il emploie toutes les ressources de l'épigraphie et surtout de la topographie de l'Asie Mineure qu'il a parcourue en touriste et en savant, pour éclairer l'histoire des origines chrétiennes. Il trouve qu'on a trop négligé dans cette histoire, et notamment dans le commentaire de l'Apocalypse, l'étude de l'élément grec et de l'élément païen, et que bien des points obscurs s'éclairent à cette lumière. La preuve nous en est souvent fournie dans le cours de ce volume. Peut-être parfois M. Ramsay a-t-il un peu forcé son système. N'est-ce pas Dill qui, dans l'ouvrage sur la société romaine que nous citons plus haut, affirme, à l'encontre du célèbre professeur, que la société païenne n'eut que bien peu de relations avec la société chrétienne, et moins encore d'influence sur elle ? A noter que suivant Ramsay, l'Apocalypse est du dernier quart du premier siècle et que l'auteur en est bien saint Jean [3].

— Nous ne ferons pas le même éloge de l'ouvrage de M. Walter

[1] *An Introduction to the New Testament*, translated by Gault Penrose Ward, 1 vol. in-8 de xxi-636 p. Londres, Smith, Elder and C°, 1904. — [2] 1 vol. in-8 de xx-446 p., avec plans et gravures, Hodder et Stoughton, Londres, 1904. — [3] Les lecteurs qui voudraient lire une critique détaillée de l'ouvrage pourront recourir au *Church Times* du 3 février, p. 149.

Digitized by Google

Lowrie, *L'Eglise et son organisation* [1]. C'est une adaptation beaucoup plus qu'une traduction de l'ouvrage allemand de Rudolph Sohm (*Die Geschichtlichen, Grundlagen*) qui a fait époque dans l'histoire du droit canon. Malheureusement l'exposition est plutôt polémique qu'historique, et une partie de son livre est consacrée à la discussion avec les anglicans et d'autres sectes protestantes, dont l'auteur, protestant lui-même, n'admet pas les principes. Toutefois, on trouve dans ce livre une étude fort intéressante des institutions primitives de l'Église, quoi que l'on pense du point de vue de l'auteur.

— M. A. Mason, dans ses *Martyrs de la primitive Église*, ne se propose pas, comme il le dit dans sa préface, d'écrire pour les érudits; il veut mettre sous les yeux du grand public une histoire abrégée des martyrs les plus authentiques [2]. Son but est atteint, car son ouvrage se lira avec intérêt et édification ; il contient les martyrs des quatre premiers siècles. On pourrait contester sur la présence ou l'absence de tels ou tels Actes, mais l'auteur s'appuie d'ordinaire sur les meilleures autorités et paraît au courant des travaux les plus récents.

— Les études sur les Constitutions apostoliques sont encore à l'ordre du jour. Les *Canones ecclesiastici*, traduits en anglais sur les textes éthiopiens, arabiques, saïdiques et bohairiques édités en grande partie pour la première fois, sont une contribution importante à l'étude des sources du VIIIe livre des Constitutions apostoliques [3]. L'auteur, le Rév. G. Horner, est resté strictement dans son rôle d'éditeur, laissant à d'autres le soin d'assigner à ces recensions leur place et leur importance dans l'histoire des collections canoniques primitives.

— L'ouvrage de Burkitt sur *la Chrétienté orientale primitive* s'adresse à un cercle plus large de lecteurs [4]. Ce sont six lectures faites à Saint-Margaret, en 1904, sur l'Église d'Édesse, les origines de cette Église, la Bible syriaque, Aphraates, saint Éphrem, Bardesane et ses disciples. Ce qui constitue l'originalité de cette chrétienté orientale et en fait un exemple à peu près unique dans l'histoire ecclésiastique, c'est qu'elle a vécu isolée dans sa province et que le christianisme s'y est développé en dehors de l'influence gréco-romaine, qui, partout ailleurs, s'est exercée si puissamment sur l'Église naissante. Ces lectures, faites par un spécialiste, seront

[1] *The Church and its Organisation in primitive and catholic Times. The primitive Age.* 1 vol. in-8 de XXVIII 402 p. Londres, Longmans, Green and Co., 1904. — [2] *The historic Martyrs of the primitive Church*, by A. James Mason. 1 vol. in-8 de X-424 p. Chez Longmans, Green and Co., Londres, 1905. — [3] *The Statutes of the Apostles*, 1 vol. in-8 de XXXIX-480 p. Londres, Williams and Norgate, 1904. — [4] *Early Eastern Christianity*, by F. Crawford Burkitt, un vol. in-12 de 228 p. Londres, John Murray, 1904.

Digitized by Google

étudiées avec profit. L'auteur est ce qu'on appelle en Angleterre un « broad Churchman; » comme tel, il a peu de sympathie pour l'ascétisme, pour la hiérarchie et pour les sacrements. On peut avoir une idée des réserves que son ouvrage paraît mériter, même aux yeux d'un certain parti anglican, en lisant l'article que lui a consacré le *Church Times* (17 février 1905). L'auteur paraît ignorer l'ouvrage de M. Tixeront sur les origines d'Édesse. M. Loisy sera quelque peu étonné de voir son cas comparé à celui de Bardesane (p. 190), pour lequel, du reste, M. Burkitt réserve ses sympathies.

Moyen age. — E.-A. Freeman, dont le nom est bien connu des érudits, appartenait à la dernière génération des historiens d'Oxford. La librairie Macmillan vient de nous donner de lui deux ouvrages posthumes qui seront accueillis favorablement par le public. Ils se distinguent, comme les autres livres de Freeman, par une solide érudition historique, par l'habileté de l'exposition et par l'étendue du coup d'œil. Dans le premier de ces ouvrages, *L'Europe occidentale au Ve siècle*, Freeman s'occupe de l'invasion barbare en Gaule, de Constantin, empereur, et du tyran Maxime, des Visigoths et des Burgondes, de Théodoric et de Clovis[1]. Le second ouvrage est consacré à l'*Europe occidentale au VIIIe siècle et au delà*[2]. Il comprend des chapitres sur Charles Martel, Pépin et le changement de dynastie, enfin, sur la rivalité, au IXe et au Xe siècle, entre Paris et Laon, et quelques appendices sur des questions particulières : consulat de Charles Martel, patriciat de Pépin, promesses et donations de Pépin au pape Étienne, lettre de Constantin à Pépin, etc. Comme nous l'avons dit, ces deux ouvrages sont posthumes; de plus, ce sont des lectures, c'est-à-dire des leçons d'apparat dans lesquelles le professeur est tenu d'ordinaire d'exposer son sujet sous une forme oratoire et littéraire, en négligeant les détails d'érudition. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver dans ces œuvres une exposition purement scientifique ni des renseignements bien complets sur la question étudiée. C'est une remarque que nous faisons une fois pour toutes et que le lecteur pourra appliquer à peu près toutes les fois qu'il s'agira dans ce courrier d'un recueil de lectures.

— C'est aussi à l'école d'Oxford qu'appartient M. James Bryce; son *Saint-Empire romain*, paru il y a quarante ans, n'a pas vieilli, parce que son mérite tient moins à des qualités secondaires d'érudition qu'à la puissance synthétique de l'auteur, à l'art de grouper les faits et de discerner dans les masses historiques les hommes et les

[1] *Western Europe in the fifth Century, an Aftermath*, 1 vol. in-8 de 386 p. Londres, Macmillan, 1904. — [2] *Western Europe in the eighth Century and onward*, in-8 de VIII-470 p. Même librairie, 1904.

Digitized by Google

événements qui ont influé sur la marche du monde. Il s'occupe moins, on le sait, de l'histoire extérieure de l'Empire et du détail des faits que de l'*institution*, de l'idée morale de l'Empire, de l'influence de cette idée et des transformations qu'elle a subies. On peut différer avec lui d'opinion sur quelques points, mais dans l'ensemble, son jugement est équitable. Un fait sur lequel il n'a pas assez insisté, c'est que l'axe de l'Empire, toute prétention patriotique mise à part, eût dû passer par la France, comme sous Charlemagne; son déplacement vers l'est devait forcément lui enlever une partie de sa puissance et son vrai point d'appui. L'Empire rétabli par Othon ne fut qu'une conception germanique fatalement destinée à un échec. Il ne nous semble pas non plus que les chapitres qui suivent la paix de Westphalie et surtout ceux sur le nouvel Empire d'Allemagne appartiennent à l'histoire du Saint-Empire. Le Saint-Empire, qui n'a jamais été très vivant, est bien mort depuis la Renaissance ! Cette nouvelle édition a été revue, mais l'auteur, avec raison selon nous, n'a pas cru devoir la refondre. Les études et les recherches faites depuis quarante ans n'altèrent pas sensiblement les résultats obtenus par lui [1].

— Le Révérend Horace K. Maun a pour but surtout de faire connaître à ses compatriotes les travaux des historiens allemands, français ou italiens sur *les Papes du haut moyen âge* [2]. L'entreprise est louable; les biographies des papes que nous trouvons dans ces deux volumes, depuis saint Grégoire le Grand jusqu'à Léon III (590-795), sont intéressantes et généralement bien composées. Nous reprocherons cependant à l'auteur d'ignorer quelques travaux récents ou de n'en pas suffisamment tirer parti, ou de donner à quelques autres une valeur qu'ils n'ont pas. Feu le cardinal Bartolini aura tressailli dans sa tombe en entendant caractériser son ouvrage sur saint Zacharie de « careful and exhaustive work ! » Il était peu habitué à ces aménités de la critique.

— L'étude de Dom Cuthbert Butler, bénédictin anglais, sur l'*Histoire Lausiaque* de Palladius, de tout premier ordre, mérite de nous arrêter un instant [3]. Ce n'est pas seulement une étude critique et philologique laborieusement et habilement conduite sur un document historique important et qui, récemment, avait semblé sombrer sous les assauts de la critique, c'est une œuvre magistrale dont les conclusions désormais acceptées, on peut dire universellement [4],

[1] *The Holy Empire*, Londres, Macmillan, 1904, un vol. in-12 de 60-571 p. — [2] *The Lives of the Popes in the early Middle Ages*, vol. I (part I, XII-432 p.; part II, 507 p.), 1902, 1903, chez Kegan Paul, 1902-1903. — [3] *The Lausiac History of Palladius*, vol. VI des *Texts and Studies*, publiés par l'Université de Cambridge, nos 1 et 2. Cambridge, University Press, 1898 et 1904. — [4] Voir

Digitized by Google

s'imposent à l'histoire générale. L'histoire lausiaque, c'est-à-dire l'histoire des moines égyptiens, qu'on avait trop légèrement et trop radicalement jugée, reprend sa valeur comme document historique; du même coup, l'*Historia monachorum*, la Vie de saint Antoine, la partie historique de l'œuvre de Cassien, les *Apophtegmata Patrum*, qui avaient subi le contre-coup de ces attaques, reconquièrent leur place. Nous ne pouvons entrer dans le détail de cette savante étude, mais il nous est agréable d'applaudir à notre tour à son succès et de la recommander aux lecteurs de la Revue [1].

ANGLETERRE. — L'ouvrage sur les *Vies des martyrs anglais béatifiés par Léon XIII* n'est pas sans peine arrivé à voir le jour [2]. Commencé en 1886 par les Pères de l'Oratoire de Londres, notamment par le P. Edward Keogh, il fut continué par les PP. Richard Stanton et Sébastien Bowden, puis par le P. John Morris, S. J., puis par son confrère, le P. John Pollen, qui finit par le confier au présent éditeur, le bénédictin Dom Bède Camm. Chacun de ces auteurs a, du reste, apporté sa collaboration, comme il est marqué à la page IX. Ce premier volume ne contient que les Vies des martyrs sous Henri VIII, dont les principaux sont Thomas More, John Fischer, John Forest, Adrien Fortescue, Margaret Pole et les Chartreux. M. J. Gairdner, un spécialiste, tout en dressant un errata à ce volume, a rendu justice au travail consciencieux des auteurs [3].

— Profitons de la publication de dom Bède Camm à la maison Burns et Oates, pour recommander, de la même librairie, trois charmants petits volumes qui ne sont, nous l'espérons, que le commencement d'une série, et dont l'un précisément contient la vie ancienne de *Thomas More* publiée par son beau-fils William Roper, qu'on ne lira pas sans émotion. Le second de ces volumes est la *Chronique de Jocelin de Brakelond* (*Chronique d'un monastère anglais au XIIe siècle*), qu'un caprice de Carlyle a rendu célèbre; le troisième est la réédition du fameux *Philobiblon* de Richard de Bury évêque de Durham, sous ce titre *The love of Books* [4].

— C'est aussi à une collection, mais d'un caractère tout différent, qu'appartiennent les deux volumes suivants : *L'Église d'Angleterre*

l'article récent de Turner, *The Lausiac History of Palladius*, *Journal of theological Studies*, avril 1905, p. 321-355.

[1] Ceux qui désireraient une étude plus détaillée la trouveront dans les *Analecta Bollandiana* de 1898, p. 457 et seq. — [2] *Lives of the English Martyrs*, vol. I. *Martyrs under Henry VIII*, 1 vol. in-12 de LXVI-548 p. Londres, Burns and Oates. — [3] Cf. *The English historical Review*, janvier 1905, p. 163 et seq., article qui consolera les auteurs du compte rendu vraiment sévère du *Catholic Book Notes*, 11 juillet 1904, p. 193-195. — [4] Petits volumes in-18, sous le titre de *Past and Present Library*, très soignés, véritable impression de bibliophile, chez Burns and Oates, Londres, 1905.

Digitized by Google

sous les règnes d'Elizabeth et de Jacques Ier (1558-1625), par W. H. Frere, et *L'Église d'Angleterre de l'accession de Charles Ier à la mort d'Anne* (1625-1714), par W. Holden Hutton [1]. Cette collection sur l'histoire ecclésiastique de l'Angleterre, fondée et dirigée par les Rév. W. R. W. Stephens (aujourd'hui décédé) et W. Hunt, comprendra huit volumes. Ceux que nous venons de citer forment le Ve et le VIe. Écrits par des ministres de l'Église établie, ces ouvrages sont bien composés et d'une lecture facile. Il n'y a pas de notes au bas des pages, même d'une façon générale on peut dire qu'il n'y a pas de notes; à la fin des chapitres on donne, assez sommairement du reste, la bibliographie du sujet. On peut critiquer ce système, et on n'y a pas manqué, mais il ne faut pas oublier que les éditeurs, comme ceux de notre *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*, dont la collection anglaise semble s'être inspirée, ont moins visé à faire une œuvre de recherche scientifique qu'à mettre à la portée du grand public les résultats acquis. Au point de vue pédagogique, les ouvrages sont bien conçus et bien exécutés et forment d'excellents manuels.

— Les deux ouvrages suivants, la *Magna Carta* et les *Chartes écossaises anciennes*, nous transportent dans le domaine de la science historique proprement dite [2]. La grande charte du roi Jean, en 1215, a d'ordinaire été considérée comme le point de départ des libertés anglaises. M. William Sharp Mc Kechnie n'est pas tout à fait de cet avis, et trouve qu'elle est plus en faveur des privilèges de la féodalité que du droit du peuple. Elle fut cependant un premier pas dans la voie de l'affranchissement. Dans tous les cas, il a jugé opportun d'en faire un commentaire historique très développé. Il faut l'en féliciter, car jamais encore ce document n'avait été mis en si belle lumière. L'ouvrage peut être considéré comme une des meilleures contributions à l'histoire du droit féodal en Angleterre.

— Le *Recueil des chartes écossaises*, publié par sir A. Lawrie, s'arrête à la mort de David Ier, en 1153 [3]. Quelques-unes sont inédites; les autres étaient dispersés dans des recueils parfois peu abordables. Pour chacune, l'auteur donne un texte sérieusement établi et des notes très abondantes et très savantes; il rejette l'authenticité

[1] W. H. Frère, *The English Church in the reigns of Elizabeth and James I*, un vol. in-12 de XIII-413 p. W. Holden Hutton, *The English Church from the accession of Charles I*, un vol. in-12 de IX-368 p., chez Macmillan, Londres, 1903, 1904. — [2] *Magna carta, a Commentary on the Great Charter of King John, with an historical Introduction*, 1 fort vol. in-4 de XIX-607 p. Glascow, James Maclehose, 1905 — [3] *Early Scottish Charters prior to A. D. 1153*, collected with notes and an Index by sir Archibald C. Lawrie, Glasgow, Maclehose, 1905, in-8 de XXIX-515 p.

Digitized by Google

de la charte de fondation de Scone (p. 279-288) et de quelques autres documents. Le travail de sir A. Lawrie est une importante contribution à l'histoire primitive de l'Écosse.

— Bon et sérieux travail aussi que celui du docteur P. Vinogradoff, ancien professeur d'histoire à l'Université de Moscou, maintenant professeur à celle d'Oxford, sur *le manoir et son évolution au moyen âge*[1]. De récentes recherches ont prouvé l'inanité des généralisations hâtives sur la féodalité en Angleterre dont on s'était contenté. Cette histoire est moins claire qu'on n'avait cru; il faudra procéder par enquêtes minutieuses sur ces institutions si compliquées. Celle que vient de mener M. Vinogradoff peut servir de modèle; profitant des travaux de Maitland, de Seebohm, de Round, il suit l'évolution du manoir anglais, sorte de cité antique, qui répond assez bien à notre « seigneurie » féodale. On devine que ce travail est très utile pour l'étude de nos institutions féodales françaises, et en éclaire quelques parties. Sur plusieurs points, l'auteur est en contradiction avec les théories de Fustel de Coulanges.

— *Une seconde Thébaïde*, c'est l'Irlande. L'auteur, le Rév. James P. Ruske, O. D. C., qui a déjà écrit un ouvrage sur le *Carmel en Irlande*, nous donne, sans prétentions scientifiques, une histoire abrégée des fondations monastiques dans ce pays, depuis les origines. De nombreuses gravures et une carte de l'Irlande monastique permettent de suivre avec plus d'intérêt son récit[2].

— Les trois lectures de M. E. Armstrong sur les guerres de religion, *les Huguenots*, *la Ligue*, *la Couronne*, ont pour objet surtout la France[3]. La question est envisagée au point de vue politique, et ce petit ouvrage se recommande par l'habileté de l'exposition et par la connaissance sérieuse du sujet.

Biographies et éditions d'auteurs (antiquité chrétienne et moyen âge). — Les derniers mois ont enrichi la littérature historique en Angleterre de quelques bonnes monographies que nous pouvons presque toutes recommander aux lecteurs de la Revue.

— Les lettres et fragments de *Denys d'Alexandrie* ont été réunis par M. Ch. Leth Feltoe dans la collection *Cambridge Patristic Texts*; le texte est revisé et établi d'après les meilleures méthodes philologiques, accompagné de notes historiques, et les passages difficiles sont traduits. Introduction, glossaire, index et notes témoignent du soin qu'a pris l'auteur pour son édition[4].

[1] *The Growth of the Manor*. 1 vol. in-8 de 384 p., Swan Sonnenschein; Londres, 1905. — [2] *A second Thebaid*, 1 vol. in-8 de xii-291 p. Dublin, Sealy; Londres, Burns and Oates, 1905. — [3] *The French Wars of Religion*, 2e éd., Oxford, Blackwell, 1904 Un vol. in-12 de 128 p. — [4] *The Letters and other*

Digitized by Google

— Celle de *Niceta de Remesiana*, par A. E. Burn, est plus qu'une édition ; c'est une histoire littéraire de cet auteur, tout récemment sorti de l'ombre, et en quelque sorte ressuscité [1]. Sa personnalité s'était noyée dans celles de Nicetas d'Aquilée et de Nicetius de Trèves. On sait maintenant qu'il était évêque, à la fin du IVe siècle, de la petite ville de Romatiana (Remesiana), aujourd'hui Bêla Palanka en Serbie. A la suite d'une introduction historique très nourrie, M. Burn édite avec beaucoup de soin les œuvres de Nicétas, dont les principales sont un traité sur la psalmodie, un autre sur le symbole, des sermons et le *Te Deum* que les critiques semblent inclinés à lui attribuer en ce moment — Nous avouons que sur ce point nous restons sceptique.

— L'*Alcuin* de M. C. I. B. Gaskoin peut prendre rang auprès de ces travaux par le soin et l'habileté de mise en œuvre [2]. Il ne s'agit pas ici d'une édition, mais d'une étude de la vie et des ouvrages d'Alcuin. Nous sera-t-il permis de renvoyer, pour la partie liturgique, à notre étude sur Alcuin, et à un récent article dans la *Revue bénédictine* [3] ? Les rapprochements que nous suggérons pourront être de quelque utilité et rectifier ou compléter sur certains points les données de l'auteur.

— La *Text and Translation Society* nous envoie trois volumes que ne manqueront pas d'apprécier tous ceux qui s'occupent d'histoire ecclésiastique. Le premier contient les *Canons de saint Athanase*, textes arabe et copte, traduction avec introduction, notes et appendices par Wilhelm Riedel et W. E. Crum, deux spécialistes de bon renom [4]. Ils sont publiés ici pour la première fois. Sont-ils authentiques ? On en peut douter, au moins pour l'ensemble. Dans tous les cas, ils émanent d'un évêque d'Égypte qui ne peut être postérieur au VIe siècle. Les éditeurs sont portés à les attribuer à saint Athanase, sauf quelques additions postérieures. Il nous semble aussi qu'ils se rapportent au IVe siècle. Ils sont intéressants, en tout cas, pour l'histoire canonique d'Égypte.

— Les deux autres volumes édités et traduits par E. W. Brooks contiennent un choix de lettres de *Sévère*, patriarche d'Antioche, un des personnages les plus considérables du monophysisme au VIe siè-

Remains of Dionysius of Alexandria, Cambridge, University Press, 1904. 1 vol. in-18 de VII-283 p.

[1] *Niceta of Remesiana, his life and works*. Cambridge, University Press, un vol. in-18 de CLX-194 p. — [2] *Alcuin, his life and his work*, Cambridge, University Press, 1 vol. in-12 de XX-275 p., 1904. — [3] *Alcuin*, dans le *Dict. d'archéol. et de liturgie*, t. I, col. 1072-1092 ; et la *Messe de Flacius Illyricus*, dans *Revue bénédictine*, avril 1905. — [4] *The Canons of Athanasius of Alexandria*, 1 vol. in-8 de XXX-153 p. Williams A. Norgate, Londres, 1904.

Digitized by Google

cle [1], dont un critique trace ce crayon : « polémiste chicaneur, théologien médiocre, ascète rigide, moraliste bizarre, chef de parti ou de faction remuant et envahissant, fertile en stratagèmes. » Léonce de Byzance disait de Sévère qu'il n'était constant que dans son inconstance, éditant ainsi quelques siècles à l'avance le joli mot de Mme de Staël sur Benjamin Constant, *sola inconstantia constans*. Édition faite avec le plus grand soin et dont les spécialistes ont reconnu les mérites [1]. Les lettres fournissent sur la polémique dogmatique du monophysisme, sur les mœurs et la discipline de cette Église schismatique, d'utiles renseignements.

— Les érudits qui s'intéressent au problème de l'*Ambrosiaster*, et ce sont, d'une façon générale, tous ceux qui s'intéressent à la littérature latine chrétienne, trouveront dans l'*Ambrosiaster* de M. Alexandre Souter une étude critique et philologique très minutieuse et consciencieuse, qui permet déjà de résoudre quelques-unes des questions que l'on se posait sur celui qu'Harnack appelait « le grand inconnu, » et qui sûrement mérite un rang distingué parmi les écrivains de la fin du IVe siècle [3]. Ce serait, d'après l'auteur, qui adopte l'hypothèse de Dom G. Morin, Decimius Hilarianus Hilarius, proconsul d'Afrique en 377, puis préfet de Rome. Ceci me paraît rester à l'état d'hypothèse. Qui prouve qu'Hilarius ait écrit ? Comment expliquer le silence de saint Jérôme, etc. ?

— On peut dire que lord Acton n'a guère laissé après lui que sa réputation, qui fut celle d'un homme d'immense lecture et d'un grand historien. Bien connu par sa science, il ne fut nommé professeur d'histoire à Cambridge qu'à l'âge de soixante ans, par la couronne, et remplit du reste cette charge avec éclat. Ce qui contribuera le plus à faire vivre son nom, c'est probablement une œuvre dont il conçut le plan, et sur laquelle nous aurons à revenir dans l'un ou l'autre de ces courriers, *La collection d'histoire de Cambridge*. La librairie G. Allen a donné ses *Lettres à Mlle Mary Gladstone ;* elles sont précédées d'une importante introduction dans laquelle M. Herbert Paul retrace la carrière de lord Acton [4]. Quelques unes des lettres sont fort intéressantes pour l'histoire ou la politique de son temps. Il était disciple et ami intime de Dœllinger, et l'on s'expliquera alors, sans les excuser, certaines expressions et certains jugements qui étonnent de la part de lord Acton. En ce moment, du reste,

[1] *The Sixth Book of the select Letters of Severus*, vol. I, part II (texte syriaque) ; vol. II, part II (traduction). Deux volumes, 1904, même librairie. — [2] *Analecta Bollandiana*, t. XXIV, 1905, fascic. I, p. 150. — [3] *A Study of Ambrosiaster*, dans *Texts a. Studies*, vol. VII, n° 4, de x-267 p. Cambridge, University Press, 1905. — [4] *Letters of lord Acton*, Londres, G. Allen, 1904, un vol. in-8 de LXVII-235 p.

Digitized by Google

le P. Thurston, dans le *Tablet*, est en train de relever dans ces appréciations certaines erreurs qu'il est difficile de justifier.

— La vie d'Arthur Troyte est celle d'un laïque au temps du mouvement tractarien; il fut l'ami de Newman et des principaux tractariens, mais il ne se convertit pas au catholicisme [1]. Ces pages écrites par son fils apportent un nouveau et précieux document à l'histoire si intéressante de ce grand mouvement religieux.

— L'histoire de l'art n'étant pas étrangère à l'objet de cette revue, nous donnerons volontiers une mention à deux ouvrages, l'un dans la *British Artist Series*, sur *Dante Gabriel Rossetti*, une histoire critique de sa vie et de ses tableaux, et l'autre sur G. F. *Watts*, dans la *Newnes' art Library* [2]. Les deux ouvrages, conçus à un point de vue critique, contiennent de nombreuses reproductions des œuvres des deux célèbres peintres.

— Nous citerons encore quelques œuvres qui n'ont plus qu'un rapport éloigné avec l'histoire, mais qui peuvent être utiles à titre auxiliaire. Les *Statutes and Constitutions of the Cathedral Church of Chichester* [3] contiennent les coutumes et ordonnances de cette église depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis son transfert de Selsey à Chichester, au commencement de l'invasion normande.

— La *Library of Liturgiology and Ecclesiology* a publié dans son volume VI un document liturgique important, l'*Ordo Romanus primus* [4]. L'auteur, M. Acthbert F. Atchley, se défend d'avoir fait œuvre de science ; il n'adresse pas son livre aux savants, son édition, en effet, n'est pas une édition critique, mais une *editio variorum ;* son public est celui des « churchmen » intelligents qui veulent s'initier à la liturgie. On sent néanmoins, à lire l'introduction, les notes et commentaires de l'auteur, qu'il est lui-même bien au courant, et l'on ne relève dans son livre que d'assez rares lacunes.

— A la même collection appartient le volume *Hierurgia Anglicana* [5]. C'est une réédition corrigée et très augmentée de l'ouvrage publié en 1848. Ce volume contient des décrets de l'Église anglicane concernant la discipline, le culte et la liturgie, et le cérémonial pour certains rites, réconciliation d'un apostat, excommunication, prières pour les morts, etc. Le livre est polémique et donne la lettre de l'archevêque d'York sur les ordinations anglicanes, d'autres de Pusey et

[1] *A Layman Life in the days of the Tractarian movement*, 1 vol. in-18 de 240 p., chez James Parker, Oxford, 1904. — [2] *Dante Gabriel Rossetti*, an illustrated Memorial of his art and life, by H. C. Marillier. 3e éd., Londres, G. Bell, 1904, un vol. in-12 de XIII-179 p. — [3] Chichester, imprimerie Charles Knight, un vol. in-12 de 91-91 pages. — [4] 1 vol. in-8 de XIX-199 p. Londres, De la More Press, 1905. — [5] Volume V, *Hierurgia Anglicana*, part III, 1 vol. in-8 de XVII-368 p. Londres, De la More Press, 1904.

Digitized by Google

de certains théologiens anglicans et quelques déclarations récentes sur divers points du rituel.

— Il sera intéressant de rapprocher de ce livre l'enquête poursuivie sur le *ritualisme* dans l'Église anglicane par le Rév. W. F. Bowen pour le Parlement anglais [1]. Ce rapport nous renseigne sur la façon dont est accompli le service liturgique dans les différentes églises anglicanes de Londres et des autres villes d'Angleterre. L'auteur a relevé avec soin toutes les pratiques qui sont étrangères au *Prayer Book* et se rapprochent du culte catholique.

— *Sede vacante*, petit volume très soigné, relate les impressions d'un témoin sur les derniers jours de Léon XIII et le conclave [2].

— *Revendications de l'Église catholique romaine*, par Charles Gore, et *Chrétien et catholique*, par C. C. Grafton, sont deux ouvrages de polémique protestante qui reproduisent à peu près les mêmes idées et n'appartiennent à l'histoire que parce qu'ils indiquent d'une façon très précise et vraiment intéressante sur quel terrain historique s'est établie aujourd'hui une partie de l'Église anglicane, celle qui, en dehors du ritualisme, se rapproche le plus du catholicisme [3].

Farnborough. FERNAND CABROL.

[1] *Ritualism in the English Church*, A Recess Inquiry, in-fol. de XVIII-167 p. Londres, James Wisbet, 1904. — [2] *Sede vacante*, being a Diary written during the Conclave of 1903, with additionnal notes on the Accession and Coronation of Pius X by Hartwell de la Garde Grissell. 1 vol. in-4 de 83 p. Oxford, James Parker, 1903. — [3] *Roman Catholic Claims*, by Ch. Gore, Bishop designate of Birmingham, 1 vol. in-18 de 215 p. (édition populaire); *Christian and Catholic*, by the Right Rev. Charles C. Grafton, Bishop of Fond du Lac, 1 vol. in-12 de XVIII-365 p. Les deux ouvrages édités chez Longmans, Green, Londres, 1905.

Digitized by Google

COURRIER RUSSE

Je ne puis, en reprenant l'ancienne tradition de faire connaître aux lecteurs de la *Revue des questions historiques* le mouvement scientifique russe dans le champ de l'histoire, ne pas saluer, au début de ce premier courrier, celui qui, durant de longues années, a fait, avec une science et un soin dont chacun garde le souvenir, ces comptes rendus bibliographiques qui avaient pour lui le charme tout spécial qu'on éprouve à parler des choses de son pays : le R. P. Martinov.

Avec la compétence que lui donnaient ses travaux personnels, il a dépouillé toute la littérature historique russe jusqu'en 1894, époque de sa mort. Mais à partir de cette date, et malgré plusieurs tentatives, le « Courrier » ne fut pas repris. C'est donc l'activité intellectuelle d'un grand pays, pendant dix années, qui n'a plus trouvé ici de rapporteur. La raison en est peut-être à la langue qu'on sait peu ; elle l'est surtout, je crois, aux difficultés presque insurmontables qu'on rencontre à se procurer les ouvrages russes publiés en Russie. Personnellement, au cours de l'année 1904, j'ai fait, aidé de notre directeur, plusieurs démarches à peu près vaines auprès des éditeurs. Seules, quelques grandes revues ont bien voulu jusqu'ici nous envoyer leurs travaux. Je tiens à en remercier MM. les directeurs et, tout spécialement, M. le directeur de l'Institut archéologique de Constantinople. J'espère qu'avec le temps, entre la Russie et notre revue un courant s'établira, qui me permettra une plus abondante information. Au cours des années 1903 et 1904, le Bulletin de l'Institut archéologique de Constantinople, tome VIII, a publié plusieurs travaux de première importance, dont quelques-uns sont signés de plumes françaises. Le P. Petit, des Augustins de l'Assomption, a donné, avec une introduction de quelques pages, le texte d'une oraison funèbre de Théodore Prodrome sur Étienne Skylitzès, métropolitain de Trébizonde, discours plein d'intérêt qui nous dévoile un coin d'histoire politique et religieuse au début du XIIe siècle. Puis au fascicule 3, l'acte synodal du patriarche Nicéphore II sur les privilèges du métropolitain de Trébizonde, acte du 1er janvier 1260. M. Pančenko publie, à propos d'un sceau de plomb provenant des Slaves de Bithynie au VIIe siècle, une étude très fouillée sur les Slaves en Asie et sur le

Digitized by Google

thème de l'Opsikion, avec d'utiles remarques sur les titres et fonctionnaires byzantins de cette contrée. Cette étude, du reste, n'était qu'une amorce au grand travail que prépare l'auteur sur les sceaux de plomb, les molyvdobulles, de l'Institut. Dans le troisième fascicule du tome VIII, M. P. publie, en effet, cent vingt-quatre pièces qu'il commente avec beaucoup d'érudition et dont l'utilité pour l'histoire des institutions byzantines est considérable.

A signaler deux études archéologiques de M. Uspenskij, l'une sur des fragments de mosaïque de Saint-Jean l'Évangéliste à Ravenne, l'autre sur un « panaghiarion » du musée de la même ville; une notice de M. Begleri sur Sainte-Sophie, notice faite d'après la description d'un Grec qui visita cette église en 1833 et en 1847, et la description d'un sceau de l'empereur David, dernier souverain de Trébizonde (1458-1462); une étude sur les mosaïques et les fresques de Kachriédjami par M. Schmitt et de très intéressantes reproductions d'aquarelles et photographies de Madeba, faites par M. Kluge et commentées par M. Pavlovskij. Enfin le troisième fascicule du tome VIII nous donne un catalogue des manuscrits hagiographiques et biographiques du monastère athonique de Vadopédi dressé par M. Schmitt.

De l'année 1904 un seul fascicule, à ma connaissance, est paru; mais il est des plus intéressants pour l'histoire byzantine. Il contient trois travaux. L'un, de M. Pančenko, sur la propriété rurale à Byzance, la loi agraire et les monastères, travail de grande valeur qui se divise en deux parties : *a*) la loi agraire et la propriété commune, dans laquelle l'auteur expose et discute les théories émises au sujet de cette question par les savants qui s'en sont occupés comme Zachariae von Lingenthal, Ferrini, etc., tout en faisant l'historique de la propriété à Byzance et des lois qui l'ont régie; puis *b*) la propriété rurale d'après les actes monastiques. Certes, on peut ne pas admettre toutes les opinions de M. Pancenko et rester souvent fidèle au grand juriste que fut Zachariae; mais il est impossible de ne pas reconnaître l'important apport de M. Pancenko et de ne pas le remercier du consciencieux travail qu'il vient de donner. Les byzantinistes trouveront profit à le lire et à l'étudier.

L'étude du P. Pargoire sur les Saints-Mamas de Constantinople est tout à la fois archéologique et historique. L'emplacement du célèbre palais de Michel III était fort discuté. Définitivement, le P. Pargoire a résolu la question en distinguant les Saints-Mamas et en plaçant le palais de Michel à Bachik-Tach.

Enfin M. Leper publie dans ce fascicule un certain nombre d'inscriptions grecques et romaines.

Dans le numéro de janvier 1904 du Journal du ministère de l'instruction publique publié à Saint-Pétersbourg, M. Čečulin commence

Digitized by Google

une fort intéressante étude sur « les finances russes sous le gouvernement de Catherine II, » étude longue et minutieuse qui ne compte pas moins de quatre-vingt-onze pages et qui aura une suite. Dans cette première partie de son travail, M. Čečulin étudie la « haute administration des finances en Russie au XVIIIe siècle. » Trois transformations peuvent, pour ainsi parler, marquer les étapes de l'histoire des finances en Russie. Primitivement l'administration générale et financière fut confiée à ce qu'on appelait des « prikaz; » puis on eut les départements, « kollegia, » et finalement les « ministères », « ministerstvo, » trois degrés dans les réformes administratives financières qui correspondent chacune à un progrès et à des besoins nouveaux. L'époque de Pierre le Grand a été marquée par la création des départements et c'était l'organisation en vigueur à l'avènement de Catherine II en 1763. A cette époque, les finances étaient administrées par quelques départements tout à fait indépendants : chambre départementale (kamer-kollegia), comptoir d'État (ètats-kontora), département des économies (kollegia economij), département de la guerre, département de l'amirauté, département du commerce, département des montagnes (berg-kollegia) et celui des sels. L'administration des dépenses et des revenus se répartissait entre ces divers départements, surtout entre les trois premiers, ce qui amena un manque d'unité dont eut à souffrir Catherine et auquel elle remédia. Successivement, M. Čečulin fait l'historique de la « chambre départementale, » organe principal de l'administration des finances, et des règlements qui lui furent donnés en 1717 et en 1724, tant pour sa constitution que pour son organisation, telle que la laissa Pierre le Grand à sa mort; puis il étudie l'activité des départements après la disparition du grand empereur qui avait su établir le principe de la distinction des départements et commencer la centralisation qui s'affermit plus tard et dont le règlement de 1731 fut l'expression; son activité de 1731-1761, l'administration des finances sous Catherine II jusqu'à l'introduction et à l'époque de la nouvelle administration qu'elle inaugura d'abord, puis jusqu'à la création des ministères, c'est-à-dire de 1796 au XIXe siècle commençant. L'abrogation de la charge de chancelier par l'ukase du 2 février 1821 fut le dernier acte qui mit fin à l'organisation financière que la Russie avait eue au XVIIIe siècle et dont Catherine II, par ses divers règlements, avait été la créatrice.

Dans le même numéro, deux autres études à signaler. La première est de M. Rozanov sur les chronographes russes. Reprenant la question où la laissa il y a trente ans M. Popov, l'auteur recherche, à l'aide des « nouvelles méthodes contemporaines, » quelle est l'origine des premiers historiens de son pays. Popov leur donnait une origine

Digitized by Google

jugo-slave; mais, dès 1877, M. Jagič montrait que les chronographes jugo-slaves n'étaient eux-mêmes que des abrégés des chronographes russes et en 1903 M. Sobolevskij, dans ses travaux sur les traductions littéraires de la Russie du XIVe siècle, prouvait à son tour que les chronographes étaient d'origine russe. Le travail de M. Rozanov est tout entier consacré à montrer que les chronographes ont bien une origine serbe. Leurs sources — et cela se comprend — sont surtout les historiens byzantins.

La seconde étude, que nous ne pouvons malheureusement pas résumer pour l'instant, parce qu'elle est une suite, mais sur laquelle nous reviendrons, est de M. Lamanskij. Elle a pour objet la vie de saint Cyrille.

Le numéro de février contient une fort curieuse étude de M. Dzavachov sur les réformes ecclésiastiques dans l'ancienne Géorgie. Depuis quelques années on s'occupe de nouveau avec activité de la Géorgie en Russie. La littérature de cet ancien État est déjà considérable et l'article de M. Dzavachov est bien fait pour montrer tout l'intérêt qu'il peut y avoir à l'étudier. S'inscrivant en faux contre le préjugé qui explique le soi-disant engourdissement religieux de l'Orient par la querelle des iconoclastes et le rétablissement de l'orthodoxie par Théodora, l'auteur affirme qu'à mieux connaître les Églises géorgienne, arménienne, syriaques, on pourra voir que là-bas comme en Occident, il y eut lutte, lutte pour la conquête d'un idéal religieux et moral toujours plus élevé, lutte pour la réforme de l'Église. C'est un épisode de cette lutte que M. Dzavachov raconte en nous faisant connaître la vie et l'activité réformatrice de Georges Svjatogorec qui, pendant cinq ans, prêcha la réforme en Géorgie, essaya de briser le principe de caste sur lequel reposait toute la société religieuse et, par un coup hardi, tenta de démocratiser églises et couvents. Son apostolat fini, il voulut retourner dans sa chère montagne de l'Athos, mais il mourut en route, à Constantinople, le 29 juin 1065.

Enfin, pour terminer, je signalerai l'étude de M. Poska, dans le numéro d'octobre, sur le caractère des mémoires écrits au sujet de l'émancipation des paysans en Livonie, mémoires d'autant plus utiles que les journaux et les revues des débuts du XIXe siècle donnent très peu de renseignements à ce sujet. Seul, jusqu'à ce jour, M. Tobin a essayé de présenter une rapide esquisse de cette littérature; mais son travail, très superficiel, ne peut guère servir que d'amorce à une étude plus approfondie. M. Poska a donc voulu, par son article, combler une lacune fâcheuse en analysant d'une façon critique les plus importants de ces mémoires. Chemin faisant, il retrace l'histoire de la situation des paysans en Livonie en 1804.

ALBERT VOGT.

Digitized by Google

CHRONIQUE

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a entendu, le 26 mai, une communication de M. G. Ferrero sur les origines de la guerre des Gaules. Du silence de César sur les causes qui lui firent déclarer la guerre à Arioviste aussitôt après la paix conclue avec les Helvètes, des contradictions que l'on relève dans ses explications de l'émigration des Helvètes et de la guerre qu'il leur fit, M. Ferrero induit que César a voulu dissimuler une erreur de sa politique gauloise. L'émigration des Helvètes lui apparaît comme une tentative du parti national éduen pour renverser la domination d'Arioviste; la guerre que le capitaine romain fit aux Helvètes fut une satisfaction donnée à l'opinion italienne qui voyait en eux de nouveaux Cimbres et Teutons ; la guerre contre Arioviste fut le résultat de l'impression produite en Gaule par cette campagne de César.

Le 2 juin, M. Salomon Reinach, observant qu'une des faces de l'autel de Savigny (Côte-d'Or) offre l'image de Diane tenant une torche d'une main et deux serpents de l'autre et que cette représentation, unique dans l'art antique, correspond à la description, faite par Pausanias, d'une statue de la déesse à Lycosura en Arcadie, émet l'hypothèse qu'il devait exister à Rome une vieille Diane arcadienne, et que l'autel de Savigny l'aura copiée comme il a fait d'autres statues archaïques romaines pour plusieurs des divinités qui le décorent. — Dans la séance du 16 juin, M. Th. Reinach a proposé une nouvelle lecture d'une inscription gréco-araméenne découverte par M. Grenard. Il pense que la ville d'Aranda de ce texte pourrait être l'Aranac de Ptotémée ou l'Arangae de la table de Peutinger. — Le 23 juin, M. de Mély a fait une curieuse communication sur les signatures des sculpteurs français au moyen âge. Cent soixante-dix estampages relevés par lui détruisent la légende d'après laquelle les primitifs n'auraient pas signé leurs œuvres. — Le 30 juin, M. Heuzey a signalé deux monuments d'archéologie funéraire hébraïque. — M. Franz Cumont a fait connaître deux milliaires d'Asie Mineure remontant au IIIe siècle. — Un mémoire sur la Retraite des Dix mille de Xénophon, commencé dans cette séance et poursuivi dans celles

Digitized by Google

des 21 et 28 juillet, a conduit M. Dieulafoy à s'occuper de la composition de l'armée macédonienne au Ve et au IVe siècle avant l'ère chrétienne; il en a étudié la cavalerie, distinguant soigneusement entre les deux sens du mot grec que nous traduisons tantôt par cavalier et tantôt par chevalier, — et l'infanterie dont il a recherché la constitution, insistant particulièrement sur la phalange.

Une lettre de M. Vasseur, lue le 7 juillet par M. S. Reinach, annonce la découverte sur le plateau de Baou Roux, près de Simiane (Bouches-du-Rhône), de poteries analogues à celles que M. P. Paris a trouvées en Espagne ; M. Vasseur, qui attribue au XIIe siècle avant notre ère cette céramique appelée par lui ibéro-mycénienne, voit dans ce fait la preuve de relations antiques entre le port de Marseille et les navigateurs ibériques. — D'une étude de M. Révillout, lue à la même séance et à celle du 12 juillet, sur la polychromie dans la peinture égyptienne, il résulte qu'à côté de l'art officiel, à but surtout décoratif, dans lequel toutes les œuvres étaient dessinées d'après le canon rigide des proportions qui leur donnait à toutes un type identique et hiératique, et peintes d'après un canon de couleurs à teintes plates, il y avait un art de cabinet, plus vivant, dont les teintes variées imitaient la nature. — Le 12 juillet, M. Ph. Berger a communiqué à ses confrères une inscription néo-punique de Tiane qui mentionne un « temple de Dagon » ou peut-être une « maison du blé » et des marques d'ouvriers peintes sur les voûtes des citernes de Dugga. — Le 21 juillet, M. Babelon a lu un mémoire sur les monnaies arcadiennes au VIe siècle avant l'ère chrétienne. — Le 28 juillet, M. Seymour de Ricci a rendu compte à l'Académie de la mission dont il avait été chargé pour l'achat de papyrus.

Le 4 août, M. Clermont-Ganneau a fait connaître deux fragments d'une importante inscription grecque d'Hérode Agrippa II, provenant de Yabrond, à l'est de Baalbeck. Dans cet édit officiel, le roi dénonce les agissements d'un misérable qui, pendant quarante années, usurpa les fonctions sacerdotales et en retira plus d'un million et demi. — Le 11 août, M. Salomon Reinach a prétendu restituer la fable d'Actéon dans sa forme primitive : les femmes d'un clan de Béotie, dont l'animal sacré était le cerf, se revêtaient de peaux de biche pour en déchirer et en dévorer un, en sacrifice de communion. La sbustitution aux divinités animales de divinités anthropomophes fit substituer au cerf le chasseur Actéon, immolé à la déesse de la chasse : à la suite d'un crime involontaire, il aurait été changé en cerf et déchiré par ses chiens. La légende de la déesse surprise au bain par Actéon est une invention alexandrine. — Des ressemblances relevées par M. Dufourcq entre les Œuvres de Salvien et les Gestes de saint Sébastien lui font attribuer la paternité de ces Gestes au prêtre de

Digitized by Google

Marseille. — La ressemblance curieuse que présentent avec les silex taillés égyptiens de l'époque néolithique ceux que MM. Capitan et l'abbé Arnaud d'Agnel ont trouvés dans l'île Riou, à treize kilomètres de Marseille, leur semble un indice que le pays a été visité par les Égyptiens, auxquels ont succédé les Ligures, les Grecs, puis les Romains. — Les fouilles d'Alabanda sur lesquelles M. S. Reinach a lu, le 18 août, un rapport d'Edhem Bey ont amené le déblaiement d'un temple et d'une agora et la découverte d'un bas-relief représentant un combat d'Amazones et de cavaliers grecs. — Une monnaie d'argent de Chalcis, en Eubée, étudiée dans la même séance par M. Babelon, porte la contremarque de la ville d'Ichnae qui y aurait été mise à l'occasion du siège d'Olynthos par Philippe, en 347. — Le 25 août, une lettre du P. Delattre, communiquée par M. Héron de Villefosse, a fait connaître une nouvelle inscription du Kef qui mentionne le titre nouveau de *procurator centenarius primae cathedrae*. — L'abbé Thédenat a ensuite appelé l'attention de ses confrères sur deux bas-reliefs de Pompéi qui sont des ex-voto. — M. Clermont-Ganneau a présenté plusieurs corrections au texte de Benjamin de Tudèle. — Deux inscriptions de Bulla Regia et de Timgad, communiquées par M. Merlin, ont trait à Plautien, préfet du prétoire sous Septime Sévère.

Le 10 juin, l'Académie des sciences morales et politiques a entendu une lecture de M. Louis Michon sur le gouvernement parlementaire au début de la deuxième Restauration : l'objet de cette étude est de montrer que le premier ministère qui fut alors constitué reçut vraiment l'organisation d'un cabinet de gouvernement parlementaire; que seuls firent partie du conseil les ministres secrétaires d'État ayant un département, à l'exclusion des princes. — Le 29 juillet et le 5 août, M. Doniol a lu un mémoire sur les événements qui se sont passés en France de 1870 à 1873. — Le 26 août, M. Arthur Chuquet a commencé la lecture d'une notice sur le prince Charles de Hesse Rheinfels Rothenburg, général au service de la Révolution, ardent jacobin qui joua un triste rôle par la délation qu'il exerça contre ses camarades.

L'Académie des inscriptions a décerné le premier prix Gobert à M. J. Delaville-Le Roulx, *Cartulaire général de l'ordre des hospitaliers*, et elle a maintenu le second à M. Alfred Richard, *Histoire des comtes du Poitou*. — Au concours des antiquités nationales, les récompenses suivantes ont été décernées : 1re médaille, M. Joseph Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine* et *Les fouilles du mont Beuvray;* 2e médaille, M. Étienne Clouzot, *Les marais de la Sèvre niortaise et du Lay du Xe au XVIe siècle;* 3e médaille, M. l'abbé Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme;*

Digitized by Google

1re mention, dom Fourier Bonnard, *Histoire de l'abbaye royale et de l'ordre des chanoines de Saint-Victor de Paris;* 2e, M. G. Musset, *Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély;* 3e, M. Fleury, *Portails images du XIIe siècle;* 4e, M. J. Depoin, *Liber testamentorum S. Martini de Campis;* 5e, M. Felgères, *Histoire de la baronnie de Chaudesaigues;* 6e, *Établissements burgondes dans le pays de Montbéliard;* 7e, M. Bauchond, *La justice criminelle du magistrat de Valenciennes.* — La même académie a partagé par moitié égale le prix Prost entre MM. A. Lesort (*Les chartes du Clermontois conservées au musée Condé, à Chantilly*) et Émile Duvernoy (*Le duc de Lorraine Mathieu Ier*). Elle a, en outre, accordé des mentions honorables à MM. Henry Poulet (*Thiaucourt*) et Ferdinand des Robert (*Les seigneurs de Saulny, près Metz*). — Le prix Allier de Hauteroche a été partagé entre MM. A. Blanchet, pour son ouvrage sur *La numismatique gauloise*, et Svoronos, pour celui qu'il a consacré aux monnaies des Ptolémées. — Le prix Bordin a été attribué au mémoire de feu Auguste Molinier sur *Vincent de Beauvais.* — Sur la fondation Lafons Mélicocq, M. C. Boulanger a obtenu 1,200 fr. pour son ouvrage sur *le Mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois*, et M. Georges Daumet 600 pour son étude sur *Calais sous la domination anglaise;* en outre, deux mentions honorables ont été accordées à MM. Georges de Lhomel (*Le Cartulaire de la ville de Montreuil-sur-Mer*) et le comte de Loisne (*La maladrerie du Val de Montreuil*). — Le bénéficiaire du prix Joest a été M. Édouard Piette, pour l'ensemble de ses travaux préhistoriques et de ses recherches sur l'âge du renne.

L'Académie des sciences morales et politiques a donné le prix Drouyn de Lhuys à M. Richard Waddington pour les trois premiers volumes de son ouvrage sur *la Guerre de Sept ans.* — Elle a décerné le prix Corbay à M. Vallery-Radot pour sa *Vie de Pasteur.* — Le prix Paul-Michel Perret a été partagé en quatre prix égaux de 500 fr. à MM. Eisenmann, *Le compromis austro-hongrois;* Weber, *La Compagnie française des Indes;* Thibault, *Isabeau de Bavière;* Stryenski, *Un gendre de Louis XV.* M. de Dampierre a obtenu une mention honorable pour son *Essai sur les sources de l'histoire des Antilles*, et M. Pierre Grenier une autre pour son ouvrage sur *l'Empire byzantin.* — M. Paul Decharme, *Critique des traditions religieuses chez les Grecs*, a obtenu 1,000 fr. sur la fondation Bordin, et M. Émile Dard, *Le général Choderlos de Laclos* (*1741-1803*), 500 fr. — Le prix Guizot a été partagé entre MM. Doumergue, *Jean Calvin* (2,000 fr.), et Edmond Biré, *Armand de Pontmartin* (1,000 fr.). — Sur le prix Marcellin Guérin, trois prix de 1,000 fr. ont été décernés à MM. Alexandre Sturdza, *La terre et la race roumaines de-*

Digitized by Google

puis leurs origines, Maurice Souriau, *Bernardin de Saint-Pierre*, et Émile Lauvrière, *Edgar Poe*. — Le prix Le Dissez de Penanrun a été attribué à M. Lacour-Gayet pour l'ensemble de ses travaux historiques.

L'Académie française a décerné le grand prix Gobert à M. Ernest Daudet pour son *Histoire de l'émigration*, et le second prix au *Connétable de Bourbon*, de M. A. Lebey. — Le prix Thérouanne a été partagé entre MM. Guiraud, *Études économiques sur l'antiquité* (1,000 fr.) ; Chatelain, *Le surintendant Nicolas Fouquet* (1,000 fr.) ; Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France* (1665-1672) ; Jean Morvan, *Le soldat impérial* (1800-1814) ; Servières, *L'Allemagne française sous Napoléon Ier* ; le docteur Francus, *Notes et documents historiques sur les huguenots du Vivarais*, 500 fr. chacun. — Le prix Halphen a été scindé en trois prix de 500 fr. à MM. Merki, *La reine Margot et la fin des Valois* ; colonel Burdeau, *Le grand Frédéric* ; lieutenant-colonel de Lartigue, *Monographie de l'Aurès*. — Sur la fondation de Montyon, les prix suivants intéressent nos études : prix de 1,000 fr. à MM. Schneider, *L'Ombrie* ; Triaire, *Dominique Larrey* (1768-1842) ; l'abbé Marin, *Algérie, Tunisie, Soudan ; Vie, travaux, voyages de Mgr Bacquard* ; O. Houdas, *L'Islamisme* ; Gosselin, *L'empire d'Annam* ; Fargenel, *Le peuple chinois* ; — prix de 500 fr. à MM. Blovès, *Warren Hastings* (1772-1783) ; Paul Henry, *Saint François d'Assise* ; Candel, *Les prédicateurs français dans la première moitié du XVIIIe siècle* ; Maurice Faure, *Souvenirs du général Championnet* ; comte de Cugnac, *La campagne de Marengo*. — Le lauréat du prix Furtado a été M. le général Frey : *L'armée chinoise* (*campagne de Chine de 1900*). — Sur la fondation Charles Blanc, M. Bertaux, *Rome*, a obtenu un prix de 1,000 fr.

Parmi les sujets mis au concours par l'Institut vénitien de sciences, lettres et arts pour le prix Querini Stampalia (3,000 fr.), deux intéressent quelque peu nos études. Le premier est un travail sur les origines de la peinture vénitienne, dans lequel seraient coordonnées et discutées toutes les recherches de détail poursuivies dans ces dernières années sur les artistes et l'œuvre artistique des XIVe et XVe siècles (31 décembre 1905). Le second concours (31 décembre 1908) porte sur Alde Manuce l'Ancien.

Un prix de 1,500 marks sera décerné par la section d'histoire et d'économie politique de la Société Jablonowski, à Leipzig, au meilleur mémoire allemand, latin ou français, anonyme et pourvu d'une devise, sur les sujets suivants : I. (terme du concours : 30 novembre 1907), *L'histoire de la civilisation en Allemagne depuis le romantisme jusqu'à Freytag, Riehl et Burckhardt* ; II. (30 novembre 1908), *Exposé comparatif de la législation économique des grands territoires alle-*

Digitized by Google

mands depuis le XVe siècle jusqu'au début de la guerre de Trente ans.

Le prix de 2,000 fr. de la fondation théologico-philosophique de Bâle sera décerné en 1907 (terme du concours : 31 mars 1907) au meilleur travail manuscrit et pourvu d'une devise sur le bien d'empire en Suisse.

La Société d'histoire hanséatique propose pour sujet d'un prix de 3,000 marks une histoire de la navigation allemande (terme du concours : 1er octobre 1909).

La réunion des sociétés des beaux-arts s'est tenue, du 13 au 16 juin, dans les bâtiments de l'École des beaux-arts. La séance d'ouverture a été présidée par M. Guiffrey, qui, dans son discours, a insisté notamment sur l'utilité qu'il y aurait, surtout au moment de la séparation, à poursuivre et à compléter l'inventaire des richesses d'art de la France. Parmi les communications faites à la même séance, nous noterons d'abord celle de M. Maurice Hénault sur une œuvre inconnue d'Antoine Pater, chaire à prêcher fort curieuse des environs de Cambrai. — M. F. Lorin croit avoir découvert au château du Tremblay un portrait de Julie d'Angennes, la « divine Julie. » — M. Léon de Vesly a fait connaître un architecte et sculpteur rouennais qui a joui d'une grande célébrité, aujourd'hui tombée, au début du XVIIIe siècle. — M. Paul Pellot a fait l'histoire du graveur Duflos et de sa famille. — Le 14 juin, nous relevons la suite du répertoire des artistes lorrains de M. Albert Jacquot ; son nouveau chapitre se rapporte aux orfèvres, joailliers, argentiers et potiers d'airain. — M. Paul Leroy, en son nom et en celui de feu Herluison, a parlé tour à tour sur deux musiciens, l'organiste Ferdinand-Albert Gautier et le violoniste Alexandre Boucher ; M. Eugène Thoison sur le peintre Claude Lefebvre ; M. Delignières sur Morel d'Arleux. — Le 15 juin, M. Louis de Fourcaud, dans son discours de président de séance, a montré combien les récentes recherches avaient éclairé la vie de Quentin Varin, le maître de Poussin, permettant de fixer le lieu de sa naissance à Beauvais, la date aux environs de 1580, etc. — M. Guillibert a retracé la vie du comte A. de Forbin, directeur général des musées nationaux (1777-1841), surtout d'après sa correspondance avec Granet. — M. Paul Clauzel a retracé l'histoire à la fin du XVIIIe siècle du théâtre de Nîmes, où, comme on sait, Fabre d'Églantine remplit les fonctions d'acteur. — M. Numa Coste a retracé les origines de l'école de dessin d'Aix en Provence, fondée par le duc de Villars. — Le 16 juin, nous notons le mémoire de M. Léonce Lex sur le neveu de Rameau, non pas sur celui que Diderot a rendu célèbre, mais sur Lazare Rameau, fils aîné du frère de Philippe. Comme son père Claude, organiste de la cathédrale de Dijon, Lazare fut organiste à Saint-

Digitized by Google

Vincent de Mâcon. La fermeture des églises le réduisit à la misère et amena sa mort.

La Société d'histoire contemporaine a tenu sa quinzième assemblée générale le 15 juin dernier. M. le comte Boulay de la Meurthe, président, y a lu une notice sur notre regretté collaborateur, M. Victor Pierre ; M. le baron André de Maricourt y a communiqué quelques extraits des souvenirs de Jean-Alexandre de Bayart, baron de Duplaa, sur sa captivité en Russie après le désastre de la Bérésina ; M. Léonce Grasilier, en même temps qu'il complétait par des documents nouveaux sa communication de l'an dernier sur la mission du chevalier de la Garde auprès de Paul Ier, y a donné une courte note sur « une conséquence du blocus continental en 1810, » la fabrication du sirop de raisin, pour remplacer le sucre. Du rapport du secrétaire, nous tirons les renseignements suivants sur les publications nouvelles entreprises par la Société : Anecdotes historiques du tribun Duveyrier ; second volume de la correspondance du duc d'Enghien ; correspondance de Formaleoni, agent secret de la république de Venise à Paris, de mars 1793 à août 1794 ; mémoire de Kléber sur la guerre de Vendée ; mémoires du marquis de Bouillé, fils du Bouillé de Nancy et de Varennes ; mémoires du général de Miollis ; réédition des *Souvenirs* fort rares *de mon dernier voyage en France*, de Meister.

Parmi les mémoires historiques que renferme le tome CXV des *Travaux de l'Académie de Reims* (année 1903-1904. T. Ier. Reims, L. Michaud, 1905, in-8 de 386 p.), l'un a déjà été signalé ici : *Le conflit de 1597 entre Henri IV et le Parlement de Paris*, par M. Albert Chamberland (t. LXXVII, p. 253). Les autres mémoires sur lesquels nous devons aujourd'hui appeler l'attention de nos lecteurs sont la publication par M. Louis Demaison d'une enquête du chapitre de Reims en 1474, d'où il tire de curieux renseignements sur l'*Instruction dans les campagnes des environs de Reims au XVe siècle ;* il ne manquait pas d'écoles pour distribuer à la population des connaissances au moins élémentaires ; — une étude de M. Pol Gosset sur les *Premiers apothicaires rémois*, que l'on rapprochera de celles qu'il a données déjà sur les derniers apothicaires de cette ville ; ce nouveau travail retrace l'histoire de la communauté jusqu'à la fin du XVIIe siècle. — L'apparition des *Enquêtes campanaires* de M. Joseph Berthelé a fourni l'occasion à M. H. Jadart de nous donner *Le dossier des fondeurs de cloches rémois (1611-1675) aux archives de Reims ;* et au docteur P. Gosset de nous apporter de curieux renseignements sur *Quelques cloches des communes du district de Reims (1790-1793)*. — Un article posthume du regretté Charles Givelet traite de l'*Ancien cimetière de Saint-Pierre-le-Vieil et le Jardin des plantes* fondé par Noël et qui disparut après sa mort.

Digitized by Google

La Société d'histoire, lettres, sciences et arts de la Flèche entreprend la publication d'une *Revue Henri IV*, qui formera comme un supplément aux *Annales fléchoises*, l'organe attitré de la Société. Cette revue bimestrielle, qui a commencé de paraître en juillet dernier (Paris, Champion; La Flèche, Besnier) se propose surtout de mettre au jour des documents soit *in extenso*, soit en analyse, qui se rapportent soit à l'histoire générale du roi, soit à l'histoire locale, surtout de l'ouest et du centre de la France.

Nous empruntons au *Bulletin de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques, fondée à Bruxelles le 12 avril 1874*, les renseignements suivants sur les *séances du dimanche 14 mai 1905, tenues à l'Université libre de Bruxelles* (s. l. n. d., in-16, 33 p.). Dans la section de philologie classique et romane, M. Camille Gaspar a cherché à établir que la mesure de huit stades donnée à l'hippodrome d'Olympie s'appliqua au périmètre extérieur, mais non pas à la piste. — A la section d'histoire et de géographie, M. Paul Frédéricq a signalé la présence aux archives de la Haye d'un précieux fonds sur la période hollandaise et la révolution de 1830. — M. Van der Linden a émis l'opinion, combattue par MM. Vanderkindere, Des Marez et Pirenne, que la gilde de Cologne était à l'origine ouverte même aux artisans. — M. Mœller a étudié la question de la valeur des sceaux privés au moyen âge.

La Commission d'histoire wurtembergeoise entreprend quatre publications nouvelles : 1° celle des actes du Landtag; 2° celle de documents sur l'histoire constitutionnelle et administrative de Ravensburg ; 3° celle de pièces sur l'histoire de la politique religieuse des princes wurtembergeois avant la Réforme ; 4° enfin, celle d'un atlas de planches sur l'histoire du pays.

La Commission d'histoire saxonne a inscrit au programme de ses travaux : 1° la correspondance entre le comte Brühl et Carl Heinrich von Heineken ; 2° une édition par M. Hantzsch des plus anciennes cartes de Saxe de 1550 à 1593; 3° une histoire de la miniature en Saxe, par M. Bruck.

A l'exemple de notre École de Rome, l'Institut prussien dans la Ville éternelle entreprend la publication d'une bibliothèque *(Bibliothek des kgl. preussischen Instituts in Rom)*, destinée à recueillir les travaux de ses membres qui ne prennent pas place dans ses divers autres recueils.

Il s'est fondé à Nuremberg, à la fin de 1904, une Société d'histoire franconienne qui a inscrit dans son programme la publication, suivant les exigences de la critique moderne, des sources inédites de l'histoire de la Franconie. Elle s'est constituée définitivement le 6 mai dernier sous la double présidence de MM. le baron von Wel-

Digitized by Google

ser et Göbl; elle a élu comme secrétaires MM. Chroust et Fester.

Une autre association dont les bases avaient été également jetées à la fin de l'année dernière, l'Union de l'Allemagne du nord-ouest pour les recherches archéologiques, s'est constituée définitivement à la fin d'avril : son objet est de réunir dans une même action les sociétés locales existantes pour l'étude des questions romano-germaniques.

Il y a quelques mois, M. Pio Pecchiai fondait à Pise (6, via Mugelli) une nouvelle revue pour les études d'histoire et d'archéologie. Pour cette *Miscellanea di erudizione* bimestrielle (8 fr. par an), il s'est assuré le concours de quelques-uns des meilleurs érudits de l'Italie contemporaine.

En parlant à nos lecteurs, dans notre chronique d'avril (p. 629), du premier volume de la réédition du *Recueil historique des archevêchés de France* de dom Beaunier, nous leur annoncions comme imminente la publication d'une *Revue Mabillon*. Le premier numéro des *Archives de la France monastique, revue Mabillon*, a paru sous la date de mai dernier (trimestriel, Paris, veuve Charles Poussielgue, in-8. — 12 fr. par an). Cette revue, dit la direction, « publiera des études, qui ne pourraient faire l'objet d'un volume, sur tous les sujets qui se rapportent à l'histoire des moines et des monastères.... Elle nous fournira le moyen de tenir nos lecteurs au courant des livres et des articles qui se publient chaque année en France et à l'étranger sur les moines et les monastères par une chronique et une bibliographie qui paraîtront dans le dernier fascicule. » Le premier fascicule comprend une étude de dom J.-M. Besse sur *l'Ordre de Cluny et son gouvernement ;* — une *Note* de M. L. Levillain *Sur quelques abbés de Saint-Denis* (Albert, mort en 1049, et ses prédécesseurs depuis 980); — une note anonyme sur l'*Office divin dans l'abbaye de Saint-Denis ; le calendrier de 1550 ;* — et un article de M. G. Guillot sur *les Origines de la gravure sur bois et les monastères français.*

On ne lira pas sans intérêt la curieuse et substantielle étude de M. Félix Stähelin sur l'antisémitisme dans l'antiquité [1]. Il semble que ce soit à Alexandrie d'Égypte, — peut-être par suite de la menace qu'était pour la population indigène l'accroissement constant de la population juive, — que l'antisémitisme ait pris naissance. C'est le prêtre égyptien Manéthon, écrivain du IIIe siècle avant notre ère, qui paraît s'être fait le premier écho des attaques contre les Juifs. C'est beaucoup plus tard, au Ier siècle de l'ère chrétienne, que

[1] *Der Antisemitismus des Altertums in seiner Entstehung und Entwicklung.* Basel, C. F. Lendorff, 1905. In-8, 55 p.

Digitized by Google

se précisèrent, dans Apion, les accusations d'adorer une tête d'âne et de pratiquer le meurtre rituel.

Sous le titre un peu pompeux : *Der Eintritt der Germanen in der Geschichte* (Extrait de la *Festschrift zum 60. Geburtstage von Theodor Plöss*, Basel, 1905. In-8, 30 p.), M. Félix Stähelin s'efforce de prouver que les Γαλάται de la célèbre inscription de Protogène sont les Bastarnes, et que les Bastarnes ne sont pas une population celte, mais germanique. Cette double question a déjà fait couler des flots d'encre ; les opinions sont fort partagées. M. Stähelin présente la sienne d'une manière séduisante sans forcer la conviction.

En nous faisant connaître l'*État actuel des publications de fac-similés de chartes et autres documents d'archives* (Bruxelles, impr. Polleunis et Ceuterick, s. d., in-8 de 15 p.), publications déjà nombreuses, mais éparses de côté et d'autre et d'une valeur fort inégale, M. Maurice Prou montre combien il serait nécessaire d'en dresser un catalogue chronologique, que compléteraient des tables des noms propres et des matières[1]. Il insiste en même temps sur l'urgence qu'offre la prompte reproduction des documents les plus anciens et les plus fragiles (comme les bulles des papes sur papyrus et nos anciennes chartes mérovingiennes), pour lesquels il n'existe, le plus souvent, ou aucun fac-similé ou que des fac-similés imparfaits et insuffisants.

L'étude du poème chevaleresque du trouvère Bretex sur *le Tournoi de Chauvency en 1285*, poème deux fois édité déjà et cependant assez peu consulté, a fourni à MM. Émile Duvernoy et René Harmand l'occasion d'un tableau de la société et des mœurs chevaleresques au XIIIe siècle (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1905. In-8 de 51 p.). Le vieux poète ne s'est pas contenté de nous raconter le détail des joutes et les prouesses des chevaliers au tournoi ; sa narration exacte et précise nous fournit, sur la vie courtoise de l'époque, sur les danses notamment, et sur la façon dont se pratiquait l'amour, assez idéal, des chevaliers pour les dames, des renseignements curieux.

Nous signalions l'an dernier la conférence faite à la Société d'études historiques et littéraires de Lyon par notre directeur, M. Paul Allard, sur *Un empereur gaulois au Ve siècle*. Cette année, c'est à dom Besse que la Société s'est adressée pour en obtenir une conférence sur la *Loi salique*[2]. Il ne s'agissait pas, pour le savant bénédictin, d'entretenir ses auditeurs de la loi des Francs saliens, mais de leur expliquer quels ont été le rôle et la valeur, dans l'histoire de

[1] Ce catalogue, M. Prou le rappelle dans cette note, est entrepris par M. René Poupardin. — [2] *Publications de la Société d'études historiques et littéraires*. Lyon et Paris, Emmanuel Vitte, 1905. In-8 de 32 p.

Digitized by Google

France, de cet article de la constitution — non écrite — de la monarchie française auquel on a donné jadis le nom de loi salique, et qui excluait les femmes de la succession au trône.

M. Hjalmar Crohns, professeur à Helsingfors, avait publié en 1903 un volume dans lequel, étudiant saint Antonin comme une des sources du *Malleus maleficarum*, il avait attribué au saint archevêque de Florence une haine et un mépris aveugle de la femme. Cet ouvrage avait provoqué les critiques de M. l'abbé N. Paulus dans les *Historisch-politische Blätter*. Dans une brochure qui n'est qu'un pamphlet [1], M. Hjalmar Crohns revient à la charge.

A la suite d'un incident qui a fait à la Chambre et dans le pays le bruit que l'on sait, M. Thalamas a trouvé opportun de faire le public juge de ses idées par la mise au jour d'une petite brochure sur *Jeanne d'Arc, histoire et légende*. Dans un article, inséré dans l'*Univers* et reproduit par la maison de la Bonne Presse sous forme de brochure de propagande, le P. J.-B.-J. Ayroles, l'auteur de *la Vraie Jeanne d'Arc*, met à nu l'ignorance grossière dont a fait preuve l'ancien professeur de Condorcet (*M. Thalamas contre Jeanne d'Arc*. In-16 de 22 p.).

On a donné le nom de conspiration de Blount au coup de main sur les possessions espagnoles de l'Amérique du Nord préparé par les Anglais en 1795-1797 et auquel le sénateur William Blount prit une part qui amena son expulsion du Sénat des États-Unis. M. Frederick J. Turner apporte sur la conspiration tout un ensemble de documents extraits du Public Record Office, des archives du ministère des affaires étrangères et du dépôt du Department of State de Washington : *Documents on the Blount conspiracy*, 1795-1797 (Extrait de l'*American historical review*. Avril 1905, s. l. n. d., paginé 574-609).

La paroisse d'Hix (Cerdagne française) sur laquelle M. l'abbé Jean Sarrète, curé de Palau, nous donne une substantielle notice (Extrait du XLVIe *Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*. Perpignan, impr. de Charles Latrobe, 1905. In-8, 35 p.), tombée aujourd'hui au rang de simple annexe de Bourg-Madame, a eu son temps de splendeur à l'époque où les comtes de Cerdagne y avaient leur résidence d'été et où il s'y tenait une foire, unique dans la contrée, jusque vers la fin du XIIe siècle. Entre autres renseignements curieux que contient la notice de M. Sarrète, nous notons ce qu'il dit de la dizaine d'Osséja, association sacerdotale dont faisait partie le curé d'Hix, et aussi du *Libre de cura de animas* sur lequel le curé devait noter le nom des paroissiens qui n'avaient pas fait la communion pascale.

[1] *Zwei Förderer des Hexenwahns und ihre Ehrenrettung durch die ultramontane Wissenschaft*. Stuttgart, Strecker und Schröder, 1905. In-16 de 62 p.

Digitized by Google

Le même auteur nous donne une notice sur la *Condition des non privilégiés sous l'ancien régime à Osséja* (Extrait de la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, t. VI. Perpignan, impr. Joseph Payret, 1905. In-8, 18 p.). On y trouvera des indications qui ne manquent pas d'intérêt sur le régime financier et économique et sur l'état intellectuel des habitants d'une petite vallée de la Cerdagne française, surtout dans les XVIIe et XVIIIe siècles.

La maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, à Paris, a eu l'heureuse idée de réunir, sous un format commode, les documents officiels relatifs aux *Associations et congrégations* (in-16, 64 p.). — Cette brochure, qui forme le deuxième fascicule d'une collection de *Textes législatifs*, dont le premier fascicule était consacré à la *Nouvelle loi militaire*, reproduit : La loi du 1er juillet 1901 sur les associations; l'arrêté de même date du ministre de l'intérieur; les deux règlements d'administration publique du 16 août 1901; divers avis, décrets et circulaires; la loi contre l'enseignement congréganiste, et le décret d'administration publique qui la complète, etc. On trouvera dans un appendice : 1° un décret de l'an XII portant dissolution de diverses associations religieuses; 2° la loi de 1825 sur les communautés de femmes.

L'histoire et notamment l'histoire ecclésiastique perdent en Allemagne un de leurs représentants les plus éminents dans la personne du R. P. Heinrich-Seuse Denifle, mort à Munich, le 13 juin. Né à Imst, en Tyrol, le 16 janvier 1844, entré tout jeune chez les Dominicains (1861), il s'y fit bientôt assez distinguer par la solidité de ses connaissances théologiques pour être appelé, dès 1870, à enseigner la théologie dans la maison de son ordre, à Graz. Dix ans après, les fonctions de définiteur général l'appelaient à Rome, où la confiance du souverain pontife le retint comme sous-archiviste et le chargea de collaborer à la grande édition des œuvres de saint Thomas d'Aquin. L'éminent religieux n'était pas seulement un théologien, mais un érudit remarquable et un historien solide. Nous ne saurions oublier ici que deux de ses publications les plus considérables intéressent l'histoire de notre pays : *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans* (1897-1899, 2 vol. in-8), l'un des meilleurs travaux qui aient paru depuis longtemps sur cette période de notre histoire; et ce *Chartularium Universitatis parisiensis*, commencé en 1890, avec la précieuse collaboration de M. E. Chatelain et qui, avec l'*Auctarium*, ne comprend pas moins actuellement de cinq volumes in-4. A ce dernier travail se rattache un sévère avis à M. Marcel Fournier sur les *Universités françaises au moyen âge* (1892, in-8), et un aperçu d'ensemble sur les universités médiévales (*Die Universitäten des Mittelalters bis 1400*) (1885, in-8). Non

Digitized by Google

moins précieuses sont ses diverses recherches sur les mystiques allemands du moyen âge, dont une partie a paru dans cet *Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, commencé en 1885, de concert avec un savant jésuite, le P. J. Ehrle, mine abondante de renseignements dont on regrette la longue interruption. Enfin, l'an dernier, il donnait sur Luther et le luthéranisme (*Luther und Luthertum in der ersten Entwickelung*, 1904, in-8) un ouvrage considérable qui a suscité en Allemagne des polémiques âpres et passionnées.

M. le comte Hélion de Luçay, qui a été l'un des premiers et des plus fidèles coopérateurs de M. le marquis de Beaucourt dans les œuvres entreprises par sa généreuse initiative, et qui notamment a donné à cette Revue d'excellents articles, est mort le 10 juillet dernier, à soixante-quinze ans. Les fonctions qu'il exerça jusqu'en 1870 au Conseil d'État, l'activité qu'il déploya dans la direction de la Société des agriculteurs et dans la collaboration aux diverses sociétés dont il faisait partie, ne l'empêchèrent pas d'utiliser pour des travaux d'histoire locale ou générale les très remarquables aptitudes historiques dont il était doué. A ses deux travaux principaux, l'un sur *les Assemblées provinciales sous Louis XVI* (1871, in-8), l'autre sur *les Secrétaires d'État* [1], parus l'un et l'autre sous les auspices de la Société bibliographique, il faut rattacher deux études intéressantes sur *Les contributions de la France à cent ans de distance, 1789-1889* (1891, in-8), sur *la Décentralisation* (1895, in-8), et une série de mémoires sur l'histoire du Beauvaisis. La solidité de ces ouvrages, la lucidité de vues de M. de Luçay, lui avaient valu l'honneur d'être nommé correspondant par l'Académie des sciences morales.

Nous devons encore une mention toute particulière à M. Alfred Rastoul, mort à soixante-treize ans, le 30 mai dernier. Bien qu'il ait surtout porté son activité du côté de la presse périodique — il avait été jusque dans ces derniers mois un actif rédacteur de l'*Univers*, où il avait jadis combattu aux côtés de Veuillot, — il n'en a pas moins donné quelques ouvrages d'histoire assez estimables. Outre sa collaboration à l'*Histoire du monde*, de MM. de Riancey, et une *Histoire de France depuis la révolution de juillet jusqu'à nos jours* (1892, 2 vol. in-8), on lui doit notamment des études biographiques sur le maréchal Randon (1890, in-8), sur Lamoricière (1894, in-8), sur Canrobert (1897, in-8), sur Mac-Mahon (1898, in-8). Un intérêt tout particulier s'attache à ses notes et souvenirs de collaborateur sur *Louis Veuillot*, publiés en 1887-1888 dans la *Controverse*.

E.-G. Ledos.

[1] *Des origines du pouvoir ministériel en France : les secrétaires d'État depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV* (1881, in-8).

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

I. — PÉRIODIQUES FRANÇAIS

Les bénédictins français ont toujours soutenu que la règle de saint Benoît fut implantée à Glanfeuil, l'année même de sa mort, par son disciple bien-aimé, saint Maur. S'inspirant de la théorie qu'exposa Auguste Molinier dans deux conférences faites à l'École des hautes études, M. Louis Halphen combat cette opinion qui ne s'appuie que sur un seul document, la Vie de saint Maur, écrite en 863 par Eudes, abbé de Glanfeuil. Il estime que la règle bénédictine se répandit d'abord avec une extrême lenteur dans les monastères du monde occidental et commença seulement à être connue en Gaule au VIIe siècle, grâce aux moines de Luxeuil. D'après lui, rien ne permet d'affirmer que le Maur dont le sarcophage fut découvert à Glanfeuil au IXe siècle ait bien été le disciple de saint Benoît et qu'il ait établi dans ce monastère la règle bénédictine [1].

— Le métier de geôlier, médiocrement estimé aujourd'hui, conduisait, sous le grand roi, aux honneurs et aux richesses. Mme Arvède Barine nous le prouve en retraçant la carrière de Bénigne d'Auvergne de Saint-Mars, qui peut être considéré comme le geôlier modèle de l'ancien régime [2]. Sur la recommandation de d'Artagnan qui connaissait son obéissance aveugle à la consigne, Louvois lui confia la garde de Foucquet, et le maréchal des logis aux mousquetaires devint gouverneur du donjon de Pignerol (1665). Saint-Mars était né geôlier, et dès ses débuts sut s'acquitter à la lettre de ses délicates fonctions. Il ne quittait pour ainsi dire pas son prisonnier de vue, le servant à table, visitant tous les objets à son usage, et la nuit même venant inspecter les poches de ses habits. Ces précautions n'empêchèrent pas Foucquet de se fabriquer des plumes avec des os de chapon, de l'encre avec de la suie et du vin, et de se procurer du papier on ne sait trop par quel moyen. L'entretien d'un prisonnier de distinction per-

[1] *Revue historique*, juillet-août 1905 : *La Vie de saint Maur ; exposé d'une théorie de M. Auguste Molinier.* — [2] *La Revue de Paris*, 1er juillet 1905 : *Un geôlier au XVIIe siècle.*

Digitized by Google

mettait à Saint-Mars de réaliser de gros bénéfices. Louvois le savait, mais ne disait rien, lui laissant entendre seulement qu'il ne devait aller ni trop vite ni trop loin. Cette indulgence encourageait Saint-Mars à réclamer sans cesse des gratifications et l'augmentation de ses appointements. Son crédit s'accrut encore quand sa belle-sœur fut devenue la maîtresse de Louvois. Louis XIV, cependant, lui refusa le grade de sous-lieutenant, mais lui accorda sans difficulté des lettres de noblesse (1673). Cette faveur le payait de tous les tracas que lui causait depuis plus de deux ans Lauzun, le plus fructueux, mais aussi le plus terrible de ses pensionnaires. Lorsque Mattioli, ministre d'État du duc de Mantoue, qui avait trahi à la fois le duc son maître et Louis XIV, tomba dans le piège que l'ambassadeur de France à Turin lui avait dressé, Saint-Mars fut tout désigné pour le garder (1679). La consigne était d'user à l'égard de Mattioli d'une sévérité touchant à la cruauté ; il s'y conforma sans peine. La mort de Foucquet et la libération de Lauzun firent une brèche dans le budget de Saint-Mars. On le comprit et, comme compensation, Saint-Mars, sous-lieutenant depuis 1679, fut nommé successivement gouverneur de la citadelle de Pignerol, commandant du fort d'Exiles, et enfin gouverneur des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat. Au bout de trente-deux ans de service, sa fortune était faite : il possédait de grandes terres et le château de Palteau et semblait disposé à prendre sa retraite. Mais on avait besoin de lui pour administrer la Bastille, et le vieux geôlier se laissa séduire par les avantages pécuniaires que lui offrit Barbézieux (1698). A côté de délinquants vulgaires, Saint-Mars eut à garder à la Bastille Mme Guyon, l'amie de Fénelon, pour laquelle il devait prendre les ordres de l'archevêque de Paris, et Mlle Florence, étoile de la danse à l'Opéra, enfermée à la demande de la famille de Rohan qui voulait empêcher le prince de Léon de l'épouser. Ce fut la dernière aubaine de Saint-Mars, car la santé de Mlle Florence devait être l'objet de soins particuliers, qui permettaient d'importants profits. Saint-Mars mourut sur la brèche à quatre-vingt-deux ans, laissant plusieurs millions à ses héritiers.

— Dans un nouveau chapitre de ses intéressantes études sur le duc et la duchesse de Bourgogne, M. le comte d'Haussonville raconte la part qu'ils prirent aux événements de la funeste année 1709[1]. Vaincus à Oudenarde avec le duc de Bourgogne, Vendôme et ses amis n'avaient cessé de le déchirer en secret : le duc pardonnait, mais la duchesse entendait défendre son mari et, après avoir réussi à chasser Vendôme de Versailles, elle parvint encore à le faire exclure de Marly et

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1905 : *La duchesse de Bourgogne et l'union savoyarde*. I. *L'hiver de 1709*.

Digitized by Google

même de Meudon, en dépit des sentiments personnels de Monseigneur, ouvertement favorable à Vendôme. On sait tous les maux qui, pendant l'hiver de 1709, accablèrent la France déjà si éprouvée par la guerre. Le froid et la famine faisaient partout de nombreuses victimes, et le peuple exaspéré ne s'en prenait pas seulement aux blatiers et aux financiers spéculant sur la misère publique ; il attaquait encore le roi, qu'il considérait comme responsable de ses souffrances. A l'exposé des misères du peuple fait au Conseil, le duc de Bourgogne ne pouvait retenir ses larmes. Ne jugeant point suffisant de s'associer à la charité obligatoire et administrative, organisée par le Conseil, il dépensait en aumônes la presque totalité de l'argent mis à sa disposition pour ses menus plaisirs, et s'attachait à soulager toutes les misères dans la région de Versailles et de Marly. A son exemple, la duchesse de Bourgogne s'adonna à la charité, et comme lui voulut qu'on l'ignorât. C'est ainsi que les malheurs publics contribuaient au rapprochement des deux époux. Ses pieuses préoccupations n'avaient point fait oublier au duc qu'il devait se réhabiliter devant l'opinion, et il demanda le commandement d'une des armées qui devaient entrer en campagne au printemps. Il fut décidé qu'il dirigerait l'armée d'Allemagne, avec d'Harcourt comme second. Mais la situation financière ayant empiré, le roi décida que toutes les ressources du Trésor seraient employées à l'entretien des troupes et que l'on renoncerait aux dépenses qu'occasionnait la présence des princes aux armées. Le duc de Bourgogne supplia qu'on le laissât « vivre en simple officier » et « manger le pain du soldat. » Mais le roi s'y refusa nettement, n'admettant pas que son petit-fils pût se montrer à l'armée sans être entouré de l'éclat dû à son rang.

— Au début du XVIIIe siècle, des relations commerciales s'établirent entre la France et les colonies espagnoles de l'Océan Pacifique. Les navires français transportaient les marchandises européennes au Chili et au Pérou et en rapportaient des métaux précieux. Bien loin d'encourager ce trafic, l'Espagne, fidèle à sa politique coloniale, résolut de l'empêcher ; la France, alliée de l'Espagne, dut, de son côté, s'associer à ces mesures prohibitives ; mais bientôt, soucieuse de protéger les intérêts de ses négociants, elle leur accorda secrètement l'autorisation de faire le commerce dans la mer du Sud. En termes administratifs, cette faveur s'appelait « aller aux découvertes. » Devant les réclamations réitérées du gouvernement de Philippe V, Louis XIV fut contraint d'interdire formellement tout trafic avec les colonies espagnoles de l'Amérique du Sud (18 janvier 1712). M. E. W. Dahlgren [1] montre les efforts inutiles que fit Pontchartrain

[1] *Revue historique*, juillet-août 1905 : *Le comte Jérôme de Pontchartrain et les armateurs de Saint-Malo*, 1712-1715.

Digitized by Google

pour obtenir la stricte observation des ordonnances royales ; car tandis que marchands et armateurs, à Saint-Malo en particulier, rivalisaient d'ingéniosité pour tourner les règlements, les agents du secrétaire d'État de la marine s'entendaient avec eux pour favoriser leurs fraudes. Aussi les soumissions exigées des armateurs et des capitaines, par lesquelles ceux-ci s'engageaient, sous peine de 100,000 piastres d'amende, à ne pas trafiquer dans la mer du Sud, demeurent-elles sans effet. M. Dahlgren estime que si les ordres de Louis XIV ne furent pas exécutés, la faute en est bien plus au régime administratif qu'il avait inauguré qu'à l'incapacité ou au mauvais vouloir du ministre. En tout cas, on n'a aucune raison de croire que Pontchartrain se soit prêté, comme le firent ses agents, aux tentatives de corruption dont il fut l'objet. Le conseil de la marine qui, sous la Régence, exerça les fonctions de secrétaire d'État de la marine, n'obtint pas un résultat plus satisfaisant, en dépit de l'aggravation des peines portées contre les négociants coupables d'avoir envoyé leurs vaisseaux dans le Pacifique. Il fallut toute l'énergie d'Alberoni pour briser les relations commerciales qui s'étaient établies entre la France et les colonies espagnoles.

— A l'exemple de M. G. Lenôtre, qui a retracé dans des pages émouvantes le drame de Varennes, M. le comte de Champflour nous raconte les péripéties et les dangers qui marquèrent le départ de Mesdames de France en février 1791 [1]. Depuis de longues années, Mesdames Adélaïde et Victoire s'attendaient à l'explosion de haine contre l'ancien régime qui éclata en 1789. Les journées d'octobre leur prouvèrent que leur liberté et leur vie même étaient menacées, et elles résolurent de quitter la France. L'entreprise présentait de graves difficultés et n'était pas sans péril. Le dévouement et le courage du comte Louis de Narbonne, chevalier d'honneur de Madame Adélaïde, en assurèrent la réussite. Le roi avait donné un passe-port à Mesdames et fait enjoindre aux directoires des départements qu'elles devaient traverser de faciliter leur voyage ; mais la municipalité de Paris leur refusa tout passeport, se bornant à constater que tous les Français ont le droit de circuler librement dans le royaume. Instruites du prochain départ des princesses, les sections sommèrent l'Assemblée de s'y opposer, et, le 19 février au soir, une foule hostile se rendit tumultueusement à Bellevue, où habitaient Mesdames, pour leur faire connaître « les vœux du bon peuple de Paris. » Lorsque les manifestants arrivèrent aux portes du château, les voitures des fugitives roulaient sur la route de Fontainebleau

[1] *Le Correspondant*, 10 juillet 1905 : *Le départ de Mesdames de France (février 1791)*.

Digitized by Google

depuis une heure. La foule exaspérée se précipita dans les jardins, qu'elle saccagea. Dans leurs journaux, Marat, Condorcet, Camille Desmoulins, attaquèrent Mesdames avec une extrême violence. En présence de l'émotion causée par le départ de ses tantes, Louis XVI adressa une lettre à l'Assemblée pour l'informer qu'il les avait autorisées à quitter la France. Cependant partout les voyageuses étaient accueillies par d'injurieuses clameurs. A Moret, la municipalité prétendait empêcher Mesdames de poursuivre leur route jusqu'à ce que l'Assemblée lui eût envoyé des ordres, lorsque des chasseurs, sabres au clair, vinrent dégager leurs voitures assiégées par la populace et par la garde nationale. A Arnay-le-Duc, la municipalité dut céder aux menaces de quelques meneurs et déclara que Mesdames ne partiraient pas avant que l'Assemblée les y eût autorisées. Narbonne, venu à Paris à franc étrier, y devança l'officier municipal d'Arnay-le-Duc. Après avoir discuté la question, l'Assemblée rendit un décret autorisant Mesdames à continuer leur voyage (24 février). Cet ordre de l'Assemblée ne calma pas la fureur de la foule, qui voulait s'opposer à son exécution. Il fallut l'intervention du directoire du département, prévenu par Narbonne, pour que Mesdames, après onze jours d'attente, pussent enfin se remettre en route. Sorties de France à Pont-de-Beauvoisin, elles traversèrent sans difficulté les États du duc de Savoie et parvinrent à Rome, terme de leur voyage.

— En mettant les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, la Constituante s'était engagée à pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres. Mais après le vote de la constitution civile du clergé, elle fit subir une première réduction au budget des cultes en stipulant que les prêtres réfractaires remplacés dans leurs cures ne recevraient plus qu'un secours annuel de 500 livres, puis, quelques mois plus tard, suspendit les traitements et les pensions du clergé insermenté. Sous la Convention, l'Église constitutionnelle fut atteinte à son tour et le gouvernement lui supprima toute allocation. Se plaçant au point de vue budgétaire, M. l'abbé Sicard examine comment, depuis la fin de l'année 1791 jusqu'en 1807, les fidèles soutinrent le culte presque complètement [1]. Les prêtres insermentés n'eurent pas de peine à subsister pendant la Terreur : ceux qui risquaient leur vie pour eux n'hésitaient point à payer leur entretien. Bien plus difficile fut alors la situation pécuniaire du clergé assermenté, qui ne rencontrait pas le même dévouement parmi les populations. Avant le Concordat, le culte catholique

[1] *Le Correspondant*, 25 juillet 1905 : *Une grande expérience. Quinze années du budget des cultes à la charge des fidèles (1792-1807), d'après des documents inédits.*

Digitized by Google

romain fut rétabli dans 18,000 communes environ, en dépit « des tiraillements, des défections, des lésineries individuelles et collectives. » Les catholiques avaient espéré que le Concordat allait pourvoir à la subsistance du clergé de telle sorte que celui-ci ne serait plus obligé de mettre à contribution les populations. Mais pendant plusieurs années encore, les neuf dixièmes des prêtres demeurèrent à la charge des fidèles, et leur situation fut plus précaire qu'avant le Concordat. La situation financière léguée au Consulat par le Directoire était loin d'être prospère, il fallait trouver un expédient pour réduire le budget des cultes ; les articles organiques résolurent la difficulté en établissant une distinction entre les curés et les desservants. Les curés, limités au nombre de 3,000, furent seuls pourvus d'un traitement. C'est ainsi qu'en l'an X, avec un budget d'environ 1,200,000 fr., le gouvernement put faire face aux dépenses du culte. Quant aux vicaires et aux desservants, choisis parmi les ecclésiastiques pensionnés en exécution des lois de l'Assemblée constituante, ils prirent bientôt la principale importance dans les diocèses. Bonaparte voulait sincèrement le rétablissement du culte, il donna ordre aux préfets de laisser aux évêques toute liberté d'augmenter le nombre des succursales. Mais, si c'était dans toute la France une véritable émulation pour multiplier les succursales, les fidèles montraient peu d'empressement à subvenir aux besoins des desservants, qui vivaient dans l'indigence. En présence des réclamations des autorités tant civiles qu'ecclésiastiques, le gouvernement impérial, par le décret du 31 mai 1804, alloua un traitement de 500 fr. à 24,000 desservants. Loin de s'améliorer, la situation financière du clergé alla en empirant, et la plupart de ses membres virent augmenter leur misère, surtout dans les campagnes. L'État avait laissé aux communes le soin de fournir un traitement aux desservants non compris dans les 24,000 portés sur sa liste, et de compléter le traitement des desservants salariés par lui ; mais, dans la plupart des localités, les paysans faisaient la sourde oreille et refusaient de débourser pour le curé qu'ils étaient très heureux de posséder. Le décret du 30 septembre 1807 mit fin à ce malheureux état de choses en abolissant la distinction entre les succursales payées par le gouvernement et ces succursales payées par les communes.

— Dans un nouveau chapitre de son étude sur *Napoléon Ier et l'Italie*, M. E. Driault examine le rôle de la Consulte de Lyon [1]. Bonaparte n'avait arraché la Cisalpine au joug de l'Autriche que pour la placer sous son propre pouvoir. Les Cisalpins, alarmés de son ambi-

[1] *Revue historique*, juillet-août 1905 : *Napoléon Ier et l'Italie*. 2e partie : *Bonaparte et la république italienne*. I. *La Consulte de Lyon*.

Digitized by Google

tion, feignaient de croire qu'il ne voulait pas gouverner la jeune république. Melzi affirmait que l'Italie n'avait le droit de prétendre qu'à une petite part de son génie et déclarait qu'imposer Joseph aux Cisalpins, ce serait placer le nouvel État sous la dépendance de la France et contrevenir aux stipulations de Campo-Formio et de Lunéville. Bonaparte, qui désirait mettre à profit la popularité de Melzi, suivit ses conseils dans la mesure où ils servaient ses desseins : c'est ainsi qu'il accepta l'idée de la convocation en France d'une sorte de Constituante cisalpine ; mais tandis que Melzi réservait à cette assemblée de discuter la constitution, dont les bases auraient été arrêtées de concert par Bonaparte et par les députés cisalpins, Bonaparte entendait ne laisser aucune initiative à cette même assemblée. La constitution élaborée par Talleyrand et Rœderer, sous les yeux du Premier Consul, fut soumise, pour la forme, aux quatre députés présents à Paris. Il fut décidé que l'assemblée des notables subalpins se réunirait à Lyon, sous le nom de Consulte extraordinaire. Les élections se firent sous la pression de Murat, commandant en chef de l'armée d'Italie, et de ses lieutenants. Bien que l'on n'eût aucune opposition à redouter de la part de notables désignés pour ainsi dire par le gouvernement français, Talleyrand prit soin toutefois de leur faire savoir qu'ils n'auraient à discuter ni à approuver la constitution acceptée par la Consulte de Milan, mais seulement à en régler l'application particulière par l'organisation des divers corps de l'État et la nomination des fonctionnaires. Afin de diminuer encore le pouvoir de la Consulte, il la divisa en cinq sections régionales, qui durent se borner à émettre des vœux et à dresser des listes de noms. Au comité de trente membres, chargé de désigner les membres du futur gouvernement, et disposé à investir Melzi de la première magistrature de la Cisalpine, il représenta que pour un tel choix l'unanimité était nécessaire; que si Melzi était populaire à Milan, il ne l'était pas à Bologne ni à Mantoue; qu'enfin Bonaparte seul pouvait, dans les circonstances présentes, assurer l'ordre en Italie. Ces raisons ne demeurèrent pas sans effet : Bonaparte, acclamé à la Consulte, déclara qu'il consentait à conserver momentanément le gouvernement de la Cisalpine. Comme l'Autriche s'était montrée inquiète de ce dénouement, le Premier Consul chargea Champagny d'assurer le cabinet de Vienne que sous son gouvernement, la Cisalpine conserverait son entière indépendance. M. Driault montre que la constitution imposée aux Cisalpins par Bonaparte avait pour but de fortifier son autorité et de neutraliser toutes les forces capables d'y faire obstacle.

— Camille de Tournon, issu d'une famille de Provence, royaliste et catholique, fut du nombre de ces jeunes nobles qui se rallièrent spontanément à l'Empire, et dont Napoléon appréciait si fort le dévoue-

Digitized by Google

ment et les services. Auditeur au Conseil d'État, il avait été nommé intendant à Bayreuth. Fait prisonnier pendant la campagne de 1809 et interné en Hongrie, il rédigea, à la prière du duc de Bassano, un rapport sur ce qu'il avait observé en Autriche et en Hongrie. Ce rapport, mis sous les yeux de Napoléon, décida de sa carrière : l'empereur, charmé, lui confia aussitôt la préfecture de Rome. S'inspirant surtout des Mémoires inédits laissés par Tournon, M. Louis Madelin nous a retracé le tableau de son intelligente et féconde administration [1]. Tournon avait toutes les qualités capables de séduire le peuple qu'il allait gouverner : distingué, affable, généreux, il se fit dès l'abord aimer du clergé, de l'aristocratie et du peuple ; mais obligé de faire exécuter les ordres de l'Empereur, il sema bientôt le mécontentement autour de lui. L'établissement de la conscription fut une première atteinte à sa popularité : les jeunes Romains étaient étrangement pacifiques et se lamentaient à la pensée de quitter leur pays et de risquer leur vie sur les champs de bataille. C'était à qui invoquait un cas de réforme, et ceux qui étaient déclarés bons pour le service désertaient en masse. La dissolution des ordres religieux mit le comble à l'irritation. L'Empereur exigea le serment des prêtres séculiers. Tournon eut recours à un subterfuge pour obtenir le serment des évêques, mais, sa ruse ayant été découverte, il échoua auprès des simples prêtres, qui refusèrent énergiquement de signer la formule qu'on leur soumettait. Ce fut alors la persécution ouverte contre le clergé. Le préfet, qui désapprouvait les mesures de rigueur prescrites par le gouvernement, ne fut pas obligé du moins de prêter la main à leur exécution. Laissant ce soin au directeur de la police, il s'enferma dans ses obligations mondaines et ses travaux administratifs. Il entreprit de transformer la campagne romaine, alors déserte et ravagée par la fièvre, en une vaste colonie cotonnière, et le succès aurait peut-être couronné cette tentative s'il fût resté plus longtemps à Rome. Par ses soins, les travaux d'endiguement exécutés dans les marais Pontins en rendirent un quart à la culture et à la vie. Admirateur passionné de l'antiquité, il dirigea les fouilles entreprises au Forum et eut le bonheur de faire exhumer le temple de Vespasien, la base de la colonne de Phocas, le temple de Castor et Pollux, la basilique de Constantin, le temple de Vénus et de Rome. Ce fut à lui, enfin, que Rome dut le cimetière du Campo Verano et la magnifique promenade du Pincio. Les événements de 1814 l'empêchèrent d'achever la transformation de Rome, qu'il avait rêvée, et, fidèle à Napoléon, il refusa de garder ses fonctions sous le gouvernement de Murat.

— Pendant les premières années du Consulat, Chateaubriand avait

[1] *Le Correspondant*, 25 juillet 1905 : *Le préfet français de Rome*, 1809-1814.

Digitized by Google

cru à la mission réparatrice et pour ainsi dire providentielle de Bonaparte; la mort du duc d'Enghien lui prouva son erreur et fit de lui un ennemi du pouvoir. Devenu empereur, Bonaparte, qui aimait les grandes réputations littéraires, aurait voulu s'attacher l'illustre écrivain et il ne désespéra point d'y parvenir, jusqu'au jour où celui-ci refusa de remanier son discours de réception à l'Institut. Quelques mois plus tard, vers la fin de l'année 1813, allait commencer réellement la vie politique de Chateaubriand. Dans une étude faite en partie avec des documents originaux, M. Charles de Loménie retrace le rôle que joua Chateaubriand à la fin de l'Empire et au début de la Restauration [1]. Ce fut après la bataille de Leipzig qu'il écrivit sa première brochure politique : *De Buonaparte et des Bourbons*. Cette violente diatribe contre le régime impérial, dont plusieurs personnes purent lire les bonnes feuilles dans la journée du 2 avril 1814, ne fut mise en circulation que le lendemain. Elle ne désarma donc pas la défense, puisque Paris avait déjà capitulé. mais elle inspira l'adresse du gouvernement provisoire à l'armée, datée du 2 avril et rédigée par Fontanes, où Napoléon était qualifié d'étranger. Elle avait aussi pour but de gagner la cause des Bourbons en faisant connaître des princes ignorés de la plupart des Français et en promettant en leur nom l'oubli du passé et l'avènement d'une ère de paix et de concorde. Chateaubriand ne tarda pas à se reprocher d'avoir dépassé la mesure. Le gouvernement ne semblait pas se préoccuper d'opérer la réconciliation de tous les Français et oubliait celui qui, au dire de Louis XVIII, avait valu à la cause royale autant qu'une armée de cent mille hommes. Chateaubriand en ressentit une amertume profonde; il songeait même à se réfugier en Russie, lorsque le crédit de Mme de Duras lui obtint la place de ministre en Suède. Malgré des accès d'abattement, il ne perdait cependant pas confiance dans la puissance de la liberté, et, dans ses articles du *Journal des Débats*, il précisait les conditions de fonctionnement du gouvernement parlementaire. Les *Réflexions politiques sur quelques questions du jour et sur les intérêts de tous les Français*, parues à la fin de 1814, rendirent un service signalé à la monarchie en rassurant les constitutionnels et les anciens royalistes sur les intentions de Louis XVIII. Aux premiers il promettait des améliorations successives dans la constitution; aux seconds il prouvait que l'ancienne constitution du royaume, excellente sans doute, ne pouvait plus être remise en vigueur dans une société renouvelée par la Révolution. La publication de ses *Réflexions politiques*,

[1] *Le Correspondant*, 10 et 25 juin, 10 juillet 1905 : *Trois années de la vie de Chateaubriand. La première Restauration. — Les Cent-Jours et le ministère Talleyrand-Fouché.*

Digitized by Google

dont le roi avait voulu lui-même corriger les épreuves, attira définitivement l'attention sur lui : il fut décidé qu'il n'irait pas en Suède et mettrait son talent d'écrivain au service du roi. Cet opuscule en effet, appelé par Bertin *un bon livre et une bonne action*, était une habile réponse au *Mémoire au roi* de Carnot et aussi une explication et une justification du gouvernement institué par la Charte. A la nouvelle du retour de Napoléon, Chateaubriand se rangea parmi les partisans de la résistance. Il estimait qu'en se défendant à Paris, Louis XVIII causerait un enthousiasme indescriptible. Cet avis ne prévalut point, et, le roi s'étant retiré à Gand, il reçut l'ordre de l'y suivre. Chargé de la rédaction d'une sorte de *Moniteur* royaliste, le *Journal universel*, il y publia un *Rapport sur l'état de la France fait au roi en son conseil*. C'était à la fois une critique des actes de Napoléon depuis le départ de l'île d'Elbe et un éloge des intentions libérales des ministres qu'avait choisis le roi. Tandis que les circonstances condamnaient Louis XVIII à un rôle passif, une grave question s'agitait déjà dans l'entourage du roi. Quelle serait la politique du roi après sa restauration? D'accord avec Talleyrand, Chateaubriand souhaitait un gouvernement uni s'appuyant sur les Chambres et sur l'opinion. Aussi, lors du retour de Louis XVIII, s'efforça-t-il de dissiper le malentendu qui s'était élevé entre le roi et Talleyrand. Lui-même n'allait point tarder cependant à s'éloigner de Talleyrand, coupable à ses yeux d'accepter Fouché comme collaborateur, et à se jeter dans le parti ultra-royaliste. De juillet à octobre 1815, il n'en fut pas moins traité par les membres du nouveau ministère, Fouché excepté, comme un auxiliaire utile, et compris dans la promotion des quatre-vingt-douze nouveaux pairs.

— M. Louis Michon recherche ce que fut, au point de vue des principes du gouvernement parlementaire, ce ministère Talleyrand-Fouché, dont Chateaubriand, au nom de l'honnêteté, combattit la formation de toutes ses forces[1]. Le rapport remis par Talleyrand au roi, à son retour du congrès de Vienne, établissait nettement la nécessité d'instituer la solidarité ministérielle pour obtenir la confiance du peuple. Après une courte hésitation, dont Talleyrand eut aisément raison, Louis XVIII s'engagea, par la proclamation de Cambrai (28 juin 1815), à constituer un véritable ministère, et, par l'ordonnance du 10 juillet, à laisser le pouvoir réel aux ministres réunis en conseil. Dans la note adressée aux agents diplomatiques étrangers, Pasquier annonçait « la formation d'un ministère solidaire et responsable, » qu'il opposait au ministère de 1814, « composé sans unité et

[1] *Le Correspondant*, 10 juin 1905 : *Le gouvernement parlementaire au début de la deuxième Restauration.*

Digitized by Google

sans ensemble. » Le « Mémoire sur les attributions du conseil des ministres et celles des divers départements ministériels, » adressé par Pasquier au ministre des affaires étrangères, le 30 juillet 1815, établit que l'unité, la responsabilité et la solidarité sont les bases du ministère et pose les principes qui doivent guider un gouvernement de cabinet. Les élections donnèrent une forte majorité aux ultra-royalistes dans la Chambre qui devait se réunir au mois d'octobre. Talleyrand crut à la possibilité de sauver le ministère en se séparant de Fouché. Les progrès du parti ultra, l'hostilité certaine de la nouvelle Chambre et l'abandon du roi le déterminèrent à offrir la démission du cabinet. Le prétexte fut le refus du ministère de consentir aux cessions territoriales exigées par les alliés. Bien que ce ministère ne se soit même pas trouvé en présence des Chambres, il n'en marque pas moins une première étape dans la voie du gouvernement parlementaire.

— M. Georges Weill, qui publia naguère une étude biographique sur Buonarotti, montre ce que ses papiers, récemment entrés au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, ajoutent aux faits déjà connus sur sa vie publique, sur sa vie privée ou sur ses idées [1]. Les lettres de Buonarotti prouvent qu'au moment où se préparait la conspiration de Babeuf, il cherchait à organiser simultanément la révolution sociale en France et en Italie. Les révélations que ces papiers nous apportent sur sa vie privée ne sont pas à son honneur. Buonarotti ne fut pas toujours fidèle à Teresa Poggi, malgré le dévouement qu'elle lui avait témoigné, et s'éprit d'une autre femme, probablement genevoise, Sarah Desbains, qui le suivit en Belgique et à Paris, où elle mourut en 1835. Ces documents renferment encore des notes historiques dans lesquelles il célèbre les conspirateurs communistes de 1796 et les montagnards, particulièrement Robespierre, et enfin une apologie de l'impôt progressif sur le revenu.

— Les renseignements fournis par les « collectoreries » et par les nombreuses bulles adressées à divers personnages ou à diverses communautés de Gascogne, pendant les vingt années qui suivirent la défaite de Poitiers, ont permis à M. A. Clergeac de nous retracer le lamentable tableau de la désolation de cette province [2]. Dans leur détresse, c'est au chef de l'Église que les opprimés avaient recours ; c'est à lui qu'ils demandaient l'appui de son autorité morale pour obtenir justice.

[1] *Revue historique*, juillet-août 1905 : *Les papiers de Buonarotti*. — [2] *Revue de Gascogne*, juillet-août 1905 : *La désolation des églises, monastères et hôpitaux de Gascogne* (1356-1378).

Digitized by Google

— Dans une étude sur l'histoire du protestantisme en Bretagne [1], M. le vicomte Ch. de Calan montre qu'au XVIe siècle, le protestantisme n'était pas simplement une philosophie morale à tendances rationalistes, mais une véritable religion avec une hiérarchie. Ce fut en 1534 que le contre-coup de la propagande protestante se fit sentir en Bretagne, mais seulement en 1558 qu'eurent lieu les premières prédications publiques et les premières tentatives d'organisation des Églises. L'auteur conduit le récit des événements jusqu'au règne de François II, rectifiant, lorsque l'occasion s'en présente, les erreurs qui ont échappé aux deux historiens des Églises protestantes de Bretagne, Crevain et M. Vaurigaud.

— Dans la troisième partie d'une étude déjà signalée ici, sur *les Populations de l'Auvergne au début de 1789*, et que la mort de M. Francisque Mège [2] laisse inachevée, l'auteur avait recherché quel était l'état d'esprit du tiers état et ce qu'il pensait des réformes politiques et sociales dont philosophes et économistes ne cessaient de proclamer la nécessité. Il avait montré qu'à cette époque, en Auvergne, la bourgeoisie des villes et des campagnes s'était familiarisée avec l'étude des problèmes politiques et sociaux, et pouvait prétendre à jouer aux États généraux un rôle actif et utile au pays. Les ouvriers, traités avec des égards exceptionnels, et possédant d'ailleurs peu d'instruction, n'avaient aucun intérêt immédiat à poursuivre le triomphe des revendicattons populaires et ne furent pas tout d'abord parmi les partisans des réformes. Quant aux paysans, livrés à eux-mêmes, ils ignoraient la politique et comprenaient peu les questions qui passionnaient alors l'opinion.

— M. l'abbé E. Roulet publie les Mémoires de Joseph Delacroix, curé de Bécon, qui, après avoir prêté le serment de liberté et d'égalité en 1792, rétracta son serment et suivit l'armée vendéenne, où il devint payeur général de la division de Saint-Macaire-en-Mauges. Ce document assez court contient quelques détails sur les guerres de Vendée et un curieux récit de l'évasion de J. Delacroix, déguisé en femme [3].

— A l'aide de la correspondance du préfet de Maine-et-Loire, Narfon, M. l'abbé F. Uzureau expose les mesures prises dans ce département en exécution du Concordat, pour donner aux nouveaux curés la jouissance immédiate des anciens presbytères non aliénés et veiller à ce que, dans les paroisses où le presbytère avait été vendu, les communes leur fournissent au plus tôt un logement convenable [4].

[1] *Revue de Bretagne*, juin-juillet 1905 : *La Bretagne au XVIe siècle. Le protestantisme en Bretagne.* — [2] *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, février, mars et avril 1905. — [3] *L'Anjou historique*, juillet-août 1905 : *Mémoires de M. Delacroix, trésorier de l'armée de Stofflet, curé de Bécon.* — [4] *L'Anjou historique*, mai 1905 : *Le Concordat et les presbytères en Maine-et-Loire.*

Digitized by Google

— Les premières pages d'une savante étude de M. A. Degert sur *L'ancien diocèse d'Aire*[1] nous retracent les origines de cette ville et l'histoire de ses premiers évêques, de 533 à 788.

— Comme introduction à *La coutume de Cadeilhan*[2] qu'il se propose de publier, M. V. Auriol nous donne quelques renseignements géographiques, économiques et historiques sur cette localité, comprise aujourd'hui dans le département du Gers.

— M. A. Gasser consacre une bonne étude à *l'église et à la paroisse de Soultz*[3].

— L'abbé Joseph Carrière, homme instruit et vertueux, ancien précepteur de Lacépède, écrivit dans les registres paroissiaux de Roquefort, dont il était curé, à côté de notes de statistique, ses impressions sur les grands événements qui bouleversaient la France à la fin de l'ancien régime. Ce mémorial, publié par M. J. Dubois, constitue un document à consulter pour qui veut connaître l'état d'âme du clergé agenais au moment de la Révolution[4].

ALBERT ISNARD.

II. — PÉRIODIQUES ALLEMANDS

Poursuivant ses études méthodologiques, le P. Stan. von Dunin Borkowski[5] proclame la nécessité d'appliquer aux recherches sur les institutions primitives du christianisme la même méthode dont Mommsen et d'autres ont usé dans leurs travaux sur le droit romain ; en tenant compte néanmoins que les sources chrétiennes se présentent dans des conditions infiniment meilleures que celles que nous possédons pour l'antiquité, il considère comme fort légitime de se servir, non sans précautions, de textes postérieurs pour expliquer et compléter ce qu'offre de défectueux l'image que nous donnent des institutions les textes contemporains.

— Quelle a été, avant Étienne Ier, l'attitude de l'Église de Rome dans la question de la rebaptisation des hérétiques convertis ? L'on s'accorde aujourd'hui à penser qu'elle a toujours été pour la négative. M. Johann Ernst[6], après avoir établi que la rebaptisation a dû être d'un usage courant non seulement en Afrique mais en Asie, examine deux objections auxquelles se heurte l'opinion actuellement prédominante : l'auteur des *Philosophoumènes* reproche à Calixte d'avoir le premier laissé s'établir audacieusement l'usage d'un se-

[1] *Revue de Gascogne*, juillet-août 1905. — [2] *Ibid.*, juillet-août 1905 — [3] *Revue d'Alsace*, mai-juin et juillet-août 1905. — [4] *Revue de l'Agenais*, mai-juin 1905 : *Joseph Carrière, curé de Roquefort, et son Mémorial.* — [5] *Zeitschrift für kathol. Theologie*, 2e trim. 1905 : *Die Methode bei Erforschung alter Institutionen.* — [6] *Ibid : Die Stellung der römischen Kirche zur Ketzertauffrage.*

Digitized by Google

cond baptême (πρώτως τετόλμητι δεύτερον αὐτοῖς βάπτισμα). L'on a essayé d'expliquer cette phrase de diverses manières ; M. Ernst rejette toutes ces explications et en propose une autre, qui n'emporte pas la conviction ; la phrase reviendrait simplement à reprocher au pontife d'avoir admis la validité du baptême hérétique, d'avoir reconnu par là un autre baptême que celui de l'Église catholique. — La seconde difficulté qu'a cherché à résoudre M. Ernst est une phrase du traité *ad Novatianum* du pseudo-Cyprien : « Sacramentum baptismatis.... soli ecclesiae coelesti ratione celebrare permissum. » On a voulu récemment voir dans ce traité l'œuvre de Sixte II ou de Corneille, et comme la phrase en question concorde avec le reproche fait par les rebaptisants à leurs adversaires de détruire l'unité du sacrement et de l'Église en reconnaissant la validité du baptême hérétique, il en résulterait qu'à un moment l'Église de Rome aurait été du parti des rebaptisants. Mais M. Ernst montre qu'il n'y a point de raison sérieuse d'attribuer à un pape cette œuvre tout imprégnée des idées et parfois même des propres expressions de saint Cyprien.

— M. Otto Dibelius ne croit pas justifiée l'opinion de M. Reitzenstein, qui fait dépendre le pasteur d'Hermas du Poimandres [1]. Il montre l'inconsistance des preuves alléguées par M. Reitzenstein ; il serait étrange que l'auteur chrétien eût emprunté à Poimandres l'idée du pasteur, — qui ne se trouve d'ailleurs chez l'auteur égyptien que dans le nom même de Poimandres, — et qu'il ne lui eût fait aucun autre emprunt. S'il fallait rapprocher le Poimandres et le groupe d'écrits qui s'y rattachent d'œuvres d'inspiration chrétienne, ce serait bien plutôt avec les écrits valentiniens que le rapprochement serait aisé ; ils offrent dans la doctrine plus d'un trait analogue avec l'écrit égyptien.

— Sainte Sotère est assez généralement considérée comme vierge et martyre. M. Joseph Wittig croit que c'est là une opinion erronée, qui repose sur une fausse interprétation d'un texte de saint Ambroise, le premier écrivain qui en parle [2]. La virginité de la martyre lui paraît inconciliable avec les paroles du Père de l'Église qui, rappelant à sa sœur Marcelline les liens de parenté qui l'unissaient à Sotère, écrit : *Ut S. Soteris tibi non esset mentis auctor, cui auctor est generis.* Il est vrai que le texte de saint Ambroise dit de la martyre *cum teneras poenae offerret genas*, et qu'ailleurs encore il l'appelle *tenera virgo.* M. Wittig nous offre du problème une solution ingénieuse, mais hypothétique : sainte Sotère aurait subi dans sa jeunesse un premier supplice, le juge l'ayant fait cruellement frapper

[1] *Poimandres, Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 2e trimestre 1905. — [2] *S. Soteris und ihre Grabstätte : Römische Quartalschrift*, 1er-2e trimestres 1905.

Digitized by Google

au visage, et plus tard, parvenue à un âge plus avancé, étant déjà mère de famille, elle aurait succombé sous le glaive de la persécution. Le premier martyre aurait eu lieu en 293, le second en 304.

— M. Franz P. Dölger recherche les traces du sacrement de confirmation dans les monuments de l'antiquité chrétienne [1]. Plus prudent que beaucoup d'écrivains, il n'admet pas que la *gratiae consecutio*, *acceptio* ou *perceptio*, mentionnée dans plusieurs inscriptions, désigne nécessairement la confirmation qui, comme on sait, complétait le baptême; il pense que ces termes peuvent aussi bien s'appliquer au seul baptême. Il en est de même du *crucem accipit* que l'on trouve appliqué à des enfants morts avant le baptême. Au contraire, les inscriptions qui mentionnent la *consignatio* font sûrement allusion à la confirmation. Il en est de même de la célèbre inscription damasienne : *Istic insontes*, etc., si souvent alléguée. Quant aux représentations figurées de la confirmation, M. Dölger serait assez porté à en reconnaître une sur le fragment de verre des thermes de Dioclétien, où De Rossi ne voyait qu'une allusion au baptême. Il rejette au contraire l'allusion qu'on a cru trouver sur le sarcophage de Junius Bassus. Le chapitre le plus intéressant peut-être de son article est celui qu'il consacre à la salle (*consignatorium*) que quelques églises réservaient pour l'administration du sacrement de confirmation. Il semble avoir raison de maintenir, contre une opinion récente, l'existence d'un *consignatorium* dans la basilique de Salone. La présence d'un *chrismarium* à la basilique du Latran est indubitable; mais M. Dölger ne croit pas que l'opinion de Mgr Duchesne et du P. Grisar, qui le placent dans l'oratoire de la Sainte-Croix, soit suffisamment justifiée; il pencherait plutôt pour l'oratoire de Saint-Jean l'Évangéliste; mais il n'apporte point d'argument décisif à l'appui de cette opinion. Le schisme laurentien, qui tint Symmaque éloigné du Latran pendant quelques années, obligea ce pontife de construire à Saint-Pierre des chapelles analogues à celles qui existaient au Latran; mais là encore rien n'indique avec une sûreté suffisante laquelle était destinée à la réception du sacrement de confirmation.

— M. Orsi, directeur du musée de Syracuse, nous apporte tout un contingent de faits nouveaux sur les anciens cimetières chrétiens de la Sicile [2]. Ses recherches ont porté sur les sépultures de Licodia Eubea (prov. de Catane), de Grassullo et de Priolo (prov. de Syracuse), de Syracuse même. Il a établi notamment qu'à Licodia Eubea, ce qui empêcha la construction de catacombes proprement dites, ce

[1] *Die Firmung in den Denkmälern des christlichen Altertums : Ibid.* —
[2] *Römische Quartalschrift*, 3e-4e trimestres 1904 : *Contributi alla Sicilia sacra.*

Digitized by Google

fut la nature du terrain composé d'un calcaire inconsistant et sujet à des éboulements ; la communautë qui habitait là était composée de pauvres gens qui pouvaient bien avoir des hypogées de famille, mais non pas les décorer richement. Pour Syracuse, M. Orsi a, entre autres, complété et rectifié ce que Führer avait dit du cimetière de Sainte-Marie de Jésus.

— Parmi les lampes de terre cuite recueillies à Licodia Eubea, M. Orsi en signalait une assez curieuse, sur laquelle se trouve un bélier, affronté du monogramme du Christ inscrit dans un cercle. Mgr Anton de Waal en prend occasion de nous donner un article sur des figures d'animaux unies à des symboles sacrés sur les anciens monuments chrétiens [1] : colombes avec la branche d'olivier, sur les branches d'une croix, poissons avec l'ancre cruciforme, etc.

— Le même érudit, dans le même numéro du même recueil, étudie les anciens plats chrétiens de terre cuite [2], dont on ne possède qu'un nombre assez restreint et presque tous postérieurs au ve siècle. Il dresse la liste de ceux qu'il a pu découvrir à Rome, et y ajoute des renseignements sur les exemplaires extraromains connus. Il constate leur extraordinaire pauvreté en idées, comparativement aux verres dorés.

— La ténacité avec laquelle M. Friedrich défend sa malheureuse thèse sur l'inauthenticité des canons de Sardique continue de susciter les plus vives critiques. En voici deux encore, l'une du P. Paul von Chastonay, S. J., dans l'*Archiv für katholisches Kirchenrecht* [3], l'autre de M. F. X. Funk, dans l'*Historisches Jahrbuch* [4]. Ils montrent, l'un et l'autre, combien insoutenable est la thèse que Friedrich a mise en avant bien à la légère et qu'il s'obstine à soutenir par des arguments d'une faiblesse et d'une invraisemblance qui font peu d'honneur à son esprit scientifique.

— Le triomphe de l'Église depuis Constantin n'a pas entraîné, comme c'est une opinion encore assez répandue, la destruction générale des temples païens et des statues des dieux : les lois et décrets impériaux ont bien interdit le culte païen et, dans certains cas, ordonné des destructions ; mais il y a d'autres mesures qui ordonnent expressément la conservation, non seulement d'édifices du culte antique, mais des statues mêmes et des œuvres d'art qui y étaient conservées. Une étude du P. St. Beissel [5] confirme et précise ce que l'on savait déjà : c'est en Orient surtout que les destructions ont été fréquentes, tant parce que les chrétiens y avaient souvent affaire à d'infimes minorités que parce

[1] *Ibid. : Tierbilder in Verbindung mit heiligen Zeichen auf altchristlichen Monumenten.* — [2] *Altchristliche Thonschüsseln.* — [3] 1er trimestre 1905 : *Die Canones von Sardica.* — [4] 1er et 2e trimestres 1905 : *Die Echtheit der Kanones von Sardika.* — [5] *Umwandlung heidnischer Kultusstätten in christliche, Stimmen aus Maria Laach,* 1er juillet et 7 août 1905.

Digitized by Google

que les cultes y étaient l'occasion d'immoralités dont beaucoup de païens eux-mêmes rougissaient. Mais en Orient même, au lieu de détruire les temples, on se contenta fort souvent de les transformer en églises chrétiennes. Dès la fin du IVe siècle, sous Théodore le Grand, on cite des transformations de ce genre, à Constantinople, par exemple, en 382. Aux Ve et VIe siècles, les destructions violentes ont presque complètement cessé et l'utilisation des édifices subsistants se répand de plus en plus. Le P. Beissel rappelle que l'on était si éloigné — et dès l'époque du triomphe — d'être animé d'un esprit de destruction, que les empereurs chrétiens n'hésitaient pas à orner les places publiques des statues des anciens dieux. Bien que, dans les pays peuplés par les Barbares, l'on se soit montré plus sévère, que l'on ait détruit, par exemple en Allemagne, les statues, les arbres objets de culte, etc., l'on voit cependant des églises élevées sur les ruines et avec les restes de temples païens. De même les sources, objets de culte, furent parfois sanctifiées par l'érection de sanctuaires.

— M. Theodor Schermann constate, dans l'art chrétien du IVe siècle, une renaissance du paganisme [1]. Obligés dans les premiers temps de dissimuler leurs symboles sous des images empruntées au paganisme, les artistes chrétiens finirent par se soumettre délibérément à l'imitation de l'antiquité païenne. Des peintures des catacombes et des sculptures des sarcophages portent la trace de cette imitation.

— Narni possède un monument fameux dans l'oratoire de saint Cassius, mort en 558 en célébrant la messe sur le tombeau de son vénérable prédécesseur, saint Juvénal, le premier évêque du lieu. M. E. Wüscher-Becchi consacre à ce saint lieu une excellente description [2]. L'oratoire qui a servi de sépulture aux évêques (l'on a encore, outre l'épitaphe de Cassius, celle d'un évêque du Ve siècle, Pancrace) donnait entrée dans une crypte, longtemps abandonnée et où se trouve encore le sarcophage grossier dans lequel l'on a retrouvé, en 1642, les restes de saint Juvénal.

— La création des paroisses urbaines, suivant une opinion assez courante, n'aurait guère eu lieu avant le XIIe ou XIIIe siècle. Une enquête de M. H. K. Schäfer [3] sur les villes franques et sur les évêchés italiens montre que cette opinion n'est pas justifiée. Dès l'époque franque on voit apparaître la répartition des grandes cités en paroisses ; et ce ne sont pas seulement les faubourgs, assez naturellement séparés de la ville, qui jouissent de cette institution ; mais dans

[1] *Historisch-politische Blätter*, 16 février 1905 : *Eine Renaissance in der christlichen Kunst des VI. Jahrhunderts.* — [2] *Römische Quartalschrift*, 1er-2e trimestres 1905 : *Das Oratorium des hl. Cassius und das Grab das hl. Juvenal in Narni.* — [3] *Ibid.* : *Frühmittelalterliche Pfarrkirche und Pfarreintheilung in römisch-fränkischen und italienischen Bischofsstädten.*

Digitized by Google

la cité même, à côté de la cathédrale, s'instituent des églises particulières, avec un territoire nettement délimité et des droits paroissiaux.

— M. Bruder recherche les origines du culte de saint Boniface [1], l'apôtre de l'Allemagne. C'est saint Lull, disciple du saint et son successeur sur le siège de Mayence, qui lui fit rendre les honneurs liturgiques, et dans les années mêmes qui suivent le martyre de l'apôtre, son culte se constate à Dokkum, à Utrecht, à Mayence, à Fulda et en Angleterre.

— Poursuivant ses recherches sur les relations de Nicolas Ier avec le pseudo-Isidore, M. Heinrich Schrörs s'efforce de prouver [2] que ce n'est pas sous l'influence de Prothade ni du fameux recueil que le pape fit usage de l'*Exceptio spolii*. L'on trouve des traces de l'emploi de l'*Exceptio* à une époque déjà ancienne; si, dans l'affaire des évêques de Bretagne, antérieure à celle de Prothade, le pape ne s'y est pas référé, c'est que, ne s'agissant pas alors d'une cause criminelle, elle n'aurait pu trouver son application. Dans l'affaire de Prothade, au contraire, le pape se prévaut de l'*exceptio spolii* dès avant l'arrivée de cet évêque à Rome, dès avant le moment, par conséquent, où il aurait eu connaissance par l'évêque franc du recueil du pseudo-Isidore.

— En édictant l'obligation de la confession *proprio sacerdoti*, le concile de Latran de 1215 n'a pas créé un droit nouveau, comme l'ont écrit quelques auteurs. M. P. A. Kirsch [3] recherche les traces de la doctrine et de la pratique à cet égard dans l'Église d'Occident. C'est ainsi notamment que dès 760 la règle de Chrodegang spécifie (c. 32) que le peuple doit faire sa confession *suo sacerdoti*, et que l'évêque de Bâle, Hatto (802-822), dit non moins catégoriquement que les fidèles *a proprio episcopo aut sacerdote ligandi aut exsolvendi sunt, non ab extraneo.*

— M. Robert Holtzmann revient, dans l'*Historische Zeitschrift* [4], sur la question si souvent débattue de l'origine de la cour des pairs. Il appelle l'attention sur un texte, demeuré un peu inaperçu dans le débat, de Roger de Wendover qui, en 1230, signale les douze pairs de France; il observe, non sans justesse, que le seul fait qu'à la fin du XIIIe siècle on regardait la Normandie, depuis 1204 conquise par le

[1] *Theologisch-praktische Quartalschrift*, 3e trimestre 1905 : *Ursprung und erste Entwickelung der liturgischen Verehrung des heiligen Bonifazius.* — [2] *Die pseudoisidorische Exceptio spolii bei Papst Nikolaus I. : Histor. Jahrbuch*, 2e trim. 1905. — [3] *Archiv für katholisches Kirchenrecht*, 4e trim. 1904 : *Der sacerdos proprius in der abendländischen Kirche vor 1215.* — [4] T. XCV, 1er fasc. : *Der Prozess gegen Johann ohne Land und die Anfänge des französischen Pairshofes.*

Digitized by Google

roi, comme une pairie, implique qu'en 1202 elle l'était effectivement; enfin, il jette dans le débat un texte de 1181 environ, dans lequel, à propos de la mort de Henri Ier de Champagne, un poète écrit: *Par regni moritur*. Ce texte, publié en 1885 par M. Léopold Delisle, semble bien affecter profondément la théorie de M. Guilhiermoz, qui voulait que la cour des pairs eût été créée en 1202, précisément pour le jugement de Jean sans Terre.

— M. Marx expose, d'après les documents publiés dans le Cartulaire de Westphalie et dans celui de Brême, les réformes opérées dans ces pays par le cardinal légat Otto de Saint-Nicolas (1230-1231) [1]. Le prélat se fit aider par trois visiteurs auxquels il commit spécialement l'enquête dans les diocèses de Münster, d'Osnabrück, de Paderborn, puis de Minden. Nos renseignements sont d'ailleurs assez brefs : à Brême, le cardinal légat semble s'être occupé surtout du chapitre, où il défend notamment de donner les prébendes à des sujets âgés de moins de quatorze ans et les dignités à ceux qui en ont moins de vingt-cinq. A Minden, la défense faite aux chanoines de rien léguer sur les biens de l'Église « concubine aut filiis suis, » montre combien les mœurs du clergé s'y étaient relâchées. Au contraire, les mesures sévères prises pour faire observer strictement la clôture au monastère des cisterciennes, à Levern, indiquent d'autant moins un relâchement que, comme l'observe judicieusement M. Marx, le couvent fondé depuis moins de quatre années (1227) était encore dans toute sa ferveur et que ce fut l'abbesse elle-même qui demanda et obtint de Grégoire IX, en 1232, la confirmation de ces mesures.

— M. Hermann Krabbo retrace les efforts tentés par les Babenberg, au XIIIe siècle, pour obtenir la création en Autriche d'un diocèse, dont le siège eût été à Vienne, efforts demeurés vains et qui ne devaient aboutir qu'au XVe siècle, sous Frédéric III [2].

— La question des électorats allemands a fait couler beaucoup d'encre : les droits respectifs du roi de Bohême et du duc de Bavière notamment ont exercé la sagacité des érudits : dans une dissertation ingénieuse, Scheffer-Boichorst a prétendu qu'à l'élection de 1257, les électeurs, ne pouvant amener le roi de Bohême à voter pour Richard de Cornouailles, lui avaient substitué le duc de Bavière, puis avaient supprimé la mention de ce dernier, quand Ottocar s'était postérieurement rallié à l'élection. M. Karl Zeumer [3] reprend la question et l'éclaire, grâce à un document de premier ordre, publié en 1888 par

[1] *Archiv für katholisches Kirchenrecht*, 1er trim. 1905 : *Zur Reformthätigkeit des Kardinallegaten Otto von St. Nikolaus in Westfalen und der Diözese Bremen* — [2] *Archiv für österreichische Geschichte*, t. XCIX, 1er fascicule. — [3] *Hist. Zeitschrift*, t. XCIV, fasc. 2 : *Die böhmische und die bayrische Kur im 13. Jahrhundert.*

Digitized by Google

Luard dans le tome VI de son édition de Mathieu Paris et dont on n'avait pas encore fait état, bien qu'il eût été à diverses reprises republié en Allemagne. C'est la charte officielle de notification de l'élection, dans laquelle les sept électeurs sont nommés, y compris le roi de Bohême mentionné comme absent, tandis qu'il n'est pas soufflé mot du duc de Bavière. Comme néanmoins sa participation à l'élection est établie par ailleurs, le seul moyen de l'expliquer est d'admettre qu'il a purement et simplement partagé le droit électoral avec son frère l'électeur palatin, comme le pensait Anton Müller (1891). M. Zeumer expose ensuite le conflit entre la Bavière et la Bohême, au cours du XIIIe siècle.

— L'on a dit que toute la gloire de Walther von der Vogelweide lui venait de ses amères satires contre la papauté : le P. Émil Michael, l'auteur d'une excellente Histoire du peuple allemand au moyen âge, montre que le poète n'a point été guidé par un noble patriotisme; que le seul motif de ses violences a été de défendre le prétendant auquel il demandait son pain, et que, malheureusement, ses variations politiques ôtent toute valeur à ses dires. Au surplus, il rappelle que Walther n'a cessé d'être catholique, qu'il ne s'en est pas pris au pape comme chef de la chrétienté dont il a toujours entendu faire partie; mais qu'il lui a seulement reproché des actes défavorables à son parti [1].

— Comme saint Thomas d'Aquin, Ulric de Strasbourg a été l'un des meilleurs élèves d'Albert le Grand. Né à Strasbonrg, de la vieille famille des Zorn, Ulric Engelberti entra dans l'ordre des Frères Prêcheurs; c'est entre 1248 et 1254 qu'il suivit les leçons de l'illustre maître de Cologne. Devenu lecteur au couvent de Strasbourg, sans avoir la maîtrise en théologie, il y acquit une grande réputation de philosophe et de théologien; on lui attribue aussi la confection des orgues de Strasbourg. L'estime de ses confrères l'appela au provincialat, qu'il exerça de 1272 à 1277. Le chapitre général de Bordeaux (1277) le désigna pour aller interpréter les sentences au célèbre couvent de Paris. Il mourut avant de pouvoir s'acquitter de ces fonctions. M. Martin Grabmann, dans l'étude qu'il lui a consacrée [2], donne d'intéressants détails sur l'enseignement dominicain à cette époque; ses recherches sur les œuvres d'Ulric ne lui ont fait retrouver ni le commentaire sur les *Meteorologica* d'Aristote ni celui qu'il rédigea sur les Sentences de Pierre Lombard; mais il ne nous fait pas connaître moins de onze manuscrits de sa Somme théo-

[1] *Walther von der Vogelweide und seine Sprüche gegen die Päpste : Zeitschrift für kath. Theologie*, 2e trim. 1905. — [2] *Ibid.*, 1er-3e trimestres 1905 : *Studien über Ulrich von Strassburg.*

Digitized by Google

logique[1]. On ne lira pas sans intérêt l'analyse qu'il nous donne de cette Somme, dans laquelle Ulric a fait preuve d'originalité. Quant au *Compendium theologicae veritatis*, parfois attribué à Ulric, M. Grabmann, à la suite de M. Luzian Pfleger, mais par des arguments nouveaux, en restitue la paternité à Hugues de Strasbourg.

— M. Johannes Dietterle achève la première partie de son curieux travail sur les *Summae confessorum*[2] par la notice de trois ouvrages : la *Summa casuum abbreviata*, de Guillaume de Cayeux, provincial des dominicains de France en 1296, et simple abréviateur de Jean de Fribourg ; — la *Summa de officio sacerdotis*, dans laquelle un autre dominicain, Albert de Brescia, résuma, vers la fin du XIIIe siècle, les idées de saint Thomas d'Aquin sur la matière ; — enfin, l'adaptation allemande de la Somme de Jean de Fribourg, par Frère Bertold, autre religieux du même ordre.

E.-G. LEDOS.

(*A suivre.*)

III. — PÉRIODIQUES ANGLAIS

L'histoire est-elle une science ? La question est de nouveau traitée par le président de l'*American Historical Association*, M. Goldwin Smith, dans son adresse au meeting de cette société, 28 décembre 1904. Cette étude est reproduite dans l'*American Historical Review*[3]. L'auteur semble croire que l'histoire n'est pas une science, par la raison qu'un de ses facteurs, la volonté humaine, reste libre. Mais il admet qu'il y a pourtant une philosophie de l'histoire, et passe rapidement en revue quelques-uns des systèmes qui ont été proposés pour en fixer les lois.

— Les *Méthodes de travail dans les séminaires historiques* ont une portée plus pratique[4]. M. G. Burton Adams divise en trois classes les méthodes employées : 1° celle d'analyse intensive, ou étude minutieuse d'un ou plusieurs documents historiques ; 2° la méthode qui s'applique à éclaircir un groupe de sources ou une chronique ; 3° la méthode des « essais » composés sur un sujet proposé par le professeur. L'auteur compare les avantages et les inconvénients de ces méthodes, et donne quelques conseils sur la division du travail et la manière d'organiser un séminaire historique.

— L'*Archéologie et la Bible* aurait pu fournir matière à un article de haute valeur. Le Rév. H. W. Wyman s'est contenté de quelques allusions rapides à la fameuse lecture de Delitzsch sur *Babel et la*

[1] Encore a-t-il ignoré le man. 79 de Dole, du XVe siècle. — [2] *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1er trimestre 1905. — [3] Numéro d'avril 1905, p. 511-520. — [4] *Methods of work in historical seminaries*, même revue, même numéro, p. 521-533.

Digitized by Google

Bible, et à l'ouvrage récent de Sayce, *Monument Facts and Higher critical Fancies*. Il y a peu à tirer de son article[1].

— D'une tout autre portée et d'une compétence réelle est l'article sur l'*authenticité des douze tables* publié par M. A. H. S. Greenidge dans l'*English Historical Review*[2]. On sait que la question a été récemment encore discutée en sens divers (Ettore Pais, *Storia di Roma*, 1898-1899, et Ed. Lambert, *La question de l'authenticité des douze tables et les Annales Maximi*, 1902; *L'Histoire traditionnelle des douze tables et les critères d'inauthenticité des traditions en usage dans l'école de Mommsen*, 1902; *La fonction du droit civil comparé*, 1903). L'auteur, tout en laissant voir les difficultés de la thèse de l'authenticité, fait valoir les raisons sur lesquelles elle s'appuie.

— La critique ne détruit pas toujours; parfois elle édifie; plusieurs points contestés d'histoire ont été restitués par ses méthodes. C'est le cas des *Voyages d'Ulysse*. L'ouvrage de notre compatriote Victor Bérard, *les Phéniciens et l'Odyssée*, fait l'objet d'une étude de Gilbert Murray[3]. On voit par elle quel secours l'étude scientifique de la géographie, ou, pour nous servir du mot propre, de la *topologie*, peut fournir aux commentateurs d'ouvrages anciens. Depuis longtemps les travaux sur Homère n'avaient reçu un appoint aussi considérable. N'est-il pas curieux de voir un savant moderne, à l'aide d'observations recueillies dans ses voyages sur la Méditerranée, reconnaître qu'une des sources du poème a dû être un guide du matelot dans la Méditerranée, à l'usage probablement des Phéniciens? Que l'hypothèse soit vérifiée ou non, cette étude géographique de l'*Odyssée* éclairera bien des points obscurs, et la lecture du livre de M. Bérard ou de l'article de M. Murray sera une révélation pour ceux qui n'ont pas encore abordé ces études de topographie comparée. Disons aussi que les réserves de M. Murray sur l'influence trop grande attribuée ici aux Phéniciens semblent justifiées.

— Les fouilles du *palais de Knossos*, non encore terminées, complètent les découvertes de Schliemann et ouvrent un horizon nouveau sur la civilisation préhomérique. On lira avec intérêt l'article consacré par M. D. G. Hogarth à la description des fouilles et des travaux de J. Evans et de ses collaborateurs[4]. Dès maintenant et en attendant la publication du grand ouvrage qui nous est promis sur ce sujet, on peut se rendre compte de l'importance de la civilisation égéenne et de son influence sur les origines de l'art grec.

— Pour la période de l'ancienne histoire romaine, nous pouvons

[1] *Archeology and the Bible*, dans *Ecclesiastical Review*, avril 1905, p. 363-366. — [2] Janvier 1905, p. 1-21. — [3] *The Wanderings of Odysseus*, avril 1905, p. 344-370. — [4] *The Palace of Knossos*, *Quarterly Review*, octobre 1904, p. 374-395, avec un plan des fouilles.

Digitized by Google

citer un travail de M. W. Warde Fowler sur *Gaïus Gracchus* [1]. Nous aurons sans doute à revenir sur ce travail quand il sera terminé ; dès maintenant, on peut dire qu'il sera accueilli avec d'autant plus d'intérêt que cette page de l'histoire de Rome est fort mal connue.

— Les historiens préfèrent assez naturellement l'époque des empereurs, beaucoup plus riche en documents. Ce n'est pas à dire que l'on soit plus d'accord quant au jugement à porter sur ces personnages. Si l'on en veut une preuve, on n'aura qu'à lire un article, intéressant du reste, du président de Trinity-College, sur *les empereurs* (Césars) [2]. Ces pages, qui s'inspirent des plus récents travaux sur César, Auguste, Tibère, Caligula, Néron, nous montrent comment l'appréciation varie encore sur la valeur ou la conduite de ces empereurs.

— Le tome II des *Papers of the British school at Rome*, par M. Ashby, est une contribution de premier ordre aux études sur Rome antique. Il contient la reproduction en cent soixante-cinq planches de l'album attribué à Andreas Coner. Les notices qui accompagnent ces reproductions sont d'une érudition solide autant qu'étendue [3].

— Pour ne pas empiéter sur le champ de la littérature biblique, nous ne ferons que signaler quelques articles qui ont cependant une étroite relation avec l'histoire du christianisme primitif : une étude sur l'*Évangile de saint Matthieu*, une autre sur *la 2e et la 3e épître de saint Jean*, quelques pages sur *celle de saint Jude*, un article sur l'*Évangile de saint Jean*, un autre sur l'*Évangile des Hébreux*, et enfin une hypothèse de M. R. James, sur les *Acta Pauli* récemment édités, qui ne seraient rien moins que la continuation et le complément des Actes des apôtres. Tous ces articles se trouvent dans le *Journal of Theological Studies* [4]. La *Church Quarterly Review* ne lui cède pas sur ce point et nous donne quelques solides articles sur les *Évangiles synoptiques* et sur le *quatrième Evangile*, sujet qui passionne en ce moment l'opinion anglaise [5].

— Dans le domaine des antiquités chrétiennes proprement dites, nous avons une étude [6] sur la récente découverte de *la basilique des Saints-Félix et Adauctus*, dans le cimetière de Commodilla (voir *Revue*, t. LXXVIII, p. 311).

— La *Société chrétienne* [7] est une série d'articles, dont nous avons

[1] *Notes on Gaius Gracchus*, part. I, dans *The English Historical Review*, avril 1905, p. 211-227. — [2] *The early Roman Emperors*, dans la *Quarterly Review*, avril 1904, p. 521-545. — [3] Publié par Macmillan, Londres, 1904. — [4] Janvier et avril 1905. — [5] *The Fourth Gospel*, I, numéro d'avril 1905, p. 84-107. *The Synoptic Gospels*, IV, numéro de janvier 1905, p. 408-417. — [6] *The Catholic University Bulletin*, avril 1905, p. 270. — [7] *The Christian society*, II, *The teaching of our Lord*, dans *The Church Quarterly Review*, janvier 1905, p. 257-287.

Digitized by Google

déjà eu à parler, sur l'Église primitive. Cette seconde partie est consacrée à l'*enseignement du Christ* au sujet de son Église. L'auteur prouve, à l'encontre de Schmiedel et aussi d'Harnack, que Jésus avait bien l'intention de constituer une Église, c'est-à-dire une société. Il le prouve en discutant les passages des Évangiles synoptiques qui ont trait au sujet, et aussi le témoignage du quatrième Évangile, qui complète cet enseignement. Cette question, aujourd'hui, est devenue une question de critique; tout dépend des principes que l'on adopte sur l'authenticité du texte des Évangiles. C'est pourquoi la lecture d'articles comme celui que nous signalons est très suggestive. Désormais, pour traiter historiquement le problème des origines de l'Église, il faut nécessairement faire une large place à l'exégèse et à ce que l'on appelle ici le *Higher criticism*.

— Le *témoignage de Papias sur saint Jean* est bien l'un des textes les plus obscurs et duquel peut-être on a fourni le plus d'interprétations. D'après l'hypothèse présentée dans cet article, le presbytre Jean et saint Jean l'apôtre ne feraient qu'un [1]. Si cette thèse était admise, cela couperait court à bien des difficultés; mais le texte même de Papias ne se prête pas facilement à cette interprétation.

— Les remarques de M. C. Bigg sur le texte de la *Didaché* seront toujours accueillies avec intérêt, encore que les conclusions qu'il en tire soient loin de nous paraître solides. L'origine du document serait du IVe siècle! Après la persécution de Dioclétien, un Égyptien, appartenant à l'on ne sait quelle secte, aurait cousu ensemble les *deux voies* de Barnabé un peu altérées, et y aurait ajouté un écrit de son cru, où il mêla les *didascalées*, des passages d'Herman, de Clément d'Alexandrie, d'un Évangile inconnu, avec un petit manuel de discipline ou de liturgie emprunté à sa secte [2]. Bien ingénieux, mais bien conjectural, tout cela!

— Les *Prolegomena* de M. C. H. Turner sur les *Testimonia* de saint Cyprien, et ses critiques de l'édition de Vienne, nous ramènent sur le terrain plus solide de la critique verbale [3]. Il faut mettre sur le même rang les remarques philologiques de M. A. Souter sur le *De lapsu Virginis* de Niceta, celles sur les *manuscrits d'Isidore de Péluse*, et sur *Cosmas Indicopleustes* [4].

— L'étude intitulée *Les six premiers siècles et l'Eglise d'Angleterre* est un article de polémique, mais comme il s'appuie uniquement sur l'argument historique, il mérite d'être signalé [5]. Ce n'est pas le lieu ici

[1] *Papias and the Gospel*, dans *The Dublin Review*, janvier 1905, p. 1-11. L'article est de Mgr A. S. Barnes. — [2] *The Journal of Theological Studies*, avril 1905, p. 411-415. — [3] Même revue, même numéro, p. 246-270. — [4] *Journal of Theol. Studies*, numéros de janvier et d'avril 1905. — [5] *The first six Centuries and the Church of England, The Dublin Review*, avril 1905

Digitized by Google

de parler de la controverse entre anglicans et catholiques. Disons seulement qu'une grande partie de l'Église anglicane continuant d'esquisser son mouvement de retour vers des doctrines plus catholiques, arrive à cette conclusion que le vrai catholicisme, celui dont elle relève, c'est le catholicisme des six premiers siècles. Partant de cette donnée, l'auteur de l'article, le Rév. John Freeland, compare aux pratiques de l'Église anglicane celles de l'Église des six premiers siècles, pour montrer l'écart entre les deux.

— Il faut rapprocher de cette étude celle du Rév. G. E. Price sur le terme *immaculée* appliqué à Marie, et ses équivalents dans les Pères grecs ; bonne étude de lexicographie théologique [1].

— On lira avec grande attention l'article sur l'*histoire lausiaque de Palladius*, ou plutôt sur l'édition et l'ouvrage remarquables de tout point (et dont il est question plus au long dans notre courrier anglais) de dom Butler [2]; car c'est plus qu'un simple compte rendu. L'auteur, M. H. Turner, dont la compétence philologique et historique est bien connue, fait siennes, sauf sur un bien petit nombre de points, les conclusions de dom Butler. Son article est en même temps une description des sources principales de l'histoire du monachisme égyptien de la première période. Nous pouvons donc désormais, sur un sol qu'une critique trop radicale et un peu superficielle avait essayé de miner, établir solidement les grandes lignes de cette histoire.

— Pour les mêmes raisons, nous mentionnerons un article de dom Butler sur le *Monachisme oriental*, à propos du livre de Schiwietz [3].

— Arrivons au moyen âge. Sir Edw. Fry, dans un récent voyage à *Roncesvalles* (Roncevaux), s'est convaincu, par l'étude topographique comparée à celle des sources, que l'histoire est d'accord avec la tradition ; Roncevaux est bien le lieu de la défaite de Roland ; les auteurs de cette défaite ne sont pas les Sarrasins, mais les Basques [4].

— L'*avocat du diable sur la Divine Comédie* s'efforce de rester fidèle à son titre en insistant sur les défauts de composition de l'immortel ouvrage, et les lacunes scientifiques et philosophiques de son auteur [5]. Mais qui donc, même parmi les admirateurs les plus chauds de cette œuvre, nie qu'elle ait ses défauts ?

— La *peinture française au moyen âge*, d'un jeune critique d'avenir, est écrite à propos de l'exposition des primitifs français [6].

[1] *The Ecclesiastical Review*, décembre 1904, p. 545-556. A signaler deux autres études sur ce sujet : *La doctrine de l'Immaculée Conception et saint Thomas*, même revue, p. 566-581; et *L'Angleterre et l'Immaculée Conception*, par le P. Thurston, *The Month*, déc. 1904, p. 562-576. — [2] *Journal of Theological Studies*, avril 1905, p. 321-356. — [3] Même revue, p. 443-445. — [4] *The English Historical Review*, janvier 1905, p. 22-32. — [5] *Quarterly Review*, octobre 1904, p. 358-373. — [6] Même revue, même numéro, p. 576-598

Digitized by Google

— Les *manuscrits enluminés*, qui sont une page de cette histoire, ont été étudiés par M. J. B. Wilburn dans la *Dublin Review* [1].

— On a souvent cherché dans les sermonnaires la peinture des mœurs d'une époque. L'étude de M. Charles H. Haskins sur l'*Université de Paris au XIIIe siècle, d'après les sermons du temps*, est intéressante et appuyée sur de nombreux documents [2].

— Sur l'Angleterre du moyen âge, à remarquer les travaux suivants : *Cumberland before the Norman Conquest*, par H. W. Davis; *The Battle Field of Hastings*, par F. Baring; *James VI and Rome*, par G. F. Warner; *The Duke of Monmouth's Instructions in june 1679*, par Sanford Terry [3]; *Blake and the Battle of Santa Cruz*, par Firth [4]; *The Burton Abbey Surveys*, par J. Horace Round; *The St Albans Council of 1213*, par H. W. C. Davis; *An Oxfordshire Will of 1230 1231*, par le Rév. H. Salter.

— L'article *Les Tudors et la marine* mérite mieux qu'une simple mention [5]. C'est une large étude qui jette une vive lumière sur une période de l'histoire d'Angleterre, et intéresse l'histoire générale. On peut s'étonner que l'histoire de la marine anglaise soit encore si peu connue, même en Angleterre; des articles comme celui-ci sont de nature à ramener l'attention des historiens sur ce point.

— La période de l'établissement du protestantisme est une de celles qui intéressent davantage les lecteurs anglais de tous les partis. Citons une étude fort érudite du Rév. J. H. Pollen, S. J., sur le livre du bienheureux Edm. Campion, les *Decem rationes* [6], livre curieux, fort estimé des bibliographes, qui n'a pas eu moins de quarante-sept éditions, et qui a son importance dans l'histoire de la controverse des catholiques avec les protestants; un autre article du même écrivain, *Terrorisme religieux sous la reine Elizabeth* [7]; *Un poète du temps d'Elizabeth* [8] [Robert Southwell]; *Un geôlier de la reine Elizabeth*, la biographie, avec lettres à l'appui, de sir Henry Bedingfeld, personnage dont le rôle dans l'histoire d'Elizabeth avait été un peu défiguré par les historiens et les poètes [9]; le récit de la mort de Charles Ier, en français, par un contemporain, apporte quelques traits nouveaux [10]. *La poésie anglaise et l'histoire d'Angleterre*

[1] Numéro de janvier 1905, p 87-112. — [2] *The University of Paris in the sermons of the Thirteenth Century*, dans *The American Historical Review*, octobre 1904. L'article a été tiré à part. — [3] Ces différents travaux dans *The English Historical Review*, janvier 1905, p. 61 seq. — [4] Ces articles et les suivants, même revue, numéro d'avril 1905, p. 228 seq. — [5] *The Tudors and the Navy*, dans *Quarterly Review*, janvier 1905, p. 145-168. — [6] *The Month*, janvier 1905, p. 11-26. — [7] Même revue, mars 1905, p. 271-287. — [8] *Ecclesiastical Review*, février 1905, p. 150-156. — [9] Par Mlle J. M. Stone, dans *The Dublin Review*, avril 1905, p. 255-282. — [10] Même revue, janvier 1905, p. 135-145.

Digitized by Google

résume, en un essai remarquable, l'influence des événements historiques sur l'évolution de la poésie anglaise [1].

— L'histoire de l'Irlande est encore à écrire et l'on s'étonne de trouver dans les revues catholiques anglaises si peu d'études sur ce sujet. Nous signalons avec plaisir un travail de M. John J. Greaney, sur *Richard Fitzralph d'Armagh et les Franciscains*, 1349-1360 [2].

— *L'Irlande après la restauration* est une autre page de cette histoire, triste histoire qui nous montre la persécution sévissant dans ce malheureux pays sous les nouveaux vice-rois [3].

— *Sixteenth Century Maps of Ireland* est un catalogue fort soigneusement dressé des cartes d'Irlande au XVIe siècle, imprimées ou manuscrites, tirées du British Museum, du Record Office, de la bibliothèque de Trinity-College à Dublin et de quelques autres dépôts. C'est une utile contribution à la cartographie et à l'histoire de l'île [4]. Nous y joindrons une étude sur un abrégé de l'*Expugnatio Hibernica*, éditée ici pour la première fois, en gaélique, avec une traduction anglaise [5].

— Nous avons déjà signalé, dans nos précédents bulletins, une étude importante sur *Pierre le Grand et les États du Nord en 1717* [6]. Le travail, composé en grande partie d'après les documents inédits, fait honneur à M. J. Chance.

— Dans *Catherine II et le Saint-Siège* (1772-1776), le Rév. Thomas J. Shahan a résumé avec habileté et impartialité une histoire dont les éléments sont dispersés dans de nombreuses études de détail, ou dans des collections peu accessibles au grand public [7].

— *Louis XIV et le Saint-Siège*, qui prend place naturellement à côté de l'étude précédente, est une étude moins nouvelle pour nous, mais elle nous intéressera cependant, car elle tient compte d'un document nouveau publié en 1888 par L. X. P. Lucciana [8].

— Parmi les articles sur l'Amérique, nous aimons à citer celui de la *Quarterly Review* sur la *formation des États-Unis*, qui résume bien les travaux récents sur la question [9], et quelques autres dans l'*American Historical Review : Le nom de l'Amérique ; La Nouvelle-Écosse et la Nouvelle-Angleterre durant la Révolution ; L'annexion du Texas ; Notes d'Alexandre Hamilton sur la convention fédérale*

[1] *The English American historical Review*, octobre 1904, p. 28-40, article de M. Goldwin Smith. — [2] *The Catholic University Bulletin*, janvier 1905, p. 68-74. — [3] *The Dublin Review*, janvier 1905, p. 64-86. — [4] Dans *The English Historical Review*, avril 1905, p. 309-337. — [5] *The English Historical Review*, janvier 1905, p. 77-115. — [6] *The Northern Question in 1717*, *The English Historical Review*, janvier 1905, p. 33-60. — [7] *Catharine II and the Holy See*, dans *The American Quarterly Review*, janvier 1905, p. 1-27. — [8] Même revue, même numéro, p. 141-158. — [9] *The Making of the United States*, *The Quarterly Review*, janvier 1905, p. 88-124.

Digitized by Google

de 1787; quelques papiers de *Franklin Pierce*, 1852-1862; *La politique de la France dans la vallée du Mississipi*, dans la période de Washington et d'Adams. Cette étude, très sérieusement écrite d'après les documents, a été tirée à part. Le *Congrès historique à Chicago; jeunesse d'Olivier Ellsworth; origine du titre de surintendant des finances*, par Henry Barrett Learned; ce dernier a été aussi tiré à part, et envoyé à la Revue; *Documents sur la conspiration de Blount, 1795-1797*[1]. *Les fondateurs de l'Église en Idaho* (Amérique occidentale)[2].

— C'est la période de l'histoire contemporaine qui, comme d'ordinaire, est la plus riche, et parmi les articles qui lui sont consacrés, les plus nombreux sont les biographies. *Liddon* et *Creighton*, deux hommes d'Église, connus par leurs travaux littéraires[3]; *Ainger*, chanoine de l'Église anglicane, critique et prédicateur[4]; *William Stubbs*, le dernier évêque anglican d'Oxford[5]; *Matthew Arnold*, poète et publiciste[6], sont des noms peu connus de nos compatriotes. Leur vie forme cependant une page de l'histoire contemporaine de l'Église anglicane; dans *Aubrey de Vere*[7], l'auteur analyse bien les documents qui viennent d'être mis au jour sur cet illustre converti, par M. Wilfrid Ward, dont les travaux sur l'Angleterre catholique au XIXe siècle sont connus.

F. CABROL.

Farnborough.

[1] *The American Historical Review*, numéros d'octobre 1904, janvier et avril 1905. — [2] *The Ecclesiastical Review*, janvier et février 1905. — [3] *The Quarterly Review*, avril 1905, p. 458-484. — [4] Même Revue, janvier 1905, p. 169-196. — [5] Même Revue, même numéro, p. 1-34. — [6] Même Revue, même numéro, p. 221-249. — [7] *The Dublin Review*, avril 1905, p. 389-403.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — HISTOIRE GÉNÉRALE

Newman. Le développement du dogme chrétien, par H. Brémond. Collection « La Pensée chrétienne, Paris, Bloud, 1905. In-16 de xv-280 p.

C'est l'histoire de l'âme de Newman, plus encore que l'ensemble des événements qui constituèrent la trame de son existence extérieure, qui est intéressante pour le catholique. « Le plus bienfaisant de ses livres, ne craint pas de dire M. Brémond, pris à part et examiné objectivement comme nous ferions pour une thèse de saint Thomas ou de Descartes, risque d'ébranler, je ne dis pas seulement les fondements du christianisme, mais toute croyance. Chez lui, le pur intellectuel serait un terrible semeur de doutes, mais le chrétien, le croyant quand même, ne laisse jamais le champ libre au pur intellectuel. Il croit, il veut croire de toute son âme, et il nous force à croire par la séduction et la contagion de sa foi. » (Introd., p. vi-vii.) Et c'est parce que, fils d'un siècle tourmenté, nous partageons ces inquiétudes et nous cherchons ces apaisements, que nous sommes capables d'apprécier, de goûter ces pages douloureuses et pourtant sereines. D'autres textes *newmaniens* seront publiés ultérieurement ; aujourd'hui l'on se contente de nous offrir le discours de 1843 et l'essai de 1845, particulièrement instructifs pour éclairer l'histoire de l'admission parmi les catholiques de la thèse du « développement des dogmes. » Newman commença l'essai *anglican....*, quand il s'interrompit au chapitre final, il était *catholique*. Nous saisissons donc sur le fait l'enchaînement des idées qui décident de sa conversion, sa conviction se parfait sous nos yeux : c'est une expérience pleine d'instructifs aperçus. L'hypothèse ébauchée par le profond penseur pour répondre aux difficultés dont beaucoup souffraient autour de lui a cessé d'être dédaignée et honnie : elle est aujourd'hui admise, systématisée même dans l'enseignement de l'Église : sa genèse n'en est pas moins captivante et instructive. — On pourra reprocher à M. Brémond d'avoir reproduit une traduction vieille de plus d'un demi-siècle ; mais on lui saura gré à la fois de la discrétion apportée dans les annotations, et du service rendu par cette opportune publication à tant d'âmes travaillées aujourd'hui par les inquiétudes religieuses, et qui trouveront dans ces pages élevées de profonds aperçus et de réconfortants espoirs. La brièveté de l'introduction et le rôle très res-

Digitized by Google

treint pour le reste de l'éditeur ne légitiment peut être pas complètement la mise en vedette de son nom avec le relief que lui prête la disposition typographique adoptée par la librairie Bloud : on pourrait croire à un travail original et étendu sur Newman ; le rôle de M. Brémond a été beaucoup plus modeste.

G. Péries.

—

Quatre cents ans de Concordat, par Alfred Baudrillart. Paris, Poussielgue, 1905.

Qu'on le veuille ou non, par le fait même de l'évolution politique et sociale, un peu partout dans le monde, les gouvernements songent, surtout dans les républiques, à briser l'union existante des pouvoirs religieux et civils. Certes, il ne semble pas que ce soit, malgré de trompeuses apparences, un progrès vers la liberté, la tolérance, le respect de l'opinion et de la foi d'autrui : ce n'est pas, en général, pour d'aussi beaux motifs qu'agissent les députés ; mais puisque la brutalité de la force impose toujours aux minorités sa manière de voir et de comprendre les choses, il faut que ces minorités connaissent la volonté du maître pour tirer des plus tristes situations le meilleur parti possible. Aussi bien est-ce à s'organiser fortement qu'il importe aux catholiques de songer, et la meilleure manière de le faire est encore de connaître le passé pour en tirer des leçons d'avenir. Le Concordat abrogé, ce sera, d'une part, un semblant de liberté donné à l'Église, ce sera, de l'autre, l'omnipotence de l'État, s'exerçant seule et sans contrepoids, quand bon lui semblera, sur les catholiques qui n'auront pour se défendre que ce fantôme de liberté qui leur aura été laissé. C'est pourquoi donc il ne faut pas décider la rupture d'un pacte qui, sans être parfait, a garanti à la France un siècle de liberté relative ; mais aussi, et dès maintenant, il faut chercher les moyens de transformer en véritable liberté les quelques bribes d'indépendance qu'on nous laissera le jour où Église et État se tourneront le dos, brouillés pour de longues années. Telle est la situation, et c'est ce qui a fait réfléchir et étudier des hommes loyaux, sincères, intelligents, qui cherchent avant tout à garantir les deux pouvoirs contre la persécution et l'injustice d'une omnipotence redoutable. M. Baudrillart est de ceux-là. Avec sa sûreté de vues, sa richesse d'érudition, il a voulu, à son tour, descendre dans l'arène où se livre actuellement la redoutable bataille, et devant un grand auditoire, durant sept conférences, il a traité le sujet du Concordat dans son histoire et passée et présente. Œuvre bienfaisante, à coup sûr, car elle a dissipé et pourra dissiper bien des illusions et bien des mirages ! Oui, si faire se peut, il faut conserver le Concordat, et le meilleur moyen de le conserver, c'est de le connaître et d'en connaître les bienfaits ; il faut savoir comment il a été observé, comment il a été faussé ; il faut savoir, s'il n'a pas produit tout le bien qu'on en pouvait attendre, à qui en revient la responsabilité ; il faut savoir enfin sur quelle conception des choses il repose. Ce sont toutes ces questions qu'aborde M. Baudrillart avec une irréprochable science, une tenue parfaite, une justice et une indépendance qui lui font grand honneur. Sans doute, il ne convertira peut-être pas, — en a-t-il, du reste, la prétention ? — à ses idées

Digitized by Google

concordataires. Du moins, il éclairera tout homme de bonne foi ; il instruira tout homme cultivé; il fortifiera et rendra courage à tout homme religieux : et c'est bien un mérite. Tant par les idées qu'il défend que par la haute valeur scientifique qu'il révèle, ce livre doit donc être lu, médité et étudié par tous ceux qui s'intéressent non seulement aux questions d'histoire passée, mais aux questions d'histoire présente, et qui ont à cœur de défendre et de protéger la grandeur de leur pays et la liberté de leur Église. ALBERT VOOT.

—

Die Kirchliche Rechtsgeschichte. *Rede zur Feier des 27 Januar 1905, gehalten in der Aula der Universität zu Bonn*, von Ulrich STUTZ. Stuttgart, Enke, 1905. In-18 de 50 p.

Chargé de prendre la parole pour la solennité annuelle de la commémoraison de la fondation de l'Empire, le professeur Ulrich Stutz a prononcé cette année, devant le corps professoral et les étudiants de l'Université de Bonn, un discours qui sera assurément considéré comme une date mémorable pour la rénovation des études de droit canonique. Avec une ampleur d'informations et une netteté de vues vraiment remarquables, le savant professeur a commencé par tracer l'histoire de la lente mais constante préparation par les savants allemands de l'histoire du droit canonique, qu'il est grand temps aujourd'hui, dit-il, de séparer effectivement de la partie purement « dogmatique » de cette science. Walter, Eichhorn, Phillips, Richter, Otto Mejer, Paul Hinschins, sont tour à tour étudiés ensuite avec les conceptions spéciales, le progrès obtenu, la réalisation systématique de leur méthode encore vague qu'Émile Friedberg, leur disciple, semble avoir le premier condensée et exprimée de façon géniale. L'orateur n'oublie pas d'indiquer les services rendus d'une part par Maassen et son école : Thaner, Seckel, Singer, etc., et de l'autre par Frédéric de Schulte, dans le domaine des sources et de la littérature canoniques, où le nom de l'Espagnol Antoine Augustin ne sera pourtant jamais oublié. La question des rapports de l'Église et de l'État, autrefois traitée par le gallican Pierre de Marca, a dû aussi beaucoup aux érudits allemands Edgar Löning, Bickell, Sohm, dont les travaux, il le faut bien avouer, ont été plus appréciés de nos professeurs de droit français que des trop rares canonistes que compte encore notre pays. Le professeur Stutz ne laisse pas dans l'ombre les spécialistes qui ont consacré leurs labeurs à l'étude du droit diocésain : Freisen en particulier, R. von Scherer, Sagmüller, etc., reçoivent les marques de la considération à laquelle ils ont droit. L'auteur voit dans le *motu proprio* du 19 mars 1904 l'origine d'une ère nouvelle pour le droit canonique, non moins intéressante ni moins précieuse pour son histoire que les précédentes. — Sous sa forme restreinte, ce discours, rempli de larges aperçus et de références érudites, est un véritable programme dont les hommes compétents ne méconnaîtront ni la signification ni l'importance.

G. PÉRIES.

—

Digitized by Google

Kirchenrechtliche und kulturgeschichtliche Denkmaler Altrusslands nebst Geschichte des russischen Kirchenrechts, eingeleitet, übersetzt und erklärt von Dr Leopold Karl Goetz, a. o., Universitätsprofessor in Bonn. Stuttgart, Enke, 1905. In-8 de 403 p.

Cet ouvrage forme les dix-huitième et dix-neuvième fascicules des *Kirchenrechtliche Abhandlungen* publiées sous la direction du professeur Ulrich Stutz, de Bonn, dont nous avons eu déjà et dont nous aurons encore, nous l'espérons, à signaler la singulière valeur et la consciencieuse érudition. Le docteur Goetz, déjà connu par son livre consacré aux monastères taillés dans le roc, centres de la civilisation russe prémongolique, rend un véritable service en mettant à la disposition des canonistes et des historiens des documents relatifs au droit canonique de l'ancienne Russie, et difficilement abordables pour la généralité des travailleurs. Pour bien indiquer leur signification et familiariser son lecteur avec la littérature générale du sujet, il commence par donner une traduction de l'*Histoire du droit canonique russe* de Pavlov, divisée en trois périodes : 1° origine du christianisme jusqu'au milieu du xve siècle ; 2° de cette date aux réformes de Pierre le Grand ; 3° de Pierre le Grand à nos jours. Ce sérieux travail offre une vue d'ensemble, en une centaine de pages, des diverses sources du droit canonique russe, dont on ne trouvait jusqu'ici que de trop rares et trop incomplètes indications dans les histoires générales et que sa traduction allemande va rendre désormais accessible à une classe beaucoup plus considérable de lecteurs.

Ce n'est qu'après cette partie préliminaire que notre auteur aborde les documents annoncés, donnant après une substantielle introduction leur texte, la traduction allemande et des commentaires également appropriés aux besoins des canonistes et des historiens. Il l'a fait avec une consciencieuse obstination, malgré les obscurités de certains textes et l'incertitude d'usages surannés dont il est loin d'être aisé de fournir toujours une explication satisfaisante. Le premier document étudié est une importante contribution de la vieille littérature russe (imprimée pour la première fois en 1815) et intitulée : « Réponses du métropolite Jean (II), 1080-1089. » Le professeur Goetz indique les divers manuscrits et éditions, et signale la diffusion considérable de cet écrit, puis il donne des détails sur son auteur et son destinataire, le moine Jacob (célèbre écrivain ecclésiastique du xie siècle), décrit brièvement son contenu et sa forme, ses caractéristiques et les traces de sa dépendance du droit grec. Cet ensemble de règles pratiques, rédigées d'abord en grec et traduites ultérieurement en russe, nous ouvre des aperçus curieux sur la vie religieuse et morale de la Russie d'alors. Le métropolite Jean, étant d'origine grecque, se trouvait tout naturellement porté à souligner les particularités caractéristiques des usages nationaux russes dans ses prescriptions disciplinaires. — Viennent ensuite les fameuses « questions du moine Cirice » à l'évêque Niphon de Novgorod, et celles, un peu postérieures, du même à Sabbas et Elias. Elles sont du commencement du xiie siècle et embrassent tout l'ensemble de la vie religieuse et morale de l'époque. On les imprima pour la

Digitized by Google

première fois en 1821. Cirice occupait vraisemblablement une haute situation auprès de l'évêque et recueillait avec soin les solutions pratiques auxquelles son expérience et son autorité le faisaient prendre part: on sent un essai de classement systématique en vue d'autres cas analogues éventuels. Cirice semble avoir été inspiré par les livres pénitentiaux de l'Église latine, livres dont les catholiques romains venus à Novgorod pour affaires avaient pu lui communiquer quelque exemplaire. Il se sépare davantage du vieux droit canonique grec que Jean II et traite aussi de questions de moindre envergure; c'est comme un essai de théologie pastorale ou un manuel de rites destiné aux ecclésiastiques inférieurs : ce qui valut à son œuvre d'être insérée dans tous les manuscrits de la Kormcaja Kniga, qui servait de somme juridique au clergé russe. — Le troisième document est formé des « Avis de l'archevêque Élie-Jean de Novgorod, » publiés par Pavlov en 1890 comme anonymes. Il est inspiré par les vieux documents russes et spécialement par ceux que nous venons d'étudier. Grâce à ses informations, nous sommes fixés très clairement sur le niveau moral du clergé et des laïques.

Par ces textes et les explications qui les accompagnent, il est aisé de suivre la persévérance, les atténuations et l'évolution du droit ecclésiastique, de l'antiquité chrétienne ou de la période byzantine, et d'assister pour ainsi dire aux transformations sociales du milieu païen et chrétien, slave et grec, qui constitue le fond du monde russe d'alors. Le professeur Goetz a complété sa savante traduction par d'excellentes tables : énumération des sources; *index* russe ; *index* allemand alphabétique, qui facilitent grandement l'usage de son livre. Ce travail préparatoire si minutieux fait bien augurer de l'ouvrage plus considérable annoncé par l'auteur sous le titre de *Chrétienté et civilisation dans la Russie de Kiev*. Le rétablissement du patriarcat et les mesures prises récemment par l'empereur Nicolas en faveur de la liberté religieuse donnent une nouvelle importance d'actualité à ces études jusqu'ici presque fermées au monde européen occidental.

G. Péries.

—

Storia politico-nazionale d'Italia dalla fine dell' impero romano occidentale fino ai nostri giorni, per Domenico Ghetti. T. Ier. Rome, Lœscher. In-12 de 420 p.

L'auteur annonce un ouvrage en cinq volumes, dont quatre d'histoire politique (I. *Età dei barbari; età dei re e degli imperatori*. II. *Età dei comuni* (1073-1492). III. *Età delle preponderanze straniere* (1492-1814). IV. *Storia dell' independenza italiana* (1814-1871); le cinquième donnera un résumé d'histoire civile et législative de la fin de l'Empire romain d'Occident à nos jours. Cette division paraît bizarre, et l'on se demande pourquoi l'auteur a voulu isoler l'histoire de la législation, puisqu'il a fondu avec l'histoire politique l'histoire des arts et de la littérature. Espérons que l'auteur l'expliquera, et qu'il expliquera aussi ce qu'il a voulu faire en écrivant ce précis historique, trop développé pour les écoles, trop peu scientifique pour les universités, et qui n'offrira au grand public qu'une pâle et informe réduction de la

Digitized by Google

grande collection historique de Vallardi. Ce premier volume, qui embrasse la période 476 à 1073, est la confusion même : une incroyable accumulation de détails narratifs, des dates trop avarement semées, de trop rares divisions et une absence totale de titres courants ne facilitent pas la lecture de ces pages, qui offrent l'inconvénient d'une justification trop serrée et trop compacte.

Le texte paraît d'ailleurs généralement exact, scrupuleusement fidèle à l'ordre chronologique. On n'est pas gêné par les idées générales et les considérations. Théodoric succède à Odoacre, Atalaric à Théodoric, Amalasonte, Théodat, Vitigès et *tutti quanti* se remplacent, et *via dicendo*, jusqu'à Grégoire VII, sans qu'aucune explication soit donnée. Deux fois seulement l'auteur jette un coup d'œil d'ensemble sur la situation de l'Italie, après la victoire de Charlemagne (774) et à l'avènement de Grégoire VII (1073) : ces deux *coups d'œil* n'occupent que trois pages chacun.... sur quatre cent vingt, et ces trois pages ne sont qu'un résumé de ce qui précède et non une synthèse. Je doute que l'ouvrage de M. Ghetti, s'il le continue sur le même plan, rende beaucoup de services aux historiens. Aucun n'oserait d'ailleurs se rapporter à l'autorité de ce texte *dépourvu de toute référence*. L.-G. P.

—

Droit privé et sources. Histoire du droit civil français, *accompagnée de notions de droit canonique et d'indications bibliographiques*, par Paul Viollet. Troisième édition du *Précis de l'histoire du droit français*, corrigée et augmentée. Paris, L. Larose et L. Tenin, 1905. In-8 de viii-1012 p.

La troisième édition du remarquable ouvrage, revu et complété, que M. P. Viollet a consacré à l'histoire du droit civil français, offrira la double utilité d'initier les débutants et de fournir à ceux qui veulent étudier personnellement telle ou telle partie de l'histoire du droit un premier aperçu général du sujet et les indications bibliographiques indispensables.

Le savant auteur y étudie successivement : les sources, tant nationales que romaines et canoniques, sans la connaissance desquelles l'histoire du droit est impossible, et l'histoire du droit privé comprenant l'état des personnes, la famille, les biens et les obligations, et accompagnée de notions essentielles de droit canonique.

Le présent ouvrage a été, en vue de cette troisième édition, corrigé avec autant de conscience attentive que de soins minutieux, et il a été mis soigneusement au courant des études les plus récentes et les plus autorisées. L'activité scientifique n'ayant jamais été aussi grande qu'à notre époque, le travail de revision que suppose aujourd'hui toute édition nouvelle d'une œuvre historique de portée générale, est considérable. On ne saurait trop féliciter M. P. Viollet de s'être acquitté avec autant de scrupule de la lourde tâche qui lui incombait.

Si le livre se trouve amélioré de tous les nouveaux trésors d'érudition que son éminent auteur y a accumulés, sa méthode est restée la même. Pas plus que par le passé, on n'y trouvera aucune discussion ou dissertation. Il se borne, comme précédemment, à condenser soit les résultats auxquels il est arrivé directement par ses investigations personnelles, soit ceux que lui ont fournis les travaux d'autres savants.

Digitized by Google

Ajoutons que M. P. Viollet — et c'est là, suivant nous, une des grandes qualités de son œuvre magistrale et un de ses principaux mérites, — suit, autant que possible, jusqu'à nos jours les transformations de la législation et qu'il cite même en note bon nombre de projets et de propositions de lois qui sont demeurés tels. Et c'est avec raison, car, lui aussi, ce mouvement des esprits appartient à l'histoire, dont il constitue même une des faces les plus intéressantes, un des aspects les plus vivants et les plus curieux.

Ainsi rajeunie, cette nouvelle édition aura le même succès que ses devancières ; tous ceux qui la liront ou qui la consulteront trouveront avec nous que ce ne sera que justice. P. L.-L.

II. — ANTIQUITÉ. — ORIGINES CHRÉTIENNES

Alttestamentliche Chronologie, par Gerhard Taaks. Uelzen, 1904. In-8 de 177 p.

Ce livre étudie en quatre chapitres : Chronologie des Rois, des Juges, de la Genèse, d'Esdras, le caractère de la chronologie biblique. Il ne s'agit pas de résoudre les difficultés que soulèvent ses données quand on les compare avec celles de l'histoire profane, mais de déterminer si cette chronologie se présente comme purement historique ou si ses dates ne sont pas systématiques. Pour cette question, comme pour celle des sources du Pentateuque, tous ceux qui ont lu d'un peu près les textes originaux reconnaissent qu'on ne peut plus tenir les anciennes positions et qu'un esprit de systématisation a guidé le rédacteur dans l'emploi des chiffres. Mais ce point acquis et établi par des arguments qui font impression, il reste à se demander quels principes il a suivis dans son choix, ce qu'il a voulu enseigner, par quels procédés il a su modifier son thème schématique de façon à ne pas donner toujours des chiffres ronds, mais à faire circuler un peu d'air et de vie dans ce tableau chronologique, tout en aboutissant à un total bien défini. Sur ces points, les opinions demeurent assez divergentes, selon que telle ou telle préoccupation d'ordre théologique ou d'ordre critique a influencé le commentateur dans la fixation de son point de départ. Le nombre des combinaisons possibles est assez considérable, mais chaque nouveau système proposé, sans donner encore satisfaction en tous points, sert à circonscrire le débat. Le consciencieux travail de M. Taaks, qu'accompagnent des tables fort bien dressées, contribuera certainement à avancer la solution du problème.

R. L.

—

De Maccabaeorum libris I et II Quaestiones, par D. M. Sluys. Amsterdam, 1904. In-4 de 126 p.

Cette thèse, présentée à l'Université d'Amsterdam pour l'obtention du doctorat, se compose de deux parties bien distinctes. La première traite de la date et de l'autorité du IIe livre des Machabées; l'auteur y discute cinq opinions émises l'une en Hollande il y a vingt-cinq ans, les autres plus récemment en Allemagne; par des arguments de critique interne, il réfute celles qui abaissent la date de la composition du livre pour lui

Digitized by Google

retirer toute autorité, ou distinguent entre les parties anciennes et les plus récentes, aussi bien que celle qui soutient l'antériorité du IIe livre par rapport au Ier. Cet examen interne le conduit à fixer la composition du livre au commencement du ve siècle, sans qu'on puisse donner une date plus précise, et à conclure qu'il faut se garder de rejeter de prime abord son autorité, là où il s'écarte du Ier livre.

Dans le second chapitre, M Sluys s'efforce de ramener à l'unité la chronologie des deux livres. Pour lui, l'ère des Séleucides employée par le Ier commence au mois de nisan 311, et la divergence d'un an qui existe entre les dates du Ier et du IIe livre s'explique par ce fait que le IIe a placé en 148 la mort d'Antiochus IV arrivée en 149. Cette erreur a influé sur toute sa chronologie.

R. L.

—

The campaign of Plataea (september, 479 B. C.), par Henry Burt Wright. New Haven, Tuttle, Morehouse and Taylor Company, 1904. In-8 de 148 p.

Dans cette thèse, présentée à la Faculté de philosophie de l'Université de Yale, M. Wright s'est proposé de soumettre à une étude critique, aussi approfondie et précise que possible, les documents qui nous font connaître l'un des principaux épisodes de la seconde guerre médique. La campagne de Platées a été très souvent examinée et discutée depuis vingt-cinq ans; MM. Delbrück, Hauvette, Grundy, Ed. Meyer, Munro et autres ont nettement dégagé les termes du problème à élucider et développé les différentes solutions qu'il pourrait comporter. M. Wright, à son tour, s'est attaché au dépouillement des textes anciens et de la bibliographie moderne de la question; ses conclusions ne sont pas entièrement nouvelles; il les présente du moins avec une méthode rigoureuse et une clarté parfaite, sans rien omettre, sans rien laisser dans l'ombre. Il s'agit de savoir, en somme, quel crédit mérite Hérodote; c'est par lui surtout que nous sommes renseignés sur la campagne de Platées: nous en a-t-il donné une image fidèle ou, au contraire, son récit n'a-t-il pas subi l'influence des préoccupations politiques contemporaines? A l'aide des monuments figurés (la colonne des serpents à Delphes, les sculptures du temple d'Athêna Nikê à Athènes), et des textes littéraires soit antérieurs à Hérodote (Eschyle et Pindare), soit postérieurs (Thucydide, Aristote, Isocrate, Pausanias, Plutarque, etc.), M. Wright reconstitue l'histoire de la tradition relative aux événements de septembre 479. Tout d'abord, l'opinion grecque attribuait unanimement la victoire de l'armée coalisée à la vaillance des Spartiates et à l'habileté de leur général; feignant de battre en retraite, Pausanias attira les Perses à sa poursuite et leur livra combat sur un terrain favorable, choisi à dessein. Avec Hérodote les événements prennent une tout autre couleur; Hérodote écrit son *Histoire* au début de la guerre du Péloponèse; il partage les rancunes et les partis pris des Athéniens; il tend à rabaisser la valeur des Spartiates et la science tactique de Pausanias; il attribue au hasard la rencontre des deux armées dans la plaine de Platées; Pausanias apparaît surtout comme un général heureux. Les modernes ne sauraient être dupes de la partialité de l'historien; il importe de

Digitized by Google

rétablir la vérité des faits et de rendre pleine justice aux auteurs responsables de la victoire. — Trois appendices contiennent la reproduction des textes, la bibliographie et un tableau ingénieux où sont groupées systématiquement toutes les références. MAURICE BESNIER.

—

La santa Casa di Nazareth ed il santuario di Loreto, par Leopoldo DE FEIS. Florence, 1905. In-8 de 38 p.

Cet opuscule, extrait de la *Rassegna nazionale* du 1er janvier 1905, contient un exposé des arguments d'ordre historique par lesquels on a combattu l'authenticité du sanctuaire de Lorette :

1° Tous les pèlerins ont visité l'église bâtie à Nazareth au lieu de l'Annonciation, depuis saint Jérôme jusqu'au XIIIe siècle, où les Sarrasins la détruisirent jusqu'en ses fondements, en 1263, ainsi qu'en témoigne une lettre d'Urbain IV à saint Louis.

2° Ce n'est qu'en 1525, dans la *Virginis Lauretanae Historia*, de l'Angelita, dédiée à Clément VII, qu'on trouve le premier récit de la translation de la sainte maison, transportée par les anges, dans la nuit du 9 au 10 mai 1291, à Tersatto, en Dalmatie, et trois ans après à Lorette. Benedetto di Bindoni, en 1544, apporte enfin un document qui remonterait à 1492. C'est donc à la fin du XVe siècle que se forme cette tradition. Flavio Biondo, secrétaire d'Eugène IV et de Nicolas V (m. 1463), décrivant avec amour la basilique, ne dit pas un mot de ce prodige. Les approbations pontificales ne sont données au XVIe siècle qu'avec la plus grande réserve. La première approbation locale de la messe et de l'office est de 1632.

3° Les pèlerins de Palestine, du XIVe au XVIe siècle, qui visitent Nazareth, ignorent la tradition de Lorette. Il faut descendre jusqu'à Quaresmius pour que se pose la question de savoir comment on peut concilier les deux traditions. L'église actuelle de Nazareth, bâtie sur la crypte de l'Annonciation, date de la première moitié du XVIIe siècle. R. L.

—

Le palais de Caïphe et le nouveau Jardin Saint-Pierre des Pères Assomptionnistes au Mont Sion (avec plans et figures), par le P. Urbain COPPENS, O. F. M. Paris, 1904. In-8 de 94 p.

Ce livre marque une des escarmouches de la guerre qui se poursuit depuis longtemps déjà au sujet des sanctuaires de Terre sainte; il est probable qu'il ne contribuera guère à amener la paix, chaque adversaire demeurant sur ses positions. Qu'il faille accepter sans les discuter toutes les opinions avancées par les Pères Assomptionnistes dans leur nouveau guide, *La Palestine*, personne ne le prétend, eux-mêmes tout les premiers, mais encore, si on les combat, faut-il leur opposer des arguments qui portent et ne pas essayer de les écraser sous le poids de « plus de cent cinquante » relations de pèlerins, comme si le total plus ou moins considérable de témoignages qui dépendent d'une même source représentait une somme plus ou moins grande de vérité historique.

Les Assomptionnistes, avec la tradition moderne telle que la rapporte le Frère Liévin, placent la *grotte des*

Digitized by Google

Larmes de saint Pierre, le *Gallicantus*, dans un terrain qui leur appartient. — Le P. Coppens, champion ordinaire de cette même tradition, trouve cette grotte quelques centaines de mètres plus loin. A vrai dire, il semble bien que ce sanctuaire n'apparaisse guère, comme distinct de la maison de Caïphe, avant le xe siècle; la tradition primitive ne connait qu'un sanctuaire de saint Pierre, la maison de Caïphe, près du Cénacle. Celle-ci, évidemment, ne se trouve pas dans le jardin des Assomptionnistes, mais eux-mêmes le savent bien, quoi qu'en dise le P. Coppens; leur véritable tort est, en localisant la grotte des Larmes, de ne pas avoir distingué assez nettement les deux traditions; il faut ajouter qu'ils ont eu soin de noter que leurs fouilles n'avaient rien trouvé qui puisse concerner le sanctuaire.

Les vingt dernières pages de l'ouvrage sont employées à railler « la double méthode critique employée par les professeurs de Notre-Dame de France dans l'étude des sanctuaires de la Palestine. » On y passe en revue, à grande allure, plusieurs autres questions de topographie palestinienne qui méritent un examen plus attentif et plus sérieux.

R. L.

—

Histoire des livres du Nouveau Testament, par E. Jacquier. Tome II. Paris, Lecoffre, 1905. In-12 de 507 p.

C'est le résultat d'un labeur considérable que nous représente ce second volume de l'*Histoire des livres du Nouveau Testament* M. Jacquier en consacre les trois premiers chapitres à une sorte d'introduction, exposant la signification et l'emploi du terme « évangile, » donnant les titres divers sous lesquels ils furent inscrits et rappelant l'ordre dans lequel les classent les manuscrits. Le témoignage de saint Luc, celui plus important de Papias et aussi ceux des écrivains postérieurs sur l'origine et la formation des évangiles, puis la notion très nette d'un évangile oral primitif, complètent cette étude préliminaire. — L'auteur aborde alors l'analyse comparée des trois évangiles synoptiques et examine les hypothèses émises sur leur formation par l'École de Tubingue, par les tenants de la tradition orale, de la dépendance mutuelle ou de l'origine documentaire, pour conclure qu'aucune de ces opinions ne lui parait résoudre la question sous tous ses aspects. « Les évangélistes, dit-il (p. 355), se sont servis de documents écrits qui reproduisaient plus ou moins la même catéchèse orale ou des souvenirs détachés de la prédication apostolique. Ces documents différaient, tant au point de vue de la langue qu'à celui des faits et de l'ordre des faits; ils n'étaient pas agglomérés pour former un évangile complet.... Les évangélistes ont choisi leurs matériaux et les ont retravaillés pour les adapter à leur but; ils en ont corrigé la langue et la tenue littéraire générale.... Bien qu'il semble plus probable que les évangélistes se sont servis de documents écrits, on peut croire cependant que, pour l'ensemble, ils ont reçu leurs matériaux primitifs directement de la tradition orale. »

M. Jacquier prend ensuite à part chacun des trois synoptiques, donnant des renseignements personnels sur l'auteur, traçant l'histoire littéraire du document, dont il indique les caractéristiques, les sources, le but et le plan, le destinataire, le

Digitized by Google

lieu et la date de publication, autant qu'il se peut faire. La question de critique textuelle soulevée par les variantes innombrables qu'on pourrait relever dans les vieilles versions latines, syriaques, coptes du Nouveau Testament et dans les écrits des Pères, ne peut obtenir de solution définitive tant qu'on aura pas reconstitué les textes primitifs. Il faudrait donc comparer les divers passages cités de part et d'autre et essayer d'abord de condenser un texte primordial, archétype de tous les manuscrits; mais, même après ce travail, on n'obtiendrait encore que des résultats approximatifs. M. Jacquier étudie en terminant quelques-uns des versets discutés aujourd'hui, mais il renvoie pour le détail aux traités de critique textuelle du Nouveau Testament, tout en répétant bien qu'en général ces variantes ne changent pas substantiellement le texte que nous connaissons. Il est regrettable que l'étude des trois synoptiques se trouve si absolument mise à part de celle du quatrième évangile, auquel il n'est fait que de très lointaines allusions au cours de ce volume. L'impression qu'en ont recueillie certains lecteurs semblerait être que l'auteur a voulu retarder le plus possible à entrer en lutte avec M. Loisy et les docteurs de l'hypercriticisme. Nous sommes bien certains qu'il n'en est rien, mais nous n'en souhaitons que plus vivement de voir paraître au plus tôt, avec les mêmes garanties d'orthodoxie et de compétence, l'étude de l'évangile de saint Jean qui est la suite naturelle des deux excellents volumes consacrés à saint Paul et aux synoptiques.

G. Périès.

—

Histoire des dogmes. I. *Période anténicéenne*, par J. Tixeront. Paris, Lecoffre, 1905. In-12 de IX-475 p.

L'œuvre de haut enseignement inaugurée en 1897 par la *Bibliothèque d'histoire ecclésiastique* de la librairie Lecoffre, s'augmente d'un volume sur l'histoire des dogmes dans la théologie ancienne, dû à la plume de M. Tixeront, doyen de la faculté catholique de théologie de Lyon. L'auteur y traite uniquement de la période anténicéenne, se réservant de poursuivre ultérieurement une tâche que l'abondance des matières l'a obligé de partager. Il a soin de bien préciser son sujet, en expliquant comment l'histoire des dogmes est une partie détachée de l'histoire ecclésiastique, laquelle embrasse, non seulement la vie extérieure de l'Église, mais aussi sa vie intérieure. Elle a donc « pour objet de nous exposer le travail intime de la pensée chrétienne sur les données primitives de la Révélation, travail par lequel elle en prend une plus complète possession, elle les éclaire, les féconde, les développe et les coordonne enfin en un système harmonieux et savant sans en altérer cependant la substance — c'est la prétention catholique — et sans en modifier le fond doctrinal » (p. 3). Une solide introduction expose de ce point de vue les limites de l'histoire des dogmes, ses sources, ses méthodes, ses divisions, et énumère les principaux travaux sur la matière. — L'auteur fait un lumineux tableau du milieu juif et gréco-romain dans lequel le dogme s'est tout d'abord développé. Ne semble-t-il pas trop considérer comme une nécessité cette ambiance philosophique et morale qu'avait constituée l'hellénisme? On pour-

Digitized by Google

rait, à certains instants, le craindre, mais il faut accorder aux expressions dont il se sert toute la précision qu'il a eu soin de leur réserver, et bien entendre, comme il le veut, que tels problèmes sont difficiles à résoudre avec les données de la seule histoire. M. Tixeront arrive ainsi à exposer l'état du dogme chrétien comme l'ont constitué la prédication personnelle de Jésus et celle des apôtres. Il contrôle attentivement la doctrine du maître d'après les synoptiques et d'après saint Jean, série avec soin l'enseignement de saint Paul, celui de saint Jean et celui des autres apôtres pris en dehors de ces deux premiers, afin d'en signaler les caractéristiques et d'en préciser l'originalité. Les Pères apostoliques, qui ont paru à la fin du premier siècle ou dans la première partie du second, sont, à l'exception de saint Ignace, « de simples témoins de la croyance beaucoup plus que des théologiens. » Il les étudie successivement et poursuit son travail par l'examen des premières déformations du dogme au IIe siècle, et de la lutte doctrinale contre le paganisme, si vaillamment soutenue par les apologistes. Avec Clément d'Alexandrie et Origène s'établissent les grands systèmes théologiques de l'Orient; avec saint Hippolyte, Tertullien et Novatien, nait la théologie latine qui devra bientôt donner des preuves de sa vigueur dans les controverses pénitentielle et baptismale. L'auteur reprend ensuite son enquête sur la théologie orientale depuis Origène jusqu'au concile de Nicée et consacre un autre chapitre aux théologiens occidentaux du IIIe et du commencement du IVe siècle. De quelque côté que se portent nos regards à la veille de l'arianisme, nous trouvons l'Église fixée sur les bases de sa croyance : l'Écriture est revendiquée comme règle de foi, en dépit des diversités de méthode de l'exégèse; malgré des obscurités, la doctrine trinitaire est aisément reconnaissable dans ses différents éléments; la divinité et l'humanité du Sauveur sont expressément reconnues, bien que la doctrine de l'unité personnelle et de la dualité des natures de Jésus-Christ, substantiellement admise, manque encore de rigueur dans l'expression. La théorie du péché originel est encore vague, en attendant l'enseignement d'Augustin; celle de l'Église se développe plus tôt, sous l'influence des Africains. La hiérarchie catholique serait donc capable de résister à toutes les attaques : « malheureusement, dit l'auteur, cette hiérarchie elle-même se trouvera souvent divisée, et les rivalités de personnes, autant que les divergences doctrinales, prolongeront outre mesure des débats qu'une discussion sincère aurait pu clore en quelques heures. Mais au moins, ces débats, en se prolongeant, seront-ils l'occasion d'un éclaircissement plus complet de la révélation évangélique et d'un progrès plus sensible de la société chrétienne dans l'intelligence de sa foi » (p. 460). — On le voit, nous sommes ici en présence d'une œuvre sérieuse, témoignant d'un consciencieux enseignement soigneusement contrôlé. Par ses divisions claires et sa copieuse bibliographie, ce premier volume de l'*Histoire des dogmes* est un précieux instrument de travail : puisse l'auteur ne pas nous faire trop longtemps attendre son complément !

G. Péries.

—

Digitized by Google

La théologie de Tertullien, par Adhémar D'ALÈS. Paris, Beauchesne, 1905. In-8 de XVI-535 p.

Tertullien, par J. TURMEL (collection « La pensée chrétienne »). Paris, Bloud, 1905. In-12 de XLIII-298 p.

Ces deux volumes ont paru presque en même temps, et traitent à peu près le même sujet. Celui de M. Adhémar d'Alès, plus détaillé et plus approfondi, s'adresse davantage aux théologiens et aux érudits; celui de M. J. Turmel, comme toutes les publications de « La pensée chrétienne, » vise plutôt le grand public. C'est dire qu'ils ne font pas double emploi.

M. A. d'Alès expose et discute les idées de Tertullien sur la divinité du christianisme, Dieu, la Trinité, la création, les hommes et les anges, le Christ, l'Église, l'Évangile et la tradition, la vie morale et chrétienne, la prière et les sacrements, l'Église et le siècle, puis montre la déformation que les doctrines de l'apologiste subirent peu à peu sous l'influence du montanisme. Je ne crois pas qu'aucune nuance de sa pensée échappe à l'analyse aussi fine que savante, et toujours très claire, que M. d'Alès a faite des écrits du célèbre Africain.

Mais pourquoi nous introduire tout de suite *in medias res*, sans presque aucun mot de préparation? On aurait désiré une introduction plus large, résumant en quelques traits la position de la pensée chrétienne au moment où Tertullien commença d'écrire, et les sources d'où a découlé sa théologie. Dans les pages très concises, mais très remarquables, qui forment la conclusion du livre, M. d'Alès dit : « Nul doute que Tertullien n'ait reçu, à son entrée dans l'Église, une excellente catéchèse. » C'est cette « catéchèse » que nous aimerions à connaître sommairement, afin de constater ce qu'y a ajouté le génie de Tertullien. Et un résumé très rapide, une synthèse anticipée de ses écrits, nous aurait aidés aussi à mieux comprendre la pénétrante analyse à laquelle les soumet l'auteur. Je me plains donc de ne pas rencontrer dans cet excellent ouvrage assez d'idées générales : c'est, du reste, la mode aujourd'hui.

M. J. Turmel a divisé son livre en quatre parties. La première étudie *l'apologiste*, c'est-à-dire le rôle de Tertullien dans *la controverse juive, la controverse païenne* et *l'apologétique de l'immanence :* par cette expression d'un agaçant modernisme, il faut entendre ce que Tertullien nomme beaucoup plus simplement « le témoignage de l'âme naturellement chrétienne. » Dans la deuxième partie, *le défenseur de l'orthodoxie contre les hérétiques*, sont passés en revue *l'argument de prescription* et les enseignements de l'apologiste sur la Trinité, l'Incarnation, la résurrection de la chair, la création de la matière et l'unité de Dieu, l'âme, le baptême. La troisième partie a pour objet *le moraliste*, et résume ce que Tertullien dit des ressources de la vie chrétienne, des devoirs du chrétien dans la persécution, de la fuite de l'idolâtrie, du luxe, des secondes noces, de la pénitence, du jeûne. Une quatrième partie donne des *renseignements supplémentaires sur la théologie de Tertullien*, qu'il eût peut-être été facile de fondre dans les précédents chapitres.

A la différence de M. d'Alès, et conformément au plan de la collection à laquelle appartient son volume, M. Turmel procède moins par analyses que par extraits traduits littéralement et reliés par des transitions

Digitized by Google

courtes et précises. C'est dire que dans ce livre Tertullien apparaît très vivant, avec ses qualités et ses défauts, ses idées fécondes et ses idées fausses, ses vues de génie et ses erreurs, sans qu'aucune de ces dernières soit jamais palliée ou dissimulée, même quand elle s'est produite pendant la période orthodoxe de sa vie.

Mais si la doctrine de Tertullien est rendue avec cette fidélité, il semble que son génie littéraire soit mis en un moindre relief. On ne voit pas toujours le grand écrivain. Je sais combien il est difficile de faire passer en français un texte latin, surtout d'un écrivain aussi original, et d'en faire sentir toute la saveur : il faudrait un Bossuet pour traduire un Tertullien. Mais encore est-il que, dans la traduction de M. Turmel, les phrases sont parfois écourtées, les traits les plus saillants paraissent souvent émoussés, l'on n'aperçoit pas assez le mouvement des périodes et la couleur du style.

Une preuve assez curieuse de la divergence qui existe quelquefois entre les meilleurs esprits sur une question d'histoire littéraire. Il s'agit de l'*Octavius* de Minucius Félix. « Ce qui est sûr, écrit M. Turmel (p. XXXIV), c'est que le dialogue de l'*Octavius* a été fait à l'aide de l'*Apologétique* de Tertullien. » « Nous aurons, dit à son tour M. d'Alès (p. 502), occasion d'exposer ailleurs les raisons qui nous font regarder l'*Octavius* comme une des sources où a puisé Tertullien. » Depuis la publication de son livre, M. A. d'Alès a traité cette question dans un article des *Études religieuses* (20 août 1905). Les arguments qu'il donne en faveur de la priorité de Minucius Félix méritent une sérieuse considération.

PAUL ALLARD.

Valeur apologétique du martyre, par Gaston SORTAIS (collection « Science et religion »). Paris, Bloud, 1905. In-12 de 64 p.

Ce petit volume est écrit avec l'élégante simplicité qui caractérise tous les ouvrages du R. P. Sortais. Dans un premier chapitre, *Une nuée de témoins*, il établit la violence des persécutions et le grand nombre de leurs victimes. Un second chapitre, *Le martyre et le fanatisme*, montre que les témoins du Christ étaient des gens de sens rassis, non des exaltés ou des révoltés. Le troisième chapitre, *Un miracle de l'ordre moral*, fait ressortir ce qu'a de merveilleux la victoire de la foi désarmée sur toutes les forces réunies de l'Empire romain. Le chapitre quatrième, *Signalement du vrai martyr*, met en contraste l'humble patience du martyr orthodoxe et l'orgueil qui fut souvent le caractère des hérétiques mourant pour leurs opinions. Un dernier chapitre, *Au Colisée*, démontre éloquemment la valeur apologétique du sang versé par les martyrs.

Je ferai observer ici que le titre un peu emphatique de ce chapitre n'est pas heureux, car le P. Delehaye a montré, dans les *Analecta Bollandiana* (1897), que, si vraisemblable que soit l'opinion qui place au Colisée la mort de beaucoup de chrétiens, cependant cette opinion ne résulte d'aucun texte authentique. De même, page 37, le savant auteur me paraît avoir eu tort de reproduire le « décret de condamnation » de saint Ignace, puisque les Actes de ce grand martyr sont sans valeur historique.

PAUL ALLARD.

Digitized by Google

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, publié par le R. P. dom F. Cabrol. Paris, Letouzey et Ané, in-4; fascicules III à VI, 1903-1904 : Agneau-Amulettes.

En rendant compte des premiers fascicules de ce dictionnaire, nous en avons signalé l'importance pour l'histoire des premiers siècles du christianisme, et nous avons essayé de donner l'idée du plan adopté par les auteurs. Il est plus facile aujourd'hui d'apprécier la portée de cet ouvrage, puisque six fascicules, représentant mille huit cent vingt-quatre colonnes de texte in-quarto et quatre cent quatre-vingt-dix figures, ont paru successivement avec une régularité qu'on peut citer comme exemple à toutes les publications du même genre.

La partie de cette grande œuvre que nous devons analyser cette fois contient des articles considérables, signés P. Allard, P. Lejay, F. Cabrol, V. Ermoni, Germain Morin, H. Leclercq, dans toutes les branches de la science que le dictionnaire doit explorer. Nous y trouvons de vastes dissertations groupant tous les renseignements autour d'un centre archéologique; tels les articles *Afrique*, *Alexandrie*, subdivisés en plusieurs chapitres qui ont eux-mêmes l'étendue d'articles ordinaires; des monographies de moindre grandeur ressortissant encore à la science des antiquités proprement dites, comme *Agape*, *Albano*, *Ampoules;* des études de chant religieux (*Alleluia*, *Amen*, *Alphabet vocalique des gnostiques*) et de liturgie (*Agnus Dei*, *rite ambrosien*); la biographie de personnages intéressant cette dernière science, soit qu'ils y aient pris place (*sainte Agnès*), soit qu'ils l'aient illustrée par leurs écrits (*Agobard*, *Alcuin*, *Amalaire*); même des articles que le titre ferait peu attendre, sur les institutions romaines ou barbares, sur les *classes agricoles*, l'*alleu*, les *amendes* et autres choses n'ayant avec l'archéologie qu'un lien assez mince. Certaines études contenues dans le dictionnaire atteignent des dimensions fort considérables : *Alexandrie* occupe cent treize colonnes, et leur appareil bibliographique et critique, très développé, ne saurait être mieux comparé qu'à celui du célèbre *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio. Si nous disons que, dans son genre, la nouvelle œuvre égale son modèle, nous lui aurons peut-être décerné le plus juste éloge.

Le R. P. Cabrol et ses collaborateurs se sont imposé de ne pas descendre au delà de la Renaissance carolingienne, en quoi ils ont agi sagement, car, pour englober une période de temps plus grande, il faudrait allonger à l'infini la publication et, de plus, à partir de l'époque qu'ils ont choisie pour terme, il n'y a plus, à proprement parler, d'archéologie chrétienne, mais il y a, dans les divers pays de la chrétienté, une archéologie nationale. La limite que les auteurs ont adoptée était donc nécessaire pour assurer à leur œuvre l'homogénéité, qualité indispensable à un livre où la disposition alphabétique des matières prête assez au manque de suite dans le plan et au relâchement du souci de la composition. Ce même terme du IXe siècle imposé aux recherches nous interdit de discuter certains aperçus, exposés dans l'article *Amours*, au sujet de l'histoire de la sculpture, aperçus qui nous ont fait nous demander si le savant auteur avait jamais passé seulement un quart d'heure dans les salles du

Digitized by Google

musée du Trocadéro. Dès l'instant qu'il ne s'agit là que de hors-d'œuvre, qui expriment une opinion personnelle sur un sujet en dehors du dictionnaire, la critique ne peut que se taire. Dans ce même article et dans les autres, l'art chrétien des premiers siècles est, au contraire, étudié et jugé de la façon la plus remarquable et la plus juste. Les planches et les figures qui accompagnent le texte, très judicieusement choisies et habilement exécutées, forment en même temps un complément scientifique de l'exposé et un accompagnement fort agréable aux regards. Non seulement les principales représentations sont reproduites et expliquées et les modes de décoration présentés avec beaucoup de goût, mais les sources de l'art des catacombes et des sarcophages primitifs, et spécialement leurs rapports avec l'art païen et la christianisation — si l'on peut s'exprimer ainsi — des symboles de la fable, sont l'objet de dissertations excellentes. Le dictionnaire fournira une importante contribution à la science sur cette question, où il est facile d'exagérer dans un sens ou dans l'autre, et que, pour cette raison, il est nécessaire d'étudier avec les documents sous les yeux.

Pour le reste, en nous plaçant au point de vue purement scientifique, nous n'avons qu'à louer les érudits qui ont collaboré à ce beau livre et à les remercier de tous les éclaircissements dont nous leur sommes redevables. Autant que nous pouvons nous en rendre compte, rien de ce qui importait à leur sujet ne leur a échappé, et tout ce qu'ils ont traité l'a été avec compétence et d'une façon complète. Il ne serait peut-être pas impossible de renouveler certaines critiques, ou plutôt certains *desiderata*, sous le rapport de la disposition matérielle, de souhaiter, par exemple, un peu plus d'uniformité entre les articles. Mais pourquoi se plaindre, si l'on a jugé préférable de laisser à chaque collaborateur sa liberté ? Cette pratique est inoffensive et tout est pour le mieux, du moment que l'exposition est claire et que les recherches sont faciles. Ce sont là les qualités essentielles. Elles se trouvent, dans l'œuvre que nous analysons, jointes aux qualités de fond, dont nous n'avons donné qu'une idée peut-être insuffisante, pour former un monument durable autant qu'il est permis de l'être à un travail d'érudition, un monument qui a la valeur, non seulement d'un résumé de l'état de la science, mais d'une œuvre originale et neuve sur beaucoup de points.

LÉONCE CELIER.

III. — MOYEN AGE

Die sieben römischen Pfalzrichter im byzantinischen Zeitalter, von Dr. Sigmund KELLER. Stuttgart, F. Enke, 1904. In-8 de x-155 p.

Die Servitientaxe im 13 Jahrhundert, von Dr. Adolpf GOTTLOB. *Ibid.*, 1903. In-8 de x-176 p.

I. — Les *Judices palatini*, empruntés sensiblement à la hiérarchie impériale (où nous voyons fonctionner des charges analogues), remplirent dans l'Église romaine un rôle considérable, mais dont la nature précise est demeurée jusqu'ici entourée d'obscurité par suite des successives modifications dans la répartition des attributions propres à chacun d'eux.

Digitized by Google

On ne peut suivre le développement de ces hautes charges ecclésiastiques qu'en s'attachant avec une extrême attention aux données, assez vagues souvent, qui se dégagent des rares textes où il en est fait une mention un peu détaillée et en tirant parallèlement des événements contemporains un contrôle fort délicat à exercer. L'auteur envisage d'abord l'origine des sept palatins vers le IVe siècle, au temps du pape Damase, à l'époque même de la naissance du droit canonique pontifical. La curie romaine, à peine constituée, faillit peu après s'écrouler dans les ruines de la ville au Ve siècle, mais elle se perpétua néanmoins, et la domination des Goths ne fit pas disparaître la puissante institution qui nous occupe, pas plus au reste que ne le put la dure tyrannie exercée ensuite (568-715) par les empereurs byzantins. Pour cette période, le docteur Keller examine séparément l'action du collège des juges palatins *sede plena* et *sede vacante* avec une perspicacité, une originalité et une indépendance de jugement qui risqueraient parfois de froisser la susceptibilité de certaines opinions, lesquelles pourtant trouveront tout profit à considérer de plus près une époque encore trop imparfaitement connue. (Voir le rôle du *Sacellarius* et du *Nomenclator* dans l'enquête sur les évêques nommés, p. 96, et les réflexions sur les *Papstfabeln* aux pages suivantes.) La théorie de Lucius Lector et de P. Fabre, qui confondait les *judices palatini* avec les sept diacres, est démontrée insoutenable ; on constate incidemment que la tradition si honorable de la protection des arts par les pontifes romains est un legs du roi Théodoric, etc. ; bref, sans excursion hors de son sujet, l'auteur ne perd pas une occasion de se montrer averti et documenté sur tout ce qui, de près ou de loin, s'y rapporte. Ce travail, appuyé sur de nombreuses références, heureusement choisies et exploitées avec soin, comble une lacune dans l'histoire des anciennes institutions ecclésiastiques ; il mérite à plus d'un titre encore l'estime des érudits aussi bien dans le domaine général de l'histoire que dans celui plus restreint du droit canonique.

II. — L'Église imposa d'abord financièrement les fidèles de l'univers catholique pour subvenir aux frais des croisades ; un demi-siècle plus tard, elle fit un second pas en établissant une taxe connue sous le nom de « Servitia, » qui se substitua aux oblations primitives. De nombreuses publications spéciales en ont fait connaître dans ces dernières années le fonctionnement. M. Gottlob s'attache ici surtout à distinguer les origines de cet impôt, ce qui n'était pas très aisé à réaliser, car ce n'est que par induction, en s'aidant des registres bien postérieurs de l'institution déjà en fonctionnement, qu'il était possible d'en arracher quelque chose à l'oubli. Il écrit malheureusement dans un allemand nébuleux et pédantesque, extrêmement pénible à la lecture, à cause des contorsions de pensée et des ambiguïtés d'expression qui déroutent l'attention la plus bienveillante. G. Péries.

—

Notger de Liège et la civilisation au Xe siècle, par Godefroid Kurth. Paris, A. Picard, 1905 ; 2 vol. in-8 de XXI-391 et 88 p., avec un plan de Liège.

Je ne sais si notre éminent collaborateur a voulu que l'apparition de ce livre coïncidât avec l'exposition de

Digitized by Google

Liège. On y trouve l'histoire très détaillée, très critique, très attachante des origines de la ville et du pays de Liège. En quel temps mieux qu'en celui où les visiteurs affluent dans Liège M. G. Kurth pouvait-il faire une telle publication? On y trouve aussi la biographie de l'évêque Notger, le fondateur de la principauté, pour lequel M. Kurth professe une admiration très justifiée, dont il nous fait part dans cette langue imagée, poétique, éloquente qu'on lui connaît. Mais comme il est permis, je crois, d'avoir ses préférences, je n'hésite pas à déclarer que j'ai surtout goûté, dans le livre de M. Kurth, toute la partie relative à l'histoire de Liège, et que la biographie, assez hypothétique d'ailleurs, de Notger, en tant que ministre des empereurs Otton II, Otton III et Henri II, m'a laissé plutôt indifférent. Il y a donc, comme l'indique le titre du livre, deux parties dans le nouvel ouvrage de M. Kurth : une histoire de Notger, évêque de Liège de 972 à 1008, et une histoire de la civilisation dans le pays de Liège au xe siècle. Et ces deux parties sont complétées par quelques appendices, qui constituent le tome II et doivent être lus comme des modèles de critique pénétrante et sagace. Je recommande notamment celui qui porte le numéro V et le titre : « Possédons-nous les restes de Notger? » Les jeunes gens, comme beaucoup d'hommes faits, y apprendront à ne pas à se payer de mots et y savoureront la bonne méthode. Cette méthode, ils ne l'apprécieront pas moins dans le corps même du livre, dont ils admireront en même temps la belle ordonnance. Et quand ils auront vu M. Kurth nous renseigner abondamment sur Notger évêque de Liège, sur Notger homme d'État, sur Notger administrateur, sur Notger écrivain, quand ils auront lu tous ces développements sur le mouvement artistique, sur les travaux de toute sorte accomplis à Liège et dans la principauté au temps de Notger, quand ils se seront rendu compte que M. Kurth a fait sortir tout cela de quelques rares documents, de quelques textes médiocres, ils demeureront stupéfaits de l'habileté déployée par l'auteur de ce livre remarquable.

ARMAND D'HERBOMEZ.

—

Saint Bernard, par M. l'abbé VACANDARD. (Collection « la Pensée chrétienne ».) Paris, Bloud, 1904. In-12 de x-303 p.

M. l'abbé Vacandard était tout désigné pour rédiger le volume consacré à saint Bernard dans la nouvelle collection que M. Bloud vient d'entreprendre. Au lieu de faire une série d'études personnelles sur la doctrine de l'abbé de Clairvaux, l'auteur a cueilli dans ses œuvres les textes qui reflètent le mieux sa pensée. C'est bien la pensée de saint Bernard que trouve ici le lecteur. Les citations, précédées de notes qui les mettent au point, sont groupées sous les titres suivants : les premières années, Bernard et sa famille religieuse, le réformateur, Bernard et la royauté française, Bernard et les hétérodoxes, Bernard et l'Église romaine, Bernard et l'Orient latin, Bernard orateur, théologie de saint Bernard, son mysticisme. Ces deux derniers chapitres sont de beaucoup les plus importants; ils présentent bien la pensée du saint docteur. M. Vacandard termine son livre en traçant le portrait du saint et le caractère de sa doctrine, et en disant

Digitized by Google

son influence sur la pensée chrétienne. Ce nouveau travail est le complément de sa belle *Histoire de saint Bernard*.

J. Besse.

—

Essai sur les prévôts royaux du XIe au XIVe siècle, par Henri Gravier. Paris, L. Larose et Tenin, 1904. In-8 de 232 p.

Cet essai sur les prévôts royaux avait été présenté comme thèse à l'École des chartes en 1902. Malheureusement, la mort ne permit même pas à Henri Gravier de la soutenir. Enlevé à la fleur de l'âge, alors que l'on pouvait fonder de grandes espérances sur la maturité de son esprit et la solidité de son érudition, il laissa cet essai dans un état suffisant pour que sa famille ait pu le donner sans retouches à l'impression. Cette étude, faite avec grand soin et à l'aide de nombreux documents, ne pourra manquer d'être souvent consultée par ceux qui s'occupent de nos institutions au moyen âge, car rien d'aussi complet et d'aussi neuf n'avait encore été publié sur la matière.

Les prévôts royaux n'apparaissent pas en France avant le XIe siècle. Ils furent alors créés pour contre-balancer dans les provinces les pouvoirs des vicomtes qui cherchaient de jour en jour à se rendre plus indépendants. Chargés d'administrer les biens du roi, tantôt ils supplantèrent les vicomtes, tantôt ils furent placés à côté d'eux pour les surveiller et les contrôler. Dès la fin du XIIe siècle, les charges de prévôt furent mises en adjudication ; et c'était le bailli d'abord, puis plus tard le receveur qui étaient chargés de les mettre aux enchères. Partout où le roi possédait des droits et des exploitations domaniales, on trouvait un prévôt. La circonscription de la prévôté, qui était très variable, correspondait en général à la châtellenie. Au fur et à mesure que le domaine royal s'agrandit, le nombre des prévôts devint nécessairement plus considérable. Au point de vue financier, le prévôt percevait les revenus dans les domaines de la royauté, acquittait un certain nombre de dépenses et transmettait le surplus de sa recette au trésor royal. Outre ses attributions financières, il avait encore l'exercice de la justice et de la police, et, pour le seconder dans l'exercice de ses multiples fonctions, on trouve à côté de lui un lieutenant, un clerc, des sergents, etc.

Cette substantielle et intéressante étude se termine par vingt-neuf pièces justificatives et un appendice dans lequel M. Gravier a donné une courte notice sur un très grand nombre de prévôtés trouvées au cours de ses recherches, et dressé la liste des prévôts dont il a rencontré les noms dans la grande quantité de documents qu'il a parcourus.

Jules Viard.

—

Die Beziehungen Aaakens zu den französischen Königen, von R. A. Peltzer. Aix-la-Chapelle, 1903. In-8 de II-136 p.

Ce petit livre, qui traite en apparence un point très particulier et d'intérêt tout local, touche en réalité l'histoire générale. Si Aix-la-Chapelle a attiré l'attention des rois de France, c'est que la ville de Charlemagne ne pouvait être indifférente à quiconque revendiquait une partie de l'héritage matériel ou moral du grand empereur. A elle se rattachent plusieurs épisodes de la longue lutte engagée au Xe siècle, au sujet de la Lorraine,

Digitized by Google

entre les derniers carolingiens et les empereurs de la maison de Saxe. On sait d'autre part comment la dynastie capétienne s'efforce, en se rattachant aux carolingiens, de se faire une légitimité, et aussi de justifier ses affirmations d'indépendance et ses conquêtes à l'égard de l'Allemagne, ainsi que ses prétentions occasionnelles à la couronne impériale. L'Allemagne et la France se disputant Charlemagne, et la légende et la religion se faisant les complices de la politique, nos chansons de geste le revendiquent comme Français, tandis que Frédéric Barberousse provoque sa canonisation. Aix-la-Chapelle, très favorisée par les souverains allemands, bénéficia aussi du culte romantique que les rois de France avaient voué à celui dont ils faisaient profession d'être les continuateurs. D'intéressants témoignages en sont notamment le privilége accordé par Charles V aux marchands aixois, en 1369, plusieurs fois renouvelé par la suite ; les présents faits par Louis XI au chapitre d'Aix; l'usage que chaque roi de France, après son sacre, envoyât un somptueux droit mortuaire au tombeau de Charlemagne. Pour son chapitre de conclusion : Napoléon et Aix, M. Peltzer n'a pu consulter un article de M. Gachot paru (postérieurement à son ouvrage) dans le *Correspondant* (25 novembre 1904), et qui lui aurait fourni de curieux détails sur le projet un instant caressé par Napoléon de se faire sacrer à Aix-la-Chapelle. E. J.

—

Le case degli Alighieri, per Georgio Piranesi. Florence, Lumachi, 1905, 60 p. 2e édition.

Dans cette dissertation, d'une belle ardeur de polémique et d'une rigueur vraiment remarquable de raisonnement, l'auteur s'attache à prouver que la maison dite « casa di Dante » à Florence, et montrée comme telle aux naïfs étrangers par des *ciceroni da strapazzo*, n'est nullement celle du poète, mais bien celle de Marco Zebedei. Il montre que la maison véritable de Dante a subi le sort des maisons des autres gibelins qui n'avaient pu payer leurs dettes (sentence de janvier 1302 : quod si non solverint condempnationem infra tertiam diem.... omnia bona.... vastentur et destruantur), et qu'elle fut détruite ; que les anciens chroniqueurs, Villani, Boccace, etc., ne précisent nullement l'emplacement de cette maison, mais disent seulement que les Alighieri habitaient le quartier de porta San Piero ; que l'inscription de la place de San Martino del Vescovo n'est qu'une hypothèse, due à un Anglais dantiste et facétieux ; que les commissions de recherches instituées à ce sujet en 1865 et 1869 par la commune de Florence n'ont trouvé aucun document autorisant l'identification traditionnelle, et au contraire en ont produit plusieurs qui la rendent impossible ; qu'enfin la commission de 1902 conclut à la disparition, non seulement de la maison de Dante, mais de toutes les *case Alighieri*. Il pense cependant qu'un document, — une pétition du 7 janvier 1297 demandant l'ouverture d'une rue directe d'Orsanmichele au Bargello, — permettrait peut-être de reprendre des recherches intéressantes sur la question. Sa solution provisoirement négative paraît la plus judicieuse.

L.-G. Pélissier.

—

Digitized by Google

IV. — RENAISSANCE. — RÉFORME

Johannes JANSSEN : **Geschichte des deutschen Volkes, seitdem Ausgang des Mittelalters.** T. VII : 13e et 14e éditions, revues et corrigées par Louis Pastor. Fribourg en Brisgau, Herder, 1904.

Le docteur Pastor travaille sans cesse à mettre à jour l'*Histoire du peuple allemand*, la grande œuvre de son maître et ami Janssen. Dans la réédition du présent volume, M. Pastor a utilisé les travaux historiques qui ont paru depuis dix ans. En plus, le chapitre VII de la seconde partie, « La philosophie et la théologie chez les protestants, » a subi d'importantes retouches (p. 451-535). Déjà, sans doute, la première apparition de ce volume avait suivi la mort de Janssen, et dès lors, M. Pastor aurait pu mettre ce chapitre plus en harmonie avec le suivant : « La philosophie et la théologie chez les catholiques. » Il y avait songé. Mais le respect pour son maître l'avait détourné de faire ces modifications que, les années s'écoulant, il a de plus en plus jugées nécessaires.

Luther avait déclaré la guerre à Aristote; mais dans Aristote, il semble bien qu'il attaquait la valeur même de la raison. Raison, liberté, nature humaine, tout cela était mauvais, faussé, dirigé vers le mal. A la racine de cette opinion, il faut voir évidemment la tendance allemande au subjectivisme : Luther et Kant sont du même pays et de la même famille; Luther plie la doctrine à ses sentiments; Kant fait entrer le monde dans le cadre de sa pensée. Et puis, comment Luther pouvait-il voir quelque chose de bon dans cette nature qui, pendant de longues années, l'avait si cruellement tourmenté? De ce puits de l'abîme, il ne pouvait venir que des vapeurs pestilentielles. « La raison est la mère de toutes les erreurs, la source de tout mal, la peste de l'humanité. » (Commentaire de l'Épître aux Galates, 1535).

Ici encore, Mélanchthon essaya d'être la harpe de David : il fit des ouvrages de philosophie qui devinrent classiques. Mais en général, l'étude de la philosophie fut méprisée dans les Universités protestantes du XVIe siècle. « Il vaut beaucoup mieux, disait Carlstadt, s'en aller chez soi et faire de l'agriculture, car il est écrit : « Tu dois manger ton pain à la sueur de ton front. La science ne sert de rien, c'est l'esprit qui nous éclaire. »

Mêmes attaques de Luther contre la théologie : les Évangiles n'étaient pas si obscurs qu'un enfant ne pût les comprendre (p. 471). Mêmes efforts de Mélanchthon pour rebâtir un code de théologie.

Pour les deux, leur affaire était claire. Saint Jean Chrysostome était « un bavard, une outre pleine d'un vent sonore; » saint Basile « n'avait aucune valeur, » d'ailleurs c'était « un moine...., » et ainsi des autres (p. 503).

Le chapitre suivant, sur « la philosophie et la théologie chez les catholiques, » est fort redevable aux récents travaux de Paulus, de Meuser et de Friedensberg. De ces travaux il ressort que les adversaires de Luther et des réformés étaient peut-être moins turbulents; ils ont moins fait parler d'eux; la vogue les a moins portés sur ses ailes; mais ils étaient très nombreux et beaucoup d'entre eux étaient d'une grande valeur.

Ailleurs encore, l'ouvrage contient des additions importantes, par exem-

Digitized by Google

ple sur la décadence des écoles et des Universités en Allemagne pendant le XVIe siècle. On y parle des ouvrages récemment parus sur cette question, dont un certain nombre, inspirés par le désir d'exalter le protestantisme, ont essayé d'infirmer les conclusions de Janssen (voir p. 11, 89 : sur les ouvrages de G. Bossert et de G. Mertz). En réalité, toutes les Universités tombèrent dans une décadence profonde. L'Italien Minutio Minucci en voyait la raison principale dans la parcimonie avec laquelle on payait les professeurs : tout avait augmenté de prix ; seuls, les traitements étaient demeurés fixes (p. 175). Hélas ! c'est un refrain qui se répète à chaque siècle avec la même actualité.

On payait un professeur 60 florins et l'on en dépensait 30,000 pour acheter un cheval (p. 189).

La plaie des administrations ecclésiastiques sévissait aussi contre les Universités : l'on attribuait les chaires à des hommes d'Eglise pour des considérations étrangères à leur mérite scientifique et littéraire (p. 177).

De prime abord, il semblerait du moins qu'une religion qui s'appuyait sur la seule Écriture sainte eût dû faire progresser particulièrement l'étude de la Bible et des langues dans lesquelles elle a été écrite. Pour l'époque qu'étudie l'ouvrage de Janssen, l'on voit que la réalité fut autre : la première Bible hébraïque qui parut dans l'Allemagne protestante est celle de Wittenberg (1586 ou 1587), et l'on peut estimer qu'il y avait à peine un ministre protestant sur vingt à posséder un Nouveau Testament en grec (p. 507, 508).

Après avoir achevé la lecture de ce volume, on est effrayé, un peu étonné même de tant de renseignements recueillis par un même homme sur des sujets si divers : les écoles, le théâtre de collège, les Universités, l'étude du droit, de l'histoire, des mathématiques, de l'astronomie, des sciences, de la médecine, et nombre d'autres choses encore. L'on se demande comment le même homme a pu s'intéresser à tant d'objets si différents.

On le comprend assez : il est nécessaire que dans un tel amas, il y ait quelques répétitions. Je trouve les deux mêmes vers cités à la page 512 et à la page 671 ; çà et là des considérations de faits analogues se trouvent dans les chapitres de la première partie qui traitent des écoles et des Universités, et dans ceux de la seconde, qui traitent de la formation littéraire et scientifique. Puis, de temps à autre, l'on croit lire un recueil de notes, plutôt qu'un ouvrage animé d'une pensée unique.

Enfin, en lisant cet ouvrage, il faut se garder soi-même de tomber dans un défaut de perspective. Tous les documents cités sont vrais, mais souvent aussi l'on est assailli par une préoccupation. Sans doute, tout cela est exact ; sans doute aussi, n'ayant à parler que du XVIe siècle, Janssen et Pastor ne pouvaient faire le tableau que de cette époque. Mais qui s'en tiendrait à ce tableau n'aurait pas une idée d'ensemble de l'influence du protestantisme, et, par là même, courrait risque de porter certains jugements exagérés. Ainsi, il est certain qu'au premier siècle de son existence, le protestantisme n'amena guère que perturbation ; en plus, trop dominé par la nature fougueuse et impulsive de Luther, il ne put faire œuvre de science. Mais il faut reconnaître aussi qu'en de certaines directions, il posa des principes qui se développèrent plus tard, en particulier pour ce qui

Digitized by Google

est de l'étude de la Bible. Au point de vue religieux, théologique. philosophique, le principe était faux : il est illogique, contre nature, de vouloir prendre pour la seule règle de sa foi un livre écrit dans des régions et dans des temps si différents des nôtres. Alors même qu'un livre contient une manifestation divine, s'il nous transmet cette manifestation par des signes humains, il ne saurait nous éclairer pleinement sur la variété infinie des aspects qu'une idée peut présenter dans la série des siècles. C'est le cas de la Bible. Aussi, dès l'origine de la Réforme, l'on vit chacun l'interpréter à sa manière, en agrandir à sa guise ou en diminuer le contenu, ce dont Luther, tout le premier, donna un remarquable exemple. Mais enfin, que cette étude de la Bible soit bien ou mal entendue, qu'elle parte d'un bon ou d'un mauvais principe, l'histoire, semble-t-il, peut retenir un fait comme certain : c'est qu'aujourd'hui, c'est dans les pays protestants, et particulièrement en Allemagne, que l'on a poussé le plus loin l'étude de la Bible.

Il est vrai aussi qu'avant Luther, la Bible en Allemagne était déjà fort lue (2e partie, chapitre IX). Qu'en conclure ? Sans doute que, quand même l'Allemagne fût restée catholique, l'étude de la Bible y aurait été plus en honneur que dans d'autres pays catholiques, en particulier qu'en Italie. Et au lieu d'aller en se particularisant, le catholicisme, avec un dogme unique, aurait eu ses tendances saxonnes en même temps que ses tendances latines, pour le plus grand bien de l'ensemble, en attendant qu'il eût autant de tendances qu'il y a de races sur notre planète.

Dans les longues pages qui traitent de l'étude de l'Écriture sainte au XVIe siècle, l'on est agréablement surpris de voir en quelle haute estime Janssen et Pastor tiennent notre Richard Simon.

Lorsque ce volume était sous presse, a paru le bel ouvrage de Denifle : *Luther et les origines du luthéranisme* (1904). Il faut joindre cet ouvrage à l'œuvre de Janssen et de Pastor pour avoir le tableau le plus récent et le plus vivant que nous possédions des origines de la grande révolution religieuse qui, depuis le XVIe siècle, a changé la face de l'Allemagne.

J. Paquier.

—

Espagnols et Flamands au XVIe siècle. *L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection*, par Ernest Gossart. Bruxelles, H. Lamertin, 1905. In-8 de XII-331 p.

A l'heure présente, M. Ern. Gossart est incontestablement, de tous les érudits, celui qui connait le mieux l'histoire si dramatique des Pays-Bas dans la seconde moitié du XVIe siècle. Aux divers ouvrages qu'il a déjà publiés sur ces temps troublés, à son *Charles-Quint et Philippe II*, à ses *Projets d'érection des Pays-Bas en royaume sous Philippe II*, le savant conservateur de la Bibliothèque royale de Bruxelles ajoute un gros livre, que j'ai la satisfaction de pouvoir louer grandement. Ce n'est pas à dire que je juge toujours les événements et les hommes comme le fait M. Gossart. Il ne croit pas que les abominables excès commis par les protestants aux Pays-Bas en 1566, s'ils ne justifient pas la tyrannie du duc d'Albe, sont les vraies causes de cette tyrannie ; je professe une opinion contraire

Digitized by Google

D'autre part, sous couleur de religion, dans les Pays-Bas comme en France et ailleurs, les protestants ne voulaient rien moins que la domination politique, et pour moi M. Gossart ne l'a pas assez montré. De même, il ne me paraît pas avoir tiré du portrait excellent qu'il a tracé du prince d'Orange les déductions que j'eusse désiré qu'il en tirât. Lisez le portrait de ce personnage extraordinaire, étrange, antipathique, et dites si cet homme, qui passait du catholicisme au protestantisme et *vice versa* avec une inconcevable facilité, pouvait voir dans la religion autre chose qu'un moyen de domination! Mais si je ne suis pas toujours d'accord avec M. Gossart sur les jugements à porter sur certains faits, sur certains personnages, son livre ne m'en paraît pas moins des plus remarquables. Bien conçu, bien composé, bien écrit, il est d'un intérêt puissant. Je veux bien que les événements que M. Gossart nous y a racontés y soient pour quelque chose; mais soyez sûrs que le talent de l'auteur y est pour beaucoup plus encore.

ARMAND D'HERBOMEZ.

V. — DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

Correspondance de M. Louis Tronson, troisième supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice. — *Lettres choisies*, annotées et publiées par L. BERTRAND. Paris, Lecoffre, 1904-1905, 3 vol. in-8 de XVIII-549, 487 et 640 p., avec portrait et un autographe.

Le célèbre sulpicien pour lequel Napoléon voulait les honneurs du Panthéon, M. Émery, avait eu l'idée de la publication qu'un vénérable érudit de la même Compagnie vient de mener à bonne fin. Le simple essai tenté par celui qu'on regarde, à juste titre, comme « une des lumières du clergé français au XVIIIe siècle, » suffirait à prouver le prix et l'utilité de la *Correspondance* du troisième supérieur général de Saint-Sulpice. Les 1,240 lettres, si judicieusement choisies parmi 5,000 environ, montrent combien il eût été regrettable qu'elles restassent ignorées et mettent en relief la haute sagesse, la grande valeur et la solide vertu de M. Tronson. Certes, jusqu'à ce jour, M. Tronson était avantageusement connu par des ouvrages tels que la *Regula cleri*, les *Examens particuliers*, le *Traité des saints Ordres*, les *Lettres spirituelles de M. Olier*, etc. Mais que d'éminentes qualités se révèlent dans sa *Correspondance*, soit avec les Messieurs de sa Compagnie, soit avec les personnages ecclésiastiques et laïques auxquels il eut affaire, soit aussi avec les âmes qui recherchèrent sa direction!

L'érudit et sagace éditeur s'excuse d'en avoir donné un recueil « peut-être trop long. » Qu'il se rassure : loin de lui en vouloir, on lui saura gré d'avoir agrandi le cadre que M. Émery s'était tracé dans l'*Extrait*, commencé sous sa direction. Celui-ci n'avait voulu extraire des quatorze volumes infolio, religieusement et providentiellement conservés au séminaire de Saint-Sulpice, que ce qui concernait « les règles générales de conduite, les maximes de piété et les décisions de morale qui peuvent être utiles en tout temps et dont était retranché tout ce qui n'a rapport qu'aux circonstances du temps et des lieux. » M. Bertrand a pris un plan beau-

Digitized by Google

coup plus vaste. D'abord, « de tout ce qui n'a rapport qu'aux circonstances du temps et des lieux, » il n'a supprimé que ce qui n'intéresserait pas les lecteurs d'aujourd'hui. Puis, ne se contentant pas de ce qui pouvait être « utile pour la conduite des séminaires et la direction des ecclésiastiques de toutes les classes, » ainsi que se le proposait le neuvième supérieur de Saint-Sulpice, l'éditeur-annotateur puise dans cette volumineuse correspondance « tout ce qui nous apprend quelque chose des séminaires alors dirigés par la Compagnie; tout ce qui révèle les belles qualités de M. Tronson, ainsi que ses nombreuses et honorables relations avec d'éminents personnages de son temps, soit dans le clergé, soit dans le monde laïque; enfin, et surtout, ce qui est de nature à faire connaître les usages, les traditions, l'esprit de la Compagnie de Saint-Sulpice, et à en inculquer de plus en plus l'estime et l'amour dans l'esprit et dans le cœur de ses membres. »

Certainement les disciples de M. Olier, qui peuvent à leur gré feuilleter, dans la bibliothèque de la communauté, les écrits de M. Tronson, en ont retiré les avantages signalés par leur vénéré et docte confrère. Mais ces écrits sont aussi une source abondante de renseignements, non seulement pour l'histoire de la Compagnie, mais encore pour l'histoire ecclésiastique de France et celle du Canada, pendant les vingt-quatre années du supériorat de M. Tronson.

Saint-Sulpice comptait alors dix séminaires, dont neuf en France et celui de Montréal au Canada. Dès son entrée en charge, ce supérieur confia à son secrétaire le soin « de transcrire exactement sur de grands registres toutes les lettres d'affaires qu'il écrivait chaque jour et dont il pouvait sans inconvénient faire tirer les copies. » Chaque séminaire eut son registre. — S'en tenant à cet ordre, le plus naturel et le plus aisé pour les lecteurs, M. Bertrand a donc fait une *première partie* de cette correspondance, en la divisant en autant de *livres* que de séminaires, commençant par ceux de France et finissant par celui de Montréal. C'est la matière des deux premiers volumes, que complète un *onzième livre*, consacré, pour divers motifs, à la correspondance spéciale avec M. Lascaris d'Urfé, évêque de Limoges. Dans le troisième volume, sont comprises les lettres *ad diversos*, groupées selon la qualité des personnes : évêques, prêtres, religieux, laïques; le tout en *cinq livres*, dont le premier renferme les lettres relatives au jansénisme, et le dernier celles concernant le quiétisme.

Avec cette marche, le très méthodique éditeur a pu garder une certaine unité au milieu d'une très grande variété de sujets et de destinataires. Et que dire de son travail personnel, éclairant, renseignant, complétant parfois l'œuvre de M. Tronson? Notes biographiques; notes historiques sur les faits ou les motifs qui provoquèrent certaines lettres; notes bibliographiques, critiques, explicatives sur les ouvrages, leurs éditions, leur valeur, leur rareté, la fausse ou problématique attribution d'auteur, etc.... tout cela avec l'érudition qui a donné si bonne place au savant auteur de la *Bibliothèque sulpicienne*. La *Correspondance* du troisième supérieur de Saint-Sulpice pouvait se présenter sans le grand travail de celui qui n'a pas voulu se contenter d'être un simple transcripteur; mais une annotation si riche, si savante,

Digitized by Google

si précise, rend ces lettres plus précieuses et plus utiles au lecteur.

Du mérite et de l'intérêt multiple qu'offrent ces trois volumes, il faut dire quelques mots. — La réputation et la grande considération dont jouit M. Tronson ne furent et ne sauraient être contestées. « C'est un homme que toute la France consulte, dit le docteur Vitasse, en classe de Sorbonne, quand on venait d'apprendre sa mort, et jamais personne, ajouta-t-il, ne s'est repenti d'avoir suivi ses conseils, tant ils étaient sages. » Aussi bien s'est-on plu à qualifier ce digne sulpicien du titre de « sage. » Ses lettres sont une confirmation de ce jugement. On y voit, en toutes affaires, un esprit judicieux, prudent, pondéré, sagace et d'une largeur qui, trop souvent, a été contestée à bien des prêtres de son temps et de son milieu. Au cours de cette correspondance, on le trouve plus d'une fois « spirituellement enjoué, et même, le cas échéant, maniant l'ironie avec esprit et une douce finesse. » Elle dénote « un esprit d'un savoir étendu, ouvert et s'intéressant à toutes les questions agitées de son temps, même à celles de l'astronomie. » C'est le théologien habile et savant, qui sut si bien préserver sa Compagnie du venin janséniste. C'est le casuiste exact, également éloigné du laxisme et du rigorisme; l'adversaire irréductible de la *morale outrée*, point sur lequel il insiste souvent. Avec cela, écrivain au style facile, simple, quoique non dépourvu d'un certaine élégance; digne d'occuper un rang honorable parmi les bons épistoliers du XVIIe siècle. Tels portraits tracés par cette plume peuvent être mis fort avantageusement à côté de ceux de Saint-Simon : on y trouve plus de ressemblance, de vérité, d'exactitude.

Quelle perspicacité, quelle connaissance des hommes et des affaires! Quelle habileté soit à dire le vrai parfois pénible, soit à conseiller une acceptation ou un refus devant entraîner telle conséquence fâcheuse ou favorable! Qu'il nous suffise de signaler la lettre du mois d'août 1689, adressée à l'archevêque de Cambrai, récemment nommé précepteur du duc de Bourgogne. Il y a quelques années (en 1898), M. le comte d'Haussonville, après avoir dit son admiration pour cette lettre, admiration que n'avait pas cachée M. Crouslé, professeur en Sorbonne, se plaisait à la faire admirer à ses lecteurs, pour la « finesse » et la « pénétration » d'esprit qu'elle révèle chez celui qui l'a écrite. Et M. d'Haussonville ajoute : « De tous les jugements qui ont été portés sur Fénelon, aucun ne pénètre aussi avant et ne met aussi bien à nu tous les replis de cette nature complexe que celui de ce prêtre obscur. »

Ce « prêtre obscur, » M. Tronson, se montre non moins pénétrant, non moins délicat, non moins remarquable, dans nombre de lettres publiées en ces trois forts volumes. Sa correspondance avec les supérieurs des séminaires révèle non seulement le sulpicien animé des principes de M. Olier et du véritable esprit de la Compagnie, mais l'homme d'oraison agissant et écrivant après avoir médité et prié, après avoir surtout pratiqué ce qu'il conseillait. C'est aussi le prêtre, le père, l'ami qui écrit à chacun des membres de cette famille ayant besoin d'un avis, d'un encouragement, d'une consolation. Comme il sait leur inspirer les sentiments de déférence pour leurs évêques respectifs! C'est là la pierre de touche de ces directeurs de séminaires.

Digitized by Google

L'évêque diocésain est leur vrai supérieur; ils n'ont qu'à se conformer à ses vues, se soumettre à ses ordres, à sa direction. Quant à lui, ses nombreuses lettres aux évêques témoignent comment il s'appliquait à mettre en pratique ce qu'il recommandait si bien aux autres.

Les *Lettres spirituelles*, répandues dans les trois volumes, mais que l'éditeur a le soin de signaler dans un article spécial de la table des matières (t. II), dénotent un directeur de conscience expérimenté dans la connaissance des voies de Dieu sur les âmes. Sa doctrine est surtout celle de l'abandon à la divine Providence et de la soumission humble et amoureuse à ses saintes volontés. Extrêmement réservé et défiant à l'égard de tout ce qui est extraordinaire et singulier en matière de spiritualité, il est digne, « par son grand sens et la connaissance qu'il avait des auteurs spirituels, d'être associé aux plus doctes prélats dans l'examen des états d'âme et des écrits de la trop célèbre mystique du XVIIe siècle. » Aussi Bossuet et Fénelon l'appelèrent-ils aux conférences qu'ils tinrent sur le quiétisme et qui eurent lieu à Issy, où M. Tronson vivait retiré à cause de sa santé. La sagesse de sa direction, la solidité de ses principes, lui avaient valu cet honneur. On peut bien dire que ses *Lettres spirituelles* « ne feraient pas mauvaise figure dans la collection des *Directeurs de conscience*, après les Rancé, les Fénelon, les Bossuet. »

Celui qui a porté cette appréciation si juste a donc bien mérité en nous dotant de ces trois beaux et excellents volumes. Puisqu'il se réjouit d'avoir eu « l'honneur d'être chargé de transcrire une partie de cette ample et précieuse correspondance, » et qu'il se dit « heureux d'en faire profiter le public, » qu'il nous permette de le féliciter d'avoir si bien employé « le peu de forces qui lui restent, » pour nous donner la satisfaction de mieux connaître M. Tronson et l'œuvre de M. Olier. La lecture de ces *Lettres choisies* confirmera l'appréciation portée en 1693 par un prélat austère et peu flatteur. Le cardinal Le Camus écrivait : « M. Tronson est une personne que je considère avec vénération, et l'*expérience* me fait dire que Saint-Sulpice est la meilleure école pour former les clercs et les élèves dans l'état ecclésiastique. » Aussi bien cette publication vient-elle à son heure.

C. DAUX.

—

BATTEREL : **Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire.** *Les Pères de l'Oratoire recommandables par la piété ou par les lettres, qui ont vécu sous le Père Senault, quatrième supérieur général.* Publiés par A. M. P. INGOLD et E. BONNARDET. Paris, Picard, 1904. Grand in-8 de VII-533 p.

Assurément l'histoire des congrégations religieuses du XVIIe siècle, si l'on en excepte, çà et là, celle de la Compagnie de Jésus, n'est pas aussi mêlée à l'histoire générale que l'histoire des grands ordres religieux au moyen âge. Aussi ne saurait-on comparer leurs annales, comme source historique, à celles de ces ordres. Elles ne sont point cependant à dédaigner. L'historiographe de l'Oratoire, Batterel, que publient MM. Ingold et Bonnardet, n'a entrepris d'écrire que des *Mémoires domestiques*. Il ne cherche pas du tout à déborder son cadre ; il ne s'en fait pas accroire à lui-même sur l'importance des évé-

Digitized by Google

nements qu'il narre. Malgré cela, l'histoire générale trouve à glaner dans ses notices : l'histoire religieuse d'abord, cela va sans dire, puisque toutes les querelles dogmatiques et philosophiques du temps ont eu leur contre-coup à l'Oratoire; mais même l'histoire politique, puisque dans cette congrégation, qui compte tant d'illustres personnages en tout genre, il y eut même des diplomates, tels Le Cointe, Brienne et de Monchy, pour ne parler que de ceux dont il est question dans ce volume. L'histoire littéraire elle-même s'enrichit d'utiles détails grâce aux *Vies* des Pères Senault, Masson, Chappuys, Carmegnole, Lesuez, Le Jeune et Mascaron, qui permettent d'étudier de près la réforme de l'éloquence sacrée ; les biographies des Pères Le Cointe et Thomassin éclairent l'histoire de l'enseignement au XVIIe siècle. Ce troisième volume contient soixante-sept notices : les plus intéressantes sont celles des Pères Senault, Le Jeune, Du Hamel, Le Cointe, de Monchy, de Néercassel, Mascaron, Jean Cabassut et Thomassin. L'activité bien connue de M. l'abbé Ingold et de son collaborateur, M. l'abbé Bonnardet, nous permet d'espérer à brève échéance le quatrième volume de cette intéressante publication.

ALFRED BAUDRILLART.

Histoire de l'édition bénédictine de saint Augustin, avec le Journal inédit de Dom Ruinart, par A.-M.-P. INGOLD. Paris, A. Picard et fils, 1903, gr. in-8 de XII-201 p.

Bossuet et le Jansénisme. *Édition augmentée de deux appendices sur Bossuet et l'édition bénédictine de saint Augustin et sur le Sacré Cœur d'après Bossuet.* Paris, A. Picard et fils, 1904, gr. in-8 de 232 p.

« Des dangers que peut faire courir la simple édition d'un texte et des précautions à prendre dans le choix des variantes, » tel pourrait être le sous-titre de l'intéressant travail commencé par le chanoine H. Didio et achevé par l'abbé Ingold, sur l'*Histoire de l'édition bénédictine de saint Augustin. Nec utique Deus injuste noluit salvos fieri, cum possent salvi esse,* SI VELLENT OU SI VELLET. Avoir préféré *si vellet* à *si vellent*, premier crime ; s'être servi de manuscrits d'Angleterre ou de Genève, pays hérétiques, autre crime, aux yeux de certains Capucins et de beaucoup de Jésuites. Et voilà la guerre allumée ! guerre qui ne put être apaisée que par l'intervention du Saint-Office et celle de Louis XIV en personne, et où, il faut bien le dire, malgré les charitables interprétations de M. Ingold, Bénédictins et Jésuites ne furent pas indemnes de tout reproche. La conduite des Jésuites ne fut pas franche dans l'attaque, mais, cette attaque, certains Bénédictins semblèrent la justifier par la façon même dont ils se défendirent, eux et le parti qu'on incriminait derrière eux. Au fond cependant, ils avaient raison, et le Saint-Office finit par condamner les libelles anonymes dirigés contre les éditeurs de saint Augustin. Cette controverse, médiocrement édifiante, est un chapitre curieux, non seule-

Digitized by Google

ment de l'histoire des luttes religieuses au XVIIe siècle, mais aussi de l'histoire de l'érudition française. Elle nous fait saisir sur le vif les habitudes d'esprit et la méthode de travail de nos grands Bénédictins. Sachons gré à M. l'abbé Ingold de nous l'avoir contée avec une si parfaite précision. Nous le félicitons également d'avoir, en rééditant son travail sur *Bossuet et le jansénisme*, eu l'heureuse idée d'y ajouter les annotations du grand évêque à la préface que Mabillon avait rédigée pour l'édition bénédictine de saint Augustin. M. Ingold y voit avec raison une preuve manifeste de la parfaite orthodoxie de Bossuet sur les points controversés. Les passages qu'il cite, et qui sont fort beaux, sur la dévotion au Sacré Cœur d'après Bossuet constituent un dernier et précieux appendice à l'ouvrage; ils tendent à établir que Bossuet n'eut même pas ce qu'on appelle l'*esprit janséniste*. On ne peut pas démontrer, dit M. Ingold, que Bossuet ait connu les révélations de la bienheureuse Marguerite-Marie, au moment où il écrivit ses *Réflexions sur l'agonie de Jésus-Christ*, toutes pleines de cette dévotion. Mais, s'il en a eu connaissance, son opuscule n'en est que plus précieux, comme approbation de la dévotion naissante par le plus beau génie de l'Église de France.

ALFRED BAUDRILLART.

—

En marge de notre histoire, par le baron DE MARICOURT. Paris, Émile Paul, 1905. In-12 de VII-311 p.

Sous ce titre modeste, M. le baron de Maricourt vient de publier un charmant volume, écrit en partie d'après ses archives personnelles ou des pièces inédites qui lui ont été communiquées. Plusieurs des épisodes qu'il raconte, d'importance secondaire, restent vraiment « en marge de l'histoire ; » mais il en est d'autres qui valent de vrais chapitres d'histoire, et en ont toute la portée. Tel est l'épisode du confesseur du duc de Berri, le futur Louis XVI. La figure de l'abbé Soldini était bien oubliée, sinon tout à fait inconnue : ses « Avis donnés à M. le duc de Berri avant qu'il monte sur le trône » sont vraiment admirables, font comprendre comment se formèrent les vertus chrétiennes du roi martyr, et suffiraient, comme l'indique discrètement M. de Maricourt, à réhabiliter le rôle souvent calomnié des confesseurs des rois. D'autres chapitres du livre nous introduisent, avec beaucoup d'agrément, dans un monde disparu, dont nous n'avons plus aucune idée : telle est, par exemple, cette toute petite aristocratie des « jardiniers et concierges du roi, » bons gentilshommes pour la plupart, s'alliant entre eux, très bien apparentés, vivant « en marge de la cour » dans une touchante familiarité avec les personnes royales, bien différente de la morgue qui domine dans notre monde de parvenus. Touchant à mille détails de l'histoire de l'Ancien Régime et même de la Restauration, le petit livre de M. de Maricourt nous ouvre ainsi bien des points de vue nouveaux.

Comme la critique ne doit jamais perdre ses droits, je signalerai à l'auteur quelques négligences de style, marques d'une rédaction un peu hâtive, et aussi quelques fautes d'impression : par exemple, p. 93, bulle *Universitas* pour bulle *Unigenitus*.

PAUL ALLARD.

Digitized by Google

VI. — RÉVOLUTION

Le mystère du Temple, 1794-1795, par le Dr L. de Santi. Toulouse, Douladoure-Privat, s. d. In-8 de 36 p. (Extrait des Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, Xe série, t. V.)

Le docteur de Santi a consacré un court mais substantiel mémoire à l'examen de la célèbre thèse de la survivance de Louis XVII. Il résume rapidement et de la manière la plus convaincante les motifs qui ont toujours empêché cette croyance, chère aux imaginations éprises de merveilleux, d'avoir une sérieuse importance pour tous ceux qui l'ont soumise à un examen rationnel. Il s'étonne à bon droit de la persistance avec laquelle une opinion aussi chimérique, après avoir alimenté plus de mille publications, dont aucune n'a jamais eu la chance d'être regardée comme ayant une valeur historique, continue à recruter des adhérents et des apologistes.

Il n'y a pas eu moins de trente personnages qui se sont essayés à jouer le rôle de Louis XVII. Quatre de ces aventuriers ont seuls réussi à recruter un certain nombre de partisans : ce furent, par ordre de date, Hervagault, Mathurin Bruneau, Richemont et Naundorf. Les trois premiers sont tombés dans l'oubli. Le moins séduisant et le plus invraisemblable des quatre, étant le seul qui ait laissé des descendants, est à ce seul titre celui dont les prétentions trouvent encore sans cesse un appui chez des écrivains amis du paradoxe, dont l'esprit s'évertue à forger des armes nouvelles au service d'impostures percées à jour depuis longtemps.

Ce n'est point sans suprise que l'on voit prendre rang parmi eux M. Gosselin, plus connu sous son pseudonyme de Lenôtre. Écrivain élégant, même séduisant, il jouit d'une grande popularité auprès de ses lecteurs, auxquels il a fait le récit des circonstances les moins connues de l'histoire révolutionnaire à l'aide de renseignements inédits, largement interprétés par l'imagination la plus brillante.

Cette méthode procure à ses œuvres, avec l'intérêt de l'histoire, tout l'attrait du roman, mais elle a trop souvent le défaut de leur faire suivre de fort près les frontières qui divisent, ou du moins devraient séparer, le domaine de ces deux branches de la littérature. Ajoutons que M. Lenôtre peut d'autant mieux donner carrière à la fantaisie, que les documents inédits sur lesquels il se base ne sont généralement indiqués par lui que de la manière la plus vague. Il se propose de captiver ses lecteurs, de les émouvoir, non de les instruire.

En venant apporter à la cause naundorfiste l'appui de son talent, sur quel genre de preuves s'appuie M. Lenôtre ? D'abord sur le témoignage de la femme Simon. Cette malheureuse créature, ayant survécu vingt-cinq ans à son mari guillotiné après le 9 thermidor comme complice de Robespierre, resta à l'hospice des Incurables dans un état cérébral maladif dont l'alcoolisme semble avoir été la cause. Se rendant compte de la profonde répulsion qu'elle inspirait, elle chercha, surtout après 1814, à l'amortir en se vantant des services qu'elle assurait avoir rendus à l'infortuné captif du Temple, faisant à cet égard les récits les plus confus et les plus incohérents. L'aventurier

Digitized by Google

célèbre sous le nom de baron de Richemont parvint à se mettre en rapport avec elle, et à lui suggérer les explications qu'il jugea les plus favorables au roman qu'il débitait. Le Dauphin aurait été enlevé du Temple le 19 janvier 1794, avec l'aide des époux Simon, et un enfant muet lui aurait été substitué. Le sauveur du prince aurait été un agent royaliste nommé Genès Ogardias.

Il paraît certain que Richemont était originaire de Lyon. Il ne pouvait guère manquer d'y avoir entendu parler de deux royalistes dévoués qui avaient une grande notoriété dans cette région, les frères Ogardias. L'un d'eux a été le père du P. Ogardias, longtemps après provincial de la Compagnie de Jésus. Il y a grandement lieu de croire que c'est d'après les notions un peu confuses qu'avait recueillies à cet égard Richemont, qu'il a construit le personnage d'Ogardias et tracé le rôle qu'il lui prête dans l'évasion du Temple.

Sur ce premier récit est bientôt venu s'en greffer un second. Ogardias aurait bien enlevé un enfant du Temple, mais seulement en juin 1795; il l'aurait mené à Thiers en Auvergne, et aurait péri lui-même peu de jours après, assassiné par quatre inconnus qu'on dit avoir fait partie d'une bande royaliste.

M. Lenôtre n'épargne jamais sa peine à sa recherche de l'inexploré. Il a retrouvé à Thiers des représentants de Genès Ogardias qui lui ont confirmé, paraît-il, l'exactitude de ces récits. On peut toutefois soupçonner qu'ils tenaient leurs renseignements, moins d'une tradition de famille, que des écrits publiés à ce sujet il y a trois quarts de siècle.

Restait à mettre d'accord des versions passablement divergentes. Ici paraissent des documents écrits, produits non par Richemont, mais par Naundorf. Ce sont trois copies de lettres sans signature, datées de la tour du Temple, les 7 novembre 1794, 5 février et 3 mars 1795, et adressées à un général qui n'est point désigné : sur l'auteur de ces lettres, sur leur destinataire, on ne peut fournir que des conjectures gratuites. Le contenu de ces pièces ne présente pas un caractère moins étrange. Suivant elles, un enfant sourd-muet avait été substitué au prince, qui toutefois restait dans la prison du Temple, caché dans les combles de la tour ; puis on remplaçait le sourd-muet par un autre enfant malade, ces trois captifs étant simultanément conservés dans le même édifice en dépit de la surveillance minutieuse qui était exercée. Il serait difficile à l'invraisemblance d'atteindre des limites plus fantastiques. Tels sont cependant les documents dont M. Lenôtre nous garantit l'authenticité, dont il nous dit avoir vu les preuves dans une correspondance qui resterait actuellement déposée daus une localité de la Bretagne qu'il ne nous indique pas. Ce serait une collection de lettres adressées à une Mme Atkyns, dame anglaise qui avait consacré, nous assure-t-on, une grande fortune à favoriser les tentatives faites en faveur de l'infortuné Louis XVII.

Nous sommes donc en présence d'une série d'énonciations s'appuyant les unes sur les autres, et toutes revêtues d'une apparence de mystère qui ne leur permet pas de commander une confiance sans limites. Ce n'est point dans de pareilles conditions que l'on peut regarder comme certains des faits qui n'ont en eux-mêmes aucun caractère de vraisemblance.

L. DE N.

Digitized by Google

Un roman d'exil. *La princesse Charlotte de Rohan et le duc d'Enghien*, par Jacques DE LA FAYE. Paris, Émile Paul, 1905.

Dans ce « roman d'exil » qui est aussi un roman d'amour, M. de la Faye raconte l'idylle délicate et surtout douloureuse de la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort et du dernier des Condé.

M. de la Faye prend son héroïne dès le berceau. Nul mauvais augure n'assombrit la joyeuse cérémonie du 28 octobre 1767, à Saint-Sulpice, quand, enfouie dans le satin et les dentelles précieuses, la jeune princesse est portée sur les fonts baptismaux par Louis de Rohan, cardinal-évêque de Strasbourg, le plus beau des princes de l'Église. A la sortie de la célèbre abbaye de Panthémont, Charlotte montre déjà ce charme vainqueur, privilège des femmes d'une famille qui, par ailleurs et en conformité de sa fière et légendaire devise, a, sans conteste, le pas sur toute la noblesse de France. On la remarque dans les salons de la capitale où, à cette époque, les femmes séduisantes sont cependant en si grand nombre. Elle a dix-huit ans à peine, quand elle fait la connaissance de son jeune cousin, le duc d'Enghien. C'est, en 1785, au baptême de ce dernier qui, selon la coutume souvent adoptée pour les princes du sang, reçoit l'onction sainte à l'âge de treize ans. Les parrain et marraine de ce rejeton d'une race illustre sont Louis XVI et Marie-Antoinette. Ce bon roi et cette reine si belle porteront malheur à leur filleul. Dans le cadre éblouissant de la chapelle de Versailles, les purs regards de la descendante des rois de Bretagne se fixent sur le gracieux adolescent, « semblable, en son vêtement de moire d'argent constellé de diamants, à ces chevaliers des mystiques légendes du Saint-Graal. » Ils n'aperçoivent que d'heureux présages et ne peuvent voir la mort tragique qui guette le petit-fils du vainqueur de Rocroy.

Charlotte de Rohan vient d'atteindre sa vingtième année, lorsqu'on entreprend de la marier au duc de Cadoval, héritier éventuel de la couronne de Portugal. Mais elle décline l'honneur de cette flatteuse alliance. La Providence lui réserve une autre destinée. Comme ses grand'tantes, Catherine de Parthenay, Charlotte de Soubise et Godefriede de Rohan, la charmante princesse doit être, elle aussi, ardemment aimée d'un Condé, et ce Condé sera le dernier des Condé.... La tempête révolutionnaire souffle et se déchaîne, dispersant cette société aimable et frivole de l'ancien régime. Notre héroïne connaîtra les rudes chemins de l'exil, les déboires et les misères de l'émigration. Sa jolie tête ne tombera pas sous le couperet de la guillotine, mais d'autres douleurs attendent la fille des Rohan. Les beaux yeux « couleur de pervenche » seront bientôt, et pour longtemps, noyés dans l'amer flot des larmes.

Fort d'un témoignage inconnu jusqu'ici, celui du baron de Rœsch, un des familiers du dernier Condé, M. de la Faye proclame indéniable le mariage secret de Charlotte de Rohan et du duc d'Enghien. « Eclose au souffle douloureux de l'exil, » cette page d'amour aurait reçu la consécration religieuse. La mystérieuse union, bénite dans la petite chapelle d'Ettenheim, par un certain abbé Weinhorn, ancien grand vicaire général de Strasbourg et proscrit lui-même, daterait de la fin de l'année

Digitized by Google

1803, quelques mois seulement avant le sombre drame de Vincennes. Est-ce la lumière définitive sur un point controversé de l'histoire ?.... Aux lecteurs de ce roman d'amour à décider.... Quoi qu'il en soit, veuve inconsolable ou amante éplorée et fidèle, ayant droit oui ou non au titre de duchesse d'Enghien, l'exquise Charlotte de Rohan-Rochefort restera une des figures les plus attachantes du passé.

L'auteur a mêlé son récit d'anecdotes si nouvelles et d'aperçus si imprévus, que, pour employer les expressions mêmes du marquis Costa, « d'une vieille histoire il nous a fait une histoire presque inédite. »

Comte MARC DE GERMINY.

—

Un chouan. Le général du Boisguy. *Fougères-Vitré, Basse Normandie et frontière du Maine (1793-1800)*, par le vicomte DU BREIL DE PONTBRIAND. Paris, Champion, 1904. In-8 de x-476 p.

Voici un livre d'une lecture réconfortante, bien qu'il se rapporte à l'une des époques les plus douloureuses de notre histoire. Cette biographie de l'un des plus intrépides défenseurs de l'ancienne royauté, on devine que M. de Pontbriand l'a écrite *con amore*. Il l'a écrite, de plus, avec compétence et impartialité.

Dans une courte introduction, l'auteur nous indique ses principales sources : les *Mémoires du colonel de Pontbriand sur les guerres de la chouannerie*, publiés en 1897 ; M. le chanoine Ménard : *Histoire religieuse, civile et militaire de Saint-James de Beuvron*, parue la même année ; enfin l'ouvrage de M. Lemas : *Un district breton pendant les guerres de l'ouest et de la chouannerie*, édité à Paris, chez Fischbacher, sans date. Avant d'utiliser cette dernière source assez troublée, M. de Pontbriand a dû se servir d'un filtre. Je ne l'en blâme pas, loin de là ; mais j'aurais autant aimé qu'il ne se fût pas attaché à refuter les assertions plus ou moins risquées du *Vieux Chercheur*, à qui, par là même, il donne une notoriété que ne mérite à aucun degré ce panégyriste de la Révolution qui est en même temps le détracteur attitré des vaillants défenseurs de la religion et de la monarchie, qu'il confond dans sa haine impuissante. Il est certain que sans l'auteur d'*Un chouan*, je n'eusse jamais su que Lémas eût écrit, ni seulement qu'il eût existé.

M. de Pontbriand décrit les pays insurgés dont il s'occupe avec une grande exactitude ; il les connaît pour les avoir sans doute habités. Aussi, point de ces erreurs géographiques qui déparent le travail d'ailleurs si considérable et si méritant, malgré ses lacunes inévitables, de Crétineau-Joly qui, le premier, retraça un tableau d'ensemble de cette guerre de géants.

De tous les généraux improvisés des armées vendéennes ou bretonnes, Aimé Picquet du Boisguy fut, avec Henri de la Rochejaquelein, le plus jeune et l'un des plus intrépides, comme l'un des plus capables, et pourtant l'on sait combien, à cette époque, il se révéla de courages et de talents ignorés jusqu'alors, faute d'occasions de se révéler ! Aimé naquit en 1776, et dès 1794 il commandait une petite armée qui allait augmenter bientôt et se signaler par de nombreux exploits. La Rochejaquelein avait vingt ans lorsqu'il fut nommé généralissime de l'armée catholique et royale, et qu'il remporta la grande victoire de Dol sur des troupes d'é-

Digitized by Google

lite commandées, entre autres, par Kléber et Marceau.

Ce qui frappe dans ces guerres de la chouannerie, c'est l'extrême disproportion entre les tués ou blessés des deux partis : elle était assez souvent de dix bleus mis hors de combat contre un royaliste. D'Andigné, l'un des plus habiles officiers chouans, en donne l'explication dans ces lignes (*Mémoires du général d'Andigné*, t. II, p. 318) : « Surprendre l'ennemi, fondre sur lui avec la rapidité de l'éclair, le poursuivre l'épée dans les reins, sans lui donner le temps de se rallier : voilà la tactique que nous avions adoptée et qui nous réussit presque toujours. Si l'ennemi se trouvait plus fort que nous...., nous décampions au plus vite, et dans cinq minutes nous étions hors de vue. » De là ces chiffres invraisemblables de quatre cents républicains tués et blessés, contre huit royalistes tués et vingt-deux blessés (p. 331), et ce fait signalé encore par d'Andigné, de mille chouans se battant contre huit mille républicains et leur mettant onze cents hommes hors de combat, dans l'espace d'un mois. Il est certain que cette guerre d'embuscades et de surprises incessantes coûta beaucoup plus d'hommes à la république que la grande guerre de la Vendée. Les gardes territoriaux qui se battaient dans les rangs des bleus donnaient toujours le signal de la débandade, et ils n'attendaient pas toujours pour cela le premier coup de feu, malgré l'exemple qui leur venait parfois des curés constitutionnels (p. 277). Ils ne retrouvaient leur bravoure qu'en présence d'insermentés inoffensifs, sans autre arme que leur bréviaire.

L'auteur appelle Hoche « le Ponce-Pilate de Quiberon » (p. 327). — Après les récentes publications sur cette funeste expédition, je n'oserais dire qu'il va trop loin en accusant ce général d'avoir manqué de parole.

A entendre les républicains d'alors et même ceux d'aujourd'hui, tous les torts, tous les crimes furent du côté des chouans ; pour eux et leurs pareils, ils furent autant de Brutus. Dans ce cas, il faut avouer que Brutus fut parfois un bien vilain monsieur. Relire plutôt les atrocités commises par les bleus, et dont le crime raconté par l'auteur, page 367, n'est qu'un spécimen, assez réussi, il est vrai.

Dès le début, les chouans eurent ce que l'on appelle une mauvaise presse. Toutes les archives municipales, tous les papiers publics étaient aux mains de leurs ennemis, qui leur attribuaient libéralement les nombreux forfaits commis à cette époque, ceux mêmes dont ils furent les victimes. Les faux chouans, organisés par les autorités républicaines, accréditèrent puissamment ces calomnies, en s'habillant comme les vrais royalistes, pour commettre mille et une scélératesses, au cri de : « Vive la religion ! vive le roi ! » Les registres des municipalités, les rapports des gendarmes et autres font loi pour certains historiens plus naïfs peut-être que malintentionnés. Ils rappellent la candeur plus ou moins feinte de ce commissaire du Directoire exécutif du canton d'Antrain qui racontait les récents méfaits imputés aux chouans, et terminait son dramatique récit par cette exclamation : « Pourriez-vous croire, citoyens, de pareilles abominations ? Pourrais-je les croire moi-même, *si je n'avais pas vu le procès-verbal du juge de paix ?* » (p. 335).

A la pacification, en 1800, Boisguy refusa le grade de général de brigade que lui offrait le général Brune au nom de Bonaparte : « Un homme

Digitized by Google

d'honneur ne change pas sa cocarde, » répondit-il simplement. Il avait vingt-quatre ans. Sa carrière active était terminée. Il avait commandé, durant sept années, dans près de trois cents combats dont le plus souvent il était sorti victorieux. Nommé maréchal de camp par Louis XVIII, il assista officiellement, en cette qualité, au sacre de Charles X. Ce vaillant soldat, qui fut en même temps un solide chrétien, mourut le 25 octobre 1839.

En dépit de ses détracteurs, Aimé du Boisguy fut un grand et noble caractère; l'on ne peut que souhaiter le succès qu'il mérite au beau livre qui raconte ses merveilleux faits d'armes. A. Roussel.

VII. — TEMPS MODERNES

Le bienheureux curé d'Ars, 1786-1859 (collection « Les Saints »), par Joseph Vianey. Paris, Lecoffre, 1905. In-18 de 201 p.

Le 21 février 1904, le Souverain Pontife, sanctionnant l'avis favorable de la Congrégation spéciale, promulgua le décret qui reconnaissait la possibilité de la « béatification » du saint curé d'Ars; et, le 8 janvier 1905, l'humble prêtre a été mis solennellement au rang des bienheureux. Pie X le donnait en exemple « à tous les curés, sans exception. » L'intérêt que présente l'histoire de M. Vianey est donc doublé de la plus récente actualité. Ce sera un attrait de plus pour ce petit volume d'une lecture facile, agréable et instructive.

L'auteur, neveu du nouveau bienheureux, a tenu à respecter l'impartialité, et son récit en prend une valeur spéciale. Il possédait des traditions familiales, il a recueilli des renseignements nouveaux, il a surtout mis en œuvre, en les abrégeant, les détails fournis déjà dans les ouvrages fort connus de l'abbé Monnin : *Le curé d'Ars*, *Esprit du curé d'Ars*, et dans les *Sermons* publiés en quatre volumes du vénérable serviteur de Dieu. Après avoir raconté l'éducation dans la famille, la formation sacerdotale de son « illustre » parent, M. Vianey consacre huit chapitres à exposer la réforme de la paroisse d'Ars, la physionomie du pèlerinage, les conversions, les œuvres, etc. Il termine par quelques pages relatives à la mort et au procès de béatification On nous annonce également une biographie nouvelle et prochaine qu'un savant chanoine de Belley prépare et qui ne saurait manquer d'être fort accueillie. G.

—

Le bienheureux J.-B. Vianney, tertiaire de Saint-François, par Alphonse Germain. Paris, Poussielgue, 1905. In-12 de 210 p. (Nouvelle bibliothèque franciscaine. 1re série, t. XV).

Les vaillants éditeurs de la nouvelle bibliothèque franciscaine viennent d'enrichir leur collection d'un excellent volume. Le sujet rentre encore trop dans l'histoire contemporaine pour qu'on ose en faire une critique historique. M. Germain s'est servi, pour construire son livre, des ouvrages de Monnin et de Vianey. Il est donc le plus récent et le mieux au point. Cela nous suffit. L'auteur a une grande magie de style; il y a pourtant quelques expressions peu nobles ou trop recherchées. Affaire de goût! En somme, le volume est bon. P. Ubald d'Alençon.

Digitized by Google

Joseph de Maistre inconnu. *Venise, Cagliari, Rome,* 1797-1803, par François Descostes. Paris, Champion, 1905. In-8 de 64 p.

M. Descostes est passé maître en « Joseph de Maistre, » et personne ne possède mieux le grand écrivain que lui. La plaquette, tirée à cent exemplaires, qu'il nous donne aujourd'hui, a paru d'abord dans le *Correspondant*, où elle avait été justement remarquée. Elle fait suite, par un chapitre naturel, à l'histoire de Joseph de Maistre que l'auteur avait déjà mené à travers les premières années de la Révolution et de l'émigration. Nous connaissions, grâce à lui, le magistrat et le sénateur de la Savoie de 1757 à 1793, puis le diplomate jusqu'en 1797 ; voici le proscrit à Venise, l'administrateur à Cagliari (1800-1802). Cette partie, qui nous montre véritablement un de Maistre « inconnu, » a été composée avec les Archives de Sardaigne ; et nous suivons pas à pas les difficultés, les succès, les projets, les efforts du « Régent de la chancellerie royale, » dans l'île qui restait le dernier fleuron de la couronne de son souverain. Dans ce cadre, parfois sauvage, agreste et brumeux, l'homme d'État se montre tel qu'il sera toujours : supérieur aux gens et aux choses, et par cela même en butte à la jalousie des indolents et des sots. Sa simplicité de vie, son culte de l'honneur, sa hauteur de vues, forment des contrastes curieux et intéressants pour l'historien, instructifs pour le philosophe.

Victor-Emmanuel lui retire cette charge difficile et l'envoie à Saint-Pétersbourg; avant de gagner la Russie, le nouvel « ambassadeur » passe par l'Italie et séjourne à Rome (février-mars 1802). Puis il part pour le poste lointain où il devait tant travailler, écrire des chefs-d'œuvre, et immortaliser les *Soirées* qu'il allait vivre, solitaire, aux bords de la Néva.

M. Descostes nous conduira certainement bientôt auprès de son héros ; il l'accompagne pendant son voyage à travers l'Allemagne, et le quitte à son arrivée à Pétersbourg.

G. de G.

—

Paris sous Napoléon. Consulat provisoire et Consulat à temps, par L. de Lanzac de Laborie. Paris, Plon, 1905. Petit in-8 de VII-377 p.

Paris sous Napoléon ! Est-ce bien là un sujet dont il soit facile de déterminer et de proportionner les éléments ? Qu'est-ce que Paris, en un temps où l'histoire de France se continuait entre le Rhin et Moscou ? Néanmoins, M. de Lanzac de Laborie a tenté l'entreprise ; il nous promet une suite d'études où tantôt la cour, tantôt le gouvernement, tantôt la société de cette époque, nous apparaîtront dans le cadre de la vie parisienne. Son premier volume n'est qu'un prologue.

Les sources principales de l'auteur sont, pour les imprimés, les recueils publiés sous la surveillance de M. Aulard et, pour les manuscrits, les dossiers de la fameuse série F[7], dossiers, soit dit en passant, aussi dangereux pour la mentalité de certains intellectuels que la question Naundorf ou l'affaire Dreyfus. M. de Laborie en a usé avec discrétion et s'est aidé en outre, pour la partie de son travail relative à l'histoire religieuse, des papiers de l'abbé Émery. Il nous conduit successivement à l'hôtel de ville, séjour de Frochot et de Méjan ; à la préfecture de police, d'où Dubois

Digitized by Google

contrecarre timidement Fouché; puis aux Tuileries, qui voient peu à peu renaître les habitudes de l'ancienne cour; dans les salons repeuplés de ci-devant, traversés discrètement par les tenants de l'opposition constitutionnelle; à Notre-Dame, où l'Église constitutionnelle tient ses dernières assises à la veille du Concordat et, ne pouvant se décider à mourir, s'évertue à conquérir les moyens de se survivre; jusque dans les coins obscurs où on prépare les complots et où on les expie. Il serait difficile de juger dès maintenant l'ensemble de cette œuvre, mais on peut affirmer, d'après l'impression que donne ce premier volume, qu'elle était à faire, qu'elle se justifie surtout pour l'époque où a reparu, à son foyer naturel et sous sa forme moderne, la centralisation chère, quoi qu'on en dise, à l'esprit français.

L. P.

—

La société française pendant le Consulat. Troisième série : *Bonaparte. — Sa famille. — Le monde et les salons*, par Gilbert Stenger. Paris, Perrin, 1905. In-8.

Dans la première moitié du volume (5 chapitres), M. Stenger donne l'historique des premières années de Bonaparte, et conduit de la sorte sa biographie jusqu'au début du Consulat; il en fait autant pour ses frères et sœurs. Dans la seconde (de beaucoup la plus intéressante et la plus neuve), il passe en revue la « société » du Consulat en la groupant habilement autour de quelques figures particulières; ainsi décrit-il le genre de vie de Joseph Bonaparte, à Mortefontaine; de Lucien Bonaparte, à Plessis-Chamant; d'Élisa Bacciochi, à Neuilly; de la marquise de Montesson, à Paris; de Mme de Genlis, à l'Arsenal; de la baronne de Staël; de Juliette Récamier; de la comtesse d'Houdetot, à Sannois; de Mme de la Briche, au château du Marais; de Mme Helvétius, à Auteuil; de la marquise de Condorcet, à la Monnaie, à Meulan ou rue Verte; de la duchesse de Luynes, rue Saint-Dominique; de Mme de Pastoret; de Mme Suard; de Mme de Beaumont; de Mme de Custine, et jusqu'aux « petits salons » d'une pléiade de « grandes dames » qui se nomment : Mme de Souza; Mme de Krudener; Mme de Vergennes; Mme de Villette.

Ces aperçus ne manquent ni d'attrait ni de charme; l'auteur a recueilli cent anecdotes dans les journaux du temps et les *Mémoires* des contemporains; il en a tiré bon parti; mais il aurait donné à son travail de reconstitution une allure plus virile et plus personnelle en étudiant les documents originaux des Archives pour lesquels il affecte — bien à tort — (dans sa préface) un dédain marqué.

L'ensemble du récit est agréable, mais on sent précisément que M. Stenger ne parle que par ouï-dire, et parmi les divers reproches de forme qui devraient lui être adressés, on pourrait lui faire remarquer qu'il donne couramment à des personnages du Consulat des noms qu'il n'ont portés que plus tard : Miot (de Melito); Mme Delarue (de Beaumarchais), etc.... L'indulgence habituelle de ses jugements va jusqu'à surprendre quand, à propos du ministre Garat, l'homme qui, le 20 janvier, notifia au roi son arrêt de mort, M. Stenger écrit : « Il avait assisté, avec l'abbé Edgeworth, aux derniers moments de Louis XVI » (p. 428); sans doute, et le bourreau aussi; mais le

Digitized by Google

rapprochement avec le saint confesseur constitue un singulier euphémisme et l'analogie est vraiment faite pour choquer.

G. DE G.

—

Histoire du second Empire, par Pierre DE LA GORCE. T. VII. Paris, Plon-Nourrit, 1904, in-8 de 444 p.

La nouvelle de la désastreuse journée de Frœschwiller et de Forbach, succédant à l'échec de Wissembourg, avait produit à Paris une si vive émotion que le ministère Ollivier en fut renversé et remplacé, le 10 août, par un cabinet pris presque entièrement en dehors du Parlement et ayant pour chef et ministre de la guerre le général de Palikao.

Au quartier général de Metz, l'Empereur et son état-major montraient une grande perplexité. On prit en hésitant le parti de replier sur Metz l'armée de Lorraine, et l'Empereur, fatigué par l'âge, miné par la maladie, se décida, le 11 août, à se démettre du commandement suprême, pour le remettre, hélas ! à Bazaine, et se préparer à reprendre personnellement le chemin de Saint-Cloud.

Le 12, vers quatre heures après midi, le mouvement de retraite fut interrompu par une attaque soudaine de l'ennemi près du village de Borny. L'action fut vigoureuse de part et d'autre, mais indécise. On croit qu'à ce moment une énergique offensive de notre part eût pu nous procurer un sérieux avantage. Mais Bazaine ne songeait sur l'heure qu'à son mouvement de retraite, qu'il reprit dès le lendemain. Or, comme le 16 au matin, nos troupes, dans une sécurité trompeuse, faisaient halte et préparaient leur repas, voilà que vers neuf heures un quart éclatent les obus sur Vionville, à quinze ou vingt kilomètres à l'ouest de Metz et à une lieue et demie à l'est de Mars-la-Tour. Après un moment de désordre et un commencement de panique, nos troupes se ressaisirent et combattirent courageusement. Un moment Bazaine faillit être pris. Finalement l'avantage nous resta dans cette journée du 16 août appelée par les uns bataille de Rezonville, par les autres bataille de Gravelotte ou de Mars-la-Tour, mais avantage infructueux, parce que faute de direction générale, faute d'ordres donnés à propos, il ne fut tiré aucun profit des succès partiels obtenus à différentes heures de la journée.

Le lendemain 17, fut repris le mouvement de retraite ; et le 18 à midi, comme nos troupes se reposaient avec la même sécurité trompeuse que le 16 au matin, elles étaient surprises par une attaque soudaine du 9e corps allemand contre notre centre à Verneville. A ce moment encore, une offensive hardie eût eu raison de l'ennemi, qui ne se trouvait pas en forces suffisantes, et dont l'attaque prématurée fut repoussée avec succès. Mais aucun ordre ne fut donné en ce sens, on perdit du temps dont l'ennemi profita pour se renforcer par l'arrivée de nouveaux corps de troupes. Canrobert, non secondé, non secouru, eut à soutenir, seul, avec le corps diminué et affaibli qu'il commandait, l'effort des Saxons et de la garde royale en nombre plusieurs fois supérieur, et son échec entraina la victoire de l'ennemi. Telle fut la bataille de Saint-Privat.

Nous avions laissé, le 7 août, l'armée de Mac-Mahon, vaincue à Frœschwiller et diminuée de 20,000 hommes, se ralliant à Saverne. De là on

Digitized by Google

se remit en marche pour Sarrebourg, traversant la pointe nord de la chaîne des Vosges afin de pouvoir se ravitailler et se reformer à distance suffisante des Allemands.

Renforcée du 5e corps commandé par le général de Failly et qui, oublié à Bitche, sans ordres, n'avait pas combattu, l'armée de Mac-Mahon, suivant les instructions de l'Empereur, se dirigea vers le camp de Châlons, où elle parvint le 15. Tout y était dans le plus grand désarroi. Chargé de la formation d'un 12e corps, le général Trochu y arrivait bientôt ; et le 16 au soir, c'était l'Empereur avec le prince Napoléon et le prince impérial qui, partis le matin de Gravelotte, y arrivaient de leur côté.

Dans un conseil tenu aussitôt, on décida que Trochu rentrerait à Paris comme gouverneur de la ville et protégerait le retour de l'Empereur, Mac-Mahon devenant commandant en chef de toutes les forces réunies à Châlons.

Ce ne fut pas sans résistance et sans un extrême mécontentement que ces mesures furent accueillies par la Régence, Trochu étant antipathique à l'Impératrice qui le lui fit trop voir, et portant ombrage à Palikao qui redoutait en lui un rival.

Mac-Mahon était incertain entre le parti de se replier sur Paris et celui de marcher vers le nord. Une dépêche de Bazaine annonçant qu'il ne quittait pas Metz, bien que parvenue à l'état-major, ne parvint point, par un mystère qui n'a pu être éclairci, à la connaissance du maréchal. Celui-ci, persuadé, d'après une dépêche antérieure, que son collègue marchait dans la direction de Sedan, crut, en se dirigeant de ce côté, aller à sa rencontre et opérer sa jonction avec lui.

De Reims où l'armée s'était rendue d'abord, on partit le 23 août, au nombre de 120,000 hommes. Mais dès le 26 on prit, à Buzancy, un premier contact avec l'ennemi qui, voyant la direction que suivait Mac-Mahon, avait modifié ses plans en conséquence. Or les forces de l'armée allemande étaient de 225,000 combattants avec une artillerie et une cavalerie fort supérieures aux nôtres. La sagesse indiquait qu'il fallait se retirer sur Mézières pour, de là, gagner soit le nord, soit Paris, et ce mouvement fut aussitôt commencé (nuit du 27 au 28 août). Mais des ordres contraires arrivèrent de Paris, le ministre de la guerre prescrivant d'aller coûte que coûte au secours de Bazaine ; et Mac-Mahon, plus façonné à l'obéissance passive qu'à l'initiative hardie, contremanda les ordres de la veille, pour reprendre la marche précédente.

On approchait de la Meuse, et le 29, à neuf heures du soir, le 5e corps, commandé par Failly, arrivait harassé à Beaumont, ne songeant pas à occuper les hauteurs environnantes. Elles le furent le lendemain matin par les Prussiens qui, supérieurs en nombre et en armement, renforcés par des troupes fraiches, écrasèrent, malgré une résistance acharnée, les troupes exténuées de notre 5e corps. Ayant occupé Beaumont et le camp français, ils se portèrent vers le nord, pour attaquer les autres corps de l'armée de Mac-Mahon, dont une partie ne fut préservée d'une destruction certaine et ne put revenir au bourg de Mouzon, sur la Meuse, que grâce à une héroïque charge du 5e cuirassiers, qui y perdit son colonel, M. de Contenson. Dans cette funeste journée du 30 août, nous n'eûmes pas moins de 3,000 des nôtres

Digitized by Google

faits prisonniers et 1,800 tués ou blessés. Ce n'était, hélas ! que le prélude du grand désastre.

Aussitôt que le ministère Palikao eut été constitué, il s'occupa activement, de concert avec les Chambres, de prendre les mesures que comportait la situation, tant pour la défense, l'armement et l'approvisionnement de Paris en cas de siège, que pour la formation des nouveaux corps d'armée en vue de la défense extérieure. Il fut émis deux emprunts de 500 millions chacun pour parer aux difficultés financières.

Des émeutes et soulèvements révolutionnaires à Marseille, à Lyon et à Paris, au quartier de la Villette, furent aisément réprimés. Les négociations diplomatiques à l'étranger pour obtenir des alliances avec l'Autriche et avec l'Italie eurent peu de succès. Difficiles à déterminer avant nos premiers échecs, elles furent courtoisement mais inflexiblement déclinées après nos défaites. L'Italie même, pour se mettre à l'abri de toute nouvelle sollicitation, s'empressa d'entrer dans une *Ligue des neutres* imaginée à cet effet par l'Angleterre. Des pourparlers entamés avec la Russie n'eurent pas non plus de résultat.

A l'intérieur, soit à Paris, soit en province, les esprits affolés se livraient aux plus extravagantes suppositions. Le gouvernement et le Parlement dévoyés ne s'arrêtaient à aucun plan, à aucune prévision réfléchie et de sang-froid, les deux pouvoirs tantôt manifestant des velléités d'empiétement l'un sur l'autre, tantôt paraissant s'abandonner. C'est dans ces dispositions d'esprit que parvint à Paris la nouvelle du désastre de Sedan, dont il nous reste à parler.

L'Empereur, qui n'avait pu se décider à quitter son armée, apprit avec une extrême surprise, à Carignan, les tristes résultats de la journée du 30 et n'accéda qu'avec peine à la sollicitation de Mac-Mahon qui le faisait prier par Ducrot de se rendre à Sedan par le chemin de fer. C'est vers ce point que le maréchal dirigea ses troupes. Elles parvinrent aux abords de cette ville dans la soirée, non sans avoir eu à repousser, à Bazeilles, une première attaque des Bavarois. Très critique était la situation de l'armée autour de cette place que couronnaient des hauteurs boisées éminemment favorables à l'ennemi.

Il eût fallu, à la faveur de la nuit, décamper sans bruit et se replier sur Mézières. C'est ce que conseillait Ducrot et ce qu'approuvait l'Empereur, et c'était aussi ce que par-dessus tout redoutait M. de Moltke, qui eût vu ainsi sa proie lui échapper. Mais de nouveau des ordres contraires venus de Paris enchaînèrent encore une fois la volonté trop obéissante de Mac-Mahon.

Le lendemain 1er septembre, avant l'aube, la lutte s'engagea à Bazeilles, localité à trois ou quatre kilomètres au sud de Sedan, entre notre 12e corps commandé par Lebrun, et les Bavarois déjà repoussés la veille, mais bientôt secourus par les Saxons. Il fallut que l'ennemi fît successivement le siège de chaque maison ; encore n'en fût-il pas venu à bout si, quand le soleil eut dissipé toutes les ombres, l'artillerie ennemie, ayant pu se mettre en position sur les hauteurs, n'eût pas foudroyé le village sans pouvoir cependant arriver à s'en emparer.

Il était six heures du matin quand Mac-Mahon, monté sur une éminence pour observer la position de l'en-

Digitized by Google

nemi, fut blessé par un éclat d'obus qui lui emporta la partie supérieure de la cuisse. Il fut ainsi mis hors de combat ; fait douloureux qui arracha des larmes à l'Empereur. Le maréchal avait désigné pour lui succéder le général Ducrot, et nul choix ne pouvait être mieux justifié. Mais alors se présenta le général de Wimpffen, arrivé la veille de Paris, porteur d'une décision du ministre de la guerre le nommant général en chef en cas d'empêchement de Mac-Mahon. Wimpffen arrivait imbu des vues qui dominaient à la Régence et au ministère, et, contrairement à l'avis de Ducrot et des autres généraux, refusa de battre en retraite et voulut continuer la bataille, espérant follement faire une trouée à travers les armées allemandes.

Le résultat, malgré une défense acharnée, fut ce qu'il ne pouvait pas ne pas être entre une armée décimée, affaiblie par des privations de toutes sortes, disposée au fond d'une vallée qu'environnaient de toutes parts des hauteurs boisées occupées par une armée trois fois plus nombreuse, mieux armée, mieux sustentée, et exaltée par ses précédents succès.

C'est dans l'ouvrage de M. de la Gorce qu'il faut lire, avec les cartes qui l'accompagnent, la description tristement magnifique, et dans tous ses détails, de cette journée héroïque et lugubre, à l'issue de laquelle nos ennemis se vengèrent, par l'incendie et les mises à mort après reddition, de l'héroïsme de la résistance.

Si douloureuse que soit l'issue de cette bataille où l'armée de Mac-Mahon, cernée de tous côtés, fut tout entière faite prisonnière, et l'Empereur avec elle, plus triste encore, s'il est possible, est le récit des pourparlers entre les représentants de Napoléon d'une part, Bismarck et de Moltke de l'autre. Ceux-ci entendirent bien user avec la dernière rigueur des profits de la victoire ; ils pressèrent même, non sans quelque brutalité, la fin des négociations, de crainte que si le Roi arrivait avant qu'elles fussent closes, il ne voulût user de quelque semblant de générosité à notre égard.

L'armée tout entière, comprenant encore 83,000 hommes, sans compter les 21,000 faits prisonniers au cours de la bataille, et l'Empereur lui-même, seraient emmenés en Allemagne comme prisonniers de guerre. Tout le matériel, armes et munitions, serait livré, et la place de Sedan remise à l'ennemi.

Quand le 3 septembre, vers la fin de l'après-midi, parvint à l'impératrice la nouvelle officielle et définitive du désastre, le ministère ne sut ni prendre énergiquement en main le pouvoir pour maintenir l'ordre et dompter les perturbateurs, ni s'assurer par une confiance hardie le concours dévoué du Corps législatif. Il crut pouvoir remettre au lendemain la proclamation officielle annonçant l'infortune. Mais déjà la nouvelle avait transpiré, et M. Schneider, président de la Chambre, crut devoir, sur les sollicitations pressantes d'un assez grand nombre de députés, convoquer celle-ci en séance extraordinaire pour minuit.

C'est dans cette séance, qui fut courte, que Jules Favre, d'accord avec ses amis de la gauche, présenta une motion proposant la déchéance de l'Empire, pour cette proposition être discutée le lendemain.

Mais le lendemain, tandis que la Chambre discutait une motion moins radicale et réservant l'avenir qu'avait présentée M. Thiers, l'émeute était

Digitized by Google

devenue maîtresse de la rue; elle avait fini par envahir la Chambre, avait violenté son président qui dut se retirer. Au milieu du tumulte, Jules Favre, voyant que le parti du désordre allait introniser sa domination dans le palais législatif lui-même, eut l'idée d'entraîner à sa suite la meute hurlante à l'Hôtel de ville.

C'est là que fut proclamée, non légalement mais révolutionnairement, la déchéance, et que se constitua arbitrairement et sans mandat le gouvernement provisoire composé des députés nommés par le département de la Seine, de Rochefort, et un peu plus tard de Trochu, qui y fut appelé et en réclama la présidence.

Pendant ce temps, l'impératrice, ayant congédié toutes les personnes qui l'entouraient, ne voulant pas les compromettre et pensant aussi que sa fuite serait plus facile étant isolée, quitta les Tuileries avec Mme Lebreton, sa lectrice, escortée seulement du prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche, et du baron Nigra, ambassadeur d'Italie, pour aller se réfugier chez le docteur Evans, dentiste américain, au bois de Boulogne.

Le second Empire avait vécu.

Nous n'avons donné ici (voir *Revue*, t LXXVIII, p. 355-358), des deux derniers volumes de l'*Histoire du second Empire*, qu'une sèche et incomplète analyse. C'est dans l'œuvre vraiment monumentale de M. de la Gorce qu'il faut lire ces récits, ces tableaux et ces portraits, tracés avec tout le charme, tout le palpitant intérêt d'un roman vécu, mais aussi avec la supériorité que la vérité aura toujours sur la fiction.

C. DE KIRWAN.

Le catholicisme aux États-Unis de l'Amérique du Nord, par M. ANDRÉ. Paris, Bloud, 1905 (collection « Science et religion »). 2 vol in-12 de 80 et 80 p.

M. André a heureusement condensé dans ces deux petits volumes toute l'histoire du catholicisme aux États-Unis. Dans une première partie, correspondant à l'époque des origines ou de la colonisation (1584-1789), il décrit la sublime activité et les sacrifices héroïques des missionnaires espagnols, français et anglais pour implanter la foi au milieu des Indiens qui, « aussi ignorants de Dieu que de la morale, n'admettaient point l'existence d'un Être suprême. » C'est, il le fait justement ressortir, à la fondation du Maryland par lord Cecil Baltimore, héritier de lord Calvert, auquel Jacques Ier avait fait des concessions territoriales, que l'on doit les principes de large liberté qui servent encore aujourd'hui de solides fondements à l'indépendance de l'Église catholique américaine : « L'Église américaine est née, a été bercée, pour ainsi dire, dans la liberté. C'est elle qui, sur cet immense continent, en a fait profession la première et en a donné le noble exemple.... D'une part, séparation de l'Église et de l'État, non dans le sens d'indifférence ou d'antagonisme, mais sur le terrain d'une simple entente cordiale qui exclut toute ingérence indue de la société civile dans la société religieuse; d'autre part, union intime du clergé et du peuple fidèle créée par la nécessité de trouver en dehors du budget de l'État les ressources nécessaires au culte » (t. I, p. 46).

La persécution soulevée par les protestants faillit pourtant anéantir ces belles espérances. Les luttes gigantesques de la révolution contre

Digitized by Google

l'Angleterre (1775-1781), dans lesquelles les catholiques coopérèrent activement à la conquête de l'indépendance, imposèrent la reconnaissance de l'intégrité de leurs droits et amenèrent ainsi le triomphe définitif de l'Église. — Avec la période de l'Union fédérale de 1789 à nos jours, l'auteur nous fait assister à la constitution de la hiérarchie, et il subdivise son sujet en trois parties bien caractérisées : 1° époque *d'organisation*, s'étendant de la consécration de Mgr Carroll, en 1790, jusqu'au concile provincial de Baltimore de 1829; 2° époque *d'affermissement*, jusqu'en 1866, et enfin, 3° depuis cette date jusqu'à nos jours, époque *d'épanouissement*. Sous l'influence de l'immigration, le nombre des catholiques augmente, mais l'ingérence de l'élément laïque dans le gouvernement ecclésiastique (Trustees, ou associations cultuelles) produit des troubles qui inquiètent l'épiscopat et jusqu'aux souverains pontifes Pie VII et Léon XII. Un autre danger naquit de l'ingérence des évêques irlandais dans les affaires ecclésiastiques des États-Unis. L'affermissement de la hiérarchie américaine, la multiplication prodigieuse des sièges épiscopaux et la réunion des conciles provinciaux mirent fin à ces abus. Cependant l'orage s'amoncelait, une opposition terrible s'éleva contre le catholicisme, que des préjugés étroits accusaient d'être antinational. Une véritable persécution, qui dégénéra presque en guerre civile, s'ensuivit : des édifices furent incendiés, le sang coula jusqu'en 1855, la guerre de Sécession (1852-1866) sembla même un instant devoir causer une répercussion terrible; mais le patriotisme éclairé des évêques et de leur clergé, l'abnégation et l'esprit de charité dont les catholiques en général multiplièrent les preuves, apaisèrent les suspicions et forcèrent partout l'estime. Le concile de Baltimore de 1866, « la plus nombreuse assemblée conciliaire depuis celle de Trente » (t. II, p. 34), produisit dans le pays une impression d'autant plus vive que les sectes protestantes se divisaient davantage pour s'acheminer vers le naturalisme. Le concile de 1884 fut encore plus imposant et ses cérémonies se déployèrent librement dans les rues de la cité.

M. André a fait de louables efforts pour ne pas tomber dans les exagérations enthousiastes auxquelles n'ont pas su échapper certains de nos compatriotes moins familiarisés avec les choses d'outre-mer. Il avoue (t. I, p. 58) que les conversions n'eurent pas de part prépondérante dans les progrès de l'Église et que des pertes sensibles sont à déplorer. Il a également essayé d'être juste dans l'appréciation du Cahenslisme, sans tenir pourtant la balance égale, quand il faudrait noter comme elles le méritent les ambitions « irlandaises. » Mais il n'a pas eu toute la sévérité voulue pour l'innovation tentée par Mgr Ireland sous le titre de « plan de Faribant. » Le temps a permis de juger l'échec de cette politique religieuse que des moyens trop humains et le concours de toutes les « presses associées » n'ont pas empêchée de demeurer une téméraire aventure. Peut-être encore l'auteur ne dit-il pas tout ce qu'il sait sur la véritable « prospérité » de l'Université catholique de Washington. Nous voulons croire que les espérances qu'il présente après tant d'autres comme des réalités se vérifieront quelque jour, et nous invitons le lecteur à lui faire avec nous crédit pour son optimisme assurément charitable, mais peu conforme aux exigences de l'histoire. Ce

Digitized by Google

n'est que plus tard, en effet, qu'on pourra, sans trop de scandale, parler du krack Wageman et de l'abjuration du catholicisme faite par la première fondatrice de la pauvre Université ! Peut-être aurions-nous d'autres réserves à faire, mais nous préférons conclure par un éloge, afin de bien prouver à l'auteur que si nous nous réservons le droit de la critique, nous sommes entièrement dépourvu de parti pris. Nous nous associons donc entièrement au juste et sympathique portrait qu'il trace du prêtre américain (t. II, p. 77 et suiv.). « Dans aucune contrée, conclut-il, le clergé n'apparaît plus menacé d'une part et plus efficacement capable de bien d'autre part. Le prêtre le sait, le fidèle ne l'ignore point. Prêtres et fidèles s'encouragent et vivent d'espérance. » Puissions-nous trouver dans la situation nouvelle qui semble se préparer pour nous autant d'esprit d'initiative et d'énergique persévérance, obtenir d'aussi féconds résultats et rencontrer chez nos chrétiens la même coopération généreuse ! L'ouvrage de M. André peut y aider, et, à ce titre encore, il mérite d'être connu et répandu, car il porte avec lui un fécond enseignement et de réconfortantes espérances.

G. Péries.

—

Contre la séparation, par le comte A. de Mun, de l'Académie française, député du Finistère. Paris, Poussielgue, 1905. In-12 de 222 p.

Le député du Finistère a publié sur la question de la séparation, dans le *Gaulois*, la *Croix* et le *Figaro*, une série d'articles qui ont été fort remarqués. Ces documents méritaient d'être rassemblés et gardés pour servir à éclairer l'histoire de cette hypocrite et perverse campagne contre l'Église qui donnera à l'étranger contemporain et à la postérité une juste idée de la valeur morale et politique de nos adversaires acharnés. La série des actes d'hostilité définitive s'ouvre avec le malencontreux voyage du président Loubet à Rome, voyage sur lequel tout n'est pas encore connu, mais dont l'avenir démontrera davantage encore la préméditation équivoque et les conséquences antipatriotiques. Les responsabilités du gouvernement français dans la rupture et le mensonge historique, conséquence sans excuse d'un complot maçonnique évident pour tous, sont nettement affirmées par l'auteur. Il a soin d'en indiquer le caractère d'apostasie unique, dont aucun autre exemple n'existe en Europe ou en Amérique, et de remonter à la grande Révolution pour tracer le « processus » fatal de la séparation, nouvelle.

G. Péries.

Le Gérant : L. PIQUET.

Digitized by Google

LE CURSUS

ERRATA ET CORRIGENDA

Bien que les fautes typographiques, notamment les fautes de quantité, que nous avons laissé passer dans notre article sur le *Cursus*[1], ne compromettent aucunement notre thèse ni notre démonstration, nous croyons néanmoins devoir les relever ici en un tableau synoptique.

Quelques-unes affectent la dernière syllabe des mots mesurés métriquement. Comme il importe peu que ces syllabes soient longues ou brèves, nous supprimons simplement, à l'exemple de dom Mocquereau dans sa *Paléographie musicale*, la quantité de ces syllabes, et nous invitons le lecteur à faire de même par la pensée.

Nous lui devons cependant, à ce sujet, une explication. Nous avons suivi, pour les nominatifs, les accusatifs et les génitifs en *m*, la vieille règle de Noël qui les marque d'une longue. Les grammairiens plus récents les marquent d'une brève. Qu'il nous suffise de signaler les deux méthodes qui, pratiquement, aboutissent au même résultat.

Passons maintenant au détail des fautes à corriger :

P. 70, l. 19,	*au lieu de :*	lerosolymam,	*lire :*	lerosolymam.
— l. 27,	—	corda,	—	corde.
P. 72, l. 30,	—	toute,	—	toutes.
P. 77, l. 18,	—	dubium,	—	dubium.
— l. 19,	—	vacillare,	—	vacillare.
P. 78, l. 19,	—	celebrare,	—	celebrare.
— l. 20,	—	consecratum,	—	consecratum.
— l. 26,	—	homini,	—	homini.
P. 79, l. 5,	—	se trouve,	—	se trouvent.
P. 88, note 3,	—	periculis,	—	periculis.
P. 89, l. 4,	—	submoveas,	—	submoveas.
— l. 14,	—	laetificas,	—	laetificas.
P. 92, l. 18,	—	devotione	—	devotione
P. 93, l. 4,	—	supplicite,	—	supplicite.
P. 94, l. 25,	—	eripi,	—	eripi.
P. 95, l. 5,	—	deprecamur,	—	deprecamur.
— l. 8,	—	largitor,	—	largitor.
P. 96, l. 1,	—	remedium,	—	remedium.
P. 97, l. 25,	—	gloriâ,	—	gloria.
P. 98, l. 24-25.	—	re | demisti,	—	red | emisti.

E. Vacandard.

[1] *Revue*, livraison du 1er juillet 1905.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-DIX-HUITIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1905

Pages.

5. Hincmar et l'empereur Lothaire . . . . E. LESNE.

59. Le Cursus : son origine, son histoire, son emploi dans la liturgie . . . . . E. VACANDARD.

103. Origine de la nonciature de France. Nonces résidants avant Léon X, 1456-1511 . . . J. RICHARD.

148. Le rétablissement des aides en 1382-1383. Les dernières oppositions. La répression. LÉON MIROT.

212. Frédéric-Auguste devant Napoléon, d'après des documents inédits (suite) . . . . Cte MARC DE GERMINY.

235. Mélanges : M. Harnack et le nombre des martyrs . . . . . PAUL ALLARD.

246. Les « Heures de Chantilly » et l'exposition des primitifs français . . . . . ARMAND D'HERBOMEZ.

252. Création et organisation des dix premiers bataillons de « chasseurs à pied » . . . Général P.-J. ROBERT.

256. La lutte des Lombards contre les Autrichiens, d'après les mémoires de M. Visconti-Venosta . . . . . GIUSEPPE GALLAVRESI.

265. Courrier allemand (suite) . . . . . E.-A. GOLDSILBER.

282. Chronique . . . . . E.-G. LEDOS.

301. Revue des recueils périodiques : Français . ALBERT ISNARD.

310. Italiens . . . . . PAUL ALLARD.

321. Bulletin bibliographique.

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1905

361. L'Expansion du christianisme à l'époque des persécutions . . . . . PAUL ALLARD.

Digitized by Google

Pages.
406. Vie monastique dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés aux différentes périodes de son histoire . . . . . A. DU BOURG.
460. L'Éducation des femmes en Italie . . . . E. RODOCANACHI.
492. Deux épisodes de la vie de Louis XV, d'après un journal inédit . . . . . P. BLIARD.
534. Le clergé de France en exil Pays-Bas autrichiens, Liège, Trèves, Luxembourg, Hollande. 1791 à 1794 et 1795. . . . . VICTOR PIERRE.
569. Mélanges : Correspondance inédite entre Jacques II d'Angleterre et l'abbé de Rancé. M.-L. SERRANT.
580. Pie VII et Napoléon. . . . . MARIUS SEPET.
595. Courrier anglais . . . . . F. CABROL.
610. Courrier russe. . . . . ALBERT VOGT.
614. Chronique . . . . . E.-G. LEDOS.
627. Revue des recueils périodiques : Français . ALBERT ISNARD.
639. Allemands . . . . . E.-G. LEDOS.
655. Anglais . . . . . F. CABROL.
697. Bulletin bibliographique.
700. Le Cursus : Errata et corrigenda . . . . E. VACANDARD.

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — *Bibliographie.*

Meyer. Grosses Konversations-Lexicon. T. IX (E.-G. Ledos). . . 321

II. — *Histoire générale*

E. Vacandard. Études de critique et d'histoire religieuse (Paul Allard) 322
G. Sortais. Excursions artistiques et littéraires. Deuxième série (M. S.) 322
Brémond Newman. Le développement du dogme chrétien (G. Péries) 655
A. Baudrillart. Quatre cents ans de Concordat (A. Vogt). . . . 656
H. Stutz. Die Kirchliche Rechtsgeschichte. Rede zur Feier der 29 Januar 1905 gehalten in der Aula der Universitat zu Bonn (G. Péries) 657
L.-K Goetz. Kirchenrechtliche und Kulturgeschichtliche Denk-

Digitized by Google

mäler Altrusslands nebst Geschichte des russischen Kirchenrechts (G. Péries) 658
D. Ghetti. Storia politico-nazionale d'Italia dalla fine dell' impero romano occidentale fino ai nostri giorni. T. I (L.-G. P.) . . 659
P. Viollet. Histoire du droit civil français, accompagnée de notions de droit canonique et d'indications bibliographiques (P.-L. L.). 660

III. — *Antiquité. Origines chrétiennes*

F. Buhl. La société israélite d'après l'Ancien Testament. Traduit de l'allemand par B. de Cintré (E. Bouvet). 323
B. Wolff-Becker. Kaiser Titus und der jüdische Krieg (M. Besnier). 324
C. Lécrivain. Études sur l' « Histoire Auguste » (Paul Allard) . 325
A. Dufourcq Saint Irénée. Collection « La Pensée chrétienne » (J. Labourt) 326
H. Lietzmann. Apollinaris von Laodicea und seine Schule (M. Besnier) 327
A. Baudrillart. Saint Paulin, évêque de Nole (353-431) (A. Vogt) . 328
H. Leclercq. Les martyrs. T. III. Julien l'Apostat, Sapor, Genséric (L. Celier). 328
G. Taaks. Alttestamentliche Chronologie (R. L.). 661
D. M. Sluys. De Maccabaeorum libris I et II Quaestiones . . . 661
H.-B. Wright. The campaign of Platea (M. Besnier) 662
L. de Feis. La S. Casa di Nazareth ed il santuario di Loreto (R. L.) 663
U. Coppens. Le palais de Caïphe et le nouveau jardin Saint-Pierre des Pères Assomptionnistes au mont Sion. 663
E. Jacquier. Histoire des livres du Nouveau Testament. T. II (G. Péries). 664
J. Tixeront. Histoire des dogmes. T. I. Période anténicéenne (G. Péries). 665
A. d'Alès. La théologie de Tertullien (Paul Allard). 667
J. Turmel. Tertullien (Paul Allard). 667
G. Sortais. Valeur apologétique du martyre (Paul Allard) . . . 668
Dom Cabrol. Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Fasc. III-VI (L. Celier) 669

IV. — *Moyen âge*

F. Lot. Fidèles ou vassaux ? Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la couronne depuis le milieu du IXe siècle jusqu'à la fin du XIIe (L. M.) 330
A. Lesort. Les chartes du Clermentois conservées au musée Condé, à Chantilly (1069-1352) (J. Viard) 330

Digitized by Google

B. Monod. Le moine Guibert et son temps (1053-1124) (E.-G. Ledos) 331
P. Sabatier. Examen de quelques travaux sur les opuscules de saint François (P. Ubald d'Alençon) 332
A. Longnon. Pouillés de la province de Lyon (L. M.). 333
A. Longnon. Pouillés de la province de Tours (L. Duval) . . . 333
J. Viard et P. Deprez. Chronique de Jean le Bel (L. M.) . . . 335
J. Gay. Le pape Clément VI et les affaires d'Orient (1342-1352) (A. Vogt) 335
P. Boyé. Le butin de Nancy (5 janvier 1477) ; étude d'histoire et d'archéologie (H. S.) 337
Vignaud. Études critiques sur la vie de Colomb avant ses découvertes (L.-G. Pélissier). 337
S. Keller. Die sieben römischen Pfalzrichter im byzantinischen Zeitalter (G. Péries) 670
A. Gottlob. Die Servientaxe im XIII Jahrhundert (G. Péries) . . 670
G. Kurth. Notger de Liège et la civilisation au xe siècle (A. d'Herbomez) 671
E. Vacandard. Saint Bernard (J. Besse) 672
H. Gravier. Essai sur les prévôts royaux du xie au xive siècle (J. Viard) 673
R.-A Peltzer. Die Beziehung Aarbens zu den französischen Königen (E. J.) 673
G. Piranesi. Le Case degli Alighieri (L.-G. Pélissier). 674

V. — *Renaissance. Réforme*

G. Carotti. Le opere di Leonardo, Bramante e Raffaello (A. Coulon) 338
C. Merki. La Reine Margot et la fin des Valois (1553-1615) (G Baguenault de Puchesse) 340
E. Cabié. Ambassade en Espagne de Jean Ebrard, seigneur de Saint-Sulpice, de 1562 à 1563, et mission de ce diplomate dans ce même pays en 1566 (H. Chérot). 341
G. Jannsen. Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters. T. VII (J. Paquier) 675
E. Gossart. Espagnols et Flamands au xvie siècle. L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection (A. d'Herbomez) 677

VI. — *Dix-septième et dix-huitième siècles*

Mémoires de Saint-Simon, publiés par A. de Boislisle et L. Lecestre. T. XVIII (P. A.) 342

Digitized by Google

A. Masson. La sorcellerie et la science des poisons au XVIIe siècle (H. Chérot). 342
H. d'Alméras et Paul d'Estrée. Les théâtres libertins au XVIIIe siècle (G. Audiat) 343
E. Denis. La Bohême depuis la Montagne Blanche (E. Horn) . . 345
F. Golovkine. La cour et le règne de Paul Ier (Pierling). . . . 348
L. Bertrand. Correspondance de M. Louis Tronson, troisième supérieur de la compagnie de Saint-Sulpice (C. Daux). . . . 678
A. M. P. Ingold et E. Bonnardet. Batterel, Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire (A. Baudrillart) . 681
A. M. P. Ingold. Histoire de l'édition bénédictine de saint Augustin, avec le journal inédit de dom Ruinart (A. Baudrillart) 682
A. de Maricourt. En marge de notre histoire (Paul Allard). . . 683

VII. — *Révolution*

E. Daudet. Histoire de l'émigration pendant la Révolution française. I. De la prise de la Bastille au 18 fructidor (M. de la Rocheterie) 349
J. Baudry. Étude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution, à propos d'une correspondance inédite (1782-1790) (R. Kerviler) 350
L. Dubreuil. Le district de Redon (1er juillet 1790-18 ventôse an IV). Essai sur l'administration d'un district pendant la Révolution (G.) 351
C. Porée. Études sur l'histoire de la Révolution. La fondation du département de l'Yonne en 1790 (L. M.). 351
L. Guillemant. Histoire de la Révolution dans le Louhannais. Deuxième partie. La Convention nationale jusqu'au 9 thermidor (21 sept. 1792-29 juillet 1794) (E.-C. Gaudot) 352
L. de Santi. Le mystère du Temple, 1794-1795 (L. de N.) . . . 684
J. de La Faye. Un roman d'exil. La princesse Charlotte de Rohan et le duc d'Enghien (comte Marc de Germiny) . . . 686
Du Breuil de Pontbriand. Un chouan. Le général de Boisguy. Fougères-Vitré, Basse Normandie et frontière du Maine (1793-1800) (A. Roussel) 687

VIII. — *Temps modernes*

A. Alvarez. Une nouvelle conception des études juridiques et de la codification du droit civil (P.-L. L.) 353
A. Marquiset (1798-1859) A travers ma vie. Souvenirs classés et annotés par le comte Marquiset (Geoffroy de Grandmaison) . 354

Digitized by Google

M. Demimuid. Vie du vénérable Justin de Jacobis, de la congrégation de la Mission, dite des Lazaristes, premier vicaire apostolique de l'Abyssinie (M. S.) 354
Mgr Baunard. Ernest Lelièvre et les fondations des Petites Sœurs des pauvres (1826-1889) (M. B.). 355
P. de la Gorce. Histoire du second Empire. T. VI et VII (C. de Kirwan) 355, 693
G. Bertrin. De la criminalité en France dans les congrégations, le clergé et les principales professions (J. Angot des Rotours) 358
J. Vianey. Le bienheureux curé d'Ars, 1786-1859 (G.) 689
A. Germain. Le bienheureux J.-B. Vianney, tertiaire de saint François (P. Ubald d'Alençon) 689
F. Descostes. Joseph de Maistre inconnu. Venise, Cagliari, Rome. 1797-1803 (G. de G.) 690
L. de Lanzac de Laborie. Paris sous Napoléon. Consulat provisoire et Consulat à temps (L. P.) 690
G. Stenger. La Société française pendant le Consulat. Troisième série. Bonaparte, sa famille, le monde et les salons (G. de G.) 691
M. André. Le catholicisme aux États-Unis de l'Amérique du Nord (G. Péries). 696
A. de Mun. Contre la séparation (G. Péries). 698

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

Paraissant vers le 20 de chaque mois

5, Rue Saint-Simon (Boulevard Saint-Germain), Paris, VIIe

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

Le **Polybiblion** paraît chaque mois en deux parties distinctes.

La première (*Partie littéraire*) forme deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend : 1° des *Articles d'ensemble* sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance; 4° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil.

La seconde (*Partie technique*) contient : 1° une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix;* 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères; 3° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris, de Marseille, de Bruxelles et de Gand. — La *Partie technique* forme, par mois, une livraison de 40 à 80 pages, et, au bout de l'année, un volume de plus de cinq cents pages.

Outre de nombreux articles particuliers sur des ouvrages de *Théologie, Sciences et Arts*, *Littérature* et *Histoire*, le *Polybiblion* a publié, pendant le premier trimestre de 1905, d'importantes revues d'ensemble sur des spécialités déterminées, savoir :

En *janvier :* Publications illustrées (fin des livres d'étrennes). — Romans, contes et nouvelles. — Économie politique et sociale. — Ouvrages sur la musique. — Ouvrages sur l'Extrême-Orient.

En *février :* Enseignement chrétien et piété. — Poésie et Théâtre. — Histoire, Art et Sciences militaires.

En *mars :* Écriture sainte et Littérature orientale. — Géographie et Voyages.

En *avril :* Romans, contes et nouvelles. — Sciences biologiques. — Beaux-arts. — Histoire coloniale et colonisation. — Histoire du théâtre.

En *mai :* Beaux arts (*suite*). — Philosophie. — Sciences physiques et chimiques. Sciences mathématiques. — Ouvrages sur Jeanne d'Arc et son temps. — Ouvrages sur Napoléon et son temps.

En *juin :* Jurisprudence. — Hagiographie et biographie ecclésiastique. — Ouvrages pour la jeunesse.

Il est à remarquer que le genre des articles d'ensemble varie chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT. Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

Partie littéraire,	France . .	15 fr.;	pour les membres de la Société bibliographique.		12 fr.
Partie technique,	—	10 fr.;	—	—	8 fr.
Les 2 parties réunies,	—	20 fr.;	—	—	17 fr.

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année.

La collection du *Polybiblion* compte, au 31 décembre 1904, *cent deux* volumes. — Une très importante réduction peut être faite sur la vente d'une collection complète, notamment aux bibliothèques publiques et aux institutions françaises et étrangères.

Un numéro spécimen de l'une ou l'autre partie sera adressé, FRANCO, à ceux qui en feront la demande.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.
APR 18 1906
RECEIVED

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google